This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08808466 4

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEX

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire ecclésiastique

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

TOME XIV

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
606828
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1914 L

Digitized by Google

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA VIE DE SAINTE GENEVIÈVE

CHAPITRE Ier.

HISTORIQUE DE LA QUESTION. (1)

La Vie de sainte Geneviève a de tout temps attiré l'attention des érudits. Comme, dans une de ses recensions, on lit qu'elle a été écrite dix-huit ans après la mort de la sainte, c'est-à-dire vers l'an 520 selon l'estimation ordinaire, elle se présentait comme un des rares documents qui nous restent du VIe siècle. Antérieur à l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, contenant sur les premiers rois mérovingiens des détails qu'on ne trouve pas ailleurs, et offrant de curieux aperçus sur l'état de la capitale de la France pendant les années où se préparaient ses grandes destinées, ce document avait, pour toutes ces raisons, une valeur de premier ordre, rehaussée encore par le charme de la physionomie qui en était le centre. Aussi le *Vita Genovefae* a-t-il été l'objet de nombreux travaux d'érudition et la biographie de la sainte a-t-elle été écrite une multitude de fois.

(1) Bibliographie : Wallin, *De sancta Genovefa... disquisitio historico-critico-theologica*. Wittenberg, 1723 ; Ch. Kohler, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie (Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. Fasc. 48.) Paris, 1881 ; C. Narbey, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève ? Étude critique suivie de sa vie authentique et de la traduction.(Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, avril 1884. Extrait.) Paris, 1884 ; B. Krusch, *Die Fälschung der Vita Genovefae* dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1893, t. XVIII, pp. 11-50 ; L. Duchesne, *La vie de sainte Geneviève est-elle authentique ?* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, pp. 209-214; B. Krusch, *Das Alter der Vita Genovefae*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XIX, 1894, pp. 444-459; B. Krusch, MGH, *Scriptores Rerum Merovingicarum*. Tome III. (Contient, pp. 204-238, le texte critique du *Vita Genovefae* précédé d'une préface de l'éditeur.) Hanovre, 1896; cfr. L. Duchesne, dans le *Bulletin critique*, 1897, 2e ser., t. III, pp. 473-476; Ch. Kohler, *La vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe ?* dans la *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 182-320 ; C. Künstle, *Vitae sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae. Prolegomena conscripsit textum edidit C. K.* Leipzig, 1910.

Digitized by Google

Le premier qui ait édité le *Vita Genovefae*, c'est Surius (1), qui, selon son habitude, en a remanié le texte et dont l'œuvre n'a plus pour nous qu'un intérêt bibliographique. Chiflet a publié un des textes les plus récents et les plus remaniés et c'est seulement en 1643 que l'ouvrage fut mis à la disposition du public lettré sous une forme acceptable dans le tome Ier des *Acta Sanctorum*. Bollandus y publiait deux recensions du *Vita* avec une courte introduction critique. Dans celle-ci, le perspicace hagiographe se demandait si l'on était bien en possession du texte original et semblait incliner vers la négative (2). Son contemporain Adrien de Valois, d'autre part, était mis en défiance par certains épisodes de l'ouvrage qui semblaient difficiles à concilier avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire mérovingienne, notamment par ce qui est raconté de Childéric et du siège de dix ans que la ville de Paris aurait soutenu contre ce prince (3). Toutefois, pas plus que Bollandus, Valois ne s'avisait de contester l'authenticité du *Vita*. Mais, vers la fin du XVIIe siècle, le génovéfain Claude du Molinet, dans son *Histoire de sainte Geneviève et de son abbaye royale et apostolique* conservée en manuscrit à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, ne craignit pas d'émettre l'opinion que l'ouvrage était tout au plus du IXe siècle, et ce point de vue hardi fut défendu quelque temps après lui par son quasi-homonyme Claude du Moulinet, abbé des Tuileries, dans sa *Lettre critique sur les différentes Vies de sainte Geneviève*, également en manuscrit à la même bibliothèque. Ces deux auteurs partaient d'un faux point de vue en prenant pour le texte original du *Vita Genovefae* une recension de date postérieure, remplie d'interpolations et d'anachronismes (4) : au surplus, leurs livres, n'ayant jamais vu le jour, restèrent sans influence sur la conviction générale.

La question fut enfin portée devant le public par une véhémente

(1) 1556, t. I.

(2) Eademne tamen sit quae est in manibus ingenue fateor mihi non liquere. *Acta sanctorum*, t. I de janvier, p. 137.

(3) *Rerum Francicarum libri VIII*, t. I, p. 317-319. Paris, 1646. Valois, qui fait mourir Geneviève en 511, se demande comment, à l'âge de vingt ans, elle a pu exercer l'influence qu'on lui attribue sur les Parisiens ; il s'étonne du crédit qu'elle aurait eu sur Childéric, qui était païen et qui d'ailleurs demeurait à Amiens, comme Clodion et Mérovée, tandis que Paris n'est devenu capitale qu'après la défaite d'Alaric II : toutefois, il admet la possibilité que Childéric l'ait pris *(quod verum esse potest.)* Je ferai remarquer ici que, Geneviève étant morte vers 502, c'est trente et non vingt ans qu'elle avait lors de l'invasion d'Attila ; nous savons au surplus aujourd'hui les bons rapports du païen Childéric avec l'Église, et nous laissons pour compte à Roricon le prétendu séjour de ce prince à Amiens.

(4) C'est celle qui est à la base de la quatrième famille dans les recherches de M. Kohler, dont il sera parlé plus loin.

Digitized by Google

dissertation du protestant suédois Wallin, intitulée : *De sancta Genovefa... disquisitio historico-critico-theologica* (1). Wallin, qui travaillait selon l'esprit des centuriateurs de Magdebourg, c'est-à-dire avec une rare absence de sérénité scientifique, affirmait que l'auteur du *Vita Genovefae* était un faussaire du IXe siècle qui l'avait inventé de toutes pièces ; il n'était pas même certain que la sainte eût jamais existé (*si qua unquam fuit*, p. 35). Wallin alléguait contre l'authenticité divers arguments dont quelques-uns ne laissaient pas d'être spécieux; il est vrai que lui aussi ne connaissait du *Vita* qu'une rédaction de date postérieure. Il était d'ailleurs très faible dans la réfutation des arguments allégués en faveur de l'authenticité : selon lui, si l'auteur parle une langue mérovingienne, il le fait à dessein pour se donner un vernis d'antiquité et pour mieux tromper le lecteur !

L'opinion de Wallin resta sans écho jusqu'à nos jours et l'auteur paraît avoir été parfaitement oublié. Un seul érudit à ma connaissance, Loening, a cru devoir contester au *Vita* le caractère de source historique pour l'époque mérovingienne (2) : mais il s'est borné à formuler son opinion en passant, dans une note jetée au bas de la page et sans prendre la peine de la justifier.

Tel était donc l'état de la question lorsqu'enfin, en 1881, M. Charles Kohler, se conformant à la recommandation indirecte formulée dès 1643 par Bollandus, ouvrit une voie nouvelle par son *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* (3). La question était enfin posée dans ses vrais termes : avant toute discussion sur la valeur des récits du *Vita Genovefae*, il fallait commencer par se demander quel était le texte de ce document, duquel on ne possédait pas moins de quatre recensions différant considérablement entre elles. Tant que cette question n'était pas élucidée, toutes les conclusions auxquelles aboutissaient les érudits devaient avoir et méritaient le sort de celles de Wallin : elles laissaient les lecteurs incrédules ou indécis.

M. Kohler, après avoir étudié vingt-neuf manuscrits du *Vita Genovefae*, les classa en quatre familles dont la première représente,

(1) Wittenberg, 1723, in-4°.

(2) Noch immer wird selbst in kritischen geschichtlichen Werken die Vita S. Genovefae als Quelle angeführt... während doch die spatere Entstehung der Vita nicht geleugnet wird. Je ne sais au juste ce que Loening veut dire par ces derniers mots, car tous ceux qu'il cite (Junghans, Richter, Waitz, Friedrich), admettent l'authenticité, de son propre aveu. LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 6, note. Strasbourg, 1878.

(3) C'est le 48e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*.

Digitized by Google

selon lui, le texte le plus ancien, diversement interpolé ou altéré dans les trois autres familles. Dans les manuscrits de la première famille manque notamment le passage racontant que saint Denis aurait été envoyé en Gaule, avec six compagnons, par le pape saint Clément. L'élimination de ce passage suspect, qui ne pouvait avoir été écrit avant le IXe siècle selon l'estimation commune, faisait disparaître le seul argument sérieux qu'on pût invoquer contre l'authenticité du *Vita* : aussi M. Kohler concluait-il que celui-ci était bien du VIe siècle. Passant rapidement sur la langue, dont le vocabulaire est selon lui du Ve ou du VIe siècle, il faisait valoir que le biographe ne connaît que deux miracles opérés sur le tombeau de la sainte, ce qui montrerait qu'il écrit peu après la mort de celle-ci ; qu'il parle de Clovis comme d'un défunt, tandis que Clotilde est mentionnée tout autrement ; que plusieurs des faits relatés par lui trouvent leur confirmation dans Grégoire de Tours ; que, parmi les auteurs qu'il cite, il n'en est aucun qui soit postérieur au Ve siècle, enfin, que tous les noms des personnages mentionnés par lui — un ou deux exceptés — appartiennent au vocabulaire onomastique latin et non germanique.

Le mémoire de M. Kohler atteste de remarquables facultés de critique et témoigne d'un labeur approfondi, mais sur la question du texte primitif, qui domine toutes les recherches relatives au *Vita*, il n'apportait pas de solution définitive. L'auteur, au lieu de s'entourer de tous les manuscrits existants, s'était borné à consulter ceux qui sont conservés à Paris. Il était inévitable dès lors que ses conclusions fussent révoquées en doute le jour où l'on pourrait jeter dans le débat d'autres manuscrits plus anciens et contenant un texte plus autorisé que le sien.

A peine le mémoire de M. Kohler s'était-il répandu dans le public que M. l'abbé Narbey se présenta pour le combattre (1). Il n'invoquait pas d'autres documents que M. Kohler, mais il les classait autrement. Selon lui, M. Kohler s'était servi d'un critère contestable dans la préférence qu'il avait donnée à une recension sur les autres. Cette recension, outre qu'elle n'existe que dans des manuscrits datant tout au plus du XIIe siècle, présente un texte mutilé d'une part et corrigé de l'autre. Le vrai texte se lit dans un groupe de manuscrits dont plusieurs remontent jusqu'au Xe siècle et qu'on reconnaît comme antérieurs à plusieurs indices certains, notamment au cachet mérovingien de leur langue. M. Narbey renverse

(1) NARBEY, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève ?* dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 1884.

Digitized by Google

donc le classement de M. Kohler et réédite, comme représentent l'original, un des textes que Kohler jugeait interpolés.

M. Narbey ne se laisse pas émouvoir par la présence, dans le texte qu'il préfère, de l'épisode qui affirme l'apostolicité de saint Denis (1) : selon lui, elle est attestée par d'autres témoignages et il n'existe aucune raison qui permette de refuser sa créance au *Vita* sous prétexte qu'il fait envoyer saint Denis par saint Clément.

La querelle entre MM. Kohler et Narbey était passée relativement inaperçue : du moins le public ne s'était pas passionné pour la question, ces érudits ne discutant que sur une priorité de manuscrits et s'accordant d'ailleurs sur l'authenticité du document. Celle-ci sortait même fortifiée du débat dont elle avait été l'objet. M. Narbey faisait valoir pour les manuscrits de sa recension les mêmes arguments qu'avait déjà invoqués M. Kohler ; comme les deux recensions présentaient, somme toute, quant aux faits, une presque absolue identité, il en résultait une présomption des plus favorables à toute la partie de la rédaction qui était commune aux deux familles.

L'authenticité de l'ouvrage, faiblement révoquée en doute auparavant par deux ou trois érudits, semblait donc élevée par la critique au-dessus de toute discussion, lorsque soudain, en 1893, M. Krusch, le savant éditeur des textes hagiographiques de l'époque mérovingienne, lança dans le public sa dissertation dont le titre retentissait comme un cri de guerre : *La Vie de sainte Geneviève est apocryphe* (2).

Pour démontrer sa thèse, M. Krusch se livra sur les manuscrits à un travail approfondi, qui aboutit à un classement tout différent de celui de M. Kohler. Il établit quatre familles, qu'il désigne par les lettres A, B, C, D. La famille qui serait la plus ancienne pour M. Kohler n'est pour lui que B ; il donne la lettre A et le premier rang d'ancienneté au texte édité par M. l'abbé Narbey ; quant à C et à D, ils représentent des remaniements postérieurs dont l'historien n'a rien à tirer. C'est donc sur les manuscrits de la famille A, dont il est parvenu par ses recherches à porter le nombre à treize, que M. Krusch s'appuie pour établir le texte du *Vita*.

Cela fait, reprenant la thèse de Wallin, que d'ailleurs il ne

(1) Je dis l'apostolicité, et non l'identité avec Denis l'Aréopagite. Celle-ci, en effet, est affirmée pour la première fois par l'abbé Hilduin ; le *Vita Genovefae*, tout en faisant de saint Denis un homme du premier siècle et un envoyé de saint Clément romain, ne le confond nullement avec l'Aréopagite et ne prononce pas même le nom de ce dernier.

(2) *Die Fälschung der Vita Genovefae*, dans le *Neues Archiv*, 1893, t. XVIII.

Digitized by Google

nommait point, et invoquant en partie les mêmes arguments, M. Krusch entreprenait de montrer que l'auteur du *Vita* était un moine de Sainte-Geneviève qui avait écrit après 767, et qui avait tiré de sa seule cervelle tout ce qu'il nous raconte au sujet de la patronne de Paris (1). Son ouvrage était un faux des mieux caractérisés, sans ombre de valeur historique. Pour M. Krusch, comme pour Wallin, le faussaire était un personnage très rusé, qui s'ingéniait à dépister le lecteur désireux de le contrôler. Alors que, dans ses emprunts à Sulpice Sévère, il ne prenait pas la peine de masquer leur provenance, cet auteur du IVe siècle ne pouvant pas le compromettre si l'on découvrait sa source, il faisait preuve, au contraire, de la plus grande prudence chaque fois qu'il empruntait à Grégoire de Tours. Celui-ci, en effet, n'ayant pas écrit avant 573 et notre homme voulant se faire passer comme ayant pris la plume vers 520, il fallait que les emprunts fussent dissimulés autant que possible pour ne pas trahir l'âge de l'emprunteur (2). Et en même temps, ce personnage, à qui M. Krusch fait honneur d'une *Schlauheit* extraordinaire, est aussi un imbécile, pour lequel notre critique est fréquemment obligé d'employer le mot *Dummheit*. Il écrit les choses les plus absurdes du monde : il dit, par exemple, que la sainte rompait le jeûne du jeudi au dimanche et du dimanche au jeudi, ne s'apercevant pas que cela veut dire qu'elle ne jeûnait jamais. Il ne sait d'ailleurs rien, pas même qu'Arcis est sur l'Aube et non sur la Seine ! Il est tellement stupide que les remaniements de son écrit ont eu pour cause la nécessité de faire disparaître les principales traces de sa *Dummheit* (3). « L'impression que fait l'ouvrage, écrit M. Krusch, est la plus défavorable du monde. Parmi les renseignements qui lui appartiennent en propre, il n'y en a pas un qui ait seulement l'apparence de la vérité. Ce ne sont qu'impos-

(1) En 1885, lorsqu'il publia la deuxième partie de Grégoire de Tours, M. Krusch se bornait à croire que le *Vita Genovefae* était à peine du VIIe siècle (*Scriptores Rerum Merovingicarum*, t. I, p. 805, note).

(2) Cette précaution, qui suppose chez le faussaire la prévision qu'un jour M. Krusch rechercherait la provenance de ses emprunts, me semble un expédient bien maladroit. N'était-il pas beaucoup plus simple de ne pas emprunter à Grégoire de Tours les quelques expressions qui devaient le dénoncer à la critique perspicace du savant archiviste de Breslau ? Vraiment, pour ne pas s'être avisé de cela, il faut que sa *Dummheit* ait été pour le moins égale à sa *Schlauheit* !

(3) Comparez à ce jugement celui de M. Kohler (*Revue historique*, p. 284) : « J'ajoute encore cette remarque à laquelle on ne contredira pas, je pense : si notre hagiographe est le faussaire qu'on nous dit, ce devait être un homme d'une intelligence hors ligne... et il aura fallu la perspicacité presque surnaturelle de M. Krusch pour démasquer ses artifices. »

Digitized by Google

sibilités ou du moins qu'invraisemblances qu'il sert au lecteur » (1).

C'est naturellement la partie du mémoire consacrée à la critique interne qui a d'emblée attiré l'attention des érudits, l'autre ayant un caractère tellement technique qu'elle ne pouvait être discutée avec fruit que par un très petit nombre de spécialistes. Et tout de suite, emboîtant sans autre examen le pas à M. Krusch, Wattenbach s'empressa de qualifier le *Vita Genovefae* d'impudente fiction (*freche Fälschung*) (2). Par contre, M. Krusch rencontra un redoutable adversaire dans Monseigneur Duchesne. Le savant prélat, sans aborder la question de la valeur relative des quatre recensions du *Vita*, estimait que la recension B, c'est-à-dire le texte admis par M. Kohler, se rapprochait le plus de l'original et que ce que la recension A contenait en plus, notamment le passage sur l'apostolicité de saint Denis, était une interpolation. S'étant ainsi débarrassé de l'objection la plus formidable contre l'authenticité du *Vita*, Monseigneur Duchesne réfuta point par point la critique interne de M. Krusch et maintint avec énergie la date traditionnelle donnée par l'hagiographe lui-même (3).

M. Krusch trouva-t-il irréfutables les arguments de Mgr Duchesne contre sa critique interne ? Dans tous les cas, il s'abstint d'y répondre et se cantonna sur le terrain du classement des manuscrits (4). Il lui semblait que, l'antériorité de la recension A étant démontrée, ses conclusions s'imposaient. Et comme, sur ce terrain, il ne rencontra pas de contradiction, il crut pouvoir maintenir ses positions et rompit une nouvelle lance en faveur de sa thèse dans la préface qu'il plaça en tête de son édition du *Vita Genovefae* (5). Une courte réplique de Mgr Duchesne dans le *Bulletin critique* de 1897 vint clore momentanément le débat. Les positions étaient alors les suivantes : M. Krusch semblait battre en retraite sur le terrain de la critique interne. Par contre, sur celui de la critique externe, c'est-à-dire de l'âge et de la valeur des diverses recensions, il était plus affirmatif que jamais : A était le vrai texte du *Vita Genovefae*, B n'en était qu'un remaniement de date postérieure, dû à quelque lettré qui s'ingéniait à éliminer les principales absurdités et traces de supposition que présentait le document. Et dès lors, il était manifeste que Mgr Duchesne n'avait obtenu qu'un triomphe apparent. Puisque lui-même admettait que le passage relatif à l'apostolicité

(1) *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 19.

(2) V. *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6me édition, 1894, t. II, p. 491.

(3) *La Vie de sainte Geneviève est-elle authentique ?* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, t. LIV.

(4) *Das Alter der Vita Genovefae*, dans le *Neues Archiv*, 1894, t. XIX, p. 441-459.

(5) *Scriptores Rerum Merovingicarum*, t. III, p. 204-215. (1896.)

Digitized by Google

de saint Denis ne pouvait être antérieur au VIIIe siècle, il devait, pour défendre l'authenticité du *Vita*, prouver que ce passage ne se trouvait pas dans la rédaction primitive ; en d'autres termes, prouver que c'était B et non A qui offrait cette rédaction. Tant que cela n'était pas fait, M. Krusch restait en réalité le maître du champ de bataille et pouvait, sans sourciller, assister au massacre de la multitude des arguments qu'il avait disséminés en tirailleurs autour de sa thèse. Il n'était possible de le débusquer qu'à condition de reprendre l'examen de ses quatre familles de manuscrits et d'en contrôler le classement à la lumière de cette enquête : tâche rebutante et laborieuse qui ne devait séduire personne.

Un homme toutefois semblait appelé à l'entreprendre, ayant fait lui-même sur les manuscrits le travail de classement auquel M. Krusch avait procédé après lui : c'était M. Charles Kohler. Après avoir gardé le silence pendant cinq ans, il se décida enfin à reparaître dans l'arène, et ce fut, sinon pour refaire sur nouveaux frais son enquête de 1881, du moins pour défendre vigoureusement le classement qu'il avait lui même adopté (1).

M. Krusch avait invoqué en faveur de A trois arguments : l'âge de ses manuscrits, antérieurs d'un siècle environ à celui des plus anciens de la famille B, la langue, qui avait le cachet de la latinité mérovingienne alors que B se trahissait comme remanié à l'époque de la renaissance carolingienne, enfin, les différences de rédaction d'un certain nombre d'épisodes. M. Kohler n'eut pas de peine à écarter le premier argument, dont déjà Mgr Duchesne avait fait justice. En ce qui concerne la langue, il accorde que le parler de A est plus incorrect et celui de B plus châtié, mais il ne veut pas qu'on puisse tirer de là un argument en faveur de la priorité de A. Selon lui, un ouvrage écrit vers 520 pouvait avoir conservé en partie la latinité plus correcte de l'époque impériale. La langue du *Vita Genovefae*, à son sens, était celle que pouvait posséder au début du VIe siècle un clerc instruit dans les écoles épiscopales: c'est, au point de vue grammatical, celle des hagiographes de la seconde moitié du Ve siècle, et elle ne surprendrait pas sous la plume d'un Eucher ou d'un Constance. (2)

Quant au troisième argument de M. Krusch, M. Kohler, élargissant le terrain du débat, s'attachait à montrer la supériorité de B sur A, d'une part par l'excellence du texte de B, qui est par endroits incontestable, de l'autre par le fait que partout où A s'écarte de B en

(1) *La Vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe ?* dans la *Revue historique*, 1898, t. LXVII, pp. 282-320.

(2) Kohler, *o. c.*, p. 285.

Digitized by Google

donnant des détails en plus, on se trouve en présence d'interpolations manifestes qui tantôt sont des hors d'œuvre oiseux, tantôt gâtent le texte en le rendant inintelligible ou ridicule.

La démonstration de M. Kohler, rigoureusement menée et contenant, à côté de considérations purement littéraires n'ayant qu'une valeur subjective, certaines preuves précises et incontestables des leçons meilleures de B, a impressionné favorablement les critiques. Dans les *Analecta Bollandiana*, où l'on juge de si haut et avec une si belle fermeté toutes les productions de la littérature hagiographique, le R. P. Albert Poncelet, un grand admirateur de M. Krusch, estime la recension A gravement compromise par le travail de M. Kohler et ajoute : Je ne vois pas trop comment M. Krusch parera ce coup droit porté à sa thèse (1). Et un critique allemand, M. Künstle, se persuade que M. Krusch lui-même a été convaincu par l'argumentation de son contradicteur, puisque, publiant au tome IV des *Scriptores Rerum Merovingicarum*, en 1902, un *post-scriptum* au tome III, il la passe totalement sous silence (2).

Quoi qu'il en soit, on eût pu croire que M. Kohler restait maître du champ, puisque pendant douze ans M. Krusch n'y a plus répondu. Mais voici que soudain, en 1910, un nouveau champion descend dans la lice.

Ce preux chevalier est M. Künstle, qui vient de publier chez Teubner une nouvelle édition du *Vita Genovefae*. Pour en établir le texte, il écarte avec la même décision A et B, et il prend pour base une recension C jusqu'à présent dédaignée par tous les érudits, qui la croyaient de date postérieure (3).

Cette recension, incontestablement, méritait mieux que le dédain, puisque comme le montre l'éditeur, elle est conservée dans les deux plus anciens manuscrits que nous possédions du *Vita Genovefae*. L'un de ces manuscrits est un passionnaire de la bibliothèque de Karlsruhe; il provient de l'abbaye de Reichenau et fut écrit à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle (entre 784 et 846).

L'autre est un passionnaire de la bibliothèque de Vienne en Autriche, provenant de Salzbourg; il est de la fin du VIIIe siècle et pourrait avoir été apporté dans ce pays par Arn, devenu archevêque de Salzbourg en 785 (4). Ces deux manuscrits supposent un arché-

(1) *Analecta Bollandiana*, 1898, t. XVII, p. 369.

(2) KÜNSTLE, p. XXVII de l'ouvrage cité à la page suivante.

(3) « Ce document n'offre aucun intérêt au point de vue historique. » KOHLER, *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, p. CVII. « Diese Ueberarbeitung verdient gar keine Beachtung. » KRUSCH, *Neues Archiv.*, t. XVIII, p. 47.

(4) V. la description détaillée de ce manuscrit par *Vielhaber*, *Analecta Bollandiana*. 1907, t. XXVI, p. 33-65.

Digitized by Google

type dont il serait difficile de placer la confection plus bas que le premier tiers du VIIIe siècle : aucun autre manuscrit du *Vita* ne peut se vanter d'une provenance aussi ancienne.

A coup sûr, c'est le cas de le répéter ici, l'antériorité des manuscrits C sur A et B ne prouve pas à elle seule qu'ils contiennent la rédaction primitive. Il peut arriver souvent qu'un manuscrit de date récente soit la reproduction directe du texte original et que la multitude des manuscrits plus anciens contienne en réalité une recension plus jeune. J'en trouve un exemple concluant dans mon expérience personnelle. Il y a une quarantaine d'années, je découvris dans un manuscrit du XVIe siècle, conservé à l'abbaye d'Averbode, un texte de la chronique d'Heriger et d'Anselme meilleur que tous ceux du XIIe et du XIIIe siècle, qui avaient servi à constituer l'édition critique de Koepke au tome VII des *Monumenta Germaniae historica*. Ma démonstration de ce point est acquise, de l'avis de Waitz, de Wattenbach et de M. l'abbé Balau. Il ne serait donc pas impossible que, tout en étant consignée dans le plus ancien manuscrit connu, la recension C fût en réalité plus jeune que celle des manuscrits moins anciens. Et tout ce que prouverait l'existence des deux manuscrits allégués par M. Künstle, c'est que la recension C est beaucoup plus ancienne qu'on ne se l'était figuré jusqu'aujourd'hui.

Mais M. Künstle invoque un autre argument. Partout où A et B disent des choses invraisemblables ou seulement difficiles à admettre, C offre une version qui ne présente ni invraisemblance ni difficulté. Dans C manque la fausse définition du pélagianisme, le nom de Cellomeris donné à l'enfant ressuscité, le siège de Paris pendant dix ans, la date assignée à la composition du *Vita*, et d'autres détails encore. La conclusion de M. Künstle est que C, conservé dans les plus anciens manuscrits et présentant la version la plus acceptable du *Vita Genovefae*, nous offre, sinon le texte original dans son entière pureté, du moins la recension qui s'en rapproche le plus.

Cette thèse a déjà rallié plus d'une adhésion. M. Van der Essen considère la discussion de M. Künstle comme un modèle et la question comme tranchée en faveur de C (1). Selon M. Poupardin, rien ne s'oppose à ce que la rédaction C remonte au VIIe et même au VIe siècle (2). Quant à la brève et faible réponse de M. Krusch, elle trahit plus de colère contre un audacieux contradicteur que de con-

(1) Van den Essen, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1911, t. XII, p. 293-294.

(2) « Il résulte des consciencieuses recherches de M. Künstle que l'original de la Vie remonte bien au VIe siècle. » P. de C., dans la *Revue critique*, 11 mai 1912, p. 374.

« Rien ne s'oppose à ce que la rédaction C de la vie de sainte Geneviève remonte au VIIe ou même au VIe siècle. » R. Poupardin, dans *Le Moyen âge*, 1910, pp. 347-348.

Digitized by Google

fiance dans la solidité de sa propre thèse. Il est dans tous les cas remarquable qu'un érudit si combatif n'ait jusqu'ici opposé au vigoureux assaut de M. Künstle que quelques considérations sur des détails accessoires, agrémentés de personnalités d'assez mauvais goût. (1)

Faut-il donc se rallier à la thèse de M. Künstle, et considérer la question comme définitivement tranchée cette fois ? Je ne le pense pas. Un nouvel examen du sujet m'a amené à des conclusions personnelles que je crois mieux fondées que celles de mes prédécesseurs. Je demande au lecteur la permission de les lui exposer dans les pages qui suivent.

CHAPITRE II.

QUEL EST LE VRAI TEXTE DU *Vita Genovefae* ?

Avant de raisonner sur la valeur du *Vita Genovefae*, il importe de résoudre la question d'identité. Où faut-il en chercher le texte original, ou du moins celui qui se rapproche le plus de l'original ? Dans l'état actuel, il n'existe pas moins de trois recensions pour lesquelles cette qualité est revendiquée contradictoirement : ce sont celles qui sont représentées repectivement par les familles A, B et C. La première a été publiée par Bollandus, puis par Narbey et enfin par M. Krusch ; la seconde par M. Kohler et la troisième par M. Künstle. Une édition critique, dont l'auteur eût tenu compte de toutes les recensions, n'existe pas, M. Kohler, qui en avait conçu le plan, n'ayant pas dépouillé tous les manuscrits, et M. Krusch ayant systématiquement négligé de tenir compte des manuscrits étrangers à la famille A. Il est utile d'en prévenir le lecteur, qui pourrait, en voyant l'*apparatus criticus* de l'édition Krusch, se convaincre que ce texte est définitif. Il aurait dû l'être, mais en ce qui le concerne, le programme de la collection des *Scriptores Rerum merovingicarum* n'a pas été rempli.

La faute en est aux idées préconçues de M. Krusch. Ayant décidé (à tort ou à raison, il n'importe) que A représentait la plus ancienne recension du *Vita*, il en a conclu qu'il pouvait se passer des autres. Erreur grave. N'est-il pas évident, même si l'on admet la supériorité revendiquée pour A par M. Krusch, que les autres

(1) *Neues Archiv.*, XXXVI, p. 569. Entre autres aménités décochées à M. Künstle je note ce trait final : « Nichts hätte mich mehr gekränkt als eine Zustimmung von dieser Seite » (p. 571). On n'est pas plus courtois.

Digitized by Google

recensions et en particulier B pouvaient apporter plus d'une fois des contributions précieuses à l'établissement d'un texte critique?

Voici quelques exemples incontestables.

A 14 et 47 contient deux passages qui sont en partie calqués sur des passages correspondants de Sulpice Sévère. Or, dans tous les deux, la leçon de B est plus conforme au modèle que celle de A. Là où Sulpice Sévère a écrit *postera die*, B 14 est seul à lire *postera die*, tandis que A et D portent *post pridie* et C, *altera die*. Là où Sulpice avait écrit *egestus est*, B 44 seul redit *egestus est*, tandis que A et D portent *ejectus est* et que C ne ressemble plus à la source. Ici, aucun doute n'est possible : B est plus fidèle à l'original que A (1).

Il en est de même, selon moi, de A 18, où un porcher parle d'une truie qu'il suivait à la trace : *dum suis vestigium ob pastum vagantis legerem*. Cette leçon excellente est celle de la recension B ; dans A *pastum* est devenu *partum*, qui ne présente guère de sens. Ne fallait-il pas, tout au moins, mettre le lecteur en présence des variantes ? Pour ne l'avoir pas fait, en cette rencontre et en beaucoup d'autres, l'édition Krusch ne peut pas prétendre au titre de définitive.

Mais ce n'est pas tout. A côté de l'exclusivisme qui permet à M. Krusch de n'opérer que sur les manuscrits de la seule famille A, je constate qu'au sein de celle-ci il crée des inégalités qui ne sont pas faciles à justifier. Des quatres classes en lesquelles il divise les treize manuscrits de cette famille, c'est, à l'en croire, la première qui l'emporte de beaucoup sur les trois autres, et des deux manuscrits qui la composent, le premier, 1*a*, est bien meilleur que le second, 1*b*. Il est tellement excellent selon M. Krusch que, même lorsqu'il est contredit par les douze autres, c'est sa leçon qu'il faut préférer. Peu s'en faut qu'on ne nous dise que l'édition critique du *Vita Genovefae* repose sur ce seul manuscrit.

Tout cela ne laisse pas d'inquiéter le lecteur, et l'inquiétude redouble lorsqu'on apprend les raisons qui font décerner un tel brevet de supériorité à la classe 1 en général et à 1*a* en particulier.

Ecoutons la première : *Illi duo* (sc. *codices*) *quomodo super reliquos libros emineant, ex loco 56 intelligi potest*.

Voyons ce passage (56 du *Vita*). Il se lit fort diversement dans les manuscrits. Il y est question de criminels auxquels le roi Clovis fait grâce à la demande de Geneviève, et voici comment la chose est racontée dans ces diverses recensions.

(1) V. Kohler, *Revue historique*, p. 293.

Digitized by Google

Nam et gloriose memorie Chlodovechus rex bellorum jure tremendus crebro pro dilectione eisui in ergastulo retrusis indulgentiam tribuit et pro criminum animadversione saepe culpabiles

A	B
porro inexempto mense 2*b* 3*b*.	
porro in extento mense 2*a*.	
porro jam ex Nemetodorense 1*a*, 1*b*.	
incolomes Genovefa supplicante dimisit	immunes a suppliciis Genovefa supplicante dimisit (1).

Il y a ici évidemment un passage corrompu, que déjà les copistes de B n'ont pu lire et ont par conséquent tout bonnement sauté.

S'il est permis de faire une conjecture, je proposerai de lire : *porro jam extento ense*, c'est-à-dire : Clovis, à la demande de sainte Geneviève, a fait grâce à des coupables au moment où le glaive était déjà levé sur leur tête.

Quant à la leçon *jam ex Nemetodorense*, qui transporte d'enthousiasme M. Krusch, elle n'est autre chose qu'une fantaisie de copiste aux abois. Outre qu'il serait comique de faire appeler Geneviève *la Nanterraise* par son biographe (passe pour la *Paimpolaise* de Théodore Botrel !) il y a une tautologie à écrire : *culpabiles porro jam ex Nemetodorense incolomes Genovefa supplicante dimisit*, car si les coupable sont déjà sauvés « de par la Nanterraise » il est inutile d'ajouter qu'ils le sont « grâce aux supplications de Geneviève ».

La leçon introduite dans le texte du *Vita* par M. Krusch, sur la foi des deux seuls manuscrits de la classe 1, contredits par les onze autres, est donc loin de prouver la supériorité de la classe 1 ; elle prouve seulement la complaisance de M. Krusch pour des hypothèses aventureuses (2).

Une autre preuve de la supériorité de la classe 1 serait, d'après M. Krusch, son orthographe plus défectueuse et partant plus rapprochée du latin de la décadence mérovingienne. Mais la question est précisément de savoir si le *Vita Genovefae* date de la décadence mérovingienne, ou s'il n'est pas plutôt des environs de 520. Il fallait commencer par établir que le *Vita* est postérieur à 757 pour pouvoir donner la préférence à des manuscrits présentant — s'ils la présentent ! — l'orthographe de 757 ! Et c'est un singulier

(1) C ne contient pas le passage. D donne une paraphrase : liberos abire permisit et securitati restituit.

(2) Cf. Kohler, dans la *Revue historique*, p. 289.

Digitized by Google

paralogisme que de supposer la question résolue, et de donner un démenti à onze manuscrits sur la foi de deux autres hypothétiquement considérés comme meilleurs !

Le procédé de M. Krusch est d'ailleurs l'arbitraire même.

Il arrive que sa classe 1 présente des leçons grammaticalement plus correctes que celles des trois autres classes. Que fait alors M. Krusch ? Il lâche tout simplement la classe 1 et adopte la leçon des autres manuscrits, attendu, toujours, qu'il a décidé que les leçons les plus incorrectes sont aussi les plus authentiques.

Voici un exemple.

A 39. Sainte Geneviève revient d'Arcis-sur-Aube à Paris *navali evectione*. C'est la leçon de 1*a*, de 1*b*, de 2*a*, de 2*b* (*vectione* 2*c*). Voilà donc les deux premières classes unanimes à donner une leçon correcte, tandis que la mauvaise leçon *effectione* n'est offerte que par les deux manuscrits de la troisième classe. Le croirait-on ? C'est cette fois celle-ci qui fera loi pour M. Krusch, et *effectione* pénétrera dans son texte en dépit des meilleurs manuscrits.

Autre exemple.

A 20. *Quae* (Genovefa)... *ad Genesium presbyterum properans direxit lacessevitque eum, quatenus basilicam in suprascripti martires honorem construerent cui et de calcis quas Deus providerat indicavit.* Je passe sur *lacessevit* et sur *martires*, que M. Krusch n'obtient qu'au moyen de son procédé ordinaire de sacrifier tous les manuscrits de sa famille A au seul 1*a* (encore celui-ci lui donne-t-il *lucessevitque*) mais je fais remarquer le *calcis*. Cette fois, c'est 1*a* qui donne la leçon correcte *calcibus*, d'accord d'ailleurs avec deux autres manuscrits, tandis qu'un quatrième porte *calce*. Pourquoi donc M. Krusch a-t-il préféré *calcis* qui est donné par trois autres manuscrits ? Toujours pour la même raison que d'après lui la leçon la plus incorrecte est nécessairement la meilleure.

De même A 25, il est parlé d'une jeune fille qui souffre *paralisis egritudine*. C'est la leçon correcte donnée par 1*a* et 1*b*. Mais les autres manuscrits lisent *paralisi egritudine*, faisant de *paralisi* un adjectif, et c'est cette vicieuse leçon que M. Krusch adopte, en dépit de sa première classe ! Foin de 1*a*, s'il lui arrive de se laisser battre en incorrection par des manuscrits de qualité inférieure ! Dans ce cas, il sera mis en pénitence, et c'est eux qu'on lui préférera !

Au surplus, est-il vrai, abstraction faite de l'orthographe, que 1*a* ait sur tous les autres manuscrits la supériorité absolue qu'il plaît à M. Krusch de lui attribuer ? Il est permis d'en douter après avoir pris connaissance des exemples suivants.

Digitized by Google

A 39 (B 38), il est parlé d'un miracle par lequel, pendant la navigation de sainte Geneviève sur la Seine, furent sauvés ses onze vaisseaux. Le mot *undecim* est donné par toute la famille B et par onze manuscrits de la famille A ; seuls, 1*a* donne *eundem* qui n'a pas de sens, et 1*b* *ejusdem* qui n'en a pas davantage. Cette fois, M. Krusch lui-même lâche sa classe 1.

A 17 relate que saint Denis fut martyrisé à quatre milles de Paris : *in quarto ab eadem urbe martirium consummavit.* C'est la leçon de dix manuscrits, contre *quarta* qui est donné par 1*a* et par deux autres. M. Krusch, sur la foi de ceux-ci, admet dans son texte *quarta*, sans tenir compte de ce fait qu'ailleurs le biographe compte par milles (A 1) ou par stades (A 45) c'est-à-dire à la manière classique, et non par lieues à la gauloise.

Dans le même passage, A 17, le *Vita*, immédiatement après *martirium consummavit*, continue en ces termes : *ut comperi juxta traditionem seniorum vel revelationem passionis sue.* Au lieu de *revelationem*, un seul manuscrit porte *relationem ;* comme c'est son cher 1*a*, M. Krusch n'hésite pas à le suivre en dépit de tous les autres, et il introduit dans son texte un mot qui va altérer gravement, on le verra plus loin, la signification du passage relatif à l'apostolicité de saint Denis.

A 18. Sainte Geneviève engage les habitants à se cotiser pour bâtir l'église de Saint-Denis : *ut faciat unusquisque vestrum conlationem.* Cette leçon est celle de de dix manuscrits, mais M. Krusch préfère *consolationem*, qui est dans 1*a* et dans deux autres et qui constitue une bévue manifeste.

Dans le même chapitre, les gens répondent à sainte Geneviève : « Nous n'aurons peut-être pas le moyen de bâtir, car la chaux nous manque. *Deerunt forsitan parvitati nostre vires aedificandi.* Cette leçon est celle de la plupart des manuscrits. M. Krusch lit avec 1*a* : *Erant forsitan parvitate nostre vires aedificandi.* Malgré le tour interrogatif que M. Krusch donne à la phrase par sa manière de la ponctuer, elle reste dépourvue d'à propos ; *erant* est mauvais et ne répond à rien.

On le voit, sans vouloir contester le rang que M. Krusch assigne à 1*a*, on est obligé de diminuer dans une bonne mesure les éloges exagérés dont il comble ce codex et son frère 1*b* (1).

Une autre source plus grave encore d'erreurs, c'est l'arbitraire des procédés et la bizarrerie des conjectures. Voici un chapitre entier qui est irrémédiablement gâté par l'éditeur : c'est le cha-

(1) Haec igitur classis non satis laudanda est textumque purum si nunc primum proferre successit, ejus ope id effectum est. *SRM*, t. III, p. 211.

Digitized by Google

pitre 48, que je dois commencer par rétablir d'après les manuscrits de la classe 1 :

Per idem tempus (Genovefa) *stans in aditu domus suae, vidit puellam pretereuntem ampullam in manu gestantem. Quam cum ad se vocasset, interrogat quid ferret. Ad illa inquid : Ampullam apud liquamen quod mihi paulo ante a negotiatoribus venumdatum est. Porro Genovefa conspicata generis humani adversarium in ampulle ore sedentem, comminans insufflavit in eum statimque pars de ipsius ampulle ore fregit ac cecidit. Tunc enim demum, signata creatura, abire hominem jussit.*

Ce passage présente deux difficultés ; d'une part, *ampullam apud liquamen*, de l'autre, *hominem* pour désigner le personnage qui apparaît quelques lignes plus haut comme une jeune fille. Parlons d'abord du premier. Certains manuscrits de la recension Kohler donnent *ac liquamen*, d'autres *cum liquamine*. Dans tous les cas, le sens est clair : il s'agit d'une fiole contenant du jus ou de l'huile. Mais M. Krusch ne se contente pas d'une explication si simple. Lisant dans son 1*a* *aputliquam*, leçon évidemment tronquée (1), il imagine de corriger en *apuliquam*, et se procure de la sorte un adjectif de sa façon qui doit être l'équivalent d'*apulicam*, si bien que la jeune fille est censée répondre à sainte Geneviève qu'elle porte une fiole d'Apulie ! Cette mirifique réponse, dont se sont déjà amusés les critiques, a un double avantage : d'une part, elle introduit dans le domaine de l'archéologie les fioles apuliques, jusqu'ici ignorées des connaisseurs ; de l'autre, elle aide à rendre le texte plus incorrect, puisqu'elle nous met devant *ampullam quod mihi venumdatum est.*

L'autre difficulté fournit à M. Krusch l'occasion de faire une fois de plus apprécier son ingéniosité d'éditeur. On a vu que le personnage qui porte la fiole « apulique » est d'abord une *puella*, puis un *homo*. Cela n'a rien qui doive choquer. Dans la langue mérovingienne, on employait *homo* pour désigner un individu du sexe féminin, et le fameux débat du concile de Mâcon, sur lequel il a été écrit tant d'âneries, roulait précisément sur la licéité de cet usage (2). M. Krusch, qui paraît ignorer cette particularité, s'est vu obligé à torturer son texte pour éviter de présenter au lecteur cette *homo*.

(1) Je dis que la leçon originale est *ampullam apud liquamen*, et j'admets que *apud* a ici le sens de *cum*, de même que *cum* est souvent pris dans les textes mérovingiens pour *apud* (par exemple Grégoire de Tours, *Glor. Mart.*, 63, *Glor. Conf.* 99, *infra; Hist. Franc.*, III, 33).

(2) V. G. Kurth, *Le Concile de Mâcon et les femmes*, dans la *Revue des questions historiques*, 1892, t. LI, 556-560.

Digitized by Google

De *puella* il fait *quemdam*, qui est à la vérité dans trois de ses manuscrits, mais par suite d'une correction manifeste, le correcteur ne comprenant plus l'usage dont je viens de parler, et qui était déjà tombé en désuétude au xe siècle; de *quam* il fait *quem*, de *illa* il fait *ille*. Et il parvient ainsi à effacer une des particularités les plus curieuses de son texte, bien mieux, une des preuves les plus éclatantes de la supériorité de sa classe 1, puisqu'elle est seule à avoir gardé la trace irrécusable d'ancienneté que constitue l'emploi de *homo* au féminin.

Je conclus de tout ce qui vient d'être dit :

1) Qu'il est difficile d'avoir une entière confiance dans le texte édité par M. Krusch à l'aide des procédés que je viens de signaler;

2) Que le *Vita Genovefae* a été rédigé dans une langue moins incorrecte que celle de l'édition Krusch; que rien ne permet de dire que cette langue est le latin de la décadence mérovingienne, et qu'elle se rapproche de celle que nous verrons écrire un demi-siècle plus tard par Grégoire de Tours ;

3) Que, pour retrouver le texte primitif du *Vita*, il y a lieu de tenir compte de tous les manuscrits et surtout de ceux de la famille B, au lieu de se borner à ceux de la famille A

* * *

Une fois le texte du *Vita Genovefae* débarrassé des exagérations orthographiques que M. Krusch a trouvé bon d'y introduire, on s'aperçoit que la recension A présente en somme avec la recension B, quant à la langue, des affinités notables au regard de C, qui constitue une rédaction absolument différente. Cette langue est mérovingienne ; celle de C est dépouillée de tout cachet de ce genre. La langue de A et de B contient des expressions que l'on retrouve sous la plume de Grégoire de Tours et de ses contemporains, et qui sont propres au vie siècle. Telles sont, par exemple : *judicare* dans le sens de *mouvoir* (A 25) *reddere excusatum* (A 43 B. 41), qui se disait du coupable qui s'était réfugié dans une église et que celle-ci rendait à son maître après avoir obtenu sa grâce, *vestem mutare* pour désigner l'entrée d'une femme en religion (A 28 B 26), *natalis Calicis* dans le sens de jeudi saint (A 34 B 32). Il y a là toute une série de savoureux termes caractéristiques d'une époque, que l'on ne retrouvera pas dans C. Dira-t-on que C a gardé la leçon primitive, et que A et B l'ont altérée ? Mais non : il suffit de rapprocher les deux rédactions pour constater que celle de C est un remanie-

Digitized by Google

ment moderne qui a effacé le trait caractéristique et l'a remplacé par des linéaments vagues et flous.

On va en juger.

A 25. Novem annis ita erat paralysis egritudine adflicta ut nequiverit cujusquam judicare compagem membrorum.	C 20. Jam novem fere annos ita paralitici erat humoris dominatione penetrata, *ut ad nullum prorsus possit membrorum compagem* (1).
A 28 B 26. Puella quaedam nobilis et jam desponsata nomine Caelinia, ut comperit tantam gratiam a Christo Genovefe conlatam, petiit sibi ab ea vestem mutari.	C 23. Adulescentula quaedam et valde jam nobilis nomine Cilinia cuidam etiam puero sponsaliorum obligatione pollicita, petiit ad sanctam Genovefam *ut sibi religiosi habitus indumenta mutaret*.
A 34 B 32. A die sancto epyphanie usque ad natalem calicis, quod est Domini coena.	C 28. A sancto Epiphaniae die usque *in Pascha, id est caena domini.*
A 43 B 41. Servum reddidit excusatum.	C 35. Servum culpae vinculo reddidit absolutum.

Le lecteur aura remarqué que dans ces remaniements non seulement le cachet mérovingien des expressions a disparu, mais que dans trois passages sur cinq le sens même en a été gravement altéré. Les passages soulignés de C 20 et de C 23 n'ont pas même de sens quelconque, et quant à C 28, qui ne voit que si les mots *quod est Domini coena* se justifient après *natalis calicis*, qui est rare et peu connu, ils n'ont pas la moindre raison d'être après *Pascha*, qui n'avait pas besoin d'interprétation, sans compter que l'interprétation est elle-même une bévue. Le *natalis calicis*, ce n'est point le jour de Pâques, c'est le jeudi saint : le remanieur, dans sa manie de retoucher, ne s'est pas aperçu qu'il introduisait un contresens dans le texte.

Ce n'est d'ailleurs pas à la seule suppression des tournures mérovingiennes que se trahit l'infériorité de C. Il me sera permis de noter encore dans AB l'expression toute mérovingienne de *lectio*

(1) On est étonné de voir M. Künstle soutenir que ce passage inintelligible est du « très bon latin du moyen âge » dont A, qui n'a plus compris le passage selon lui, aurait fait *ut nequiverit cujusquam judicare compagem membrorum* en s'aidant de Grégoire de Tours *De Virt. Mart.*, II, 3. M. Künstle aurait bien fait de laisser à M. Krusch la spécialité de ces rapprochements hasardeux faits sur la foi d'une expression identique, empruntée par l'un et l'autre écrivain au vocabulaire usité de leur temps. Pour le reste, c'est le texte de A 25 qui est du bon latin mérovingien, et ce que C 20 y substitue n'est d'aucune langue.

Digitized by Google

dans le sens de *texte* ; elle reparaît fréquemment dans le *Vita Genovefae* d'une part et dans Grégoire de Tours de l'autre.

Vita Genovefae.	Grégoire de Tours.
A 17. Docet nos lectio quod primus episcopus Romae...	*Hist. Franc.* I, 10 : huic inseram lectioni.
A 25 (B 23). In Lugdunensi oppido quid miraculi per eam Dominus fecit, edicere series lectionis expostulat.	*Ibid*, II. 37 : Nomen lectioni non indidimus.
A 42 (B 41). In Aurilianensium urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis exposcit.	*Ibid.*, III, 19 : huic inseram lectioni.
A 44 Quem etiam colafizatum ab angelo lectio tradit.	*Glor. Mart.*, 40 *infra* : hos versiculos inserui lectioni.
	Ibid., 46 : Lectio certaminis narrat.
	Glor. Conf., 108 : De transitu ejus est apud nos magna lectio.
	Virt. Mart., I, 21 : Non credo haberi superfluum si inseratur lectioni.

Plus d'un passage se caractérise comme un remaniement manifeste de AB. Quand ceux-ci disent de Nanterre : ***septem fere milibus a Parisio (Parisius) urbe abest*** et que C dit : ***septem fere milibus a Parisius urbe est constituta***, il apparaît manifestement que la première rédaction est l'originale, et que l'autre n'est que la prétentieuse correction d'un remanieur voulant trouver mieux. Ces passages sont nombreux dans C et on fatiguerait le lecteur à les relever.

Le passage C 23 cité plus haut mérite encore une autre observation. ***Adulescentula quaedam et valde jam nobilis nomine Cilinia cuidam etiam puero sponsaliorum obligatione pollicita.*** Qu'est-ce qu'une ***adolescente déjà très noble?*** Ce passage n'a pas de sens dans C, où ***nobilis*** est pris dans le sens de noble ; il est, au contraire, parfaitement clair dans A et dans B, où ***nobilis*** a la même valeur que ***nubilis*** et où on lit : ***Puella quaedam jam nubilis et jam desponsata*** (1).

C 24 (A 30 B 28) écrit : ***Quodam item tempore accidit, ut Parisiis ei duodecim simul animae, quae graviter a daemonio vexabantur, pariterque offerrentur.*** Ce passage est bizarre par l'expression

(1) Comme l'archétype portait ***nobilis*** (= ***nubilis***) il en est résulté chez les copistes de grandes confusions. Les uns ont supprimé le premier ***jam*** et semblent avoir pris le mot dans le sens de ***noble***, les autres, comme les deux manuscrits de la classe 1, ont remplacé ***jam*** par ***fuit***, ne voyant pas que la phrase avait déjà son verbe ***petiit*** placé plus loin ; le copiste de C, lui, a produit une ***adolescente déjà très noble*** ou, au choix, une ***adolescente déjà très nubile*** : l'un des deux termes ne valant pas mieux que l'autre !

Digitized by Google

inattendue *animae*, qui est mal amenée dans le sens de *personnes humaines*. Il s'explique, au contraire, le mieux du monde dans la rédaction de A et de B, qui lisent unanimement : *Factum est ut in Parisius propria urbe offerentur ei inter viros et mulieres XII anime.* L'expression se retrouve en italien (fra uomini e donne dodici persone) et correspond au français : *tant hommes que femmes*. Le copiste de C ne l'a pas comprise, mais en gardant *animae* il a permis de reconnaître la provenance de son texte.

C 5. La mère de Geneviève va un jour à l'église et dit à sa fille de *dormire mane ac domi residere.* Cette bizarre recommandation a besoin d'être rapprochée du texte de A et de B, où à la place de *dormire mane* on lit *domi remanere.* Voilà qui est clair, et il n'est pas besoin d'insister pour montrer que la leçon de C résulte d'une bévue de copiste.

C 6. Les recensions AB, parlant de la consécration de Geneviève et de deux autres religieuses plus âgées qu'elle, disent : *que cum juxta numerum* (*etatem* B) *annorum ad consecrandum offerentur.* On lit dans C : *Quas cum juxta annorum promoveret Genovefa*, ce qui ne veut rien dire et prouve qu'un mot essentiel a été sauté.

C 7 (A 9 B 7). Il me suffira de mettre en regard C et AB pour faire éclater une fois de plus le caractère défectueux de C.

Sainte Geneviève a été fort malade et trois jours elle est restée comme morte.

A.	C.
Que cum denuo corporalem fuisset adepta sanitatem, profitebatur se in spiritu ab angelo in requiem justorum deducta et ibi se vidisse parata diligentibus Deum premia, que incredibilia apud infideles habentur.	*Quae cum corporalem denuo sanitatem opitulante Dei misericordia fuisset indepta, multa sibi in spiritu...*
	. . . . .
	. . . . .
Pluribus namque in hoc seculo viventibus secreta conscientiae manifestissime declarabat, quod propter adrogantes silere satius quam emulantibus innotescere, qui ingentem devotionem habent detrahendi.	*quibusdam spiritualibus est professa, quae propter incredulorum oblocutionem invidiamque jactantiae non necesse est enarrari.*

Les points de suspension que je place dans le texte de C attirent l'attention du lecteur sur la grave lacune qui en défigure totalement le sens. Le remanieur a été ici d'une distraction presque impardonnable.

Ce même chapitre contient une autre particularité très digne d'attention. L'hagiographe nous dit que les femmes de Paris, per-

Digitized by Google

suadées par la sainte, s'assemblent pendant plusieurs jours dans le baptistère, jeûnant et priant. Ce trait si net, si pris sur le vif, est effacé dans C, qui écrit selon sa manière vague et imprécise : « Les femmes de Paris, écoutant le conseil de sainte Geneviève, placent leur espoir dans la miséricorde de Dieu. » Cela ne valait pas la peine d'être dit. Il me semble bien évident que A parle en témoin et C en remanieur.

C 9 (A 12 B 9). Geneviève dit aux Parisiens de ne pas quitter leur ville pour se réfugier ailleurs. AB porte : *Nam illas civitates quas esse tutiores credebant gens irata vastaret, Parisius vero*, etc. Cela est parfaitement clair, mais devient du galimatias dans C : *nam civitates vero illas, quarum munitionem nitebantur expetere, aiebatque eis quoniam gravioris belli impetu immanius essent quatiendae.* Le remanieur n'a pas vu que de *nam* et de *vero* l'un est de trop, et il a laissé suspendu en l'air son accusatif *civitates illas* en sautant par étourderie *gens irata vastaret* pour recommencer sa phrase avec un autre tour. Personne ne soutiendra, je pense, que c'est l'inverse qui est vraie, et que AB soit une correction de C.

La rédaction C se caractérise encore par l'absence de certains détails qu'on trouve dans A et dans B. Sont-ils ajoutés au texte primitif par A et par B, ou en sont-ils retranchés par C ? Cette dernière supposition est la seule qui satisfera le lecteur après examen des passages suivants.

C 10 (A 13 B 10). L'archidiacre d'Auxerre qui paraît au moment où les Parisiens veulent faire un mauvais parti à sainte Geneviève leur dit dans AB : Prenez garde, c'est une sainte, saint Germain la tient pour telle, et voici les *eulogies* qu'il lui lègue et que je suis chargé de lui remettre. Dans C il leur dit : « J'ai souvent entendu saint Germain la louer. Voici ce que je lui apporte de la part de ce pontife. » Et les Parisiens se laissent apaiser. Mais qu'est-ce qu'il a apporté ? C oublie de nous le dire ; en résumant AB, il a sauté le mot essentiel, qui est *eulogies*.

C 14. Dans A 18 et B 15, la sainte, voulant faire trouver de la chaux pour bâtir l'église Saint-Denis, envoie les prêtres sur *le pont de la Cité* et les charge de lui rapporter ce qu'ils y entendront : *Egrediatur sanctitas vestra et deambulantes per pontem civitatis, quae audieritis renuntiate mihi.* Voilà qui est net, et c'est bien d'un temps où la ville de Paris, consistant à peu près exclusivement dans l'île de la Cité, n'était reliée à la rive gauche que par un seul pont. Ce trait si mérovingien est totalement effacé dans C, où on lit : *Egredimini et per civitatem et pontes ac per via gradientes, unusquisque sollicita quid audire possit aurium sagacitate perquirat.* Notez d'ail-

Digitized by Google

leurs que le cachet surnaturel de l'épisode est lui aussi effacé presque totalement par le remanieur.

C 20 et 34 (A 25 et 42, B 23).

Dans ces passages, A et B emploient le mot *lectio* dans le sens de *texte*, qu'il a à diverses reprises dans Grégoire de Tours, ainsi que je l'ai déjà montré ci-dessus. *In Lugdunensi oppido quid miraculi per eam Dominus fecit edicere series lectionis postulat. — In Aurelianensium urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis exposcit.* Voyez ce que ces passages deviennent dans C : *In Lugduno vero quid miraculi per eam Dominus fuerat operatus nequaquam silentio rem tanti meriti patimur praeterire.* Et dans le second passage la phrase d'introduction a disparu sans être remplacée par une équivalente.

C 21 (A 26 B 24).

Dans ce passage célèbre est raconté comment Childéric, qui avait beaucoup de respect pour la sainte, essaya de se dérober à ses instances en faisant fermer derrière lui les portes de la ville dont il sortait avec des prisonniers condamnés à mort. Mais quelle est cette ville ? Paris, disent A et B. C ne prononce pas le nom de la ville. C'est évidemment une méprise du remanieur, car le nom s'imposait. Dire qu'il manquait dans l'original et qu'on l'a ajouté par la suite, serait une thèse bien paradoxale. Il a donc été sauté par C.

C 26 (A 32).

Dans le récit de la résurrection de l'enfant, C omet ce détail donné par A que le miracle se serait produit pendant le carême et que l'enfant, déjà catéchumène, aurait été baptisé à Pâques. Il n'y est pas dit non plus qu'on lui donna au baptême le nom de Cellomeris parce qu'il avait été ressuscité dans la *cella* de la sainte. Ces détails ont-ils été ajoutés par A ? Je ne vois pas sur quoi on se fonderait pour le prétendre, et ils sont d'ailleurs d'un caractère si indifférent que l'on comprend parfaitement qu'un remanieur les ait omis, tandis qu'on ne voit pas pourquoi il les aurait interpolés.

C 29 (A 35 B 33).

Dans A et B, on rappelle le siège que Paris, *à ce qu'on dit*, a soutenu de la part des Francs, et qui a causé une vraie famine dans les environs de cette ville. Le récit est aussi simple que possible et le fait n'est mentionné que pour amener le voyage fait par sainte Geneviève en vue de ravitailler la ville. Je cite le texte de A :

Tempore quo opsidionem Parisius bis quinos, ut aiunt, annos a Francis perpessa est pagum ejusdem urbis ita inaedia adflixerat, ut nonnulli fame interisse nuscantur. Factum est autem ut Genovefa...

Digitized by Google

Voici ce que ce passage devient sous la plume de C :

Parisiacis post dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato, miseris pernitiose posteritatis sobolem dereliquit, nam furor anterior extra urbem posita ac foris derelicta rapuerat, hic vero pectoris quaeque clusa recessibus ac febris intrinsecus adherentia consumebat.

L'opposition est saisissante : d'un côté, détails très précis : siège de dix ans, armée franque, gens morts de faim, précaution prise d'introduire la durée du siège par un *ut aiunt*, enfin, sobriété parfaite dans l'expression,. Le *tempore quo* suppose une connaissance général du fait : on le rappelle en passant, on n'a pas la prétention de l'apprendre au lecteur.

Dans l'autre recension, tous ces détails vivants ont disparu ; il n'y a pas de siège, mais une longue guerre ; il n'est pas question de gens morts de faim. Par contre, on nous fait nager en pleine rhétorique : *dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato*, et ce *furor anterior*, et cette redondance *contra urbem posita et foris derelicta* et *a pectoris quoque clusa recessibus !* Tout cela, c'est du remaniement, c'est du verbiage ; supposer la relation contraire, ce serait admettre une impossibilité.

C 31 (A 37 B 35).

A et B racontent qu'à Troyes Geneviève guérit un homme qui était devenu aveugle pour avoir travaillé le dimanche, et une jeune fille de douze ans également aveugle. C se borne à dire qu'à Troyes la sainte guérit des aveugles. Evidemment ici on ne dira pas que A et B amplifient ; il est manifeste que le remanieur, ne trouvant pas dans les deux faits le caractère dramatique des miracles racontés avec détail, les a par indifférence laissés de côté.

C 32 (A 39 B 38). C raconte la tempête que la flottille de sainte Geneviève essuya sur la Seine et la manière miraculeuse dont les vaisseaux furent sauvés. A et B ajoutent que de la sorte onze vaisseaux furent sauvés par Dieu grâce aux prières de la sainte. Qui dira qu'on s'est complu à introduire ce détail dans un récit où il manquait primitivement, alors qu'il est infiniment plus naturel de supposer que le remanieur l'a omis, soit par indifférence, soit par distraction?

C 35. (A 43-44 B 41). C'est l'histoire du maître impitoyable qui ne fait grâce à son esclave qu'après avoir été tourmenté toute une nuit par la fièvre. Comme c'est sainte Geneviève qui l'a supplié et qui ensuite l'a guéri, l'hagiographe se voit amené à rapprocher ce cas d'un épisode semblable rapporté de saint Martin et du comte Avicianus (Sulp. Sévère, *Dial.*, III, 4). Cette comparaison est dans

Digitized by Google

A ; elle manque dans B et dans C. Est-elle une interpolation de A ? Rien ne le prouve. Est-elle sautée par B et par C comme inutile ? Rien ne défend de le croire. Mais puisque nous avons la preuve que C remanie et abrège, nous sommes fondés à croire que c'est encore le cas ici.

C 40 (A 53 B 49).

Après avoir raconté comment, par les prières de la sainte, un vase s'est miraculeusement rempli d'huile, l'hagiographe ajoute dans A et dans B : *Post ter senos namque ab obitu ejus annos, quo ad discribendam ejus vitam appuli animum, oleum cum ipsa ampulla, quod oratione ejus creverat, vidi.* Ce passage manque dans C. Si A et B l'ont ajouté après coup, ils ont évidemment commis un faux. Mais remarquez tout d'abord deux traits d'authenticité : d'une part, le *ter senos* est conforme à l'habitude (dirai-je celtique ?) de notre auteur de nombrer par la multiplication des distributifs (cf. A 53 *ter senos* et *decies octonos*) ; de l'autre, la citation de Sulpice Sévère est aussi dans le ton général du texte : on sait que l'hagiographe aime à citer cet auteur. Le passage de AB se présente donc avec d'excellentes notes d'authenticité : on ne comprendrait pas pourquoi quelqu'un se serait avisé d'interpoler un détail si précis, mais on comprend parfaitement, au contraire, qu'un remanieur exclusivement préoccupé de la forme littéraire et sans intelligence pour la portée scientifique du détail l'ait fait disparaître sous sa plume.

Je passe maintenant à des lacunes plus importantes que nous remarquons dans C, si nous le comparons avec A et avec B.

Il manque dans C plusieurs épisodes rapportés par B et par A. Ce sont :

La guérison de la servante de Cilinia (A 29 B 27) ;

Le miracle de la religieuse de Bourges (A 31 B 29) ;

La guérison du fils du sous-diacre (A 38 B 36) ;

L'épisode des pains distribués en cachette aux Parisiens (A 40 B 39) ;

L'épisode du chantre de Tours (A 47 B 44) ;

L'épisode de la tempête sur la Seine (A 51 B 48) ;

Les deux miracles opérés au tombeau de la sainte (A 54-55 B 51-52).

Que faut-il penser de toutes ces divergences entre AB et C ? S'agit-il de lacunes de C, dues partie à l'intention partie à l'inattention d'un copiste ? Ou bien s'agit-il d'interpolations que les scribes de A et de B auraient introduites après coup dans le texte du *Vita ?*

Un examen sérieux de la question fait voir que cette dernière hypothèse est bien difficile à soutenir. Sans doute, en matière

Digitized by Google

d'hagiographie, il existe une tendance à amplifier de plus en plus le côté miraculeux des choses et, par suite, il ne serait pas étonnant *à priori* que le *Vita* eût reçu de bonne heure des accroissements. Mais d'autre part, lorsque les copistes avaient à transcrire une vie quelque peu longue, rien ne leur était plus familier que de diminuer leur tâche en sautant des chapitres, et, par conséquent, la possibilité que C ait abrégé est égale à celle que A et B aient amplifié. C'est l'étude intrinsèque des passages en plus dans A et dans B qui doit nous donner la solution du problème.

Et alors il apparait qu'on ne voit aucun argument en faveur de l'hypothèse de l'interpolation, tandis qu'il en existe pour celle de l'omission. Si des passages comme la guérison du chantre de Tours et la tempête sur la Seine ne favorisent particulièrement aucune des deux hypothèses, par contre, on voit fort bien que C a dû omettre l'épisode de la religieuse de Bourges par peur de scandaliser (1), qu'il a pu sauter la guérison de la servante de Cilinia et celle du fils du sous-diacre parce qu'elles sont racontées d'une manière sommaire et n'auront pas semblé des miracles fort éclatants, et qu'enfin l'épisode des pains distribués en cachette aux Parisiens a un tel cachet de vérité vécue qu'on admet difficilement la fiction (2) : si le scribe de C l'a omis, c'est peut-être parceque, préoccupé de brièveté et n'y voyant pas de caractère miraculeux, il ne l'aura pas trouvé intéressant. En un mot, dans aucun des cas qui viennent d'être énumérés, l'hypothèse de l'interpolation ne s'impose ; par contre, dans plus d'un, celle de l'omission se présente comme vraisemblable.

Je dois ajouter que l'épisode du miracle opéré en faveur du Goth (A 55 B 52) contient une expression trop mérovingienne pour avoir été imaginée par un scribe de date postérieure. Les deux recensions portent : *Cuidam Gotho die dominica operanti manus utraque contraxerant.* Le mot *contraxerant* pour *contractae fuerant* ou, si l'on veut, *se contraxerant* se retrouve dans Grégoire de Tours *Gloria Confessorum*, c. 79 (p. 797, 6) : *Fuit quidam .. cujus manus ac pedes ita contraxerunt.*

D'ailleurs, que le scribe de C ait réellement abrégé le texte du *Vita*, c'est ce qu'en dehors des exemples qui viennent d'être cités on peut établir à toute évidence. Les recensions A et B contiennent un

(1) M. Kunstle, p. XLIII, est aussi d'avis que C a trouvé l'épisode de la religieuse de Bourges dans son archétype, et qu'il l'a omis pour ne pas scandaliser, dit-il, les religieuses qui devaient être les principales lectrices du *Vita Genovefae*.

(2) M. Kohler, dans son premier mémoire, p. c, l'a mal compris : il se figure sainte Geneviève *volant des pains*; qu'il relise le texte, il verra qu'elle n'aura volé qu'elle-même.

Digitized by Google

bon nombre de passages qui sont une réminiscence littéraire d'auteurs anciens, ou qui même reproduisent textuellement les paroles de l'un d'eux. J'en ai dressé la liste que voici.

Emprunts faits par A et par B à des sources littéraires et manquant dans C.

A 6 Lustrante jam solis lampade terras.	Virg., *Aen.*, IV, 6.
13. Vasto gurgite mersam.	Virg., *Aen.*, I, 118.
14. Saint Martin mis en scène d'après	Sulp. Sévère, *Vit. Mart.*, 4.
16. Les douze vertus nommées.	Hermas. *Pasteur*, Sim. IX, 15.
18. Dum suis vestigium ob pastum vagantes legerem.	Virg., *Aen.*, IX, 392-3.
19. Sinum lacrimis implevit obortis.	Virg., *Aen.*, XI, 41.
22. Gallorum cantu vel plausu indicante	Pline, *Hist. Nat.*, X, 21.
30. Épisode des possédés, raconté d'après	Sulpice Sévère, *Dialog.*, III, 6.
35. Siège de Paris *bis quinos annos* (B *quinos*).	Peut être une réminiscence du siège de Troie.
38. Guérison du possédé.	Sulpice Sévère, *Vit. Martin*, 18.
39. Calor ossa reliquerat.	Virg., *Aen.*, III, 308.
44. Le juge Avicianus et S. Martin [manque B].	Sulpice Sévère, *Dialog.*, III, 4.
47. Possédé.	Sulpice Sévère, *Vit. Mart.*, 17.
53. Animum ad scribendum appuli	Sulpice Sévère, *Dialog.*, III, 3.
56. Porticus applicata triplex.	Sidon. Apollin., *Carm.*, II, 10.

Or, tous ces passages font défaut dans C. De nouveau se pose la question : A et B les ont-ils introduits par interpolation, ou C les a-t-il sautés en remaniant ?

Contre cette dernière supposition, on ne voit pas d'objection. Qu'un remaniement fasse disparaître des expressions qui sont simplement de style, quoi d'étonnant et quoi de plus vraisemblable ? D'autre part, il n'est pas vraisemblable du tout que A et B aient interpolé. Se figure-t-on bien un interpolateur qui, chaque fois qu'il éprouverait le besoin d'introduire ses fantaisies dans le texte, le ferait avec des expressions empruntées à Virgile, à Pline l'Ancien, à Sidoine Apollinaire, à Sulpice Sévère et autres ? Cette hypothèse, il est vrai, n'a rien qui choque M. Künstle : c'est exclusivement, nous dit-il, dans les passages que A et B ont en plus que figurent les

Digitized by Google

réminiscences (1). Mais cela n'est pas tout à fait exact. Si treize passages à réminiscence ont été effacés dans le remaniement, deux ont échappé à ce sort et donnent un démenti implicite à l'affirmation de M. Künstle. Dans A 16 (B 14), on nous dit que la sainte avait pour compagnes spirituelles les douze vertus dont parle Hermas dans son livre intitulé *Le Pasteur*, et on nous les énumère. C attribue les mêmes compagnes à la sainte et fait la même énumération, seulement, il omet de prononcer le nom d'Hermas et celui de *Pasteur*. Ici, le cas est aussi clair que possible et M. Künstle lui-même est obligé de reconnaître que la mention d'*Hermas* et de son *Pasteur* devait se trouver dans l'archétype de C (2).

L'autre exemple m'est fourni par C 42 (A 56 B 53). Les trois textes ont gardé un passage emprunté au *Passio sancti Juliani* du ve siècle ; en parlant de l'église bâtie par Clovis, ils empruntent à cet écrit l'expression *celsum protulit aedificata fastigium* (3). A reproduit la citation très exactement ; B porte *extulit* au lieu de *protulit*. C lit *elevata* au lieu d'*aedificata*. Voilà donc au moins deux passages où la plume du remanieur n'a pas suffisamment altéré le texte primitif pour en faire disparaître toutes les réminiscences : celles qu'il laisse subsister permettent de deviner celles qu'il a biffées, et réduisent à néant l'argument de M. Künstle.

Tout donc nous le montre : C est un remaniement qui a fait disparaître presque toutes les particularités caractéristiques du texte primitif, conservées par A et par B. C'est à la fois un remaniement purement littéraire, dont l'auteur a visé à une plus grande correction au point de vue de la langue et du style, et un abrégé qui élimine divers détails, les uns parce qu'ils n'avaient pas d'intérêt pour lui (encore qu'ils en eussent beaucoup pour les historiens) les autres parce qu'ils le choquaient. Il n'est pas étonnant, puisqu'il travaillait à rendre plus correct et plus vraisemblable l'écrit, qu'il soit parvenu à nous en offrir une rédaction par endroits plus claire, plus sobre, plus vraisemblable que dans l'original. Partir de cette supériorité purement formelle pour le déclarer antérieur à A et à B, ce serait une impardonnable confusion ; je me persuade qu'après

(1) Haben nun A und B interpolirt, oder hat C gekürzt ? *Die Frage lässt sich mit voller Gewissheit* beantworten. In all den Wundererzählungen nämlich, die A und B über C hinaus haben, *und nur in ihnen*, lässt sich im sprachlichen Ausdruck und im sachlichen Inhalt eine Verwandschaft mit Gregor von Tours und ganz besonders mit Sulpicius Severus feststellen. » *Vita S. Genovefae*. p. XLVI. Sur les prétendus emprunts à Grégoire de Tours, v. plus loin.

(2) *Vita s. Genovefae*, p. XLII.

(3) Dans les *Scriptores Rerum Merovingicarum* t. I, p. 881.

Digitized by Google

avoir pris connaissance des pages qui précèdent, aucun lecteur ne la commettra.

C disparaît donc de la scène ; il ne peut élever aucune prétention à nous représenter le texte le plus ancien du *Vita Genovefae*. Parce qu'il figure dans deux des plus anciens manuscrits connus, et qu'au surplus il ne contient pas certains passages qui ont servi d'arguments aux ennemis de l'authenticité, il a pu séduire d'abord les critiques et leur faire croire qu'il apportait enfin la solution d'un problème captieux. C'étaient des avantages plus apparents que réels : l'examen auquel nous avons soumis son texte a fait éclater de tous les côtés les indices de sa postériorité. Sa fortune aura été rapide ; après avoir été un instant le maître du champ, il retombe au rang de ces documents qui ne méritent aucune considération. Et le jugement que formulaient sur lui MM. Kohler et Krusch sera aussi, en définitive, le mien.

* * *

Restent les recensions A et B. A laquelle des deux appartient la priorité ? Faut-il croire, avec M. Kohler et Mgr Duchesne, que la recension A, qui est la plus longue, est interpolée, ou, avec MM. Narbey et Krusch, que B a été retouché et abrégé ?

Après un examen attentif de la question, je me déclare catégoriquement en faveur de A contre B.

Tout d'abord, les raisons qui nous ont fait préférer AB à C gardent toute leur force quand on compare A à B. Incontestablement, c'est A qui parle la langue la plus mérovingienne, c'est-à-dire la plus ancienne. Plus d'une fois, B a remplacé par un mot classique une expression vulgaire de A. B n'a plus compris *abire hominem jussit* (A 48) où *homo* désigne une jeune fille, et il a substitué à cette expression si caractéristique celle de *puellam* (1). Il n'a pas compris davantage *judicare* dans le sens de mouvoir (A 25) et au lieu de *judicare* il écrit *movere*. Il est resté *à quia* devant *jam extento ense incolumes* (A 56), et il se tire d'affaire en biffant tout simplement les mots qui le gênent. Il s'est heurté par deux fois à un verbe intransitif employé au sens réfléchi : *quae cum ab oratione levasset* et *elevans ab oratione* (A 80) et il en a fait *quae cum ab oratione surrexisset* et *exurgens ab oratione*. Il s'est offusqué du *cum esset gentilis Childericus rex* (A 26) et y a substitué un *cum esset insignis* qui a le tort de ne rien dire du tout et de détruire le sens de la phrase.

(1) M. Kohler, dans la *Revue historique*, p. 289, s'y est mépris et a vu dans *hominem* la preuve que A est corrompu.

Digitized by Google

Ce travail du correcteur se remarque dans un grand nombre de passages dont M. Krusch a dressé la liste (1) ; bien que tous ne soient pas également probants, il nous paraît cependant qu'on peut difficilement contester la postériorité des leçons suivantes de B, qui, chaque fois, remplacent une expression vulgaire ou rustique par un terme plus classique :

A	B
opitulatio	auxilium
bassibus	cruribus
postergum sequitur	retro sequitur
ab obtutu	a presentia
laciscivitque	imploravitque
revectans	reportans

Supposer, je le répète, que les expressions correctes de B aient été remplacées par les incorrectes de A, c'est une impossibilité. On comprend très bien qu'un lettré qui a passé par la renaissance carolingienne, ayant à reviser un écrit d'une époque plus barbare, soit choqué par l'emploi de termes peu classiques et les remplace par des équivalents plus corrects. On ne comprend pas du tout qu'il puisse arriver à l'esprit d'un copiste barbare, ayant sous les yeux un texte de bonne époque, d'y substituer des expressions de la langue vulgaire à celles du parler de Virgile et d'Horace. Comment croire, par exemple, que *opitulatio*, que je rencontre par quatre fois dans A (2), y soit venu prendre la place d'un primitif *auxilium?* Non, tout le monde dira que *auxilium*, qu'on lit dans les quatre passages correspondants de B (3), y est venu expulser *opitulatio*, trop barbare au gré du remanieur.

Entrer dans le détail m'entrainerait trop loin ; je dois me borner à un exemple. L'auteur du *Vita Genovefae* a une certaine prédilection pour l'emploi du verbe *superare* : saint Germain va pour dompter (*superare*) l'hérésie de Bretagne (4) ; il conseille à Geneviève de ne pas se laisser dominer par les charmes du siècle (*si seculi decor tuam superaverit mentem*) (5) ; il nous montre le prêtre Genesius dominé par la terreur (*metu superatus*) (6). Quand donc je lis dans A 12 : *Exiente sono Attelam Chunorum regem sevitia superatum*

1) NA. t. XVIII, p. 44.
2) A. 19, 39, 51, 52.
3) B, 16, 38, 48, 49.
4) A, 2 ; B, 2.
5) A, 6 ; B,4.
6) A, 20 ; B, 17.

Digitized by Google

Galliam provinciam coepisse vastare, je reconnais à n'en pas douter le mot *superatum* employé dans le même sens particulier et rare que dans *metu superatus*, et je retrouve bien la langue propre au *Vita Genovefae*. Et lorsqu'ensuite je lis le même passage dans B 9, je n'y trouve plus que : *Exeunte sono Attilam. Chunorum regem, Galliam saevissime vastaturum*, c'est-à-dire que je constate un remaniement dont l'auteur a fait disparaître une particularité caractéristique du style du *Vita Genovefae*, conservé au contraire dans A.

Un autre indice en faveur de A, c'est que dans certains passages contenant des réminiscences d'auteurs anciens, c'est A qui a gardé le plus fidèlement les leçons originales. Il écrit (A 53) *animum ad scribendum appuli* à la suite de Sulpice Sévère, tandis que B porte moins correctement *apposui*. Il rend plus fidèlement une citation virgilienne : *sinum lacrimis implevit obortis* (A 19), tandis que B laisse tomber *obortis*. Dans l'emprunt fait au *Passio Juliani*, c'est A 56 encore qui lit correctement, avec l'original, *protulit aedificata fastigium*, tandis que B 53 porte : *extulit elevata fastigium*.

Mais, c'est Mgr Duchesne qui s'est chargé de nous le rappeler, un manuscrit peut avoir gardé une langue plus authentique et avoir été interpolé. Voyons si c'est le cas pour A.

A contient en tout trois chapitres de plus que B. Ce sont 17 la mission de saint Denis, 42 la résurrection de Claudia, 44 la mention du comte Avicianus.

De ces trois chapitres, 42 faisait certainement partie de la rédaction primitive et a été omis par B. Dans A, on raconte deux miracles que la sainte a faits à Orléans. Le premier est la guérison de Claudia, qui manque dans B, le second est la punition du maître inhumain. Ce dernier est introduit dans A par les mots : *in eadem urbe*. Il l'est de même dans B, où ces mots, conservés sans nécessité trahissent la lacune. B a donc sauté la guérison de Claudia.

La mention d'Avicianus dans A s'explique fort bien ; il y a un miracle de sainte Geneviève semblable à un miracle de saint Martin, et l'hagiographe le mentionne avec complaisance. Le passage a d'autant plus de parfum d'authenticité que l'auteur du *Vita Genovefae*, comme on sait, est tout nourri de la vie de saint Martin par Sulpice Sévère. Le passage n'étant d'ailleurs pas indispensable à la narration, il se comprend que B l'ait omis.

Quant au chapitre relatif à la mission de saint Denis, il est, comme celui de tantôt, une espèce de hors d'œuvre. Mais cela ne suffit pas pour prouver qu'il n'est pas authentique. Notre hagiographe aime à s'arrêter parfois en route pour causer, et le sujet

Digitized by Google

ici est tentant. Sans doute, on peut soutenir que le chapitre a été ajouté par A, mais on peut avec tout autant de vraisemblance admettre qu'il a été retranché par B.

Nous avons, au surplus, un indice bien significatif de l'authenticité des trois passages en question : c'est leur langue, qui est la même que celle du *Vita* et qui en présente les particularités. Voici un aperçu instructif :

I.

A 17. Mission de saint Denis.

Emploi de la première personne par le narrateur.	Cf. 1, 3, 26, 31, 53, 54.
Hac provincia (la Gaule)	cf. 12 : Attila vient dévaster Galliam provinciam
Docet nos lectio	cf. 25 (series lectionis expostulat) et 42 (ordo lectionis exposcit)
porro = vero	cf. 14, 50, 56.
Auteur ecclésiastique (Rufin) cité.	Cf. le *Vita*, *passim*

II.

A 42. La guérison de Claudia.

Properans direxit	cf, 20. 18 ; 26, 10.
Cadens ad pedes ejus ululans	cf. 24, 13 : ruens ad pedes. . ululans exorabat.
extemplo	cf. 4, 6 ; 19, 12.
in aditu domus	cf. 48.

III.

A 44. Le comte Avicianus.

lectio tradit	cf. 25 et 42 ci dessus.

On ne dira pas que l'interpolateur aura imité à dessein les particularités de la langue du *Vita* pour mieux faire illusion au lecteur. Ce serait transporter dans le passé des préoccupations qui n'existaient guère. A supposer que quelqu'un eût imaginé d'enrichir le *Vita* de nos trois passages, il ne se serait pas avisé d'une précaution littéraire de ce genre. Il faudra plus d'un siècle encore avant que les faussaires s'aperçoivent que la langue pourrait les trahir, et quand ils s'en apercevront et qu'ils y voudront porter remède, elle les trahira malgré eux à un endroit ou à l'autre. Pour qu'une concordance aussi parfaite se rencontre entre le *Vita* et ses

Digitized by Google

prétendues interpolations, il faut qu'il n'y ait qu'un seul auteur et une seule plume.

Donc, ce n'est pas A qui interpole, c'est B qui abrège.

Et ce n'est pas tout. Les trois chapitres de A qui manquent dans B sont aussi dans C. Or, nous savons que les manuscrits C sont du VIIIe-IXe siècle, l'archétype qui leur est commun avec A est donc de date antérieure. Et voilà nos prétendues interpolations qui remontent au moins jusqu'au commencement du VIIIe siècle! Qui ne voit quelle autorité cela leur donne, et combien, en particulier, il sera désormais difficile de soutenir que le chapitre relatif à l'apostolicité de saint Denis est de l'époque de Charlemagne? Non : aussi haut que nous pouvons remonter dans les origines du *Vita*, nous y trouvons déjà nos trois passages : dites donc encore que ce sont des interpolations!

S'ensuit-il qu'il faille, comme l'a fait M. Krusch, ne tenir aucun compte de B pour l'établissement du texte? Pas le moins du monde, et j'accorde fort volontiers à M. Kohler qu'en certains cas c'est B qui a gardé la bonne leçon. C'est ainsi que dans deux passage du *Vita* taillés sur la vie de saint Martin par Sulpice Sévère, les leçons de l'original : *postera die* et *egestus est* se retrouvent dans B, tandis que A les a altérées en *post pridie* et en *ejectus est* (1). Mais ces cas, à mon sens, sont beaucoup plus rares que ne le croit M. Kohler, et je ne puis nullement me convaincre de la supériorité d'un certain nombre de leçons de B qu'il met en opposition avec celles de A. Tantôt ces leçons se rencontrent dans quelques-uns au moins des manuscrits de la famille A, et alors leur portée démonstrative disparaît (2) ; tantôt, elles n'ont en rien la supériorité qu'il leur attribue (3), tantôt encore, elles sont, au contraire, manifestement mauvaises et prouvent plutôt le contraire de la thèse de M. Kohler (4).

(1) Kohler, dans la *Revue historique*, p. 293.

(2) Ainsi *rex Francorum* de B 24 est incontestablement meilleur que *Francorum rex* qu'on trouve dans la plupart des manuscrits A, mais M. Kohler oublie que cette bonne leçon est donnée aussi par les deux manuscrits de la première classe de A. De même B *procedens Genove/a a cellula* est meilleur que *ad cellulam*, mais 1 *b* de A porte également cette bonne leçon.

(3) Par exemple, M. Kohler ne m'a nullement prouvé que A 26 B 24 il faille lire plutôt *ingrediens* que *egrediens* et je suis même porté à croire le contraire. Il ne m'a pas prouvé non plus que B *quinos* soit meilleur que A *bis quinos* ; je suis convaincu au contraire que dans B *bis* a été sauté par une distraction de copiste.

(4) Par exemple, A 45 B 43, où j'ai eu l'occasion de mettre en lumière l'éclatante supériorité de A, et A 56 B 53, où B s'est visiblement débarrassé d'un passage difficile en le supprimant.

Digitized by Google

Ici, la question est extrêmement délicate. Je reconnais très volontiers avec M. Kohler que dans la majorité des exemples qu'il invoque, le texte B est incontestablement supérieur à A au point de vue littéraire et souvent même sous le rapport du sens. Mais faut-il en conclure que c'est A qui a gâté le texte original par ses interpolations, plutôt que d'admettre que c'est B qui l'élague et en fait disparaître les principaux défauts par ses suppressions ? Telle est la question, et il faut avouer que s'il est difficile de la résoudre exclusivement en faveur de A, il l'est tout autant de se prononcer dans chaque cas en faveur de B. Peut-être la vérité se trouve-t-elle des deux côtés. Peut-être faut-il accorder que dans certains cas les scribes de A ont pu gâter le texte primitif par de sottes interpolations, et que dans certains autres ceux de B ont pu l'amender selon le goût épuré de leur temps.

Je prends quelques exemples particulièrement caractéristiques pour illustrer ce que je viens de dire. Dans l'endroit où il est parlé du mauvais maître qui est puni de sa dureté par la fièvre nocturne, les deux textes s'expriment comme suit.

A 43. Quin etiam in crastinum primo diluculo aperto ore, *secut urus qui cotidiana bos interpretatur lingua, sallivam distillans*, ad pedes Genovefae provolutus, veniam quam pridie famulo non dederat sibi dare precabatur.

B 41. Quin etiam in crastino primo diluculo ad pedes Genovefe provolutus veniam quam famulo pridie non dedit sibi dari precabatur.

M. Kohler s'offusque des mots soulignés ; il trouve que « la comparaison est triviale et jure quelque peu avec le ton général de l'œuvre » et il voit une espèce de contradiction entre ce malade brûlant de fièvre et cette bouche pleine de salive. J'avoue que ces raisons d'ordre littéraire me touchent moins que M. Kohler. Il y a ici, selon moi, une interpolation ou, pour mieux dire, une glose marginale accueillie dans le texte par les copistes, mais cette glose consiste dans *qui cotidiana bos interpretatur lingua*, et elle constitue la preuve formelle que *secut urus sallivam distillans* faisait partie du texte primitif, puisque c'est pour interpréter *urus* que la glose est faite. La comparaison est bien d'un écrivain du VIe siècle ; plus tard, l'*urus* ayant disparu, elle risqua de n'être plus comprise, et alors quelqu'un imagina d'expliquer le mot. Et, plus tard encore, lisant cette incise et peut-être ne comprenant plus rien du tout, si *secut urus* était devenu *secuturus* (ce qui n'a plus de sens quelconque), un copiste B aura purement et simplement biffé la comparaison. Voilà comment les choses se seront passées, et l'on ne s'avisera

Digitized by Google

pas, je pense, de soutenir que la comparaison et son explication ont jailli l'une et l'autre de la cervelle d'un copiste A qui, sans raison plausible, les aurait introduites dans le texte. L'exemple invoqué par M. Kohler se retourne donc contre lui, si je ne me trompe.

Autre exemple.

A 56 *Atque ideo universi qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum secundum substantiam deitatis adoramus et unitatem in Trinitate* (QUIA TOTA REGALIS EST) IN UNITATEM *confitemur, sine intermissione orantes, sepenumero noncupata fidelissima Dei famula Genovefa obsecremus, ut supplicet pro preteritis malis que gessimus*, PRO FUTURIS INTERVENIAT, IMPETRET MORTALIBUS CYBUM ANGELICUM ATQUE CORPORALEM. *quatenus reconciliati individuae Trinitati*, EXULTANTES IN SPLENDORIBUS SANCTORUM, *magnificemus dominum nostrum Jesum Christum*, CUI EST GLORIA HONOR IMPERIUM ET POTESTAS *in secula seculorum Amen.*

B 53. *Atque ideo universi qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, secundum substantiam deitatis unum, et unitatem in Trinitate confitemur, incessanter obsecremus fidelissimam Dei famulam Genovefam, ut supplicet pro preteritis malis nostris veniam, quatenus reconciliati magnificemus Dominum Jesum Christum, cui est cum Deo Patre et Spiritu Sancto una et sempiterna deitas per infinita secula seculorum Amen.*

Selon M. Kohler, (1) les parties de phrase de A imprimées ci-dessus en capitales seraient interpolées. Pourquoi ? Il n'en donne d'autre raison que celle-ci : « On remarquera tout spécialement l'incise *reconciliati individuae Trinitati*, laquelle est en opposition formelle avec la phrase *unitatem... in Trinitate confitemur*, qui se trouve quelques lignes au-dessus ». J'avoue que je ne vois guère la contradiction. Même si elle existait, elle ne constituerait pas encore pour moi une preuve d'interpolation, car enfin, un si pauvre écrivain que l'auteur du *Vita Genovefae* ne peut-il pas se contredire? Pour ce qui est du *quia tota regalis est in unitate*, j'ai déjà fait remarquer que la vraie leçon de A, à tort écartée par M. Krusch, est, *in unitate Trinitatem*. Cette leçon nous donne la seule formule que l'auteur ait pu écrire : *unitatem in Trinitate et Trinitatem in unitate*, ce qui est l'expression même de la foi catholique. Quant aux autres expressions contestées par M. Kohler, qui donc parviendra à prouver qu'elles sont des interpolations ? Qu'on puisse les faire disparaître sans inconvénient pour le sens, soit : mais de là à conclure qu'elles

(1) *Revue historique*, p. 309.

Digitized by Google

sont interpolées, il y a de la marge. Bien plus : les mots *pro futuris interveniat* sont indispensables au sens de la phrase et sont d'ailleurs annoncés par *preteritis*. Loin donc que la comparaison établie par M. Kohler soit favorable à B, elle ne fait que confirmer la supériorité de A.

Je ne m'arrêterai pas aux autres passages allégués par M. Kohler, A supposer qu'il soit dans le vrai, il en résulterait tout au plus qu'une demi-douzaine de fois les copistes de A ont pu faire rentrer dans leur texte une glose marginale de trois ou quatre mots. Il n'y a là rien que de très ordinaire, et qu'on peut constater dans les meilleurs manuscrits du monde. Le nombre de ces incises introduites à tort dans le texte est d'ailleurs des plus rares. Je n'en vois de cas manifestes que A 9, où un copiste distrait a ajouté après *requiem justorum* une note marginale *et subplicium impiorum*, qui est en contradiction manifeste avec tout le passage, puis encore A 15 où la citation *qui vos spernit me spernit* aura provoqué de la part d'un lecteur le complément suivant inscrit en marge : *qui vos audit me audit;* le copiste aura transcrit la note dans le texte comme en faisant partie. Dans deux autres passages, la note marginale a été un peu plus étendue ; le passage du *Vita* aura suggéré à quelque lecteur un rapprochement qu'il aura inscrit en marge et que le copiste, fidèle à une habitude bien connue, aura incorporée dans le texte. Le premier de ces passages A 16 nous dit que la sainte a les yeux pleins de larmes chaque fois qu'elle regarde le ciel, et qu'ayant le cœur pur elle voyait Dieu. Aussitôt un lecteur se souvient de saint Étienne regardant les cieux avant de mourir et les voyant ouverts. Et il écrit en marge : *Quemadmodum Lucas evangelista discripsit de beatissimo Stephano, ita et haec credebatur coelos apertos videre et dominum nostrum Jesum Christum stantem ad dexteram Dei.*

Quelques lignes plus loin, notre lecteur tombe sur la citation du *Pasteur* d'Hermas :

Duodecim autem virgines spirituales, quas Hermas discripsit qui et Pastor nuncupatur, nequaquam ab ea discesserunt, quae nominantur ita : ... Et ces vierges spirituelles, c'est-à-dire les vertus dont elles portent les noms, évoquent de sa part la pensée suivante, qu'il écrit en marge de son exemplaire : *Sine quibus sive virgo sive penitens in Hierusalem que edificatur ut civitas quoabtari non potest* (1).

(1) J'ai omis de commenter le *ut factum est* de A 12, qui serait une interpolation selon M. Kohler (*Revue historique*, p. 302) ; j'avoue n'avoir rien compris à sa démonstration.

Digitized by Google

M. Kohler a parfaitement raison de dire que l'introduction de ces incises dans le texte du *Vita Genovefae* le gâte ou le rend obscur et inintelligible ; mais il conviendra, je pense, que la faute en est, non pas à un interpolateur qui serait un personnage absurde s'il était l'auteur conscient de ces additions, mais à un copiste distrait qui transcrit machinalement texte et notes marginales, sans s'apercevoir de l'incohérence qu'il crée entre les deux (1).

Ajoutons, pour achever d'éclairer le lecteur, que la recension C, dont l'existence dès la fin du VIIIe siècle est attestée par deux manuscrits, se rattache à un archétype qui lui est commun avec A. C'est ce qu'admettent MM. Kohler et Krusch et c'est ce dont je me suis convaincu moi-même par un examen personnel. Cet archétype devait déjà contenir les passages de A supposés interpolés par M. Kohler, puisque C, bien qu'il abrège et raccourcisse, a gardé plus d'un de ces passages. Ce n'est pas seulement le cas pour les trois chapitres en plus, mais encore pour plus d'une réflexion qui pourrait sembler oiseuse et par suite interpolée dans A, si l'on n'en rencontrait le pendant dans C. Voyons, par exemple, comment les deux recensions commentent le récit du don qu'avait la sainte de lire dans les consciences.

A 10. ***Pluribus namque in hoc seculo viventibus secreta conscientiae manifestissime declarabat, quae propter adrogantes silere satius quam emulantibus innotescere, qui ingentem devotionem habent detrahendi. Nam dum bonis invident suam superstitiosam indicant conscientiam.***	C 7. ***Multa sibi in spiritu quibusdam spiritualibus est professa, quae propter incredulorum oblocutionem invidiamque jactantiae non necesse est enarrari.***

Certes, si le passage de C n'existait pas, on pourrait avec M. Kohler conjecturer que celui de A est une interpolation, puisqu'il manque dans B et qu'il a un sens des plus médiocres. Mais le parallélisme

(1) La recension B, elle aussi, a introduit deux notes marginales dans le texte. A l'endroit où le biographe compare la sainte à saint Aignan d'Orléans, qui sauva sa ville épiscopale avec l'aide des Goths (A 14, *auxiliantibus Gotis*) ; B 11 écrit : *juvantibus se Egetio patricio cum Gothis* et M. Krusch (NA, t. XIX, p. 448) dit que la forme *Egetius* est postérieure à Grégoire de Tours. Pareillement lorsque A 17 dit que saint Denis a été martyrisé et enterré à Catullacum, B ajoute : *cum sociis suis Rustico et Eleutherio*. Simples notes marginales transcrites dans le texte par le copiste, et ne permettant pas à M. Krusch d'écrire (SRM, t. III, p. 205) à l'encontre de toute vraisemblance : Probavi sermonem recensionis A vestigia majoris antiquitatis ferre, alteram vero (c'est à-dire B) recentiore aetate retractatam et non solum decurtatam *sed etiam interpolatam esse*. Il y a là une exagération manifeste.

Digitized by Google

de C atteste qu'un passage de ce genre a dû être dans l'archétype commun de A et de C (1).

Après avoir raconté comment saint Germain d'Auxerre, lors de son second passage à Paris, justifia sainte Geneviève aux yeux des Parisiens, les deux recensions A et C ajoutent :

A 11. *Et resedens disposuit eis vitae ejus exordium, quemadmodum Nimptedoro palam cunctis edixerat*	C. 8. *Vitae illius qualitatem universo populo uti Nimitodoro fecerat praedicavit.*

Encore une fois, c'est bien B qui a sauté une phrase qui se trouvait déjà dans l'archétype de A et de C.

Autre exemple. Après avoir rapporté que saint Siméon le Stylite s'informait de Geneviève et lui demandait des prières, les recensions A et C ont chacune une réflexion qui manque dans B.

A 28. Admirabile istud apud nos nec frigidus nec calidus christianus habetur, quod ita scientia Dei Christi fidelissimi famuli, veluti sensum Domini cognuscentes, tantas inter se positas provincias semet ipsos ab administratione sua comperiant.	C 22. Quanta namque fideles Dei famuli gratiae locupletatione ditantur, ut quos a cognitione mutua provintiarum situs et spatia longinqua discriminant, eos Dei providentia interiori quodam mentis aspectu invicem nosse se faciat.

On ne soutiendra pas que le passage de A 27 est une interpolation; C 22 est là pour prouver son ancienneté. Ce passage est d'ailleurs du charabia, d'accord, et le rédacteur de C l'a fort bien amendé, mais il ne faut pas conclure nécessairement du charabia à l'interpolation.

Arrivé au terme de cette laborieuse enquête, je conclus avec MM. Narbey et Krusch que c'est la recension A qui nous a gardé du *Vita Genovefae* le texte le plus fidèle, le plus rapproché de l'original. Toutes les objections qui ont été faites à cette thèse, je crois les avoir rencontrées et je me persuade que je n'en ai pas laissé une seule debout.

Veux-je dire par là que A nous a conservé le *Vita Genovefae* dans son absolue pureté ?

En aucune manière. Je reste convaincu que dans l'état où nous le possédons, il a souffert en quelques endroits. J'ai déjà parlé ci-dessus de l'introduction de quelques gloses marginales dans le texte. J'ajoute ici que tel ou tel passage est gâté dans tous les

(1) Il me sera permis de faire remarquer ici encore la présence dans A 10 d'une expression qui constitue une particularité du *Vita Genovefae* ; c'est *innotescere* dans le sens de *faire connaître* ; cf. A 1 : *gratiam Dei in ipsam conlatam fidelibus censui innotesci.*

Digitized by Google

manuscrits, sans que ni B ni C ne nous aident à en restituer le texte primitif.

Je cite tout particulièrement les passages suivants :

A 6. *Et vale dicens ei atque obsecrans ut sui memor tanti crebro in Christo haberetur.*

A 10. Il doit y avoir une lacune qui rend le passage inintelligible dans A, et que C a essayé de combler.

A 11. *Sed vulgus qui paratior est ad derogandum bonis potius quam ad imitandum adserebant eam inferiorem sibi quam blasphemantes potius predicabant quam reprobarent.*

A 28. *Admirabile istud apud nos nec calidus nec frigidus christianus habetur.* Passage tronqué.

A 31. *Multa de hujusmodi hominibus disseruit, quae propter longam narrationem silentio pretermisi.*

Ces passages sont d'ailleurs en petit nombre ; ils ne portent pas sur les faits de la vie, mais seulement sur les réflexions de l'auteur, et ils ne s'opposent en rien à la conclusion que j'ai formulée ci-dessus.

CHAPITRE III.

L'AUTHENTICITÉ DU *Vita Genovefae.*

Les conclusions auxquelles nous sommes arrivés dans les chapitres qui précèdent ont singulièrement avantagé la position de M. Krusch dans le débat sur l'authenticité du *Vita Genovefae.* Jusqu'à présent, les champions de celle-ci avaient à leur disposition un moyen assez facile de se débarrasser des objections faites à leur thèse : ils pouvaient se borner à déclarer interpolés les passages qui leur étaient défavorables. Désormais il faudra, au contraire, accepter ces passages comme faisant incontestablement partie du texte et, si l'on veut défendre l'authenticité du *Vita*, répondre point par point à M. Krusch sur le terrain où il a porté l'attaque.

C'est ce que je me propose de faire.

Et d'abord, je rencontre une objection qui, si elle était fondée, dispenserait M. Krusch d'en formuler d'autres. L'hagiographe, selon lui, a lu et utilisé Grégoire de Tours, Fortunat, la vie de sainte Gertrude et Bède le Vénérable : il ne saurait donc être question de voir en lui un écrivain du commencement du VIe siècle ! (1)

Je m'inscris en faux contre ces affirmations. Ce qui est certain,

(1) KRUSCH, dans le NA, XVIII, p. 34 35.

Digitized by Google

c'est que notre hagiographe est un lettré. On trouve dans son écrit, outre de nombreuses citations de la Bible, des réminiscences de Virgile et de Pline l'Ancien, et des traces d'emprunts faits aux écrivains ecclésiastiques des premiers siècles : au *Pasteur* d'Hermas, à Rufin, à Sulpice Sévère, à Sidoine Apollinaire, au *Passio Juliani* (1).

On n'en rencontre pas une seule permettant de croire qu'il aurait utilisé un écrivain du VIe siècle ou postérieur au VIe siècle.

Les prétendus emprunts à Grégoire de Tours se réduisent à l'emploi de locutions ou de tournures qui n'appartiennent pas en propre à cet écrivain mais qui sont familières à la langue de l'époque. Tels sont *reddere excusatum*, *judicare membra*, *contraxerant* dans le sens de *contracta erant* (2). Pour *exiente sono*, M. Krusch aurait dû s'apercevoir que c'est une réminiscence biblique (3), et par conséquent un bien commun de tous les lecteurs du Livre sacré. Il y a à la vérité un passage du *Vita* — un seul — où la ressemblance avec Grégoire est plus qu'une simple similitude de langue : c'est celui-ci :

Grégoire, *Virtutes Martini* III, 7.	*Vita Genovefae*, c. 55.
Senator. . dum die DOMINICO *clavem facit, digiti ei ambarum* MANUUM CONTRAXERUNT . *auxilia expetit confessoris* (*sc. Martini*) *et per quatuor dies orationi ac jejunio vacans*, MANUS SANAS *elevans*, INCOLOMIS EST *regressus*.	*Cuidam Gotho die* DOMINICO *operanti* MANUS UTRAQUE CONTRAXERUNT. *Hic cum ad sepulcrum Genovefae sanitatem sibi reddi nocte tota implorasset .. recepta* MANUUM SUARUM *sanitate*, INCOLOMIS EGRESSUS EST.

Il est difficile de croire que l'auteur de l'un de ces passages n'a pas connu l'autre : aussi, à moins de supposer qu'ils reproduisent

(1) V. ci-dessus, p. 30, la liste des emprunts faits par le *Vita Genovefae* aux auteurs cités. Le *Passio Juliani* étant peu connu, je crois utile de signaler au lecteur que c'est un écrit du Ve siècle, publié par M. Krusch à la suite de Grégoire de Tours au tome Ier des *Scriptores Rerum Merovingicarum*.

(2) C'est ce que M. Krusch avait reconnu lui-même à la suite des observations de Mgr DUCHESNE dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 213, du moins en ce qui concerne *judicare membra* : « Ich nahm... Entlehnung... an, füge mich aber gern der besseren Erkenntniss, dass ein jeder der beiden Autoren sich so ausgedrückt hat wie man sich zu seiner Zeit auszudrücken pflegte. (NA, t. XIX, p. 446.) Mais dans la préface de son édition du *Vita Genovefae* (SRM, t. III, p. 206), il retire tacitement cette concession en écrivant : « Quamvis tritus esset falsarius, his locis se ipsum prodidit » et il cite en premier lieu *judicare membra*. Cela lui fait trois opinions successives sur le même point. Je reste avec Krusch II contre Krusch I et Krusch III.

(3) In omnem terram exivit sonus eorum. *Psalm. XVIII*, 5; cf. S. Paul, *Ad Roman.* X, 18.

Digitized by Google

une source commune, ce qui est peu probable, il faudra bien admettre que Grégoire de Tours a lu le *Vita Genovefae* ou que le *Vita Genovefae* a utilisé Grégoire de Tours.

C'est, me dira-t-on, la seconde hypothèse qui est seule admissible, car tout montre que Grégoire de Tours n'a pas connu le *Vita Genovefae*. Cet écrivain, chaque fois qu'il parle d'un saint, a soin de citer sa vie quand il en connaît une. Or, il ne le fait pas pour sainte Geneviève, bien qu'il la mentionne à deux reprises dans ses écrits. Il y a plus. Il a fait les recherches les plus assidues sur les origines franques et il nous met au courant des perplexités qu'il a eues à ce sujet. Avec quel empressement n'eût-il pas accueilli les données du *Vita Genovefae* sur la carrière du roi Childéric, pour laquelle il a été obligé de s'en rapporter à quelques légendes populaires qui lui étaient suspectes ! S'il n'a pas fait usage du *Vita*, c'est qu'il ne l'a pas connu, et s'il ne l'a pas connu, c'est que le *Vita* n'existait pas.

Voilà, je pense, l'objection présentée dans toute sa force. Pour la rencontrer, il me faut remonter un peu haut.

La carrière littéraire de Grégoire de Tours s'est écoulée de 573, année où il commença la rédaction du *Virtutes Sancti Martini*, jusqu'en 594, que la mort le surprit en quelque sorte la plume à la main. On s'accorde à placer en 575 ou 576 la composition du livre Ier de son *Historia Francorum* (1). Pendant les vingt années que dura cette laborieuse carrière, il ne cessa de chercher et d'apprendre, et il dut lui arriver bien des fois d'acquérir au cours des années des renseignements dont il eût pu enrichir ses écrits, s'il les avait possédés plus tôt. Lui-même a soin de nous dire quelque part, en parlant de saint Seurin de Bordeaux, qu'il n'a appris l'existence de sa biographie par Fortunat qu'après qu'il avait déjà écrit sa notice sur ce saint (2). Si donc il lui a fallu attendre jusqu'après 588 (3) pour avoir connaissance de l'écrit d'un homme qui était son ami, n'est-il pas évident que bien d'autres écrits hagiographiques ont dû lui rester inconnus, soit pendant longtemps, soit même pendant toute sa vie, étant donné la difficulté des communications et l'absence de toute organisation des renseignements bibliographiques? C'est le cas notamment pour un des principaux documents hagiographiques du Ve siècle, la célèbre

(1) Monod, *o. c.*, p. 44 ; Arendt, préface du tome I des SRM, p. 16.

(2) Vitam tamen hujus, postquam haec scripsimus, a Fortunato presbitero conscriptam cognovimus. *Gloria Confessorum*, c. 44.

(3) Date de la composition du *Gloria Confessorum* d'après Monod, *Études critiques*, p. 44, suivi par Arendt.

Digitized by Google

vie de saint Germain d'Auxerre par le prêtre Constance (1).

Il est donc fort possible que lorsqu'il écrivit ses livres Ier et II, Grégoire de Tours n'a pas connu le *Vita Genovefae*. Je vais plus loin, et je donne barre sur moi à M. Krusch en déclarant que cela est hautement probable, pour ne pas dire tout à fait certain.

C'est tout particulièrement dans le *Gloria Confessorum* que Grégoire de Tours, en parlant des miracles des saints, cite leur vie chaque fois qu'il la connaît. Or, contrairement à son habitude, il omet de le faire à propos de sainte Geneviève, « bien qu'il consacre à celle-ci tout un chapitre » (2). A cela je réponds que Grégoire de Tours ne devait pas citer le *Vita Genovefae*, parce qu'il était dans le plan de son livre de ne pas le citer. Lui-même nous apprend, au chapitre 44 de cet ouvrage, qu'*il n'a voulu y raconter que les miracles opérés par Dieu à l'intercession des saints après leur mort*, ajoutant que s'il lui est arrivé de faire exception à cette règle, ç'a été pour relater des événements qui n'ont jamais été racontés par écrit (3). Et c'est pour confirmer ce qu'il dit de ces miracles que Grégoire, lorsqu'il le peut, signale la source à laquelle il en emprunte le récit. C'est le cas pour douze des saints personnages mentionnés dans le livre, à savoir :

S. Albin, c 94.
S. Bibien, 57.
SS. Epipode et Alexandre, 63.
S. Hilaire, 2 Ad cujus beatum sepulchrum multae quidem virtutes ostensae narrantur, quae liber vitae ejus continet.
S. Marcel, 87.
S. Maxime, 22.
S. Médard, 93.
S. Mitrias, 70.
S. Romain, 45.
S. Seurin de Bordeaux, 44.
S Siméon, 26.
S Symphorien, 76.

(1) V. p. 145 de la dissertation que lui a consacrée M. Levison dans le *Neues Archiv*, XXIII (1903). C'est un modèle de critique sereine et féconde, et qui est aux antipodes du factum de M. Krusch sur le *Vita Genovefae*. Je lui reproche seulement d'avoir accueilli sans examen les conclusions de celui-ci et de n'avoir pas relevé l'erreur de M. Krusch écrivant SRM, t. I, p. 460 que dans le *Virtutes S. Juliani*, 29, Grégoire de Tours a copié littéralement tout un passage du *Vita Germani*, alors qu'au contraire le passage de Grégoire a été introduit dans le *Vita Germani* par un remanieur.

(2) NA, t. XIX, p. 458 ; cf. XVIII, p. 41-42. Le chapitre en question, au surplus, se réduit aux trois lignes que voici :

Est ibi et sancta Genovefa in basilica sanctorum sepulta apostolorum, quae in corpore posita tantum in virtute praevaluit, ut mortuum suscitaret. Ad cujus tumulum saepius petitiones datae suffragium obtenent, sed et frigoriticorum febres ejus virtute saepissime relinquuntur.(*Glor. Conf.*, c 89.)

(3) Et licet jam dixerimus in prologo hujus libri ut ea tantum scriberemus, quae Deus post obitum sanctorum suorum eis obtenentibus est operare dignatus, tamen non puto absurdum duci, si de illorum vita memoramus aliqua de quibus nulla cognovimus esse conscripta.

Digitized by Google

Dans chacun de ces douze passages, il est question de miracles opérés sur la tombe du saint en question, et racontés dans l'écrit qui a servi de source à Grégoire. Or, dans le paragraphe où il parle de sainte Geneviève, il relate à la vérité des prodiges qui se produisent sur son tombeau, mais dont le *Vita Genovefae* n'a pas parlé. Il est donc impossible de le citer en témoignage, le *Vita Genovefae* se trouvant, si je puis ainsi parler, exclu par définition. Me dira-t-on que Grégoire aurait pu parler des deux miracles qui, au dire du *Vita*, se sont produits sur le tombeau de la sainte ? Oui sans doute, s'il avait jugé ces deux faits assez importants pour prendre place au milieu des merveilles qu'il raconte. Mais ils ne l'étaient pas, et Grégoire les a traités comme le fait le remanieur C : il les a purement et simplement passés sous silence.

Le passage du *Gloria Confessorum* ne peut donc pas être invoqué comme un argument par ceux qui nient que Grégoire ait connu le *Vita Genovefae*. Au contraire, il prouve que Grégoire l'a connu, puis qu'il contient une allusion manifeste au miracle que raconte le chapitre 32 du *Vita* : la résurrection d'un mort. Où, sinon dans le *Vita*, Grégoire aurait-il appris ce fait, le plus important à coup sûr, aux yeux de Grégoire, de tous ceux que raconte le *Vita* ? Dire que le *Vita* en a trouvé l'indication dans Grégoire et qu'il s'est borné à l'amplifier, c'est là un de ces arguments désespérés auxquels on recourt quand on veut défendre quand même une thèse insoutenable. Non, ce passage et celui que nous avons cité ci-dessus attestent que Grégoire a connu le *Vita*. Et M. Kohler fait remarquer avec beaucoup de raison que si le *Vita Genovefae* avait utilisé Grégoire de Tours, il n'aurait pas manqué de lui emprunter les détails sur les nombreuses guérisons de fiévreux opérées au tombeau de la sainte : il n'était pas assez riche en renseignements d'ordre miraculeux pour se priver de ceux que lui fournissait l'auteur du *Gloria Confessorum* (1).

Je conclus.

Grégoire de Tours, selon toute apparence, n'a pas connu le *Vita Genovefae* lorsqu'il écrivit le livre II de son *Histoire des Francs*. Mais il y a tout lieu de croire qu'il en a fait la connaissance par la suite, puisque 1°) il se rencontre avec cet écrit dans un passage du *Virtutes S. Martini* écrit entre 582 et 587, et que 2°) il y fait allusion dans un passage du *Gloria Confessorum* qui date de 587-588 (2).

(1) NARBEY, p. 38 ; KOHLER, *Bibl. de l'Ec. des hautes Etudes*, p. LVI.

(2) J'avoue que je suis moins frappé d'un autre argument de M. Kohler (RHist, p. 314) ; mais la discussion m'entraînerait trop loin et je puis d'ailleurs me passer d'un surcroît de preuve.

Digitized by Google

Prétendre que c'est au contraire le *Vita Genovefae* qui a utilisé Grégoire de Tours, c'est aller à l'encontre de toute vraisemblance.

L'auteur du *Vita* aurait également copié Fortunat, le *Vita Gertrudis* et l'histoire de Bède le Vénérable. Il faut croire que M. Krusch n'est plus si sûr de ces affirmations qu'en 1893, car elles ne reparaissent pas dans la préface de 1896. Comme toutefois rien ne nous promet qu'elles ne reparaîtront pas plus tard, il y a lieu d'en montrer également l'inanité. Donc, le *Visa Genovefae* aurait copié un passage de la vie de sainte Radegonde, composée après 587 par Fortunat de Poitiers. On y lit au chapitre 23 que la sainte rompait le jeûne le jeudi et le dimanche : *aliquid relaxatius quinta feria sumebat, deinde dominica* (1). Or, dans un passage d'ailleurs corrompu le *Vita Genovefae* semble dire la même chose de sainte Geneviève. De plus, l'une et l'autre sainte se contentent pour leur nourriture de pain d'orge et de fèves et ne boivent pas de vin. Cela veut dire, pour tout lecteur non prévenu, que les deux saintes pratiquent la même ascèse qui fut, de leur temps et longtemps après, celle de plus d'un saint personnage, mais cela ne prouve pas le moins du monde que le *V. G.* ait copié le *V. R.* ni non plus que le *V. R.* ait copié le *V. G.*, hypothèse à laquelle M. Krusch ne daigne pas s'arrêter.

Passons au *Virtutes Gertrudis*. Il y avait à Trèves une abbesse nommée Modesta qui avait pour Gertrude une tendre amitié, encore qu'elles ne pussent se voir et qu'elles fussent séparées par une grande distance. Une vision apprit à Modesta la mort de sainte Gertrude le jour même. Cela prouverait, selon le Krusch de 1893, que le *Vita Genovefae*, qui racontait les salutations envoyées par saint Siméon le Stylite à sainte Geneviève, avait copié le *Vita Gertrudis*. Hélas ! s'il y avait la moindre ressemblance entre les deux passages, soit quant au fond soit quant à la forme, on pourrait se demander si le *Virtutes Gertrudis*, écrit vers 700, ne s'inspire pas du *Vita Genovefae*. Mais l'hypothèse serait oiseuse, et nous avons le droit de ne pas discuter des affirmations sans preuve.

Il y a un autre passage du *Virtutes Gertrudis*, c. 11, où un petit garçon se noie pendant le carême et est ressuscité grâce aux prières de la sainte. Ce passage serait la source du *Vita Genovefae*, A 32. Il suffit de lire attentivement les deux textes pour voir que l'identité est illusoire ; fût-elle réelle, elle prouverait, encore une fois, que le *Virtutes Gertrudis* a copié le *Vita Genovefae*. Et cela serait d'autant plus probable qu'à la date où vivait Gertrude, le culte de sainte

(1) SRM. t. II, p. 372.

Digitized by Google

Geneviève existait à Nivelles et dans les environs. Sainte Begge, sœur de Gertrude, obtint en 692, pour son monastère d'Andenne, une partie du lit de sa sœur défunte et la plaça dans l'église près de l'autel de sainte Geneviève (1). M. Krusch aurait donc, encore une fois, fourni à son insu un argument en faveur de l'authenticité. Est-ce parce qu'on le lui a fait comprendre qu'il a retiré son objection dans la préface du *Vita Genovefae?*

Enfin, dans Bède et dans le *Vita Genovefae*, il est dit que les démons ont troublé la navigation des saints, que lorsqu'ils débarquent ils rencontrent des possédés et que les démons parlant par leur bouche avouent leur méfait. Il y a là des ressemblances comme on en trouverait plus d'une entre des vies de saints qui sont certainement indépendantes l'une de l'autre. Veut-on qu'ici il y ait emprunt ? J'y consens : dès lors Bède a puisé dans le *Vita Genovefae*. Cette conclusion a pour elle la logique ; celle de M. Krusch s'appuie sur ce qu'il faudrait précisément démontrer, à savoir que le *Vita Genovefae* n'est pas du VIe siècle.

Il reste donc établi, partie par ce qui vient d'être exposé et partie par l'aveu tacite de M. Krusch lui-même, que les prétendus emprunts du *Vita Genovefae* à Grégoire de Tours, à Fortunat, au *Virtutes sanctae Gertrudis* et à Bède le Vénérable n'existent que dans l'imagination de M. Krusch (2), et qu'il y a lieu de supposer au contraire que Grégoire de Tours et le *Virtutes Gertrudis*, pour ne pas parler de Bède, sont tributaires de la vie de sainte Geneviève.

Mais hélas ! voici un argument plus formidable que tous ceux que j'ai réfutés jusqu'ici. J'ai moi-même reconnu ci-dessus que l'épisode relatif à l'apostolicité de saint Denis fait partie du texte primitif du *Vita Genovefae*; or, cet épisode dérive du *Passio sancti Dionysii*, qui n'est pas antérieur au commencement du IXe siècle, et par conséquent le *Vita Genovefae* est tout au plus de la même date.

(1) *Vita Gertrudis*, c. 10 dans SRM, t. II, p. 469 : portaverunt reliquias et lectum sanctum quem secum detulerant et posuerunt eum juxta altare sancte Genoveve virginis.

Veut-on savoir comment M. Krusch se débarrasse de ce passage décisif ? Dans la table du tome II des SRM, p. 539, il imagine de faire de la sainte Geneviève vénérée à Andenne un personnage différent de la patronne de Paris. C'est stupéfiant d'arbitraire, mais cela montre le parti qu'il avait déjà pris des 1888 de détruire l'autorité du *V. G.* Est-il nécessaire de démontrer qu'on n'a jamais connu d'autre sainte Geneviève que celle de Paris, et que c'est bien celle qu'on vénérait à Andenne, à Zepperen et ailleurs ?

Voyez aussi le *Vita Trudonis*, c. 19, dans Mabillon, AA. SS. O. S. B., t. II, p. 1034, où l'on voit que le village de Zepperen en Limbourg avait dès le VIIIe s. une église dédiée à sainte Geneviève : Villam quae Septimburias dicitur in qua aedificata est basilica in honore sanctae Genovefae virginis.

(2) « Toute sa critique, sur ce point, se borne à affirmer » (Kohler, *RHist.*, p. 315).

Digitized by Google

Cet argument apparaît tellement formidable à tous les critiques, qu'il est la raison principale pour laquelle Mgr Duchesne et M. Kohler soutiennent que A est interpolé. Il me tardait, je l'avoue, de le rencontrer pour en montrer l'inanité. D'abord, rien ne permet de dire que le *Vita Genovefae*, en parlant de saint Denis, se réclame d'une source écrite; il n'invoque que la tradition des anciens et, ce semble, une révélation surnaturelle : *juxta traditionem seniorum et revelationem passionis sue* (1). Je sais bien qu'au mépris du témoignage des manuscrits M. Krusch remplace ici *revelationem* par *relationem*, qu'il ne trouve que dans le seul 1*a*, et qu'il interprète *relationem* dans le sens d'une relation écrite. Vaine tentative! Même si on lisait *relationem*, on ne rendrait pas meilleure l'hypothèse d'une source écrite. *Relatio* signifie *rapport* et n'a pas d'autre sens; rien ne permet de penser à un rapport écrit, que l'auteur du *Vita* aurait sans doute mentionné expressément s'il l'avait connu ; tout indique au contraire que *relatio* est ici l'équivalent de *traditio*, et que ce sont deux termes employés pour désigner la même chose. Et justement le *Passio Dionisii* du IXe siècle fait la distinction entre la tradition orale, qu'il appelle *relatio*, et la source écrite, qu'il désigne par le nom de *lectio* : en parlant des actes de saint Denis il dit : *plus fidelium sunt relatione comperta quam praebentur ad nos lectione transmissa* (2). En faut-il davantage pour fixer le sens de *relatio* dans le *Vita Genovefae?* Si l'on soutient qu'oui, eh bien, je consens à continuer la discussion, et je ferai remarquer 1° que lorsque le *Vita* veut parler d'une source écrite, il emploie régulièrement, comme fait le *Passio* cité ci-dessus, le mot *lectio* (3); 2° que le remanieur n'a pas non plus conscience d'une source écrite de l'histoire de saint Denis et

(1) Sur *revelatio passionis*, cf. Grégoire de Tours, *Glor. Mart.*, c. 55 : Quod hoc ordine traditur revelatum ; *Glor. Conf.*, c. 20 : Qualiter se virtus beati Martini revelatione revelavit, et c. 21 : cum... nulli christianorum locus ille esset revelatus. *Ibid.*, c. 83 : Valerius beatus confessor. . hoc se revelavit modo.

(2) Narbey, p. 17 ; *Passio Dionisii*, p. 103 à la suite de Fortunat dans *Auctores Antiquissimi* de la collection MGH, t. IV, p. 103. Et de même Grégoire de Tours, *Glor. Conf.*, c. 44, dit de S. Seurin de Bordeaux : Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdegalensium clericorum relatio perfert, de partibus Orientis ad eandem distinatur urbem. Et *relatio* signifie si bien ici tradition orale, que Grégoire ajoute que plus tard, lorsqu'il avait déja écrit ce chapitre, il a lu la vie du saint par Fortunat! Remarquons au surplus que quand Grégoire cite l'histoire de la passion d'un saint, il dit d'ordinaire *passionis historia* (v. *Glor. Mart.*, c. 31, 35, 37, 46, 56, 73, 104 ; *Glor. Conf.*, c. 76 ; *Hist. Franc.*, I, c. 30), une fois *agonis historia (Glor. Mart.*, c. 34) ou simplement *passio (Gloria Mart.*, c. 57), *Hist. Franc.*, II, c. 3), jamais *passionis relatio*.

(3) *Vit. Genov.* A 25 et 42.

Digitized by Google

qu'il écrit en parlant de lui : *qui a Clemente episcopo, discipulo sancti Petri, est in sacerdotium benedictus et ab eodem dicitur in his partibus destinatus.*

Mais ce n'est pas tout. Accordons même à M. Krusch, par hypothèse, qu'il faille lire *relationem* au lieu de *revelationem* et que *relatio* signifie une source écrite, sa thèse y gagnera-t-elle beaucoup ? Non, car la source écrite qu'il prétend mentionnée par le *Vita* est tout au plus, de l'aveu unanime des critiques, du commencement du IXe siècle, et, pour que le *Vita Genovefae* eût pu l'utiliser, il faudrait, ou qu'elle fût antérieure à cette date, ou que le *Vita* fût lui-même postérieur à 800 ! L'une et l'autre de ces deux hypothèses est également aventureuse, mais comme M. Krusch n'a que le choix entre elles et qu'il n'a pu rajeunir davantage le *Vita* (1), il faut bien qu'il se décide bon gré mal gré, lui le rajeunisseur émérite, à vieillir le *Passio* en dépit de Havet, de Duchesne, de la vraisemblance et du sens commun. Cette entreprise, inspirée exclusivement par les besoins de la cause, est lamentable et justifie les sarcasmes de Mgr Duchesne. Car enfin, M. Krusch place les lecteurs devant cette énigme monstrueuse : un texte présentant dans sa langue tous les caractères de la décadence mérovingienne serait postérieur à un autre dans lequel se retrouve la correction et même l'élégance affectée de la renaissance littéraire de l'époque de Charlemagne. Voilà où conduit l'esprit de système, et je ne sais si un professeur trouverait un exemple mieux fait pour montrer à ses élèves les déviations que subit le sens critique sous l'empire de l'engouement pour des idées préconçues.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage ici, puisque j'avais simplement à montrer que la mention de l'apostolicité de saint Denis ne constitue pas pour le *Vita Genovefae* une présomption d'inauthenticité, mais l'intérêt du sujet et sa connexité avec le nôtre m'ont décidé à examiner la question elle-même de l'apostolicité de saint Denis dans un travail qui paraîtra prochainement.

En attendant, je continue l'examen de la thèse de M. Krusch et j'aborde les arguments d'ordre interne alignés par lui pour établir que le *Vita Genovefae* est un faux du VIIIe siècle. Ils sont nombreux : bien que Mgr Duchesne et M. Kohler en aient réfuté une partie, M. Krusch tient bon et il n'est pas inutile de reprendre

(1) Il le ferait cependant si on lui prouvait que le *Passio* est de 800 : « L. Duchesne si demonstrasset Passionem circa a. 800 scriptam esse neque antea eam scriptam esse posse, id quod non demonstravit, inde sequeretur originem Vitae s. Genovefae post 800 ponendam esse. » SRM, t. III, p. 205, note 2. En d'autres termes, c'est un dogme pour M. Krusch que le *Vita Genovefae* dépend du *Passio*, quelle que soit la date de celui-ci.

Digitized by Google

la question dans toute son ampleur. Nous allons donc passer en revue l'un après l'autre, et sans en omettre un seul, tous les arguments de M. Krusch.

1. Geneviève (Genovefa) est un nom germanique et la sainte, née vers 420 à Nanterre de parents gallo-romains (Severus et Gerontia), est elle-même présentée comme gallo-romaine. Or, au commencement du ve siècle, des parents romains n'auraient pas donné à leur enfant un nom germanique, pas plus que des parents germaniques n'auraient donné au leur un nom latin : l'un et l'autre est également inadmissible et déjà Valois (*Rerum Francicarum*, t. I, p. 317) avait remarqué la difficulté (1).

Cette argumentation est trop rigoureuse. On peut accorder que Genovefa est un nom germanique, bien que cela ne soit nullement établi et que Foerstemann, après avoir constaté que les noms commençant par *Geno* se rencontrent presque exclusivement dans les régions occidentales du royaume franc, se demande s'il ne faut pas en chercher l'étymologie dans le celtique (2). Mais c'est tout. Pour ce qui est de l'échange des noms entre Romains et barbares, M. Krusch ne semble pas avoir à ce sujet des notions bien exactes. Il est certain que pendant la période impériale, les Germains entrés en contact avec l'Empire aimaient à prendre des noms latins, et beaucoup d'entre eux ne sont même connus que sous ces noms. Plus tard, la situation est renversée et ce sont les Gallo-Romains qui aimeront à prendre des noms germaniques, comme nous pouvons le constater déjà dans Grégoire de Tours. Quand s'est produit ce renversement de la mode ? En l'absence de documents, il est difficile de donner ici une date ; on peut dire seulement que l'engouement pour les choses germaniques coïncide chez les Gallo-Romains avec la décadence du monde impérial et avec le progrès de l'influence franque. Ce phénomène se sera produit plus rapidement qu'ailleurs dans le nord de la Gaule, où depuis 406 l'autorité de Rome avait cessé d'exister, tandis que les Francs étaient dès Clodion une force conquérante. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que dès 420 des parents romains aient donné à leur enfant un nom germanique : ils peuvent d'ailleurs y avoir été déterminés par des raisons qui nous échappent, et Valois lui-même a pris la peine d'en indiquer une. Ne voyons-nous pas en 511 siéger au concile d'Orléans deux évêques portant des noms germaniques : Gildardus de Rouen et Lithardus

(1) NA, t. XVIII, p. 20.

(2) Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2e édition, t. I, p. 627. Il rapproche les noms de Genabum (Orléans), des Genauni, peuple celtique de la Rhétie, et des nombreux vocables celtiques en *-genos*, *-gnos* ; cf. Holder, *Altkeltischer Sprachschatz*.

Digitized by Google

de Léon-Tréguier ? (1) Ce sont des vieillards ou tout au moins des hommes d'âge mûr ; ils seront donc nés vers le milieu du ve siècle, à peine une génération après sainte Geneviève. Au surplus, l'argumentation de M. Krusch montre le bout de l'oreille, si je puis ainsi parler : elle aboutit à établir que Geneviève, portant un nom germanique, est elle-même d'origine barbare ; partant, que le nom de Nanterre sa patrie est inventé comme celui de ses parents (2). Si bien que dès le début, nous ne saurions plus rien de sainte Geneviève ! Fausses prémisses, fausses conclusions !

2. Sur la mission de saint Germain d'Auxerre en Bretagne, nous avons le témoignage contemporain et tout à fait autorisé de Prosper d'Aquitaine (3). Or, Prosper ne connaît ni saint Loup de Troyes comme compagnon de voyage du saint, ni le second voyage de ce dernier en Bretagne. La plus ancienne vie de saint Germain d'Auxerre passe également sous silence ces deux détails. Le premier qui les mentionne est Bède le Vénérable (4).

Il y a ici une erreur matérielle de M. Krusch, qui a été rectifiée en 1903 par le remarquable mémoire de son collaborateur M. Levison (5). Le *Vita Germani Antisciodorensis*, dont M. Levison nous a fait connaître la teneur primitive et nous promet une édition prochaine, mentionne les deux voyages de saint Germain en Bretagne et lui donne comme compagnon du premier saint Loup. L'objection de M. Krusch disparaît donc. Il est vrai que le *Vita Germani* ne parle pas de l'entrevue du saint avec Geneviève, et cela se conçoit : elle n'avait dans la vie de l'évêque d'Auxerre aucune importance, tandis qu'elle en avait une énorme dans celle de la sainte. Voilà pourquoi le biographe de l'un a pu l'omettre et pourquoi le biographe de l'autre a dû la rapporter.

Et comme il n'y a pas la moindre preuve que le *Vita Genovefae* ait copié le *Vita Germani*, comme, au contraire, de la comparaison des deux récits, il résulte qu'ils sont parfaitement indépendants l'un de l'autre, qui ne voit que l'objection de M. Krusch contre l'authenticité se transforme en un argument en faveur de celle-ci ? Le *Vita Germani* confirme l'exactitude du double renseignement du *Vita Genovefae* sur les deux voyages de saint Germain en Bretagne et

(1) V. Maassen, *Concilia*, t. I, p. 9-14.

(2) Nanterre scheint mir zum Geburtsort gewählt zu sein, weil es in der Nähe von Paris liegt und das Kloster Sainte Geneviève daselbst Besitzungen hatte. NA, t. XVIII, p. 20. Les belles raisons !

(3) Dans MGH, *Auctores Antiquissimi*, t. IX, p. 472.

(4) NH, t. XVIII, p. 20.

(5) Cité ci-dessus, p. 45, n. 1.

Digitized by Google

sur la participation de saint Loup au premier, et il crée par conséquent une présomption hautement favorable à l'historicité des détails que le *Vita Genovefae* nous donne sur ces deux voyages.

3. La définition que le *Vita Genovefae* nous offre du pélagianisme est fausse. Admettons-le : est-ce que cela prouve que le *Vita Genovefae* n'est pas authentique? Pourquoi faudrait-il qu'un hagiographe du VIe siècle fût meilleur théologien que les lettrés du IXe siècle? Que la définition soit fausse ou vraie, cela ne nous intéresse pas ; elle ne prouve ni pour ni contre l'authenticité, et nous n'avons pas à nous en occuper autrement. Au surplus, comme le fait remarquer Mgr Duchesne, la même mauvaise définition du pélagianisme se retrouve dans le *Liber Pontificalis*, c'est-à-dire dans un autre écrit populaire, précisément à la date que revendique notre biographe : ***Et hoc constituit (Innocentius papa) ut qui natus fuerit de christiana denuo nasci per baptismum, hoc est baptizari, quod Pelagius damnabat*** (1). Laissons donc les écrivains du moyen âge se tromper sur une question théologique : cela arrive aujourd'hui encore à de plus savants qu'eux.

4. Sainte Geneviève reçoit le voile des mains de l'évêque Vilicus. Celui-ci doit être un évêque de Paris, puisque Nanterre est dans le diocèse. Or, son nom ne figure pas sur les diptyques de Paris.

J'ignore si Vilicus a dû nécessairement être un évêque de Paris ; je l'admets par hypothèse. Mais il ne suffit pas qu'un nom d'évêque manque sur les diptyques d'une Église pour qu'on puisse douter de son épiscopat : à ce compte, que de noms il faudrait biffer des fastes épiscopaux des Gaules! Il suffit d'ailleurs de supposer que Vilicus était un chorévêque pour résoudre la difficulté.

5. Sainte Geneviève nous est présentée comme une religieuse. Or, dans tout le cours de sa vie, il n'est jamais parlé de couvent. Saint Germain d'Auxerre la trouve même dans une auberge *(hospitium)*. D'ailleurs, on voit qu'elle habite sa maison : il est vrai que d'autres fois on nous parle de sa cellule. Visiblement, l'auteur évite de prononcer les noms de ***nonne*** et de ***couvent*** pour tout laisser dans une certaine indétermination.

Cela prouve que M. Krusch se fait une idée bien fausse de la vie religieuse des femmes au haut moyen âge : il se les figure toutes cloîtrées comme elles le seront plus tard. Il n'en est rien. Dans un grand nombre de cas, la femme qui voulait se consacrer à la vie religieuse prenait le voile et portait un costume différent de celui des femmes séculières, mais c'était tout, et c'est seulement plus tard

(1) *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 220.

Digitized by Google

que disparurent ces allures plus libres de la piété féminine (1). Où, par conséquent, M. Krusch a-t-il vu que sainte Geneviève devait être une nonne et vivre dans un couvent? Il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre, et l'hagiographe n'a pas eu à éviter les noms de nonne et de couvent, puisqu'il n'y a eu ni couvent ni nonne. La *cella* de Geneviève, c'est tout bonnement sa chambre, et il faut bien reconnaître qu'elle a eu une chambre à elle puisqu'elle a bien eu une maison. Si M. Krusch se scandalise de ce que saint Germain rencontre la sainte dans une auberge, les lecteurs de M. Krusch ont, eux aussi, le droit de se scandaliser de ce qu'il ignore le sens qu'avait au moyen âge le mot *hospitium*, lui, auteur d'un lexique de Grégoire de Tours. Il lui suffira d'ouvrir le livre de M. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, pour y lire à la page 290 ce qui suit : « *Hospitium* et *hospitiolum* n'est plus seulement le logement d'un hôte, mais un logement quelconque, une maison ». Et il cite des textes auxquels j'ajouterai *Vit. Mart.*, II, 3; *Vit. Patr.*, IX, 1 et X, 2 (2). *Glor. Conf.*, 80.

6. Ce qui vient d'être dit devrait, ce semble, écarter les scrupules de M. Krusch et calmer la sollicitude que lui inspire la réputation de sainte Geneviève. Mais non ; il continue de s'alarmer : « La conduite de Geneviève est étrange au plus haut degré. Elle se conduit comme un homme et déploie une activité qui ferait honneur à un maire de Paris, mais qui n'est guère convenable chez une jeune fille. A une époque où elle ne devait pas avoir plus de trente ans, elle se présente devant les bourgeois de Paris et veut les persuader de ne pas emporter leurs affaires dans d'autres villes; elle veut même les en empêcher et court danger de mort ».

On se demande en vain comment on peut trouver ici un argument contre l'authenticité du *Vita Genovefae*. Si les faits sont faux, il appartient à M. Krusch de le prouver, et s'ils sont vrais, il importe peu qu'au jugement de M. Krusch ils ne conviennent guère chez une jeune fille. C'est là affaire de goût, et, comme l'observe spirituellement Mgr Duchesne, ce n'est pas dans le pays de Jeanne d'Arc qu'on se formalisera des allures de sainte Geneviève.

7. L'archidiacre d'Auxerre apparaît comme un *deus ex machinâ* pour sauver Geneviève menacée de mort par les Parisiens et pour lui apporter le legs de saint Germain. [Or, lorsque saint Germain

(1) Cf. Narbey, p. 31 ; Vacandard, *Vie de saint Ouen*, p. 203 et spécialement H. Schaefer, *Die Kanonissenstifter im Mittelalter*, Stuttgart, 1909, *passim*.

(2) Ce n'est pas la seule fois que M. Krusch trahit un manque de familiarité avec les usages de la langue latine. Le *tribus mensibus minus a biennio* du *Vita Genovefae* signifie pour lui deux ans et trois quarts. NA, t. XVIII, p. 15.

Digitized by Google

mourut à Ravenne, il ne laissa que des reliques et des habits, qu'on se partagea : il n'est pas question dans sa Vie du legs fait à Geneviève et l'on peut même se demander s'il avait de quoi léguer.

M. Krusch ne semble pas avoir compris le passage du *Vita Genovefae*. Il n'y est nullement parlé d'un legs testamentaire de saint Germain, mais simplement d'*eulogies* qu'il avait chargé son archidiacre de lui remettre. Il ne fallait ni posséder quoi que ce soit ni faire un testament, pour pouvoir, quand on était évêque, faire un tel cadeau, car les *eulogies* n'étaient que du pain bénit, et elles n'avaient guère plus de valeur vénale que le sou percé que le saint donna à la sainte *pro magno munere*.

8. Hélas ! me voici de nouveau obligé de défendre la sainte contre les reproches indignés de M. Krusch. Pensez donc ! elle va sans gêne trouver le roi pour lui demander la grâce de quelques condamnés à mort ! « Si pareille chose était racontée d'un saint, écrit M. Krusch, il n'y aurait rien à redire. mais à une jeune fille semblables relations font peu d'honneur. » (1)

M. Krusch est bien bon de ne rien trouver à redire à la conduite d'un saint qui irait implorer son souverain pour des condamnés, mais dussé-je le scandaliser autant que fait sainte Geneviève elle-même, je lui avoue que j'ai la même indulgence pour les saintes qui se rendent coupables du même délit, surtout quand elles sont, comme Geneviève lorsqu'elle supplia Childéric, des jeunes filles de 50 ans à peu près ! (2) Au surplus, que je sois trop indulgent ou M. Krusch trop pudibond, il importe peu, encore une fois, et tout le monde conviendra sans doute que si sainte Geneviève a commis la faute grave de demander au roi la grâce de condamnés à mort, cela ne prouve pas indubitablement que son biographe est un faussaire.

9. Saint Siméon, qui vit sur une colonne dans le pays d'Antioche, s'informe de sainte Geneviève auprès des marchands qui vont et qui viennent ; il les charge de la saluer et de lui demander des prières. M. Krusch s'offusque de ce récit, non qu'il soit contraire à la chronologie, dit-il, car le saint est mort en 460 et Geneviève avait alors 40 ans. Mais 1°) Geneviève n'avait qu'une réputation locale ne dépassant pas les murs de Paris ; 2°) saint Siméon le Stylite était ennemi des femmes au point qu'il ne voulut pas se montrer à sa propre mère : comment se serait-il enquis d'une femme de Paris et lui

(1) Wenn derartiges von einem Heiligen erzählt würde, wäre nichts dabei zu finden ; einer Jungfrau aber trägt ein solches Verhältniss kein Lob ein. NA, t. XVIII, p. 22.

(2) Childéric n'a guère pu jouer à Paris de rôle prépondérant qu'après la mort d'Aegidius († 464). Geneviève est née vers 420.

Digitized by Google

aurait-il demandé des prières ? (1) « Le biographe suppose un haut degré de crédulité chez ses lecteurs quand il veut leur faire croire un mensonge aussi manifeste » (2).

Je suppose que l'épisode manque d'historicité et qu'avec M. Kohler, M. Krusch puisse démontrer que c'est le voisinage des deux saints dans le calendrier (Geneviève 3 janvier, Siméon 5 janvier) qui a fait naître l'idée de les mettre en rapports pendant leur vie. L'auteur aurait alors soit inventé lui-même l'épisode, soit reproduit une opinion déjà formulée avant lui. Mais, encore une fois, cela n'empêcherait pas son ouvrage d'être authentique, c'est-à-dire d'émaner de l'hagiographe qui dit le composer 18 ans après la mort de la sainte. Toujours le même vice d'argumentation ! Toujours deux questions essentiellement différentes confondues !

Il s'en faut d'ailleurs que j'accorde à M. Krusch la fausseté du récit. La chose est étrange, sans doute, mais l'hagiographe nous la présente comme telle, et c'est parce qu'elle l'est qu'elle nous est racontée, avec accompagnement d'un *aiunt* et d'un *ferunt* attestant que l'auteur a conscience d'écrire quelque chose d'extraordinaire. Elle est d'ailleurs rendue vraisemblable par le *negociatores euntes ac redeuntes* : qui ne sait la multitude des marchands syriens qu'il y avait alors en Gaule, et qui allant et venant, ont pu parler à leurs compatriotes de la vierge parisienne, qui jouait un si grand rôle dans sa patrie et qui faisait tant de bien. Et pourquoi, ému et charmé par ces récits, le vieux stylite n'eût-il pas dit aux fidèles qui se groupaient autour de sa colonne : « Eh bien, saluez-la de ma part et demandez-lui de prier pour moi. » La misogynie n'a rien à voir ici. Saint Siméon le Stylite ne haïssait pas les femmes, quoi qu'en dise M. Krusch ; il ne serait pas un saint s'il les avait haïes : il se bornait à les éviter. Et si, par esprit de mortification, il s'est imposé de ne pas revoir sa mère, apparemment pour ne pas devenir infidèle à sa vocation de pénitent, rien ne l'aura empêché de demander les prières d'une sainte. Il faut bien peu connaître ce que M. Henri Joly appelle la *psychologie des saints* pour éprouver ici les scrupules formulés par M. Krusch.

10. Vient l'épisode du ravitaillement de Paris par sainte Geneviève, après le siège de dix ans qu'en a fait Childéric. « Qui le croit n'a pas la moindre idée des choses de ce monde », écrit M. Krusch. Je me permets d'avoir un autre avis. Le récit de notre biographe, j'en conviens volontiers, a revêtu une forme quelque peu légendaire, et

(1) NA, t. XVIII, p. 22.
(2) NA, t. XIX, p. 458.

Digitized by Google

je ne me porte pas garant de ce siège de dix ans, qui semble à M. Krusch un succédané littéraire de celui de Troie (1). M. Krusch se demande si, dans la pensée de l'hagiographe, c'est Childéric ou Clovis qui assiège Paris, et après une certaine hésitation il se prononce pour Childéric avec Narbey (2). Junghans, Kohler et moi-même nous pensions à Clovis (3). Le fait que le siége est raconté, non dans le chapitre 26 où il est parlé des relations sympathiques entre Childéric et Geneviève, mais plus loin, dans le chapitre 30, est loin de prouver que dans ce dernier chapitre aussi c'est à Childéric qu'il faut penser : tout au contraire, il induit à croire qu'il s'agit d'un autre personnage que Childéric, et dans ce cas il ne peut être question que de Clovis. Mais puisque c'est l'hypothèse Childéric qui fournit à M. Krusch son objection, je dois le suivre sur le terrain qu'il a choisi et discuter dans les termes qu'il a fixés.

Admettant donc qu'il s'agisse de Childéric, je ne saurais accorder à M. Krusch la contradiction qu'il croit remarquer entre les renseignements du *Vita Genovefae* et ceux de Grégoire de Tours sur ce roi. Pour ma part, j'entrevois à travers les rares textes d'une part, à travers sa légende de l'autre, les traces d'une vaste activité dont l'histoire ne nous a rien dit, et dont un fragment émerge fort opportunément dans le *Vita Genovefae*. Celle-ci ne dit pas pour le compte de qui Childéric opéra, s'il aida les Romains à reprendre Paris à des rebelles ou s'il voulut s'en rendre maître lui-même et le disputer à Syagrius. Si je devais dire ma pensée, je me le figurerais à Paris comme un maître des milices opérant en qualité de fonctionnaire impérial, et plus tard refoulé jusqu'à Tournai où il va mourir comme roitelet barbare. Sans doute, les renseignements du *Vita Genovefae* ne rencontrent pas en tous points ceux de Grégoire de Tours, mais cela prouve tout au plus que les données sont fragmentaires de part et d'autre et que les chaînons intermédiaires manquent. Je dirai plus : si l'auteur du *Gita Genovefae* était le faussaire que veut M. Krusch, il se serait gardé d'inventer au sujet de Childéric des histoires qui ne cadrent pas avec celles de Grégoire de Tours ; il aurait tout au contraire harmonisé son récit avec celui de l'évêque-chroniqueur, donnant ainsi une preuve de cette *Schlauheit* que lui attribue M. Krusch. Je retourne donc l'argument de ce dernier, et dans le récit du *Vita Genovefae*, je vois une preuve de l'authenticité.

(1) NA, t. XVIII, p. 24.

(2) NARBEY, p. 30 : « Sainte Geneviève aurait été trop âgée vers 490 pour se mettre à la tête d'une expédition à demi-guerrière ; elle aurait eu environ soixante-dix ans »

3 KOHLER, BEHE, p. LXXXIV-LXXXVI, note ; KURTH, *Clovis*, 2e édition, t. I, p. 245.

Digitized by Google

11. M. Krusch, il est vrai, triomphe de ce que l'hagiographe semble mettre Arcis sur la Seine et non sur l'Aube. Si l'hagiographe l'avait fait, il s'ensuivrait qu'il s'est trompé et nullement que le *Vita Genovefae* n'est pas authentique. Mais il suffit de lire ce document pour se convaincre de la vraie nature des choses. Sainte Geneviève se rend par eau de Paris à Arcis-sur-Aube, qui paraît être son centre d'opération (1); d'Arcis elle gagne Troyes à pied ou en voiture et elle en revient de même, puis elle retourne à Paris par le même itinéraire qu'elle avait suivi, mais en sens inverse, naviguant d'abord sur l'Aube et ensuite sur la Seine. Je le demande : où est la difficulté? On me dira que l'hagiographe n'indique pas que la sainte fait par terre le voyage d'Arcis à Troyes : avait-il besoin de l'indiquer? Il ne dit pas davantage qu'elle est allée par la Seine d'Arcis à Troyes : pourquoi le lui faire dire, sinon parce qu'on on a besoin de lui attribuer une absurdité (2)?

12. M. Krusch s'étonne de ce que le biographe fait toujours voyager la sainte, et que ses voyages se passent presque toujours en bateau. Peut-être, dit-il, faut-il l'expliquer par cette double raison que des aventures de voyage sont plus faciles à présenter comme merveilleuses, et qu'il était moins indécent pour une jeune fille de voyager en bateau que de battre la grand route (3).

On ne me demandera pas de réfuter la première de ces explications, qui est l'arbitraire même. Mais pour ce qui est du voyage par eau, M. Krusch oublie-t-il que du temps de sainte Geneviève et plusieurs siècles encore après elle, les vrais chemins du voyageur, c'étaient les fleuves et les rivières? Prouver cela serait très facile, et il y aurait là un bien intéressant chapitre de l'histoire du commerce. Les exemples de navigation fluviale abondent dans la Gaule du VIe siècle : il suffit d'ouvrir Grégoire de Tours pour voir que tous les cours d'eau sont constamment employés par les voyageurs, par exemple la Moselle (*HF*, VIII, 12-14; *Vit. Mart.*, IV, 29; *Vit Patr.*, XVII, 5); la Seine (*HF*, VI, 46); la Loire (*HF*, IX, 33; *Vit. Mart.*, IV, 14).

13. M. Krusch n'en a pas fini de chicaner sainte Geneviève sur les licences qu'elle prend, seulement il va le faire désormais à un autre titre. C'est la femme, c'est la jeune fille qu'il chapitrait tantôt; c'est la religieuse maintenant qui va s'entendre rappeler à l'ordre. Voilà une religieuse que sa vocation n'empêche pas d'administrer elle-même ses biens de Meaux, et qui surveille des ouvriers sans que

(1) Regrediens vero Arciacum, ubi dies aliquot commorata est *Vita Genovefae* c. 39.
(2) Cf. Duchesne, dans la *Bibl. Ec. des Ch.*, p. 219.
(3) NA, t. XVIII, p. 24.

Digitized by Google

l'hagiographe trouve à y redire. Comparez à cette liberté illimitée, rare même chez des femmes restées dans le monde, les rigoureuses prescriptions de saint Césaire à ses religieuses d'Arles. Aucune ne pouvait de son vivant franchir le seuil du monastère (1).

Ma réponse, encore une fois, sera très simple. Sainte Geneviève n'était pas nonne ; elle n'habitait pas un couvent ; c'était une vierge chrétienne qui s'était librement vouée à Dieu selon un usage très suivi pendant les premiers siècles, et la comparaison avec les religieuses de saint Césaire manque de toute pertinence.

14. Voici maintenant un argument *ex silentio*.

Il n'est guère parlé du paganisme dans la Vie : le seul païen qu'elle cite, c'est le roi Childéric. Cela est étrange, et semble trahir un temps où toute la Gaule était christianisée ; il ne peut donc pas être question du VIe siècle (2).

Singulière objection ! On pourrait répondre à M. Krusch que puisque la Vie mentionne un païen, Childéric, cela suffit pour montrer qu'elle se rend compte de l'existence de païens autour de lui, par exemple dans son armée ; que si, parmi les miraculés de sainte Geneviève, il n'y a pas d'autre païen, c'est qu'apparemment les païens ne demandaient pas de miracles à la sainte, et qu'au surplus, au Ve siècle, Paris était tout à fait chrétien, n'y ayant plus d'autres païens que les mercenaires barbares qui, sous les ordres de Childéric ou d'autres, formaient des corps au service de l'État et n'étaient que de passage dans les centres urbains. Plus tard, après la conquête de Paris par Clovis, il n'en fut plus de même, et il dut y avoir des barbares païens qui s'établirent à demeure dans cette ville, mais du temps de sainte Geneviève, ce n'était pas encore le cas.

15. Décidément, il est difficile de contenter M. Krusch. Tout à l'heure, il se plaignait de ne pas trouver de païens à Paris au Ve siècle : maintenant, c'est d'y trouver un Goth qu'il se lamente. Car — écoutez bien ! — ce Goth qui vient prier sainte Geneviève ne peut être un arien : on sait quelle haine séparait ariens et catholiques. C'est donc un Goth catholique ? Mais alors le fait est postérieur — et de beaucoup — à 587, date de la conversion des Goths au catholicisme. Car il est manifeste qu'aux yeux de notre biographe les Goths sont catholiques de tout temps.

Ceci mérite à peine une réponse. Un Goth arien a parfaitement pu avoir confiance dans les mérites de sainte Geneviève et l'avoir priée. Un Goth catholique a parfaitement pu exister dans le royaume

(1) NA, t. XVIII, p. 24-25.
(2) NA, t. XVIII, p. 25.

Digitized by Google

franc, soit avant, soit après la conquête de l'Aquitaine par Clovis. Que vient-on nous parler des Goths d'Espagne et de leur conversion en 587 ? Imputer à l'hagiographe d'avoir tenu tous les Goths pour catholiques de tout temps, c'est une de ces nombreuses fantaisies de M. Krusch qui ne trouvent pas de justification dans les textes, et qu'on peut écarter sans plus.

16. L'histoire de la construction de la basilique de Saint-Denis par Geneviève est à rejeter d'après M. Krusch. L'épisode de la découverte des fours à chaux est niais et trahit un auteur peu au courant de la vie pratique : « pour bâtir une église, alors comme aujourd'hui, il fallait autre chose que de la chaux ». J'imagine que l'hagiographe s'en doutait bien un peu aussi, mais encore en fallait-il, de la chaux, et sans chaux on ne pouvait pas bâtir : voilà pourquoi la découverte des deux fours est signalée comme importante, et je ne vois pas où est la niaiserie (1).

Mais cette observation de M. Krusch n'est qu'en passant : la vraie difficulté, selon lui, est celle-ci : nos sources (Grégoire, Frédégaire et ses continuateurs, le *Liber Historiae*) ne connaissent pas le *vicus* de Catolacus, mais seulement la basilique Saint-Denis. C'est après la construction de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert Ier qu'on voit surgir le *vicus*. La première mention qui en est faite se trouve dans un diplôme de Childebert III en 710, où il est appelé *vigus sancti Dionisii* et non *Catolacus*. Ce dernier nom est une invention : on a d'abord imaginé une matrone Catulla, puis on a forgé d'après son nom un Catullacum. C'est en 777, dans le testament de l'abbé Fulrad, que ce nom forgé apparaît pour la première fois; il eut du succès : on le trouve encore à la date de 1154 dans un diplôme ; des monnaies, *qui par suite doivent être du VIIIe siècle*, le portent aussi (2).

J'ai résumé aussi fidèlement que j'ai pu l'argumentation de M. Krusch ; elle ne tient pas debout. Prétendre qu'il a suffi à un moine de fabriquer le nom de *Catullacum* pour que celui-ci se répandît au point de devenir populaire, c'est montrer qu'on est parfaitement étranger aux plus élémentaires notions de toponymie.

J'ose dire que pas un toponymiste ne prendra la responsabilité de ces fantaisies de M. Krusch. Celui-ci n'a jamais été plus mal inspiré que dans cette entreprise, qui révèle d'étonnantes lacunes dans son érudition. Rien n'est mieux en harmonie avec toutes les données de la science toponymique que le récit du changement du

(1) Cf. dans Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, XII, 3, p. 715 *in fine*, un passage où l'on voit la même importance attribuée à une trouvaille de chaux.

(2) NA, t. XVIII, p. 25-28.

Digitized by Google

nom de *Catullacum* en celui de Saint-Denis, par suite de la construction d'une basilique et d'un monastère en l'honneur de ce saint. C'est ainsi que les choses se sont passées dans une multitude de cas; qu'*Andain* est devenu Saint-Hubert; *Sarchinium*, Saint-Trond; *Brogne*, Saint-Gérard; *Elnone*, Saint-Amand; *Fontenelle*, Saint-Wandrille. Je cite ces noms au hasard de mes souvenirs; la moindre recherche me permettrait de multiplier les exemples indéfiniment. Quand donc le biographe de sainte Geneviève nous dit que l'endroit où elle bâtit l'église de Saint-Denis s'appelait primitivement *Catullacum*, il n'existe pas l'ombre d'une raison pour révoquer son témoignage en doute. Que le nom primitif se soit maintenu pendant assez longtemps en concurrence avec le nouveau, c'est là encore un phénomène général et qui n'a rien de particulier à Saint-Denis. Pour cette localité, il est attesté de la manière la plus catégorique par le testament de l'abbé Fulrad en 777 : *loca sanctorum martyrum Dionisio Rustico et Eleutherio, ubi ipsi domni corpore requiescunt in loco qui dicitur Cadolaco, ubi plurima servorum Dei turma laudes Christi die noctuque adesse videntur* (1). Croirait-on qu'un témoignage si décisif n'a pas convaincu M. Krusch? Il récuse le témoin. « S'il fallait l'en croire, dit-il, tout le monde aurait de son temps appelé l'endroit Catullacus. » Ainsi un homme qui fait son testament cherche à faire croire à ceux qui le liront que leur village porte un autre nom que son nom véritable! Et cela sans ombre de raison, sans qu'on puisse même prétendre, comme on le fait si volontiers quand il s'agit d'un écrivain monastique, que sa fiction a pour but d'avantager son couvent. Car quel intérêt, je vous le demande, Saint-Denis avait-il à s'être appelé autrefois *Catullacum?*

Le seul fait que l'auteur du *Vita* ne mentionne jamais l'abbaye n'aurait-il pas dû ouvrir les yeux à M. Krusch et lui montrer qu'il écrit au moins avant 625, date de la fondation de l'abbaye par Dagobert Ier? Si, comme le suppose M. Krusch, il avait écrit après 767, aurait-il pu éviter de parler de l'abbaye et de trahir par là sa postériorité?

Quant aux monnaies que M. Krusch rajeunit pour les besoins de la cause, ce sont bel et bien des monnaies mérovingiennes, parfaitement connues et décrites comme telles par les numismatistes (2). Elles portent le nom du monétaire Ebregisilus et Ponton d'Amécourt les date du règne de Dagobert I. Comme cela contrarie la

(1) Tardif, *Monuments historiques*, p. 61, col. 2.

(2) Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 76 et Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, pp. 181-183.

Digitized by Google

thèse de M. Krusch, elles *doivent* être du VIIIe siècle, à peu près comme certaine malle *devait* être à Bilboquet.

18. Sainte Geneviève, dit le *Vita*, eut d'abord au-dessus de son tombeau un modeste oratoire en bois (*oratorium super sepulchrum de ligno contextum*, A 55). Plus tard, Clovis bâtit pour l'honorer (*honoris ejus causa*) une basilique qui fut achevée après sa mort par sa veuve Clotilde (A 56). Selon M. Krusch, il est faux qu'il ait existé un pareil oratoire ; il est faux que le roi ait bâti une basilique pour honorer la sainte. L'église des Saints-Apôtres, aussi dénommée de Saint-Pierre, fut fondée par Clovis et par Clotilde pour servir de sépulture à eux et à leur famille ; c'est dans cette église, déjà existante, que Geneviève reçut également une tombe, et elle dut cet honneur probablement à sa qualité de franque (*sic*). La légende d'après laquelle l'église aurait été bâtie en son honneur n'a pu naître qu'à partir du jour où l'église a commencé de porter le nom de Sainte-Geneviève, c'est-à-dire entre 728 et 810 (1).

Tout ceci n'est qu'un tissu d'inexactitudes. Et d'abord, comment M. Krusch peut-il se croire autorisé à nier cet *oratorium super sepulchrum de ligno contextum*, dont le biographe parle incidemment comme d'une chose connue et allant de soi? Tous les tombeaux quelque peu vénérés portaient de ces oratoires : qu'il me soit permis de rappeler ceux de saint Servais à Maestricht et de saint Valère à Couserans (2). L'affirmation du biographe a donc tout au moins pour elle une parfaite conformité aux usages du temps ; la négation de M. Krusch ne repose sur rien du tout. Puis, où M. Krusch a-t-il vu que Clovis, au dire du biographe, fonda une église en l'honneur de la sainte, c'est-à-dire sous son vocable? S'il avait voulu dire cela, il aurait écrit *in honore ejus*, ce qui est l'expression consacrée (3), et non *honoris ejus causâ*, ce qui avait évidemment un tout autre sens. Mgr Duchesne traduit parfaitement cette dernière expression par ces mots : pour l'honorer.

(1) NA, t. XVIII, p. 29-31.

(2) *Glor. Conf.*, c. 71 : nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorio construebant de tabulis ligneis levigatisque... donec veniret qui dignam aedificaret fabricam in honorem antistitis gloriosi. — *Ibid.*, c. 83 : Oratorium super se constructum prius habuit, sed per incuriam ruens oblivioni datum est. Et dans les deux cas cités, un des successeurs du saint bâtit une basilique à la place de l'oratoire.

(3) Par exemple A 18 : Devotio erat Genovefae, ut in honore sancti Dionisi episcopi et martiris basilicam construeret. Cf. le passage cité ci-dessus.

M. Krusch, SRM, t. III, p. 685, fait état de ce que dans mon *Clovis*, 1re édition, p. 601, j'interprete comme lui le *honoris ejus gratia*. C'est vrai, mais une étude plus attentive de la question m'a démontré que je me suis trompé, et j'espere que M. Krusch fera comme moi.

Digitized by Google

Et comment Clovis a-t-il entendu honorer Geneviève par la construction de son église, s'il ne l'a pas mise sous son patronage? Il l'a fait en englobant le tombeau de la sainte dans la nouvelle basilique. C'est ce que suggère le texte, et c'est ce qu'a compris, d'assez bonne heure apparemment, l'auteur du remaniement C, qui écrit : ***Circa hujus (sc. Genovefae) ergo tumulum humilis primitus ligni superimpositione contectum gloriosae memoriae Clodoveus rex,... basilicam mirabili dispositione fundavit*** (1).

Que les choses se soient réellement passées comme le dit C, nous ne pouvons en douter. Geneviève était morte vers 500, donc une dizaine d'années avant la construction de l'église sépulcrale de Clovis et de Clotilde. Si donc elle a eu sa tombe dans cette basilique, c'est que la basilique a été bâtie de manière à englober la tombe. Car de supposer qu'après l'achèvement du sanctuaire, on y aurait transféré les restes de la sainte, cela n'est pas probable : une translation de ce genre était un événement considérable qui trouvait d'ordinaire un historien, et qui laissait une trace durable dans la liturgie sous la forme d'une fête commémorative. De l'absence de l'un et de l'autre, nous pouvons conclure hardiment qu'il n'y a pas eu de translation, et, partant, que Geneviève a reposé de tout temps sous le pavé de l'église des Saints-Apôtres.

Pour se dérober à cette conclusion, il faudrait admettre que la sainte est morte après que l'église fut achevée, et qu'elle y a trouvé l'hospitalité immédiatement après sa mort. M. Krusch, forcé par la logique de sa thèse, a fini par se décider pour cette explication aventureuse. Alors qu'en 1893 il admettait encore l'année 500 comme date de la mort de la sainte (2), ce qui cadre avec les données du *Vita* et avec celles de Grégoire de Tours, en 1896 il se décide à se brouiller aussi avec la chronologie qu'il avait adoptée jusque-là et à faire mourir Geneviève à peu près en même temps que Clotilde, c'est-à-dire entre 530 et 546 (3). On le voit : la critique de M. Krusch est bonne fille; elle a une souplesse qui lui permet de se plier à toutes les fantaisies du maître, et de nier aujourd'hui ce qu'elle affirmait hier, si les besoins de la thèse l'exigent. Pour le commun

(1) *Vita S. Genovefae*, éd. KÜNSTLE, p. 20.

(2) « Germanus ging nach Prospers Chronik nach Britannien. Damals war Genovefa eine *puella* oder *infans*, also etwa 420 geboren. Da sie als Achtzigerin starb darf man ihren Tod etwa in das Jahr 500 setzen. NA, t. XVIII, p. 19.

(3) Veri igitur simile est utramque eodem tempore defunctam esse mulierem et Genovefam triginta vel quadraginta post annis, quam biographus id statuerat falsumque id deprehenditur, quod in oratorio sancta sepulta esset neque in basilica. SRM, t. III, p. 205.

Digitized by Google

des mortels, qui ne professent pas le dogme que le *Vita Genovefae* dépend du *Passio*, l'alternative ci-dessus garde toute sa force : ou bien il y a eu translation — et l'on vient de voir que rien n'est moins vraisemblable — ou bien la basilique des Saints-Apôtres a été bâtie sur le tombeau de sainte Geneviève (1). Et s'il en est ainsi, n'est-ce pas la preuve évidente qu'on a voulu honorer ce tombeau?

19. Nous arrivons enfin au récit de la mort de la sainte. L'argument qu'il fournit à M. Krusch contre l'authenticité du *Vita* n'est pas le moins étrange de ceux que nous venons d'examiner. Dans toutes les vies de saints à moi connues, dit M. Krusch, la mort bienheureuse du héros est le point central de tout l'ouvrage ; on la décrit d'ordinaire avec un soin particulier ; les derniers instants du saint, le deuil des siens, ses funérailles, les miracles qui se produisent à son tombeau, rien n'est oublié. Ici, au contraire, le biographe, qui a été jusqu'ici si prolixe, montre subitement une concision extraordinaire et devient pour ainsi dire muet : ***Verum tamen de excessu vitae suae et honore funeris, brevitatem secutus, silere studui.*** Est-ce ainsi qu'écrit un contemporain (2)?

D'abord, l'auteur du *Vita* n'est pas à proprement parler un contemporain, puisqu'il écrit dix-huit ans après la mort de la sainte, qu'il ne paraît pas avoir connue personnellement. Ensuite, puisque d'après M. Krusch le biographe est un faussaire qui a tout inventé, en quoi son silence sur la mort et les funérailles de la sainte peut-il être invoqué contre lui ? Ne lui était-il pas bien facile au contraire d'inventer, ici encore, quantité de choses intéressantes comme celles dont il nous régale dans le reste de son écrit ? Combien n'est-il pas plus naturel d'expliquer sa concision par le fait qu'il n'avait rien de particulier à nous apprendre ! Loin de déposer contre lui, son silence est plutôt une présomption en sa faveur.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de montrer le peu de consistance des idées de M. Krusch sur cette matière. Lui-même nous a fait connaître

(1) Je relève en passant deux autres erreurs de M. Krusch. Selon lui, la sainte devait à sa qualité de *franque* l'honneur de reposer dans la basilique royale. *Franque* est pris ici par M. Krusch dans le sens de *germanique*. Or, ainsi que je l'ai montré ailleurs, (*La France et les Francs*, dans la *Revue des questions historiques*, 1er avril 1895, p. 366-369) tous les sujets libres du royaume de Clovis, qu'ils fussent Germains ou Romains, portaient également le titre de Francs. Toute l'histoire du royaume franc et celle de Clovis en particulier protestent contre le point de vue de race, tout moderne, introduit gratuitement dans les annales du vie siècle pour les besoins d'une mauvaise cause.

M. Krusch se trompe encore en écrivant (NA, t. XVIII, p. 29) que Clovis fut enterré *dans le sacrarium* de l'église : c'est *dans la crypte* qu'il fallait dire.

(2) NA, t. XVIII, p. 31.

Digitized by Google

une recension D du *Vita*, dont l'auteur amplifie l'histoire de la mort de la sainte et en donne un récit détaillé. Si M. Krusch était logique, il devrait voir ici la preuve que D nous offre le texte le plus ancien. Point du tout : M. Krusch lui-même nous apprend qu'il est le plus récent, et qu'il ne remonte pas au delà du IXe siècle. Alors que devient son argument ? N'y a-t-il pas lieu de lui rappeler cette parole d'un critique éminent : « Un récit plus détaillé n'est pas une garantie » d'authenticité et un récit abrégé n'est pas un indice de postériorité. » (1) Cette fois, je suis entièrement d'accord avec M. Krusch, car c'est lui l'auteur de cet apophthegme marqué au coin de sens commun.

20. La langue du *Vita*, selon M. Krusch, offre les caractères de la décadence mérovingienne. Il est, je crois, fort difficile, même à un spécialiste comme M. Krusch, de distinguer entre ce qui est de l'apogée mérovingienne et de la décadence mérovingienne, et ce n'est pas sans une certaine inquiétude qu'on entend cet érudit ajouter : « La composition de l'ouvrage date du temps où l'on » abandonnait la mauvaise latinité de l'époque mérovingienne, mais » où l'on n'était pas encore parvenu à élaborer une langue meilleure, » où l'on connaissait à la vérité les vocables classiques extérieure- » ment, mais où l'on ne savait pas encore les employer, c'est-à-dire » du milieu du VIIIe siècle, quand on écrivait *hospites* pour *obsi-* » *des* (2) ». Je gage qu'il n'existe pas un seul lecteur capable de suivre M. Krusch dans de pareilles subtilités. Qu'est-ce que ce latin de la décadence mérovingienne qui a commencé d'abandonner la mauvaise langue mérovingienne ? Et qu'est-ce que cet hagiographe qui connait déjà (déjà !) les vocables classiques et qui ne sait pas encore les employer ? Et sur quoi se fonde M. Krusch pour définir ainsi le milieu du VIIIe siècle ? Je crains bien qu'il n'y ait ici de la pure abstraction de quintessence. Le trait final est bien mal choisi : est-ce au milieu du VIIIe siècle seulement qu'on pouvait dire *hospites* pour *obsides?* Et le chroniqueur qui écrit *ascenso equite* pour *ascenso equo* est-il aussi du milieu du VIIIe siècle ? Non, M. Krusch sait aussi bien que moi que c'est Grégoire de Tours, qui n'appartient pas, lui, à l'époque de la décadence mérovingienne.

M. Krusch omet de justifier ses étranges affirmations ; car tous les exemples qu'il apporte concernent non la langue mais l'orthographe, et le seul qui ait un autre caractère est encore une fois

(1) Grössere Ausführlichkeit begründet doch ebensowenig Originalität als umgekehrt kurze Entlehnung. », p. 41.

(2) NA, t. XVIII, p. 36 et 37.

Digitized by Google

bien mal choisi. C'est l'expression *evectio navalis* pour désigner les voyages par eau. Grégoire de Tours, nous dit M. Krusch, emploie *evectu navali* et Frédégaire *evicto navale*. D'après M. Krusch, on a fait de là *evectione* lorsque l'on recommença à s'occuper de grammaire. Les continuateurs de Frédégaire ne disent pas autrement que *navale evectione*, et si nous trouvons dans le *Vita Genovefae* la même expression employée deux fois, j'en conclus, dit M. Krusch, que cet écrit a été composé entre 734 et 768 » (1).

Vous avez bien lu : entre 734 et 768, parce que c'est entre ces deux années que furent écrites les continuations de Frédégaire. Ainsi, parce que deux écrits emploient l'un et l'autre une expression aussi banale que *evectione navali*, ils sont de la même époque, et parce que l'un d'eux est de 734-768, l'autre ne peut être ni antérieur ni postérieur d'une seule année « *Was ist das für eine Wissenschaft?* » aime à dire M. Krusch à ses contradicteurs. Jamais le propos ne fut plus de mise. Bâtir sur une expression usuelle pour prouver l'âge du document qui l'emploie n'est pas de la critique : c'est de la fantaisie. Et cependant M. Krusch est tellement sûr de son affaire que pour lui il y a là un indice permettant de dater le *Vita Genovefae* avec une certitude (2) absolue (*mit absoluter Sicherheit*). Je me borne à une simple observation. *Evectio* est un terme parfaitement connu au VIe siècle pour désigner le transport des voyageurs par la poste. *Evectio* n'est nullement un terme fabriqué sur *evectus* à l'époque carolingienne ; on le trouve à toutes les époques de la latinité (3), on le rencontre encore dans le code de Justinien, et il est tout naturel qu'on y ajoute l'adjectif *navalis* pour désigner le transport par eau. Grégoire de Tours lui-même emploie le mot dans ce sens : parlant d'un malade qu'on porte au tombeau de saint Martin, il écrit : *Qui nec mora in navi positus, quia vehi altera evectione non poterat* (4). Il est décidément prudent de se documenter avant de pourfendre les faussaires du haut moyen âge !

21. Les noms de personnes fournissent à M. Krusch un autre argument contre le *Vita*. Il est insensible à la remarque si juste de M. Kohler, que la mention presque exclusive de noms de personnes latins ou grecs est un gage d'authenticité. Je puis confirmer pleinement ce point de vue, ayant dans mes papiers une *Prosoponymie mérovingienne* qui, je l'espère, en sortira quelque jour, et qui me

(1) NA, t. XVIII, p. 37.

(2) NA, t. XVIII, p. 37.

(3) V. Caton dans Fronton, *Ad Antonin* ; Sueton, *August.* 49 ; Symmaque, *Epist.*, IV. 6 ; S. Augustin, *Epist.*, 55 ; *Code Justinien*, XII, 51 *de cursu publico*.

(4) Grégoire de Tours, *Virtut. s. Martini*, IV, 14.

Digitized by Google

permet de parler ici avec une assurance particulière. Ce n'est pas au VIIIe siècle qu'un faussaire se fût avisé de n'inventer que des noms gréco-latins, puisqu'à cette date les noms de provenance germanique étaient devenus, même en pays roman, aussi nombreux que les autres, et que personne ne savait qu'il en avait été autrement deux siècles plus tôt. Si donc le *Vita Genovefae* nous apporte, sur un total de 14 noms qui lui sont propres (1), onze noms incontestablement latino-grecs (2) contre deux germaniques (3) et un douteux (4), je crois pouvoir dire que cela constitue une très forte présomption que le *Vita* date du VIe siècle, et plutôt de son commencement que de sa fin.

M. Krusch, lui, ne voit dans l'onomastique du *Vita* que des motifs de hocher la tête. *Bessus* est suspect, parce que c'est le nom d'un satrape perse assassin de Darius; le nom de *Fraterna* est seul de son espèce, et celui de *Marovechus* est celui d'un roi franc. Quant à *Cellomeris*, sa composition ou du moins l'étymologie qu'en donne le *Vita* est tellement inouïe, qu'on ne peut se défendre de l'idée que le rédacteur a voulu plaisanter (5).

N'est-ce pas plutôt M. Krusch qui plaisante? Pourquoi un homme du VIe siècle n'aurait-il plus pu s'appeler Bessus parce que l'assassin de Darius s'était appelé ainsi? Le nom était-il devenu *tabou?* Mais on le retrouve dans Plutarque (6), et il suffit de se rappeler que dès le Ve siècle en Gaule les noms propres de personnes empruntés au vocabulaire grec sont presque aussi nombreux que les latins : dès lors on a pu s'appeler Bessus ou Alexandre sans valoir un diplôme de faussaire à l'écrivain qui vous mentionnait. *Fraterna* est isolé dans le répertoire onomastique, selon M. Krusch ; il se trompe : dans la vie de saint Didier de Cahors, qu'il a publiée lui-même, on trouve une autre Fraterna (7) ; au surplus, *Fraterna* n'est pas plus insolite que, par exemple, *Paterna*, nom d'une matrone de Bourges au VIIe siècle (8) ou que *Paternus* et *Maternus*, qu'on rencontre

(1) J'entends ceux que nous ne connaissons que par lui et qui seuls importent, car il va de soi que des vocables comme Attila, Childéric, Clovis, Martin, Denis, Germain et autres n'ont ici aucune force probante.

(2) Ce sont Severus, Geroncia, Vilicus, Genesius, Coelinia, Passivus, Bessus, Frunimius, Fraterna, Claudia, Prudens.

(3) Genovefa, Marovechus.

(4) Cellomeris.

(5) NA, t. XVIII, p. 38

(6) PLUTARQUE, *De sera num. vindicta*, c. 8 ; cf. PAEPE, *Woerterbuch der griechischen Eigennamen*, t. I, s. v. et cf. KOHLER, dans la *RHist.*, p. 317.

(7) SRM, t. IV, p. 585.

(8) *Vita S. Austregisili* dans *Acta Sanct.*, t. V de mai, p. 62.

Digitized by Google

fréquemment. Quant à *Marovechus*, je ferai la même observation que pour *Bessus;* il est si peu *tabou* que je le trouve porté par un évêque de Poitiers, contemporain de Grégoire de Tours, et que M. Krusch connaît bien puisqu'il a repris son nom dans le glossaire onomastique de cet auteur. Reste *Cellomeris*. Si le biographe lui a forgé une étymologie de fantaisie, si même il a voulu plaisanter comme le suppose M. Krusch, il n'y a là rien qui milite contre l'authenticité du *Vita*. Même si le nom est « le monstrueux assemblage d'un radical latin et d'un suffixe germanique », il n'est pas pour cela suspect d'inauthenticité : des composés de ce genre existent, par exemple Bricciofrida (1), Christomeris, Celsomeris (2). M. Kohler, qui cite ces deux derniers exemples, fait remarquer à M. Krusch que la terminaison - *meris* indique une forme de la première période mérovingienne. L'observation est exacte, à preuve les noms de *Theudomeris* et de *Richimeris*, rois francs antérieurs à Clovis, de *Ingomeris* et de *Chlodomeris*, fils de Clovis, de *Rignomeris*, frère de Ragnacharius de Cambrai (3), etc.

22. Les noms de lieux mentionnés dans le *Vita Genovefae* sont également mis en réquisition par M. Krusch pour apporter leur contingent de preuves à l'appui de sa thèse. Selon lui, le faussaire se trahirait encore en ce qu'il écrit *Nemetodorensis parochia* (Nanterre), *Aldesodorensis urbs* (Auxerre) et *Lugdunense oppidum* (Laon), alors que dans Grégoire de Tours on lit *Nemptodorus vicus*, *Audisiodorum urbs*, *Lugdunum Clavatum* (4). Décidément la géographie historique ne semble pas le fort de M. Krusch. Il n'y a aucune conclusion à tirer de l'orthographe du nom de *Nemetodorum* au point de vue de l'authenticité du *Vita*. *Nemetodorum* est la forme classique (5), *Nimptodorum* représente l'orthographe phonétique populaire. L'auteur du *Vita Genovefae* a parfaitement pu écrire *Nemetodorum* au commencement du VIe siècle, tandis qu'un demi-siècle plus tard Grégoire de Tours ou ses copistes ont écrit *Nemptodorum* : l'orthographe et la prononciation ont eu le temps de s'altérer de 520 à 575. Il est d'ailleurs piquant de constater qu'après avoir reproché au *Vita Genovefae* d'écrire *Nemetodoro*, M. Krusch dans son édition imprime *Nymptoderinse parochia* sur la foi de sa classe 1, et que, parmi les

(1) Famula Dei Bricciofrida à Tournon. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XII.

(2) Kohler, dans la *RHist.*, p. 317.

(3) On trouve même un *Ingomeris* (Inguiomerus) et un *Segimeris* dans l'entourage d'Arminius, v. Tacite, *Annales*, I, 68 et 71.

(4) NA, t. XVIII, p. 37.

(5) C'est ce que rappelle M. d'Arbois de Jubainville avec l'autorité qui lui est propre dans la *Revue Celtique*, 1898, t. XIX, p. 351.

Digitized by Google

nombreuses variantes que les manuscrits donnent de ce nom géographique, *Nemetodorense* est loin d'être la plus garantie. M. Krusch retire donc tacitement son objection : que ne l'a-t-il fait ouvertement (1)?

Il est exact qu'Auxerre est appelé Autissiodorum dès l'époque romaine et aussi dans Grégoire de Tours; mais ce nom paraît lui-même dériver d'un plus ancien *Altissiodorum* par vocalisation de *l*. Le phénomène est trop connu pour avoir besoin d'être démontré, et il suffit pour faire justice de l'objection de M. Krusch. Le *Vita Genovefae* n'est d'ailleurs pas seul à avoir gardé la forme archaïque; on la retrouve dans les actes des conciles de Paris (614-615) et de Clichy (627) comme dans un diplôme de l'évêque Vigile d'Auxerre (660-686) (2).

Enfin, l'hagiographe a parfaitement raison d'écrire *Lugdunum* et non *Lugdunum Clavatum* pour Laon. Il y a ici un phénomène toponymique des plus fréquents et de la plus grande simplicité. Quand deux ou plusieurs localités portent le même nom, les actes officiels, les manuels de géographie et les étrangers ajoutent à l'un d'eux ou même à chacun un déterminatif pour empêcher de les confondre l'un avec l'autre. Mais ces déterminatifs sont négligés par la population indigène, qui n'en a pas besoin attendu que pour elle le nom ne désigne que sa localité à elle. C'est ainsi, pour citer un exemple entre mille, que dans le département de l'Isère, quand on dit *Vienne* tout court, on désigne toujours Vienne en Dauphiné et jamais Vienne en Autriche, et que sur les bords du Rhin Francfort tout court désigne toujours Francfort sur le Mein et jamais Francfort sur l'Oder. Quand donc M. Krusch écrit : « *Lugdunum* seul (pour désigner Laon) n'a jamais été usité ni n'a pu l'être, parce qu'autrement on n'aurait pas pu distinguer Laon de Lyon », il commet une confusion qu'on est étonné de rencontrer sous la plume d'un érudit.

23. Mais voici, *last not least*, le dernier argument de M. Krusch.

(1) Ce n'est pas la seule fois que M. Krusch retire tacitement un des arguments qu'il a mis en avant contre l'authenticité du *Vita*. Dans ses deux mémoires de 1893 et de 1894 (NA, t. XVIII, p. 33 et XIX, p. 431), il prétendait que le *Vita* (A 42 et 48) a emprunté à Sulpice Sévère l'expression *auditorium* dans le sens de seuil de maison. En 1896, dans son édition du *Vita*, il s'est aperçu que la vraie leçon est *aditu* et il la met dans son texte sans prévenir le lecteur que son objection disparaît.

(2) Je cite ces exemples d'après M. Krusch, NA, t. XVIII, p. 37, qui naturellement en fait un autre usage. « Der Uebergang des *u* in *l* begegnet zuerst in den Acten des 5ten Concils von Paris (614-615) ». Toujours la même manière de raisonner, c'est-à-dire de considérer comme acquis ce qu'il s'agit précisément de démontrer ! M. Krusch sera d'ailleurs assez embarrassé de trouver un romaniste qui prenne la responsabilité du « changement de l'*u* en *l* » !

Digitized by Google

Apparemment, il le tenait en réserve pour la bonne bouche, car il est capital et il fournit la preuve irréfragable que le *Vita* est postérieur à 767. M. Krusch le déniche dans la phrase finale du *Vita*, où il fallait une perspicacité presque surnaturelle comme la sienne (1) pour le découvrir :

Atque ideo universi, qui Patrem et Filium et Spiritum sanctum secundum substantium deitatis adoramus et unitatem in Trinitate et Trinitatem in unitate confitemur, sine intermissione orantes, sepenumero nuncupatam fidelissimam Dei famulam Genovefam obsecremus etc.

Cela, me direz-vous, ne prouve pas que le *Vita* est écrit après 767, mais seulement qu'il s'inspire des paroles de la Préface : *in substantia unitas, in personis proprietas, in majestate aequalitas.* M. Krusch a voulu y voir plus clair. D'abord, au lieu de *Trinitatem in unitate*, il lit *quia tota regalis est*. Cette leçon détestable, je l'avoue, est celle de nos principaux manuscrits, la bonne leçon ne se trouvant que dans un seul ; il est d'ailleurs manifeste qu'elle détruit le sens de la phrase et qu'elle y introduit un élément inintelligible. M. Krusch se demande ce que peut bien signifier *quia tota regalis est* Un autre se serait répondu qu'apparemment *regalis* doit avoir ici le sens de *souverain, revêtu de la majesté souveraine*, ou se serait rappelé le passage de saint Pierre écrivant aux fidèles qu'ils sont *genus electum, regale sacerdotium*. Vous n'y êtes pas : cette Trinité toute royale, c'est la Trinité du roi, c'est-à-dire la Trinité telle que le roi l'adore et veut qu'elle soit adorée, la Trinité de Sa Majesté, comme dit plaisamment Mgr Duchesne, que l'idée saugrenue de M. Krusch met en gaieté. Il faut que je traduise tout entier le passage de M. Krusch pour que le lecteur ne se figure pas que je veux lui en faire accroire :

« L'allusion faite à la fin du *Vita* aux images des personnages bibliques ou hagiographiques qui ornent l'église Sainte-Geneviève et l'exhortation à professer la vraie doctrine de la Trinité parce qu'elle est toute royale sont peut-être un indice permettant de préciser davantage le temps où écrivit l'auteur. On sait que les Grecs avaient des doctrines particulières sur le culte des saints et sur la Trinité. Ces deux questions firent l'objet de débats qui eurent lieu sur le sol de la Gaule. L'empereur Constantin V avait envoyé une ambassade à Pépin pour gagner le roi des Francs à son opinion. En 767, le roi tint un grand synode composé de Romains et de Grecs à Gentilly, village situé au sud de Paris et tout près de cette

(1) Le mot est de M. Kohler (RHist., p. 284) qui parle aussi de « seconde vue », p. 319.

Digitized by Google

ville ; on y examina les deux questions controversées. Les *Annales Laurissenses* nous renseignent à ce sujet comme suit : *Tunc habuit domnus Pippinus rex in supradicta villa synodum magnam inter Romanos et Graecos de sancta Trinitate vel de sanctorum imaginibus.* C'est, à mon sens, au temps de ce synode que la vie de la sainte fut écrite à Paris : elle cherche à influencer le lecteur en insistant sur le culte des images et sur la Trinité, et le roi, chef du synode, en relevant la qualité royale de la vraie doctrine de la Trinité (*die Betonung der königlichen Eigenschaft der wahren Trinitätslehre*) (1).

Je crois pouvoir me dispenser de discuter la découverte de M. Krusch. Il en est, pour sa part, tellement satisfait qu'après l'avoir formulée en 1893, il la reproduit en 1896, sans que les railleries de Mgr Duchesne aient pu ébranler sa foi. Pour le lecteur moins complaisant, il suffira de constater que le passage du *Vita* se rapporte à tout autre chose qu'aux questions qui furent discutées au concile de Gentilly. Le *Vita* ne dit pas un mot du culte des images, il se borne à nous décrire l'église des Saints-Apôtres, et il le fait brièvement en en signalant les deux traits les plus remarquables : d'une part, une cour entourée de portiques aux trois côtés, celui du fond étant occupé par la façade de la basilique ; de l'autre, les peintures qui ornaient les murs du sanctuaire. Cela est purement descriptif et sans ombre de préoccupation polémique, et il faut vraiment de la bonne volonté pour trouver ici une allusion à la querelle des images. Quant à l'espèce de doxologie en l'honneur de la Trinité qui termine le livre, si elle contient une allusion — ce qui reste à démontrer — c'est à l'hérésie arienne toujours vivante en Gaule au VIe siècle, nullement à la doctrine controversée au VIIIe siècle entre Grecs et Latins sur le *Filioque*. Partisans et adversaires de cette formule étaient également trinitaires. Pour trouver dans le *Vita Genovefae* un écho du concile de Gentilly, il faudrait montrer que l'auteur plaide pour le culte des images et rompt une lance en l'honneur du *Filioque*. Il suffit de le lire pour constater qu'il est à cent lieues d'y penser.

Je viens de passer en revue tous les arguments produits par M. Krusch dans ses deux mémoires de 1893 et de 1894. Depuis lors, il a, en 1896, publié le *Vita Genovefae* au tome III des *Scriptores Rerum Merovingicarum*, et il a profité de l'occasion pour défendre une fois de plus sa thèse de l'inauthenticité. Sans rééditer tous ses arguments de 1893 et de 1894, il se borne à reproduire ceux qui lui semblent avoir le plus de force probante, et à obéliser de nouveau

(1) NA, t XVIII, p. 38.

Digitized by Google

certains passages du *Vita* qui lui sont particulièrement suspects ; ce sont ceux qui racontent le siège de Paris pendant dix ans par Childéric ou par Clovis, les relations à distance de sainte Geneviève avec saint Siméon le Stylite, l'apostolicité de saint Denis, le nom de *Codolacus* et l'oratoire primitif érigé sur la tombe de sainte Geneviève. Il y ajoute un argument nouveau, bien plus sérieux, en apparence, que tous les précédents, et que je tâcherai d'exposer d'une manière fidèle. Le *Vita Genovefae*, dit en substance M. Krusch, raconte au sujet des origines franques une histoire fort différente de celle que nous connaissons par les sources authentiques. Il veut que Childéric ait résidé à Paris et qu'il ait même assiégé cette ville pendant dix ans : alors il ne serait pas vrai que Clovis a dû conquérir la Gaule du Nord et qu'il n'en est devenu le maître que par sa victoire sur Syagrius. Et la conclusion, c'est que si l'auteur du *Vtia Genovefae* n'est pas un faussaire, c'est Grégoire de Tours qui en est un (1). Or, on a retrouvé la tombe de Childéric à Tournai en 1653, et c'est dans cette ville que les rois francs résidèrent avant la conquête du royaume des Visigoths. Donc, la version du *Vtia Genovefae* est à rejeter, et par conséquent l'auteur est un faussaire (2).

Cette argumentation est défectueuse. Nous ne connaissons guère l'histoire de Childéric. Si nous faisons abstraction des récits populaires que j'ai étudiés dans l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, et que nous nous en tenions aux faits avérés par l'historiographie, voici tout ce que nous constatons. Childéric est un roi franc au service de Rome : il est d'abord l'auxiliaire d'Aegidius, puis, à la mort de celui-ci (463), du comte Paul, son successeur. En 468, il aide Paul à expulser les Saxons d'Angers, et, Paul ayant péri dans la lutte, il continue de donner la chasse aux vaincus jusque dans les îles. A partir de cette année, il paraît avoir été le principal défenseur de la cause romaine dans le nord de la Gaule, et y avoir exercé, pour le compte de l'Empire, une vraie autorité, qui, d'ailleurs, aura été contestée comme l'avait été celle d'Aegidius lui-même, soit parce que dès lors en Gaule on ne voulait plus du régime impérial, soit parce que le fils d'Aegidius, Syagrius, venait de surgir avec des titres meilleurs que ceux du barbare, soit parce qu'on se défiait de celui-ci et de ses farouches soldats. De 468 à 481, année de sa mort, il s'écoula ainsi une douzaine d'années sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés, mais qui auront été remplies par les vicissitudes de

(1) M. Krusch, en vrai centuriateur, a toujours un faussaire sur le nez. Pourquoi ne pas admettre que l'un ou l'autre des deux écrivains peutse tromper de bonne foi ? Je le prouve bien de M. Krusch au cours de ce mémoire.

(2) SRM, t. III, p. 204.

Digitized by Google

l'autorité de Childéric sur la Gaule. Après y avoir été très grande, elle finit par être refoulée : ce fut le comte Syagrius qui resta maître du pays, et Childéric dut se retirer dans son royaume paternel, à Tournai, où il mourut.

On le voit, cette esquisse du règne de Childéric laisse parfaitement place pour le récit du *Vita Genovefae*, Childéric est à Paris, Childéric, peut-être, fait subir un siège à Paris, Childéric, que nous savons, bien que païen, favorable aux chrétiens, témoigne de grands égards à la sainte patronne de Paris. Dans tout cela, rien que de naturel et de vraisemblable ; les récits du *Vita Genovefae* tiennent parfaitement leur place dans les vastes intervalles laissés vides par le récit de Grégoire de Tours ; loin de contredire celui-ci, ils le complètent et ils en éclairent l'obscurité .Et, par conséquent, le dilemme de M. Krusch, qui veut trouver un faussaire dans l'un de nos deux écrivains, disparaît lui-même comme une hypothèse dépourvue de toute espèce de fondement.

M. Krusch est convaincu qu'il a biffé à jamais le *Vita Genovefae* du nombre des sources historiques (1). Il termine son mémoire par ces mots : « L'examen critique des renseignements du *Vita Genovefae* a montré tout d'abord qu'il est absolument indigne de foi. Il a établi ensuite que le cercle d'idées dans lequel se meut le biographe n'est pas celui du vie ou du viie siècle, mais bien celui du viiie (2). »

Je réponds :

L'examen critique des innombrables arguments produits par M. Krusch contre l'authenticité du *Vita Genovefae* établit que pas un seul ne résiste à l'examen. Loin d'avoir prouvé que le *Vita* est un faux, M. Krusch a aidé au contraire à en mettre en relief l'authenticité et la sincérité.

Et je me crois en droit d'ajouter encore ceci. Non seulement l'auteur du *Vita Genovefae* n'est pas un faussaire, mais si quelqu'un peut être accusé de fausser l'histoire, c'est bien M. Krusch lui-même. C'est lui qui, sans ombre de preuve et par un simple jeu de son imagination, a construit de toutes pièces le roman suivant, qu'il voudrait nous donner pour le dernier mot de la critique historique.

« Le faussaire est un moine de Sainte-Geneviève : cela n'a plus besoin de démonstration. Outre son but général, qui est de glorifier la patronne de sa maison, il en poursuit un autre : créer de faux titres de propriété à l'abbaye, pour l'aider à infirmer les titres que d'autres établissements avaient sur certaines terres. Le *Vita* nous dit que sainte Geneviève possédait des domaines à Meaux et raconte

(1) NA, t. XVIII, p. 50.
(2) NA, t. XVIII, p. 31.

Digitized by Google

l'histoire d'une jeune fille de cette ville, nommée Caelinia, qui se laissa décider par la sainte à embrasser la vie religieuse. Ce récit, à première vue inoffensif, trahit toute l'astuce du faussaire (1). Et comment cela? D'après la *Vie de saint Remi*, la mère de ce prélat s'appelait Caelinia. « *Nous obtenons de la sorte l'église de Reims comme adversaire du monastère de sainte Geneviève* (2). »

On n'en croit pas ses yeux en lisant une pareille conclusion, que M. Krusch développe de la manière que voici :

« D'après cela, on peut reconstituer le *status causae* à peu près comme suit. Le monastère de Sainte-Geneviève élevait des prétentions sur des biens situés dans le pays de Meaux, que lui disputait l'église de Reims. Celle-ci fondait ses prétentions sur ce que ces biens étaient un héritage que saint Remi tenait de sa mère Caelinia et qu'il avait légués à son église. Le faussaire a voulu infirmer ce titre. Il a inventé une Caelinia qui possédait des biens à Meaux, et qui, déjà fiancée, se consacre à la vie monastique sous les auspices de sainte Geneviève. Cette tromperie, imaginée de la manière la plus astucieuse (3), ne laissait pas arriver Caelinia jusqu'au mariage et plaçait l'église de Reims devant l'alternative, ou de devoir reconnaître que la Caelinia de Meaux était autre que la mère de saint Remi et abandonner par conséquent ses prétentions sur les terres litigieuses, ou de reconnaître que son grand et glorieux évêque saint Remi était... un bâtard »! Voilà le but dans lequel l'auteur du *Vita Genovefae* a pris la plume, et voilà la découverte que M. Krusch a faite en 1893 ! Il en est, cela se comprend, extrêmement satisfait, et trois ans plus tard, en 1896, il y insiste en écrivant dans la préface de son édition du *Vita Genovefae* :

Biographus ad haec bona vindicanda testimonium praebebat pretiosissimum et sine dubio eum ipsum ad finem Vitam conscripserat. Sane de suo monasterio quam maxime meritus erat, licet talia merita hodie tantidem non aestimentur (4).

Quand on pense qu'un si bel historique, M. Krusch, en se suggestionnant lui-même, l'a tiré tout entier de son cerveau, et que c'est par des moyens semblables qu'il parvient à nous présenter comme faussaires presque tous les hagiographes mérovingiens, on a le devoir de protester énergiquement contre un si scandaleux abus de la critique. N'est-il pas évident que, fables pour fables, celles du

(1) Der Betrüger zeigt sich hier in seiner ganzen Schlauheit. NA, t. XVIII, p. 39.

(2) Wir erhalten so als Gegner des Klosters der h. Genovefa die Reimser Kirche. NA, t. XVIII, p. 39.

(3) Diese äusserst schlau ausgedachhte Betrügerei.

(4) SRM, t. III, p. 209.

Digitized by Google

moyen âge étaient plus inoffensives et trouvaient du moins une excuse dans l'ignorance et la crédulité des auteurs comme des lecteurs, tandis que les fables de M. Krusch se réclament de l'érudition et de la critique. M. Krusch aime à se présenter comme une victime de « l'école légendaire » *(schola legendaria laete jam florens)* qui s'acharne sur lui, nous dit-il, comme un essaim de guêpes (1), et dans laquelle il ne se gène pas pour ranger tous ceux qui ont l'audace de le contredire. Eh bien, l'école légendaire véritable, la voilà, il en est le chef, et il est à souhaiter, pour l'honneur de la critique, qu'il reste sans disciples.

Car — et c'est là le côté grave — la constatation qui vient d'être faite jette un jour équivoque sur la méthode tout entière par laquelle M. Krusch arrive à dater du VIIIe ou du IXe siècle les textes mérovingiens qui se donnent pour être du sixième. Le cas du *Vita Genovefae* n'est pas isolé : il est révélateur d'un tour d'esprit qui force M. Krusch à voir dans nos hagiographes médiévaux autant de faussaires, d'effrontés menteurs et de vauriens. Ce tour d'esprit est celui des centuriateurs de Magdebourg : sous des dehors scientifiques, il s'inspire de mesquines passions confessionnelles qu'on pouvait croire éteintes aujourd'hui. Les critiques qui apportent dans l'étude des choses mérovingiennes un esprit plus dégagé de préoccupations sectaires auront souvent à faire sur d'autres vies de saint le travail que je viens de faire sur le *Vita Genovefae*, et j'ose dire qu'ils aboutiront plus d'une fois aux mêmes conclusions. Avec cela je ne nie pas les services réels que M. Krusch a rendus à nos études, chaque fois que des préoccupations exclusivement scientifiques ont dirigé ses recherches et inspiré sa critique. Mais la dictature qu'il prétend exercer sur l'hagiographie mérovingienne lui fait un devoir de ne jamais infliger à ses admirateurs le spectacle de défaillances comme celles dont ils viennent d'avoir un spécimen.

CHAPITRE IV.

QUELLE EST LA VALEUR DU *Vita Genovefae?*

Du consciencieux examen auquel je me suis livré sur le *Vita Genovefae* et sur ses commentateurs, il résulte qu'il n'existe pas la moindre raison de révoquer en doute l'authenticité de ce document. Il se présente à nous avec tous les caractères de temps dont il se

(1) Telis venenatis mox obrutus intellexi quid sibi vellet vesparum examen lacessisse. SRM, t. IV, p. 762.

Digitized by Google

réclame, et nous pouvons en croire l'auteur quand il dit qu'il écrit dix-huit ans après la mort de la sainte.

Mais cela ne suffit pas à notre curiosité. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est quelle est la valeur de son écrit, en d'autres termes, quelle confiance nous pouvons lui accorder.

Cette question en suppose une préalable : quel est l'auteur du *Vita Genovefae?*

C'est à l'ouvrage lui-même, et à l'ouvrage seul, que nous sommes réduits à le demander. Nous y voyons que l'auteur connaît bien son Paris : le baptistère, le pont de la Cité, l'église Sainte-Geneviève avec ses portiques et ses fresques, la distance de Paris à Saint-Denis et à Nanterre, tous ces détails sont de quelqu'un à qui le cadre du récit est familier. C'est un Parisien qui a écrit le *Vita Genovefae.*

Et ce Parisien, où faut-il le chercher, sinon dans l'abbaye même de Sainte-Geneviève, comme le propose M. Krusch? Nulle part autant qu'à Sainte-Geneviève le souvenir de la sainte n'était resté vivant, et nul plus qu'un génovéfain n'avait intérêt à l'évoquer. Geneviève était la gloire, bien plus, la patronne céleste de la maison : tout : la piété, la reconnaissance, l'amour-propre, l'intérêt même de l'abbaye se liguaient pour mettre en quelque sorte la plume à la main du biographe.

Nous ne risquons donc pas de nous tromper en voyant dans celui-ci un moine génovéfain.

Toutefois, le biographe n'a pas connu personnellement la sainte. Écrivant dix-huit ans après sa mort, comme il nous l'apprend lui-même, il a été son contemporain pendant une bonne partie de sa vie, et si malgré cela il ne l'a pas connue, c'est qu'il n'était pas de Paris, et qu'il n'est entré à l'abbaye qu'après que Geneviève était déjà morte. D'où venait-il au juste? Je me persuade que c'est des environs de la grande ville, et je remarque qu'il connaît particulièrement les relations de Geneviève avec Meaux. Cette ville est la seule dont le nom revienne jusqu'à quatre fois dans le *Vita Genovefae*, et chaque fois c'est à l'occasion d'un miracle qu'y fait la sainte. La première fois, elle y a donné le voile à une jeune fille déjà fiancée, du nom de Caelinia, et toutes les deux trouvent miraculeusement un abri dans l'église contre la colère du fiancé. La seconde fois, la sainte guérit à Meaux un homme qui a le bras desséché. La troisième fois, c'est le *defensor* local, du nom de Frumimius, qui est guéri à Paris par Geneviève. La quatrième fois, la sainte obtient du ciel un miracle qui protège la moisson qu'elle fait sur ses terres de Meaux. Voilà un ensemble de données précises et détaillées, avec noms à l'appui, et plus nombreuses que pour n'importe quelle autre localité. Il ne

Digitized by Google

semble donc pas téméraire de conclure que l'auteur est sinon de Meaux même, du moins des environs.

C'est d'ailleurs un homme instruit pour son temps. Il n'ignore pas la littérature antique ; Virgile et Pline l'Ancien ont laissé leur trace dans le *Vita*. Mais il connaît particulièrement les lettres sacrées : on a vu plus haut qu'outre la Bible, dont les paroles reviennent à chaque instant dans son écrit, il connaît le *Pasteur* d'Hermas, la traduction des *Recognitiones* du pseudo-Clément par Rufin, les écrits de Sulpice Sévère et de Sidoine Apollinaire, le *Passio Martyrum acaunensium* et le *Passio Juliani*. Ses lectures ne s'étendent pas au delà, et il ne paraît même pas qu'il ait eu connaissance de la vie de saint Germain d'Auxerre.

Comme bien on pense, étant donnée la date à laquelle il écrivait, il n'a eu d'autre source que la tradition orale. Il s'y réfère souvent par des expressions comme *aiunt, fertur* (1), *comperi juxta traditionem seniorum* (2) ; il déclare en outre avoir vu la fiole qui s'était miraculeusement remplie d'huile à la prière de sainte Geneviève (3). Il serait oiseux de démontrer qu'il n'a eu à sa disposition aucune source écrite ; le mot *lectio*, qu'il emploie à deux reprises, ne désigne que son propre texte (4).

Mais que vaut la tradition dont le *Vita Genovefae* nous a conservé la teneur?

Remarquons que la vie de Geneviève a duré quatre-vingts ans et que le biographe, prenant la plume dix-huit ans après sa mort, est séparé par un siècle des débuts de la sainte, et par un bon demi-siècle de l'apogée de sa carrière. Ses souvenirs sur ces années lointaines sont donc nécessairement confus et vagues.

Ajoutons à cela que notre auteur, comme la grande majorité des hagiographes de son temps, n'a vu dans son héroïne que la thaumaturge, et que tout ce qui dans sa vie n'a pas le caractère miraculeux le laisse indifférent. La biographie est avant tout un catalogue de miracles.

C'est assez dire que l'auteur ne se préoccupe nullement de reconstituer le cadre dans lequel se sont déroulés les événements qu'il

(1) A 23, 27, 35, 36.

(2) A. 17.

(3) A 53.

(4) In Lugdunensi oppido quid miraculi per eam Dominus fecit edicere series lectionis expostulat A 25.

In Aurilianensium urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis exposcit A 42.

Cf. A 17 : docet nos lectio quod primus episcopus Romae etc.

Digitized by Google

nous retrace. Comme dans les tableaux des maîtres primitifs, la physionomie de la sainte s'enlève toute seule sur un uniforme fond d'or. Incontestablement, le biographe connaît des affaires de 451 et du siège de Paris plus qu'il ne dit, mais, soit par manque d'intérêt, soit par incapacité littéraire, il n'essaie pas de nous en donner une idée. Par contre, voyez quels développements hors de toute proportion il donne à l'épisode de la rencontre de la sainte avec saint Germain d'Auxerre! Il y a 90 ans qu'elle a eu lieu, et l'auteur nous en parle avec autant de détails précis que s'il s'agissait d'un incident d'hier.

La vie de sainte Geneviève est donc loin de satisfaire aux exigences de l'historien moderne. Elle nous apprend quantité de choses qui nous inspirent un intérêt médiocre, elle suppose connues on n'indique que sous forme de prétérition les choses qu'il nous importerait le plus de savoir.

Et pourtant, malgré sa défectuosité, cette œuvre a une valeur historique considérable. C'est le seul texte qui nous renseigne un peu sur la première moitié du VIe siècle en Gaule. Elle nous permet d'entrevoir dans la transparence de son fond d'or les grandes lignes d'une histoire qu'on voudrait pouvoir reconstituer: les alarmes de Paris à la nouvelle qu'Attila approche, la réaction généreuse d'une grande âme contre le désespoir d'une population affolée, le rôle que jouent dans la Gaule septentrionale les Francs, moitié mercenaires de l'Empire, moitié conquérants pour leur propre compte, la manière dont on ravitaille une ville menacée de famine, les habiles ménagements des nouveaux maîtres barbares pour les indigènes représentés par la personne de leur sainte. Il y a là des linéaments d'histoire, vagues sans doute et fragmentaires, mais néanmoins infiniment précieux pour qui veut scruter les annales de ces temps orageux et troublés.

Mais le plus clair profit que nous puissions retirer du *Vita Genovefae*, c'est d'apprendre à connaître la merveilleuse figure de cette fille de France. Ce n'est pas une religieuse au sens moderne du mot, encore qu'elle se soit consacrée à Dieu dès l'enfance et qu'elle réalise un type bien noble de virginité chrétienne. Elle fait plutôt penser à ces béguines du XIIe siècle qui, comme elle, restent dans le monde pour y faire le bien, avec cette différence toutefois qu'il y a chez Geneviève une originalité d'allures et une virilité de tempérament qui lui assignent une place à part dans la famille des saintes. C'est la vierge forte, réunissant aux qualités charmantes de la femme le courage, l'énergie et l'esprit d'initiative, qui semblent le propre d'un autre sexe. Sa foi est vive et sa piété est ardente; elle a le don

Digitized by Google

des larmes ; elle fait une retraite pendant tout le carême, elle s'impose de fréquentes austérités, parmi lesquelles il y a un jeûne rigoureux dont elle ne se relâchera un peu qu'après l'âge de cinquante ans et sur l'ordre des évêques ; elle veille en prières la nuit du samedi au dimanche ; elle nourrit une dévotion particulière aux deux grands saints de la Gaule, saint Martin de Tours et saint Denis ; elle va en pèlerinage au tombeau de l'un et elle bâtit une église sur la tombe de l'autre. Ce qui la tire hors de pair et la désigne à l'attention de l'histoire comme à la reconnaissance de son peuple, c'est cette flamme de patriotisme et de zèle pour le bien public qui fait bien d'elle la sœur aînée de Jeanne d'Arc. Elle est à deux reprises la bienfaitrice de son cher Paris : en 451, elle le protège contre lui-même et contre les suggestions d'un aveugle désespoir ; plus tard, elle le ravitaille dans ses jours de détresse et nourrit ses affamés. Il faut relire dans sa vie les pages où sont racontées ces deux grandes initiatives : malgré la gaucherie de la plume, on sent comme trembler la voix du narrateur ému au souvenir des grandes choses qu'il raconte : *Porro Genovefam nonne dignum est honorare?* etc.

Ce qui me touche plus encore, c'est la passion sacrée avec laquelle elle s'emploie à sauver la vie des malheureux condamnés. Dans ces dures années où le droit pénal revêtait trop souvent les dehors d'un acte de vengeance plutôt que de justice, il n'y a pas eu de tâche plus sublime que celle dont se chargèrent un grand nombre de saints, en intervenant pour adoucir les implacables rigueurs des juges. Si, à ce rôle joué par une simple femme dans la vie publique d'un peuple vous ajoutez le prestige d'une sainteté qui lui permet de lire dans les consciences et de faire des miracles, vous vous expliquerez l'immense popularité dont elle est entourée dès son vivant, l'ascendant qu'elle exerce sur les rois barbares eux-mêmes, l'honneur extraordinaire que lui fit Clovis en englobant sa tombe dans l'église qu'il construisit sur le mont Lutèce.

Cette popularité ne fit que croître après sa mort. Grégoire de Tours l'atteste expressément à deux reprises, et nous voyons que de bonne heure son culte a été des plus répandus, puisque nous le trouvons en Belgique dès la fin du VIIe siècle, notamment à Andenne et à Zepperen en Limbourg. (1) Déjà saint Éloi avait fait la châsse de la sainte (2) ; déjà sa vie, écrite dix-huit ans après sa mort, se répandait en plusieurs recensions ; déjà son nom refoulait dans l'ombre celui des apôtres patrons de l'église où elle reposait, et qui dès

(1) Voir le texte cité ci-dessus, p. 40

(2) *Vita S. Eligii*, I, 32 dans SRM, t. IV, p. 688.

Digitized by Google

le IXe siècle ne s'appela plus que Sainte-Geneviève. Paris en faisait sa patronne, et depuis quatorze siècles, le souvenir de la vierge chrétienne plane sur la grande ville dont elle a préparé les étonnantes destinées. Cette royauté pacifique, plus durable que celle des fleurs de lis, le plus irréligieux des enfants de Paris s'est plu à la reconnaître en ces lignes où la plume semble avoir obéi à une émotion sincère : « Ayez donc, écrit Voltaire à Madame de Créquy, la justice et la bonté de ne pas m'attaquer sur les prodiges opérés par cette bonne Geneviève. Celui des Ardents, par exemple, m'est aussi bien démontré que la mort de Tibère ou la brutalité de Calvin. J'éprouve une émotion d'enfant sitôt qu'il est question de Geneviève. C'est ma bergère, c'est ma bonne vierge à moi. N'en parlons plus, Madame, à moins que vous n'ayez juré de me persécuter » (1).

Telle est cette grande Française, dont les saboteurs de la critique ont été jusqu'à révoquer en doute l'existence. C'est une des plus belles figures historiques du haut moyen âge, c'est la première étoile du firmament de Paris. Avec ses sœurs couronnées, Clotilde et Radegonde, la plébéienne de Nanterre forme cette charmante constellation féminine qui brille sur les ténèbres de la nuit mérovingienne et qui projette jusque dans notre vingtième siècle une douce et souriante lueur.

GODEFROID KURTH.

Rome.

(1) *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. II, p. 132-134, cité par VIDIEU, *Sainte Geneviève, patronne de Paris*, p. 289.

Digitized by Google

LES EXAMENS DU CLERGÉ PAROISSIAL

A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

Saint Boniface, dans sa correspondance avec le pape Zacharie et son disciple Lulle, nous trace de la situation de l'Église franque sous les derniers rois mérovingiens un tableau si lugubre, que, peut-être, on n'en trouve pas de pareils dans toute l'histoire (1). On croirait pour sûr qu'il y a là exagération, si des documents contemporains n'attestaient la chose, eux aussi, et si en outre l'anarchie politique à cette époque ne nous en fournissait à son tour une explication suffisante. Plus d'organisation provinciale, plus de conciles, plus de métropolitains. Les évêques et le clergé, les princes et le peuple sont plongés dans une ignorance inouïe et dans une corruption morale affreuse. Les conciles qui aux siècles précédents avaient exercé sur toute la société une influence si bienfaisante, étaient tombés en pleine désuétude : depuis quatre-vingts ans, au dire des quelques vieillards, il n'y en avait plus (2). Quant aux sièges épiscopaux, les uns étaient vacants depuis des années; les autres avaient été livrés à des laïques avides, qui souvent en tenaient plusieurs à la fois dans leurs mains indignes et souillées. Et alors même qu'ils étaient clercs, qu'avaient-ils d'un évêque? S'ils n'allaient pas jusqu'aux pires désordres, ils s'adonnaient à la boisson, à la chasse, au métier des armes, répandant indifféremment le sang des chrétiens et celui des païens (3). Le clergé inférieur ne pouvait que ressembler à ses chefs. Dès lors, que pouvait-on attendre du bas peuple qui, sans guide ni exemple, séduit par des intrus ignorants et hérétiques, tombait dans les plus grossières

(1) Voir surtout les lettres, LI, LVIII, LX, LXIV : MGH, *Epistolae*, éd. E Dümmler, t. III, p. 301, 313, 323, 330. Berlin, 1892.

(2) Sancti Bonifacii, Ep. L : MGH, *Ep.*, t. III, p. 299.

(3) Sancti Bonifacii, Ep. L, LVII : *o. c.*, p. 300, 314 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, 2e partie, p. 816. Paris, 1910.

Digitized by Google

superstitions du paganisme. A tout cela on ne s'étonne plus qu'il y ait eu alors des gens croyant à la fin prochaine du monde.

Certes, comme toujours dans l'Église, il se montrait, même dans ces épaisses ténèbres qui couvraient l'Église franque, des points lumineux (1); de temps en temps une voix prophétique s'élevait prêchant le retour, mais ces appels étaient impuissants à arrêter le mal qui débordait partout. Néanmoins de meilleurs temps s'annonçaient peu à peu. Déjà la vaillante dynastie des Carolingiens s'était substituée aux rois fainéants ; déjà le grand apôtre, saint Boniface, après avoir organisé l'Église germanique, tournait ses yeux vers l'Église franque. Un concile est, à son avis, le premier moyen de réforme. Sous Charles Martel, les guerres continuelles ainsi que le pouvoir arbitraire avec lequel le maire du palais distribuait à ses officiers des abbayes et des évêchés, ne laissaient guère d'espoir qu'un concile pût se réunir. Mais, le 15 octobre 741, Charles Martel vint à mourir. Avec l'avènement de Carloman et de Pépin, les synodes pouvaient commencer leur grand et fécond travail (2).

Le premier concile, appelé *concilium germanicum*, eut lieu en 742, dans les États de l'Est où régnait le pieux Carloman (3). Saint Boniface et Carloman le présidaient en personne. La réforme fut énergique et s'attaqua à la racine du mal. Les clercs indignes furent déposés (4), et pour les autres, les sept canons, publiés sous forme d'un capitulaire par Carloman, établirent des mesures salutaires.

Un moyen des plus efficaces pour relever le clergé, lui rendre sa dignité sacerdotale et le maintenir dans la discipline, étaient les *examens périodiques*. A certaines occasions le prêtre devait ainsi reconnaître sa dépendance vis-à-vis de l'autorité épiscopale et donner des preuves satisfaisantes de ses qualités intellectuelles et morales — *ut semper amor episcopi et timor pariter versetur in presbyteris, ut non per neglectum incipiant vagari :* ainsi le concile de Reisbach, tenu en 798, comprenait-il le but des examens (5). La réforme du clergé étant d'une impérieuse nécessité, les moyens d'y parvenir, furent, eux aussi, multipliés. On organisa toute une série d'examens, dont les uns existaient déjà auparavant et dont les autres sont des institutions nouvelles.

(1) C'était à cette époque que saint Colomban et saint Gall prêchèrent en France et fondèrent le célèbre monastère de Luxeuil.

(2) Sancti Bonifacii, Ep. L : MGH, *Ep.*, t. III, p. 299.

(3) Hefele-Leclercq, *o. c.*, t. III, 2e partie, p. 815.

(4) *Concilium germanicum*, c. 1 : MGH, *Concilia*, éd. A. Werminghoff, t. II, pars 1, p. 3. Hanovre-Leipzig, 1906 ; MGH. *Capitularia*, éd. A. Boretius, t. I, p. 25. Hanovre, 1883.

(5) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 200, c. 13.

Digitized by Google

1. L'examen des ordinands.

Tout d'abord, pour fermer désormais, autant que possible, aux indignes l'entrée du sanctuaire, les conciles carolingiens exigent *un examen de chaque candidat avant son ordination.* Ce n'était pas là, au fond, introduire une nouvelle discipline. Ce que les Apôtres ont pratiqué en cherchant, pour les ordonner diacres, *viros boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto et sapientia* (1), ce que saint Paul recommandait à son disciple bien-aimé : *Manus cito nemini imposueris* (2), les décisions conciliaires le répètent pendant les trois premiers siècles (3). Le 9e canon de Nicée n'a fait que consacrer l'ancienne discipline (4). Dès que l'Église franque eut oublié cette loi, elle fut aussitôt, nous l'avons vu, envahie par des aventuriers de toute sorte. Aussi le concile germanique de 742 se hâte-t-il d'exiger, au moins implicitement, l'examen des *ordinandi* (5), et le concile de Soissons, que saint Boniface, deux ans plus tard, réunit chez les Francs de l'Ouest, adopte simplement la décision du concile de Nicée (6). Malgré tout, la prescription laissa toujours, semble-t-il, un peu à désirer dans ses effets, même pendant les meilleures années du règne de Charlemagne ; car la législation ecclésiastique se voit souvent obligée d'y revenir (7).

En quoi consistait cet examen ? Le but, sans doute, en était de s'assurer d'abord des qualités morales du candidat. La célèbre *Admonitio generalis* de Charlemagne, publiée le 23 mars 789, le dit clairement, en invoquant le concile de Nicée : *Item enim habetur in eodem concilio* (8), *ut eorum, qui ad ordinem veniunt, fides et vita primo ab episcopo diligenter discutiatur et sic ordinentur* (9). La formation insuffisante du clergé, les troubles occasionnés par des « pseudoprophètes ou pseudochrétiens » comme un Clément et un Aldebert (10), enfin l'hérésie de l'adoptianisme, celle des iconoclastes, d'autres encore, justifiaient pleinement un interrogatoire

(1) Act. VI, 3.
(2) I Tim., V, 22 ; III, 2 ; Tit., II, 7.
(3) v. Hefele-Leclercq, *o. c.*, t. I, 1re partie, p. 587. Paris, 1907.
(4) Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. II, col. 714. Florence, 1759.
(5) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 3, c. 1, 5.
(6) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 34, c. 1.
(7) Karoli Magni *Admonitio gener.*, 789, c. 2 ; Eiusdem *Mandatum ad Arnonem directum*, 799-800, c. 5 ; *Capitulare missorum speciale*, 802, c. 1 ; *Capitulare missorum*, 803, c. 2 ; *Conc. valentinum*, 855, c. 7 ; *Conc. tullense apud Saponarias*, 859, c. 8 ; *Conc. wormatiense*, 868, c. 56.
(8) *Conc. nicaenum*, can. 9.
(9) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 54, c. 2.
(10) Sancti Bonifacii, Ep. LVIII, LIX : MGH, *Ep.*, t. III, p. 314, 316.

Digitized by Google

sur la foi de l'ordinand. Si même on supposait que celui qui se présentait à l'ordination était orthodoxe, l'examen sur la *fides* devait servir à constater chez lui, en outre, l'intelligence des vérités religieuses et l'aptitude à les expliquer aux fidèles ; en d'autres termes, à reconnaître en lui un peu de science théologique. Nombre conciles le disent expressément : *Ut eorum, qui ad ordinandum veniunt, fides et vita et scientia prius ab episcopo discutiantur* (1) ; de le concile de Cloveshoë de 747 parle de *scientia fidei* (2), car, *ignorantes legem Dei* — dit Charlemagne — *eam aliis annuntiare et praedicare non possunt* (3).

La somme de connaissances scientifiques variait, évidemment, d'après l'époque, et elle augmente avec la renaissance littéraire sous les Carolingiens. Plusieurs capitulaires donne de véritables sommaires ou questionnaires de tout ce qu'un prêtre devait savoir. Tels sont les *Capitula de examinandis ecclesiasticis*, rédigés vers l'an 802 (4), les *Interrogationes examinationis*, postérieures à l'an 803 (5), ou encore le capitulaire intitulé *Quae a presbyteris discenda sint* (6), et d'autres également (7).

2. L'examen des clercs étrangers.

Un escond examen en usage à cette époque était l'*examen des clercs étrangers*, avant qu'ils soient admis dans un diocèse.

C'était un véritable fléau pour l'Église franque au temps de saint Boniface, et avant lui, que ces nombreux *clerici vagantes*. Il y avait une « foule de prêtres scots ou bretons venus d'outre-mer, qui, errant de diocèse en diocèse et échappant au contrôle de toute autorité ecclésiastique, enseignaient ce qu'ils voulaient, vivaient comme il leur plaisait, et, en tout cas, troublaient la société religieuse par leur attachement obstiné à certaines disciplines nationales » (8).

(1) *Capitulare missorum speciale*, 802, c. 1. : MGH, *Capitul.*, t. I. p. 102.

(2) *Conc. cloveshov.*, 747. c. 6 : Mansi, *o. c.*, t. XII, col. 397 ; *Capit. missorum speciale*, 802, c. 29, 30 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 103 ; *Conc. valentinum*, 855, c. 7.

(3) *Capitulare primum*, 769, c. 16.

(4) MGH, *Capitul.* t. I, p. 109-110.

(5) *o. c.*, t. I, p. 234.

(6) *o. c.*, t. I, p. 235.

(7) *o. c.*, t. I, p. 236-237.

(8) Sancti Bonifacii, Ep. I, LVII, LIX : MGH, *Ep.* t. III, p. 233, 314, 316, voir Hefele-Leclercq, *o. c.*, t. III, 2e partie, p. 817 ; Levison, *Die Iren und die fränkische Kirche*, p. 8, 16-18. (Extrait de la *Historische Zeitschrift*, éd. Fr. Meinecke, t. CIX. Munich-Leipzig, 1912.

Digitized by Google

Le premier concile germanique veut remédier à ce mal, et ses décisions à ce sujet seront reprises et élargies dans des conciles postérieurs. D'abord on déclare catégoriquement que « désormais tout prêtre est placé sous la juridiction de l'évêque dans le diocèse duquel il habite » (1). Puis, pour les étrangers qui veulent se fixer dans un diocèse, on accorde cette faculté, mais sous la réserve que « des évêques ou des prêtres inconnus ne doivent pas être admis aux fonctions ecclésiastiques, avant d'avoir été examinés par un concile » (2) ou « par l'évêque du diocèse », comme le dira encore le grand concile de Soissons, en 744 (3). De plus, tous les prêtres et diacres, qu'ils soient indigènes ou étrangers, doivent prêter le serment entre les mains de l'évêque (4).

Un texte inédit du *ms. lat.* 1012 *de la Bibliothèque nationale* (5), nous donne une idée à peu près exacte du procédé suivi dans cet examen. Voici ce texte (6) :

Fol. 27v.

INCIPIT QUALITER REQUIRENDI SUNT SACERDOTES SECUNDUM CANONUM INSTRUCTIONEM.

Primum omnium qualis fuit tua nativitas ? qualiter educatus es vel tonsuratus ? si de una ad aliam ecclesiam transisti vel si in hac parochia fuisti natus vel nutritus ? quis te elegerit ad ordinem sacerdotii vel quis te testimoniaverit ? vel si pecuniam pro ipsa ordinatione dedisti aut aliquis ad tuam vicem, tam ordinationem quam testificationes seu et mediatorem ? vel quis te ordinavit ? ad quem titulum fuisti electus ?

Quomodo in baptismo discernis sexum masculinum et femininum vel numerum pluralem et singularem ?

Qualiter confiteris deum patrem et filium et spiritum sanctum in trinitate et unitate ?

Confiteor tri —Fol. 28r — nitatem in vocabulis personarum, patris videlicet

(1) *Concilium germanicum*, 742, c. 3 : MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 3.

(2) *Concilium germanicum*, c. 4.

(3) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 35, c. 5.

(4) *Statuta S. Bonifatii* (?), I, c. 10. Mansi, *o. c.*, t. XVIIbis, col. 154.

(5) Le manuscrit date du xe siècle ; mais, comme nous le disent les *capitula* qui font la continuation de notre texte — ils sont inédits, eux aussi — c'est un évêque contemporain de Louis le Débonnaire qui y parle : — ut in psalmis et orationibus ac missis cum summa devotione et ingenti cura dominum depre — Fol. 36r — care studeatis una nobiscum et <= ut> vitam et sanitatem et pacem et victoriam piissimo et serenissimi <o> imperatori[s] Hlodovici <o> et filiis suis dominus tribuat...

(6) Conformément aux usages actuels nous avons visé à établir un texte correct ; mais étant donné notre point de vue, il nous a paru inutile de signaler en note toutes les fautes d'orthographe corrigées. Pour une raison analogue nous mettons entre parenthèses les ajoutes nécessaires pour obtenir un sens.

Digitized by Google

sur la foi de l'ordinand. Si même on supposait que celui qui se présentait à l'ordination était orthodoxe, l'examen sur la *fides* devait servir à constater chez lui, en outre, l'intelligence des vérités religieuses et l'aptitude à les expliquer aux fidèles ; en d'autres termes, à reconnaître en lui un peu de science théologique. Nombre conciles le disent expressément : *Ut eorum, qui ad ordinandum veniunt, fides et vita et scientia prius ab episcopo discutiantur* (1) ; de le concile de Cloveshoë de 747 parle de *scientia fidei* (2), car, *ignorantes legem Dei* — dit Charlemagne — *eam aliis annuntiare et praedicare non possunt* (3).

La somme de connaissances scientifiques variait, évidemment, d'après l'époque, et elle augmente avec la renaissance littéraire sous les Carolingiens. Plusieurs capitulaires donne de véritables sommaires ou questionnaires de tout ce qu'un prêtre devait savoir. Tels sont les *Capitula de examinandis ecclesiasticis*, rédigés vers l'an 802 (4), les *Interrogationes examinationis*, postérieures à l'an 803 (5), ou encore le capitulaire intitulé *Quae a presbyteris discenda sint* (6), et d'autres également (7).

2. L'examen des clercs étrangers.

Un escond examen en usage à cette époque était l'*examen des clercs étrangers*, avant qu'ils soient admis dans un diocèse.

C'était un véritable fléau pour l'Église franque au temps de saint Boniface, et avant lui, que ces nombreux *clerici vagantes*. Il y avait une « foule de prêtres scots ou bretons venus d'outre-mer, qui, errant de diocèse en diocèse et échappant au contrôle de toute autorité ecclésiastique, enseignaient ce qu'ils voulaient, vivaient comme il leur plaisait, et, en tout cas, troublaient la société religieuse par leur attachement obstiné à certaines disciplines nationales » (8).

(1) *Capitulare missorum speciale*, 802, c. 1. : MGH, *Capitul.*, t. I. p. 102.

(2) *Conc. cloveshov.*, 747. c. 6 : Mansi, *o. c.*, t. XII, col. 397 ; *Capit. missorum speciale*, 802, c. 29, 30 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 103 ; *Conc. valentinum*, 855, c. 7.

(3) *Capitulare primum*, 769, c. 16.

(4) MGH, *Capitul.* t. I, p. 109-110.

(5) *o. c.*, t. I, p. 234.

(6) *o. c.*, t. I, p. 235.

(7) *o. c.*, t. I, p. 236-237.

(8) Sancti Bonifacii, Ep. I, LVII, LIX : MGH, *Ep.* t. III, p. 233, 314, 316. voir Hefele-Leclercq, *o. c.*, t. III, 2e partie, p. 817 ; Levison, *Die Iren und die frankische Kirche*, p. 8, 16-18. (Extrait de la *Historische Zeitschrift*, éd. Fr. Meinecke, t. CIX. Munich-Leipzig, 1912.

Digitized by Google

Le premier concile germanique veut remédier à ce mal, et ses décisions à ce sujet seront reprises et élargies dans des conciles postérieurs. D'abord on déclare catégoriquement que « désormais tout prêtre est placé sous la juridiction de l'évêque dans le diocèse duquel il habite » (1). Puis, pour les étrangers qui veulent se fixer dans un diocèse, on accorde cette faculté, mais sous la réserve que « des évêques ou des prêtres inconnus ne doivent pas être admis aux fonctions ecclésiastiques, avant d'avoir été examinés par un concile » (2) ou « par l'évêque du diocèse », comme le dira encore le grand concile de Soissons, en 744 (3). De plus, tous les prêtres et diacres, qu'ils soient indigènes ou étrangers, doivent prêter le serment entre les mains de l'évêque (4).

Un texte inédit du *ms. lat.* 1012 *de la Bibliothèque nationale* (5), nous donne une idée à peu près exacte du procédé suivi dans cet examen. Voici ce texte (6) :

Fol. 27v.

INCIPIT QUALITER REQUIRENDI SUNT SACERDOTES SECUNDUM CANONUM INSTRUCTIONEM.

Primum omnium qualis fuit tua nativitas ? qualiter educatus es vel tonsuratus ? si de una ad aliam ecclesiam transisti vel si in hac parochia fuisti natus vel nutritus ? quis te elegerit ad ordinem sacerdotii vel quis te testimoniaverit ? vel si pecuniam pro ipsa ordinatione dedisti aut aliquis ad tuam vicem, tam ordinationem quam testificationes seu et mediatorem ? vel quis te ordinavit ? ad quem titulum fuisti electus ?

Quomodo in baptismo discernis sexum masculinum et femininum vel numerum pluralem et singularem ?

Qualiter confiteris deum patrem et filium et spiritum sanctum in trinitate et unitate ?

Confiteor tri —Fol. 28r — nitatem in vocabulis personarum, patris videlicet

(1) *Concilium germanicum*, 742, c. 3 : MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 3.

(2) *Concilium germanicum*, c. 4.

(3) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 35, c. 5.

(4) *Statuta S. Bonifatii* (?), I, c. 10. Mansi, *o. c.*, t. XVIIbis, col. 154.

(5) Le manuscrit date du xe siècle ; mais, comme nous le disent les *capitula* qui font la continuation de notre texte — ils sont inédits, eux aussi — c'est un évêque contemporain de Louis le Débonnaire qui y parle : — ut in psalmis et orationibus ac missis cum summa devotione et ingenti cura dominum depre — Fol. 36r — care studeatis una nobiscum et <= ut> vitam et sanitatem et pacem et victoriam piissimo et serenissimi <o> imperatori[s] Hlodovici <o> et filiis suis dominus tribuat...

(6) Conformément aux usages actuels nous avons visé à établir un texte correct ; mais étant donné notre point de vue, il nous a paru inutile de signaler en note toutes les fautes d'orthographe corrigées. Pour une raison analogue nous mettons entre parenthèses les ajoutes nécessaires pour obtenir un sens.

Digitized by Google

personam et filii et spiritus sancti, sed in essentia et potentia et maiestate et trinitate unum deum confiteor.

Quomodo consubstantialis sit patri vel matri Christus ?

Confiteor quia deus est ex substantia patris ante saecula genitus et homo est <ex substantia matris> in saeculo natus.

Confiteris aeternum filium sicut aeternum patrem ?

Confiteor quia aeternus pater, aeternus filius, aeternus et spiritus sanctus.

Confiteris Christum ex duobus naturis ?

Confiteor quia natura deitatis et humanitatis, verbi scilicet et carnis subsistat.

Quomodo legitur filium hominis descendisse de caelis et filium dei crucifixum, dicente autem angelo : quia « nemo ascendit in caelum nisi qui est in caelo » (1), et apostolo : « si eum cognovissent, numquam dominum — Fol. 28v — maiestatis crucifixissent » (2) ?

Confiteris filium dei passibilem secundum humanitatem aut secundum divinitatem ?

Confiteor secundum humanitatem crucifixum, mortuum et sepultum secundum id quod mori potuit, quia non commixtionem passus neque divisionem; secundum vero eandem essentiam, quod deus est, confiteor immortalem.

Quomodo confiteris baptisma ?

Confiteor quia quicumque baptizatus semel in <nomine> patris et filii et spiritus sancti, remissionem accipiat omnium peccatorum, tam originalium quam eorum <quae> postea perpetrata sunt ; et nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancto, non potest introire in regnum dei.

Quomodo credis resurrectionem carnis, in qua nunc es ?

Credo et in eodem statu et in eodem sexu in no — Fol. 29r — vissima die, quando iudex vivorum et mortuorum venerit reddere <unicuique> secundum opera sua.

Gloria et honor deo patri omnipotenti filioque eius unigenito, salvatori nostro, manenti cum spiritu sancto in trinitate perfecta (3).

3. L'examen quadragésimal.

Une institution entièrement nouvelle et particulière à l'époque carolingienne est l'*examen de chaque prêtre pendant le carême*.

Certes, s'il voulait remédier à la situation vraiment déplorable où se trouvait l'Église franque à l'époque mérovingienne, l'évêque ne pouvait se contenter, au sujet de ses prêtres, de les voir et de les examiner le jour seulement de leur ordination. Voici donc une mesure prise par le concile de l'an 742 : *Decrevimus quoque, secun-*

(1) L'expression curieuse d' « angelus » ne peut se rapporter qu'à saint Jean, de l'évangile duquel, chap. III, 13, est tiré ce passage ; ou bien, faut-il lire « evangelio » ?

(2) I Cor. II. 8.

(3) Après une courte préface qui lie les deux parties ensemble suivent quinze *capitula*, consacrés tous aux devoirs des prêtres.

Digitized by Google

dum sanctorum canones, ut unusquisque presbyter in parrochia habitans episcopo subiectus sit illi, in cuius parrochia habitet ; et semper in quadragesima rationem et ordinem ministerii sui, sive de baptismo sive de fide catholica sive de precibus et ordine missarum, episcopo reddat et ostendat... Et in coena Domini semper novum chrisma ab episcopo quaerat, ut episcopum testis adsistat castitatis et vitae et fidei et doctrinae eius (1).

Quel excellent moyen pour tenir les prêtres d'alors toujours sous contrôle !

Le texte du décret est bien clair, mais il donne lieu à plusieurs questions. D'abord, qui est sujet à cette loi ? Elle n'a de valeur que dans le royaume de Carloman, en Austrasie, où elle avait été faite. Elle est confirmée, toujours pour le même territoire, par le concile de Leptinnes, le 1er mars 743 (2). Mais déjà l'année suivante, le 2 mars 744, Pépin l'accepte, au concile de Soissons (3), pour tous les Francs de l'Ouest, de la Neustrie. Enfin, dans le concile général franc, en 747, où furent réunis pour la première fois tous les évêques de la Neustrie et de l'Austrasie, on adopta, dans le 4e canon, cet examen quadragésimal (4). Plus tard, en 769, Charlemagne le promulgue pour tous ses royaumes réunis, dans son *Capitulare primum* (5), ainsi que dans son *Admonitio generalis*, donnée à Aix-la-Chapelle, le 23 mars 789 (6). La promulgation ainsi faite successivement pour tout l'empire franc, comment fut pratiqué l'examen ? L'analyse du texte donnera la réponse.

En premier lieu, qui était obligé de subir cet examen dans le territoire que nous venons de circonscrire ? D'après le canon il n'y a aucun doute à cet égard. Ce n'est pas tout prêtre quelconque, mais celui-là seul qui exerçait le ministère : conférait ordinairement le baptême, chantait la messe pour le peuple, enseignait : toutes fonctions qui n'appartenaient de droit qu'au curé.

Les séances ordinaires de l'examen avaient lieu une fois par an, pendant le carême. Quant au jour, il n'est pas, nous semble-t-il, sans importance que le même concile, où, pour la première fois, cet examen fut prescrit, le mette en rapport avec l'obligation de chercher le saint chrême le jour de la *coena Domini*, c'est-à-dire le jeudi saint (7). Cette connexion se retrouve mentionnée dans tous

(1) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 3, c. 3.
(2) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 5.
(3) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 35, c. 4.
(4) MGH, *Concil.*, t. II, pars I, p. 47.
(5) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 45, c. 8.
(6) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 59, c. 70.
(7) *Concilium germanicum*, 742, c. 3.

Digitized by Google

les édits postérieurs, chaque fois, qu'ils renouvellent le décret. Très remarquable est à ce point de vue le *Capitulare ecclesiasticum*, édicté en 818 ou 819 : en modifiant les règles touchant le saint chrême, ce capitulaire change en même temps le jour de l'examen (1). Nous serions, par tout cela, portés à croire, que le concile de Soissons, du 2 mars 744, ne faisait que rapporter un fait en reproduisant comme suit la décision du concile germanique : *Et unusquisque presbyter, qui in parrochia est, episcopo oboediens et subiectus sit, et semper in coena Domini rationem et ordinem ministerii sui episcopo reddat, et chrisma et oleum petat.* (2) Il est vrai que le jeudi saint, chargé, comme il l'est, de cérémonies liturgiques, paraît moins bien choisi pour l'examen d'une foule de curés, d'autant plus que des complications pouvaient survenir inopinément et causer de grands retards (3). Mais d'autre part, c'était là une occasion toute trouvée, où les curés devaient se rendre dans la ville épiscopale, laquelle, semble-t-il, était loin d'avoir pour tous un attrait spécial : à chaque concile, en effet, il fallait insister — et combien sévèrement — pour que le prêtre vînt lui-même chercher les saintes huiles et ne se permît qu'en cas de nécessité d'envoyer à cet effet un autre clerc (4). Disons en outre que le nombre de paroisses d'un diocèse n'était pas toujours si considérable, et l'on pouvait réduire encore le nombre des prêtres à examiner, en passant outre à ceux d'entre eux qui avaient déjà fait auparavant preuve de leur capacité. Enfin, la charge de distribuer le saint chrême et d'examiner donc aussi les prêtres, appartenait à l'archidiacre (5) ou à l'archiprêtre (6) et

(1) Cap. 18 : De presbyteris, qui accipiendi chrismatis gratia ad civitates in coena Domini venire soliti erant, sancitum est, ut de his qui longe positi sunt, de octo vel decem unus ab episcopo eligatur, qui acceptum chrisma sibi et sociis diligenter perferat ; hi vero, qui non longius a civitate quam quattuor aut quinque milibus habitant, more solito ad accipiendum chrisma per se veniant. Discendi vero gratia alio, non quadragesimae, tempore ad civitates convocentur. MGH, *Capitul.*, t. I, p. 278.

(2) MGH, *Concil.*, t. II, p. 35, c. 4.

(3) Chose curieuse, à Freising on tenait, en 775, un synode le Jeudi saint : Arbeo episcopus cum cuncto clero, quia synodalis accesserat dies, quod erat V feria ante Pascha, in qua chrisma conficitur. (C. Meichelbeck, *Historia frisingensis*, t. I, pars II, p. 45, n. XXIX. Augsbourg-Gratz, 1724). Cela confirme bien notre thèse.

(4) *Conc. vasense*, 442, c. 3 ; *Conc. antisiodorense*, 573-603, c. 6 ; *Capitulare ecclesiasticum*, 818-819, c. 18, *Conc. wormatiense*, 868, c. 60.

(5) Waltherii, *Capitula*, 867, c. 2 : Ut per archidiaconos vita, intellectus et doctrina cardinalium presbyterorum investigetur. Migne, PL., t. CXIX, col. 729. — Cfr *Conc. antisiodorense*, 573-603, c. 6.

(6) *Conc. salisburgense*, 800, c. 38 : Ut admoneantur archipresbyteri, qui perquirere ac scrutari ceteros presbyteros solent... sed solerter recogitent se ad hoc constitutos, ut et ipsis episcopi sui partiantur onera sua. MGH, *Capitul.*, t I, p. 212. — Cfr *Conc. meldense*, 845, c. 35 ; *Synodus regiaticina*, 850. c. 13.

Digitized by Google

non à l'évêque. Néanmoins il restait toujours possible qu'il se présentât des difficultés et que l'examen fut renvoyé à un autre jour même en dehors du carême (1), ou qu'éventuellement il fût complètement remplacé par un équivalent, comme nous le verrons tantôt.

Voyons encore ce qui faisait l'objet de l'examen quadragésimal. Le concile demande que les prêtres justifient de leurs aptitudes pour toutes les fonctions ecclésiastiques et, sans exclure les autres, il désigne quelques-unes de ces fonctions qui lui semblent les plus importantes et où la science et la pratique des prêtres laissaient le plus à désirer.

On examine d'abord *de baptismo*. C'est le premier et le plus nécessaire des sacrements. Combien de questions s'imposent ici, après les désordres et les troubles de l'époque mérovingienne ! Ici un prêtre bavarois, ne sachant pas le latin, corrompt la formule du baptême et provoque par là une discussion sur la validité du sacrement (2) ; là, le pape Étienne II doit réprouver une autre formule qu'il appelle *rustica* (3). Des vagabonds sans mœurs, des hérétiques parcourent le pays et baptisent, sans enseigner aux catéchumènes la formule d'abjuration ni le mystère de la Trinité (4). C'est encore saint Boniface qui raconte au pape Zacharie qu'un Écossais, nommé Samson, avait soutenu que l'on pouvait devenir chrétien sans le baptême et par la simple imposition des mains de l'évêque (5). Combien donc se trouve justifiée la conduite de Charlemagne exigeant l'examen : *ut fidem rectam teneant et ut baptisma catholicum observent* (6). Après avoir extirpé les désordres les plus criants, les conciles et les assemblées doivent souvent insister sur la préparation au baptême : les prêtres ont à enseigner et expliquer aux catéchumènes et aux parrains le *Pater* et le *Credo* (7) ; ils doivent observer les temps légaux pour le baptême solennel : Pâques et Pentecôte (8),

(1) *Capitulare ecclesiasticum*, 818-819, c. 18

(2) Sancti Bonifacii, Ep. LXVIII, LXXX : MGH, *Ep.*, t. III, p. 336, 357.

(3) *Responsa Stephani papae II*, 752, Resp 14 : Mansi, *o. c.*, t. XIII, col. 561.

(4) Sancti Bonifacii, Ep. LXXX : MGH, *Ep.* t. III, p. 358 ; *Statuta S. Bonifatii*, c. 27 : Mansi, *o. c.*, t. XII, col. 386.

(5) Sancti Bonifacii, Ep. LXXX : MGH, *Ep.* t. III, p. 359.

(6) *Admonitio generalis*, c. 70 : MGH, *Capitul.* t. I, p. 59.

(7) *Statuta S. Bonifatii*, c. 25, 26 ; *Conc. francofurt.*, 794, c. 33 ; *Conc. mogunt.*, 813, c. 1 ; *Capitula de examinandis ecclesiasticis*, 802, c. 9 ; *Capitula e canonibus excerpta*, 813, c. 18.

(8) *Conc. risparcence*, 798, c. 4 ; *Capitularia a sacerdotibus proposita*, 802, c. 10 ; *Capitula missorum*, 813, c. 5 ; *Haitonis capitula*, 804-823, c. 7 ; *Concil. parisiense*, 829, c. 33.

Digitized by Google

et administrer le baptême d'après l'usage romain (1). Les prêtres devaient connaître aussi « le sens des mots et des phrases employés dans le rite du baptême. » (2) Le questionnaire *de baptismo* a donc dû, on le conclut de ces quelques exemples, être assez long.

En second lieu figure sur le programme des examens : *de fide catholica*. Nous venons de voir qu'il n'était pas du tout inutile de s'assurer chez l'un ou l'autre d'entre les curés du VIIIe et IXe siècle de son orthodoxie. Le fameux *Indiculus superstitionum et paganiarum* qui fait suite aux actes du concile de Leptinnes de 743 (3), compte trente numéros relatifs à diverses pratiques païennes en usage même « à côté des églises chrétiennes » (4) ; et c'est ce qui devait davantage encore éveiller les soupçons des examinateurs. — Mais l'expression *fides catholica* signifie souvent aussi la formule de la foi catholique ou le symbole. Chose triste à dire ! mais c'est un fait historique qu'à la fin du VIIe siècle (5), et même plus tard (6), on dut en venir à menacer de peines ecclésiastiques tout prêtre et diacre qui n'aurait pas su le symbole. C'était pourtant l'exception, et chez la plupart, heureusement, il était question non du texte du symbole, mais d'une explication à fournir des vérités qui y sont contenues : *Ut fides catholica ab episcopis et presbyteris diligenter legatur et omni populo praedicetur* (7).

L'examen quadragésimal porte enfin sur les *preces et ordinem missarum*. *Preces*, c'est le texte liturgique, contenu surtout dans le sacramentaire ; *ordo* est ici le terme technique de la liturgie et signifie tout le cérémonial. Sous ce rapport aussi les prêtres laissaient souvent à désirer. Il y en avait qui, aux prises avec leur Donate, employaient, dans le baptême et dans la messe, pêle-mêle les désinences du masculin ou du féminin, du singulier ou du pluriel (8). D'autres ne se retrouvaient pas dans les messes votives

(1) *Duplex legationis edictum*, 789, c. 23 ; *Conc. rispacense*, 789, c. 4 ; *Conc. mogunt.*, 813, c 4.

(2) *Statuta S. Bonifatii* c. 16 : MANSI, *o. c.*, t. XII, col. 385.

(3) HEFELE-LECLERCQ, *o. c.*, t. III, 2e partie, p. 836-844 ; P. PIPER, *Supertitiones et paganiae einsidlenses*, dans les *Mélanges offerts à M. Emile Chatelain*, p. 300-311. Paris, 1910.

(4) *Conc. germanicum*, 742, c. 5.

(5) *Conc. Leodegarii*, 663-680, c. 1 : MGH, *Concil.*, éd. F. MAASSEN, I, p. 221. Hanovre, 1893

(6) *Capitula in dioecesana quadam synodo tractata*, 804, c. 3 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 236.

(7) *Capitulare missorum*, 802, c. 29 ; cfr. *Conc. francofurt.*, 794, c. 33.

(8) Quomodo missas speciales sive pro defunctis vel etiam pro vivis sciant commutare rationabiliter secundum utrumque sexum sive in singulari numero sive in plurali. *Capitula de examinandis ecclesiasticis*, 802, c. 3 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 110 ; quant au baptême voyez le texte du manuscrit de Paris, donné ci-dessus.

Digitized by Google

du sacramentaire (1). Il arriva encore que Charlemagne apprit que certains prêtres célébraient la messe tout seuls, sans aucun ministre, (2) et que d'autres la célébraient sans y communier (3). A ceux-là il dit : Comment pouvez-vous chanter *Dommus vobiscum*, quand vous êtes seuls, ou réciter « *Memento, Domine, et omnium circumadstantium* », *cum nullus circumstet ?* (4) et à ceux-ci : comment pouvez-vous dire la prière *Sumpsimus, Domine, sacramenta*, vous qui n'avez point communié ? (5) Charlemagne demande aussi : *ut missarum preces bene intellegant.* (6) L'introduction des livres liturgiques romains dans l'empire franc allait tout compliquer davantage, les fonctions liturgiques comme l'examen. (7)

Le mot *ostendat* dans le canon a-t-il ce sens qu'il fallait que le prêtre apportât et montrât à l'examinateur ses livres liturgiques et les vases sacrés et qu'il fît preuve, sur place, que sa pratique liturgique était bonne ? Théodulfe, au moins, exigeait l'un et l'autre de ses prêtres (8).

L'énumération du canon ne prétend évidemment pas être complète. En fait, ailleurs, on précise davantage la matière de l'examen en demandant la connaissance de la *Commendatio animae*, du pénitentiaire, du comput, de l'homéliaire, du chant (9) bref, de tout ce qui regarde les fonctions du prêtre : *rationem et ordinem ministerii sui.*

Une dernière question. Cette institution, jusqu'à quelle date fut-elle en vigueur ? Nous avons cité ci-dessus le *capitulare ecclesiasticum* de l'an 818 ou 819. Il dit dans le cap. 18e : « Les prêtres qui avaient jusqu'ici la coutume de venir tous, le jeudi saint, dans la ville épiscopale recevoir le saint chrême, n'y viendront dorénavant plus en personne que s'ils habitent à moins de quatre ou cinq milles de distance de cette ville ; pour ceux qui habitent plus loin, l'évêque désignera un délégué, par huitaine ou dizaine ; ce délégué est chargé d'aller prendre le saint chrême pour lui-même et pour ses collègues. Par suite de ce changement les prêtres ne doivent plus, pendant le carême, être convoqués dans les villes pour l'in-

(1) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 235, c. 4.
(2) Cfr *Theodulfi capitula*, c. VII : MIGNE, PL, t. CV, col. 194.
(3) KAROLI M. *Admonitio generalis*, 789, c. 6 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 54.
(4) *Conc moguntinum*, 813, c. 43 ; *Conc. Parisiense*, 839, c. 48.
(5) KAROLI M., *Admonitio generalis*, 789, c. 6.
(6) *l c.*, cap. 70.
(7) *Conc. rispacense*, 798, c. 4 , *Interrogationes examinationis*, post a. 803, c. 4 ; *Quae a presbyteris discenda sint*, c. 9, 10.
(8) *Capitula*, c. 4 : MIGNE, PL, t. CV, col. 194.
(9) *Quae a presbyteris discenda sint :* MGH, *Capitul.*, t. I, p. 235 ; *Capitulare missorum in Theodonis villa datum*, I, 805 : *o. c.* p. 121.

Digitized by Google

struction — *discendi causa* — mais ils le seront dans un autre temps. » (1) Il ressort de là que l'examen qui se faisait jusqu'ici le jeudi saint, s'est fait dans la suite un autre jour. Ce changement, d'ailleurs, se justifie par différentes raisons. D'abord les besoins religieux du peuple ayant augmenté par la réforme, il n'est plus bon que tous les prêtres s'absentent, surtout un jour de la semaine sainte (2). Ensuite, à raison de la culture croissante des lettres, beaucoup de prêtres, sans doute, n'ont plus besoin de cet examen élémentaire, auquel, du reste, on pouvait suppléer par d'autres moyens, comme peut-être on l'avait déjà fait en certains endroits. Une considération encore reste à faire, et dans un sens tout opposé : c'est que, peut-être par suite du développement rapide des églises paroissiales « sous le règne du Charlemagne, de 768 à 814, plus spécialement de 800 à 814 » (3), le nombre de curés à examiner devenait trop considérable, pour qu'on pût songer à les examiner tous le jeudi saint — donc une raison encore d'introduire ce changement. Quoi qu'il en soit, l'examen n'est pas encore formellement aboli, mais il est renvoyé pour toujours hors du carême, sans qu'un autre jour fixe lui ait été officiellement assigné. De tout cela se dégage l'impression qu'on n'insiste plus si sévèrement sur cette institution et qu'en conséquence, elle est tombée peu à peu en désuétude. Et en effet, après cette décision de Louis le Débonnaire, plus aucun concile ni aucun capitulaire n'en parlent. Nous allons même plus loin, et disons que, déjà avant 818, l'examen quadragésimal ne fut pas toujours et partout pratiqué, parce que d'autres institutions s'arrogent complètement son rôle. Parmi ces institutions il faut compter la visite annuelle de l'évêque, les enquêtes des *Missi dominici*, et enfin les synodes diocésains.

4. L'examen a l'occasion de la visite canonique.

Il incombait à l'évêque de faire chaque année le tour de son diocèse pour confirmer ceux qui avaient reçu le baptême par le ministère des prêtres, pour prêcher et, avant tout, pour s'informer de la conduite et de l'administration de son clergé (4). A l'époque

(1) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 278 ; le texte latin, v. ci-dessus.

(2) *Concilium in Francia habitum*, 818-829, c. 4 : MGH, *Conc.*, éd A. Werminghoff, t. II, pars II, p. 594. Hanovre-Leipzig, 1908 ; *Conc. aquisgranense* 836, c. 29.

(3) Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, p. 98. Paris, 1900.

(4) M. Koeniger, *Die Sendgerichte in Deutschland*, t. I, p. 12-18 (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, éd. A. Knöpfler, 3e série, t.e 2). Munich, 1907.

Digitized by Google

mérovingienne, naturellement, personne ne pensait plus à remplir ce devoir (1). Mais déjà le premier concile germanique prend soin d'inscrire cette institution salutaire parmi les principaux moyens de réforme (2). Le concile général des Francs, en 747, en énumère les avantages : *Statuimus, ut singulis annis unusquisque episcopus parrochiam suam sollicite circumeat, populum confirmare et plebes docere et investigare et prohibere paganas observationes...* (3) Au grand concile d'Aix-la-Chapelle, en 836 (4), et à celui de Meaux, en 845 (5), les évêques prient l'empereur de leur laisser libre, pour ce ministère, au moins le temps du carême et de l'avent. Il va de soi que l'évêque, quand il le jugeait nécessaire, n'attendait pas et, vu les grands intérêts en jeu, ne pouvait pas attendre jusqu'à l'examen quadragésimal pour se faire rendre compte comment le prêtre exerçait son ministère (6). La nature des choses imposait ici à peu près le même questionnaire qu'à l'examen du carême ; une série de textes semblent se rapporter à cet examen fait par l'évêque (7), et dans beaucoup de cas, surtout quand le curé était très loin de la ville épiscopale, cet examen pouvait parfaitement remplacer l'examen quadragésimal.

5. L'examen par les missi.

L'institution des *missi* datait du temps des Mérovingiens (8) ; mais ce fut Charlemagne qui la réorganisa et la développa (9). C'était une commission d'examinateurs qui se déplaçaient. Deux à deux — depuis 802, toujours un ecclésiastique et un laïque — les *missi* parcourent la province qui leur était attribuée, leur *missaticum* comme on disait, et ils observent, examinent, corrigent partout où il en est besoin. L'enquête sur les prêtres occupait tou-

(1) *Concil. cabillonense*, 639-654, c. 11 : MGH. *Concil.*, t. I, p. 210.

(2) MGH. *Concil.*, t. II, pars I, p. 3, c. 3. 5.

(3) MGH. *Concil.*, t. II, pars I, p. 47 ; Karoli M., *Capitulare primum*, 769, c. 7 ; *Admonitio generalis*, 789, c. 70 ; *Concil. rispacense*, 798, c. 13.

(4) MGH. *Concil.*, t. II, pars II, p. 722, c. 16.

(5) Mansi, *o. c.*, t. XIV, col. 826, c. 28.

(6) Karoli M., *Admonitio gener.*, 789, c. 70 ; Theodulfi *Capitulare* II : Migne, PL. t. CV, col. 209 A.

(7) *Interrogationes examinationis*, 802 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 234. *Sermo synodalis* : Migne, PL, t. CXV, c. 675.

(8) Cfr. *Conc. aschemmense*, 756, c. 14 : MGH, *Concil*, t. II, pars I, p. 58 ; V. Krause, *Geschichte des Instituts der missi dominici*, dans les *Mitteilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung*, 1890, t. XI, p. 193 svv.

(9) *Capitulare missorum generale*, 802 : MGH, *Capitul.*, t. I, p. 91-99.

Digitized by Google

jours au programme une des premières places (1). Tout le procédé suivi dans l'examen des prêtres par les *missi* nous est conservé dans plusieurs capitulaires. Tels sont, par exemple, les *Capitula de examinandis clericis* de 802 (2), et *Capitulare Missorum in Theodonis Villa datum primum, mere ecclesiasticum*, de 805 (3), et d'autres *Capitularia missorum* (4).

6. Les examens synodaux.

L'agent le plus caractéristique et le plus efficace dans l'œuvre de la réforme ecclésiastique, ce de tous temps les assemblées du clergé ou conciles. Aussi bien, la réunion d'un concile chez les Francs fut, à cet égard, saluée par saint Boniface comme l'aurore d'un meilleur avenir. Le 20e canon d'Antioche (5) et le 19e canon de Chalcédoine (6) prescrivaient deux synodes provinciaux par an. A l'époque carolingienne on invoque souvent l'autorité de ces lois (7). De même, l'évêque avec son clergé devait tenir deux synodes diocésains qui se célébraient dans beaucoup d'endroits l'un *initio quadragesimae*, et l'autre *kalendis septembis* (8). Mais l'organisation insuffisante des provinces ecclésiastiques, les troubles de l'époque (9) et les fonctions politiques dont les évêques étaient alors souvent investis, rendaient parfois les réunions régulières bien difficiles. C'est pourquoi les évêques se plaignent souvent auprès des princes, et demandent qu'on leur rende possible la réunion au moins d'un synode provincial et d'un synode diocésain par an (10). Tandis que dans les grands conciles les évêques avec leur métropolitain discutaient les affaires d'une portée plus générale, les synodes diocésains pouvaient entrer dans le détail. Tous les prêtres étant présents, l'évêque avait facilité pour se renseigner à souhait sur leur conduite et leur science (11). L'examen des prêtres prenait à

(1) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 93. c. 10-24 ; *Capitulare de missis instruendis*, 829 : MGH, *Capitul.*, t. II, p. 8-9.

(2) MGH, *Capitul.* t. I, p. 109-110.

(3) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 121.

(4) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 235.

(5) Mansi, *o. c.*, t. II, col. 1326.

(6) *O. c.*, t. VII, col. 366.

(7) *Conc. vernense*, 755, c. 4 ; Karoli M., *Admonitio generalis*, 789, c. 13.

(8) Theodulfi, *Capitula*, c. 4, 28 ; *Conc. rispacense*, 798, c. 13 ; *Synodus in Italia habita I*, c. 1 : Hefele Leclercq, *o. c.*, t. III, 2e partie, p. 1221.

(9) Hefele-Leclercq, *l. c.*, p. 1226, c. 1.

(10) *Conc. parisiense*, 829, l. III, c. 11, 26 ; *Conc. meldense*, 845, c. 32 ; *Conc. tullense apud Saponarias*, 859, c. 7.

(11) Alcuin écrit à Ragenbert, évêque de Limoges, à propos de ses prêtres : Ad tuam synodum venire debent et rationem reddere de officiis spiritualibus. Ep. 298 : MGH, *Ep.*, éd. E. Dümmler, t. IV, p. 457. Berlin, 1894.

Digitized by Google

l'époque carolingienne une large place au programme des conciles diocésains (1). Un appendice au concile de Salz, tenu en 803 ou 804, nous renseigne sur les *capitula in dioecesana quadam synodo tractata* (2). Nous y retrouvons la matière complète d'un examen quadragésimal (3), augmentée encore de quelques points. Parmi les *capitula ad presbyteros parrochiae suae* de Théodulfe d'Orléans, il y en a un qui prouve qu'on était parfois très sévère ; en voici le texte : *Cap. V. Quo apparatu ad synodum venire debeant. Quando more solito ad synodum convenitis, vestimenta et libros et vasa sancta, cum quibus vestrum ministerium et iniunctum officium peragitis, vobiscum deferte ; nec non duos aut tres clericos, cum quibus missarum sollemnia celebratis, vobiscum adducite, ut probetur quam diligenter, quam studiose Dei servitium peragatis* (4). Après un tel exercice pratique, répété deux fois par an, l'archidiacre de Théodulfe n'avait guère, le jeudi saint même, une journée encombrée. Mais il ne faut pas que l'on emporte de ces interminables procès-verbaux une impression toute sombre ; car l'austérité du devoir se tempérait chez l'évêque des sentiments d'un amour paternel qui touche profondément : *Cum vero, Domino opitulante ad synodum in unum convenerimus, sciat nobis unusquisque dicere, quantum Domino adiuvante laboraverit, aut quem fructum acquisierit. Et si quis forte nostro indiget adiutorio, nos cum caritate admoneat, et nos cum caritate nihilominus ei pro viribus adiutorium ferre non differemus* (5).

7. L'examen par écrit.

Nous avons passé en revue les divers examens auxquels, à l'époque carolingienne, le prêtre pouvait régulièrement être soumis. Ces examens étaient tous oraux. Quelle surprise c'est pour nous, mais quelle surprise autrement grande, ç'a dû être pour les prêtres d'alors d'être placés, tout à coup, devant un examen par écrit, au début du IXe siècle. Charlemagne, l'homme unique, dont l'histoire nous a conservé tant de traits originaux, conçut un beau jour — c'était en 812 — l'idée de demander au clergé de son vaste empire un travail écrit sur une matière qui depuis soixante ans avait fourni le thème à tant de leçons. A cet effet il s'adresse, non

(1) *Conc. Calchuthense*, 787, c. 1 : Mansi, *o. c.*, t. XII, col. 939 ; *Conc. rispacense*, 798, c. 13. Theodulfi, *Capitulare II* : Migne, PL, t. CV, col. 209 A.

(2) MGH, *Capitul.*, t. I, p. 236-237. cf. Haitonis, *Capitula* : *o. c.*, p. 362-366.

(3) *Concilium arelatense*, 813, c. IV : ... a sanctis patribus institutum est, ut, quando ad concilium venerint, rationem episcopo suo reddant, qualiter susceptum officium vel baptismum celebrent. MGH, *Concil.*, t. II, pars II, p. 251.

(4) Migne, PL, t. CV, col. 193.

(5) *O. c.* ; Migne, PL, t. CV, col. 200, c. 28.

Digitized by Google

pas directement à tout le clergé, mais aux archevêques. Il est bien clair cependant qu'une question comme celle-ci : *Nosse itaque per tua scripta aut per te ipsum volumus, qualiter tu et suffraganei tui doceatis et instruatis sacerdotes dei et plebem vobis commissam de baptismi sacramento* (1) — devait avoir son écho jusque dans les moindres paroisses de campagne. Pour ne laisser aucune échappatoire, Charlemagne précise aussitôt sa demande et dresse un questionnaire d'une douzaine de paragraphes, en ajoutant avec bonhomie à la fin de sa circulaire : *Haec omnia sublili indagine per scripta nobis sicut diximus nuntiare satage, vel si ita teneas et praedices aut si in hoc quod praedicas te ipsum custodias* (2). Quel intéressant spectacle, que cette activité intellectuelle envahissant subitement tout l'empire. Plus d'un brave curé, assurément, devait se trouver assez mal à l'aise. On commence à fouiller les vieux parchemins, y glanant à droite et à gauche. Enfin le travail est fini, tant bien que mal. Corrigé et refondu par l'évêque et l'archevêque, il va au palais d'Aix-la-Chapelle, et dans maints de ces documents, conservés jusqu'à nos jours, se reflète encore le travail primitif du curé. N'entrons pas dans le détail : c'était plutôt pour être complet et un peu à titre de curiosité, que nous avons fait mention de cette enquête.

Les quelques faits et documents que nous venons de grouper autour de l'examen du clergé paroissial pendant le VIIIe et le IXe siècle, montrent la place et l'importance de ce facteur dans la grande réforme carolingienne. Si les ténèbres intellectuelles qui couvraient la France sous les derniers maires du palais font place à une renaissance littéraire, si à l'anarchie dans le clergé succède une bonne organisation des milices ecclésiastiques, si enfin l'Église, profondément humiliée et saignant de tant de plaies, se ressaisit comme subitement et entre dans une période de force et de splendeur, la grande part en revient à ce régime des examens où le clergé trouvait à la fois une surveillance constante pour sa conduite, et un puissant stimulant au travail et à la vertu. Aussi bien, quand, à partir du règne de Louis le Débonnaire, le fonctionnement de cette institution se fait plus languissant et se relâche de sa régularité, on se trouve à la veille d'une nouvelle décadence.

Louvain. E. VYKOUKAL, O. S. B.

(1) FR. WIEGAND, *Erzbischof Odilbert von Mailand über die Taufe*, p. 24. Leipzig, 1899.

(2) *O. c.*, p. 25.

Digitized by Google

LA DIME DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

AUX IXe ET Xe SIÈCLES

(Suite) (1).

§ VI. Les bénéficiaires des dîmes de l'indominicatum ecclésiastique.

Sauf au cas où le bien d'Église est occupé par un bénéficier royal ou tout autre détenteur illégitime qui dédommage le recteur de l'établissement dépossédé en lui payant une double dîme (2), la terre dominicale dans les domaines ecclésiastiques est toujours dîmée au profit d'un service particulier du monastère ou du chapitre. Il importe de déterminer quel est ce service et pourquoi il jouit de cette dîme, d'examiner si des usages divers n'ont pas été pratiqués en différentes églises, si parfois un office n'a pas été substitué à un autre comme attributaire des dîmes du *dominicum* ecclésiastique. Par là encore seront précisés le caractère de ces prélèvements, le motif qui les a fait instituer, leur parenté avec les dîmes ecclésiastiques ordinaires.

1° Les services hospitaliers.

A l'origine, sauf peut-être à Saint-Wandrille (3), les dîmes des revenus d'une église ou d'un monastère sont toujours attribuées à

(1) Voir la RHE, 1912, t. XIII, p. 477-503 ; 659-673.

(2) Cfr *ibidem*, t. XIII, p. 495-496.

(3) *Constitutio Ansegisi* (831) : « de porcis etc... omnem decimam nostram ad ipsam domum infirmorum concessimus » (*Gesta abb. Fontan.*, 19, *Script.*, t. II, p. 300). Tous les textes du temps donnent à la *domus infirmorum* le sens d'infirmerie des moines. La *Constitutio* fait ensuite mention de la *porta* qui ne paraît pas recueillir de dîmes. Toutefois, Anségise a fait un legs « senibus in illo xenodochio et ceteris mansionibus pauperum » (p. 298), hôpital dont on ne trouve pas trace dans sa *Constitutio*, à moins que la *domus infirmorum* ne soit précisément ce *xenodochium*. A Saint-Quentin, les *fratres* infirmes et tombés dans la pauvreté étaient admis dans l'« hospitalis infra claustra », fondée par l'un des chanoines, Hildradus, en faveur de douze pauvres (Dipl. de Charles le Chauve, 12 juin 863, *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 585) ; mais il est douteux que des moines réguliers aient pu être soignés dans le même abri que les étrangers malades.

Digitized by Google

ses services hospitaliers (1). Ce ne sont pas les membres de la communauté, les moines ou chanoines, bien moins encore leur prélat, l'évêque ou l'abbé, qui en bénéficient. Tout au contraire, le prélèvement est fait sur leur avoir en faveur d'étrangers, les hôtes accueillis par eux.

Parfois il est précisé que les bénéficiaires de cette dîme, ce sont les pauvres. En 817, le capitulaire monastique leur réserve la dixième part des aumônes faites à l'église et aux moines (2). Peut-être, dans quelques établissements, les dîmes dominicales servent-elles à alimenter non seulement les indigents qui se présentent à la porte, hôtes de passage hébergés pendant quelques jours, mais aussi la matricule établie à demeure dans le monastère (3). Un acte de la fin du IXe siècle rapporte qu'au prieuré de Salone et dans toute l'*abbatia* de Saint-Denis, c'est-à-dire au monastère même et dans chaque maison qui en dépend, elles sont réservées à l'usage des pauvres et des marguilliers (4). En 877, à Nivelles, on les paye en certaines *villae* à la matricule et en d'autres à l'hôtellerie (5). A Saint-Martin en Meingau, on se souvenait en 956 que des dîmes perçues à cette date dans les *villae* voisines par l'archevêque de Cologne, Robert, avaient été, sous ses prédécesseurs, à l'usage de la matricule de ce monastère épiscopal (6).

Cette matricule ne se distinguait pas toujours de l'hôtellerie des pauvres (7). Plus souvent, d'ailleurs, on spécifie que les dîmes iront à

(1) Sur les usages hospitaliers des églises et des monastères à l'époque qui précède les IXe et Xe siècles, cfr notre *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 300 et suiv.

(2) Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 479, n. 1.

(3) Sur la matricule des pauvres, cfr *Histoire de la propr. ecclés.*, p. 380 et suiv.

(4) Dipl. de Zwentibold, 896 : « decimarum illius abbatiolae omnem decimationem, velut in omni abbatia sancti Dionysii agitur, ipsis petentibus ad usus pauperum et matriculariorum sancto Privato quotidie servientium » (MIRAEUS, FOPPENS, t. I, p. 251).

(5) Dipl. de Charles le Chauve : « ad hospitale..., exceptis his villis quae ad matriculam decimas dant » (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 666).

(6) Charte de l'archevêque Robert : « antecessorum nostrorum temporibus ad opus matriculariorum predicti monasterii pertineret » (BEYER, *Mittelrhein. Urkundenbuch*, 120, t. I, p. 261).

(7) Il en est sans doute ainsi à Salone, car tandis qu'en 896 les dîmes sont attribuées aux pauvres et aux marguilliers (Dipl. cité de Zwentibold), on voit en 971 que les dîmes de deux localités sont dues en droit à l'hôtellerie (Charte de Gérard dans PARISOT, *Les origines de la H. Lorraine*, pièces justif., 3, p. 524-5). A Prum, à la fin du IXe siècle, la *domus hospitalis* abrite douze pauvres (Polyptyque, 2, BEYER, *Mittelrh. Urkundenb.*, t. I, p. 146) qu'on voit plus tard remplir exactement le rôle de marguilliers et de *pulsantes* (cf. p. 146, n. 2). A Nivelles, la *matricula* se distinguait de l'*hospitale*, puisque ces deux services se partagent les dîmes (*plus haut*, n. 5), mais il se peut que l'*hospitale* soit l'hôtellerie des nobles, la *matricula* celle des pauvres. Au

Digitized by Google

l'*hospitale pauperum*. C'est à cet office spécial que les destine le concile d'Aix qui, en 816, institue à la fois l'hôtellerie et le dîmage dans toutes les maisons où est professée la règle canoniale (1). Dans la plupart des chapitres cathédraux où, conformément à cette instruction, on voit prélever la dîme, à Paris, à Brême, etc., c'est à l'hôtellerie des pauvres qu'elle est acquittée (2). A Saint-Martin de Tours, ce service la percevait, en 862, en vertu d'un ancien usage. A Saint-Médard de Soissons, une dîme est affectée, en 877, à la même destination (3). En 917, l'hôtellerie des pauvres de Saint-Corneille perçoit une part de la dîme de l'*indominicatum* (4). Les dîmes saliques d'une localité, assignées par Henri Ier à l'hôtellerie du monastère de Kempten, en 929, sont destinées aussi à sustenter les pauvres (5).

Ailleurs une part est bien faite dans le produit du dîmage en faveur des pauvres hébergés auprès du cloître, mais ce n'est pas exclusivement à leur assistance que la dîme est affectée; elle fait les frais de tous les services hospitaliers.

C'est là, semble-t-il, une déviation de l'usage primitif. On constate en effet qu'en certains monastères le plus ancien usage consistait à payer la dîme en faveur de la seule hôtellerie des pauvres. C'est en vertu d'un règlement postérieur que l'hôtellerie des nobles en a recueilli elle aussi le bénéfice. En 862, Charles le Chauve décide que désormais on lèvera dans les *villae* de Saint-Martin de Tours une none ou seconde dîme en faveur de l'hôtel qui accueille les personnages de distinction. Quant à l'hôtellerie des pauvres, on s'en tiendra à l'usage ancien (6). A Saint-Martin de Tours et peut-être aussi à

contraire, à Corbie où les Statuts d'Adalhard signalent des *matricularii* (I, 1, p. 352), à Saint-Vaast d'Arras où la *matricula* est dotée en biens fonds (Dipl. de Charles le Chauve, 30 oct. 867, *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 605), cette matricule est indépendante des hôtelleries; mais il ne semble pas que les marguilliers y aient eu part à la dîme affectée à l'hospitalité qui est offerte aux pauvres et aux nobles. Conformément à une évolution commencée déjà à l'époque mérovingienne (cf. *Hist. de la propriété ecclésiastique en France*, p. 383-4), les marguilliers des moines sont plutôt des serviteurs. L'attribution de la dîme à la matricule marque peut-être à Nivelles et à Salone une déviation de l'usage primitif auquel étaient vouées les dîmes.

(1) Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 478, n. 2.

(2) Cfr *ibidem*, p. 485-6.

(3) Cfr *plus loin*, p. 100, n. 2.

(4) Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 500, n. 1.

(5) : « ad hospitale in sustentationem pauperum pertineret » (Dipl. d'Henri Ier, 30 juin 929, *Diplom.*, 19, t. I, p. 55).

(6) Dipl. de Charles le Chauve, 23 avr. 862 : « nona pars... hospitali reddatur integerrime nobilium. Hospitale vero pauperum, antiqua constitutione permaneat » (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 573). Le fait qu'une none ou seconde dîme est instituée en faveur de l'hôtellerie des nobles, prouve déjà que la dîme simple fonctionnait en faveur de celle

66838

Digitized by Google

Cormery (1), prieuré de ce monastère, on acquittait donc une dîme à chacune des hôtelleries ; mais de ces deux dîmes, celle qui est affectée aux pauvres a existé avant l'autre. A Saint-Médard de Soissons, c'était en vertu d'une ancienne coutume qu'on percevait, en 871, une none en faveur de l'hôtellerie des nobles ; celle des *peregrini* recevait la dîme (2). Il est clair que la seconde dîme n'a pas existé avant la première et le choix des expressions suffit à prouver qu'une dîme était acquittée en faveur des pauvres avant même que fut établie à Saint-Médard, si ancien qu'en ait été l'usage, la none au profit des hôtes de distinction.

Ce double prélèvement marque comme une transition de l'ancien au nouveau bénéficiaire des dîmes. A Saint-Médard et à Saint-Martin, on n'a pas voulu, en faisant une part aux nobles, réduire d'autant celle des pauvres et on a superposé une charge nouvelle à l'ancienne. Dans des établissements peut-être moins riches on s'est contenté d'étendre à tous les services hospitaliers la dîme due sans doute originairement aux seuls pauvres.

D'un très grand nombre de monastères, il est dit que les dîmes sont affectées simplement à l'hôtellerie *(hospitale* (3), *hospi-*

des pauvres ; c'est la persistance de cet usage que vise ici Charles le Chauve. Au reste Louis le Bègue décide le 5 sept. 878, que, comme l'a ordonné son père, « decimae et nonae dominicalium rerum... hospitali nobilium atque pauperum deputatae habeantur » (t. IX, p. 407). Cette disposition est renouvelée par Charles le Gros, en 886 (p. 330), Charles le Simple, 30 avril 903 (p. 498), 14 juin 909 (p. 512), Raoul, 24 mars 931 (p. 573), Hugues Capet, c. 987 (*Ampliss coll.*, t. I, col. 343).

(1) C'est ce que donne à penser une charte de 860 qui attribue au prêtre de Truyes, près Cormery, les dîmes « cum integritate de hospitale pauperum citra Agneram, totum de hospitale divitum » (*Cart. de Cormery*, éd. Bourasse, 23, p. 50). Une dîme due à l'hôtellerie des pauvres et une autre due à celle des riches, paraissent être détournées en faveur de ce prêtre de leur destination primitive On ne voit pas clairement s'il s'agit des hôtelleries de Saint-Martin ou de celles de Cormery.

(2) : « Hospitalis nobilium accipiat nonam ex villis ipsius abbatiae, secundum antiquam consuetudinem et habeat (dotation en biens fonds)... et hospitalis peregrinorum, accipiens decimam, habeat Hatonis curtem » (Dipl. syn. du conc. de Douzy, 871, Dom Germain, *Hist. Notre-Dame de Soissons*, p. 432 ; de Jean VIII, 873, Migne, t. CXXVI, col. 661 ; de Louis le Bègue, 8 févr. 879, *Histor. de Fr.*, t. IX, p. 418).

(3) Les dîmes sont affectées à l'*hospitale* à Saint-Ouen de Rouen (Dipl. de Charles le Chauve, 26 mai 876, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 651), à Nivelles (Dipl. du 9 juillet 877, p. 666), à Marchiennes (du 11 juill., p. 667), à Saint-Aignan d'Orléans (de Charles le Gros, 27 oct. 886, Urseau, *Cart. Saint-Maurice d'Angers*, 14, p. 36), à la cathédrale d'Auxerre (de Charles le Simple, 901, Quantin, 67, t. I, p. 132), à Saint-Mihiel (Charte de précaire, 2 févr. 903-4, Lesort, *Cart. Saint-Mihiel*, 20, p. 99), à Marmoutier (Notice d'un procès, mai 908, Bibl. nat., *Coll. Moreau*, t. III, f° 229), à Kempten (Dipl. d'Henri Ier, 30 juin 929, *Diplom.*, 19, t. I, p. 55), à Cluny (Dipl. de Raoul, 927, Bruel, *Chartes de Cluny*, 285, t. I, p. 281 ; de Jean XI, 931, Migne, t. CXXXII, col. 1057), peut-être à Saint-Paul de Verdun où des dîmes sont signalées sitôt après la dotation affectée à l'*hospitale* (Dipl. d'Otton II, 972, *Diplom.*, t. II, p. 31).

Digitized by Google

cium (1).) Peut-être parfois entendait-on celle-ci au sens restreint d'asile des pauvres (2). Mais souvent au contraire on précise que les dîmes sont à l'usage de l'hôtellerie des nobles et de celle des pauvres (3). Le monastère affecte le dixième de son revenu à l'hospita-

(1) *Hospicium* était à Saint-Remi de Reims l'expression usitée pour désigner l'hôtellerie qui sans doute ne se distinguait pas de la porterie : « Decimas sicut ab antiquo ad hospites suscipiendos hospitio illorum concedimus » (Dipl. d'Hugues Capet, c. 991, VARIN, *Arch. admin. de Reims*, t. I, n° 64, p. 177) ; « Decimae de abbatia sancti Timothei ad hospitium sancti Remigii » (*Polypt. de Saint-Remi de Reims*, éd. GUÉRARD, X, p. 18). Guérard y voit un titre annonçant tout le chapitre suivant qui est une addition du xe siècle. Il y a là, croyons-nous, la simple indication que les dîmes de l'abbaye de Saint-Timothée vont à l'hôtellerie de Saint-Remi, de même que l'hôtellerie de Saint Arnoul de Metz recueillait celles de l'*abbatiuncula* de Saint-Félix (cfr RHE, t. XIII, p. 590, n. 4). La liste qui suit des dîmes de 113 localités des 4 *pagi* voisins (1-5, p. 18-9) n'est pas, comme l'a cru Guérard (p. XII), l'énumération des *villae* dont les dîmes seraient payées à l'hôtellerie de Saint-Remi par l'abbaye de Saint-Timothée. « In pago Remensi *decimae haec* » signifie simplement : « *Voici les dîmes* possédées par Saint-Remi dans le pagus de Reims ». Plusieurs des localités signalées (Alemannorum Corte, Nantoilo, Floreio, Colomella, Ad Ulmos) appartiennent au patrimoine de Saint-Remi décrit par le polyptyque primitif et par conséquent ne dépendent pas de Saint-Timothée. Des *villae* ici mentionnées (Hildrisei Villa, Nantoilo, Puteolis, Sancto Martino super Pit, Lagereio, Proviliaco, Bulentione) figurent aussi dans la liste des localités signalées plus loin comme remettant leurs dîmes à la *porta* de Saint-Remi (10-14, p. 20). La liste des 113 noms n'est donc pas celle des dîmes acquittées à l'hôtellerie de Saint-Remi, car on trouve plus loin l'énumération des dîmes payées à la *porta* qui se confond ici, croyons-nous, avec l'*hospicium* (cfr *plus loin*, p. 103, n. 6) et la seconde liste ne comprend que quelques-unes des localités insérées dans la première. Les 113 *villae* que signale celle-ci, ne sont pas les domaines monastiques dont le *dominicum* acquitte la dîme aux services hospitaliers, mais les localités des 4 *pagi* voisins dont les moines possèdent, au xe siècle, les dîmes ecclésiastiques ordinaires. On s'explique ainsi que quelques noms se retrouvent à la fois dans deux listes très différentes, la *porta* ayant obtenu quelques-unes seulement des dîmes possédées par la mense conventuelle de Saint-Remi. La *porterie* perçoit aussi les dîmes d'autres localités, dîmes que l'archevêque de Reims, recteur du monastère épiscopal de Saint-Remi, a sans doute cédées à la porterie et qui appartiennent au patrimoine dont il a la jouissance, à son *episcopium*. Dans la liste des dîmes de la *porta*, on lit Sartes sancte Marie, Esciats sancte Marie (11, p. 20), noms qui donnent à penser qu'il s'agit de biens de la cathédrale Notre-Dame.

(2) On verra plus loin (p. 104) que parfois la *porta* s'oppose à l'*hospitale*, auquel cas la porte se confond avec l'hôtellerie des nobles, l'*hospitale* avec celle des pauvres.

(3) Ainsi auprès des églises cathédrales du Mans, de Nevers (cfr RHE, t. XIII, p. 485). A Saint-Germain d'Auxerre, en vertu du dipl. du conc. de Pitres de 864 : « decimae hospitalibus divitum vel pauperum, sicut olim statutum est, conferantur » (QUANTIN, *Cart. de l'Yonne*, 45, t. I, p. 89). A Saint-Arnoul de Metz, à la suite de la réforme de l'hôtellerie en 952, les dîmes vont « ad cellam hospitum, ad usus quorumcumque supervenientium, tum divitum quam pauperum seu peregrinorum » (Charte d'Adalbéron, *Hist. génér. de Metz*, t. IV, p. 69). A Saint-Maximin de Trèves, les *salicae decimationes* sont affectées « in usus hospitum, peregrinorum et pauperum » (Dipl. d'Arnoul, 11 févr. 893, BEYER, 141, t. I, p. 134 ; de Zwentibold, 13 juin 897, 142, p. 207 ; de Charles le Simple, 1er janv. 912, 156, p. 220 ; d'Otton Ier, 10 mars 956, *Diplom.*, 179, t. I, p. 261).

Digitized by Google

lité accordée bénévolement à tous, qu'il s'agisse d'hôtes de qualité ou de *peregrini* et d'indigents. La dépense occasionnée par le passage des étrangers est en effet toujours gratuite. Les nobles ne paient pas l'hospitalité qui leur est offerte dans une hôtellerie spéciale. Bien plus, les rois, les fonctionnaires, leurs *missi*, les évêques, plus tard les seigneurs imposent aux moines les frais du gîte comme un droit qui leur est dû. Quand il s'agit d'hôtes de qualité, la charge est donc plus onéreuse et n'est pas plus rémunérée que celle de l'accueil fait aux pauvres. Dans l'un et l'autre cas, les religieux estiment qu'il s'agit d'une même obligation charitable, de l'hospitalité expressément prévue par la règle de saint Benoît. En instituant une seconde dîme en faveur de l'hôtellerie des nobles de Saint-Martin de Tours, Charles le Chauve croit faire une œuvre pie qu'il veut, dit-il, offrir en aumône pour son père et sa mère, sa famille et tous les bienfaiteurs de Saint-Martin (1).

Souvent les textes qui concernent ces dîmes ordonnent de les acquitter à la porterie du monastère. La *porta* désigne le plus ordinairement un service général qui comprend à la fois, avec la garde de la porte, le soin d'accueillir les hôtes, aussi bien les personnages de qualité, que les étrangers en voyage *(peregrini)* et les pauvres. Adalhard s'enquiert si la dîme due à la porte du monastère de Corbie est payée intégralement, de sorte qu'elle puisse suffire aux nécessités des riches et des pauvres (2). Au sujet des moutons que le dîmage met à la disposition du portier, celui-ci devra ménager ses ressources afin d'avoir toujours de quoi faire face honorablement aux besoins de la porte et à l'accueil des hôtes (3). Il devra se fournir du bois nécessaire pour chauffer en hiver toute l'hôtellerie (4). Indifféremment, les Statuts d'Adalhard prescrivent de rendre la dîme à la porte ou à l'hôtellerie (5). Le portier de Corbie qui préside à l'ensemble des services a sous ses ordres les hôteliers chargés de

(1) Dipl. du 23 avril 862 : « statuimus... ut in eleemosyna genitoris et genitricis nostrae atque nostra, seu carissimae conjugis prolisque nostrae et eorum virorum qui ecclesiam beati Martini suis ditaverunt rebus, nona pars ex omnibus frugibus et ex vino. . hospitali reddatur intergerrime nobilium » *(Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 573).

(2) II, 9 : « si omnis decima... datur ut omnino ad omnes hujusmodi necessitates divitum vel pauperum sufficere debeat » (p. 370).

(3) II, 10 : « Ita faciat qualiter omnia que vel ad necessitatem vel honestatem prefate porte et monasterii in susceptione hospitum providenda vel previdenda sunt, tempore congruo procurentur ut semper tempore congruo habeantur » (p. 378). Cfr RHE, t. XIII, p. 663.

(4) II, 8 : « ligna que ad suscipiendos hospites.. ad portam necessaria fuerint, estivo tempore comparata fiant ut... in omni hospitio sufficiant » (p. 370).

(5) C'est au portier, est-il dit, que revient la dîme du bétail ; il lui appartient d'en vendre ou d'en échanger le produit « ad utilitatem *hospitalis* » (II, 13, p. 383).

Digitized by Google

l'hôtellerie des pauvres (1); il leur dispense le nécessaire et la part qui leur revient de la dîme (2). A Notre-Dame de Soissons vers 858, la porterie a le même caractère général. Les dîmes de toute l'*abbatia* sont assignées à cet office, afin que les hôtes qui se présentent, riches et pauvres, soient reçus comme l'honneur du monastère l'exige (3). Lorsque, vers 856, l'évêque de Toul, Frothaire, affecte la moitié des prélèvements faits sur les moissons et les animaux à la porterie du monastère de Saint-Epvre, il entend sans doute aussi assigner cette part à tous les usages hospitaliers (4). A Lobbes, l'hôtellerie ne se distingue pas de la porterie; la dîme est acquittée à la porte pour l'usage des pauvres et des *peregrini* (5). Il en est sans doute de même à Saint-Remi de Reims (6). Le 3 juin 960, Otton Ier assignait les dîmes de toute l'*abbatia* de Saint-Pierre de Metz à l'entretien du service de la porterie, afin qu'elles subviennent à l'indigence des pauvres et des *peregrini* et qu'elles fournissent le nécessaire aux hôtes, sans doute de qualité, qui se présenteront (7). Les dîmes

(1) I, 4 : « ipse hospitalarius et magister ejus, senior portarius » (p. 354) L'*hospitale pauperum* a deux hôteliers (ibid).

(2) Ibid : « Si contigerit venire peregrinos... portarius provideat eis quae necessaria sunt » ; 5 : « disposuimus dare ipsi (hospitalario) de omni argento... per manus portarii senioris... Ligna autem provideat portarius pauperibus » (p. 355).

(3) *Descriptio* de 858 : « ad portam monasterii contulimus, ut advenientes hospites, divites et pauperes, cum loci honore, suscipi possint et delegavimus decimas omnium rerum de tota abbatia » (Dom Germain, *o. c.*, p. 430).

(4) Charte de Frothaire, c. 836 : « ex cunctis villis reliquis beati Apri, excepta Babanivilla, medietas decimae frugum vel animalium ad portam monasterii detur » (*Gall. Christ.*, t. XIII, Instr., col. 448) ; cfr Dipl. de Charles le Chauve, 24 oct. 869, *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 621 ; de Charles le Gros, 21 juin 885, t. IX, p. 341. Vraisemblablement l'évêque, recteur du monastère, s'est réservé l'autre moitié pour lui-même. Il est question plus loin des serviteurs qui « episcopi usibus ministeria impendunt ». Si la dîme était partagée par moitié entre d'une part la porte entendue, comme il arrive parfois, au sens d'hôtellerie des nobles, et d'autre part l'hôtellerie des pauvres, le règlement nous en avertirait. Comme les pauvres ne sont jamais exclus du bénéfice de ces dîmes, la porte désigne évidemment à Saint-Epvre aussi l'ensemble des services hospitaliers.

(5) Dipl. d'Arnoul, 15 nov. 888 : « ad portam vel hospitale » (Miraeus et Foppens, t. I, p. 651). Folquin, relatant cette décision du roi, dit que les dîmes ont été affectées « ad portam monasterii in usus pauperum et peregrinorum » (*Gesta abb. Lobiens.*, 15, *Script.*, t. IV, p. 61).

(6) Le Polyptyque de Saint-Remi de Reims renferme la liste des bénéfices et des domaines de l'*indominicatum* qui doivent la dîme à la porte. Le même document signale la dîme d'une petite abbaye qui est payée à l'*hospicium*. Un diplôme d'Hugues Capet nous apprend que les dîmes du *castrum* de Saint-Remi étaient payées à l'hôtellerie du monastère (Dipl. cité *plus haut*, p. 101, n. 1). Il est à présumer que ces dîmes sont dues au même service désigné sous divers noms.

(7) : « decimationem... volumus concedere ad portam monasterii totius abbatie, conservandam videlicet tam ad indigentiam pauperum vel peregrinorum quam etiam ad usus supervenientium hospitum » (*Diplom.*, 210, t. I, p. 290).

Digitized by Google

dominicales recueillies par la porte de Cornelimünster sont destinées à la nourriture des pauvres et des hôtes (1); à Corvey et à Werden, elles servent aux *peregrini* qui surviennent et aux hôtes (2).

A la vérité, la porterie est quelquefois assimilée expressément à l'hôtellerie des nobles (3) et distinguée de l'hôtellerie des pauvres. En ce cas, ou bien chacune a droit à une dîme intégrale, comme à Saint-Médard de Soissons et à Saint-Martin de Tours, ou bien une dîme simple est levée en faveur des deux offices à la fois, comme à Saint-Vaast d'Arras et à Saint-Amand.

Vraisemblablement d'ailleurs, l'hôtellerie des pauvres est encore alors un service annexe de la porterie, ainsi qu'on l'a constaté à Corbie (4). Le portier s'occupe sans doute en personne des hôtes de qualité et se repose du soin des pauvres sur son subordonné, l'hôtelier; on s'explique de la sorte que la porterie puisse être identifiée avec l'hôtellerie des nobles tandis que les deux services hospitaliers restent sous la direction du *senior portarius*.

Il en est ainsi en particulier là où l'attribution des dîmes faite en commun à ces offices suppose des relations entre la porte et l'hôtellerie. A Saint-Amand, le même règlement qui assigne à l'une et à l'autre des dotations spéciales, stipule que les dîmes seront indistinctement pour les deux (5). Une entente doit s'établir entre elles

(1) Dipl. d'Otton III, 20 août 985 : « ad portam monasterii in alimoniam pauperum atque hospitum » (18, *Diplom.*, t. II, p. 417).

(2) Dans la série des diplômes de Corvey et de Werden cités *plus haut* (RHE, t. XIII, p. 501, n. 1), qui sont faux mais dépendent d'ud prototype composé au xe siecle, il est spécifié que la dîme dominicale « supervenientibus peregrinis et hospitibus serviatur ».

(3) A Saint-Riquier, un règlement de 831 attribue une rente « ad portam nobilium » (*Inventaire des cens*, F. Lot, *Chronique de Saint-Riquier*, append. VII, p. 307). Louis le Pieux avait assigné des biens du monastère de Fleury à l'« hospitale nobilium quod porta appellatur » (Privilège de Jean VIII, 3 sept. 878, Migne, t. CXXVI, col. 797). Là où on distingue l'hôtellerie des pauvres et celle des nobles, comme à Saint-Martin de Tours et à Saint-Médard de Soissons (cfr *plus haut*, p. 99-100), chacune a une dotation et une dîme et aucune mention n'est faite de la *porta*, bien que le *portarius* soit signalé à Saint-Médard par le même règlement; dans ces monastères l'hôtellerie des nobles ne se distingue donc pas de la porte. Il en est de même là où on signale seulement l'hôtellerie des pauvres et la porterie qui est évidemment l'équivalent de l'hôtellerie des nobles. C'est le cas à Saint-Vaast d'Arras (cfr *plus loin*, p. 105, n. 1), à Jumièges (Dipl. de Charles le Chauve, 23 févr. 849, *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 499). A Saint-Germain d'Auxerre sont signalées les dotations d'une part de la porterie, d'autre part de l'hôtellerie des pauvres, sans qu'il soit fait mention de celle des nobles. Or les dîmes sont assignées « hospitalibus divitum vel pauperum » (Dipl. synod du conc. de Pitres, 864, Quantin, 45, t. I, p. 89); donc l'hôtellerie des riches se confond avec la porte. La même conclusion s'impose nettement à Saint-Amand (cfr *plus loin*, n. 5).

(4) Cfr *plus haut*, p. 103, n. 1.

(5) Dipl. de Charles le Chauve, 23 mars 847 : « Ad portam vero et ad hospitale pauperum decimae conferantur : atque ut in eis hospitalitas regulariter... exhibeatur

Digitized by Google

pour la distribution de ce commun revenu. L'une d'elles est très probablement subordonnée à cet effet à l'autre. A Saint-Vaast d'Arras où chacun de ces offices a aussi une dotation spéciale, il est stipulé qu'une fraction déterminée de la dîme qui vient à la porte sera pour l'hôtellerie (1). Puisque toute la dîme était d'abord acquittée à la porterie, il s'ensuit qu'à Saint-Vaast d'Arras comme à Corbie, le portier présidait au règlement des deux services et remettait à l'hôtelier des pauvres la part des dîmes qui revenait à ce dernier.

Le plus souvent sans doute la détermination de cette part était laissée au portier. A lui d'estimer ce qui doit être dépensé pour l'entretien des personnages de condition dont il a la charge et ce qu'il convient d'attribuer pour les pauvres à l'hôtelier. Mais parfois aussi cette dernière part est fixée proportionnellement au rendement du dîmage. A Saint-Vaast, l'hôtellerie des pauvres a droit au cinquième du produit. L'abbé de Corbie, Adalhard, après avoir réglé les quantités de pain et de vin qui chaque jour seront affectées à la nourriture des pauvres (2), y ajoute la cinquième part de la dîme remise par le cellérier aux mains du portier, à savoir de la dîme des anguilles et du fromage. Les pauvres bénéficieront dans la même proportion de celle qui sera levée sur le bétail et sur tout l'argent qui vient à la porte (3). La portion réduite au cinquième est maigre, mais il s'agit sans doute d'une simple réserve obligatoire en faveur des pauvres. Le portier peut dépenser davantage pour les besoins des hôtes indigents, mais il est tenu d'affecter au moins cette part aux pauvres, quelque onéreuse que puisse être l'hospitalité donnée aux personnages de condition.

2° La mense conventuelle.

En affectant à l'ensemble des devoirs hospitaliers les dîmes de l'*indominicatum* ecclésiastique ou monastique, on les a fait dévier

tam divitibus quam pauperibus, ad portam deputavimus mansa quinque in Helemio, ad hospitale pauperum mansa item quinque » (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 489). Cfr Dipl. de Charles le Simple, 17 mars 899, t. IX, p. 474.

(1) « Ad portam vero Bernevillam (etc)... et decimam omnis abbatiae... ; ad hospitale pauperum... mansos sex etc... et quintam partem decimae quae ad portam venerit » (Dipl. de Charles le Chauve, 10 oct. 867, *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 605) ; « quintam partem omnis decimae » (Privil. de Jean VIII, 28 déc. 875, Migne, t. CXXVIs, col. 659).

(2) I, 4, p. 354.

(3) 5, p. 355. L'argent qui vient à la porte (cfr RHE, t. XIII, p. 479), ce sont les offrandes des pieux visiteurs, des pèlerins, des amis des moines, peut-être des hôtes aisés. Adalhard estime que le total en est très variable. Peut-être aussi faut-il y comprendre la dîme en argent des redevances rachetées qui est donnée à la porte (cfr *ibidem*, p. 664), le produit de la vente de la dîme des bestiaux et des menues dîmes (*ibidem*, p. 669), et de la dîme des bénéfices éloignés (*ibidem*, p. 673).

Digitized by Google

déjà, semble-t-il, de leur primitive destination qui les réservait exclusivement à l'hôtellerie des pauvres. Elles servirent alors en fait à alléger la charge que les hôtes de distinction faisaient peser plus lourdement encore que les pauvres sur l'établissement religieux. Une évolution plus grave fut celle qui tendit à attribuer la dîmée non plus au service des hôtes des moines ou chanoines mais à la communauté elle-même.

Cette substitution fut une conséquence de l'établissement de la mense qui, on l'a vu, avait eu souvent déjà pour effet immédiat de réduire la portion des domaines dîmables au profit de l'hôtellerie (1). La communauté commença par ne plus payer au portier la dîme des biens réservés à son propre usage et les services hospitaliers ne la prélevèrent plus que dans l'*indominicatum* du prélat. Puis le dîmage des biens dont jouissait le recteur du monastère ou qu'il attribuait à ses bénéficiers fut effectué au profit des moines substitués aux hôtes.

Ce prélèvement opéré en faveur de la communauté sur les revenus de la part de son recteur, fut d'abord une dîme de superposition. De même qu'en étendant le bénéfice du dîmage à l'hôtellerie des nobles on avait institué à Saint-Martin de Tours et à Saint-Médard de Soissons une seconde dîme afin de ne pas faire tort aux pauvres (2), ainsi à Saint-Amand le règlement même qui institua la mense de la communauté lui assigna une none ou seconde dîme, tandis que la porte gardait jouissance de la sienne (3).

Souvent aussi, tandis que l'hôtellerie perçoit la totalité des dîmes de l'*indominicatum* abbatial, la mense conventuelle jouit de dîmes partielles superposées en certaines localités aux premières. L'évêque de Toul, Frothaire, après avoir assigné à la porterie de Saint-Epvre la dîme des moissons et des animaux dans toutes les *villae* non réservées aux usages des moines, stipule aussitôt après que dans telle localité la dîme de toutes les vignes, aussi bien celles de l'*indominicatum* du recteur que celles des bénéfices, sera servie aux religieux (4). De même, en 877, Charles le Chauve ordonne de dîmer en faveur de la mense conventuelle de Marchiennes tous les revenus

(1) Cfr RHE, t. XIII, p. 489.

(2) Cfr *plus haut*, p. 100.

(3) Cfr RHE, t. XIII, p. 483.

(4) : « Ex Briviriaco vero tam de dominicis vineis quam et de beneficialibus omnibus decimae monasterio ex integro dentur » (*Gall. Christ.* t. XIII, col. 448). Il se peut que ces dîmes soient destinées aussi à la porte, puisque la phrase précédente réserve à ce service la moitié des autres dîmes (Cfr *plus haut*, p. 103, n. 4) : toutefois, comme il est dit simplement que les dîmes des vignes seront données au monastère, il semble qu'elles sont plutôt réservées à la pitance des moines.

Digitized by Google

de la *villa* de Radinghem, en même temps qu'il assigne aux services charitables et hospitaliers toute la dîme de toutes les *villae* (1).

Plus tard on ne songea plus à établir une seconde contribution ; il y eut pour la dîme unique simple substitution d'un bénéficiaire à l'autre.

Elle s'est faite parfois partiellement. En 877, Charles le Chauve stipulait que les dîmes de toutes les *villae* du monastère de Nivelles, de celles qui appartiennent à la mense conventuelle comme des autres, seraient partagées entre l'hôtellerie et la matricule (2). Vingt ans plus tard, Zwentibold, après avoir reproduit cette clause, en ajoute une nouvelle qui réserve pour l'usage de la communauté la dîme payée dans le district propre du monastère, c'est-à-dire sans doute dans la localité même de Nivelles (3).

Les premiers exemples du passage total des dîmes à la mense des religieux datent de 877. Les règlements confirmés par Charles le Chauve en faveur des communautés doubles d'hommes et de femmes des deux monastères d'Hasnon et de Denain stipulent qu'elles jouiront de la dîme de toutes les *villae* de l'*abbatia*, tant des domaines dont jouit l'abbé (*villae indominicatae*), que de ceux donnés par lui en bénéfice. La formule employée est celle-là même qui précédemment servait à attribuer la dîme aux services hospitaliers (4). Visiblement la communauté a simplement pris la place des hôtes.

Au reste de cette substitution nous avons des preuves irrécusables. En 956, l'archevêque de Cologne, Robert, concède et rend à la *mensa* des religieux de Saint-Martin la portion des dîmes perçues dans les *villae* du voisinage, part qui lui appartient présentement et qui sous ses prédécesseurs revenait à la matricule des moines. Cette dîme était donc jadis affectée aux services charitables. L'archevêque qui, à titre de recteur du monastère, l'a confisquée à son profit, la rend non pas à son ancienne destination mais à la mense de la com-

(1) : « Concedimus... cœnobio... de villa Rinenga, de omnibus scilicet rebus majoribus seu minoribus ac de omni acquisitione omnem decimam » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 657). Pour la dîme acquittée à l'hôtellerie de Marchiennes, voir RHE, t. XIII, p. 489, n. 1. Le même fait se produit d'ailleurs là où il n'existe pas, à notre connaissance, de dîmes affectées à l'hôtellerie. En 830, Albéric, évêque de Langres, assignait à la communauté du monastère épiscopal de Bèze les dîmes de certaines vignes appartenant à son église (Mansi, t. XIV, col. 628).

(2) Cfr *plus haut*, p. 98, n. 5.

(3) « Decima autem quae in districtu illius monasterii datur, ad opus specialiter ipsius congregatio: is pertinet » (Miraeus et Foppens, t. I, p. 504).

(4) Dipl. du 9 juin 877 pour Hasnon (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 662) ; du 13 août 877 pour Denain, peut-être interpolé mais redroduisant au moins pour le fonds une pièce authentique (p. 673), cfr *plus haut*, RHE, t. XIII, p. 487, n. 3.

Digitized by Google

munauté (1). La substitution est plus manifeste encore à Lobbes. En 888, Arnoul assignait à la porterie du monastère toutes les dîmes de toute l'*abbatia*. Un siècle plus tard, en 973, Otton II confirme aux moines ces mêmes dîmes presque en les mêmes termes, sans plus faire aucune mention des services hospitaliers (2).

Il n'en faut pas conclure qu'ils aient été totalement frustrés. L'hospitalité est exercée au monastère comme par le passé. Les dépens en sont couverts d'abord par la dotation particulière des hôtelleries. Ils le sont encore, non plus par une dîme prélevée d'office au bénéfice de la porterie sur toute l'*abbatia*, mais par la portion que les moines veulent bien y consacrer des revenus de leur mense, parmi lesquels figurent souvent les dîmes de l'*abbatia*. En attribuant celles-ci aux religieux, on les affectait donc d'une manière générale à leurs besoins et à ceux de leurs hôtes. C'est ainsi que le produit du dîmage de la *civitas* de Toul et de plusieurs *villae* est consacré par l'évêque à l'alimentation des chanoines de Saint-Étienne et à celle des pauvres (3). Parfois même la mense est attributaire des dîmes à la condition de les dépenser pour les usages des hôtes (4). La charge de l'hospitalité, on l'a vu (5), passait à la communauté en vertu même du régime des menses séparées ; les services du *victus* des moines ou chanoines et de leur hôtellerie sont souvent différenciés mais parfois aussi se confondent. Ils tendent en particulier à se rejoindre, à la fin du IXe siècle, en certains monastères

(1) Charte de Robert : « totam partem decimarum... ad nostrum jus pertinentem, eo quod antecessorum nostrorum temporibus ad opus matriculariorum. . pertineret.., concessimus et reddidimus et... ad mensam eorumdem fratrum (non pas les marguilliers mais les *fratres in monasterio deservientes*, signalés *plus haut*) pertinere statuimus » (Beyer, 120, t. I, p. 261).

(2) « decimas omnes indominicatas et aliam medietatem eis permittimus habere ad portam vel hospitale » (Dipl. d'Arnoul, 15 nov. 888, Miraeus et Foppens, t. I, p. 651). « confirmamus .. eisdem fratribus decimas omnes indominicatas totius abbatiae » (Dipl. d'Otton II, 973, *Diplom.*, t. II, 53, p. 64).

(3) La plus ancienne attribution de la dîme *indominicata* de la *civitas* de Toul et de diverses *villae* a été faite en 883 aux chanoines sans mention des pauvres par un dipl. de Charles le Gros (*Histor. de Fr.*, t. IX, p. 343), confirmé par Arnoul en 894 (p. 369), par Charles le Simple en 922 (p. 553). La charte de l'évêque Gérard, en 971, introduit à la suite de la même concession cette formule : « ad sustentationem vestram et pauperum vobis perpetuo concessimus » (*Gall. Christ.*, t. XIII, col. 458).

(4) Le 11 février 893, Arnoul concède « ad victualia fratrum » diverses localités avec toutes les dîmes dominicales de l'*abbatia* de Saint-Maximin de Trèves, « quas concedimus in usus hospitum, peregrinorum et pauperum » (Beyer, 134, p. 140). Otton Ier, en 956, rend aux moines, « in usus hospitum », ces dîmes qu'avaient usurpées des bénéficiers (*Diplom.*, 179, t. I, p. 261).

(5) Cfr RHE, t. XIII, p. 489.

Digitized by Google

appauvris par le parasitisme des recteurs. Les moines dépenseront pour les hôtes la quantité qui restera disponible de leurs ressources diminuées.

* * *

Dans certains cas, la dîmée accordée aux menses est celle-là même dont jouissaient précédemment les hôtelleries. Parfois aussi il s'agit sans doute d'une institution nouvelle. Il en est ainsi là où ce nouveau prélèvement est fait concurremment avec l'ancien, comme à Saint-Amand, à Marchiennes et à Saint-Epvre. Dans d'autres établissements, où peut-être l'hôtellerie n'avait jamais levé la dîme dominicale, la communauté seule est signalée comme bénéficiaire du dîmage qui vraisemblablement fut institué directement à son profit. La mense conventuelle de plusieurs monastères épiscopaux, celle de Bèze en 830 (1) et au cours du xe siècle, celle de Gorze, de Saint-Vanne, de Saint-Mansuy, de Saint-Irénée de Lyon (2) obtient en vertu d'un règlement du prélat les dîmes de biens dont celui-ci avait la jouissance. On trouve à la même époque des traces d'un dîmage en faveur des menses capitulaires, à Toul (3), à Autun, Cambrai et Coire (4).

Parfois aussi et de très bonne heure, on voit des dîmes attribuées par une communauté monastique à une autre qui lui est soumise ou dont elle-même dépend. Les moines de Saint-Riquier possèdent la *cella* d'Encre ; aux chanoines qui l'habitent le règlement de 831

(1) Cfr *plus haut*, p. 107, n. 1.

(2) Otton Ier confirme le 13 juillet 945 aux moines de Gorze les biens que leur attribua l'évêque Adalbéron, parmi lesquels figure la « decimatio de vino, annona et feno » en quatre *villae* et la « decima indominicata » des vignes *indominicatae* sises dans le voisinesage de Metz et en plusieurs localités (*Diplom.*, t. I, 70, p. 150); le 21 janvier 952, aux moines de Saint-Vanne des biens du siège de Verdun conférés par l'évêque Bérenger, entre autres « ad Medocium decimam de nostris (de l'évêché) indominicatis vineis » (140, p. 221); le 2 juin 965, aux moines de Saint-Mansuy l'attribution faite par l'évêque de Toul, Gérard : « omnem quoque decimationem quam ex omni substantia sua... antistes .. loco concessit » (289, p. 405). En 932, Guy, archevêque de Lyon, cede aux chanoines de Saint-Irénée « decimum ipsius abbacie tam de vineis quam etiam de terris » (Guigue, *Cart. Lyonnais*, 4, p. 8).

(3) Cfr *plus haut*, p. 108, n. 3.

(4) En novembre 919, Jean X confirme l'attribution faite par l'évêque d'Autun, Hervé, à son chapitre « ex tua largitione decimas redituum omnium tuae dioecesis » (de Charmasse. *Cart. de l'église d'Autun*, 48, t. I, p. 78). Le 30 mai 941, Otton Ier décide que, du tonlieu et du monnayage de Cambrai, neuf parts seront pour l'évêque et la dîme pour le chapitre (*Diplom.*, 39, t. I, p. 125). Le 9 août 956, donnant à l'évêché de Coire son domaine de Zizers, Otton stipule que le chapitre recevra « nonam partem terre dominicalis ejusdem totius fructus » (182, p. 265).

Digitized by Google

attribue la dîme et la none (1) probablement des domaines dont la même pièce donne la liste. De même, vers 872, les quinze ou vingt clercs qui servent de chapelains aux religieuses de Notre-Dame de Soissons obtiennent pour leurs usages, outre une *villa*, la dîme du grain et du bétail produits dans un autre domaine (2). Au contraire les religieuses du couvent de Cusset bâti dans une propriété de Saint-Martin de Nevers, payaient à l'abbé de ce monastère, pour l'alimentation de ses chanoines, la dîme des moissons qui venaient à leur grenier dominical de toutes les terres dépendant de leur maison (3). En ce dernier cas, la dîme prend le caractère d'un cens acquitté à l'établissement propriétaire.

De même que la mense conventuelle recueille des dîmes de l'*indominicatum* du prélat qui jadis étaient dues aux services hospitaliers, elle perçoit souvent aussi les dîmes des terres cédées à des bénéficiers soit par la communauté soit par le prélat. A Saint-Marcel de Chalon (4), à Savigny (5), à Conques (6), à Montolieu (7), à Saint-Maixent (8), à Saint-Julien de Brioude (9), des usufruitiers ou précaristes, outre un cens pour le luminaire, acquittent en faveur de la

(1) *Descriptio* : « Sunt ibi canonici XII, qui habent ad victum decimam et nonam et molendinum I » (Hariulf, *Chron. Centul.*, III, 3, éd. F. Lot, p. 96).

(2) Dipl. de Charles le Chauve : « ipsi totam annonae decimam atque nutrimenti de villa Patriniaco recipiant » (*Histor. de Fr.*, t. III, p. 642).

(3) Dipl. de Charles le Gros, 16 août 886 : « de omnibus appendiciis villarum ejusdem abbatie,... omnis decimatio frugum que ad orreum et cellarium dominicum veniunt, ad abbatem sancti Martini, ad necessitatem canonicorum » (*Gall. Christ.*, t. XII, Instr., col. 309).

(4) En 924, Warulfus obtient du comte de Châlon pour lui et sa famille un bien de Saint-Marcel en usufruit, à condition de payer un cens de 12 deniers pour le luminaire et les « decimas de rebus indominicatis » à l'usage des chanoines (*Cartul. de Saint-Marcel*, éd. Canat de Chizy, 27, p. 28).

(5) De nombreux actes stipulent que des donateurs gardant en usufruit le bien qu'ils ont offert à Saint-Martin de Savigny ou de simples précaristes paieront soit les dîmes et nones (en 899, *Cart. de Savigny*, éd. Bernard, 27, p. 28; en 947?, 40, p. 39), soit les nones, outre d'ordinaire un cens (en 883, 2, p. 5; en 889, 3, p. 6; en 925, 7, p. 11; en 929, 31, p. 31; c. 945, 32, p. 32; c. 950, 41, p. 40; cf. 16, p. 19).

(6) Bernard, comte d'Auvergne, aura l'usufruit d'une *villa* qu'il donne le 21 juill. 883 à Conques et paiera chaque année en *vestitura*, le *decimum* (*Hist. du Languedoc*, t. V, Pr., 6, col. 75).

(7) En 898, les hommes d'une *villa* reconnaissent tenir leur terre en bénéfice de l'abbé de Saint-Jean et en devoir les dîmes (*op. cit.*, 21, col. 98).

(8) 898-923, précaire moyennant un cens « et decimas omnes » (A. Richard, *Chartes de Saint-Maixent*, 9, p. 21).

(9) 897-909, donation d'une vigne avec réserve d'usufruit moyennant payement du « decimum ipsius vineæ » (*Cart. de Brioude*, éd. Doniol, 136, p. 152); 927, donation sous réserve d'usufruit moyennant un cens « cum duabus partibus ex decimo harum rerum » (58, p. 79-80).

Digitized by Google

communauté la dîme du revenu des biens qu'ils détiennent. Celle-ci est bien, elle aussi, une redevance d'ordre privé (1), mais on a vu qu'ailleurs, à Saint-Aignan, à Saint-Ouen de Rouen, à Saint-Martin de Tours, à Saint-Mihiel (2), des précaristes la payaient non à la mense conventuelle mais à l'hôtellerie. Ici encore il y a eu peut-être substitution de l'une à l'autre.

La mense conventuelle a été pourvue aussi, dès le début de l'établissement des menses, des dîmes acquittées par d'autres bénéficiers. Une formule de la chancellerie de Louis le Pieux nous montre des évêques, du vivant même de Charlemagne, dotant leur chapitre des dîmes et nones de certaines propriétés de leur église que les vassaux de l'empereur tenaient en bénéfice de sa largesse (3). En 814, l'évêque de Paris accordait à ses chanoines la moitié des dîmes et nones payées par ces bénéficiers du roi (4). A Mâcon (5) et à Châlons sur Marne (6), le chapitre de la cathédrale en a peut-être reçu la totalité. Parfois aussi la libéralité d'un évêque a fait passer ces dîmes à la mense conventuelle d'un monastère épiscopal (7).

(1) La dîme, redevance d'ordre privé, est signalée, dès la fin du VIIIe siècle, dans un formulaire. Le vendeur d'un bien le garde en précaire moyennant un cens pour le luminaire et la dîme du fruit récolté (*Form. Sal. Bignon.*, 21, ZEUMER, *Form.*, p. 236). Au IXe siècle, des tenanciers de Saint-Remi paient la dîme des brebis, du grain, et de tout le *conlaboratus (Polypt.*, éd. GUÉRARD, préf., p. XXII-XXIII).

(2) Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 493.

(3) 25 : « per licentiam genitoris nostri (le père de Louis le Pieux), canonicis ipsius loci de rebus praefatae ecclesiae quasdam dedisset (tel évêque) villas necnon et nonas ac decimas de quibusdam villis, quas vasalli nostri de ratione ipsius ecclesie per nostre largitionis beneficium habuerant » (ZEUMER, p. 304).

(4) Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 495, n. 1.

(5) Les évêques de Mâcon perçoivent les dîmes et nones des bénéficiers royaux peut-être dès la fin du règne de Pépin (cfr *Cart. Saint-Vincent*, éd. RAGUT, 67, p. 55), et certainement, en 816, en 861 (cfr RHE, t. XIII, p. 496, n. 1). A une date postérieure inconnue, ces doubles dîmes furent sans doute attribuées au chapitre. Plusieurs actes du Xe siècle montrent en effet les comtes et les rois de Bourgogne restituant aux chanoines « nonas et decimas de omnibus fiscis per diversos pagos sitis..., de fiscis Matisconensium unde preterito tempore canonici ipsius loci vestiti fuerint » (*Notitia redditionis*, 941-60, RAGUT, 156, p. 108). Cfr Chartes du roi Louis, c. 948, 99, p. 74 ; d'Hugues, 937-62, 70, p. 58 ; du pape Agapit, 948-55, 69, p. 56.

(6) Le 17 avril 850, Charles le Chauve confirme l'attribution, faite par l'évêque de Châlons, Loup, et ses prédécesseurs aux usages du chapitre, de diverses *villae*, « simul cum nonis et decimis aliarum praeterea rerum quae ipsius ecclesiae juris fuisse noscuntur et reddi quotannis partibus ipsius debentur » (*Cart. du chapitre de Chalons sur Marne*, éd. P. PÉLICIER, p. 6).

(7) Il en est ainsi de la mense de Saint-Marcel de Châlon qui a reçu « nonas et decimas, eo modo quo antiqua consuetudo praecedentium constat episcoporum » (Privil. de Jean VIII, 7 oct. 878, *Cart. Saint-Marcel*, 5, p. 10) ; « concedimus etiam nonas et decimas ex omnibus ejusdem ecclesiae villis » (Dipl. de Charles le Gros, 885, *Histor. de*

Digitized by Google

Ces doubles dîmes dues par les bénéficiers royaux et les détenteurs illégitimes des biens d'église ne paraissent pas, on l'a vu, avoir été affectées à l'hôtellerie, sauf à Auxerre à une époque tardive (1). Souvent, au contraire, la mense des moines ou chanoines placés sous la dépendance des évêques a été dotée de ce revenu assez incertain que le prélat sacrifiait volontiers. Peut-être cette attribution à la communauté des dîmes et nones des bénéficiers royaux a-t-elle contribué à donner l'idée de dîmer au profit de la mense conventuelle les biens restés à l'usage du prélat et de transférer aux habitants du cloître les dîmes dont jouissaient précédemment leurs hôtes.

Lille. *(A suivre).*

E. Lesne.

Fr., t. IX, p. 337). En 882, l'évêque de Troyes aurait cédé aux religieux de Montieramey les nones et dîmes de Nogent et de Villy (*Cart. de Montièramey*, 9, Lalore. *Cart. du diocèse de Troyes*, t. VII, p. 12). Il se peut que les abbés de monastères indépendants de l'évêché aient abandonné semblablement à la mense conventuelle des dîmes et nones payées par les bénéficiers royaux de l'abbaye, mais les textes ne signalent pas le fait.

(1) Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 494.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

J. Huby, professeur au scolasticat d'Ore Place, Hastings, *Christus. Manuel d'histoire des religions*, avec la collaboration de Mgr Le Roy et MM. L. de Grandmaison, L. Wieger, J. Dahlmann, A. Carnoy, L. de la Vallée-Poussin, C. Martindale, J. Mac Neill, E. Böminghaus, A. Mallon, A. Condamin, E. Power, J. Nikel, A. Brou et P. Rousselot. Paris, G. Beauchesne, un vol. in-16 couronne xx-1036 p., relié mouton souple, coins arrondis, tranches rouges. F. 7,00.

Christus! Assez énigmatique en soi, aussi énigmatique que solennel, ce premier titre se présente apparemment comme une allusio et une réponse à l'*Orpheus* de M. Salomon Reinach. On pourrait déjà par-là, jusqu'à un certain point, en deviner la portée. Il n'en reste pas moins vrai que l'explication contenue dans le sous-titre : *Manuel d'histoire des religions*, est loin d'être superflue.

Mais ce sous-titre lui-même est susceptible de plus d'une acception. S'agit-il d'*histoire des religions* au sens strict? s'agit-il plutôt de *science* ou *philosophie des religions?* Ce sont choses bien différentes de notion et de réputation. L'*histoire des religions* proprement dite se borne à relever et à classer les faits, à en signaler l'enchainement plus ou moins manifeste, à analyser les documents en les interprétant de son mieux. Elle ne prétend point à suppléer au silence des textes ni à combler les lacunes en vue de tableaux d'ensemble, de théories où l'analogie et les déductions logiques, sinon la fantaisie et les préjugés personnels, doivent jouer un rôle capital. Elle est narrative et descriptive, non explicative. La *science des religions* s'attache à rapprocher, pour les éclairer l'un par l'autre, des usages religieux, des dogmes, des récits, des rites empruntés à tous les temps, à tous les peuples, à toutes les civilisations. Elle en étudie la genèse, la signification, les influences réciproques. Les questions d'origine, de filiation et de ramification sont partie intégrante de son domaine propre. Sa méthode est essentiellement discursive et comparative; voilà pourquoi on l'appelle aussi l'*histoire comparée des religions*. Plus ample, plus compréhensive, plus ambitieuse que l'histoire sans épithète, elle a rencontré, pour cela même, et rencontre sur son chemin plus de défiances, qui ne tiennent

Digitized by Google

pas toutes aux difficultés et obscurités inhérentes à son objet. Les excès auxquels elle a servi de prétexte y sont pour une bonne part.

Les virtuoses de la science des religions partent trop souvent d'hypothèses parfaitement arbitraires comme d'axiomes évidents; telles la négation à priori du surnaturel et la thèse de l'évolutionnisme fatal et universel. Ils abusent des comparaisons et des rapprochements, concluant soit d'une ressemblance toute de surface et accidentelle à une identité foncière, soit d'une relation lointaine à une dépendance historique. Surtout, il leur arrive fréquemment de confronter entre eux des éléments préalablement isolés d'un ensemble, d'un organisme auquel ils appartiennent et qui, seul, leur donne leur vraie signification, leur vraie mesure. De là ces systèmes si divers, si contradictoires, dans lesquels des spécialistes de renom, sortis momentanément et malencontreusement de leurs spécialités, ont, à notre époque, voulu trouver l'origine commune de toutes les formes religieuses : depuis quelque vingt ou vingt-cinq ans, nous avons entendu prôner avec un égal enthousiasme, par des linguistes ou d'autres érudits dépaysés, *le naturisme* et *l'animisme*, puis *la magie*, puis *le totemisme*, puis *l'instinct social*, puis *l'astrolâtrie*, etc.

Ces regrettables écarts de la méthode comparative sont bien mis en lumière en plus d'un endroit du *Manuel* que nous devons à l'intelligente initiative de M. Joseph Huby. La méthode elle-même n'y est pas pour autant condamnée purement et simplement. Au contraire, M. Huby revendique pour lui et pour ses coreligionnaires catholiques le droit de la pratiquer avec sincérité et autorité. « Nous ne croyons pas, déclare-t-il, que, sur ce terrain, le christianisme mette un historien ou un philosophe en pire condition que le rationalisme. » Après avoir du reste constaté que tous les essais de comparaisons supposent en réalité une mentalité et une métaphysique déterminées, il ajoute très loyalement : « Les catholiques ne peuvent prétendre, et ne prétendent pas plus que leurs adversaires, à envisager les faits bruts, indépendamment de toute idée préconçue, ou, si l'on veut, préformée. Les principes de philosophie générale influent toujours sur la présentation et l'interprétation des faits » Ce qui, dans ces conditions, garantit, malgré tout, la liberté d'esprit du croyant s'adonnant, ne fût ce que pour répondre à des difficultés, à des études de ce genre, c'est la conviction raisonnée que sa foi n'en dépend pas nécessairement. Ici encore je suis de l'avis du *Manuel*, mettant en garde contre « l'illusion de ceux qui estiment que l'avenir du christianisme se jouera sur le champ de bataille de l'histoire comparée des religions » N'empêche que M. Huby entend mettre ses lecteurs en état de faire, au besoin, la comparaison en connaissance de cause. C'est pourquoi il a voulu couronner son œuvre par « une étude de la religion chrétienne ». Comme vue d'ensemble du christianisme dogmatique, moral et social, tel qu'il nous apparait successivement dans le Nouveau Testament, dans ses rapports avec « l'âme antique » des huit premiers siècles, durant le moyen âge, de la Renaissance à

Digitized by Google

la Révolution, enfin au XIXe siècle, cette étude est de tout point remarquable et suggestive. L'importance et l'éloquence de son contenu plaideront pour elle auprès de ceux qui seraient tentés de lui reprocher sa longueur relative : elle ne comprend pas moins de 350 pages et fournirait à elle seule la matière d'une belle et excellente monographie.

Mais c'est surtout comme *Histoire des religions* au sens le plus strict et le plus positif que ce *Manuel* nous semble s'imposer à l'attention ; c'est du moins de ce côté que nous croyons reconnaitre son mérite le plus caractéristique et le plus incontestable. Il eût été difficile de mieux concevoir et de réaliser plus heureusement le plan d'un choix judicieux, d'une collection à la fois très riche et très sûre de matériaux scientifiques. Plutôt que de risquer une de ces vulgarisations hâtives qui sont plus propres à tromper qu'à satisfaire la curiosité intellectuelle, M. Huby, avec infiniment de raison, a préféré s'adresser à des spécialistes variés, dont chacun a résumé, en les mettant au point, les résultats acquis et les probabilités sérieusement motivées dans le domaine qui lui est familier. Nous possédons ainsi, dans un seul livre, l'œuvre collective de seize collaborateurs d'une capacité reconnue ; et ces pages nous instruisent tour à tour, en des aperçus autorisés et substantiels, sur la religion des populations de culture inférieure, sur celles des Chinois, du Japon, des Perses, de l'Inde, des Grecs, des Romains, des Celtes, des anciens Germains, des Égyptiens, des Babyloniens et des Assyriens, de l'Islam, d'Israël. On conçoit que, dans une galerie de ce genre, l'unité de plan devient plus difficile et comporte plus d'élasticité : on ne saurait attendre d'un si grand nombre d'écrivains la même uniformité de vues, la même rigueur de composition que d'un seul. Mais cet inconvénient est largement compensé par la sûreté et l'opulence condensée du fond dans toutes ses parties ; « tout compte fait, observe justement M. Huby, la solidité dans la diversité a paru préférable à l'harmonieuse fragilité d'un château de cartes »

Les noms mêmes des collaborateurs, énumérés au frontispice du volume, seront pour le lecteur tant soit peu au courant, la meilleure des recommandations, la plus respectable des attestations de compétence. Que d'ailleurs la méthode suivie par eux soit celle de l'histoire la plus rigoureuse et la plus impartiale, qu'ils n'avancent rien sinon appuyés sur des documents ou des constatations régulières, qu'ils fassent soigneusement partout le départ des temps, des lieux, du certain et de l'incertain, du fait et de l'interprétation, c'est ce dont on se convaincra aisément par un simple coup d'œil sur l'un ou l'autre des chapitres indiqués ci-dessus. Sans vouloir faire de choix, je signale spécialement, parmi les premiers du livre, l'étude de Mgr A. Leroy sur la religion des primitifs, celles de deux autres missionnaires Léon Wieger et Joseph Dahlmann sur la religion des Chinois et les religions du Japon, celle de A. Carnoy sur la religion des Perses, celle de L. de la Vallée-Poussin sur les religions de l'Inde. M. Carnoy débute, dans son travail, par une large introduction sur la religion des Indo-Européens en

Digitized by Google

général et des Aryas ou Indo-Iraniens en particulier, qui nous met mieux à même de comprendre l'exposé de la religion iranienne et du zoroastrisme. A propos des religions de l'Inde, M. de la Vallée-Poussin trace, de la civilisation brahmanique, du bouddhisme et de ses avatars, une esquisse très compréhensive, où la profondeur et la finesse de l'analyse vont de pair avec un style aussi vif et aussi élégant qu'ennemi habituellement du convenu et du banal. Ajoutons que la plupart des collaborateurs du *Manuel* semblent s'être confinés, de parti pris, dans leur rôle d'historiens et d'érudits. Les spéculations et déductions, d'ailleurs si intéressantes, de la méthode comparative, n'apparaissent guère explicitement que sous la plume de MM. Huby, de Grandmaison, Brou et Rousselot, dans le premier chapitre, « l'étude des religions » en général, et dans le dernier, consacré à la religion chrétienne.

J. Forget.

T. Scott Holmes. *The origin and development of the christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian era.* Londres, Macmillan, 1911. In-8, xiv-584 p. Sh 12.

La matière de ce livre a d'abord fait l'objet d'une série de leçons (*Birkbeck Lectures*) données à Trinity College de Cambridge en 1907 et 1908. Entre 1908 et la publication de son livre, le Dr T Scott Holmes n'a pas négligé de se tenir au courant des publications importantes parues à l'étranger, et plus d'une fois il en a tenu compte. Aussi ce livre bien documenté, fortement travaillé, bien équilibré, peut-il passer pour l'un des meilleurs ouvrages existants, aussi bien en France qu'à l'étranger, sur l'histoire ecclésiastique de la Gaule durant les six premiers siècles.

L'introduction, formant le chapitre Ier, est consacrée à l'examen de l'historicité des traditions de Provence et de Vezelay relatifs à sainte Marie-Madeleine et à ses compagnons, historicité que l'auteur ne croit pas possible d'établir. Le chapitre II a pour objet la persécution de Lyon. Le chapitre III est consacré aux sept saints qui sont regardés comme les premiers fondateurs d'églises en Gaule, Saturnin, Gatien, Martial, Trophime, Paul de Narbonne, Denys de Paris, Austremoine de Clermont. Suivant treize autres chapitres dont voici les titres : La dernière persécution. — La paix de l'Eglise. — Saint Hilaire de Poitiers. — Saint Martin de Tours. — La tragédie de Priscillien. — Les débuts du monachisme gaulois. — La Gaule au ve siècle. — Rome et l'Eglise de Gaule. — La controverse semi-pélagienne. — Sidoine Apollinaire. — Les Pères de l'Eglise ou les écrivains ecclésiastiques gaulois. — Les conciles. — Saint Colomban de Luxeuil.

Nous avons relevé, de ci de là, quelques inexactitudes. L'historien

Digitized by Google

bien connu des persécutions et de Julien l'Apostat est appelé « l'abbé P. Allard » (p. VII). P. 29, note 1, il est question de « *Abbot* Férotin of Farnborough ». — P 28, « The *peregrinatio* of Etheria or Silvia » Quelle étrange manière de s'exprimer ! Le nom de l'auteur des *Fastes episcopaux de l'ancienne Gaule* est plus d'une fois écrit « Duchêne ». — Plusieurs autres noms propres sont estropiés. Il faut lire notamment : Rocamadour (p. 60), Pope *Julius*, et non pas *Julian* (p. 139), *Paulinus*, et non pas *Paulus* (p. 265), Dr Schepss (p. 200, 217), etc — Il est regrettable de ne trouver aucune mention des travaux et éditions d'Otto Seebass à propos des œuvres de saint Colomban, dont la liste (p. 540) n'est d'ailleurs pas critique Pourquoi aussi citer l'édition de Migne des lettres de Grégoire le Grand, au lieu de se servir de l'édition bien supérieure d'Ewald et Hartmann dans les *Monumenta Germaniae historica ?* Enfin l'auteur émet sur Priscillien (chap. VIII) et sur l'Arianisme (p. 137) des opinions dont la singularité étonnera les lecteurs les moins avertis.

L. GOUGAUD.

Patrologia orientalis, publiée par S. A. R. le prince MAX DE SAXE, R. GRAFFIN et F. NAU. T. VI-VII. Paris, Firmin Didot et Cie, 1911. In-4.

1. T. VI, fasc. 1 et t. VII, fasc. 5 : JAMES OF EDESSA, *The hymns of Severus of Antioch and others*. Syriac version edited and translated by E. W. BROOKS, p. 1-179 et 593-805. F. 23,30.

2. T. VI, fasc. 2 : *Le Synaxaire arménien de Ter Israel*. Publié et traduit par le Dr G. BAYAN avec le concours de S. A. R. le prince MAX DE SAXE. II (1). Mois de Hori, p. 181-355. F. 10,45.

3. T. VI, fasc. 3 : *Les trois derniers traités du Livre des mystères du ciel et de la terre* (2). Texte éthiopien, publié et traduit par SYLVAIN GRÉBAUT, p 389 460. F. 6,45.

4. T. VI, fasc. 4 : *Sévère Ibn Al-Moqaffa', évêque d'Aschmounaïn. — Histoire des conciles* (second livre). — I. Édition et traduction du texte arabe par L. LEROY. — II. Étude de la version éthiopienne par S. GRÉBAUT, p. 465-640. F. 10,45.

5. T. VI, fasc. 5 : *Vie d'Alexandre l'Acémète*. Texte grec et traduction latine, édités par E. DE STOOP, docteur en philosophie et lettres, p. 640-705. F. 3,95.

(1) Ire partie : Le mois de Navasard, au t. V, fasc. 3.
(2) Ire partie au t. I, fasc 1.

Digitized by Google

6. T. VII, fasc. 1 : *Traités d'Isaï le Docteur et de Hnana d'Adiabène sur les martyrs, le vendredi d'or et les rogations, suivis de la confession de foi à réciter par les évêques avant l'ordination.* Textes syriaques publiés et traduits par ADDAÏ SCHER, archevêque chaldéen de Séert, p. 1-91. F. 5,50.

7. T. VII, fasc. 2 : *Histoire nestorienne (Chronique de Séert).* Seconde partie (fasc. 1) (1). Publiée et traduite per Mgr ADDAÏ SCHER, archevêque chaldéen de Séert (Kurdistan), p. 92-204. F. 6,65.

8. T. VII, fasc. 3 : *Le Synaxaire éthiopien.* Les mois de Sanê, Hamlê et Nahasê, publiés et traduits par IGNAZIO GUIDI, avec le concours de L. DESNOYERS et A. SINGLAS. II Mois de Hamlê (2), p. 205-456. F. 15.

9. T. VII, fasc. 4 : *Kitab-Al-Unvan.* Histoire universelle écrite par Agapius (Mahboub) de Menbidj, éditée et traduite en français par ALEXANDRE VASILIEV, professeur de l'université de Dorpat. IIe partie (3), p. 457-591. F. 8,10.

Les 7 tomes complets de la P. O. qui ont déjà paru nous ont largement édifiés sur la valeur scientifiqne de cette précieuse publication. L'historien, aussi bien que le théologien et l'exégète, y trouvera un puissant instrument de travail. Les éditions de la Bible, les commentaires de l'Écriture, les ouvrages historiques, les apocryphes, forment l'objet principal de cette publication. Les principales langues de l'Orient y sont représentées : l'arabe, le syriaque, l'éthiopien, l'arménien et le grec. Irréprochable en tout point est l'exécution matérielle. L'introduction des caractères estranghelo dans les textes syriaques ordinaires est une heureuse innovation de Mgr Graffin qui fait le même effet que nos caractères en italique. Cette nouvelle invention du savant prélat ne manquera pas de devenir bientôt d'un usage général.

Parcourons rapidement les différents traités qui composent ces 2 tomes.

1. — On connaît l'importance et l'intérêt de l'hymnologie. Cultivée dans toute l'Église, cette branche de la littérature ecclésiastique ne fleurit nulle part avec autant de splendeur que dans l'Église grecque. Un des plus grands hymnologues, — probablement le premier dont les compositions nous soient parvenues intégralement, — est sans doute le célèbre Sévère d'Antioche. Malheureusement la collection de ses hymnes ne nous est conservée que dans une traduction syriaque qui, elle-même, a été remaniée et revisée à plusieurs reprises. Le premier traducteur des hymnes fut un certain Paul, évêque d'Édesse (vers 619-629). Cette pre-

(1) Ie partie au t. IV, fasc. 3.
(2) Ie partie au t. I, fasc. 5.
(3) Ie partie au t. V, fasc. 4.

Digitized by Google

mière traduction assez libre, semble perdue. Une revision de cette première traduction fut élaborée par Jacques d'Édesse. Elle offre le double avantage de donner la version littérale de l'original grec, là où la première traduction de Paul d'Édesse était libre, et de citer en entier les versets de la Bible. C'est cette dernière revision, conservée dans un manuscrit du British Museum que M. Brooks nous présente avec une traduction anglaise. Le lecteur aura déjà reconnu l'utilité de cette publication : l'étude de la poésie liturgique grecque ne pourra que bénéficier largement de cette nouvelle publication. Comme l'auteur le fait observer dans son excellente introduction (p. 6), Jacques donne pour l'A. T. beaucoup de leçons distinctes de la Peschito et des LXX, et inconnues des autres recensions. Pour les Actes, il semble également avoir employé une version différente de la Peschito. La composition littéraire de l'hymne est fort simple : l'auteur cite d'abord un verset de l'Écriture Sainte et le développe ensuite en quelques lignes. Le plus grand nombre des hymnes a trait à l'économie de la rédemption, à la vie et aux miracles de N. S. Une partie chante les louanges des principaux saints, une autre est réservée aux grandes fêtes de l'année liturgique. Çà et là on rencontre quelques hymnes décrivant des faits d'actualité : les tremblements de terre, la guerre des Perses, l'attaque des Huns, etc.

. — Le Dr G. Bayan continue la publication du synaxaire arménien de Ter Israel, dont il avait édité le premier mois au quatrième volume de la patrologie. Dans sa publication, l'auteur reproduit le texte du fameux manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds arménien N° 180, et donne en note les variantes de l'édition officielle de Constantinople de 1834. Le synaxaire arménien, calqué sur le synaxaire grec, emprunte le plus souvent ses renseignements à cette source. Cependant nous y trouvons bon nombre de saints nationaux dont l'histoire ne peut qu'être du plus haut intérêt pour l'hagiographie arménienne. A titre d'exemple citons Saint Hazd (7 Hori), le patriarche Sahak et le Verdapat Mesrop (8 Hori), Ariadne (9 Hori), Oski (10 Hori), Grégoire, premier patriarche de la grande Arménie (21 Hori), etc. Nous pourrions encore signaler la charmante histoire de la servante du Christ Théodora qui se fit « moine » et ermite (2 Hori), le martyre de saint Eustache et de sa femme Theopiste (11 Hori) et la vie de sainte Thècle (15 Hori). En parcourant le texte nous y avons noté quelques renseignements particulièrement intéressants. — A la p. 269, 12 Hori, fête de la commémoration du saint Evangéliste Mathieu, nous lisons : Il écrivit son évangile à Antioche, sept ans après l'ascension du Christ, en hébreu »; p. 285, 17 Hori : Dormition de Jean l'apôtre et l'évangéliste : « Il lut les évangiles de Mathieu, de Marc et de Luc, et les ayant acceptés il écrivit lui aussi un évangile par l'entremise de Prochoros son disciple, y relatant ce que les trois évangélistes n'avaient point mentionné et écrit dans leurs évangiles ».

3. — Le présent fascicule complète et termine la première partie du « Livre des mystères. . », publiée au tome I de la patrologie. Dans son

Digitized by Google

introduction, M. Grébaut donne un aperçu substantiel de ce traité. Nous ne saurions guère offrir une meilleure analyse de ce singulier ouvrage qu'en empruntant les paroles de l'éditeur (p. 363-364) : « Le second traité est l'explication, sous forme d'une apocalypse, de l'Apocalypse de saint Jean, par Abbâ Zosime... C'est saint Jean lui-même qui révèle à Abbâ Zosime l'explication de son apocalypse. Après une digression sur l'enterrement de Moïse par les anges Gabriel et Michel, l'auteur interprète les principaux passages de l'apocalypse, dont le nombre symbolique est sept, notamment : les noms des sept anges des sept églises d'Asie, le livre aux sept sceaux, la brebis aux sept cornes et aux sept yeux, les sept coups de trompette des sept anges, la diffusion des sept coupes par les sept anges ». Le tout est encore entrecoupé de nombreux hors d'œuvre. « Le troisième traité est une dissertation sur le mystère de la Divinité. Après une description anthropomorphique de Dieu, l'auteur parle de la Trinité ; puis, vient un commentaire sur l'Hexaméron. L'auteur dit que les premières créations sont les symboles des choses, qui arriveront à la fin des siècles. Il énumère ensuite un grand nombre de symboles de l'Ancien et du Nouveau Testament, en suivant le récit de la création ».

« Le quatrième traité est celui des computs et des symboles. Le premier comput et le premier symbole se rapportent à Adam. L'auteur passe à une explication symbolique des dix semaines du livre d'Hénoch... suit un comput cabalistique du jour de la naissance d'Hénoch... de la naissance de Noé, d'Abraham... d'Isaac.. de Jacob... de Joseph » Il donne « la symbolique de l'arche de Noé, du corbeau, des colombes... l'explication symbolique de l'agneau pascal et de ses différentes parties, du tabernale, de l'autel, des vêtements sacerdotaux, du pectoral, etc... » Ce rapide coup d'œil aura déjà édifié le lecteur sur la nature de ce livre étrange. Dans l'ouvrage entier l'influence de la cabale est manifeste. Comme le fait observer M. Grébaut (p. 373), quelques-unes des données de ce livre sont tirées de l'apocalypse de saint Pierre. D'autres détails sont empruntés aux évangiles apocryphes, aux apocalypses, au livre d'Hénoch, au livre des Jubilés, aux légendes de son temps. L'étude pleine d'érudition dont M. Grébaut fait précéder le texte, sert à éclaircir maints points obscurs de ce singulier ouvrage. On ne lira pas avec moins d'intérêt l'histoire du manuscrit que M. Nau a reconstituée.

La traduction de M. Grébaut se ressent un peu de la langue même de l'auteur éthiopien (1). Malgré la multiplicité des mots ajoutés entre parenthèses pour mieux donner le sens — procédé dont on semble un peu abuser — certaines nuances ont parfois échappé au traducteur. Nous lisons, par exemple, p. 413, ligne 17. « Jamais ils n'ont (cessé d') exister. Jamais ils ne (cesseront d') exister. Jamais on ne dira d'eux : « Depuis qu'ils ont existé ainsi, et jusqu'à ce qu'ils existent ainsi ». Sans

(1) P. 373. Généralement la langue est claire bien qu'a plusieurs endroits l'auteur se soit complu dans une certaine obscurité.

Digitized by Google

rien omettre, ni rien *ajouter* on a : Il n'est pas de temps où ils ne furent pas : il n'est pas de temps où ils ne seront pas Il n'est pas de temps où l'on dise d'eux : « Depuis qu'ils sont tels, tant qu'ils seront tels ».

Ailleurs, p. 404 et 405 : « Tout (croyant), qui a une foi forte, et (qui) ne devient pas hésitant, ne connait pas les négations, (faites) par les objections des démons ». Plus simple, plus claire et plus rigoureusement conforme au texte serait la traduction : « quiconque a une foi forte et n'est pas indécis, n'a point d apostasie dans les objections des démons ». ou bien « Il n'y a pas d'apostasie dans les objections des démons pour quiconque a une foi forte et n'est pas indécis ».

Dans la transcription des noms propres et autres nous avons rencontré un manque de méthode, un mélange de transcription alphabétique et phonétique. Les gutturales sont confondues. Tantôt le même signe *h* désigne le *haut* comme dans *Hedar* (413,5) — qu'il transcrit ailleurs *hedar* (364,5) — tantôt le *harm*, comme dans *Bahayela* (416, 12). On ne remarque aucune différence dans la transcription du *hoi* et du *haut* comme dans *Finâhâs* (397, 19) et *Hannâ* (397, 11). Pareillement l'auteur ne met aucune différence entre le *'alf* et le *'ain*, qui tous deux sont transcrits ' comme dans *'amdâ* (399, 5) et *Ra'âb* (407, 11. 12, 14). Il ne distingue pas non plus le *taw* ou t simple et le *tait* ou t emphatique. Citons p e. *'Atotâ* (399 dernière ligne) *Taboden* (385,17), *Têmân* (411,3), etc.

La remarque de la p. 404 note 4 et de l'introduction, p. 374 [116] (et non pas p. 18) nous semble porter à faux. Le traducteur nous y dit que « les textes de la Bible sont quelquefois sollicités, pour favoriser une interprétation symbolique ». Il donne comme exemple *Nah.* II. 12 où l'auteur éthiopien aurait mis « *gabohu* » « son côté » au lieu de « *gebu* » « sa tannière » qui serait dans la Bible. L'exemple ne parait pas être trop bien choisi, car dans la version *antique* du texte ge ez de la Bible on trouve précisément la leçon employée par l'auteur du Livre des Mystères. Voir Ms. d'Abbadie N° 35, fol. 216 v° b.

Ces quelques légères inexactitudes ne nuisent d'ailleurs en rien à la valeur générale de la publication

4. — Les productions littéraires de Sévère Ibn al-Moqaffa', s'il faut en juger d'après la liste que nous en donne Renaudot (*Hist. des Patriarches d'Alexandrie*. Paris, 1713, p. 368), furent assez nombreuses. De ses ouvrages outre l'« histoire des conciles », la patrologie a déjà publié la « Réfutation de Sa'id Ibn Batriq » (Tom III, fasc. 2). « L'Histoire des patriarches d'Alexandrie » est actuellement en cours de publication et paraîtra prochainement au vol. VIII. — Le texte arabe que nous avons sous les yeux est emprunté au ms arab 171 de la Bibl. Nat. daté de 1636

L'histoire des conciles ne nous apprend pas grand'chose de nouveau. L'évêque jacobite s'y montre avant tout théologien et polémiste plutôt qu'historien. L'introduction est prolixe, verbeuse. Dans le corps

Digitized by Google

de l'ouvrage. l'auteur s'étend assez longuement sur l'histoire du concile de Nicée. Il en énumère les causes, en décrit les péripéties. Parcourant ensuite l'histoire des hérésies de Macédonius, de Théodore de Mopsueste, de Nestorius et d'Eutychès il termine enfin son « Histoire des conciles » au concile d'Éphèse.

Si nous avons dit qu'au point de vue de l'histoire des conciles la publication a peu d'importance, nous ne pourrions en dire autant de «l'explication des formules du symbole» qui forme la plus grande partie de l'ouvrage. Pour l'histoire de la théologie et surtout pour l'histoire du jacobitisme la publication est d'une réelle importance. Sous forme d'explication des articles du symbole de Constantinople, Sévère nous donne un résumé complet et clair de toute la doctrine jacobite. Comme fonds doctrinal l'exposé est remarquable. Hardi, subtil, Sévère manie les syllogismes avec la même habileté que les arguments scripturaires et patristiques. On connait d'ailleurs sa compétence dans les systèmes philosophiques de son temps et surtout dans la philosophie d'Aristote et de Platon. Ses raisonnements serrés, ses arguments *ad hominem* révèlent un polémiste rompu à toutes les finesses de la dialectique.

Un mot de la traduction. Les arabisants ont expérimenté la difficulté à déchiffrer les textes théologiques. surtout les textes trinitaires. M. Leroy a réussi à nous rendre le texte arabe en un français clair et coulant, sans cependant prendre trop de libertés dans la traduction Tout au plus, en examinant le texte de plus près, pourrait-on y découvrir quelques cas très rares de lectures moins exactes.

Ainsi, p. 538, lig. 11. nous préférerions lire « musawwir », qui a le sens de «peintre, modeleur». La traduction : « si l'image est éternelle, elle n'est pas séparée de son modèle et, s'il y a un modèle, ne doit-il pas avoir une image?» deviendrait donc : « si l'image est éternelle, elle n'est pas séparée du modeleur, et s'il y a un modeleur ne doit-il pas avoir une image ?» Exacte selon le texte arabe, elle offre l'avantage d'être plus conforme au contexte et au but que se propose l'auteur : démontrer que « le Fils n'a pas été créé et qu'il n'est pas temporel ». Il y a lieu de regretter aussi que dans les notes au bas de la page, on ait négligé parfois de nous donner les références patristiques (p. 545, 561, 571 etc.). Les biblistes verraient également avec beaucoup de satisfaction, à la fin de l'ouvrage, une liste complète des citations bibliques, dressée selon l'ordre de la bible : elle serait sans doute d un précieux secours pour l'exégèse et pour l'étude du texte arabe de la bible

A la suite du texte arabe, M. Grébaut ajoute une « étude sur la version éthiopienne et appendices » (p 601-640). L'auteur a collationné cette version sur l'original, en a noté les particularités et en est venu à la conclusion que « le traducteur (éthiopien) a travaillé sur une recension meilleure que le texte édité par M. l'abbé Leroy » (p. 615, lignes 11 et 12.)

Le travail de M. Grébaut est sans doute digne d'éloges et fait preuve

Digitized by Google

de longues et patientes recherches. Cependant çà et là quelques légères inexactitudes de détail seraient à relever. Au § VI, p. 614, l'auteur distingue, pour les traductions éthiopiennes, « deux catégories de traducteurs nettement distinctes ». Les uns *remanient* le texte, les autres *substituent* des mots éthiopiens aux mots de la langue originale. C'est un peu simpliste et légèrement inexact Pour ne parler que de l'Écriture, certainement tous les traducteurs n'appartiennent pas à l'une de ces deux catégories ; ils appartiennent *pour la plupart* (ceci parce que, peut-être, il y eut plusieurs traducteurs, ce qui est à peu près indubitable) à une troisième catégorie : celle des bons et vrais traducteurs,

Mais M. Grébaut n'admettant que ces deux catégories désignées par lui, on ne s'explique guère comment le texte éthiopien qu'il publie va « aider à l'intelligence plus complète du texte arabe *original* ». (a. 605, ligne 15 . Les caractères généraux de la version éthiopienne (§ II, p. 604) tels qu'il les décrit ne sont précisément pas de nature à nous rassurer sur « l'intelligence plus complète » qu'elle nous donnera. L'auteur lui-même n'hésite pas à avouer que la version éthiopienne « perd tout caractère littéraire, et devient la plupart du temps enchevêtrée, obscure et parfois inintelligible (§ II lignes 6 et 7.) — « qu'elle ne laisse pas que de comporter depuis le commencement jusqu'à la fin, des divergences très nombreuses et quelquefois profondes avec l'arabe. » (§ II. lignes 11 et 12)Voici d'ailleurs les arguments qu'apporte M Grébaut pour nous prouver que le traducteur éthiopien « avait à sa disposition un manuscrit arabe de meilleure qualité que le seul manuscrit connu jusqu'ici et qui a servi à M. l'abbé Leroy » (p. 604-605) « Nous le constatons déjà dans l'original lui-même » dit-il, (p. 605, lignes 1-3) « lorsqu'un scribe arabe répète, avec des mots différents, la fin du chapitre VI (cf. *supra*, pp 41, 42.) ». Si nous recourons aux pages indiquées, nous y lisons une note bien significative : « Tout ce passage, jusqu'à la fin du chapitre est barré. Il a sans doute été introduit à cet endroit par suite d'une erreur de copiste » (*l. c.*, ligne 10.) Si le passage est barré, la répétition du passage n'est pas « une licence qui ne nous donne pas grande confiance dans la fidélitédes scribes successifs » (p. 605, l. 5 et 6) ; mais, au contraire, c'est un signe que le scribe était scrupuleux, diligent, et qu'il a voulu réparer son erreur et son inattention. Comme second argument M. Grébaut dit : « Plus loin, l'ordre véritable, troublé dans l'arabe à plusieurs reprises différentes par l'interversion de morceaux importants, est rétabli en éthiopien. » (p 605, lignes 5-7.) Simple affirmation, qui mériterait au moins quelque éclaircissement, quelque preuve, d'autant plus qu'une comparaison attentive et de l'arabe et de l'éthiopien ne démontre pas avec une entière évidence que l'ordre arabe est plus illogique ou moins véritable que l'éthiopien. Plus loin (p. 605, ligne 8) M. Grébaut, pour prouver sa thèse, revient sur cet argument d'interversion et y donne l'argument par élimination ou exclusion que voici : « Une telle interversion ne peut pas provenir d'une erreur accidentelle de copie, puisqu'elle ne commence point dans

Digitized by Google

le haut du verso d'un folio. » — Et si le manuscrit actuel était la copie d'un manuscrit « fautif » précédent ? — Mais nous n'insistons pas. La raison de l'interversion et de l'addition que M. Grébaut vise dans ce § ne doit pas être cherchée très loin. Notre traducteur éthiopien avec sa « réelle liberté d'allure » (p 604, § II, lig. 15.), « modifiant l'original » (ibid., lig 24.) pourrait bien se frapper la poitrine et prendre place parmi la série des traducteurs qui « affectent de remanier le texte plutôt que de le traduire » (p. 614. § VI. lig. 5) Une interversion intelligente, et à fortiori, une addition importante, s'expliquent moins — surtout pour la matière présente — chez un simple copiste que chez un traducteur d'une « réelle liberté d'allure ».

Le troisième argument de M. Grébaut est celui-ci. En outre, un passage assez long manque dans l'original, mais, par contre, est conservé dans la version. » (p. 605, lig. 7-9.) C'est ce qu'il faudrait démontrer. M. Grébaut devrait nous prouver que le passage en question faisait partie de l'original arabe et n'a pas été ajouté par le traducteur éthiopien. Une simple affirmation ne convainc pas.

En somme, sans vouloir sauter sur la brèche en faveur du texte arabe, nous aurions aimé à voir la position de M. Grébaut défendue par des preuves plus solides, des arguments plus convaincants.

En parcourant le texte éthiopien et la version française nous avons noté quelques passages qui donnent lieu à observation.

Page 606 (premier exemple) M. Grébaut propose la traduction suivante : « Tout ceci, afin que ne restât pas aux fils de l'homme le prétexte de s'achopper au sujet de la demeure supérieure, mais afin qu'ils y parvinssent et qu'ils l'atteignissent. » Plus conforme au texte serait cette traduction-ci : « Tout ceci, afin qu'il ne fût pas laissé au genre humain une cause qui lui fût un obstacle touchant la demeure d'en haut avant qu'il y arrivât et l'obtînt. » En d'autres mots, le sens de l'éthiopien semble être celui-ci : « ceci » est une chose posée pour ne pas *arrêter* l'homme dans sa marche vers le ciel — et non pour l'aider positivement Le texte éthiopien n'indique rien d'autre qu'un moyen négatif.

Page 607 (second exemple). Au lieu de la traduction : « Jusqu'à ce que (les anges) l'eussent fait parvenir dans la demeure (d'en haut) et fait entrer dans l'église (céleste), en compagnie du Premier-Né et de ceux dont les noms sont écrits dans les cieux. » nous proposerions celle ci : « Jusqu'à ce qu'ils l eussent amené dans la demeure et introduit dans l'église chrétienne, séjour *des premiers-nés dont* les noms sont inscrits dans les cieux » Le mot « *bakuer* » est un collectif (Cfr Lex. Dillmann. col 521) et la construction est simplement relative (Cfr Chaine, *Gram ethiop.*, p. 128, n° 5.)

Nous lisons à la page 622, ligne 11, etc . : « Parmi eux il y a... 'Aryanôs, son disciple et Yonâsyos, évêque d'Alexandrie, qui avaient appris auprès de (Polycarpe) C'est un fait que ces Pères ont suivi la foi que le Christ a donnée à ses disciples, et qu'il leur a confiée en dépôt

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'ils eussent reçu leur récompense, et qu'ils ont défini (cette foi) aux endroits où il (le) fallait. » Le texte éthiopien aussi bien que la traduction française ne pèchent pas par excès de clarté. A coup sûr on peut ranger ce texte parmi la série des traductions « enchevêtrées, obscures et inintelligibles. » (p. 604, § II, lig 7.) En pareil cas nous croyons que la meilleure méthode est de traduire aussi littéralement que possible, voire même de donner un mot à mot. En paraphrasant on court toujours risque de solliciter le texte.

Voici d'ailleurs la traduction exacte : « Parmi eux il y a... 'Aryânos, son disciple, et Yonâsyos, évêque d'Alexandrie qui ont appris auprès de lui que ces pères ont entendu la doctrine que le Christ a donnée à ses disciples et leur a confiée en dépôt jusqu'au temps où ils recevront la récompense et le feront asseoir dans le lieu qui lui convient. »

Page 624, ligne 10 et 12, l'auteur éthiopien met certainement de l'opposition entre les deux verbes (III forme) : *tasagawa* et *tasabe'a* : « s'est fait chair » et « s'est fait homme ». Cette nuance semble avoir échappé à M. Grébaut qui traduit les deux verbes indifféremment par « s'est incarné. »

Quant à la traduction proposée à la page 628, dernière ligne ; 629, ligne 1, 2 : « En effet, c'est une image (éternelle, qui) ne sera séparée à jamais de son modèle. Puisqu'il se trouve un modèle, il ne se trouve pas sans une (image), sur laquelle il est représenté », nous croyons que l'auteur s'est laissé influencer par la traduction française du texte arabe. Tout d'abord nous ne saisissons guère comment le même mot *se'el*, peut se traduire tantôt par image tantôt par modèle. Et puis un modèle doit-il nécessairement avoir une image ? En considérant le mot *'em-e'el* (p. 628, dernière ligne) comme composé de *'em* et de *maše'el*, modeleur, correspondant à l'arabe *mus'awir*, nous aurons le même sens que pour le texte arabe : « Puisque une image est inséparable à tout jamais d'un modeleur, et s'il se trouve une image, elle ne se trouve pas sans ce qui est modelé en elle et si le verbe est l'image du Seigneur... ; la formule de la doctrine « *qui est créé* » devient vanité .. » (1)

Si nous nous sommes étendu si longuement à signaler ces menus détails, c'est que la publication de MM. Leroy et Grébaut nous a hautement intéressé. Malgré ces quelques légères imperfections l'« Histoire du concile » reste une sérieuse contribution à l'histoire du jacobisme et nous formons le vœu que dans la Patrologie nous puissions encore souvent retrouver des publications si précieuses.

5. — L'histoire des Acémètes a soulevé bien des problèmes. Comme source principale de cette étude, nous ne possédons jusqu'ici que la

(1) Nous pourrions encore signaler la traduction de la discussion avec Abraham Wedous. Telle que M. Grébaut nous la donne, elle est absolument incompréhensible. L'obscurité provient en grande partie de ce que M. Grébaut a pris pour des noms de villes les mots éthiopiens « *'Amsâl* » et *Re'y* qui sont tout simplement des dérivés des verbes *Masala* et *Re'ya*. (Cfr DILLMANN, *ad loc.*)

Digitized by Google

vie de leur fondateur, Alexandre, traduite librement du grec en latin dans les *Acta Sanctorum*, au 15 février. La publication du texte grec original de cette vie si intéressante est donc une bonne contribution pour l'étude des débuts du monachisme à Constantinople. On lira avec intérêt l'excellente introduction dont M. De Stoop fait précéder le texte. Il y donne un court résumé de la vie d'Alexandre, insistant surtout sur l'influence que le monachisme a exercée sur lui. Comme ermite, comme fondateur de communautés religieuses, comme missionnaire, Alexandre restera une des plus grandes figures du monachisme du ve siècle. D'aucuns même ont fait remonter jusqu'à lui l'institution des heures canoniales.

6. — Mgr Addaï Scher réunit en un fascicule une série d'écrits syriaques conservés dans la bibliothèque épiscopale de Séert. Le but que l'auteur s'est proposé en publiant ces textes, est, croyons-nous, de mieux nous faire connaître l'activité et la doctrine de la célèbre école de Nisibe. — Le premier traité, intitulé « traité sur les martyrs » est l'œuvre d'Isaï, disciple du patriarche nestorien, Mar Aba (540-558). Isaï, d'abord élève de l'école de Nisibe, devint plus tard interprète de l'école de Séleucie que, d'après la chronique de Séert, Mar Aba, son maître, venait de fonder. Le présent traité résout diverses questions, relatives au culte des saints et des martyrs. Le style est prolixe, oratoire, surchargé de figures de rhétorique.

La « Cause du vendredi d'or » composée par Hnana d'Adiabène, nous explique pourquoi, dans l'église syrienne, on nomme le vendredi de Pentecôte, le « vendredi d'or ». D'après la tradition, le premier miracle de saint Pierre (Act. III, 1-8) aurait eu lieu en ce jour. « Ce jour a été appelé vendredi d'or, non parce qu'on y a distribué de l'or, mais en souvenir de ce que Pierre a dit au boiteux : « Je n'ai pas d'or et d'argent » (p. 65). La « Cause des rogations », par le même Hnana n'est qu'une homélie sur la nécessité, l'efficacité et l'utilité de la prière.

Comme appendice Mgr Scher ajoute une profession de foi assez intéressante, à prononcer par les évêques nestoriens avant leur ordination.

Une table des noms propres et des citations de l'écriture termine l'ouvrage.

7. — Le texte de cette chronique est emprunté à un manuscrit unique conservé à la bibliothèque épiscopale de Séert. Cette seconde partie comprend les années 484 à 650.

Comme la plupart des chroniques orientales l'« Histoire nestorienne » est un mélange sans ordre, sans méthode. En négligeant les histoires de moines, les « jolies historiettes » et les faits divers, on y découvre cependant les grandes lignes de trois histoires menées parallèlement l'une à l'autre : l'histoire des catholicos nestoriens (du 20e au 29e), l'histoire des rois de Perse, et une histoire abrégée des empereurs de Byzance. Le tout est conçu en fonction des luttes religieuses qui agitèrent l'Orient pendant ces siècles si troublés. C'est surtout ce côté

Digitized by Google

religieux qui intéressera. Pour l'étude des controverses christologiques la publication de Mgr Scher n'est pas sans importance. La valeur intrinsèque du document lui même est encore beaucoup relevée par une foule de notes très érudites qui, ou bien nous renvoient aux lieux parallèles dans d'autres historiens, ou bien complètent et corrigent les renseignements de la Chronique. Ces notes dressées avec beaucoup de méthode révèlent une connaissance profonde de toute la littérature nestorienne

8. – La réputation de M Guidi comme éthiopisant n'est plus à faire. Nommer l'auteur, c est affirmer que la publication est des plus soignées et des plus correctes.

Le Synaxaire éthiopien, emprunté à l'Église copte, fit son entrée en Abyssinie par l'intermédiaire de l'arabe. Les rédactions postérieures l'ont augmenté, remanié à plusieurs reprises. La forme primitive, cependant semble être assez bien conservée dans un manuscrit de la collection d'Abbadie N° 66. Dans sa publication l'auteur a eu soin de distinguer ces différentes rédactions. Généralement ces ajoutes postérieures ne contiennent que les louanges en l'honneur des saints, – des Salams — la description de leurs miracles, et des histoires de moines. Beaucoup des saints mentionnés dans ce mois nous sont déjà connus par d'autres sources; les saints indigènes n'y ont été insérés que par des rédacteurs postérieurs Pour la vie des apôtres dont on célèbre la fête pendant ce mois, les apocryphes ont été largement exploités: elle abonde en miracles les uns plus éclatants que les autres : S. Thomas (p. 212). S. Thadée (p. 216), S. Pierre (p. 233-240), S. Paul (p. 241-252), S Siméon Cléophas (p. 297), SS. Pierre et Paul (p 334), S. André (p. 447-452).

9. — A la littérature arabe chrétienne — malheureusement trop peu explorée — la publication de M. Vasiliev constitue une excellente contribution. Mahboub est, en effet, un des premiers auteurs chrétiens qui aient écrit en arabe. Il est vrai que la langue et le style de la chronique n'appartiennent pas à l'âge d'or.. Mais ce point de vue littéraire est bien accessoire C'est surtout le côté historique qui nous intéresse. Sans doute on trouvera beaucoup à redire sur la méthode historique de notre chroniqueur; et il ne serait pas difficile de montrer qu'en maints endroits l'esprit critique lui fait entièrement défaut. Cependant au milieu de l'ivraie il reste à glaner beaucoup d'épis, et l'historien judicieux pourra en tirer un profit considérable

Ne pouvant signaler les mille détails intéressants de cet ouvrage, nous nous contenterons d'en donner un résumé très succinct.

Le présent fascicule de l'« Histoire universelle » va de l'époque de Jules César jusqu'au règne de Théodose le Grand. Cette partie-ci est essentiellement chrétienne. On n'y trouvera guère de détails étrangers au domaine de l'histoire du christianisme. Pour les premières époques, l'auteur a largement mis à contribution la littérature apocryphe et les légendes courantes. L'histoire de chacun des apôtres, enjolivée de

Digitized by Google

généalogies et de miracles éclatants, se ressent de ces emprunts. On y trouvera également une foule de documents apocryphes qui circulaient dans les églises d'Orient et faisaient les délices des lecteurs. Signalons la correspondance échangée entre Hérode et Auguste au sujet de l'enfant Jésus; les lettres d'Abgar à Notre Seigneur et à Tibère avec leurs réponses respectives. Sur le domaine de l'Écriture Sainte Mahboub s'écarte assez bien de la tradition. D'après lui, saint Marc aurait écrit son évangile en latin. Dans le canon de l'Ancien Testament il n'admet pas Tobie et rejette probablement Baruch. Par contre il admet cinq livres de Salomon et trois livres des Machabées (p. 490). Au canon du Nouveau Testament il inscrit les 2 épîtres et les 8 livres de Clément, et en bannit l'apocalypse de saint Jean.

On ne sait si le chroniqueur a eu entre les mains l'introuvable Papias. En tout cas (p. 504), il semble donner comme citation textuelle de Papias le passage de la femme adultère (Jean, VIII, 1-9) qu'Eusèbe n'a fait que signaler dans son Histoire ecclésiastique (III. 39, 1). Voici le passage tel que le donne Mahboub. « A cette époque (c.-à-d. à l'époque de Trajan) vécut à Menbidj (Hiérapolis) un savant éminent, auteur de plusieurs traités ; il composa cinq traités sur l'Évangile. Il raconte ce qui suit, dans un traité qu'il a composé sur l'évangile de Jean : « Dans le livre de Jean l'Évangéliste il est question d'une femme qui était adultère. Les Juifs l'ayant amenée auprès de Notre-Seigneur le Christ, qu'il soit glorifié, il dit aux Juifs qui la lui avaient amenée : « Que celui parmi vous qui est sûr d'être innocent du péché dont elle est accusée, témoigne contre elle avec les preuves qu'il a ! » Quand il leur dit cela, personne d'entre eux ne lui répondit, et ils s'éloignèrent » (1).

Pour chaque époque Mahboub a grand soin de nous indiquer le nom des évêques qui siégeaient dans les grandes villes de l'Orient, Alexandrie, Antioche, Hiérapolis, etc. Avec la chronologie du monde, qu'il emprunte à Jules l'Africain, l'histoire des hérétiques, Marcion, Tatien, Montanus, Florinus, Bardesane, Sabellius, Mani, Arius et Julien l'Apostat, occupe le reste de l'ouvrage.

Avec une exactitude remarquable, M. Vasiliev a eu soin de nous donner en note les passages parallèles de Josèphe, Socrate, Sozomène, Théodoret, Michel le Syrien, Eusèbe, etc., qui semblent avoir été les principales sources auxquelles Mahboub a puisé. Ces notes recueillies

(1) Si le texte que Mahboub nous donne est vraiment le texte de Papias, il aurait une importance capitale. Il nous montrerait en effet que du temps de Papias, la péricope tant contestée de la femme adultère faisait partie de l'évangile de S. Jean. Avec la Didascalie (cfr *Revue de l'orient chrétien*, 1911, p. 425) il serait le témoignage le plus ancien de son authenticité. Mais ne faudrait-il pas regarder le texte de Mahboub comme une amplification, une rédaction très libre du texte d'Eusèbe ? Il y a cependant une différence importante entre les deux témoignages. Eusèbe nous donne la péricope comme appartenant à l'évangile selon les Hébreux ; Mahboub la place dans l'évangile de saint Jean. Mais nous ne pourrions traiter cette question ici. Il nous suffit de l'avoir signalée.

Digitized by Google

avec beaucoup d'érudition relèvent de beaucoup la valeur de la publication. Elles ne manquent pas d'être d'un précieux secours pour le contrôle des sources. Vu le mauvais état du seul manuscrit existant de « l'Histoire universelle », les lectures douteuses ne manquent pas dans l'ouvrage. C'est encore à ces notes et aux nombreuses références qu'on devra recourir pour la reconstitution du texte.

HENRI DE VIS.

I. **Clemens Blume, S. J. et Guido Maria Dreves,** ***Analecta hymnica.*** **T. I-LIII (à suivre). Leipzig, O. R. Reisland, 1886-1911. In-8.**

II. **Cl. Blume, S. J. et G. M. Dreves,** ***Hymnologische Beiträge.*** **Quellen und Forschungen zur Geschichte der lateinischen Hymnologie. Im Anschlusse an die Analecta Hymnica. Leipzig, O. R. Reisland. 1897, 1901, 1908. In-8.**

III. **G. M. Dreves,** ***Ein Jahrtausend lateinischer Hymnendichtung.*** **Eine Blütenlese aus den Analecta Hymnica mit literarhistorischen Erläuterungen. Nach des Verfassers Ableben revidiert von Cl. Blume, S. J. Ire partie :** ***Hymnen bekannter Verfasser.*** **IIe partie :** ***Hymnen unbekannter Verfasser.*** **Leipzig, O. R. Reisland, 1909. In-8, XI-490 p. et VIII-514 p. M. 18.**

On connait l'influence pernicieuse de l'humanisme sur l'hymnodie latine. La souplesse des formes et la force du latin populaire n'étaient plus comprises. On cherchait l'harmonie des odes classiques pour les chants de l'Eglise. Mais alors sous des formes élégantes d'un classicisme raffiné s'introduisirent des expressions, des allusions et des types païens qui rappelaient le joyeux Horace et les temps du paganisme. L'hymnodie du moyen âge n'était plus désormais qu'un monument purement historique, un monument oublié.

Pourtant les XVe et XVIe siècles marquent un retour aux anciennes hymnes. Les éditeurs reproduisent volontiers le *Liber hymnorum*, collection hymnologique du XIIe siècle attribuée à un certain Hilaire. Le recueil des *Hymni de tempore et de sanctis* de saint Adelphe, l'*Expositio hymnorumque interpretatio* de Michael Cracoviensis, la collection d'Antonius Nebrissensis et d'autres s'inspirent encore du *Liber hymnorum* d'Hilaire. D'un caractère plus personnel sont les travaux de Clichtoveus et de Cassander. Au XVIIe siècle, ce fut le cardinal G. M. Tommasi, qui, par la publication de son *Hymnarium*, rendit les plus grands services pour la connaissance de l'hymnodie latine. Pour longtemps il conserva sur ce terrain le premier rang ; car après lui il faut attendre jusqu'au XIXe siècle.

Digitized by Google

La renaissance des études historiques du XIXe siècle a mis de nouveau en honneur l'hymnodie du moyen âge. Elle créa la science des hymnes, l'hymnologie. Hermann Adalbert Daniel († 1871) en avait jeté les premières bases dans son *Thesaurus hymnologicus sive hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitatarum collectio amplissima*, en cinq volumes parus à Halle et à Leipzig, 1841-1856; les premiers volumes eurent en 1863 une seconde édition. Il fut suivi en Allemagne d'abord par F. J. Mone qui, dans la préface au premier volume de ses *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, en trois volumes parus à Fribourg en B 1853-1855, exposa la méthode scientifique d'une édition critique des hymnes latines du moyen âge. Ses principes et son œuvre sont restés classiques jusqu'à nos jours. En même temps que Daniel et Mone en Allemagne, travaillaient en Angleterre l'archevêque de Dublin R. C. Trench et J. M. Neale : le premier s'est fait connaître par sa *Sacred Latin Poetry chiefly Lyrical*, Londres, 1849, 1864, 1874, le dernier par les *Hymni Ecclesiae e breviariis quibusdam et missalibus gallicanis, germanis, lusitanis desumpti*, Londres et Oxford, 1851, que suivirent en 1852 les *Sequentiae ex missalibus germanicis, anglicis.. collectae.*

La science hymnologique était entrée dans une phase nouvelle. On voyait se multiplier des travaux particuliers. J. Stevenson, Norman, J. H. Todd et plus tard J. H. Bernard, R. Atkinson et W. H. Frere publiaient des hymnes et des hymnaires d'Angleterre et d'Irlande. A. Schubiger, Gall Morel, H. Hagen, J. Werner puisaient dans des manuscrits de la Suisse. G. E. Klemming révélait l'hymnodie suédoise dans les *Hymni, sequentiae et piae cantiones in regno Sueciae olim usitatae*, Stockholm, 1885-1887. Pendant que J. K. Dankó, dans son *Vetus Hymnarium ecclesiae Hungariae*, Budapest, 1893, mettait à contribution les anciennes traditions hongroises, H. von Bruiningk étudia l'hymnodie de l'Eglise de Riga. Les noms de Dümmler, Traube, Winterfeld, tous trois collaborateurs des *Monumenta Germaniae historica* symbolisent en Allemagne des travaux hymnologiques d'une grande valeur. Enfin la France fut représentée par les travaux de Ed. du Merils, U. Chevalier, L. Daux et L. Gautier. Outre les éditions de sources, nombre de travaux hymnologiques furent entrepris. U. Chevalier en a énuméré un grand nombre dans sa *Poésie liturgique du moyen âge*, p. 57-63, Paris-Lyon, 1893.

A la fin du XIXe siècle on revenait à l'idée de Daniel et de Mone, notamment de créer un *Thesaurus hymnologicus* qui réunirait toutes les pièces de la poésie latine de l'Eglise de tous les pays d'Occident, de tous les siècles depuis saint Hilaire et saint Ambroise au IVe jusqu'aux temps de l'humanisme au XVIe. Ce furent en Angleterre W. H. J. Weale et le prêtre français E. Misset, en Allemagne G. M. Dreves, qui en conçurent le plan et en commencèrent l'exécution. L'entreprise anglaise commença en 1888 et ne dura que jusqu'en 1892. Elle fut abandonnée après avoir donné dans ses *Analecta liturgica* 912 séquences. L'œuvre

Digitized by Google

de Dreves débuta en 1886 par les *Cantiones Bohemicae. Leiche, Lieder und Rufe des 13., 14. Jahrhunderts nach Handschriften aus Prag. Fistebnicz, Wittingau, Hohenfurt und Tegernsee.* Leipzig, O. R. Reisland, 1886. In-8, 204 p. A près un travail de quatre années, en 1890, neuf fascicules de textes inédits étaient livrés au public. Ils contenaient en tout 2194 numéros de pièces différentes qui manquaient aux collections de Daniel et de Mone. Les cinq volumes du *Thesaurus* de Daniel avaient donné 1500 numéros, les trois volumes de Mone 1215. La collection des *Analecta* en est aujourd'hui à son 53e volume. Projetés d'abord comme simple supplément aux ouvrages de Daniel et de Mone, les *Analecta* ont élargi leur cadre primitif pour devenir le *Thesaurus hymnologicus* du moyen âge. C'est ainsi que dans les fascicules LI, LII, LIII les hymnes et les séquences du *Thesaurus* de Daniel et nombre d'autres textes déjà édités ont été reproduits. L'entreprise des *Analecta* constitue donc un événement de première importance en hymnologie

Mais il est temps d'analyser l'œuvre ; on se rendra mieux compte et de sa valeur et de son mérite. Nous ne reproduisons pas ici les titres, soit dans l'ordre chronologique de leur publication soit dans l'ordre alphabétique des 53 fascicules parus. Nous préférons les ranger sous différents chefs, correspondant aux divisions admises aujourd'hui en matière d'hymnologie.

D'abord deux grands groupes : un groupe liturgique et un groupe extraliturgique, selon que les textes rythmiques servaient officiellement à la liturgie, au culte public, ou seulement à la dévotion privée pendant ou en dehors du service officiel.

A. le groupe liturgique comprend :

I. *Les hymnes proprement dites ou poésies du bréviaire.* Dans les *Analecta Hymnica* (AH) :

Fasc. II : Hymnarius Moissiacensis. Das Hymnar der Abtei Moissac im 10. Jahrhundert. Nach einer Handschrift der Rossiana. 1888.

Fasc. IV-XI-XII-XIX XXII-XXIII-XLIII : Hymni inediti. Liturgische Hymnen des Mittelalters aus handschriftlichen Breviarien, Antiphonalien und Prozessionalien, 1re à 7e série. 1889-1903

Fasc. XIVa : Hymnarius Severinianus. Das Hymnar der Abtei S. Severin in Neapel, nach den Codd. Vat. 7172 und Paris 1092. 1893.

Fasc XVI : Hymnodia Hiberica. Spanische Hymnen des MA. aus liturgischen Handschriften und Druckwerken römischen Ordos. 1894.

Fasc. XXVII : Hymnodia Gotica. Die mozarabischen Hymnen des altspanischen Ritus. 1897.

Fasc XLI : Boncore de Sancta Victoria. Boncore's di Santa Vittoria Novus liber hymnorum ac orationum. 1903.

Fasc. XLVIII-L : Hymnographi latini. Lateinische Hymnendichter d MA. 1re et 2e série. 1905-1907.

Digitized by Google

Fasc. LI-LII : Thesauri Hymnologici Hymnarium. Die Hymnen des Thesaurus Hymnologicus H. A. Daniels und andere Hymnenausgaben. 1908-1909.

II. *Séquences ou Proses ou poésies du missel :*

Fasc. VII : Prosarium Lemovicense. Die Prosen der Abtei S. Martial zu Limoges, aus Troparien des 10. 11. und 12. Jahrhunderts. 1890.

Fasc. VIII-IX-X-XXXIV-XXXVII-XXXIX-XL-XLII-XLIV : Sequentiae ineditae. Liturgische Prosen des MA. 1890-1904.

Fasc. LIII : Thesauri Hymnologici Prosarium (P. I) Liturgische Prosen erster Epoche aus den Sequenzschulen des Abendlandes. 1911.

III. *Tropi Antiphonales ou Verbeta, Prosulae, Prosellae.*

IV. *Tropi Graduales.*

Fasc. XLVII-XLIX : Tropi Graduales. Tropen des Missale im MA. I Ad Ordinarium Missalis. 1905. II. Ad Proprium Missarum. 1906.

V. *Historiae Rythmicae ou offices rythmiques.*

Fasc. V-XIII-XVIII-XXIV-XXVI-XXVIII-XLV[a] : Historiae Rythmicae. Liturgische Reimofficien des MA. 1re à 8[e] série. 1889-1904.

Fasc. XVII : Hymnodia Hiberica. Liturgische Reimofficien aus spanischen Brevieren. 1894.

VI. *Missae Rythmicae ou messes rimées.*

Fasc. XIV[b] : Orricus Scacabarotius. Origo Scaccabarozzi's Erzpriesters von Mailand, Liber Officiorum. Nach einer Handschrift der Kapitelsbibliothek von Mailand. 1893.

VII. *Les hymnes de procession et les litanies rimées.* C'est un groupe intermédiaire se rattachant, pour l'usage au rite de la messe, pour la forme aux hymnes du bréviaire. On les trouve éparpillées parmi les textes des A II.

B le groupe extraliturgique.

VIII. *Cantiones et Mutetti. Chants et motets.*

Fasc. I : Cantiones Bohemicae, cité plus haut

Fasc. II. App. p. 147-169 : Cantiones Vissegradenses. Aus einem Kantionale der Bibliothek des Wišehrader Kapitels.

Fasc. XX-XXI-XLV[b] : Cantiones et Mutetti. Lieder und Motetten des MA. 1re-4[e] série. 1895-1904.

IX. *Pia dictamina. Prières rimées.*

Fasc. III : Conradus Gemnicensis. Konrad's von Haimburg und seiner Nachahmer, Alberts von Prag und Ulrich's von Wessobrunn Reimgebete und Leselieder. 1888.

Fasc. VI : Udalricus Wessofontanus. Ulrich Stöcklin's von Rottach, Abtes zu Wessobrunn, 1438-1443, Reimgebete und Leselieder. 1889.

Fasc. XVII : Hymnodia Hiberica. Anhang : Carmina Compostellana, die Lieder des sogen. Cod. Calixtinus. 1894.

Fasc. XV-XXIX-XXX-XXXI-XXXII-XXXIII-XLVI : Pia dictamina. Reimgebete und Leselieder des MA. 1re à 7e série. 1893-1905.

Digitized by Google

X. *Psalteria ; Rosaria ou Corona, Sertum et les « Glossenlieder »*. Tous les trois appartenant encore au groupe des prières rimées.

Fasc. XXXV-XXXVI : Psalteria Rythmica. Gereimte Psalterien des MA. 1re et 2e série. 1900-1901.

Fasc. XXXVIII : Udalricus Wessofontanus Psalterien. 1902.

Fasc. III, p. 22 ; VI, p. 31 sv., 152-202 ; XXXVI. p. 6 sv , 211-272

On voudrait laisser le lecteur sous l'impression de cette simple analyse, dont la nomenclature laisse déjà entrevoir à quelle entreprise monumentale nous avons affaire ici. Qu'on pense au nombre de pièces que les A H contiennent, — plus de 30,000 —, aux sources d'où elles sont tirées, aux milliers de livres liturgiques : imprimés, manuscrits, missels, bréviaires, hymnaires, prosaires et livres de dévotion privée du moyen âge, les *Devotionalia*, *Orationalia*, *Collectanea*, etc. La plupart ont dû être dénichés, dépouillés, copiés sur place, dans les bibliothèques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, en Espagne, en France, en Italie, au Pays-Bas, en Suisse et dans les Pays scandinaves.

La plus grande partie de ce travail fut entreprise par G. M. Dreves jusqu'en 1899, année où le R. P. Blume, S. J. s'associa à l'œuvre. Dix ans plus tard, en 1909, G. M. Dreves mourut. Depuis lors le R. P. Blume dut continuer seul la publication. Il l'a fait jusqu'au fascicule LIII. qui a été préparé avec le concours de M. A. Bannister (cfr RHE, 1911, t. XII, p. 807). Qu'on juge donc de la somme énorme de travail fourni par les éditeurs des *Analecta* en vingt-six années.

Quelle est la valeur scientifique des *Analecta hymnica ?* Une édition critique de textes hymnologiques exige : 1° des textes rigoureusement exacts et complets ; 2° autant que possible l'identification des phrases et des idées avec les textes de la littérature ecclésiastique et profane ; 3° la conservation de la forme métrique, des strophes, des versets et du rythme ; 4° l'indication de la forme, dans laquelle chaque texte fut employé, s'il fut chanté ou seulement récité, et si, par conséquent, le manuscrit était neumé ou non ; 5° la détermination du pays, de l'époque du texte, de l'auteur qui composa la poésie; 6° l'uniformité du système de publication.

Nous laissons au lecteur le soin de vérifier si et comment ces conditions sont réalisées dans la collection des A H. Nous examinons seulement la première, parce qu'elle est indispensable : l'exactitude des textes. J'avoue que sur ce point l'œuvre prête le flanc à la critique. J'ai pris au hasard trois fascicules, deux édités par G. M. Dreves, un publié par le R. P. Cl. Blume. La collation a été faite d'après des photographies que l'abbaye de Quarr, Isle of Wight, tient en dépôt et avec le concours de mon confrère Dom G. M, Beyssac, que je tiens à remercier ici sincèrement.

Au fascicule XVI, *Hymnodia Hiberica, spanische Hymnen des MA* par G. M Dreves (1894), je prends le numéro 315 et le codex Capit. Matriten. s. n. s. XIII, et je lis : 1,6 *sanctum virum* pour *nostrum* ; 7,5 *illideret* pour *illuderet* ; 8,3 *Mira* pour *Mera* ; 10,3 *respondit* pour

Digitized by Google

respondet La lecture donnée pour 2,5 ne se trouve pas dans le manuscrit, ni celle de 10,4. — N° 316 : 4,4 *intrat* pour *mutat*. — N° 317 : 4,2 *mutatur* pour *miratur*. — N° 318 : 2,2 *Siderum secundum* pour *sidus est et secundum ;* 10,3 *Monimentum* pour *Munimentum ;* 11,2 *aptatum* pour *optatum*. — N° 319 : 4 entre 1 et 2 il faut intercaler les deux demi-strophes : *laudes emittant vocibus. Primates cum senilibus*. On lira : *doctores cum scholaribus, laudes emittant vocibus. — Primates cum senilibus, juvenes cum parilibus ;* 7,2 *Laetentur* pour *Laetemur* ; 9,1 *omnes* pour *omne*. — N° 320 : 1,4 le manuscrit ajoute *patri ;* 3,3 *fretus* pour *freto*. Les numéros 315-320 contenant des hymnes en l'honneur de saint Isidore : *De sancto Isidoro Matritensi*, ont été récemment encore l'objet d'une publication. Une partie du texte, mélodie et notes, a été donnée par C. Rojo, O. S. B , dans la *Musica sacro-hispana* 1912, n° 1, p. 9-12 : *Seis himnos en honor de San Isidro Labrador*, d'après le même manuscrit du XIIIe siècle qui a été utilisé par Dreves et qui se trouve, sans cote, au chapitre de la cathédrale de Madrid. Déjà le *Boletin de la real Academia di historia de Madrid*, 1886, t. IX, p. 97-152, avait publié le texte. Je n'ai pas pu voir ces deux publications. Dreves ne semble pas avoir connu le *Boletin*. Pour le n° 415 j'ai le codex Arch. Coronae Arragon. Rivipullen. 40, s. XI. Je lis : 3,4 *Jura* pour *Lucra ;* 13,2 *laniare* pour *lacerare ;* 21,5 *omniparens* pour *omnipotens*. Cette hymne a été publiée en photographie dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Klasse*, Vienne, 1908, t. CLV, section 3 : RUDOLF BEER, *Die Handschriften des Klosters Santa Maria de Ripoll*, pl. XI. Vienne, 1907.

Prenons encore un autre fascicule publié par Dreves, par exemple le XXIIe et le *codex Angelicus* B III 18. Voici ce que je lis dans le codex pour le n° 266 : 5,1 *populi* pour *populis ;* 6,1 *plebis* pour *plebes ;* 7,2 *cesa fuit* pour *tensa fuit ;* 8,2 *comam* pour *coma ;* 10,1 *fideli* pour *fidelis ;* 10,2 *hic modo* il faut ajouter A dans l'apparatus ; 12,1,2 manquent dans A. — N° 372 je lis : 1,3 *tota anima* pour *totu* (sic) *annua ;* 1,4 *quem* pour *quam ;* 6,4 *retiam ;* 7,1 *Conditos* pour *Conditor ;* 7,2 *constantia* pour *constantiam ;* 9,1 le manuscrit donne *quecumque ;* 10,3 *mentem ;* entre 10 et 11 une strophe fut oubliée, parce qu'elle avait le même mot final que 10 *cristicolas : Primum protomartyre* | *urguere lapidibus* | *cedis auctor* | *stephanum preceperat* | CRISTICOLAS ; 15,2 *traes reciam* pour *traes retia ;* 15,3 *cristi* pour *Christo ;* 15,4 non pas *piscator es* mais *piscato/res* = *piscatores ;* 16,4 *symonem* pour *Simone ;* 18,4 *in agone socius* pour *successor ;* 21 1 *precemur* pour *precamur*.

Après deux fascicules édités par Dreves, en voici un, le XXXIVe, publié par Blume Il contient *Sequentiae ineditae, liturgische Prosen* (4e série, 1900). J'examine pour le *Codex Bambergensis* Ed V 9 (A) les variantes de l'apparatus au n° 5 : 7^a,5 le manuscrit a bien : *dictatum*, pas *ditatum ;* 7^a,7 *acceperat*, pas *accepit ;* 8^b,2 *Zizanio pravo-*

Digitized by Google

rum, pas *in hamo pravorum* (!) — Au n° 8 : 7_b,1 le manuscrit n'a pas *nos humiliter* mais *Nos humiles imploramus omnes*, ce qui fait bien le compte des syllabes nécessaires. — N° 38 : le manuscrit pour la dernière strophe n'a pas 9,1 + 2 + 3 + 4. Il divise 9^a1 + 2, 9^b1 + 2. Ce qui est d'ailleurs indiqué par la répétition de la mélodie. - Au n° 39 : le manuscrit : 2^a,1 *gaudio* pour *gaudiis ;* 3^b,5 *vulgarent atque* pour *vigilarent atque ;* 6^a,6 *praesagerent* pour *peragerent*. Pour la strophe 9 même remarque qu'au n° 38. — Au n° 40 : 1,2 *plenus gaudio* pour *splendens gaudio ;* 5^b,4 *corda flamment* pour *inflamment ;* 9_b,1 *iugo* pour *virga ;* 10^a,4 *quietis* pour *quieti ;* 11^b,4 *altissimi* pour *altissimum*. — Au n° 44 : 5^b est incomplet chez l'auteur parce qu'il a oublié une clausule On doit lire : *Qui patris verbo* | *terrenis cingitur* | *artubus* | *tamen cum patre regnator* | *supernus*, etc. ; 7^a,5 *genitus genitor* pour *pater*, *genitus*.

Au fascicule IV le même manuscrit Clm 7217 est présenté de beaucoup de façons différentes aux numéros 302, 303, 304, 424, 425.

On pourrait facilement multiplier des observations de ce genre pour chaque numéro de chaque fascicule, du premier jusqu'au dernier : car le fascicule LIII édité avec le concours de M. Bannister est, lui aussi, défectueux quant au texte.

Pourtant si au point de vue de la valeur critique, les textes des AH laissent plus d'une fois à désirer, la collection dans son ensemble est on ne peut plus appréciable. Les liturgistes sont les premiers à en profiter pour l'histoire du culte. Après eux les archéologues ; car on sait que la liturgie dans sa partie la plus populaire, c'est-à-dire dans ses hymnes, a été une source féconde du symbolisme et de l'iconographie au moyen âge. Enfin les AH sont indispensables à tous ceux qui s'occupent de la littérature du moyen âge.

De là aussi l'accord unanime des autorités des plus avisées en liturgie, archéologie, philologie, pour acclamer l'œuvre : W. Bäumker, A. Franz, W. Hauthaler, L. Traube, C. Weymann en Allemagne ; Jeames Mearas en Angleterre ; Xav. Barbier de Montault en France ; Angelo Mercati en Italie.

Nous souhaitons que les fascicules encore en préparation ne tardent pas trop, et que l'œuvre soit couronnée par des *Epilegomena* et des *Indices* soigneusement rédigés. Mais qu'alors des travailleurs courageux se mettent à l'œuvre pour élever le monument de l'histoire de l'hymnologie latine au moyen âge, dont l'idée a donné naissance à la collection des *Analecta hymnica*. Le moment ne saurait être plus propice que maintenant où les études médiévales prennent un développement de plus en plus considérable et fixent plus que jamais l'attention.

II. Les études spéciales dont nous venons de parler ont été abordées déjà par les éditeurs eux-mêmes dans les *Hymnologische Beiträge*. Trois fascicules ont jusqu'ici paru :

1° G. M. DREVES. *Godescalcus Lintpurgensis. Gottschalk, Mönch*

Digitized by Google

respondet La lecture donnée pour 2,5 ne se trouve pas dans le manuscrit, ni celle de 10,4. — N° 316 : 4,4 *intrat* pour *mutat*. — N° 317 : 4,2 *mutatur* pour *miratur*. — N° 318 : 2,2 *Siderum secundum* pour *sidus est et secundum ;* 10,3 *Monimentum* pour *Munimentum ;* 11,2 *aptatum* pour *optatum*. — N° 319 : 4 entre 1 et 2 il faut intercaler les deux demi-strophes : *laudes emittant vocibus. Primates cum senilibus*. On lira : *doctores cum scholaribus, laudes emittant vocibus. — Primates cum senilibus, juvenes cum parilibus ;* 7,2 *Laetentur* pour *Laetemur* ; 9,1 *omnes* pour *omne*. — N° 320 : 1,4 le manuscrit ajoute *patri ;* 3,3 *fretus* pour *freto*. Les numéros 315-320 contenant des hymnes en l'honneur de saint Isidore : *De sancto Isidoro Matritensi*, ont été récemment encore l'objet d'une publication. Une partie du texte, mélodie et notes, a été donnée par C. Rojo, O. S. B , dans la *Musica sacro-hispana*. 1912, n° 1, p. 9-12 : *Seis himnos en honor de San Isidro Labrador*, d'après le même manuscrit du XIIIe siècle qui a été utilisé par Dreves et qui se trouve, sans cote, au chapitre de la cathédrale de Madrid. Déjà le *Boletin de la real Academia di historia de Madrid*, 1886, t. IX, p. 97-152, avait publié le texte. Je n'ai pas pu voir ces deux publications. Dreves ne semble pas avoir connu le *Boletin*. Pour le n° 415 j'ai le codex Arch. Coronae Arragon. Rivipullen. 40, s. XI. Je lis : 3,4 *Jura* pour *Lucra ;* 13,2 *laniare* pour *lacerare ;* 21,5 *omniparens* pour *omnipotens*. Cette hymne a été publiée en photographie dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Klasse*, Vienne, 1908, t. CLV. section 3 : RUDOLF BEER, *Die Handschriften des Klosters Santa Maria de Ripoll*, pl. XI. Vienne, 1907.

Prenons encore un autre fascicule publié par Dreves, par exemple le XXIIe et le *codex Angelicus* B III 18. Voici ce que je lis dans le codex pour le n° 266 : 5,1 *populi* pour *populis ;* 6,1 *plebis* pour *plebes ;* 7,2 *cesa fuit* pour *tensa fuit ;* 8,2 *comam* pour *coma ;* 10,1 *fideli* pour *fidelis ;* 10,2 *hic modo* il faut ajouter A dans l'apparatus ; 12,1,2 manquent dans A. — N° 372 je lis : 1,3 *tota anima* pour *totu* (sic) *annua ;* 1,4 *quem* pour *quam ;* 6,4 *retiam ;* 7,1 *Conditos* pour *Conditor ;* 7,2 *constantia* pour *constantiam ;* 9,1 le manuscrit donne *quecumque ;* 10,3 *mentem ;* entre 10 et 11 une strophe fut oubliée, parce qu'elle avait le même mot final que 10 *cristicolas : Primum protomartyre* | *urguere lapidibus* | *cedis auctor* | *stephanum preceperat* | CRISTICOLAS ; 15,2 *traes reciam* pour *traes retia ;* 15,3 *cristi* pour *Christo ;* 15,4 non pas *piscator es* mais *piscato|res* = *piscatores ;* 16,4 *symonem* pour *Simone ;* 18,4 *in agone socius* pour *successor ;* 21 1 *precemur* pour *precamur*.

Après deux fascicules édités par Dreves, en voici un, le XXXIVe, publié par Blume Il contient *Sequentiae ineditae, liturgische Prosen* (4e série. 1900). J'examine pour le *Codex Bambergensis* Ed V 9 (A) les variantes de l'apparatus au n° 5 : 7^a,5 le manuscrit a bien : *dictatum*, pas *ditatum ;* 7^a,7 *acceperat*, pas *accepit ;* 8^b,2 *Zizanio pravo-*

Digitized by Google

rum, pas *in hamo pravorum* (!) — Au n° 8 : 7_b,1 le manuscrit n'a pas *nos humiliter* mais *Nos humiles imploramus omnes*, ce qui fait bien le compte des syllabes nécessaires. — N° 38 : le manuscrit pour la dernière strophe n'a pas 9,1 + 2 + 3 + 4. Il divise 9^a1 + 2, 9^b1 + 2. Ce qui est d'ailleurs indiqué par la répétition de la mélodie. - Au n° 39 : le manuscrit : 2^a,1 *gaudio* pour *gaudiis ;* 3^b,5 *vulgarent atque* pour *vigilarent atque ;* 6^a,6 *praesagerent* pour *peragerent*. Pour la strophe 9 même remarque qu'au n° 38. — Au n° 40 : 1,2 *plenus gaudio* pour *splendens gaudio ;* 5^b,4 *corda flamment* pour *inflamment ;* 9_b,1 *iugo* pour *virga ;* 10^a,4 *quietis* pour *quieti ;* 11^b,4 *altissimi* pour *altissimum*. — Au n° 44 : 5^b est incomplet chez l'auteur parce qu'il a oublié une clausule On doit lire : *Qui patris verbo* | *terrenis cingitur* | *artubus* | *tamen cum patre regnator* | *supernus*, etc. ; 7^a,5 *genitus genitor* pour *pater*, *genitus*.

Au fascicule IV le même manuscrit Clm 7217 est présenté de beaucoup de façons différentes aux numéros 302, 303, 304, 424, 425.

On pourrait facilement multiplier des observations de ce genre pour chaque numéro de chaque fascicule, du premier jusqu'au dernier : car le fascicule LIII édité avec le concours de M. Bannister est. lui aussi, défectueux quant au texte.

Pourtant si au point de vue de la valeur critique, les textes des AH laissent plus d'une fois à désirer, la collection dans son ensemble est on ne peut plus appréciable. Les liturgistes sont les premiers à en profiter pour l'histoire du culte. Après eux les archéologues ; car on sait que la liturgie dans sa partie la plus populaire, c'est-à-dire dans ses hymnes, a été une source féconde du symbolisme et de l'iconographie au moyen âge. Enfin les AH sont indispensables à tous ceux qui s'occupent de la littérature du moyen âge.

De là aussi l'accord unanime des autorités des plus avisées en liturgie, archéologie, philologie, pour acclamer l'œuvre : W. Bäumker, A. Franz, W. Hauthaler, L. Traube, C. Weymann en Allemagne ; Jeames Mearas en Angleterre ; Xav. Barbier de Montault en France ; Angelo Mercati en Italie.

Nous souhaitons que les fascicules encore en préparation ne tardent pas trop, et que l'œuvre soit couronnée par des *Epilegomena* et des *Indices* soigneusement rédigés. Mais qu'alors des travailleurs courageux se mettent à l'œuvre pour élever le monument de l'histoire de l'hymnologie latine au moyen âge, dont l'idée a donné naissance à la collection des *Analecta hymnica*. Le moment ne saurait être plus propice que maintenant où les études médiévales prennent un développement de plus en plus considérable et fixent plus que jamais l'attention.

II. Les études spéciales dont nous venons de parler ont été abordées déjà par les éditeurs eux-mêmes dans les *Hymnologische Beiträge*. Trois fascicules ont jusqu'ici paru :

1° G. M. DREVES. *Godescalcus Lintpurgensis. Gottschalk, Mönch*

Digitized by Google

von Limburg an der Hardt und Propst von Aachen, ein Prosator des 11. Jahrhunderts. Leipzig, 1897. In-8, 220 p.

La publication contient cinq opuscules inédits, dont quatre d'un manuscrit de Vienne. N° 917 s. XII : 1. *de sancta cruce et de sequentia « fecunda verbo »* ; 2. *de assumptione beatae Mariae et de sequentia « exsulta exaltata »* ; 3. *sermo de sanctis martyribus Irenaeo et Abundio* ; 4. *item de sanctis martyribus Irenaeo et Abundio.* Le dernier 5. *sermo de beata virgine*, est conservé dans le Cod. Vien. 2235 s. XII. Dreves établit que l'auteur des cinq traités est Gottschalk, moine de Limburg (Hardt). Dans un appendice il ajoute nombre de séquences.

2° Cl. Blume, S. J. *Repertorium Repertorii. Kritischer Wegweiser durch U. Chevalier's Repertorium Hymnologicum*, Leipzig, 1901. In-8, 315 p.

C'est un supplément prématuré, mais toujours utile au *Repertorium Hymnologicum* de U. Chevalier. L'auteur a rédigé une table alphabétique de tous les *initia* que, dans le *Repertorium* de Chevalier, il a trouvés inexacts, insuffisants ou erronés. De plus le plan et la méthode du *Repertorium Hymnologicum* ont dû subir un examen critique. On ne lira pas sans utilité dans les *Analecta bollandiana*, 1902, t. XXI, p. 404 sv., ce que pense de son collaborateur inopiné le savant auteur du *Repertorium*.

3° Cl. Blume, S. J. *Der Cursus s. Benedicti Nursini und die liturgischen Hymnen des 6 9. Jahrhunderts*, Leipzig, 1908. In-8, 134 p.

La curiosité des liturgistes se trouva excitée par cette étude. Elle promettait d'abord de répondre à la question : Quel système suivait-on au temps de saint Benoît pour les hymnes ? Comment et combien de temps ce système se maintint-il ? De plus elle se piquait d'une grande nouveauté : elle prétendait établir le fait de la disparition de l'ancien cycle d'hymnes, au cours du IXe siècle, et de l'apparition d'un nouveau qui serait à la base du système des hymnes du bréviaire romain. Cette démonstration aurait été en effet un chapitre important et tout nouveau dans l'histoire du bréviaire ; mais surtout un chapitre fondamental dans l'histoire de l'hymnodie latine.

Malheureusement, Dom A. Wilmart, dans son article *Le psautier de la Reine N XI, sa provenance et sa date* (*Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 341-377), a ruiné les bases mêmes de l'hypothèse.

III. G. M. Dreves. *Ein Jahrtausend lateinischer Hymnologie.* 1re partie : *Hymnen bekannter Verfasser.* 2e partie : *Hymnen unbekannter Verfasser.* Leipzig, 1909. In-8, XI-490 et VIII-514 p.

Ce travail a été préparé par G. M. Dreves, puis revu et publié par Cl. Blume, S. J. C'est un *Florilegium* extrait des AH. Nombre d'hymnes de l'antiquité et du moyen âge y sont reproduites, au premier volume dans l'ordre chronologique, au second selon l'ordre des jours et des fêtes du cycle liturgique. Trois tables concernant les *initia*, les personnes, les lieux et les matières, sont ajoutées au volume.

Digitized by Google

On ne peut assez exprimer le désir que le grand public, surtout le clergé, se familiarise toujours davantage avec les trésors de l'hymnodie latine C'est le but de cette publication. On se réjouit aussi de voir que les éditeurs des *Analecta* aiment à revenir sur les hymnes déjà publiées.

C. MOHLBERG, O. S. B.

R. LEMAIRE, *L'origine de la basilique latine*. Bruxelles, Vromant et Cie, 1911. In-8, 140 p.

La question intéresse autant l'histoire que l'archéologie. Aussi croyons-nous faire œuvre utile pour le lecteur en lui présentant ici les idées dominantes développées par le distingué professeur dans son étude aussi sagace qu'élégante.

A quelle origine commune faut-il attribuer l'apparition simultanée de la basilique chrétienne dans toutes les provinces de l'empire, après l'édit de Constantin ? Question intéressante s'il en fut et qui suscita de nombreuses opinions. La plus répandue reconnaissait dans le plan de ces églises celui de la basilique romaine civile, que les chrétiens, sortant des catacombes, n'eurent qu'à copier et qu'ils copièrent de fait. Au premier coup d'œil, des ressemblances frappantes, semblent établir fermement la probabilité de cette hypothèse : elle résiste à peine à un examen minutieux.

Et d'abord, les considérations d'ordre architectonique qui lui servent de base, sont bien sujettes à caution. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les deux genres d'édifices. Quels sont les caractères de la basilique chrétienne du début du IVe siècle ? En s'appuyant sur toutes les sources connues sur cette époque et exposées au début de l'ouvrage, M. Lemaire ramène ces caractères aux suivants : le plan de la basilique comprend trois parties. L'*atrium*, cour rectangulaire, entourée de portiques sur les quatre côtés. L'unique entrée est précédée d'un porche. Au centre jaillit une fontaine. Les *nefs*, qui ont la largeur de l'atrium et lui font suite. Elles adoptent la disposition longitudinale ; le vaisseau central dépasse de beaucoup les autres en largeur. Enfin le *sanctuaire* surélevé comprenant un espace rectangulaire est terminé par la *concha* ou *exédre*. Quant à sa construction, l'église du IVe siècle présente un double caractère : la nef centrale est surélevée, et fournit ainsi à l'édifice son éclairage unique ; la nef et les bas côtés sont couverts par une simple charpente.

Dès lors, la basilique chrétienne se présente déjà comme fort différente de la basilique profane. La forme n'est guère comparable. L'atrium et le transept font absolument défaut dans la basilique profane. Les nefs sont tracées le plus souvent suivant un axe latitudinal. La construction d'autre part est solide et d'aspect grandiose. La voûte prédomine.

Digitized by Google

Quelque probante que soit cette partie de l'exposé, il nous semble pourtant que la valeur de certains arguments est quelque peu exagérée. L'absence du caractère monumental dans la basilique chrétienne, l'emploi de matériaux vulgaires pour leur construction, la présence des plafonds au lieu de voûtes, tout cela pourrait bien s'expliquer si l'on considère l'époque de la construction, l'endroit imposé par les circonstances, les ressources des chrétiens et la destination même de ces églises. Et d'autre part cette destination, tout en influant sur ce que l'auteur appelle la « conception architecturale », n'interdisait nullement de s'inspirer pour la construction des premières grandes églises, du plan et de l'ensemble des grandes salles publiques de l'époque. Quoique l'identité même de noms pour deux édifices, ne soit pas une preuve par elle-même, elle donne cependant à ces considérations plus de vraisemblance. Reconnaissons pourtant que les ressemblances se réduisent à peu de chose

Le reproche le plus fondé qu'on puisse faire à cette première théorie, c'est qu'elle néglige par trop le point de vue historique. Aussi est-ce sur ce terrain que M. Lemaire aime à discuter. Les premiers chrétiens n'ont pas attendu l'édit de Constantin pour se réunir, et l'affectation de certains édifices au culte est une conséquence naturelle de ces réunions. Quels étaient ces édifices? On a démontré que ce n'étaient nullement les catacombes. Les rares basiliques privées ne formaient certes qu'une exception. De la *cella* nous ne trouvons aucune trace avant le IXe siècle. Que reste-t il sinon la maison romaine, non pas le réduit insuffisant du pauvre, ni le palais du patricien, mais la maison bourgeoise. Or, comme nous trouvons au IVe siècle une liturgie déjà fixée et uniforme on peut conclure à l'uniformité des locaux dans lesquels elle s'était développée. Il est dès lors tout naturel de chercher l'origine de la basilique qui abritera désormais les cérémonies du culte, dans ces édifices qui les ont vu se créer et se dérouler dans leur enceinte et non point dans des monuments publics qui n'ont, à vrai dire, aucun rapport avec elles.

Mais alors surgit une question nouvelle. Dans quelle partie de la maison ces réunions eurent-elles lieu ? Ce n'était pas dans une de ces basiliques privées dont on rencontre de rares spécimens dans quelques palais patriciens. Elles sont et trop rares et trop peu spacieuses Trop peu spacieuses aussi les chambres des maisons ordinaires. C'était dans la maison entière que se réunissaient les chrétiens, dira le professeur Dehio, et notamment dans l'*atrium*, que les conditions du climat engagèrent à couvrir et qui donnera naissance à la nef. Du *tablinium* naîtra la future abside et les *aulæ*, adjacentes au fond de l'*atrium* tiendront lieu de transept. Seulement on oublie que la maison gréco-latine du Ier siècle avait déjà comme centre non pas l'atrium mais le péristyle et d'autre part l'atrium, partie intégrante de la basilique latine, ne trouve pas d'explication ici. Que faut-il donc admettre ? Voici : l'atrium dans lequel le Romain recevait les étran-

Digitized by Google

gers, trop restreint pour contenir tous les fidèles, fut réservé aux catéchumènes, tandis que les chrétiens baptisés étaient admis dans l'intimité du péristyle et que le clergé occupait le salon appelé *exèdre* ou *aecus*, tout au fond de l'habitation. La liturgie des premiers temps s'accorde d'ailleurs admirablement avec une pareille disposition. Quelques maisons furent ainsi définitivement affectées aux exercices du culte et devinrent de véritables églises. Leur nom « *domus Dei* », οἶκος Θεοῦ, l'insinue et les fouilles faites sous quelques basiliques, dont la construction date du IVe siècle, mais dont l'existence est déjà signalée antérieurement, ont mis à nu les vestiges de ces habitations. Un exemple incontestable a été fourni il y a quelques années par la découverte de l'église de Sainte-Marie Antique.

Cette hypothèse est confirmée par un rapprochement plus détaillé de la basilique et de la maison. On y trouve la raison du caractère peu monumental des églises du IVe siècle, de l'absence de décoration extérieure, de l'éclairage exclusif par la nef du milieu, les nefs latérales ayant leur origine dans le pourtour du péristyle enclavé entre les bâtisses. On y trouve encore l'explication de la parfaite similitude de plan. Détail suggestif : le simple *nartex* remplace dans les églises d'Afrique l'*atrium* de la basilique romaine, la maison africaine ne connaissant pas cet *atrium*.

Les différences d'ailleurs trouvent une explication aisée et plausible. La saillie du porche, la disparition des chambres autour de l'*atrium* et celle du *tablinium* sont l'effet naturel de la destination des édifices. Du moins faudra-t-il renoncer à reconnaître dans les nefs de l'église, le péristyle, cette simple cour à ciel ouvert entourée de colonnades sur les quatre côtés ? M. Lemaire ne le croit pas et trouve des explications vraiment ingénieuses. La place des fidèles dans les bas côtés séparés par une balustrade identique à celle qui fermait les galeries du péristyle, le ciborium recouvrant l'autel, les voiles qui protégaient les fidèles, ne sont ce pas autant d'indices d'un office primitif célébré en plein air ? Ne reste-t-il point telle et telle basilique ancienne dont la nef centrale était à découvert ? Et quant à la construction même, n'était-il pas tout indiqué, comme nous l'avons dit, d'éclairer le péristyle par la nef surélevée ? La construction de murs gouttereaux sur colonnades n'est-elle pas un indice d'une accommodation postérieure ? Comment justifier enfin le niveau inférieur de cette nef centrale dans plusieurs basiliques ? Mais la cour de la maison était située plus bas que la galerie. Reste la colonnade quadrangulaire. C'est tout simple (trop simple, peut-être ?) : il a fallu la supprimer devant l'abside, mais elle s'est maintenue à l'entrée dans plus d'une basilique.

Malgré cet ensemble surprenant de ressemblances, nous n'oserions conclure avec le savant auteur que la filiation de la basilique latine procédant de la maison romaine s'impose *à l'exclusion de toute autre*.

Non, le caractère et l'étendue de la nef centrale des basiliques

Digitized by Google

rappellent trop vaguement le péristyle restreint de la maison romaine, pour nous donner cette certitude. Le plan idéal de la maison se réalise trop rarement : M. Lemaire ne nous donne pas deux plans qui correspondent parfaitement, alors qu'il nous en donne beaucoup qui présentent de notables différences. Le transept ne trouve pas d'explication satisfaisante : (p. ex. les *aulae* de la maison Pansa, fig. 46, sont a côté de l'entrée.) L'abside enfin, de forme semi-circulaire et toujours voûtée, ressemble assez peu à l'*exèdre*, mais se retrouve parfaitement dans les basiliques privées. Nous ne voyons donc pas pourquoi il faille rejeter absolument les idées de Kraus au sujet de ces dernières; comme nous ne voyons pas pourquoi les basiliques judiciaires n'auraient pu avoir une influence sur la basilique chrétienne du IVe siècle.

Quoi qu'il en soit, nous applaudissons de tout cœur à l'idée fondamentale du travail de M. Lemaire. Une étude aussi claire et suggestive contribue hautement à jeter de la lumière sur cette question intéressante. Elle est d'ailleurs d'une lecture des plus agréables, grâce à l'exposé méthodique et à l'illustration soignée et artistique du volume.

AUG. NOBELS.

R. DE LASTEYRIE. *L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement.* Paris, A. Picard, 1912. Grand in-8, VIII-749 p. et 731 fig. F. 30.

Ce livre, fruit de trente années de fécond enseignement à l'École des chartes, comptera sans aucun doute parmi les meilleurs en la matière. Il prend une place encore inoccupée entre les ouvrages généraux comme ceux de MM. C. Enlart et A. Michel et les monographies régionales. Celles-ci d'ailleurs font très souvent défaut Nous sommes loin de posséder des travaux sur chacune des écoles romanes ou gothiques de la France. Mais un maître comme M. de Lasteyrie supplée à ces lacunes, sans que son exposé synthétique en éprouve aucune faiblesse. Lorsqu'il aura pu étudier aussi l'architecture de la transition et l'architecture gothique, comme il en manifeste l'intention, nous serons bien près de posséder un ouvrage définitif sur l'architecture du moyen âge en France.

Les *origines* de l'architecture romane remontent jusqu'aux débuts de l'architecture chrétienne, mais pour étudier ceux-ci, il faut porter les recherches sur l'univers chrétien tout entier. C'est d'après les monuments de l'Italie, de l'Afrique et de l'Orient qu'il faut refaire l'histoire des monuments anciens que la France a perdus, et forcément ce pays reste quelque peu dans l'ombre au commencement du volume. Déjà dans cette partie l'auteur adopte une méthode dont il ne se départira plus : il passe en revue les monuments principaux, aidé par une

Digitized by Google

riche érudition et une critique pénétrante, ensuite, avec des matériaux dûment triés, il reconstitue les caractères de l'architecture d'une époque ou d'une école.

Si les monuments des premiers siècles sont très mal conservés, ceux du VIIe et surtout du VIIIe ont été rudement éprouvés. M. de Lasteyrie, malgré l'autorité de Diehl, n'ose pas, sans quelque hésitation, attribuer le dôme de Parenzo au VIe siècle. Il admet avec Cattaneo que l'Italie ne compte que deux ou trois monuments du VIIIe siècle et que l'église de Cividale appartient à la Renaissance byzantine du Xe siècle. Saint-Martin de Tours et d'autres églises de Touraine ne peuvent remonter aux temps mérovingiens, non plus que les monuments du Midi souvent attribués à cette époque.

Signalons en passant une dissertation bien menée sur l'origine de la basilique chrétienne : celle-ci devrait sa forme oblongue et la surélévation de sa nef à la basilique profane. L'atrium et l'habitude de donner des annexes à l'église seraient dus à la maison romaine, tandis que l'abside aurait été reprise aux monuments funéraires.

Les restes des églises mérovingiennes se reconnaissent avant tout aux chapiteaux, tantôt importés, tantôt repris à des monuments plus anciens. De ces églises il ne subsiste généralement que des cryptes que l'auteur considère comme de grandes confessions destinées à plusieurs tombeaux. Tel est à coup sûr l'origine des cryptes françaises à Jouarre, à Grenoble et à Saint-Médard de Soissons (la haute antiquité de celle-ci est moins clairement établie), mais d'autre part, l'Italie et l'Allemagne possèdent des cryptes d'un tout autre type. L'église mérovingienne n'avait de voûte que sur l'abside, rarement sur les collatéraux ; c'est à tort que Quicherat lui attribuait une tour lanterne.

On a cru que les monuments carolingiens avaient disparu de la France et qu'il était impossible de refaire leur histoire. Il faut rejeter cette opinion trop radicale. En France, en Allemagne et en Italie, sur tout le territoire de l'empire de Charlemagne, il subsiste des éléments de l'architecture carolingienne. L'église de Germigny-les-Prés, exceptionnelle de plan, conserve une grande importance malgré sa restauration trop radicale. Exceptionnelle aussi Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle que l'auteur continue justement à rapprocher de Saint-Vital à Ravenne. Un plan plus répandu se retrouve notamment à Saint-Philibert de Grandlieu, dont la nef actuelle serait carolingienne du Xe siècle. En étudiant les églises allemandes, M. de Lasteyrie reproche aux savants allemands de vouloir retrouver trop souvent le type d'un édifice carolingien dans des reconstructions du XIe ou du XIIe siècle. Il attribue au XIIe siècle le fameux porche de l'abbaye de Lorsch : des formes archaïques restèrent longtemps en honneur dans les pays allemands. Pour l'Italie de cette époque aussi Cattaneo demeure le guide autorisé : il attribue au XIIe siècle les grands arcs transversaux de Sainte-Praxède à Rome, il mérite créance dans ses jugements sur les édifices lombards et sur la chronologie de Saint-Ambroise à Milan.

Le chapitre qui relève les caractères et restitue la physionomie de

Digitized by Google

l'église carolingienne est d'un grand intérêt. Saint-Martin de Tours possède la plus ancienne abside à *carole*, mais elle date du xe siècle. Les manuscrits démontrent que l'art carolingien connaissait des colonnes et des chapiteaux qu'on serait tenté d'attribuer au xie siècle La sculpture à entrelacs, que Cattaneo appelle italo-byzantine et que M. Rivoira attribue aux maîtres comasques est en réalité la sculpture barbare arrivée à son complet développement sous les carolingiens.

Plus des deux tiers de l'ouvrage sont consacrés au *développement* de l'architecture romane. Une série de chapitres traite successivement de l'église romane en elle même, des diverses écoles d'architecture, du décor et des accessoires de l'église romane.

D'après l'usage l'époque romane débute avec le xie siècle Toutefois, dès avant cette époque l'art carolingien connait certaines formes romanes, et quelques unes de ses propres pratiques perdurent jusque vers 1060. Cependant les terreurs de l'an mille, dont on a exagéré l'importance, mais dont il ne faut pas contester le fondement : la croyance en la fin du monde, amenèrent de nombreuses donations et des constructions d'églises. Celles ci justifient la classification traditionnelle.

Les tentatives pour voûter l'église constituent sans contredit le caractère le plus intéressant de l'architecture romane. Une de ses innovations primordiales : l'usage de contreforts bien accusés, de section rectangulaire, est le fruit de ces tentatives.

En passant en revue les systèmes de voûtes romanes, M. de Lasteyrie rencontre la question de l'origine de la voûte gothique. Celle-ci a l'Ile de France pour berceau ; car, même si cette province ne possède pas la plus ancienne voûte à nervures, ce fut elle du moins qui donna rapidement à celle ci sa perfection. Peut être une tentative de voûter quelque déambulatoire amena t elle l'invention de la voûte gothique. Cependant les fameuses voûtes de Morienval ne paraissent pas être antérieures à 1120-1130 (p. 339) et aucune voûte à nervures ne peut être attribuée *avec certitude* à une date antérieure à 1120 (p. 264). On fait souvent honneur aux byzantins des coupoles romanes, mais M. Rivoira a démontré que les Romains avaient la pratique de ces voûtes, comme aussi des pendentifs.

Le sanctuaire est la partie de l'église qui prit à l'époque romane le plus magnifique développement. Le chœur à déambulatoire (M. de Lasteyrie préfère le terme *carole* (1)) prit surtout de la vogue depuis le xie siècle dans les églises monastiques et ne se généralisa que plus tard dans les cathédrales. Les premières surtout contribuèrent aux progrès architecturaux de l'époque romane et attiraient alors de nombreux pèlerins.

Dans la description de l'intérieur des églises romanes on lira avec

(1) Voir une intéressante polémique sur ce terme et sur le mot *triforium* dans le *Bulletin monumental*, 1912, p. 125 et suiv. M. de Lasteyrie y renonce à *carole* sans se rallier à *déambulatoire*. Le premier de ces deux termes, hors d'usage en France, a persisté dans le langage courant à Tournai.

Digitized by Google

intérêt les pages consacrées au triforium. M. de Lasteyrie dénomme ainsi non pas la galerie de circulation qui règne au-dessus des grandes arcades et sous les fenêtres hautes, si elles existent, mais l'ordre de percement, les baies, que l'on trouve souvent à cet endroit Cette définition permet de décrire avec beaucoup de logique les modifications subies par cet étage de l'édifice. Le triforium sera donc en premier lieu les baies par lesquelles les tribunes s'ouvrent sur la nef. Parfois il ne donne que sur des combles. Dès la fin du XIe siècle à Nevers on trouve à la fois des tribunes et un clair étage puis, derrière les ouvertures, est pratiqué le couloir, qui se voit une première fois à Semur en Brionnais au XIIe siècle

La France a conservé peu de charpentes romanes. En Belgique il en existe un certain nombre mais assez grossières. Elles n'étaient d'ailleurs pas apparentes. M de Lasteyrie ne mentionne pas celles de Soignies, qui sont les plus importantes, ni celles de Floreffe intéressantes parce qu'on les trouve exclusivement au-dessus des parties romanes d'une église très remaniée. (1)

La description de l'extérieur des églises romanes s'attache notamment à l'abside et aux parties voisines, puis aux portails, qui deviennent très riches et ont souvent des tympans sculptés dès le XIIe siècle.

Déjà au Ve siècle il existe des clochers près de certaines églises Trois siècles plus tard l'usage des cloches, que l'on parvenait à fabriquer depuis lors par la fusion, s'était généralisé. Le style roman construisit bientôt des clochers en nombre et sur des emplacements variés. En même temps il leur donna de beaux développements. Chaque province créa son type et l'on reconnaît sans peine le clocher rhénan, angoumois, limousin, etc. Ce furent toutefois l'Ile-de-France et les contrées voisines qui bâtirent les clochers romans les plus élégants : le vieux clocher de Chartres se reconnaît déjà dans le clocher de Saint-Germain d'Auxerre.

Aucune classification des églises romanes ne s'est imposée jusqu'à présent. M de Lasteyrie prend avant tout comme base de la sienne les limites des provinces, tant religieuses que politiques. A la suite de son maître Quicherat, il attache une grande importance à la manière de couvrir l'église. Il distingue ainsi huit écoles, dont les territoires et les zones d'influence couvrent la France tout entière, et les désigne le plus souvent du nom de la contrée où leurs caractéristiques se manifestent le mieux. Contentons-nous de recueillir quelques observations intéressantes dans les trois chapitres qui leur sont consacrés

L'école de Bourgogne s'inspire moins que celle de Provence de la sculpture antique, mais elle emprunte aux anciens monuments romains quelques motifs d'architecture : tel son triforium, repris à la porte d'Arroux à Autun. — Les coupoles de l'Angoumois, de la Saintonge et du Périgord n'ont rien à voir avec l'art byzantin. Elles sont nées à la fin du XIe siècle sur le territoire de l'école poitevine qu'elles refoulèrent. Leur vogue s'étendit au XIIe siècle, mais elle fut bientôt arrêtée par

(1) Signalons aussi celle de l'église Saint-Nicolas à Gand, remaniées au XIIIe siècle.

Digitized by Google

l'expansion du style gothique. Saint-Front, loin d'être le prototype de ces coupoles, est postérieur, mais de peu d'années, à l'incendie qui ruina la célèbre église de Périgueux en 1120. — Contrairement à des théories très en vogue, l'école normande ne doit rien à la Lombardie, mais par contre, celle ci exerça de l'influence sur l'école rhénane.

Tout le monde n'admet pas comme M. de Lasteyrie l'existence d'une école romane de l'Ile-de-France. Mais ceci importe peu, car il est admies que les caractéristiques de cette école, dans laquelle la voûte est rare et la sculpture rudimentaire avant le XIIe siècle, sont assez mal établies. Au reste les riches et grandes provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims ont sans doute beaucoup reconstruit mais n'ont guère été pauvres en monuments romans. Sur ce territoire d'ailleurs la voûte d'ogives était très parfaite dès 1140.

A l'école de l'Ile-de-France il faut rattacher l'est de la Belgique. Toutefois dans le principal monument roman de cette région, la cathédrale de Tournai, M. de Lasteyrie a relevé surtout certains caractères rhénans. A la vérité ceux-ci ne se retrouvent que dans le transept du monument La nef se rattache complètement à l'école du nord de la France ou même à l'école normande. En fait d'églises romanes à tribunes on peut citer en Belgique, outre la cathédrale de Tournai, Saint-Vincent à Soignies. Saint-Brice à Tournai, l'abbatiale de Floreffe et Saint-Nicolas à Gand n'ont que des restes de tribunes. Cette dernière église appartient d'ailleurs à la transition ou même au style gothique

Aucune époque, dit M. de Lasteyrie, n'entendit mieux que l'époque romane la décoration monumentale C'est le cas pour la peinture dont il reste quelques beaux spécimens, notamment à Saint-Savin. La décoration de cette église doit dater du XIIe siècle et en partie du XIe siècle avancé. — Seule en France la peinture d'Auvergne affectionne, comme la peinture byzantine, les fonds aux teintes foncées.

L'emploi du vitrail se généralise depuis que les montures métalliques sont employées, soit depuis le Xe siècle. Cependant beaucoup de vitraux ont été trop vieillis : celui de l'Ascension au Mans ne date guère que de la seconde moitié du XIIe siècle et il n'existe pas de vitraux datés antérieurs à ceux de Saint-Denys (1144). Au reste les vitraux de la fin de l'époque romane ne sont inférieurs à nuls autres, sinon par leurs armatures, moins souples que celles des vitraux du XIIIe siècle

La mosaïque romane est à ce point romaine de technique et de dessin, qu'une mosaïque de Lescar datée du XIIe siècle a été considérée comme étant d'origine classique.

Plus important que le décor polychrome est le décor sculpté. M. de Lasteyrie étudie séparément chaque motif ornemental : perles, oves, écailles, denticules, méandres, feuilles de refend, etc. Cette classification amène souvent des rapprochements inattendus et qui ne se trouveraient pas par une autre méthode. Qui soupçonnerait, par exemple combien sont nombreuses les variétés de chapiteaux romans dérivés du chapiteau corinthien. Même le chapiteau gothique à crochets se rattache à celui-ci. Quelques pages sont consacrées aux chapiteaux

Digitized by Google

simplement épannelés, car fréquemment à l'époque romane le chapiteau devait recevoir son achèvement après la pose. Le chapiteau à histoires peut se rattacher aux chapiteaux avec figures mêlés aux rinceaux, comme il en existait dès l'époque carolingienne. Toutefois la sculpture figurée reste barbare au XIe siècle et les chapiteaux de l'Auvergne attribués à cette époque ont été trop vieillis.

En dehors des chapiteaux aucune sculpture romane à personnages antérieure à 1020 n'est datée. Cette sculpture n'est guère en progrès avant 1050, ni même en certaines provinces, par exemple la Normandie, avant 1100. La statuaire du sud de la Loire, aux personnages courts et ramassés comme dans les œuvres de la décadence romaine, est la plus précoce. L'influence romaine est surtout sensible en Provence et en Auvergne — Les sculpteurs du Poitou qui n'ont pas de tympans à décorer, produisent de riches façades et ornent de figurines les voussures des portails, comme les sculpteurs gothiques feront dans la suite. Leurs œuvres sont moins élégantes que les sculptures de Toulouse et surtout que celles de la Bourgogne. Par la recherche du mouvement et de la vie, par la noblesse des attitudes, la sculpture romane bourguignonne, malgré ses figures allongées parfois jusqu'à la disproportion, se distingue dès le début du XIe siècle et demeure incomparable. Entretemps l'Ile-de-France ne produit que des figures grossières jusque vers 1140.

Le vingtième et dernier chapitre de l'ouvrage est consacré aux accessoires de l'église romane : autels, stalles, fonts baptismaux, tombeaux etc. L'auteur admet que le devant d'autel de Bâle remonte au XIe siècle, mais il hésite à reconnaître dans l'œuvre de Renier de Huy (et non de Lambert Patras) à Liège un travail du premier quart du XIIe siècle. Signalons des notes intéressantes sur les fonts baptismaux et les tombes plates de Tournai. Tortefontaine (Pas-de-Calais) possède une tombe plate en pierre de Tournai de 1100 environ. Une tombe avec effigie de défunte, découverte à Bruay (Nord) paraît appartenir au milieu du XIIe siècle. C'est depuis cette date seulement que ce type de tombe plate, si répandu à l'époque gothique, commence à se généraliser.

R. MAERE.

ULRICH STUTZ *Das Eigenkirchenvermögen. Ein Beitrag zur Geschichte des altdeutschen Sachenrechtes auf Grund der Freisinger Traditionen.* (Otto Gierke zum 70. Geburtstag von Schülern, Freunden u. Verehrern dargebrachten Festschrift. Extrait.) Weimar, H. Böhlaus. In 8, 80 [1187-1268] p.

Les théories de M. Stutz sur l'*Eigenkirchenrecht* occupent aujourd'hui une telle place dans les préoccupations des historiens du droit,

Digitized by Google

que nous croyons inutile d'énumérer ici les savantes publications, qui ont concouru à consolider son système. La présente étude, publiée à l'occasion du 70e anniversaire du juriste allemand Otto Gierke, éclaire d'un nouveau jour et d'une façon concrète, cette organisation de l'église domaine privé. Tâchons de donner un résumé succinct de cette intéressante contribution à l'histoire du droit privé allemand.

Le caractère juridique de l'*Eigenkirche* se meut dans la sphère du concept de *Pertinenzierung*, d'appartenance. M. Otto Gierke appuie déjà sur l'importance de cette idée d'appartenance dans l'ancien droit. A cette époque où l'on n'avait pas encore la notion de la personnification, on admettait cependant une propriété capitale, qui avec ses appartenances formait un tout objectif, se distinguant de la simple somme des choses qui le composaient. La propriété principale était ici un centre autour duquel se rangeaient les dépendances, dont l'individualité n'influait sur l'identité et la continuité du tout. On ramenait les droits aux sujets, qui étaient à la base de ces propriétés, comme on le faisait pour toute corporation, mais à la longue l'idée, qui pratiquement se fait valoir déjà, se fera jour : au-dessus des personnalités physiques il y a une personnalité morale. On entrevoit déjà quelle influence doit avoir une étude approfondie dans ce sens, sur la compréhension de l'histoire du droit canonique ancien ainsi que sur celle de l'ancien droit privé allemand.

C'est aux textes des « traditiones » faites au diocèse de Freising en Bavière, et réédités récemment par les soins de M. Bitterauf, que M. Stutz demande la confirmation de sa conception des propriétés immobilières de l'ancien droit allemand. Comme l'auteur le dit en note, il ne s'agit pas tant de livrer une suite d'interprétations juridiques de textes, que de donner au lecteur une synthèse générale, tout en se limitant au seul diocèse de Freising. Les documents soumis à discussion s'étendent pour la plupart du VIIIe au milieu du IXe siècle.

Dans une première partie de cette substantielle étude, l'auteur fait passer les textes relatifs au diocèse mentionné, pour les éclairer d'une pensée aussi perspicace qu'avisée.

Les actes de fondation des églises nous parlent de deux donations, dont l'oblation à l'autel même de l'église nouvellement fondée précédait celle à l'autel de l'évêché. Ces deux donations ne sont pas nécessairement en relation directe avec la consécration de l'église. Dans plus d'un document nous rencontrons ces oblations après la consécration par l'évêque. Il n'est pas fait mention d'autre part, d'un acte où la tradition se serait faite avant la dotation de la « basilica »

Vers la première moitié du IXe siècle on rencontre la question préalable au sujet de la dotation de l'église. Cette pratique ne semble cependant pas légitimer l'affirmation générale que la consécration aurait séparé les deux donations. La raison de ce formulaire réside dans le fait qu'on voulait assurer dès cette époque un minimum de moyens d'existence, tant pour l'église que pour les clercs. On ne saurait trancher définitive-

Digitized by Google

ment la question de l'interdépendance de cette discipline de l'évêché de Freising d'avec la prescription de Charlemagne et les capitulaires de Louis le Pieux. Régulièrement la demande de l'évêque menait à une dotation avant la consécration. Nous en voyons la preuve dans des pièces de cette époque.

Jusqu'ici nous avons assisté au fait matériel de la fondation d'une église, décomposé dans ses divers éléments. De ces éléments l'auteur fait surgir la vie juridique. Suivons-le dans son exposé.

La tradition à l'évêché de l'église avec ses dépendances se fait sous forme de simple translation de propriété, comme elle se pratiquait dans le droit populaire de l'époque, translation qui se faisait au moyen de symboles. Cette translation finale admettait des clauses multiples, on pouvait la faire « post obitum » ou « retento usufructu ». L'auteur pense pouvoir conclure des documents, que le droit donné à l'évêché n'est pas un droit de tutelle « mundium » mais un droit de possession, de propriété. Des documents allégués par M. Stutz, il ressort aussi que plusieurs églises restèrent propriété privée avant de passer à l'évêché. De là il se démontre facilement que le nom qui a reçu droit de cite, *Eigenkirche*, n'est pas un nom fantaisiste, mais un produit de la dénomination dans les sources les plus sûres. Du fait que dans les conflits autour de la possession d'une église privée on a recours à un simple procès de propriété foncière, ressort la conclusion que la fondation d'une église vient se classer dans le simple droit des choses.

Ainsi la consécration ne produit pas un nouveau sujet de droit, ni dans la personne du saint, patron du lieu, ni dans une relation avec toute autre personne abstraite. Cependant les relations objectives de la propriété changent : autour de l'église vient se grouper tout ce qui lui est offert, comme autour d'un point central : il se crée une relation de dépendance. Il est à noter que les églises cathédrales et autres plus importantes ne viennent pas en discussion.

A cet ordre de choses signalé plus haut appartiennent une foule d'expressions que l'auteur s'empresse ici de mettre en évidence. Tout se groupe autour du maître-autel, comme autour d'un centre, dans une ordonnance de dépendance qui continue même d'exister quand l'église passera à l'évêché. Cette mise en dépendance est un acte juridique posé par un sujet de droit. On y rencontre certaines ressemblances avec la translation de propriété, de sorte que pour certains documents on s'y tromperait. A considérer la chose en elle-même, l'acte impliquait un abandon de certains droits laissés à un but ecclésiastique. Ces églises privées pouvaient à leur tour dépendre d'une propriété plus considérable, d'une abbaye et surtout d'un évêché ou de l'église cathédrale. L'évêque avait ici des droits assez étendus sur ces églises, par exemple, pour leur concession à d'autres personnes. Il y a des nuances à noter entre la situation juridique des églises, domaine privé, de l'évêché et celles dépendant des particuliers. Ces biens d'église aux mains de l'évêque et du couvent, ne tombent pas sous la loi défendant

Digitized by Google

l'aliénation comme pour les autres biens, véritable propriété. Ils forment en fait un domaine à part dans la masse des biens d'église. Quant aux biens aux mains des particuliers, ils n'ont rien à voir avec la défense d'aliénation, puisqu'il n'y a pas question de propriété ecclésiastique proprement dite ; ils tombent cependant juridiquement sous la loi des conciles, réglementant les droits des propriétaires, loi qui s'applique au maintien de l'état de l'église. Cette distinction des biens d'un même propriétaire est chose rare dans les premiers temps du moyen âge et elle attendra longtemps encore à atteindre son épanouissement complet. Quoique les documents de Freising ne nous disent rien sur la division entre biens destinés au culte et aux ecclésiastiques, ni sur l'évolution du droit de patronage jusqu'à la fondation personne morale, par leur contribution à l'édification du droit de dépendance dont ils nous donnent de multiples exemples, ils ont fourni à l'éminent juriste M. Stutz un matériel de choix pour l'élaboration toujours plus sûre de sa thèse favorite.

L'exactitude et la perspicacité avec lesquelles est conduite la présente étude, font espérer un travail de maître dans l'ouvrage plus développé que l'auteur prépare sur les origines du droit allemand dans les différentes régions de la Bavière.

J. Bossaerts.

G. J. Ebers. *Das Devolutionsrecht, vornehmlich nach katholischen Kirchenrecht.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 37-38.) Stuttgart, Ferd. Enke, 1906. In-8, xxiv-448 p. M. 16.

Il paraît à peine nécessaire de parler de la troisième partie de ce livre, où est traitée la portée actuelle du droit de dévolution. Dans la plupart des pays, comme en Belgique, où le pape nomme directement les titulaires des prélatures supérieures, et où les dignités inférieures sont conférées par nomination, ce droit n'a plus d'importance pratique. La dévolution, en effet, est un droit exceptionnel et occasionnel, en vertu duquel une autorité confère une prélature ou une dignité, dont habituellement la collation appartient à un pouvoir déterminé, mais dont celui ci se voit momentanément privé à cause d'une négligence. Dire quelle autorité peut être ainsi exceptionnellement investie de ce pouvoir, fixer tous les cas, toutes les causes, toutes les conditions, dans lesquelles se produit cette privation et cette translation occasionnelle d'un pouvoir ordinaire, formerait l'analyse de la deuxième partie du travail : *Exposé systématique du droit de dévolution.*

Nous analysons le travail à rebours, parce que nous signalons premièrement cet ouvrage juridique aux canonistes. Ne fût ce, en effet, la limitation extrême de l'objet, nous dirions volontiers que ce livre offre

Digitized by Google

toutes les qualités d'un manuel idéal. Nous croyons bien que pas un détail n'est passé sous silence, sans que pour cela le travail pèche par surcharge. La table des matières claire, précise et très détaillée rend parfaitement la physionomie de cette étude.

La partie la plus intéressante, qui lui vaut une bonne place dans la collection des *Abhandlungen*, est incontestablement celle qui retrace l'histoire du droit de dévolution. Encadrée dans la matière plus générale de la collation, nomination ou élection des officiers ecclésiastiques, la dévolution s'en détache cependant nettement. L'auteur le fait avec tant de justesse, qu'il est tout à fait en droit de relever les inexactitudes, sinon les erreurs de certains juristes et historiens de droit, tels que Mast, Meltzer, Hinschius. C'est en prenant connaissance des monographies, que l'on se rend compte de l'immense service rendu par M. Stutz et ses collaborateurs aux études canoniques. Ici encore plus personne ne pourra rencontrer le mot ou la chose de la dévolution, dans les ouvrages généraux ou les manuels, sans procéder au contrôle des affirmations par l'étude de M. Ebers

A ce point de vue, nous signalons cette monographie pour l'étude des affaires bénéficiales, depuis l'origine, sous le droit romain, et au cours de tout le moyen âge, sous le droit ecclésiastique, subissant le contre-coup du droit germanique. Personne ne contestera l'importance du travail, dans ses rapports avec la fameuse querelle des investitures.

En vérité, telle qu'elle nous apparaît dans la vie juridique de l'Église, la question de la dévolution n'est qu'un point du vaste programme des réformes grégoriennes. De tout temps, il avait fallu aviser à la situation possible créée par une élection indigne ou négligée. Toutefois le système de l'immixtion de l'autorité civile avait grandement augmenté le danger, avec la multiplication des compétitions et des ambitions prêtes à s'emparer, pendant la vacance, des avantages temporels. Dès lors il est facile de présumer quel sera l'adversaire de l'Église dans l'innovation qu'elle veut introduire. Lorsque Grégoire VII aura suggéré la mesure et que le troisième concile de Latran, en 1179, l'aura formulée en loi et en droit, la dernière opposition viendra de l'empereur Frédéric Barberousse ; ce sera seulement après sa mort, au quatrième concile de Latran, en 1215, que le mot et la chose seront inscrits et adoptés dans le droit public, pour fleurir pendant tout un siècle. Depuis les difficultés ont maintes fois repris et tous les accords et concordats en portent la trace. En somme, cette question n'est qu'un détail des problèmes toujours pendants et discutés dans les relations entre l'Église et l'État.

Evidemment cette idée de pénalisation, ressortant de ces hostilités et des efforts faits pour sortir de ces situations difficiles entre deux pouvoirs en conflit, reste toujours attachée à la conception que les canonistes se font de la dévolution. Il faut donc remonter avec M. Ebers au concept primordial, qui était une simple précaution de sagesse pour

Digitized by Google

sauvegarder le bien commun de l'Église, en ne prolongeant pas la vacance des dignités, dût-on pour y arriver froisser la susceptibilté des ayants droit ordinaires. Il est vrai que ce n'est plus là qu'une considération théorique pour l'étude du droit civil ecclésiastique. A tous ces mérites immanents de l'étude juridico-historique, nous ajouterons celui de la méthode, comme travail monographique. A notre avis, il peut être cité comme modèle du genre.

En un mot, M. Ebers a parfaitement réalisé le plan qu'il s'était tracé dans son préambule, d'après le programme général du Dr Stutz.

P. Remy De Smedt, O. M. Cap.

L. M. Hartmann. *Geschichte Italiens im Mittelalter*. T. III, 2e partie : *Die Anarchie*. (Allgemeine Staatengeschichte. I. Geschichte der europaeischen Staaten, éd. L. Heeren, F. A. Ukert, W. v. Giesebrecht et K. Lamprecht. T. XXXII.) Gotha, F. A. Perthes, 1911. In-8, ix-290 p. M. 8.

Avec ce volume, le distingué professeur de l'université de Vienne aborde la partie la plus difficile de cette magistrale histoire de l'Italie au moyen âge. Dans les tomes antérieurement parus (RHE, 1904, t. V, p. 570-573 ; 1910, t. XI, p. 335-338) le sujet offrait toujours une certaine unité et fournissait un fil conducteur pour le récit : l'administration d'Odoacre, le règne de Théodoric le Grand, la conquête langobarde, l'intervention franque se prêtaient bien à ces larges fresques d'ensemble, que M. Hartmann excelle à peindre. Mais à la mort de l'empereur Louis II en 875 — dernier événement raconté par le volume précédent — le *Leitfaden* fait quasi défaut à l'historien. L'unité de l'empire disparaît avec la débâcle des derniers Carolingiens ; les deux puissances mondiales, l'empire et la papauté, ne peuvent plus prétendre à la domination universelle, la force matérielle manquant aux faibles descendants de Charlemagne dans leur propre royaume et le pape se trouvant réduit au rôle d'un simple seigneur local par suite de l'absence d'un défenseur. De fait, la papauté était dépendante de l'empire, parce que l'empire seul disposait de la force matérielle pour réduire à néant les autonomies locales, éléments de décentralisation. Si l'empire est puissant, les dynasties locales doivent se subordonner à son action et identifier leurs aspirations avec le sien, mais du moment que sa force faiblit ou disparait, les facteurs particularistes deviennent des agents de désorganisation et d'anarchie. La mort du puissant empereur Louis II sonna pour l'empire carolingien l'heure de la décadence. La papauté subit nécessairement le contre-coup de cette chute : privée d'appui matériel, elle retombe au rang d'une puissance locale et se trouve ballottée entre les petits potentats de la péninsule et leur politique

Digitized by Google

de famille. C'est pourquoi M. Hartmann a intitulé le présent volume : *Die Anarchie*

A cette difficulté primordiale résultant de la nature même du sujet s'en ajoutait une autre non moins considérable. Sans doute, les travaux de Lapôtre sur l'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne, de Duemmler sur la Francie orientale et le règne d'Othon le Grand, de G. Romano sur les dominations « barbares » en Italie jusqu'en 1024, de Hirsch sur Bérenger Ier de Frioul, de Duemmler sur Auxilius et Vulgarius, de Gay sur l'Italie méridionale, de Poupardin et le Lot sur les derniers Carolingiens, de Fietz sur Bérenger II d'Ivrea, de Mgr Duchesne sur les premiers temps de l'État pontifical, de Schirmeyer sur l'empereur Lambert de Spolète, et les études diplomatiques de Schiaparelli avaient déjà considérablement déblayé le terrain. Mais M. Hartmann ne se contente point de compiler les études de ses devanciers : il recourt toujours aux sources mêmes et, pour la période dont il avait à s'occuper, celles-ci sont particulièrement nombreuses et ingrates à consulter. Pour qui connait le savant auteur de la *Geschichte Italiens*, ces obstacles ne devaient point l'arrêter, et, sans aller jusqu'à dire que ce volume se lit comme un roman, nous pouvons cependant affirmer que le récit, consacré à cet ensemble d'événements presque inextricable, est clair et agréablement présenté C'est que M. Hartmann possède un vrai talent de synthèse. Sans nous faire grâce des détails, il sait peindre de grands tableaux où les personnages principaux apparaissent en pleine lumière à l'avant-plan, et nous offrir un récit d'où se dégagent d'elles-mêmes les conclusions importantes. Ces conclusions, le savant professeur les résume d'ailleurs rigoureusement à l'endroit précis où elles se présentent le mieux à l'esprit du lecteur. Et, en terminant la lecture de ce volume si fouillé, si plein de détails, au sujet aride et compliqué, on se rappelle bien distinctement les grandes lignes de toute cette histoire, Ce sont ces traits saillants que nous essayerons de fixer ici pour les lecteurs de la *Revue*.

Le règne de l'empereur Louis II avait été particulièrement heureux pour l'Italie. Il s'était caractérisé par une entente politique très étroite de l'empire et de la papauté, dirigée tant contre le particularisme local que contre le péril arabe. Cependant, Louis II avait employé un instrument dangereux pour asseoir les bases de son autorité matérielle : il avait féodalisé les États de l'Église et l'administration de la papauté par la concession de nombreux bénéfices, et cette politique, à laquelle les premiers Carolingiens avaient dû leur fortune dans le royaume franc, avait assuré sa puissance dans la péninsule. La papauté en avait profité : un empereur fort était un avoué idéal pour le domaine de saint Pierre et un défenseur sérieux contre les périls du dehors et les convoitises locales. Mais les papes en avaient aussi souffert. Les fonctionnaires pontificaux étaient devenus, grâce aux bénéfices, de réels potentats et l'organisation bureaucratique des domaines romains avait cédé la place à une véritable féodalité. Là résidait un danger et l'habile

Digitized by Google

diplomate que fut le pape Jean VIII († 882) s'apprêtait à le combattre. S'il voulait être réellement le maître dans ses États, le pape devait briser le cercle féodal qui gênait son autonomie. Pour y réussir, il crut nécessaire de ressusciter un défenseur puissant, et offrit la couronne impériale au roi Charles le Chauve.

Les divisions qui régnaient dans les royaumes francs avaient créé une situation particulière : aucun roi n'était par lui-même assez fort pour revendiquer le droit à la couronne impériale. Le geste de Charlemagne, couronnant lui-même son fils Louis sans l'intervention du pape, ne pouvait plus se répéter. De par les circonstances historiques, le pape était de nouveau devenu l'arbitre de l'empire. Sans doute, Jean VIII ne pouvait disposer de la dignité de roi d'Italie, dignité qui devait conduire à l'empire, mais il était à prévoir que celui qui recevrait du représentant de Dieu la couronne d'empereur, n'aurait point de difficultés à se faire reconnaître ensuite comme roi de la péninsule.

Charles le Chauve accepta la couronne impériale. Jean VIII sut se faire payer le cadeau en obtenant la réalisation de ses desseins. Charles renonça à continuer la politique du défunt empereur, qui avait basé son autorité sur la distribution des bénéfices : le missus permanent, qui depuis Lothaire représentait l'empereur à Rome, fut révoqué et toute intervention impériale dans les élections pontificales fut déclarée nulle. Les prétentions politiques du Saint-Siège sur l'Italie méridionale furent reconnues.

Jean VIII put se croire vainqueur, d'autant plus que son candidat obtint effectivement la dignité de roi d'Italie et semblait donc appuyer sa puissance sur des bases solides. S'étant donné un protecteur, le pape s'attaqua au régime aristocratique qui régnait à Rome et entreprit de substituer le régime bureaucratique à la domination féodale des grandes familles. Il contraignit ses adversaires à la fuite. Son programme semblait donc près de se réaliser. Hélas ! il ne le fut qu'en partie ; il manqua au pape le défenseur puissant qu'il avait cru trouver en Charles le Chauve.

Cet empereur, qui avait renoncé à ses droits, n'eut pas la force nécessaire pour s'acquitter de ses devoirs. En vain, le pape, pressé par le besoin, menacé par les bannis du parti aristocratique, forcé même de traiter avec les dynastes locaux de l'Italie méridionale, s'adressa-t-il à plusieurs reprises à Charles le Chauve Lorsque celui-ci, en 877, arriva enfin en Italie, il avait à peine gagné Pavie qu'il apprit que le fils aîné de Louis le Germanique, son neveu Carloman, avait passé les Alpes. L'empereur se retira avec une hâte qui ressembla à une fuite précipitée et mourut peu après son arrivée dans le royaume franc. Les plans de Jean VIII s'écroulèrent ainsi misérablement.

Malgré l'appui que le nouveau prétendant au trône d'Italie, Carloman, rencontra chez le puissant Bérenger de Frioul, chez les anciens partisans de l'empereur Louis II et chez les aristocrates romains, il ne put obtenir du pape sa consécration comme empereur. Jean VIII ne pou-

Digitized by Google

vait point admettre qu'on s'emparât de la couronne impériale par la force. Cependant, la situation du pape était précaire : menacé par les «féodaux» romains, traité de haut par les petits princes du sud, il dut subir l'humiliation de payer un tribut annuel aux Sarrasins afin de préserver le domaine pontifical de leurs incursions. Le puissant duc de Spolète, Lambert, profita de cette situation pour attaquer Rome : Jean VIII fut obligé de fuir. En vain se rendit-il en France comme autrefois le pape Étienne, et se mêla-t-il aux affaires intérieures des royaumes francs, en vain procéda-t-il au couronnement du roi Louis — comme autrefois Étienne consacra Pepin ; — les derniers Carolingiens n'étaient point de taille à le secourir. Un moment il crut avoir retrouvé un défenseur lorsque Charles de Souabe devint roi d'Italie et que peu après, en février 881, il couronna celui-ci comme empereur. Mais Charles se préoccupa fort peu de son rôle de défenseur de la papauté et c'est au milieu des plus tristes circonstances que Jean VIII mourut en 882 : il fut assassiné lors d'un complot de palais

Au lieu d'avoir réussi à réorganiser l'état pontifical, à terrasser les autonomies locales, à faire de ses états le centre de la défense contre les Sarrasins et d'avoir réduit l'empereur au rôle d'un défenseur dévoué, Jean VIII avait dû se rendre compte que depuis Louis II l'empire courait au devant de la déchéance. Loin de recueillir son héritage en Italie, la papauté sera de plus en plus tiraillée entre les potentats locaux, qui se dressaient menaçants à l'intérieur des États de l'Église et qui s'émancipaient de plus en plus, sous l'influence de Byzance, au sud de la péninsule.

En effet, depuis la mort de Jean VIII, c'est la débâcle. Sans doute, Charles de Souabe, d'accord avec Bérenger de Frioul, essaya-t-il de réduire à l'impuissance Gui de Spolète, un dangereux voisin du Saint-Siège, mais bientôt il se désintéressa de la péninsule pour aller réunir sous son sceptre tous les royaumes carolingiens. L'empire de Charlemagne reparut momentanément, mais l'Église n'en retira aucun fruit. Que pouvaient attendre les papes d'un empereur qui capitula honteusement devant les Normands et auquel sa lâcheté valut d'être déposé à Tribur? Tout au plus Charles se souvint-il de sa dignité impériale pour protester contre l'élection du pape Étienne V, qui s'était faite sans son consentement, mais ce geste énergique fut, lui aussi, suivi d'une capitulation

La disparition de Charles le Gros livra l'Italie aux rivalités de Bérenger de Frioul et de Gui de Spolète, qui se disputaient la couronne de roi. Le couronnement de Gui de Spolète comme empereur en 891 annonce la fin de l'empire carolingien. C'était le premier empereur qui ne fût point carolingien et à partir de son règne l'empire tomba au rang d'une puissance locale italienne Le pape Formose comprit que cette situation nouvelle constituait un danger pour la sécurité de l'état pontifical. C'est pourquoi il appela à son secours Arnoul de Carinthie, roi d'Allemagne. Il fallait à la papauté un défenseur puissant, dont le

Digitized by Google

royaume ou l'empire était au loin, et qui se contentât de son rôle de protecteur sans prétendre à régenter le domaine de saint Pierre. En 894, Arnoul de Carinthie entreprit une première expédition en Italie. En 896, il arriva à Rome, et l'on assista alors au spectacle étrange d'un roi prenant d'assaut la Ville Éternelle pour recevoir la couronne impériale. L'on ne peut oublier en effet que Gui de Spolète était toujours empereur et ses partisans s'étaient opposés à l'entrée d'Arnoul à Rome.

Arnoul non plus ne put prendre au sérieux son rôle d'avoué de saint Pierre : les troubles qui suivirent la mort de Formose (896), le mode d'élection d'Étienne VI et l'horrible et odieuse comédie du procès fait au cadavre du pape défunt sont là pour le prouver. Jean IX mit fin au désordre et à la discussion sur la validité des ordinations du pape Formose et se rapprocha de la maison de Spolète. La papauté y perdit son indépendance et ses visées à la domination universelle, mais y gagna la sécurité, la protection de ses droits dans l'État pontifical et la garantie de ses possessions territoriales.

Ce sont là les idées maîtresses du récit que M. Hartmann nous fait dans les trois premiers chapitres de son livre, respectivement intitulés : I. *Emanzipationsversuche des Papsttums*. II. *Die Katastrophe des Papsttums*. III. *Das Ende des Karolingischen Kaisertums*.

Dans le chapitre IV, l'auteur raconte en détail les progrès faits par l'empire byzantin, qui influe fortement sur la politique et la destinée des petits États de l'Italie méridionale, et nous fait assister à la poussée des Sarrasins en Sicile et à la conquête du sud de la péninsule par les musulmans. Comme ces événements n'intéressent pas directement l'histoire ecclésiastique, nous ne nous y arrêtons point.

Les deux chapitres suivants, intitulés *Der Kampf um das italienische Konigtum* et *Die Aristokratie in Rom und Konig Hugo's Ende* nous retracent les luttes que se livrent entre eux les petits potentats de la péninsule pour obtenir la couronne royale et l'intervention multipliée de prétendants étrangers, dont l'apparition ne fait que compliquer les luttes. C'est d'abord Louis III de Provence qui met en fuite Bérenger de Frioul et se fait couronner roi d'Italie en 900 : en 901, ce nouveau maître reçut la couronne impériale des mains du pape Benoît IV. C'est ensuite Bérenger de Frioul qui remporte la victoire et devient empereur en 913. Une conspiration éclate et c'est au tour de Rodolphe de Bourgogne d'intervenir en Italie. En 926 celui-ci doit céder la place à Hugues de Provence. C'est en vain que celui-ci essaye à trois reprises (932, 933, 936) de s'emparer de Rome et du titre impérial. Déjà une autre puissance locale, celle des marquis d'Ivrea, s'était levée contre la sienne et Hugues dut finir par abdiquer. Il mourut en 947 et son fils Lothaire le suivit peu après dans la tombe (950).

Pendant cette lamentable anarchie, l'Église avait traversé des crises sans fin. Sans doute, pendant que les ducs et les comtes augmentaient partout leur puissance personnelle au détriment de ces rois éphémères et de ces empereurs-fantômes, les évêques avaient réussi à consolider

Digitized by Google

leur situation, grâce à l'immunité, à l'obtention du pouvoir de *missus* sous Charles le Chauve, aux privilèges exorbitants concédés par Charles le Gros. Plus leur domaine temporel augmentait, plus ils se sentaient capables d'accepter les charges dont l'État ne savait plus s'acquitter Les concessions bénéficiaires leur furent données à l'envi par tous les prétendants à la couronne et, de la sorte, les évêques devinrent de plus en plus des seigneurs temporels puissants.

Il n'en allait pas de même de la papauté. Le xe siècle fut une époque triste et dégradante pour le Saint-Siège et la disparition d'une forte autorité impériale se faisait douloureusement sentir. La situation que Jean VIII avait combattue renaît : l'aristocratie devient maîtresse non seulement de Rome, mais des élections pontificales. C'est l'époque de Théophylacte et de Théodora, d'Albéric et de Marozia, l'ère des compromissions honteuses, le moment où des femmes se mêlent de l'élection du successeur de saint Pierre. La chrétienté vit s'asseoir sur le trône pontifical ce triste Jean XII, qui conduisit la papauté à l'avilissement sous Othon le Grand. Tout n'est cependant pas ombre dans ce tableau. Le patricien Albéric, qui dominait la papauté et la traitait à sa guise, montra du zèle pour la discipline ecclésiastique et soutint vigoureusement l'action réformatrice d'Odon de Cluny. Sur les effets de cette réforme en Italie et les tribulations du monastère de Farfa M. Hartmann nous fournit nombre de détails,

Voilà où l'anarchie et la disparition de l'empire avaient conduit l'Italie. Bientôt cependant, un homme devait se lever et, reprenant les grandes traditions de Charlemagne, mettre de l'ordre dans les affaires de la péninsule. Othon le Grand, profitant des malheurs d'Adelaïde, la veuve du dernier roi d'Italie, et des efforts de Bérenger d'Ivrea pour se créer un puissant Etat dans la péninsule, au besoin au détriment des États pontificaux, passa les Alpes, se fit reconnaître comme roi des Lombards, épousa Adelaïde et finit par rétablir l'empire dans toute sa puissance. C'est dans le dernier chapitre de son livre, intitulé *Die deutsche Intervention*, que M. Hartmann nous fait assister aux prodrômes de cette ère nouvelle. C'est par sa propre conclusion que nous terminons cette revue de son livre « L'empire et la papauté, les deux organisations les plus élevées de l'humanité médiévale, s'étaient retrouvés, puisque l'un ne pouvait subsister sans l'autre. Mais aussi dès le début, leur réunion même contenait ces éléments contradictoires qui conduisirent à cette formidable lutte trois fois séculaire, lutte qui les ébranla tous les deux sur leurs bases. Néanmoins, pour l'Italie, sur le sol de laquelle allait se livrer la bataille entre l'*imperium* et le *sacerdotium*, commença avec le couronnement d'Othon et la réunion de la couronne impériale à la royauté allemande une ère nouvelle. Aux puissances locales, à peine réduites dans leur autonomie après trois générations, s'opposa désormais une puissance supérieure, dont le rôle était de remplacer la désorganisation par ce que le moyen âge connaissait en fait d'organisation politique : à l'anarchie succédera l'*imperium* » (p. 261).

Digitized by Google

C'est l'histoire de cet *imperium* que M. Hartmann traitera dans les volumes suivants. Ancien disciple de Mommsen, il nous offrira sans nul doute une synthèse bien personnelle concernant un sujet dont se sont déjà occupés avec maîtrise des historiens comme Winckelmann, Prutz, Toeche, Giesebrecht, Hauck, Hampe et Pasquale Villari (1).

L. VAN DER ESSEN

ERWIN JACOBI. *Patronate juristischer Personen.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 78.) Stuttgart, F. Enke, 1912. In 8, xx-172 p. M. 7.

Dans cette étude l'auteur étudie, au point de vue juridique, le patronage ecclésiastique, c'est-à-dire le droit de nommer les bénéficiers et particulièrement les curés, attribué à des personnes morales, comme les églises cathédrales ou collégiales, les monastères, les établissements d'instruction ou de bienfaisance, et même la communauté des paroissiens. Jusqu'à quel point le droit ecclésiastique a-t-il reconnu ces personnes morales capables d'exercer le droit de patronage ?

Afin de répondre à cette question l'auteur examine tour à tour les stipulations contenues dans le *Corpus juris*, les interprétations des décrétistes et des canonistes depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle, les décrets du concile de Trente, et les traités de droit canon depuis cette époque. Cette étude aboutit à la conclusion suivante : le droit canon ne reconnaît pas la capacité des personnes morales *qua tales* d'acquérir le droit de patronage *(die Patronatrechtsfähigkeit der abstrakten juristischen Person)*. Sans doute, certaines personnes morales ont été considérées comme capables de posséder ce droit : mais c'étaient les personnes morales reconnues par l'Église, formées dans l'Église et dont le but se confondait avec celui de l'Église. Par contre ce droit était dénié aux personnes morales formées au sein d'une Eglise dissidente. Cependant en Allemagne, en vertu d'une évolution historique, le droit de patronage dans l'Eglise catholique a été reconnu aux personnes morales des Églises évangéliques-luthériennes et évangéliques-réformées, ainsi qu'à certaines personnes morales purement laïques.

L'auteur termine en définissant le patronage ecclésiastique celui qui appartient à un clerc en vertu de ses fonctions ou à une personne morale ecclésiastique ; le patronage laïc est celui dont jouit un laïc, ou un clerc, mais non en vertu de ses fonctions, ou une personne morale non ecclésiastique.

Ces conclusions nous paraissent fondées et l'ensemble de l'étude dénote d'ailleurs un travail méthodique, une documentation suffisam-

(1) Nous avons été quelque peu surpris de ne pas trouver dans la bibliographie l'ouvrage de Mgr DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical.*

Digitized by Google

ment riche, et une grande perspicacité. Nous ferons cependant remarquer à l'auteur (p. 118) que le concile de Trente ne reconnaît que *deux* manières d'acquérir le droit de patronat, notamment la fondation avec laquelle la construction des édifices se confond, et la dotation. Cela ressort très clairement des textes de la session XIV (cap. 12 de ref.) et de la session XXV (cap. 9 de ref.)

G. SIMENON.

Dr FR. HEIDELBERGER. *Kreuzzugsversuche um die Wende des 13. Jahrhunderts.* (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. G. v. BELOW, H. FINKE, FR. MEINECKE. Fasc. 31.) Berlin et Leipzig, Dr. W. Rotschild, 1911. In-8, VI-84 p. M. 2,50.

On voudrait trouver en tête de cet ouvrage une courte introduction Le nombre des documents inédits utilisés par l'auteur est très restreint; d'autre part, il combat rarement des opinions opposées aux siennes. Dans cette matière, si souvent étudiée, de l'idée de croisade après la mort de saint Louis, l'auteur ne devait-il pas nous dire nettement ce qu'il apporte de nouveau ?

Après la prise de Saint-Jean d'Acre par Malek-Aschraf, en 1291, les chrétiens ne gardaient plus en Orient que l'île de Chypre, la petite Arménie et quelques principautés de l'empire latin. Le zèle de la croisade se ranima quelque peu C'est à tort que l'on a accusé le pape Nicolas IV de nonchalance et d'indifférence. En une année, car il mourut le 4 avril 1292, il prêcha la cause de la Terre Sainte à tous les princes chrétiens; il s'occupa de la fusion des Hospitaliers et des Templiers, dont la rivalité paraissait une des causes principales de la perte de Saint-Jean d'Acre; il étudia avec soin les projets de Charles de Naples et de Fidence de Padoue.

Les graves questions politiques et religieuses qui se posèrent sous Boniface VIII et ses querelles avec Philippe le Bel empêchèrent ce pape de donner à la question d'Orient toute l'attention désirable. Le 23 décembre 1299, les Arméniens unis aux Mongols remportaient à Ibins une victoire décisive sur les sarrasins. C'était le moment de reconquérir la Syrie. D'illustres guerriers voulaient prendre la croix. Des Génoises vendaient leurs parures pour équiper une flotte Boniface déploya dans cette occurrence moins de zèle que Nicolas, en 1291-1292

Plus de la moitié du livre du Dr Heidelberger est consacrée à Clément V. L'idée de la croisade fut l'idée directrice de son pontificat. Malheureusement sa dépendance était étroite vis-à-vis de Philippe le Bel. Or le zèle affecté de celui-ci pour la Terre Sainte n'était qu'un moyen d'obtenir des décimes. Et un autre que le successeur de saint Louis pouvait-il prendre la tête d'une croisade ? Aussi Clément V obtint-il peu de chose : une expédition des Johannites qui, d'ailleurs,

Digitized by Google

se contentèrent d'achever à leur profit la conquête de l'île de Rhodes. Se basant sur un document nouveau, l'auteur place en 1310, au lieu de 1308, cette prise de possession définitive.

Dans un appendice, M. Heidelberger étudie les projets de croisade de Raymond Lulle, Marino Sanudo, Jacques de Molay, Pierre Dubois Hayton, G. Nogaret, Henry de Chypre et Le Maire d'Angers. La plupart ont vu le jour sous Clément V. Quelques idées principales y dominent. Notons l'interdiction rigoureuse du commerce avec les infidèles. Un blocus de l'Égypte était le meilleur moyen de ruiner les sarrasins. Mais comment faire respecter ce blocus, après qu'on avait pris l'habitude des rapports commerciaux entre l'Orient et l'Occident? Et ceux-ci n'étaient ils pas un des meilleurs résultats des croisades?

Les projets analysés par l'auteur prônent en général l'union des ordres militaires et l'entente avec les Tartares. Ils conseillent d'attaquer d'abord les sarrasins en Égypte pour les rendre inoffensifs en Syrie. L'idée de Raymond Lulle est, on le sait, de convertir les infidèles par une propagande religieuse intense dans leurs pays.

E. DE MOREAU, S. J.

K. H. SCHAEFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375.* (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 in Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von der Görresgesellschaft. T. II.) Paderborn, F. Schöningh, 1911. In-8, XI-151*-911 p. M. 42.

La publication des livres de dépenses de la chambre apostolique, sous le pontificat de Jean XXII, offre un grand intérêt. Elle permet de mieux connaître le fonctionnement de la cour pontificale et fournit surtout des renseignements précis sur la gestion des finances de l'Eglise romaine à l'époque des papes d'Avignon.

Il convenait avant tout que le lecteur fût quelque peu renseigné sur les diverses monnaies mentionnées dans le corps de l'ouvrage. M. Schäfer a réuni, dans ce but, toutes les données utilisables qu'il a pu trouver soit dans les recueils de numismatique déjà imprimés, soit dans les livres mêmes de la Chambre Apostolique. Il a réussi ainsi à dresser un tableau très complet des monnaies d'or, d'argent et de billon en circulation de 1252 jusqu'à 1375, et il a indiqué le cours de chacune d'elles comparativement au florin de Florence. Quelques documents, imprimés dans l'introduction (1), donnent aussi des détails intéressants sur la

(1) M. Schäfer n'a pas connu deux articles que j'ai publiés sur *Les changeurs d'Avignon sous Jean XXII*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1905, 2e série, t. V, p. 271-279 et sur *Les papes d'Avignon et leur hôtel des monnaies à Sorgues*

Digitized by Google

frappe des monnaies et sur l'organisation de l'hôtel des monnaies sis à Sorgues, dans le Comtat-Venaissin.

L'administration des finances pontificales appartenait, comme on sait, au camérier (1). Gasbert de Laval, qui tint cette charge de 1319 à 1347, introduisit un usage excellent, celui d'établir la balance des recettes et des dépenses après chaque année d'exercice. Grâce à cette mesure qui ne fut délaissée qu'en 1361, nous possédons le relevé des comptes de la chambre apostolique. Dès lors, il est possible de connaître les raisons qui incitèrent les papes d'Avignon à grever d'impôts la chrétienté et la proportion dans laquelle les bénéficiers ecclésiastiques payèrent leur tribut.

Les recettes, provenant des taxes créées par Jean XXII et d'autres sources, produisirent une moyenne annuelle de 228,000 florins, soit pour toute la durée du pontificat environ 4,100,000 florins. Par contre, les dépenses annuelles étaient de 233,500 florins ; de 1316 à 1334, elles s'élevèrent à un ensemble de 4,191,446 florins. Ainsi qu'on le voit, la chambre apostolique aurait dû être acculée au déficit. Il n'en fut rien grâce à la générosité de Jean XXII qui tira de sa propre cassette les fonds nécessaires pour asseoir son bilan et laisser à sa mort une encaisse d'environ 750,000 florins.

Benoît XII avait toujours passé pour économe. Les comptes justifient la réputation que lui ont fait les chroniqueurs. Quoiqu'il réduisit le chiffre de ses recettes à 166,000 florins par an, son trésor ne cesse de s'accroître, car ses dépenses tombent à 99,366 florins. A son décès, le fonds de réserve s'élevait à 1,117,000 florains.

Au lieu de maintenir cette brillante situation financière, Clément VI obéra imprudemment le trésor par des libéralités exagérées. Les dépenses s'élèvent annuellement à 159,000 florins. Les recettes sont, il est vrai, de 188 500 florins ; mais elles ont un caractère fictif : elles sont obtenues au moyen d'emprunts. L'encaisse du trésor, à la mort de Clément VI, n'est plus que de 311,115 florins.

Pour remédier à la situation financière, Innocent VI augmente le chiffre des impôts. Ses recettes annuelles oscillent entre 333,247 et 167,950 florins, mais ses dépenses varient entre 346,750 et 141,438 florins. C'est le déficit. Urbain V et Grégoire XI vivent d'expédients. Ils ne parviennent pas à rétablir l'équilibre de leur budget.

D'où viennent donc les dépenses extraordinairement élevées des papes d'Avignon ? La source principale est la guerre d'Italie. L'entre-

(*Comtat-Venaissin*). Paris, 1908. Il y aurait trouvé *in extenso* le document qu'il a imprimé incompletement p. 132*-138* et qui reporte une ordonnance rendue en 1327 relativement aux poids et mesures employés par les changeurs d'Avignon. Les privilèges accordés par Clément VI aux fonctionnaires de la Monnaie pontificale sont datés du 1er juillet 1352 ; cfr *Les papes d'Avignon*, *ut supra*, p. 15-17.

(1) P. 5 et 6, l'auteur a dressé une liste des camériers et des trésoriers. Il écrit à tort Petrus de Gros, il faut lire Cros. Arnaud d'Aux est mort le 24 août 1320 et non le 14 ; François de Conzié, le 31 décembre 1431.

Digitized by Google

tien de l'armée pontificale porte les dépenses extraordinaires de l'année 1321-1322 à 125,935 florins, tandis que jusque-là elles variaient entre 1790 et 30,116 florins, Dans l'année 1325-1326 c'est bien pis. Les frais de la guerre sont environ de 438,627 florins. Sous Benoît XII le chiffre des dépenses s'abaisse immédiatement, parce que le pape, d'humeur pacifique, renonce à continuer la guerre. Il se relève démesurément sous le pontificat de Clément VI et ne cesse de s'accroître sous Innocent VI et Urbain V. Il est de 500,000 florins en 1374, à l'époque où Grégoire XI se décide à réduire au silence les Visconti. Ainsi donc la conquête des États pontificaux absorbe les revenus de la papauté en majeure partie.

A part la guerre coûteuse d'Italie, les dépenses des papes d'Avignon eussent été plutôt modérées. Pendant ses dix-huit années de pontificat, Jean XXII dépensa 83,426 florins pour la cuisine, 6,752 pour la paneterie, 14,239 pour l'échansonnerie, 12,931 pour l'écurie, 141,167 pour l'habillement de certains officiers de la cour et pour le mobilier du palais, 7,123 pour la décoration intérieure du palais et les objets d'art, 6,650 pour la bibliothèque, 122,065 pour la construction et l'entretien des immeubles, 4,597 pour le bureau du sceau, 120,159 pour les gages extraordinaires et les achats du matériel de guerre, 533,611 pour le paiement des gens de la cour, 10,376 pour le loyer des maisons louées en Avignon, 20,483 pour les achats d'immeubles ou de terres, 301,186 pour les libéralités aux pauvres et aux couvents des ordres mendiants, 164,800 pour certains cadeaux. A lui seul, le chiffre des dépenses extraordinaires, occasionnées en majeure partie par la guerre, s'élève à 2,672,408 florins, c'est-à-dire à 63,7 % des dépenses totales

A l'époque de Jean XXII, les dépenses de la chambre apostolique étaient réparties sous quinze rubriques. Toutefois le classement n'en est pas très rigoureux ; et telle dépense qui figure sous un titre pourrait tout aussi bien exister sous un autre. Les achats de sel, par exemple, sont insérés dans les comptes de la cuisine comme dans ceux de la paneterie. Quoiqu'il en soit, nous passerons rapidement en revue les divers chapitres de dépenses.

1° *La cuisine.* — Sous ce titre on comprenait les achats de viande, de lapins, de volailles, de lard, de poisson, d'huile, d'œufs, de fromage, d'épices, de bois et de charbon de bois, le blanchissage du linge de table, les frais d'entretien du matériel culinaire, etc.

Tous les achats sont effectués, directement ou indirectement, sous le contrôle d'un fonctionnaire qui, du 12 août 1316 au 3 décembre 1317, s'intitule *administrateur des dépenses de la cuisine, de la paneterie, de l'échansonnerie, de la maréchalerie et des autres dépenses de l'hôtel de notre seigneur le souverain pontife*, et à partir du 3 décembre 1317, *acheteur* ou *administrateur des dépenses de la cuisine*. Un notaire ou scribe tenait note des achats et établissait, chaque samedi, le total des dépenses de la semaine. Ses comptes étaient transmis à la chambre apostolique qui les vérifiait, les approuvait et les reportait dans le grand-livre.

Digitized by Google

Les cuisiniers avaient à leur tête un maître-queue dont on ignore le rôle vis-à-vis de l'*acheteur de la cuisine*.

Les comptes mêmes de cuisine sont importants à consulter, car on y relatait les repas donnés à l'occasion de la présence d'hôtes de marque à la cour pontificale ou de la célébration des noces de quelque membre de la famille du pape. Toutes les fêtes ont généralement lieu non pas à Avignon, mais aux châteaux de Bédarrides, de Châteauneuf et de Sorgues, sans doute à cause de l'exiguité du palais pontifical. En tout cas, cela prouve que le pape n'hésitait point à sortir de son palais ni à se rendre dans les châteaux qu'il s'était plu à embellir. On voit par là quelle créance mérite le chroniqueur Henri de Diessenhoven qui prétend que Jean XXII ne sortit jamais de sa demeure, sinon pour se rendre à Notre-Dame-des-Doms (1).

Les comptes de cuisine mentionnent les cadeaux en victuailles que le pape offrait deux fois l'an, à Pâques et à Noël, ou dans certaines fêtes très solennelles et rares, aux cardinaux, au vice-chancelier, au camérier, aux maréchaux, aux sergents d'armes, aux dames de la cour, etc. Ces présents consistaient en moutons, porcs, lièvres, chevreaux. Les dames de la cour reçoivent surtout du bœuf. Quant aux chapelains, ils se contentaient d'épices.

2° *La paneterie.* — Deux panetiers achetaient le blé, le pain, la pâtisserie, le sel et le fromage.

3° *L'échansonnerie.* — Trois ou quatre sommeliers veillaient au service du vin. L'un d'eux, appelé « fruitier », pourvoyait la table pontificale de pommes, de poires, de raisins, d'oranges, de noix et de figues, selon la saison.

4° *La maréchalerie ou écurie.* — Le soin des écuries pontificales était départi à deux ou trois maréchaux. Pour attirer la protection de saint Eloi sur les vingt à trente chevaux ou mulets dont ils avaient la garde, ces maréchaux faisaient brûler chaque année, le 1er décembre et le 25 juin, des cierges en l'honneur de leur patron.

5° *Dépenses pour l'habillement.* — Un « fourrier » distribuait deux fois l'an, au printemps les vêtements d'été, à l'automne les vêtements d'hiver et les fourrures, aux damoiseaux, aux chevaliers et aux écuyers, ainsi qu'à tous ceux que le pape désignait. Les autres fonctionnaires recevaient, aux mêmes époques, en numéraire, le prix de leur vestiaire. Le maître du sacré palais touchait une indemnité de 12 florins. Chaque pénitencier recevait 8 florins, un palefrenier 2 florins, etc. Les dames de la cour n'étaient pas oubliées. On leur portait des robes de prix et des fourrures d'hermine, de vair ou de petit gris. Les cardinaux nouvellement promus étaient gratifiés d'un chapeau rouge, muni d'une cordelière de soie dorée, et d'un anneau d'or orné de pierreries...

Le pape a un tailleur attaché à sa personne et qui touchait un traitement annuel de vingt florins. Son médecin veille à monter sa garde-

(1) G. F. Boehmer, *Fontes rerum germanicarum*, t. IV, p. 21. Stuttgart, 1858.

Digitized by Google

robe et s'occupe aussi du mobilier de l'appartement pontifical. Jean XXII était âgé lors de son élévation au souverain pontificat. Il devait avoir environ soixante-douze ans, si l'on en croit les chroniques. Aussi était-il frileux. La chambre apostolique achète 103 livres de plume pour bourrer le matelas de son lit. De plus on revêtait le matelas de fourrures et sur l'oreiller on posait une peau de petit gris.

On recueillerait ainsi un foule de détails curieux sur la cour pontificale et ses usages, l'habillement des fonctionnaires, le luxe des étoffes, etc. Le difficile est de comprendre le sens exact des mots. M. Schäfer nous promet à brève échéance un vocabulaire des termes usités par les gens de la chambre.

6° *Dépenses en objets d'art et en cadeaux* — Le pape distribuait souvent des calices, des chasubles, des aubes, etc., aux églises. Les plus favorisées sont celles où il a jadis exercé les fonctions épiscopales et surtout celles de son pays natal. La chapelle pontificale avait besoin de riches ornements, de livres sacrés, de linge fin. Des marchands fournissent abondamment tout le nécessaire

7° et 8°. — Les dépenses relatives à *la bibliothèque pontificale et aux constructions* sont connues depuis longtemps par la publication magistrale du P. Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avinionensis*, Rome, 1889. Nous ne nous y attarderons pas. Du moins eût-il été convenable que l'auteur citât l'édition des comptes de construction du château de Sorgues donnée par Müntz dans les *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France*, 1884. p 17-36.

9° Dans les *dépenses pour la bulle et les lettres de la cour* on notait le prix du parchemin employé pour les lettres papales, le coût du plomb, du chanvre ou de la soie servant à sceller les documents. C'est ainsi qu'on achète les peaux de mouton par vingt douzaines pour publier le septième livre des Décrétales qui n'avait pas été adressé aux universités, du vivant de Clément V.

10° *Gages extraordinaires et armement.* — A l'époque où Jean XXII monta sur le siège pontifical, des abus de tout genre sévissaient dans l'Église. Aussi la chambre apostolique dépensa des sommes d'argent assez rondes pour rémunérer les services des sergents, des viguiers et des « valets du roi de France » qui arrêtaient, au nom du Saint-Siège, de nombreux coupables. Les délits, qui mettent en branle la justice, étaient le faux-monnayage, la falsification des lettres pontificales, le vol, l'hérésie... On sait ainsi, par le menu, les frais qu'occasionna l'instruction du procès de Hugues Géraud, et ces frais étaient considérables. Il ne faut pas moins de dix sergents à pied et de six écuyers pour arrêter et mener de Cahors à Avignon Aymeric de Belvèze et Pierre Rigaud ; ce qui cause une dépense de 180 florins environ.

Les mesures de répression portèrent des fruits. Les comptes ne mentionnent plus guère d'arrestations à partir de 1320, mais presque uniquement des achats d'armes destinées à l'armée d'Italie, des paie-

Digitized by Google

ments de soldes effectués aux mercenaires qui combattent pour l'Église, des envois d'argent au légat Bertrand du Pouget, etc.

11° Sous le titre bizarre de *expensa pro cera et quibusdam extraordinariis* sont enregistrées des dépenses très variées : achats de cire et de mèches pour faire des torches ; achats de victuailles, d'épices, de vaisselle, d'ustensiles de ménage, de vêtements (1) ; gratifications aux messagers venant à la cour pontificale ou envoyés au loin par le pape ; présents et réceptions extraordinaires ; frais de la guerre de Lombardie ; bienfaisances ; entretien des prisonniers.

A propos de la prison pontificale M. Schäfer établit l'existence de six prisons : la prison du pape confiée à la garde de damoiseaux, de sergents et d'un chef appelé « soudan » ; la prison de l'hôtel papal, placée sous la surveillance du maître-geôlier ; la prison de l'officialité d'Avignon ; la prison de l'auditeur de la chambre apostolique ; la prison du prévôt de Notre-Dame-des-Doms ; la prison du château de Noves Des chaînes chargeant les mains des prisonniers et des entraves enserrant leurs chevilles, les évasions n'étaient guère possibles. Les incarcérés pourvoyaient à leur propre entretien. Mais le pape avait la bonté de leur fournir le vêtement et la nourriture en cas de besoin. D'après M. Schäfer, il n'y aurait pas eu plus de 24 à 36 personnes enfermées dans les prisons d'Avignon, sous le pontificat de Jean XXII.

12° *Traitements ordinaires des familiers du pape* — Depuis le règne de Clément V la chambre payait les fonctionnaires de la cour non plus en nature, mais en argent. Toutefois le salaire équivalait à peu près à ce qui était donné jadis en nature. Les familiers du pape n'émargeaient au budget qu'autant qu'ils résidaient en Avignon. S'ils partaient en missions extraordinaires, on leur accordait une indemnité de voyage qui passait sous les rubriques précédentes de gages extraordinaires et de dépenses extraordinaires (n. 10 et 11). Les paiements eurent lieu toutes les huit semaines, le samedi de la dernière semaine, à partir de l'année 1319-1320. Ils étaient plutôt élevés. Un chapelain commensal touchait 200 florins par an, le maréchal de justice, 146 florins environ pour une durée de 28 jours, le maître en théologie, 4 gros sous tournois moins 2 petits tournois par jour, etc. Tous ces gens recevaient en plus une part des petits services (*minuta servitia*), le vêtement, le logement. Les ecclésiastiques étaient nantis de bénéfices qui leur procuraient de bons revenus.

Les comptes ménagent une déception. Ils ne mentionnent en général que le traitement des hauts fonctionnaires. Dès lors on ne peut évaluer exactement le nombre des personnes employées au service de la cour pontificale. Il est probable qu'en adoptant le chiffre de 400, on n'exagère pas beaucoup.

13° *Loyer des hôtels des familiers du pape.* — Un grand nombre de fonctionnaires ne pouvaient trouver place dans le palais épiscopal

(1) On voit par cette énumération d'achats combien le classement des dépenses est peu rigoureux.

Digitized by Google

tien de l'armée pontificale porte les dépenses extraordinaires de l'année 1321-1322 à 125,935 florins, tandis que jusque-là elles variaient entre 1790 et 30,116 florins. Dans l'année 1325-1326 c'est bien pis. Les frais de la guerre sont environ de 438,627 florins. Sous Benoît XII le chiffre des dépenses s'abaisse immédiatement, parce que le pape, d'humeur pacifique, renonce à continuer la guerre. Il se relève démesurément sous le pontificat de Clément VI et ne cesse de s'accroître sous Innocent VI et Urbain V. Il est de 500,000 florins en 1374, à l'époque où Grégoire XI se décide à réduire au silence les Visconti. Ainsi donc la conquête des États pontificaux absorbe les revenus de la papauté en majeure partie.

A part la guerre coûteuse d'Italie, les dépenses des papes d'Avignon eussent été plutôt modérées. Pendant ses dix-huit années de pontificat, Jean XXII dépensa 83,426 florins pour la cuisine, 6,752 pour la paneterie, 14,239 pour l'échansonnerie, 12,931 pour l'écurie, 141,167 pour l'habillement de certains officiers de la cour et pour le mobilier du palais, 7,123 pour la décoration intérieure du palais et les objets d'art, 6,650 pour la bibliothèque, 122,065 pour la construction et l'entretien des immeubles, 4,597 pour le bureau du sceau, 120,159 pour les gages extraordinaires et les achats du matériel de guerre, 533,611 pour le paiement des gens de la cour, 10,370 pour le loyer des maisons louées en Avignon, 20,483 pour les achats d'immeubles ou de terres, 301,186 pour les libéralités aux pauvres et aux couvents des ordres mendiants, 164,800 pour certains cadeaux. A lui seul, le chiffre des dépenses extraordinaires, occasionnées en majeure partie par la guerre, s'élève à 2,672,408 florins, c'est-à-dire à 63,7 % des dépenses totales

A l'époque de Jean XXII, les dépenses de la chambre apostolique étaient réparties sous quinze rubriques. Toutefois le classement n'en est pas très rigoureux ; et telle dépense qui figure sous un titre pourrait tout aussi bien exister sous un autre. Les achats de sel, par exemple, sont insérés dans les comptes de la cuisine comme dans ceux de la paneterie. Quoiqu'il en soit, nous passerons rapidement en revue les divers chapitres de dépenses.

1° *La cuisine.* — Sous ce titre on comprenait les achats de viande, de lapins, de volailles, de lard, de poisson, d'huile, d'œufs, de fromage, d'épices, de bois et de charbon de bois, le blanchissage du linge de table, les frais d'entretien du matériel culinaire, etc.

Tous les achats sont effectués, directement ou indirectement, sous le contrôle d'un fonctionnnaire qui, du 12 août 1316 au 3 décembre 1317, s'intitule *administrateur des dépenses de la cuisine, de la paneterie, de l'echansonnerie, de la marechalerie et des autres depenses de l'hôtel de notre seigneur le souverain pontife*, et à partir du 3 décembre 1317, *acheteur* ou *administrateur des depenses de la cuisine*. Un notaire ou scribe tenait note des achats et établissait, chaque samedi, le total des dépenses de la semaine. Ses comptes étaient transmis à la chambre apostolique qui les vérifiait, les approuvait et les reportait dans le grand-livre.

Digitized by Google

Les cuisiniers avaient à leur tête un maître-queue dont on ignore le rôle vis-à-vis de l'*acheteur de la cuisine*.

Les comptes mêmes de cuisine sont importants à consulter, car on y relatait les repas donnés à l'occasion de la présence d'hôtes de marque à la cour pontificale ou de la célébration des noces de quelque membre de la famille du pape. Toutes les fêtes ont généralement lieu non pas à Avignon, mais aux châteaux de Bédarrides, de Châteauneuf et de Sorgues, sans doute à cause de l'exiguité du palais pontifical. En tout cas, cela prouve que le pape n'hésitait point à sortir de son palais ni à se rendre dans les châteaux qu'il s'était plu à embellir. On voit par là quelle créance mérite le chroniqueur Henri de Diessenhoven qui prétend que Jean XXII ne sortit jamais de sa demeure, sinon pour se rendre à Notre-Dame-des-Doms (1).

Les comptes de cuisine mentionnent les cadeaux en victuailles que le pape offrait deux fois l'an, à Pâques et à Noël, ou dans certaines fêtes très solennelles et rares, aux cardinaux, au vice-chancelier, au camérier, aux maréchaux, aux sergents d'armes, aux dames de la cour, etc. Ces présents consistaient en moutons, porcs, lièvres, chevreaux. Les dames de la cour reçoivent surtout du bœuf. Quant aux chapelains, ils se contentaient d'épices.

2° *La paneterie*. — Deux panetiers achetaient le blé, le pain, la pâtisserie, le sel et le fromage.

3° *L'échansonnerie*. — Trois ou quatre sommeliers veillaient au service du vin. L'un d'eux, appelé « fruitier », pourvoyait la table pontificale de pommes, de poires, de raisins, d'oranges, de noix et de figues, selon la saison.

4° *La maréchalerie ou écurie*. — Le soin des écuries pontificales était départi à deux ou trois maréchaux. Pour attirer la protection de saint Eloi sur les vingt à trente chevaux ou mulets dont ils avaient la garde, ces maréchaux faisaient brûler chaque année, le 1er décembre et le 25 juin, des cierges en l'honneur de leur patron.

5° *Dépenses pour l'habillement*. — Un « fourrier » distribuait deux fois l'an, au printemps les vêtements d'été, à l'automne les vêtements d'hiver et les fourrures, aux damoiseaux, aux chevaliers et aux écuyers, ainsi qu'à tous ceux que le pape désignait. Les autres fonctionnaires recevaient, aux mêmes époques, en numéraire, le prix de leur vestiaire. Le maître du sacré palais touchait une indemnité de 12 florins. Chaque pénitencier recevait 8 florins, un palefrenier 2 florins, etc. Les dames de la cour n'étaient pas oubliées. On leur portait des robes de prix et des fourrures d'hermine, de vair ou de petit gris. Les cardinaux nouvellement promus étaient gratifiés d'un chapeau rouge, muni d'une cordelière de soie dorée, et d'un anneau d'or orné de pierreries...

Le pape a un tailleur attaché à sa personne et qui touchait un traitement annuel de vingt florins. Son médecin veille à monter sa garde-

(1) G. F. Boehmer, *Fontes rerum germanicarum*, t. IV, p. 21. Stuttgart, 1858.

Digitized by Google

robe et s'occupe aussi du mobilier de l'appartement pontifical. Jean XXII était âgé lors de son élévation au souverain pontificat. Il devait avoir environ soixante douze ans, si l'on en croit les chroniques. Aussi était-il frileux. La chambre apostolique achète 103 livres de plume pour bourrer le matelas de son lit. De plus on revêtait le matelas de fourrures et sur l'oreiller on posait une peau de petit gris.

On recueillerait ainsi un foule de détails curieux sur la cour pontificale et ses usages, l'habillement des fonctionnaires, le luxe des étoffes, etc. Le difficile est de comprendre le sens exact des mots. M. Schäfer nous promet à brève échéance un vocabulaire des termes usités par les gens de la chambre.

6° *Dépenses en objets d'art et en cadeaux* — Le pape distribuait souvent des calices, des chasubles, des aubes, etc., aux églises. Les plus favorisées sont celles où il a jadis exercé les fonctions épiscopales et surtout celles de son pays natal. La chapelle pontificale avait besoin de riches ornements, de livres sacrés, de linge fin. Des marchands fournissent abondamment tout le nécessaire

7° et 8°. — Les dépenses relatives à *la bibliothèque pontificale et aux constructions* sont connues depuis longtemps par la publication magistrale du P. Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avinionensis*, Rome, 1889. Nous ne nous y attarderons pas. Du moins eût-il été convenable que l'auteur citât l'édition des comptes de construction du château de Sorgues donnée par Müntz dans les *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France*, 1884. p 17-36.

9° Dans les *dépenses pour la bulle et les lettres de la cour* on notait le prix du parchemin employé pour les lettres papales, le coût du plomb, du chanvre ou de la soie servant à sceller les documents. C'est ainsi qu'on achète les peaux de mouton par vingt douzaines pour publier le septième livre des Décrétales qui n'avait pas été adressé aux universités, du vivant de Clément V.

10° *Gages extraordinaires et armement.* — A l'époque où Jean XXII monta sur le siège pontifical, des abus de tout genre sévissaient dans l'Église. Aussi la chambre apostolique dépensa des sommes d'argent assez rondes pour rémunérer les services des sergents, des viguiers et des « valets du roi de France » qui arrêtaient, au nom du Saint-Siège, de nombreux coupables. Les délits, qui mettent en branle la justice, étaient le faux-monnayage, la falsification des lettres pontificales, le vol, l'hérésie... On sait ainsi, par le menu, les frais qu'occasionna l'instruction du procès de Hugues Géraud, et ces frais étaient considérables. Il ne faut pas moins de dix sergents à pied et de six écuyers pour arrêter et mener de Cahors à Avignon Aymeric de Belvèze et Pierre Rigaud ; ce qui cause une dépense de 180 florins environ.

Les mesures de répression portèrent des fruits. Les comptes ne mentionnent plus guère d'arrestations à partir de 1320, mais presque uniquement des achats d'armes destinées à l'armée d'Italie, des paie-

Digitized by Google

ments de soldes effectués aux mercenaires qui combattent pour l'Église, des envois d'argent au légat Bertrand du Pouget, etc.

11° Sous le titre bizarre de *expensa pro cera et quibusdam extraordinariis* sont enregistrées des dépenses très variées : achats de cire et de mèches pour faire des torches ; achats de victuailles, d'épices, de vaisselle, d'ustensiles de ménage, de vêtements (1) ; gratifications aux messagers venant à la cour pontificale ou envoyés au loin par le pape ; présents et réceptions extraordinaires ; frais de la guerre de Lombardie ; bienfaisances ; entretien des prisonniers.

A propos de la prison pontificale M. Schäfer établit l'existence de six prisons : la prison du pape confiée à la garde de damoiseaux, de sergents et d'un chef appelé « soudan » ; la prison de l'hôtel papal, placée sous la surveillance du maître-geôlier ; la prison de l'officialité d'Avignon ; la prison de l'auditeur de la chambre apostolique ; la prison du prévôt de Notre-Dame-des-Doms ; la prison du château de Noves Des chaînes chargeant les mains des prisonniers et des entraves enserrant leurs chevilles, les évasions n'étaient guère possibles. Les incarcérés pourvoyaient à leur propre entretien. Mais le pape avait la bonté de leur fournir le vêtement et la nourriture en cas de besoin. D'après M. Schäfer, il n'y aurait pas eu plus de 24 à 36 personnes enfermées dans les prisons d'Avignon, sous le pontificat de Jean XXII.

12° *Traitements ordinaires des familiers du pape* — Depuis le règne de Clément V la chambre payait les fonctionnaires de la cour non plus en nature, mais en argent. Toutefois le salaire équivalait à peu près à ce qui était donné jadis en nature. Les familiers du pape n'émargeaient au budget qu'autant qu'ils résidaient en Avignon. S'ils partaient en missions extraordinaires, on leur accordait une indemnité de voyage qui passait sous les rubriques précédentes de gages extraordinaires et de dépenses extraordinaires (n. 10 et 11). Les paiements eurent lieu toutes les huit semaines, le samedi de la dernière semaine, à partir de l'année 1319-1320. Ils étaient plutôt élevés. Un chapelain commensal touchait 200 florins par an, le maréchal de justice, 146 florins environ pour une durée de 28 jours, le maître en théologie, 4 gros sous tournois moins 2 petits tournois par jour, etc. Tous ces gens recevaient en plus une part des petits services (*minuta servitia*), le vêtement, le logement. Les ecclésiastiques étaient nantis de bénéfices qui leur procuraient de bons revenus.

Les comptes ménagent une déception. Ils ne mentionnent en général que le traitement des hauts fonctionnaires. Dès lors on ne peut évaluer exactement le nombre des personnes employées au service de la cour pontificale. Il est probable qu'en adoptant le chiffre de 400, on n'exagère pas beaucoup.

13° *Loyer des hôtels des familiers du pape.* — Un grand nombre de fonctionnaires ne pouvaient trouver place dans le palais épiscopal

(1) On voit par cette énumération d'achats combien le classement des dépenses est peu rigoureux.

Digitized by Google

d'Avignon dont le pape avait fait sa demeure. Il fallut chercher à louer des logements dans la ville Cette tâche incombait aux *taxatores domorum* dont on a fait déjà connaître le rôle ici même (RHE, 1908, t. IX, p. 772 et sq) à propos d'un travail important de Mgr Baumgarten.

14° *Achats de terres et d'immeubles.* — L'exiguité du palais pontifical obligea le Saint-Siège à acheter tant à Avignon qu'à Sorgues, à Châteauneuf-Calcernier et à Noves des immeubles ou des terres. Toutefois la nécessité de se loger guide moins le Saint-Siège dans ses achats que la préoccupation évidente d'arrondir ses domaines et de se créer des vassaux. C'est ainsi qu'en 1321 Jean XXII acquiert les droits de suzeraineté sur plusieurs châteaux et territoires du Comtat-Venaissin et les cède à Agout de Baux, à titre de fiefs. Ce puissant seigneur prête hommage au recteur du Comtat.

15° *Les aumônes ordinaires et extraordinaires.* — Les bienfaisances du pape Jean XXII étaient innombrables J'ai naguère exposé aux lecteurs de cette revue (RHE, 1904, t. V, p. 522-534 et 1905, t. VI, p. 33-46) comment la charité était pratiquée à la cour pontificale. On trouvera une foule de détails intéressants dans les comptes publiés par M. Schäfer.

Il reste à remercier l'auteur de nous avoir fourni un instrument de travail très utile pour mieux apprécier les papes d'Avignon (1).

G. Mollat.

A. Eckstein. *Zur Finanzlage Felix' V und des Basler Konzils.* (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. Fasc. 14.) Berlin, Trowitzsch et fils, 1912. In 8, 97 p. M. 3,80.

Le concile de Bâle, qui s'ouvrit en 1431 en présence d'un seul membre et se termina sept ans après sa dernière séance solennelle, quand il eut perdu ses chefs, ses protecteurs, la majorité de ses parti-

(1) Je me permets de formuler quelques réserves. M. Schafer semble ne s'être pas préoccupé des publications partielles de textes qui ont paru dans diverses revues françaises. Il était pourtant nécessaire de les indiquer, puisque l'auteur ne nous donne pas les comptes *in extenso*. L'orthographe des noms propres est souvent fautive. Il faut lire *Audeberti* au lieu de Andeberti, *Audoini* au lieu de Andoini, *Hugues d'Engolême* au lieu de Hugues d'Angoulême, *Agoutus de Baucio* au lieu de Agontus, *Bertrand du Pouget* et non du Poyet (pourquoi rééditer la vieille erreur qui consiste à le dire neveu du pape Jean XXII), *Briauda* d'Euse et non Brianda, *Cajarco* au lieu de Caiarto, *Bernardus de Garvo* et non de Garno, *Guicardi* au lieu de *Gintardi*, *Lunatensis* au lieu de Lunacensis, *Briva* au lieu de Brina, etc. A la décharge de l'auteur il faut dire que l'orthographe des noms propres est fort maltraitée par les scribes de la chambre apostolique et que sa qualité d'étranger lui rendait difficile l'identification de noms d'origine française pour la majeure partie.

Digitized by Google

sans et ses revenus. offre à tous les points de vue le spectacle peu réconfortant d'une assemblée dont l'insuffisance n'eut d'égale que la prétention. Ses membres, imbus du principe de la suprématie du concile sur le pape, convaincus de la nécessité d'une réforme disciplinaire dans l'Église, se crurent investis de la mission d'amoindrir le pouvoir pontifical absolu et de déplacer la base de ses ressources pécuniaires. C'est à leurs projets financiers que A Eckstein consacre son étude.

Les pères du concile, qui forment une foule disparate où domine l'élément démocratique des clercs, des moines et des docteurs réduits à la portion congrue, commencent par abolir les annates. Eugène IV, qui voit bien ce qu'on supprime mais non ce qu'on mettra à la place, refuse de sanctionner cette abolition. D'autre part, la majorité des membres demande que le concile en vue de la réunion des Grecs se tienne à Avignon. Le pape opte pour une ville d'Italie. Invité à répondre de ce choix, il dissout simplement l'arrogante assemblée. Celle-ci démet le pontife et lui cherche un successeur Comme sa situation financière n'est rien moins que brillante, elle jette les yeux sur un prince opulent dans l'espoir qu'il comblera de ses propres deniers les dettes dont elle est criblée. Amédée de Savoie, heureux souverain d'une contrée florissante, fin politique doublé d'un spéculateur avisé, accepte la tiare, mais se refuse à entamer son patrimoine ni l'héritage de ses quatre enfants. Tout va bien au début. L'antipape Félix V se montre bon prince, son fils lui promet une pension annuelle et la Savoie lui accorde des subsides extraordinaires. Mais ces sommes suffisent à peine à l'entretien du fastueux pontife et de sa cour Quand il s'agit de fixer l'assiette financière, les membres du concile ne tombent pas d'accord sur les bénéfices à imposer : Allemands, Français et Espagnols réclament à l'unisson une situation privilégiée. Après bien des discussions, ils promulguent, le 4 août 1440, un décret qui assure à Félix V, durant les cinq premières années de son règne, un cinquième et, durant les cinq années suivantes un dixième des revenus des bénéfices vacants. Cette mesure, qui ne fut appliquée que dans la Savoie restée fidèle à son ancien souverain et dans les environs de Bâle, fit entrer au trésor pontifical une somme peu élevée que Félix se réserva malgré les protestations des cardinaux privés de traitement. Bientôt l'antipape demande au concile de lui procurer de nouvelles ressources. Non sans maugréer, les Pères lui accordent le droit de collation des bénéfices vacants en Savoie et les revenus de deux d'entre eux. Alors, cédant enfin aux réclamations toujours plus pressantes de ses cardinaux, Félix leur laissa la moitié des cinquièmes à condition qu'ils intervinssent pour les deux tiers dans l'entretien des officiers de la curie. Mais tous les efforts pour boucler le budget pontifical furent vains. Les malversations des commis aux finances, le déclin du crédit du concile, l'échec des négociations militaires et matrimoniales de Félix V causèrent la faillite complète de ce pontife improvisé et de ses aveugles partisans. Félix V abdiqua le 7 avril 1449 au prix d'une retraite dorée. Quant au concile-fantôme,

Digitized by Google

il finit piteusement la même année en protestant de son entière soumission à Nicolas V.

L'auteur mérite tous les éloges pour avoir écrit une contribution aussi sérieuse à l'histoire financière de l'Église à la fin du moyen âge. On peut cependant lui objecter que ce n'est pas seulement le manque de moyens pécuniaires qui paralysa l'action du concile de Bâle, ainsi qu'il l'affirme p. 97, mais aussi sa révolte et son schisme.

F. Callaey, O. M. Cap.

A. Westermann, *Die Türkenhilfe und die politisch-kirchlichen Parteien auf dem Reichstag zu Regensburg* 1532. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte, éd. K. Hampe et H. Oncken. Fasc. 25.) Heidelberg, C. Winter, 1910. In 8, VIII-237 p. M. 6,20.

Ce travail, qui constitue le vingt-cinquième fascicule des *Heidelberger Abhandlungen* cherche à exposer la question intéressante mais compliquée du danger turc et la place qu'elle occupe dans la politique dynastique et religieuse à la diète de Ratisbonne. L'auteur a compulsé bien des sources d'archives pour cette consciencieuse monographie, à la fin de laquelle il a réuni un bon choix de textes manuscrits et imprimés sous le titre de *Beilagen*.

M. Westermann ne croit pas que la civilisation de l'empire allemand fût jamais en danger d'être détruite par les Turcs ; il admet toutefois que le « péril turc » paraissait très réel à la chrétienté en général, et à l'Allemagne en particulier, dans le courant du XVIe siècle. Mais lorsque l'empereur Charles V voulait réunir une armée assez nombreuse pour repousser l'invasion menaçante, l'opposition religieuse et dynastique vint compromettre sérieusement ses efforts. De là l'assemblée du Reichstag à Ratisbonne en 1532 et simultanément les négociations entre l'empereur et les protestants, d'abord à Schweinfurt et plus tard à Nuremberg.

Les États de l'empire, particulièrement sous l'influence du diplomate bavarois Eck, mirent comme condition à leur secours contre les Turcs que l'armée levée dans ce but ne pourrait servir à l'agrandissement de la maison de Habsbourg au détriment de Zapolya, le rival de Ferdinand au trône de Hongrie. Les États protestants refusèrent absolument de fournir aide contre les Turcs à moins qu'on ne leur octroyât une paix religieuse permanente. A cette prétention la majorité catholique opposait avec pertinacité les termes du récès d'Augsbourg ; elle finit cependant par admettre, en attendant la réunion d'un concile, une reconnaissance du luthéranisme dans les endroits où il était déjà solidement établi. A l'argument des protestants qui alléguaient ne pouvoir

Digitized by Google

priver leurs États des forces militaires au milieu des troubles juridiques, le clergé répondait qu'ils ne seraient nullement molestés s'ils abandonnaient leurs tentatives de sécularisation. Comme les luthériens continuaient à refuser des secours, les catholiques les soupçonnèrent même de comploter une attaque contre eux pendant les hostilités contre les Turcs, et, au dire de Joerg Maurer de Memmingen, on en vint à les mépriser plus encore que les Juifs.

L'auteur constate à l'honneur des États catholiques qu'ils réalisèrent promptement une politique qui rendît la position des protestants intenable. De fait Westermann ne voit dans le refus de secours de la part des luthériens qu'une question de tactique, sans intention d'abandonner l'empire au péril turc. Toutefois il croit que Philippe de Hesse aurait bien pu faire exception dans cette bonne disposition générale des protestants. La conscience chrétienne de l'époque envisageait la guerre contre les Turcs, non comme une guerre politique, mais comme une lutte pour la religion à laquelle tout chrétien était obligé de prendre part. Bien qu'au sentiment de l'auteur, la Bavière et les protestants, au moins Philippe de Hesse et son parti, n'eussent pas hésité devant la trahison ouverte au cas d'une guerre avec tout autre ennemi que les Turcs, la conception religieuse de la lutte actuelle devait aboutir à briser l'opposition. La défection ouverte de Nuremberg, Augsbourg et Francfort n'était que le commencement de la désorganisation des rangs protestants jusqu'alors si solidement unis.

Avant l'ouverture de la diète de Ratisbonne, l'empereur avait essayé de négocier à Schweinfurt un arrangement de la situation du luthéranisme dans l'empire ; mais ces tentatives n'eurent aucun résultat. D'un autre côté, l'empereur ne parvenait guère a s'entendre avec les catholiques. Les États catholiques refusèrent de voter les augmentations de forces arrêtées à Augsbourg ou d'assumer la charge d'approvisionner l'armée. Ils menacèrent à la fin de retirer tout secours contre les Turcs si l'on tardait plus longtemps la convocation du concile, la réglementation de la question religieuse étant plus importante que la guerre contre les infidèles. Cependant les catholiques déclarèrent plus tard qu'ils n'eurent jamais l'intention de refuser le subside qu'ils avaient promis. Dans ces circonstances l'empereur résolut de tout tenter pour obtenir du secours des protestants, malgré l'insistance des États catholiques à attirer son attention sur les conditions du récès d'Augsbourg. Les princes-électeurs de Mayence et du Palatinat, comme agents de l'empereur, devaient s'entendre avec les protestants à Nuremberg, où les négociations avaient été reprises avec eux. On demandait aux luthériens de cesser tout effort pour la propagation de la nouvelle doctrine. Les demandes des « religionnaires » étaient d'ailleurs devenues plus modérées : suspension des procès entamés par le tribunal de l'empire et participation pour tous à la paix publique jusqu'au concile. Les négociations personnelles de l'empereur avec les États protestants chacun pris à part aboutirent. Philippe de Hesse lui-même

Digitized by Google

consentit à fournir aide contre les Turcs en apprenant que la Saxe était prête à en faire autant La majorité catholique des États se laissa amener à consentir à une paix temporaire avec les protestants « doch in alwege dem vorgemelten Augspurgischem Abschid, gemeinem landfriden und dem rechten unabbrüchlich. » Quand les États catholiques essayèrent à la fin de faire passer leur formule du récès de Ratisbonne et le renouvellement qui en avait été fait à Augsbourg, Charles-Quint se contenta de publier la formule qu'il avait préparée lui-même, passant les susdites restrictions sous silence.

F. Zwierlein.

J. E. Schlenz. *Geschichte der Gründung des Bistums Leitmeritz.* **Geschichte des Bistums und der Diözese Leitmeritz, herausgegeben vom Verbande der deutschen katholischen Geistlichkeit Böhmens. 1e partie. Warnsdorff, Ambr. Opitz, 1912. In-8, xxx-397 p. M. 5.**

Tandis que les protestants ont assez bien étudié l'histoire de leur confession en Bohême, les catholiques, sur ce point, sont restés en retard. Du côté catholique, on ne peut guère citer, comme travail marquant, que la *Kirchengeschichte Bohmens* de A. L. Frind, dont quatre volumes ont paru de 1862 à 1878, et qui est restée inachevée puisqu'elle ne dépasse pas l'année 1561. Il s'est bien constitué à Prague, en 1862, un « Comité pour l'avancement de la science de l'histoire ecclésiastique nationale », mais il ne semble pas avoir produit les résultats qu'on en espérait. Bref, l'ouvrage de Frind n'a pas eu de continuateur. M. Joh. Ev. Schlenz, qui enseigne l'histoire ecclésiastique au séminaire épiscopal de Leitmeritz, a entrepris, sinon de continuer cette histoire, tout au moins, et provisoirement, d'écrire celle du diocèse de Leitmeritz. Il nous en donne aujourd'hui le premier volume, consacré aux origines, et publié sous les auspices de l'Association du clergé catholique allemand de Bohême. Les volumes suivants exposeront l'histoire proprement dite de cette circonscription épiscopale.

Voici, dans les grandes lignes, le contenu de ce travail. Dès l'origine, la Bohême ressortit tout entière à l'archevêché de Prague ; la situation de l'Église avait été brillante dans ce pays, particulièrement sous Charles IV ; dans la suite, elle pâtit naturellement beaucoup des terribles commotions religieuses et politiques qui ébranlèrent cette patrie de Jean Huss ; au xvie siècle le protestantisme y fit de rapides progrès et, au xviie, par la guerre de Trente ans, la Bohême est appauvrie, ruinée, désolée. Lorsqu'il s'agit d'y restaurer la puissance des Habsbourgs et du catholicisme, des voix autorisées (1), dès la fin du xvie siècle,

(1) Entre autres, le jésuite Nicolas Lanoyus les nonces Sega et Carafa, etc. Waldstein songea même un moment à fonder une évêché sur sa terre de Jitschin.

Digitized by Google

indiquèrent, comme indispensable remède, la création de quelques nouveaux évêchés (1). L'archevêché de Prague, répète-t-on à l'envi, est trop vaste; son titulaire ne peut suffisamment connaître par lui même les besoins de son immense circonscription ni en visiter régulièrement les différentes parties; des centres régionaux de culture chrétienne sont nécessaires si l'on veut assurer le recrutement des clercs : il est urgent d'en créer. En Bohême, par conséquent, comme dans les Pays-Bas, le programme de la Réforme catholique est sensiblement le même : la création de nouveaux évêchés marche de pair avec l'épuration des mœurs du clergé, l'institution des séminaires diocésains, l'application des décrets du concile de Trente, etc.

Seulement, dans ce domaine des Habsbourgs d'Autriche comme partout ailleurs, ce programme, et la création des nouveaux évêchés en particulier, rencontrèrent de formidables difficultés. Il fallut vaincre l'obstinée opposition de tous ceux ceux qui allaient être, d'une façon ou d'une autre, lésés par l'exécution du plan réformateur, et, en outre, solutionner les questions de réalisation pratique, inséparables de toute organisation nouvelle. Si l'archevêque de Prague était disposé, en principe, à consentir au démembrement de son archidiocèse, son chapitre cathédral se montra de moins bonne composition; il tergiversa, protesta, fit entendre toutes sortes de doléances, essaya même d'entraver l'exécution du projet, et réussit finalement à obtenir quelque concession, à savoir la restriction du ressort territorial du nouveau siège épiscopal de Leitmeritz au seul arrondissement *(Kreis)* de cette ville (2). Les États du pays craignirent de leur côté, que l'institution des nouveaux prélats ne renforçât l'influence du clergé dans leurs réunions. Certaines villes protestèrent au nom de leurs franchises et de leurs immunités. Qui, d'autre part, du pape ou de l'empereur, nommerait les nouveaux évêques? Comment encore, étant donné l'état d'épuisement où se trouvait le pays, assurer la subsistance de ces prélats et de leurs chapitres cathédraux, et concilier du même coup leurs légitimes revendications avec celles des quelques prévôtés et abbayes préexistantes (3)? Ces difficultés, et plusieurs autres, donnèrent lieu à d'interminables négociations, projets et contre-projets, mémoires et justifications, au milieu

(1) A Königgrätz, Leitmeritz, Budweis, Pilsen. Dans le présent volume il n'est naturellement question que du deuxième.

(2) M. Schlenz aurait pu ici faire ressortir l'attitude du chapitre cathédral de Prague à la lumière de l'histoire générale de ces corporations. Il sait sans doute que les chanoines de Prague n'agirent pas autrement que leurs congénères d'autres pays dans des situations analogues. Les chapitres étaient des corps conservateurs par essence et ils étaient perpétuellement tiraillés entre l'attachement très naturel à leurs antiques prérogatives et la défense de la cause catholique. C'est ce qui explique les jugements souvent contradictoires portés sur eux, à l'époque de la Réforme, par les sommités de l'Église.

(3) On a fait allusion parfois, en Bohême, au XVIIe siècle, aux solutions qui avaient été données à ces questions dans les Pays-Bas en 1559.

Digitized by Google

desquels M. Schlenz nous promène à plaisir. Dans ce dédale de la procédure, trois hommes, par leur constance et leur bonne volonté, ont acquis des titres à la reconnaissance de la postérité ; ce sont (outre le pape) : l'empereur Ferdinand III, partisan décidé, comme tous les princes de sa maison, de la réforme catholique de la Bohême ; le cardinal comte Harrach, archevêque de Prague (1623-1667), plus généreux que son chapitre, et qui fut un intermédiaire précieux entre la chancellerie de Vienne et la curie romaine ; Schleinitz enfin, candidat de la première heure au siège épiscopal de Leitmeritz, intéressé par conséquent au succès des négociations, et qui en fut d'ailleurs le premier évêque très méritant. En 1655 on célébra solennellement la consécration de ce dernier ; plus d'un demi siècle s'était écoulé depuis le jour où avait été formulée pour la première fois l'idée de créer en Bohême de nouveaux évêchés.

Il va de soi que le livre que l'on vient de résumer rapidement intéresse tout particulièrement l'histoire de la Bohême. Mais qui ne voit qu'il a aussi une portée plus générale ? C'est une page importante de l'histoire de la Réforme catholique aux XVIe et XVIIe siècles et des relations entre les Habsbourgs et la cour de Rome. Il se lit aisément. Avons-nous dit que l'auteur, pour projeter la lumière sur cette question de la fondation de l'évêché de Leitmeritz, n'a guère eu la faculté de puiser dans les archives locales, et qu'il a dû exhumer la plupart des correspondances qu'il cite, analyse ou publie, dans les archives de l'archevêché de Prague, dans celles du Ministère du culte et de l'enseignement à Vienne, des comtes Harrach et des princes de Lobkowitz ? Cela témoigne tout à la fois de son zèle et de sa perspicacité. Tout son travail d'ailleurs est traversé d'un souffle religieux et patriotique de bon aloi. On souhaite volontiers à M. Schlenz de mener à bonne fin une œuvre si laborieusement et si allègrement commencée.

JULES CLOSON.

COMTESSE M. DE VILLERMONT. *L'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas*. Préface par Godefroid Kurth. Tamines, Duculot-Roulin, 1912. 2 vol. in-8, XXIII-469 et 632 p. Le vol. F. 7,50.

Il était malaisé d'écrire une biographie de l'infante Isabelle sans être astreint à présenter une étude complète de l'histoire des Pays-Bas méridionaux au début du XVIIe siècle On y est naturellement amené par les conditions politiques créées par l'acte de cession de Philippe II, du 6 mai 1598. L'archiduc Albert et l'infante Isabelle sont souverains au même titre : leur gouvernement est bien connu sous le nom de règne des archiducs. D'autre part, l'Espagne retient toujours la direction politique effective des Pays Bas. De ce chef, elle les lie à toutes

Digitized by Google

ses amitiés comme elle les entraîne dans toutes ses inimitiés internationales. De là, pour traiter l'histoire politique des Pays Bas, la nécessité de la mettre en contact avec la politique générale européenne et la difficulté en est grande. Rappelons rapidement les grands faits de la politique européenne auxquels ont été mêlés l'infante et l'archiduc.

Le traité de Vervins (5 mai 1598) venait de mettre officiellement fin à la lutte séculaire entre la monarchie de France et la dynastie des Habsbourgs. De ce côté l'horizon politique des Pays-Bas était éclairci. On pouvait maintenant caresser l'espoir de voir les archiducs réaliser l'union des dix-sept provinces que Philippe II n'avait pu rétablir à cause de sa politique vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Cependant le traité de Vervins n'avait pas mis fin à toutes les difficultés Henri IV restait toujours l'ennemi de l'Espagne et le montrait bien par les secours en hommes et en argent qu'il fournissait aux Provinces-Unies. On sait que l'assassinat d'Henri IV, en 1610, vint à point pour empêcher une guerre qu'auraient provoquée l'épopée de la princesse de Condé et l'attitude énergique des archiducs à la cour desquels la princesse avait cherché refuge (t. II, p. 82 sv.).

Après différentes négociations, les archiducs concluent avec Jacques Ier d'Angleterre, le traité de 1604, simple pacte commercial. On ne put aboutir à un traité de paix parce que, de part et d'autre, du côté des archiducs comme du côté de Jacques Ier, on voulait avec intransigeance introduire des stipulations d'ordre religieux.

La grande difficulté politique était toujours la question du conflit avec les Provinces-Unies : une solution provisoire intervint en 1609 sous la forme d'une trêve de douze ans, également simple pacte commercial, comme l'acte de 1604

La lassitude seule des deux adversaires avait amené la trêve, mais de 1598 à 1609, la lutte avait été vive, marquée par des alternatives de revers et de succès et par le siège d'Ostende (1600-1604), l'épisode le plus sanglant de la guerre. La part qui revient à l'infante Isabelle est d'avoir insisté avec force à Madrid pour la conclusion de la paix. Philippe III se résignait difficilement à négocier un traité qui semblait reconnaître l'acte de séparation de 1579 et traînait en longueur alors que les Provinces méridionales réclamaient la paix. En 1621, on chercha à donner un caractère définitif à la trêve qui touchait à sa fin ; mais les négociations échouèrent malgré les bonnes dispositions de l'infante et de Maurice de Nassau Engagée dans la guerre de Trente ans avec la Ligue catholique, l'Espagne entraîna les Pays-Bas, tandis que les Provinces Unies faisaient cause commune avec le parti protestant. La conséquence nécessaire fut la reprise des hostilités avec les Provinces-Unies : c'est la partie la plus douloureuse de l'histoire du règne des archiducs. Le territoire subit de nouveaux démembrements par la prise de Bréda, de Bois-le-Duc et de Maestricht, tandis que l'infante elle-même devient suspecte et est forcée de se disculper. Il est difficile de préciser le rôle joué par l'infante Isabelle dans la guerre de Trente ans.

Digitized by Google

Ramenée à la fonction diminuée de simple gouvernante, mise sous tutelle par les ministres castillans, ses combinaisons ou ses projets n'ont pu exercer une influence décisive. Pour le fait particulier de la paix avec les Provinces-Unies en 1633, l'initiative de l'infante s'est brisée contre la mauvaise volonté de Philippe IV.

Le règne des archiducs est resté sympathique et populaire parce qu'il marque une ère de relèvement après une période d'agitation et de troubles politico religieux. On s'emploie à réparer les ruines matérielles et morales accumulées à la suite des troubles. C'est un temps de restauration religieuse et matérielle ainsi que de renaissance artistique et littéraire Il est plus aisé de suivre en ces domaines le rôle de l'archiduc et de l'infante qui sont des protecteurs éclairés des savants et des artistes. Leurs faveurs et leurs générosités vont nombreuses aux collèges fondés par les jésuites et les augustins pour l'éducation de la jeunesse En même temps, les archiducs travaillent à la réorganisation de l'université de Louvain (1617). Il est à peine nécessaire de dire que toute la sympathie de l'infante comme celle de l'archiduc va à l'œuvre de la restauration religieuse : les archiducs y sont naturellement amenés par leur tempérament religieux mystique comme par le mouvement général de renaissance religieuse remarquable également en France et en Allemagne. Les quelques faits apportés par la comtesse de Villermont suffisent pour caractériser l'attitude de l'infante en cette matière (voir t. II, p 95 sv., p. 486 sv.).

La biographie de l'infante ne serait pas complète si on ne nous faisait pas connaître sa vie intime et celle de souveraine. C'est, à coup sûr, la partie la plus originale du travail de la comtesse de Villermont. Elle nous a montré l'infante dans sa vraie nature, accommodant ses devoirs sociaux de souveraine avec la piété la plus austère, tenant une cour élégante et fastueuse à l'image de celle de Madrid et à l'écart de tout désordre.

Il faut franchement féliciter la comtesse de Villermont de s'être astreinte à un labeur ardu pour nous présenter de la grande infante un portrait qui met bien en relief toute sa personnalité. Nous voudrions cependant nous permettre quelques critiques. Le portrait d'Isabelle ne se serait-il pas détaché avec plus d'ampleur si Mlle de Villermont en avait mené d'une seule ligne les différents traits? Pourquoi n'avoir pas exposé successivement le rôle de l'infante dans les relations politiques avec la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne ? C'était le dessin naturel de la personnalité politique. On pouvait alors nous présenter l'infante comme souveraine travaillant à la réorganisation du pays. De la vie publique, on passait naturellement à la vie privée. Ainsi apparaissaient bien mis en lumière les grandes lignes de la belle figure de l'infante Isabelle. A les laisser éparses en de multiples points disséminés dans les deux gros volumes du travail, le lecteur court risque de ne pas saisir la beauté de l'ensemble.

Quelques documents publiés en appendice pourraient prêter à confu-

Digitized by Google

sion : en appendice au tome I, p. 426, l'auteur publie, d'après M. de Montpleinchamp *(Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur général puis prince souverain de la Belgique*, p. 96 sv., édit. de 1693) la lettre de renonciation au cardinalat adressée à Clément VIII. Il ne s'agit nullement de l'acte de renonciation dont l'instrument authentique est conservé à la Bibliothèque vaticane (Bibl. Barberini, ms. 2444) : le texte publié relate les sentiments prêtés à l'archiduc en cette circonstance par M. de Montpleinchamp dont les tendances au panégyrique sont trop connues (1). En appendice au tome II, p. 548, se trouve une liste que l'auteur qualifie de *Liste des abbayes relevées ou restaurées par les archiducs :* ce document est extrait du registre 1249 des Papiers d'État et d'Audience C'est une simple nomenclature, au demeurant incomplète, des nominations d'abbés et d'abbesses, effectuées par les archiducs en exécution du concordat brabançon de 1564, puis de l'indult du 24 janvier 1600, qui leur avait conféré les droits de nomination.

Le livre de la comtesse de Villermont restera sûrement l'un des plus beaux monuments élevés à la gloire de la grande infante. On ne la connaissait que par des pamphlets ou par des panégyriques également éloignésde la vérité. C'est un beau mérite et une œuvre bien patriotique pour la comtesse de Villermont d'avoir montré sous son vrai jour l'infante Isabelle qui, tout en restant espagnole, s'était adaptée parfaitement au tempérament des Belges du XVIIe siècle

A PASTURE.

J. HILD. *Honoré Tournely und seine Stellung zum Jansenismus. Mit besonderer Berücksichtigung der Stellung der Sorbonne zum Jansenismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Jansenismus und der Sorbonne.* (Freibürger theologische Studien. Fasc. 5.) Fribourg-en-Br., Herder, 1911. In-8, xx-187 p. M. 3,60.

Il nous suffira de retracer brièvement la carrière du fameux théologien et adversaire du jansénisme que fut Tournely et d'indiquer sommairement les luttes auxquelles il fut mêlé pour faire apprécier l'importance du présent ouvrage. Né à Antibes au sud de la Provence. le 28 août 1658, Tournely, de famille pauvre, put faire, grâce aux subsides de bienfaiteurs, les études pour lesquelles Dieu l'avait admirablement doué Il fut promu au doctorat en théologie à la Sorbonne en 1686. Suivent deux années dont l'auteur ne nous dit rien. De 1688 à 1692, Tournely occupa avec éclat une chaire à l'université de Douai

(1) Le panégyriste n'a même pas le mérite de l'originalité : il emprunte le texte de la lettre à AUBERT LEMIRE, *De vita Alberti, pii, sapientis, prudentis Belgarum principis commentarius*, p. 26 sv. Anvers, 1622.

Digitized by Google

desquels M. Schlenz nous promène à plaisir. Dans ce dédale de la procédure, trois hommes, par leur constance et leur bonne volonté, ont acquis des titres à la reconnaissance de la postérité ; ce sont (outre le pape) : l'empereur Ferdinand III, partisan décidé, comme tous les princes de sa maison, de la réforme catholique de la Bohême ; le cardinal comte Harrach, archevêque de Prague (1623-1667), plus généreux que son chapitre, et qui fut un intermédiaire précieux entre la chancellerie de Vienne et la curie romaine ; Schleinitz enfin, candidat de la première heure au siège épiscopal de Leitmeritz, intéressé par conséquent au succès des négociations, et qui en fut d'ailleurs le premier évêque très méritant. En 1655 on célébra solennellement la consécration de ce dernier ; plus d'un demi siècle s'était écoulé depuis le jour où avait été formulée pour la première fois l'idée de créer en Bohême de nouveaux évêchés.

Il va de soi que le livre que l'on vient de résumer rapidement intéresse tout particulièrement l'histoire de la Bohême. Mais qui ne voit qu'il a aussi une portée plus générale ? C'est une page importante de l'histoire de la Réforme catholique aux XVIe et XVIIe siècles et des relations entre les Habsbourgs et la cour de Rome. Il se lit aisément. Avons-nous dit que l'auteur, pour projeter la lumière sur cette question de la fondation de l'évêché de Leitmeritz, n'a guère eu la faculté de puiser dans les archives locales, et qu'il a dû exhumer la plupart des correspondances qu'il cite, analyse ou publie, dans les archives de l'archevêché de Prague, dans celles du Ministère du culte et de l'enseignement à Vienne, des comtes Harrach et des princes de Lobkowitz ? Cela témoigne tout à la fois de son zèle et de sa perspicacité. Tout son travail d'ailleurs est traversé d'un souffle religieux et patriotique de bon aloi. On souhaite volontiers à M. Schlenz de mener à bonne fin une œuvre si laborieusement et si allègrement commencée.

JULES CLOSON.

COMTESSE M. DE VILLERMONT. *L'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas*. Préface par Godefroid Kurth. Tamines, Duculot-Roulin, 1912. 2 vol. in-8, XXIII-469 et 632 p. Le vol. F. 7,50.

Il était malaisé d'écrire une biographie de l'infante Isabelle sans être astreint à présenter une étude complète de l'histoire des Pays-Bas méridionaux au début du XVIIe siècle. On y est naturellement amené par les conditions politiques créées par l'acte de cession de Philippe II, du 6 mai 1598. L'archiduc Albert et l'infante Isabelle sont souverains au même titre : leur gouvernement est bien connu sous le nom de règne des archiducs. D'autre part, l'Espagne retient toujours la direction politique effective des Pays-Bas. De ce chef, elle les lie à toutes

Digitized by Google

ses amitiés comme elle les entraîne dans toutes ses inimitiés internationales. De là, pour traiter l'histoire politique des Pays Bas, la nécessité de la mettre en contact avec la politique générale européenne et la difficulté en est grande. Rappelons rapidement les grands faits de la politique européenne auxquels ont été mêlés l'infante et l'archiduc.

Le traité de Vervins (5 mai 1598) venait de mettre officiellement fin à la lutte séculaire entre la monarchie de France et la dynastie des Habsbourgs. De ce côté l'horizon politique des Pays-Bas était éclairci. On pouvait maintenant caresser l'espoir de voir les archiducs réaliser l'union des dix-sept provinces que Philippe II n'avait pu rétablir à cause de sa politique vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Cependant le traité de Vervins n'avait pas mis fin à toutes les difficultés Henri IV restait toujours l'ennemi de l'Espagne et le montrait bien par les secours en hommes et en argent qu'il fournissait aux Provinces-Unies. On sait que l'assassinat d'Henri IV, en 1610, vint à point pour empêcher une guerre qu'auraient provoquée l'épopée de la princesse de Condé et l'attitude énergique des archiducs à la cour desquels la princesse avait cherché refuge (t. II, p. 82 sv.).

Après différentes négociations, les archiducs concluent avec Jacques Ier d'Angleterre, le traité de 1604, simple pacte commercial. On ne put aboutir à un traité de paix parce que, de part et d'autre, du côté des archiducs comme du côté de Jacques Ier, on voulait avec intransigeance introduire des stipulations d'ordre religieux.

La grande difficulté politique était toujours la question du conflit avec les Provinces-Unies : une solution provisoire intervint en 1609 sous la forme d'une trêve de douze ans, également simple pacte commercial, comme l'acte de 1604

La lassitude seule des deux adversaires avait amené la trêve, mais de 1598 à 1609, la lutte avait été vive, marquée par des alternatives de revers et de succès et par le siège d'Ostende (1600-1604), l'épisode le plus sanglant de la guerre. La part qui revient à l'infante Isabelle est d'avoir insisté avec force à Madrid pour la conclusion de la paix. Philippe III se résignait difficilement à négocier un traité qui semblait reconnaître l'acte de séparation de 1579 et traînait en longueur alors que les Provinces méridionales réclamaient la paix. En 1621, on chercha à donner un caractère définitif à la trêve qui touchait à sa fin ; mais les négociations échouèrent malgré les bonnes dispositions de l'infante et de Maurice de Nassau Engagée dans la guerre de Trente ans avec la Ligue catholique, l'Espagne entraîna les Pays-Bas, tandis que les Provinces-Unies faisaient cause commune avec le parti protestant. La conséquence nécessaire fut la reprise des hostilités avec les Provinces-Unies : c'est la partie la plus douloureuse de l'histoire du règne des archiducs. Le territoire subit de nouveaux démembrements par la prise de Bréda, de Bois-le-Duc et de Maestricht, tandis que l'infante elle-même devient suspecte et est forcée de se disculper. Il est difficile de préciser le rôle joué par l'infante Isabelle dans la guerre de Trente ans.

Digitized by Google

Ramenée à la fonction diminuée de simple gouvernante, mise sous tutelle par les ministres castillans, ses combinaisons ou ses projets n'ont pu exercer une influence décisive. Pour le fait particulier de la paix avec les Provinces-Unies en 1633, l'initiative de l'infante s'est brisée contre la mauvaise volonté de Philippe IV.

Le règne des archiducs est resté sympathique et populaire parce qu'il marque une ère de relèvement après une période d'agitation et de troubles politico religieux. On s'emploie à réparer les ruines matérielles et morales accumulées à la suite des troubles. C'est un temps de restauration religieuse et matérielle ainsi que de renaissance artistique et littéraire Il est plus aisé de suivre en ces domaines le rôle de l'archiduc et de l'infante qui sont des protecteurs éclairés des savants et des artistes. Leurs faveurs et leurs générosités vont nombreuses aux collèges fondés par les jésuites et les augustins pour l'éducation de la jeunesse En même temps, les archiducs travaillent à la réorganisation de l'université de Louvain (1617). Il est à peine nécessaire de dire que toute la sympathie de l'infante comme celle de l'archiduc va à l'œuvre de la restauration religieuse : les archiducs y sont naturellement amenés par leur tempérament religieux mystique comme par le mouvement général de renaissance religieuse remarquable également en France et en Allemagne. Les quelques faits apportés par la comtesse de Villermont suffisent pour caractériser l'attitude de l'infante en cette matière (voir t. II, p 95 sv., p. 486 sv.).

La biographie de l'infante ne serait pas complète si on ne nous faisait pas connaître sa vie intime et celle de souveraine. C'est, à coup sûr, la partie la plus originale du travail de la comtesse de Villermont. Elle nous a montré l'infante dans sa vraie nature, accommodant ses devoirs sociaux de souveraine avec la piété la plus austère, tenant une cour élégante et fastueuse à l'image de celle de Madrid et à l'écart de tout désordre.

Il faut franchement féliciter la comtesse de Villermont de s'être astreinte à un labeur ardu pour nous présenter de la grande infante un portrait qui met bien en relief toute sa personnalité. Nous voudrions cependant nous permettre quelques critiques. Le portrait d'Isabelle ne se serait-il pas détaché avec plus d'ampleur si Mlle de Villermont en avait mené d'une seule ligne les différents traits? Pourquoi n'avoir pas exposé successivement le rôle de l'infante dans les relations politiques avec la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne ? C'était le dessin naturel de la personnalité politique. On pouvait alors nous présenter l'infante comme souveraine travaillant à la réorganisation du pays. De la vie publique, on passait naturellement à la vie privée. Ainsi apparaissaient bien mis en lumière les grandes lignes de la belle figure de l'infante Isabelle. A les laisser éparses en de multiples points disséminés dans les deux gros volumes du travail, le lecteur court risque de ne pas saisir la beauté de l'ensemble.

Quelques documents publiés en appendice pourraient prêter à confu-

Digitized by Google

sion : en appendice au tome I, p. 426, l'auteur publie, d'après M. de Montpleinchamp *(Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur général puis prince souverain de la Belgique*, p. 96 sv., édit. de 1693) la lettre de renonciation au cardinalat adressée à Clément VIII. Il ne s'agit nullement de l'acte de renonciation dont l'instrument authentique est conservé à la Bibliothèque vaticane (Bibl. Barberini, ms. 2444) : le texte publié relate les sentiments prêtés à l'archiduc en cette circonstance par M. de Montpleinchamp dont les tendances au panégyrique sont trop connues (1). En appendice au tome II, p. 548, se trouve une liste que l'auteur qualifie de *Liste des abbayes relevées ou restaurées par les archiducs :* ce document est extrait du registre 1249 des Papiers d'État et d'Audience C'est une simple nomenclature, au demeurant incomplète, des nominations d'abbés et d'abbesses, effectuées par les archiducs en exécution du concordat brabançon de 1564, puis de l'indult du 24 janvier 1600, qui leur avait conféré les droits de nomination.

Le livre de la comtesse de Villermont restera sûrement l'un des plus beaux monuments élevés à la gloire de la grande infante. On ne la connaissait que par des pamphlets ou par des panégyriques également éloignésde la vérité. C'est un beau mérite et une œuvre bien patriotique pour la comtesse de Villermont d'avoir montré sous son vrai jour l'infante Isabelle qui, tout en restant espagnole, s'était adaptée parfaitement au tempérament des Belges du XVIIe siècle

A PASTURE.

J. HILD. *Honoré Tournely und seine Stellung zum Jansenismus. Mit besonderer Berücksichtigung der Stellung der Sorbonne zum Jansenismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Jansenismus und der Sorbonne.* (Freiburger theologische Studien. Fasc. 5.) Fribourg-en-Br., Herder, 1911. In-8, xx-187 p. M. 3,60.

Il nous suffira de retracer brièvement la carrière du fameux théologien et adversaire du jansénisme que fut Tournely et d'indiquer sommairement les luttes auxquelles il fut mêlé pour faire apprécier l'importance du présent ouvrage. Né à Antibes au sud de la Provence, le 28 août 1658, Tournely, de famille pauvre, put faire, grâce aux subsides de bienfaiteurs, les études pour lesquelles Dieu l'avait admirablement doué Il fut promu au doctorat en théologie à la Sorbonne en 1686. Suivent deux années dont l'auteur ne nous dit rien. De 1688 à 1692, Tournely occupa avec éclat une chaire à l'université de Douai

(1) Le panégyriste n'a même pas le mérite de l'originalité : il emprunte le texte de la lettre a AUBERT LEMIRE, *De vita Alberti, pii, sapientis, prudentis Belgarum principis commentarius*, p. 26 sv. Anvers, 1622.

Digitized by Google

et fut nommé à un canonicat vacant à la cathédrale de Tournai Lorsque, en 1692, le professeur Robert cessa ses cours à la Sorbonne, ce fut sur Tournely que se porta le choix de la majorité du collège appelé à désigner son successeur. Sa carrière ici comme à Douai fut brillante et pleine de succès. Sa constance à défendre la bulle *Unigenitus* de 1713 contre les attaques de ses collègues jansénistes lui valut d'être exclu des réunions de la faculté, de 1716 à 1720. Il résigna ses fonctions de professeur en 1717. De 1720 à 1727 Tournely assista à l'apaisement progressif de l'opposition à Rome au sein la Sorbonne. Il mourut à l'âge de 71 ans, le 26 décembre 1729, avec l'assurance du triomphe final de la bulle, qui était aussi son triomphe

Bien des questions soulevées à cette époque occupèrent l'attention du théologien, telles que l'orthodoxie de la *Cité mystique* de Marie d'Agreda, et des *Maximes des Saints* de Fénelon, les rites malabares ou le système d'accommodement adopté par les Jésuites dans leurs missions. Mais c'est dans les luttes jansénistes surtout que Tournely dépensa ses talents au profit de la vérité. L'auteur nous décrit toutes les phases de cette histoire si compliquée : les origines, brièvement ; la suite des bulles pontificales, *In eminenti* d'Urbain VIII (6 mars 1642), *Cum occasione* d'Innocent X (31 mai 1653), condamnant les cinq propositions, les deux bulles d'Alexandre VII, *Ad sacrum beati Petri Sedem* (16 octobre 1656) et *Regimini apostolici* (15 février 1665) avec le formulaire que Tournely eut à signer pendant ses études théologiques ; la paix de Clément IX ; le jansénisme dans les Pays-Bas et la fourberie de Douai où l'auteur plaide l'innocence de Tournely ; le cas de conscience de 1701 et la bulle *Vineam Domini* de Clément XI (16 juillet 1705). La bulle *Unigenitus* aussi de Clément XI (8 septembre 1713) condamnant les erreurs de Paschase Quesnel, avec les luttes passionnées qu'elle excita au sein de la Sorbonne, constitue la matière de la seconde partie de l'ouvrage. Partout Tournely prend la défense de la doctrine enseignée par Rome ; même, malgré ses principes gallicans, il réfute l'appel du jugement du pape au concile général, dernier retranchement des jansénistes obstinés « appelants ».

Signalons encore le chapitre où l'auteur expose le système de Jansenius et de Quesnel et l'analyse qu'en fait Tournely, ainsi que le passage où il cherche à rendre et à expliquer par l'augustinisme, le gallicanisme et le cartésianisme, l'état d'âme de tant d'hommes savants et pieux, se disant attachés à l'Église catholique, et en même temps défenseurs obstinés d'une doctrine condamnée par Rome. Au cours de sa dissertation l'auteur pose nettement les différents problèmes soulevés pendant ce siècle troublé, sans vouloir cependant les résoudre tous. — Que faut-il penser de l'accord qui existe, d'après les jansénistes, entre l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres et la doctrine de l'évêque d'Hippone ? — Les cinq propositions condamnées par Innocent X sont-elles vraiment tirées de l'*Augustinus* ? — Quelle fut la portée dogmatique de la paix de Clément IX ? — Faut-il admettre l'infaillibilité de l'Église en matière de

Digitized by Google

faits dogmatiques ? Comment soustraire le thomisme à la condamnation dont est frappé le jansénisme ?

En voilà assez, croyons-nous, pour souligner l'importance de cette publication. Quant à sa valeur, la bibliographie qui occupe les pages I à XX en donne déjà une garantie sérieuse Nous n'y avons cependant pas rencontré Godefroi Hermant, *Mémoires* (éd, A. Gazier, 6 vol. in-8°. Paris, 1905-1910). Nous nous permettons de faire encore quelques remarques d'importance secondaire. L'auteur considère-t-il comme certaine la demande d'admission dans la Compagnie de Jésus par Jansenius (p. 4) ? — Non seulement à Paris, mais aussi à Rome on délibéra d'abord sur *sept* propositions extraites de l'*Augustinus*. — L'antipathie violente en certains milieux contre la compagnie de Jésus, ne peut-elle pas aussi entrer en ligne de compte pour expliquer la psychologie de bien des jansénistes ? L'auteur objecte deux fois (p. 42, note 2, et p. 60) aux chefs jansénistes de n'avoir pas assez tenu compte des ouvrages de saint Augustin contre les Manichéens et les Donatistes. N'admet-il donc pas le principe du P Rottmanner qu'il faut étudier les ouvrages de saint Augustin dans leur suite chronologique et que ce n'est pas interpréter saint Augustin que de corriger ses opinions dernières auxquelles il a abouti, par des citations de ses écrits antérieurs ?

Souhaitons que l'auteur, en poussant ses investigations, parvienne à combler les lacunes, à lever les doutes et à remplacer par des témoignages les simples présomptions qui restent dans son ouvrage : tous desiderata imputables à la pénurie des sources ou à la partialité de celles qui ont déjà été publiées à ce sujet

A. LEGRAND

P. GAGNOL. *La dime ecclésiastique en France*. Paris, Anc. librairie Poussielgue, J. De Rigord, 1911. In-8, 423 p.

HENRI MARION. *La dime ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression*. Étude d'histoire du droit suivie d'un aperçu sur les dîmes inféodées à la même époque. Bordeaux, Cadoret, 1912. In-8. XX-403 p.

M. Marion, faisant de l'histoire du droit, considère la dime sous tous ses aspects. Après un aperçu historique sur cette redevance depuis son établissement, nous trouvons dans une première partie du travail des études sur l'assiette et la perception de la dîme, sur ses charges et son produit. Suit alors une appréciation au point de vue de son influence sur l'agriculture, des procès qu'elle suscita, des abus qu'elle engendra et des circonstances qui amenèrent sa suppression. Cette suppression est étudiée en détail ainsi que les tentatives de remplacement et de

Digitized by Google

restauration. L'auteur consacre une dernière partie à l'étude de la dîme inféodée et termine son travail par une appréciation de l'œuvre des assemblées révolutionnaires relativement à la dîme. Quelques pièces justificatives sont insérées à la fin du volume.

L'ouvrage de M. Gagnol ne traite pas de la dîme à ce point de vue du droit. Pourtant, comme l'auteur a voulu « savoir ce que c'était que la dîme en France sur la fin de l'ancien régime, comment elle fonctionnait, qui en profitait et quelle impression elle produisait sur le peuple, » son travail correspond parfaitement à la plus grande partie de celui de M. Marion. Il n'est donc pas sans intérêt de mettre leurs conclusions en parallèle, d'autant plus que ces conclusions ne sont pas loin de s'accorder. Ce résultat est remarquable si l'on considère que les deux auteurs ont puisé à des sources différentes.

En effet, quant aux travaux utilisés, tant anciens que modernes, la bibliographie de M. Marion est bien plus abondante, tandis que ses sources inédites sont de beaucoup moins importantes que celles de M. Gagnol.

Si l'on peut donc regretter que les deux ouvrages s'ignorent, on est néanmoins heureux de constater qu'ils ne font pas double emploi.

Comme documents du XVIIIe siècle, M. Marion se sert principalement des archives départementales de la Gironde, inédites et fort riches en données au sujet de la dîme. Il en fait l'analyse au début de son ouvrage. Viennent ensuite les procès-verbaux des assemblées du clergé, les rapports des agents, les mémoires, les dictionnaires de droit, les coutumiers. Enfin les cahiers des États généraux, les archives parlementaires etc., le tout éclairé par des notes instructives qui en montrent l'importance.

M. Gagnol, au contraire, a puisé presque uniquement aux archives départementales. Il a parcouru non seulement les inventaires déposés à la bibliothèque nationale, mais il a « travaillé dans plus de soixante bureaux d'archives départementales ». On comprend dès lors comme quoi il nous donne 250 pages de pièces justificatives.

L'histoire de la dîme se réduisant à une grande quantité de détails, il ne nous est guère possible de donner une analyse complète de ces deux ouvrages. Tout au plus pouvons-nous y relever quelques points de comparaison.

Ainsi dans les recherches des personnes soumises à la dîme se reflète nettement la façon différente de procéder chez les deux auteurs : M. Marion nous donne les textes législatifs, p. ex. au sujet des nobles, des ordres religieux, tandis que M. Gagnol cite des applications partilières et nous donne partant une énumération plus complète et plus vivante. Dans l'examen de la quotité des dîmes M. Marion donne le nombre treize comme chiffre moyen du taux de la dîme ; M. Gagnol au contraire conclut à la moyenne de 15.5. La raison de cette différence est double. Tout d'abord M. Gagnol ne tient pas compte dans son estimation de la menue dîme trop insignifiante par rapport aux grosses dîmes, mais qui influe considérablement sur l'estimation de

Digitized by Google

M. Marion. Ce dernier prend comme base de sa moyenne le taux de la dime dans quelques départements éparpillés sur toute la France, tandis que le premier fait un relevé complet de tous les départements, travail immense mais qui nous paraît définitif. Si l'on veut vérifier, on trouvera que le taux déduit par M. Gagnol de ses recherches particulières dans les archives, correspond sensiblement à celui que M. Marion nous donne pour les mêmes provinces, mais qu'il a trouvé, lui, dans les cahiers des doléances et dans les travaux particuliers sur ces régions. Une autre question assez largement traitée par les deux auteurs, c'est celle dela dime inféodée. Leurs conclusions, par rapport à l'origine de ces dîmes, corroborent celles de M. Paul Viard, déjà indiquées ici (1). Ils s'accordent sensiblement à trouver cette quadruple origine : « 1° les libéralités faites par les princes à leurs hommes au détriment de l'Église; 2° l'usurpation des dîmes tantôt progressive, tantôt brutale, par les seigneurs laïques; 3° les aliénations, soit volontaires, soit forcées, consenties en vue d'un intérêt public par les prélats et les corps ecclésiastiques ; 4° l'administration simoniaque de certains clercs qui disposèrent des biens de leurs églises comme s'ils en avaient été les propriétaires » (Gagnol, p. 63). Seulement l'étude de M. Marion, très complète en ce point, nous fait mieux connaître la nature de ces dîmes et s'étend sur leur suppression.

Les deux auteurs ne nous donnent pas seulement les résultats bruts de leurs recherches, ils font aussi la critique de la dîme : c'est d'ailleurs là le but du travail de M. Gagnol. S'appuyant presque exclusivement sur les documents particuliers à chaque région, il nous fait saisir sur le vif ce que c'était que la dîme et quels en étaient les défauts, aussi ses conclusions sont elles plutôt favorables à cette institution. M. Marion au contraire s'attache davantage aux doléances présentées aux assemblées sans tenir suffisamment compte, nous semble-t-il, de la nature de ces documents : il ne rapporte que les plaintes, tandis que M. Gagnol fixe à juste titre notre attention sur le grand nombre de cahiers « muets sur la dîme » M. Marion attache d'autre part une importance plus équitable à la question rurale et économique. La conclusion qui se dégage de ces deux travaux, nous semble contenue dans cette double affirmation : « De tous les impôts de l'ancien régime, la dîme était le plus rationnel et le moins vexatoire » (Gagnol, p. 176). Mais d'autre part « si la dîme en nature avait pu convenir jusqu'à une certaine époque, elle ne répondait plus aux besoins de la vie nouvelle » (Marion, p. 352). Quant à l'œuvre de la Constituante elle est jugée avec équité par les deux auteurs, et longuement étudiée par M. Marion qui refait et complète l'étude de M Villemonte de la Clergerie (2). Concluons

1. *Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au décret de Gratien.* Dijon, 1909. (RHE, t. XI, p. 555.)

(2) *La dîme dans notre ancien droit français et son abolition.* Bordeaux, 1908. (RHE, t. XI, p. 555.)

Digitized by Google

restauration. L'auteur consacre une dernière partie à l'étude de la dîme inféodée et termine son travail par une appréciation de l'œuvre des assemblées révolutionnaires relativement à la dîme. Quelques pièces justificatives sont insérées à la fin du volume.

L'ouvrage de M. Gagnol ne traite pas de la dîme à ce point de vue du droit. Pourtant, comme l'auteur a voulu « savoir ce que c'était que la dîme en France sur la fin de l'ancien régime, comment elle fonctionnait, qui en profitait et quelle impression elle produisait sur le peuple, » son travail correspond parfaitement à la plus grande partie de celui de M. Marion. Il n'est donc pas sans intérêt de mettre leurs conclusions en parallèle, d'autant plus que ces conclusions ne sont pas loin de s'accorder. Ce résultat est remarquable si l'on considère que les deux auteurs ont puisé à des sources différentes.

En effet, quant aux travaux utilisés, tant anciens que modernes, la bibliographie de M. Marion est bien plus abondante, tandis que ses sources inédites sont de beaucoup moins importantes que celles de M. Gagnol.

Si l'on peut donc regretter que les deux ouvrages s'ignorent, on est néanmoins heureux de constater qu'ils ne font pas double emploi.

Comme documents du XVIIIe siècle, M. Marion se sert principalement des archives départementales de la Gironde, inédites et fort riches en données au sujet de la dîme. Il en fait l'analyse au début de son ouvrage. Viennent ensuite les procès-verbaux des assemblées du clergé, les rapports des agents, les mémoires, les dictionnaires de droit, les coutumiers. Enfin les cahiers des États généraux, les archives parlementaires etc., le tout éclairé par des notes instructives qui en montrent l'importance.

M. Gagnol, au contraire, a puisé presque uniquement aux archives départementales. Il a parcouru non seulement les inventaires déposés à la bibliothèque nationale, mais il a « travaillé dans plus de soixante bureaux d'archives départementales ». On comprend dès lors comme quoi il nous donne 250 pages de pièces justificatives.

L'histoire de la dîme se réduisant à une grande quantité de détails, il ne nous est guère possible de donner une analyse complète de ces deux ouvrages. Tout au plus pouvons-nous y relever quelques points de comparaison.

Ainsi dans les recherches des personnes soumises à la dîme se reflète nettement la façon différente de procéder chez les deux auteurs : M. Marion nous donne les textes législatifs, p. ex. au sujet des nobles, des ordres religieux, tandis que M. Gagnol cite des applications partilières et nous donne partant une énumération plus complète et plus vivante. Dans l'examen de la quotité des dîmes M. Marion donne le nombre treize comme chiffre moyen du taux de la dîme ; M. Gagnol au contraire conclut à la moyenne de 15.5. La raison de cette différence est double. Tout d'abord M. Gagnol ne tient pas compte dans son estimation de la menue dîme trop insignifiante par rapport aux grosses dîmes, mais qui influe considérablement sur l'estimation de

Digitized by Google

M. Marion. Ce dernier prend comme base de sa moyenne le taux de la dîme dans quelques départements éparpillés sur toute la France, tandis que le premier fait un relevé complet de tous les départements, travail immense mais qui nous paraît définitif. Si l'on veut vérifier, on trouvera que le taux déduit par M. Gagnol de ses recherches particulières dans les archives, correspond sensiblement à celui que M. Marion nous donne pour les mêmes provinces, mais qu'il a trouvé, lui, dans les cahiers des doléances et dans les travaux particuliers sur ces régions. Une autre question assez largement traitée par les deux auteurs, c'est celle dela dîme inféodée. Leurs conclusions, par rapport à l'origine de ces dîmes, corroborent celles de M. Paul Viard, déjà indiquées ici (1). Ils s'accordent sensiblement à trouver cette quadruple origine : « 1° les libéralités faites par les princes à leurs hommes au détriment de l'Église; 2° l'usurpation des dîmes tantôt progressive, tantôt brutale, par les seigneurs laïques; 3° les aliénations, soit volontaires, soit forcées, consenties en vue d'un intérêt public par les prélats et les corps ecclésiastiques ; 4° l'administration simoniaque de certains clercs qui disposèrent des biens de leurs églises comme s'ils en avaient été les propriétaires » (Gagnol, p. 63). Seulement l'étude de M. Marion, très complète en ce point, nous fait mieux connaître la nature de ces dîmes et s'étend sur leur suppression.

Les deux auteurs ne nous donnent pas seulement les résultats bruts de leurs recherches, ils font aussi la critique de la dîme : c'est d'ailleurs là le but du travail de M. Gagnol. S'appuyant presque exclusivement sur les documents particuliers à chaque région, il nous fait saisir sur le vif ce que c'était que la dîme et quels en étaient les défauts, aussi ses conclusions sont elles plutôt favorables à cette institution. M. Marion au contraire s'attache davantage aux doléances présentées aux assemblées sans tenir suffisamment compte, nous semble-t-il, de la nature de ces documents : il ne rapporte que les plaintes, tandis que M. Gagnol fixe à juste titre notre attention sur le grand nombre de cahiers « muets sur la dîme » M. Marion attache d'autre part une importance plus équitable à la question rurale et économique. La conclusion qui se dégage de ces deux travaux, nous semble contenue dans cette double affirmation : « De tous les impôts de l'ancien régime, la dîme était le plus rationnel et le moins vexatoire » (Gagnol, p. 176). Mais d'autre part « si la dîme en nature avait pu convenir jusqu'à une certaine époque, elle ne répondait plus aux besoins de la vie nouvelle » (Marion, p. 352). Quant à l'œuvre de la Constituante elle est jugée avec équité par les deux auteurs, et longuement étudiée par M. Marion qui refait et complète l'étude de M Villemonte de la Clergerie (2). Concluons

(1) *Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au décret de Gratien.* Dijon, 1909. (RHE, t. XI, p. 555.)

(2) *La dîme dans notre ancien droit français et son abolition.* Bordeaux, 1908. (RHE, t. XI, p. 555.)

Digitized by Google

avec lui que, si la réforme était nécessaire, supprimer purement et simplement la dîme ecclésiastique en mettant les frais du culte au nombre des dépenses générales, c'était courir à de très graves difficultés tant au point de vue financier, très important à ce moment, qu'au point de vue de la liberté du clergé et de l'assistance publique

A. Nobels.

Mgr Bernard Ward. *The eve of catholic emancipation, being the history of the english catholics during the first thirty years of the nineteenth century.* T. I (1803-1812). T. II (1812-1820). T. III (1820-1829). Londres, Longmans, Green et Cie, 1911. In-8, xvii-262, 353 et 394 p. Sh. 21.

Ces volumes nous donnent la deuxième partie du travail auquel Mgr Ward se consacra en écrivant l'histoire de l'Église catholique en Angleterre depuis la mort de Challoner en 1781 jusqu'à la restauration de la hiérarchie en 1850. Dix ans après la mort de l'évêque Challoner, les lois pénales furent abolies et les catholiques des îles britanniques jouirent, pour la première fois depuis 1559, de la liberté de culte. Pendant le dernier quart du xviiie siècle et le premier quart du xixe, la lutte pour la liberté politique, pour l'égalité avec leurs frères non catholiques du royaume, se poursuivit avec une tenacité admirable. C'est l'histoire de cette lutte que Mgr Ward traite dans l'*Eve of Catholic Emancipation.*

La figure principale de la lutte pour l'émancipation au point de vue ecclésiastique est l'évêque Milner; autour de lui se déroulent les efforts des évêques et des laïcs pour la liberté politique. Cependant, depuis l'apparition de l'ouvrage de Mgr Ward, on est obligé d'envisager cette grande question d'une manière opposée à la tradition généralement acceptée jusqu'ici ; car, au point de vue politique, l'émancipation fut dès le commencement une question irlandaise. A cause de leur situation géographique les catholiques anglais avaient toujours la première place dans l'attaque contre le gouvernement, parce qu'ils possédaient des hommes de la noblesse ayant une influence politique redoutable, mais ce sont toujours les demandes instantes et formelles des Irlandais qui l'emportèrent. Les deux peuples demandaient les mêmes faveurs, mais chacun regardait d'une manière spéciale les conditions à proposer au gouvernement et à accepter de celui-ci. Les circonstances de race et d'opinion, les différences de vues politiques et même théologiques, et les controverses amères qui résultèrent de ces différences en rendaient la solution plus difficile que jamais. La question du *veto* et celle du *placet* déchaînèrent des discussions qui séparèrent les deux peuples et causèrent même des schismes au sein de l'Eglise catholique d'Angleterre. L'histoire complète et étendue de

Digitized by Google

l'émancipation devrait être écrite, comme dit l'auteur, du point de vue irlandais, et on voit bien son appréciation de cet aspect de la question dans la belle dédicace de son livre : « A nos frères de l'Irlande catholique dont la foi, comme celle des premiers chrétiens, est louée partout au monde, dans l'espoir que l'histoire de notre lutte commune pour la liberté religieuse soit pour nous un nouveau lien d'union, assurant dans l'avenir cette coopération cordiale, gage de celle que nous discernons dans le passé. » Le tempérament des deux races a toujours été une pierre d'achoppement dans l'union des affaires politiques, et jamais cette différence n'a été aussi accentuée que dans la période qui est étudiée ici.

Milner, vicaire apostolique du *Midland District*, fut l'agent des évêques irlandais dans le grand mouvement pour l'émancipation de l'Eglise ; et, naturellement, ainsi placé entre les deux peuples, il subit le contre-coup de toutes ces différences d'opinion. Il était malheureusement, il faut le dire sans hésitation, très peu apte à faire la paix entre les deux factions. Ecrivain de valeur et bon théologien, il fut toujours soupçonneux de n'importe quel procédé qui ne fut pas absolument conforme aux anciennes traditions ecclésiastiques dans un temps où ces traditions ne pouvaient pas être complètement suivies Il fut essentiellement nommé de parti ; pour lui, les principes exprimés par ses adversaires étaient aussi répréhensibles que ces adversaires mêmes. La plaidoirie spéciale, accompagnée presque toujours par le rapport plus ou moins erroné de l'énoncé de l'adversaire, fut le mot d'ordre de l'école à laquelle il appartenait. Ses arguments sont toujours écrits dans un langage rude et même offensif, et la personnalité de ses adversaires était attaquée avec une chaleur qui lui valut plus tard la défense de Rome de publier sur les questions politiques.

Le vicaire apostolique du *London District*, le Dr Douglass, fut son premier adversaire ; de 1803 à 1812 — les années traitées dans le premier volume de Mgr Ward — la lutte autour des garanties à donner au gouvernement pour l'émancipation allait mettre ces deux hommes, si différents par éducation et par caractère, en présence. Pour la première fois le lecteur anglais a devant les yeux la narration pathétique du Dr Douglass et de son coadjuteur et successeur Dr Poynter contre ce redoutable antagoniste. Car, jusqu'aujourd'hui, nous n'avons l'histoire de ces luttes internes que de la plume de l'ami de Milner, Husenbeth.

Dans ce premier volume, Mgr Ward nous donne d'abord un aperçu général sur l'état de la question d'émancipation catholique au commencement du XIXe siècle. L'*Acte de Relief* de 1791 avait accordé la liberté de culte aux catholiques, abolissant en même temps les lois pénales, mais la liberté politique fut encore refusée aux fidèles du royaume. Outre la privation de leurs droits de citoyens, leurs principaux griefs étaient l'invalidité des mariages célébrés devant le prêtre catholique, la proscription des fondations pieuses, et la tyrannie qui pesait sur les soldats et les marins catholiques qui étaient forcés de se

Digitized by Google

présenter aux exercices de l'Église protestante. Seuls, les catholiques anglais étaient impuissants à remédier à ces griefs, mais l'*Acte d'Union* de 1800 mit une nouvelle force à leur disposition, et de ce jour-là jusqu'en 1829, les catholiques irlandais travaillèrent sans défaillance pour arracher leur liberté à un gouvernement aussi aveugle que tyrannique. « Notre destin à nous, catholiques anglais, écrit Milner en 1807, dépend de celui de nos frères irlandais... notre influence politique comparée à la leur est très petite. En un mot, ils sont comme le noble navire qui prend le vent et fait voile contre marée ; nous sommes le petit canot qui est toué dans son sillage. » (T. I, p. 5.)

Comme agent des évêques irlandais, Milner eut un rôle dominant pendant toute la lutte. Il n'était évêque que depuis quelques mois quand il s'aperçut que les autres vicaires apostoliques se séparaient de lui ; l'évêque Douglass, le senior des vicaires apostoliques contre qui Milner, alors le plus jeune, s'était levé, refusa bientôt de recevoir ses lettres, et pour les laïcs du *comité catholique* le jeune évêque fut presque toujours une *bête noire*. Pendant cette dissension entre la hiérarchie irlandaise, avec Milner comme agent accrédité, et les catholiques anglais laïcs, alliés aux trois autres vicaires apostoliques, l'Église d'Angleterre fut le théâtre d'autres difficultés encore auxquelles Mgr Ward consacre des chapitres spéciaux. Elles sont intimement liées à la question de l'émancipation, parce qu'elles étaient souvent la cause d'un nouvel antagonisme de la part de Milner et de ses adhérents contre l'évêque du *London District*. Ces différences sont principalement : le schisme de l'abbé Blanchard, réfugié français, fondateur de la *petite église* à Londres après le concordat de 1801, la suspension et la réhabilitation subséquente de l'abbé De Trevaux, et les luttes occasionnées par la fameuse *Cinquième résolution* qui aurait donné à un souverain mal disposé envers l'Église un pouvoir de *veto* incompatible avec la dignité pontificale. Milner travaille contre ce *veto* avec autant d'ardeur qu'il avait lutté autrefois pour le *veto* accordé par la hiérarchie irlandaise en 1795. Mais, lorsque l'orage que cette concession au gouvernement souleva parmi le clergé et le peuple irlandais, éclata, les évêques d'Irlande rétractèrent leurs promesses et Milner mit fin à son intervention. Quelques années plus tard, quand le *Comité catholique* et les trois autres vicaires apostoliques allèrent proposer au gouvernement la possibilité d'un *veto* quelconque comme gage de l'émancipation, Milner s'éleva contre ce dessein et ne cessa jamais d'accabler de mépris et d'injures les autres évêques et les *leaders* catholiques anglais. La sincérité de Milner dans ces volte-faces — qui paraissait ressortir de ses écrits et de sa biographie par Husenbeth — n'est plus soutenable. Où il ne domina pas, il attaqua. Il voulut habiter Londres même pour diriger toute la situation ecclésiastique, et entreprit même des négociations avec Rome pour forcer le Dr Poynter, le coadjuteur du *London District*, de changer d'évêché avec lui. Son échec dans cet effort augmente son irritation contre le Dr Douglass et

Digitized by Google

le Dr Poynter, et il employa continuellement contre eux la délation et l'accusation de tiédeur pour les affaires ecclésiastiques.

Le Dr Douglass mourut le 8 mai 1812. La division du travail de Mgr Ward s'inspire naturellement de cet événement, car le Dr Poynter, son coadjuteur et successeur, avait à peine repris la lourde charge de l'épiscopat du *London District*, que Milner rouvrit l'attaque contre lui. Le *Catholic Relief Bill* de 1813 signale une nouvelle série de dénonciations de la part de Milner contre Poynter, et nous voyons dans la vie de celui-ci la même douceur et le même amour de la paix qui engagea toujours son prédécesseur à négliger les attaques de Milner. On sentait trop dans ses écrits l'idée préconçue pour que le Dr Poynter ne lui pardonnât pas. Le célèbre avocat catholique, Charles Butler, neveu d'Alban Butler, fut aussi l'objet de l'antipathie de Milner, et la situation fut aggravée par l'exclusion de Milner non seulement du *Catholic Board*, dont Butler était un des membres principaux, mais surtout du *meeting* des vicaires apostoliques à Durham, en automne 1813. Le Dr Poynter explique clairement la cause de cette exclusion du meeting dans une lettre du 3 juillet 1813 : « D'après la marche normale des choses, il [Milner] devait certainement faire partie du meeting ; mais on était assuré que, à moins qu'il ne fût lié par un serment, il communiquerait tout aux évêques irlandais, et même au public dans un pamphlet quelconque ou dans une lettre aux journaux. En outre, comme il est plus que probable qu'il se serait opposé à nous, si nous décidions d'écrire à Rome, il essayerait — à en juger d'après sa conduite passée — de nous y nuire par un contre-rapport que, d'expérience, nous pouvons, sans témérité, taxer de faux rapport. Donc je ne saurai pas dire s'il doit être invité ou non. (T. II, p. 59.) Ce *meeting*, ou « *conciliabule* », comme Milner l'appelle par mépris, avait pour raison d'être l'arrangement des garanties que les catholiques pourraient offrir au gouvernement en cas d'émancipation, sans faire ni promesses ni serment en désaccord avec leur foi ou la tradition de l'Église dans ses rapports avec l'État.

Toutes ces dissensions furent naturellement augmentées par la difficulté de communiquer avec Rome. Les guerres du temps, l'emprisonnement du pape, la désorganisation des congrégations romaines et surtout le manque de hiérarchie entre les vicaires apostoliques rendirent la situation plus insoluble encore. Pendant sept ans la lutte domestique continua, avec des appels et des contre-appels à Rome. La haute valeur du travail de Mgr Ward réside dans le fait que nous y voyons pour la première fois l'autre aspect de cette dispute historique. Jusqu'ici il fallait s'en tenir à la tradition *milnerite*, tradition consacrée par les écrits de son ami et disciple, Husenbeth, et continuée par Amherst. Certes, nous avons eu le récit de Butler, l'épouvantail constant de Milner, dans ses *Historical memoirs* (1), mais leur valeur

(1) C. Butler, *Historical memoirs*, 5 vol. Londres, 1819.

Digitized by Google

historique fut un peu ébranlée par les *Supplementary memoirs* (1) que Milner écrivit pour les réfuter. Milner nous apparaît désormais sous son vrai jour : ce fut un grand homme, un noble évêque, mais de caractère âpre et flétrissant toute opinion et toute personne opposées à ses idées.

Le troisième tome de l'ouvrage de Mgr Ward s'ouvre par un chapitre consacré au collège anglais de Rome. La restauration de ce collège en 1817 souleva de nouveau la vieille dispute entre le clergé régulier et le clergé séculier ; et, c'est grâce à l'action énergique du Dr Poynter que le clergé anglais fut mis en possession de cet institut. Depuis sa fondation en 1579, les recteurs furent toujours des jésuites et la situation de la société, qui n'était pas encore rétablie en Angleterre, amena à ce moment la possibilité de nommer recteurs des jésuites italiens. La nomination du Dr Gradwell en 1818 éclaircit cette situation, quoique cependant elle occasionnât un nouveau malentendu entre Poynter et Milner. Celui-ci refusa d'envoyer des étudiants au collège de Rome, parce qu'il le considérait comme une concurrence faite à son collège et séminaire d'Oscott. De nouveau Milner se trouva en opposition aussi forte avec les autres vicaires apostoliques dans la question de la restauration de la province anglaise de la compagnie de Jésus. La bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, du 7 août 1814, annonça la complète restauration de la société. En décembre 1813, les jésuites anglais de Stonyhurst avaient reçu un rescrit du pape, leur donnant la permission de continuer à prononcer leurs vœux dans la société et de s'affilier à la province russe. Les vicaires apostoliques ignorèrent ce rescrit et ils se dirigèrent d'après le rescrit du cardinal Borgia de 1803, leur défendant de reconnaître les *Gentlemen of Stonyhurst* avant d'avoir reçu des instructions formelles de Rome. Dès lors les jésuites se trouvèrent dans une situation très ambiguë. Eux-mêmes pouvaient se considérer comme membres de leur ordre nouvellement rétabli, mais devant les vicaires apostoliques ils devaient se considérer comme simples prêtres des missions, sous leur autorité. La différence du titre d'ordination augmentait cette ambiguité et la bulle *Sollicitudo* sembla éclaircir cette anomalie. Les Pères pensaient y voir la fin de leurs difficultés, mais les vicaires apostoliques, à l'exception de Milner, s'opposèrent encore, par prudence, à la restauration de la compagnie, car il fut constaté que le gouvernement était opposé formellement à ce rétablissement en Angleterre. L'attitude des vicaires apostoliques ne fut pas due à une hostilité quelconque aux ordres religieux, puisque le Dr Poynter avait pris une part très importante à la restauration des franciscains et des bénédictins en Angleterre, mais il craignait que la restauration des jésuites n'amenât une recrudescence des anciennes rivalités. Il avait l'appui de Consalvi, qui connaissait personnellement l'attitude du gouvernement anglais. Mais, vers 1829,

(1) J. Milner, *Supplementary memoirs of the english catholics*. Londres, 1820.

Digitized by Google

la situation politique allait changer notablement et, le 1er janvier 1829, la restauration de la société fut décidée à Rome.

Pendant les neuf ans (1820-1829) dont le troisième volume s'occupe, l'aspect de la lutte pour l'émancipation catholique se transforma par suite de la disparition de plusieurs des grandes figures politiques et ecclésiastiques : Plowden et Gibson (1821), Jerningham (1822), Consalvi (1824), Milner (1826), Canning, Poynter et Berington (1827), et Lord Liverpool (1828), — qui avaient conduit cette lutte d'un demi-siècle et dont les noms en sont désormais inséparables.

A l'avènement de George IV, en 1820, une pétition pour l'émancipation fut présentée au roi par tous les catholiques du royaume ; l'année suivante le premier des grands bills d'émancipation, celui de Plunkett, fut présenté au parlement. Le serment n'était pas rédigé comme auparavant dans un sens anticatholique, mais Milner, fidèle à son ancienne tactique, se lança, malgré ses soixante-dix ans, contre les catholiques laïcs et les autres vicaires apostoliques qui avaient donné leur adhésion au bill.

Avec l'entrée en scène de nouveaux lutteurs — tels que le célèbre Dr Doyle, évêque de Kildare, et Daniel O'Connell, le grand *libérateur*, l'enthousiasme devint tel, que le gouvernement vit bientôt l'impossibilité de tenir plus longtemps les catholiques à l'écart de la vie politique. Dès l'organisation de l'association catholique en 1823, O'Connell commença une lutte acharnée contre le gouvernement ; sans sortir des limites légales, et avec une habileté rare dans le caractère irlandais, il mit la paix entre les deux peuples, les unissant par de nouveaux liens qui ne devaient pas être rompus.

Las des échecs subis depuis 1791, les catholiques d'Irlande et d'Angleterre semblaient anéantis par le poids de leurs épreuves communes; mais à la voix vibrante de ce grand homme, tout le monde se leva, décidé à lutter désormais jusqu'à la victoire. L'histoire de cette période est connue de tout catholique. Aucun acte du gouvernement, aucune nouvelle législation ne put ébranler la résistance des catholiques irlandais, car, en effet, depuis l'arrivée d'O'Connell, les catholiques anglais devinrent presque quantité négligeable dans la lutte. D'étape en étape, le mouvement de la délivrance se poursuivit jusqu'au jour inoubliable du 13 avril 1829, où l'assentiment royal fut donné à l'acte d'émancipation.

Le lendemain s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire de l'Église catholique dans la Grande-Bretagne, et déjà, comme Mgr Ward le constate dans la belle synthèse de la conclusion de son ouvrage, on voit les commencements des progrès notables que l'Église d'Angleterre a faits depuis lors. Nul exposé, dans ces derniers temps, ne fait une louange plus haute de la foi et de la fidélité de l'Irlande envers l'Église, et Mgr Ward exprime le souhait que ces trois volumes aient pour effet de faire mieux connaitre cette fidélité aux catholiques anglais eux-mêmes.

Digitized by Google

Mgr Ward continue dans ces trois volumes la même méthode scientifique qu'il a suivie dans le *Dawn of the Catholic Revival*. (Londres, 1909.) Tout est basé sur des pièces d'archives (dont les plus importantes ont été ajoutées en *appendices*) et sur les sources littéraires contemporaines. Toujours il laisse parler les personnages eux-mêmes; ses remarques sont toujours justes, impartiales, et pleines de respect pour ces grands évêques et laïcs catholiques d'autrefois, dont nous entrevoyons les faiblesses. On désirerait cependant trouver dans les trois présents volumes plus de précision à citer les sources d'archives. Ici, les dires des historiens sont mis en présence des renseignements fournis par les fonds précieux du collège anglais de Rome, des archevêchés de Dublin et de Westminster, ainsi que des archives de la Propagande; mais l'absence d'indication des volumes et des folios sera regrettée par ceux qui y travailleront dans l'avenir. Nous devons cependant ajouter que cette négligence est en partie imputable à l'état matériel des dépôts d'où proviennent les sources utilisées. Par exemple, les archives de l'archevêché de Westminster (Londres), un des plus précieux dépôts existant en Angleterre — fonds déjà utilisé par Tierney, Knox et les oratoriens — n'ont été classées que dans ces dernières années. Les documents de 1509 à 1700 sont déjà classés en 37 volumes avec une précision scientifique qui fait plaisir au travailleur; mais de 1700 jusqu'à la fin de la période dont Mgr Ward nous donne l'exposé, le travail de classification des liasses n'est pas encore fini, ce qui rend quasi impossible les références aux volumes et aux folios. Un jour viendra, nous l'espérons, où l'historien catholique anglais aura des inventaires sommaires et analytiques des archives épiscopales d'Angleterre, des archives des collèges anglais de Valladolid et de Rome, et des archives de la Propagande.

Abstraction faite de ces quelques défaillances dans la technique, l'œuvre de Mgr Ward se présente comme un vrai monument de science historique.

En un style toujours clair et net, l'auteur a réussi à nous donner dans ces trois volumes un récit magistral de l'histoire de la grande lutte pour la liberté de conscience en Angleterre. Avec les travaux du Dr Burton et de Mgr Ward nous avons maintenant l'histoire complète de l'Église catholique en Angleterre depuis 1688 jusqu'à 1829. Dans les biographies de Wiseman, Vaughan, Newman et Ward, l'on trouvera les éléments nécessaires pour compléter les années de 1829 jusqu'à nos jours. L'édition de l'*Histoire* de Dodd par Mark Tierney nous a donné l'historique depuis la Réforme sous Henri VIII, jusqu'à 1625. Cependant il y a une lacune entre 1625 et 1688 et cette période importante attend encore son historien. Pendant ce temps-là surtout, le réveil catholique et la force morale qui allait donner la rénovation religieuse à l'Église d'Angleterre et allait conquérir plus tard l'émancipation, furent préparés, dans l'exil, par les communautés religieuses anglaises du continent, surtout celles des Pays-Bas espa-

Digitized by Google

gnols. Les archives de l'archidiocèse de Westminster, les archives particulières de celles des anciennes communautés exilées qui existent aujourd'hui en Angleterre, les archives épiscopales et communales des diverses localités du continent où furent fondées des communautés anglaises, aussi bien que celles de la Propagande, contiennent beaucoup de sources encore inexploitées pour cette histoire. Aussi, les difficultés canoniques qui commencèrent avant 1625 et se prolongèrent après 1688 jusque dans la période traitée par Mgr Ward — telles que celles des réguliers et séculiers, des jésuites et des bénédictins, et les grands conflits de juridiction ecclésiastique, — ne sont pas moins à l'ordre du jour pendant cette époque moins étudiée jusqu'ici. Elles méritent un exposé aussi clair et conciliant que celui du Dr Burton ou de Mgr Ward. P. GUILDAY.

P. THÉODORE GRANDERATH, S. J., *Histoire du concile du Vatican* d'après les documents authentiques, éditée par le P. CONRAD KIRCH, S J., et traduite de l'allemand par des religieux de la même compagnie. T. III, 1re partie : *L'Infaillibilité pontificale*. Bruxelles, Albert Dewit, 1912. In-8, 440 p. F. 7,00.

Ç'a été une idée heureuse et généreuse que celle de mettre à la portée de tous les lecteurs de langue française une œuvre aussi précieuse pour la science théologique et la science historique que l'*Histoire du Concile du Vatican* par les PP. Granderath et Kirch. On a signalé ici même, au fur et à mesure de leur apparition, les premiers résultats de cette entreprise méritoire. Nous avons loué comme il convenait l'irréprochable fidélité et la clarté de la traduction. Le volume que nous annonçons aujourd'hui, le quatrième d'une série qui en comprendra cinq, ne sera pas trouvé indigne de ses devanciers. Il emprunte d'ailleurs un intérêt spécial à la nature de son contenu. Avec lui, nous abordons la période la plus mouvementée et, par suite, la plus instructive du concile. C'est le tableau des faits qui se déroulèrent après la troisième session publique jusqu'à la veille de la quatrième et dernière session, du 24 avril au 5 juillet. Il retrace successivement l'*Origine et l'élaboration du schéma de la première constitution dogmatique sur l'Église*, la *Discussion générale* de ce schéma, puis la *Discussion spéciale* de l'introduction et des chapitres, à l'exception du dernier. On sait du reste que ni les débats conciliaires, ni les agitations extra-conciliaires ne s'alimentèrent exclusivement de spéculations et d'arguments théologiques : à propos soit du dogme même de l'infaillibilité pontificale, soit de l'opportunité de sa définition, soit de l'unanimité morale du vote à intervenir, ce sont peut-être les arguments historiques qui retinrent le plus longtemps l'attention et qui passionnèrent le plus vivement les esprits

Digitized by Google

Pour permettre de saisir aisément la suite des délibérations, on a ajouté à ce volume, en guise d'appendice, le texte du *Projet de la première constitution dogmatique sur l'Église du Christ*, d'abord tel qu'il était sorti des mains de la commission des théologiens et avait été présenté à la Députation pour les choses de la foi, puis tel que, modifié par les Pères de cette Députation, il fut soumis à l'examen des Congrégations générales. Cette double addition ne peut qu'être très utile; elle sera sûrement approuvée de tout le monde Il est une autre innovation, fondée également sur des motifs sérieux, et à laquelle je n'oserais pourtant promettre aussi catégoriquement une bienvenue sans réserve. C'est celle dont nous trouvons la formule très franche dans une note initiale ainsi conçue : « Les traducteurs ont cru devoir condenser quelques passages un peu diffus des chapitres qui vont suivre et préciser quelque peu la documentation des questions qui intéressent spécialement le public français. » Personne, je pense, ne se plaindra des enrichissements de la documentation, au contraire. De fait, ils consistent le plus souvent en renvois à *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, de M. Émile Ollivier, et en citations empruntées à cet ouvrage. Quant au travail de « condensation », je constate qu'il comporte une réduction assez sensible de plusieurs chapitres ou alinéas. Il est vrai que, pour le fond et en soi, l'*Histoire du Concile* n'y perd rien, tant cette partie de la tâche a été, elle aussi, consciencieusement, scrupuleusement accomplie; il est vrai encore qu'au point de vue littéraire, elle y gagne toujours. Néanmoins, n'en résultera-t-il pas pour la traduction une certaine diminution d'autorité ? L'adaptation se substitue ainsi — dans un petit nombre de passages, je l'avoue, mais sans qu'on soit prévenu chaque fois de cette particularité, — à l'interprétation rigoureuse de l'original ; et le lecteur qui n'aura que l'édition française à sa disposition regrettera peut-être parfois de ne pouvoir s'appuyer absolument sur la parole des deux auteurs connus et responsables, qui seuls ont directement interrogé et utilisé les sources.

J. Forget.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — En 1908 et 1909, le Dr N. A. Bees, ancien élève du regretté Krumbacher parvint à accomplir deux voyages d'exploration dans les bibliothèques de Météores, monastères perchés sur des rochers abrupts de la Thessalie occidentale. Le 1er février 1910, il communiqua le résultat de ses recherches à la société byzantiologique d'Athènes, qui l'avait commissionné et son rapport parut la même année, en la même ville : Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ τεχνικῶν ἐρευνῶν ἐν ταῖς μοναῖς τῶν Μετεώρων κατὰ τὰ ἔτη 1908 καὶ 1909 ὑπὸ Νίκου Α. Βέη. Ce titre assez vague et qui n'a rien de sensationnel explique en partie le peu d'attention accordé, en général, à ces découvertes. Et pourtant, elles constituent un événement de première importance, au dire de M. Dräseke. Dans les *Neue Jahrbücher* (1912, fasc. VIII, p. 542-553), il en a fait ressortir l'intérêt pour la philologie classique. S'aidant de communications personnelles de M. Beis, il en signale maintenant et en prouve succinctement la valeur pour les disciplines théologiques : critique biblique, histoire ecclésiastique, patristique, dans un article : ***Meteora-Handschriften theologischen Inhalts***, dans la *Neue kirchliche Zeitschrift* (1912, t. XXIII, p. 922-929) : il ne s'agit de rien moins que de 1124 manuscrits que M. Beis a réussi à rendre à la science qui les ignorait complètement, et qu'il a pu inventorier dans un catalogue dressé avec soin et méthode et qui sera prochainement publié par la société byzantiologique d'Athènes. De nombreux manuscrits concernent l'A. et le N. T. ; l'heureux inventeur en a déjà fait connaître plusieurs dans deux articles : ***Ueber zwei Codices des A. T. aus den Bibliotheken von Meteoron und Megaspelaion*** (dans *Zeitschrift für altest. Wissensch.*, t. XXXII, 1912, p. 225-231) et ***Die Kollation der Apokalypse Johannis mit dem Kodex 573 des Meteoronkloster*** (dans ZNWKU, t. XIII, 1912, p. 260-265) ; le premier codex étudié (cod. 216) renferme des leçons empruntées aux Hexaples d'Origène. Le rapport de M. Beis signale encore l'existence d'apocryphes dans 21 manuscrits. On peut y lire également les nombreux noms de Pères et d'écrivains ecclésiastiques dont des écrits ou des fragments d'écrits se rencontrent dans ce véritable trésor, en révélant l'importance pour l'histoire et pour la patristique. Souhaitons qu'il soit

(1). *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

rendu accessible aux spécialistes qui, ainsi que le remarque M. Dräseke en terminant sa note, trouveront dans ces manuscrits, qui leur sont si subitement rendus, ample matière à des études critiques et scientifiques pendant de nombreuses années.

— Après un intervalle de six ans à peine la *Quellenkunde der Deutschen Geschichte* de Dahlmann-Waitz, vient d'atteindre sa huitième édition. (Leipzig, K. Koehler, 1912. In-8, xx-1290 p., relié M. 31.) Personne, sans doute, ne regrettera la rapidité de cette publication puisqu'elle nous vaut, grâce à la ferme direction de M. Herre, un instrument de travail indispensable et de tout premier ordre. Le volume a naturellement grossi en dimensions ; au lieu des 10382 numéros catalogués en 1906, en voici 13380 ; et, comme la moitié des ouvrages figure, sans toutefois nuire aux recherches, sans numéro, on peut dire que le répertoire mentionne environ 300.000 livres, monographies, notices, communications variées, etc. Un autre perfectionnement a consisté à charger un érudit spécialement compétent de dresser la bibliographie soit d'une période historique, soit d'institutions ou de disciplines scientifiques apparentées aux études historiques. En 1906, M. Herre s'était déjà assuré le concours de cinq auteurs ; aujourd'hui 42 érudits ont collaboré à ce travail d'inventaire ; parmi ceux-ci on note des noms connus et appréciés : Bernheim, Brandi, Bresslau, Hauck, Kleinclausz (de Dijon), Perels, Rachfahl, O. Redlich, Seeliger, Uhlirz, etc. ; chacun de ces auteurs est responsable de la partie traitée. La distribution des matières a peu varié, sauf au livre Ier où l'on a fait entrer d'importants paragraphes consacrés à la méthodologie (Bernheim), l'histoire générale (Herre), celle de la civilisation (Steinhausen), celle des institutions (Seeliger et un paragraphe intéressant par Uhlirz), l'histoire économique (Baasch), etc. L'histoire religieuse est passée en revue successivement par A. Hauck, de Leipzig, Kötzscke, Bess, Fr. Bliemetzrieder et d'autres. Une heureuse disposition typographique a permis de ranger sous des travaux de grande envergure des monographies plus modestes ; ce choix est toujours un peu arbitraire ; néanmoins le lecteur, s'il n'est pas trop pressé, trouve ce dont il a besoin. De ci de là, les notes sentent un peu trop leur bibliographe : il est très exact, par exemple, de dire que la RHE publie une bibliographie d'histoire ecclésiastique depuis 1904 ; mais il eût fallu ajouter que cette bibliographie est éditée avec pagination distincte : auparavant la partie bibliographique faisait corps avec la *Revue* même, ce que la *Quellenkunde* laisse ignorer. H. Nelis.

— La RHE a fait connaître, à plus d'une reprise, les publications successives du *Kirchliches Handlexikon* publié à Munich (Allgemeine Verlags-Gesellschaft m. b. H. ; prix du fascicule, 1 Mk) sous la direction de M. Buchberger. Commencé en 1904, cet ouvrage vient d'être terminé cette année. Depuis la dernière notice que lui a consacrée la RHE (1909, t. X, p. 621) seize fascicules nouveaux ont été publiés (1909, fasc. 37-39, Pascendi-Pufendorf, col. 1345-1632 ; 1910, fasc. 40-45, Pugin-Stephan, col. 1633-2208 ; 1911, fasc. 46-48, Stephan-Unfehlbarkeit, col. 2209-2496 ; 1912, asc. 49-52, Unfehlbarkeit-Zytomierz, col. 2497-2832). L'ouvrage complet

Digitized by Google

est réuni en deux volumes qui se vendent au prix de 60 Mk. Nous ne saurions nous étendre ici à montrer les nombreux avantages et la valeur scientifique de ce *Lexikon*. Notons seulement qu'il constitue un excellent instrument de travail fournissant une bonne synthèse de toutes les matières qui se rattachent à la science catholique. Il est cependant un détail que nous voudrions relever. A l'article Pavillon (col. 1388) on nous présente les « Instructions sur le rituel du diocèse d'Alet » comme l'ouvrage principal de Pavillon. Or toutes les sources, même le biographe de cet évêque, sont d'accord pour en attribuer la composition aux théologiens de Port-Royal. Il ne semble donc pas qu'on puisse citer cet ouvrage comme étant « l'œuvre principale » de Pavillon. A. De Meyer.

— M. Théodore Schermann aborde de nouveau l'étude des anciennes liturgies d'Égypte. Après son travail important sur l'anaphore du papyrus d'Oxford, publié naguère dans les *Texte und Untersuchungen*, voici un ouvrage d'ensemble : *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, t. VI, fasc. 1-2 Paderborn, Schöningh, 1912. In-8, viii-256 p. M. 8.40). A l'aide des rares documents que nous possédons et de quelques textes patristiques, M. Schermann essaie de reconstituer la messe égyptienne à trois époques de son histoire : du iiᵉ au ivᵉ siècle, puis du ivᵉ au viᵉ, sous les influences syriennes, enfin du viᵉ au xᵉ environ. Au premier rang des textes et témoignant pour la première période figurent les fragments de Der-Balyzeh conservés à Oxford : car M. S. persiste à les considérer comme représentant l'usage du iiᵉ siècle ou, au plus tard, du début du iiiᵉ : c'est peut-être les vieillir beaucoup. L'épiclèse qui s'y trouve, avec sa mention explicite de l'Esprit Saint, pourrait bien en effet trahir une époque plus tardive, et c'est, je pense, l'une des raisons qui ont décidé M. Brightman à les dater du milieu du ivᵉ siècle au plus tôt. Ils n'en sont au reste pas moins fort intéressants, en raison de la place qu'ils donnent à l'épiclèse eucharistique. On a déjà beaucoup écrit sur la valeur exacte de cette épiclèse que les fragments insèrent *avant* les paroles de la consécration; jusqu'ici on s'était généralement refusé, M. Schermann comme les autres, à y reconnaître *la* véritable épiclèse ; on préférait y voir un simple dédoublement de la formule authentique, laquelle, par hypothèse (le document s'arrête au début de l'anamnèse), devait suivre les paroles divines comme dans les autres liturgies. — La réflexion est bonne conseillère : M. S. reconnaît maintenant dans la formule qui précède la consécration, *la* véritable épiclèse (p. 62 64, 74) avec sa demande de consécration (p. 78), tandis que les paroles divines devaient être suivies d'une simple prière en vue de la communion, prière, aurait-il pu ajouter, de tout point parallèle à notre *Supplices te rogamus* romain. La conclusion ne manque pas d'intérêt, encore qu'elle ne soit pas neuve : on ne laissera pas de la remarquer. La seconde époque de la liturgie d'Égypte est caractérisée par les développements donnés au texte de l'ancienne constitution égyptienne. M. S. reproduit en colonnes parallèles trois rédactions différentes ; il aurait pu en rapprocher l'anaphore « des Apôtres » dont se servent encore actuelle-

Digitized by Google

ment les Abyssins. Aux textes patristiques relatifs à cette période il y a lieu, je crois, d'ajouter un passage de l'homélie 34 de saint Macaire (P.G.t. XXXIV, 745) d'où il semble ressortir que les fidèles, en se donnant le baiser de paix (Schermann, p 149, n. 4) se *disaient* déjà les uns aux autres « εἰρήνη σοι » ou quelque formule semblable. — Dans la troisième partie du volume sont réunies d'utiles indications sur les liturgies grecques et coptes dont la codification a eu lieu après le schisme monophysite. C'est en ces documents que les influences syriennes et byzantines se font le plus sentir. M. S. en signale quelques-unes ; qu'il me permette de rappeler, après M. Bishop, que l'épiclèse de la liturgie de saint Marc reproduit pour une bonne part celle de l'anaphore de saint Jacques et qu'elle n'a de vraiment alexandrine que sa demande de consécration, fait bien caractéristique auquel on n'a pas jusqu'ici prêté l'attention suffisante. Le volume de M. S. se termine par une intéressante collection de fragments euchologiques et hymnologiques récemment publiés par différents auteurs. Tous ceux qui s'occupent de liturgie ancienne seront heureux de les trouver réunis, savamment classés et commentés. Ainsi présentés les documents se prêtent plus aisément à l'étude et à la discussion ; et il faut savoir gré à M. Schermann d'avoir de la sorte grandement simplifié la besogne des travailleurs. P. DE PUNIET.

La *Revue d'histoire ecclésiastique* (1903, t. IV, p. 551 ; 1906, t VII, p. 436) a déjà parlé de la collection : *Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen*, entreprise par M. H. LIETZMANN, en vue de fournir aux professeurs et aux étudiants, à des prix réduits, dans un format modeste, la documentation nécessaire pour l'étude d'une question d'histoire, et spécialement d'histoire ecclésiastique, avec recours aux textes. La collection marche rapidement grâce à l'activité du fondateur, qui s'est adjugé une bonne partie de la besogne, tout en s'adressant à des spécialistes compétents pour beaucoup de numéros qui demandaient semblable collaboration. Nous voici aujourd'hui au n° 108 : *Konstantins Kreuzesvision in ausgewählten Texten*, publié par le Dr Joh. B. AUFHAUSER, *privat-dozent* à Munich. (Bonn, Marcus et Weber, 1912. M. 0,60) Il comprend une reproduction du texte des meilleures éditions, avec collation des manuscrits pour deux morceaux, des récits de la vision constantinienne de Lactance, d'Eusèbe, HE, IX, 9 ; *Vita Constantini*, I, 27-30 ; 37-40 ; de la légende byzantine, d'après un manuscrit du Vatican, et enfin le récit de la légende dorée de Jacques de Voragine. Et aussi, devons-nous ajouter, la reproduction de l'inscription de l'Arc de triomphe de Constantin à Rome, par quoi il est facile de voir que, si la documentation n'est pas complète, elle est cependant amplement suffisante. Peut-être l'éditeur s'est il trop soucié de mettre sous les yeux des étudiants le développement légendaire du fait et aurait-il fait meilleur travail en s'attachant aux documents contemporains, pour nous les livrer en plus grande abondance. Un appareil critique, nécessairement réduit, mais très intelligemment combiné, accompagne les différents textes. Pour l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, on nous donne non seulement le texte grec, mais aussi la traduction latine, si l'on peut dire, de Rufin et le texte de la version syriaque, traduite en allemand par M. G. Breitschaft.

Digitized by Google

C'est dire avec quels soins ce petit fascicule a été composé et quels services il peut rendre. C'est du reste la manière habituelle de cette utile collection, sur laquelle nous attirons à nouveau l'attention des lecteurs de la *Revue*. Elle renferme bon nombre de numéros qui les intéresseront ; on peut dire même que la plus grande partie est composée en vue de l'histoire ecclésiastique et surtout de l'histoire ecclésiastique des premiers siècles ; cette dernière est particulièrement visée dans la première moitié de la collection. On y trouve la publication de textes tels que le Fragment de Muratori, certains apocryphes du Nouveau Testament, une série d'homélies choisies (Origène, Augustin), malheureusement arrêtée, de textes liturgiques, assez abondante, de papyrus grecs, une série de textes d'inscriptions choisies, quelques numéros intéressants d'hymnographie ecclésiastique, quelques-uns, mais assez rares, concernant la pensée religieuse au moyen âge, enfin d'autres plus nombreux se rapportant à l'histoire du protestantisme. Nous ne pouvons songer à les énumérer par le détail, il nous faudrait citer près de cinquante numéros. Qu'il nous suffise d'avoir attiré l'attention des historiens ecclésiastiques, à qui cette collection peut rendre de grands services, en mettant à leur disposition, dans des fascicules réduits, une édition critique et soignée de textes souvent dispersés dans des publications volumineuses, difficilement abordables. J. Flamion.

— C'est un travail qui rendra assurément de grands services à l'histoire de la civilisation médiévale que celui de M. J. Merk, intitulé *Anschauungen über die Lehre der Kirche im altfranzösischen Heldenepos* (Diss.) (Halle, E. Karras, 1912. In-8, xxi-138 p.). L'auteur a mis à contribution au moins soixante-seize épopées ou fragments d'épopées, comme le montre la liste bibliographique des pages vii-xi. S'inspirant des données de ces sources, il nous retrace successivement les idées, les conceptions, les tableaux fournis par les auteurs de ces épopées ou par l'imagination populaire, qui leur sert de substratum, concernant le dogme et les sacrements. Dans la première partie : *Anschauungen über die Glaubenslehre*, nous rencontrons successivement les conceptions exprimées par l'ancienne épopée française au sujet des écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, Dieu, les anges, la sainte Vierge, les saints, les reliques, la mort et l'au delà. Dans la seconde partie : *Anschauungen über die Sakramente*, l'auteur envisage les conceptions de l'épopée française au sujet du baptême, de la confession, de la communion et du mariage. Pour chaque sacrement, nous trouvons les idées sur sa nécessité, sa discipline, les noms qu'on lui donne.

L'analyse qui précède aura montré quels précieux renseignements fournit le travail de M. Merk sur la « théologie populaire », comment il est de nature à nous montrer ce qu'était que la religion du peuple au moyen âge et comment la masse adoptait, interprétait, développait les enseignements officiels de l'Eglise. C'est dire toute son importance pour l'histoire ecclésiastique. L'auteur mérite des éloges pour la logique et la clarté de la conception et de l'exposition et pour la documentation riche et variée, qui constitue un des grands mérites de son livre. Comme exemple de rensei-

Digitized by Google

gnements intéressants fournis par l'étude de M. Merk, signalons que l'épopée française, là où elle parle des saints, n'a pas subi l'influence de la littérature hagiographique de cette époque. Seules trois *Vitae* ont été adaptées : celles de saint Malo, de saint Renaut et de saint Servan. N'oublions point, pour finir, de citer la remarque que l'auteur écrit p. xx : « Es wäre freilich verfehlt die gewonnenen Resultate für reine Geschichte nehmen zu wollen. Aber über das Ganze hin zieht doch der Hauch der Geschichte und die religiöse Kulturstufe, auf welcher das Heldenepos uns entgegentritt, kommt der Wirklichkeit sehr nähe. » Pourquoi M. Merk, qui a utilisé les travaux de Léon Gautier et de Gaston Paris sur les épopées, ne cite-t-il point les travaux récents et les théories nouvelles de M. Bédier sur la littérature épique?

— *Die Ministerialität der Bischöfe von Münster*, tel est le titre de la dissertation inaugurale que M. K. Poth, élève du professeur A. Schulte, a présentée à la faculté de philosophie de l'Université de Bonn (Munster, Regensberg, 1912 In-8, 108 p.). Comme il est indiscutable que l'institution des *ministeriales* a connu des vicissitudes différentes selon les diverses contrées, c'est la méthode monographique qui doit apporter peu à peu, en éclairant tour à tour un nouveau point du problème, la solution définitive à la question de la ministérialité en général (Cfr Keutgen, *Die Entstehung der deutschen Ministerialität*, dans VSWG, 1910). L'on doit dès lors bien accueillir la monographie de M. Poth, qui étudie d'une façon méthodique l'institution des *ministeriales* dans l'évêché de Munster. Le travail est divisé en deux parties ; dans la première l'auteur étudie les *ministeriales* comme classe sociale, dans la seconde il les envisage comme fonctionnaires de l'évêque. Faute de documents, il est impossible de préciser l'origine de la ministérialité des évêques de Munster, et l'auteur se contente dès lors de renvoyer en général à l'ouvrage de son maître Schulte : *Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter*. L'on sait que dans ce travail M. Schulte critique les théories de Caro, Wittich et Heck qui prétendent que les *ministeriales* sont sortis non de la servitude mais de libres, d'affranchis ou de demi-libres. S'attachant ensuite plus particulièrement aux *ministeriales* de Munster, M. Poth étudie la dénomination de ceux qui appartiennent à cette classe (*ministeriales, miles*) et s'arrête surtout à étudier la place que prennent les *ministeriales* dans les listes de témoins des chartes C'est là une indication des plus précieuses pour suivre les changements qui s'opèrent dans cette classe de personnes. M. Poth nous donne aussi le catalogue des familles ministériales de Munster et esquisse l'accroissement de cette classe. Celle-ci est entièrement constituée au XIIe et au XIIIe siècle, comme ailleurs. De nombreux nobles (*Edelfreie*) y entrent ; des non-libres de basse condition en font partie après leur affranchissement, tandis que l'on ne peut pas indiquer de traces de personnes qui quittent l'état de ministérialité. C'est à leur importance politique grandissante que les *ministeriales* doivent leur dissolution en tant que classe sociale. Quelques-uns d'entre eux concentrent peu à peu toute la puissance entre leurs mains et deviennent des dynastes. A la fin du XIVe siècle, les *ministeriales* du diocèse de Munster se sont fondus avec les libres vassaux. Du plus haut intérêt pour

Digitized by Google

les institutions ecclésiastiques est la seconde partie du travail : l'auteur insiste sur la situation particulière du *judex* épiscopal.

Nous recommandons cette intéressante dissertation à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des institutions ecclésiastiques médiévales.

— Le R. P. ADALBERT SCHIPPERS, O. S. B., étudie l'histoire de séglises en pays rhénan. Dans une monographie bien étudiée et richement illustrée, il nous présente un monument d'art de premier ordre, l'église abbatiale de Maria-Laach On y apprend les diverses périodes de l'édifice, le secret de la conception à la fois simple et grandiose du plan, des descriptions du détail, des appréciations fort goûtées de l'ensemble du monument et de son cadre pittoresque. L'auteur possède une connaissance complète du sujet qu'il aime. Mais il ne se borne pas à l'étude artistique. Il nous fait connaître les fondateurs de l'œuvre. La vie religieuse, scientifique et économique de l'abbaye au moyen-âge est judicieusement caractérisée. L'étude, intitulée *Maria-Laach und die Kunst im 12. und 13. Jahrhundert* (Trèves, 1911. In-8, 112 p.), a été complétée par une étude dans la *Zeitschrift für christl. Kunst*. (n° 6, 1912, col. 201-210). C. MOHLBERG.

— C'est une contribution appréciable à l'histoire de l'organisation paroissiale dans les villes du moyen âge que nous apporte M F. HECK dans son travail : *Das Kirchenwesen der Stadt Hanau a. M. im Mittelalter. Ein Beitrag zur Geschichte der organisation der städtischen Pfarrkirchen und Stiftskirchen* (Diss.). *(Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde*, 1912, t. XLVI. Extrait, 87 p.). L'organisation ecclésiastique de la ville de Hanau traverse trois phases. La ville de Hanau, érigée comme telle en 1303, doit son origine au bourg qui s'était formé autour du *castrum Hagenowe* et à la paroisse de Kinzdorf. Au *castrum* se trouvait une chapelle et Kinzdorf comprenait une église paroissiale dédiée à la Vierge. Lorsque le village de Hanau eût été érigé en ville, l'on y fonda près du marché une église dédiée à Sainte-Marie-Madeleine. Il fallut enfin y ajouter un hôpital. Telle est la topographie ecclésiastique de l'agglomération urbaine de Hanau au début du XIVe siècle. L'église paroissiale était celle de Sainte-Marie de Kinzdorf : nous constatons bientôt la fondation d'une messe à l'autel de sainte Marie, ce qui fournit à M. Heck l'occasion d'étudier les rapports du vicaire et du curé, le patronat, la présentation, l'investiture et les débuts de l'organisation paroissiale. La seconde phase de l'organisation ecclésiastique nous fait assister au déplacement du seigneur de Hanau, qui quitte son château pour venir habiter la ville. La conséquence de ce déplacement seigneurial se traduit par la faveur accordée à l'église Sainte Marie-Madeleine au marché : la paroisse de Schaffheim est incorporée à cette église. Celle-ci reçoit bientôt les droits d'église paroissiale. Le curé de Hanau avait dès lors deux églises paroissiales sous sa juridiction, Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Marie de Kinzdorf.

En 1493 une nouvelle fondation se produisit : alors commence la troisième phase de l'organisation ecclésiastique à Hanau. Le pape Alexandre VI, pour répondre au désir du comte Philippe de Hanau, érigea l'église Sainte-Marie

Digitized by Google

Madeleine en collégiale. L'évêque Berthold de Mayence était chargé d'organiser un doyenné, un chapitre de chanoines et les menses nécessaires. C'est l'histoire de cette collégiale et des institutions y afférentes jusque 1538 que l'auteur étudie dans le troisième et dernier chapitre de son travail. Tant au point de vue de la documentation que de la largeur de la conception, la dissertation de M. Heck est à recommander à tous ceux qui s'occupent des institutions ecclésiastiques médiévales.

— M. H. Vetter, dans son travail : *Die Beziehungen Wenzels zum deutschen Orden von 1384-1411* (Diss.) (Halle, C. A Kaemmerer et Cie, 1912. In-8, 69 p.), a approfondi les divers épisodes de la lutte que l'ordre teutonique eut à livrer à la fin du XIVe siècle au roi Wenceslas de Bohême. En 1386, Jagellon de Lithuanie était devenu roi de Pologne et s'était fait baptiser ainsi que son peuple. Le rôle de l'ordre teutonique quant à la conversion des païens était dès lors terminé et le principe même de son existence pouvait être combattu. Pour éviter ce danger, l'ordre teutonique crut nécessaire de déclarer qu'il vivait en bonne entente avec la Pologne, mais il prit d'autre part une attitude hostile vis-à-vis de la Lithuanie, parce qu'il voulait avoir des garanties en cas de retour des nouveaux convertis au paganisme et qu'il exigeait l'exécution des anciennes promesses de donation territoriale. De là la lutte entre l'ordre et le roi Jagellon de Pologne. Lorsque le congrès de Neidenburg de 1389 eut frustré l'ordre teutonique de ses aspirations d'extension territoriale, ce fut le roi Wenceslas que les chevaliers appelèrent à leur aide. Le roi était disposé à prêter son appui à l'ordre. En effet, Wenceslas avait épousé la politique de son frère Jean de Görlitz, qu'il considérait comme son héritier présomptif, et celui-ci cherchait à se débarrasser de la Neumarkt, qui, de par son éloignement, n'avait point de prix pour lui. Wenceslas songea à endosser la Neumarkt à l'ordre teutonique et même, étant donné la richesse des chevaliers, à lui vendre ce territoire. Jean de Görlitz alla même si loin, en 1390, qu'il offrit à l'ordre teutonique son alliance pour une guerre contre la Pologne. La lutte séculaire des chevaliers teutoniques contre les archevêques de Riga à propos de droits sur cette ville et la possession de quelques châteaux livoniens vint fournir à Wenceslas une occasion propice de se rendre l'ordre favorable. Cette lutte avait repris en 1390 : les chevaliers teutoniques s'emparèrent du territoire de Riga et contraignirent l'archevêque Jean de Sinten à la fuite. Celui-ci implora le secours du pape, de la Pologne, du Danemark et aussi de Wenceslas. Le roi se crut maître de la situation : il fit offrir à l'ordre teutonique la Neumarkt au prix de 300,000 florins. Le grand-maître refusa. Dès lors Wenceslas changea d'attitude : il s'allia à la Pologne et mit à certain moment l'existence de l'ordre même en danger. Celui-ci fut sauvé en 1397, par suite de l'intervention des princes-électeurs auxquels il s'était adressé. Encore une fois, l'ordre fut sollicité en 1401, au sujet de la Neumarkt : une fois de plus, le grand-maître refusa d'acheter le territoire. Celui-ci fut alors vendu à la Pologne, mais ce royaume ne put tenir ses engagements, et le grand-maître de l'ordre teutonique, heureux de conjurer le péril, racheta la

Digitized by Google

Neumarkt. Cependant, la guerre entre les chevaliers et la Pologne éclata. Pour montrer son désir sincère de paix, l'ordre sollicita Wenceslas d'intervenir comme arbitre. Le roi sembla s'y prêter et entama une correspondance à ce sujet, mais la bataille de Tannenberg, en 1416, anéantit tout résultat diplomatique : le roi de Pologne y vainquit les chevaliers teutoniques. Après cette défaite, Wenceslas, à qui l'ordre avait promis une grosse somme pour son intervention, prit peur et craignit d'être frustré de sa récompense. Il saisit toutes les occasions pour proclamer sa sympathie pour l'ordre. La conclusion de la paix de Thorn, en 1411, paix conclue entre l'ordre et la Pologne sans l'intervention du roi de Bohême, vint énerver son zèle. Depuis lors, Wenceslas ne s'occupa plus des chevaliers teutoniques et resta sourd à toutes leurs sollicitations. C'est avec raison que M. Vetter conclut : « Non pas la mission élevée que l'ordre s'était tracée, non pas son importance comme propagateur de la culture germanique aux frontières des Slaves, mais seulement sa richesse et la possibilité de l'exploiter à son profit, voilà ce qui fit du roi tour à tour l'ami le plus fidèle et l'ennemi le plus violent de l'ordre. Cette atttitude vis-à-vis de l'ordre teutonique prouve en même temps que Wenceslas n'était pas digne de porter la couronne royale d'Allemagne. »

Le travail de M. Vetter se recommande par la clarté de l'exposition : il est bien conçu et bien documenté.

— Le professeur F.-X. Seppelt, de l'université de Breslau, vient de publier *Die Breslauer Diözesansynode vom Jahre 1446* (Breslau, Franz Goerlich, 1912 In-8, 116 pages). Après une introduction historique, il donne le protocole du synode diocésain de Breslau, tenu par l'évêque Conrad en 1446. Il a emprunté cet important document au fameux *codex novoforensis*, qui a appartenu au magistrat de Neumarkt et se trouve en ce moment aux archives de l'État à Breslau. Cette pièce présente un haut intérêt, non seulement parce qu'elle nous apprend les formalités observées dans ces synodes, et qu'on retrouverait difficilement un document si ancien d'une pareille exactitude, mais encore parce qu'elle nous montre l'attitude prise par le diocèse de Breslau dans la lutte entre Eugène IV et le concile de Bâle. Le protocole est suivi d'une nouvelle édition des statuts du synode de 1446, faite d'après plusieurs codices de la bibliothèque de l'université de Breslau et enrichie de nombreuses notes explicatives. En appendice, M. Seppelt publie les protocoles encore inédits des synodes diocésains de 1418 et de 1423, tenus par l'évêque Conrad, et la bulle d'Eugène IV, qui déclare nulle la résignation faite par le même évêque. L'ouvrage se termine par une liste alphabétique des noms propres. A. Quaegebeur.

— C'est un sujet neuf et important que M. K. Hefele traite dans sa dissertation inaugurale : *Die franziskanische Wanderpredigt in Italien während des 15. Jahrhunderts. Ein Beitrag besonders zur Geschichte Bernhardins von Siena.* (Fribourg en-Br., Herder, 1912. In-8, 85 p.) Dans une courte introduction l'auteur nous parle des deux périodes de splendeur que connut l'ordre franciscain, au XIIIe et au XVe siècle, et de la prédication

Digitized by Google

à ces époques. Au XIIIe siècle, c'est la prédication de la pénitence, et saint Antoine de Padoue apparaît ici au premier plan. Le XVe siècle assiste à un renouveau de vigueur pour l'ordre, qui est en corrélation intime avec la renaissance de la prédication. Les grands prédicateurs ambulants d'alors sont aussi des zélateurs de la discipline franciscaine. Dans le corps même de la dissertation, nous trouvons d'abord un chapitre sur la personne des prédicateurs franciscains du XVe siècle, leur situation dans l'ordre, leur culture intellectuelle. Il est intéressant de signaler que ces prédicateurs, qui nous apparaissent en même temps comme directeurs de l'ordre, confidents des princes et des républiques italiennes, conseillers du pape, réformateurs des mœurs, fondateurs d'institutions charitables, avaient été choisis avec beaucoup de prudence et de discernement et que les chapitres généraux exigeaient des candidats prédicateurs l'âge de 25 ans au moins, une vie exemplaire, une instruction suffisante et un contrôle sévère du ministre général ou provincial. Le droit que possédaient les supérieurs de disposer de leurs hommes, était bien souvent neutralisé par l'intervention des papes, qui chargeaient directement les prédicateurs franciscains les plus célèbres d'une mission déterminée. Les princes et les villes se disputaient ces hommes et la popularité dont ils étaient l'objet entraînait quelquefois des accrocs à la discipline ou à l'obéissance due aux supérieurs. La plupart de ces prédicateurs avaient reçu toute leur culture au sein même de l'ordre, où l'influence des *studia generalia* se faisait sentir dès le XIIIe siècle. Ils ne subirent point l'influence déprimante de la Renaissance.

Un second chapitre étudie le contenu et la forme de cette prédication franciscaine, soit plus spécialement la prédication religieuse des minorites et la prédication « ambulante » au service de la moralité et du bien-être publics. La famille chrétienne fut soutenue et protégée, la sodomie combattue à outrance, le luxe, le jeu, l'usure, l'exploitation pratiquée par les juifs furent courageusement attaqués. C'est en rapport avec cette prédication que naquirent les monts-de-piété. Sur les prédications en temps de peste, M. Hefele nous fournit de bien curieux détails. Les prêcheurs franciscains se montrèrent aussi des apôtres ardents de la paix. Un paragraphe spécial est consacré à la prédication imposée d'office par le pape, par exemple pour la croisade ou la lutte contre les Turcs, pour la répression des fraticelles hérétiques.

Un troisième chapitre retrace les rapports des prédicateurs franciscains avec le clergé séculier et les autres ordres monastiques. Il est établi que la collaboration des franciscains fut en général désirée et implorée par le clergé séculier et que les rapports entre les deux furent, à quelques exceptions près, assez cordiaux. Il n'en alla pas de même pour le clergé régulier : les dominicains, les augustins et les servites ne cachèrent point leur hostilité en plus d'une circonstance. Ce qui plus est, observantins et conventuels, membres d'une même grande famille, s'attaquaient réciproquement en chaire.

Dans un quatrième chapitre, M. Hefele nous fait connaître les homélies ou prédications qui nous ont été conservées : celles de saint Bernardin de Sienne, d'Antoine de Bitonto, de Robert Caracciolo de Liccio, de Michel de Carcano,

Digitized by Google

d'Antoine de Verceil, de Chérubin de Spolète, de Bernardin de Bustis, de Bernardin de Foligno. Il s'occupe ensuite des qualités de ces prêches : franchise apostolique, et de leurs défauts : ostentation de connaissances théologiques et philosophiques, pédanterie humaniste.

Le cinquième chapitre nous parle des résultats de la prédication franciscaine du quattrocento et nous fournit une appréciation d'ensemble. La grandeur du résultat n'est pas à nier et l'on s'explique la vénération extraordinaire qui entourait la plupart des prédicateurs. « L'histoire ecclésiastique d'Italie et l'histoire sociale du quattrocento nommeront toujours avec honneur et reconnaissance la prédication des missions des frères mineurs » (p. 85).

Ce travail est bien documenté et agréablement présenté. Il fait véritablement honneur à son auteur et aussi au professeur Goetz qui l'a dirigé.

— Dans le numéro précédent (RHE, 1912, t. XIII, p. 756) nous avons fait connaître la publication, entreprise par MM. O. Clemen et A. Leitzmann, d'écrits de Luther à l'usage de l'enseignement supérieur. Nous venons de recevoir le tome II de la collection : *Luthers Werke in Auswahl*. T. II. (Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1912. In-8, v-464 p. Relié, 5 M.). Ce volume renferme une quinzaine de traités de Luther des années 1520-1521 ; tous sont en allemand — leur langue originale — à l'exception du *De votis monasticis judicium, 1521*, qui forme la pièce la plus longue et la plus importante, et la petite *Formula missae et communionis, 1523*. En guise d'introduction, M. Clemen réédite l'éloge dithyrambique de Luther composé par Jérôme Weller en 1555, et dont on vient de retrouver une copie, faite par l'auteur lui-même en 1571

— Nous avons présenté en son temps aux lecteurs de la RHE (1910, t XI, p. 125 svv. et 1911, t. XII, p. 366), les deux premiers volumes des études du Dr J. Schmidlin, sur la contre-réforme en Allemagne, immédiatement avant la guerre de Trente ans. Le t. III vient de paraître (*Die kirchlichen Zustande in Deutschland vor dem dreissigjährigen Kriege nach den bischöflichen Diözesanberichte an den heiligen Stuhl*. Vol. III : *West- und Norddeutschland*, Fribourg en-Brisgau, 1910. Prix 7 M.). Il concerne les évêchés de l'Allemagne septentrionale et occidentale : c'est le dernier de la série. Comme dans les deux premiers volumes, l'exposé suit de près le texte des relations déposées par les évêques à la Congrégation du concile, à Rome, lors de leurs visites *ad limina*, il y aurait mauvaise grâce à faire reproche à l'auteur du caractère fragmentaire de l'exposé consacré à chaque évêché. Il en a le premier averti ses lecteurs. Le 3e volume est consacré aux évêchés de Constance, de Strasbourg (avec Bâle), de Spire (avec Worms), de Mayence, de Trêves, de Cologne (avec Liège), de Breslau, d'Ermeland et Culm ainsi qu'aux autres évêchés du Nord (Munster, Paderborn, Minden, Osnabrück, Hildesheim, Halberstadt, Magdebourg, Brême-Hambourg, Lubeck). Telle quelle est, l'œuvre du Dr Schmidlin constitue une contribution importante à l'histoire de la restauration religieuse en Allemagne au XVIIe siècle. L'auteur a eu le grand mérite de faire connaître et de mettre en

Digitized by Google

valeur une source capitale pour l'étude de la contre-réforme, les relations épiscopales. Ce titre suffirait à lui assurer la gratitude des historiens. Dès maintenant nous connaissons la situation religieuse des évêchés allemands telle que les évêques la voyaient et pouvaient la connaître. A la fin du 3e volume, l'auteur a placé une table alphabétique des noms de personnes et de lieux rencontrés dans le travail. A. PASTURE.

— Les imprimeurs-éditeurs Aschendorff ont célébré le 150me anniversaire de leur établissement. A cette occasion un mémoire fut publié et distribué : *Die Aschendorffsche Presse 1762-1912*, VIII-176 p., in-4°, par Dr S. P. WIDMANN. Une liste des publications fut dressée et ajoutée par le Dr E. HÜFFER : *Verlagsverzeichnis der Aschendorffschen Presse 1762-1912*, 151 p. C'est une précieuse contribution à l'histoire de l'imprimerie à Munster. On connaît les revues que publient les Aschendorff-Hüffer : *Theologische Revue ; Zeitschrift für Missionswissenschaft*, et les collections : *Alttestamentliche Abhandlungen ; Neutestamentliche Abhandlungen ; Biblische Zeitfragen ; Vorreformationsgeschichtliche Forschungen ; Reformationsgeschichtliche Studien und Texte ; Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens*, etc. C. M.

— Nous ne pouvons passer sous silence, à cause de son intérêt pour l'histoire ecclésiastique, le travail de M. J. MACK, *Die Reform- und Aufklärungsbestrebungen im Erzstift Salzburg unter Erzbischof Hieronymus von Colloredo. Ein Beitrag zur deutschen Kulturgeschichte der Aufklärungszeit*. (Diss.) (Munich, O. Böck, 1912. In-8, 127 p.). Le règne de Jérôme de Colloredo à Salzbourg (1772-1802) fut des plus actifs et des plus féconds. M. Mack étudie ses différentes réformes, qui portèrent spécialement sur le domaine judiciaire : droit pénal, procédure, privilège *de non appellando*, sur le domaine économique, sur celui de l'enseignement et du culte, sur le domaine militaire, sur celui des finances. La protection des arts n'est pas oubliée. L'invasion française de 1800 força l'archevêque Jérôme à fuir. Il ne récupéra plus son siège et mourut en 1802. Dans un chapitre final, l'auteur caractérise vigoureusement la physionomie du prélat et la portée de ses réformes. Dès le début, les Salzbourgeois n'aimèrent point Colloredo et lors de sa fuite en 1800, ils ne lui montrèrent point de reconnaissance. On le taxait d'avarice : il fut plutôt extrêmement économe, en opposition avec les habitudes de son prédécesseur sur le trône archiépiscopal. Il donna beaucoup et fit plusieurs fondations : il est vrai qu'il préféra donner l'argent de l'État plutôt que le sien. Il s'occupa beaucoup du bien-être du pays et posséda l'esprit de justice. Il se considérait cependant plus comme souverain que comme archevêque : ses dehors étaient rudes et Mozart, qu'il repoussa, le haïssait. Colloredo était intelligent, pieux et de conduite irréprochable : il se montra patriote éclairé. Tel est le jugement porté par l'auteur de ce travail sur le dernier évêque salzbourgeois de l'ancien régime. Nous devons cependant ajouter ici que Jérôme de Colloredo fut un disciple de Febronius et qu'il partagea les idées politico-religieuses de Joseph II. Le chapitre consacré aux réformes de l'enseignement et du culte est de nature à édifier

Digitized by Google

les lecteurs à ce sujet. L'archevêque de Salzbourg prit Joseph II comme modèle et servit le mieux qu'il pût les idées de séparation de l'Église et de l'État que caressait l'empereur : l'attitude de Colloredo dans les affaires de la nonciature le montre clairement.

Le travail de M. Mack est donc une contribution intéressante à l'histoire ecclésiastique de l'ancien régime finissant : il se rattache à l'histoire du courant joséphiste qui traversa alors plusieurs principautés ecclésiastiques des pays d'empire. L'étude est bien documentée. Il est regrettable que l'auteur cite continuellement ses sources dans le texte même. Le lecteur éprouve de ce chef une impression désagréable.

— L'on sait que les historiens de la Révolution française ne sont pas d'accord sur les principes déterminants de la politique religieuse de Robespierre et plus spécialement de son institution du culte de l'Être suprême. M. Aulard admet que le facteur religieux est plus déterminant que le facteur politique dans l'attitude du terroriste vis-à-vis de la déchristianisation de la France. Il voit en lui un homme intolérant au point de vue religieux et le représentant de la réaction religieuse, travaillant à arrêter la « décléricalisation ». Cette thèse n'est point admise par M. Mathiez. Pour M. Mathiez l'intervention de Robespierre contre la déchristianisation doit être attribuée à des motifs essentiellement politiques. Robespierre, au fond anticlérical convaincu, s'est conduit en homme d'État pour amener la lutte contre l'Église dans des voies plus régulières et plus modérées. En Allemagne, M. Wahl, dans son travail *Robespierre* (Tubingue, 1910), s'est rangé du côté de M. Mathiez pour voir en Robespierre avant tout un politique ; il se rapproche d'autre part de M. Aulard pour représenter le terroriste comme désirant la « réaction religieuse ». Il va plus loin en ce sens que le savant français en admettant que le but de Robespierre fût de fortifier la situation de l'Église constitutionnelle française.

L'existence de cette controverse a engagé M. G. Kerl à reprendre l'étude du problème dans sa dissertation *Robespierres Kirchenpolitik* (Leipzig, A. Hoffmann, 1912. In-8, 67 p.). L'auteur a eu la bonne idée d'étudier d'abord l'attitude de Robespierre vis-à-vis de l'Église avant la Révolution. Il nous montre que l'avocat d'Arras, sans pouvoir être présenté comme catholique pratiquant, ne cacha point sa sympathie pour la religion catholique et qu'il fut un vrai conservateur. La raison en est que Robespierre se considérait comme un protégé du clergé, qui lui avait fourni une situation rémunératrice. L'avocat conservateur devint radical-démocrate lorsqu'éclata la Révolution. M. Kerl l'étudie pendant les premières années de celle-ci, jusqu'en 1793, examine ensuite son attitude vis-à-vis de la déchristianisation et finit par consacrer un chapitre à Robespierre et le culte de l'Être suprême. Voici les conclusions qui se dégagent de l'enquête menée par M. Kerl. D'après celui-ci, M. Mathiez et M. Wahl ont indiscutablement raison contre M. Aulard en soutenant que la politique religieuse de Robespierre fut dominée par des facteurs essentiellement politiques. Robespierre ne fut qu'un politicien et non un réformateur rempli de convictions religieuses. Il faut se ranger du côté de M. Mathiez contre M. Wahl pour affirmer que la politique

Digitized by Google

de Robespierre, malgré sa modération relative, fut avant tout anticléricale. Cet anticléricalisme de Robespierre naquit après l'explosion de la Révolution, sous l'influence d'une évolution influencée par la politique. Le fameux terroriste désirait, sur la base du dogme catholique, la constitution d'une Église démocratique nationale française. La réalisation de ce plan parut impossible. Alors Robespierre essaya de mener la lutte contre Rome à l'aide d'une Église nationale, non plus basée sur le dogme catholique mais sur une conception déiste universelle.

Nous est avis que les historiens de la Révolution et de Robespierre devront désormais tenir compte de la thèse de M. Kerl. Son étude est bien menée et bien documentée. Cependant, nous avons été surpris de ne pas rencontrer dans la liste des ouvrages utilisés ceux de P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française* et du chanoine Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution*.

— Sir Max Waechter vient d'acheter 84 numéros de la collection des manuscrits de Sir Thomas Philipps. Ce sont des manuscrits allemands et des manuscrits latins de provenance allemande. Nous notons un manuscrit contenant plusieurs pièces, entre autres le traité de Ruysbroek sur les douze vertus et le poème de Johan op dem Vyrgiere. La collection fut présentée à l'empereur Guillaume II. Elle a trouvé place dans la bibliothèque royale à Berlin.

Les livres de l'ancienne bibliothèque de l'université de Helmstedt, qui manquent dans la bibliothèque ducale de Wolffenbüttel, entreront dans cette bibliothèque.

Le 14 novembre, à la séance de la classe de philosophie et d'histoire de l'académie des sciences de Berlin, fut présenté un ouvrage de J. J. M. de Groot, *Religion in China*. New-York et Londres, 1912.

A l'académie bavaroise, M. Crusius a présenté un travail du Dr J. Heeg de Munich sur les prophéties d'Étienne d'Alexandrie. M. Daeberl parla de l'histoire de la politique scolaire du ministère de Montgelas.

A la session de l'Académie prussienne des sciences (Section de philosophie et d'histoire) M. Norden a présenté la seconde partie d'un mémoire du Dr P. Maas de Berlin, intitulé : *Zu den Beziehungen zwischen Kirchenvätern und Sophisten*. Dans l'appendice il montre que saint Jean Chrysostome n'a jamais été un disciple de Libanios.

Du 7 au 10 octobre siégea à Fribourg-en-Br. la Görres-Gesselschaft. Le professeur Pfeilschifter parla de l'abbé Martin Gerbert de Saint-Blaise. O. Willmann traita de la méthode de la *Religionsforschung*. Dans une autre section M. le professeur Hoberg avait pris pour sujet l'épître du Nouveau Testament ; le Dr Dölger : La croix et le *labarum* ; le Dr A. Baumstark, la *Perikopenforschung* dans l'Orient chrétien. Dans la section de l'histoire nous rencontrons l'essai du professeur Dr Finke : *War Papst Bonifaz VIII. ein Häretiker ?* Le R. P. J. Herwegen, O. S. B., parla de *Germanische Rechtssymbolik in der römischen Liturgie*. L'activité de

Digitized by Google

la *Görres Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft für das kath. Deutschland* ne va toujours en augmentant. Elle commence sa trente-sixième année. Pour la soutenir les catholiques allemands, le clergé et le peuple, donnent chaque année de 50 à 75,000 marks !

Les 18 et 19 octobre a siégé à Karlsruhe la Commission d'histoire du grand-duché de Bade. Rapport fut présenté sur différents travaux dont plusieurs nous intéressent : le 3e volume des *Regesten der Bischöfe von Konstanz*, par le Dr Rieder. Ce volume est à moitié imprimé. La première livraison paraîtra prochainement — Le 4e volume des *Regesten der Markgrafen von Baden*, dont la première livraison (1453-1462) vient de paraître. Elle est publiée par le Dr Krieger. — L'impression du 2e volume des *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein* a commencé. Il est préparé par le Dr von Oberndorff. — Une histoire du palatinat rhénan est en préparation. Le professeur Dr Pfeilschifter continue à recueillir la correspondance du prince abbé Martin Gerbert de Saint-Blaise. Le professeur Dr Gothein travaille au 2e volume d'une histoire économique de la Forêt-Noire. Enfin on prépare une bibliographie de l'histoire de Bade.

Dans la réunion des membres de la société scientifique de Strasbourg, du 23 novembre, M Lobstein fit une communication sur la religion de Rousseau. La société accorda une somme de 400 marks pour l'impression d'un catalogue scientifique des manuscrits grecs et allemands, conservés à la Bibliothèque de l'université de l'État à Strasbourg

Le 30 novembre, à la société scientifique de Berlin, le pasteur G. Lasson présenta un rapport sur la doctrine de la Trinité envisagée au point de vue philosophique.

Au séminaire pour l'étude les langues orientales à l'université de Berlin, des cours ont été donnés pour la première fois en langue portugaise par M. Amplio de Lemos. C. Mohlberg.

— Le Dr Ph. Herman Stoeckius se propose de faire paraître différentes études sur la compagnie de Jésus, sous la rubrique : *Forschungen zur Lebensordnung der Gesellschaft Jesu in 16. Jahrhundert*. Elles tendent à faire connaître la vie intérieure des jésuites comme religieux, l'organisation des collèges, la vie des professeurs et des élèves. Cette entreprise promet d'éclairer les moyens d'action employés par les jésuites pour l'éducation des jeunes gens dans leurs collèges. Ce côté de l'activité de la compagnie de Jésus, à l'époque d'efflorescence de la contre-réforme (xvie et xviie siècles). est peu connu. On s'est attaché jusqu'ici à retracer l'histoire externe de la compagnie par l'établissement des collèges et l'œuvre de prédication des jésuites. Les travaux parus récemment (signalons : R. P. Bernard Duhr, S. J., *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*. Vol. I. *Geschichte. der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im 16 Jahrhundert*. Fribourg, 1907; R. P. Henri Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression* (1528-1762). T. I. *Les origines et les premières luttes* (1528-1573), Paris, 1910, etc.), suivant la décision prise, en 1896, par

Digitized by Google

le R. P Martin, de faire écrire l'histoire de la Compagnie par *assistances*, se rattachent à cette dernière conception de l'activité religieuse des jésuites. Les *Forschungen* du Dr Stoeckius apparaissent comme le complément nécessaire de ces travaux. Deux études ont déjà paru : T. I. *Ordensangehörige und Externe* (Munich, 1910) et T. II. *Das gesellschaftliche Leben im Ordenshause* (Munich, 1911). L'ensemble du travail comprendra six fascicules : T. III. *Das gesellige Leben der Externen untereinander* ; T. IV *Der Pflege der Hygiene* ; T. V. *Die Kost* et T. VI. *Die Kleidung*. Il nous reste à attendre la publication des quatre fascicules pour pouvoir apprécier exactement l'originalité et la valeur de l'entreprise du Dr Stoeckius. A. PASTURE.

— La société historique de Cologne, fondée en 1907, vient de créer un organe scientifique, le *Jahrbuch des Kölnischen Geschichtsvereins E. V.* I. (Cologne, H. G. Lempertz, 1912. In-8, II-143 p. et 3 planches), pour recueillir des travaux d'histoire, d'histoire de l'art et de la civilisation, des institutions, du commerce, etc., ayant rapport à la ville de Cologne. Inutile de souligner l'importance d'une telle publication d'histoire locale pour l'histoire générale, l'histoire politique et l'histoire religieuse. L'histoire de Cologne, par les richesses et l'importance de son passé, domine en effet l'histoire des autres villes rhénanes, qui toutes au cours des siècles ont gagné un intérêt historique tout spécial. Aussi nous proposons-nous de rapporter ici régulièrement les travaux publiés. Le premier numéro contient une introduction, puis des travaux : *Die Erhebung Kölns zur freien Reichsstadt*, par W. KISKY (p. 1-24) ; *Kulturelle Beziehungen Kölns und des Niederrheins zum europäischen Osten*, par W. TUCKERMANN (p. 25-51) ; *Das Studium der Geschichte an der Kölner Universität* (Ire partie), par I. KEMP (p. 52-78) ; *Ein kirchliches Bittlied aus der Zeit der Fieberepidemie in Köln 1529*, par I. GOTZEN (p. 79-88) ; *Die sechs Darstellungen aus der Legende des hl. Gereon im Wallraf Richartz-Museum in Köln*, par W. BAUMEISTER (p. 89-103). Suivent d'abord : *Kleinere Beiträge*, puis une bibliographie en forme de chronique intéressant la ville de Cologne. Nous saluons l'entreprise et nous félicitons ses auteurs.

Le Dr HUGO KEHRER, *privatdozent* à l'université de Munich, a reçu les revenus de la fondation Engelmann pour ses travaux sur l'art espagnol. C'est la société scientifique de Strasbourg qui a le droit de collation de cette fondation.

La bibliothèque de l'université de Giessen a reçu 2.000 marks de la part du curé LEYDHECKER de Francfort. En 1907 déjà, il avait contribué à une fondation, dont le but est l'achat des livres se rapportant à la question des missions.

M. Henry Budge a donné 250.000 marks pour l'université de Francfort.

L'université de Leipzig a été gratifiée d'une fondation de 20.000 marks par le Dr Alfred Ackermann-Teubner.

Madame LOUISA E. WENTZEL, de Baden-Baden, vient de léguer à l'académie des beaux arts de Berlin la somme de 289.000 marks.

Digitized by Google

Deux sujets sont mis au concours par la fondation MEVISSEN : 1. *Die Rheinprovinz unter der preusssischen Verwaltung von 1815 bis zum Erlass der Verfassungsurkunde.* Prix : 5000 marks. Terme : 1er mars 1914. — 2. *Die niederrheinische Plastik des 15. und beginnenden 16. Jahrhunderts.* Prix : 2000 marks. Terme : 1er avril 1913.

Die sittlichen Begriffe in den Quellen der deutschen Geschichte des 10. Jahrhunderts, tel est le sujet mis au concours par la société Prince JABLONOWSKY. Les travaux à rédiger dans une des trois langues : allemand, latin, français, doivent être présentés pour le 31 octobre 1914 au secrétaire de la société, Geh. Hofrat Professor Dr LESKIEN, à Leipzig. Le prix est de 1500 marks. C. MOHLBERG.

— *Nominations.* — Le Dr A. SERAPHIM, *privatdozent* d'histoire à l'université de Königsberg, a reçu le titre de professeur.

Le Dr F. J. DÖLGER, *privatdozent* de l'histoire des dogmes à l'université de Wurzbourg, a été nommé professeur extraordinaire à l'université de Munster où il enseignera l'histoire universelle des religions et la science comparée des religions.

— *Décès.* — Le 1er septembre, à l'âge de 56 ans, le Dr P. WINTER, directeur des archives de l'État à Magdebourg.

Le 3 septembre, à l'âge de 56 ans, le Dr N. MÜLLER, professeur extraordinaire d'archéologie chrétienne à l'université de Berlin.

Le 7 septembre, à Freudenstadt, le Dr M. KÄHLER, professeur de dogmatique et d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Halle.

Angleterre, Écosse, Irlande — Dans l'*Expositor* du mois de novembre dernier (*Eighth Series*, vol. IV, p. 385-407), M. RAMSAY publie et commente une inscription qu'il vient de découvrir, il y a quelques mois, à Antioche de Pisidie. Cette inscription se trouve sur le socle portant jadis la statue d'un certain Caristanius, personnage très en vue de la ville, et elle mentionne P. Sulpicius Quirinius, le propréteur de Syrie dont saint Luc rappelle le nom à propos du recensement qui coïncidait avec la naissance du Christ à Bethléem. La découverte de M. Ramsay paraît de nature à jeter quelque lumière sur la fameuse question de Quirinius et mérite à ce titre d'être signalée ici.

Voici d'abord le texte de l'inscription avec quelques restitutions entre crochets et la lecture des abrévations entre parenthèses :

C(aio) Carista[nio]
C(ai) F(ilio) Ser(gio) Front[oni]
Caesiano Juli[o]
praef(ecto) fabr(um) pon[tif](ici)
sacerdoti praefecto
P. Sulpici Quirini duumviri
praefecto M. Servili.
Huic primo omnium
publice d(ecurionum) d(ecreto) statua posita est.

Digitized by Google

Ce qui intéresse dans cette inscription la Bible et l'histoire ecclésiastique, c'est la question de savoir si l'on peut démontrer par ce texte le fait que Quirinius fut propréteur en Syrie et la date de cette magistrature. Car l'information de saint Luc (*Lc.* II, 2), comprise ordinairement en ce sens que le légat P. Sulpicius Quirinius fut l'organisateur du recensement lors de la naissance du Christ, est contestée dans certains milieux sur la foi de combinaisons chronologiques jugées décisives.

Nous supposons le lecteur au courant de la question de Quirinius telle qu'elle se pose actuellement. Jusqu'à quel point la nouvelle inscription modifie-t-elle la position du problème? Écoutons M. Ramsay sur l'interprétation et la détermination chronologique de cet important document épigraphique. Le savant anglais a d'ailleurs obtenu la pleine approbation du professeur de Berlin, H. Dessau, une autorité de premier rang en matière d'épigraphie latine.

Il appert à l'évidence du texte de l'inscription que P. Sulpicius Quirinius avait été nommé *duumvir* de la colonie d'Antioche — de même que M. Servilius — et que ceux-ci choisirent comme leur *praefectus*, leur mandataire ou suppléant, Caius Caristanius. Il doit y avoir eu un motif tout-à-fait spécial pour cette magistrature honoraire de Quirinius. « Quirinius n'était pas un homme exceptionnellement distingué. Il était de basse extraction et sa carrière, comme nous l'esquisse Tacite, fournit un bon exemple du système d'avancement romain. Aucune barrière n'a fermé l'accès de la plus haute fonction publique à cet humble soldat de la petite ville latine de Lanuvium. C'est le type du caractère latin, habile, énergique, dur et impopulaire. Mais pourquoi l'aurait-on nommé à une magistrature dans cette colonie éloignée du sud-est de la Phrygie ou de la Galatie méridionale? Il n'était pas allié à la maison impériale, il n'avait aucune célébrité qui l'imposât aux colons d'Antioche. Mais tout devient clair une fois qu'on se rappelle que Quirinius dirigea la guerre contre les Homonades. Antioche, en effet, était une forteresse destinée à arrêter les pillages des tribus montagnardes et les Homonades étaient certes un danger continuel pour la contrée qu'Antioche devait protéger. C'est au moment de la défaite des Homonades que les Antiochiens élurent Quirinius *duumvir* (p. 399). » Si Quirinius a été nommé *duumvir* d'Antioche en raison de la guerre contre les Homonades, c'est une preuve qu'il fut légat de Syrie. D'après le droit d'alors, une guerre ne pouvait être entreprise que par le gouverneur de la province dans laquelle la guerre devait se faire ou dont il fallait partir en guerre. Les Homonades habitant le Taurus, on ne peut songer qu'aux provinces d'Asie, de Pamphylie et de Galatie — mais celles-ci n'avaient pas de légions, — de Cilicie et de Syrie. Celle-là est exclue parce qu'elle n'était pas province consulaire et que Quirinius au temps de cette guerre avait déjà été consul, comme Tacite le rapporte. Il ne reste que la Syrie ; c'est donc comme légat de Syrie que Quirinius aura guerroyé contre les Homonades. Cette légation doit se placer avant le début de notre ère, et comme Josèphe rapporte que le même Quirinius fut légat de Syrie vers l'an 6 après J.-C., on admet communément une double légation de Quirinius en Syrie.

Digitized by Google

Cette double légation serait attestée aussi par la fameuse inscription de Tivoli d'après la reconstitution et l'interprétation de Mommsen. La nouvelle inscription d'Antioche prouve donc l'opinion assez communément reçue que Quirinius fut légat de Syrie, une première fois, quelques années avant le commencement de l'ère chrétienne. Il est plus difficile de conjecturer le motif de l'élection de M. Servilius : nous laissons les hypothèses de Ramsay sur ce sujet.

Nous en venons à la question de la date de l'inscription de Quirinius. Cette question est très importante. Car certains historiens et non des moindres, Mommsen et Schürer, par exemple, tout en admettant une double légation de Quirinius en Syrie, placent la première légation de Quirinius après la mort d'Hérode, de l'an 3-2 avant J.-C. Peut-on montrer par l'inscription de Caristanius que cette date est trop tardive ? M. Ramsay le pense et fait valoir plusieurs considérations en faveur de son opinion. La carrière de Quirinius, qui fut consul l'an 12 avant J.-C., ne s'oppose pas à ce qu'il soit venu en Syrie l'an 11 ou 10 déjà. Il n'est pas probable d'autre part que les Romains aient trop tardé à venger Amyntas, roi des Galates, massacré en l'an 25 avant J.-C. par les Homonades ; mais il faut bien avouer que cette dernière remarque, sans autres précisions, est un peu vague et ne prête guère à une détermination chronologique bien fixe. M. Ramsay appuie encore sur ce fait que la statue de Caristanius était la première érigée dans la *Colonia Antiochia*, ce qui derechef, la colonie ayant été fondée vers l'an 25, nous amènerait autour de l'an 10. Enfin dans l'hypothèse d'après laquelle M. Servilius, l'autre *duumvir* d'Antioche, fut gouverneur de la province de Galatie, on lui trouverait aisément une place vers l'an 10, avant Cornutus Aquila qui gouvernait cette province l'an 6 avant J.-C.

Voilà à peu près toute l'argumentation de M. Ramsay pour fixer la première légation de Quirinius en Syrie de l'an 11-8 avant J.-C. environ. Elle n'est basée que sur des probabilités plus ou moins fortes. Mais l'on ne doit pas non plus négliger le témoignage de saint Luc qui semble placer la (première) légation de Quirinius quelque temps avant la mort d'Hérode ce qui concorderait assez bien avec la date indiquée plus haut. Enfin un recensement vers cette époque coïnciderait avec le recensement alors déjà périodique en Égypte, d'après un cycle de 14 ans. « La conclusion — disent Grenfell et Hunt, (*Oxyrhynchus Papyri*, II, p. 211) vers laquelle convergent les données des deux côtés, c'est que le cycle de quatorze ans a été institué par Auguste. Il est probable qu'il y eut des recensements généraux en Égypte en 10-9 avant J.-C., et en 5-6 après. » Et il ne faut pas oublier que pour la Syrie un recensement pour l'année 6 après J.-C. est formellement attesté par Josèphe.

Il y a dans toutes ces données des coïncidences singulières et qui stimuleront la recherche ultérieure. Peut-être arrivera-t-on un jour à fixer avec une certitude absolue la date de la première légation de Quirinius. Les travaux de M. Ramsay y auront certes contribué pour une part notable. Sa belle découverte et l'article qu'il lui consacre — dont nous avons résumé certaines parties — sont une preuve nouvelle de l'ardeur qu'il met à étudier l'Asie

Digitized by Google

Mineure romaine et à défendre saint Luc. C'est une noble tâche qu'il s'est assignée et on ne peut que lui souhaiter bon succès. Mais il est bien regrettable que le savant anglais ait omis d'examiner les données de Josèphe qui semblent ne pouvoir se concilier facilement avec les conclusions tirées de la nouvelle inscription d'Antioche.

L'ouvrage de M. H. F. Hamilton (*The People of God.* An inquiry into christian origins. Oxford, University press, 1912. In-8, xxxix-261 et xvi-252 p. Sh. 18), n'est pas, comme son titre semble l'indiquer, une histoire complète de la révélation. Le premier volume, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, établit le caractère surnaturel de la religion de l'Ancien Testament. Le second volume est du ressort de cette *Revue* Avant d'en exposer la thèse essentielle et d'en juger la valeur il est nécessaire de dire un mot de l'occasion et du but de tout l'ouvrage.

M. Hamilton est anglican et appartient à l'église établie épiscopalienne. Il voudrait unir les anglicans et les non-conformistes, dont les divergences sont actuellement si graves et les luttes très vives. Les meilleures intentions animent ce champion convaincu de la charité et de l'union. Seul le christianisme uni, dit-il quelque part, peut lutter avec succès contre l'irréligion moderne. Mais une des questions qui séparent le plus les anglicans et les non-conformistes, c'est la question de la hiérarchie, la question de l'épiscopat? Faut-il lâcher l'épiscopat en faveur de l'union, ou faut-il, au contraire, le conserver comme une institution voulue par Dieu et nécessaire au salut de l'Église? La question de la hiérarchie devient ainsi la question principale, on pourrait dire, la question unique de ce livre. Et comme cette hiérarchie, au début, se manifestait surtout aux réunions eucharistiques, la question de l'Eucharistie vient aussi au premier plan.

Hâtons-nous de le dire, M. Hamilton défend bien l'existence d'une hiérarchie dans les communautés chrétiennes tant en Palestine que dans les églises pauliniennes. Il met bien en lumière d'après les textes du Nouveau Testament et des Pères Apostoliques que cette hiérarchie fut établie par les apôtres sur l'ordre du Christ, conformément à la volonté de Dieu. Elle est donc essentielle dans le christianisme. Le texte célèbre de saint Clément de Rome (XLII, 1-5) revient constamment sous la plume de l'auteur et pourrait être donné comme devise à ce second volume. La hiérarchie, qui comprend dans les documents du second siècle, les lettres de saint Ignace, par exemple, les diacres, les presbytres, l'évêque, semblerait dans les textes du Nouveau Testament et dans certains témoignages des premiers écrits chrétiens ne comprendre que deux degrés de dignitaires : les diacres et les presbytres, également appelés épiscopes. Pour résoudre la question assez obscure sur la nature exacte de la dignité dont étaient revêtus les « presbytres » du Nouveau Testament, l'auteur développe certaines considérations tendant à les identifier avec les prêtres de premier rang, les évêques. L'épiscopat monarchique aurait été créé en Asie sous l'influence de l'apôtre saint Jean. Ceux qui sont au courant de la controverse touchant l'origine de l'épiscopat remarqueront que l'auteur suit dans les grandes lignes les idées de Lightfoot.

Digitized by Google

Au demeurant, l'ouvrage de M. Hamilton, sans renfermer beaucoup de recherches originales et sans mériter la qualification d' « exhaustif », renferme une bonne démonstration de l'origine divine de la hiérarchie. C'est la contre-partie de la thèse que M. Sohm défend en Allemagne.

Inutile d'ajouter que M Hamilton se place toujours sur le terrain de l'anglicanisme et que ses opinions anglicanes sur les questions traitées se font nettement jour.

Sous le titre *Studies in early Church History*, M. C. H. TURNER publie (Oxford, Clarendon press, 1912 In-8, XII-276 p. Sh. 7,6) quelques unes de ses études relatives à l'histoire ecclésiastique. Aucune de celles-ci n'est postérieure à 1893 ; les plus anciennes sont de 1887.

Voici les titres de ces différents articles : I. *The early christian Ministry and the Didache.* — II. *Ancient and Modern Church Organization.* — III *Metropolitans and their Jurisdiction in Primitive Canon Law* — IV. *St Cyprian's Correspondence.* — V. *Early Chronicles in the Western Church* — VI. *St. Paul in Asia Minor.* — VII *St. John in Asia Minor : the Apocalypse.* — VIII. *St. Clement's Epistle and the early Roman Church.* — Ap I. *On the Value for Textual Purposes of the Latin Version of St. Clement's Epistle.* — II. *Two early Lists of St. Cyprian's Works*

Comme tous les travaux de M Turner, ces études se font remarquer par le souci constant de ne négliger aucun élément des questions à résoudre, par l'exactitude minutieuse dans l'argumentation et par la modération de ton qui semble un apanage des grands *scholars* d'Angleterre. Sur la plupart des questions M. Turner n'a pas modifié ses conclusions d'il y a vingt ans, sauf pour les détails tout à-fait secondaires. A noter cependant un fléchissement dans la défense de l'opinion traditionnelle, touchant la question johannique sur lequel l'auteur appelle l'attention dans une note à la page 91.

H. COPPIETERS

— Les membres de la faculté de théologie de l'université de Londres ont publié un volume de mémoires sous le titre de *London theological Studies* (Londres, 1911. XV-339 p.). Dans l'introduction, M. S. W. GREEN donne une esquisse de l'histoire de ladite faculté ; puis suivent dix essais dont sept rentrent dans le programme de nos études : *The significance of the eschatological Utterances of Jesus*, p. 67-96 (H. T. ANDREWS) ; *Prolegomene to the study of theology*, p. 97-132 (ARTHUR C. HEADLAM) ; *Christ and the Christian principle*, p. 133-166 (P T. FORSYTH) ; *Continuity throughout the Reformation*, p. 167-202. La Réforme aurait été, non pas une crise, mais l'aboutissement logique des idées et des événements qui se sont produits dans les derniers siècles du moyen âge (J. P. WHITNEY) ; *The authority of Jesus Christ in early christian literature*, p. 203-246 (Prof. H. H. SCULLARD) ; *The Holy Spirit and divine immanence*, p. 247-284 (W. T. DAVIDSON) ; *The study of religion*, p. 285-312 (A. E. GARVIE) ; *The emotional element in religion ; a vindication*, p. 313-339. Pour montrer l'importance de la vie émotionnelle en religion, le professeur CALDECOTT, auteur de ce dernier mémoire, appelle notamment en témoignage certains mystiques ou écrivains

Digitized by Google

religieux anglais : Richard Rolle, Julienne de Norwich, John Smith, le platonicien de Cambridge, Butler, Jonathan Edwards, Newman, Sceley.

Le Dr A. E. Burn, qui a déjà abordé plusieurs fois la discussion du problème que soulève le symbole *Quicumque*, vient de publier, dans la série des *Oxford Church text books*, un nouveau volume sur ledit symbole : *The Athanasian Creed* (Londres, Rivingtons, 1912, 114 pages), volume de format exigu, mais plein d'informations substantielles et de première main. Le livre se divise en deux parties. Première partie : *Histoire du symbole*, dans laquelle se trouve notamment discutée la question de date et d'auteur. Le Dr Burn déclare que le « scepticisme » de Dom Morin (Cfr RHE. 1911, t. XII, p. 368 et 586), ne l'a pas influencé, qu'il s'en tient toujours à son ancienne opinion suivant laquelle le symbole appartiendrait à la première moitié du ve siècle, aux environs de 420-430 Deuxième partie : *La doctrine du symbole*, comprenant l'histoire ancienne de la doctrine de la sainte Trinité et, en second lieu, l'histoire de la doctrine de l'Incarnation au ve siècle. Deux appendices : 1° *Le texte latin et les versions grecques* ; 2° *Les plus anciens manuscrits et les commentaires.* L. Gougaud.

— Chez Blackwood à Londres paraît la traduction anglaise de l'ouvrage du Prof. Gerhard Gran sur *Jean Jacques Rousseau* (Christiania, Aschehoug, 1910-1912. 2 vol. in-8, Kr. 5 et 3,75), comme précurseur de Wergeland, le point d'issue de l'individualisme norvégien. Une traduction française est en voie d'élaboration. A. V

— M. Latimer Jackson, *Hulsean lecturer* à Cambridge, a annoncé au public universitaire le sujet sur lequel il fera porter son enseignement : *The eschatology of Jesus in its relation to the Creeds.* Il donnera quatre leçons dont voici les titres respectifs : 1° *The eschatology of Jesus in its main features* ; 2° *Messianic hopes in the old Testament, the jewish apocalyptic and the days of Jesus* ; 3. *The eschatology of Jesus and the eschatology of judaism* ; 4. *The transitory and the permanent in the eschatology of the Creeds.*

On trouvera dans le *Month* de septembre 1912 (p. 296-300) un compte rendu assez détaillé de la *Summer school* de théologie qui s'est tenue à Oxford l'été dernier et dont nous indiquions les principaux sujets de leçons, en octobre (RHE, 1912, t. XIII, p. 764).

La *Torch publishing company* de Londres se propose de travailler à l'union de l'Église d'Occident (lisez : des églises protestantes d'Angleterre) avec l' « Église orthodoxe d'Orient ». Cette société a commencé à publier, en avril 1912, une revue mensuelle, *The Torch*, qui, à en juger par les livraisons parues jusqu'ici, n'offre aucun intérêt pour l'historien des Églises. La même société a l'intention de publier une revue trimestrielle, *The Torch quarterly miscellany*, et un annuaire, *The Torch annual survey of the Churches.* L. G.

Digitized by Google

— *Nominations.* — M. David Ogg, professeur adjoint d'histoire à l'université de Glasgow, a été élu, au début d'octobre, *fellow* de New College, à Oxford, après un examen portant sur l'histoire moderne.

M. F. Cumont, a été nommé docteur *honoris causa* de l'université d'Oxford.

Décès. — Le 6 octobre, Walter William Skeat, célèbre professeur d'anglo-saxon à l'université de Cambridge, où il enseignait depuis 1878. Il était né à Londres, le 21 novembre 1835. Il fut un collaborateur assidu des *Notes and queries.* Parmi ses nombreux ouvrages on peut citer les suivants comme particulièrement intéressants pour les lecteurs de cette Revue : *The four Gospels in Anglo-Saxon and Northumbrian* (1871-1887), *Aelfric's Lives of saints* (1881-1900), *The Gospels of St Mark in Gothic* (1882), *An etymological dictionary of the English language* (3e éd. 1898).

Le 12 octobre, le Very Rev. George William Kitchin, doyen de Durham et chancelier de l'université de cette ville, auteur d'un catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Christ Church (1867) et des ouvrages suivants : *Winchester*, dans la série des *Historic towns* (1890), *Documents relating to the establishment of Durham University and University College* (1902), *Seven Sages of Durham* (1911).

Le 4 novembre, le Dr James Gairdner, archiviste anglais et historien de mérite, dont la vie s'écoula au *Record Office.* Il avait atteint sa 84e année. Il a collaboré au *Dictionary of national biography*, aux *Transactions of the royal historical Society* et à l'*English historical review.* Pendant de longues années l'*Athenaeum* lui a confié la rédaction des comptes rendus des livres d'histoire. Appelé en 1879 à continuer la publication du *Calendar of State papers of Henry VIII*, il a présidé à la publication de quinze volumes de ce recueil. Il laisse par ailleurs : *Studies in English history* (1881) et *The English Church in the sixteenth century to the death of Mary* (1902) (Cf. RHE, 1903, t. IV, p. 151-152). L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — L'*Archiv für oesterreichische Geschichte*, publié d'abord sous le titre *Archiv für Kunde oesterreichischer Geschichtsquellen*, compte déjà plus de cent tomes ou volumes. Les historiens accueilleront donc avec joie le *Generalregister* ou table générale des matières contenues dans les tomes I à C de cette importante revue ; elle vient d'être publiée par M. V. Junk (*Archiv für oesterreichische Geschichte. Generalregister der Bände I-C einschliesslich der Bände I-IX des « Notizenblattes »*. Vienne, Holder. 1912. In-8, xiii-187 p.). Comme le titre l'indique, l'auteur a aussi compris dans la table les neuf volumes du *Notizenblatt*, qui parurent de 1851 à 1859 comme supplément de l'*Archiv.* Le *Generalregister* suit l'ordre alphabétique et catalogue à la fois les noms des auteurs d'articles, les noms des auteurs d'ouvrages qui ont été recensés, et les « sachliche Schlagwörter » ou matière des articles. Il serait superflu d'insister sur les services que rendra ce précieux répertoire.

Digitized by Google

— Chargé par l'Académie des sciences de Vienne de publier, dans le *Corpus* des Pères latins, certains textes de saint Hilaire de Poitiers, le R. P. A. L Feder fait connaître les résultats de ses recherches préparatoires dans les *Sitzungsberichte* de ladite académie. A notre grand regret, nous n'avons pu qu'annoncer dans notre bibliographie le premier fascicule, paru en 1910. Le second, qui a pour titre : *Studien zu Hilarius von Poitiers. II. Bischofsnamen und Bischofssitze bei Hilarius.* Kritische Untersuchungen zur kirchlichen Prosopographie und Topographie des 4. Jahrhunderts. (*Sitzungsberichte der kais. Akad. der Wissensch. in Wien* Philol.-Hist. Klasse. T. CLXVI, fasc. 5.) (Vienne, Hölder, 1911. In-8, 134 p.), nous a été gracieusement adressé par l'auteur. La majeure partie en est consacrée à l'étude des noms d'évêques et d'évêchés qui se rencontrent dans les listes de souscriptions du synode de Sardique. Les chapitres I et II examinent les listes des Pères de la fraction occidentale et de la fraction orientale de ce synode ; ils sont disposés d'après le même plan, donnant en abondance les explications critiques des noms d'évêques et d'évêchés, puis reprenant l'étude du nombre des participants et en dressant la liste alphabétique, pour se terminer par le recensement des provinces représentées au synode. En tête de cette section, le R. P. a longuement examiné la tradition de ces listes et a fixé la filiation des témoins. Le chapitre X revient encore au synode de Sardique pour comparer la géographie ecclésiastique avec les divisions politiques de l'empire romain. Entretemps, le R. P. passe en revue des listes semblables conservées pour divers synodes (Sirmium I, Rimini, Séleucie, Nicée), et dans une lettre de l'évêque Germinius ; il examine encore les noms d'évêques et de clercs cités à l'occasion par saint Hilaire. Le fascicule se termine par les index alphabétiques des noms d'évêques et de diocèses qui y sont cités et expliqués. Nous devons renoncer à donner ici ne fût-ce qu'une simple idée de la richesse des renseignements que le savant auteur a recueillis et soigneusement catalogués. Ce fascicule est infiniment plus qu'une étude préparatoire à l'édition des œuvres de saint Hilaire ou qu'une contribution à l'histoire de la prosopographie et de la topographie ecclésiastiques du IVe siècle. Il constitue un répertoire indispensable pour quiconque veut s'occuper sérieusement de l'histoire externe des luttes ariennes et de l'histoire du dogme à cette période si agitée et si confuse. Nous ne pouvons manquer de signaler encore la haute valeur des principes énoncés dans l'introduction touchant la reconstitution et l'orthographe des noms propres dans les anciens documents chrétiens et d'après les manuscrits. L'édition de saint Hilaire, on peut s'en réjouir, est décidément en bonnes et expertes mains.

— Le patriarcat serbe orthodoxe de Carlowitz, en Autriche, possède une faculté théologique qui, grâce à d'heureuses conditions économiques, est à même de donner à ses élèves une bonne formation scientifique. L'école a été fondée en 1812. On y trouve les chaires suivantes : Histoire et archéologie biblique; herméneutique et exégèse de l'Ancien Testament ; hébreu ; herméneutique et exégèse du Nouveau Testament; langue grecque; histoire

Digitized by Google

de l'Église générale et de l'Église serbe; patrologie; théologie dogmatique, apologétique, polémique; histoire de la philosophie; psychologie; logique; théologie morale; liturgie; paléoslave; droit canon et pédagogie; chant liturgique; homilétique; théologie pastorale.

Le corps professoral comprend des *docentes*, des professeurs extraordinaires et des professeurs ordinaires. Les *docentes* doivent avoir le diplôme de la faculté théologique de Cernowitz, ou d'une académie ecclésiastique russe. La Faculté publie la revue mensuelle *Bogoslovski Glasnik*, qui, à côté d'articles scientifiques, renferme des notes sur la vie littéraire et religieuse des Églises orthodoxes. Le nombre des élèves est de 100. Au point de vue scientifique la Faculté est pleinement soumise à l'influence théologique russe. Les professeurs et les élèves de la Faculté ont organisé l'année dernière une excursion scientifique au mont Athos : cette année ils se sont rendus en Russie, pour y visiter les académies de Kiev et de Saint-Pétersbourg. A. PALMIERI.

— Le professeur Dr GUSTAV TURBA de l'université de Vienne a reçu le prix Anton Menger, qui a été accordé pour la première fois. Ce prix est réservé aux travaux se rapportant à l'histoire de l'empire autrichien Le professeur Turba avait présenté deux sujets : *Die pragmatische Sanktion mit besonderer Rücksicht auf die Länder der Stephanskrone* et *Die Grundlagen der pragmatischen Sanktion.*

L'Académie des sciences de Vienne a donné cette année pour la première fois une bourse de 1200 couronnes, provenant de la fondation Bonitz au Dr W. W. JAEGER de Berlin. C. M.

— *Nominations.* — M. F. CUMONT a été nommé membre correspondant de l'Académie impériale de Vienne.

Le Dr F. STEINMETZER, professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université allemande de Prague, a été promu à l'ordinariat.

— *Décès.* — Le Dr A. WEISS, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Gratz, décédé le 28 août à l'âge de 60 ans.

Belgique. — L'on sait que depuis quelques années Dom U. BERLIÈRE publie dans la *Revue Bénédictine* un bulletin critique d'histoire bénédictine, qui est hautement apprécié par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du monachisme, tant à cause de la sûreté d'information de l'auteur que de la division logique et claire de cet instrument de travail. Le vaillant bénédictin a eu l'heureuse idée de publier, dans le fascicule d'octobre de la *Revue Bénédictine*, une table quinquennale, cataloguant alphabétiquement les noms des auteurs dont les ouvrages furent analysés ou critiqués dans le bulletin, et comprenant aussi les matières classées par ordre alphabétique. Cette seconde table rendra de grands services : Dom Berlière mérite à ce titre la reconnaissance de tous les travailleurs.

— Le fascicule de novembre des *Analecta bollandiana* nous appporte quelques articles, choisis dans l'héritage littéraire du regretté ALBERT

Digitized by Google

Poncelet et publiés après sa mort par les soins de ses confrères. C'est d'abord (p. 401-409) une étude sur *Les biographes de sainte Amelberge*, où l'auteur montre que l'hagiographe qui composa la *Vita Amalbergae* ne peut être Thierry de Saint-Trond. Cette *Vita* doit avoir vu le jour vers 1089. Albert Poncelet démontre aussi que l'auteur de la *Vita* et celui de la *Translatio* ne font qu'un. Pp. 463-465, le défunt bollandiste complète la publication du texte de la *Translation de saint Hugues de Lincoln*, d'après un manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Novare. Le R. P. Paul Peeters nous donne l'édition du texte éthiopien et du texte arabe de la passion de saint Antoine le néo-martyr (p. 420-450), tandis que le R. P. Van Ortroy apporte une contribution importante à la question de *Saint François d'Assise et son voyage en Orient*. Dans cet article le P. Van Ortroy combat la chronologie du saint pour les années 1219-1221 proposée en 1907 par M. A. Fischer dans sa dissertation *Der hl. Franziskus von Assisi während der Jahre 1219-1221* (RHE, 1908, t. IX, p. 229-231). Le bollandiste insiste sur certains faits et certaines dates bien établis « pour empêcher que le système, proposé par M. Fischer avec tant de finesse et d'érudition, ne vînt à lancer les études franciscaines dans une chronologie aventureuse ».

— La Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances vient de faire paraître la *Liste chronologique provisoire des édits et ordonnances des Pays-Bas* pour le *Règne de Philippe II (1555-1598)* (Bruxelles, Goemaere, 1912. In-8, vii-319 p.). Cette *Liste* a été dressée par notre collaborateur M. C. Terlinden. Pour ce faire, l'auteur a dépouillé les principaux fonds des archives générales du royaume à Bruxelles et les grandes collections imprimées : il a bénéficié aussi d'un certain nombre d'analyses d'ordonnances provenant des recherches de Gachard, Galesloot et de le Court dans divers dépôts de province. M. Terlinden a eu l'excellente idée de ne pas restreindre ses recherches aux territoires de la Belgique actuelle, mais d'y comprendre ceux des dix-sept provinces jusqu'à la séparation. Cette liste n'étant que provisoire, on ne s'étonnera point d'y rencontrer des lacunes, que des recherches complémentaires et les remarques des archivistes, bibliothécaires et savants, auxquels M. Terlinden s'adresse, parviendront à combler avant la publication des textes mêmes. Telle qu'elle est là, cette *Liste* constitue un précieux instrument de travail : il serait superflu d'insister sur son importance pour l'histoire ecclésiastique, étant donné l'époque dont elle s'occupe. Un coup d'œil sur la table des matières suffit d'ailleurs à nous donner à ce sujet des indications précises.

— M. le professeur V. Brants vient de publier le second volume des ordonnances du règne d'Albert et d'Isabelle (*Recueil des Ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle*. Tome II contenant les actes du 8 mai 1609 au 14 juillet 1621. Bruxelles, J. Goemaere, 1912. In-fol., iii-512 p.) Comme dans le premier volume, M. Brants ne s'est pas borné aux actes généraux du pouvoir central, mais il a donné également sous forme « d'échantillons » divers actes des pouvoirs provinciaux et locaux. Diverses raisons ont décidé l'auteur à réserver deux séries de pièces pour le troisième volume.

Digitized by Google

Très peu de documents de ce volume se rapportent à l'histoire ecclésiastique : signalons (p. 322 et p. 326) les règlements faits par les archiducs pour l'université de Louvain.

— M. l'abbé P. DELANNOY, professeur extraordinaire pour l'enseignement de l'histoire ecclésiastique à la *schola minor*, et bibliothécaire de l'université de Louvain, est entré dans le comité de rédaction de la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

— Le vendredi 20 décembre dernier, ont été proclamés les résultats suivants du concours des bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres : premier : M. G HINNISDAELS, docteur en philologie classique, de l'université de Liège ; — deuxième : M. H. FRÈRE, docteur en philosophie, de l'université de Bruxelles ; — troisième : Le R. P. R. LECHAT, S. J., docteur en histoire, de l'université de Louvain ; — quatrième : M. DEREUCKELAERE, docteur en philologie classique, de l'université de Gand ; — cinquième : M. J. LINDEMANS, docteur en philologie germanique, de l'université de Louvain.

— *Nominations.* — M. C. TIHON a été nommé archiviste aux archives de l'État à Mons.

Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, S. J., a donné, pour des motifs de santé, sa démission de conservateur en chef de la bibliothèque royale, et renoncé à la direction de la section des manuscrits. Il est remplacé comme conservateur en chef par le R. P. URSMER BERLIÈRE, O. S. B.

Ont été nommés conservateurs : M. E. BACHA, à la section des manuscrits ; M. O. GROJEAN, à la section de catalogue des imprimés et des périodiques.

Deux sections nouvelles ont été créées, celle des périodiques et celle de la bibliographie de Belgique. Ont été nommés conservateurs : à la première, M. V. GILLE et à la seconde, M. TH. GOFFIN.

D'importantes réformes ont été introduites dans le règlement organique de la bibliothèque pour consacrer l'indépendance scientifique du conservateur en chef et pour attribuer une plus large autonomie aux conservateurs des diverses sections.

— *Décès.* — M. V. HERMANS, archiviste de la ville de Malines, connu pour ses inventaires exemplaires du dépôt confié à sa garde.

A Liège, le 15 novembre 1912, à l'âge de 77 ans, M. STANISLAS BORMANS, administrateur inspecteur honoraire de l'université de Liège, président de la Commission royale d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique. Comme le dit, M. Godefroid Kurth, dans une notice qu'il a consacré à son savant confrère (*Archives belges*, 1912, t. XIV, p. 367-369), « les publications de Bormans sont innombrables : sans compter un grand nombre de volumes in-4° ou in-8° publiés à part, on les trouve disséminées dans les *Bulletins* de l'Académie royale, de la Commission d'histoire, de la Commission des anciennes lois et ordonnances, de l'Institut archéologique liégois, de la Société de littérature wallonne et dans un grand nombre d'autres. Elles consistent principalement en éditions de documents inédits

Digitized by Google

et en inventaires analytiques de pièces d'archives. » On peut trouver une liste complète de ses publications dans les *Notices* de l'Académie royale, 1896, 4e éd. [1897], p. 422-433 et supplément dans la 5e éd. 1909, p. 326-328.

Égypte. -- Il y a sans cesse des pourparlers entre les évêques russes et les prélats anglicans pour établir l'union de l'Église russe avec l'Église anglicane. Il va sans dire que ces pourparlers n'aboutissent à rien, mais on trouve de côté et d'autre des optimistes qui croient à la possibilité de cette union. Dans l'Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος d'Alexandrie (1912, t. IX, p. 471-479) le Dr Campbell se charge de dissiper ces illusions. En s'appuyant sur des statistiques, il montre que les anglicans sont très peu nombreux dans l'empire britannique, et que leurs croyances dogmatiques ne pourront jamais se concilier avec la doctrine orthodoxe. Il cite des textes du Dr Temple, archevêque de Cantorbéry, qui nient formellement la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, et des textes du Dr Benson qui rejettent la nécessité de l'épiscopat pour le gouvernement de l'Église. Les anglicans sont de vrais calvinistes. Comment donc pourrait s'établir cette union? Les différentes sociétés établies pour préparer l'union des anglicans avec les orthodoxes russes, c'est-à-dire *The Anglican and Eastern-orthodox Churches Union* et *Russo-anglican Society* n'ont aucune chance de succès.

A. Palmieri.

Espagne. — Deux articles, parus dans les derniers numéros du *Boletin de la Real academia de la historia*, méritent l'attention des historiens de l'Église espagnole. Sous le titre de *Antiguidad y limites del obispado de Coria*, dans le numéro de septembre-octobre du *Boletin* (t. LXI, p. 314 à 351), D. Eugenio Escobar Prieto, correspondant de la *Real academia de la historia*, touche à un des points les plus obscurs et les plus discutés de l'histoire de l'Église espagnole : celui de l'ancienne division des diocèses, connue sous le nom de *hitacion de Wamba*. On sait que Wamba passe pour avoir ordonné une démarcation des diocèses espagnols en 676, et que le plus ancien document où elle figure est le manuscrit *ovetense* qui paraît avoir été écrit vers 780. On connaît également les données du problème : Faut-il admettre l'authenticité du document *ovetense* ? Florez et Vicente de La Fuente la combattent. Le P. Risco et Campomanes, au commencement du XIXe siècle, la défendent. De nos jours, Aureliano Fernandez Guerra et Antonio Blazquez jugent que le manuscrit est authentique, mais que le texte de la primitive *hitacion* a été interpolé dans la partie qui concerne quelques régions de l'Espagne septentrionale.

Mais, en supposant le texte authentique et à peu près expurgé des éléments étrangers, comment interpréter les indications qu'il fournit? Par exemple, pour marquer la division des diocèses il signale quatre localités. Ces localités sont-elles les villes qui répondent aux frontières de l'est et de l'ouest, du nord et du midi, comme on l'admet communément, ou faut-il voir dans la seconde des cités énumérées la première ville du diocèse suivant, comme le propose Antonio Blazquez?

D. Eugenio Escobar ne va pas au fond du débat. Mais il confronte la

Digitized by Google

nitacion avec des documents qui lui permettent de retrouver, en partie, les limites du diocèse de Coria et il conclut à l'insuffisance et à l'obscurité de la division de Wamba, tout au moins pour ce diocèse. Une confrontation semblable sur tous les points du territoire espagnol permettra de résoudre le problème définitivement.

Quant à la délimitation exacte du diocèse de Coria, D. Eugenio Escobar l'établit à partir du XIIe siècle, à l'aide de trois bulles, l'une d'Alexandre III (7 août 1168), l'autre de Lucius III (9 mars 1185), et la dernière d'Urbain III (9 mars 1186). Il les croit inédites et en donne une copie. Il juge leur authenticité indiscutable par le fait de les avoir extraites d'un document notarié.

La seconde étude est du P. Fidel Fita : *La diocesis y fuero eclesiastico de Ciudad-Rodrigo en 1611*. (T. LXI, p. 437 à 448). Le savant jésuite apporte quelque lumière dans la période assez obscure des quinze premières années de l'église de Ciudad-Rodrigo. Le P. Gams (*Series episcoporum Ecclesiae catholicae*, p. 65. Ratisbonne, 1873). La Fuente (*Historia eclesiastica de España*, p. 508. Madrid, 1873) et D. Eduardo de Hinojosa dans l'article qu'il consacre à Ciudad-Rodrigo, dans *The catholic Encyclopedia* (vol. III, p 703), émettent chacun des opinions différentes sur la personnalité du premier évêque de Ciudad-Rodrigo et sur la date de la prise de possession de son siège. L'un affirme que le premier titulaire de cet évêché fut Pedro da Ponte de Luna, l'autre que ce fut Domingo et le dernier déclare ne pouvoir trancher la question faute de documents. Or, le P. Fita produit le diplôme d'institution du diocèse de Ciudad-Rodrigo, conservé dans les archives de la cathédrale de Santiago de Compostelle (*Tumbo A, fol. 47*) publié par Lopez Ferreiro (Appendice XXX de son *Historia de Compostella ;* Santiago, 1901). A l'aide de ce document il établit que la fondation du diocèse de Ciudad-Rodrigo remonte au 13 février 1161 et qu'on y parle de l'évêque sans le nommer. Si l'évêque n'était pas encore consacré à ce moment-là, il était donc probablement élu. Dans tous les cas, il était certainement consacré en 1168 et cet évêque était Domingo. En effet, trois diplômes de cette année 1168, que le P. Fita transcrit dans un numéro antérieur du *Boletin* (tome LXI, pages 348-351), ainsi qu'un diplôme de donation de biens, daté du 20 septembre de la même année et dont on trouve une copie dans l'*Historia civitatense* de Sanchez Cabanas (ms. de la Bibliothèque de la *Real academia de la historia, D, 100, est. 26, gr. 4 ;* fol. 51 et 52) font mention de Domingo, *évêque consacré* de Ciudad-Rodrigo. Enfin, dans une ancienne chapelle de la cathédrale, il existe un médaillon où est sculpté un portrait, au bas duquel une inscription indique que c'est Domingo, *premier* évêque de Ciudad-Rodrigo Donc, il est acquis que Domingo fut bien le premier évêque de Ciudad-Rodrigo et que sa nomination remonte aux premières années de la fondation du diocèse.

La *Real academia de la historia* publie le tome XVI des *Cortès de Cataluña*, ainsi que le tome XXXV des *Acta de las Cortès de Castilla*. Avec ce dernier volume se terminent les comptes rendus des sessions des Cortès tenues à Madrid du 4 février 1617 au 28 mars 1620. P. Sicart.

Digitized by Google

— La RHE (1908, t. IX, p. 626) a annoncé la création, à Barcelone, la métropole catalane, d'un institut scientifique régionaliste sous le nom d'*Institut d'estudis catalans*. Le *Dictamen-acord* passé entre la députation provinciale de Barcelone et les fondateurs de l'institut constitue la charte organique de la nouvelle institution scientifique. Il en a déterminé les grandes lignes et fixé le but. Il n'était pas inutile, dans l'acte constitutif, d'insister sur la tendance de l'institut. On n'aurait pas manqué d'y voir une manifestation de séparatisme comme on l'avait déjà fait antérieurement pour le régionalisme politique. Aussi le *Dictamen-acord* affirme bien haut que l'institut n'est pas une institution de combat dirigée contre les organismes scientifiques déjà existants. Il vise simplement à combler les lacunes de l'enseignement universitaire espagnol à l'égard de la culture catalane. Pour atteindre ce but, l'institut suit une double voie. Il organise des cours donnés à l'*Ateneo Barcelonés* par des professeurs volontaires sur l'histoire, le droit, l'archéologie et la littérature de Catalogne. En même temps, les largesses de la députation provinciale et de la municipalité barcelonaise lui permettent d'éditer, sur les mêmes matières, des travaux réunis sous la rubrique : *Anuari de l'Institut d'estudis catalans* et dont l'objet regarde la culture catalane. Trois *Anuari* ont paru en 1907, 1908 et en 1909-1910. Ils permettent dès maintenant de mesurer l'œuvre accomplie et d'apprécier l'intensité du mouvement intellectuel régionaliste dont Barcelone est le centre. Il conviendrait de mentionner la presque totalité des études auxquelles les membres de l'Institut ont donné l'hospitalité dans les *Anuari*. Signalons dans l'*Anuari* de 1907, pour la section historique : Joseph Calmette, *Les historiens du Roussillon*, E. G. Hurtebize, *Inventario de los bienes muebles de Alfonso V d'Aragon, como infante y como rey* [(1412-1424)], Joaquin Miret y Sans, *Nota de geografia historica*, A. Gimenez Soler, *Episodios de la historia de las relaciones entre la corona de Aragon y Tunez* (édition de textes) ; pour la section archéologique : J. Gudiol, *El necrologi de la iglesia di Roda*, J. A. Brutails, *Les influences de l'art oriental et les Goths dans le midi de la France*, R. Caselles, *Quelques vases ibériques inédits*, J. Puigy Cadafalch, *Les iglesies romaniques ab cobertes de fusta de les valls de Boh i y Aran* ; pour la section littéraire : J. Rubio, Ramos d'alos y Francesco Martosell, *Inventaris inedits de l'Ordre del Temple a Catalunya* ; c'est un inventaire des biens du château des templiers de Pengiscola. C'est un complément partiel du travail de Finke (*Papsttum und Untergang der Templerordens*, Munich, 1907), qui a envisagé simplement le point de vue de la diplomatie dans le procès de l'ordre des templiers. Dans l'*Anuari* de 1908, pour la section historique, J. Miret y Sans, *Negociaciones diplomatiques d'Alfonso III de Catalunya — Aragó ab el rey de França per la croada (1328-1332)*. C'est une édition de textes diplomatiques extraits de l'*Archivo de la corona de Aragon*, principalement des *Cartas reales* ou lettres royales. C'est aux mêmes archives, dans les registres de chancellerie, que G. La Mantia a puisé ses *Documenti su le relazioni del re Alfonso III di Aragona con la Sicilia (1285-1291)*. Dans la section littéraire, J. Maria March a publié, d'après le manuscrit n° 6 de la cathédrale de Tortosa, le texte de l'*Explanatio symboli Apostolo-*

Digitized by Google

rum de Ramon Marti, philosophe catalan de la fin du XIIIe siècle (1230-1284). Deux travaux méritent d'être mentionnés pour la section archéologique : MANUEL CAZURRO, *Las cuevas de Serinya y otras estaciones prehistoricas de N. E. de Cataluña* et J. GUDIOL, *L'orfebreria en l'exposicició hispano-francesa de Saragoça*. On a fusionné, en un seul annuaire, les travaux parus en 1909 et en 1910. La section historique compte deux remarquables travaux de E. IBARRA Y RODRIGUEZ, *Restos del antiguo archivo de la diputacion del reino de Aragon, existentes en el de la actual diputacion provincial de Zaragoza* et de FRANCESCH CARRERA Y CANDI, *L'inquisició barcelonina substituida per l'inquisició castellana (1446-1487)*. Ancien archiviste de l'*Archivo municipal*, M. Carrera y Candi a recueilli l'ensemble des documents reposant dans différents fonds de ces archives, *Notularum*, *Letres closes*, *Cartas communas originals*. Il publie ainsi une série de documents, lettres royales, lettres de la municipalité de Barcelone, actes pontificaux, etc , qui constituent la période de transition entre l'inquisition barcelonaise et l'inquisition espagnole : ce sont, à vrai dire, les origines de l'inquisition castillane à Barcelone. Dans la section archéologique : J. RUBIO Y BELLVER, *Torballa d'una basilica cristiana a les inmediacions del port de Manacar* (île de Majorque) ; le travail capital de cette section, dû à la collaboration de J. PUIG Y CADAFALCH et de J. MIRET Y SANS, est intitulé : *El palau de la diputacio general de Catalunya*. C'est l'histoire des différentes modifications qu'a subies le palais de la députation, un des plus beaux spécimens de l'art gothique catalan du XVe siècle, ainsi que du mobilier artistique qui l'a orné. Les auteurs ont mis largement à contribution les sources littéraires, particulièrement les archives de la *Generalitat de Catalunya* pour reconstituer le patrimoine artistique du palais. De superbes gravures reproduisent les aspects les plus caractéristiques de l'édifice et les plus beaux spécimens de tapisseries et de sculptures. Dans la section littéraire nous mentionnerons un article du Colomb de la renaissance littéraire catalane, ANT. RUBIO Y LLUCH, *Estudi sobre la elaboració de la cronica de Pere il Ceremonios*.

On ne peut qu'admirer la volonté ferme des catalanisants de rendre à la langue et à la civilisation catalanes l'importance qu'elles méritent par leur passé historique. Il faut également féliciter la députation provinciale de Barcelone d'avoir généreusement subventionné les promoteurs du mouvement de renaissance catalane et d'avoir ainsi, somme toute, donné de la cohésion à leurs initiatives. Ce mouvement paraît irrésistible : il a, en peu de temps, donné des preuves manifestes de sa vitalité. On ne pourra plus désormais l'ignorer dans le public scientifique : c'est pourquoi il nous a paru nécessaire d'en faire connaître ici sommairement l'importance

A. PASTURE.

— Pour honorer la mémoire de Menendez y Pelayo la *Real academia de ciencias morales y politicas*, de Madrid, ouvre un concours sur le sujet suivant : *Raymond Lulle et son école*. Le prix est de 6000 pesetas. Les travaux devront être présentés avant le 14 septembre 1914 et ne pourront dépasser l'étendue d'un volume in-16 de 500 pages.

Digitized by Google

La Real academia de la historia annonce les concours suivants :

Prix Fermin Caballero. Ce prix, d'une valeur de 1000 pesetas, sera décerné à l'auteur de la meilleure monographie historique ou géographique traitant d'un sujet espagnol, imprimée dans les trois dernières années depuis le 1er janvier 1909, à condition qu'elle n'ait reçu aucune récompense de l'État ou d'une corporation officielle.

Prix Baron de Santa Cruz. Ce prix, d'une valeur de 3000 pesetas, servira à récompenser la meilleure monographie qui sera présentée avant le 31 décembre 1913, sur le règne de Carlos II.

Prix Marquis de Aledo. Ce prix est destiné à l'auteur d'une histoire civile, politique, judiciaire et militaire de la ville de Murcie

Nominations. — Sont élus membres de la *Real academia de la historia* : Mgr José Marie Salvador y Barrera, évêque de Madrid-Alcala, D. Julian Ribera y Tarragó, Manuel Anton y Ferrandez, Ramon Menendez y Pidal, Gabriel Maura y Gamazo, Moïse Schwab, de Paris, avec le titre de membre honoraire.

Sont nommés correspondants de la *Real academia de la historia* : D. Pedro Torres Lanzas, à Séville, D. José Ignacio Valenti et D. José Ramus de Ayreflor, à Palma de Mallorca, le R. P. Justa Cuervo, O. P., à Salamanque, MM. Jaime Fitzmaurice Kelly à Londres, Barrau-Dihigo à Paris.

Décès. — D. José Benavides, chanoine de la cathédrale de Plasencia, ancien recteur de l'église de Monserrat des Espagnols à Rome, correspondant de la *Real academia de la historia.* Il préparait une *Historia de la ciudad y diocesis de Plasencia.* Le chapitre a hérité des manuscrits du savant chanoine et en a confié le classement, en vue de leur publication prochaine, à l'archiprêtre D. Eugenio Escobar, correspondant, lui aussi, de la *Real academia de la historia.*

D. Juan Guerras Valseca, vice-président de la commission des monuments historiques d'Avila.

D. Pabbo de Alzola, correspondant de la *Real academia de la historia*, vice président de la Commission des monuments historiques de Biscaye. Il était l'âme de cette commission provinciale, l'une des plus actives d'Espagne, Dans le *Boletin des Monumentos historicos de la provincia de Vizcaya,* il laisse de nombreux articles d'érudition sur les monuments préhistoriques et romains du nord-ouest de l'Espagne. Paul Sicart.

France. — Le deuxième fascicule du tome II du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (fascicule VIII : *Gouvernement ecclésiastique — Incinération* : grand in-8° de 320 colonnes ; Paris, Beauchesne, 1912) vient de paraître. Il est le huitième de toute la série et marche fidèlement dans la voie qu'ont suivie ses aînés. Rien qu'à en parcourir le « Sommaire » initial, on y reconnaît immédiatement la constante préoccupation du savant directeur : choisir, dans tous les domaines scientifiques, tous les résultats ou problèmes qui, soit par leur portée objective, soit par leur actualité, sont

Digitized by Google

d'un intérêt capital pour la défense de la foi. Des dix-sept articles que nous apporte cette livraison, plusieurs, tels l'*Idéalisme*, l'*Immanence* (*Doctrine* et *Méthode*), l'*Humilité*, sont de contenu surtout philosophique ; d'autres sont principalement historiques : ainsi l'*Église grecque*, la *Religion des Grecs*, la *Comète de Halley*, *Honorius*, *Hus et le sauf-conduit de Sigismond* ; d'autres : les *Guérisons miraculeuses*, l'*Hypnotisme*, l'*Hystérie*, ressortissent aux sciences médicales. Voici, se rapportant à la législation et aux usages de l'Église, les *Immunités ecclésiastiques* et l'*Incinération*. Les sciences bibliques sont directement représentées par les *Fondements scripturaires de la doctrine de la grâce*. L'*Hérésie* appelle des développements dogmatiques, canoniques et historiques tout ensemble. Enfin, sous ce titre : l'*Homme*, on a réuni quatre questions distinctes : *L'homme, d'après la Genèse ; L'homme préhistorique, d'après les documents paléontologiques ; Unité de l'espèce humaine ; L'homme devant les enseignements de l'Église et devant la philosophie spiritualiste*. Toutes ces études paraissent sous la signature de spécialistes sérieux, parmi lesquels plus d'un dont la réputation n'est plus à faire auprès des lecteurs du *Dictionnaire*. C'est M. l'abbé A. d'Alès et M. l'abbé E. Tobac, pour la partie scripturaire ; ce sont les RR. PP. Jugie, Huby, Stein, Kroess et Dom Cabrol, pour la partie historique ; c'est M. P. Teilhard de Chardin, M. l'abbé Dehove, M. l'abbé Albert Valensin, les RR. PP. Hugueny et Auguste Valensin, pour la philosophie ; c'est le R. P. Choupin et M. l'abbé Besson, pour les points de droit et de discipline ecclésiastiques ; ce sont MM. les abbés Guibert, Breuil, A. et J. Bouyssonie, pour la préhistoire et la paléontologie ; c'est le Docteur Van der Elst, pour tout ce qui touche à la médecine. La tendance uniforme des collaborateurs, en évidente harmonie avec celle de la direction, est de fournir des aperçus suffisamment compréhensifs, solidement documentés, bien à jour. Aussi chaque article est-il suivi d'une bibliographie qui, sans viser à être complète, n'omet aucune des dernières monographies de quelque importance. Seule, l'étude, d'ailleurs fort intéressante, de M. Teilhard de Chardin sur *L'homme devant les enseignements de l'Église et la philosophie spiritualiste*, n'a point d'annexe bibliographique. La raison en est, apparemment, que l'auteur n'a voulu, selon sa déclaration expresse, donner qu'« un résumé aussi synthétique que possible, renvoyant aux articles spéciaux pour la discussion plus approfondie des faits et des théories ».

J. Forget.

— Les articles contenus dans le fascicule XXVIII du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Paris, Letouzey et Ané), s'échelonnent sous 37 titres, de *Château* à *Chrisme* Pour Childéric Ier on renvoie à *Tournai*, pour *Chrême* à *Huiles* (saintes). L'article *Cherchel* (= Caesarea en Algérie) a été rédigé par St. Gsell, professeur à la faculté des lettres à Alger. A. Fortescue a signé l'article *Chéroubicon*, E. Renier, agrégé de l'université a Reims, celui sur le *Chiffre de la bête* Le reste est dû à Dom H. Leclercq. Les articles de la lettre *C* commencée en 1909 au fascicule XVII seront donc, nous l'espérons, achevés en 1913. On se demande si les éditeurs vont continuer la publication en donnant tous les 3 ou 4 ans la série des articlse d'une lettre ? On voudrait en effet que les fascicules se suivent d'une façon

Digitized by Google

plus expéditive, sinon on doit craindre de ne voir jamais le dictionnaire complet et la plupart des articles bientôt devancés. C. MOHLBERG.

— Le tome troisième des *Sources de l'histoire de France. XVIe siècle*, publié chez A. Picard (In-8, XIII 327 p. F. 5) par M. H. HAUSER, concerne l'époque des guerres de religion (1559-1589). On y trouve très judicieusement appréciée chaque catégorie de sources. Les *journaux*, où quiconque sait tenir une plume note les événements du jour, ont une double importance : ils ont une valeur documentaire et nous renseignent surtout « sur l'état et les variations de l'esprit public ». Les *mémoires*, quoique alors très nombreux, méritent moins de créance, parce qu'ils sont l'œuvre de gens qui, après coup, tiennent à justifier leurs propres actes ou qui ont des prétentions littéraires, d'ailleurs justifiées. La valeur historique de ces mémoires varie aussi selon le rang qu'a occupé dans la société celui qui les a rédigés. Les *histoires*, écrites au courant du XVIe siècle, sont des œuvres éminemment littéraires et qui reflètent les passions politiques du temps. Les historiens sont avant tout ou des politiques ou des jurisconsultes. Par suite, on doit les lire avec beaucoup de circonspection. L'histoire d'Agrippa d'Aubigné, par exemple, prisée jusqu'ici, perd beaucoup de son prestige ; M. Hauser montre qu'Agrippa a très copieusement emprunté à ses devanciers et que, ce qui pis est, il a travaillé très vite, feuilletant plutôt que lisant ses prédécesseurs. Une telle méthode de travail lui fait commettre des bévues et des méprises regrettables. Il intervertit les rôles des personnages, attribue à certains ce qui est le fait des voisins, tombe dans des confusions chronologiques déplorables. . . En un temps de guerres civiles, les *pamphlets* et les *plaquettes* de circonstance abondent : ils servent d'armes aux sectes et aux partis, pour gagner l'opinion publique. Quant aux sources documentaires proprement dites, elles comportent des lettres-missives, un tout petit lot de documents administratifs, des dépêches de diplomates, etc. Après avoir caractérisé les diverses classes de sources en général, M. Hauser étudie ensuite dans le détail les sources françaises et étrangères, et les particularités des règnes de François II, Charles IX et Henri III. Il faut citer avec éloge les pages qui ont trait à la Saint-Barthélémy.

Chez l'éditeur A. Picard a paru encore un excellent *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française* (Paris, 1912, In-8, XV-294 p. F. 6), dû à M. PIERRE CARON. L'auteur ne s'occupe que de la période de notre histoire comprise entre l'année 1789 et le 18 brumaire an VIII. Il ne traite aussi que ce qui concerne les évènements mêmes et laisse de côté ce qui est relatif à l'histoire littéraire, à l'histoire de l'art et à l'histoire des sciences. Le livre est divisé en trois chapitres : I. Organisation du travail (Commissions officielles — sociétés libres — périodiques — collections) ; II. Sources manuscrites (Renseignements généraux — Archives nationales — archives des ministères — archives départementales, communales et hospitalières — archives diverses — archives étrangères) ; III. Sources imprimées (Renseignements généraux — bibliographies — recueils législatifs et administratifs — journaux et almanachs — instruments de travail courant). Parmi

Digitized by Google

les archives étrangères, il y aurait eu lieu de citer les archives de l'église nationale de Saint-Louis des Français, à Rome, qui contiennent beaucoup de renseignements sur les émigrés. G. MOLLAT.

— L'esprit de critique historique de notre époque s'introduit de plus en plus dans le domaine même de la piété catholique. On remonte aux sources si pures et si abondantes de l'Église primitive pour contenter les besoins de sa dévotion privée, on prend le goût et la peine de s'instruire de l'histoire et de la signification des actes du culte public. De là le nombre toujours croissant d'ouvrages qui veulent « faciliter à tous l'intelligence de l'acte essentiel du culte chrétien », de la messe. Cette mission si haute et si méritoire, le récent livre de M. l'abbé BOURCEAU (*La Messe. Étude doctrinale, historique et liturgique*. Paris, Beauchesne & Cie, 1912. In-16, VIII-232 p. Fr. 2,50) la remplit excellemment. Après une esquisse, dans les notions préliminaires, de ce qu'il appelle la philosophie et la théologie du sacrifice, après des notes générales sur la liturgie du sacrifice eucharistique, sur le lieu et les objets nécessaires à sa célébration, l'auteur donne, dans la deuxième partie (p. 73-185), une « explication des prières et des cérémonies de la messe ». Le reste du livre nous instruit sur les méthodes pour entendre la messe et sur d'autres questions pratiques. L'auteur est, en général, bien renseigné. S'il y a, de ci de là, un énoncé trop absolu ou trop peu précis, une explication qui ne soutiendrait pas une critique trop sévère, ce petit livre contribuera néanmoins, nous le souhaitons vivement, à faire mieux comprendre la messe et, par suite, à la faire aimer et fréquenter davantage !

Mais l'explication de la messe qui tend à devenir classique est celle de Dom E. VANDEUR, O. S. B. *La Messe. Notes sur la liturgie*. Cinquième édition entièrement revue et considérablement augmentée. (Abbaye de Maredsous, 1912. In-12. 246 p. Fr. 0.90). En quelques années (la première édition est de 1906), ont paru cinq éditions, soit vingt-cinq mille exemplaires : c'est un succès qui fait deviner de rares qualités dans l'ouvrage que l'auteur se plaît à appeler « modeste opuscule ». Chaque page y révèle le moine qui, chaque jour, assiste et concourt au sacrifice solennel de nos autels, et qui, familiarisé avec la théologie et avec les meilleures traditions liturgiques, médite sans cesse le « mystère de foi » qu'est l'Eucharistie. D'ailleurs la lettre adressée à l'auteur par le cardinal secrétaire d'État (*Revue liturgique et bénédictine*, 1912, t. III, p. 3-4), les nombreuses recommandations des évêques de France et de Belgique (Voir *Les questions liturgiques*, 1912, t. II, p. 481-484) rendent toute autre louange superflue.

C'était, en fait, « combler une lacune dans la collection des livres liturgiques [Science et religion. Liturgie N° 631-632 ; 644-645] inaugurée par la publication du Bréviaire Romain », que de nous donner une histoire du missel romain. L'auteur, Dom JULES BAUDOT, O. S. B., est très avantageusement connu par ses travaux antérieurs dans la dite collection. Sous le titre *Le Missel Romain. Ses origines, son histoire*. Tome premier : *Les premières origines et les sacramentaires* (Paris, Bloud et Cie, 1912. 128 p. F. 1,20), il

Digitized by Google

nous fait assister au développement et aux nombreuses transformations du missel jusqu'à l'époque carolingienne. La première partie (p. 6-48) nous familiarise avec les origines de la messe et avec les différentes liturgies orientales et occidentales ; la seconde (p. 49-125) est consacrée à l'histoire si importante des différents groupes et types de sacramentaires. Tome deuxième : *Le Missel plénier* (Paris, 1912, 144 p. F. 1,20). Le missel plénier se compose du contenu de l'ancien sacramentaire augmenté de leçons, de parties chantées et de la description des cérémonies. Sa formation s'opère du IXe jusque vers la fin du XIIIe siècle (p. 19-23). Du XIIIe au XVe siècle il se substitue aux sacramentaires (p. 23-105). Les divergences assez nombreuses entre les missels des ordres religieux et ceux des églises particulières d'une part, et de l'autre le missel de la curie romaine, donnent occasion à la réforme en vue de l'unification effectuée par saint Pie V, en 1570. Certains détails pourraient être précisés, mais à considérer l'ouvrage dans son ensemble, on doit reconnaître que l'auteur résume très bien et dans un exposé lumineux tous les résultats acquis sur la question, et qu'il nous fait connaître au fur et à mesure, dans ses notes, la bibliographie la plus importante relative au sujet. Son livre est donc un guide très sûr.

Deux ans déjà s'étant écoulés depuis la publication du décret *Quam singulari*, émané de la Congrégation des Sacrements, le 8 août 1910, il serait intéressant de passer en revue tout ce qu'on a écrit sur l'histoire de la première Communion. Contentons-nous des travaux les plus importants.

Le premier qui a écrit sur la *Communion des petits enfants avant l'âge de raison*, est M. l'abbé L. Andrieux (*Revue pratique d'apologétique*, décembre 1910, p. 401-434 ; février 1911, p. 641-664, 721-744). C'est encore lui, et jusqu'ici lui seul, qui nous a donné, basé sur des recherches bien étendues, un livre entier sur la question : *La première communion. Histoire et discipline, textes et documents, des origines au XXe siècle.* (Paris, Beauchesne et Cie, 1911, In-16, XXXIV-392 p. fr. 3,75). M. l'abbé Villien a le grand mérite d'avoir introduit, par ses deux articles sur *l'âge de la première Communion* (*Revue du clergé français*, 1911, mars, p. 671-686 ; avril, p. 33-55), des distinctions importantes dans le sujet, qu'il a traité de façon parfois plus claire et plus solide que ne l'a fait M. Andrieux. Voici d'après ces deux auteurs les principaux résultats acquis. Dans l'histoire de la première communion il y a trois périodes bien distinctes : la discipline primitive, jusqu'au IVe concile de Latran, en 1215 ; l'interprétation, soumise à de nombreuses fluctuations, des *anni discretionis*, jusqu'aux temps modernes ; enfin la nouvelle étape, inaugurée par le décret *Quam singulari*. A quel âge était-on admis, dans l'antiquité, à la première communion ? Il faut distinguer la communion baptismale de la communion en dehors du baptême. Quant à la première, saint Justin, Tertullien, saint Cyprien témoignent unanimement que l'initiation au christianisme comprenait le baptême, la confirmation et la première communion. Cependant distinguons encore. C'est un fait admis que, dans les premiers siècles, il s'agit plutôt de néophytes adultes. Néanmoins, dès la fin du second siècle nous constatons que, dans certaines églises au moins, on baptise des nouveau-nés. De plus, un

Digitized by Google

passage du *Liber de lapsis* de saint Cyprien semble insinuer qu'on donnait également la communion sous l'espèce du vin aux tout petits enfants, le jour même de leur baptême. Le témoignage, un peu obscur, reste longtemps isolé. C'est seulement saint Augustin qui parle expressément de la communion baptismale pour les *parvuli* et même avec exagération, disant que la communion leur était nécessaire pour entrer au ciel. Dans les siècles suivants et à l'époque carolingienne surtout (voir L. Andrieux, *La communion des petits enfants avant l'âge de raison*, dans *Les questions liturgiques*, 1911, t. I, p. 261-278) les témoins abondent pour dire que le jour du baptême est en même temps pour l'enfant, petit ou grand, le jour de la première communion. Cette pratique continua jusqu'au XIIe siècle. Mais les enfants communiaient-ils aussi en dehors de ce jour ? En cas de maladie dangereuse on semble avoir donné la sainte eucharistie aux petits enfants ; les capitulaires carolingiens surtout insistent sur ce point. Quant aux enfants hors du danger de mort, il faut bien distinguer ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de discrétion, ceux qui viennent précisément de l'atteindre, qui ont donc huit ou neuf ans, enfin ceux qui sont plus âgés La communion pour les derniers semble avoir été assez fréquente. Parmi les textes qu'on avait coutume d'alléguer en faveur des deux premières classes, on en doit éliminer beaucoup. Ils s'appliquent ou aux baptisés adultes, ou aux enfants déjà grands. Ici M. Andrieux, nous semble-t il, n'a pas toujours été un critique assez sévère. Il faut examiner chaque fois la valeur des mots *infans*, *puer*, *parvulus*, παιδία, νήπια. Saint Benoît prouve combien leur sens peut varier, lui qui, dans sa *Règle* chap. 70, parle de *infantum usque quindecim annorum aetates* Le premier témoin qui parle de la communion des enfants avant l'âge de raison comme d'un point de discipline bien établi est, ici encore, saint Cyprien dans le *Liber de lapsis*. Ce que nous rencontrons en Afrique au commencement du IIIe siècle se pratiquait aussi ailleurs, mais, une fois de plus, les preuves n'en sont ni nombreuses ni toujours bien certaines. Après cette constatation, il n'est point étonnant de voir, en Occident et en Orient, des enfants qui ont à peine atteint l'âge de discrétion recevoir l'Eucharistie avec les adultes. Peut on en conclure directement à la communion fréquente, telle que nous l'entendons aujourd'hui et de stricte obligation ? Nous doutons que les textes allégués par M. Andrieux persuadent tout le monde. Mais nous emportons toujours la conviction que, jusqu'au XIIe siècle, les petits enfants, même ceux qui n'avaient pas encore l'âge de raison, recevaient la sainte communion et le jour de leur baptême et après.

Tandis que les Églises d'Orient restent toujours attachées à l'ancienne discipline, « la communion des petits enfants », de l'an 1100 à l'an 1200, tombe peu à peu en désuétude dans l'Église d'Occident. Au commencement du XIIIe siècle, elle est définitivement interdite ; le IVe Concile de Latran, en 1215, consacra la nouvelle discipline qui nous régissait encore jusqu'aujourd'hui et qui prescrivait d'attendre l'âge de discrétion pour admettre les enfants à la sainte communion ». Quel fut donc le motif de ce changement important ? M. Andrieux répond que ce fut l'abandon ou l'interdiction de la communion sous l'espèce du vin. Mais pourquoi n'a-t-on pas continué à

Digitized by Google

donner aux enfants la communion sous l'espèce du pain, dès qu'ils pouvaient la prendre, surtout si la communion « fut toujours regardée comme strictement obligatoire » ? M. Villien en trouve la raison dans une nouvelle conception qui alors se serait fait jour et qui s'écartait des anciennes traditions. On aurait raisonné ainsi : Pour que le sacrement de l'Eucharistie soit profitable, il faut une foi et une piété actuelles — *hoc sacramentum exigit actualem devotionem in suscipiente*, dit saint Thomas d'Aquin. Celles-ci ne se trouvent pas chez les tout petits enfants ; l'Eucharistie n'étant pas, pour le salut, aussi nécessaire que le baptême, on attendra donc les « années de discrétion ». Cette pensée inspirera désormais tous les conciles provinciaux, tous les théologiens, et le canon *Omnis utriusque sexus* de 1215 va bientôt la ratifier pour toute l'Église. Mais, en prescrivant pour l'âge de la première communion les *anni discretionis*, le IVe Concile de Latran ne précise pas davantage. Alors les théologiens s'y appliquent et trouvent des raisons pour reculer de plus en plus l'âge de la première communion. Voici quelques-unes des opinions les plus courantes. L'âge de discrétion s'étend de 10 à 11 ans d'après saint Thomas, Cajetan, Silvester, saint Bernardin, Tabiena ; de 10 à 12 d'après Soto ; de 10 à 14 d'après Sanchez ; de 12 à 14 d'après Pierre de Palude ; il ne commence qu'après 10 ans pour saint Charles Borromée. Saint Antonin, qui s'occupa de la question à plusieurs reprises, dit la première communion obligatoire à 9 1/2 ans pour les filles, à 10 1/2 ans pour les garçons. Les décisions des synodes provinciaux donnent à peu près les mêmes règles. Au concile de Trente, les Pères se bornent à rappeler le canon du IVe Concile de Latran. L'appréciation et l'application continuent donc à varier sur ce point jusqu'à nos jours, d'après les pays et les époques. Et les exagérations mêmes n'y manquent pas. Ce sont elles qui ont occasionné le Décret *Quam singulari* de 1910. Le développement intellectuel étant plus rapide à notre époque, la sacrée Congrégation des Sacrements déclare auctoritativement que, pour toute l'Église, les *anni discretionis* du concile de Latran seront considérés comme correspondant à l'âge de « sept ans environ, soit au-dessus, soit même au dessous ».

M. Andrieux, dans son livre, donne aussi un bon aperçu sur la préparation intellectuelle et morale à la première communion, du XIIIe siècle à nos jours. Pour le XVIIe siècle, le R. P. H. Thurston, S. J., a fait le même travail, en puisant ses renseignements dans plusieurs rituels français de l'époque (*Studies in Old French Rituals. I. First Communion*, dans l'*Ecclesiastical Review*, 1911, février, p. 125-142).

Les deux auteurs nous rapportent encore beaucoup de détails intéressants sur la célébration de la première communion solennelle. — Une histoire bien documentée non seulement de la première communion, mais de la communion en général, dans le diocèse allemand d'Ermeland, a été publiée par le Dr Matern dans le *Ermländisches Pastoralblatt*, 1911. (Extrait. 25 p. M. 1). L'âge de la première communion, du XIVe au XIXe siècle, y était, en général, de 10 à 11 ans. L'évêque Joseph de Hohenzollern fixa, le 6 mars 1816, l'âge de la première confession de 10 à 12 ans, et celui de la première communion à la 14e année. — L'abbé S. Coubé (*L'âge de la première com-*

Digitized by Google

munion et le décret Quam singulari. Paris 1911. Extrait de *l'Idéal*. 48 p. F. 0,50) et l'abbé F. Sibeud (*La loi d'âge pour la première communion*, 2e éd. Paris, 1910. F. 2,00) commentent le nouveau décret au point de vue théologique et pastoral, en y mêlant un peu d'histoire. La RHE a signalé aussi, dans sa *Bibliographie*, l'étude du R. P. E. J. Zarco, O. S. A., *España y la communion frecuente y diaria en los siglos XVI y XVIII*, parue dans *La Ciudad de Dios*, Madrid, 1911 : t. LXXXVII, p. 128-134; 251-257; 443-449; 1912 : t. LXXXVIII, p. 46-54 ; 188-196 ; t. LXXXIX, p. 253-262; t. XC, p. 12-19; 114-222. E. Vykoukal, O. S. B.

— Parmi les plus récentes publications de la librairie Firmin-Didot figure un ouvrage luxueusement édité dont l'apparition fera époque dans l'histoire de la liturgie : le *Liber mozarabicus sacramentorum* de dom M. Férotin. Il forme le vie volume des *Monumenta Ecclesiae liturgica* (Paris, 1912. gr. in-4, xci-548 pages (1096 colonnes), et 9 planches. Prix : 65 fr.). Son grand intérêt consiste surtout en ce qu'il permet, enfin, de voir clair dans une collection connue de tous les liturgistes pour sa complexité, je veux dire le *Missale mixtum* de l'ancienne Église d'Espagne. L'édition de ce missel, faite dans un but exclusivement pratique, n'avait eu aucun souci de distinguer les formulaires d'origine récente ou étrangère de ceux qui formaient l'antique et pure liturgie wisigothique. Dom Férotin a été assez heureux pour retrouver à Tolède, et pour copier, — ce qui n'est pas chose facile en Espagne, — un sacramentaire complet du ixe siècle, qui, pour la première fois, fait revivre le vieux rite mozarabe dans toute sa pureté originale. Grâce à la nouvelle publication, il est donc aisé de reconnaître dans l'ancienne édition les éléments traditionnels et primitifs. Au surplus, elle n'y ajoute, comparativement, que peu de documents inédits, une vingtaine de messes en tout : mais il est déjà fort important qu'elle permette de juger désormais sûrement d'un texte très intéressant par lui-même. Outre le manuscrit de Tolède reproduit *in extenso*, plusieurs autres recueils fragmentaires ont été utilisés, qui ont fourni soit des variantes importantes, soit des pièces absentes du sacramentaire. Sur chacun de ces manuscrits mozarabes, antiphonaires, missels, lectionnaires, psautiers, etc., dom Férotin nous donne une série de notices et d'analyses excessivement précieuses pour la connaissance de la liturgie d'Espagne. On eût désiré cependant une description plus précise du manuscrit qui a servi pour l'édition ; il en est bien question en différents endroits du volume : mais on aurait préféré trouver tous ces renseignements groupés et clairement coordonnés. Espérons que l'auteur pourra quelque jour compléter son important ouvrage en publiant l'antiphonaire ou recueil des pièces de chant de la messe. P de P

— Dom L. Gougaud qui, par son ouvrage : *Les chrétientés celtiques* et par ses autres travaux sur le même terrain, s'est acquis le rang d'une autorité en tout ce qui concerne l'histoire religieuse celtique, vient de publier une *Etude sur les « loricae » celtiques et sur les prières qui s'en rapprochent* (Extrait du *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*,

Digitized by Google

1911, t. I, p. 265-281 ; 1912, t. II, p. 33-41 ; 101-127 = 52 p.). Mais qu'on ne croie pas qu'en écrivant sur la *lorica-cuirasse*, il ait voulu faire écho aux sentiments guerriers de l'heure présente. *Lorica* est ici une prière de forme litanique dans laquelle on réclame en termes pressants la protection des trois personnes divines, des anges et des saints, dont la protection sera à celui qui prie comme une cuirasse défensive contre les attaques du diable. L'auteur dresse un catalogue de toutes les *loricae* écrites en latin, en irlandais ou en gallois, éditées ou encore en manuscrit ; il nous fait voir l'origine de ce nom, étudie la structure et le formulaire de ces prières, ainsi que leurs vertus et leur mode d'emploi. Au moyen d'un parallèle entre l'incantation magique et la *lorica* il établit l'origine chrétienne de celle-ci. Un dernier chapitre relève la popularité de ces prières et leurs traits de ressemblance avec les prières des autres pays. Espérons que l'auteur développera dans un travail spécial les relations existantes entre les *loricae* et nos litanies. L'étude témoigne d'un bout à l'autre d'une connaissance parfaite de la bibliographie dans toutes les langues.

Mgr Batiffol vient de publier, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1912 (Extrait, 14 p.), une étude très approfondie sur *Le Pontifical romain*. C'est une conférence que le savant auteur a donnée au congrès liturgique tenu à Louvain, au Mont César, le 9 août 1911. L'histoire du pontifical romain étant très peu connue jusqu'ici, l'auteur ne pouvait mieux faire que de communiquer aux historiens de la liturgie le résultat de ses importantes recherches. Poursuivant d'abord *la tradition du texte du pontifical romain* dans *les éditions imprimées*, il prend comme point de départ l'*editio typica* de 1888, qui, semble-t-il, ne diffère guère de l'édition officielle antérieure, celle de Benoît XIV, parue le 25 mars 1752. Benoît XIV lui-même, en publiant le pontifical augmenté d'un appendice, n'a rien changé au texte et à la disposition tripartite de l'édition officielle immédiatement précédente, faite par ordre d'Urbain VIII, le 17 juin 1644. Cette dernière, à son tour, n'est qu'une reproduction de l'édition de Clément VIII, du 10 février 1596. Les innovations n'y sont pas nombreuses : on y a supprimé tout ce qui revenait au cérémonial des évêques. Remontons un siècle plus haut, et nous arrivons, en 1485, à l'*editio princeps* du pontifical. Elle fut élaborée par Piccolomini, évêque de Plaisance et Jean Burchard de Haslach, qui ont pris pour base *le pontifical de Guillaume Durand, évêque de Mende*. C'est au sujet de ce pontifical du célèbre auteur du *Rationale*, que Mgr Batiffol arrive à plusieurs résultats complètement nouveaux. Il confirme l'attribution d'un pontifical à Guillaume Durand, il en assigne, preuves à l'appui, la date de composition aux années 1291-1295, il fait voir, d'après des sources inédites, ce que contenait le pontifical de Durand et les emprunts que lui ont faits les compilateurs du pontifical romain de 1485. Enfin, il examine quel a été le dessin de Guillaume Durand : il a voulu, en fait, compiler non seulement un pontifical pour son église de Mende, mais un livre qui, d'accord avec le droit canon et avec l'usage romain, pourrait servir de « pontifical normal ». Son ingénieuse ambition fut satisfaite. Espérons que

Digitized by Google

Mgr Batiffol, dont tout le monde savant apprécie si hautement les mérites, éclaircira lui-même plusieurs des problèmes qu'il vient de soulever au cours de son étude. E. VYKOUKAL, O. S. B

— On est très mal renseigné sur le XVe concile œcuménique, tenu à Vienne, en Dauphiné. Le bel ouvrage de H. Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, Münster, 1907, est insuffisant pour donner une idée exacte des séances conciliaires. Malgré la difficulté de la tâche, M. l'abbé CLAUDE BOUVIER a publié une ingénieuse synthèse de tout ce qui a paru sur le sujet (*Vienne au temps du Concile (1311-1312)* Paris, Picard, 1912. In-8, 66 p.). Il s'est surtout attaché à répondre à deux questions : Pourquoi Vienne fut-elle choisie par le pape pour y tenir le concile général de 1311-1312 ? Comment vécut-on à Vienne pendant le concile ? Dans un appendice on trouvera des notes sommaires sur la juridiction spirituelle de l'archevêque de Vienne au XIVe siècle. G. M.

— M. J. PAQUIER pousse activement la publication de sa traduction de l'œuvre de feu le Père Denifle ; un nouveau volume vient de paraître : *Luther et le Luthéranisme*, t. III. (Paris, A. Picard, 1912. In-8 de 502 p. Prix : 3,50 fr.). Conformément à la division indiquée dans la préface du tome Ier, nous avons ici la fin de la seconde partie de l'immense volume allemand (p. 479-771) : le chapitre IV : *Luther après sa découverte* [du nouvel Évangile]. — *Premières falsifications*. — *Conséquences*. — *Premières polémiques*. — *Luther et Occam* ; et le chapitre V : *Le triste état d'âme de Luther, point central de sa théologie*, — *La foi justifiante et la certitude du salut sont des non-sens*. Cette partie de l'œuvre de Denifle est particulièrement difficile à lire : au manque de fini de l'édition allemande viennent s'ajouter ici les obscurités qu'entraîne la matière elle-même ; on y touche, en effet, aux questions les plus abstraites de la théologie et aux disputes les plus subtiles de la scolastique décadente. Fidèle au plan qu'il s'est tracé, M. Paquier donne une traduction exacte, mais claire et facile : on relit ici avec un vif intérêt les attaques vigoureuses par lesquelles le savant dominicain a brisé l'auréole de science théologique dont quelques-uns entouraient le front de Luther. Le traducteur revoit et complète les notes de l'œuvre originale et, pour les questions les plus obscures, il ajoute de nouvelles explications. Cependant, dans les notes, M. Paquier ne vise pas à être complet ; sans cela nous lui ferions remarquer que le traité de Henri Kaltysen sur les indulgences (note de la p. 187) fut provoqué par des mesures prises par l'université de Louvain contre l'enseignement erroné de certains prédicateurs d'indulgences et fut composé à Louvain même ; que le rôle joué par l'université brabançonne dans la lutte contre le nominalisme a été étudié récemment et mériterait d'être rappelé dans la longue note (p. 191-195) consacrée au nominalisme (Cfr H. DE JONGH, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain au premier siècle de son existence (1432-1540)*, p. 81 et 89. Louvain, 1911). Cette troisième partie du travail de M. Paquier mérite les mêmes éloges que les deux précédentes (RHE, 1911, t. XII, p. 386 ; 1912, t. XIII, p. 197) ; ajoutons que nous applaudissons de tout cœur à la résolu-

Digitized by Google

tion, que l'auteur annonce au commencement de ce volume, d'ajouter un cinquième volume aux quatre annoncés antérieurement ; ce supplément donnera la traduction de la *Lutherpsychologie* de Denifle-Weiss.

— La RHE (1910, t. XI, p. 649 sv.) a attiré l'attention sur un volume nouveau des *Archives religieuses de l'histoire de France : Nonciatures de Paul IV (avec la dernière année de Jules III et de Marcel II). Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancatio* (mai 1554-juillet 1557). T. I. 1re partie. Paris, 1910. Nous ne reviendrons pas sur l'éloge mérité par le R. P. Ancel, O. S. B. pour cette publication. La 2me partie qui vient de paraître (Paris, 1911) se signale par la même ampleur des recherches dans de multiples fonds et dépôts d'archives ainsi que par la richesse des annotations du texte. Les correspondances éditées dans ce volume s'échelonnent du 14 septembre 1555 au 4 juillet 1557. Les nonciatures de Seb. Gualterio et de Ces. Brancatio comptent ainsi 242 documents. En appendice l'éditeur a publié 20 documents, qui, sans avoir un rapport direct avec les archives de la nonciature, présentent cependant un réel intérêt pour l'histoire politique du pontificat de Paul IV, surtout en ce qui concerne les relations de la France avec la papauté. Souhaitons que le R. P. Ancel, dont la santé a été ébranlée par excès de travail pour la préparation de cette œuvre, puisse achever lui-même la publication des nonciatures du pontificat de Paul IV.

A. Pasture.

— La *Correspondance de Bossuet*, publiée par MM. Ch. Urbain et E. Levesque, vient d'atteindre son sixième volume (Paris, Hachette, 1912, in-8, 579 p. Voir, pour les volumes précédents, la RHE, 1912, t. XIII, p. 419). Nous avons ici les lettres écrites ou reçues par l'illustre prélat d'octobre 1693 à décembre 1694. Ces lettres sont suivies de cinq appendices contenant 1° une ordonnance, inédite, de l'évêque de Meaux « faite en visite pour terminer les différends entre Mme l'Abbesse de Faremoutiers, d'une part, et le curé dudit lieu, d'autre part » ; 2° des écrits de Leibniz sur le dynamisme ; 3° quatorze lettres (inédites ou peu connues) écrites par Mme Guyon à diverses personnes et toutes intéressantes pour l'histoire du quiétisme ; 4° une lettre (non encore publiée) de M. de Noailles, évêque de Châlons, laquelle signale un mémoire, aujourd'hui perdu, composé par Bossuet, en collaboration avec cet évêque, sur le mariage des protestants convertis qui, après leur abjuration, ne donnaient aucune marque de catholicité, et 5° des Approbations de Bossuet.

Il nous paraît superflu de louer encore les hautes qualités scientifiques dont MM. Urbain et Levesque font preuve dans la mise au jour de cette monumentale *Correspondance*.

G. Doutrepont.

— M. F. Duine a placé en tête de son récent livre *La Mennais, l'homme et l'écrivain ; Pages choisies* (Lyon et Paris, Vitte, 1912, 348 p.) un résumé substantiel et précis de la biographie du grand écrivain. Tout l'essentiel sur la vie et les œuvres de La Mennais se trouve habilement condensé dans ces soixante pages, où l'anecdote instructive ou piquante est même plus

Digitized by Google

d'une fois admise. Au bas de ces pages, écrites avec verve et originalité, figure un solide appareil de documentation qui montre que M. Duine n'ignore rien de son sujet. C'est une élégante construction fondée sur le roc. En appendice, à la suite des morceaux choisis, l'auteur a exposé diverses questions de détail et donné le texte du premier testament de La Mennais. L'ouvrage est orné de sept illustrations. L. GOUGAUD.

— Un congrès général des sociétés d'histoire de Paris se tiendra dans cette ville au mois de février prochain. Il comprendra deux sections : 1° archéologie et beaux-arts ; 2° histoire.

Académie des inscriptions et belles-lettres — Le 6 septembre, M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un rapport du R. P. Delattre sur les découvertes faites dans les dépendances de la basilique de Damas el-Karitą. La plus intéressante trouvaille est celle d'une salle souterraine, circulaire, de 9 à 15 mètres de diamètre, pavée en mosaïque et primitivement entourée de seize colonnes de granit. Entre les colonnes existaient de hautes niches descendant jusqu'à la mosaïque. Le P. Delattre pense que cette salle fut d'abord destinée à servir de baptistère et qu'elle fut ensuite convertie en chapelle. Il signale encore la découverte d'une lampe chrétienne, du VIe siècle très probablement, ornée d'un poisson dans sa partie centrale. Les bords de la lampe portent deux inscriptions en relief, dont la signification n'a pas encore été donnée : † AX.BVCTA, d'un côté ; RESL, de l'autre. Ces dernières lettres sont suivies de caractères qui semblent être néo puniques.

Le 13 septembre, M. NOËL VALOIS fait connaître une suite de sermons inédits prononcés par Jean XXII, dans sa chapelle pontificale, en présence des cardinaux, des prélats et des officiers de sa cour. Le pape adoptait dans ses sermons le ton familier. Il appellait ses auditeurs « mes chers amis » ; il multipliait les anecdotes, les souvenirs légendaires, les traits gracieux pour retenir l'attention de son auditoire. Cela ne l'empêchait point d'aborder les problèmes de théologie ardus, mais il les traitait avec une aisance qui étonne

Le 18 octobre, M. OMONT parle d'un manuscrit grec du XIIe siècle, acquis par la Bibliothèque nationale et offrant une suite curieuse d'illustrations du Nouveau Testament, du Psautier et du Cantique des cantiques.

Le 15 novembre, M. P. FOURNIER lit un mémoire sur *Le dauphin Humbert II* et fait revivre la physionomie de ce prince à l'humeur changeante, aux goûts fastueux, qui après la mort de sa femme entra dans les ordres, espérant peut-être un jour ceindre la tiare.

Le 6 décembre, M. P. FOURNIER lit une partie d'un mémoire consacré à l'étude des collections canoniques de l'Italie méridionale, appartenant à une époque qui va du IXe au XIe siècle. Ces collections donnent une idée précise de l'état de la législation ecclésiastique avant la réforme de Grégoire VII. L'auteur étudie d'abord le recueil diocésain contenu dans le manuscrit XVIII de la bibliothèque Vallicellane, à Rome, et rédigé entre 912 et 920, à Naples, à Bénévent ou dans les couvents de ces villes. On y reconnait l'influence byzantine.

Digitized by Google

Le 27 décembre, M. Omont parle de lettres patentes de Louis XII, ordonnant un paiement de 300 livres tournois, en compte d'une somme de 1000 livres destinées par le roi à Jean Bourdichon, le peintre des heures d'Anne de Bretagne, pour l'aider à marier sa fille. Le mandat date de 1498. — L'académie élit pour président et vice-président pendant l'année 1913, MM N. Valois et Chatelain.

Académie des sciences morales et politiques.—Le 12 octobre, M. Lacour-Gayet parle d'un livre de M. Vesnitch sur *Le cardinal Alberoni pacifiste.* Le cardinal négocia le projet d'une diète perpétuelle qui, fixée à Ratisbonne, réglerait les différends survenus entre les princes chrétiens. Il s'occupa, par contre, de la conquête et du partage de l'empire ottoman et s'efforça de pousser l'Europe à la guerre

Société nationale des antiquaires de France. — Le 6 novembre, M. Héron de Villefosse parle des fouilles entreprises sur l'emplacement de l'église Saint-Martin de Bourbon-Lancy. Sous les sépultures franques on a trouvé des poteries et des monnaies gauloises ainsi qu'une inscription dédiée aux divinités Bormoni et Damone.

Le 13 novembre, M. Humbert décrit une série de fresques des XIIe et XIIIe siècles, découvertes par lui dans une chapelle de Brinay (Berry) et représentant les scènes de la vie du Christ, les prophètes et des scènes pastorales. — M. Lauer, croyant trouver des analogies entre la description d'une tapisserie dans le poème de Baudri de Bourgueil et la tapisserie de Bayeux, pense que le poète a dû s'inspirer de celle-ci. Par suite on peut dater la célèbre tapisserie, puisque le poème remonte au début du XIIe siècle.

Le 4 décembre, M. Prou communique un travail de M Stückelberg sur des statues et des têtes barbares découvertes dans des constructions du VIIIe siècle de l'église de Saint-Martin, à Disentis, en Suisse. Le caractère primitif de ces têtes en stuc polychrome est très prononcé.

Le 11 décembre, M. H. Stein parle d'un *Ecce home* trouvé à Orléans et qui serait l'œuvre du peintre Jean Hey.

Le congrès des associations bretonnes, tenu à Redon au mois de septembre dernier, a constitué un *Institut national de Bretagne* qui comprendra six sections : langue bretonne, littérature, histoire et archéologie, beaux-arts, sciences, sciences morales et économiques. Chacune des six académies se composera de quinze membres. Ainsi on espère grouper les forces intellectuelles de la province de Bretagne. G. Mollat.

— Il vient de se fonder à Paris un comité, qui publiera une *Histoire des nations de l'Amérique latine.* « Arrivée déjà à ce stade de progrès, dit le prospectus luxueux lancé par les initiateurs du projet, où les nations éprouvent le besoin de retracer par l'esprit la route parcourue, l'Amérique latine n'a pas encore d'histoire digne de sa grandeur. » La conception du comité est celle d'« une histoire générale de la vie politique, sociale et

Digitized by Google

économique, où soient condensés les résultats de tous les travaux antérieurs ». Cette histoire sera « traitée au point de vue américain, c'est-à-dire que [notre] souci ne sera pas tant de montrer l'action que la découverte et l'occupation de l'Amérique ont exercée sur l'histoire de l'Europe, que de retracer l'enchaînement des circonstances qui ont amené la formation des nations latines de l'Amérique ». Les auteurs ne s'occuperont « de l'Espagne, du Portugal et de l'Église catholique que dans la mesure où ces gouvernements et ce personnel, venu d'Europe, ont modifié les conditions de vie des peuples américains ». L'illustration formera une partie importante de l'ouvrage et, à en juger par les spécimens que le prospectus nous offre, elle sera intéressante et artistique.

L'ouvrage contiendra aussi des bibliographies critiques choisies. Le plan prévoit quinze tomes, de 450 à 500 pages chacun. Il sera d'abord publié une édition de luxe en langue française, au prix de 1250 francs pour ceux qui souscrivent avant le 16 janvier 1913 (Rue Réaumur, 113, Paris).

Pour mener à bonne fin cette grande entreprise, le comité a conçu le projet de fonder une « Société d'histoire de l'Amérique latine ». Les souscripteurs en feront de droit partie comme membres fondateurs. Un comité d'initiative s'est déjà formé en vue de favoriser la création de cette société. M. Ch. Seignobos en est président. Parmi les noms des membres du comité de rédaction de l'*Histoire*, nous trouvons ceux de M. E. Berger, Desdevises du Dézert, Jean Mariéjol, Onésime Reclus, Ch. Seignobos, J. Humbert, H. Lorin, A. Fournier.

— Il vient d'être créé à l'université de Paris un centre d'études franco-hispaniques qui se propose :

1° De grouper les efforts des Espagnols et des Français en vue d'étendre les rapports et de resserrer les liens d'amitié existant entre les milieux intellectuels des deux pays ;

2° De faciliter aux Espagnols résidant à Paris l'étude de la culture française et aux Français la connaissance des diverses manifestations de la vie espagnole ;

3° De faciliter aux boursiers espagnols l'accomplissement de leur mission en leur accordant tout son appui ;

4° De s'associer par tous les moyens en son pouvoir aux efforts faits en France en faveur des études hispaniques.

A cet effet, le centre a organisé, pour le début de l'année scolaire 1912-1913, des cours et des conférences sur la littérature, la science, l'art et l'histoire de la France et de l'Espagne, et une salle d'études hispaniques comprenant une bibliothèque, des clichés de projections et des collections de cartes et de plans.

Le président du comité de direction est M. Martinenche, maître de conférences à la faculté des lettres.

A Paris, 6, rue de Pagneux, s'est fondé un séminaire Saint-Thomas d'Aquin, analogue au séminaire Léon XIII de Louvain et destiné à recevoir les jeunes clercs qui désirent se livrer à l'étude de la philosophie scolastique.

Digitized by Google

Les cours mêmes auront lieu à l'Institut catholique et dureront trois ans. Le nouveau séminaire est dirigé par MM. Peillaube et Voisine, professeurs de philosophie à l'Institut catholique.

Parmi les thèses soutenues pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe en 1912 signalons les suivantes : *L'Inquisition en Dauphiné, du XIVe siècle au début du règne de François Ier* par M. Jean Marx ; *La cathédrale de Toul, essai archéologique* par M. F. Boucher ; *Essai archéologique sur Saint-Sévérin de Paris* par M. J. Verrier ; *Le cardinal Pierre de Foix le vieux (1386-1464) et ses légations* par M. F. Baron ; *L'abbaye royale de Saint-Martin de Laon* par M. André Biver. — Le prix A. Molinier a été décerné à M. Jean Marx.

Le volume consacré par M. Amédée Boinet aux *Sculptures de la cathédrale de Bourges. Façade occidentale* (Paris, H. Champion. 1912. In-4. F. 30) inaugure une suite complémentaire à la *Revue de l'art chrétien*. La direction de la revue a pensé qu'il serait bon de publier des ouvrages dont le texte et l'illustration dépasseraient les limites d'un article et de les offrir aux abonnés à un prix de faveur.

Nominations. — M. Maurice Prou a été nommé secrétaire de la section d'archéologie du comité des travaux historiques et scientifiques.

M. de Boüard de la Forest a été nommé membre de l'École française de Rome.

Ont été nommés :

M. G. Henriot, bibliothécaire de 5e classe à la bibliothèque de la ville de Paris ;

M. Émile Isnard, archiviste de la ville de Marseille.

A la faculté des lettres de l'université de Paris, pendant l'année 1912-1913, M. Camille Bloch fera une conférence sur les dépôts d'archives et les manuscrits ;

M. Verrier fera une conférence sur le vieux norrois ;

M. Barrau Hidigo fera une conférence sur les dépôts d'imprimés ;

M. Demangeon, professeur à la faculté de Lille, est chargé des conférences de géographie ;

M. Martinenche est nommé maître de conférences de langue et de littérature espagnoles.

M. Delatour a été élu membre libre de l'académie des sciences morales et politiques.

M. l'abbé Peillaube a été nommé doyen de la faculté de philosophie à l'Institut catholique de Paris.

M. l'abbé Viteau a été chargé du cours de grec biblique et chrétien a la faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris.

M. P. Monceaux a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ont été élus correspondants régnicoles de l'Académie des inscriptions et belles-lettres MM. Dürrbach, à Toulouse ; Fabia, à Lyon ; Merlin, à Tunis ; Prudhomme, à Grenoble.

Digitized by Google

M. Nyrop, professeur à l'université de Copenhague, a été élu correspondant de la même académie.

Décès. — M. Émile Delerot, conservateur honoraire de la bibliothèque de la ville de Versailles.

M. l'abbé Ph. H. Dunand, connu pour ses nombreux travaux relatifs à Jeanne d'Arc : *Histoire complète de Jeanne d'Arc, du procès qui l'a condamnée et de sa réhabilitation*, 3 vol. (Paris, 1898-1899) ; *L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen* (Paris, 1901) ; *Étude historique sur les voix et les visions de Jeanne d'Arc*, 2 vol. (Paris, 1903) : *Études critiques, d'après les textes, sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, 4 vol. (Paris, 1903-1908). On lui doit gré d'avoir édité l'œuvre fondamentale d'Edmond Richer, *La première histoire en date de Jeanne d'Arc (1625-1630). Histoire de la Pucelle d'Orléans*, 2 tomes (Paris, 1911-1912). On peut encore citer une œuvre agréable à lire, *Récits de l'histoire de l'Église*, 2 vol. (Toulouse, 1893).

Mgr Couillé, cardinal-archevêque de Lyon, auteur d'un récit, plusieurs fois édité, des événements de la Commune : *Mars-avril 1871. Saint-Eustache pendant la Commune.* G. Mollat.

M. Amand d'Artois de Bournonville, conservateur à la bibliothèque Mazarine.

M. Jules Comte, membre libre de l'Académie des beaux-arts, directeur de la *Revue de l'art ancien et moderne.* G. Mollat.

Grèce. — Dans la dernière livraison du Νέος Ἑλληνομνήμων, M. S. Lambros publie une lettre anonyme de Nicétas le Paphlagonien à Aréthas, métropolitain de Césarée. Cette pièce se trouve dans le *Cod. phil. gr* 342 de la bibliothèque impériale de Vienne. Elle aurait été écrite au commencement de l'année 907, et renferme quelques renseignements utiles sur la vie de Nicétas et sur l'histoire religieuse de Byzance. Le savant éditeur y a ajouté les notices biographiques de deux personnages byzantins. A. Palmieri.

Italie. — Le *Bessarione*, la savante revue d'études orientales fondée par Léon XIII pour traiter les questions touchant l'union des Églises, a atteint la quinzième année de sa publication. Il continue à vivre grâce à la générosité de Mgr Nicolas Marini, qui en est toujours le rédacteur. Pour rendre plus accessibles aux savants les nombreux travaux qui y sont contenus, M. Amédée Facchini, secrétaire de la rédaction, a fait paraître : *L'Indice generale delle prime quindici annate del Bessarione* (Rome, Bretschneider, 1912. In-8, p. 88). Divisée par matières, cette table met en relief l'importance de la savante revue romaine.

Le t. III du *Corpus nummorum italicorum* vient de paraître (Milan, Hoepli, 1912. In-4, 620 p., 29 planches). Consacré aux hôtels des monnaies de Gênes, de la Ligurie et de la Corse, il est composé avec le même soin que les deux volumes précédents, qualité d'autant plus appréciable qu'elle va de pair avec la rapidité de la publication, ce qui est rare dans les travaux de ce genre, dont le défaut ordinaire est de traîner indéfiniment. J. Fraikin.

Digitized by Google

— Signalons ici une nouvelle contribution de Dom P. Lugano, intitulée : *Il primo corpo di costituzioni monastiche per l'ordine di Montoliveto* (1445). *Rivista storica benedettina*, t. VI. Extrait Rome, Santa Maria Nuova, 1911, in-8°, 120 pp.) L'ordre de Montoliveto, l'une des nombreuses branches de la famille bénédictine, fut fondé au début du XIVe siècle par le siennois Bernardo Tolemei. De 1313 à 1445, les moines se contentèrent de suivre la règle de saint Benoît, expliquée et adoptée par les décisions du chapitre général. Celui-ci semble s'être employé surtout à limiter la durée de gouvernement des abbés généraux et à fixer les bornes de leur pouvoir. On ne voulait à aucun prix de l'omnipotence des abbés de Cluny. En 1445, fut élaborée la première grande constitution de l'ordre. Le P. Lugano en publie le texte et étudie brièvement les diverses constitutions qui parurent dans la suite. La dernière date de 1885. É. DE MOREAU.

— M. FR. SAVINI inspecteur des monuments, à Téramo, vient de rendre un nouveau service aux historiens des Abruzzes, qui lui doivent déjà tant, par son récent volume : *Septem dioeceses Aprutienses medii aevi in vaticano tabulario* (Rome, Typ. du Sénat., 1912, in-8 de VIII-590 p.). C'est un ensemble de bulles pontificales, analysées sous forme de régestes, concernant les sept diocèses des Abruzzes : Atri, Teramo, Aquila, Marsi, Penne, Chieti et Valva-Sulmona. Les documents débutent au XIIIe siècle et vont jusque 1450 ; pour le diocèse de Teramo néanmoins, la première bulle est de 598 et la dernière de 1674 (!). L'auteur a surtout utilisé aux Archives vaticanes les fonds des registres dits du Vatican, d'Avignon et du Latran ; usage fréquent a été fait des fiches de Garampi ; 83 bulles publiées in-extenso, de 1219 à 1438, terminent le volume. Notons surtout que M. Savini a eu la bonne idée de joindre à son répertoire des listes critiques des évêques des sept diocèses ; c'est un excellent complément aux travaux de Gams et du P. Eubel. H. N.

— L'éditeur Carabba, de Lanciano, poursuit la publication de ses deux importantes collections intitulées *Cultura dell' anima* et *Scrittori nostri*. Nous relèverons, dans la première, une bonne traduction italienne, due à M. PIERRE JAHIER, des écrits de Calvin avec une introduction historique sur la réforme calviniste et sur la vie de l'auteur de l'*Institution chrétienne* ; dans la seconde, une nouvelle édition, due à M. GIUSEPPE PALADINO, des *Storie veneziane* de PAOLO PARUTA, avec une introduction un peu trop courte.

J. F.

— Nous venons de recevoir le volume XII des *Rerum Aethiopicarum Scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX* dont le P. BECCARI, S. J. continue la publication avec un zèle infatigable. Ce tome XII contient les documents relatifs à la mission des jésuites durant les années 1622-1635. C'est l'époque du patriarcat de Mendez qui fut expulsé d'Éthiopie avec ses missionnaires par un décret de l'empereur Fasiladas (1633). Bien que l'on ait déjà les traités historiques de d'Almeida et de Mendez, témoins oculaires des faits de cette période, cependant les documents édités par le P. Beccari

Digitized by Google

sont loin d'être sans intérêt même pour l'histoire générale. La RHE donnera prochainement un compte rendu des derniers volumes parus des *Relationes et epistolae variorum*. L. Dieu.

— M. Giorgio del Vecchio nous donne sous le titre : *Il fenomena della guerra e l'idea della pace* (Turin, Rome, Milan et Florence, Bocca frères, 1911, 2e éd 100 pages. 3 fr.) une intéressante étude claire et bien conduite. Ayant défini la guerre : la lutte publique entre unités sociales constituées politiquement en États, il note que l'union de tous les peuples en un seul État étant évidemment impossible, penser qu'on puisse éviter toujours la guerre et rêver la paix perpétuelle est absurde. Les motifs de guerre nous pénètrent de partout : religion, causes économiques, besoin de main d'œuvre (guerres de razzias), besoin de débouchés commerciaux, haines de race, etc. A cette occasion l'auteur fait un utile exposé d'histoire sociale, marquant les causes des guerres passées. La guerre ne peut être évitée toujours. Elle ne produit pas non plus que des effets désastreux : elle a contribué plus d'une fois au progrès des sciences, fait taire les luttes privées, fortifié l'autorité sociale, grandi l'homme par le sacrifice de soi au bien général. Mais elle est bien parfois immorale, car ce n'est ni le plus juste ni le plus digne qui l'emporte toujours. Aussi doit-on l'éviter autant que possible

L'auteur étudie ensuite les principales conceptions de la théorie de la paix, conceptions ascétique, impérialiste, empirico-politique, juridique par la codification du droit des gens et l'institution de tribunaux d'arbitrage. La conclusion, c'est qu'il faut tendre à organiser l'humanité conformément au droit : la guerre y a sa part. La paix n'a pas de valeur en soi, elle n'est sainte que si elle s'unit à l'idée de justice. On le voit, brochure intéressante et théories objectives, exposition modérée. Je ne serais pas toujours, dans les détails, de l'avis de l'auteur, en particulier p. 49-53. C'est faire trop d'honneur aux théories pacifistes des Quakers et de Tolstoï que de les dire pures héritières de la théorie évangélique. A. Villien.

— Les travaux de restauration de la curieuse église de Saint-Nicolas à Todi, construite au XIe siècle et augmentée, au XIVe, d'une autre église mitoyenne, qui, au XVIe siècle, fut réunie à la première par un arc à angle obtus, viennent de prendre fin.

La direction de la Bibliothèque civique de Turin a publié, le 12 juillet 1912, sous forme de bulletin adressé aux principaux corps savants un inventaire synthétique des manuscrits de Vincenzo Gioberti, cédés en 1903 à la municipalité par Mme Vincenza Lamarchia, née Gioberti, cousine du célèbre philosophe et homme d'État piémontais.

Le principal événement historique de l'automne dernier, en Italie, a été la réunion, à Rome, du troisième congrès international d'archéologie et du dixième congrès international d'histoire de l'art. Le premier, qui s'est tenu du 9 au 16 octobre, ne comptait pas moins de huit cents membres. Signalons, parmi les communications les plus intéressantes, celles de M. Frothingham sur l'origine de Rome expliquée par une loi augurale, de

Digitized by Google

M. von Duhn sur l'art grec dans l'Italie méridionale et en particulier à Locres, de M. Pernier sur les dernières découvertes faites à Haghia Triada (Crète) par la mission italienne, de MM. Nogara, Herbig et Montelius, sur la civilisation étrusque, de M. Hampel sur les monuments religieux de la Pannonie, de Mgr Bulic sur les fouilles exécutées en 1901-1906 dans deux antiques basiliques chrétiennes de Salone, de M. Marucchi sur les découvertes récentes faites dans les catacombes romaines, de M. Vittorio Spinazzola sur les derniers résultats des fouilles de Paestum, de Cumes et de Pompéi, de M. Ashby sur les fouilles néolithiques de Malte, de M. Boni sur le forum et le palatin, de M. Cagnat sur l'annone dans l'Afrique romaine et sur diverses inscriptions africaines, de M. Toutain sur la religion palmyréenne, sur le culte de Saturne dans l'Afrique romaine, et sur la profonde différence entre la politique de la république romaine et celle de l'empire à l'égard des cités conquises, de M. Minocchi sur le culte de Vénus-Istar dans le poème babylonien de Ghilgamès, de M. Hommel sur les symboles astraux de pierres-bornes dans l'antique Babylonie, de M. Dervos sur Hierothéos, prétendu premier évêque d'Athènes, de M. J. Reinach sur l'hoplolâtrie préhellénique. Deux excursions aux fouilles de Cerveteri — l'antique Cœre — et d'Ostie, et une magnifique réception chez Mme la comtesse Lovatelli ont couronné ce congrès, auquel on peut reprocher l'imposition de l'italien comme langue officielle et l'importance extrême donnée aux séances des sections, au détriment des séances publiques. Il a été décidé que le prochain congrès se réunira à Alger, en 1915.

Le Congrès d'histoire de l'art s'est tenu du 16 au 21 octobre au palais Corsini, sous la présidence de M. Adolfo Venturi. Les séances plénières y ont eu beaucoup plus d'importance, ce qui n'a pas peu contribué à augmenter l'intérêt de la réunion. Plusieurs communications vraiment remarquables y ont été faites. Citons seulement celles de Mgr Wilpert sur Rome fondatrice de l'art monumental paléo-chrétien et médiéval, de M. Warburg sur l'explication des fresques du palais Schifanoja de Ferrare par l'astrologie internationale, de M. Goldschmidt sur l'influence de l'art italien sur l'art hollandais, de M. Orbaan sur les arts graphiques dans les rapports entre l'Italie et les Pays-Bas, de M. Dimier sur l'École de Fontainebleau, de M. Enlart sur l'art roman dans les églises de l'Italie méridionale, de M. Ozzola sur les ruines romaines dans l'art international, de M. Csanyi sur l'influence de l'art italien sur l'art hongrois. En se séparant, le Congrès a adopté deux vœux excellents, l'un priant le gouvernement italien de charger l'*Istituto storico italiano* de la publication des sources historico-artistiques, l'autre lui demandant de prendre des mesures pour la conservation des fresques découvertes dans les fouilles. Nous ne savons si la vaste entreprise indiquée dans le premier est véritablement réalisable, mais il est certes à désirer que le second soit mis au plus tôt à exécution. Le prochain congrès se réunira à Paris en 1916.

En même temps que le congrès d'archéologie s'est réuni à Rome le congrès international de sociologie, où plusieurs communications, par exemple celle de M. Kochanavski, de Varsovie, ont eu un caractère historique.

Digitized by Google

Parmi les conférences faites, ces derniers mois, en Italie, nous citerons seulement celle de M. Pericle Perali, à l'Association archéologique romaine, sur l'histoire du théâtre à Orvieto. Après avoir parlé des jeux sacrés célébrés à Orvieto dans l'antiquité, et des deux théâtres de l'époque de Constantin, le conférencier a décrit les représentations classiques données dans cette ville en l'honneur des papes Alexandre VI, Jules II, Paul III et, en particulier, une espèce de mystère représenté dans la cathédrale en 1508, dont le sujet était emprunté à l'admirable fresque de la prédication de l'Antechrist, terminée, en ce même temple, par Signorelli quatre ans auparavant. Il a parlé ensuite du premier théâtre construit à Orvieto, en 1607, des représentations sacrées et profanes du XVIIe et du XVIIIe siècle, auxquelles est lié le souvenir de Christine de Suède, et enfin de l'histoire théâtrale moderne de la cité des conclaves.

Non moins active que l'expédition finlandaise est la mission des délégués de l'académie des sciences de Cracovie aux archives du Vatican. Ses recherches concernent surtout les rapports entre le Saint-Siège et la Pologne. Elles sont dirigées, pour le moyen âge, par le professeur Abraham, de l'université de Lemberg et pour l'époque moderne par M. Zakrzewski, de Cracovie. Outre un *Sprawozdanie z poszukiwan w archiwach watykanskich* (Compte rendu des recherches dans les Archives du Vatican), publié en 1896-97, M. Abraham a publié, il y a quelques années, un ouvrage remarquable intitulé *Organizacya kosciota lacinskiego na Rusi* (L'organisation de l'Eglise catholique latine dans les pays ruthènes) et, récemment, un travail sur la part prise par la Pologne au concile de Pise.

Une collection de documents réunis par M. Ptasnik, de Cracovie, est en cours de publication, sous le titre de *Monumenta Poloniae vaticana ;* ils comprennent principalement des *Acta cameralia*. Elle sera continuée, depuis 1371 jusqu'à la fin du XIVe siècle, par M. le Dr Ketrzynski. M. Ptasnik a publié, en outre, les deux monographies suivantes : *Kollektorzy Kamery apostolskiej w Polsce piastowskiej*, (Les collecteurs de la chambre apostolique en Pologne jusqu'au XIVe siècle), Cracovie, 1907 et *Denar sw. Piotra obronca jednosci politycznej i koscielnej w Polsce*. (Le denier de saint Pierre et la lutte pour l'union politique et ecclésiastique de la Pologne), Cracovie, 1910.

M. le professeur Boratynski, de Cracovie, s'est chargé de la publication des dépêches de la nonciature de Pologne sous le règne de Stephan Batory. La nonciature de Caligari, en 1578-1581, est sous presse. En attendant, M. Boratynski a fait paraître, dans les dissertations de l'Académie des sciences de Cracovie, les deux monographies suivantes : *Stefan Batory ; plan ligi przeciw Turkom* (1576-1584) (Stephan Batory et le projet d'une ligue contre les Turcs) ; *Studya nad nuncyatura Alb. Bolognettego* (1581-1584) et, dans la *Przeglad historycrny* de Varsovie, en 1908, *Stefan Batory, Hansa i prwstanie Nidertaudów* (Stephan Batory, la Hanse et l'insurrection dans les Pays-Bas ; enfin, à Cracovie, en 1908, *Sprawa ambasady wenseckicjw Polsce za Stefana Batorego* (La question d'une ambassade vénitienne en Pologne à l'époque de Stephan Batory).

Digitized by Google

Quant à l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle, elle a été confiée à M. LORET, auteur d'un ouvrage sur Catherine II et l'Église catholique : (*Katarzyna II a Kosciol katolicki 1772-1783*, Cracovie 1910), et de divers articles, publiés dans la *Biblioteka Warzszawska*, mars 1911, la *Kwartalnik historyczny*, 1912 I, etc. Il prépare, en ce moment, une histoire de l'Église catholique dans la Pologne russe et la Russie, de 1772 à nos jours.

Signalons encore une nouvelle revue : *Italia !* Richement illustrée, elle publie des articles sur les sujets les plus variés, y compris l'histoire ; c'est ainsi que, dans le numéro de juin juillet, a paru un article de M. Gabotto, professeur à l'université de Turin, intitulé : *Caterina segurana. Un episodio dell' alleanza franco-turca nel secolo XVI.* J. FRAIKIN.

— Le baron Edmond de Rothschild a remis à M. Luchaire, directeur de l'institut français de Florence, la somme de 8,000 francs afin d'entretenir, durant deux ans, à Florence, un historien français chargé d'explorer les archives d'État, dont on connaît les richesses. Une bourse annuelle de 2,000 francs a été créée, au même institut, pour un étudiant spécialiste en l'histoire de l'art : M. G. Doucet en est le fondateur au nom de la bibliothèque d'art et d'archéologie. G. M.

— *Nominations.* — Notre collaborateur M. H. NELIS a été nommé secrétaire de l'Institut historique belge, en remplacement de M. A. Fayen, nommé bibliothécaire du ministère des affaires étrangères de Belgique.

M. CIAMPOLI, directeur de la Bibliothèque Casanatense, de Rome, a été nommé directeur de la Bibliothèque Lancisiana, en remplacement de M. le comte Domenico Gnoli.

Décès. — A Florence, le 18 juin, M. GIUSEPPE PICCIÒLA proviseur du lycée Galileo de cette ville, auteur de plusieurs travaux sur Dante et l'un des organisateurs des conférences dantesques d'Or San Michele.

A Pavie, le 29 juillet, M. EDMONDO SOLMI, professeur extraordinaire d'histoire de la philosophie à l'université de cette ville (article nécrologique sur lui dans l'*Archivio storico lombardo*, 30 octobre 1912, p. 289-290).

La mort de S. Em. le cardinal CAPECELATRO, bibliothécaire de la Sainte Église romaine et archevêque de Capoue, survenue en cette ville le 14 novembre, est un deuil non seulement pour l'Italie et pour le monde catholique, mais encore pour l'histoire. Les vies de Jésus, de sainte Catherine de Sienne, de saint Philippe de Néri, de Newman, du P. Tosti, etc., sont en effet des chefs-d'œuvre de style et, en même temps, de critique historique.

J. FRAIKIN.

Palestine. — Le rév. CLÉOPAS KIKYLIDES, grand archidiacre du patriarcat grec de Jérusalem, et le Dr JEAN PHOKYLIDES, ont publié un recueil d'anciens itinéraires latins, grecs, russes et français en Palestine : Ἀρχαῖα λατινικά ἑλληνικά, ρωσικὰ καὶ γαλλικά τινα ὁδοιπορικά, ἢ προσκυνητάρια τῆς ἁγίας γῆς συλλεγένθα καὶ μεταφρασθέντα (Jérusalem, Imp. du Saint-Sépulcre, 1912). C'est le premier recueil de ce genre en langue grecque. Les éditeurs se sont

Digitized by Google

bornés à donner les textes originaux des itinéraires grecs et la version grecque des itinéraires latins, russes et français. Le recueil n'a donc pas un caractère scientifique. On n'y trouve pas d'introduction critique. Les éditeurs se sont aussi abstenus d'éclaircir les passages obscurs des itinéraires ou d'y ajouter des notes géographiques et historiques. Il faut espérer que, dans un supplément spécial, ils traiteront les nombreuses questions relatives à ces itinéraires; sans cela, ce recueil, inaccessible aux classes populaires, risquerait aussi d'être inutile aux spécialistes. A. PALMIERI.

Pays-Bas — M le Dr Jos. SCHRIJNEN a fait, le 14 octobre, son discours inaugural comme professeur extraordinaire de philologie comparée et de l'ancienne culture chrétienne à l'université d'Utrecht. Ce discours vient de paraître chez C. L. Van Langenhuysen à Amsterdam : *Sociale klassieke taalkunde* (In-8, 32 p.). Il démontre en général l'importance de la science linguistique pour approfondir la vie sociale surtout des anciens Romains, dont les lois et les phénomènes n'ont pas manqué d'exercer une grande influence sur le développement de la langue latine Un tel phénomène par excellence c'est la religion chrétienne. Son caractère transcendental et son réveil éthique ont influé visiblement sur la langue classique de Rome qui elle-même s'est réveillée et renouvelée dans le latin ecclésiastique

A M. le professeur Schrijnen, digne élève de l'*Alma Mater* de Louvain, l'assurance que nos meilleurs souhaits l'accompagnent dans la nouvelle chaire où il vient de débuter si heureusement. G. BROM.

— Le manuel d'histoire ecclésiastique du Père ALBERS, S. J. *Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis* (Nimègue, L. C. G. Malmberg. 2 vol Fl. 6,75) en est déjà à sa troisième édition. Preuve évidente que le manuel est apprécié, les livres scientifiques en langue néerlandaise n'ayant qu'un débit fort limité. La division du travail reste la même, mais l'auteur n'a rien négligé pour l'améliorer et le mettre au point en tenant compte du progrès des sciences historiques G. GOOSSENS

— Le premier volume de la deuxième édition de la grande histoire du peuple néerlandais, par M. le professeur Dr P. J. BLOK, vient de paraître chez A. W. Sythoff à Leyden : *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*. T. I. (In-8, 708 p.). Reprenant à la fois les deux premiers volumes de l'édition antérieure, il s'étend jusqu'au départ de Philippe II pour l'Espagne, c'est à dire jusqu'à l'époque où le prologue de l'insurrection nationale va commencer. L'auteur n'a pas manqué de profiter des résultats tout récents de l'historiographie moderne et de les utiliser autant qu'il lui semblait convenable L'œuvre sera complète en quatre volumes.

Signalons le 5me volume de la traduction allemande du même ouvrage, par M. le pasteur O. G. HOUTROUW ; ce volume va de la paix de Westphalie jusqu'à l'an 1702 : *Geschichte der Niederlande* (Gotha, Perthes, 1912. In-8, 591 p.).

Digitized by Google

A signaler aussi le second volume de la deuxième édition de l'histoire d'une ville hollandaise au moyen âge, par le même auteur : *Geschiedenis eener Hollandsche stad*, II (La Haye, M. Nyhoff, 1912. In-8, x-298 p). Il traite l'époque de la domination bourguignonne-autrichienne. C'est une édition notablement améliorée à plusieurs points de vue.

Chez S. L. van Looy, à Amsterdam, vient de paraitre une histoire complète de l'architecture néerlandaise : *Geschiedenis der Nederlandsche bouwkunst*, par A. W. Weissman (In-4, 457 p., avec 185 illustrations). L'auteur a utilisé les résultats des recherches dans les archives, qui depuis l'an 1900 ont été actives en Hollande relativement à l'architecture nationale. Les illustrations sont empruntées aux monuments eux-mêmes, ou données d'après des dessins, gravures et tableaux ; leur choix s'est fait fort heureusement selon un double point de vue, c'est-à-dire pratique et artistique. Il n'y a pas de doute que cette histoire de l'architecture en elle-même bien documentée et nettement composée ait un grand intérêt pour la connaissance de la culture néerlandaise en général, dont l'architecture est une partie si importante.

M. le Dr Xavier Smits, archiviste-adjoint de la province du Brabant septentrional, vient de publier la deuxième partie de la description des pierres sépulcrales qui se trouvent encore dans la célèbre cathédrale de Bois-le-Duc : *De grafzerken in de St. Janskerk te 's Hertogenbosch* (Lutkie et Cranenburg, 1912. In-8, xviii et 209-328 p. ; voir RHE, 1912, t. XIII, p. 214). Le nombre des pierres qui sont fidèlement reproduites comme dans la première partie, va maintenant jusqu'à 328 La plus ancienne remonte à l'année 1376 : les plus récentes datent du commencement du xixe siècle, quand le droit d'enterrement dans l'église elle-même fut aboli Il y a dans cette collection plusieurs dessins d'une rare beauté et d'un grand intérêt pour l'histoire de la sculpture. Mais en faisant abstraction du point de vue artistique, cette œuvre renferme aussi un vrai trésor de données pour la généalogie, la science héraldique et la biographie de maintes personnes qui ont exercé une fonction ecclésiastique ou profane à Bois-le-Duc et ailleurs.

Dans une introduction succincte M. Smits nous explique l'origine et la méthode de sa publication, en y ajoutant quelques observations historiques sur la façon dont s'est développé le droit d'enterrement dans la cathédrale. Comme appendice, M. le conseiller A F. O. van Sasse van Ysselt fait suivre une description des écussons et des tableaux de deuil que (jusqu'à l'an 1795) l'église a renfermés. Cette description est faite d'après le manuscrit de l'historien connu feu M J. H. van Heurn.

Une table alphabétique termine cette belle publication qui fait également honneur à M. Smits et à la société provinciale des sciences et des arts qui en a pris l'initiative et en a supporté les frais. G. Brom.

— L'infatigable archiviste de l'État dans la province de Drente, M. le Dr J. G. C. Joosting, vient de publier le premier volume du *Drentsch plakkaatboek* (Leyden, E J. Brill, 1913. In-4, x-438 p.). Ce recueil, qui faisait encore

Digitized by Google

défaut à cette province, comprendra, dans l'ordre chonologique, tous les préceptes et résolutions concernant l'administration et la jurisprudence jusqu'à l'an 1813-1814. Le premier volume contient 509 pièces, allant de 1412 à 1633 A la fin de l'ouvrage, qui sera complet en 4 volumes, viendra une table alphabétique et systématique. G. G.

— Dans la quatrième série des *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau* (voir RHE, 1910, t. XI, p. 209) vient de paraître le troisième volume (Leyde, A W. Sythoff, 1912. In-8, XVI-624 p.), dû comme les deux précédents aux soins de M. le professeur TH. BUSSEMAKER. Ce volume se compose de 236 documents qui s'étendent du commencement de 1756 jusqu'à la mort de la gouvernante ou princesse Anne (le 12 janvier 1759). C'était une époque assez triste pour la République des Sept Provinces-Unies Toutes les conditions requises pour un gouvernement un peu ferme faisaient alors défaut. Dans les cercles dirigeants, auprès de la gouvernante et de ses principaux conseillers, le désarroi croissait de jour en jour ; dans les provinces, les méfiances et les conflits surgissaient partout ; chaque tentative pour améliorer la situation malheureuse se heurtait à la mauvaise volonté de l'un ou de l'autre parti. Une telle confusion, stimulée encore par la querelle farouche entre la France et l'Angleterre, pouvait mener la République à la ruine. C'est à peine si celle-ci pendant la guerre de Sept Ans sut maintenir une honteuse neutralité. Voilà dans ses grandes lignes la caractéristique des années dont s'occupe le présent volume. M Bussemaker a fait œuvre utile, en esquissant dans son introduction cette caractéristique générale. Il avoue franchement que c'est surtout pour ce qui regarde les rapports entre le gouvernement anglais et la République que l'on trouvera dans ce tome des nouveautés qui ne manquent pas d'intérêt. G. BROM.

— La RHE (t. XI, 1910, p 207) a annoncé les recherches du Père P. ALBERS, S. J. de Maestricht en vue d'une biographie du Père Roothaan qui fut le premier général de l'ordre nouvellement rétabli (1829-1853) et pour ainsi dire son second fondateur. Voici que cette biographie vient de paraître sous le titre : *De hoogeerwaarde Pater Joannes Philippus Roothaan, XXIe generaal der Societeit van Jezus en de voornaamste lotgevallen zijner orde.* Nimègue, L. G. C. Malmberg, 2 vol. In-8, 950 p Fl. 5. G. G.

— Sur la vie du prince-stadhouder Guillaume III un beau volume a paru : *Het leven van Willem III* (Alkmaar, Kluitman, frères, 1912 In-8, VII-394 p.). Cette monographie, que nous devons à la plume distinguée de M. le général-major A. N. J. FABIUS, est divisée en trois livres, dont le premier traite la jeunesse du prince Guillaume ; le second le décrit comme stadhouder des Sept Provinces-Unies, et le troisième comme roi stadhouder, depuis son avènement au trône d'Angleterre. Les annotations nombreuses à la fin de l'ouvrage prouvent assez que M Fabius domine la littérature de son sujet Mais cet appareil d'érudition ne nuit point à la chaleur et à la vivacité du style, de sorte que cette monographie bien documentée est devenue un livre populaire et artistique à la fois. En relevant la figure de Guil-

Digitized by Google

laume III, louée souvent comme la plus grande parmi celles des grands hommes issus de la maison d'Orange-Nassau, cette monographie mérite d'avoir beaucoup de lecteurs.

C'est avec un dévouement infatigable, égalé par son talent d'écrivain, que M. le Dr Jules Persyn continue de travailler à la biographie du docteur Schaepman, le grand émancipateur des catholiques hollandais. Depuis quelques années il n'y a quasi pas un dimanche où le journal *Het Centrum* ne publie successivement un ou deux chapitres de cette biographie. Ceux qui ont paru jusqu'ici — au nombre de 120 — sont recueillis dans un beau volume qui vient de paraître : *Dr Schaepman* (Utrecht-Amsterdam-Anvers, Ch et H. Courtin. In 8, 1-544 p.).

Avec un enthousiasme pour son héros qui conviendrait même à un panégyriste, mais qui ne supprime pas l'esprit de saine critique, et avec un souci d'exactitude qui semble parfois être excessif, l'auteur nous esquisse le développement moral et intellectuel du jeune Schaepman jusqu'à la fin du concile du Vatican (mars 1844-juillet 1870). Jusqu'alors la force gigantesque de Schaepman ne s'est montrée que par quelques poésies remarquables et par de nombreux essais de littérature ou de polémique ; en réalité, sa vie d'homme public doit encore commencer. M. Persyn la traitera dans les deux volumes suivants. Espérons qu'en les achevant l'auteur restera animé de la même ardeur et soutenu par la même diligence. Mais qu'il nous soit permis de lui rappeler l'ancienne règle : « Ne quid nimis » ! C'est à condition de mesurer et de restreindre sa nature expansive qu'un artiste parvient à la production d'un chef-d'œuvre.

Pourtant nous nous empressons d'avouer aussi que la Hollande catholique se sent déjà très obligée vis-à-vis de M. Persyn, qui généreusement s'est chargé de payer sans délai la dette de pieuse reconnaissance due à la mémoire de son grand champion, l'immortel Dr Schaepman.

G. Brom.

— La réunion du septième congrès des philologues néerlandais *(Zevende Nederlandsch philologencongres)* aura lieu à Groningue, les 26 et 27 mars 1913. Le congrès comprendra quatre sections : la philologie classique, les langues germaniques et romanes, l'histoire, la pédagogie. Les fonctions de premier secrétaire sont remplies par M. G. C. C. Bethe, Kraneweg, 45, Groningue.

Le futur centenaire de l'indépendance nationale, en 1913, a déjà provoqué une foule de publications historiques. Nous tenons à signaler en premier lieu le grand travail qui est édité sous le patronage de la commission pour l'histoire et l'archéologie de la société des lettres néerlandaises de Leyde. Il est intitulé : *Historisch Gedenkboek der herstelling van Neêrlands onafhankelijkheid in 1813* et comprendra quatre volumes, dont le premier vient de paraître au mois de novembre 1912, au prix de Fl. 5, à la firme De Erven F. Bohn à Harlem (grand in-8, XII-483 p.). La direction du travail, auquel un grand nombre de savants ont promis leur collaboration, est confiée

Digitized by Google

à M. G. J. W. Koolemans Beynen, ancien lieutenant-général, sera illustré suivant les indications de M N. Beets, assistant au cabinet d'estampes de l'État à Amsterdam.

Les catholiques pour lesquels l'an 1813 ouvrit une ère nouvelle et marqua le point de départ de la conquête de leurs libertés actuelles ont résolu de publier en 1913 un mémorial *(gedenkboek)* intitulé : ***Katholiek Nederland 1813-1913*** Cette publication décrira les étapes successives par lesquelles les catholiques sont parvenus à gagner la position qu'ils occupent aujourd'hui. Le comité de rédaction est composé de neuf membres Ce sont : M. J. A. Loeff, président ; M. J. Westerwoudt ; le chevalier Vict. de Stuers ; les professeurs G J. van Swaay de Delft, A A H. Struycken et Van Spanje d'Amsterdam et J. Th. Beysens d'Utrecht ; le Père Van Breda, O P. et le Père Jos Looymans, S. J. qui remplit les fonctions de secrétaire. Le comité s'est déjà assuré le concours d'un grand nombre de collaborateurs.

G. Goossens.

— Le ***Teijlers theologisch Genootschap*** de Haarlem a mis au concours, pour le 1er janvier 1914, le question suivante : Que résulte-t-il de la vie et des écrits de Hugo Grotius quant à ses idées religieuses et à sa piété?

— *Décès.* — Le 30 octobre est décédé subitement M. le Dr E. W. Moes, directeur du cabinet royal des estampes à Amsterdam Ses œuvres principales sont : ***Iconographia batava*** (1890) et : ***De Amsterdamsche boekdrukkers en uitgevers in de XVIe eeuw*** (1896 et suiv). M. Moes avait la réputation d'être le meilleur connaisseur d'anciens portraits néerlandais. Sa mort prématurée — à l'âge de 48 ans — est fort regrettée surtout par les historiens de l'art.

G. Brom.

— La province allemande de l'ordre des Jésuites, qui s'est établie en grande partie, dans les Pays-Bas, vient de perdre deux de ses membres les plus distingués : les Pères Gietmann et Meschler.

Le Père Gérard Gietmann, qui donnait un cours d'esthétique et de rhétorique au couvent de Hulsberg-lez-Fauquemont, y est décédé le 11 novembre à l'âge de 67 ans. Il a publié un grand nombre de travaux littéraires et acquis une grande réputation par l'édition d'un traité d'esthétique en 5 volumes ; il l'avait composé avec le Père Sörensen qu'une mort prématurée a enlevé à la science. Il s'est encore signalé par ses commentaires ***in Ecclesiasten et Canticum Canticorum*** et par de nombreux articles de revue, notamment dans les ***Stimmen aus Maria-Laach.***

Le Père Maurice Meschler est l'auteur ascétique renommé des traités sur les vies de Jésus et de Marie, sur les saints, l'année ecclésiastique, la vie de saint Joseph, la jeunesse de saint Louis de Gonzague et les exercices de saint Ignace. Il fut un collaborateur assidu des ***Stimmen aus Maria Laach*** et publia peu de temps encore avant sa mort, un traité populaire sur le caractère essentiel de l'ordre des jésuites. Il est décédé au couvent d'Exaten-lez-Ruremonde le 2 décembre 1912, à l'âge de 82 ans, ayant passé au delà de 60 ans dans son ordre G. Goossens.

Digitized by Google

Pays-Scandinaves : Norvège. — L'organiste CARL REISS, connu par sa publication de l'hymne médiévale *Lux illuxit laetabunda* en l'honneur de saint Olaf, vient de publier une nouvelle série d'anciens chants liturgiques de l'Église norvégienne du moyen âge. (Christiania, Gyldendal, 1912. In-8. Kr. 3,75).

La revue catholique *S. Olaf* a publié dans les derniers temps plusieurs articles sur les anciennes églises catholiques et les couvents de Norvège, spécialements ur celui de Tonsberg, qui fut un centre de vie religieuse et monastique en Norvège au moyen âge.

Il faut signaler aussi l'ouvrage de IVAR SOETER : *Ignatius Loyola*, non pas tant à cause de sa valeur historique que comme manifestation d'un courant assez significatif vers le catholicisme en Scandinavie. Une traduction allemande et une néerlandaise en paraitront incessament. L'auteur a fait paraitre un livre sur le dernier évêque catholique de Trondhjem ; mais l'ouvrage est sans aucune valeur historique.

Le Dr FREDRIK B. WALLEM publie la première livraison de son histoire de la générale des étudiants de Christiania : *Det norske Studentersamfund gjennem 100 aar 1813 1913.* (Christiania, Aschehoug, 1912. In-4. Le fasc. Kr. 0,50) ouvrage des plus utiles pour l'étude de l'histoire politique interne de la Norvège pendant cette période. La générale en effet n'a pas été qu'un lieu de réunion et de récréation pour les étudiants, mais tous les événements et les courants d'idées les plus remarquables y ont trouvé leur origine et leur développement. Les fêtes du 17 mai et les bagarres de Christiania, les luttes entre Wergeland et Welhaven, le panscandinavisme et l'extension universitaire, les querelles linguistiques si violentes et les événements de la dissolution de l'union avec la Suède en 1905, puis, dans les dernières années, le mouvement socialiste et totaliste sont issus de là pour se répandre sur le pays tout entier. Björnstjerne Björnson était l'homme de la générale et tous les mouvements littéraires et philosophiques s'y rattachent par des liens très intimes.

Un autre ouvrage non moins important est l'édition des articles et des discours de Björnson (*Björnstjerne Björnsons Artikler og Taler*) due aux soins du Prof. COLLIN et de M. H. EITREM ; le poète et le romancier dans Björnson sont suffisamment connus, mais ne constituent qu'une partie de cette puissante individualité Björnson était aussi agitateur, politique et journaliste et comme tel il a écrit la moitié de l'histoire norvégienne et scandinave de son temps. L'ouvrage, dont la première livraison a paru, est précédé d'une introduction du prof. SARS sur la signification historique de Björnson.

M. YNGVAR NIELSEN publie un livre très intéressant sur le règne du roi Oscar II de Suède et de Norvège, dont il fut l'intime (*Under Oscar den II Regjerong*) (Christiania, Gyldendal, 1912. In-8. Kr. 5,75). Il en décrit les événements jusqu'en l'an 1884, les prémisses donc de cette longue série de difficultés dont la conclusion fut la dissolution de l'union, en 1905.

Digitized by Google

Le n° 7 de la revue *For Kirke og Kultur* donne entre autres un article sur un voyage de Johannes Holm, président d'une communauté piétiste de Kristiania en 1826, et une étude de DIDRIK ARUP SEIP sur la littérature folkloriste récente de la Norvège.

Le n° 7 de la revue *Samtiden* publie un extrait du discours d'ouverture à l'université par BREDO MORGENSTJERNE ; des articles sur la politique électorale norvégienne dus à MM. STANG, HOLST, BRYGGESAA et VIDNEG ; une conférence de RAGNVALD MOE à l'institut *Nobel* sur le mouvement de la paix internationale et la guerre italo-turque ; et un article de M. EDV. BULL sur l'institut central historique dont il est parlé plus loin. De M. EDV. BULL paraît aussi : *Folke og Kirken i Middelalderen*, une étude très documentée sur les conditions du clergé et du peuple, les pratiques religieuses et l'hagiographie de la période catholique de Norvège

---

L'événement le plus remarquable dans le monde historique norvégien est la conférence de l'*universitetsstipendiat* OLUF KOLSRUD au deuxième congrès historique de Christiania, le 9 juillet 1912, sur l'érection d'un institut central historique pour la Norvège. A la suite de cette conférence et de la discussion qui suivit, M. le Prof. HALVDAN KOTH émit un vœu tendant à l'organisation d'un travail d'ensemble des différentes institutions et personnes qui a l'heure actuelle s'occupent de la recherche et de la publication des sources et des traditions nationales en Norvège. De plus on élabora un plan d'ensemble pour l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle institution. Ce plan, rédigé par M. OLUF KOLSRUD en collaboration avec les professeurs HALVDAN KOHT et MAGNUS OLSEN et les *universitetsstipendiats* EDV. BULL et OVE VANGENSTEN, a paru comme appendice à la conférence de M. Kolsrud. Ce programme prévoit deux sections : 1) Une section de collections et d'enregistrement ayant comme sous-divisions a) les monuments et b) les traditions. Pour les monuments il y aura un répertoire des actes officiels, des lois et des livres liturgiques ; un catalogue des manuscrits se trouvant en Norvège ou ayant trait à ce pays ; un répertoire des inscriptions; un répertoire cartographique ; un inventaire des antiquités et une bibliographie historique à l'instar de Dahlmann-Waitz, de Gross et de Monod. Les traditions comprendront : les traditions populaires, les noms géographiques et une étude d'ensemble des dialectes. 2) Une seconde section s'occupera de l'édition de manuels : des index pour les sources imprimées et manuscrites de l'histoire norvégienne, d'après un quadruple ordre : personnel, géographique, réel et alphabétique ; une édition du calendrier de l'Etat pour toutes les époques ; un lexique biographique et un index généalogique ; un manuel historico-géographique pour la Norvège ; des manuels pour les différentes branches des antiquités norvégiennes, la statistique historique à l'instar du dictionnaire de l'académie suédoise.

Un vaste plan d'ensemble donc avec des sous-divisions logiques et multiples. Ce plan a recueilli les adhésoins des meilleurs d'entre les historiens de Norvège et tout fait prévoir que cette fois ci le Storthing, contrairement à

Digitized by Google

son habitude, fournira de larges subsides pour la réalisation de ce travail si éminemment national et urgent. Quant à l'exécution, on se basera sur les travaux norvégiens antérieurs et sur les travaux suédois et danois analogues en voie d'achèvement. AD. VERBRAEKEN.

Péninsule des Balkans : Bulgarie. Roumanie. — Nous sommes heureux d'annoncer la publication du XVe volume du *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople* (Sophia, 1911. In-4, 289 p., plus VIII planches). Comme ses devanciers il contient des travaux et des textes inédits d'une extrême importance. La première monographie, écrite par I. MARQUART, est intitulée : *Die altbulgarischen Ausdrucke in der Inschrift von Catalar und der altbulgarischen Fürstenliste.* La plupart de ces inscriptions ont été publiées par Théodore Ouspensky dans le *Bulletin*. L'une d'elles, contenue dans un codex slave de la bibliothèque synodale de Moscou (xve siècle), fixe la date de la mort de Boris, tzar des Bulgares, et de la conversion des Bulgares au christianisme. Très intéressantes pour les historiens de l'art chrétien sont les recherches de TH. SMIDT, membre de l'Institut, sur les représentations du mystère de l'Annonciation dans les monuments primitifs de l'art chrétien, en particulier sur l'iconographie de la sainte Vierge occupée à filer, lorsqu'elle est saluée par l'ange. L'auteur y a donné une monographie artistique complète de l'Annonciation, puisée aux sources de première main. A signaler aussi dans ce travail, les justes considérations sur les relations entre l'histoire des types iconographiques et l'histoire des beaux-arts. Sous ce titre : *Une variante iconographique du baptême de Jésus-Christ*, l'auteur étudie les différentes manières de reproduire cet épisode de la vie du Sauveur chez les premiers peintres chrétiens et chez les byzantins D'après l'évangéliste saint Luc, saint Jean-Baptiste était plus âgé que Jésus-Christ de six mois seulement, tandis que plusieurs monuments le représentent comme un homme mûr et barbu baptisant Jésus adolescent. L'auteur décrit les monuments qui nous ont conservé l'iconographie du baptême de Jésus, et du Père qui contemple cette scène du haut des cieux. Le regretté père SOPHRONE PÉTRIDES de l'Assomption († 18 avril 1911) y publie d'après le *cod. paris.* 1295, le typikon de Nil Damilas pour le monastère de femmes de Baeonia en Crète (1400). Le texte grec y est précédé d'une courte notice biographique de Damilas, et de quelques remarques sur le typikon. Le père MARTIN JUGIE de l'Assomption y publie deux panégyriques inédits de Nicolas Kabasilas, adressés l'un à Mathieu Cantacuzène, l'autre à Anne Paléologue de Savoie. Ces pièces ont été composées entre 1347 et 1354. M. POPROUJENKO a consacré un travail très approfondi au *Discours contre les hérétiques* de Cosmas *presbyter*, écrivain bulgare du xe siècle (968-1018). Il publie le texte slave d'un sermon du même écrivain contenu dans un très ancien recueil édifiant russe, l'*Izmaragd*, sur la manière de vivre chrétiennement. M. SCHMIDT décrit une image en mosaïque de la sainte Vierge, conservée dans l'église byzantine de Kition (île de Chypre), et remontant au xie-xiie siècle. Dans le compte rendu des travaux de l'Institut en 1910, à la fin du volume, on

Digitized by Google

trouve le résumé des conférences byzantines tenues par plusieurs membres de l Institut : des notices archéologiques de M. Théodore Ouspensky à Énos, de M. Pantchenko en Asie-Mineure ; des renseignements sur la bibliothèque de l'Institut et ses accroissements. On y a acquis cinq manuscrits grecs, dont l'un contient une vie très détaillée de saint André Sala.

Grâce à l'initiative de Mgr Raymond Netzhammer, le savant archevêque de Bucharest, les catholiques roumains possèdent une revue catholique religieuse qui, par le sérieux de ses articles, n'a pas son pendant dans l'Église orthodoxe roumaine. Elle est intitulée *Revista catolică*, et la première livraison date du mois de janvier 1912. Mgr Netzhammer en est un des collaborateurs les plus actifs. Parmi les rédacteurs, mentionnons le Dr Charles Auner, qui y donne de précieux renseignements sur les origines historiques des évêchés roumains. Le prince Vladimir Ghika y publie des documents sur les archives roumaines. On y trouve des chroniques politiques et des notices sur la vie catholique de la Roumanie. Pour qui connaît l'infériorité du niveau intellectuel du clergé orthodoxe roumain et l'indifférence des Roumains pour les questions religieuses, il est consolant de voir que le clergé catholique, si peu nombreux en Roumanie, a réalisé une entreprise qui rendra d'utiles services à la culture religieuse roumaine.

A. Palmieri.

Russie. — Nous avons déjà parlé de l'immense travail, en deux volumes, consacré par le prof. Nicolas Gloubokovsky à l'étude de la doctrine de l'apôtre saint Paul. Nous sommes heureux d'annoncer que l'infatigable exégète a publié un troisième volume, qui est le complément nécessaire et le couronnement final de son œuvre. Il est intitulé : *Bojestvennost Evangelià Pavlova, i metod obosnovanià cego o izsliedovanii o n m* (La divinité de l'Évangile de saint Paul et la méthode suivie dans nos recherches pour appuyer cette thèse. Saint-Pétersbourg, 1912, 80 p.) L'auteur y prouve qu'il a suivi la méthode polémique pour démontrer que toutes les théories rationalistes pour expliquer l'origine de la doctrine de saint Paul ne reposent que sur des données fantaisistes. L'évangile de saint Paul n'est pas le fruit du développement de l'ancienne philosophie religieuse, mais une révélation surnaturelle. Ce volume contient aussi la table générale des matières traitées dans les deux volumes précédents. Ainsi, il est aisé de se retrouver au milieu des innombrables questions que M. Gloubokovsky a traitées à fond dans son monumental ouvrage.

La ψαλμοκατάρα est une curieuse cérémonie liturgique adoptée autrefois par l'Église byzantine pour découvrir les criminels qui réussissaient à échapper aux poursuites judiciaires. Comme le nom lui-même l'indique, le clergé se réunissait à l'église et lançait contre le coupable les imprécations spirituelles et temporelles que l'on rencontre dans certains psaumes. Nous sommes redevables à M. A. Almazov, le savant canoniste de l'université d'Odessa, de la publication de deux textes grecs contenant le rituel de cette cérémonie. Le premier est tiré du *cod. barber.* 245, écrit en 1528 et le second du *cod. ottob.* 192. Le savant éditeur explique la portée de cette

Digitized by Google

cérémonie, et enrichit les textes grecs d'un précieux commentaire liturgique. Sa brochure est intitulée : *Prokliatie prestupnika psalmami* (La malédiction du criminel au moyen des psaumes. Odessa, 1912, 84 p.).

La librairie *Put (La voie)*, récemment établie à Moscou, se propose d'enrichir la littérature ecclésiastique russe d'un certain nombre d'ouvrages originaux ou traduits de langues étrangères, traitant, sans préoccupations théologiques, les problèmes religieux Elle a inauguré une collection de volumes dédiés aux grands penseurs religieux de la Russie. Le premier volume de la collection traite de la vie et des doctrines théologiques et philosophiques d'Alexis Khomiakov, le chef le plus autorisé de l'école des slavophiles. Il est sorti de la plume de Nicolas Berdiaev, qui s'est déjà rendu célèbre dans sa patrie par l'originalité de ses essais philosophiques. Dans un nouveau volume de la même collection, publié en 1912 par S Askoldov, nous trouvons la biographie d'A. Kozlov, qui est considéré comme un des fondateurs de la philosophie religieuse russe. Le prince Eugène Troubetzkoï publie dans la même collection la vie de Vladimir Soloviev, avec un aperçu sur ses doctrines théologiques et le rôle qu'il a joué dans les polémiques touchant l'union des Églises.

Rappelons aussi que la même librairie a traduit en russe l'*Histoire ancienne de l'Église* par Mgr Duchesne.

Décès. — Le 19 mai 1912 est décédé, à Cronstadt, l'archiprêtre Alexandre Pétrovitch Popov, *magister theologiae* de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Il était né dans le gouvernement de Novgorod, en 1858 et, après quelques années de séjour en Palestine, en 1897, avait été nommé protoïerevs de la cathédrale de Saint-André à Cronstadt, où il fut l'ami et le confident du célèbre père Jean de Cronstadt. On a de lui : *Courtes notices sur les églises de Saint-Pétersbourg* (Saint-Pétersbourg. 1895) ; *Le patriarcat latin de Jérusalem à l'époque des croisades.* (Saint Pétersbourg, 1903, deux volumes) ; *La question des Lieux Saints de Jérusalem dans la correspondance diplomatique russe du XIXe siècle*, (Saint-Pétersbourg, 1910 et 1911, deux volumes) : *Grigorovitch le Jeune : une nouvelle description des Lieux Saints au XVIIIe siècle* (Cronstadt, 1911). A. Palmieri.

Suisse. — Une revue : les *Annales fribourgeoises*, vient de paraître. Elle a pour but de réunir tout ce qui a trait à l'histoire des monuments, des institutions civiles ou religieuses, des traditions, des grands hommes de Fribourg. Une bibliographie très soignée tiendra le lecteur au courant des publications suisses et étrangères concernant l'histoire du canton. G. M.

— *Nominations.* — A la faculté évangélique de théologie de l'université de Berne, le Dr W. Hadorn, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique et d'exégèse du N. T., et le Dr E. Bähler, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique de la Suisse, ont reçu le titre de professeur extraordinaire.

Le Dr H. Narbel, professeur extraordinaire d'exégèse du N. T. à l'université de Lausanne, a été promu à l'ordinariat.

Digitized by Google

SAINT PIERRE A ROME

EXAMEN DE LA THÈSE ET DE LA MÉTHODE DE M. GUIGNEBERT

La question de la venue de saint Pierre à Rome, qui paraissait avoir fait un grand pas par l'adhésion, toute relative, il est vrai, d'un certain nombre de critiques libéraux marquants à la thèse traditionnelle, vient d'être rouverte par un ouvrage assez volumineux, dont l'auteur s'est donné la mission de soumettre à une critique serrée et à une révision complète les titres de la tradition à la certitude historique (1). Nous n'avons pas la pensée d'opposer une documentation et un exposé à ceux de M. Guignebert; notre but est moins prétentieux. Nous voulons simplement rechercher la méthode qui a présidé à la facture de l'ouvrage, en examiner la valeur au point de vue strict de la critique historique et nous efforcer à notre tour de déterminer les principes méthodiques qui doivent présider, à notre avis, à la solution d'un problème aussi souvent débattu que mal posé et encore plus mal résolu. La ferme assurance avec laquelle le critique français caractérise les travaux de certains de ses devanciers nous donne le droit, semble-t-il, d'user à son égard de la même indépendance et de la même liberté d'appréciation scientifique qu'il revendique pour lui-même vis-à-vis des autres (2).

L'ouvrage se compose de deux parties; la première, qui est une thèse de critique biblique, tend à réviser l'interprétation des textes apportés par les théologiens, en vue d'établir la primauté accordée par le Christ à Pierre. La seconde a une portée historique ; elle concerne le fait même de la fondation de l'Église romaine par l'apôtre, sa venue, son séjour dans la Ville. En raison du caractère spécial de cette Revue, nous nous occuperons uniquement de cette

(1) Ch. Guignebert, *La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome*. Paris, 1909. Voyez ce que dit l'auteur de cette adhésion et tout particulièrement de l'attitude de Harnack, p. 153, 154, n. 2.

(2) Ch. Guignebert, *ouv. cit.*, p. I et sv.

Digitized by Google

dernière, qui forme du reste la partie la plus considérable du volume (1).

Elle commence par un chapitre d'introduction, qui veut étudier d'après les sources testamentaires et patristiques, la carrière apostolique de Pierre, en dehors de Rome. « Mis à part le passage de Pierre à Antioche, et ses tournées en Syrie, que nous connaissons par Paul et par les Actes, l'activité missionnaire de l'apôtre en Orient reste pour nous tout à fait obscure (2)... L'épiscopat de Pierre à Corinthe appartient encore plus sûrement à la légende que son épiscopat à Antioche » (3).

Arrivant à ce qui fait l'objet direct de son travail, M. Guignebert montre d'abord que la fondation de l'Église romaine ne peut être attribuée à Pierre et à Paul, pas plus qu'à chacun d'eux séparément. « Elle est une création spontanée de l'Évangile » (4), œuvre de quelques pauliniens dont le nom est et restera ignoré (5).

On peut se demander avec Mgr Duchesne si Pierre ne vient pas à Rome après 58, au moment où Paul recouvrait sa liberté (6). Si l'on restreint la question à ce point de vue de la venue en la Ville (7), on rencontre trois traditions, qui ont eu cours dans les premiers temps de l'Église et que l'on examine séparément (8). La première veut qu'il y soit venu en même temps que Paul; la seconde les fait venir séparément et réclame 25 ans pour l'épiscopat romain de l'apôtre; la troisième rattache le fait à la légende de Simon le Magicien.

On examine tout d'abord les deux premières, en leur faisant subir une réduction, toutefois; on va jusqu'à se demander si les textes ne nous autorisent pas à croire simplement à la venue de Pierre, sans vouloir déterminer la date de ce fait et la durée du séjour. Réduction rendue nécessaire par la position acceptée par Harnack et d'autres (9). On passe successivement en revue les textes qui font venir Pierre seul, sans faire aucune mention de Paul, et ceux qui les unissent à Rome.

Le chapitre suivant est réservé à la troisième hypothèse ou tra-

(1) *Ouv. cit.*, p. 105 à 379.
(2) *Ibid.*, p. 117.
(3) *Ibid.*, p. 118.
(4) *Ouv. cit.*, p. 133, d'après Sabatier, *L'Apôtre Paul*, p. 198, Paris, 1899.
(5) *Ouv. cit.*, p. 120 à 136.
(6) Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, 2e édit., t. I, p. 61. Paris, 1906.
(7) Voyez le chapitre VI, *La venue de Pierre à Rome*, p. 137 à 202.
(8) *Ouv. cit.*, p. 137.
(9) *Ouv. cit.*, p. 152 et svv.

Digitized by Google

dition (1). Il s'agit de rechercher la valeur de la tradition qui rattache le souvenir de la présence de Pierre à Rome à ses luttes contre le magicien. On étudie cette légende dans les documents authentiques et ensuite dans les documents apocryphes (2), qui se répartissent en deux groupes, la littérature pseudo-clémentine et les documents hagiographiques (3) : Actes de Pierre, Actes de Paul, Actes de Pierre et Paul.

M. Guignebert recherche les sources de la tradition nouvelle, pour conclure à la nullité de sa valeur (4) et apporter enfin au débat qui le préoccupe cette conclusion ferme : la tradition de la venue de Pierre à Rome ne peut trouver aucune confirmation dans l'histoire de Simon le Magicien (5).

Mais « Pierre ne serait-il pas arrivé après la mort de Paul et son séjour très court n'aurait-il pas été interrompu par la mort ? En fait, c'est selon l'opinion commune, ce que les documents attestent avec une véritable sûreté et c'est de cette attestation que se déduit en dernière analyse, la réalité du séjour de l'apôtre dans la Ville » (6). Malheureusement, dit M. Guignebert, nous donnant ainsi le plan de son nouvel exposé, plusieurs des textes qui semblent à première vue témoigner de cette mort, sont beaucoup moins décisifs quand on les regarde de près, et les traditions qui les confirment, dit-on, ne s'accordent pas (7). On étudie d'abord les variations des témoignages, puis on examine la valeur des attestations patristiques et traditionnelles séparément (8).

« Il reste un dernier argument : les apôtres sont si bien morts à *Rome* qu'aussi haut que les témoignages nous permettent de remonter, nous y voyons leur tombeau ; on l'y montre encore ; et aucune autre Église n'en a jamais revendiqué la possession » (9). Le témoignage classique de Caïus à ce sujet (10) ne peut servir en l'occurrence, car il n'a pas trait aux tombeaux des apôtres ; en sorte qu'il faut nous adresser ailleurs pour retrouver la tradition la plus ancienne de leur localisation dans la Ville. On examine

(1) *Ouv. cit.*, p. 203 à 238 : Chapitre VII. *Simon le Magicien.*

(2) Voyez *ouv. cit.*, p. 203, pour constater l'emploi de cette distinction, à coup sûr surprenante, qui peut donner lieu à des méprises.

(3) Voyez de même, p. 216.

(4) Guignebert, *ouv. cit.*, p. 256.

(5) P. 257. L'auteur reconnait qu'elle ne lui a pas donné naissance.

(6) P. 259. Le chapitre VIII, *La mort de Pierre*, va de la p. 259 à 303.

(7) P. 261.

(8) Pour le sens de cette dernière distinction, voyez p. 266, 289 et 298.

(9) Chapitre IX, *La sépulture de Pierre*, p. 304 à 343.

(10) Eusebe, HE, II, 25,7.

Digitized by Google

les textes qui l'établissent et aussi ceux qui nous racontent les translations successives des reliques apostoliques, et enfin, sujet étroitement connexe, les fêtes des deux apôtres.

Nous n'insisterons pas sur le dernier chapitre, qui parle des « souvenirs du séjour de Pierre à Rome » (1), titre qui rassemble des données quelque peu hétérogènes. On entend en effet viser par là « les souvenirs locaux, (les) traditions attachées à des monuments, indépendamment même de la sépulture » (2), les sources monumentales en un mot dans un sens assez large, et aussi une preuve indirecte de la venue de Pierre, qui nous ramène aux sources littéraires, l'épiscopat de Pierre à Rome, invoqué par exemple par Bellarmin dans la question qui nous occupe (3). Il est singulier que l'auteur ait relégué au second plan le problème de l'épiscopat romain de Pierre, qui se rapporte cependant plus directement qu'il ne semble le croire, à la question qui fait l'objet de son ouvrage.

La conclusion, dans un tableau synthétique fait d'une main alerte et vigoureuse, dégage les résultats acquis, et constate la non-recevabilité historique de la tradition de la venue, du séjour et de la mort de Pierre à Rome (4). Et si l'on dit que « nier et douter sont deux opérations plus commodes qu'expliquer, et que la tradition romaine est, elle aussi, un fait qui veut être éclairci » (5), M. Guignebert répond à cette dernière exigence, en formulant une hypothèse de l'origine de cette tradition, hypothèse qu'il avait déjà préparée et esquissée par une série d'aperçus échelonnés tout le long de son travail. Nous aurons l'occasion d'en dire un mot plus loin.

Tel est le schéma de l'œuvre du critique français, pour autant que nous croyons avoir dégagé sa pensée de son exposé touffu. Pour nous rendre compte de la valeur du travail, qui en est le développement, nous ne pouvons mieux faire que de rechercher les principes de méthode qui ont dirigé l'auteur dans ses recherches. Pour nous renseigner à leur sujet, nous avons ses propres déclarations, aussi bien que l'œuvre elle-même. Nous étudierons à cet

(1) Ce chapitre va de la p. 344 à 364.

(2) *Ouv. cit.*, p. 345. L'auteur note à la page suivante qu'il ne retiendra que « les moins indéfendables de ces souvenirs » et qu'il s'en réfère en général à l'examen consciencieux que Lipsius en a fait, et auquel il n'espère rien ajouter.

(3) P. 354.

(4) La conclusion occupe les p. 365 à 379. Nous ne disons rien de la conclusion de la première partie de l'ouvrage, qui est reprise également.

(5) *Ouv. cit.*, p. 372.

Digitized by Google

effet l'une ou l'autre partie de l'exposé, pour l'analyser dans le détail, afin de reconnaître les principes directeurs de la méthode suivie, nous contentant de signaler leur usage dans d'autres chapitres, pour nous assurer que nous ne nous trouvons pas en face d'un phénomène isolé.

Nous avons vu le plan de M. Guignebert. C'est qu'à vrai dire, c'est nécessaire pour comprendre sa méthode. Il ne s'agit point en l'espèce de la construction extérieure, de l'échafaudage sur lequel un auteur doit appuyer sa démonstration, sorte d'armature destinée à supporter la masse des matériaux ; le plan est partie intégrante et essentielle de l'œuvre présente. On a remarqué qu'il divise le problème en une série de questions, qui sont traitées à part, pour être subdivisées elles-mêmes en une nouvelle série de questions subsidiaires qui sont résolues par l'examen des textes et des textes seuls qui se rapportent à leur objet précis. On me permettra de rappeler ce que nous avons dit du chapitre, de la venue de Pierre à Rome, et des trois traditions que l'on rencontre dans les différents récits relatifs à la venue de Pierre à Rome (1). Nous nous abstiendrons d'examiner la troisième qui fait l'objet d'un chapitre à part ; restent les deux premières : « l'une y amène (Pierre) en même temps que Paul, postérieurement à leur querelle (52 ?) et à leur réconciliation ; la seconde séparant les deux apôtres, attribue à Pierre un séjour, ou tout au moins, un épiscopat de 25 années dans la Ville ». L'auteur examine la première hypothèse (2). Il observe sans insister que les récits de cette sorte tournent plus ou moins autour de l'histoire de Simon le Magicien ; mais ce point mis à part pour le moment, en raison du plan suivi, on n'en retiendra que la tradition de l'arrivée simultanée des deux apôtres. Elle a contre elle le silence des Actes, de l'ép. *ad Philip.*, et aussi, si on admet son authenticité, de la 2da *ad Tim.* Il s'arrête tout particulièrement sur les difficultés inextricables, dans lesquelles on se trouve enfermé, dès qu'on veut, tout en respectant le silence de l'auteur des Actes, arriver à émettre une hypothèse ferme pour expliquer le fait lui-même.

Reste la seconde tradition : Si Pierre reste sur son siège, comme fait un bon évêque, jusqu'à sa mort, il faut supposer qu'il y est monté en 39 ou 42 (3). Il est assez difficile d'expliquer comment dans l'intervalle les Actes et l'ép. *ad Gal.* nous le montrent à deux reprises en Orient. Mais passons sur ce détail.

(1) *Ouv. cit.*, p. 137.
(2) *Ouv. cit.*, p. 138 et svv.
(3) *Ouv. cit*, p. 144 et svv.

Digitized by Google

L'affirmation des 25 années se présente sous deux versions différentes : le catalogue libérien met la mort de Pierre en 55 ; cette date, aussi bien que celle de l'arrivée en 30, est impossible ; elle repose sur une combinaison artificielle. Les objections que provoque la version eusébienne et hiéronymienne ne sont guère moindres (1). « Eusèbe est souvent bien renseigné et saint Jérôme aussi ; en la circonstance, ils le sont aussi mal que l'auteur du Catalogue libérien » (2). N'oublions pas de remarquer en passant, que l'on a étudié les deux versions en elles-mêmes, séparément, les considérant toutes deux comme des hypothèses subsidiaires à l'hypothèse fondamentale, dont il fallait discuter la valeur en bloc.

M. Guignebert cependant se ravise sur ce dernier point et « laissant de côté toute question de date précise, renonçant à fixer le moment de son arrivée et la longueur de son séjour, pouvons-nous croire que Pierre soit venu à Rome ? » (3). Nous voici au cœur même de la question, et l'auteur s'empresse de nous indiquer lui-même le schéma de son argumentation. « Remarquons que les témoignages relatifs à un séjour dans la Ville de Pierre *seul* (4) sont très peu nombreux ; ils se réduisent à celui de la *I Petri*, qui reste douteux et à quelques attestations postérieures, qui semblent n'être que des inadvertances, ou sortes de documents sans aucune autorité. La plupart des textes unissent Paul et Pierre et ne permettent pas de les séparer » (5). La question simplifiée reparaît, on le voit, avec la même alternative et la même division rigoureusement maintenue. Nous ne nous arrêterons pas à la longue discussion, qu'il institue à propos de la *I Petri*, tant au point de vue de son authenticité qu'au point de vue de la valeur de son témoignage en l'occurrence (6). Nous n'en retiendrons que la conclusion : « Quoi qu'il en soit, il me paraîtrait fort imprudent d'affirmer la venue de Pierre à Rome, sur l'unique témoignage de *I Petri*, V, 13 » (7). L'auteur se refuse à utiliser les témoignages de Clément d'Alexandrie et d'Origène, parce qu'on n'a pas le droit de conclure de leur silence sur l'apôtre des gentils, qu'ils savaient que Pierre a prêché dans la

(1) *Ouv. cit.*, p. 150.
(2) P. 152.
(3) *Ibid.* — Nous faisons abstraction dans cette analyse des procédés méthodiques de l'auteur, des observations qu'il a placées ici sur l'attitude des savants contemporains à l'égard de ce problème.
(4) C'est M. Guignebert, qui souligne le mot.
(5) *Ouv. cit.*, p. 154.
(6) *Ouv. cit.*, p. 155 et svv.
(7) *Ouv. cit.*, 171.

Digitized by Google

capitale sans Paul et qu'ils contredisaient l'opinion généralement admise de leur temps, qui unissait les deux apôtres à Rome, dans la prédication et dans la mort (1).

« Au vrai, conclut M. Guignebert, sauf un seul (Papias), les témoignages qu'il nous est possible d'écouter avec quelque confiance, ne nous montrent pas Pierre séjournant à Rome sans Paul, et nous savons déjà quelles insurmontables difficultés soulève l'hypothèse de ce séjour. Négligeons-les cependant et essayons de voir ce que valent les témoignages, en ne les considérant que du seul point de vue de la venue de Pierre dans la Ville » (2). Nous avons en conséquence ici une réduction de la seconde hypothèse, parallèle à celle que nous avons relevée pour la première. On assiste au défilé des textes classiques d'Ignace, de Papias, d'Irénée, de Denys de Corinthe : les textes du IIIe, du IVe ou du Ve siècle ne peuvent prouver rien de plus que ceux qui les dominent et dont nous venons de faire la revue (3). Et l'on conclut, pour bien montrer que l'on reste en fin de compte, dans la conception méthodique du commencement du chapitre, que nous nous trouvons enfermés dans une impasse. Si on veut faire venir Pierre à Rome et y séjourner indépendamment de Paul, on ne sait à quel moment placer ce voyage et on ne trouve pas un seul texte solide, pour appuyer cette conviction ; d'autre part, on ne peut accepter, en raison de l'invraisemblance de ce rapport, que les deux apôtres aient prêché ensemble dans la Ville, seule hypothèse fondée dans l'état actuel de notre documentation (4).

Du reste, ce n'est point le seul indice de la fermeté du principe de méthode, que nous venons de rencontrer. Mais le plus significatif est incontestablement l'usage que M. Guignebert fait du silence des textes sur l'une ou l'autre proposition, malgré leurs affirmations sur d'autres points. On invoque contre la mort de saint Pierre à Rome, non seulement le silence d'Ignace d'Antioche (5), mais aussi celui d'Irénée, que l'on trouve d'un poids non léger. « L'évêque de Lyon... affirme bien que Pierre et Paul ont prêché à Rome... ; quand il veut donner comme l'étalon et la norme de la tradition certaine,

(1) *Ouv. cit.*, p. 192. Comparez p. 193 pour Origène, d'après Eusebe, HE. III, 1. « Cette affirmation n'exclut nullement la présence de Paul et sa mort conjointement à Pierre ou à peu près »

(2) *Ouv. cit.*, p. 193.

(3) *Ouv. cit.*, p. 199.

(4) *Ouv. cit.*, p. 200. Aussi M. Guignebert, commençant sa construction personnelle du problème, se demande si cette hypothèse invraisemblable n'est pas expliquée comme la résultante d'un phénomène d'attraction de Pierre par Paul.

(5) *Ouv. cit.*, p. 276.

Digitized by Google

il les va chercher dans la foi de cette Église romaine issue des deux grands apôtres, mais *il ne dit pas qu'elle ait été illustrée par leur mort* » (1). Auparavant, on avait de même invoqué l'autorité de Clément de Rome et d'Ignace, pour montrer l'inadmissibilité de la tradition, consignée par Irénée et par Denys de Corinthe, de la fondation de l'Église romaine par Pierre et Paul (2). Et enfin Clément encore et Ignace réapparaîtront à côté de Denys de Corinthe et d'Irénée, lorsqu'il s'agira de rechercher la valeur de la tradition romaine sur la sépulture des deux apôtres au Vatican et sur le chemin d'Ostie. Il est impossible qu'ils n'aient pas parlé de tombeaux aussi glorieux, s'ils étaient connus de leur temps (3). Si l'on pouvait douter encore de la réalité du procédé, on n'a qu'à recourir à la table même des matières, pour constater la réapparition constante des textes classiques, sous chacune des rubriques ; ils y interviennent en effet soit pour ce qu'ils disent soit pour ce qu'ils taisent.

Si nous examinons maintenant la mise en œuvre de la documentation réunie par l'auteur pour chacun de ces problèmes, qui constituent les éléments de son œuvre, nous constatons qu'il se réserve ordinairement d'arrêter ses recherches aux deux premiers siècles : « puisqu'il est entendu que la tradition est à peu près fixée à la fin du IIe siècle, nous n'avons évidemment à faire état que (des attestations) des deux premiers siècles » (4). Et en effet, il s'arrête ordinairement au temps de Tertullien, de Clément d'Alexandrie et d'Origène (5). Partant du principe critique qu'il a formulé, il se refuse à interpréter les témoignages des deux premiers siècles, à la lumière de la tradition subséquente, qui en dépend. Le problème pour lui se réduit à expliquer historiquement la tradition primitive ; une fois formée, et elle l'est au tournant du IIe siècle, on comprend facilement son expansion, en raison de l'importance acquise par l'Église romaine (6).

(1) *Ouv cit.*, p. 279. — C'est M. Guignebert qui souligne les derniers mots. Comparez p. 280 : « si le concours de témoignages positifs aussi évidemment vagues que ceux de Clément et de Denys, semble de nature à fonder une conviction, le concours de silences aussi fâcheux que celui de Justin et celui d'Irénée, peut bien donner quelque inquiétude ».

(2) *Ouv. cit.*, p. 129.

(3) *Ouv. cit.*, p. 304. Comparez encore p. 360.

(4) Voyez p. 266 ; comparez p. 286 : « Que les affirmations sur la mort des apôtres à Rome se multiplient après Tertullien, on ne saurait s'en étonner, encore moins y attacher beaucoup d'importance ».

(5) Cependant, p. 286, il exclut positivement le témoignage des deux derniers.

(6) Comparez le passage que nous venons de citer, p. 286, avec les déclarations de l'auteur, p. 154, 266, 289, 340.

Digitized by Google

Le débat nettement défini, M. Guignebert passe en revue les éléments de la documentation, les soumettant pour autant qu'il y a lieu, à la critique d'interprétation, destinée à mesurer le sens du témoignage qu'ils apportent, et ensuite à la critique de sincérité et d'exactitude. L'examen porte tout d'abord sur les textes considérés isolément. Pour la seconde de ces deux critiques, les reproches adressés par l'auteur se ramènent à deux griefs principaux, que nous allons examiner.

Il les récuse parfois pour manque de clarté et de netteté dans l'affirmation ; il les trouve vagues, incertains (1). L'expression en elle-même pourra paraître entachée du même défaut ; mais elle est suffisamment expliquée par M. Guignebert, dans les différents exemples qu'il donne, pour que nous n'ayons aucun doute sur sa pensée. Elle vise d'abord les difficultés d'interprétation de certains documents, difficultés qu'il ne nous est pas permis de tirer au clair. C'est le résultat du long exposé du témoignage de la *I Petri* : sans se faire le champion de l'hypothèse, qui en place la composition à Babylone d'Égypte, pas plus que de celle qui se prononce pour Babylone d'Euphrate, « ou qui du moins suppose que c'est à cette ville que l'auteur a songé — (le critique) maintient seulement que les partisans de l'une et de l'autre invoquent des raisons considérables et dont il n'est pas permis, en bonne critique, de faire fi ». Et pour nous montrer plus explicitement encore le fond de sa pensée, M. Guignebert ajoute : « On n'a pas prouvé que notre V, 13 ne désignait ni Babylone de Chaldée, ni Babylone d'Égypte. Réciproquement les arguments que l'on fait valoir, pour interpréter ἐν Βαβυλῶνι, par « Rome » ne sont pas de ceux qui emportent la conviction. Et d'abord on se demande pourquoi l'auteur de la *I Petri*, qui écrit une lettre parfaitement claire, éprouve le besoin de la dater de « Babylone », alors qu'il serait si naturel de dire « de Rome » (2). Ce que dit Ignace d'Antioche, dans son Épître aux Romains est « bien vague et bien superficiel » (3). On ne cesse de relever toutes les difficultés que la question des Pseudo-Clémentines et des Actes apocryphes pétriniens laisse à résoudre à la critique historique, après tant d'efforts et de progrès réalisés par elle (4). L'auteur se

(1) *Ouv. cit.*, p. 285 : « Les documents les plus anciens, au lieu de s'offrir avec cette netteté dans l'affirmation, cette clarté... que nous serions en droit d'attendre de témoignages si rapprochés d'un fait capital dans la vie de l'Église romaine... demeurent vagues, incertains... » Comparez p. 154, 289, 303, 330, 340, 367, 371.

(2) *Ouv. cit.*, p. 182. Comparez p. 189, 191.

(3) *Ouv. cit.*, p. 194.

(4) *Ouv. cit.*, p. 220, 222, 243.

Digitized by Google

demande pourquoi Clément de Rome « n'écrit-il pas tout simplement « à Rome ? » au lieu de dire « chez nous ». « Pourquoi sur un point si capital pour son Église, ne s'exprime-t-il pas plus clairement ? » (1) L'Ascension d'Isaïe ne nomme pas Pierre, ne dit pas qu'il périra à Rome, d'autre part c'est un ouvrage mêlé, d'utilisation difficile, comme tous les apocalyptiques, composés de morceaux différents, exposés aux retouches (2). M. Guignebert accentue la même note à propos des textes relatifs aux tombeaux des deux apôtres : « Si j'ai confronté ces divers documents, dit-il, ce n'est pas dans l'espoir de les accorder... J'ai surtout voulu montrer quelles difficultés sortaient du rapprochement des textes et faire voir à quel point sont vagues et incertains les souvenirs qu'ils enferment » (3).

Cette dernière phrase nous amène à l'autre sens, qu'il faut donner au reproche de clarté et de netteté que M. Guignebert allègue pour récuser certains textes. Il entend aussi par là qu'ils ne lui apportent pas toutes les précisions, tout le détail des faits qu'il serait en droit d'en attendre ; il s'étonne de les trouver aussi réservés sur des événements qui devaient les intéresser. L'application de ce canon critique est remarquable, spécialement dans la discussion de la mort de Pierre à Rome. Nous avons pour garantie une déclaration on ne peut plus explicite : « Plusieurs des textes qui semblent à première vue témoigner de cette mort, sont beaucoup moins décisifs quand on les regarde de près et les traditions qui, dit-on, les confirment, ne s'accordent bien ni sur le rapport à établir entre le supplice de Pierre et celui de Paul, ni sur les circonstances où se place le tragique événement, ni sur la date. Étudions d'abord ces variations », conclut l'auteur (4). Et en effet il consacre plusieurs pages, non seulement à étudier celles-ci (5), mais surtout à relever le caractère embryonnaire, si l'on peut dire, des données que la tradition nous a gardées sur un événement de cette importance. On place le martyre sous Néron. « Mais le règne de Néron s'étend d'octobre 54 à juin 68 ; quelle est celle de ces quatorze années qui

(1) *Ouv. cit.*, p. 272. Comparez p. 367, où il invoque contre la valeur de ce témoignage, qu'il a été probablement altéré, p. 270.

(2) *Ouv. cit.*, p. 283.

(3) *Ouv. cit.*, p. 330. J'attirerai l'attention sur l'observation de M. Guignebert, p. 289 : « N'oublions pas, et ce souvenir achèvera de nous rendre circonspects, qu'en son temps Eusèbe ne croyait peut-être pas qu'on pût parler de la mort des deux apôtres à Rome, comme d'un fait acquis et indiscutable ; il prenait encore la peine de le prouver de son mieux. »

(4) *Ouv. cit.*, p. 260. L'argumentation est reprise presque mot à mot, p. 367 ; voyez encore p. 371.

(5) *Ibid.*, p. 260 et svv.

Digitized by Google

a vu le supplice de Pierre ?... L'opinion la plus répandue... la rattache à la persécution de 64,.. cependant ce qui fait que beaucoup d'érudits s'y attachent de nos jours, c'est bien moins la précision des textes, qui en vérité laisse à désirer, qu'une vraisemblance de raisonnement... Elle soulève... des difficultés considérables » (1). Ailleurs l'auteur nous révèle encore mieux sa façon d'envisager le problème, lorsqu'après avoir montré « l'incertitude chronologique, où nous laisse la tradition,... constaté que la simultanéité absolue du martyre des deux apôtres a toutes chances de n'être qu'un arrangement éloigné des origines et longtemps contesté », il fait cette remarque, fondamentale à son sens, que les Romains ont perdu, de très bonne heure le souvenir des circonstances de martyre non seulement de Pierre, mais même de Paul (2). Les Pères n'étaient pas mieux renseignés que nous (3). Il nous faut arriver jusqu'à Sulpice Sévère pour trouver un récit organisé du fait (4). « Aucun texte ancien ne nous dit expressément que Pierre ait péri en 64, victime indirecte de l'incendie » ; ce sont les historiens modernes, qui ont tiré cette conclusion, au moyen d'une utilisation ingénieuse de certaines vraisemblances, fournies par Tacite et par d'autres textes, même légendaires. « Il semble évidemment vraisemblable, que si les apôtres ont réellement subi le martyre à Rome, ce soit à ce moment-là, mais la vraisemblance des circonstances nes aurait établir la réalité du fait ». En dernière analyse, tous les documents consultés permettent de ne retenir qu'« une seule affirmation, qui s'impose en quelque sorte au-dessus des incohérences de détail, c'est que Pierre et Paul, ont péri sous Néron, l'un par la croix, l'autre par le glaive, l'un au Vatican, l'autre sur la voie d'Ostie ; aucune autre précision traditionnelle n'inspire confiance. Encore convient-il de faire des réserves sur la localisation au Vatican du supplice de Pierre » (5). Le R. P. Rinieri est contraint d'avouer que le lieu précis de la crucifixion demeure incertain (6). Aussi « l'apparente solidité de cette assertion très ferme : *Pierre est mort crucifié, sous Néron, au Vatican* (7) ne peut nous en imposer assez pour dissiper les doutes que soulèvent les incohérences de la tradi-

(1) *Ouv. cit.*, p 260 et sv.
(2) *Ouv. cit*, p. 290.
(3) *Ouv cit.*, p. 291.
(4) *Ouv. cit.*, p. 291 et svv.
(5) *Ouv. cit.*, p 295.
(6) *Ouv cit.*, p. 298 ; n. 2
(7) C'est M. Guignebert, qui souligne ces mots.

Digitized by Google

tion, dès qu'on sort de la simplification de son affirmation (1). » Je me contenterai de noter en passant, l'observation en effet est à retenir, l'essai de justification présenté par M. Guignebert, en faveur de son hypothèse personnelle à lui, que le souvenir de la mort de Pierre, du mode même, qui est déjà visé par *Joh.*, XXI, 18, a pu se conserver, sans qu'on se soit souvenu du lieu même, où cet événement s'est accompli (2).

A cette incertitude ou plutôt incomplétude de la tradition se rattachent intimement deux autres aspects de la critique de M. Guignebert. Il nous parlait tout à l'heure de ses incohérences. Il entend par là les contradictions, parfois insolubles à son avis, parfois dénouées au prix d'explications invraisemblables et d'hypothèses, à tout le moins invérifiables. On ne peut accorder les dates que la Chronique d'Eusèbe fixe pour la durée du séjour de Pierre avec celles du Catalogue Libérien (3). Nous avons vu déjà les variations que l'on reprochait à la tradition, sur les rapports à établir entre la mort de Pierre et de Paul, sur les circonstances et la date de ce fait (4). On en a déjà dit tout autant de celles qui se rapportent à la venue de Pierre à Rome : On reproche aux témoignages, qui l'attestent, de se faire solidaires de légendes diverses, au besoin contradictoires (5). La chose est encore plus évidente dans la question de la sépulture des deux apôtres. On a vu plus haut comment l'auteur s'était attaché à relever les difficultés « que le rapprochement des textes soulevait, afin de nous faire toucher du doigt à quel point sont incertains et vagues les souvenirs qu'ils enferment (6) ». Non seulement les textes sont tardifs, accentue M. Guignebert, mais les affirmations du IVe et du Ve siècle, à travers lesquelles on voudrait les interpréter, « se présentent jusque sur les points essentiels dans une confusion si discordante qu'on ne peut les concilier qu'à la condition de les ramener toutes de gré ou de force, à un système, sinon préconçu, au moins construit sans tenir compte de tous leurs éléments ; un système qui les corrige dans celles de leurs données

(1) *Ouv. cit.*, p. 303. Voyez la reprise de l'argumentation, p. 367, 371. Nous pouvons rapprocher de l'examen de la tradition de la mort de Pierre, les difficultés présentées par l'auteur sur la chronologie de la venue et du séjour de Pierre, p. 149, 200, et sur la localisation de son tombeau, p. 330 et sv. Comparez encore p. 154.

(2) *Ouv. cit.*, p. 298 et svv.

(3) *Ouv. cit.*, p. 128. Comparez les autres passages où revient cette question de l'examen des deux catalogues, p. 144 et svv , p. 152.

(4) *Ouv. cit* , p. 260. Comparez p. 303 ; et aussi la reprise du même motif dans la conclusion, p. 367, 371.

(5) *Ouv cit.*, p.200.

(6) *Ouv. cit* , p 330.

Digitized by Google

qui ne s'harmonisent pas avec lui ». Aussi croit-il que les traditions qui se rapportent au tombeau de l'apôtre furent déterminées par celle de sa mort. On n'a pas dit : Pierre est mort à Rome, parce qu'il y est enterré ; mais bien : il y est mort, donc il y est enterré (1).

Cette incomplétude de la tradition se révèle pareillement dans le nombre des silences significatifs que l'on rencontre sur les faits dans nombre de documents, où l'on s'attendrait à les entendre cités. Je n'ai pas à faire la liste de ces nombreux exposés de l'argument *a silentio*, qui constituent une des originalités et aussi un des arguments les plus développés et les plus recherchés de l'ouvrage. On peut dire qu'on le retrouve à bonne place à chacun des chapitres du livre (2). Mais ce n'est pas précisément sur l'étendue et l'intensité de son emploi que je voudrais insister, car, à vrai dire, ce n'est pas là la question fondamentale, mais bien sur le principe critique qui est à sa base et sur la place qu'il tient dans la méthode de l'auteur, en nous inspirant de ses déclarations explicites sur le sujet. Nous voyons tout d'abord que l'argument en lui-même, quel que soit l'usage intense qu'on en fait, n'est pas d'une valeur apodictique. On aime à le confirmer par d'autres arguments (3). On essaie de relever sa valeur par différents procédés : M. Guignebert parle à deux reprises de « concours » de silences, c'est leur nombre qui paraît faire impression sur lui (4). Il insiste sur la valeur spéciale du document où on le rencontre, sur les circonstances spéciales qui nous permettent d'attendre une mention explicite, là où le texte se tait. Il revient, par exemple, sur l'importance du silence des Actes (5). A propos de la mort de Pierre, le silence de Justin lui « paraît peser d'un poids très lourd. Celui d'Irénée n'est guère plus léger » (6). Et l'une des raisons, sinon la principale, qu'on nous donne de cette impression, est l'importance du fait omis dans la vie de la communauté romaine. Et en effet, au commencement même

(1) *Ouv. cit.*, p. 340 et sv. Voyez encore p. 289.

(2) Nous renverrons aux passages les plus significatifs, à p. 106, 122, 129, 140, 276, 278 et sv., 304.

(3) Voyez, par exemple, p. 131 : « Mais nous ne sommes pas tout à fait réduits à cet argument *a silentio* », p. 279 : « c'est la toujours l'argument *a silentio* ; sans doute. »

(4) *Ouv. cit.*, p. 131 et surtout p. 280, ou on l'oppose au concours de textes vagues et indécis.

(5) *Ouv. cit.*, p. 140. Je ne puis résister d'opposer dès maintenant les considérations formulées par ailleurs par l'auteur lui-même, et qui affaiblissent singulièrement le plaidoyer quelque peu oratoire qu'il a fait au passage cité ; voyez p. 106, 107. Il y note que dans la seconde partie des Actes, Luc concentre son attention sur Paul ; le parallélisme entre les deux apôtres, qu'il prétend accentué dans les Actes, pourrait en conséquence se trouver exprimé d'une autre manière qu'il ne le suppose.

(6) *Ouv. cit.*, p. 279.

Digitized by Google

du chapitre, M. Guignebert fait cette déclaration de principe tout à fait significative : « A priori, nous pouvons considérer comme invraisemblable, que, s'il nous reste, de ces temps anciens, quelque écrit se rapportant de près ou de loin à l'Église romaine, il ne s'y trouve pas au moins, une allusion précise à l'événement de son histoire apostolique le plus glorieux pour elle » (1). Déclaration qui mérite d'être retenue, parce qu'elle nous explique la valeur exacte de bon nombre de cas concrets, où l'argumentation *a silentio* est mise en œuvre ; elle y était du reste impliquée, comme les exemples que nous venons de citer de Justin et d'Irénée le montrent. D'autre part, elle se rattache par là évidemment à ce reproche d'incertitude et d'indécision que M. Guignebert adresse à bon nombre de textes, ainsi que nous l'avions supposé. Enfin elle est en relations assez intimes avec un autre caractère de sa méthode historique, que nous aurons l'occasion d'examiner en détail. Elle nous rassure en tout cas pour le moment sur la logique de la méthode de l'auteur, telle que nous croyons pouvoir l'exposer.

Le deuxième grief que M. Guignebert invoque contre un certain nombre de documents, et ce n'est pas le moins fréquent, est assez difficile à définir et à préciser. Il est nettement indiqué dans les conclusions de l'auteur sur la venue de Pierre à Rome. « Tous les témoignages qui sont censés établir que Pierre est venu dans la Ville... se lient à des circonstances inadmissibles et se font solidaires de légendes diverses, au besoin contradictoires, mais également fragiles » (2). Et quelques pages auparavant : « les plus anciens témoignages patristiques... s'embarrassent d'affirmations inacceptables qui mettent dès l'abord en défiance contre eux » (3). Et nous ne pouvons mieux le comprendre qu'en examinant l'application de ce canon critique au texte classique d'Irénée (4), dans le contexte immédiat. M. Guignebert part de cette supposition, que nous n'avons pas à discuter, que la fondation de l'Église romaine par les deux apôtres est une légende, il croit l'avoir démontré. Or, Irénée se fait le garant de cette légende ; de l'avis de l'auteur, il serait arbi-

(1) *Ouv. cit.*, p. 266. Voyez de même p. 143 : « On a du mal à admettre que « des faits d'un intérêt général, tels que la délivrance, la continuation de l'apostolat et le second emprisonnement du grand apôtre des païens » se soient effacés du souvenir des chrétiens au point de réduire Eusèbe à se contenter d'une affirmation invérifiable et qui n'emprunte aucune solidité au succès qu'elle rencontre durant le IVe siècle. » La citation incluse dans ce passage est empruntée à Zeller, *La légende de saint Pierre*, trad. Marchand, p. 77. Paris, 1876.

(2) *Ouv. cit.*, p. 200.

(3) *Ouv. cit.*, p. 195.

(4) Irénée, *Adversus Haereses*, III, 1, 2 ; et III, 3, 1. Guignebert, *ouv. cit.*, p. 197.

Digitized by Google

traire de décider qu'Irénée se trompe seulement à moitié et qu'on peut à tout le moins retenir de son témoignage que Pierre est réellement venu à Rome. Il estime qu'il est « plus logique de penser que l'évêque de Lyon s'est entièrement trompé... » De même on ne voit comment accorder « confiance au texte de Denys de Corinthe, dont deux assertions précises sont reconnues fausses » (1). Les deux exemples sont topiques ; mais qu'on veuille bien croire à leur normalité dans la critique de l'auteur. Ils ne sont pas isolés ; on peut dire que toute la série des témoignages, dont ils font partie, se trouve à peu près complètement condamnée par le même considérant (2), sans compter les autres cas analogues que l'on observe tout le long de l'ouvrage (3).

Nous avons restreint jusqu'ici notre examen à la méthode critique de M. Guignebert, qui vise les textes considérés séparément. Mais il y a leur ensemble. Nous avons vu sans doute qu'il les rapprochait fréquemment, pour faire ressortir leurs contradictions et leurs incohérences. Il ne les isole pas systématiquement dans ses recherches. Il y a plus toutefois ; dans une question historique, et spécialement dans celle-ci, on peut se demander si l'ensemble des témoignages recueillis ne pourrait suppléer à l'insuffisance des textes pris séparément, au point de « constituer un corps de preuves auxquelles il est difficile de résister » (4). M. Guignebert a envisagé cet aspect de la question à plusieurs reprises. Dans le passage même, auquel nous venons de faire allusion, il dit expressément « qu'un ensemble, même très vaste, de textes vagues, de raisons chancelantes, touchant la mort de Pierre à Rome », ne peut à son avis constituer un tel corps de preuves et ne peut empêcher que la tradition romaine ne se réduise à la valeur d'une simple hypothèse. Et dans la conclusion définitive, nous lisons pareillement que « dans l'état actuel de notre documentation, pas un texte ne l'atteste d'une manière satisfaisante, et tous les textes, mis ensemble, ne parviennent pas à s'accorder pour en fonder seulement une vraisemblance acceptable » (5). On nous parle, avons-nous vu, du concours de silences,

(1) *Ouv. cit.*, p. 198.

(2) Voyez la critique du texte d'Ignace, p. 195, de Papias, p. 196, des textes postérieurs, p. 199.

(3) Voyez p. 154, 278, 283, 303, 320, 326.

(4) *Ouv. cit.*, p. 303, d'après Lightfoot, *The Apostolic Fathers*, II, p. 491. Londres, 1890.

(5) *Ouv. cit.*, p. 371. Voyez la même distinction, p. 154 : « prise à part, chacune (de ces attestations) n'offre aucune solidité et toutes réunies ne semblent pas encore rassurantes ».

Digitized by Google

comme aussi du concours de témoignages positifs (1). Les expressions mêmes dont M. Guignebert se sert dans ces différents passages, nous permettent déjà de saisir le sens qu'il donne à cet ensemble de textes. Pour lui, si ceux-ci pris séparément ne peuvent arriver à fonder une conviction, l'addition de leurs vraisemblances et de leurs probabilités n'est pas capable non plus de nous donner la certitude réclamée.

Et que ce soit là sa façon d'envisager la chose, nous en sommes assurés par un caractère de sa critique assez remarquable et assez important pour que nous nous y arrêtions quelque peu. Les attestations des Pères, avons-nous vu, sont présentées par séries ; on les critique successivement, pour voir ce qu'elles renferment d'informations sérieuses et valables. Mais il est un point de la question qui est laissé de côté à peu près complètement. Nous dirons tout à l'heure la raison de cette restriction. M. Guignebert ne fait nullement en elle-même et pour elle-même, l'histoire du développement de la tradition sur la venue, le séjour, la mort de Pierre à Rome. Il ne se préoccupe jamais de fixer et de déterminer les acquêts successifs de cette tradition, tels qu'ils se révèlent dans les documents, en sorte de repérer, autant que possible et si faire se peut, le point de départ et la source de ces acquêts successifs. Il ne s'attache généralement pas à retrouver dans un texte la source de ses différentes allégations, pour fixer sa place dans le développement organique de la tradition. La façon même dont il a envisagé son travail, le procédé logique de distribution de son œuvre en une suite de problèmes à résoudre est en opposition directe avec la méthode même que nous indiquons. Nous avons un exemple caractéristique de cette opposition dans la distinction des trois catégories de récits de la venue de saint Pierre à Rome, que l'on pose comme les trois membres d'une disjonction, commandée par l'histoire, pour les examiner successivement (2). On les place en définitive sur le même pied, ce qui peut être vrai au point de vue purement logique, mais ne peut l'être ou risque fort de ne plus l'être, si l'on se place au point de vue de l'évolution historique, où les trois catégories n'occupent peut-être pas la même place.

Les questions d'origine, de relations de dépendance entre les textes, ne paraissent pas avoir préoccupé autrement M. Guignebert. Sans doute, elles ne sont pas hors de sa perspective, mais il ne leur donne pas toutefois une place de choix. Je rappelais tout à

(1) *Ouv. cit.*, p. 131, 280.
(2) *Ouv. cit.*, p. 137.

Digitized by Google

l'heure son insistance à relever leurs contradictions ; ce n'est certes pas le moyen de se préoccuper de leurs relations de dépendance. Ainsi il revient à plusieurs reprises sur les catalogues eusébien et philocalien, à propos des 25 années d'épiscopat, mais pour relever leurs divergences dans la chronologie (1). Il ne paraît pas se soucier outre mesure de l'étude de M. Harnack, qui a montré leur dépendance commune à l'égard d'une même source, qu'ils ont interprétée sans doute chacun à leur manière. Mais cependant, il faut distinguer cette manière même de la vérité qu'elle traduit (2). Nous avons vu, lorsqu'il s'agit de discuter la mort romaine de saint Pierre, M. Guignebert se faire un jeu de relever les divergences des récits sur ce point. On insiste, par exemple, sur ce fait que Tertullien et d'autres auteurs la rapportent à la persécution de Néron, tandis que les *Acta Petri* la rattachent aux aventures de Pierre avec Simon le Magicien : « Si on considère les Actes apocryphes, qui développent leur légende du IIe siècle au IVe et même au VIe siècle, on constate qu'il n'est pas question des scènes de 64 ; c'est à des raisons toutes personnelles pour Paul (*Acta Pauli*), à la confusion désastreuse de Simon le Magicien, pour Pierre (*Acta Petri*), et quelquefois Paul (*Acta Petri et Pauli*), que leur supplice est rattaché » (3). Rien ne sert dans la suite de citer Eusèbe, saint Jérôme, Sulpice Sévère, sans nous dire les relations de dépendance de leurs récits vis-à-vis des textes antérieurs, et déterminer leur place dans la tradition. Comme aussi on devait au préalable nous dire celle de la légende des romans apostoliques, et établir le rapport de leurs remaniements postérieurs avec eux. Certes, si M. Guignebert se fût assigné cette tâche, il n'eût pas à mon avis rassemblé, pour les opposer, des témoignages aussi éloignés dans le développement historique par la place qu'ils y occupent, pour ne pas parler, au moins pour le moment, de leur genre.

Nous retrouvons le même phénomène lorsqu'il s'agit des tombeaux

(1) *Ouv. cit.*, p. 143 et sv.

(2) Je ne comprends les raisons qu'a l'auteur de faire dériver les 25 années d'épiscopat de LACTANCE, *De mortibus persecutorum*, 2 ; le passage en cause nous aide à comprendre la chronologie du catalogue philocalien, mais non à comprendre la tradition des 25 ans, qui est antérieure à Lactance, et que celui-ci suppose, en étendant aux apôtres, ce qu'il sait de Pierre. — J'en dirai tout autant de la prétendue tradition relevée chez l'*Ambrosiaster*, *Commentarius in ep. Pauli ; in Rom.* Prologue. PL. XVII, 45. Le caractère erratique de la notice, aussi bien que son expression même et sa place nous permettent, semble-t-il, d'y voir un commentaire historique, fait d'après l'epître même qu'elle doit servir a éclaircir.

(3) *Ouv. cit.*, p. 290 ; comparez p. 285.

Digitized by Google

des deux apôtres. Sans doute, on exploite les difficultés que les textes soulèvent. On nous dit même qu'il est impossible de construire une hypothèse qui les enveloppe tous (1). Il semble, en effet, à la façon dont on nous les présente, qu'il doive en être ainsi ; on les met tous sur le même pied. Cependant ici encore, une distinction était nécessaire. Après avoir établi non seulement la provenance, mais aussi la source de chacun d'eux, il aurait fallu tenir compte, non seulement de l'attestation précise qu'ils nous fournissent, d'après leur genre (2), d'après leur place dans le moment historique, mais aussi voir les circonstances historiques, qui ont influé sur leur apparition. C'est ainsi qu'à propos du texte de Grégoire, *Ep.*, IV, 30 (3), M. Guignebert n'a pas vu les relations précises qu'il a avec les Actes de Pierre et de Paul, n'ayant pas aperçu, après tant d'autres, il est vrai, le caractère composite de ceux-ci. Et ceux-ci eux-mêmes se rattachent à un cycle de légendes hagiographiques, les *Gesta martyrum* romains, dont on a essayé dans ces derniers temps de définir les tendances, en même temps qu'ils se raccordent à la lutte de l'Église romaine contre les apocryphes manichéens et priscillianistes. L'écho qu'ils rendent doit nécessairement se ressentir de ce double courant, qui se rencontre en eux. Saint Grégoire, qui vient après les Actes, qui vit à une époque où les souvenirs de la *Depositio martyrum* sont obnubilés par la réalité présente, ne pouvait parler comme celle-ci, pas plus que la contredire. Son témoignage n'a pas à être fondu avec elle dans un système autre que la construction historique du développement organique de la tradition, construction qui n'est pas préconçue, ni systématique, mais commandée par les faits. Nous devons en dire tout autant de la notice de Cornelius dans le *Liber Pontificalis*. Je crois que M. Guignebert n'eût pas trouvé autant de difficultés dans la construction des partisans de la tradition romaine (4), s'il avait voulu s'inspirer de ce principe de critique, comme aussi interpréter les textes d'après leur genre, en ne leur demandant rien d'autre que les renseignements de leur ressort.

Je sais que M. Guignebert m'objectera son chapitre sur Simon le Magicien, dont vraiment je n'ai encore rien dit (5). Mais ici encore

(1) *Ouv. cit.*, p. 340.

(2) Je fais allusion par ces mots à l'usage que M. Guignebert fait encore ici de l'argument *a silentio*, apportant le silence de certains textes, pour des faits qui ne relevent pas du genre.

(3) *Ouv cit.*, p. 328.

(4) *Ouv. cit.*, p. 315 et svv.

(5) *Ouv cit.*, p. 202 et svv.

Digitized by Google

notre auteur s'est arrêté en bon chemin et n'a pas mené son enquête jusqu'au bout. De par les nécessités de son plan, il a laissé de côté la question principale, qui est bien de déterminer la place que la légende du magicien occupe dans le développement de la tradition, en recherchant non seulement ses origines, ce que M. Guignebert a essayé de faire, nous verrons comment, mais aussi son influence sur la tradition, montrant comment elle s'est entée à celle-ci et dans quelle mesure. En outre dans l'étude de ses origines elles-mêmes, il eût fallu procéder d'après la méthode que nous venons de définir. Je ne comprends pas comment M. Guignebert partage son chapitre de la manière que nous avons indiquée, examinant tour à tour les « œuvres authentiques » (1) au moins les plus anciennes, où nous voyons défiler Justin, Irénée, mais aussi Arnobe et Eusèbe qui viennent après la littérature romantique, et ensuite les apocryphes (2). En sorte que ceux-ci apparaissent à première vue sans aucun raccord avec la tradition, comme aussi celle-ci sans aucune attache avec eux (3). La division est plutôt logique qu'historique. Nous devons en dire autant de celle que l'on rencontre plus loin des Actes gnostiques et des Actes catholiques, qui a vécu, pour autant du moins qu'on l'entend dans le sens de Lipsius (4).

Quoi qu'il en soit, si nous venons à la recherche même des sources de la légende de Simon, nous constatons qu'elle est dominée chez notre auteur par la préoccupation de la thèse, dans laquelle elle se trouve encadrée. Nous y retrouvons les mêmes procédés que nous avons signalés ailleurs. On fait grand état des difficultés qui restent encore actuellement à résoudre, sans tenir compte des résultats nets et définitifs, qui s'imposent de plus en plus à la critique (5). Il est

(1) *Ouv. cit.*, p. 203.

(2) *Ouv. cit.*, p. 216.

(3) Voyez p. 256, où l'auteur semble oublier la dépendance des apocryphes vis-à-vis de la tradition, qu'il accorde par ailleurs, p. 223, 239. Non pas que je prétende accorder une valeur personnelle à la légende romantique dans la question ; mais nous ne pouvons faire abstraction de ses suppositions, dès qu'il s'agit de déterminer le développement historique de la tradition.

(4) *Ouv. cit.*, p. 241.

(5) Voyez à propos des Pseudo-Clémentines, p. 217 ; p. 220 : « Qu'est-ce que cet original des Pseudo-Clémentines ? Où a-t-il été composé ? Et quand ? Et dans quelle intention ? Autant de questions auxquelles il n'est pas aisé de répondre ? » — p. 222 ; « qui nous dira leur contenu (des sources des Pseudo-Clémentines), qui garantira leur autorité et même tout simplement leur existence ? Nous baignons dans l'hypothèse ». M. Guignebert, on le voit, ne déteste pas les procédés oratoires. Voyez encore l'accentuation des divergences des critiques sur le caractère doctrinal des Actes de Pierre, p. 243.

Digitized by Google

actuellement certains points qui apparaissent placés en meilleure lumière que ne le veut M. Guignebert. Il ne nous donne pas toujours exactement l'orientation des tendances actuelles de la critique sur chacun d'eux (1). On vise avant tout à noter dans ces recherches, qui demanderaient préalablement à être faites pour elles-mêmes, ce qui peut servir à diminuer ou à supprimer toute valeur des documents au point de vue de la tradition (2), comme aussi à édifier l'hypothèse qui séduit l'auteur dans son explication de l'origine de cette dernière (3). Évidemment, ce sont là des questions qui se posaient, mais à condition d'avoir résolu au préalable l'origine historique de la légende. Celle-ci ne pouvait être connue simplement par le rapprochement des données de Justin et d'Irénée avec celles du roman. Les deux premiers n'ont pas en somme connu la légende elle-même ; ils ont tout au plus amassé des matériaux que les romanciers apostoliques ont utilisés. Et encore fallait-il démontrer cette supposition. Mais les romans qui nous montrent les premiers la légende mise en œuvre demandent à être expliqués pour eux-mêmes ; il se posait une question préliminaire, de rechercher le genre littéraire dont ils relèvent, préciser les caractères de ce genre. On se contente trop souvent de leur donner ce nom, sans aller plus loin, pour voir ce que recouvre telle appellation. Il est évident que la légende échafaudée par eux doit quelque chose aux procédés du genre ; et nous ne pouvons déterminer les origines historiques de celle-là, sans connaître celui-ci dans sa modalité propre (4). A ce compte, en tout cas, M. Guignebert, se fût épargné certaines méprises regrettables (5), en même temps qu'il eût apporté une

(1) Voyez entre autres le dernier détail cité dans la note précédente.

(2) *Ouv. cit*, p. 222; 238, 241, et surtout la conclusion, p. 255.

(3) Voyez particulièrement, p. 226 et svv., 238, 250, 257.

(4) J'ai essayé de le faire voir dans une série d'articles de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, IX (1908), p. 465; X (1909) p. 5, cités à plusieurs reprises par M. Guignebert. Mais je regrette de devoir dire que celui-ci, pour m'avoir emprunté quelques détails d'érudition, ou des citations utiles à sa thèse, n'a pas touché au fond de la solution du problème que je propose, sans toutefois dire nulle part ses raisons de ne pas l'accepter.

(5) Telle est l'idée qu'il se forme des Actes de Pierre : « ils racontaient avec détails les travaux et la mort de Pierre ; c'est-à-dire qu'ils présentaient l'ensemble des traditions et des légendes qui s'y rapportaient » ; p. 241. C'est juger un ouvrage d'après son titre, sans plus ; — p. 245 : on regarde comme une probabilité en faveur de la thèse d'une source anti-pauliniste des Actes de Pierre, le fait que les Actes de Pierre font arriver Pierre à Rome, précisément au moment du départ de Paul, combinaison qui à mon avis est commandée par le genre même du roman, qui veut non seulement l'unité du héros, mais aussi l'intérêt dramatique ; — p. 246, l'auteur parlant des Actes de Paul, ne paraît pas avoir lu de très près l'ouvrage de M. Schmidt, *Acta Pauli* (Leipzig, 1904), qu'il cite en note ; — p. 247, on continue après Lipsius à placer à la tête les

Digitized by Google

solution plus compréhensive de la question historique, qu'il s'était posée. Nous aurons l'occasion de revenir sur un autre aspect de cette méthode, lorsque nous examinerons la partie constructive du livre de M. Guignebert. Ce sont là en tout cas des considérations qui diminuent quelque peu la valeur de ce chapitre de l'ouvrage, particulièrement intéressant entre tous, étant donné la nature du sujet. Malgré son intention louable de vouloir traiter cette question au point de vue que nous réclamons, il en a été empêché par ses procédés habituels, qui ne lui ont pas permis de l'exposer avec l'ampleur et l'indépendance requises. On nous pardonnera d'avoir oublié quelque peu le plan que nous nous étions assigné, en énonçant déjà trop clairement ici notre pensée de ce que nous avons appelé avant toute considération un défaut de l'ouvrage de M. Guignebert. Son caractère négatif nous rendait assez difficile de l'exposer autrement. On aura vu, je pense, comment ce défaut est en relations intimes avec ce que nous avons constaté sur d'autres points de la méthode critique de M. Guignebert. Nous pouvons, en rapprochant les observations que nous avons faites sur ce sujet, essayer de la caractériser et de la définir, pour apprécier sa valeur au point de vue historique.

Cette méthode est commandée, tout aussi bien que manifestée de façon éclatante, par le plan de son ouvrage, dont nous avons çà et là relevé l'influence sur nombre de traits de l'œuvre. L'auteur décomposant son livre en autant de chapitres, qui lui paraissent se suivre logiquement, nous en avons vu l'enchaînement logique, aboutit à formuler une série de propositions, sur lesquelles il interroge les textes qui constituent sa documentation. Dans cette façon d'envisager le sujet, on en arrive facilement à critiquer les textes au point de vue de cette proposition elle-même, telle que nous la comprenons. Nous ne les prenons pas pour ce qu'ils sont, affirmations prononcées quelque jour par une individualité déterminée sous la pression de certaines circonstances, dans un but défini, sans aucune intention de renseigner la postérité, mais pour satisfaire un devoir ou un besoin personnels, avec une langue à elle, chargée de for-

Acta Petri et Pauli après les Actes de Pierre et les Actes de Paul. L'auteur sans doute connaît la composition tardive de la première pièce ; mais il ne semble pas se douter de la distance qui sépare celle-ci des autres au point de vue littéraire, ni compter pour quelque chose sa place dans l'histoire littéraire des Actes de Pierre ; comparez p. 255 ; p. 290 ; p. 313 ; — p. 250, on nous parle de la Didascalie et des Constitutions apostoliques, sans noter le rapport de ces documents avec les Pseudo-Clémentines et les Actes de Pierre ; — p. 255, on commet à nouveau la même confusion pour les Actes de Paul, que nous avions constatée pour ceux de Pierre, p. 241.

Digitized by Google

mules, d'allusions qui lui sont propres, faits, moments de l'évolution historique, qui sont l'aboutissant d'une série d'antécédents qui ont commandé leur apparition et leur modalité. Nous les prenons au point de vue de notre étude, inquiets de ne pas leur trouver cette netteté d'information, que nous voudrions, que nous y mettrions nous-mêmes, si nous avions tenu la plume ; ils nous apparaissent vagues, incertains, inadéquats à la formule qui nous préoccupe, et qui, semble-t-il, aurait dû les préoccuper eux-mêmes. Nous en arrivons à nous étonner qu'ils n'aient pas parlé de cette manière qui vraisemblablement, serait la nôtre et qui mettrait fin à tout scrupule et à toute hésitation. Nous nous étonnons de les voir si pauvres, si maigres en renseignements, parce que malgré tout nous oublions leur origine, pour les envisager à notre point de vue. Ce qui nous intéresse dut les intéresser, nous ne pouvons nous défendre de cette impression. Aussi nous accordons une large part aux silences que nous rencontrons. Par eux-mêmes, ils semblent singuliers. Nous en venons vite à croire que cet événement a dû tenir une place de choix dans le monde de leurs souvenirs et les hanter dans le moment où ils écrivaient, parce que nous perdons de vue nos auteurs considérés en eux-mêmes, vivant de leur vie concrète, plutôt dominés par la nécessité présente et la préoccupation du moment. On ne réfléchit pas combien notre expérience personnelle nous montre la fausseté de cette psychologie rétrospective, et que nous serions bien embarrassés même d'expliquer toujours les silences que nous gardons sur des événements, qui nous tiennent le plus à cœur, et nous laissons de côté des raisons qui semblent particulièrement pertinentes à d'autres. Enfin on voit aussi que cette lecture des textes à travers le souci de la recherche d'une proposition à démontrer nous rend sévères pour les contradictions et les embarras de la conciliation des textes. La chose nous apparaît dans sa simplicité géométrique, qui contraste singulièrement avec la complexité de témoignages ou de récits qui doivent leur origine à tant d'influences subies (1). C'est de la même erreur de perspective que provient ce souci d'interroger les textes séparément, sans tenir compte

(1) Comparez ce que disent Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, 1e édit., p. 169. Paris, 1898, sur les contradictions et les concordances des affirmations données sur un même fait. Lire surtout, p. 173 : « La tendance naturelle est de regarder la concordance comme une confirmation d'autant plus probante qu'elle est plus complète ; il faut, au contraire, adopter la règle paradoxale que la concordance prouve davantage quand elle est limitée à un petit nombre de points. Ce sont les points de concordance de ces affirmations divergentes qui constituent les faits historiques scientifiquement établis. »

Digitized by Google

outre mesure de leur genre, de leurs relations, du développement dans lequel ils s'encadrent. Envisagés du point de vue de renseignements à fournir sur une proposition, ils perdent de leur modalité propre, pour nous apparaître comme autant de témoins à interroger à la file, sans nous intéresser autrement à leurs conditions historiques, si ce n'est pour les interpréter, mais nullement pour les mettre en valeur. Vus de loin, ils nous montrent moins leur physionomie personnelle et vivante. Telle est bien, on le voit, la méthode et la caractéristique de la méthode suivie par M. Guignebert dans son livre. Méthode qui transpose en histoire les procédés propres aux sciences de l'ordre idéal, qui sont à l'extrême opposé dans le champ scientifique. Son livre est une erreur scientifique, qui ne trouve son excuse que dans le fait d'avoir eu de nombreux devanciers, dont l'exemple s'est imposé malgré lui à son esprit ; et s'il n'est pas arrivé aux mêmes résultats, c'est qu'il ne se trouvait pas dans la même mentalité qu'eux. Son livre abondant en renseignements de pure érudition, d'une riche documentation pourra fournir des ressources précieuses aux travailleurs futurs, et je crois bien qu'ils ne manqueront d'y découper de nombreuses et d'amples citations, de quelque école qu'ils se réclament ; tant est varié le jeu des combinaisons et des hypothèses, que l'ingéniosité de l'esprit de l'auteur a pu lui suggérer. Mais ce qu'il ne donne pas, c'est une solution critique du problème, pour avoir méconnu les lois du genre et ne pas s'être inspiré de l'esprit même de l'histoire, qui exige une méthode opposée, comme nous allons le montrer en exposant la méthode que nous proposons et que nous croyons répondre à la nature propre de la science historique et de ses procédés d'observation. (*A suivre.*)

Arlon. J. Flamion.

Digitized by Google

LE CONCLAVE DE LÉON XII

2-28 SEPTEMBRE 1823

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS (1)

Le conclave de Léon XII n'est remarquable ni par sa longueur, ni par aucun incident dramatique. Il ne dura que 25 jours et se déroula dans un calme absolu (2).

Il est pourtant intéressant à étudier, car il marque une date dans l'histoire de l'Église. C'était, en effet, la première fois que le Sacré-Collège avait à procéder, dans des conditions normales, à l'élection d'un souverain pontife, depuis les violentes commotions révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle et depuis que le général Radet, satellite de la tyrannie impériale, s'était publiquement vanté, le 6 juillet 1809, d'avoir arraché à son palais le dernier pape de l'histoire (3) !

On pouvait se demander quelle attitude allaient prendre les cardinaux appelés à donner un successeur au grand et glorieux pontife qui, après avoir subi la plus violente persécution, était parvenu, avec l'aide de son éminent ministre Consalvi (4), à reconstituer le

(1) Cet article, sauf les références, est la reproduction d'une conférence donnée par M. Ch. Terlinden, à la séance de l'Association des anciens membres du Séminaire historique, tenue à Louvain, le 15 avril 1912 (N. d. l. R.).

(2) Au point de vue de la durée il ne peut être comparé ni au conclave de Clément X qui dura du 20 décembre 1669 au 29 avril 1670 et dont le Baron DE BILDT, ministre de Suède à Rome, nous a donné un récit aussi spirituellement écrit que sérieusement documenté (*Christine de Suède et le conclave de Clément X*, Paris, 1906), ni au conclave de Pie VII, réuni à Venise et qui dura du 30 novembre 1799 au 14 mars 1800 (VAN DUERM, *Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur le commencement du pontificat de Pie VII (1799-1800). Documents inédits extraits des archives de Vienne*, Louvain, 1896).

(3) ARTAUD DE MONTOR, *Histoire du pape Léon XII*, t. I, p. 59 Bruxelles, 1843. Sur cet épisode de l'enlèvement de Pie VII, il faut consulter le magistral ouvrage du P. RISIERI, *Napoleone e Pio VII*, t. I, p. 537 et ss., Turin, 1906. Nous y voyons notamment (p. 539) que Radet, que certains écrivains français modernes tentent de faire passer pour un bon catholique, victime de ses devoirs d'obéissance militaire, était en réalité un sectaire, franc-maçon du 33e degré du rite écossais.

(4) Sur Consalvi, voir FISCHER, *Cardinal Consalvi*, Mayence, 1899, et les *Mémoires du cardinal Consalvi*, 2 vol., Paris, 1864.

Digitized by Google

domaine temporel de l'Église et à rendre au Saint-Siège son prestige souverain (1).

Allaient-ils élire un pape attaché aux traditions de l'ancien régime et hostile à toutes les modifications introduites dans les lois et l'administration pendant l'occupation française, ou bien voulaient-ils un nouveau pape, d'esprit large et conciliant, disposé à faire quelques concessions à l'esprit moderne ?

Et la question ne se limitait pas aux affaires intérieures des États de l'Église. En rétablissant Pie VII sur le trône, les puissances européennes, et spécialement l'Autriche, avaient acquis des droits à la reconnaissance du gouvernement pontifical ; le défunt pape n'avait pas failli à cette dette de gratitude et avait entretenu avec les cours, et surtout avec celle de Vienne, les rapports les plus cordiaux. Seulement, le prince de Metternich, dont le puissant génie régentait, à cette époque, la politique européenne, avait profité de cette situation pour faire entrer le Saint-Siège dans ses vues, notamment pour s'assurer son concours dans les affaires italiennes. Il importait donc grandement à l'Autriche que le nouveau pontife persévérât dans la politique étrangère de son prédécesseur. Mais les cardinaux allaient-ils se rallier à cette manière de voir, allaient-ils supporter que la cour de Rome restât sous l'hégémonie politique de l'Autriche, allaient-ils permettre au prince de Metternich de commander au conclave, comme, depuis 1815, il commandait à la plupart des chancelleries européennes ? Ou bien, allaient-ils réagir contre ces tendances et l'esprit national qui se développait de plus en plus en Italie allait-il les pousser à s'insurger contre l'ingérence étrangère dans les affaires de la péninsule ?

Telles étaient les questions qui se posaient au moment de l'ouverture du conclave et c'était en vue de la solution de celles-ci qu'allaient se former les partis dans le Sacré-Collège et qu'allaient agir les diplomates.

* * *

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir constituer pour l'étude de ce conclave un dossier des plus complets.

La diplomatie autrichienne y ayant joué le rôle principal, nous avons dépouillé, aux archives de la Cour impériale et royale de Vienne (2).

(1) Le P. Rinieri (*Il Congresso di Vienna e la Santa-Sede*, Della diplomazia pontificia nel secolo XIX, t. IV. Rome, 1904) expose à fond le rôle glorieux de Consalvi au congrès de Vienne.

(2) Nous présentons tous nos remerciements à M. A. de Györy de Nádudvar, chef de section aux *K. u K. Haus, Hof, und Staatsarchiv* de Vienne qui a bien voulu faire prendre copie à notre intention des pièces les plus intéressantes relatives au conclave de Léon XII.

Digitized by Google

la correspondance du comte Appony, ambassadeur de l'empereur François, avec le prince de Metternich (1) et les dépêches échangées clandestinement entre ce même comte Appony et le cardinal Albani, chargé de représenter l'Autriche au sein du conclave (2).

Au point de vue français nous avons utilisé la relation détaillée du chevalier Artaud de Montor, ancien chargé d'affaires à Rome, témoin oculaire et à même, par sa situation, d'être exactement informé (3).

Nous avons complété les renseignements puisés à ces deux grandes sources, par de nombreux détails empruntés aux dépêches du marquis de Fuscaldo, ministre de Naples, du comte de Barbaroux, ministre du Piémont (4), et aux notes du chevalier Reinhold, ministre des Pays-Bas (5). Si ces diplomates des petites puissances ne jouent souvent autour des conclaves que le rôle des mouches bourdonnant autour du coche, leur correspondance n'en est pas moins intéressante à consulter ; à défaut de nouvelles positives et sensationnelles, elle abonde en détails savoureux, en observations

(1) Le comte François-Antoine Appony, d'une ancienne et illustre famille hongroise, né en 1782, mort en 1852, fut ministre d'Autriche à Florence, puis ambassadeur à Rome. En 1824, il fut nommé, en récompense de ses services dans le conclave de Léon XII, ambassadeur à Londres, mais ne prit pas possession de ce poste et fut accrédité comme ambassadeur à Paris, où il resta jusqu'en 1849.

(2) Albani, Joseph, né à Rome, en 1750, d'une famille illustre qui avait donné à l'église le pape Clément XI (1700-1721), s'était toujours distingué par son attachement à la maison d'Autriche. Créé cardinal par le pape Pie VII en 1801, il s'était fixé à Vienne tant que dura la domination française. Nommé secrétaire d'État par le pape Pie VIII, puis commissaire apostolique dans les Légations, lors des troubles de 1831, il se distingua par son énergie contre les menées des Carbonari. Il mourut en 1834.

(3) Cette relation forme les chapitres III à VII de son *Histoire du pape Léon XII*, 2 vol., Bruxelles, 1843. Il y a joint un *tableau général des votes du conclave*, tableau qu'il avait fait composer à Rome, le 1er octobre 1823 (t. I, p. 56). — Alexis-François Artaud de Montor, né en 1772, représenta la France en qualité de chargé d'affaires à Florence, à Rome et à Vienne et mourut en 1849.

(4) Nous avons trouvé ces détails dans le tome IV de l'ouvrage de Petrucelli della Gattina, *Histoire diplomatique des conclaves*, Bruxelles, 1866. Bien que ce travail, écrit à la hâte dans un but de dénigrement et d'hostilité, n'ait qu'une mince valeur historique en lui-même, il offre un certain intérêt pour le conclave de Léon XII, à cause des nombreux documents que l'auteur, membre du parlement italien, a pu se procurer dans les archives des différents états annexés au royaume d'Italie.

(5) Le chevalier Reinhold, ministre des Pays-Bas, n'était pas présent à Rome au moment du conclave ; il avait été rappelé à La Haye pour prendre part aux négociations d'un concordat avec Mgr Nasalli (Terlinden, *Guillaume Ier et l'Église catholique*, t. I, p. 301-302. Bruxelles, 1906). Il était remplacé à son poste par M. Charles Serruys, référendaire au Conseil d'État. C'est d'après les dépêches de ce chargé d'affaires, que Reinhold rédigeait pour son gouvernement les notes que nous avons retrouvées au British Museum, *Additionnal manuscripts*, 25044-25048, rec. II, p. 118 et ss.

Digitized by Google

piquantes, en menus propos d'antichambre, et rappelle les *avvisi* dont se délectaient les petites cours italiennes des siècles précédents.

Nous avons été ainsi à même de réunir des informations puisées à des sources indépendantes les unes des autres, se contrôlant et se complétant mutuellement, et nous croyons avoir pu retracer, dans tous leurs détails, les péripéties et les négociations du conclave de Léon XII.

* * *

Nous venons d'indiquer les grandes questions qui se posaient à la mort de Pie VII, examinons rapidement comment elles étaient envisagées par les divers partis du Sacré-Collège et par les chancelleries européennes.

Le Sacré-Collège était divisé en deux grands partis, que, d'après leurs tendances, on appelait les modérés et les *zelanti*.

Les modérés, les moins nombreux, groupés autour du cardinal Consalvi, voulaient suivre la politique sage et conciliante inaugurée par ce grand ministre de Pie VII, politique caractérisée par des réformes dans le gouvernement intérieur et par un souci constant de rester en bons rapports avec les puissances européennes. Cette dernière considération avait poussé le Saint-Siège à conclure une série de concordats pour mettre fin aux difficultés pendantes dans la plupart des pays entre l'Église et l'État. C'est ainsi que Pie VII était parvenu, dans les dernières années de son règne, à améliorer la situation religieuse non seulement dans les monarchies catholiques, mais aussi en Prusse, dans divers États d'Allemagne et en Russie et, au moment de sa mort, les efforts de sa diplomatie étaient tournés vers la conclusion de concordats avec la Cour des Pays-Bas et avec le Hanovre.

Seulement les réformes intérieures des États de l'Église, tout comme les rapports cordiaux entretenus avec les puissances, spécialement avec l'Autriche, avaient soulevé de vives récriminations dans le parti des *zelanti*.

Ceux-ci se prétendaient les uniques défenseurs des droits et prérogatives de l'Église, compromis par des concessions excessives aux idées nouvelles. Pour beaucoup de ces partisans de l'ancien régime, Consalvi était un « libéral » de l'espèce la plus dangereuse, et l'hostilité aux nouveaux principes se compliquait chez eux de ressentiments personnels, provoqués par les allures autoritaires du secrétaire d'État et par sa tendance à concentrer toutes les affaires

Digitized by Google

entre ses mains (1). Il s'y ajoutait encore des sentiments de méfiance ou d'hostilité envers l'Autriche, dont les *zelanti* voyaient d'un mauvais œil l'influence prépondérante dans les affaires italiennes.

Ce parti était de loin plus nombreux que celui des modérés, il avait pour chefs le vieux cardinal Pacca (2) et les cardinaux jadis connus sous le nom de *cardinaux noirs*, pour avoir noblement tenu tête au tout puissant empereur Napoléon.

* * *

Quant aux puissances, elles étaient quasi unanimes pour désirer la continuation de la politique de Consalvi, seule capable de maintenir la paix et la concorde en Europe, comme en Italie. Le prince de Metternich se faisait l'interprète de ces sentiments dans les instructions que, dès le 20 juin 1823, à la nouvelle de l'état désespéré de Pie VII, il adressait au comte Appony et au cardinal Albani, « chargé du secret de la Cour impériale » au sein du futur conclave (3).

« J'observerai d'abord à Votre Excellence que l'immiscence (*sic*) que notre cour prendra dans les affaires du conclave, étrangère à toute arrière pensée et entièrement dans l'esprit de l'alliance européenne, ne doit avoir pour seul et unique but que d'influer dans l'élection du nouveau pape d'une manière utile au bien être de la religion et à l'intérêt général de l'Europe. »

(1) « Les cardinaux sont divisés en rouges et noirs, consalviens et anticonsalviens, les uns qui approuvent, les autres qui réprouvent le gouvernement passé. Parmi les *zélés* un certain nombre hait Consalvi parce qu'il centralisa, absorba toutes les affaires, réduisit à néant l'autorité de cardinal ; d'autres blâment le fonds même de l'administration, tel que la tolérance d'avoir conservé des employés qui avaient servi la France, la douceur envers les soupçonnés pour cause d'opinions politiques, la formation du corps des carabiniers, la suppression de plusieurs droits féodaux, la nouvelle organisation des tribunaux, des taxes, etc. ; d'autres enfin accusent le pontificat passé de trop de condescendance envers les cours pour les choses de religion et pour les droits du Saint-Siège. » Le comte de Barbaroux au comte de la Tour, dépêche du 4 septembre 1823 (Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 333).

(2) Pacca, Barthélémy, né à Bénévent en 1756, mort à Rome en 1843. Nonce auprès des évêques électeurs des pays rhénans, où il combattit vigoureusement le fébronianisme (1786-1791), puis nonce à Lisbonne (1794-1801), il fut créé cardinal en 1801 et devint pro-secrétaire d'État en 1808. Ayant rédigé, en 1809, la bulle qui excommuniait Napoléon, il fut emprisonné à Fenestrelle. En 1813, il obtint l'autorisation de rejoindre Pie VII à Fontainebleau et le détermina à rétracter les concessions que l'empereur venait de lui arracher. Arrêté aussitôt, il fut interné à Uzès. A la restauration de Pie VII, il devint camerlingue et, en 1830, évêque d'Ostie et de Velletri. Il a laissé d'intéressants *Memorie storiche*, 4 vol. in 8. Rome, 1829-1832.

(3) Les principaux passages de ces instructions ont été publiés dans les *Mémoires, documents et écrits du prince de Metternich*, t. IV, p. 157, n° 680 Paris, 1881.

Digitized by Google

Il importait donc d'écarter du trône pontifical un pape qui, par des principes trop rigides, eût nui aux bons rapports entre le Saint-Siège et les puissances ou compromis, par une politique réactionnaire, la paix et le *statu quo* que l'Autriche s'efforçait de maintenir en Italie.

Un premier moyen s'offrait pour empêcher l'élection d'un pape désagréable à l'Autriche, c'était celui de l'exclusion formelle et patente, prononcée par son représentant au conclave, conformément au droit séculaire appartenant aux grandes puissances catholiques (1). Mais ce moyen avait l'inconvénient de ne pouvoir s'exercer qu'à l'égard d'un seul candidat déterminé, de ne pouvoir, par conséquent, se répéter vis-à-vis d'autres candidats, tout aussi désagréables que le premier (2). De plus, il était la source de multiples difficultés et le prince de Metternich reconnaissait que : « presque toujours, les Cours, lorsqu'elles ont usé de ce droit, s'en sont mal trouvées. » Aussi ajoutait-il :

« Cette considération a déterminé Sa Majesté à ne permettre l'emploi de ce moyen que comme dernière ressource et seulement pour le cas où, dans le cours du conclave, des apparences d'une élection qu'il nous importerait d'empêcher à tout prix, deviendraient si fortes, qu'elles ne nous laissassent plus d'autre expédient. »

Mais à côté de cette exclusion directe et patente, qui offrait tant d'inconvénients, il existait un autre moyen, connu sous le nom d'exclusion indirecte, que Metternich préférait voir employer.

On sait que, pour être élu pape, un cardinal doit réunir les deux tiers des voix plus une ; il suffit donc, pour empêcher l'élection d'un sujet désagréable, de grouper contre lui le tiers des cardinaux présents au conclave, c'est ce qu'on appelle former l'*exclusive* (3).

Aussi Metternich s'était-il mis en rapport avec les cabinets de France, d'Espagne, de Naples et de Sardaigne pour former un *parti des Couronnes*, composé de tous les cardinaux nationaux de ces différents pays. Nul doute, pensait-il, qu'en joignant les voix des Couronnes à celles des cardinaux modérés, partisans de la

(1) Pour la nature, les origines et l'histoire de ce droit, voir les ouvrages du professeur L. Wahrmund, *Das Ausschliessungs-Recht* (Vienne, 1888) et de Lucius Lector (Mgr Guthlin), *Le conclave et le veto des gouvernements* (Lyon, 1894).

(2) Le mot candidat, que nous employons ici, n'appartient pas à la terminologie des conclaves. « Être candidat, remarque fort judicieusement le Baron de Bildt (*o. c.*, p. 56, note 1), c'est avouer des espérances et rien ne saurait être plus fatal aux chances d'un *sujet*. C'était ce substantif peu compromettant qu'il fallait employer. »

(3) Pour l'organisation et le fonctionnement des conclaves, consulter l'ouvrage, devenu classique, de Lucius Lector (Mgr Guthlin), *Le conclave*. Paris, 1894.

Digitized by Google

politique de Consalvi, il ne fût facile d'empêcher les *Zelanti* de former l'*inclusive*, c'est-à-dire de réunir le nombre de voix requis pour assurer l'élection d'un des leurs. Le conclave pourrait, peut-être, dans ces conditions, se prolonger, faute de majorité suffisante, mais si l'*exclusive* restait solidement unie jusqu'au bout, elle était certaine d'empêcher l'élection d'un pape mal disposé envers les puissances et imbu des idées de l'ancien régime.

Et Metternich terminait ses instructions en rappelant à l'ambassadeur que :

« Le Sacré-Collège ne voit pas avec indifférence et sans une sorte d'ombrage l'intervention des Cours étrangères dans l'élection du pape, d'où il suit que le moyen le plus sûr, pour les plénipotentiaires des dites Cours, d'exercer quelque influence dans cette élection est d'éviter d'en trop faire paraître l'intention .. Vous aurez soin en conséquence, d'assurer les cardinaux que Sa Majesté ne vous a accrédité près le conclave que dans la vue de protéger la liberté des suffrages et de concourir, par les conseils et les exhortations que vous êtes chargé d'adresser, en son nom, aux cardinaux, à faire placer la tiare sur la tête d'un pape tel que l'honneur du Saint-Siège, l'intérêt de la Religion et la tranquillité de l'Italie et de l'Europe le demandent. »

*
* *

Comme il l'annonçait à Appony, Metternich s'était mis en campagne et, tant par des démarches personnelles auprès des souverains, que par l'intermédiaire des ambassadeurs et ministres d'Autriche dans les capitales catholiques, s'était efforcé de former un parti des Couronnes, assez fort pour assurer la réalisation de ses plans.

« Sa Majesté, écrivait-il, dès le 25 juin, au roi Ferdinand de Naples, désire qu'il n'y ait dans le conclave qu'un seul parti, celui dont toutes les démarches tendraient uniquement et sincèrement à faire placer la tiare sur la tête la plus digne de la porter... Sa Majesté Impériale aime à croire que les Cours partagent sa manière de voir pour s'entendre avec les cardinaux bien pensants et accessibles aux conseils, afin d'écarter de la papauté, au moyen de l'*exclusion indirecte*, tout individu qui ne réunit pas les dites qualités. La cour impériale est entièrement disposée à donner la main à la formation d'un parti des Couronnes, dirigé par des vues grandes et généreuses (1) ».

En même temps, le prince de Metternich se mettait d'accord avec le gouvernement piémontais et le comte de la Tour, ministre des

(1) Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 329.

Digitized by Google

affaires étrangères du roi Charles-Félix, écrivait au comte de Barbaroux, ministre de Sardaigne à Rome, d'entrer en rapport avec Appony et de s'entendre avec lui sur les mesures à prendre (1).

Les démarches de la diplomatie autrichienne parurent, tout d'abord, devoir être couronnées de succès.

« L ambassadeur d'Autriche, écrit, le 23 août, le comte de Barbaroux au cabinet de Turin, me dit hier qu'il avait lieu de croire que sa cour s'entendrait avec la France, la Sardaigne et Naples pour agir de concert. Son opinion est de tâcher que le choix tombe sur un sujet religieux et éclairé, mais en même temps modéré, qui sache se plier aux circonstances, sans vouloir trop se tenir aux anciens droits et prétentions de la Cour de Rome, ce qui revient au même que d'exclure tous les *zelanti*... L'ambassadeur de France partage l'idée de celui de l'Autriche quant à l'exclusion des *zelanti*. Le ministre de Naples me parla aussi dans ce sens (2) ».

Quelques jours plus tard, dans sa dépêche du 4 septembre, Barbaroux confirmait la conclusion d'une entente entre les puissances catholiques et écrivait :

« Voici quel est l'état des choses. Les Couronnes paraissent d'accord. Naples marche avec l'Autriche et le parti modéré. L'ambassadeur de France agira dans le même sens ; Vargas [le ministre d'Espagne] parle aussi d'un pape modéré ». (3)

Cette constitution d'un parti des Couronnes présageait un conclave long et mouvementé.

* * *

Lorsqu'on expose les péripéties d'un conclave, il y a, en dessous des cardinaux et des diplomates, un troisième élément à considérer, non parce qu'il joue un rôle effectif dans les négociations et les intrigues de l'élection, mais parce que, comme dans la comédie antique, il représente l'opinion et qu'il est toujours amusant à étudier, c'est le peuple romain, intervenant par son orateur habituel, Messer Pasquino.

S'il faut en croire les notes du ministre des Pays-Bas, les Romains de 1823 étaient devenus beaucoup « moins malins ou moins satiriques que ne l'étaient leurs aïeux » (4). En effet, les satires et les pasquinades furent beaucoup moins nombreuses, à l'occasion du

(1) Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 333.
(2) *Ibid.*, p. 332.
(3) *Ibid.*, p. 333.
(4) Rapport de Reinhold sur les dépêches du 30 août 1823.

Digitized by Google

conclave de Léon XII, qu'elles ne l'avaient été dans les siècles précédents. Presque toutes celles que nous avons retrouvées étaient favorables aux *zelanti*, tant à cause de l'hostilité de tous les Italiens à l'égard de l'Autriche, quà cause de l'impopularité du gouvernement autoritaire de Consalvi (1).

Cette impopularité s'était étendue à tous les cardinaux qui, au cours de leur carrière, avaient fait preuve d'énergie ou de sévérité à l'égard des masses populaires. C'est ainsi, nous apprend le chevalier Reinhold, que :

« Les premiers bruits ayant été favorables au cardinal Cavalchini (2) et, celui-ci ayant laissé au peuple de Rome, un souvenir fâcheux par la grande sévérité avec laquelle il exerça, dans le temps, la charge de gouverneur, on vit paraître une caricature, où ce cardinal était représenté avec une colombe, symbole du Saint-Esprit, sur l'épaule, et une foule de polissons à ses trousses qui, avec des mouchoirs, des fouets, etc., s'efforçaient de chasser la colombe » (3).

Nous ne rappellerons pas ici toute une série de pasquinades, haineuses et méchantes, attaquant les membres du Sacré-Collège dans leur vie privée (4) et mettant en avant des noms de prétendus candidats à la papauté pour l'unique plaisir de débiter des calomnies ou des méchancetés sur leur compte. Parmi ceux-ci, le cardinal Cacciapiatti, bon vivant, dont la gourmandise était légendaire et dont le nom prêtait à de faciles jeux de mots, excitait surtout la verve et la malignité populaire (5).

* * *

Si la majorité du Sacré-Collège, tout comme le peuple de Rome, était favorable à un pape *zelante* et si, par contre, les Couronnes paraissaient unanimes à désirer un modéré, nul ne pouvait cepen-

(1) Artaud, *o. c.*, p. 24-25, reproduit une série de quatrains, favorables aux *zelanti*, passant en revue les principaux *papabili*.

(2) Cavalchini, né en 1755, mort en 1828; gouverneur de Rome en 1801, emprisonné à Fénestrelle, sur l'ordre de Napoléon, en 1809, redevint gouverneur de Rome en 1814 et fut créé cardinal en 1818.

(3) Note de Reinhold sur les dépêches du 6 septembre.

(4) Petruccelli, *o. c.*, p. 325.

(5) « Cacciapiatti, Cacciapiatti
Riderebbero anche i matti
Vi sarebbe al Quirinale
Tutto l'anno carnavale ! » Petruccelli, *o. c.*, p. 326.

Joseph Cacciapiatti était né à Novare en 1751, il avait été créé cardinal en 1816 et nommé préfet de la Signature de grâce. Il mourut en 1833.

Digitized by Google

dant désigner par avance, sur quels sujets les deux partis allaient porter leurs suffrages.

Les instructions du prince de Metternich ne signalant à Appony aucun nom en particulier, tout sujet porté par les modérés était ainsi assuré de l'appui de la diplomatie européenne et aucune puissance n'osait prendre sur elle de patronner ouvertement tel ou tel cardinal.

« Quoique les ambassadeurs, écrivait le ministre de Sardaigne, puissent être unis sur ce point [l'exclusion des *zelanti*], je doute toujours beaucoup qu'ils le soient sur la personne à élire Aucun d'eux n'a dit un mot sur ce sujet délicat et il est difficile de les pénétrer (1) ».

Il paraissait néanmoins certain que les sympathies de l'Autriche allaient au cardinal Consalvi ou, à son défaut, au vieux cardinal Arezzo, légat de Ferrare (2).

Parmi les autres modérés, agréables aux Couronnes, on citait Spina, légat de Bologne (3), Zurla (4), Sanseverino (5), et, surtout, Bertazzoli, prêtre simple et pieux, mais auquel on reprochait d'avoir jadis conseillé au pape Pie VII de signer le trop fameux concordat de Fontainebleau (6).

Dans le parti des *zelanti* on indiquait comme *papabili* le camerlingue Pacca, qu'une ancienne rivalité opposait depuis longtemps à Consalvi, le cardinal-doyen Della Somaglia (7), l'évêque de Viterbe,

(1) Petruccelli, *o. c.*, IV, p. 332.

(2) Arezzo, Thomas, né à Orbetello en 1756, mort à Rome en 1833 ; nonce à Saint-Pétersbourg, vice-gouverneur de Rome, interné en Corse sur l'ordre de Napoléon, créé cardinal en 1815, puis légat de Ferrare et, en 1830, vice-chancelier.

(3) Spina, Joseph, né à Sarzana en 1756, prit une grande part aux négociations du concordat de 1801, fut créé cardinal, la même année, et archevêque de Gênes. Il assista au mariage de Napoléon avec Marie-Louise et prit part au concile national de 1811. Il devint légat de Bologne, en 1818, préfet de la Signature de Justice, en 1824, et mourut le 13 novembre 1828.

(4) Zurla, Placide, né en 1769 à Legnano, religieux camaldule à Venise, fut nommé, en 1821, préfet des Études ; créé cardinal en 1823, il devint, en 1824, abbé-général des Camaldules et mourut le 29 octobre 1834.

(5) Sanseverino, Stanislas, né à Naples en 1764, créé cardinal, le 8 mars 1816, légat de Forli en 1818, mort le 11 mai 1826.

(6) Bertazzoli, né en 1754, aumônier secret de Pie VII, fut son fidèle compagnon de captivité et l'intime confident de ses malheurs ; créé cardinal, le 10 mars 1823, il devint évêque suburbicaire de Palestrina et mourut le 7 avril 1830.

(7) Della Somaglia, Jules-Marie, né à Plaisance en 1744, devint, en 1784, secrétaire de la Congrégation des Rites et fut créé cardinal le 1er juin 1795. Interné, en 1810, à Charleville, il devint, en 1818, vice-chancelier, en 1820, évêque d'Ostie et de Velletri et, en 1823, secrétaire d'État de Léon XII. Il mourut le 2 avril 1830.

Digitized by Google

Severoli (1), le cardinal-vicaire Della Genga (2), les cardinaux De Gregorio (3) et Rivarola (4), enfin l'évêque de Frascati, Castiglioni, homme sage et prudent, le moins exagéré, parmi les *Zelanti*, qui, quelques années plus tard, devait ceindre la tiare, sous le nom de Pie VIII (5).

* * *

Tandis que cardinaux et diplomates s'agitaient, que les coteries commençaient à se former et que les intrigues se nouaient, les « fonctions » funèbres et les *novendiali* du pape défunt s'étaient déroulées, avec leur pompe accoutumée, et s'étaient achevées, le 30 août, par un service solennel à Saint-Pierre. Un catafalque majestueux avait été élevé, en avant de la *Confession*. Il était orné de quatre bas-reliefs allégoriques, représentant le rétablissement de la Compagnie de Jésus, la rentrée de Pie VII à Rome en 1814, la reconstitution des États de l'Église, la protection accordée par le pontife défunt aux beaux-arts (6).

Dès le 21 août, Mgr Mazio, secrétaire du Sacré-Collège (7), avait, sur l'ordre des trois éminentissimes chefs d'ordre, écrit à tous les cardinaux absents de Rome pour les convoquer au conclave (8).

A cause de la saison, il fut décidé que les cardinaux se réuniraient au palais du Quirinal, plus salubre et mieux situé que celui du Vatican et que les cellules se succéderaient dans la longe aile du

(1) Severoli, Antoine-Gabriel, né à Faenza, le 28 février 1577, évêque de Fano en 1787, nonce à Vienne en 1801, cardinal en 1814, évêque de Viterbe et Toscanella en 1817, mourut le 8 septembre 1824.

(2) Della Genga, Annibal, le futur Léon XII. v. Artaud de Montor, *Histoire du Pape Léon XII*, 2 vol in-8, Bruxelles, 1843.

(3) De Gregorio, Emmanuel, né en 1758, archiprêtre de la basilique du Latran en 1780, emprisonné par les Français en 1798, pro-nonce en Etrurie en 1799, incarcéré à Vincennes en 1811, créé cardinal en 1816, mort le 7 novembre 1839.

(4) Rivarola, Augustin, né à Gênes en 1758, gouverneur de San Severino en 1797, emprisonné par les Français en 1798, président général des Marches en 1802, interné à Rimini, sur l'ordre de Napoléon, en 1808, nommé majordome de Sa Sainteté, en 1816, fut créé cardinal le 1er octobre 1817. Léon XII le nomma, en 1824, légat de Ravenne et le chargea de la haute surveillance des quatre Légations ; il mourut le 7 novembre 1842.

(5) Artaud de Montor, *Histoire du Pape Pie VIII*. Bruxelles, 1844.

(6) Dépêche de Rome du 30 août 1823, Rapports de Reinhold.

(7) Mazio, Raphael, né à Rome en 1765, avait été envoyé en France pour les négociations du concordat de 1801 et avait été le bras droit de Consalvi dans toutes les circonstances difficiles. Incarcéré, en 1809, au château de Cento, il était devenu, à la mort de Pie VII, secrétaire du Sacré-Collège. Pie VIII le créa cardinal en 1830 ; il mourut le 4 février 1832.

(8) Cette lettre a été publiée par Artaud, *o. c.*, t. I, p. 19.

Digitized by Google

palais qui borde la belle rue, menant de Monte-Cavallo à la Porta Pia, actuellement Via XX settembre.

Des barrières furent établies dans cette rue : l'une vers les *Quattro fontane*, l'autre au débouché de la *piazza de Monte-Cavallo*.

Quant à la partie intérieure du conclave, il fut convenu que le mur qui entoure le jardin du palais formerait la limite et que la jouissance de ce jardin resterait interdite à toutes les personnes renfermées au conclave, même aux cardinaux, afin de suivre scrupuleusement l'usage qui veut rendre le plus déplaisant possible le séjour du conclave et ainsi hâter l'élection (1).

Le 2 septembre, après avoir entendu une messe solennelle du Saint-Esprit, les cardinaux se réunirent dans l'Église de Saint-Silvestre, d'où ils se rendirent processionnellement au palais du Quirinal. Le gouverneur du conclave, Mgr Marazzani, majordome de la Sainte-Église (2), et le prince Augustin Chigi, maréchal héréditaire, les y avaient précédés (3). Conformément aux usages, il était réservé à chaque cardinal un appartement composé de trois ou quatre chambres ou cellules, plus ou moins spacieuses. Les ambassadeurs allèrent visiter, l'un après l'autre, tous les cardinaux dans leurs cellules et, le même jour, à trois heures de nuit, c'est-à-dire vers neuf heures du soir, le conclave fut fermé.

* * *

Les premiers jours ne furent marqués par aucun incident notable. Les cardinaux étrangers n'étaient attendus que vers la mi-septembre, aussi le parti des Couronnes était-il faiblement représenté parmi les 38 cardinaux qui prirent part aux premiers scrutins. Cela laissait le champ libre aux *zelanti* et leurs candidats recueillirent le plus grand nombre de voix ; un fort courant se manifestait tout particulièrement en faveur de Severoli, qui réunissait, dès les premiers jours, une bonne douzaine de suffrages, nombre qui n'allait que grossir. Après lui venaient Castiglioni avec 5 voix, Della Somaglia et De Gregorio, chacun avec 4. Les modérés ne recueillaient qu'un nombre infime de votes, 2 pour Consalvi, 2 pour Zurla, 3 pour Bertazzoli (4).

(1) Artaud, *o. c.*, t. I, p. 38.

(2) Marazzani Visconti, François-Marie, né à Plaisance en 1755, gouverneur de la Sabine, créé cardinal en 1826, mourut le 12 janvier 1829.

(3) Le prince Augustin Chigi avait déjà rempli les fonctions héréditaires de *maréchal du Conclave* au conclave de Venise, il devait les remplir encore aux conclaves de Léon XII, de Pie VIII et de Grégoire XVI.

(4) Tableau des votes du conclave de septembre 1823, dans Artaud, *o. c.*, t. I, p. 56.

Digitized by Google

Ce ne devait être qu'à partir du 15 septembre, par suite de l'entrée au conclave de tous les cardinaux napolitains, piémontais, lombards et vénitiens, et de l'arrivée des cardinaux français, de Clermont-Tonnerre (1) et de la Fare (2), du cardinal bavarois, Haefflin (3), et du cardinal espagnol, Bardaxi de Azara (4) que les scrutins prirent un caractère plus décisif. Du reste, les égards indispensables pour les Cours obligeaient le Sacré-Collège d'attendre pour procéder à l'élection du souverain pontife que ces cardinaux étrangers fussent arrivés et que les ambassadeurs d'Autriche et de France eussent été reçus en audience publique à la grille du conclave.

Ces audiences eurent lieu les 14 et 16 septembre. Le duc de Laval, ambassadeur de Louis XVIII (5), et le comte Appony, rivalisant de luxe dans leurs carosses et leurs livrées, se présentèrent au guichet du conclave, remirent leurs lettres de créance et haranguèrent le Sacré-Collège, au nom de leurs souverains respectifs. Nous n'avons rien à retenir des pompeux discours échangés à ces audiences, ils n'offrent guère plus d'intérêt que la plupart des solennelles manifestations de politesse internationale et ne nous apprennent rien sur les véritables intentions des gouvernements (6).

(1) DE CLERMONT-TONNERRE, Anne-Antoine, né à Paris en 1747, évêque de Châlons en 1782, émigra en 1791 et renonça à son siège épiscopal à la conclusion du concordat. Nommé, à la Restauration, pair de France, il devint, en 1820, archevêque de Toulouse, fut créé cardinal en 1822 et mourut le 20 février 1830.

(2) DE LA FARE, Anne-Louis-Henri, né à Luçon (Vendée) en 1752, évêque de Nancy en 1787, député aux États-généraux en 1789, devint, pendant l'émigration, le chargé d'affaires des Princes à Vienne ; nommé, en 1814, aumônier de la Dauphine, et, en 1817, archevêque de Sens, il fut créé cardinal, en mai 1823, et mourut à Paris, le 10 décembre 1829. — Il y avait au conclave un troisième cardinal français sur lequel les couronnes ne pouvaient guère compter, c'était le cardinal FESCH, achevêque de Lyon. Exilé par la Restauration, cet oncle de Napoléon s'était retiré à Rome, où Pie VII l'avait accueilli avec bienveillance. Il avait toujours refusé de donner sa démission d'archevêque de Lyon et un administrateur provisoire gouvernait son diocèse.

(3) HAEFFLIN, Casimir, né à Minfeld (Deux-Ponts) en 1737, négocia, en 1817, le concordat entre le Saint-Siège et le roi de Bavière. Créé cardinal en 1818, il mourut en 1827.

(4) BARDAXI DE AZARA, Denis, né à Madrid en 1760, créé cardinal en 1816, mourut en 1826.

(5) Mathieu-Félicité duc de LAVAL et MONTMORENCY, né à Paris en 1767, fut député de la noblesse aux États-généraux en 1789 et servit brillamment aux armées jusqu'à la chute de la royauté. Créé pair de France à la Restauration, il fut, en 1821 et 1822, ministre des Affaires étrangères et président du conseil ; reçu à l'Académie française en 1825, il venait d'être nommé gouverneur du duc de Bordeaux lorsqu'il mourut, en 1826.

(6) ARTAUD, *o. c.*, t. I, p. 28-35 reproduit les principaux passages du discours du duc de Laval et de la réponse qu'y fit le cardinal Galeffi, chef de l'ordre des évêques.

Digitized by Google

Tout au plus, peut on remarquer l'allusion faite par Appony à la nécessité qu'il y avait, pour assurer la paix et la concorde, d'élire un pontife qui « sincèrement adhérât au principe salutaire de l'alliance européenne (1) ».

* * *

Toutefois le conclave, au complet avec 49 cardinaux, n'allait pas prendre la tournure qu'espérait lui donner le cabinet de Vienne.

En dépit des efforts de sa diplomatie et des promesses des gouvernements catholiques, Metternich ne devait pas parvenir à constituer un parti des Couronnes, assez discipliné, ni assez fort, pour former l'*exclusive*.

Diverses raisons s'étaient opposées à la réalisation de son plan.

En premier lieu, l'hostilité des Italiens envers l'Autriche. Tout le monde comprenait que le maintien de « l'alliance européenne » et du *statu-quo* parmi les « co-états » de l'Italie, assurait la prédominance de l'Autriche sur toute la péninsule, prédominance que toutes les classes de la population supportaient avec peine. Comme nous l'avons dit, la division du Sacré-Collège en *zelanti* et modérés se compliquait encore d'une division entre partisans et adversaires de l'Autriche et, en dépit des ordres de leurs gouvernements, un certain nombre de cardinaux piémontais et napolitains allaient refuser de recevoir le mot d'ordre du cardinal Albani, agent de l'Autriche dans le conclave. (2)

Seconde raison qui rendait peu probable le succès de la diplomatie autrichienne : les *zelanti* avaient une immense majorité dans le Sacré-Collège et la longue maladie du pape défunt leur avait donné le temps de s'entendre sur la ligne de conduite à suivre et de former un bloc sans fissure.

« Il n'y avait pas moyen de résister à ce torrent, écrivait le cardinal Albani au prince de Metternich, et l'on ne peut douter que ces cardinaux ne soient entrés au conclave avec l'assurance de faire le pape quand et comme ils l'auraient voulu (3) ».

(1) Artaud, *o. c.*, p. 35-36.

(2) « Ayant visité nos cardinaux sortis du conclave, je me suis toujours plus assuré qu'il ne se sont pas mis dans le parti de l'Autriche. » *Le comte de Barbaroux au comte de la Tour*, dépêche du 2 octobre 1823 (Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 345).

« Parmi les cardinaux napolitains celui qui s'est montré la plus indocile à la voix de son souverain est le cardinal Riario, comblé cependant de bienfaits de Sa Majesté Sicilienne. » *Appony a Metternich*, dépêche du 29 septembre 1823, n° 77 B.

(3) « ... Se l'affare non è riuscito a secondo dei desiderii della Imperiale e Reale Corte, cioè non è stato certamente per poco mio zelo o premure, ma per la mancanza assoluta dei mezzi coi quali resistere al torrente. La lega dei Cardinali contrarii è fatta per qualche loro particolar fine, dee ripertersi da lunga mano, avendo avuto tutto il tempo

Digitized by Google

D'autre part, le cardinal Consalvi, sur lequel l'Autriche comptait beaucoup, n'était pas parvenu à se créer un parti (1). Les *zelanti* étaient tous « anti-consalviens » et l'impopularité du vieux ministre était telle que, à part les cardinaux qui avaient, sous ses ordres, gouverné les légations, à part quelques cardinaux attachés aux Cours et les cardinaux Naro (2), Bertazzoli et, peut être, Castiglioni, tout le Sacré-Collège, croyant avoir eu à se plaindre de lui, le combattait avec une extrême violence (3). Une seule voix, celle du vieux

di collegarsi, atteso la graduale decadenza di salute del Papa defonto, e non può dubitarsi che non siano entrati in Conclave colla sicurezza di poter fare quel Papa che avessero voluto e quando avessero voluto. Di fatti, Vostra Altezza vede che dopo essersi per mezzo della esclusiva della Imperiale e Reale Corte dileguato il papato del Cardinale Severoli, in soli otto giorni di tempo ne hanno creato un altro, cosa che non avrebbe potuto accadere, almeno in così breve tempo, se non vi fosse stata una precedente strettissima intelligenza col un perfettissimo concetto. » *Le cardinal Albani à Metternich*, original, annexe à la dépêche d'Appony du 29 septembre, 77. B.

(1) « Le cardinal Consalvi lui-même, malgré toute la supériorité et l'activité de son esprit, n'a pas su résister au torrent, et il n'est jamais parvenu à réaliser ses projets de former un parti qui paralyserait les forces des zelanti. » *Appony à Metternich*, dépêche du 28 septembre, n° 77 A.

(2) Naro, Benoit, né à Rome en 1744, majordome de Sa Sainteté, en 1827, cardinal, en 1816, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, en 1825, mort en 1832.

(3) « L'esprit prédominant dans le conclave était celui de la passion, de la haine et de la vengeance. Cette fois-ci, les zelanti avaient une tendance principale différente de celle qui, dans les conclaves précédents, avait marqué et désigné ce parti. Elle était personnellement dirigée contre le Cardinal Consalvi, elle avait pour but exclusif de renverser de fond en comble l'édifice politique et administratif que ce digne ministre avait élevé ; on voulait se venger avec éclat de l'état de nullité et d'inaction auquel Consalvi avait réduit la plupart de ses collègues, on voulait l'humilier et l'anéantir son tour. Cet esprit prédominant dans le Sacré-Collège a essentiellement contribué rendre le parti des zelanti formidable, autant par la supériorité de ses forces que par le caractère de violence et d'exaspération imprimé à son opposition. Presque tous les cardinaux étaient les ennemis déclarés de Consalvi. Exceptons-en les cardinaux Légats, quelques-uns des cardinaux attachés aux Cours et un très petit nombre de cardinaux (je les réduis à deux : Naro et Bertazzoli, peut-être Castiglioni) qui lui voulaient personnellement du bien, tout le reste ne respirait que haine et vengeance contre l'homme dont chacun, en particulier, avait eu à se plaindre. Ce sentiment d'irritation, nourri et renfermé depuis si longtemps, devait naturellement éclater avec une force irrésistible et l'emporter sur toute considération dictée par la prudence et la modération. Les exhortations des Cours dont les représentants s'étaient empressés de faire connaître les généreuses intentions au sujet de l'élection, l'importance, dans l'intérêt le plus puissant du Saint-Siège lui-même, de continuer à marcher dans le système essentiellement conservateur de Pie VII, le danger évident que présentait une ligne de conduite différente, rien ne pouvait faire de l'impression sur des têtes exaltées dont la vanité, cruellement blessée, n'admettait d'autre idée que celle de la vengeance. Humilier le cardinal Consalvi, détruire sa création était devenu, pour ainsi dire, les prix de la Papauté ; rendre justice à ses éminentes qualités, convenir de son mérite, c'était s'exclure à jamais du pontificat. » *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, n° 78 A.

Digitized by Google

Naro, devait lui rester fidèle pendant presque toute la durée du conclave (1).

Enfin, l'accord qui, au début, avait paru complet entre les puissances ne devait pas se maintenir. Les Cours n'avaient pas convenu entre elles des personnes à exclure (2) et, dans ces conditions, la France allait reprendre sa liberté d'action.

Le duc de Laval voulait à tout prix « faire jouer à sa Cour un rôle d'influence prédominante » et déclarait que la France n'avait nul besoin « d'épouser les querelles de l'Autriche », qu'elle était « assez grande et assez puissante pour marcher seule et pour agir d'une manière indépendante » (3).

D'autre part, en entrant au conclave, les cardinaux français, stylés par le duc de Blacas, resté très influent aux Tuileries (4), avaient déclaré qu'ils tenaient, avant tout, à assurer l'élection d'un *confesseur de la foi*, c'est-à-dire d'un des cardinaux qui avaient souffert persécution sous l'Empire, ce qui écartait la plupart des modérés et spécialement tous ceux appelés jadis *cardinaux rouges*, par opposition à leurs collègues, que la tyrannie impériale avait, à la suite de leur refus d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, privés de la pourpre cardinalice (5).

(1) « Le cardinal Consalvi n'a jamais pu compter que sur la seule voix du cardinal Naro, qui lui est resté uni jusques à la fin et l'un et l'autre ont tenu fermes avec le parti des Cours. » *Appony à Metternich*, dépêche du 29 septembre 1823, n° 77 B.

(2) « Je suis dans des transes mortelles... Il eût été à désirer que les Cours eussent convenu entre elles des personnes à exclure ». *Le cardinal Albani à Appony*, du 22 septembre à midi, billet sorti clandestinement de la clôture du conclave et annexé à la dépêche d'Appony, du 24 septembre 1823, n° 74, B.

(3) « La conduite de l'ambassadeur de France pendant le conclave a été celle d'un homme irrésolu, voulant flatter tous les partis et ayant l'ambition de faire jouer à sa Cour un rôle d'influence prédominante à tout prix, et fût-ce même aux dépens du bien être général. J'ai la certitude entière qu'il a hautement désapprouvé la conduite des cardinaux français en ce qu'ils avaient insisté sur l'exclusion de Severoli. « Qu'avaient-» ils besoin, — voila ses propres expressions, — d'épouser les querelles de l'Autriche? » La France est assez grande et assez puissante pour marcher seule et pour agir d'une » manière indépendante de toute autre puissance ! »... Il m'est pénible d'avouer à Votre Altesse que je regarde le duc de Laval comme un homme très dangereux dans sa position actuelle vis à-vis de nous. Si la Cour de France est sincèrement alliée de principes et de vues politiques avec l'Autriche et si son ambassadeur est instruit à faire ressortir cette union dans toutes les occasions, elle est bien peu dignement représentée par le duc de Laval. Sa manière de parler et d'agir, je le répète, indique bien plus des rapports de méfiance et de jalousie que ceux d'un entier accord entre les deux cabinets. » *Appony à Metternich*, dépêche du 6 octobre 1823, n° 79 A.

(4) Ce fidèle conseiller de Louis XVIII était revenu en 1822 de son ambassade de Naples, ou il devait retourner en 1824, et joua, pendant les derniers mois du règne de son vieux maître, un rôle considérable dans les affaires de l'État.

(5) « Credo che tutte le istruzioni [dei Cardinali francesi] siano partite dal duca di Blacas, il quale forse non curava tanto di far un Papa fornito delle qualità che desi-

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, le 13 septembre, arrivaient à Rome de nouvelles instructions, dans lesquelles Chateaubriand, à cette époque ministre des affaires étrangères, partageait la manière de voir du duc Laval.

« Il parait, portaient ces instructions, que l'Autriche voudrait faire élire un pape dont la politique ressemblât à celle que le cardinal Consalvi a fait suivre au pape défunt.

Les *zelanti*, le parti italien, sont trop italiens pour elle. C'est cela que l'Autriche redoute, plus que la rigidité des principes, dont il ne semble pas qu'elle ait rien à redouter.

Nous, au contraire, nous voulons un membre du parti italien, *zelante* modéré, capable d'être agréé par tous les partis. Tout ce que nous lui demandons, c'est de ne point troubler nos affaires ecclésiastiques, mais nous n'avons rien de politique à exiger de lui. Nous désirons seulement qu'il soit assez éclairé et d'un esprit assez conciliant pour qu'il puisse juger de la position politique des gouvernements et ne les jette pas, par des exigences inutiles, dans des difficultés inextricables, aussi fâcheuses pour l'Église que pour le Trône.

Il nous importe peu que l'on conserve ou que l'on modifie l'administration du cardinal Consalvi, pourvu toutefois que l'on ne cause pas, par un excès de rigidité, une explosion qui fournirait à l'Autriche un prétexte de faire avancer des troupes et d'intervenir » (1).

Ces divergences de vues devaient empêcher Metternich de réaliser son plan. En même temps, le ministre d'Espagne, Vargas, qui avait, tout d'abord, paru disposé à reconder les vues de la diplomatie autrichienne, virait de bord et passait au parti des *zelanti*, entraînant ainsi la voix du cardinal espagnol Bardaxi de Azara. « C'est une barre de fer que Vargas », écrivait le duc de Laval, et il n'y avait que peu de chance de le faire revenir sur sa décision (2).

D'autre part, le cardinal portugais, da Cunha (3), dont on ne cessait d'annoncer l'arrivée, tardait d'entrer au conclave, privant

deravamo noi, quanto di scegliere *un confesseur de la Foi* (come mi disse nei primi giorni il cardinale de la Fare), lo che volea significare, nel senso loro, un uomo che avesse patito qualche peripezia sotto l'Impero di Napoleone, come, per esempio, uno di quelli che furono chiamati *cardinali neri* nella famosa epoca del matrimonio di Sua Maestà l'Arciduchessa Maria-Luisa, o qualcun altro che fosse stato o deportato o rilegato. Credo poi che le loro esclusive fosse per qualunque cardinale detto rosso, in contraposizione dei cardinali chiamati neri, e segnatamente per Caselli, Fesch e Cavalchini. » *Albani à Metternich*, annexe à la dépêche d'Appony du 29 septembre 1823, n° 77. B.

(1) Les principaux passages de ces Instructions ont été publiés par Artaud, *o. c.*, t. I, p. 52 et Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 337.

(2) Instructions du duc de Laval aux cardinaux français. Artaud, *o. c.*, t. I, p. 54.

(3) da Cunha, Antoine, né en 1759, patriarche de Lisbonne, en 1819, et créé cardinal la même année, mourut en 1825.

Digitized by Google

ainsi le parti des couronnes d'une voix devenue de plus en plus nécessaire (1).

* * *

Dans ces conditions, le courant qui, dès les premiers scrutins, s'était dessiné en faveur de Severoli, n'avait fait que grossir ; chaque jour, le nombre de ses suffrages augmentait et tous les *zelanti*, les ultra comme les modérés, se ralliaient à sa candidature. Le 17 septembre, il recueillait 19 voix ; il en obtenait 20, le lendemain ; 22, le surlendemain ; 23, le 20 septembre, et, le 21, au scrutin du matin, il en avait 27 (2). Il ne lui en manquait donc plus que six pour obtenir la majorité requise.

Aussi, au sortir de la Chapelle, où avait eu lieu le scrutin, annonçait-on comme positif que le pape allait être fait le soir même, car l'adhésion de plusieurs cardinaux à la candidature de Severoli ne faisait plus doute pour personne (3).

Or, il ne paraissait pas que l'Autriche pût, à aucun prix, accepter ce sujet. Jadis, comme nonce à Vienne, il avait défendu, avec énergie, les droits et prérogatives du Saint Siège contre les tendances joséphistes du gouvernement impérial (4), il avait pu ainsi se rendre compte des plans, des tendances, des allures et des manœuvres de la cour de Vienne (5) et le prince de Metternich ne lui pardonnait

(1) « On parle, depuis hier, de l'arrivée du cardinal portugais de Cunha. Le chargé d'affaires de Sa Majesté Très Fidèle près le Saint-Siège compte sauver le droit d'exclusion de sa Cour par une protestation pour le cas où l'élection se fît avant l'arrivée de ses instructions. On prétend même qu'il a déposé cet acte de protestation entre les mains du Cardinal Consalvi avant l'entrée au conclave. J'ai instruit le cardinal Albani de cette circonstance et je l'ai invité à vouloir la vérifier. Il pourrait peut-être dans le cas répété d'un danger imminent au sujet d'une élection contraire à notre Cour s'en servir avec utilité. » *Appony à Metternich,* dépêche du 24 septembre, n° 74, B.

(2) Tableau des votes du conclave (Artaud, *o. c.*, t. I, p. 56).

(3) « Votre Excellence était déjà instruite de la marche que prenait au conclave l'affaire du Cardinal Severoli ; le nombre des voix pour lui augmentait tous les jours et quand nous fûmes au scrutin de hier matin, il eut 27 voix, il ne lui manquait donc que six pour l'inclusive, mais, au sortir de la chapelle, c'était un bruit public entre nous tous que le Pape allait être fait, peut-être même au scrutin du soir ; ce bruit était fondé sur la certitude qu'on avait acquise que d'autres cardinaux se seraient réunis à donner leur voix pour le cardinal Severoli, de manière que, sans contredit, il aurait été fait Pape, ou le même soir ou, tout au plus tard, le jour suivant. » *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre soir, annexée à la dépêche d'Appony du 24 septembre, n° 74, B.

(4) « On pouvait prévoir et l'on a prévu que l'Autriche qui a eu chez elle le dit cardinal comme nonce, pendant des années, s'opposerait à ce qu'il fût Pape. C'est effectivement celui parmi les cardinaux qui pousse l'exagération des maximes ultramontaines le plus loin. » Note de Reinhold, du 14 octobre 1823.

(5) Artaud, *o. c.*, t. I, p. 49.

Digitized by Google

pas d'avoir refusé de paraître sanctionner par sa présence le mariage sacrilège de Napoléon avec Marie-Louise.

Severoli était en même temps un italien, bon patriote, ennemi de l'ingérence étrangère dans les affaires de la péninsule, ce qui le faisait accuser par les Autrichiens d'être de connivence avec les carbonari (1). Une dernière raison le rendait peu sympathique à l'Autriche : il avait toujours combattu avec énergie les réformes du précédent gouvernement et la véhémence qu'il avait mise à défendre sa manière de voir, avait suscité entre Consalvi et lui de graves dissentiments (2).

Le cardinal Albani devait donc, à tout prix, empêcher cette élection. La formation de l'*exclusive* ne paraissant pas possible, par suite de la faiblesse du parti des Couronnes, il ne restait d'autre moyen que l'exclusion directe. Seulement, comme nous l'avons vu, les instructions de Metternich portaient de ne recourir à cette grave mesure qu'à la toute dernière extrémité, et Albani se trouvait dans un cruel embarras.

Pour aviser à la décision à prendre, il réunit dans la cellule du cardinal de la Fare tous les cardinaux chargés du secret des cours alliées de l'Autriche : Clermont-Tonnerre et de la Fare, pour la France ; Fabrice Ruffo (3), pour Naples ; Solaro (4), pour le Piémont, et Haefflin, pour la Bavière. Après les avoir mis au courant de la situation, il leur proposa d'attendre le résultat du scrutin du soir avant d'en venir à l'exclusion formelle.

Mais, aucune des cours représentées à ce conciliabule ne voulait de Severoli et les cinq cardinaux consultés furent unanimes à

(1) « Severoli était Pape sans l'exclusion de l'Autriche. Cette puissance a agi ainsi pour deux raisons : premièrement par ce que Severoli, étant nonce à Vienne, ne voulut pas assister au mariage de Marie-Louise avec Napoléon, ensuite par ce que, à Viterbe, il s'était montré trop connivent envers les carbonari. » *Le marquis de Fuscaldo à Louis de Medici, ministre des affaires étrangères de Naples*, dépêche du 26 septembre 1823 (Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 343).

(2) « Il a donné la preuve de l'exagération de ses maximes ultramontaines à Rome même, en s'élevant avec une véhémence scandaleuse contre les arrêtés du gouvernement en matière ecclésiastique, au point que le cardinal Consalvi me dit un jour en parlant de lui : c'est un véritable rebelle, un révolutionnaire ! » Note de Reinhold, du 14 octobre 1823.

(3) Ruffo, Fabrice, né en Calabre en 1743, devint, en 1784, trésorier général du Saint-Siège, commissaire général de la mer et gouverneur du château Saint-Ange. Créé cardinal en 1791, il organisa, en 1798, la résistance aux Français à Rome et à Naples et tint glorieusement campagne dans les Calabres. Il devint, en 1817, grand-prieur de l'Ordre de Malte et mourut à Naples, le 13 décembre 1827.

(4) Solaro, Paul-Joseph, né en 1743, évêque d'Aoste en 1784, créé cardinal le 23 septembre 1816, mourut d'apoplexie, à Turin, le 9 septembre 1824.

Digitized by Google

déclarer qu'il fallait en arriver immédiatement à l'acte d'exclusion, toute démarche personnelle auprès de Severoli pour lui conseiller de dissuader ses amis de voter pour lui paraissait condamnée à rester vaine, tant était grande l'ardeur des *zelanti* en sa faveur (1). Aussi, après avoir encore demandé l'avis de Consalvi, que des motifs de délicatesse avaient empêché de prendre part aux délibérations des représentants des Couronnes (2), Albani pris sur lui d'exclure formellement, au nom de l'empereur, le candidat si près de ceindre

(1) « ... Que faire dans une pareille position ? Je connaissais les principes de notre auguste Cour, et que leur application au cardinal Severolli devait absolument l'exclure de monter sur le trône pontifical. De l'autre côté, je savais bien que la Cour désirait autant que possible de ne pas en venir à une exclusion formelle, tant et si longtemps qu'il y aurait quelqu'autre moyen de parer le coup dont nous étions menacés de si près. Ce fut pour moi un moment d'une vraie agonie et je ne crus pas pouvoir prendre un meilleur parti que de rassembler, dans la cellule de M. le Cardinal de la Fare, tous les cardinaux chargés du secret des Cours nos amies, c'est-à-dire MM. les cardinaux Clermont-Tonnerre, de la Fare, Fabrizio Ruffo, Haefflin et Solaro, je leur représentai l'état des choses qui leur était d'ailleurs aussi connu qu'à moi. Je leur exposai que mes instructions me mettaient dans le cas d'empêcher autant que possible que le cardinal Severolli fût élu pape et d'employer contre lui l'exclusion formelle, mais à la dernière extrémité. Je leur dis que, quant à moi, je ne pouvais pas me dissimuler le risque imminent que nous allions courir, mais, comme six voix manquaient encore pour consommer l'élection, je proposais d'attendre le scrutin du soir pour voir s'il y avait encore augmentation de nombre des voix et pour en venir alors à l'exclusion formelle, mais l'avis de toutes leurs Éminences réunies fut que, ne voulant pas du cardinal Severolli pour pape, il n'y avait pas un seul moment de temps à perdre et qu'il fallait d'abord en venir à l'acte d'exclusion, attendu que chacun de MM. les cardinaux consultés avait séparément la parfaite connaissance que le cardinal Severolli allait être élu pape au scrutin du soir — Il fut discuté si, pour épargner de porter le coup extrême, on n'aurait pas pu en prévenir le cardinal Severolli lui-même, en lui faisant prévoir le déplaisir auquel il allait être exposé, et afin qu'il arrêtât les cardinaux, ses fauteurs, de lui donner leurs suffrages ? ou bien s'il n'était pas expédient de notifier à ceux-ci l'obstacle qu'il y avait à l'élection de Severolli, afin qu'ils s'abstinssent de lui donner leurs voix ? mais l'une et l'autre mesure furent trouvées insuffisantes, attendu que, quand même le cardinal Severolli, comme j'ai lieu de le croire, eût agi de bonne foi pour retenir les cardinaux ses amis de lui donner leurs suffrages, telle était la fougue, l'opiniâtreté et l'esprit de parti qui avaient monté ces Messieurs, qu'il n'aurait pas été possible de les dissuader ; qu'au contraire, la crainte d'une exclusion formelle et la certitude qu'elle aurait été lancée, les auraient déterminés sur le champ à précipiter l'élection et que plus sûrement encore le cardinal Severolli aurait été élu pape au premier scrutin. » *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre, soir.

(2) « Il n'y avait d'autre parti à prendre que celui que j'ai pris, encouragé et déterminé par des personnes respectables qui faisaient cause commune avec nous, entre lesquelles je compte M. le cardinal Consalvi, bien qu'il ne soit pas intervenu au congrès, par des motifs très plausibles et qui font honneur à sa délicatesse. Tout lui a été communiqué, il a tout su et tout approuvé, avant le scrutin du soir, et, après, il est convenu que c'était le moment de donner l'exclusion ou jamais ». *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre, soir.

Digitized by Google

pas d'avoir refusé de paraître sanctionner par sa présence le mariage sacrilège de Napoléon avec Marie-Louise.

Severoli était en même temps un italien, bon patriote, ennemi de l'ingérence étrangère dans les affaires de la péninsule, ce qui le faisait accuser par les Autrichiens d'être de connivence avec les carbonari (1). Une dernière raison le rendait peu sympathique à l'Autriche : il avait toujours combattu avec énergie les réformes du précédent gouvernement et la véhémence qu'il avait mise à défendre sa manière de voir, avait suscité entre Consalvi et lui de graves dissentiments (2).

Le cardinal Albani devait donc, à tout prix, empêcher cette élection. La formation de l'*exclusive* ne paraissant pas possible, par suite de la faiblesse du parti des Couronnes, il ne restait d'autre moyen que l'exclusion directe. Seulement, comme nous l'avons vu, les instructions de Metternich portaient de ne recourir à cette grave mesure qu'à la toute dernière extrémité, et Albani se trouvait dans un cruel embarras.

Pour aviser à la décision à prendre, il réunit dans la cellule du cardinal de la Fare tous les cardinaux chargés du secret des cours alliées de l'Autriche : Clermont-Tonnerre et de la Fare, pour la France ; Fabrice Ruffo (3), pour Naples ; Solaro (4), pour le Piémont, et Haefflin, pour la Bavière. Après les avoir mis au courant de la situation, il leur proposa d'attendre le résultat du scrutin du soir avant d'en venir à l'exclusion formelle.

Mais, aucune des cours représentées à ce conciliabule ne voulait de Severoli et les cinq cardinaux consultés furent unanimes à

(1) « Severoli était Pape sans l'exclusion de l'Autriche. Cette puissance a agi ainsi pour deux raisons : premièrement par ce que Severoli, étant nonce à Vienne, ne voulut pas assister au mariage de Marie-Louise avec Napoléon, ensuite par ce que, à Viterbe, il s'était montré trop connivent envers les carbonari. » *Le marquis de Fuscaldo à Louis de Medici, ministre des affaires étrangères de Naples*, dépêche du 26 septembre 1823 (Petruccelli, *o. c.*, t. IV, p. 343).

(2) « Il a donné la preuve de l'exagération de ses maximes ultramontaines à Rome même, en s'élevant avec une véhémence scandaleuse contre les arrêtés du gouvernement en matière ecclésiastique, au point que le cardinal Consalvi me dit un jour en parlant de lui : c'est un véritable rebelle, un révolutionnaire ! » Note de Reinhold, du 14 octobre 1823.

(3) Ruffo, Fabrice, né en Calabre en 1743, devint, en 1784, trésorier général du Saint-Siège, commissaire général de la mer et gouverneur du château Saint-Ange. Créé cardinal en 1791, il organisa, en 1798, la résistance aux Français à Rome et à Naples et tint glorieusement campagne dans les Calabres. Il devint, en 1817, grand-prieur de l'Ordre de Malte et mourut à Naples, le 13 décembre 1827.

(4) Solaro, Paul-Joseph, né en 1743, évêque d'Aoste en 1784, créé cardinal le 23 septembre 1816, mourut d'apoplexie, à Turin, le 9 septembre 1824.

Digitized by Google

déclarer qu'il fallait en arriver immédiatement à l'acte d'exclusion, toute démarche personnelle auprès de Severoli pour lui conseiller de dissuader ses amis de voter pour lui paraissait condamnée à rester vaine, tant était grande l'ardeur des *zelanti* en sa faveur (1). Aussi, après avoir encore demandé l'avis de Consalvi, que des motifs de délicatesse avaient empêché de prendre part aux délibérations des représentants des Couronnes (2), Albani pris sur lui d'exclure formellement, au nom de l'empereur, le candidat si près de ceindre

(1) « ... Que faire dans une pareille position ? Je connaissais les principes de notre auguste Cour, et que leur application au cardinal Severolli devait absolument l'exclure de monter sur le trône pontifical. De l'autre côté, je savais bien que la Cour désirait autant que possible de ne pas en venir à une exclusion formelle, tant et si longtemps qu'il y aurait quelqu'autre moyen de parer le coup dont nous étions menacés de si près. Ce fut pour moi un moment d'une vraie agonie et je ne crus pas pouvoir prendre un meilleur parti que de rassembler, dans la cellule de M. le Cardinal de la Fare, tous les cardinaux chargés du secret des Cours nos amies, c'est-à-dire MM. les cardinaux Clermont-Tonnerre, de la Fare, Fabrizio Ruffo, Haefflin et Solaro, je leur représentai l'état des choses qui leur était d'ailleurs aussi connu qu'à moi. Je leur exposai que mes instructions me mettaient dans le cas d'empêcher autant que possible que le cardinal Severolli fût élu pape et d'employer contre lui l'exclusion formelle, mais à la dernière extrémité. Je leur dis que, quant à moi, je ne pouvais pas me dissimuler le risque imminent que nous allions courir, mais, comme six voix manquaient encore pour consommer l'élection, je proposais d'attendre le scrutin du soir pour voir s'il y avait encore augmentation de nombre des voix et pour en venir alors à l'exclusion formelle, mais l'avis de toutes leurs Éminences réunies fut que, ne voulant pas du cardinal Severolli pour pape, il n'y avait pas un seul moment de temps à perdre et qu'il fallait d'abord en venir à l'acte d'exclusion, attendu que chacun de MM. les cardinaux consultés avait séparément la parfaite connaissance que le cardinal Severolli allait être élu pape au scrutin du soir —Il fut discuté si, pour épargner de porter le coup extrême, on n'aurait pas pu en prévenir le cardinal Severolli lui-même, en lui faisant prévoir le déplaisir auquel il allait être exposé, et afin qu'il arrêtât les cardinaux, ses fauteurs, de lui donner leurs suffrages ? ou bien s'il n'était pas expédient de notifier à ceux-ci l'obstacle qu'il y avait à l'élection de Severolli, afin qu'ils s'abstinssent de lui donner leurs voix ? mais l'une et l'autre mesure furent trouvées insuffisantes, attendu que, quand même le cardinal Severolli, comme j'ai lieu de le croire, eût agi de bonne foi pour retenir les cardinaux ses amis de lui donner leurs suffrages, telle était la fougue, l'opiniâtreté et l'esprit de parti qui avaient monté ces Messieurs, qu'il n'aurait pas été possible de les dissuader ; qu'au contraire, la crainte d'une exclusion formelle et la certitude qu'elle aurait été lancée, les auraient déterminés sur le champ à précipiter l'élection et que plus sûrement encore le cardinal Severolli aurait été élu pape au premier scrutin. » *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre, soir.

(2) « Il n'y avait d'autre parti à prendre que celui que j'ai pris, encouragé et déterminé par des personnes respectables qui faisaient cause commune avec nous, entre lesquelles je compte M. le cardinal Consalvi, bien qu'il ne soit pas intervenu au congrès, par des motifs très plausibles et qui font honneur à sa délicatesse. Tout lui a été communiqué, il a tout su et tout approuvé, avant le scrutin du soir, et, après, il est convenu que c'était le moment de donner l'exclusion ou jamais ». *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre, soir.

Digitized by Google

la tiare (1). Au moment où allait s'ouvrir le scrutin du soir, il remit au cardinal Della Somaglia, doyen du Sacré-Collége, une note ainsi conçue ;

« En ma qualité d'ambassadeur extraordinaire de l'Autriche près le Sacré-Collége, réuni en conclave, laquelle qualité a été notifiée à Vos Éminences et portée à leur connaissance, tant par le moyen de la lettre à elles adressée par Sa Majesté Impériale et Royale, que par la déclaration faite à Vos Éminences par l'impérial et royal ambassadeur d'Autriche, et, de plus, en vertu des instructions qui m'ont été données, je remplis le devoir, déplaisant pour moi, de déclarer que l'impériale et royale Cour de Vienne ne peut accepter pour Souverain Pontife S. Em. M. le cardinal Severoli, et lui donne une exclusion formelle, ce 21 septembre 1823.

Signé. ALBANI (2).

Cette exclusion fut approuvée par tous les diplomates accrédités à Rome, qui, à l'exception du ministre d'Espagne, Vargas, en exprimèrent leur satisfaction à Appony (3) ; elle fut également approuvée par le gouvernement autrichien, qui loua vivement Albani d'avoir pressenti ses intentions à l'égard de Severoli (4), et elle eut aussi pour conséquence de jeter quelque désarroi parmi les *zelanti*, en leur laissant croire que l'accord le plus complet régnait entre les Couronnes pour exercer, avec fermeté, leur influence sur le choix du futur pontife (5). Aussi, dans le scrutin qui suivit son exclusion,

(1) « Toutes ces considérations confirmèrent MM. les cardinaux nos amis dans l'opinion qu'il était nécessaire et indispensable de passer à l'acte d'exclusion et je crus devoir m'y conformer, je fis la déclaration formelle de l'exclusion au nom de S. M. l'Empereur et je l'envoyai à M. le cardinal della Somaglia, doyen du Sacré-Collége, avec un billet dans lequel je le priai de vouloir bien donner connaissance au Sacré-Collége des intentions de S. M. Impériale et Royale Apostolique. » *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre, soir.

(2) Le texte de cette note d'exclusion a été publié par ARTAUD, *o. c.*, t. I, p. 50.

(3) « Tous les membres du corps diplomatique résidant à Rome ont approuvé hautement la conduite du cardinal Albani et ils ont surtout admiré la prudence et la modération qu'il y a déployées. Il n'y a que le chevalier de Vargas qui ait observé là-dessus vis-à-vis de moi le silence le plus absolu. » *Appony à Metternich*, dépêche du 24 septembre 1823, n° 74, B.

(4) « J'avais reçu, deux jours avant l'élection, la dépêche de Votre Altesse qui nous autorisait à donner l'exclusion au cardinal Severoli... Elle a été pour nous sujet de consolation en voyant que nous avions pressenti les intentions de Sa Majesté, notre auguste Maître ; nous devons cet avantage aux principes de conduite que Votre Altesse nous avait si lumineusement tracés dans les instructions qu'elle nous avait données. » *Appony à Metternich*, dépêche du 29 septembre 1823, n° 77, B.

(5) « L'exclusion donnée à Severoli a décidement produit un effet très utile. Elle a visiblement dérouté les *zelanti*, elle a fait échouer un funeste complot préparé depuis longtemps, elle a mis au grand jour les véritables intentions des Cours et elle a fait connaître, en même temps, la fermeté et l'entier accord avec lesquels le parti des Cours comptait exercer son influence sur le choix du futur Pontife. » *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre 1823, n° 75, A.

Digitized by Google

Severoli ne réunit-il plus que huit voix et ce nombre ne fit plus qu'aller en décroissant.

Seulement, ce n'était pas sans une vive indignation, que le Sacré-Collège avait vu s'exercer ce droit d'exclusion dont, de tout temps, le Saint-Siège avait contesté la légimité. Les *zelanti* se montraient particulièrement exaspérés. Après un premier moment de stupeur (1), il se déchaina contre Albani et Appony un véritable ouragan de colères, de récriminations et de plaintes, qui eurent leur répercussion en dehors du conclave. Quelques exaltés prétendaient que le peuple de Rome voulait, dans son indignation, mettre le feu au palais de Venise, résidence de l'ambassadeur autrichien (2); certains cardinaux voulaient que le conclave envoyât une mission à Vienne pour vérifier la validité de l'exclusion et sommer l'empereur de la révoquer; d'autres alléguaient que François II, depuis qu'il avait cessé d'être empereur d'Allemagne et roi des Romains, avait perdu le droit d'exclure (3); le plus grand nombre, enfin, s'efforçait de paralyser les effets de cette exclusion en insinuant que le cardinal Albani avait agi arbitrairement et sans être muni des pleins pouvoirs nécessaires pour en venir à cette extrémité (4).

La dignité de la Cour impériale et l'auguste caractère du cardinal, chargé de la représenter dans le conclave, ne permettaient pas de laisser passer cette accusation. Aussi, pour éviter toute équivoque au sujet de cette démarche, « odieuse, à la vérité, reconnaissait Appony, mais imposée par des circonstances impérieuses et inévi-

(1) « La chose se passa tranquillement quant à l'extérieur, mais Votre Excellence peut bien juger du frémissement intérieur de tous les membres du parti contraire et de quel œil je suis regardé, ici, par tous ces Messieurs. » *Albani à Appony*, note secrète du 22 septembre, soir.

(2) « Je n'ai pas été étonné qu'on ait joui à Rome de l'exclusion donnée au cardinal Severoli, parce qu'il ne pouvait pas être agréable au public ; cependant il y a eu un sot, ici, qui a dit qu'après que la nouvelle fut annoncée en ville, on avait voulu mettre le feu à votre palais. » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre, annexée à la dépêche d'Appony, du 28 septembre, n° 77, A.

(3) « Les plus exaltés parmi les cardinaux *Zelanti* ont le projet d'attaquer la légalité de l'exclusion et de protester contre cet acte. » *Appony à Metternich*, dépêche du 24 septembre, n° 74, B. — « Il y a eu des fous, ici, qui voulaient faire une expédition à Vienne, ou pour vérifier l'exclusion donnée à Severoli, ou pour réclamer contre elle. Quelques-uns ont mis en doute si Sa Majesté l'Empereur, n'étant plus empereur d'Allemagne et roi des Romains, avait encore le droit d'exclusion. » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre.

(4) *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre 1823, n° 75, A. — « On allait jusqu'à contester au cardinal le droit personnel de prononcer l'exclusion, droit qui ne pouvait, disait-on, être reconnu que dans M. Appony. » Artaud, *o. c.*, t. I, p. 51.

Digitized by Google

table (1) » l'ambassadeur crut, avec l'approbation du duc de Laval et du marquis de Fuscaldo (2), devoir adresser au cardinal-doyen une énergique note de protestation contre les insinuations injurieuses dont le cardinal Albani était victime (3).

Afin d'éviter à Severoli une nouvelle humiliation, il fut décidé que cette pièce ne serait pas lue publiquement devant le Sacré Collège assemblé, mais qu'elle serait communiquée, en particulier, à chacun des éminentissimes cardinaux (4).

Sans diminuer en rien les sentiments et le mécontentement du parti italien, cette note ferme et énergique eut pour résultat de faire cesser les manifestations hostiles (5). Le premier à s'apaiser fut le cardinal Severoli lui-même ; dans une lettre, très digne, il écrivit au cardinal-archiduc Rodolphe d'Autriche, que « parmi toutes les obligations, par lui contractées envers Sa Majesté, cette exclusion était la plus grande, puisqu'elle l'exemptait d'un fardeau trop fort pour sa santé et sa capacité (6) ».

* * *

(1) *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre 1823, nº 75, A.

(2) *Ibidem*.

(3) « A Son Éminence Révérendissime Monseigneur le Cardinal della Sommaglia, doyen du Sacré-Collège. Rome, le 24 septembre 1823.

Le soussigné, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, apprend qu'il circule dans Rome des bruits injurieux à Son Éminence Mgr le Cardinal Albani. Il a suffisamment été accrédité près du Sacré-Collège, tant par les lettres de condoléances de S. M. l'Empereur et Roi Apostolique, que par les lettres de créance que le soussigné a eu l'honneur de remettre à cette auguste assemblée, qui, elle-même a reconnu publiquement Son Éminence Mgr le Cardinal Albani dans les qualités que Sa Majesté a cru devoir lui confier. — De ces circonstances, il ne sera que plus facile de reconnaître l'absurdité de ces calomnies, dont le but serait de faire supposer que Mgr le Cardinal Albani, dans les notifications et déclarations qu'il a été dans le cas de faire au Sacré-Collège, eût agi contre ses instructions.

Quoique de pareilles injures ne méritent que le mépris, cependant, voulant prévenir les impressions sinistres que pourrait occasionner la circulation de bruits aussi mal fondés, le soussigné, qui a connaissance des instructions données à Son Éminence Révérendissime Mgr le Cardinal Albani et ces instructions lui étant même communes, croirait manquer à ses devoirs et à un collègue aussi respectable, à l'abri d'ailleurs de toute suspicion par le caractère dont il est revêtu, s'il ne faisait connaître ici, à toute bonne fin, que les déclarations et notifications que Mgr le Cardinal Albani a faites, au nom de S. M. Impériale et Royale Apostolique, au Sacré-Collège, sont conformes aux instructions de Sa Majesté et, qu'en conséquence, le soussigné n'hésite point un instant d'y donner son entière et parfaite adhésion en sa qualité d'Ambassadeur extraordinaire de S. M. Impériale et Royale Apostolique, près le Sacré-Collège... » Annexe II, à la dépêche du 26 septembre, nº 75, A. — Cette note a été publiée, avec de légères atténuations, par Artaud, *o. c.*, t. I, p. 51.

(4) *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre, nº 75, A.

(5) *Ibidem*.

(6) Rapport de Reinhold du 14 octobre.

Digitized by Google

L'Autriche, ayant ainsi empêché l'élection de Severoli, le duc de Laval résolut de profiter du désarroi momentané, causé dans le conclave par cette exclusion, pour tenter d'y faire prédominer ses vues personnelles et de mettre à exécution les instructions de M. de Chateaubriand.

Le 25 septembre, il transmit aux cardinaux de Clermont-Tonnerre et de la Fare des instructions leur prescrivant de cesser de s'attacher aux directions de Consalvi, qui les poussait à soutenir Arezzo ou Bertazzoli, et de se rapprocher des *zelanti* modérés, en travaillant pour le cardinal-doyen Della Somaglia ou pour Castiglioni (1).

A ce même moment, un parti commençait à se former en faveur du cardinal-doyen, parti qu'Albani soutenait, sous main, dans le but de semer la division entre les *zelanti*-ultra et les *zelanti*-modérés (2).

Mais ce parti avait peu de chance de succès, car le vieux cardinal Della Somaglia ne jouissait ni de beaucoup de considération, ni de beaucoup de sympathies dans le Sacré-Collège (3).

Aussi les Français préférèrent-ils mettre en avant le cardinal Castiglioni, homme très modéré, sur le nom duquel tout le monde semblait pouvoir se mettre d'accord. Il était dans les meilleurs termes d'amitié avec le duc de Blacas (4). Chateaubriand le tenait en particulière estime (5) et les cardinaux français ne firent aucune objection à se rallier à cette candidature (6).

(1) Les principaux passages de ces instructions sont publiés dans ARTAUD, *o. c.*, t. I, p. 53.

(2) « Le cardinal Albani m'a prévenu aussi qu'il commençait à se former un parti pour le cardinal-doyen et qu'il comptait l'appuyer sous main. J'ai approuvé sa tactique. Plus il y aura de partis dans le conclave, plus nous aurons des chances favorables pour nous en prévaloir selon les circonstances. » *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre 1823, n° 75, A.

(3) « Sommaglia est un autre aspirant à la papauté que nous pourrions protéger, mais il prête trop au ridicule et il a trop peu de considération parmi ses collègues pour qu'on puisse espérer de le favoriser avec succès. » *Appony à Metternich*, dépêche du 24 septembre 1823, n° 74, B.

(4) « Castiglioni était le pape que la France désirait de préférence. Je suppose que les rapports d'amitié qui existaient entre lui et le duc de Blacas ont principalement influé sur ce choix. » *Appony à Metternich*, dépêche du 6 octobre 1823, n° 79, A.

(5) « M. de Chateaubriand désire Castiglioni et il blâme beaucoup le duc de Laval qui a éventé cette inclination, ce qui a grandement et irréparablement nui à ce cardinal. » *Castelcicala, ambassadeur de Naples à Paris, au ministre des Affaires étrangères, Luigi de Médici*, dépêche du 4 septembre 1823 (PETRUCCELLI, *o. c.*, t. IV, p. 337).

(6) « Les cardinaux français voudraient Castiglioni. Je ne m'étends pas d'avantage pour mille raisons que je ne puis confier au papier, je désirerais bien qu'il fût possible de nous parler à la Rote. » *Albani à Appony*, note secrète du 23 septembre.

Digitized by Google

Pour avoir plus de chance de faire aboutir son protégé, le duc de Laval sollicita en sa faveur l'appui de l'Autriche, montrant que, de l'avis même de Consalvi, c'était le plus modéré et le plus acceptable des *zelanti*. Appony n'avait aucune objection sérieuse à faire valoir contre ce cardinal qui avait toujours proclamé « la nécessité de l'union et de l'accord du Saint-Siège avec les Cours, et spécialement avec l'Autriche », et, de crainte de voir le choix du conclave tomber sur un ultra, tel que De Gregorio, Della Genga ou Cavalchini, il résolut de seconder Castiglioni comme un « pis aller, pour empêcher un choix absolument mauvais », et s'en ouvrit au cardinal Albani (1).

Toutefois les chances de Castiglioni étaient minces : sa popularité n'était pas grande dans le Sacré-Collège et sa modération, considérée comme de la faiblesse, le faisait mal voir de la plupart des *zelanti* (2) ; ensuite Albani ne partageait pas entièrement la manière de voir d'Aponny, il traitait de ruse la démarche du duc de Laval, déclarait qu'en poussant Castiglioni, les cardinaux français n'avaient d'autre but que de faire élire un « confesseur de la foi », comme le leur avait prescrit le duc de Blacas, et, dans ces conditions, il se contentait de ne pas contrarier cette candidature, espérant aboutir, « par la résistance et les contrastes », à un résultat plus favorable (3).

(1) « L'ambassadeur de France m'a demandé avec instance la coopération du cardinal Albani en m'observant : 1° que je ne pourrais pas nourrir des répugnances raisonnables contre Castiglioni ; 2° que, dans l'état actuel des choses, nous ne pourrions trouver le Pape que dans le parti des *Zelanti*, parmi lequel Castiglioni était certainement le plus acceptable et le moins mauvais, opinion qui était entièrement partagée par le cardinal Consalvi.

J'avoue que je n'ai pas de fortes objections à opposer à ce projet. Le cardinal Castiglioni est un homme faible, mais il est modéré par principe, il a toujours appuyé sur la nécessité de l'union et de l'accord du Saint-Siège avec les Cours et spécialement avec l'Autriche; il est à prévoir, par conséquent, que les Cours n'auront pas à se plaindre de son élection...

Dans l'état actuel des choses il faut mettre l'exigence de côté et borner ses désirs à l'élection la *moins mauvaise possible*. Le danger, qui nous menace de bien près, de voir porter De Gregorio, della Genga ou Cavalchini à la Papauté doit nous faire regarder l'élection de Castiglioni comme un événement heureux et à désirer et je n'ai point hésité à m'en expliquer dans ce sens vis-à-vis du cardinal Albani. Il voit avec moi dans cet expédient un *pis aller*, mais auquel, pour empêcher un choix absolument mauvais, il faudra être charmé de pouvoir s'accrocher. » *Appony à Metternich*, dépêche du 24 septembre 1823, n° 74, B.

(2) « Je doute au reste que nous réussirons à pousser Castiglioni. Il est en général assez mal vu dans le Sacré-College et, quoique du parti des *zelanti*, ils lui sont plutôt contraires que favorables. » *Ibidem*.

(3) « Tout ce que l'ambassadeur de France vous a dit hier ne me parait qu'une ruse ; lui et les cardinaux français ne veulent que Castiglioni parce que M. le Duc de Blacas le veut et que tous ne veulent, comme ils disent ici, pour pape qu'un *confesseur de la*

Digitized by Google

Mais c'était précisément l'appui non déguisé des Français qui allait faire le plus tort à la candidature de Castiglioni. Les Italiens ne voulaient pas plus de l'ingérence de la France que de celle de l'Autriche, et le duc de Laval, esprit fort léger, avait commis la faute d'éventer l'inclination de son gouvernement pour ce candidat (1). Les cardinaux français n'avaient pas été plus prudents, ils allaient « à face découverte » chercher des voix pour leur protégé, ce qui donna lieu aux *zelanti* de croire que les Couronnes étaient d'accord pour porter Castiglioni et que c'était à son profit que l'Autriche avait exclu Severoli (2).

Ainsi Castiglioni devait-il pâtir de la faveur que lui témoignaient les Français. Au scrutin du 21 septembre, matin, il avait recueilli 18 voix ; le soir, il n'en eût plus que 10 ; les jours suivants, il ne devait plus dépasser la quinzaine et huit voix seulement lui restèrent fidèles jusqu'au bout (3). Même, comme nous allons le voir, la crainte, non fondée du reste, d'une nouvelle exclusion de la part des Français allait précipiter les événements et aboutir à l'élection de Della Genga.

* * *

A la suite de l'exclusion de Severoli, les *zelanti* s'étaient adressés au candidat exclu pour le prier de désigner le cardinal qu'il désirait voir porter à sa place ; c'était là une sorte de prudent compromis qui corrigeait, dans une certaine mesure, les effets excessifs de l'exclusion. Severoli avait désigné aux suffrages de ses collègues son ami le cardinal Della Genga (4).

fou. A mon avis ils s'y prennent mal, certes, s'ils réussissent, ils se donneront les violons, soyez persuadé que je ne les contrarierai pas ; nous devrions tâcher de voir que la résistance et les contrastes amènent quelque chose de mieux pour nous, mais je vois plus que jamais la chose difficile. Vous ne pourriez vous figurer avec quelles têtes nous avons à faire ! » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre, annexée à la dépêche d'Appony du 28 septembre 1823, n° 77, A.

1) « Le cardinal Castiglioni n'avait démérité de personne ; mais la faveur des étrangers, mal appréciée apparemment, lui fit du tort. » ARTAUD, *o. c.*, t. I, p. 54. — Voir aussi le passage, cité plus haut, p. 295, note 5, de la dépêche de Castelcicala à Medici.

2) « Rien n'indique une disposition favorable pour Castiglioni ; les cardinaux français vont à présent à face découverte chercher des voix pour Castiglioni ; malgré tout cela, j'ai peine à croire qu'ils réussiront, car les *Zelanti* le rejettent toujours, ayant eu raison à croire, par les démarches des cardinaux français, que c'est l'homme que nous voulons opposer à Severolli et le croyant tout à fait au gré des Cours. » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre, annexée à la dépêche d'Appony du 28 septembre 1823, n° 77, A.

3) Tableau des votes du conclave (ARTAUD, *o. c.*, t. I, p. 56.)

4) ARTAUD, *o. c.*, t. I, p. 54.

Digitized by Google

Pour éviter une nouvelle exclusion, les *zelanti* résolurent d'agir avec prudence, de ne pas faire progresser trop rapidement la nouvelle candidature et de négocier avec les cardinaux hésitants pour former l'*inclusive* et être ainsi assurés de la majorité requise pour l'élection.

Leurs craintes cependant n'étaient guère fondées relativement à une nouvelle exclusion. L'Autriche avait usé de son droit et ne pouvait plus l'exercer envers un autre candidat (1). Il est vrai qu'Appony fondait encore un certain espoir sur le droit d'exclusion appartenant au roi de Portugal, mais ce droit était fortement contesté à Sa Majesté Très Fidèle et le cardinal de Cunha qui, seul, aurait pu l'exercer, n'était pas encore entré au conclave (2). Les *zelanti* n'avaient rien à redouter non plus du côté de l'Espagne : Vargas, après avoir promis au duc de Laval l'appui du cardinal Bardaxi en faveur de Castiglioni, avait retiré son engagement et défendait la candidature de De Gregorio, un des plus fougueux *zelanti* (3). Il n'y avait donc que du côté de la France que le danger pouvait venir. Mais de ce côté aussi les craintes des *zelanti* étaient vaines.

Louis XVIII n'avait pas ordonné d'exclusion formelle au nom de la France (4) et les instructions données aux cardinaux français par le duc de Blacas ne leur enjoignaient de s'opposer à tout prix qu'aux seuls *cardinaux rouges* (5). Dans l'ignorance de ces dispositions de la France, les *zelanti* se mirent à négocier discrètement en faveur de Della Genga (6) et parvinrent à déjouer une nouvelle

(1) « Per parte di Sua Maestà Imperiale la esclusiva formale era gia stata adoperata e non potea ripetersi. » *Albani à Metternich*, rapport annexé à la dépêche d'Appony du 29 septembre 1823, nº 77, B.

(2) « J'ai demandé au cardinal Consalvi s'il savait quelque chose de la protestation ou réserve faite par le chargé d'affaires de Portugal au sujet du droit de l'exclusion compétant à sa Cour, il m'a répondu qu'il n'en avait aucune connaissance. » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre, annexée à la dépêche d'Appony, du 28 septembre 1823, nº 77, A.

(3) *Le duc de Laval aux cardinaux français*, instructions du 24 septembre 1823 (Artaud, *o. c.*, t. I, p. 54).

(4) Artaud, *o. c.*, t. I, p. 55.

(5) « Le cardinal de la Fare a agi de bonne foi et dans un accord sincère et constant avec les cardinaux Albani et Ruffo, il était décidément contraire à Severolli et il ne faisait pas de vœux pour della Genga, mais, quoiqu'il n'ait pas voté en sa faveur, il n'était cependant pas autorisé à lui donner l'exclusion. Il est très probable que l'exclusion de la France ne portait que sur des cardinaux rouges et nommément sur Bertazzoli, Caselli et Oppizoni. » *Appony à Metternich*, dépêche du 6 octobre 1823, nº 79, A.

(6) « Ce matin le cardinal Castiglioni et le cardinal della Genga ont 16 voix chacun. Mais le cardinal della Genga prie instamment ses amis de ne pas penser à lui, à cause de sa santé, et il me paraît que ce soit vraiment de bonne foi. Nonobstant le parti des

Digitized by Google

manœuvre d'Albani, ayant pour objet de porter les suffrages d'un certain nombre d'entre eux sur le cardinal Rusconi (1), vieillard incolore et pacifique, qui recueillit, en effet, quelques voix pendant les derniers jours du conclave (2).

On approchait du dénouement. Pour endormir les soupçons, les *zelanti* continuèrent à ne donner que peu de suffrages à Della Genga ; aux deux scrutins du 27 septembre, il ne recueillit que 14 voix ; néanmoins le bruit s'était répandu qu'il serait bientôt élu et que 27 voix lui étaient assurées (3).

Il était temps d'agir. Redoutant toujours pour leur candidat l'exclusion de la France, si le conclave se prolongeait (4), les *zelanti* battirent le rappel de toutes leurs forces. Ils parvinrent à rallier successivement les cardinaux Odescalchi, (5), Guerrieri (6) et Bertazzoli (7). Odescalchi, qui avait d'abord offert sa voix à Consalvi et qui, ensuite, avait fait venir son confesseur « pour lui demander s'il lui était permis, en conscience, de briguer des voix en faveur

zelanti va sur lui. Peut-être est-ce pour nous dérouter ou pour l'élire malgré cela. » *Albani à Appony*, note secrète du 25 septembre 1823, annexée à la dépêche d'Appony du 26 septembre 1823, n° 75, A.

(1) Rusconi, né à Cento en 1743, auditeur de Rote, en 1801, cardinal et évêque d'Imola, en 1816, légat de Ravenne, en 1820, mort en 1825.

(2) Tableau des votes du conclave (Artaud, *o. c.*, t. I, p. 36).

(3) « Quoique au scrutin de ce matin della Genga n'ait eu que 14 voix, il s'est répandu que, nonobstant, il serait bientôt pape et que 27 voix lui étaient déjà assurées ; nous tiendrons bon, tant que nous pourrons, mais je vois que le nombre de voix pour résister va nous manquer. Réunissez-vous d'abord avec l'ambassadeur de France et le ministre de Naples et tâchez, s'il en est encore temps, de faire quelque chose pour empêcher l'événement. » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre. — « Della Genga n'a eu dans le scrutin de cet après-midi que 14 voix, mais cela ne prouve rien, ce n'est que pour mieux cacher le jeu » *Albani à Appony*, note secrète du 27 septembre, soir, annexée à la dépêche d'Appony du 28 septembre 1823, n° 77, A.

(4) « La résolution de la France pour Castiglioni était connue dans le conclave, qui, à cause de cela, a hâté l'élection de Della Genga, d'une façon presque imprévue, de crainte d'une nouvelle exclusion si la chose se prolongeait. » *Le comte de Barbaroux au comte de la Tour*, dépêche du 2 octobre 1823 (Petrucelli, *o. c.*, t. IV, p. 345).

(5) Odescalchi, Charles, né à Rome en 1786, auditeur de Rote en 1815, fut créé cardinal le 10 mars 1823. Il fut successivement archevêque de Ferrare, préfet de la congrégation des évêques et réguliers, évêque suburbicaire de la Sabine, vice-chancelier et vicaire de Rome. Il renonça à la pourpre, en 1838, pour entrer dans la compagnie de Jésus, et mourut le 7 août 1841.

(6) Guerrieri Gonzaga, né à Mantoue en 1742, trésorier général, en 1816, cardinal, en 1819, mort le 6 février 1832.

(7) « Sans la défection du cardinal Odescalchi qui, avec Guerrieri, a entraîné celle de Bertazzoli, l'élection de della Genga aurait pu être arrêtée par le défaut d'une voix pour compléter les deux tiers. » *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, n° 78, A.

Digitized by Google

d'un cardinal (1) », apporta à la cause des *zelanti* le zèle d'un néophyte. Il se réunit à Galleffi (2), Falzacappa (3) et Pallotta (4) et, pendant toute la nuit du 27 au 28, alla avec eux, de cellule en cellule, solliciter des suffrages pour Della Genga (5). Ces démarches furent couronnées de succès, huit cardinaux, dont Clermont-Tonnerre (6), se rallièrent aux *zelanti*. Ces défections réduisaient à 15 voix le parti des Couronnes, l'*inclusive* était formée et, au scrutin matinal du 28 septembre, Della Genga était élu par 34 voix (7).

Le pape était fait, mais il restait encore à vaincre les hésitations de l'élu. Le cardinal Della Genga avait toujours été de santé délicate et souffrait de violentes crises de foie (8) ; à maintes reprises, il avait, au cours du conclave, prié avec instance ses amis de ne pas voter pour lui, « l'état délabré de sa santé ne lui permettant pas

(1) *Ibidem.*

(2) Galleffi, né à Cesena, le 27 octobre 1770 ; créé cardinal, en 1803 ; interné à Sedan, en 1809, sur l'ordre de Napoléon ; évêque suburbicaire d'Albano, en 1820 ; camerlingue, en 1824 ; mort le 18 juin 1837.

(3) Falzacappa, né en 1767, devint, en 1814, secrétaire de la congrégation du Concile et fut créé, en 1823, évêque d'Ancône et cardinal. Il mourut le 18 novembre 1840.

(4) Pallota, Antoine, né à Ferrare en 1770, devint, en 1816, auditeur général de la Chambre apostolique. Créé cardinal, le 10 mars 1823, il mourut en 1834.

(5) *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, n° 78, A.

(6) « ... ce que le cardinal Albani et moi ne pouvions croire et ne croirions pas s'il ne nous l'avait dit lui-même. » *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, n° 78, A.

(7) « I Cardinali in Conclave essendo in numero di quarantanove, e dovendosi fare la elezione con un numero di voti superiore ai due terzi, ne abbisognavano trentatre per la inclusiva e il Cardinale della Genga ne ha avuti trentaquattro, sicchè contrarie alla elezione non sono state che quindici, numero insufficiente ad imperdirlo. Vorrei dire à Vostra Altezza i nomi di tutti que' cardinali chi si sono attenuti al partito delle Corti, ma di alcuni di essi non sapprei parlare con sicurezza, poiche, doppo eletto il Papa, nessuno ha piacere che si sappia di essergli stato contrario col proprio voto. Io però conto per certi, fra gli aderenti al partito delle Corti, i Cardinali Spina, Arezzo, Caselli, Naro, Haefflin, de la Fare, Opizzoni, Zurla, Ruffo, Consalvi, Vidoni e Albani. A questi dodici aggiungo il Cardinale Bardasci. Aggiungo il cardinale Rivarola, non per adesione alle Corti, ma per qualche suo particolare motivo, e finalmente conterei per ultimo anche il cardinale Fesch. Potrei ingannarmi su qualcuno, ma questo mi pare il giudizio più probabile. » *Albani a Metternich*, rapport annexé à la dépêche d'Appony du 29 septembre 1823, n° 77, B.

« Le parti des cours était réduit à 14 voix, auxquelles le cardinal Rivarola a uni la sienne, dans les derniers momens, par des motifs personnels et à cause des relations peu amicales dans lesquelles il était avec le nouveau pape » *Appony a Metternich*, dépêche du 29 septembre 1823, n° 77, B.

(8) « Je lui ai trouvé l'air pâle et souffrant. Depuis bien des années, sa santé est entièrement dérangée. Son mal principal est l'obstruction dans le foie et il fait des pertes assez fréquentes de sang par les hémorroides. » *Appony à Metternich*, dépêche du 28 septembre 1823, n° 77, A.

Digitized by Google

de se charger de l'immense fardeau du pontificat (1). » Même ses adversaires les plus acharnés étaient persuadés de la sincérité de ses supplications (2). Deux jours avant son élévation, il chargeait encore le cardinal Guerrieri « de supplier ses amis qu'ils voulussent, en considération du délabrement de sa santé, renoncer à leur projet en sa faveur (3) ».

Aussi quand le cardinal Riario, qui remplissait les fonctions de scrutateur eut extrait et lu à haute voix les 34 bulletins ou cédules qui portaient le nom de Della Genga, le nouveau pape commença à se confondre en protestations (4). Il rappela, en versant des larmes, que, quelques jours plus tôt, il avait soulevé sa soutane pour montrer ses jambes enflées et incapables de le porter. « N'insistez pas, dit-il, vous élisez un cadavre (5) ».

« Il conjura les cardinaux de vouloir se désister de cette élection, il leur proposa de recommencer le scrutin, il s'écria plusieurs fois : « Calix iste transeat a me ! » Tous ses amis l'entourèrent et le supplièrent, à leur tour, de vouloir céder à la volonté marquée de Dieu. Enfin le cardinal-doyen s'étant approché de lui, il lui demanda « Vostra Eminenza vuole accettare o no ? » et la réponse fut, après un moment d'hésitation : « Accetto dunque, perchè tutti vogliono così » (6).

Ainsi, vaincu par les prières, les encouragements, les félicitations de tout le Sacré-Collège, prosterné à ses pieds, il déclara d'une voix faible qu'il acceptait et prenait le nom de Léon XII.

* * *

L'histoire du conclave de 1823 et du pontificat de Léon XII prouvent une fois de plus combien il est vrai de dire que les hommes s'agitent et que Dieu les mène.

Aucune des craintes formulées par ceux qui avaient combattu avec tant d'acharnement l'élection du candidat des *zelanti* ne devait se réaliser ; les doléances amères adressées par Appony à son gouvernement ne se justifièrent jamais (7). Après une

(1) *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre 1823, nº 75, A.

(2) « Le cardinal Albani croit qu'il est de bonne foi en refusant la tiare. » *Le même au même*, ibidem.

(3) *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, nº 78, A.

(4) *Ibidem.*

(5) Artaud, *o. c.*, t. I, p. 56-57.

(6) *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, nº 78, A.

(7) « L'élection du cardinal della Genga est un événement dont nous ne pouvons certainement pas nous réjouir. C'est un dénouement attaché à une étrange fatalité. Les sentiments de passion, de haine, de vengeance qui prévalaient dans la plupart des car-

Digitized by Google

d'un cardinal (1) », apporta à la cause des *zelanti* le zèle d'un néophyte. Il se réunit à Galleffi (2), Falzacappa (3) et Pallotta (4) et, pendant toute la nuit du 27 au 28, alla avec eux, de cellule en cellule, solliciter des suffrages pour Della Genga (5). Ces démarches furent couronnées de succès, huit cardinaux, dont Clermont-Tonnerre (6), se rallièrent aux *zelanti*. Ces défections réduisaient à 15 voix le parti des Couronnes, l'*inclusive* était formée et, au scrutin matinal du 28 septembre, Della Genga était élu par 34 voix (7).

Le pape était fait, mais il restait encore à vaincre les hésitations de l'élu. Le cardinal Della Genga avait toujours été de santé délicate et souffrait de violentes crises de foie (8); à maintes reprises, il avait, au cours du conclave, prié avec instance ses amis de ne pas voter pour lui, « l'état délabré de sa santé ne lui permettant pas

1) *Ibidem*.

(2) Galleffi, né à Cesena, le 27 octobre 1770 ; créé cardinal, en 1803 ; interné à Sedan, en 1809, sur l'ordre de Napoléon ; évêque suburbicaire d'Albano, en 1820 ; camerlingue, en 1824 ; mort le 18 juin 1837.

(3) Falzacappa, né en 1767, devint, en 1814, secrétaire de la congrégation du Concile et fut créé, en 1823, évêque d'Ancône et cardinal. Il mourut le 18 novembre 1840.

(4) Pallota, Antoine, né à Ferrare en 1770, devint, en 1816, auditeur général de la Chambre apostolique. Créé cardinal, le 10 mars 1823, il mourut en 1834.

(5) *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, nº 78, A.

(6) « . . ce que le cardinal Albani et moi ne pouvions croire et ne croirions pas s'il ne nous l'avait dit lui-même. » *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, nº 78, A.

(7) « I Cardinali in Conclave essendo in numero di quarantanove, e dovendosi fare la elezione con un numero di voti superiore ai due terzi, ne abbisognavano trentatre per la inclusiva e il Cardinale della Genga ne ha avuti trentaquattro, sicchè contrarie alla elezione non sono state che quindici, numero insufficiente ad imperdirlo. Vorrei dire a Vostra Altezza i nomi di tutti que' cardinali chi si sono attenuti al partito delle Corti, ma di alcuni di essi non sapprei parlare con sicurezza, poichè, doppo eletto il Papa, nessuno ha piacere che si sappia di essergli stato contrario col proprio voto. Io però conto per certi, fra gli aderenti al partito delle Corti, i Cardinali Spina, Arezzo, Caselli, Naro, Haefflin, de la Fare, Opizzoni, Zurla, Ruffo, Consalvi, Vidoni e Albani. A questi dodici aggiungo il Cardinale Bardasci. Aggiungo il cardinale Rivarola, non per adesione alle Corti, ma per qualche suo particolare motivo, e finalmente conterei per ultimo anche il cardinale Fesch. Potrei ingannarmi su qualcuno, ma questo mi pare il giudizio più probabile. » *Albani à Metternich*, rapport annexé à la dépêche d'Appony du 29 septembre 1823, nº 77, B.

« Le parti des cours était réduit à 14 voix, auxquelles le cardinal Rivarola a uni la sienne, dans les derniers momens, par des motifs personnels et à cause des relations peu amicales dans lesquelles il était avec le nouveau pape » *Appony à Metternich*, dépêche du 29 septembre 1823, nº 77, B.

(8) « Je lui ai trouvé l'air pâle et souffrant. Depuis bien des années, sa santé est entièrement dérangée. Son mal principal est l'obstruction dans le foie et il fait des pertes assez fréquentes de sang par les hémorroides. » *Appony à Metternich*, dépêche du 28 septembre 1823, nº 77, A.

Digitized by Google

de se charger de l'immense fardeau du pontificat (1). » Même ses adversaires les plus acharnés étaient persuadés de la sincérité de ses supplications (2). Deux jours avant son élévation, il chargeait encore le cardinal Guerrieri « de supplier ses amis qu'ils voulussent, en considération du délabrement de sa santé, renoncer à leur projet en sa faveur (3) ».

Aussi quand le cardinal Riario, qui remplissait les fonctions de scrutateur eut extrait et lu à haute voix les 34 bulletins ou cédules qui portaient le nom de Della Genga, le nouveau pape commença à se confondre en protestations (4). Il rappela, en versant des larmes, que, quelques jours plus tôt, il avait soulevé sa soutane pour montrer ses jambes enflées et incapables de le porter. « N'insistez pas, dit-il, vous élisez un cadavre (5) ».

« Il conjura les cardinaux de vouloir se désister de cette élection, il leur proposa de recommencer le scrutin, il s'écria plusieurs fois : « Calix iste transeat a me ! » Tous ses amis l'entourèrent et le supplièrent, à leur tour, de vouloir céder à la volonté marquée de Dieu. Enfin le cardinal-doyen s'étant approché de lui, il lui demanda « Vostra Eminenza vuole accettare o no ? » et la réponse fut, après un moment d'hésitation : « Accetto dunque, perchè tutti vogliono così » (6).

Ainsi, vaincu par les prières, les encouragements, les félicitations de tout le Sacré-Collège, prosterné à ses pieds, il déclara d'une voix faible qu'il acceptait et prenait le nom de Léon XII.

* * *

L'histoire du conclave de 1823 et du pontificat de Léon XII prouvent une fois de plus combien il est vrai de dire que les hommes s'agitent et que Dieu les mène.

Aucune des craintes formulées par ceux qui avaient combattu avec tant d'acharnement l'élection du candidat des *zelanti* ne devait se réaliser ; les doléances amères adressées par Appony à son gouvernement ne se justifièrent jamais (7). Après une

(1) *Appony à Metternich*, dépêche du 26 septembre 1823, n° 75, A.

(2) « Le cardinal Albani croit qu'il est de bonne foi en refusant la tiare. » *Le même au même*, ibidem.

(3) *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, n° 78, A.

(4) *Ibidem.*

(5) Artaud, *o. c.*, t. I, p. 56-57.

(6) *Appony à Metternich*, dépêche du 30 septembre 1823, n° 78, A.

(7) « L'élection du cardinal della Genga est un événement dont nous ne pouvons certainement pas nous réjouir. C'est un dénouement attaché à une étrange fatalité. Les sentiments de passion, de haine, de vengeance qui prévalaient dans la plupart des car-

Digitized by Google

éclipse de quelques semaines, Consalvi, devenu le conseiller écouté du nouveau pape et de son secrétaire d'État, Della Somaglia, reprenait tout son prestige. Peu de temps avant sa mort, il dictait à Léon XII, dans une sorte de testament politique, un programme de gouvernement qui semble avoir guidé toute la conduite du pontificat (1). Les rapports du Saint-Siège avec les Cours, particulièrement avec celle de Vienne, restèrent des plus cordiaux. Poursuivant la politique de son glorieux prédécesseur, Léon XII allait s'efforcer de régler les affaires ecclésiastiques dans toutes les parties du

dinaux et qui, nourris et attisés pendant les 24 années du règne de Pie VII, n'attendaient que le moment du décès de ce vertueux pontife pour éclater, devaient faire prévoir un résultat plus ou moins fâcheux de ce conclave. . — Enfin, mon Prince, il faut se résigner à ce que la marche impérieuse des circonstances a rendu inévitable. Espérons que Dieu daignera éclairer l'esprit et le cœur de Léon XII et qu'Il le fera marcher sur les traces de son glorieux prédécesseur. » *Appony à Metternich*, dépêche du 28 septembre 1823, n.° 77, A.

Mais voici en quels termes l'ambassadeur d'Autriche relate sa premiere entrevue avec Léon XII et les déclarations que lui fit le Souverain-Pontife :

« Quelques heures après l'élection je me suis rendu au Quirinal et j'ai eu l'honneur d'être admis à la présence du nouveau Pape. Il avait déja quitté sa cellule et s'était établi dans les appartemens pontificaux du Quirinal. Je l'ai trouvé tout seul, vêtu d'une soutane blanche et assis sous un dais, devant une table de bois ordinaire sur laquelle il n'y avait rien du tout.

» En entrant chez le Saint-Père, j'ai dit à Sa Sainteté que je venais pour le complimenter sur son élection et pour lui exprimer par anticipation la satisfaction que mon auguste cour éprouverait d'un événement d'une si haute importance pour le bien de l'Église et de la Religion. Le Saint-Père me fit asseoir à sa droite et, après m'avoir remercié dans des termes bien obligeans, il me dit : « C'est Dieu qui l'a voulu ainsi, » c'est lui qui a remis entre les mains les plus faibles et les plus inhabiles le gouverne- » ment difficile de son Église ; il lui faut obéir sans murmurer. » J'ai répondu à Sa Sainteté qu'elle trouverait dans la pureté de ses intentions, dans le désir sincère d'assurer le bien être spirituel et temporel de ses sujets, les forces nécessaires pour remplir dignement la mission que Dieu venait de lui confier et qu'il ne nous restait qu'à former des vœux ardens pour la conservation de sa précieuse santé.

» Je continuai ainsi : « J'aime à être convaincu, Saint-Père, que l'Empereur, mon » auguste maître, pourra compter de la part de Votre Sainteté sur la continuation des » rapports d'amitié, d'estime et de confiance qui régnaient constamment entre Sa » Majesté et votre illustre prédécesseur, et dont les résultats heureux et désirés ont » marqué les époques les plus glorieuses du règne de Pie VII. »

» Sa Sainteté m'a répondu que personne n'était plus pénétré qu'Elle de la nécessité de maintenir l'union la plus étroite entre le Saint-Siège et les Cours, mais que les sentimens personnels de respect et de considération qu'Elle vouait à S. M. l'Empereur lui imposeraient un devoir particulier de chercher à resserrer toujours d'avantage les liens d'amitié et de confiance qui unissaient la Cour de Rome à celle d'Autriche. » *Appony à Metternich*, dépêche du 28 septembre 1823, n° 77, A.

(1) Ce document est publié par Artaud, *o. c.*, t. I, p. 123-126. C'était en grande partie aux bons offices d'Appony qu'était dû le rapprochement entre Léon XII et Consalvi.

Digitized by Google

monde ; il signa des concordats avec les Pays-Bas et le Hanovre, organisa la hiérarchie dans les nouvelles républiques de l'Amérique du Sud, crut un moment, au cours de la guerre d'indépendance de la Grèce, pouvoir rétablir l'unité religieuse en Orient, et travailla, avec zèle et habileté, à faciliter l'émancipation des catholiques anglais, proclamée quelques mois après sa mort.

Si à l'intérieur des États romains son gouvernement fut parfois trop énergique, si ses réformes ne furent pas toujours heureuses, par contre, la façon dont il présida aux destinées de l'Église universelle mérite tous les éloges. Les mesures qu'il prit pour provoquer la renaissance de la foi et de la vie religieuse marquent la première réaction sérieuse contre les idées philosophiques qui avaient empoisonné la fin du XVIIIe siècle et suffisent à assurer à Léon XII la vénération et la gratitude des catholiques.

Bruxelles. CH. TERLINDEN.

Digitized by Google

FRÉDÉRIC OZANAM ET SON ŒUVRE HISTORIQUE.

23 avril 1813 — 8 septembre 1853

I. Ozanam : sa carrière universitaire.

Lorsque Ozanam fut enlevé par une mort prématurée, à 40 ans, au seuil de la gloire, laissant à peine entamée une œuvre qui devait achever sa renommée, ce fut un concert unanime d'hommages et de regrets rendus à sa mémoire par ses concitoyens de Lyon, par l'université de Paris, dont il était l'honneur, par les académies qui s'apprêtaient à lui ouvrir leurs portes. Mais toutes ces voix sont effacées par les quelques pages où Lacordaire a buriné le portrait de son jeune ami, et dont le ton se hausse sans effort à l'éloquence des grandes oraisons funèbres. L'illustre prédicateur n'avait pas oublié que la chaire de Notre-Dame ne lui avait été ouverte par son archevêque, prévenu en sa défaveur, qu'à la suite des instances réitérées d'Ozanam, alors simple étudiant, appuyé par un groupe de ses condisciples. Lacordaire acquittait ainsi une dette de reconnaissance. Entré en relation avec ce maître des âmes, Ozanam lui avait ouvert la sienne et n'avait plus cessé de le tenir au courant de sa vie. Aussi, pour célébrer dignement cette grande mémoire, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à ce témoin qui lui a survécu, témoin immédiat autant qu'éloquent (1).

Et tout d'abord, Lacordaire nous le dépeint tel qu'il lui était apparu, et tel qu'il est toujours demeuré, au physique : « Il me faut traverser bien des années pour retrouver l'heure où je vis Ozanam pour la première fois... C'était dans l'hiver qui liait 1833 à

(1) Ozanam a été raconté plus longuement par deux autres témoins de sa vie, son frère, l'abbé : *Vie de Frédéric Ozanam*, Paris, 1879 et un ami de jeunesse, Curnier : *La jeunesse d'Ozanam*. Paris, 1888. Un troisième témoin de sa vie, celui-ci toujours vivant, ce sont les admirables *Lettres de Frédéric Ozanam*, dont il vient de paraître une 8e édition. Paris, Poussielgue, 1912. 2 vol. in-18. Mgr Baunard en a tiré le dernier livre publié sur : *Ozanam d'après sa correspondance*. Paris, Poussielgue, 1912.

Digitized by Google

1834. Il devait avoir vingt ans. Il n'avait pas la beauté de la jeunesse. Pâle comme les Lyonnais, d'une taille médiocre et sans élégance, sa physionomie jetait des éclairs par les yeux et gardait néanmoins dans le reste une expression de douceur. Il portait sur un front qui ne manquait pas de noblesse, une chevelure noire, épaisse et longue qui lui donnait cet air un peu sauvage que les Latins rendaient par le mot d'*incomptus*... » C'était déjà l'aspect du savant trop absorbé par ses études pour penser à sa toilette extérieure.

Ozanam arrivait de Lyon, qui était alors à trois jours de voyage de Paris et qui en était peut-être plus distant par sa physionomie. Tandis qu'à Paris se coudoyaient tous les mondes, Lyon, la seconde ville de France, était une ville exclusivement française et avait, dans un cadre bourgeois, conservé mieux qu'ailleurs l'esprit religieux et les fortes traditions de la race. Au foyer paternel, comme au collège royal de cette ville, le jeune Ozanam avait reçu une éducation toute catholique, dont l'empreinte marque sa vie entière et se retrouve dans ses œuvres. A Paris, les premières célébrités qui l'accueillirent, étaient d'autres Lyonnais, grands chrétiens aussi, Ballanche, le doux philosophe, et Ampère, l'illustre physicien. Ce dernier tint à garder, sous son toit religieux et hospitalier, le jeune étudiant pendant les deux premières années d'université. Ozanam fut aussitôt admis dans le cercle dont le jeune comte de Montalembert était l'âme et assista, dès le début, au renouveau catholique auquel il allait prendre une si grande part.

Le père d'Ozanam le destinait au barreau et lui avait déjà fait faire un stage comme clerc dans l'étude d'un avoué de Lyon. Mais le jeune homme se sentait une vocation irrésistible pour la littérature et l'histoire. Tout en suivant docilement les cours de droit, à Paris, il fréquentait les leçons publiques du Collège de France et de la Sorbonne, sous d'illustres maîtres, dont il allait être un jour le collègue. Ces leçons d'apparat étaient insuffisantes pour l'initier aux méthodes et aux procédés scientifiques qui ne sont enseignés que dans les écoles spéciales, telles que l'école des chartes, des langues orientales, de l'enseignement normal. Il y suppléait par un travail acharné qu'il nous révèle dans une lettre intime à son jeune frère : « En 1837, écrit-il, je travaillai pendant cinq mois, régulièrement dix heures par jour, sans compter les cours, et quatorze et quinze heures le dernier mois. Il faut beaucoup de prudence pour que la santé n'en soit pas affectée, mais peu à peu le tempérament s'y fait. On s'accoutume d'ailleurs à une vie sévère et active et le caractère

Digitized by Google

y gagne autant que l'esprit » (1). Malgré la prudence dont il se targue, il n'est pas douteux qu'il abrégea sa vie par ce régime qui devait aboutir à un épuisement total à l'âge de 40 ans.

Grâce à cette activité, il fut en mesure de soutenir à l'âge de 23 ans la thèse qui lui valut le grade assez rare en France de docteur en droit, car le grade de licencié est seul requis pour entrer au barreau, et deux ans plus tard il y joignait le grade de docteur ès lettres, qui exigeait la présentation et la défense de deux thèses, l'une latine, l'autre française. A la solidité du fond, s'alliait un tel éclat de la forme que le grand-maître de l'université Cousin, qui assistait à cette joûte académique, s'écria : « Ah ! Monsieur Ozanam, on ne peut d'être plus éloquent que cela. »

Cette union de l'éloquence et de la science le prédestinait à l'enseignement tel qu'on le comprenait alors en France, dans les chaires publiques, où le succès dépendait autant de la forme que du fond.

On lui en offrit à l'envi. La municipalité de Lyon créa en sa faveur une chaire de droit commercial, qui répondait à l'esprit positif de ses habitants, et qu'il ne laissa pas d'occuper avec distinction de 1839 à 1840. Le ministre de l'instruction publique Cousin lui offrit une chaire de philosophie à Orléans. Son successeur Villemain lui destinait, à Lyon même, la chaire des littératures étrangères, à la place de Quinet, appelé au Collège de France. Mais Ozanam devait préférer Paris, où le rappelaient de précieuses amitiés, son œuvre naissante de Saint-Vincent de Paul, des ressources scientifiques, qui manquaient en province, et l'occasion d'exercer sur un plus grand théâtre sa passion d'apostolat. C'est pourquoi il accepta en 1840 les fonctions plus modestes de suppléant de Fauriel à la Sorbonne, dans la chaire des littératures étrangères, qu'il occupa définitivement comme titulaire à partir de 1844. Ozanam était sans fortune et venait de se marier. Pour subvenir aux frais du jeune ménage, en attendant, il fut obligé d'y joindre le cumul d'une chaire de rhétorique au Collège Stanislas, sous la direction du père Gratry.

Du premier jour, il conquit son auditoire. Des contemporains nous ont conservé la physionomie du professeur. C'était un timide qui n'arrivait pas sans effort à la possession de toutes ses facultés.

« Dans sa chaire, après s'être assis, il rangeait devant lui ses notes, restait silencieux, éprouvait « ces angoisses de la pensée », qu'il a racontées lui-même quelque part ; il commençait enfin d'une voix faible, presque tremblante ; mais peu à peu il s'animait, ses

(1) *Lettres d'Ozanam*, vol. II, p. 21.

Digitized by Google

yeux abaissés se relevaient, sa taille penchée se redressait ; sa parole serrée, pénétrante, harmonieuse s'accentuait ; il trouvait d'ingénieuses images, d'heureuses expressions, plus souvent de ces mots profondément tendres qui vont au cœur et font couler des larmes. Son auditoire, d'abord attentif, s'animait peu à peu, gagné par l'irrésistible contagion d'une émotion sincère ; on sentait courir dans l'assistance un frémissement sympathique ; des applaudissements chaleureux interrompaient souvent sa leçon et accueillaient toujours les dernières paroles » (1).

Ainsi comprise, chaque leçon était un morceau d'éloquence, dont Ozanam préparait avec soin les ingrédients, comme il le dit dans une lettre intime à sa fiancée : « Il ne se passe guère de leçon où je n'aie à présenter tour à tour des considérations philosophiques, un tableau historique, quelque citation de poète, naïve ou touchante, quelques détails de mœurs qui piquent la curiosité ou qui excitent l'hilarité générale. Déjà l'occasion s'est présentée cinq ou six fois de conter de ces merveilleuses légendes auxquelles la foi se refuse, mais l'imagination se complaît. » (2)

Ce genre s'écarte singulièrement de notre conception actuelle de l'enseignement universitaire. Il semble que la Sorbonne et le Collège de France n'aient eu alors d'autre ambition que d'initier le grand public, tout en l'amusant, aux résultats d'une science qui avait ses laboratoires spéciaux ailleurs. Ce genre avait été inauguré par le triumvirat universitaire de la restauration, Cousin, Guizot, Villemain. Le premier en philosophie, le second en histoire, le troisième en litterature avaient laissé des modèles qui ont fait loi longtemps.

Il s'agissait de satisfaire un public très mélangé, les uns y venant en vue d'une instruction très générale, d'autres en quête d'une distraction intelligente, ou n'y cherchant comme au théâtre qu'une émotion esthétique et non un enseignement positif. Ozanam y fait allusion en parlant de son auditoire « que je trouvai toujours bienveillant, mais trop souvent renouvelé ».

L'écueil de ce public pour le professeur, c'est qu'au lieu de le dominer, il subisse la contagion des idées de la foule et se fasse l'echo des passions du moment. Durant la restauration, l'université de France se trouvait placée entre les deux courants qui se disputaient l'opinion, le courant religieux qui s'inspirait de Chateaubriand et de Bonald et le courant incroyant entretenu par une queue de

(1) Beslay, *Le professorat d'Ozanam* dans le *Correspondant* de décembre, 1863, p. 846.

(2) *Lettres d'Ozanam*, édition de Paris, 1912, p. 397.

Digitized by Google

y gagne autant que l'esprit » (1). Malgré la prudence dont il se targue, il n'est pas douteux qu'il abrégea sa vie par ce régime qui devait aboutir à un épuisement total à l'âge de 40 ans.

Grâce à cette activité, il fut en mesure de soutenir à l'âge de 23 ans la thèse qui lui valut le grade assez rare en France de docteur en droit, car le grade de licencié est seul requis pour entrer au barreau, et deux ans plus tard il y joignait le grade de docteur ès lettres, qui exigeait la présentation et la défense de deux thèses, l'une latine, l'autre française. A la solidité du fond, s'alliait un tel éclat de la forme que le grand-maître de l'université Cousin, qui assistait à cette joûte académique, s'écria : « Ah ! Monsieur Ozanam, on ne peut d'être plus éloquent que cela. »

Cette union de l'éloquence et de la science le prédestinait à l'enseignement tel qu'on le comprenait alors en France, dans les chaires publiques, où le succès dépendait autant de la forme que du fond.

On lui en offrit à l'envi. La municipalité de Lyon créa en sa faveur une chaire de droit commercial, qui répondait à l'esprit positif de ses habitants, et qu'il ne laissa pas d'occuper avec distinction de 1839 à 1840. Le ministre de l'instruction publique Cousin lui offrit une chaire de philosophie à Orléans. Son successeur Villemain lui destinait, à Lyon même, la chaire des littératures étrangères, à la place de Quinet, appelé au Collège de France. Mais Ozanam devait préférer Paris, où le rappelaient de précieuses amitiés, son œuvre naissante de Saint-Vincent de Paul, des ressources scientifiques, qui manquaient en province, et l'occasion d'exercer sur un plus grand théâtre sa passion d'apostolat. C'est pourquoi il accepta en 1840 les fonctions plus modestes de suppléant de Fauriel à la Sorbonne, dans la chaire des littératures étrangères, qu'il occupa définitivement comme titulaire à partir de 1844. Ozanam était sans fortune et venait de se marier. Pour subvenir aux frais du jeune ménage, en attendant, il fut obligé d'y joindre le cumul d'une chaire de rhétorique au Collège Stanislas, sous la direction du père Gratry.

Du premier jour, il conquit son auditoire. Des contemporains nous ont conservé la physionomie du professeur. C'était un timide qui n'arrivait pas sans effort à la possession de toutes ses facultés.

« Dans sa chaire, après s'être assis, il rangeait devant lui ses notes, restait silencieux, éprouvait « ces angoisses de la pensée », qu'il a racontées lui-même quelque part ; il commençait enfin d'une voix faible, presque tremblante ; mais peu à peu il s'animait, ses

(1) *Lettres d'Ozanam*, vol. II, p. 21.

Digitized by Google

yeux abaissés se relevaient, sa taille penchée se redressait ; sa parole serrée, pénétrante, harmonieuse s'accentuait ; il trouvait d'ingénieuses images, d'heureuses expressions, plus souvent de ces mots profondément tendres qui vont au cœur et font couler des larmes. Son auditoire, d'abord attentif, s'animait peu à peu, gagné par l'irrésistible contagion d'une émotion sincère ; on sentait courir dans l'assistance un frémissement sympathique ; des applaudissements chaleureux interrompaient souvent sa leçon et accueillaient toujours les dernières paroles » (1).

Ainsi comprise, chaque leçon était un morceau d'éloquence, dont Ozanam préparait avec soin les ingrédients, comme il le dit dans une lettre intime à sa fiancée : « Il ne se passe guère de leçon où je n'aie à présenter tour à tour des considérations philosophiques, un tableau historique, quelque citation de poète, naïve ou touchante, quelques détails de mœurs qui piquent la curiosité ou qui excitent l'hilarité générale. Déjà l'occasion s'est présentée cinq ou six fois de conter de ces merveilleuses légendes auxquelles la foi se refuse, mais l'imagination se complaît. » (2)

Ce genre s'écarte singulièrement de notre conception actuelle de l'enseignement universitaire. Il semble que la Sorbonne et le Collège de France n'aient eu alors d'autre ambition que d'initier le grand public, tout en l'amusant, aux résultats d'une science qui avait ses laboratoires spéciaux ailleurs. Ce genre avait été inauguré par le triumvirat universitaire de la restauration, Cousin, Guizot, Villemain. Le premier en philosophie, le second en histoire, le troisième en littérature avaient laissé des modèles qui ont fait loi longtemps.

Il s'agissait de satisfaire un public très mélangé, les uns y venant en vue d'une instruction très générale, d'autres en quête d'une distraction intelligente, ou n'y cherchant comme au théâtre qu'une émotion esthétique et non un enseignement positif. Ozanam y fait allusion en parlant de son auditoire « que je trouvai toujours bienveillant, mais trop souvent renouvelé ».

L'écueil de ce public pour le professeur, c'est qu'au lieu de le dominer, il subisse la contagion des idées de la foule et se fasse l'écho des passions du moment. Durant la restauration, l'université de France se trouvait placée entre les deux courants qui se disputaient l'opinion, le courant religieux qui s'inspirait de Chateaubriand et de Bonald et le courant incroyant entretenu par une queue de

(1) Beslay, *Le professorat d'Ozanam* dans le *Correspondant* de décembre, 1863, p. 846.

(2) *Lettres d'Ozanam*, édition de Paris, 1912, p. 397.

Digitized by Google

voltairiens attardés. L'université s'était efforcée de se tenir dans une voie mitoyenne, professant le respect dû à la religion de Pascal et de Bossuet, tout en conservant à l'égard de l'Église une défiance renouvelée des jansénistes et des gallicans. Il lui fallait ne pas effaroucher le pouvoir dont l'université dépendait et ménager son monopole, en le rendant acceptable à la masse des croyants.

Mais lorsque la révolution de 1830 eut rompu l'alliance entre le trône et l'autel, ces ménagements firent place au laisser-aller qui prévalut dans toutes les sphères, et on lâcha la bride aux opinions les plus avancées. A la Sorbonne, dans la chaire de philosophie, Jouffroy, l'auteur du manifeste : *Comment les dogmes finissent*, saluait déjà la fin du christianisme.

Cela ne passa point sans soulever des protestations. C'était en 1832, alors que Ozanam n'était qu'étudiant. Il rédigea aussitôt au nom des croyants de l'auditoire une profession de foi qui obligea le professeur, sinon à se retracter, du moins à prendre l'engagement de respecter les croyances de son public.

C'est assez dire qu'en montant dans sa chaire de Sorbonne, Ozanam a dû faire un acte de courage pour déployer devant un public aussi mêlé ses convictions catholiques dans toute leur intégrité. « Rien, écrit Lacordaire, rien n'est déguisé, rien n'est affaibli de ce qui pourrait blesser des esprits mal accoutumés à la présence et au courage de la vérité. L'orateur est jeune, il est sincère, ardent, instruit : Athènes l'écoute, comme elle eût écouté Grégoire ou Basile, si, au lieu de retourner dans les solitudes de leur patrie, ils eussent, au pied de l'Aréopage où prêchait saint Paul, ouvert ce trésor de goût et de savoir qui devait illustrer leur nom. Ozanam avait encore un charme, un charme sans lequel il eût sans doute succombé, mais qui, ajouté à ses autres dons, achevait en sa personne l'ouvrier d'une séduction prédestinée : il était doux pour tout le monde et juste envers l'erreur (1). »

Il fut plus heureux sous ce rapport que son collègue Lenormant, qui occupait à la Sorbonne une chaire voisine, celle d'histoire moderne, comme suppléant de Guizot, devenu ministre. Lenormant était un converti que l'étude de l'histoire avait ramené dans le sein de l'Église. A l'enseignement de la Sorbonne, s'opposait alors l'enseignement du collège de France, où vaticinaient Quinet et Michelet, deux pontifes de l'incrédulité. Ce fut la question des Jésuites qui fit éclater la lutte. La peur du Jésuite a toujours été l'une des

(1) Cette extrême douceur lui valut un jour d'être sottement accusé par les flaireurs d'hérésie de nier l'éternité de l'enfer, sans doute parce qu'il ne damnait personne. Voir ses *Lettres*, t. II, p. 248.

Digitized by Google

faiblesses du libéralisme européen. Villemain, ministre de l'instruction publique, fut tellement affolé par le péril jésuitique, qu'en 1844 cela aboutit à un accès de vraie démence qui l'obligea à se retirer du gouvernement. Cette question passionnait donc tous les esprits. Il était facile de se faire une grosse popularité en la portant dans les chaires de l'université. Michelet et Quinet n'y manquèrent pas. C'était sortir des attributions de leurs leçons, chez Quinet du moins, renfermé par son programme dans l'histoire des littératures du midi de l'Europe. Il fut invité à y rentrer et, sur son refus, Guizot suspendit un cours qui était devenu un prétexte à tapage et à des scènes de désordre au sein de l'Université. Le cours de Lenormant en éprouva le contre-coup. Avide de représailles, cette jeunesse turbulente s'y porta à de tels excès que le professeur dut abandonner sa chaire. Ozanam fut épargné. Ce n'est pas qu'il diminuât en rien l'ardeur ou l'expression de ses convictions catholiques. Mais il s'imposait par l'ascendant de l'éloquence. Un survivant de cette génération m'a conté comment, étudiant de Paris alors, il allait applaudir Ozanam après avoir conspué Lenormant.

Plus délicate allait être la situation d'Ozanam dans la question du monopole universitaire qui fut soulevée de nouveau à la suite des prédications aggressives et outrageantes pour les croyants dont le Collège de France venait d'être le théâtre. C'est un ami d'Ozanam, Montalembert, qui présidait à cette seconde campagne comme général, après avoir fait la première comme soldat. Sous ses ordres, il se produisit un grand élan catholique. « Ozanam, dit Lacordaire, était de nous le plus douloureusement placé. Catholique ardent, ami dévoué des libertés sociales, de celles de l'âme en particulier, parce qu'elles sont le fondement de toutes les autres, il ne pouvait cependant méconnaître qu'il appartenait au corps dépositaire légal du monopole de l'enseignement. Fallait-il rompre avec ce corps qui l'avait reçu si jeune et comblé d'honneurs ? C'eût été abdiquer sa chaire... Et cependant le professeur chrétien, le chrétien libéral, Ozanam, pouvait-il se séparer de nous ? »

» Il est rare que dans les situations les plus délicates, il n'y ait pas un certain point qui concilie tout. Ozanam conserva sa chaire : c'était son poste dans le péril de la vérité. Il n'attaqua point expressément le corps auquel il appartenait : c'était son devoir de collègue et d'homme reconnaissant. Mais il demeura dans la solidarité la plus entière et la plus avérée avec nous tous ; je veux dire, quoique je n'aie pas le droit de m'y compter, avec ceux qui défendaient de tout leur cœur la cause sacrée de la liberté d'enseignement. Aucun des liens qui l'attachaient aux chefs et aux soldats ne subit d'atteinte.

Digitized by Google

Il était et il fut de toutes les assemblées, de toutes les œuvres, de toutes les inspirations de ce temps, et ce qu'il ne disait pas dans sa chaire ou dans ses écrits, ressortait de son influence avec une clarté qui était plus qu'une confession. Aussi pas un seul moment de défiance ou de froideur ne diminua-t-il le haut rang qu'il avait parmi nous : il garda tout ensemble l'affection des catholiques, l'estime du corps dont il était membre, et, au dehors des deux camps, la sympathie de cette foule mobile et vague qui est le public et qui tôt ou tard décide de tout. »

Plusieurs années auparavant, Ozanam, n'étant encore qu'étudiant, avait pris une attitude très nette dans cette question de la liberté d'enseignement, et comme il s'agit de Louvain et de la Belgique, le fait mérite d'être rappelé.

C'était en 1834 : l'épiscopat belge venait de fonder à Malines l'université catholique, transférée l'année suivante à Louvain. Dans cette dernière ville, achevait de mourir le tronçon d'une université officielle, plus hollandaise que belge (1). Des étudiants de celle-ci eurent le mauvais goût de s'insurger contre l'usage que l'Église se proposait de faire de l'une de nos grandes libertés constitutionnelles. Ils le firent par des invectives proférées contre les évêques dans la rue et dans une petite feuille locale. La réponse ne se fit pas attendre. C'est Ozanam qui la rédigea et la rendit publique dans deux journaux de Paris et trois journaux de Belgique.

Cette protestation disait :

L'épiscopat belge vient de fonder une université libre et catholique.

Université catholique : cette nouvelle devait être un sujet de joie pour l'Eglise, heureuse de voir s'élever dans son sein un témoignage de plus de sa maternelle sollicitude, un monument de plus de l'immortelle alliance de la science et de la foi, un démenti de plus à ceux qui vont annonçant partout la mort prochaine du christianisme.

Université libre : ce devait être un sujet d'orgueil pour tous les amis de la nationalité belge, fiers de voir fonder sur un sol si longtemps asservi une institution vierge de toute protection étrangère, vierge de toute intervention gouvernementale, se soutenant par ses propres forces, digne d'un peuple véritablement ami des lumières et de la liberté.

Cependant quelques étudiants de l'université de Louvain ont accueilli cette institution naissante par des outrages publics et multipliés.

(1) A rectifier un *lapsus* de la dernière édition des *Lettres*, t. I, p. 441, où la *table des matières* met en cause les étudiants de l'Université *catholique* de Louvain, par une confusion entre l'université officielle et l'université catholique qui n'existait encore qu'en projet en avril 1834 et qui s'ouvrit à Malines et non pas à Louvain.

Digitized by Google

Nous, étudiants catholiques de l'université de Paris, à cause de la solidarité qui semble unir des hommes du même âge, parlant une même langue, livrés aux mêmes études, nous protestons contre la conduite de nos condisciples de Louvain ; nous renions, au nom de la jeunesse studieuse, les excès commis par quelques-uns de ses membres ; nous disons que ceux qui ont agi de la sorte ne sont ni les champions de la liberté, ni ceux de la science... Nous protestons encore au nom de ceux-mêmes qui ne partagent pas nos croyances, mais qui veulent le développement de tous les grands desseins, de toutes les intentions généreuses, de toutes les œuvres utiles.

Nous disons enfin que, tout en reconnaissant les bienfaits de l'université à laquelle nous appartenons, et envers laquelle nous ne serons jamais ingrats, nous envions à nos frères de Belgique le bonheur de pouvoir recevoir le pain de la science d'une main connue, de la même main qui distribue la parole sainte ; nous leur envions de posséder un enseignement fondé sur une base solide, à l'abri de l'incertitude des problèmes ; de pouvoir entendre parler le langage des lettres humaines sans entendre blasphémer les choses divines ; de ne pas être obligés, comme nous, d'écouter avec défiance les discours des maîtres et d'en faire deux parts : celle de l'erreur et celle de la vérité.

Nous espérons qu'un jour la France jouira du même bienfait. (15 avril 1834.) (1)

De nombreuses signatures appuyèrent cette protestation aussi digne qu'éloquente. Il y a plus ; ces jeunes gens y allèrent de leur argent de poche, en prenant part à la souscription ouverte dans les journaux pour soutenir l'œuvre naissante de l'épiscopat belge.

Ce n'est pas le seul contact qu'Ozanam eut avec Louvain. C'est dans le cercle de ses relations à Paris que cette institution, internationale dans son premier personnel, avait recruté deux de ses professeurs, le fondateur de la chaire d'économie politique, le comte de Coux, associé de Montalembert et de Lacordaire au début de la campagne pour l'école libre, et le premier de nos professeurs de littérature française, de Cazalès, le fils de l'orateur de la Constituante.

Ozanam lui-même passa un jour par Louvain, en se rendant dans cette Allemagne sur laquelle devait porter son premier cours à la Sorbonne et dont il tenait à pouvoir dire qu'il l'avait vue chez elle. Dans une lettre familière, il rapporte, non sans humour, ses impressions de voyage qu'il n'entendait point destiner au public, comme ceux, dit-il, qui, après avoir passé le pont de Kehl, rentre avec deux volumes superbement intitulés : *Au delà du Rhin*. Mais laissons le

(1) *Lettres*, t. I, p. 97.

Digitized by Google

parler. Si la citation est un peu longue, il est toujours intéressant de recueillir l'impression que nous faisons sur l'étranger.

Rien ne m'a semblé plus curieux, plus intéressant que ce petit royaume de Belgique, rencontré le premier sur ma route. En quatre jours, on le traverse en tous sens, avec le temps nécessaire pour visiter raisonnablement Bruxelles, Anvers, Ostende, Gand et Liège. On se croirait transporté dans l'empire de Lilliput. Et puis cette miniature de nation n'est elle-même que le portrait réduit de trois autres nations, une triple contrefaçon de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Contrefaçon partout, dans les mœurs, dans le costume, dans l'architecture, jusque dans la langue. Le peuple parle wallon et flamand, c'est-à-dire un patois d'origine romane et un autre d'origine germanique, mais tous deux détestables. Le français officiel du gouvernement et des journaux ne vaut guère davantage. Les productions littéraires du crû se distinguent par un goût de terroir ; en toutes choses règne une certaine gaucherie qui accompagne toujours l'imitation, quand elle n'est pas sûre d'elle-même. On tremble à chaque instant que ce pauvre *Lion belge* ne montre le bout de l'oreille.

Cependant, après un premier moment de bonne humeur bien pardonnable en présence de tant de prétentions et de contrastes risibles, il faut faire place à des réflexions sérieuses. Et d'abord, prenez garde que cette brièveté des distances, ce rapprochement des frontières dont nous plaisantions tout à l'heure, n'était qu'une admirable illusion, un miracle du travail. Si le royaume se traverse en une demi-journée, c'est qu'en une demi journée le char que la vapeur emporte, mesure cinquante lieues. Le fer et le feu tracent sur ce sol fécond un sillon perpétuel. Le commerce y atteint par la rapidité des tranports une prospérité dont nous n'avons pas même l'idée, nous, admirateurs naïfs du chemin de fer de Paris à Versailles (1). Vendredi en trois quarts d'heure, je me trouvai transporté de Bruxelles à Louvain. Là, dans une longue conversation avec M. Mœller, professeur à l'Université catholique, après une visite détaillée de ce bel établissement, j'ai commencé à comprendre ce qu'il y a d'excellent dans les institutions et le caractère belges.

Déjà, au milieu des églises de la capitale, à Sainte-Gudule, à Saint-Jacques de Caudemberg, à Saint-Nicolas, la prodigalité du luxe religieux, le nombre et la piété des fidèles m'avaient appris que je foulais un sol plein de foi. Malines et ses hautes tours archiépiscopales apparaissant à travers un nuage de vapeur, ses ateliers de charité, ses écoles chrétiennes de commerce, fondées par le cardinal actuel, me témoignaient de la parfaite alliance qui unit ici l'industrie et la religion. Mais Louvain, la Sorbonne des Pays-Bas, où deux fois, sous Joseph II et sous Guillaume, une tentative schismatique de la part du pouvoir a suffi pour soulever le peuple, Louvain, remis par les

(1) Ce n'est que deux ans plus tard que le projet d'un réseau complet triompha en France et non sans peine. Des esprits aussi ouverts que Thiers déclaraient encore à la tribune cette entreprise plus coûteuse qu'utile.

Digitized by Google

évêques nationaux en possession de son antique gloire, doté de quarante chaires, d'une bibliothèque de cent trente mille volumes, de trois collèges, où les étudiants trouvent un asile pour leurs mœurs en même temps que d'inappréciables secours pour leur instruction, Louvain m'a fait voir comment l'Église, quand elle est maîtresse d'elle-même, sait s'emparer du patriotisme et de la science pour s'en faire d'honorables appuis. Nulle part je n'ai vu aimer si franchement ces trois choses : l'orthodoxie, la liberté et les lumières (Mayence, 14 octobre 1840). (1)

Du passage d'Ozanam à Louvain, je n'ai point retrouvé la trace ici. Ce devait être à l'automne de 1840, alors que l'université entière, professeurs et étudiants, étaient en vacances (2). Il n'y rencontra même pas le comte de Coux, dont il avait été l'élève, puis le collaborateur à Paris (3). Il n'avait pas d'ailleurs la notoriété qu'il allait bientôt conquérir en prenant possession de sa chaire en Sorbonne. Ozanam à Louvain passa donc inaperçu. Quatre ans plus tard on réimprimait, à Louvain, ses premiers ouvrages publiés à Paris. La même année, en 1844, la Société de Saint-Vincent de Paul, fondée par Ozanam à Paris, servait de modèle à la première conférence du même genre organisée parmi les étudiants de Louvain.

II. — Ozanam et la question sociale.

Ozanam s'est toujours tenu à l'écart de la mêlée des partis politiques. Il n'avait ni le goût de la lutte, ni le tempérament du lutteur. Il ne s'est jamais désintéressé des questions sociales. Elles s'imposaient à un esprit aussi réfléchi dans cette cité de Lyon, dont toute la prospérité reposait sur l'industrie des soieries. Dans cette industrie, qui mettait en face une oligarchie de 800 fabricants et un prolétariat de 30 à 40,000 ouvriers, les questions du capital et du travail, de la concurrence et des salaires étaient à l'ordre du jour. De ces questions pratiques on en vint bientôt aux doctrines. Ozanam avait

(1) *Lettres d'Ozanam*, t. I, p. 377.

(2) En effet, cette année l'ouverture des cours eut lieu le 7 octobre et, d'après la même lettre, Ozanam était le 10 octobre déjà à Cologne. Il y a d'ailleurs des incohérences dans les dates [ajoutées sans doute par l'éditeur, qui aurait dû mettre ses conjectures entre crochets] ; car la lettre précédente est datée de Paris, le même jour, 10 oct. 1840.

(3) Mon père pouvait être absent pour le même motif ; dans ce cas, c'est mon grand-père, resté au logis, qui a dû faire à Ozanam les honneurs de l'université. Je me souviens que plusieurs années après, parlant d'Ozanam, il avait gardé l'impression d'un jeune homme sans prétention, sans cet air de supériorité assez fréquent chez les Français une fois qu'ils se produisent à l'étranger.

Digitized by Google

dix-huit ans, lorsqu'il prit contact avec le socialisme, sous sa première forme, le socialisme doctrinal de Saint-Simon. Cette doctrine s'annonçait comme une nouvelle religion ; elle était colportée de ville en ville par de véritables apôtres. En 1831 ils arrivèrent à Lyon. Leur succès fut nul. Néanmoins leurs déclamations frappèrent Ozanam, qui y répondit aussitôt dans la presse et par une brochure : *Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon*, déclamatoire aussi dans la forme, mais vigoureuse par l'argumentation. Aussi n'y fut-il pas répondu.

Arrivé à Paris, Ozanam s'inscrivait au cours libre d'*Économie sociale* ouvert par le comte de Coux, le futur professeur de Louvain (1). Durant ces années d'université, il fut amené subitement, du terrain des doctrines, sur le terrain des œuvres. Le signal partit d'une tribune libre, ouverte, sous le nom de *conférence d'histoire*, à toutes les opinions. Des étudiants y livraient bataille pour ou contre le christianisme. Les adversaires du christianisme ne pouvaient nier son grand passé. Mais que fait-il dans le présent ? « Où sont vos œuvres ? » — A cette parole de défi, il s'agissait de répondre par des actes. La conférence d'histoire fit place à une conférence charitable, berceau de la société de Saint-Vincent de Paul. Aujourd'hui sa raison d'être est suffisamment démontrée par son succès prodigieux. Mais ses commencements furent difficiles. Comme toute nouveauté, elle semblait la condamnation de ce qui s'était fait ou ne s'était pas fait jusque-là. Société laïque, elle sortait des cadres de la hiérarchie traditionnelle. Puis c'étaient des jeunes gens qui avaient l'air de faire la leçon à des hommes posés, habitués à prendre la tête de toutes les œuvres. Chose inattendue, là où Ozanam devait rencontrer le plus d'opposition, c'est dans sa ville religieuse de Lyon, le berceau de tant d'œuvres de zèle. Comme œuvre de zèle, la visite des pauvres n'a jamais cessé d'être pratiquée par les bons chrétiens, et Ozanam en trouvait l'exemple dans sa propre famille. Lacordaire en raconte ce trait touchant : « Lorsqu'il montait l'escalier des pauvres, Ozanam pouvait y retrouver les pas de son père et de sa mère. Tous deux, en effet, avaient l'habitude de visiter en personne les indigents ; tous deux, déjà vieillis, se défendaient l'un à l'autre de monter au delà du quatrième étage ; mais la charité trompant leur prudence réciproque, il leur arrivait de se rencontrer en flagrant délit au même palier. »

(1) *Lettre de mars* 1832 : « M. de Coux a commencé son cours plein de profondeur et d'intérêt. Il y a foule à ses leçons, parce que, dans ses leçons, il y a de la vérité et de la vie, une grande connaissance de la plaie qui ronge la société et du remède qui seul peut la guérir », t. I, p. 51.

Digitized by Google

Ce qu'il y avait de nouveau, c'est l'organisme, et c'est là l'œuvre dont l'honneur revient à Ozanam, comme *organisateur* des premières conférences et par la suite de leur filiation autour d'un centre commun (1).

Quand Ozanam défendait une création de tant d'avenir contre les défiances et les mesquineries, non seulement des étrangers, mais de beaucoup de ses amis, il ne s'était pas avisé que cette modeste œuvre pie pouvait avoir aussi une portée sociale, comme médiatrice dans l'antagonisme des classes.

Cet antagonisme venait de faire explosion dans la cité industrielle de Lyon à deux reprises, en 1831 et en 1834, la première fois à propos d'un tarif des salaires, la seconde fois, à propos d'une mutualité ouvrière, d'un caractère purement économique, mais que le gouvernement libéral, soutenu par les patrons, voulut englober dans la condamnation des associations politiques. Par deux fois, il fallut contre la résistance populaire faire appel à l'armée, qui n'y alla pas de main morte. Ozanam était à ses études de droit durant la lutte. Mais il en retrouva les traces encore chaudes à son retour :

« L'aspect matériel de la ville a changé. Le canon des journées d'avril a renversé des maisons ; mais en revanche nos collines sont couronnées de forts tout neufs, avec des canons d'un beau bronze. Le commerce ne va guère et les ouvriers émigrent pour la Suisse ; mais nous avons une superbe garnison, des revues, des patrouilles, des sentinelles à chaque pas. Les grands sabres traînent agréablement sur les pavés des places publiques. Si quelques manufactures sont désertes, les maisons de débauche et les prisons sont remplies. Bien des gens ont déménagé, en sorte que dans ce pauvre Lyon, je ne sais plus m'orienter. » (2)

On devine à ces lignes comment l'âme si impressionable d'Ozanam devait vibrer à de pareils spectacles. Deux ans plus tard il en faisait la confidence à un ami dans une lettre datée de Lyon, 1836 : « La question qui agite aujourd'hui le monde autour de nous, n'est ni une question de personne, ni une question de formes politiques, mais

(1) Ozanam n'a jamais prétendu au titre de fondateur d'une œuvre en soi collective ; il en a lui-même décerné le titre par gratitude à M. Bailly, qui accorda à l'œuvre son patronage, un local et les premières ressources ; mais Ozanam en a été la cheville ouvrière et, de ce chef, ses amis en revendiquent pour lui la plus grande part, et avec raison. Sur ce point d'histoire voir : Boissard, *Justice ! Le journal l'*Univers *et Frédéric Ozanam*. Paris, 1856.

(2) *Lettres*, t. I, p. 112.

Digitized by Google

une question sociale ; c'est la lutte de ceux qui n'ont rien et de ceux qui ont trop ; c'est le choc violent de l'opulence et de la pauvreté qui fait trembler le sol sous nos pas ; notre devoir, à nous chrétiens, est de nous interposer entre ces ennemis irréconciliables et de faire que les uns se dépouillent comme pour l'accomplissement d'une loi et que les autres reçoivent comme un bienfait, que la communauté volontaire remplace l'impôt et l'emprunt forcé, que la charité fasse ce que la justice seule ne saurait faire. » (1)

Telles étaient les préoccupations d'Ozanam en abordant l'enseignement supérieur à Lyon dans la chaire de droit commercial. Devant un auditoire de négociants, bien plus âgés que lui pour la plupart, il doit traiter la question brûlante des relations de maître à ouvrier, « ces deux camps entre lesquels se divise la société française et dont le premier choc a laissé après lui tant de terreurs, de ressentiments et de menaces. » (2) Soit qu'il fixe ce qu'il appelle le *salaire naturel*, soit qu'il signale les torts des maîtres, la spéculation et l'exploitation, on sent que son cœur est du côté des ouvriers. « J'empiète, écrit-il à un ami, sur l'économie sociale. Je m'efforce d'inspirer à mes auditeurs l'amour et le respect de leur profession et par conséquent l'observance des devoirs qu'elle impose ; je leur dis des vérités sévères ; leur bienveillance m'en donne le droit. » (3)

En 1847, Ozanam, passant par Rome, avait été témoin des ovations populaires auxquelles donnèrent lieu les réformes libérales de Pie IX. Libéral, comme l'était toute cette génération de 1830, il en revint enthousiasmé. Dans un discours éloquent, prononcé au cercle catholique de Paris et reproduit dans le *Correspondant* (4), il saluait avec transport cette réconciliation de la liberté avec l'Église, comme il promouvait, par son enseignement, l'accord de l'Église avec la science. Ami de l'Italie, d'où sa famille était originaire et où lui-même était né durant l'occupation française, il crut assister à la résurrection de l'Italie par la papauté.

« Il y a longtemps que l'Italie passe pour morte, disait-il. En 1815, les hommes d'État mirent la morte au tombeau, en scel-

(1) *Lettres*, t. I, p. 201.

(2) *Mélanges*, t. II, p. 513. On n'a retrouvé de ces leçons que le canevas, publié là même, simples notes de cours, mais qui révèlent chez Ozanam un esprit juridique non inférieur à son sens littéraire ou philosophique.

(3) *Lettres*, t. I, p. 333.

(4) Ce discours n'a pas été repris dans ses *Œuvres complètes*. Il faut le chercher dans le n° du 10 février 1848 du *Correspondant*.

Digitized by Google

lèrent la pierre et y posèrent des gardes. Il semblait que cette admirable contrée ne fut plus qu'un lieu d'oisiveté et de sommeil : tout au plus y entendait-on le bruit des musiciens, le son des voix et des instruments. Pie IX est venu, comme le Christ auprès de la fille de Jaïre ; il a chassé, lui aussi, les joueurs de flûte et les pleureuses, et prenant par la main la belle vierge, il a dit à l'Europe étonnée : « Cette fille n'est pas morte ; elle dormait. »

Ozanam y a vu encore autre chose, à laquelle Pie IX n'a guère pensé, mais qui répond aux préoccupations constantes d'Ozanam. D'après lui, « la papauté se tourne du côté de la démocratie, du côté de ces barbares des temps nouveaux dont elle ne se dissimule ni les instincts violents, ni la dureté du cœur. Mais elle y voit premièrement le grand nombre, le nombre infini des âmes qu'il faut reconquérir et sauver ; en second lieu la pauvreté, que Dieu aime, la pauvreté qui fait la force, qui ne marchande ni son sang, ni ses sueurs, à qui l'avenir appartient. Voilà pourquoi la papauté passe du côté des barbares, » — comme elle l'avait fait aux temps des invasions. — « Que le pontificat moderne entraîne aussi les catholiques français dans la voie qu'il ouvre ! Sacrifions les répugnances et les ressentiments pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas. Aidons-le, non seulement de l'aumône qui oblige les hommes, mais de nos efforts pour obtenir les institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs. Passons aux barbares et suivons Pie IX. »

Cette fois Ozanam cassait les vitres. Aussi dut-il subir, à propos de cette poussée du côté des barbares, les réclamations de ses meilleurs amis, effrayés d'une pareille hardiesse.

Un mois après, éclatait la catastrophe inattendue de 1848. La tempête grondait : la société était en péril et ressemblait à un vaisseau désemparé, où s'est déclarée une voie d'eau. Chacun aidait à la manœuvre et travaillait aux pompes. C'est la seule occasion où Ozanam descendit dans l'arène politique. Avec Lacordaire et de Coux, qui avait repassé de l'enseignement dans la presse, il lança l'*Ère nouvelle*, qui prêchait le ralliement à la république, comme autrefois l'*Avenir* de Lamenais s'était rallié au libéralisme de 1830, mais cette fois avec un plus grand souci de l'orthodoxie et en s'abritant sous la bannière de Pie IX.

Les catholiques ne devaient rien à la royauté tombée, qui les avait toujours tenus à distance. Ils étaient libres de choisir leur voie. Mais presque aussitôt ils se divisèrent.

Digitized by Google

une question sociale ; c'est la lutte de ceux qui n'ont rien et de ceux qui ont trop ; c'est le choc violent de l'opulence et de la pauvreté qui fait trembler le sol sous nos pas ; notre devoir, à nous chrétiens, est de nous interposer entre ces ennemis irréconciliables et de faire que les uns se dépouillent comme pour l'accomplissement d'une loi et que les autres reçoivent comme un bienfait, que la communauté volontaire remplace l'impôt et l'emprunt forcé, que la charité fasse ce que la justice seule ne saurait faire. » (1)

Telles étaient les préoccupations d'Ozanam en abordant l'enseignement supérieur à Lyon dans la chaire de droit commercial. Devant un auditoire de négociants, bien plus âgés que lui pour la plupart, il doit traiter la question brûlante des relations de maître à ouvrier, « ces deux camps entre lesquels se divise la société française et dont le premier choc a laissé après lui tant de terreurs, de ressentiments et de menaces. » (2) Soit qu'il fixe ce qu'il appelle le *salaire naturel*, soit qu'il signale les torts des maîtres, la spéculation et l'exploitation, on sent que son cœur est du côté des ouvriers. « J'empiète, écrit-il à un ami, sur l'économie sociale. Je m'efforce d'inspirer à mes auditeurs l'amour et le respect de leur profession et par conséquent l'observance des devoirs qu'elle impose ; je leur dis des vérités sévères ; leur bienveillance m'en donne le droit. » (3)

En 1847, Ozanam, passant par Rome, avait été témoin des ovations populaires auxquelles donnèrent lieu les réformes libérales de Pie IX. Libéral, comme l'était toute cette génération de 1830, il en revint enthousiasmé. Dans un discours éloquent, prononcé au cercle catholique de Paris et reproduit dans le *Correspondant* (4), il saluait avec transport cette réconciliation de la liberté avec l'Église, comme il promouvait, par son enseignement, l'accord de l'Église avec la science. Ami de l'Italie, d'où sa famille était originaire et où lui-même était né durant l'occupation française, il crut assister à la résurrection de l'Italie par la papauté.

« Il y a longtemps que l'Italie passe pour morte, disait-il. En 1815, les hommes d'État mirent la morte au tombeau, en scel-

(1) *Lettres*, t. I, p. 201.

(2) *Mélanges*, t. II, p. 513. On n'a retrouvé de ces leçons que le canevas, publié là même, simples notes de cours, mais qui révèlent chez Ozanam un esprit juridique non inférieur à son sens littéraire ou philosophique.

(3) *Lettres*, t. I, p. 333.

(4) Ce discours n'a pas été repris dans ses *Œuvres complètes*. Il faut le chercher dans le n° du 10 février 1848 du *Correspondant*.

Digitized by Google

lèrent la pierre et y posèrent des gardes. Il semblait que cette admirable contrée ne fut plus qu'un lieu d'oisiveté et de sommeil : tout au plus y entendait-on le bruit des musiciens, le son des voix et des instruments. Pie IX est venu, comme le Christ auprès de la fille de Jaïre ; il a chassé, lui aussi, les joueurs de flûte et les pleureuses, et prenant par la main la belle vierge, il a dit à l'Europe étonnée : « Cette fille n'est pas morte ; elle dormait. »

Ozanam y a vu encore autre chose, à laquelle Pie IX n'a guère pensé, mais qui répond aux préoccupations constantes d'Ozanam. D'après lui, « la papauté se tourne du côté de la démocratie, du côté de ces barbares des temps nouveaux dont elle ne se dissimule ni les instincts violents, ni la dureté du cœur. Mais elle y voit premièrement le grand nombre, le nombre infini des âmes qu'il faut reconquérir et sauver ; en second lieu la pauvreté, que Dieu aime, la pauvreté qui fait la force, qui ne marchande ni son sang, ni ses sueurs, à qui l'avenir appartient. Voilà pourquoi la papauté passe du côté des barbares, » — comme elle l'avait fait aux temps des invasions. — « Que le pontificat moderne entraîne aussi les catholiques français dans la voie qu'il ouvre ! Sacrifions les répugnances et les ressentiments pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas. Aidons-le, non seulement de l'aumône qui oblige les hommes, mais de nos efforts pour obtenir les institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs. Passons aux barbares et suivons Pie IX. »

Cette fois Ozanam cassait les vitres. Aussi dut-il subir, à propos de cette poussée du côté des barbares, les réclamations de ses meilleurs amis, effrayés d'une pareille hardiesse.

Un mois après, éclatait la catastrophe inattendue de 1848. La tempête grondait : la société était en péril et ressemblait à un vaisseau désemparé, où s'est déclarée une voie d'eau. Chacun aidait à la manœuvre et travaillait aux pompes. C'est la seule occasion où Ozanam descendit dans l'arène politique. Avec Lacordaire et de Coux, qui avait repassé de l'enseignement dans la presse, il lança l'*Ère nouvelle*, qui prêchait le ralliement à la république, comme autrefois l'*Avenir* de Lamennais s'était rallié au libéralisme de 1830, mais cette fois avec un plus grand souci de l'orthodoxie et en s'abritant sous la bannière de Pie IX.

Les catholiques ne devaient rien à la royauté tombée, qui les avait toujours tenus à distance. Ils étaient libres de choisir leur voie. Mais presque aussitôt ils se divisèrent.

Digitized by Google

Pour Ozanam, la république c'était avant tout l'avènement de la démocratie. Ce que je sais d'histoire, écrivait-il (1) à son ami, me donne lieu de croire que la démocratie est le terme naturel du progrès politique et que Dieu y mène le monde. » Et à propos de la question du divorce, il disait dans son journal : « La révolution ne peut finir que par l'avènement d'une société nouvelle, sortie du travail, des privations, de tout ce qui a coutume de raffermir les consciences et les caractères. Cette société est pauvre ; elle est laborieuse ; il ne lui reste qu'à être chaste pour avoir tout ce qui fait les nations fortes... Voilà pourquoi nous repousserons le divorce, non comme la conséquence, mais comme la ruine de cette démocratie chrétienne dont nous voulons être les serviteurs » (2).

En faisant cette profession de foi, Ozanam devançait son temps. Il ne fut pas suivi et eut la douleur d'être méconnu et contredit par quelques-uns de ses meilleurs amis et surtout par Montalembert. Comme on disait que le christianisme c'était la démocratie, le noble comte s'écrie :

« Non, le christianisme, qui se prête à toutes les formes du gouvernement, ne s'identifie avec aucune. J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le christianisme était la monarchie et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté légitime. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur, aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore contre la nouvelle prétention qui confond le christianisme avec la démocratie, autre forme de la même et triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune » (3).

Quant à Louis Veuillot, qui a toujours pris je ne sais quel plaisir à égratigner ses amis, il appelait ce concurrent de son journal : l'*Erreur nouvelle*.

Néanmoins l'*Ère nouvelle* faisait son chemin. Les rédacteurs n'avaient d'abord songé qu'à un recueil hebdomadaire. Il parut comme quotidien. Le comte de Coux écrivait à la date du 21 avril :

« Vous savez que l'*Ère nouvelle* est à flots comme journal quotidien. Il y a eu hardiesse dans la détermination prise de la lancer dans les grandes eaux de la publicité : car nous avons commencé avec si peu de choses que nous serions forcés de plier ses voiles au bout de trois mois, si les abonnés ne se pressaient de venir à notre secours. Nous n'avons pas encore à nous plaindre puisque nous comptons déjà 2100 abonnés et qu'en outre nous ven-

(1) *Lettres*, II, p. 225.
(2) *Mélanges*, I, p. 173.
(3) Cité par Mgr Baunard, *Frédéric Ozanam d'après sa correspondance*.

Digitized by Google

dons de 15 à 1800 exemplaires dans les rues. Cela couvre en ce moment tous les frais... Cette œuvre doit vous intéresser à un haut degré. Nous sommes les représentants du vrai libéralisme catholique, du catholicisme *libéral* à la façon de Pie IX, ni plus, ni moins, et ce rôle est encore unique dans la presse européenne » (1).

Deux mois plus tard, en juin, éclatait une seconde révolution, sociale cette fois. Le prolétariat de Paris se soulevait contre le gouvernement républicain, qui n'avait pas répondu à ses espérances ou à ses illusions. La dictature militaire de Cavaignac en eut raison, mais au prix de quelle saignée ! Ce fut assez pour détacher de la cause du peuple bon nombre de ses partisans. Ozanam, seul, ne voulut pas en désespérer. S'adressant à la bourgeoisie triomphante, il osait dire :

« Vous allez et venez tranquillement d'un bout à l'autre de la ville pacifiée. Mais le danger, que vous vous félicitez de ne plus voir dans les rues, s'est caché dans les greniers des maisons qui les bordent. Vous avez écrasé la révolte : il vous reste un ennemi que vous ne connaissez pas assez, dont vous n'aimez pas qu'on vous entretienne et dont nous avons résolu de vous parler aujourd'hui : *la misère*. » Il déroule ensuite de cette misère un tableau navrant qu'il a vécu en visitant ces miséreux dans leurs greniers. Non, tous les torts ne sont pas du côté des ouvriers, et il part de là pour rappeler à chacun ses devoirs, aux prêtres français, — aux riches, — aux représentants du peuple, — aux citoyens de toute condition.

Il le fait sans rhétorique, avec une éloquence simple, mais pressante, qui rappelle les harangues de Démosthènes aux Athéniens. C'est peut-être ce qu'il a écrit de plus parfait.

Non moins remarquables sont ses articles sur *Les origines du socialisme*.

Passant en revue quinze siècles d'histoire, il constate que c'est une erreur séculaire, mais qui n'a duré si longtemps que parce qu'il y entre une part de vérité. Tout ce qu'il y a de vérité chez les socialistes, on le retrouve dans la société chrétienne. « Il faut voir avec quelle témérité et quelle passion les écoles du moyen âge soulevèrent ces controverses que nous croyons nouvelles. Ouvrez la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, et vous y trouverez cette question formidable : « S'il est permis de posséder en propre. » Toute l'argumentation du communisme y est résumée et réfutée. « Pour qu'une opinion fausse résiste durant tant de siècles, il faut qu'elle

(1) de Coux à Jean Moeller, Paris, 24 avril, 1848. *(Lettres inédites)*.

Digitized by Google

ait ses racines dans les plaies les plus profondes de la nature humaine et les plus dignes de pitié. Il n'est pas permis de la traiter avec légèreté, ni de croire qu'on y aura mis fin par l'incarcération de quelques turbulents. Il y faut porter le respect dû aux grands problèmes dont se sert la Providence pour tenir les sociétés en haleine et les pousser sur cette voie de progrès où elle ne lui laisse pas de repos » (1).

Néanmoins les jours de l'*Ère nouvelle* étaient comptés. Lacordaire s'en retira le premier, non qu'il en désavouât les principes, mais parce qu'elle devenait une cause de brouille entre catholiques. Le dernier coup lui fut porté par la révolution romaine de novembre : Le ministre libéral de Pie IX, Rossi, assassiné sur les degrés du parlement, la république proclamée, le pape réfugié à Gaëte, ce fut l'effondrement de toutes les espérances ou les illusions du parti d'Ozanam. La réaction vint ensuite et remit l'Italie au tombeau, en attendant une seconde résurrection, mais cette fois contre la papauté (2). L'*Ère nouvelle*, après avoir lancé un appel à la générosité de la France, en faveur de la détresse du pape, termina sa courte carrière qui n'avait duré qu'un an (15 avril 1849).

Cette campagne fut donc un échec. Néanmoins les idées qu'elle a semées, ne sont pas tombées sur un sol tout à fait aride et peut-être serait-il équitable d'y rapporter la floraison d'œuvres et de lois sociales à laquelle nous assistons.

III. Ozanam : son œuvre historique.

Il est temps d'en venir à la raison d'être de ces pages, sollicitées à l'occasion du centenaire de la naissance d'Ozanam, que les catholiques fêtent en ce moment. En s'adressant à une *Revue d'histoire*, on a voulu sans doute faire certifier la valeur de son œuvre, sept volumes d'histoire recueillis après sa mort, et le rang que cette œuvre lui assigne dans l'ensemble de la littérature historique.

Ozanam mérite d'être placé en tête de l'école des historiens catholiques de France, qui peut citer, à côté de son nom, ceux de Carné, de Champagny, Albert de Broglie, de Falloux, Montalembert. Cette école est sortie d'une réaction.

Les grands érudits du XVIIe siècle, hommes de foi autant que de science, les Mabillon, les du Cange, les Lenain de Tillemont avaient

(1) *Mélanges*, I, p. 229.

(2) Voir notre : *Histoire contemporaine de 1850 à 1900*, 2e édition, p. 36-51. Louvain, 1913.

Digitized by Google

posé les fondations durables sur lesquelles reposent nos sciences historiques : ils ont vérifié les textes, éliminé les légendes, débrouillé les généalogies, fixé la chronologie, en un mot terminé à peu près les travaux préliminaires que toute science suppose. Il restait à en faire la synthèse. Alors s'éleva au XVIIIe siècle, une autre école d'historiens, celle de Gibbon, de Voltaire et de leur séquelle, qui s'évertuèrent à retourner contre le christianisme les matériaux amassés par la science chrétienne, et avec un tel succès que de Maistre a pu dire que l'histoire n'était de son temps qu'une longue conspiration contre la vérité.

Le moment était venu de reconquérir le terrain perdu au XVIIIe siècle. Chateaubriand avait inauguré au début du XIXe siècle ce mouvement de restauration dans le domaine de la littérature et de l'esthétique. L'école d'Ozanam s'est proposé d'en faire autant dans le domaine de l'histoire.

De là les deux caractères distinctifs de cette école : sa tendance apologétique ; il s'agissait d'opposer thèse à thèse, de refaire le tableau des siècles chrétiens, calomniés par les philosophes du siècle précédent, de démolir des légendes d'un nouveau genre, fabriquées de toutes pièces pour noircir le moyen âge, ses grands papes et ses moines.

Le second caractère, c'est le culte de la forme littéraire, indispensable pour détruire l'effet des productions du XVIIIe siècle, qui devaient à ce genre d'attraits leur incontestable popularité. Le succès de ce groupe de catholiques comme écrivains a été consacré par l'Académie française qui les a accueillis, l'un après l'autre, parmi les Quarante, et où Ozanam avait sa place déjà marquée lorsqu'il mourut.

Ces deux caractères se retrouvent à un degré éminent dans les œuvres d'Ozanam. Et pour parler d'abord de la forme, il est sans contredit un des bons écrivains de son siècle. Il s'est formé à la forte école des classiques, celle dont sortaient d'ailleurs les grands romantiques de ce temps, puisqu'il n'y avait pas d'autre école. Mais, à la différence de ceux-ci, il est resté fidèle à ses premiers modèles. Il lisait les textes grecs dans la langue originale. Il écrivait un latin correct et s'exerçait dans sa jeunesse aux vers latins, dont on a retrouvé quelques spécimens remarquables en leur genre. Son français, c'est la langue de la bonne époque, sans mauvais goût, sans affectation d'un parler nouveau. La seule objection qu'on peut y faire, c'est un style constamment oratoire, jusque dans ses lettres familières. Il est toujours en chaire, soigneux de garder le décorum du professeur. Il en résulte une certaine monotonie, une fatigue pour le lecteur,

Digitized by Google

quand il le lit d'une traite, sans tenir compte des intervalles qui séparaient ses leçons. Ce souci de la correction et de l'éclat n'est pas chez lui un effet de la vanité littéraire. Ce qu'il visait avant tout, c'est l'apologétique, dont la première condition de succès était de se faire lire ou écouter.

L'apologétique a été l'inspiratrice première de toutes ses œuvres. A peine échappé des bancs du collège, durant un stage de clerc d'avoué, il préparait une *Démonstration de la vérité de la religion catholique par l'antiquité des croyances religieuses et morales*. Pour réaliser ce plan à la fois grandiose et juvénile — car il dépassait les forces humaines, — il fallait étudier l'histoire ancienne dans toute son étendue, les religions dans toute leur profondeur, et pour commencer, posséder, disait-il, une douzaine de langues. Car il entendait n'étudier l'histoire que dans ses sources, et en cela il se révèle déjà comme historien autant qu'apologiste. Telle est la raison de l'acharnement au travail où il persévérera toute sa vie et du trésor d'érudition qu'il utilisera dans d'autres constructions. Il possédait déjà sept langues et s'était mis bravement à piocher l'hébreu et le sanscrit, lorsqu'un voyage en Italie, Florence et Rome, le Dante et la papauté, l'orientèrent dans une direction toute différente et vers une tâche grande encore, mais non plus hors de sa portée.

Il renonça à l'antiquité pour se consacrer au moyen âge. Il le prend à son apogée, au XIIIe siècle et l'incarne dans la Divine comédie de Dante, qui en résume, en effet, toute la science et toutes les passions. L'ouvrage, présenté d'abord sous forme de thèse doctorale, est intitulé : *Dante et la philosophie catholique au XIIIe siècle*. Cette production de sa jeunesse révèle un talent déjà mûr. D'autres se seraient sentis attirés par la beauté des vers du poète, par les épisodes dramatiques de l'œuvre. Ozanam l'entame par son côté austère. Il se propose de dégager de ce poème la philosophie profonde qu'il contient et qui est celle des grands scolastiques du XIIIe siècle, de Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure. Dans cette recherche il déploie une familiarité avec ces graves auteurs qui était rare chez les laïcs de ce temps-là et qui permet de le classer parmi les précurseurs du mouvement néo-scolastique (1). Dès ce début, Ozanam utilise son érudition encyclopédique, recherchant

(1) Personnellement Ozanam penchait pour le traditionalisme de son temps ; mais il avait la compréhension des autres systèmes, comme le prouve son jugement sur François Bacon, beaucoup plus équitable que celui du comte de Maistre, dans sa première œuvre : *Deux chanceliers*. Paris, 1836.

Digitized by Google

chez les philosophes de tous les temps, anciens et modernes, de l'Orient et l'Occident, des analogies ou des contrastes avec la philosophie du Dante. Sans doute, dans cette admiration pour Dante, il apporte une exubérance qui trahit la jeunesse de l'auteur.

Dans ses œuvres suivantes, Ozanam passe d'un bond, du XIIIe siècle au Ve, de l'apogée du moyen âge à ses origines, qui sont triples, barbares, romaines, chrétiennes : c'est le sujet de ses *Études germaniques* et de son tableau de *La civilisation au Ve siècle*. Le programme officiel de ses leçons le renfermait dans l'histoire littéraire, et tel est aussi le cadre de ses livres, qui sont en grande partie sortis de ses leçons. Mais, ce cadre, il l'élargit aussitôt. « Dans l'histoire des lettres, j'étudie surtout, dit-il, la civilisation dont elles sont la fleur, et dans la civilisation j'aperçois principalement l'ouvrage du christianisme. » Il se propose, en effet, de montrer comment l'Église sut tirer des ruines romaines et des tribus campées sur ces ruines notre civilisation moderne.

On objectera à ce plan, qui associait l'histoire à l'apologétique, d'être une thèse plutôt qu'une histoire.

Il ne s'en défend pas (1). « Ceux qui ne veulent pas de croyance religieuse dans un travail scientifique m'accuseront de manquer d'indépendance ; mais je ne sais rien de plus honorable que ce reproche. Je ne connais pas d'homme de cœur qui veuille mettre la main à ce dur métier d'écrire sans une conviction qui le domine, dont il dépende par conséquent. Je n'aspire point à cette triste indépendance dont le propre serait de ne rien croire et de ne rien aimer. Sans doute il ne convient pas de prodiguer les professions de foi ; mais qui donc aurait le courage de toucher aux points les plus mystérieux de l'histoire,... sans prendre un parti sur les questions éternelles qu'elle agite ? On ne peut demander à l'écrivain que deux choses : premièrement, que sa conviction soit libre et intelligente, et le christianisme n'en veut pas d'autre ; c'est l'*adhésion raisonnable* que réclamait saint Paul. Secondement que le désir de justifier une croyance n'entraîne pas à dénaturer les faits, à se payer de témoignages douteux et de conséquences prématurées » (2).

(1) *Œuvres complètes*, t. III, p. 16.

(2) Il y a une école en France pour laquelle Ozanam ne compte pas, celle qui voit dans Michelet et Renan le dernier mot de la science française. Il est mieux apprécié à l'étranger, en Allemagne et en Angleterre. Dans son *Historical philosophy in France and french Belgium*. Édimbourg, 1893, Flint écrit : « Bien qu'un désir de servir d'apologie à l'Église est toujours apparent chez lui, il se tient constamment sur un terrain soigneusement contrôlé », p. 388

Digitized by Google

Si Ozanam n'a pas toujours évité le péril qu'il signale très justement, si aujourd'hui on découvre dans ses œuvres des conclusions hâtives, s'il accumule des témoignages de valeur inégale, s'il a, non pas dénaturé, du moins exagéré certains fait, cela tient, non à son orthodoxie, mais à la marche hésitante d'une science qui a besoin de se corriger sans cesse. Dans cette marche, il arrive que la science actuelle paraît parfois reculer, en ce sens que des solutions réputées acquises au temps d'Ozanam ont été ébranlées après lui, en sorte que d'anciens problèmes sont remis en discussion. S'il s'est trompé, c'est avec les fondateurs des antiquités germaniques, les Grimm, les Kreuzer, les Görres qui abusaient de l'hypothèse pour suppléer aux lacunes des sources. On ne mesure plus, à la mythologie des Scaldes scandinaves, le niveau religieux des Germains de Tacite, lorsqu'on lit, dans saint Grégoire le Grand, que déjà baptisés, les Francs en certains pays en étaient toujours au fétichisme, à l'adoration des arbres. On ne fait plus des Gètes les ancêtres des Goths, avec Grimm, à la suite de Cassiodore, l'inventeur de cette généalogie propre à flatter son maître ostrogoth. On n'est plus aussi sûr que l'était Ozanam, que Dante ait suivi à Paris les leçons de notre Siger de Brabant. On n'accorde plus la même confiance aux légendes des *Vies de Saints*, entre autres rectifications réclamées par la science actuelle.

Ozanam avait une idée trop haute de la science pour penser avoir dit dans toutes ces questions le dernier mot. Il s'en explique dans une page éloquente sur la science chrétienne. « Elle est humble, disait-il, et ne croit pas que ce soit trop de toute une vie pour acheter une vérité si petite qu'elle soit. Elle est patiente, parce qu'elle est confiante. Nous descendons, le microscope à la main, dans les derniers détails de la physiologie végétale : nous nous penchons sur les creusets de nos laboratoires ; nous reconstruisons péniblement des inscriptions effacées et des langues en ruine. Il ne nous est pas donné de voir le terme de ces recherches arides ; mais nous savons que d'autres y trouveront des conclusions glorieuses pour la Providence. Nous ne sommes qu'au commencement et le chemin est long ; mais nous savons que Dieu est au bout. Quand nos pères posaient la première pierre de leurs basiliques, à Paris, à Chartres ou Reims, ils n'ignoraient point qu'ils ne jouiraient pas de leur ouvrage. Mais si longtemps que pût durer la construction, ils savaient que leur foi durerait encore plus. Ils avaient confiance en la postérité catholique. Ils descendaient dans la poussière et dans la boue, pour y asseoir les premières fondations, attendant que d'autres

Digitized by Google

générations vinssent en élever les assises jusqu'à ce qu'après cinq cents ans, la croix triomphante en couronnât le clocher » (1).

Dans les sciences historiques, comme dans les sciences naturelles, il n'y a pas d'œuvre définitive. Les découvertes des générations précédentes sont incorporées et, pour ainsi dire, démarquées dans les travaux des générations suivantes. On n'étudie plus l'électrodynamique dans les mémoires de son inventeur Ampère ; mais, perfectionnée successivement de traité en traité, cette théorie se retrouve chez les physiciens actuels, et nous pourrions oublier le nom du premier auteur de cette merveilleuse découverte, si le congrès international des électriciens en 1881 n'avait pas adopté le terme d'*ampère* pour mesurer l'intensité des courants électriques.

De même pour apprécier avec justice les travaux d'Ozanam, il faut les mettre en regard des travaux, non pas de ses successeurs, mais de ses devanciers, et l'on reconnaîtra qu'il a fait faire, dans toutes les questions qu'il touche, un progrès considérable.

Dans son domaine propre, dans l'histoire des littératures européennes, si on le compare à Villemain, celui-ci, tout en rendant hommage à la science allemande, s'excuse de ne pas l'utiliser en faisant l'aveu, moins humiliant alors qu'il ne le serait chez un savant d'aujourd'hui, qu'il ignore le tout de la langue et de la littérature de l'Allemagne (2). Ozanam, qui s'était mis à l'allemand dès le collège, s'est trouvé en mesure d'inaugurer son enseignement en Sorbonne par un tableau original des littératures germaniques.

Guizot, en commentant la *Germanie* de Tacite, s'était plu à mettre en regard de ce tableau des mœurs de nos ancêtres les extraits des *Lettres édifiantes* des missionnaires, qui dépeignent l'état social des populations dégradées de l'Océanie ou d'Amérique. En assimilant les peuples primitifs à nos sauvages actuels, Guizot croyait, avec bien d'autres, faire de l'histoire comparée. Sans doute ce n'est que par la méthode comparée qu'on peut résoudre ce problème des origines et faire l'histoire d'époques qui n'ont pas laissé d'historien. Ozanam y a recours aussi, mais combien plus ample et plus scientifique est la documentation sur laquelle il l'appuie. Rapprochant les peuples germaniques des peuples classiques, il s'efforce de montrer par la comparaison de leurs religions et de leurs institutions, de leurs

(1) *Œuvres*, t. VII, p. 123.

(2) VILLEMAIN, *Tableau des littératures*, Édition de Bruxelles, 1840, p. 222 et 530. « J'abandonne toute la partie germanique, non que je ne l'admire ; mais je sais tout cela trop peu et trop mal. Je ne puis en parler. » Il dit ailleurs « Mon ignorance presque absolue de la langue allemande m'entrave et m'embarrasse. »

Digitized by Google

langues et de leurs traditions poétiques, qu'ils sont sortis d'une souche commune. Dans ce travail, il se reconnaît tributaire de la science allemande, tout en se gardant des exagérations où verse le patriotisme germanique. Sous ce rapport, il a devancé la critique vigoureuse que Fustel de Coulanges a portée sur maintes théories chères aux Allemands.

S'agit-il du Dante, l'objet de ses premiers travaux et l'étude de sa vie entière ? Devant ce poète mystérieux, subtil et troublant du moyen âge, la critique moderne a longtemps tâtonné. Les protestants y ont vu un précurseur de Luther. Les patriotes italiens se sont évertués à en faire le prophète de leur indépendance. Fauriel, le prédécesseur et l'un des maîtres d'Ozanam, prête à l'auteur de ce poème formidable l'intention puérile de célébrer, dans Béatrice, un amour de jeunesse.

Ozanam a eu l'heureuse inspiration de demander aux contemporains du Dante, à ses premiers commentateurs, comment ils l'ont compris. Il a dû le demander en grande partie aux textes, encore inédits alors, du fonds des MSS (1). C'est là qu'il a retrouvé la clef du Dante. Cette clef c'est le *symbolisme* du moyen âge, que l'on appelle le plus souvent l'*allégorie*, bien que très différent de notre allégorie classique. Dans le symbolisme, toute chose a un double sens, un sens littéral et un sens figuré. Les pères de l'Église interprétaient ainsi toute la Bible, où chaque personnage remplit un rôle historique et une fonction prophétique en même temps : « Le génie du Dante, dit-il, nourri de la Bible, devait procéder ainsi. Les personnages qu'il met en scène sont réels dans sa pensée et significatifs dans son intention ; ce sont des idées incarnées, des figures vivantes... Il faut que cette image soit empruntée aux réalités, qu'elle offre une fidèle analogie avec l'idée qu'elle représente, qu'on y trouve, selon l'énergie originelle de ce mot, un *symbolon*, c'est-à-dire un rapprochement » (2).

En se plaçant à ce point de vue, on pénétrera le sens de cette œuvre, si étrange pour nous : c'est un poème historique dans son sens littéral et en même temps un poème philosophique dans son sens figuré. De plus c'est encore un poème politique, où Dante prend parti dans les questions brûlantes du temps. Et ici Ozanam rencontre le problème de l'orthodoxie du Dante, sur lequel il revient à deux reprises. Tout en confessant ses erreurs et ses passions, il n'a pas de peine à démontrer que son orthodoxie n'en est pas entamée. S'il s'en prend aux papes Boniface VIII, Clément V,

(1) Voir la 2e édition du *Dante*. Louvain, 1847, p. 55, p. 53, 218. p. 269.
(2) Même édition, p. 53.

Digitized by Google

Jean XXII, il est d'accord avec la fraction des franciscains exaltés. Il condamne les personnes (1), non l'institution. Quant au pouvoir temporel des papes, dont il semble contester la légitimité (2), ce pouvoir n'est pas un dogme et l'était encore moins à une époque où l'on ne savait plus qui était le vrai maître de Rome, disputée entre les papes, les empereurs, les fractions féodales et la commune romaine.

Non moins capitale pour la connaissance de Dante, est l'étude qui n'avait été qu'effleurée avant Ozanam, *Des sources poétiques de la Divine Comédie* (3). Il en trouve des traces dans toutes les littératures et dans tous les temps. Il déploie encore à cette occasion la richesse de son érudition, non pour l'étalage de celle-ci, mais avec cette préoccupation du savant de ne rien perdre de la masse des détails qui peuvent contribuer à étoffer et à éclairer son sujet.

Il n'est personne au courant de ces questions qui ne reconnaisse que la carrière d'Ozanam, si courte qu'elle ait été, a laissé une trace durable dans la science. Sans doute, comme il le dit lui-même, il n'écrit pas pour le petit nombre des savants, mais pour le public lettré. « Je n'ai jamais eu la prétention d'aller jusqu'au fond d'aucun de ces sujets dont chacun suffirait à l'emploi de plusieurs vies » (4). Pour satisfaire ce public, il ne pouvait ni se livrer à des dissertations critiques, ni se permettre une énumération monotone de beaucoup d'auteurs, d'ouvrages et de dates. Si Ozanam a fait ce travail pour son étude personnelle, il l'a conservé dans ses notes et s'est contenté de communiquer à ses auditeurs, toujours avec éloquence, l'impression esthétique ou morale que ces productions du moyen âge ont éveillée chez lui.

Les savants, eux, n'ont que faire de cette éloquence. Ce qu'ils demandent à l'histoire littéraire, c'est de nous faire connaître de chaque auteur ce que l'on sait de sa vie ; la chronologie de ses œuvres et une analyse de leur contenu. Pour ceux qui n'ont pas sous la main

(1) Une grande liberté d'appréciation régnait à cet égard. Une pieuse cistercienne d'Aywiers en Brabant, sainte Lutgarde, dans une de ses visions, ne met-elle pas l'âme du grand pape Innocent III en purgatoire, pour trois fautes qui lui restaient à expier ?

(2) D'après Kraus (*Dante*, p. 721) reprenant l'interprétation de Bernardinell, S. J., Dante s'en prendrait, non au pouvoir temporel, comme le pense Ozanam, mais plutôt à cette *plenitudo potestatis*, que prônait une école de canonistes du XIIIe siècle et que l'on retrouve dans la célèbre bulle : *Unam sanctam* de Boniface VIII.

(3) Elle figure dans la seconde édition de son *Dante*, p. 264. On l'a republiée séparément dans le 5e vol. de ses *Œuvres complètes*, à la suite des *Poètes franciscains*.

(4) *Lettres*, t. II, p. 185.

Digitized by Google

les trente in-4° de l'*Histoire littéraire de France*, ils s'en rapportent à l'excellente synthèse en trois volumes d'Ebert, qui coïncide à peu près avec la période traitée par Ozanam : *Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendland* (depuis 1874). En regard de cette dernière synthèse, l'œuvre d'Ozanam a vieilli. Les livres qui lui ont coûté le plus de peine, sont ceux qui sont les moins utilisés par les savants. C'est le sort de tous les ouvrages de synthèse, surtout lorsqu'ils ont paru sous forme de leçons. Qui lit encore aujourd'hui les leçons de Guizot, de Cousin ou de Villemain ? (1)

Ce qui survit dans la science à toutes les synthèses, ce sont les matériaux, et sous ce rapport les simples éditeurs de textes jouissent d'une pérennité à laquelle les historiens de profession ne peuvent prétendre. Nous sommes toujours obligés de compter avec les *Acta sanctorum* de Bollandus ou avec les *Opera diplomatica* de Miraeus, qui sont morts depuis plus de deux siècles. Dans cette catégorie se rangent les *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie*, qu'Ozanam a tirés des bibliothèques de Florence, de Rome, du Mont-Cassin et de Venise. Aucun ouvrage ne lui a coûté moins de peine. Il l'a fait quasi en se promenant, au cours d'un congé qu'il passa en Italie en 1847 pour le rétablissement de sa santé déjà ébranlée. Ce n'en est pas moins une trouvaille à laquelle son nom demeurera accolé. Il en rapporta une autre œuvre, personnelle celle-ci, sur *Les Poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle*. La préface nous apprend que « ce petit livre n'est pas un livre de science ; » mais c'est un livre charmant ; Ozanam n'en a pas publié de plus original par le fond, ni de plus littéraire par la forme. C'est de plus une contribution à la question si importante qu'il avait déjà soulevée en recherchant les traces des *précurseurs du Dante*.

Il faut toujours en revenir au Dante lorsque l'on veut fixer le rang d'Ozanam dans la littérature historique (2). Les grandes créations du génie poétique ont ce privilège d'associer à leur immortalité les modestes commentateurs dont ils ne peuvent se passer, et le Dante moins que tout autre. « Ce ne serait pas trop d'une vie consacrée,

(1) Par contre, les livres d'Ozanam n'ont pas perdu la faveur du grand public, à en juger par les six éditions auxquelles la plupart sont parvenus.

(2) Telle est l'appréciation de tous les fervents des études dantesques, entre autres de Fr. X. Kraus, *Dante, sein Leben und sein Werk*, p. 17, p. 383, p. 426, p. 435, Berlin, 1897, la synthèse la plus complète à cette date des études dantesques. Voir aussi dans la *Revue pratique d'apologétique* (15 oct. 1912) une étude sur *Ozanam historien* très fouillée et d'une érudition supérieure par M. Jordan, ancien membre de l'École française de Rome et professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Digitized by Google

disait Ozanam, à commenter Dante, à faire comprendre, à faire aimer ce grand homme et les choses plus grandes que lui qu'il aima et qu'il chanta. » De fait, pendant les sept années de son enseignement à la Sorbonne, Ozanam consacrait une heure par semaine à étudier avec ses élèves le texte même de la Divine comédie. On a extrait, de ces leçons, un volume, qui comprend la *traduction avec commentaires*, des trente-trois chants du *Purgatoire* (1). On peut regretter de ne pas posséder l'œuvre entière.

La *Divine Comédie* est une Somme de tout ce que le moyen âge croyait savoir. Il n'est pas hors de propos de rappeler que le premier maître de Dante, Brunetto Latini, fut aussi le premier auteur d'une encyclopédie en langue vulgaire. A son tour le commentateur du Dante devait être un savant presque encyclopédique comme l'était Ozanam. Il fallait connaître, pour l'interpréter, outre la philosophie des contemporains du Dante, leur physique, leur astronomie, leur géographie, en un mot toute leur littérature soi-disant scientifique. Il fallait connaître non seulement l'antiquité classique, mais encore cette antiquité légendaire, étrangement déformée dans l'imagination naïve des Romains de ce temps. De là les vastes lectures qu'Ozanam a dû faire de tant d'écrits sans valeur, et dont le reflet se retrouve dans ses commentaires. Si nous regrettons de ne plus posséder ceux-ci dans toute leur étendue, les fragments que son éditeur M. Heinrich a recueillis, n'en ont pas moins une valeur durable pour tous les lecteurs du Dante.

Chemin faisant, Ozanam fait bonne justice des interprétations surannées de l'école protestante et de l'école philosophique. C'est l'une des rares occasions où Ozanam esquisse une polémique, qui ne cadrait pas avec son caractère pacifique et charitable. Au lieu d'accabler les adversaires de son opinion, dont il eût facilement triomphé, armé comme il l'était, il préférait opposer à leurs déclamations un tableau impartial et avéré des temps et des événements. C'est ainsi qu'il entendait la méthode apologétique.

Aujourd'hui les sciences apologétiques et les sciences historiques ne se confondent plus ; elles ont chacunes leur domaine propre. Notre école apologétique si florissante, qui tient des assemblées, qui publie des revues et nous inonde de ses tracts, peut revendiquer Ozanam comme un ancêtre et continuer à tirer de son œuvre des armes éprouvées et de choix.

Les historiens proprement dits ne le répudient pas et recon-

(1) Il forme le vol. IX des *Œuvres complètes*.

Digitized by Google

naissent qu'il nous a rendu, lui et son école, le service de déblayer notre domaine de la masse de préjugés et de sottises accumulés par des écrivains légers et superficiels. Grâce à cette école, les historiens peuvent se livrer désormais à leur passion pour les recherches et travailler à la reconstruction du passé avec la sérénité d'esprit qu'y apportaient les grands érudits du XVIIe siècle.

Louvain. CH. MŒLLER.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

THE CATHOLIC ENCYCLOPEDIA. *An international work of reference on the constitution, doctrine, discipline and history of the catholic Church*, edited by CHARLES C. HERBERMANN, EDWARD A. PACE, CONDÉ B. PALLEN, THOMAS J. SHAHAN, JOHN J. WYNNE, assisted by numerous collaborators. In fifteen volumes. New York, Robert Appleton company, 1907-1912. Chaque volume de 800 pages à deux colonnes, in-8°. Prix : 125, 145, 250 dollars d'après la reliure.

La RHE a annoncé, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, les volumes de cette grande encyclopédie catholique de langue anglaise. Maintenant que le dernier volume vient de paraître, le moment opportun est venu d'en parler un peu plus longuement. Cette œuvre grandiose mérite évidemment mieux qu'une notice sommaire de la chronique. D'autre part il n'est pas possible d'en faire un compte rendu critique : il y aurait en effet douze mille pages à lire, plusieurs milliers d'articles sur les sujets les plus divers à examiner. Les lignes qui suivent n'ont donc pas la prétention de « juger » cette nouvelle encyclopédie, mais de la décrire, de la faire connaître, de donner enfin quelques appréciations très sobres sur le caractère et les mérites de l'œuvre.

Comme les promoteurs l'annonçaient dès 1907, la *Catholic Encyclopedia* comprend quinze volumes de 800 pages d'un texte serré à deux colonnes. (On annonce maintenant un seizième volume d'*Index*.) Plus de mille auteurs, exactement 1342, y ont collaboré ; parmi eux presque tous les pays sont représentés. Comme bien l'on pense, les frais de la publication ont été considérables ; ils ont largement dépassé les trois millions. Heureusement les souscripteurs ont été également très nombreux ; fin de 1912 plus de 23,000 exemplaires avaient été placés. Une publication de cette envergure est dans toute la force du terme un événement de librairie. Et dire qu'en l'espace de six ans cette œuvre s'est trouvée achevée. On voit bien que nous sommes au pays de la vie intense et des entreprises colossales !

Mais quittons cet ordre de renseignements pour examiner le contenu même de l'ouvrage. Il convient de dire d'abord quelques mots du plan

Digitized by Google

général qui a présidé à cette encyclopédie et du programme qu'on s'est tracé. Nous donnerons ensuite quelques détails sur les principales matières traitées.

Le sous-titre fait bien connaître ce que l'on a entendu par le nom *Catholic Encyclopedia* donné à cette œuvre : *an international work of reference on the constitution, doctrine, discipline and history of the Catholic Church.* La préface du premier volume donne des indications plus précises encore sur le programme. Nous en traduisons quelques lignes

« La *Catholic Encyclopedia* se propose de fournir à ses lecteurs une information complète et autorisée sur tout ce qui intéresse les catholiques, tant dans le domaine de la théorie que dans celui de la pratique. Ce que l'Église enseigne et a enseigné, ce qu'elle a fait et ce qu'elle fait encore pour le plus grand bien de l'humanité, ses méthodes passées et actuelles, ses combats, ses triomphes, ce que ses membres ont réalisé, non seulement pour l'intérêt immédiat de l'Église, mais aussi et surtout pour le développement de la vraie science, de la littérature et des arts — tout cela est du domaine de la *Catholic Encyclopedia.* Elle diffère ainsi d'une encyclopédie générale, en ce sens qu'elle omet tout ce qui n'a pas de relation avec l'Église. D'autre part ce n'est pas une encyclopédie ecclésiastique en ce sens qu'elle se bornerait aux informations touchant les sciences ecclésiastiques et les œuvres réalisées par le clergé. L'Encyclopédie catholique embrasse tout ce que les catholiques ont fait dans le domaine de la charité et de la morale, tout ce qu'ils ont réalisé pour le développement intellectuel et artistique de l'humanité. Elle note tout ce que les artistes, les éducateurs, les poètes, les célébrités dans le domaine des sciences naturelles, les hommes d'œuvres catholiques ont fait, chacun dans sa spécialité. A ce point de vue cette encyclopédie diffère de la plupart des encyclopédies catholiques. Les éditeurs savent toutefois parfaitement qu'il n'y a pas de science spécifiquement catholique, que les mathématiques, la chimie, la physiologie et d'autres branches du savoir humain ne sont ni catholiques, ni juives, ni protestantes Mais lorsqu'on colporte partout que les principes catholiques sont un obstacle à la recherche scientifique, il semble indiqué, voire exigé, d'enregistrer tout ce que les catholiques ont produit dans les diverses branches du savoir humain. »

Tracer un programme dans ses lignes générales n'est rien ; l'adapter aux circonstances, le déterminer de façon à le rendre réalisable et surtout le réaliser, cela est autrement difficile.

Tout d'abord il fallait dresser la liste d'articles à insérer, s'assurer le concours de nombreux collaborateurs, veiller à ce que les innombrables sujets d'intérêt local, soient convenablement exposés sans empiéter toutefois sur les questions générales, tâcher de maintenir la juste proportion entre les travaux de collaborateurs prolixes et ceux d'auteurs trop sobres. Tâche obscure et ingrate sur laquelle on garde une discrétion bien compréhensible : mais on peut aisément juger au

Digitized by Google

résultat combien cette tâche a dû être activement et énergiquement exécutée. Il ne serait certes pas difficile de signaler dans cette encyclopédie certaines inégalités qu'il ne serait pas possible de justifier; mais dans l'ensemble, eu égard au but poursuivi, la détermination des articles et le choix des collaborateurs ont été fort bien conduits. Notons encore que toutes les articles sont originaux et signés et que, lorsque le sujet le comporte, une bibliographie choisie, parfois considérable, facilite au lecteur les recherches ultérieures qu'il pourrait vouloir faire. Il faut insister enfin sur l'abondante et splendide illustration de l'Encyclopédie, faite d'après les procédés les plus perfectionnés, de nature, croyons nous, à contenter les plus difficiles

Mais il est temps d'aborder l'examen des articles eux-mêmes. Nous commençons par ceux qui relèvent au sens strict du domaine de la théologie. En ces matières les catholiques possèdent des encyclopédies justement renommées : le *Kirchenlexicon*, le *Dictionnaire de la Bible* de M. Vigouroux, le *Dictionnaire de la théologie catholique* de Vacant-Mangenot, le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, de dom Cabrol, le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* du P. d'Alès. Ces dictionnaires plus spéciaux contiennent, chacun dans sa matière, des renseignements plus riches et plus approfondis. La *Catholic Encyclopedia* ne les remplace pas, comme d'ailleurs, l'ensemble de ces Dictionnaires n'enlèvent pas à l'encyclopédie américaine sa raison d'être. Toutes ces œuvres ne se font point concurrence et l'on doit au contraire se réjouir de la noble émulation que suscitent tant de travaux entrepris en même temps dans le but de servir l'Église et la science.

En parcourant le cycle des matières de la théologie il est indiqué de commencer par la science qui en est la préparation et la justification bien qu'elle n'en suive pas la méthode, savoir l'Apologétique. Elle avait sa place marquée dans une encyclopédie qui prétend faire connaître l'Église et la doctrine catholique non seulement aux catholiques mais aussi aux lecteurs du dehors. On a même fait entrer dans l'*Encyclopedia* certains articles sur des questions récemment exploitées contre la religion révélée au nom d'une certaine science des religions : *Animism*, *Totemism*, etc. Et dans l'état actuel des controverses apologétiques, il fallait bien accueillir ces matières, sous peine d'être regrettablement incomplet.

C'est à juste titre aussi qu'on a attaché la plus grande importance à l'exposé des fondements philosophiques de la religion, (voir les articles *God*, *Soul*) et aux systèmes par lesquels on prétend remplacer ces vérités traditionnelles. Signalons les articles *Évolution* (P. Wassmann et P. Muckermann, S. J.), *Immanence* (E. Thamiry), *Pragmatism* (W. Turner), *Modernism* (P. Vermeersch, S. J.). Ces articles et tant d'autres montrent que les éditeurs ont voulu n'omettre aucune des théories modernes les plus en vogue.

Le même soin a été consacré aux questions apologétiques d'ordre

Digitized by Google

historique. Elles sont bien nombreuses, comme chacun sait Les grands articles *Jesus*, *Church*, *Pope* sont écrits du point de vue apologétique. A signaler, par rapport à la catholicité de l'Église, l'article *Statistics of Religion* du P. Krose où l'on trouve un essai de statistique comparée des diverses confessions religieuses. Inutile d'ajouter que les objections courantes tirées de l'histoire de l'Église sont examinées et impartialement jugées. Ce point de vue a attiré à bon droit toute l'attention Car dans les pays de langue anglaise les protestants se font bien souvent une idée très imparfaite, quelquefois radicalement fausse, sur l'Église, ses doctrines, ses institutions et son histoire, et il était de toute nécessité de fournir les réponses autorisées sur ces objections et des éclaircissements sur ces confusions.

En Ecriture sainte les collaborateurs de l'*Encyclopedia* préconisent généralement les solutions traditionnelles et conservatrices, sans trop s'occuper des nouvelles théories, mais sans négliger toutefois les faits récemment acquis par les découvertes modernes dans les pays bibliques. Trop de collaborateurs ont fourni des articles sur cette matière si vaste, pour qu'il soit possible d'entrer dans les détails. Je ne me risquerai même pas à relever les études les plus importantes. Qu'on me pardonne toutefois de faire une exception en faveur de l'article de Dom Gasquet sur la revision de la Vulgate. Président du Comité de Bénédictins qui a reçu pour mission de préparer cette revision, en fournissant un texte critique de la version de saint Jérôme, personne n'était mieux qualifié pour raconter l'œuvre bénédictine à laquelle s'intéressent tous les lecteurs catholiques de la Bible. On y lira avec plaisir la mise en œuvre et le progrès de cette grande entreprise.

En raison de l'intérêt que présente pour l'étude de la Bible l'histoire ancienne de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Babylonie et d'autres pays on a jugé opportun de ne pas exclure cette histoire du programme de l'Encyclopédie et l'on a eu parfaitement raison. L'article de M. Hyvernat sur l'Egypte est tout à fait remarquable. On reçoit malheureusement moins de renseignements sur l'Asie Mineure et la Grèce.

Citons parmi les principaux collaborateurs bibliques de l'Encyclopédie : A. Durand, S. J., J Driscoll, W. Drum, S. J., Mgr Faulhaber, L Fonck, S J., J. Hontheim, S. J , F. Gigot, E. Jacquier, P. Ladeuze, A. Maas, Mac Rory, G Oussani, H. Pope, O. P., F. Prat, S. J , A. Van Hoonacker, etc., etc.

La topographie palestinienne a été confiée à des auteurs résidant à Jérusalem, Barnabé Meistermann, O. S. F., H. Vincent, O. P., F. Abel, O. P. Toutefois l'article général *Biblical Geography*, très érudit d'ailleurs, est de Ch. Souvay professeur au séminaire de Saint-Louis.

Plusieurs grands articles dogmatiques sont dus à la plume si compétente de M. Pohle, professeur de dogme à la faculté catholique de Breslau. Je relève surtout : *Eucharist*, *Grace*, *Mois*, *Mérite*, *Pélagianisme*, *Prédestination*, *Priesthood*, *Sacrifice*, *Semi-Pélagianisme*,

Digitized by Google

Théologie dogmatique. Ces études se distinguent tout autant par la solidité de la doctrine que par la clarté et le caractère méthodique de l'exposé. Mais bien d'autres savants également éminents ont consacré leur science et leur expérience de l'enseignement théologique à donner un exposé succinct des grands dogmes. Je signale au hasard les articles Holy Ghost (J. Forget), Incarnation (Drum), Trinity (Joyce), Sacrements (Kennedy), etc., etc.

On constate avec plaisir que la théologie positive y occupe une place importante à côté de la théologie scolastique. Il en est de même de l'histoire des doctrines et des hérésies anciennes qu'on ne peut guère séparer de la dogmatique. Tout cet ensemble comprend plusieurs centaines d'articles dont il n'est pas possible de contester la richesse d'information. A lire les articles comme *Monophysites*, *Nestorius and Nestorianism* — du P. Chapmann, O. S B. — on remarque que les découvertes et les études récentes sur les controverses christologiques et les hérésies du cinquième siècle ont été consciencieusement utilisées. L'article *Priscillianism* m'a semblé moins au courant, bien que l'œuvre littéraire de l'hésériarque espagnol ait été, dans ces dernières années, l'objet d'études nombreuses et d'hypothèses (intéressantes) qui méritaient d'être brièvement actées.

Nous rattachons à la théologie positive les sujets de patrologie exposés d'ordinaire au point de vue doctrinal. Il faut relever ici les articles du P. Chapman, de M. Lejay, Dom. Chrys. Baur, M. Saltet, F. Bacchus, A. Fortescue, Dom Leclercq, etc. C'est M. Lejay qui a écrit l'article sur la *Latin christian Literature, Early Centuries*. On se demande pourquoi un article similaire sur la littérature chrétienne grecque n'a point été inséré, car l'article *Greek Church History*, quelque étendu qu'il soit, ni l'article *Byzantine Literature* ne comblent pas la lacune créée par cette regrettable omission. Celle-ci est d'autant moins explicable que l'*Encyclopedia* renferme un article sur *Syriac Language and Literature* (Chabot). Constatons ici, sans insister autrement, une de ces inégalités ou inconséquences qu'il est bien difficile d'éviter en matière d'encyclopédies. Il est cependant regrettable que cette omission porte sur une matière si importante, qu'on s'attendrait certainement à trouver exposée dans ce dictionnaire.

Les écrivains orientaux reçoivent une notice sommaire, mais suffisante. Citons parmi les collaborateurs, Chabot, Hyvernat, les PP. Pétridès et Vailhé, Vaschalde, Labourt, pour ne nommer que les principaux.

La théologie morale est une des branches fondamentales de la théologie catholique et elle a toujours été cultivée dans les monastères et les universités par des savants de premier ordre. C'est avec bonheur qu'on trouve parmi les collaborateurs les noms des Pères Lehmkuhl, Cathrein, Vermeersch, Rickaby, de la compagnie de Jésus, et tant d'autres noms connus. Les grandes controverses morales d'aujourd'hui portant plutôt sur des questions de philosophie morale et de droit

Digitized by Google

naturel on comprendra que nous passions plus rapidement sur cette matière.

Le droit canon, l'histoire du droit canon, les relations de l'Église et de l'État, sciences juridiques qui sont d'une si grande importance dans l'histoire de l'Église et dans la vie sociale et religieuse, et que les juristes et les hommes d'État, catholiques ou non, ont tant de raisons à ne point ignorer, ont été confiés à des spécialistes d'une autorité reconnue. Je relève parmi les collaborateurs principaux en ces matières M. Boudinhon et le P. Fanning, S. J. qui, ont traité un très grand nombre de questions relevant de toutes les parties du droit. Signalons encore la collaboration du P. B. Ojetti, S. J., consulteur de plusieurs congrégations et professeur à l'université grégorienne et de J. B. Sägmüller, professeur à Tubingue. D'autres ont retenu certaines questions où ils étaient tout spécialement compétents. Ainsi le P. A. Vermeersch, S. J., étudie les questions canoniques les religieux; et M. A. Van Hove a fourni plusieurs articles qui se rattachent à l'introduction au droit canon et à l'histoire des anciennes collections canoniques.

Les études d'archéologie chrétienne et de liturgie ne jouirent à aucune époque de plus de faveur qu'aujourd'hui Les éditeurs de l'*Encyclopedia* ont parfaitement vu qu'il y avait ici un immense progrès à réaliser sur les publications encyclopédiques antérieures. Il y avait surtout, en cette matière, à tirer parti des nouveaux procédés d'illustration pour reproduire les objets archéologiques intéressants et les chefs-d'œuvre innombrables de l'art religieux et des artistes catholiques. Les éditeurs n'ont point failli à leur tâche mais nous ne pouvons que constater en général la valeur des articles et la beauté de l'illustration. Cependant les nombreuses études de Dom Cabrol et du P. Herbert Thurston, S. J., méritent une mention spéciale de même que les notices du P. Braun, S. J., sur les vêtements liturgiques.

Notons encore que l'hymnologie a obtenu la place qui lui convient : les hymnes les plus connues reçoivent leur petite notice où M. Henry, professeur au Séminaire d'Overbrook en Pennsylvanie, expose ce que l'on sait sur leur origine et leur histoire et ce qu'un goût averti juge de leur valeur littéraire. A signaler aussi les articles généraux *Hymn*, *Hymnody* and *Hymnology* écrits par C. Blume, S. J.

Dans une revue d'histoire ecclésiastique, il n'est que juste que nous nous étendions quelque peu sur l'histoire de l'Église. Plus haut nous avons déjà parlé incidemment de certaines branches qui sont du domaine de l'histoire de l'Église, notamment de l'histoire des hérésies que nous avons rattachée à la dogmatique, des notices historiques sur l'archéologie, la liturgie et l'hymnologie. Nous n'y reviendrons pas. D'ailleurs l'histoire externe de l'Église, l'histoire de ses institutions, sa situation dans les principaux pays du monde fourniront plus qu'ample matière à la notice que nous traçons rapidement.

A la seule liste des collaborateurs l'on pourra déjà juger de la place importante donnée à l'histoire ecclésiastique dans l'Encyclopédie amé-

Digitized by Google

ricaine. Pour la période ancienne citons P. Allard, H. Delehaye, Mgr de Waal, A. Fortescue, P. Healy, K. Hoeber, C. Kaufmann, Dom Leclercq, T. Shahan, pour ne nommer que les principaux, Pour le moyen âge nous rencontrons L. Bréhier, Mgr Baumgarten, J. de Ghellinck, S. J., Mgr Kirsch, K. Loeffer, P. Mandonnet, O. P., Ch. Moeller, M. Ott, A. Poncelet, S. J., L. Salembier, H. Thurston, S. J., L. Van der Essen. Pour l'histoire moderne signalons M. Spahn, G. Goyau, et tant d'autres dont nous citerons quelques noms à propos de l'histoire ecclésiastique contemporaine et régionale. Cette histoire régionale a été presque toujours confiée à des collaborateurs originaires du pays qu'il s'agissait de faire connaître, ou tout au moins y résidant. De même l'histoire des grands ordres monastiques a toujours été confiée à un membre de l'ordre : *Benedictine Order* par Dom Alston, *Carmelite Order* par B. Zimmerman ; *Friars Minor* par M. Bihl, O. F. M. ; *Preachers* par P. Mandonnet, O. P. ; *Society of Jesus* par J. Pollen, S. J. etc. Une noble émulation jointe à l'amour de l'ordre font viser les auteurs à être aussi complets que les limites de l'encyclopédie le comportent, et c'est le lecteur qui bénéficie de ce pieux zèle qui peut parfaitement s'allier à une critique historique avertie.

Sous peine d'allonger outre mesure cette notice je ne puis que citer les articles historiques les plus importants. Il faut toutefois remarquer préalablement que dans une encyclopédie aussi générale on aurait tort de s'attendre à des exposés très développés et à des conclusions neuves et originales S'il fallait comparer cette Encyclopédie au *Dictionnaire d'histoire de géographie ecclésiastiques* de Mgr Baudrillart — à en juger par les huit premiers fascicules parus jusqu'à présent — l'abondance de l'information et la solidité de la discussion seraient encore une fois du côté du dictionnaire plus spécial et d'objet plus restreint. Cette remarque faite, on devra reconnaître que les articles comme *Charlemagne*, *Innocent III* (avec une carte de la chrétienté à cette époque) *Lutheranism*, *Protestantism*, *Reformation*, *Counter Reformation* auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, sont hautement instructifs. Il faut mentionner tout spécialement *Historical Critism* du P. Ch. De Smedt, S. J. et *Hagiography* du P. H. Delehaye. En ces matières aussi il était sans doute difficile de maintenir la juste proportion entre les articles : ainsi l'article sur les *Coptic Persecutions* est beaucoup plus long que les notices consacrées à toutes les autres persécutions à la fois.

Mais c'est surtout l'histoire ecclésiastique contemporaine, ou, si l'on préfère la situation actuelle du catholicisme et l'organisation ecclésiastique dans les différents pays du monde qui occupe la partie prépondérante de la *Catholic Encyclopedia* et qui donne à celle-ci en quelque sorte son cachet. A ce point de vue il est difficile d'en exagérer la richesse. Il y a d'abord l'article général sur chaque pays quelque peu important écrit au point de vue de l'histoire politique et religieuse par des savants d'une compétence reconnue et à même de juger sur place.

Digitized by Google

Nommons Godefroid Kurth pour la Belgique, Georges Goyau et René Doumic pour la France, Martin Spahn pour l'Allemagne, C. Wolfsgrueber pour l'Autriche-Hongrie, Albers pour la Hollande, Tacchi-Venturi pour l'Italie, etc. On y trouve des notices sur les diocèses, les principaux vicariats et préfectures apostoliques, les grandes abbayes, sur les ordres religieux anciens et modernes, sur les célébrités catholiques dans tous les domaines.

Ici encore, pour les sujets d'intérêt local, on a eu recours à des collaborateurs des divers pays. Ainsi Mgr Benigni, Georges Goyau, J. Lins ont écrit respectivement les notices des diocèses d'Italie, de France et d'Allemagne. On ne peut omettre de signaler les belles cartes de géographie ecclésiastique qui ornent l'Encyclopédie et qui permettent de se rendre compte au premier coup d'œil des diocèses et archidiocèses des divers pays.

Sans doute les pays de langue anglaise ont été favorisés tant par le nombre que par l'étendue des articles et notices qui leur sont consacrés et par le choix des illustrations. Car c'est dans ces pays que cette encyclopédie sera évidemment le plus répandue. Cependant les éditeurs ne sont pas crus autorisés par là à réduire à la portion congrue les articles se rapportant aux autres nations. Il suffirait de parcourir attentivement tout ce qui a été consacré à quelque autre pays pour constater le caractère vraiment international de cette encyclopédie. Pour les articles concernant la Belgique, on nous permettra de renvoyer aux *Archives Belges*.

Le cadre de la RHE ne permet pas de nous étendre sur les matières qui sortent du domaine des sciences ecclésiastiques Nous ne dirons donc rien des articles se rapportant à la philosophie où nous rencontrons aussi les signatures de la plupart des célébrités catholiques, et où l'école néo-scolastique de Louvain se trouve brillamment représentée par plusieurs de ses professeurs et quelques anciens élèves. Nous nous contenterons aussi de signaler les nombreux articles qui montrent l'importante contribution des savants catholiques aux sciences et aux arts. L'article *Geography and the Church* est typique en la matière

Il faut enfin conclure cette notice déjà démesurément longue.

Nous disions plus haut que l'*Encyclopedia Catholica* est un événement. Nous aurions pu ajouter que c'est un succès. Elle prétend être et elle est un ouvrage de référence, œuvre sérieuse et scientifique où le catholique peut trouver, sur toutes les questions qui intéressent sa foi et son Église, des renseignements sûrs et *up to date* et où le non-catholique aussi fera bien d'aller chercher ses informations sur la doctrine, les institutions, et l'histoire de l'Église catholique qu'on lui décrit si souvent sous un faux jour. A ce double point de vue il faut espérer qu'elle rendra, surtout en Amérique et dans les pays de langue anglaise où le catholicisme est libre d'entraves et de persécutions légales, mais encore en butte à de vieux préjugés, les services que ses

Digitized by Google

éditeurs et promoteurs ont eu en vue et pour lesquels ils n'ont reculé ni devant des charges extrêmement lourdes ni devant un travail gigantesque. Ils ont été d'ailleurs largement dédommagés de leurs peines, je pense, par l'accueil très sympathique que l'Encyclopédie a trouvé dans les milieux catholiques. Des plumes autorisées ont loué à la fois le caractère scientifique et la plus scrupuleuse orthodoxie de cette œuvre grandiose qui fait vraiment honneur aux catholiques américains.

H. Coppieters.

Friedrich Pfister. *Der Reliquienkult im Altertum.* (Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, T. V.) Giesen, Töpelmann, 1909-1912, 2 vol. in-8° xii-686 p. M. 24.

C'est peut-être sortir un peu du cadre de la RHE que de mentionner ici l'ouvrage de M. Pfister sur le culte des reliques dans l'antiquité. Car il y est surtout question de l'antiquité païenne. Avec une patience digne d'éloges et une incontestable compétence, l'auteur, lauréat de la Faculté de Heidelberg, a su glaner dans la littérature classique et dans les monuments anciens mille traits curieux et instructifs qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire du culte populaire rendu jadis aux héros et aux demi-dieux. Ce culte, semble-t-il bien, n'était qu'une dérivation des honneurs rendus primitivement aux divinités ; les tombes y ont joué un très grand rôle, sans exclure toutefois les vraies reliques, que l'on prétendait avoir appartenu aux héros dont on honorait la mémoire. M. Pfister a énuméré par le menu les objets de toute sorte qui chez les anciens ont constitué des reliques ; puis il a étudié, dans son second volume, le culte qu'on avait accoutumé de leur rendre. Sur ce terrain on était allé fort loin : non contents de célébrer des fêtes en leur honneur et de leur consacrer des panégyriques, les païens n'hésitaient pas à offrir des sacrifices à leurs héros, qu'ils finirent du reste par traiter à l'égal des dieux.

M. Pfister a traité ces questions avec grand soin ; son ouvrage paraît épuiser la matière, qu'il présente en tout cas sous un jour nouveau : c'est un mérite qui lui restera. Mais on accordera plus difficilement que l'auteur ait atteint le but dernier qu'il s'était proposé. Il aurait voulu rendre manifeste l'intime parenté qui existe, selon lui, entre les pratiques païennes énumérées plus haut et le culte rendu, dans l'Eglise, aux saints et à leurs reliques. M. Pfister reconnaît que la question est bien délicate et qu'elle présente sur plus d'un point de graves difficultés. Il tient cependant pour établi le double fait d'une constante relation (Verhältnis), et d'une commune dépendance (Zusammenhang) vis-à-vis des mêmes idées populaires. — La solution proposée n'est pas nouvelle ; elle n'est pas non plus appuyée sur des preuves bien sérieuses. On concédera d'ailleurs toutes les analogies que

Digitized by Google

l'on voudra : personne n'a jamais songé sérieusement à les nier. On pourrait même en allonger la liste ; l'argument qu'on prétend en tirer ne méritera pas moins la critique que les Pères n'ont pas cessé de lui opposer. De pareilles ressemblances, qui sont appelées par la nature même des choses, il n'y a raisonnablement rien à tirer. Quel lien de parenté établir, par exemple, sur ce fait que les chrétiens ont célébré dans leurs discours les saints du paradis comme les anciens avaient chanté les prouesses de leurs demi dieux ? Et pourquoi vouloir que l'épithète de saints, ἅγιοι, décernée aux martyrs chrétiens, rappelle nécessairement les héros à qui l'antiquité donnait quelquefois ce nom ? Comme si les Écritures et la langue chrétienne des premiers siècles ne suffisaient pas à en justifier le choix ! Qu'on n'argue pas non plus des pratiques et superstitions populaires qui ont pu introduire jusque dans dans les formes de la dévotion chrétienne des vestiges de paganisme : quoi qu'en dise M. Pfister (p. 619, note), ces usages n'ont aucun droit à entrer en ligne de compte pour expliquer les origines d'une institution chrétienne et ecclésiastique. De plus, il restera toujours que, sur un point de la plus haute gravité, il y a disparité absolue entre les deux cultes. « Ce n'est pas aux martyrs que nous élevons des autels, mais bien au Dieu des martyrs », disait saint Augustin. On ne voit pas, en effet, que l'Église ait jamais toléré dans le culte des saints l'analogue de ces sacrifices que les anciens offraient à leurs héros. Même déficit sur la question des miracles. Je sais que M. Pfister en trouve le pendant exact dans les prodiges diaboliques souvent constatés dans l'antiquité ; je sais aussi qu'il découvre de part et d'autre la même action magique et la même crédulité populaire. Mais ce sont là des interprétations qui sortent du domaine de l'histoire et qu'il n'est pas opportun de discuter ici. Que l'auteur me permette en terminant d'exprimer un regret. La documentation pour ce qui concerne le culte des saints est souvent défectueuse : quelle que soit la valeur, par exemple, du grand ouvrage de M. E. Lucius, son autorité ne suffit pas pour justifier à elle seule des assertions que plus d'un lecteur sera dans l'impossibilité de contrôler.

D. P. de Puniet, O. S. B.

A. Lehaut. *L'éternité des peines de l'enfer dans saint Augustin.* (Études de théologie historique publiées sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris.) Paris, Beauchesne, 1912. In-8, vi-206 p. F. 5.

Très net d'expression et de plan, sobre de documentation, dégagé d'allure, l'exposé que nous présentent les deux cents pages de M. Lehaut témoigne d'une fidélité rigoureuse au titre qu'il donne à son livre. C'est dans saint Augustin qu'il étudie son sujet ; et de fait, en dehors de

Digitized by Google

quelques passages de saint Jérome, d'Origène, de Plotin, etc., les notes ne renvoient guère à d'autres œuvres qu'à celles du docteur d'Hippone ; pas ou guère de bibliographie non plus, qui renseigne les ouvrages modernes ; pas ou guère de citations des travaux contemporains sur le même sujet, comme ceux de M. Turmel (cité p. 47); pas même de préface ni d'introduction. Si ces qualités de sobriété et de précision provoquent, à l'ouverture du livre, une sensation d'aise et de plaisir, elles n'excluent toutefois pas une première impression de défiance : dans la complexité des renseignements de toute source exigés de nos jours pour une œuvre historique, l'on se prend à se demander si l'extrême rareté des informateurs et des garants n'est pas synonyme d'ignorance ou de dédain. La lecture de quelques chapitres enlève tout de suite ce que cette impression a de défavorable et fait voir que là même où un travail de mise au point, plus compliqué d'érudition, eût abouti à l'identification d'un nom propre ou à la fixation d'une date de plus, l'ensemble du livre n'en eût pas été profondément atteint. Ce n'est donc pas dans de nouvelles conquêtes sur le terrain historique que réside l'intérêt ou la nouveauté de l'ouvrage de M. Lehaut ; c'est dans un lucide exposé, très fouillé, de la pensée d'Augustin. Il faut dire aussi que pour beaucoup des idées qu'il combat, le docteur d'Hippone s'est chargé lui-même, presque seul en mainte rencontre, d'exprimer l'objection telle qu'il l'a saisie chez ses contradicteurs. Le travail historique qui consisterait à identifier ses adversaires ou à contrôler sa propre interprétation de leurs idées, n'est pas indispensable à la systématisation de sa pensée. C'est cette systématisation qu'a voulu nous apporter l'auteur du présent livre. Son sujet, l'éternité des peine de l'enfer dans saint Augustin, se recommandait, avouons-le, par une grande richesse; car, si le grand évêque n'a pas consacré à la doctrine de l'enfer de longue études monographiques comme à la Trinité, à la grâce ou au péché originel, il a disséminé les éléments de sa pensée dans ses divers écrits, avec une abondance de réflexions qui sollicitait la mise en œuvre, et, pour certains points, avec une vigueur d'affirmation qui lui a valu parfois le nom de créateur de ce dogme. Ce sont ces éléments que M. Lehaut a voulu systématiser dans un exposé d'ensemble ; d'aucuns même trouveront sa systématisation poussée trop loin quand elle sépare le chapitre des objections de celui des réponses ; parfois, l'exégèse de tel passage spécial paraîtra contestable ; ou le schématisme, un peu forcé et envahissant, puisqu'il ne laisse mainte fois qu'une place réduite à la méthode dite « génétique » et à la recherche du mouvement progressif de la pensée. Mais à côté de cela, nous trouvons des qualités d'analyse et de mesure, une lucidité de conception et une facilité de plan, qui grandissent considérablement l'attrait de la lecture.

Une première partie expose les trois catégories des erreurs contre l'éternité des peines de l'enfer courantes à l'époque de saint Augustin : celle des origénistes, celle des miséricordieux où se trouve discuté le cas de saint Jérome et du concile de Diospolis ; celle des incroyants

Digitized by Google

(p. 3-48). La réfutation de ces erreurs par le docteur africain fait l'objet de la seconde partie (p. 51-124), qui consacre un premier chapitre aux origénistes ; un second s'occupe des miséricordieux, soit dans leurs thèses restreintes, soit dans leur thèse large ; les incroyants figurent dans un troisième chapitre, où se développent les réponses d'Augustin à l'objection physique (impossibilité de la vie éternelle dans le feu) et à l'objection morale (injustice, disproportion du châtiment avec la faute). Une troisième partie fournit l'exposition de la doctrine catholique sur l'éternité des peines, soit dans l'application qu'en fait saint Augustin dans sa direction spirituelle et dans sa prédication (p. 129-159), soit dans l'explication qu'il en esquisse (p. 161-202). Celle-ci se place à divers points de vue ; elle envisage l'enfer comme châtiment divin ou comme fruit naturel du péché.

Ce court résumé suffit à montrer l'intérêt du livre, surtout dans sa seconde et sa troisième partie, celle-ci la plus longue des trois. Il participe à l'intérêt qu'a toujours éveillé le penseur et le chrétien dont il analyse les réflexions. Augustin, a-t-on dit, est l'homme de tous les siècles : sur aucun autre sujet que celui de l'enfer, les objections qu'il relate et les réponses qu'il apporte n'ont conservé peut-être une aussi provocante actualité. L'on ne peut que féliciter et remercier M. Lehaut de les avoir présentées dans un livre aussi substantiel et aussi sérieusement étudié !

J. DE GHELLINCK, S. J.

PALLADIUS, *Histoire Lausiaque*. Texte grec, introduction et traduction française par A. Lucot. (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, publiés sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay.) Paris, A. Picard. 1912. In-8, LIII-425 p. F. 5.

Le texte grec de cette nouvelle édition de *l'Histoire Lausiaque* est emprunté à l'édition classique de Dom C. Butler, à cette différence près que M. Lucot a ajouté dès le commencement au texte même les leçons du manuscrit Wake 67 (Oxford), du xe siècle, le plus important et le plus ancien témoin de la recension originale. Butler n'avait pu l'utiliser qu'à partir du chapitre 35 tandis que les variantes des chapitres précédents ont dû être ajoutés en appendice (II, 170-80). Aussi, M. Lucot a pu profiter en quelques endroits, des remarques faites par Bonnet et Furner dans leurs comptes rendus de l'édition de Dom Butler

Dans l'introduction, suivant toujours de très près celle de Dom Butler, M. Lucot jette un coup d'œil rapide sur l'origine et le développement du monachisme oriental ; il en indique les principales sources littéraires, parle de la *Vie* de Palladius, des éditions et des anciennes traductions de *l'Histoire Lausiaque*, puis ajoute un résumé bien con-

Digitized by Google

densé et assez clair de la tradition manuscrite. Il relève ensuite les témoins externes de l'authenticité de l'œuvre, insiste sur la futilité de accusations d'origénisme lancées contre Palladius, sur l'historicité de ses récits et termine par l'exposé — par endroits peu clair — du contenu doctrinal et ascétique de *l'Histoire Lausiaque*. Il nous dit aussi un mot de sa valeur littéraire, qu'il trouve plutôt médiocre.

La traduction française a été faite par R. Marin. Nous regrettons que la plupart des noms de personnes et de lieux, cités dans l'œuvre de Palladius ne se retrouvent point dans l'index dont est pourvue cette nouvelle édition. Celle-ci se recommande toutefois par son format maniable et son prix modéré. D. CHR. BAUR, O. S. B.

MARCEL LAURENT. *Les ivoires prégothiques conservés en Belgique.* Bruxelles, Vromant, 1912. In-8, 157 p. avec 47 pl.

Les *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles* avaient déjà édité précédemment ce travail du savant professeur de l'Université de Liége (t. XXV, 1911, p. 335-486). Mais cette étude méritait une publicité plus étendue ; et l'on saura gré à M. Laurent d'y avoir pourvu par une réimpression, soigneusement exécutée sur papier couché, dans les ateliers de Vromant et Cie.

Chacun sait la place importante qu'occupent ces objets dans l'histoire de l'art Ce sont les derniers vestiges d'un patrimoine presque totalement disparu Le temps à lui seul s'est chargé de détruire la majeure partie des œuvres anciennes. Il y avait bien les pièces d'orfèvrerie pour lui résister ; mais les Barbares se sont empressés de les transformer en lingots. Seuls les ivoires ont pu défier cette double cause de perdition : la solidité de la matière première devait les faire triompher de l'action dissolvante des siècles ; et l'impossibilité d'en tirer parti les fit échapper à la cupidité des peuples envahisseurs.

La Belgique en possède un certain nombre ; et l'auteur les passe successivement en revue.

Il s'en trouve d'abord un au trésor de l'église de Tongres (Saint Paul), et un autre au musée du cinquantenaire (Saint-Pierre). Les deux plaques, de la fin du VIe siècle, formaient ensemble un diptyque au IXe ; précédemment elles avaient probablement contribué à décorer un trône dans le genre de la fameuse cathèdre de Ravenne. Elles représentent dans les collections belges l'art chrétien primitif de l'Orient.

Un autre diptyque conservé au musée du cinquantenaire « nous fait entrer dans la période chronologique où l'art septentrional s'initiait à créer en imitant ». Cet ivoire, provenant de l'église de Genoels-Elderen (Limbourg), représente d'un côté le Christ de la résurrection flanqué de deux anges, et de l'autre deux scènes de la vie de la Vierge en pan-

Digitized by Google

neaux superposés (l'Annonciation et la Visitation). L'auteur la date du VIIIe-IXe siècle et lui donne pour berceau la région rhénane, où les éléments latins, byzantins et barbares se sont aussi bien rencontrés et fusionnés qu'en Lombardie.

Parmi ces ivoires prégothiques un des plus intéressants, à défaut d'être un des plus anciens, est le diptyque dit de S. Nicaise, conservé au trésor de la cathédrale de Tournai Les sujets en sont variés, mais également instructifs au point de vue liturgique, iconographique et artistique. M. Laurent attribue les deux plaques au Xe-XIe siècle. Il les croit allemandes d'origine, sans toutefois exclure la possibilité d'un atelier sculptural à Tournai et dont les produits auraient été influencés par les procédés de Saint-Gall ou de Reichenau. Nous nous inclinons volontiers devant l'argumentation solide de l'auteur, tout en présentant ici deux remarques au nom des données de l'histoire. Le X-XIe siècle nous semble bien être la date extrême à laquelle on puisse reporter, ou plutôt avancer, le curieux diptyque. Il est évident qu'il remonte à l'époque où le culte de S. Nicaise fleurissait à Tournai ; et l'on sait par ailleurs la relation étroite qui existe durant le moyen âge entre le culte d'un saint et la possession de ses reliques. Or au XIe siècle (en 1054 pendant le siège de la ville, selon Cousin) le corps du bienheureux fut volé à la cathédrale par un clerc de Reims ; et dès lors le culte se mit à baisser considérablement. En outre les assistants de S Nicaise sur la plaque, Laurent et Jocond, portent le manipule alors qu'ils n'étaient que *lecteurs* Cette représentation iconographique contiendrait aujourd'hui une erreur liturgique. Le manipule est réservé au sous-diacre depuis le milieu du XIe siècle. Encore une fois il faut admettre que l'ivoire aura précédé cette date.

La bibliothèque de l'université de Liége possède de même un ivoire dit de Notger, que M. Laurent reconnaît comme authentique dans toutes ses parties, mais qui doit être considéré comme étranger aux ivoires liégeois que l'on signale. Il a pu être commandé au pays rhénan, ou bien travaillé à Liége même par quelque moine allemand qui l'aurait exécuté en restant fidèle aux types et aux procédés courants de son pays.

La Belgique conserve encore quatre beaux peignes liturgiques antérieurs à l'époque ogivale : celui de Saint-Bertuin de Malonne, au musée diocésain de Liége, exécuté probablement d'après les modèles de la Perse ; celui de Saint-Hubert, au trésor de la vieille abbaye, très sommairement décoré ; et deux peignes plus intéressants de Stavelot, aujourd'hui au musée du cinquantenaire, procédant tous deux des conceptions lombardes, mais qui ont bien pu être exécutés à Stavelot vers le commencement du XIe siècle.

M. Laurent groupe ensuite quelques ivoires carolingiens de grande importance, et appartenant à la même époque sinon à la même école. Ils sont quatre, conservés respectivement au trésor de la collégiale de Tongres (crucifixion), à la cathédrale de Liége (résurrection), au musée du cinquantenaire (crucifixion) et au musée de Tournai (crucifixion).

Digitized by Google

Les trois premiers sont des produits liégeois, sortis des ateliers de cette ville dans la première moitié du XIe siècle. Le quatrième se rattache à l'école de Trêves (fin du Xe siècle), qui par son voisinage avec Metz pourrait bien avoir été un intermédiaire entre la vieille cité lorraine et Liège, et expliquer ainsi les similitudes d'inspiration et d'exécution qui relient ces pièces.

La cathédrale de Namur possède de son côté un autel portatif décoré de plaques d'ivoire à reliefs qui en font un objet de grande valeur archéologique. On les a considérées généralement comme un travail byzantin du VIIe ou VIIIe siècle. L'auteur ne craint pas de les faire descendre jusque dans la seconde moitié du XIIe. Il y voit des « œuvres nettement françaises » contemporaines du portail de Chartres, et exécutées dans la région dont Chartres devint au XIIe siècle le centre artistique.

La série se termine par trois petits ivoires conservés également au musée du cinquantenaire et pour lesquels l'auteur adopte les conclusions de M. Destrée, l'éminent conservateur de ce dépôt archéologique : plaque d'autel portatif (d'origine allemande, de la première moitié du XIe siècle) ; petit bénitier transformé plus tard en reliquaire (imitation de modèle byzantin, au XIe-XIIe siècle) ; châsse en ivoire ayant la forme d'une église romane (type rhénan, du XIIe siècle).

L'auteur excède quelque peu le cadre de son sujet en publiant *in fine* une étude sur un ivoire liégeois du XIIe siècle recouvrant un évangéliaire de l'abbaye d'Afflighem, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'arsenal à Paris. Mais les raisons spéciales qu'il allègue pour s'en excuser lui feront aisément pardonner d'avoir ainsi légèrement dérogé au titre de son livre.

Ces objets ont déjà précédemment sollicité l'attention d'archéologues de talent ; jamais jusqu'ici cependant ils n'avaient été étudiés avec une discipline aussi sévère et une érudition aussi étendue. Toutes les conclusions de M. Laurent ne sont pas neuves. Il examine avec soin les opinions émises avant lui, et les renverse, les redresse ou les éclaire par des rapprochements judicieux avec des œuvres similaires, ayant avec nos ivoires des liens de parenté, parfois même de fraternité. C'est la vraie méthode scientifique en matière d'histoire de l'art ; et il en est résulté un livre original de puissant intérêt et du plus beau mérite.

J. WARICHEZ.

H. BRESSLAU. *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, 2e édition T. I, fasc. 1. Leipzig, Veit, 1912. In-8, XVIII-746 p. M. 18.

C'est assurément une preuve éloquente de l'importance qu'a prise de nos jours la critique diplomatique de voir un auteur obligé de donner

Digitized by Google

une seconde édition, à vingt-trois années d'intervalle, d'un manuel consacré à cette branche d'érudition Et quand on songe qu'avant 1889 on n'a publié aucun travail d'ensemble sur ces matières, il y a lieu de se réjouir de la faveur dont ces études sont l'objet

Tracées par A. Sickel et J. Ficker, les grandes lignes de la diplomatique n'ont guère varié, mais une foule d'études et de monographies sont venues compléter leurs théories en suivant la voie ouverte par ces deux maitres.

La nature des matières traitées par M. Bresslau ne permet pas de donner un compte rendu détaillé — comme mériterait un tel livre — d'une publication aussi soignée et riche en détails historiques. Si l'on compare l'édition de 1889 avec celle d'aujourd'hui on est émerveillé de la conscience avec laquelle l'auteur a utilisé — avec l'esprit critique qui lui est coutumier — la quantité innombrable de travaux techniques, de chroniques et de cartulaires parus en Allemagne et en Italie pendant ces vingt dernières années. Ces études récentes de diplomatique ne sont point signalées ici comme un vain étalage d'érudition, en guise de références bibliographiques, mais leurs résultats font partie intime de l'exposé dogmatique.

Si le plan du premier volume est resté le même, par contre l'exposé a été amplifié en maints endroits; aussi le livre y a gagné une étendue plus considérable qu'auparavant. En conséquence, les dix chapitres consacrés jadis à la langue diplomatique, aux formulaires, aux rapports de ceux-ci et les chartes, aux requêtes, aux phases de la rédaction et de la mise par écrit de la charte, au rôle des témoins, à la date, à la partie matérielle des actes, à l'écriture et au « scellement » ont dû être laissés de côté dans le tome Ier (1re partie). Les neuf chapitres occupant jadis 555 pages en occupent actuellement 738; c'est suffisamment montrer quels développements quelques uns ont pris sous la plume de l'auteur. On recourra donc désormais, si l'on veut connaitre le récent état de la science, à cette deuxième édition, qui est plus qu'une simple réédition de librairie.

Pour peu qu'on ait suivi, même de loin, l'activité dans le domaine de la diplomatique en ces dernières années, on saura à quelle éclosion de publications de textes et de monographies l'ouverture des Archives Vaticanes à donné lieu. Il suffit de citer, au hasard, les études de Schmitz-Kallenberg, Baumgarten, Caspar, Goeller, Peitz, Schwalm, Vidal et d'autres. M. Bresslau n'avait qu'à les mettre à profit avec discernement pour, je ne dirai pas renouveler, mais remanier considérablement le chapitre traitant de l'organisation de la chancellerie pontificale. Il faut souhaiter que d'autres érudits ainsi que des spécialistes — canonistes et historiens de l'Eglise notamment — consultent ces pages instructives. La liste des *auditores litterarum contradictorum*, de 1226 à 1376, est neuve; de même l'aperçu intéressant sur les taxes ou le *Gebührenwesen in der päpstliche Kanzlei* (p. 329-346) ne figurait pas dans l'édition de 1889. Au chapitre consacré aux chancel-

Digitized by Google

leries, épiscopales, l'auteur a utilisé les récents travaux de O. et B. Heinemann, Wecken, Gross, Stephan, etc.

J'en ai dit assez pour signaler le nouveau et précieux service que M. Bresslau vient de rendre aux études qui lui sont chères et dont il est actuellement, de l'avis de ses pairs, le plus brillant représentant. Mais ce serait juger fort imparfaitement son livre en croyant qu'il ne peut intéresser qu'un nombre restreint de spécialistes. Sans doute, on y trouvera, tracé d'une main sûre, l'exposé didactique de la diplomatique pontificale et impériale au moyen âge, mais la nature des sujets traités par M. Bresslau l'oblige en même temps à examiner les institutions administratives de l'Église catholique et du Saint-Empire depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du moyen âge. Au surplus, on ne trouverait peut-être nulle part ailleurs les listes critiques du haut personnel de la chancellerie romaine et celle de l'Empire pendant cette époque.

Précisément à cause de la multitude et de la variété de sujets auxquels touche ce livre, M. Bresslau ne peut se dérober, comme le font beaucoup d'auteurs allemands de nos jours, à l'impérieuse obligation de munir son manuel d'une bonne table de matières. Certains sujets (chirographes, notaires, etc.) sont étudiés en plus d'un endroit, mais celui qui consulte le manuel a de la peine à épuiser, sans table, la somme de renseignements qu'il renferme. Si, pour un lecteur de langue française, l'exposé est parfois aride et de compréhension un peu difficile, l'inconvénient tient surtout à la nature même des matières qui font l'objet de la diplomatique. On trouvera aussi qu'en général, les chapitres sont trop longs : le chapitre six compte plus de 150 pages et le suivant plus de 200.

H. Nelis.

R. Heurtevent. *Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne.* (Etudes de théologie historique publiées sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris.) Paris, Beauchesne, 1912. In-8, xiv-312 p.

Le nouveau volume dont viennent de s'enrichir les *Études de Théologie historique* contient un consciencieux travail de M. Heurtevent sur le premier controversiste antibérengarien. L'auteur veut placer dans le cadre intellectuel et religieux de l'époque l'intéressante figure de Durand de Troarn. Cette idée qui préside à toute l'ordonnance de son livre, est aussi ce qui donne de l'unité au plan, malgré certaine disproportion dans l'étendue des parties. Par suite, le volume contient en réalité trois exposés distincts, fort gros de questions, et qui exigeaient chacun de nombreuses recherches et une compétence complexe. Disons immédiatement que l'auteur a triomphé avec bonheur de cette difficulté.

Digitized by Google

culté. La première partie, l'« introduction », étudie le milieu politique, intellectuel, moral et religieux de l'ouest de la France au XIe siècle (pp. 6-64); c'est plus qu'un chapitre de la *Neustria Pia* qu'on y voit revivre. Le partie suivante, « historique », nous donne l'histoire de Durand de Troarn (pp. 66-118), né entre 1005 et 1020, moine en 1031, abbé en 1059, mort en 1088, ainsi que celle de Bérenger (pp. 119-161), dans la première phase de son enseignement hérétique; celle-ci s'arrête avec l'apparition du traité de Durand contre l'hérésiarque, entre 1051 et 1059. La dernière partie, « théologique », est consacrée à la doctrine de Bérenger, à ses antécédents (pp. 165-216) et à la réponse de Durand de Troarn (pp. 217-251). Deux appendices complètent le volume : l'un qui restitue à Ratramne le traité brûlé à Verceil (pp. 253-285), l'autre qui donne le texte complet de la lettre d'Adelman de Liège, d'après l'édition de 1770 par Schmid, devenue fort rare (pp. 287-303). Une table onomastique facilite la consultation de l'ouvrage.

De ces diverses parties qui se groupent autour du nom et de l'œuvre de Durand, comme des portiques ouvrant sur un même temple, — peut-être les trouvera-t-on même un peu amples et nombreux en comparaison de l'édifice central, — plusieurs ont fait l'objet d'un bon nombre de travaux depuis un siècle, et ne permettaient pas à M. Heurtevent de nous apporter du neuf d'un bout à l'autre de son livre. Si la partie consacrée à la biographie et à la théologie de Durand est aussi celle qui éveille le plus d'intérêt en nous fournissant beaucoup d'inédit, les autres précisent ou rectifient une foule de données de détail plutôt qu'elles n'apportent un nouvel exposé d'ensemble. C'est en cela que réside le principal mérite des pages de l'introduction et de celles sur Bérenger; pour qui se rappelle les nombreux points encore discutés ou discutables dans l'histoire des hommes ou des idées de cette époque, le mérite paraîtra considérable. Citons au courant de la plume les diverses questions chronologiques qui compliquent la biographie de Bérenger, ses relations avec les princes et le roi de France, sa présence ou celle de Lanfranc aux conciles de Reims, de Pavie, de Verceil, etc., à Chartres, à Angers, etc.; le rôle des écrits ou des idées de Jean Scot et de Ratramne dans le débat; la date du concile de Paris, la teneur et la portée des premiers enseignements de Bérenger, etc. Plus abondant en résultats est le chapitre sur la biographie de Durand, ses origines, les années de son enfance, les débuts de sa carrière monastique à Saint-Wandrille, son séjour à Fécamp et à Sainte-Catherine-du-Mont, sa présence à divers conciles, etc. Sur tous ces points, M. Heurtevent nous donne d'excellentes pages, dont il faudra désormais tenir compte dans la reconstitution historique des événements.

La partie la plus neuve, disions-nous, est évidement celle qui fait revivre le personnage dont le nom sert de titre principal au volume et esquisse son œuvre : figure de second rang dans la controverse, tout comme dans la vie ecclésiastique ou politique du XIe siècle, Durand mérite néanmoins de retenir l'attention et l'on ne peut que savoir gré à

Digitized by Google

M. Heurtevent de nous l'avoir si bien fait connaitre. Pieux, ferme, intelligent, zélé, l'abbé de Troarn est un des agents de la renaissance religieuse et morale de son pays à cette époque, et c'est cette caractéristique qui marque de son empreinte les diverses manifestations de son activité, même sur le terrain littéraire. Son traité sur l'eucharistie, *De corpore et sanguine Domini*, divisé en neuf parties, se distingue nettement des autres œuvres polémiques qui le suivent et qui obéissent tout autrement que lui aux préoccupations dialectiques régnantes en ce moment. Le culte de la tradition et les conseils ascétiques y prennent, à côté de la discussion une place fort développée.

C'est ce côté moral et ascétique, « mystique », comme dit M. Heurtevent, qui frappe avant tous les regards dans l'œuvre et dans le personnage. L'exposé de la vie politique, intellectuelle, morale et religieuse par lequel s'ouvre le volume est destiné à mieux saisir cette tendance de Durand en la plaçant dans son cadre. Certes le cadre doit au livre de M. Heurtevent une ampleur d'esquisse, une précision de détail et une netteté de contour dont on ne peut nier les mérites. Mais tout cela est-il rattaché à Durand au point de fournir toujours une explication ? Cette histoire des écoles, fort complexe et variable selon les lieux et les temps, est-elle suffisamment fixée dans chacun de ses traits, pour permettre des généralisations comme il est trop souvent d'habitude d'en esquisser ? Et puis n'y a t-il pas quelque chose d'un peu raide et de schématique, et par suite d'historiquement contestable, dans ces classifications tranchées qui ne répondent qu'imparfaitement à la réalité des hommes et des choses ? Il y aurait lieu de ci de là d'estomper davantage les contours, de nuancer les appréciations et de fondre un peu les groupements généralement reçus.

Le travail témoigne du souci d'acribie et de méthode qu'on est en droit d'exiger d'études de ce genre. C'est ainsi que le texte de Durand a été revu pour toutes les citations sur le ms. 2720 de la Bibliotèquen nationale; les deux appendices, un bon nombre de remarques dans le cours du livre, la note sur les défectuosités du *De sacra coena* de Bérenger (édition Vischer, Berlin 1835) à laquelle nous souscrivons pleinement (1), etc., etc., accusent les mêmes préoccupations. Cela n'empêche pas cependant qu'il n'y ait de côté et d'autre quelques *desiderata*. Un relevé complet et exact des diverses pièces du dossier de Bérenger, avec l'indication des dates, des éditions, etc, aurait rendu service pour débrouiller les parties obscures de son histoire et de sa doctrine. Il en va de même avec les sources de la vie de Durand. Plus d'une fois l'exposé est coupé par une discussion qui devrait être rejetée en note, ou introduite plus clairement pour le lecteur mal initié ; la netteté de la discusion historique n'y eût que gagné. Ailleurs, surtout dans l'introduction, le texte est entremêlé de beaucoup de citations prises aux travaux modernes sur lesquels s'appuie M. Heurtevent. Il y a aussi des tâtonnements

(1) Nous croyons pouvoir dire qu'il y sera bientôt porté remède par une publication soignée du manuscrit de Wolfenbuttel.

Digitized by Google

dans la manière d'introduire la bibliographie; l'on y constate des redites et quelques omissions, ou bien le manque d'une règle fixe pour l'indication des dates et lieux d'édition. Pourquoi citer sur les questions spéciales controversées, en même temps que les monographies qui les discutent, les travaux d'ensemble, les compilations et les encyclopédies, qui ne font qu'enregistrer les résultats ou transcrire les arguments? Dans la question des droits de Hériger de Lobbes sur le traité du pseudo-Gerbert, ne figure pas le travail de Dom Morin publié dans la *Revue Bénédictine* (t. XXV, 1900, p. 1-18), et qui signale d'autres manuscrits; à ceux-ci l'on peut ajouter celui de Salisbury. Chapitre de la cathédrale, n° 61, fl. 31-34).

L'étude de certains points aurait pu être poussée davantage, ou plutôt les résultats auraient dû en être indiqués avec plus de précision, comme l'influence du traité de Durand sur les controversistes ultérieurs. Si le langage théologique de Bérenger et les questions qu'il pose laissent des traces nombreuses chez les théclogiens du XIe et du XIIe siècle, surtout dans les questions sacrementaires, l'œuvre de Durand aborde déjà des problèmes et soulève des questions, comme celles à propos des accidents eucharistiques, qui traverseront toute l'époque des premiers sentenciers; en outre, comme le dit fort bien M. Heurtevent, elle verse au dossier patristique de la controverse nombre de textes nouveaux, parmi lesquels se détache le fameux passage de saint Augustin sur le psaume XXXIII : *in manibus suis ferebatur;* mais ici un appendice aurait avantageusement fait connaître le relevé complet de ces textes, que M Heurtevent avait sans nul doute dans ses notes. L'on aurait vu ainsi ce que Durand doit à Hériger, à Paschase Radbert ou à Fauste de Riez, lequel donne un des premiers essais de théologie d'ensemble de l'eucharistie; l'on aurait mieux appris ce que doivent à Durand, Lanfranc, Guitmond, Alger de Liège et Grégoire de Bergame. Ce dernier nous semble avoir des passages qui rappellent Durand; mais M. Heurtevent ne le cite pas plus qu'Alger. Dans un certain nombre de pages se rencontre le même défaut typographique : beaucoup de lettres tombées, surtout dans les notes.

Tout cela n'est que détail à côté des substantiels mérites de l'œuvre que nous analysons. Elle figure avec honneur dans la série des *Études de Théologie historique* qui s'enrichissent d'un bon et solide volume.

J. DE GHELLINCK, S. J.

G. C. W. GÖRRIS, S. J. *De denkbeelden over oorlog en de bemoeiingen voor vrede in de elfde eeuw.* Nimègue, L. C. G. Malmberg [1912]. Grand in-8, XVIII-276 p.

« La France du Xe et du XIe siècle tient tout entière dans ces deux termes extrêmes : dissolution des éléments anciens, gallo-romains et francs, reconstitution avec ces éléments transformés d'un autre ordre

Digitized by Google

de choses ». Ces paroles de Flach, remarque très justement le P. Görris, s'appliquent — *mutatis mutandis* — à toute l'Europe occidentale. Le XIe siècle est une période de transition et à ce titre il est spécialement intéressant à étudier, c'est un siècle terrible, un siècle de fer, et ce côté de son histoire a été surtout mis en lumière. Tout naturellement les maux de cette époque ont amené des hommes de génie et de cœur à chercher des moyens de remédier aux souffrances de la société. Ce qui les a surtout émus c'est le fléau des guerres incessantes, et c'est ainsi que nous voyons les canonistes et les théologiens planter les premiers jalons d'un droit international chrétien, qui diminuera les désastres des guerres publiques, tandis que les évêques, soutenus d'ordinaire par les princes, tâchent de limiter, par la paix et la trêve-Dieu, les désastres des guerres privées. De ces questions, on parle dans tous les manuels d'histoire médiévale, certains ouvrages plus spéciaux en traitent assez longuement, mais que de confusion règne en cette matière ! Certains chroniqueurs du XIIe-XIIIe siècle n'ont déjà plus saisi la mentalité et les institutions du XIe ; il n'est donc pas étonnant que des auteurs récents aient été induits en erreur. Un nouvel examen de ces différents problèmes, basé avant tout sur les textes mêmes du XIe siècle, s'imposait : le P. Görris y a consacré une magistrale dissertation, présentée à l'université de Leyde pour l'obtention du doctorat ès lettres néerlandaises ; c'est cette dissertation que nous analysons ici. Disons immédiatement que les conclusions auxquelles l'auteur arrive diffèrent notablement de celles de plusieurs de ses prédécesseurs ; aussi, sans faire de la polémique, il réfute, en passant, bien des affirmations fantaisistes, soi-disant scientifiques.

Dans un premier chapitre l'auteur traite de la *Guerre publique et des idées juridiques du XIe siècle qui la concernent* (pp. 7-57). Après un court aperçu des principes en cette matière qu'on rencontre chez les écrivains antérieurs, de saint Augustin à Hincmar de Reims, le P. Görris interroge les auteurs du XIe siècle et nous fait connaître en détail leur enseignement sur la guerre. Sans bercer des utopies, théologiens et canonistes, papes, évêques et abbés admettent que la guerre, dans certains cas, peut être obligatoire, mais tous insistent bien plus sur l'autre aspect du problème : la guerre pour être licite, doit être nécessaire, comme dernier moyen de défendre le droit ; ainsi elle ne sera faite que pour une cause juste et avec une intention pure, elle sera en outre conduite par l'autorité publique. Le droit international, à cette époque, est encore bien élémentaire, cependant certains philosophes ou juristes modernes, partisans du droit du plus fort, auraient à apprendre chez les modestes auteurs du XIe siècle.

Le chapitre II : *La guerre privée et le droit* (pp. 58-115) constitue le fondement solide sur lequel s'appuient les conclusions principales du livre. Que l'homicide et le pillage constituent des crimes qui demandent une juste punition de la part de la justice divine et humaine, il n'est aucun point sur lequel on insiste davantage au XIe siècle, et cependant

Digitized by Google

on reconnaît alors la légitimité de certaines guerres privées qui nous apparaissent, à huit siècles de distance, comme de véritables actes de brigandage. Faut-il voir chez ces auteurs la contradiction flagrante dont parlent certains historiens ? un accommodement, peut-être, entre des principes civilisateurs et des pratiques barbares ? Le P. Görris montre que non et sa conclusion, nous semble-t-il, s'impose. Dans ces temps troublés, où l'autorité centrale était réduite à l'impuissance le droit naturel autorisait, dans bien des cas, les individus à se rendre justice à eux-mêmes ; souvent c'était là l'unique moyen de faire triompher le droit et de faire réparer l'injustice ; moyen précaire, sans doute, et dont les contemporains apercevaient les dangers et les inconvénients ; diminuer ces dangers et ces inconvénients, en attendant qu'un ordre juridique moins imparfait devienne possible, voilà la tâche que vont entreprendre les hommes généreux de ce siècle de fer. Comment le feront-ils ? En introduisant et en répandant la *pax* et la *treuga Dei* : l'auteur examine *l'introduction et le développement de la pax et de la treuga Dei d'abord en France* (chapitre III, pp. 116-181), ensuite *dans les autres pays de l'Europe occidentale* (chapitre IV, pp. 182-239).

L'autorité ecclésiastique ne cesse de rappeler aux princes, grands et petits, leurs devoirs de justice, mais souvent cette voix pacificatrice se perd dans le tumulte des batailles ; pour mettre un frein à la fureur des guerres privées il faut des moyens plus énergiques. Ce serait déjà un soulagement aux souffrances de l'époque, si l'on pouvait soustraire à l'exercice de la justice et de la vengeance privées les personnes les moins aptes à se défendre et obtenir que contre celles-là on recoure aux sentences de l'autorité compétente. Dans cette intention on étend le droit d'asile, qui préserve des horreurs de la guerre privée certaines classes de personnes et de biens. Cette mesure sera complétée. Plusieurs synodes statuent que des litiges concernant la possession des terres ne légitiment pas le pillage mais doivent être portés devant les tribunaux. Bientôt les évêques convoquent leurs sujets, spécialement les plus puissants, et leur demandent de promettre, d'ordinaire sous serment, de ne pas englober dans les représailles des guerres privées les gens d'église, les moines, les religieux, les pèlerins, les paysans et les pauvres. Ceux qui ne respecteraient pas cet engagement, pris pour un certain nombre d'années, s'attireraient la vindicte publique et encourraient l'excommunication et une peine ecclésiastique nouvellement introduite : l'interdit. Ainsi plusieurs catégories de personnes, faibles et étrangères aux démêlés entre seigneurs, jouiraient de la paix, au milieu des horreurs des guerres privées. Voilà la *pax* — la dénomination de *pax Dei* n'apparaît que plus tard — qui depuis le début du XIe siècle est jurée et renouvelée dans différents synodes du midi de la France, et qui, avec des modifications accidentelles, se répand dans les différents pays de l'Europe où la faiblesse de l'autorité civile fait désirer son introduction. Sans doute ces serments solennels ne furent pas toujours respectés, mais ce généreux effort de pacification,

Digitized by Google

qui contenait en germe plus d'une disposition du droit international actuel, ne laissait pas de produire d'heureux effets, célébrés par les chroniqueurs de l'époque.

Quand cette nouvelle institution eut fait ses preuves, les évêques la complétèrent en y joignant la *treuga Dei*. La trêve-Dieu, le P. Görris insiste sur ce point, ne fut pas appelée à réparer un lamentable échec de la « paix », elle en fut au contraire un heureux développement. La *pax* soustrait certaines personnes aux horreurs de la guerre privée, la *treuga Dei* y soustraira, par l'institution des trêves répétées, certaines époques : l'exercice de la vengeance privée, même dans les cas où elle est licite, est interdit pendant l'avent, pendant le carême, et chaque semaine du mercredi soir au lundi matin : ces déterminations de temps ont cependant varié. Les sanctions de l'engagement d'observer ces trêves étaient d'ordinaire les mêmes que celles de l'engagement d'observer la « paix » ; dès la première moitié du XIe siècle déjà, les deux institutions sont intimement unies : les mêmes synodes font jurer leur observation, les renouvellent, les étendent, etc. A la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, l'autorité civile, en France et en Allemagne surtout, confirmera plus efficacement ces mesures, en les prenant comme modèle de ses propres lois destinées à favoriser la paix et la tranquillité publiques.

Voilà, dans leurs grandes lignes, les conclusions du travail du P. Görris, et ces conclusions, pensons-nous, découlent logiquement d'un examen consciencieux et assez complet des sources.

Cette dissertation dénote une connaissance étendue des événements qui se sont déroulés au XIe siècle. Des lecteurs regretteront peut-être que l'auteur soit tellement sobre en détails sur les faits historiques même les plus importants : il nous conduit de synode en synode, il nous présente les collectionneurs de décrets et les théologiens, travaillant dans le silence des cloîtres, mais du cliquetis des armes qui retentit par l'Europe, et qui provoque l'activité des évêques et des écrivains, nous percevons à peine quelques faibles échos. Le récipiendaire a craint, sans doute, de donner à son « proefschrift » une étendue démesurée, et a préféré se tenir dans les limites d'une histoire d'idées, de lois et de contrats ; la conclusion du reste (pp. 240-247) complète en grande partie ce qui manque en fait d'aperçus historiques d'un caractère général. Les mesures de pacification, prises déjà au XIe siècle pour favoriser la croisade, demandaient quelques développements, nous semble-t-il ; même le concile de Clermont est perdu dans la liste des synodes d'importance bien moindre

Le P. Görris fait preuve d'un esprit critique vif mais aussi modéré et prudent, son style est alerte et agréable, et il expose ce sujet, bien enchevêtré cependant, avec une clarté et une sobriété qui maintiennent l'intérêt. Cette belle dissertation doctorale est d'excellent augure. L'auteur laisse percer le vague espoir de continuer cette étude et de l'étendre du moins aux deux siècles suivants : nous souhaitons de tout

Digitized by Google

cœur qu'il puisse exécuter ce projet. Ceux qui voudront entreprendre des travaux semblables feront bien de prendre le P. Görris pour guide et pour modèle : du reste, ses abondantes données bibliographiques leur fourniront déjà une excellente documentation.

H. De Jongh.

H. Pissard. *La guerre sainte en pays chrétien.* Essai sur l'origine et le développement des théories canoniques. Paris, Picard, 1912. In-12, v-195 p. F. 3.

M. Pissard, chargé de conférences à la faculté de droit de l'université de Paris, après une brève introduction dans laquelle il s'efforce de marquer clairement l'objet de son étude, divise son sujet en quatre parties : les origines de la théorie, la guerre sainte, avant les Albigeois ; la lutte contre les Albigeois ; la systématisation juridique des traditions et des pratiques jusque-là usitées ; l'application des théories juridiques aux croisades politiques et à celles prêchées contre les hérétiques : vaudois, hussites, luthériens, calvinistes, etc

1°. Les origines de la théorie. Les textes se trouvent surtout dans Gratien, Cause XXIII. Un premier point à noter, c'est qu'il n'y a pas, au XIIe siècle, de théorie officielle sur le pouvoir des papes touchant la guerre sainte ; bien plus, le droit de l'Eglise de recourir aux armes pour la défense de ses biens est nié hardiment et hautement par saint Pierre Damien. Toutefois, les papes ne se laissent pas arrêter par cette opposition : le plus souvent sans doute ils recourent aux peines spirituelles, mais quand ils en constatent l'évidente insuffisance, les papes ne craignent pas de recourir aux armes matérielles. Ainsi agissent-ils contre les Normands, les Hohenstauffen, la République romaine.

2°. La révolte des Albigeois va mettre l'Eglise en face d'une situation nouvelle. Ici la foi est attaquée plutôt que la puissance politique de l'Eglise, et attaquée par des chrétiens sujets de l'Eglise, par des chrétiens organisés en groupes. Encore les papes poursuivent-ils moins les hérétiques pacifiques que les agressifs, les hérétiques brigands. Contre eux l'église déclare la guerre sainte : c'est elle-même qui organise et dirige l'armée ; elle accorde aux croisés des indulgences ; c'est elle enfin qui établit Simon de Montfort dans le comté de Toulouse. Si, après la mort d'Innocent III, le pouvoir séculier s'intéressa de plus près à la guerre sainte et collabora avec le pape, le pouvoir pontifical ne s'en réserva pas moins la haute direction.

3°. Cette guerre fournit aux canonistes l'occasion de systématiser les principes que supposait la pratique suivie. On reconnut que le pape avait le droit de déclarer et d'organiser la guerre sainte quand un péril grave menaçait l'Eglise ; que les prélats d'église armés d'une juridiction temporelle pouvaient faire la guerre comme un seigneur quelconque ;

Digitized by Google

mais que les simples juges d'Église ne pouvaient que prononcer la peine d'exposition en proie.

4°. En même temps on essayait de déterminer les cas où la guerre sainte était permise. Encore cette détermination est-elle très vague et doit-elle être précisée par l'analyse des auteurs. Ceux-ci prévoient trois séries d'espèces : les attentats contre la foi et l'unité de l'Église ; contre ses droits de souveraineté et sa propriété ; des injustices graves. De plus, l'Église ne doit pas se servir à cette fin de ses clercs mais du bras séculier ; enfin, pour défendre ses biens temporels, elle ne doit recourir à la guerre que dans le cas « d'estroite nécessité ». Et l'opinion se montre de plus en plus exigeante pour apprécier cette « nécessité ». C'est qu'en effet la croisade religieuse s'entremêlait parfois de motifs politiques : le pape défendait tous ses droits acquis, quelle qu'en fût l'origine, parce que ces droits même temporels aidaient en dernière analyse à l'exercice du pouvoir spirituel et au bien des âmes ; mais les princes et les peuples dont le regard portait moins haut apercevaient les motifs politiques plutôt que les religieux. Qu'il suffise de rappeler les guerres pour la possession de la Sicile, les croisades contre Viterbe, la Toscane, les Vénitiens. Mais est il juste de dire en termes si généraux que « en somme, les armes spirituelles et l'autorité religieuse du chef de l'Église ne sont plus que l'appoint de la politique et des ressources matérielles du chef des États ecclésiastiques » (p. 153) ? Ce qui est vrai, c'est que l'opinion chrétienne, de plus en plus nationaliste, s'étonne des guerres saintes utilisées pour la défense des intérêts qu'elle estime purement temporels ; les rois, sous prétexte de défendre les droits de l'Église comme telle et des pauvres, condamnent comme abusif l'emploi des deniers de l'Église pour défendre les intérêts temporels des papes. Aussi, quand éclate la révolte luthérienne, la papauté montre plus d'hésitation que lors de la guerre contre les Albigeois : aux catholiques ligués qui réclament la croisade contre le protestant Henri IV, Grégoire XIV répond par des lettres assez molles. On sait d'autre part l'issue malheureuse de la croisade contre Henri VIII et Elisabeth d'Angleterre.

Bientôt de nouvelles théories plus radicales dénient au pape le droit de faire la guerre contre le souverain. « Religion n'est cause de guerre par foi, » écrira l'abbé Fleury. Au XIXe siècle, l'envahissement des Etats de l'Église en 1860 n'est repoussé que par une armée de volontaires : la lutte n'a plus le caractère des croisades d'autrefois : la guerre sainte n'est plus qu'un souvenir.

Nous avons donné une analyse aussi complète que possible de ce petit livre très dense et très concis. On reprochera peut-être à l'auteur d'avoir donné de la guerre sainte une définition trop imprécise, par certains caractères extérieurs plutôt que par des notes intrinsèques, de l'avoir définie par l'approbation de l'Église plutôt que par son objet et par son but. Le reproche ne serait pas totalement juste, car on trouve parfois (p. 31) des éléments de précision plus essentiels. D'autre part,

Digitized by Google

il est toujours malaisé de donner une définition précise de notions imprécises : la notion de la guerre sainte paraît bien dans ce livre ce qu'elle a été dans la réalité des faits. L'Eglise s'est défendue contre les attaques sans avoir cru nécessaire de systématiser préalablement son droit ; et quand la systématisation viendra, faite par des hommes sans mandat, elle risquera de répondre aux préjugés des docteurs plutôt qu'aux purs principes.

M. Pissard s'est efforcé d'être impartial : sa documentation, le ton de son livre dénotent un esprit loyal. Sa brièveté voulue n'enlève rien à son objectivité. Pour avoir tenté une œuvre utile et malaisée, et fait un exposé intéressant et clair, il mérite tous nos remerciements (1).

A. Villien.

J. Brassinne et M. Laurent. *Étude critique de deux miniatures de la collection Wittert.* **Liège, D. Cormaux, 1912. In-8, 23 p.**

Il s'agit de deux peintures de pleines pages qui ornent le recto et le verso d'un feuillet de parchemin dont on ignore l'origine et qui mesure 0m231 × 0m163.

L'étude est menée avec un soin méticuleux et une entière compétence. Les auteurs établissent que l'œuvre date du XIIe siècle et ils la mettent en rapport avec des émaux mosans de cette époque. Elle s'inspire en effet de ceux-ci : l'ensemble des arguments invoqués le prouve, alors même qu'on n'attacherait pas la même valeur à chacun de ceux ci.

Il n'y a rien de surprenant à ce que les deux miniatures trahissent, comme d'autres miniatures mosanes, l'imitation de l'émaillerie. C'est ainsi qu'à des époques et dans des pays différents la miniature s'inspire, tantôt de l'émail cloisonné des byzantins, tantôt des vitraux du XIIme, XIIIme et XIVme siècles, tantôt de la fresque ou de la peinture de chevalet, d'après que l'un ou l'autre de ces arts accapare davantage l'attention des clients et l'activité des artistes.

Les auteurs ont même découvert une parenté indéniable entre les miniatures qu'ils étudient et les œuvres de Godefroid de Claire. Sur l'autel portatif de Stavelot au Musée de Bruxelles, attribué au milieu du XIIme siècle, un émail représente le sacrifice d'Abraham d'une manière presque identique que l'une des deux miniatures.

Celles ci en effet représentent d'un côté le sacrifice d'Abraham et de

(1) Il y aurait malheureusement aussi un certain nombre de négligences, d'inexactitudes ou de coquilles à relever : p. 35, en 1197, Innocent III n'était pas encore pape ; je ne crois pas que le n. 1, p. 53, soit bien juste ; p. 158, en 1510 Alexandre VI est mort depuis plusieurs années ; p. 168, n. 3, lire Adrien VI ; p. 185, lire Innocent X, etc.. Les textes latins ont beaucoup souffert du prote.

Digitized by Google

l'autre les bénédictions données par Jacob à ses fils. MM. Brassine et Laurent n'ont pas recherché pourquoi l'on trouve côte à côte dans un manuscrit l'illustration de deux faits racontés dans des chapitres de la Genèse assez distants l'un de l'autre. Mais, au XIIIme siècle, les deux scènes en question voisinent dans les vitraux, comme des préfigures de la passion du Christ ; au XIIIme, on les retrouve dans un sens typologique sur certaines œuvres d'émaillerie : sur une plaque émaillée publiée par Didron (*Annales*, VIII, pl. 1), sur le retable du Klosterneubourg, etc. Conséquemment la page qui nous intéresse ne parviendrait-elle pas d'un de ces livres à images qui préparent dès la fin du XIIe siècle la typologie de la *Biblia pauperum* et du *Speculum humanae salvationis ?* L'hypothèse est d'autant moins invraisemblable que l'art mosan de cette époque aime la concordance entre les deux Testaments.

R. MAERE.

L. ROURE. *Figures franciscaines*. Paris, Plon, 1913. In-16, x-276 p. F. 3,50.

Comment intituler les essais de M. L. Roure ? Ce sont des études à la fois psychologiques, historiques et artistiques, voire même ascétiques, — bref, un ensemble de réflexions extrêmement compréhensives touchant les problèmes les plus variés et les plus profondément humains que soulève l'apparition de ces trois grandes figures qui s'appellent : saint François d'Assise, sainte Claire d'Assise et saint Antoine de Padoue.

La conversion de saint François fut-elle, comme le veulent certaines théories modernes, œuvre de l'inconscient ? Sa physionomie comporte-t-elle la suavité seule ou la suavité et la force ? Sa sainteté est-elle toute de contemplation ou de contemplation et d'action ? Dans l'organisation de son ordre fut-il simplement un résigné, ou bien ses vues concordèrent-elles avec les vues de l'autorité ecclésiastique ? Enfin, que faut il croire des stigmates et sous quel aspect se présente de nos jours au visiteur le mont de l'Alverne ?

Dans la solution des problèmes de critique historique que comporte ce questionnaire assurément intéressant, l'auteur reste d'accord constamment et à bon droit avec la tradition catholique. Les controverses passionnantes sur les sources de l'histoire de saint François ne lui sont certes pas inconnues, mais il semble bien qu'il ait eu peur de les approfondir : il écarte résolument dans ses recherches — sauf sur quelques points vaguement définis — toutes les légendes non officielles et se contente généralement d'appuyer ses opinions sur l'autorité des bollandistes ou des auteurs, du reste les plus en vue, de l'ordre franciscain. Ce procédé par trop élémentaire peut paraître insuffisant.

Avouerons-nous que nous préférons les pages consacrées à sainte

Digitized by Google

Claire aux chapitres sur saint François? Sa personnalité est moins complexe que celle du séraphique patriarche et l'étude des sources ne présente pas les mêmes complications. Dans le résumé qui précède l'exposé, M. Roure mentionne la constance d'âme, la virginité forte, l'allégresse, la bonne santé morale, la tendresse, la liberté des âmes sanctifiées, et ces termes, en même temps qu'ils rendent adéquatement la pensée de l'auteur, caractérisent admirablement la physionomie de la sainte. Ici encore quelques bonnes réflexions sur les théories de l'inconscient.

Que dire enfin de la partie qui traite de saint Antoine de Padoue? L'auteur examine successivement le saint, le prédicateur et le thaumaturge. Apres avoir placé dans sa lumière véritable la dévotion que les masses catholiques ont vouée, sans trop connaitre sa vie, au grand disciple du Poverello, il retrace le peu que nous savons de sa carrière religieuse. Les données sur les sermons sont neuves et bien saisies : le chapitre sixième est peut être le meilleur de l'ouvrage. Quant au huitième, qui a pour objet les miracles du saint, il trahit une certaine incompréhension des procédés hagiographiques des auteurs du moyen âge. La sévérité de feu M. de Kerval, que M. Roure croit quelque peu exagérée, était en l'occurrence pleinement justifiée.

Quelques pages sincèrement senties concernant les religieuses Stigmatines de Galuzzo et leur pieuse fondatrice terminent l'ouvrage.

A tout prendre, un bon et beau livre, aux réflexions variées, marquées toutes au coin du bon sens et de la probité scientifique.

A. Fierens

H. Grauert. *Magister Heinrich der Poet in Würzburg und die römische Kurie.* (Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische Klasse, T. XXVII, fasc. 1 et 2.) Munich, G. Franz, 1912. In-4, 528 p.

Le poème (*Liber* (*carmen*) *de statu curiae romanae*), dont M. Grauert publie ici le texte critique et le savant commentaire, nous offre le tableau très vivant de ce qu'était la curie romaine pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. On sait la lumière jetée sur l'histoire des institutions et des luttes politico religieuses du moyen âge par les documents semblables que d'inlassables travailleurs exhument chaque jour plus nombreux des bibliothèques.

Ce *Liber* composé par un écrivain, qu'un séjour assez long à Rome a dû familiariser avec la ville éternelle (*cum sim toti notissimus urbi* v. 643) ne manque pas d'intérêt historique. Il confirme, en effet, au sujet de la chancellerie pontificale, bien des détails déjà connus par ailleurs. Sans contenir des traits vraiment nouveaux, il jette cependant

Digitized by Google

une lumière plus vive sur les attributions des fonctionnaires de la chancellerie (cfr p. 207). Résumons en brièvement le contenu.

Dans une introduction rapide l'auteur déclare avoir écrit sous l'inspiration du pape lui-même pour défendre la curie romaine contre d'injustes accusations (v. 1 à 48). Les deux interlocuteurs sont alors présentés au lecteur et le dialogue s'engage. Des deux clercs, qui se rencontrent non loin de Rome, l'un, Gaufredus, retourne dans son pays après avoir heureusement terminé ses affaires à la cour pontificale. L'autre, Aprilis, clerc espagnol, vient à Rome pour y solliciter une prébende. Il s'informe avec soin des mœurs qui règnent dans l'entourage du souverain pontife car les accusations de vénalité, de favoritisme, d'injustice et de lenteur, répandues sur le compte de la curie romaine, ne laissent pas que de l'inquiéter vivement. Le pape, les cardinaux et les principaux fonctionnaires de la chancellerie pontificale font donc l'objet de ce long entretien (v. 57 à 1024). Aux objections d'Aprilis, Gaufredus répond par des éloges dithyrambiques. A l'entendre, le palais du pape est le siège d'une administration modèle : le souverain pontife et les cardinaux édifient leur entourage par une vie toute de travail et la pratique des plus belles vertus chrétiennes. La louange atteint parfois des proportions telles, que le lecteur devient sceptique. Il se demande s'il n'a pas affaire à un censeur habile, dont les éloges ironiques cachent une critique très pénétrante des abus tant reprochés aux fonctionnaires curiaux du temps. Un copiste ancien a traduit ce sentiment dans un vers qui ajouté au poème, passa plus tard dans certains manuscrits pour sa conclusion : *O miser Aprilis hic fuit antiphrasis!* Ces mots déchirent rudement le voile destiné à couvrir discrètement les reproches faits au pape et à ses auxiliaires. Tel ne fut cependant pas l'avis de tous les lecteurs et cette double conception du poème lui assura une singulière fortune.

Matthias Flacius Illyricus s'en fit une arme contre Rome et l'inséra dans un recueil de poésies, sous la rubrique *de sceleribus Romae* (*Varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesiae statu poemata ante nostram aetatem conscripta*, etc. Bâle, 1556). Or, à peu près un siècle et demi plus tard, Mabillon, ignorant cette première édition, accueillait le poème dans ses *Analecta vetera* (IV, p. 555-564) sous le titre significatif : *Veteris poetae carmen apologeticum interlocutoribus Gaufrido et Aprile, adversum obtrectatores curiae romanae.* Les deux éditeurs utilisaient, il faut le dire, des textes assez différents. Tandis que Flacius ignore le prologue, Mabillon ne semble pas avoir lu dans son manuscrit le dernier vers *O miser Aprilis hic fuit antiphrasis!* Il manque d'ailleurs dans tous les manuscrits étudiés par Grauert, sauf un. L'apparat critique en utilise neuf.

Partagés sur le sens du poème, ses éditeurs et les historiens de la littérature n'étaient pas non plus d'accord sur la personne de l'auteur. Plusieurs l'attribuaient au poète anglais Gaufridus de Vino salvo, auteur, dans les premières années du XIIIe siècle, d'une *Poetria nova.*

Digitized by Google

De prime abord Grauert répugne à cette attribution car notre *Carmen*, composé vers 1265, est trop vivant et trop parfait pour être l'œuvre d'un écrivain âgé d'environ 80 ans Quelques vers de Hugo de Trimberg, dans son *Regestrum Scriptorum* (1280) furent pour H. Grauert une révélation. Ils attribuent un *Carmen de statu curiae romanae* à Henri de Wurzbourg, qualifié d'« écrivain moderne » et dont l'œuvre serait fort répandue. Jusqu'ici personne n'avait tenu compte de cette précieuse indication.

M. Grauert a suivi avec succès la voie ouverte par cette mention. En s'aidant des archives de Wurzbourg et des quelques traits personnels semés dans l'œuvre étudiée, il est parvenu à déterminer assez bien le caractère intellectuel de l'auteur, son milieu et les principales étapes de sa vie. « Heinricus Poeta » est un clerc souabe qui, après avoir achevé ses études à l'étranger (son titre de Magister l'indique), occupa pendant un certain temps le poste d'écolâtre au chapitre de Wurzbourg Il y obtint également un canonicat. Des affaires à traiter l'amenèrent à Rome entre 1245 et 1265. La durée de son séjour dans la ville éternelle et la manière dont il parle du cardinal Gaétan Orsini font penser qu'il eut à remplir près de celui-ci des fonctions d'un caractère permanent. Le fait que la prébende du chanoine Henri est vacante en 1265 et qu'on dispose à nouveau en 1277 d'une fondation anniversaire faite par lui nous renseignent sur la date approximative de sa mort.

Dans son poème il est fait allusion au chapeau rouge des cardinaux, qui leur fut accordé en 1245. D'autre part la description de la chancellerie suppose un nouveau séjour de la curie à Rome où elle ne rentra qu'en 1253. Enfin l'auteur parle d'un ton fort calme de l'unité des formes substantielles et de l'éternité du monde : il semble ignorer tout à fait les controverses passionnées soulevées par ces questions vers 1270 : nous aurions ainsi un *terminus ad quem* pour la composition de son œuvre.

Les vers 773-866 décrivent d'une manière fort intéressante les savantes discussions auxquelles le pape prend part après son frugal repas. On y expose les principaux problèmes scientifiques et littéraires, philosophiques et théologiques qui passionnaient alors les esprits. Ce détail s'encadre on ne peut mieux dans la vie d'Urbain IV, dont on sait l'intérêt pour les sciences et la philosophie (1261-1264).

Ainsi s'accumulent les détails qui tendent à fixer la date du poème entre les années 1261 et 1265.

En ce qui concerne le caractère de l'œuvre, nous partageons tout à fait l'avis du savant éditeur. Cette défense de la curie romaine, à côté d'éloges bien mérités attribués surtout à la personne du pape, signale à celui-ci d'une fort agréable façon l'idéal vers lequel il devrait ramener ses cardinaux et sa chancellerie. La louange dépasse trop les bornes très larges, dans lesquelles les flatteurs du temps évoluaient à l'aise, pour être prise au sérieux. Mais à côté des pamphlets violents de l'époque, nous avons, avec Grauert, l'impression que l'auteur a su

Digitized by Google

doser avec tact le blâme contenu si souvent en d'ironiques éloges. Les héros eux-mêmes de la caricature n'ont pas dû l'examiner sans plaisir.

Institutions politiques et religieuses, mœurs sociales et littéraires, courants scientifiques, tout ce qui peut faciliter l'intelligence complète du *Liber de statu curiae romanae* a été étudié par H. Grauert avec une abondance extraordinaire de documents. Il a marqué lui-même avec une simplicité qui nous charme tout ce qu'il doit de précieux renseignements à des collègues, à des amis, à des disciples. La bibliographie atteint et dépasse même tout ce qu'on peut attendre sur un pareil sujet. Deux magnifiques reproductions de manuscrits achèvent le volume. L'une représente la première page du Cod. Vatican. lat. 3593 (saec. XV), portant les armes d'Eugène IV en miniature. L'autre nous fait voir la fin du *Liber de statu curiae romanae* dans le Cod lat. Berol. n° 193 (saec. XIII) : elle porte la précieuse indication que voici : *Wernherus scripsit anno domini MCCLXXVII in Augusto.* Pour établir la date de l'œuvre elle-même, ce détail ne manque pas d'importance.

Parfois l'on a l'impression que H. Grauert sort du cadre dans lequel son commentaire eût dû se renfermer. C'est le cas, par exemple, quand il traite de l'appellation de « canes » donnée aux avocats de la curie. Tous les détails des *Excurse* sont-ils bien ici à leur place ? Le commentaire, développé très clairement, ne perdrait rien par la suppression de certaines répétitions. N'y a-t-il pas aussi un certain désavantage à reprendre le même sujet, par exemple, le poème de Campanus de Novara, en deux ou trois passages différents et à disperser ainsi des renseignements destinés à se compléter mutuellement ?

Plus d'un lecteur cependant trouvera tant de profit à suivre M. H. Grauert dans ces détours et ces excursions supplémentaires qu'il en oubliera la fatigue et ne croira pas avoir prodigué son temps en flânant avec un guide si intéressant et si érudit.

J. Creusen, S. J.

A. Clergeac. *La curie et les bénéficiers consistoriaux. Étude sur les communs et menus services.* 1300-1600. Paris, A. Picard, 1911. In-8, vi-316 p.

M. l'abbé Clergeac est ancien chapelain de Saint-Louis à Rome, « cette vieille maison française », comme il dit si justement, d'où sont sortis, ces dernières années, des travaux méritoires relatifs à l'histoire ecclésiastique de la fin du moyen âge et des débuts des temps modernes. On se rappelle que c'est principalement sur la période avignonnaise que l'activité des chapelains s'est concentrée avec une préférence marquée. Rien d'étonnant à ce que le travail signalé ici se rattache par plus d'un

Digitized by Google

point à cette période importante dans l'histoire financière de la papauté.

Le sujet traité n'est pas entièrement neuf pour le XIIIe siècle, après l'étude de Gottlob sur les *servicientaxe ;* à partir des papes d'Avignon, par contre, il est riche en détails et aperçus originaux. Les textes publiés par Baumgarten, Mollat et Samaran, Kirsch et Göller ainsi que les documents des archives et bibliothèque vaticanes servent de bases solides au livre. Il y avait moyen, avec des matériaux de telle qualité, d'étudier à fond le système d'impôt connu sous le nom de *communs* et *petits services* à charge des bénéficiers consistoriaux. M. Clergeac s'est employé de son mieux à faire la lumière sur ces questions compliquées.

Par bénéficiers consistoriaux il faut entendre ceux des évêques, abbés ou simple bénéficier dont la collation du bénéfice est faite en consistoire par le pape, avec l'assentiment des cardinaux. Un bénéfice semblable se détenait canoniquement par provision, administration, commende, réserve des fruits, regrès, coadjutorerie, etc. Or, tous ces bénéficiers payaient à Rome ou à Avignon, soit directement, soit surtout par procureur ou par banquiers, les *communs* ou *petits services*. Le commun service est la taxe, volontaire au XIIIe siècle, obligatoire au siècle suivant, à payer, en guise de cadeau de joyeuse entrée, au pape et aux cardinaux ; chacun a une part égale dans la somme. Le petit service est la somme réservée aux clercs de la chambre apostolique et autres employés subalternes.

On comprend que la fixation du montant des services n'était pas laissée au gré des intéressés. La curie évaluait elle-même et méticuleusement, suivant le revenu du bénéfice, la somme à verser. En règle générale et, sauf, exceptions dûment fondées, tout le monde était taxé, depuis l'archevêque jusqu'au simple bénéficier Des enquêteurs sont chargés de se rendre compte sur les lieux de la consistance du bénéfice et d'examiner si les plaintes de réduction de taxe — il y en eu souvent en temps de crise économique — étaient sérieuses ; ils se rendent dans les palais épiscopaux et les monastères où ils vérifient scrupuleusement toute la comptabilité. Comme il était juste, la chambre apostolique contrôlait les enquêteurs Elle avait ses listes ou registres dits *libri Camere*, espèce de cadastre bénéficial auquel on avait toujours recours en cas de contestation. Ces livres subissaient des modifications fréquentes par suite de la diminution ou de l'augmentation des ressources. On croit habituellement qu'à l'origine la taxation des évêchés et monastères correspondait au tiers de la valeur vraie de leurs revenus.

Bien que rigoureuse pour la perception des *servitia*, la chambre apostolique était néanmoins obligée, dans bien des occasions, d'user d'indulgence. Au XIVe siècle et pendant la première moitié du XVe siècle, les communs services ne s'acquittaient pas lors de l'expédition des bulles ; sous Jean XXII le délai de payement était ordinairement de six mois, délai d'ailleurs souvent prolongé ; très fréquemment aussi on

Digitized by Google

faisait payer par moitié ; il arrivait même — les cas n'étaient pas rares — que l'évêque ou l'abbé consistorial étaient obligés de payer à la chambre les dettes de leurs prédécesseurs. Cette pratique devenait évidemment ruineuse pour les intéressés lors de fréquentes vacances de bénéfice. Si le prélat s'obstinait à ne pas payer la taxe à laquelle il s'était obligé, il se voyait suspendu de l'administration spirituelle et temporelle de son bénéfice et encourait l'excommunication majeure.

Au XIVe siècle, les communs services pour le pape étaient payés à la chambre apostolique ; ceux des cardinaux à la chambre du sacré collège ; dès le début du siècle suivant l'argent est versé à des banquiers, moyennant reçu. Jusqu'au pontificat de Sixte IV (1471-1484) les communs services du pape servaient aux besoins divers de la papauté ; depuis cette date, on les destina au payement des fonctionnaires groupés dans les collèges des janissaires, des archivistes, des camériers et écuyers, des chevaliers de Saint-Pierre et des chevaliers de Saint-Paul. Quant aux cardinaux, seuls ceux qui étaient présents à la curie avaient droit aux communs services.

L'auteur étudie ensuite les menus services. Leur origine est ancienne et obscure ; il paraît bien qu'au XIIIe siècle, les pourboires (*propina*) et les gratifications connus sous ce nom n'étaient pas règlementés par la curie. Avec Clément V apparaît un *modus dividendi servitia* ; néanmoins des disputes surgissent sur la manière de partager ces cadeaux. On peut noter, au XIVe siècle, quelques variations dans le mode de payement suivant les pontificats. En 1444, Eugène IV fixe un tarif important ; on y voit figurer les fonctionnaires de la chambre apostolique, le vice-chancelier, les officiers de la chancellerie, les familiers du pape, les protonotaires, les chapelains commensaux enfin, une foule d'employés subalternes du palais apostolique : cuisiniers, panetiers, portiers, etc. C'est une bonne aubaine pour tout le monde. Il n'est pas surprenant, vu la nature de cette taxe, que les menus services étaient souvent remis ou réduits par le pape à des bénéficiers pauvres, avec le consentement de la chambre apostolique. Les bénéficiers consistoriaux avaient à payer, en outre, le *cardinal ponent*, qui avait fait rapport sur l'état du diocèse ou du monastère à conférer ou sur les qualités du prélat ; cette obligation ne doit guère remonter au delà de la première moitié du XVe siècle. On peut encore y ajouter la taxe du *pallium*.

L'histoire les origines et des vicissitudes qu'a traversées la perception des communs et menus services touche intimement non seulement à celle de la fiscalité pontificale mais encore à l'organisation de la curie romaine. M. Clergeac la divise en quatre périodes distinctes. La première va des origines à Grégoire X (1273). Un canon d'un synode tenu sous Grégoire le Grand (590-604) permet d'offrir un don au clergé à titre gracieux ; la curie est pauvre et il faut pourvoir à son entretien. De Grégoire X à Benoit XIII (1273-1394) seconde période : la perception de la taxe se généralise par suite surtout du système de la réserve appliquée aux bénéficiers ecclésiastiques par Jean XXII. Néanmoins, vu les difficultés de la France, la papauté doit consentir à certaines

Digitized by Google

réductions de taxe. Entre Benoît XIII et le concile de Bâle (1394-1443) se place une troisième période, caractérisée par une opposition non déguisée contre les services. Une quatrième période va de ce concile au concordat de 1516 entre Léon X et François Ier (1443-1516). Les papes cherchent à abolir la taxe et des adoucissements sont introduits dans son payement. Aujourd'hui encore les évêques nouvellement promus payent les communs et menus services ; comme dit l'auteur, « la ponctualité à les acquitter est une forme de la dévotion des évêques envers le Saint-Siège » (p. 242).

Faut-il ajouter que, comme tout impôt, les services ont été impopulaires au moyen âge auprès des clercs ? Les intéressés naturellement — évêques, abbés, bénéficiers consistoriaux — ont jeté les hauts cris ; et, dans leurs griefs, on perçoit nettement ceux de simonie et d'abus des peines spirituelles. Dès le XIIe siècle déjà des plaintes s'élèvent, mais c'est lors du Grand Schisme surtout que le reproche de simonie est articulé ; cependant il ne fut exprimé ni au concile de Rome, en 1412, ni à ceux de Constance ou de Bâle. Gerson ne veut pas supprimer les services, mais abolir les abus auxquels ils donnent lieu. L'auteur note avec raison que si les services eûssent été entachés de simonie, nul doute que le concile de Trente ne les aurait supprimés. On peut justifier la taxe par des considérations d'intérêt général d'où toute idée de simonie est exclue ; c'est en vertu de leur pouvoir de juridiction universelle que les papes l'ont imposée aux bénéficiers. D'éminents théologiens, écrivant dans le feu des polémiques, tel Pierre d'Ailly, dans son *De potestate ecclesiastica*, n'ont jamais contesté la légitimité de l'impôt. La taxe des services est aussi, en quelque sorte, une compensation pour les revenus de la vacance du bénéfice. Quant à l'application des peines spirituelles pour le non-payement des services, le souverain pontife l'exerce en vertu du pouvoir coercitif de l'Église catholique.

M. l'abbé Clergeac examine toutes les questions signalées ici — et bien d'autres — avec grande clarté dans l'exposé et un constant souci de saisir l'esprit des institutions financières de la papauté, de cette fiscalité avignonnaise surtout qu'on a trop décriée. C'est un fort honorable début ; en quelques endroits on eût aimé voir serrer les problèmes d'un peu plus près ; quelquefois, la marche de l'auteur est hésitante et timide, alors même que les textes lui permettaient de conclure avec fermeté. Le chapitre V est en partie manqué par suite d'une confusion assez regrettable. L'auteur considère les chiffres inscrits dans les registres du Vatican et d'Avignon comme des taxes de communs et menus services. C'est évidemment une erreur ; ce sont des taxes de chancellerie ; on peut s'en rendre compte aisément en comparant le montant de ces sommes avec celui des taxes de services (cfr. Berlière, *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum*). Les références sont parfois trop laconiques ou incomplètes ; il y a là une certaine inexpérience qui détone dans un travail en général très consciencieux.

H. Nelis.

Digitized by Google

B. Altaner. *Venturino von Bergamo, O. Pr.*, 1304-1346. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd. M. Sdralek. T. IX, fasc. 2.) Breslau, G. P. Aderholz, 1911. In-8, 167 p. M. 4.

C'est une figure très curieuse de l'Italie mystique durant la première moitié du XIVe siècle que l'auteur nous présente dans cette étude. Il se livre d'abord à une critique serrée des sources de la vie de Venturin : la *Legenda B. F. Venturini O. P.*, et les *Negligentiae*, récit fait par le dominicain lui-même des fautes commises pendant les douze dernières années de sa vie. B. Altaner se range à l'opinion de Mazzi (1) d'après laquelle la *Legenda* est le résultat d'une juxtaposition de deux documents indépendants l'un de l'autre, rédigés après 1352 : un panégyrique tendancieux et une notice biographique fidèle. Quant aux *Negligentiae*, l'auteur en soutient l'authenticité contre Mazzi. Il en est de même de la *Responsio* que Venturin adressa en 1335 à Benoît XII pour se défendre contre l'accusation d'hérésie.

Après ces démonstrations vient l'analyse des douze lettres et des deux traités ascétiques qu'on possède du célèbre dominicain. B. Altaner entame ensuite l'exposition des faits et gestes de ce dernier. Venturin, jeune religieux fervent, subit l'influence des théories spirituelles franciscaines. Il est épris du rêve de la rénovation de la chrétienté. Prédicateur populaire très acclamé, il exhorte avec succès les foules à la pénitence et à la concorde. A sa voix, les ennemis se réconcilient, les riches donnent leur superflu aux pauvres, les femmes se réunissent en congrégations pieuses semblables aux béguinages. Il organise un pèlerinage de pénitents à Rome. Parti de Bergame le 1er février 1335 avec cinq cents compagnons, il passe par Milan, Bologne et Florence, excitant les pèlerins à la prière et à la mortification. Son étrange armée de flagellants grossit considérablement durant le long voyage, à ce point que vers la fin de mars 1335 une masse de vingt à trente mille pénitents se trouvait à Rome. Les Romains accueillent par des risées les encombrants visiteurs et leur chef. Celui-ci, ne trouvant pas de quoi nourrir ses partisans affamés et mécontents, s'affole, s'enfuit clandestinement de la ville éternelle et s'embarque pour Avignon où il veut exposer à Benoît XII un plan de croisade contre les Turcs. Mais le pape, qui s'est ému de l'équipée des flagellants et qui soupçonne Venturin de fomenter l'esprit de secte, lui défend la prédication et la confession et le relègue dans un couvent de la France méridionale. Il reste en exil jusqu'à la mort du pontife, consacrant ses loisirs à la contemplation. Chargé par Clément VI en 1343 de prêcher la croisade dans la Lombardie, sa parole enthousiaste provoque l'élan d'une multitude d'hommes prêts à partir pour la Terre-Sainte. Il les accompagne pour soutenir leur courage, mais il meurt à Smyrne en 1346.

A la suite de Clementi et de Mazzi, dont il discute et modifie quelque-

(1) A. Mazzi *Il B. Venturino da Bergamo*, p. 48. Bergame, 1905.

Digitized by Google

fois les conclusions, Altaner a retracé avec bonheur la carrière agitée de ce meneur populaire puissant, qui aurait bouleversé Rome si le sang-froid ne lui avait manqué au moment psychologique.

F. Callaey, O. M. Cap.

G Mollat. *Les papes d'Avignon* (1305-1378). (Bibliothèque de l'enseignement ecclésiastique.) Paris, Victor Lecoffre, 1912. In-16, xv-422 p. F. 3,50.

Préparé par de précédentes études de détail sur le même sujet, l'auteur pouvait aborder sans crainte un travail d'ensemble sur la papauté avignonnaise. Il s'en est acquitté avec une maîtrise et un souci d'impartialité auxquels nous nous empressons de rendre hommage.

Après un exposé préliminaire, consacré à l'examen des sources et des instruments de travail, qui témoigne d'une documentation aussi étendue que profonde, M. Mollat trace en des chapitres brefs mais substantiels le portrait de chacun des sept papes d'Avignon. Le physique et le moral de chacun d'eux sont mis fidèlement en relief, son caractère flottant, souple ou autoritaire, ses goûts fastueux ou austères analysés avec finesse. Sans être la partie la plus neuve de l'ouvrage, ces chapitres en constituent peut-être la plus attrayante, parce que la plus animée. Ensuite l'auteur détaille la politique pontificale vis-à-vis de l'Italie, de l'Empire, de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Ignorant la langue qui se parle dans les États scandinaves, il a dû omettre les relations des papes d'Avignon avec ces pays. Il fait ressortir les attitudes différentes adoptées successivement par les pontifes à l'égard des princes hostiles, douteux ou alliés, suivant que le leur dictaient leur droit, leur intérêt, ou leur penchant naturel vers la paix ou la guerre.

C'était peut-être ici l'endroit de s'arrêter aux projets de croisade élaborés et partiellement réalisés avec une persévérance admirable par les papes d'Avignon, ainsi qu'à leurs efforts de pénétration pacifique et religieuse en Tartarie. Dans le livre premier, l'auteur passe trop rapidement sur ces deux points importants de la diplomatie pontificale : ils méritaient d'être développés avec plus d'ampleur après les chapitres consacrés à la politique de la curie en Occident. Enfin, dans un livre troisième, M. Mollat dépeint la ville d'Avignon et la cour brillante qui fait sa fortune. Des recherches récentes aux Archives Vaticanes auxquelles l'auteur prit une part importante, ont mis en lumière l'essor matériel et artistique de la « filleule de Saint-Pierre » comme Mistral appelle la cité aimée, embellie et enrichie par les papes français, ainsi que l'agencement des divers rouages de l'administration curiale. Dans cette matière, M. Mollat peut parler en maître. Chambre apostolique,

Digitized by Google

chancellerie, organisation judiciaire, pénitencerie apostolique, fiscalité pontificale, enfin tous les organes de la vie interne de la cour sont minutieusement étudiés dans leur constitution et leur fonctionnement. Après quoi nous voyons démontré comment les papes d'Avignon consommèrent l'œuvre de centralisation de l'Église inaugurée par Grégoire VII : par leur intervention constante dans les affaires des ordres religieux, l'extension des réserves dans la collation des bénéfices et l'affirmation de la suprématie pontificale dans les conflits de juridiction entre les chapitres et les évêques.

Les conclusions de l'auteur sembleront peut-être un peu exclusives. Clément V et Benoît XII ont-ils vraiment été les seuls papes avignonnais préoccupés d'orienter leur politique européenne au gré de l'intérêt français? Les rois de France n'ont-ils pas eu, presque sans interruption, au moins un tour de faveur auprès des pontifes français? Ceux-ci ont-ils échappé à l'influence de leur milieu, c'est-à-dire d'un entourage clérical et laïque à tendances françaises. A qui vont les sympathies et les secours de la curie durant la guerre de cent ans? Sous Clément VI, ancien chancelier de Philippe VI, les subsides levés sur les bénéficiers anglais passaient directement des caisses pontificales dans celles des français en détresse (p. 282). De l'exposé de la diplomatie pontificale se dégage l'impression que les papes, à quelque rare exception près, comme Benoît XII, se sont montrés presque uniformément froids vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Angleterre (1). Ils se sont surtout intéressés à ces pays pour y étendre leur droit de réserve et poursuivre la collection des impôts très nombreux auxquels ils avaient recours. D'autre part, leur attitude envers l'Aragon et la Majorque révèle manifestement leur souci d'introduire l'influence française dans ces royaumes.

L'auteur relève aussi le zèle des papes d'Avignon à combattre l'hérésie, spécialement celle des spirituels et des fratricelles. De fait, ils en appelèrent sans cesse à la seule arme qu'ils croyaient efficace à réduire les hérétiques au silence : à l'inquisition. Mais celle-ci se meurt dans la seconde moitié du XIVe siècle, comme le constate M. Mollat (p. 121), alors que fratricelles et bégards lui survivent plus d'un demi-siècle et servent de trait d'union entre les wicleffites et les hussites. L'auteur attribue la décadence de l'inquisition à l'incurie et à la mauvaise volonté des pouvoirs publics qui refusent leur concours aux inquisiteurs (p. 122). Cela est vrai sans doute pour l'Angleterre et un grand nombre de communes et de principautés italiennes. Mais il est vrai aussi que

(1) A propos de Benoît XII, l'auteur énonce des jugements quelque peu contradictoires : p. 219-224, ce pape est représenté comme animé vis-à-vis de Louis de Bavière des intentions les plus conciliantes rendues stériles par l'intervention répétée de la France ; p. 266, on lit au contraire que, d'humeur impérieuse, Benoît XII avait résolu de forcer Louis de Bavière à s'humilier devant son autorité, et il déjoue dans ce but les plans contraires de Philippe VI, roi de France ; enfin p. 400, l'auteur trouve qu'on peut lui reprocher d'avoir gardé une attitude humiliée à l'égard de la France.

Digitized by Google

réductions de taxe. Entre Benoit XIII et le concile de Bâle (1394-1443) se place une troisième période, caractérisée par une opposition non déguisée contre les services. Une quatrième période va de ce concile au concordat de 1516 entre Léon X et François Ier (1443-1516). Les papes cherchent à abolir la taxe et des adoucissements sont introduits dans son payement. Aujourd'hui encore les évêques nouvellement promus payent les communs et menus services ; comme dit l'auteur, « la ponctualité à les acquitter est une forme de la dévotion des évêques envers le Saint-Siège » (p. 242).

Faut-il ajouter que, comme tout impôt, les services ont été impopulaires au moyen âge auprès des clercs ? Les intéressés naturellement — évêques, abbés, bénéficiers consistoriaux — ont jeté les hauts cris ; et, dans leurs griefs, on perçoit nettement ceux de simonie et d'abus des peines spirituelles. Dès le XIIe siècle déjà des plaintes s'élèvent, mais c'est lors du Grand Schisme surtout que le reproche de simonie est articulé ; cependant il ne fut exprimé ni au concile de Rome, en 1412, ni à ceux de Constance ou de Bâle. Gerson ne veut pas supprimer les services, mais abolir les abus auxquels ils donnent lieu. L'auteur note avec raison que si les services eûssent été entachés de simonie, nul doute que le concile de Trente ne les aurait supprimés. On peut justifier la taxe par des considérations d'intérêt général d'où toute idée de simonie est exclue : c'est en vertu de leur pouvoir de juridiction universelle que les papes l'ont imposée aux bénéficiers. D'éminents théologiens, écrivant dans le feu des polémiques, tel Pierre d'Ailly, dans son *De potestate ecclesiastica*, n'ont jamais contesté la légitimité de l'impôt. La taxe des services est aussi, en quelque sorte, une compensation pour les revenus de la vacance du bénéfice. Quant à l'application des peines spirituelles pour le non-payement des services, le souverain pontife l'exerce en vertu du pouvoir coercitif de l'Église catholique.

M. l'abbé Clergeac examine toutes les questions signalées ici — et bien d'autres — avec grande clarté dans l'exposé et un constant souci de saisir l'esprit des institutions financières de la papauté, de cette fiscalité avignonnaise surtout qu'on a trop décriée. C'est un fort honorable début ; en quelques endroits on eût aimé voir serrer les problèmes d'un peu plus près ; quelquefois, la marche de l'auteur est hésitante et timide, alors même que les textes lui permettaient de conclure avec fermeté. Le chapitre V est en partie manqué par suite d'une confusion assez regrettable. L'auteur considère les chiffres inscrits dans les registres du Vatican et d'Avignon comme des taxes de communs et menus services. C'est évidemment une erreur ; ce sont des taxes de chancellerie ; on peut s'en rendre compte aisément en comparant le montant de ces sommes avec celui des taxes de services (cfr. Berlière, *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum*). Les références sont parfois trop laconiques ou incomplètes ; il y a là une certaine inexpérience qui détone dans un travail en général très consciencieux.

H. Nelis.

Digitized by Google

B. Altaner. *Venturino von Bergamo, O. Pr.*, 1304-1346. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd. M. Sdralek. T. IX, fasc. 2.) Breslau, G. P. Aderholz, 1911. In-8, 167 p. M. 4.

C'est une figure très curieuse de l'Italie mystique durant la première moitié du XIVe siècle que l'auteur nous présente dans cette étude. Il se livre d'abord à une critique serrée des sources de la vie de Venturin : la *Legenda B. F. Venturini O. P.*, et les *Negligentiae*, récit fait par le dominicain lui-même des fautes commises pendant les douze dernières années de sa vie. B. Altaner se range à l'opinion de Mazzi (1) d'après laquelle la *Legenda* est le résultat d'une juxtaposition de deux documents indépendants l'un de l'autre, rédigés après 1352 : un panégyrique tendancieux et une notice biographique fidèle. Quant aux *Negligentiae*, l'auteur en soutient l'authenticité contre Mazzi. Il en est de même de la *Responsio* que Venturin adressa en 1335 à Benoit XII pour se défendre contre l'accusation d'hérésie.

Après ces démonstrations vient l'analyse des douze lettres et des deux traités ascétiques qu'on possède du célèbre dominicain. B. Altaner entame ensuite l'exposition des faits et gestes de ce dernier. Venturin, jeune religieux fervent, subit l'influence des théories spirituelles franciscaines. Il est épris du rêve de la rénovation de la chrétienté. Prédicateur populaire très acclamé, il exhorte avec succès les foules à la pénitence et à la concorde. A sa voix, les ennemis se réconcilient, les riches donnent leur superflu aux pauvres, les femmes se réunissent en congrégations pieuses semblables aux béguinages. Il organise un pèlerinage de pénitents à Rome. Parti de Bergame le 1er février 1335 avec cinq cents compagnons, il passe par Milan, Bologne et Florence, excitant les pèlerins à la prière et à la mortification. Son étrange armée de flagellants grossit considérablement durant le long voyage, à ce point que vers la fin de mars 1335 une masse de vingt à trente mille pénitents se trouvait à Rome. Les Romains accueillent par des risées les encombrants visiteurs et leur chef. Celui-ci, ne trouvant pas de quoi nourrir ses partisans affamés et mécontents, s'affole, s'enfuit clandestinement de la ville éternelle et s'embarque pour Avignon où il veut exposer à Benoit XII un plan de croisade contre les Turcs. Mais le pape, qui s'est ému de l'équipée des flagellants et qui soupçonne Venturin de fomenter l'esprit de secte, lui défend la prédication et la confession et le relègue dans un couvent de la France méridionale. Il reste en exil jusqu'à la mort du pontife, consacrant ses loisirs à la contemplation. Chargé par Clément VI en 1343 de prêcher la croisade dans la Lombardie, sa parole enthousiaste provoque l'élan d'une multitude d'hommes prêts à partir pour la Terre-Sainte. Il les accompagne pour soutenir leur courage, mais il meurt à Smyrne en 1346.

A la suite de Clementi et de Mazzi, dont il discute et modifie quelque-

(1) A. Mazzi *Il B. Venturino da Bergamo*, p. 48. Bergame, 1905.

Digitized by Google

fois les conclusions, Altaner a retracé avec bonheur la carrière agitée de ce meneur populaire puissant, qui aurait bouleversé Rome si le sang-froid ne lui avait manqué au moment psychologique.

F. CALLAEY, O. M. CAP.

G MOLLAT. *Les papes d'Avignon* (1305-1378). (Bibliothèque de l'enseignement ecclésiastique.) Paris, Victor Lecoffre, 1912. In-16, xv-422 p. F. 3,50.

Préparé par de précédentes études de détail sur le même sujet, l'auteur pouvait aborder sans crainte un travail d'ensemble sur la papauté avignonnaise. Il s'en est acquitté avec une maîtrise et un souci d'impartialité auxquels nous nous empressons de rendre hommage.

Après un exposé préliminaire, consacré à l'examen des sources et des instruments de travail, qui témoigne d'une documentation aussi étendue que profonde. M. Mollat trace en des chapitres brefs mais substantiels le portrait de chacun des sept papes d'Avignon. Le physique et le moral de chacun d'eux sont mis fidèlement en relief, son caractère flottant, souple ou autoritaire, ses goûts fastueux ou austères analysés avec finesse. Sans être la partie la plus neuve de l'ouvrage, ces chapitres en constituent peut-être la plus attrayante, parce que la plus animée. Ensuite l'auteur détaille la politique pontificale vis à-vis de l'Italie, de l'Empire, de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Ignorant la langue qui se parle dans les États scandinaves, il a dû omettre les relations des papes d'Avignon avec ces pays. Il fait ressortir les attitudes différentes adoptées successivement par les pontifes à l'égard des princes hostiles, douteux ou alliés, suivant que le leur dictaient leur droit, leur intérêt, ou leur penchant naturel vers la paix ou la guerre.

C'était peut-être ici l'endroit de s'arrêter aux projets de croisade élaborés et partiellement réalisés avec une persévérance admirable par les papes d'Avignon, ainsi qu'à leurs efforts de pénétration pacifique et religieuse en Tartarie. Dans le livre premier, l'auteur passe trop rapidement sur ces deux points importants de la diplomatie pontificale : ils méritaient d'être développés avec plus d'ampleur après les chapitres consacrés à la politique de la curie en Occident. Enfin, dans un livre troisième, M. Mollat dépeint la ville d'Avignon et la cour brillante qui fait sa fortune. Des recherches récentes aux Archives Vaticanes auxquelles l'auteur prit une part importante, ont mis en lumière l'essor matériel et artistique de la « filleule de Saint-Pierre » comme Mistral appelle la cité aimée, embellie et enrichie par les papes français, ainsi que l'agencement des divers rouages de l'administration curiale Dans cette matière, M. Mollat peut parler en maître Chambre apostolique,

Digitized by Google

chancellerie, organisation judiciaire, pénitencerie apostolique, fiscalité pontificale, enfin tous les organes de la vie interne de la cour sont minutieusement étudiés dans leur constitution et leur fonctionnement. Après quoi nous voyons démontré comment les papes d'Avignon consommèrent l'œuvre de centralisation de l'Église inaugurée par Grégoire VII : par leur intervention constante dans les affaires des ordres religieux, l'extension des réserves dans la collation des bénéfices et l'affirmation de la suprématie pontificale dans les conflits de juridiction entre les chapitres et les évêques.

Les conclusions de l'auteur sembleront peut-être un peu exclusives. Clément V et Benoît XII ont-ils vraiment été les seuls papes avignonnais préoccupés d'orienter leur politique européenne au gré de l'intérêt français? Les rois de France n'ont-ils pas eu, presque sans interruption, au moins un tour de faveur auprès des pontifes français? Ceux-ci ont-ils échappé à l'influence de leur milieu, c'est-à-dire d'un entourage clérical et laïque à tendances françaises. A qui vont les sympathies et les secours de la curie durant la guerre de cent ans? Sous Clément VI, ancien chancelier de Philippe VI, les subsides levés sur les bénéficiers anglais passaient directement des caisses pontificales dans celles des français en détresse (p. 282). De l'exposé de la diplomatie pontificale se dégage l'impression que les papes, à quelque rare exception près, comme Benoît XII, se sont montrés presque uniformément froids vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Angleterre (1). Ils se sont surtout intéressés à ces pays pour y étendre leur droit de réserve et poursuivre la collection des impôts très nombreux auxquels ils avaient recours. D'autre part, leur attitude envers l'Aragon et la Majorque révèle manifestement leur souci d'introduire l'influence française dans ces royaumes.

L'auteur relève aussi le zèle des papes d'Avignon à combattre l'hérésie, spécialement celle des spirituels et des fratricelles. De fait, ils en appelèrent sans cesse à la seule arme qu'ils croyaient efficace à réduire les hérétiques au silence : à l'inquisition. Mais celle-ci se meurt dans la seconde moitié du XIVe siècle, comme le constate M. Mollat (p. 121), alors que fratricelles et bégards lui survivent plus d'un demi-siècle et servent de trait d'union entre les wicleffites et les hussites. L'auteur attribue la décadence de l'inquisition à l'incurie et à la mauvaise volonté des pouvoirs publics qui refusent leur concours aux inquisiteurs (p. 122). Cela est vrai sans doute pour l'Angleterre et un grand nombre de communes et de principautés italiennes. Mais il est vrai aussi que

(1) A propos de Benoît XII, l'auteur énonce des jugements quelque peu contradictoires : p. 219-224, ce pape est représenté comme animé vis-à-vis de Louis de Bavière des intentions les plus conciliantes rendues stériles par l'intervention répétée de la France; p. 266, on lit au contraire que, d'humeur impérieuse, Benoît XII avait résolu de forcer Louis de Bavière à s'humilier devant son autorité, et il déjoue dans ce but les plans contraires de Philippe VI, roi de France; enfin p. 400, l'auteur trouve qu'on peut lui reprocher d'avoir gardé une attitude humiliée à l'égard de la France.

Digitized by Google

même vers 1370 l'office inquisitorial fonctionnait assez activement dans la France méridionale, en Espagne, en Allemagne, en Piémont et en Toscane. En 1369, l'empereur Charles IV exhorte l'inquisiteur dominicain Gauthier Kerlinger et ses trois confrères à l'extermination complète des béguines et des bégards, les félicite des résultats déjà obtenus dans les provinces de Magdebourg, Brême, Thuringe, Saxe et Hesse, et leur accorde la faculté de nommer des notaires et de les assermenter là ou ils n'en trouveraient pas.

Si malgré l'assistance du bras séculier l'inquisition se trouve impuissante à refréner l'audace des hérétiques et à défendre la foi menacée, il faut croire qu'elle était atteinte d'un mal interne qui minait ses forces vives. Un bon nombre de ses agents étaient des incapables ou des indignes qui ou bien n'assumaient de leur charge que le droit de répression sans se soucier du devoir d'apostolat qu'elle comportait aussi, ou bien la réduisaient à un office d'exploitation. L'insuffisance, l'arbitraire et la rapacité de pareils agents endurcissaient les inculpés dans l'erreur, ou les poussaient à des faux serments, à des faux aveux, à des professions de foi simulées, mais ne provoquaient pas des conversions sincères. De plus le fait que les prélats n'occupaient pas leurs sièges, leur vie luxueuse et mondaine, le manque ou l'abandon d'une prédication populaire saine et correcte en face de l'épanouissement inouï de la propagande hétérodoxe, le mécontentement soulevé par les opérations financières et les richesses du Saint-Siège, entretinrent l'ignorance, les doctrines erronées, les préventions injustes, l'esprit de rebellion parmi les foules, bien souvent hérétiques sans le savoir. L'exemple salutaire d'une conduite modèle menée par les défenseurs attitrés de la religion aurait produit des résultats plus durables que la confiscation des biens, les tortures de la question et le bûcher. C'est pourquoi bien des inquisiteurs du XIVe siècle échouèrent dans leur mission, alors qu'on en vit au siècle suivant qui obtinrent des succès prodigieux. On se l'expliquera en se rappelant que ses derniers s'appelaient Bernardin de Sienne, Jean de Capistran, Jacques de la Marche, Nicolas de Cuse, etc.

Ces quelques réflexions montrent combien sont intéressantes et complexes certaines questions traitées dans ce livre, qui détaille dans une série d'études très claires et presque complètes l'action religieuse, politique et financière des papes d'Avignon.

FRÉDÉGAND CALLAEY, O. M. CAP.

M. VAN HEUCKELUM. *Spiritualistische Strömungen an den Höfen von Aragon und Anjou während der Höhe des Armutsstreites.* (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. Fasc. 38.) Berlin-Leipzig, W. Rotschild, 1912. In-8, 91 p. M. 3.

Si les franciscains spirituels n'eurent guère à se louer de la conduite des papes à leur égard durant les controverses sur l'observance de la

Digitized by Google

règle et la pauvreté apostolique, ils se trouvèrent amplement dédommagés par la protection et la faveur dont plusieurs souverains les honorèrent. Jacques II d'Aragon, Frédéric III de Sicile et surtout Robert de Naples avec son épouse Sancia sont de ce nombre.

M. van Heuckelum étudie l'infiltration des idées spirituelles dans les cours de ces princes. A la cour d'Aragon, Arnaud de Villanova, médecin recherché qui se fit théologien par mépris des sciences terrestres, les propagea avec ardeur. Jacques II, esprit pondéré, ne les partagea pas mais accueillit leurs partisans persécutés. Il se montra moins bienveillant quand Arnaud, par l'extravagance de ses doctrines, eut encouru la disgrâce royale. Frédéric III de Sicile fut ouvertement favorable aux spirituels aussi longtemps que l'excommunication ne les eût pas frappés (1317). Il montra plus de circonspection depuis lors, sans pourtant les abandonner. Quant à la cour de Naples, elle fut durant des années le refuge des spirituels, des frères de la vie pauvre, enfin de tous les franciscains ou pseudo-franciscains qui ne se sentaient plus en sécurité. De par son tempérament, le roi Robert n'était nullement enclin aux rêveries excentriques. Mais les souvenirs de sa jeunesse et le courant du milieu dans lequel il vivait le poussèrent à s'en occuper. Il avait été élevé dans un entourage franciscain aux tendances joachimites et avait reçu les conseils de Pierre de Jean Olivi. D'autre part, la reine Sancia, son beau-frère Philippe de Mayorque, Michel de Césène, le général démis des frères-mineurs, l'excitaient à embrasser la cause d'idéalistes aveuglés que le désir d'une perfection impossible avait poussés à la révolte. En vain Jean XXII exhorte-t-il Robert à réduire les turbulents transfuges à l'obéissance. L'indulgent souverain les excuse, son épouse les admire et Philippe de Mayorque partage leurs idées et leur genre de vie. Ce dernier fut le seul prince qui noua des rapports aussi étroits avec les fraticelles Il se proclama partisan de la pauvreté apostolique complète et blâma le pape d'avoir condamné cette sentence. Aussi n'échappa-t-il à l'excommunication que parce qu'il était allié au roi de Naples.

Il nous semble que la digression sur l'orthodoxie d'Ange de Clareno vient rompre mal à propos la trame du récit (p. 70-74). Au reste, on ne peut que louer l'auteur d'avoir esquissé d'une main aussi fine la mentalité religieuse de ces princes et de ces princesses sincèrement orthodoxes mais épris d'un ascétisme outrancier, en notant pour chacun d'eux le degré de sympathie qui l'attira aux doctrines spirituelles.

F. CALLAEY, O. M. CAP.

LIVARIUS OLIGER, O. F. M. *Expositio Regulae Fratrum Minorum, auctore fr. Angelo Clareno, quam nunc primum edidit notisque illustravit...* **Quaracchi, Collège Saint-Bonaventure, 1912. In 8, LXXVIII-230 p. Fr. 6,50.**

La publication de cette *Expositio regulae* d'Ange de Clareno nous

Digitized by Google

était promise depuis longtemps par le bollandiste Van Ortroy. Le R. P. Oliger a pris les devants et c'est de l'Italie que nous arrive l'édition critique du célèbre ouvrage franciscain

I. Dans une introduction de LXXVIII pages, le P. Oliger nous parle des auteurs, qui eurent connaissance de l'*Expositio* de Clareno et d'abord de ceux qui en éditèrent quelques fragments, ensuite il nous fait une description minutieuse et vraiment modèle des codices, qui ont servi de base à l'édition. Ces cinq manuscrits, dont deux du XIVe siècle (Cod. S. Isidori de Urbe 1 92 ; Cod. Vat. Ottob. lat. 522) ; deux du XVe siècle (Cod. Vat. Ottob lat 6663 ; Cod. lat. Bibl. Reg Monacensis 23648) et un du XVIe siècle (Codex S Isidori de Urbe 1 65), n'étaient plus des inconnus. Déjà Wadding et d'autres s'étaient servi du plus important des cinq, le codex S Isidori 1 92 (— cette cote ne date que de 1888) ; d'autres l'avaient signalé dans leurs répertoires bibliographiques. De nos jours cependant l'attention des savants se reporta avec plus d'instance sur l'important manuscrit 1 92. En 1901 le P. Jean Marie Santarelli le signala dans un de ses ouvrages ; la même année le P. Lemmens se servit du codex S. Isidori 1 65, et enfin en 1902 le P. Van Ortroy, cita lui aussi les deux manuscrits (*Analecta Bollandiana*, t. XXI p. 442).

L'introduction traite ensuite de la vie d'Ange de Clareno, de ses écrits, et plus spécialement de l'époque où fut composée l'*Expositio*, de ses sources, de sa méthode, de sa valeur et de son autorité. Le tout se termine par quelques mots d'explication sur le procédé suivi par l'éditeur dans sa publication. Nous eussions préféré que le P. Oliger suivît ici un ordre plus logique, et nous parlât d'abord de la vie de Clareno (chap. 1er) puis de ses œuvres (chap. 2), et traitât ensuite de celui de ses ouvrages, dont il entreprend ici la publication. Ainsi il nous aurait parlé successivement *de tempore compositionis* (chap. 3), *de fontibus* (chap. 4), *de methodo...* (chap. 5), et ensuite seulement *de codicibus* (chap 6), *de auctorum testimoniis...* (chap. 7), enfin *de ratione edendi* (chap 8) Cet ordre eût rendu plus complète l'unité de composition que nous offre cette savante introduction. Mais ce n'est là qu'un détail. Pour le reste cette partie du livre témoigne d'une érudition vaste et sûre, d'une exactitude scrupuleuse et d'un sens critique affiné.

Les quelques pages qui traitent de la vie du chef des spriritueis, nous retracent de celui-ci un portrait fidèle, où les moindres détails sont analysés, et soumis à un examen critique rigoureux. La partie neuve de l'introduction est certainement celle qui nous parle des œuvres de Clareno. Ange ne fut pas qu'un fougueux meneur des spirituels ; ses œuvres témoignent d'une belle érudition ascétique et patristique. En dehors de quelques ouvrages originaux, il traduisit du grec en latin plusieurs opuscules de saint Basile, de Jean Climaque et de saint Macaire. Dans son *Expositio*, composée entre 1318 et 1326, Clareno se servit de divers opuscules de saint François, de la *Vita Secunda* de Celano, de la *Legenda Major* de saint Bonaventure, des *Scripta fr.*

Digitized by Google

Leonis et des écrits de plusieurs Pères de l'Église. L'*Expositio* cependant n'est pas un ouvrage de froide casuistique, mais une paraphrase mystique, toute formée d'exemples tirés de la vie de saint François et de celles des Pères du désert. Son importance est plutôt historique et dans ce domaine elle offre un grand intérêt, surtout pour l'histoire psychologique de ces radicaux intransigeants qu'on nomme les spirituels. Mais nous voici déjà aux dernières pages de l'introduction, où l'éditeur nous expose le procédé qu'il a suivi dans sa publication, tant pour l'interprétation des abréviations paléographiques, que pour la division du texte en paragraphes. Nous l'approuvons pleinement. Sans doute un éditeur d'anciens textes doit rendre avec la dernière exactitude le manuscrit qu'il veut nous faire connaître ; mais il doit aussi s'ingénier à rendre le texte intelligible et clair, soit par un choix heureux de divers caractères typographiques, soit par des divisions rationnelles — si celles ci font défaut dans le codex – qui n'altèrent point la physionomie du texte.

II. Si nous passons au texte même de l'*Expositio*, l'édition mérite tout éloge. Nous ne dirons rien des annotations abondantes et pleines d'érudition dont le P. Oliger a enrichi le texte de Clareno. Il nous suffira d'appeler l'attention sur deux passages importants, qui réduisent à néant, deux de ces assertions hasardeuses, dont M. Sabatier semble avoir la spécialité.

Il s'agit d'abord du passage de la règle (p. 204) où saint François ordonne à ses frères de recourir aux ministres, chaque fois que des circonstances, indépendantes de leur volonté, les empêcheront d'observer la règle « *spiritualiter* ». Ce texte de la règle de 1223 aurait subi de la part du pape Honorius III, et malgré les protestations énergiques de saint François, un changement absolu et contraire à l'idée du saint fondateur. Du moins M. Sabatier le prétend ; et, citant le texte de Clareno, il ne peut s'empêcher de « voir dans ce morceau une des plus précieuses données historiques, que nous ayons sur la vie de saint François » (*opusc. de critiq.*, I, 90[1]). — Or cette « *précieuse donnée* » n'a aucune valeur. Sur ce point, les arguments du P. Oliger (p. 204, note 2) nous paraissent décisifs.

L'autre assertion de M. Sabatier concerne le chapitre XI de la règle, défendant aux frères « *Ne ingrediantur monasteria monacharum* ». Epiloguant longuement sur le mot « *monacharum* » M. Sabatier écrivait avec une belle assurance : « Il est donc bien évident qu'en défendant à ses frères l'entrée des *monasteria monacharum*, François ne voulait pas désigner les monastères des *Clarisses*,... mais les couvents des *Bénédictines*. » (*Specul. Perf.*, p. 320, note 1). Or, écoutons Clareno, commentant *ex professo* le passage en question : « Ingressum autem et accessum ad *monasteria* singulariter prohibet, et *presertim sororum sancte Clare...* » (p. 219). Est-ce assez clair ?

Bien d'autres questions importantes trouveront dans l'œuvre de Clareno des éclaircissements lumineux, mais nous ne pouvons tout

Digitized by Google

analyser. Nous n'en doutons pas, l'œuvre du P. Oliger emportera la haute estime de tous les amis d'histoire franciscaine, comme elle figurera avec honneur dans la série déjà longue des doctes ouvrages, édités par les « *Collaboratores* » de Quaracchi.

A. Heysse.

J. Brassinne. *La reliure mosane.* (Publié par la société des bibliophiles liégeois.) Liège, A. Cormaux, 1912. In-8, 44 p. et 82 pl. photot. avec feuillet explicatif.

Le zélé bibliothécaire de l'université de Liège a l'œil ouvert sur tout ce qui présente de l'intérêt dans le riche dépôt dont il a la garde, mais il s'attache avec une prédilection marquée aux documents relatifs à l'histoire artistique de l'ancien pays de Liège.

Depuis longtemps il s'intéressait à la reliure des livres, cet art modeste si estimé par les bibliophiles. Voici qu'il nous donne en quatre-vingts planches excellentes, cent documents retrouvés un peu partout et relatifs à la reliure ancienne dans le pays de Liège. Ce nombre très respectable prouve à lui seul que la reliure liégeoise peut figurer avec honneur à côté de celle de la Flandre ou du Brabant.

Toutes les reliures reproduites, à l'exception de la couverture de l'évangéliaire de Notger et quelques spécimens du XVIIIe siècle en tissu, sont en cuir estampé. Les plus anciennes ne seront guères antérieures au XVe siècle

Les planches, qui représentent des reliures entières, des détails agrandis ou des fers à reliure, sont très nettes et donnent une idée très exacte des documents. Chacune d'elles est accompagnée d'une description concise, tandis que en tête du volume un chapitre préliminaire expose l'histoire de la *reliure mosane*, suivant l'ordre adopté pour la distribution des planches Celles-ci sont classées en trois grandes séries : ce sont d'abord les reliures exécutées dans les principaux centres monastiques : les abbayes de Stavelot, Saint-Trond, Averbode, les couvents des Croisiers à Huy et à Namur etc. Viennent ensuite les reliures sortant d'ateliers déterminés établis dans les localités du pays de Liège en dehors des grandes maisons religieuses : à Maestricht à Tongres et à Liége même. Une dernière série est formée par les reliures portant des armoiries de villes, de souverains ou de particuliers.

Le livre de M. Brassinne sera avec le chapitre consacré autrefois par M. J. Weale à la reliure dans les Pays-Bas le travail principal concernant la matière S'il honore son auteur par la science et les recherches patientes qu'il manifeste, il ne fait pas moins honneur à son éditeur par son exécution soignée.

R. Maere.

Digitized by Google

G. Loesche. *Luther, Melanthon und Calvin in Oesterreich-Ungarn.* Zu Calvins Jahrhundertfeier. Mit archivalischen Beilagen. Tubingue, J. C. B. Mohr, 1909. In-8, xvi-371 p.

G. Loesche. *Von der Duldung zur Gleichberechtigung.* Archivalische Beiträge zur Geschichte des Protestantismus in Oesterreich 1781-1861. Zur 50jährigen Erinnerung an das Protestantenpatent. Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich, t. XXXII et XXXIII.) Vienne et Leipzig, J. Klinkhardt, 1911. In-8, lii-812 p.

A l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Calvin, M. le professeur Loesche a voulu faire connaître en détail les rapports que le docteur de Genève a eus avec les différentes parties de l'empire austro-hongrois actuel ; mais, concevant son travail d'une manière très-large, il a examiné en même temps les relations qui ont existé entre ces provinces et Luther, Mélanchthon, Zwingle ; pour ce dernier, il est vrai, l'auteur conclut que son influence sur ces pays a été presque nulle.

M. Loesche — et ce disant nous n'apprenons rien de neuf aux lecteurs de cette revue, — connait jusque dans les moindres details l'histoire du protestantisme dans sa patrie, personne n'était préparé comme lui pour dresser ce relevé général. Son ouvrage est un assemblage de petits faits, exposés et combinés avec art. Nous disons petits faits, car les événements de quelque importance sont ici bien rares. La conclusion qui se dégage de tout le livre est celle-ci : l'influence exercée par les pères de la Réforme dans ces vastes contrées a été vraiment peu profonde ; cette conclusion s'impose si l'on fait abstraction des ornements de style dont l'auteur enveloppe les événements les moins importants. La Bohême, où les eprits étaient déjà imbus des principes hétérodoxes et divisés entre eux, et où les cœurs étaient animés de tendances anti-romaines, ne pouvait évidemment rester indifférente aux bruits venus d'Allemagne et de Suisse ; ce qui étonne c'est le peu de succès durable que les novateurs y remportent.

Sans doute, les idées protestantes se rencontrent, à l'état sporadique, dans bien des endroits des pays germaniques et slaves de l'empire austro-hongrois. De rares étudiants, qui fréquentèrent des universités d'Allemagne ou de Suisse, les importaient naturellement : des humanistes, à Vienne et ailleurs, se laissaient entraîner, dans le désarroi des esprits, qui suivit partout la séparation d'avec l'autorité doctrinale, les amateurs de nouveautés, balancés entre les systèmes contradictoires, se sont adressés plus d'une fois aux pères de la Réforme. Ceux ci leur imposèrent leur manière de voir avec une autorité absolue, ils n'attendaient pas, du reste, d'être interpellés pour envoyer des exhortations et des encouragements partout où ils pouvaient espérer d'implanter leurs doctrines : pour gagner l'entourage des princes ils redoublaient leurs

Digitized by Google

efforts. A ces points, peut-on dire, se réduit leur action dans ces contrées. Ceux qui docilement ont subi leur influence sont naturellement sympathiques à M. Loesche : assez facilement il les représente comme de grands hommes, leur nom eût-il à peine laissé quelque trace dans l'histoire ; ceux qui ont combattu leur influence sont dotés quelquefois d'épithètes, dont on cherche vainement la justification. Les circonstances qui ont fait écrire le livre expliquent ces appréciations. Que certains auteurs catholiques, qui osent médire de Luther ou des autres réformateurs, reçoivent en passant un avertissement — disons charitable, ce fait n'étonnera personne ; ce qui étonnera plus, c'est qu'après avoir « mentionné » les publications de Janssen, Denifle, Weiss, Paulus, etc. M. Loesche affirme que, depuis quatre siècles, du côté « ultramontain » les recherches luthériennes restent stationnaires (p. 88). Cette constatation, d'après l'auteur, doit exciter le zèle du « clergé évangélique » à se livrer aux études historiques, à rejeter les légendes, à abandonner les positions qui ne peuvent plus être gardées.

Payer un tribut d'admiration et de reconnaissance aux réformateurs, tel a été le but principal de M. Loesche, la considération de leur œuvre lui inspire plus d'une page où le lyrisme ne le cède pas à la science historique. Être utile à la « diaspora protestante » du XXe siècle, tel a été son but secondaire. Les pères de la Réforme ne s'entendaient pas trop entre eux, il faut bien le dire ; leurs enfants ne sont pas mieux d'accord, les adhérents des différentes sectes portestantes — estimés ici à près de cinq millions pour l'empire austro-hongrois (p. 328) — n'ont presque aucun contact entre eux et souvent se combattent les uns les autres. Cette situation, à laquelle on cherche de remédier depuis le XVIe siècle, perdure toujours : le rationalisme, auquel l'auteur fait une timide allusion (p. 84), n'a fait qu'aggraver le mal. L'unité dans la doctrine, M. Loesche sait fort bien qu'il ne faut pas y songer : poursuivre des projets d'union, appuyés sur cette base-là, c'est, dit il, caresser des chimères (p. 328) ; le « pangermanisme » — je ne me rappelle pas avoir rencontré le mot — ne convient pas dans un empire où la lutte des races est si ardente (p. 329) ; cependant l'auteur supplie tous les protestants de la vaste monarchie de s'unir et de lutter *viribus unitis* contre l'ennemi commun (p. 328). Cette action devrait-elle consister dans le *Los von Rom!* On ne le dit pas. Dans les belles pages, où l'auteur exalte l'union qui sauf exceptions ! — a existé entre les pères de la Réforme, le littérateur semble l'emporter sur le critique.

L'auteur intercalle dans son ouvrage des correspondances entre les réformateurs et leurs adhérents en Autriche-Hongrie : ces pièces sont ou inédites ou en tout cas difficiles à trouver. Les écrits inédits de Jörgers, disciple de Luther, sont analysés et reproduits par extraits. Une liste des traductions d'écrits des réformateurs en langue tchèque, polonaise, slave ou magyare termine le livre ; elle est suivie d'excellentes tables des noms de personnes et de lieux.

En 1911, les protestants d'Autriche célébrèrent le cinquantième anni-

Digitized by Google

versaire de l'acte impérial par lequel dans les pays cisleithans de l'empire — entendus dans le sens le plus large — leurs corréligionnaires sont mis sur le même pied que les catholiques. Ce jubilé fut une excellente occasion d'écrire les fastes du protestantisme autrichien entre deux dates mémorables de son histoire : de 1781, année où Joseph II accorde le *Toleranzpatent*, à 1861, l'année du *Protestanten patent*.

M Loesche était tout indiqué pour retracer ces annales ; pour conduire l'œuvre à bonne fin il n'a pas seulement compulsé les documents imprimés, il a aussi fait de nombreuses recherches dans les archives. C'est avant tout l'histoire externe du protestantisme dans ces vastes pays qu'il nous donne ; plus spécialement les difficultés créées par l'application du *Toleranzpatent*, des essais tentés pour limiter certains de ses effets, des froissements nombreux entre catholiques et protestants.

Plusieurs faits, exposés ici, ne se trouvent pas encore dans ce recul de l'histoire qui favorise les appréciations calmes et impartiales, d'autant plus que l'auteur ne s'en tient pas strictement à l'époque indiquée par le titre de son ouvrage, mais descend quelquefois — surtout dans sa longue introduction — jusqu'aux pontificats de Léon XIII et de Pie X. Comme on devait s'y attendre, nous avons dans cet immense volume, bourré de faits, une histoire écrite au point de vue protestant ; c'est à ce point de vue que les événements sont racontés, que les personnages sont appréciés ; quelquefois l'auteur s'attarde avec une complaisance exagérée à des potins qui manquent d'importance, parfois de fondement sérieux. Ajoutons cependant que tout en exposant, parfois avec un mouvement de colère ou une pointe d'ironie, toujours avec une grande commisération, le sort fait aux protestants dans ces contrées catholiques pendant cette période de quatre-vingts ans, il reconnaît (p. XLVIII) qu'à la même époque les catholiques n'étaient pas mieux traités « vielleicht noch schlechter » dans les pays « évangéliques ».

H. De Jongh.

J. Kreutzer. *Zwinglis Lehre von der Obrigkeit.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd U. Stutz. T. LVII.) Stuttgart, F. Enke, 1909. In-8, XIV-100 p. M. 4.

Les idées de Zwingle par rapport à l'autorité n'avaient pas encore été étudiées en détail ; c'est à cet examen que M. Kreutzer consacre cette monographie. L'auteur commence en exposant la manière de voir du réformateur sur l'origine de l'autorité. Un peu visionnaire, comme d'autres réformateurs du reste, le patriarche de Zurich voudrait bien voir abolir toute autorité, il admet son existence comme une nécessité, une concession exigée par le péché. Bientôt les anabaptistes, qui eux aussi en appellent à tout propos à la Bible et à l'Esprit, montreraient

Digitized by Google

que le rêve d'une égalité absolue entre les hommes créait des illusions apocalyptiques plutôt dangereuses.

Sur quoi se base l'autorité, d'où tire-t-elle son pouvoir d'après Zwingle ? Il base l'autorité uniquement sur la Bible, il rejette la loi en tant qu'elle puisse être connue par la raison, etc. ; de là des difficultés inextricables, qui frisent la contradiction. M. Kreutzer esquisse un petit parallèle entre le système de Zwingle et celui de saint Thomas ; ce qu'il admire chez le réformateur, ce sont d'ordinaire les éléments que celui-ci a retenus du système catholique.

La fin de l'autorité est de protéger les sujets contre le péché : pendant que la communauté religieuse exerce son pouvoir sur l'homme intérieur, sans violence, l'autorite civile régit les actes extérieurs et use de contrainte, aussi en faveur de l'Église. Quant à la forme de l'autorité, Zwingle préfère l'aristocratie élective : si ailleurs il ne veut que de la Bible pour établir sa manière de voir, ici le réformateur se soucie fort peu des Saintes Ecritures, mais développe et ses idées d'humaniste et ses aspirations de patriote suisse.

Le chapitre suivant est certes le plus important du livre : tout ce qui précède sert à le préparer. Zwingle exalte à tout propos l'autonomie absolue de la communauté des fidèles, de la petite église locale, et cependant à Zurich c'est l'autorité civile qui, de son plein consentement, décide en toutes les questions religieuses. Plusieurs auteurs, M. Sohm en tête, ont vu là une contradiction entre la doctrine et la pratique. M. Kreutzer se donne beaucoup de peine pour réfuter cette conclusion : le conseil de Zurich, favorable à la réforme, est censé agir au nom de la communaute des fidèles ; ailleurs, par exemple à Walenstad, l'autorité civile rejette les vues du réformateur, dès lors Zwingle lui dénie carrément toute autorité sur l'Église. Il serait cependant difficile de ne pas donner à cette attitude le nom d'opportunisme. Les pages suivantes examinent le droit à la révolte d'après Zwingle. Le patriarche prêche le droit à la révolte, quand l'autorité est infidèle aux idées religieuses qu'il pose à sa base : s'il n'enseigne pas explicitement la licéité du tyrannicide, il reconnait bien explicitement le droit de tuer des évêques ou des prêtres catholiques qui s'opposeraient à l'introduction de la Réforme.

Dans sa conclusion l'auteur met en parallèle Luther et Zwingle, et défend l'indépendance de celui-ci à l'égard de celui-là. Luther, qui livre ses communautés pieds et mains liés à l'autorité civile, est donné comme le modèle du réformateur religieux ; de Zwingle il est dit qu'il attache plus d'importance à la politique : pour mieux faire connaître sa personnalité, sa statue à Zurich aurait dû le représenter tenant en main non seulement la Bible mais aussi le glaive. C'est par ces mots, qui symbolisent assez bien les idées de Zwingle, que M. Kreutzer conclut son exposé.

H. De Jongh.

Digitized by Google

G. Beyerhaus. *Studien zur Staatsanschauung Calvins. Mit besonderer Berücksichtigung seines Souveränitätsbegriffs.* (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. VII.) Berlin, Trowitzch et fils, 1910. In-8, XVI-162 p. M. 5,60.

Calvin est l'homme des principes absolus. C'est vrai non seulement pour ses idées concernant la grâce et la prédestination, mais aussi pour ses principes en matière de droit public : telle est la conclusion qui se dégage du travail de M. Beyerhaus. Dans un premier chapitre l'auteur examine le commentaire que, en 1532, Calvin consacre au traité *De clementia* de Sénèque : bien que cette œuvre du jeune homme soit conçue dans l'esprit des humanistes, ce n'est cependant pas — comme cela leur arrivait souvent — un simple assemblage de variantes sur les sentences du philosophe stoïcien ; Calvin y exprime des idées personnelles, y élabore un système dont il retiendra les grands traits toute sa vie. Parmi les principes qui dès lors sont ancrés dans l'esprit du commentateur se rencontre une véritable aversion pour la liberté, un vrai penchant à justifier l'absolutisme tyrannique : sur ce point il viendra plus tard à des opinions un peu plus humaines.

Le chapitre II expose la formation juridique de Calvin ; l'influence immédiate qu'exercèrent sur lui ses maîtres Pierre Taison de l'Estoile et André Alciat, et l'influence plus éloignée de Budé et d'Érasme. Il y a dans ces quelques pages des données intéressantes sur la renaissance, spécialement sur la renaissance des études juridiques. Si l'un ou l'autre point traité ici ne semble pas avoir un rapport direct avec le sujet du livre, rappelons-nous que l'auteur, d'après l'avertissement mis en tête du volume, donne des études séparées, présentées d'après les travaux du Séminaire historique de M. von Bezold, qu'il a suivis pendant plusieurs années.

Le chapitre III, de loin le plus développé, forme la partie principale, le noyau du livre. L'auteur y examine la doctrine de la souveraineté d'après Calvin : Dieu est le maître absolu, Il a un pouvoir illimité, Il est la source de tout droit, Il n'est lié par aucune loi ; Calvin exagère même ces points; le souverain terrestre, lui, est le remplaçant de Dieu sur la terre, de là découlent et les droits du prince et les devoirs des sujets. Pour légitimer leur révolte, par exemple aux Pays-Bas, les calvinistes devront élargir la doctrine du maître, et étendre les droits bien limités qu'il reconnaît au peuple.

La théocratie juive était pour Calvin le modèle du gouvernement, non par la royauté, qu'il considère comme un produit du péché et qu'il n'estime qu'à cause de sa signification typologique de la royauté du Christ, mais l'aristocratie qui, au dire de Calvin, aurait gouverné le peuple juif à l'époque des juges. C'est là qu'il cherche l'organisation à donner à la théocratie genevoise. — Trois petits appendices et de bonnes tables complètent le volume.

Digitized by Google

efforts. A ces points, peut-on dire, se réduit leur action dans ces contrées. Ceux qui docilement ont subi leur influence sont naturellement sympathiques à M. Loesche : assez facilement il les représente comme de grands hommes, leur nom eût-il à peine laissé quelque trace dans l'histoire ; ceux qui ont combattu leur influence sont dotés quelquefois d'épithètes, dont on cherche vainement la justification. Les circonstances qui ont fait écrire le livre expliquent ces appréciations. Que certains auteurs catholiques, qui osent médire de Luther ou des autres réformateurs, reçoivent en passant un avertissement — disons charitable, ce fait n'étonnera personne ; ce qui étonnera plus, c'est qu'après avoir « mentionné » les publications de Janssen, Denifle, Weiss, Paulus, etc. M. Loesche affirme que, depuis quatre siècles, du côté « ultramontain » les recherches luthériennes restent stationnaires (p. 88). Cette constatation, d'après l'auteur, doit exciter le zèle du « clergé évangélique » à se livrer aux études historiques, à rejeter les légendes, à abandonner les positions qui ne peuvent plus être gardées.

Payer un tribut d'admiration et de reconnaissance aux réformateurs, tel a été le but principal de M. Loesche, la considération de leur œuvre lui inspire plus d'une page où le lyrisme ne le cède pas à la science historique. Être utile à la « diaspora protestante » du XXe siècle, tel a été son but secondaire. Les pères de la Réforme ne s'entendaient pas trop entre eux, il faut bien le dire ; leurs enfants ne sont pas mieux d'accord, les adhérents des différentes sectes portestantes — estimés ici à près de cinq millions pour l'empire austro-hongrois (p. 328) — n'ont presque aucun contact entre eux et souvent se combattent les uns les autres. Cette situation, à laquelle on cherche de remédier depuis le XVIe siècle, perdure toujours : le rationalisme, auquel l'auteur fait une timide allusion (p. 84), n'a fait qu'aggraver le mal. L'unité dans la doctrine, M. Loesche sait fort bien qu'il ne faut pas y songer : poursuivre des projets d'union, appuyés sur cette base-là, c'est, dit il, caresser des chimères (p. 328) ; le « pangermanisme » — je ne me rappelle pas avoir rencontré le mot — ne convient pas dans un empire où la lutte des races est si ardente (p. 329) ; cependant l'auteur supplie tous les protestants de la vaste monarchie de s'unir et de lutter *viribus unitis* contre l'ennemi commun (p. 328). Cette action devrait-elle consister dans le *Los von Rom?* On ne le dit pas. Dans les belles pages, où l'auteur exalte l'union qui — sauf exceptions ! — a existé entre les pères de la Réforme, le littérateur semble l'emporter sur le critique.

L'auteur intercalle dans son ouvrage des correspondances entre les réformateurs et leurs adhérents en Autriche-Hongrie : ces pièces sont ou inédites ou en tout cas difficiles à trouver. Les écrits inédits de Jorgers, disciple de Luther, sont analysés et reproduits par extraits. Une liste des traductions d'écrits des réformateurs en langue tchèque, polonaise, slave ou magyare termine le livre ; elle est suivie d'excellentes tables des noms de personnes et de lieux.

En 1911, les protestants d'Autriche célébrèrent le cinquantième anni-

Digitized by Google

versaire de l'acte impérial par lequel dans les pays cisleithans de l'empire — entendus dans le sens le plus large — leurs corréligionnaires sont mis sur le même pied que les catholiques. Ce jubilé fut une excellente occasion d'écrire les fastes du protestantisme autrichien entre deux dates mémorables de son histoire : de 1781, année où Joseph II accorde le *Toleranzpatent*, à 1861, l'année du *Protestanten patent*.

M. Loesche était tout indiqué pour retracer ces annales ; pour conduire l'œuvre à bonne fin il n'a pas seulement compulsé les documents imprimés, il a aussi fait de nombreuses recherches dans les archives. C'est avant tout l'histoire externe du protestantisme dans ces vastes pays qu'il nous donne ; plus spécialement les difficultés créées par l'application du *Toleranzpatent*, des essais tentés pour limiter certains de ses effets, des froissements nombreux entre catholiques et protestants.

Plusieurs faits, exposés ici, ne se trouvent pas encore dans ce recul de l'histoire qui favorise les appréciations calmes et impartiales, d'autant plus que l'auteur ne s'en tient pas strictement à l'époque indiquée par le titre de son ouvrage, mais descend quelquefois — surtout dans sa longue introduction — jusqu'aux pontificats de Léon XIII et de Pie X. Comme on devait s'y attendre, nous avons dans cet immense volume, bourré de faits, une histoire écrite au point de vue protestant ; c'est à ce point de vue que les événements sont racontés, que les personnages sont appréciés ; quelquefois l'auteur s'attarde avec une complaisance exagérée à des potins qui manquent d'importance, parfois de fondement sérieux. Ajoutons cependant que tout en exposant, parfois avec un mouvement de colère ou une pointe d'ironie, toujours avec une grande commisération, le sort fait aux protestants dans ces contrées catholiques pendant cette période de quatre-vingts ans, il reconnait (p. XLVIII) qu'à la même époque les catholiques n'étaient pas mieux traités « vielleicht noch schlechter » dans les pays « évangéliques ».

H. De Jongh.

J. Kreutzer. *Zwinglis Lehre von der Obrigkeit.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. T. LVII.) Stuttgart, F. Enke, 1909. In-8, XIV-100 p. M. 4.

Les idées de Zwingle par rapport à l'autorité n'avaient pas encore été étudiées en détail ; c'est à cet examen que M. Kreutzer consacre cette monographie. L'auteur commence en exposant la manière de voir du réformateur sur l'origine de l'autorité. Un peu visionnaire, comme d'autres réformateurs du reste, le patriarche de Zurich voudrait bien voir abolir toute autorité, il admet son existence comme une nécessité, une concession exigée par le péché. Bientôt les anabaptistes, qui eux aussi en appellent à tout propos à la Bible et à l'Esprit, montreraient

Digitized by Google

que le rêve d'une égalité absolue entre les hommes créait des illusions apocalyptiques plutôt dangereuses.

Sur quoi se base l'autorité, d'où tire-t-elle son pouvoir d'après Zwingle ? Il base l'autorité uniquement sur la Bible, il rejette la loi en tant qu'elle puisse être connue par la raison, etc. ; de là des difficultés inextricables, qui frisent la contradiction. M. Kreutzer esquisse un petit parallèle entre le système de Zwingle et celui de saint Thomas ; ce qu'il admire chez le réformateur, ce sont d'ordinaire les éléments que celui-ci a retenus du système catholique.

La fin de l'autorité est de protéger les sujets contre le péché : pendant que la communauté religieuse exerce son pouvoir sur l'homme intérieur, sans violence, l'autorite civile régit les actes extérieurs et use de contrainte, aussi en faveur de l'Église. Quant à la forme de l'autorité, Zwingle préfère l'aristocratie élective : si ailleurs il ne veut que de la Bible pour établir sa manière de voir, ici le réformateur se soucie fort peu des Saintes Écritures, mais développe et ses idées d'humaniste et ses aspirations de patriote suisse.

Le chapitre suivant est certes le plus important du livre ; tout ce qui précède sert à le préparer. Zwingle exalte à tout propos l'autonomie absolue de la communauté des fidèles, de la petite église locale, et cependant à Zurich c'est l'autorité civile qui, de son plein consentement, décide en toutes les questions religieuses. Plusieurs auteurs, M. Sohm en tête, ont vu là une contradiction entre la doctrine et la pratique. M. Kreutzer se donne beaucoup de peine pour réfuter cette conclusion : le conseil de Zurich, favorable à la réforme, est censé agir au nom de la communaute des fidèles ; ailleurs, par exemple à Walenstad, l'autorité civile rejette les vues du réformateur, dès lors Zwingle lui dénie carrément toute autorité sur l'Église. Il serait cependant difficile de ne pas donner à cette attitude le nom d'opportunisme. Les pages suivantes examinent le droit à la révolte d'après Zwingle. Le patriarche prêche le droit à la révolte, quand l'autorité est infidèle aux idées religieuses qu'il pose à sa base : s'il n'enseigne pas explicitement la licéité du tyrannicide, il reconnait bien explicitement le droit de tuer des évêques ou des prêtres catholiques qui s'opposeraient à l'introduction de la Réforme.

Dans sa conclusion l'auteur met en parallèle Luther et Zwingle, et défend l'indépendance de celui-ci à l'égard de celui-là. Luther, qui livre ses communautés pieds et mains liés à l'autorité civile, est donné comme le modèle du réformateur religieux ; de Zwingle il est dit qu'il attache plus d'importance à la politique : pour mieux faire connaitre sa personnalité, sa statue à Zurich aurait dû le représenter tenant en main non seulement la Bible mais aussi le glaive. C'est par ces mots, qui symbolisent assez bien les idées de Zwingle, que M. Kreutzer conclut son exposé.

H. De Jongh.

Digitized by Google

G. Beyerhaus. *Studien zur Staatsanschauung Calvins. Mit besonderer Berücksichtigung seines Souveränitätsbegriffs.* (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche. éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. VII.) Berlin, Trowitzch et fils, 1910. In-8, XVI-162 p. M. 5,60.

Calvin est l'homme des principes absolus. C'est vrai non seulement pour ses idées concernant la grâce et la prédestination, mais aussi pour ses principes en matière de droit public : telle est la conclusion qui se dégage du travail de M. Beyerhaus. Dans un premier chapitre l'auteur examine le commentaire que, en 1532, Calvin consacre au traité *De clementia* de Sénèque : bien que cette œuvre du jeune homme soit conçue dans l'esprit des humanistes, ce n'est cependant pas — comme cela leur arrivait souvent — un simple assemblage de variantes sur les sentences du philosophe stoïcien ; Calvin y exprime des idées personnelles, y élabore un système dont il retiendra les grands traits toute sa vie. Parmi les principes qui dès lors sont ancrés dans l'esprit du commentateur se rencontre une véritable aversion pour la liberté, un vrai penchant à justifier l'absolutisme tyrannique : sur ce point il viendra plus tard à des opinions un peu plus humaines.

Le chapitre II expose la formation juridique de Calvin ; l'influence immédiate qu'exercèrent sur lui ses maîtres Pierre Taison de l'Estoile et André Alciat, et l'influence plus éloignée de Budé et d'Érasme. Il y a dans ces quelques pages des données intéressantes sur la renaissance, spécialement sur la renaissance des études juridiques. Si l'un ou l'autre point traité ici ne semble pas avoir un rapport direct avec le sujet du livre, rappelons-nous que l'auteur, d'après l'avertissement mis en tête du volume, donne des études séparées, présentées d'après les travaux du Séminaire historique de M. von Bezold, qu'il a suivis pendant plusieurs années.

Le chapitre III, de loin le plus développé, forme la partie principale, le noyau du livre. L'auteur y examine la doctrine de la souveraineté d'après Calvin : Dieu est le maître absolu, Il a un pouvoir illimité, Il est la source de tout droit, Il n'est lié par aucune loi ; Calvin exagère même ces points ; le souverain terrestre, lui, est le remplaçant de Dieu sur la terre, de là découlent et les droits du prince et les devoirs des sujets. Pour légitimer leur révolte, par exemple aux Pays-Bas, les calvinistes devront élargir la doctrine du maître, et étendre les droits bien limités qu'il reconnait au peuple.

La théocratie juive était pour Calvin le modèle du gouvernement, non par la royauté, qu'il considère comme un produit du péché et qu'il n'estime qu'à cause de sa signification typologique de la royauté du Christ, mais l'aristocratie qui, au dire de Calvin, aurait gouverné le peuple juif à l'époque des juges. C'est là qu'il cherche l'organisation à donner à la théocratie genevoise. — Trois petits appendices et de bonnes tables complètent le volume.

Digitized by Google

L'auteur ne veut pas donner une étude complète du sujet ; à certains endroits on pourrait désirer un examen plus approfondi d'autres écrits du réformateur ; cependant le livre dénote un travail consciencieux et de patientes recherches. On a déjà relevé que cette publication met fin définitivement à la légende qui faisait de Calvin un des promoteurs des libertés modernes, un des patrons de la liberté de conscience, etc. ; inutile de répéter les textes cités par Mgr N. Paulus dans la recension qu'il consacre à cet ouvrage de M. Beyerhaus dans la *Theologische Revue* (1911, t. X, col. 55-55) (1).

H. De Jongh.

Correspondance secrète de Jean Sarrazin, grand-prieur de Saint-Vaast, avec la cour de Namur (1578). Documents publiés au nom de l'Académie d'Arras et précédés d'une introduction par Ch. Hirschauer. Arras, Roland-Courtin, F. Guyot succ., 1912. In-8, xxxvii-173 p. et 1 grav.

L'on connaît dans ses grandes lignes l'activité de Jean Sarrazin et la part qu'il prit dans la réconciliation des provinces wallonnes en 1579. Cependant, la correspondance secrète que le grand-prieur de Saint-Vaast entretint en 1578 avec la cour de Namur, — c'est-à dire la cour de Don Juan, réfugié à Namur, par opposition à la cour de Bruxelles, celle de Mathias et du prince d'Orange — est de nature à jeter une vive lumière sur la politique ondoyante, habile et cependant courageuse que Sarrazin dut suivre pour aboutir à ce résultat si inespéré : le ralliement des Artésiens et des provinces wallonnes en général à la cause de Philippe II. L'on ne peut que féliciter l'Académie d'Arras d'avoir eu l'idée de publier ces lettres et d'en avoir confié le soin à M. Ch. Hirschauer, qui s'est fait une spécialité d'étudier l'histoire de l'Artois pendant les troubles du xvie siècle.

L'introduction brosse en larges traits un tableau de l'activité de Sarrazin pendant les troubles d'Artois : elle met très bien en vedette les procédés grâce auxquels le grand-prieur de Saint-Vaast parvint à louvoyer entre les orangistes et les johannistes ou partisans de Don Juan et la fermeté avec laquelle cet ecclésiastique modèle se conduisit au milieu des révolutions municipales de cette triste époque. De la sorte, le lecteur est bien préparé pour étudier le texte même des lettres. Celui ci est édité de façon exemplaire. Les innombrables notes qui l'expliquent et le commentent sont une mine de renseignements généalogiques et historiques : elles sont d'ailleurs toutes pertinentes. Enfin,

(1) Cf. N. Paulus, *Protestantismus und Toleranz im 16. Jahrhundert*, p. 228, 269, etc. Fribourg-en-Br., 1911.

Digitized by Google

la table analytique et alphabétique qui termine le volume permettra de tirer de la publication du texte les nombreux renseignements qu'il contient

M. Hirschauer a ajouté le tableau des nombres conventionnels et du chiffre secret de la correspondance, la clef des pseudonymes dont se sert le grand-prieur pour désigner certains personnages, un tableau généalogique des Le Vasseur de Werquignœul et du Valhuon, et la représentation de l'exécution de l'avocat d'Arras, Nicolas Gosson, d'après une estampe contemporaine. — Aux pages XXVII-XXXVII nous trouvons la liste des documents manuscrits et des ouvrages imprimés que l'auteur a utilisés pour son édition. M. Hirschauer caractérise le plus souvent ces sources et en indique par une brève notice l'utilité ou la valeur (1).

Tous ceux qui s'occupent à quelque titre d'histoire ecclésiastique seront reconnaissants à l'érudit conservateur adjoint de la bibliothèque de Versailles de leur avoir fourni cet appoint estimable à l'histoire des troubles politico-religieux du XVIe siècle. L. VAN DER ESSEN.

(1) Page VII, au lieu de : *collège d'Honstrelet*, il faut lire : *collège d'Houterlé*. Il s'agit en effet du collège fondé à Louvain en 1510 par Henri de Houterlé. L'ortographie de quelques noms flamands est fautive, par exemple p. VIII : *Vliersbeck* pour *Vlierbeek*. Sans doute, Sarrazin écrit lui-même dans ses lettres *religions vreide*, mais ce n'est pas une raison pour adopter dans l'introduction et dans les notes cette forme assez singulière de *religionsfriede* ou *religievrede*. M. Hirschauer traduit ce concept par *liberté religieuse* (p. 87, n. 1) : il serait plus exact de traduire *paix de religion* et d'ajouter qu'il s'agit d'un concordat entre des partis de religion différente ou de tendance politico-religieuse opposée où l'on stipule plutôt la *tolérance* que la liberté religieuse — Dans les notes où il est question du gouvernement de Don Juan et des débuts d'Alexandre Farnèse, l'auteur aurait pu avantageusement renvoyer à l'excellent travail de P. FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma* (Rome, 1886). A propos de Marnix de Sainte-Aldegonde (p. 17, n. 4) il ne pouvait pas passer sous silence le livre de A. ELKAN, *Philipp Marnix von Sint-Aldegonde* (Leipzig, 1910). Sur l'abbatiat de Granvelle et le vicariat de Morillon à Saint-Amand (p. 32, n. 4) on trouve nombre de détails dans J. DESILVE, *Le protestantisme dans la seigneurie de Saint-Amand de 1562 à 1584*, pp. 11 et sv. (Valenciennes, 1911.) M. Hirschauer connait sans aucun doute *l'Histoire des troubles advenus à Valenciennes à cause des hérésies (1562-1579)* de S. LE BOUCQ, publié par ROBAULX DE SOUMOY (Bruxelles, 1864) : il aurait dès lors pu y renvoyer à la page 80, note 4. Ce sont là des *desiderata* plutôt que des critiques et ces remarques ne peuvent diminuer en rien la haute valeur de cette édition des lettres de Jean Sarrazin.

Digitized by Google

A. Gazier. ***Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'université, sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663)*** **publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques avec une introduction et des notes. T. I (1630-1652). T. II (1653-1655). T. III (1656-1657). T. IV(1658-1661). T.V(1661-1662) T. VI (1663. Index alphabétique de l'ouvrage complet). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905-1910, 6 vol. in-8, xv-717, 744, 618, 735, 701 et 633 LXXV p.**

Il y a quelque temps déjà qu'ont paru les mémoires de Godefroi Hermant, publiés par M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne. Il serait regrettable que la RHE ne signalât pas cette source importante à l'attention spéciale de ceux de ses lecteurs qui s'intéressent à l'histoire du jansénisme. On nous permettra d'en parler quelque peu ici.

L'auteur de ces mémoires a été le témoin d'un grand nombre des faits qu'il raconte. Il naquit à Beauvais le 6 février 1617, fit ses premières études chez les Jésuites et les termina au collège de Navarre. Il fit ensuite sa théologie en Sorbonne, alla professer à Beauvais et revint à Paris faire l'éducation d'un neveu de l'évêque de Beauvais. En 1643, il obtint un canonicat dans sa ville natale ; il prit ensuite le titre de licencié en théologie après une soutenance éclatante; de 1646 à 1648, il fut recteur de l'université de Paris et en 1650 reçu docteur en Sorbonne. M. de Buzanval, nommé évêque de Beauvais, le prit en amitié et l'associa à ses travaux ; mais peu de temps après, Hermant fut enveloppé dans la persécution qu'excita contre son évêque une partie de son chapitre : il se trouva exclu du chœur et privé de son bénéfice. Quelques années après, il fut rétabli. Il mourut subitement le 11 juillet 1691, au cours d'un séjour à Paris.

G. Hermant a composé de très nombreux ouvrages ou libelles contre les jésuites, il est aussi l'auteur de plusieurs vies de Pères. Ses mémoires constituent son œuvre principale. Ceux ci ne sont pas une apologie de Port-Royal, de Saint-Cyran ou d'Arnauld ; ils ne nous font pas pénétrer dans l'intimité de la vie des solitaires et des religieuses, les conversations des salons de Paris n'en forment pas le thème favori, comme dans l'œuvre de Rapin. Ce sont les luttes jansénistes, e jansénis me officiel, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui constituent l'objet principal de cette histoire qui embrasse en 34 livres une période de 33 années (1630-1663).

Le premier des six volumes publiés par M. Gazier comprend 7 livres et s'étend de 1630 à 1652. G. Hermant passe assez rapidement sur les dix premières années et s'occupe surtout, dans l'unique livre qu'il leur a consacré, des controverses au sujet de la hiérarchie en Angleterre et en France, des relations de Saint-Cyran avec le monastère de Port-Royal et de l'emprisonnement de ce chef de la nouvelle doctrine.

Digitized by Google

L'*Augustinus* de Jansénius, publié en 1640, et *La fréquente communion* d'Arnauld (1643) provoquèrent les attaques passionnées des jésuites ; dans les deux camps, on publia un grand nombre d'ouvrages et de libelles, que le chanoine de Beauvais mentionne ou analyse.

Cette attention spéciale aux publications littéraires, assez naturelle d'ailleurs chez un homme d'université, témoigne du soin qu'il mit à se documenter avant de composer son histoire, et c'est une des caractéristiques qui la distinguent des mémoires du père jésuite René Rapin.

La bulle *In eminenti* du 6 mars 1642, condamna l'*Augustinus* ; à lire l'ouvrage d'Hermant, il est clair que cette bulle, au moins pendant les premières années qui suivirent sa publication, n'entrava guère le développement du jansénisme. Le récit de Rapin fait également la même impression.

Le livre d'Arnauld *La fréquente communion* ne fut pas jugé digne de censure par le souverain pontife (1646), mais la proposition des deux chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un, extraite par les jésuites de la préface de cet ouvrage, fut condamnée par un décret du 25 janvier 1647. G. Hermant fait, en suivant pas à pas la relation de Bourgeois et le *Journal* de Gorin de St-Amour, une narration très intéressante du jugement de ces deux causes.

Aucune des questions touchant le jansénisme de près ou de loin, ne lui est indifférente, et il donne sur toutes de précieux renseignements. Il s'occupe ainsi des discussions au sujet de la morale et des controverses qui surgirent en 1648 entre les universités de Louvain et de Douai.

L'auteur suit scrupuleusement l'ordre chronologique dans ses mémoires, aussi en résulte-t-il qu'une affaire de longue haleine, comme par exemple l'histoire si importante du cardinal de Retz, y est disséminée en cent endroits divers.

Avec le cinquième livre commence la fameuse question des cinq propositions, de leur présentation à la Sorbonne en juillet 1649 et de leur examen à Rome.

Le second volume (1653-1655) contient cinq livres (8-13). Le 8e livre s'ouvre dans le manuscrit autographe par les quatorze premiers chapitres de la sixième partie du *Journal* de Saint-Amour, le copiste avait déjà jugé bon de renvoyer à l'imprimé, M. Gazier a fait de même et à juste titre. On y lisait les négociations entreprises à Rome par les jansénistes et les antijansénistes au sujet des 5 propositions, qui furent condamnées le 31 mai 1653 par le pape Innocent X dans sa bulle *Cum occasione*.

Le jansénisme reçut un coup terrible par cette condamnation ; ses adeptes soutinrent que le pape n'avait nullement voulu condamner les 5 propositions comme étant extraites de l'*Augustinus* ou que, du moins, il ne les avait pas condamnées dans le sens de Jansénius, qui est celui de saint Augustin, mais dans le sens hérétique. G. Hermant note passim les nombreuses raisons qu'ils avaient pour faire cette distinction.

Digitized by Google

La bulle fut publiée par ordre du roi dans les différents diocèses de France, à commencer par celui de Paris.

Les mandements de certains évêques, qui recevaient la distinction des jansénistes, excitèrent l'indignation des jésuites; tel fut le cas de celui de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens; ils l'attaquèrent avec violence, portèrent la cause au conseil du roi et devant le tribunal du pape, qui condamna le mandement par un bref.

A Beauvais, la publication du mandement de l'évêque Nicolas Choart de Buzenval, le 24 août 1653, mécontenta une grande partie de ses chanoines. Ayant à leur tête un certain Chaillou, dont les jésuites étaient les maîtres et les oracles, ils entrèrent en lutte ouverte contre leur évêque et cette division durait encore en 1663, malgré les interventions réitérées du parlement, du conseil royal, des assemblées du clergé et de Rome même Je ne sais si dans ses mémoires G. Hermant fait un récit plus intéressant et plus pittoresque que celui de ces luttes-ci.

Entretemps, le 28 mars 1654, dans une assemblée d'évêques réunis au Louvre, il fut arrêté qu'on déclarerait par voie de jugement que la constitution avait condamné les cinq propositions comme étant extraites de l'*Augustinus* et que le pape serait informé du jugement de l'assemblée par la lettre qu'elle écrirait à Sa Sainteté et qu'il serait aussi écrit sur le même sujet à Messeigneurs les prélats,

Innocent X répondit, le 29 septembre 1654, par un bref approuvant complètement la décision de l'assemblée. G. Hermant parle de la souscription du bref d'Innocent X, notamment à Meaux, à Rennes et à Amiens : elle avait été ordonnée par un arrêt du roi et par une assemblée d'évêques au Louvre.

Parmi les nombreux faits rapportés par G. Hermant, signalons encore la réception de la bulle en Flandre, les troubles excités par les jésuites dans les diocèses de Sens, de Poitiers, de Comminges, d'Orléans et de Beauvais, etc., la publication de l'Almanach des jésuites et les réponses des jansénistes, la relation juridique du sieur Filleau (mai 1654), la nomination du P. Annat à la charge de confesseur du roi (1654), la mort d'Innocent X et l'élection d'Alexandre VII (1655).

Le troisième volume (1656-1657) est divisé en cinq livres. L'assemblée générale du clergé de France dressa un formulaire le 4 septembre 1656 au sujet de la constitution *In eminenti* et du bref du 29 septembre 1654. Bientôt après, le 15 octobre 1656, le pape Alexandre VII lança, une nouvelle bulle *Ad sacram beati Petri sedem* contre le « prétendu » jansénisme ; la condamnation des cinq propositions, contenues dans le livre de l'Augustinus, y était renouvelée. Les jansénistes opposèrent à cette constitution la fameuse distinction du droit et du fait. Un formulaire y fut ajouté par l'assemblée du clergé. Arnauld consulté se prononça contre la signature de ce formulaire.

Comme il le fait pour les années précédentes, G. Hermant rapporte aussi dans ce volume les troubles causés au parlement, à la faculté de

Digitized by Google

théologie et dans les différents diocèses par les attaques des pères de la compagnie contre les jansénistes.

La publication des lettres provinciales (il est à remarquer que l'auteur ne parle pas des quatre premières), les controverses qu'elles suscitèrent, notamment celle du P. Brisacier, S. J., avec les curés de Rouen, et leur condamnation, la question de la hiérarchie ravivée surtout par l'apparition d'un livre du P. Bagot, S. J , sont traitées longuement dans le troisième volume.

Arnauld y tient aussi une place très considérable. Aux yeux d'Hermant, il est le chef incontestable du parti et le juge infaillible des attitudes à prendre à l'égard des sollicitations des puissances.

Dans le quatrième volume (1658-1661, six livres), l'auteur fait revivre toutes les luttes que suscita l'*Apologie des casuistes*, publiée l'année précédente. Les curés de Paris, de Rouen, d'Amiens et de Beauvais en demandèrent instamment la censure à la faculté de théologie et aux assemblées du clergé. Elle fut censurée par les évêques d'Orléans, de Sens, d'Alet, de Pamiers, de Comminges, de Bazas, de Conserans, de Nevers, d'Angers, de Beauvais, de Cahors, de Rouen, d'Evreux, de Bourges, de Châlons, de Vence, de Digne, de Disieux et par les vicaires généraux de Paris. — Cette longue liste fait voir l'importance des mémoires pour l'histoire du jansénisme en province, et à propos de bien des questions, ils relèvent ainsi l'attitude janséniste ou antijanséniste de nombreux évêques. — L'inquisition censura cette apologie en 1659, la faculté de théologie en 1661.

D'autre part, les jésuites poursuivaient la condamnation de la traduction latine des lettres provinciales de Paschal *Ludovici Montaltii Litterae provinciales de morali et politica jesuitarum disciplina*, principalement à Bordeaux, devant le Parlement, et à Paris devant le conseil du roi. Nicole était l'auteur de cette traduction sous le pseudonyme de Wendrock. Le parlement de Bordeaux, dans son arrêt du 12 mai et l'université de Bordeaux, dans un jugement rendu le 6 juin 1660, se prononcèrent contre les jésuites. A Paris, au contraire, ils obtinrent gain de cause, le livre y fut lacéré et brûlé le 8 octobre 1660 par ordre du conseil, et le 5 novembre, le conseil d'État suspendit les cours de théologie à l'université de Bordeaux. Cette situation dura jusqu'en octobre 1662.

La traduction du missel romain en français par l'abbé Voisin, jugée d'abord favorablement par les vicaires généraux de Paris, par beaucoup d'évêques et de docteurs et même par le roi, fut ensuite condamnée par l'Assemblée générale du Clergé ; le 7 décembre 1660, un arrêt du conseil d'État approuva cette décision. Le 23 février, l'Assemblée reçut un bref laudatif du pape qui la félicitait de son attitude vis-à-vis de ce livre.

Le 9 mars 1661, Jules Mazarin, *Galliae rex Italus*, rendit le dernier soupir. Cette mort, remarque Hermant, fut une conjoncture favorable pour les jésuites ; la créance extraordinaire du P. Annat auprès du roi leur permit d'assouvir plus facilement leur animosité.

Digitized by Google

Le cinquième volume (1661-1662) comprend six livres. En 1661, l'assemblée du clergé ordonna la signature du formulaire, composé en 1656, à tous les ecclésiastiques de France. Nous assistons pendant les deux années qu'embrasse le volume, à l'exécution de cet ordre dans les diocèses, à commencer encore par celui de Paris. Le mandement des vicaires généraux du cardinal de Retz, de Contes et Hodencq pour la signature du formulaire, autorisait la distinction du droit et du fait, il fut l'occasion de violentes polémiques. La cour en conçut de l'irritation, les évêques et les partisans des jésuites jetèrent les hauts cris ; parmi les disciples de saint Augustin, les uns soutenaient avec Arnauld qu'on pouvait se résoudre à le signer sans blesser la vérité ; d'autres, parmi lesquels il faut nommer Paschal, prétendaient que l'innocence de l'évêque d'Ypres n'était pas encore suffisamment sauvegardée. Un arrêt du conseil, 14 juillet 1661, déclara ce mandement nul ; le pape fit aussi un bref pour le condamner le 1er août 1661. Les vicaires généraux rétractèrent leur mandement et en publièrent un nouveau le 20 novembre. Cette chute entraina celle de beaucoup de jansénistes, remarque G. Hermant.

Le 1er mai 1662, sur les sollicitations de de Marca, le roi, par un arrêt du conseil d'État, exhorta tous les évêques de son royaume qui n'avaient pas encore signé ou fait signer le formulaire, à publier un mandement pour ordonner sa signature pure et simple.

Les mémoires de G Hermant sont aussi une source à consulter pour l'histoire du dogme de l'infaillibilité pontificale et de celui de l'Immaculée Conception (V, 442, cfr. VI, 135, etc.) ; ce dernier était alors l'objet de vives discussions, principalement en Espagne, entre les jésuites et les dominicains.

Signalons encore, entre bien d'autres matières traitées dans ce volume, l'affaire du duc de Créquy, ambassadeur de Louis XIV près du Saint-Siège, l'attitude des religieuses de Port-Royal vis-à vis du formulaire et la renonciation du cardinal de Retz à l'archevêché de Paris.

L'objet du VIe volume (1663, quatre livres) consiste pour une bonne part dans les pourparlers en faveur de la paix entre jansénistes et jésuites.

Déjà des essais d'accommodement avaient été faits en 1657. Ils furent repris, en 1662, grâce à l'initiative de Gilbert, évêque de Comminges. Mais les différents projets qui furent mis en avant, ne satisfirent pas Arnauld ; toutefois Singlin et d'Andilly le trouvaient beaucoup trop exigeant. A lire l'intéressant récit de ces luttes intestines, il semble bien que l'on doive conclure à la droiture et à la bonne foi de ces chefs du parti. En tous cas, la sincérité de G. Hermant apparait ici clairement ; il désire ardemment la paix, mais il ne peut se résoudre à signer un formulaire, sur le sens duquel plane encore une équivoque.

Pour obtenir gain de cause sur la question de fait, les jansénistes mettaient leurs adversaires au défi de leur montrer dans l'*Augustinus*

Digitized by Google

les cinq propositions dans le sens condamné ; d'ailleurs, ajoutaient-ils, la foi n'est nullement intéressée à la question de fait, et ils invoquaient comme preuves les condamnations de Théodoret et d'Honorius par les conciles œcuméniques.

Les négociations n'aboutirent pas et le pape désapprouva, par un bref daté du 29 juillet 1663, le projet d'accommodement présenté par quelques jansénistes.

Notons aussi pendant cette année, la publication du *Journal* de Saint-Amour.

Le dernier chapitre du livre 34me signale quelques ouvrages parus en 1663 ; il importe de remarquer que plusieurs chapitres sont consacrés dans les volumes précédents à recenser les écrits publiés au cours des controverses.

Les mémoires de G. Hermant, dont on vient de donner un rapide aperçu, constituent une source de toute première valeur pour l'histoire du jansénisme.

La droiture et l'érudition de leur auteur, qu'ils mettent en pleine lumière, en sont déjà une première preuve ; et certes ils n'ont pas été écrits à la hâte, l'auteur s'est documenté avec soin avant de se mettre à la tâche. « La vérité, écrit-il, sera l'âme de cette exposition et l'on n'y rapportera rien qui ne s'établisse de soi-même ou par des actes authentiques » (I, 2). On peut se faire une idée de la méthode d'Hermant en lisant ce qu'il dit de la composition de son ouvrage *Défense de la vérité et de la foi* contre l'apostat Labadie (I, 550). Il consacre plusieurs mois à rechercher les différentes productions littéraires de son adversaire, car il veut le combattre et le confondre par ses écrits mêmes.

La même conclusion résulte de l'examen des sources sur lesquelles il s'appuye et que M. Gazier n'a pas toujours indiquées en note. Les registres du conseil d'État, du parlement et de la Sorbonne, les constitutions et brefs du pape, les mandements épiscopaux ont été utilisés largement par G. Hermant pour la composition de ses mémoires ; il transcrit aussi ou résume fidèlement la *Relation* de Bourgeois, de nombreux chapitres du *Journal* de Gorin de Saint-Amour, des lettres et des opuscules d'Arnauld, des relations faites par les jésuites, des articles de la *Gazette de France* et bien d'autres écrits dont il serait trop long de faire l'énumération.

Les recueils des pièces se rapportant à différentes controverses de ce temps lui facilitèrent la recherche de la nombreuse littérature que ses mémoires nous donnent.

Mais l'esprit janséniste et l'ardeur des controverses exercèrent une profonde influence sur le choix qu'il fit de certaines sources et sur ses appréciations des événements. La doctrine janséniste reste toujours pour lui la règle de vérité.

Sa façon de penser, son talent, sa piété l'avaient intimement lié avec de Sainte-Beuve, Tillemont, Arnauld et les autres solitaires de Port-

Digitized by Google

Royal. Janséniste ardent et sincère, et il le fut jusqu'à la fin de ses jours, il ne pouvait manquer d'avoir contre les jésuites une aversion profonde, qui se manifeste à toutes les pages de ses mémoires : il les qualifie « de doubles et d'artificieux » (VI, 16) ; traitant d'un écrit composé à l'occasion des conférences pour la paix (1663), «une témérité ordinaire, dit-il, ne suffisait pas pour entasser tant de faussetés dans un écrit de deux pages, il fallait pour cela une conscience et un front de jésuite » (VI. 82) ; il voit des intrigues des pères de la compagnie dans toutes les difficultés que rencontrent ses partisans. Cet esprit de parti, qui n'est absent du reste d'aucun des ouvrages de cette époque, prêche suffisamment la circonspection dans l'emploi de cette source.

Il en résulte que l'on doit en bonne critique contrôler les assertions de notre auteur par celles des autres sources. On peut, par exemple, comparer ses mémoires avec ceux du Père René Rapin, S. J. Ces deux auteurs ont été les témoins des faits qu'ils racontent ils y furent parfois mêlés. Rapin a voulu venger l'honneur de la Compagnie, G. Hermant avait pour but de justifier le jansénisme.

Sans vouloir dire avec M. Gazier que les mémoires de G. Hermant sont la contre-partie exacte de ceux de l'historien de la Compagnie, il n'en est pas moins vrai qu'ils se rencontrent sur bien des points; certes Hermant qui écrivit ses mémoires au plus tôt en 1675 n'avait pas sous les yeux en les composant l'œuvre de son adversaire, mais s'occupant de la même période, ils devaient fréquemment raconter les mêmes événements.

Je ne nie pas que parfois on doit accorder la préférence au récit de Rapin, mais plus souvent l'auteur janséniste semble avoir la vérité de son côté, par exemple pour les discussions entre Louvain et Douay, l'affaire de Labadie, le testament de Chavigny, etc. La simple lecture du premier volume des deux écrivains donne l'impression que le sémillant jésuite laisse beaucoup plus le champ libre à son imagination que le grave chanoine de Beauvais.

Jusqu'ici l'œuvre de ce dernier était restée inédite. C'est à M. Gazier que revient le mérite de l'avoir, pour la première fois, mise à la disposition des historiens. Toutefois, comme le fait observer le consciencieux éditeur dans son Introduction en tête du premier volume, les Mémoires de Godefroid Hermant étaient déjà connus depuis longtemps, plusieurs auteurs ecclésiastiques du XVIIIe siècle en ont fait grand usage. On peut voir à ce sujet les « Mémoires domestiques de L. Batterel pour servir à l'histoire de l'Oratoire publiés par Ingold. Paris, 4 v. 1902-1905. » Sainte-Beuve les a mis aussi à profit pour composer son « Port-Royal ».

Mais les travailleurs ne les avaient généralement pas sous les yeux et d'autre part la publication des Mémoires du P. Rapin, S. J. par Domenech et Aubineau imposait celle de l'histoire de G. Hermant. Du reste, elle ne fait pas double emploi avec les différents ouvrages de

Digitized by Google

Port-Royal, elle sert à les contrôler et à les compléter, et il y reste encore une infinité de faits relatifs à l'histoire de l'Église durant les trente-trois années qu'elle embrasse. Aussi est-ce à juste titre, que M. Gazier a cru pouvoir l'intituler *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle* et non simplement « Mémoires sur le jansénisme ».

L'édition est faite sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques. M. Gazier a principalement utilisé, il le dit dans sa préface, une copie très fidèle exécutée aux environs de 1700, en sept tomes avec des divisions très nettes en livres et en chapitres, et chacun de ces tomes est accompagné d'une table des matières.

Il arrive fréquemment à G. Hermant de transcrire, soit littéralement, soit au style indirect, des opuscules et même des ouvrages assez considérables dont il appréhendait la destruction ; les copistes de 1700 avaient déjà supprimé bien des chapitres copiés littéralement dans le Journal de Gorin de Saint-Amour et se contentaient de renvoyer au journal imprimé. L'éditeur a fait de même pour les lettres et les opuscules d'Arnauld et les autres transcriptions qui feraient double emploi.

Sans doute, et l'éditeur le fait remarquer, cette manière de procéder, si elle supprime les longueurs, ne va pas sans de sérieux inconvénients : si l'on veut s'en convaincre, il suffit de lire les premiers chapitres du volume VI, qui traitent des négociations pour la paix, où les nombreuses suppressions rendent difficile à suivre la trame du récit.

Il y avait pourtant, semble-t-il, un moyen assez simple d'obvier à cet inconvénient. L'éditeur, qui est si sobre en fait d'annotations, aurait pu résumer en note les passages supprimés, lorsqu'ils sont nécessaires à l'intelligence du texte ; personne assurément n'aurait songé à l'accuser de partialité pour ce motif.

Il est également regrettable que dans cette édition M. Gazier n'ait pas précisé davantage quelles sont les sources de Godefroi Hermant et qu'il n'ait pas indiqué jusqu'à quel point celui-ci a été utilisé par les auteurs du XVIIIe siècle et du XIXe siècle

Un excellent index alphabétique des noms de personnes, placé à la fin du dernier volume, facilite les recherches. Toutefois cette source reste difficile à exploiter parfaitement, par le fait que G. Hermant n'a suivi aucun ordre systématique : un index alphabétique des matières eût rendu de précieux services et aurait augmenté les titres, d'ailleurs fort considérables déjà, de M. Gazier à la reconnaissance du public historique.

E. VAUTHIER.

Digitized by Google

J. B. Hafkemeyer, S. J. *Geschichte der Jesuiten in Portugal unter der Staatsverwaltung des Marquis von Pombal, aus Handschriften herausgegeben von Christoph Gottlieb von Murr.* **Nouv. édit. corrigée. Porto Alegre (Brésil), Imp. du Centre, 1909. In-8, 171 p.**

Un savant allemand, ou, si l'on aime mieux, un polygraphe du nom de Christophe Gottlieb von Murr, publia en 1787-1788, à Nuremberg, une histoire des jésuites au Portugal sous l'administration du marquis de Pombal. Murr n'était pas, à vrai dire, l'auteur de cette histoire. Il n'avait fait qu'éditer, avec quelques commentaires, le manuscrit d'un témoin oculaire, « probablement d'un jésuite italien résidant à Lisbonne », lequel avait raconté et décrit, par ordre chronologique, les événements qui marquèrent l'histoire de son ordre pendant l'administration persécutrice de Pombal. Ranke, dans son histoire des papes, a reconnu le caractère précis et vécu de ce récit. Etait-ce une raison suffisante pour le rééditer ? Si l'œuvre de Murr est devenue rare au point d'être hors de la portée des historiens qui en ont besoin, ou si le manuscrit du jésuite italien a été reproduit par trop défectueusement, on peut dire qu'une réédition était désirable. Mais nous n'avons nos apaisements au sujet d'aucune de ces deux hypothèses. Mais voici quand même la réédition en cause. Répond-elle aux exigences de la critique ?

D'abord on trouvera étrange que l'éditeur n'ait cru devoir faire aucune recherche sur la personnalité de l'auteur. Il se contente d'affirmer que celui ci est probablement un jésuite italien, qu'il est sûrement bien informé et qu'il est véridique. Comme preuve de cette véridicité, il cite un passage de sa préface, qui démontre plutôt que nous nous trouvons en présence d'une plaidoirie « pro domo ». Il n'en résulte pas nécessairement que les faits soient tronqués, grossis ou présentés sous un faux jour. Mais la plaidoirie du plus honnête des avocats n'en est pas moins une plaidoirie, et l'historien s'en défie. Il ne l'utilisera qu'avec une extrême prudence, surtout lorsqu'il ignore jusqu'au nom même du plaideur.

La réédition du père Hafkemeyer est cependant une édition annotée. Depuis que von Murr publia le manuscrit du jésuite italien, il a paru pas mal de monographies sur les réformes religieuses de Pombal et sur l'activité des jésuites portugais. Il était donc naturel de *contrôler* les dires de l'auteur anonyme à l'aide des autres sources et réciproquement. Le père Hafkemeyer a-t-il procédé en critique avisé et impartial à ce point de vue ? Il est permis d'en douter, lorsqu'on lit les notes qui figurent au bas des pages et dont pas une ne contredit ou ne rectifie le récit du jésuite italien. Toutes confirment ses dires. On ne trouverait pas, à coup sûr, une seconde source de l'espèce où rien n'est à reprendre.

Une série de documents que le père Hafkemeyer cite souvent pour *confirmer* le récit qu'il publie, ce sont les dépêches de l'ambassadeur impérial à Lisbonne. Ici encore le défaut de méthode saute aux yeux.

Digitized by Google

Un certain nombre de ces dépêches ont été publiées par Duhr, dans son ouvrage sur Pombal, paru chez Herder à Fribourg en 1891. Il est fréquemment renvoyé par notre auteur aux dépêches contenues ou analysées dans ce travail. Mais très souvent aussi la référence indique simplement telle dépêche reposant aux archives de l'État à Vienne « fond Portugal ». Sont-ce des dépêches qui ont échappé à Duhr et que le père Hafkemeyer cite de connaissance personnelle ? Si oui, il devait les indiquer non pas en signalant d'une manière vague le fond Portugal, mais en donnant la cote précise. Sinon, et cette hypothèse sera bien la vraie, son procédé est condamnable à tous égards.

On le voit, le travail dont le titre figure ci-dessus, ne peut pas prétendre à une réelle valeur scientifique. Peut-être l'auteur a-t-il voulu faire uniquement œuvre de publiciste et répandre, au moment où les jésuites subissaient de nouvelles persécutions au Portugal, un récit contemporain des injustices dont ils furent l'objet au temps de Pombal, récit qui constitue en même temps le plus éloquent des plaidoyers en leur faveur Cette intention est louable sans doute. Mais elle ne peut faire oublier les droits de la critique historique.

HUBERT VAN HOUTTE.

A. SICARD. *L'ancien clergé de France. Les évêques avant la Révolution.* Nouvelle et cinquième édition. Paris, Gabalda, 1912. In-8, VI-644 p. F. 6.

LE MÊME. *Le clergé de France pendant la Révolution.* T. I. *L'effondrement.* Nouvelle édition entièrement refondue et très augmentée. Paris, Gabalda, 1912. In-8, 604 p. F. 6.

Il y a une vingtaine d'années, M. Sicard offrait au public son ouvrage, *L'ancien clergé de France.* Il est bien inutile de faire ressortir avec quelle sympathie il fut accueilli en ce moment où il nous est donné d'annoncer la récente apparition de la 5e édition. Cet ouvrage devait être suivi de deux autres sur *Le clergé de France pendant la Révolution* ; nos lecteurs ont pu se faire une idée de la valeur scientifique et de la méthode suivie par M. Sicard par la recension que M. l'abbé Flamion a faite du dernier volume dans cette revue (t. V, 1901, p. 141-145).

Les préoccupations nécessairement absorbantes du ministère paroissial eussent pu fournir à M. Sicard un motif légitime de faire trêve aux publications savantes. Travailleur ardent et infatigable, il n'en a pas jugé ainsi ; il a continué à scruter les archives, de recueillir avec soin des renseignements sur la situation du clergé de France à l'époque révolutionnaire ; il s'est tenu au courant des publications si nombreuses sur son sujet, et il peut maintenant mettre à jour une édition nouvelle,

Digitized by Google

qui dans certaines de ses parties constitue un nouvel ouvrage. Le résultat de ses recherches sur le clergé pendant l'agitation révolutionnaire a été particulièrement fécond au point de lui permettre de dédoubler le volume qui lui était consacré

Les deux premiers livres de l'*Ancien clergé* traitent respectivement de la *Situation sociale et politique des évêques* et de l'*Administration épiscopale*. L'auteur n'y a guère introduit de changements depuis la dernière édition (1905); mais il y a mis une partie nouvelle : *La valeur morale de l'épiscopat* et un *Appendice sur la défaite du jansénisme dans la seconde partie du XVIIIe siècle* La plupart des auteurs qui se sont occupés de l'épiscopat français sous l'ancien régime, l'ont considéré uniquement comme une des causes de la Révolution et fatalement ils nous l'ont décrit sous l'aspect sombre qu'il pouvait présenter. L'abbé Sicard est plus indépendant. Certes il est loin de jeter un voile sur les tâches de l'ancien clergé ; les fautes commises ont été assez nombreuses et assez graves pour expliquer en partie la Révolution. Recrutés presque exclusivement parmi les nobles, les évêques formaient une caste à part, au grand mécontentement du bas clergé qui se voyait exclu à priori d'une grande influence ainsi que de la participation au patrimoine ecclésiastique. Une grande plaie de l'époque, c'était l'absentéisme. Les évêques vraiment répréhensibles n'étaient pourtant qu'une infime minorité : sur 130 on pourrait en citer 10 environ dont la vie était scandaleuse. Il ne faut pas que ces défaillants plus en vue que les autres nous fassent méconnaitre les hommes de grands talents qui représentaient presque tout l'épiscopat d'alors. Quand on peut voir de près ces évêques français du XVIIIe siècle on est séduit par la noblesse de leur caractère, la distinction de leurs manières, les vertus intimes du plus grand nombre et la charité de tous.

Facilement on souscrit à l'impression de Tocqueville qui écrivait : « Je ne sais si à tout prendre et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques et en même temps de plus de foi ». Après avoir lu les pages de Sicard, on n'est plus étonné de la conduite héroïque de ces évêques au moment de la persécution.

Deux volumes seront consacrés à nous montrer le clergé aux prises avec la Révolution. Le second, intitulé *La lutte religieuse* est encore en préparation ; le premier seul a paru, il a pour sous-titre *L'effondrement*. Ce sous-titre se justifie pleinement L'Eglise qui était partout se voit chassée de partout. Les évêques jouaient un rôle politique très important; cette influence que des siècles avaient consacrée disparut en une nuit : plus de ces assemblées où ils dominaient; plus de prépondérance locale, qui les constituait les chefs de leurs villes ou de leurs régions; plus de ces privilèges qui en faisaient une classe supérieure

Digitized by Google

et très considérée. Avant 1789 les évêques étaient riches et leurs trônes brillaient de l'éclat que donnent le faste et la représentation; la révolution provoqua une ruine immédiate et irrémédiable : « Les évêques endormis hier dans l'opulence, se sont réveillés dans la misère ».

La vie monastique fut emportée elle aussi dans cette implacable tourmente. Semblable à un ouragan dévastateur, la révolution enleva tout ce qui faisait la gloire et la force de l'Église : le catholicisme cessa d'être religion d'État; les principes chrétiens sur le mariage furent méconnus, la charité elle-même fut enlevée aux institutions ecclésiastiques et remise en des mains profanes; l'enseignement qui depuis la fin des invasions barbares avait été sous la direction des évêques et des moines fut aussi sécularisé. Les destructeurs eux-mêmes furent étonnés des ruines qu'ils avaient si rapidement accumulées : sous l'ancien régime l'église était une puissance qui paraissait inébranlable; il n'en resta plus que des débris épars.

En lisant ces travaux de l'abbé Sicard, nous nous sentons en contact avec un érudit personnellement initié aux difficultés de l'étude originale de cette époque si troublée, qui a vécu avec les sources et s'est assimilé les publications d'histoire générale et locale de la Révolution. Non pas qu'il étale cet apparat d'érudition auquel nous sommes accoutumés dans nos publications modernes. Si l'on excepte l'une ou l'autre partie, telle la sécularisation des biens ecclésiastiques où nous lisons des renseignements bibliographiques assez fournis, nous voyons rarement des notes révélant le travail approfondi que l'exposé pourtant proclame. Uniquement occupé du clergé de France, l'auteur ne fait qu'indiquer les événements qui ne le concernent qu'indirectement et renvoie aux ouvrages plus généraux sur la grande Révolution — Son exposé n'est pas d'ailleurs un simple récit des événements; ce sont des vues d'ensemble, données non pas d'après l'ordre strictement chronologique, mais groupées par matières Il porte des jugements et nous communique son admiration pour le clergé; on aurait tort pourtant de voir en lui un auteur tendancieux : ses jugements sont appuyés sur des bases très solides et l'un des charmes de la lecture, c'est l'impartialité et la sérénité de ses conclusions

Amené par son plan à nous décrire en des chapitres séparés les principales catégories de ruines accumulées dans l'Église, il tombe forcément parfois dans un même cycle d'idées : ce ne sont pourtant pas des redites et jusqu'à la fin son récit reste captivant.

M. Sicard a dans son exposé un talent de mise en scène qui attache. Il a tant étudié et tant lu que des anecdotes non pas banales mais caractéristiques viennent spontanément sur sa plume : le récit est vivant et nous assistons en spectateurs aux scènes si émouvantes de ce grand drame.

Nous n'avons indiqué, cela s'impose, que les grandes divisions de ces magistrales études; elles nous donnent une idée forcément trop imparfaite de leur valeur. On lira, par exemple, avec le plus vif intérêt la

Digitized by Google

silhouette des députés du clergé à la constituante, la manière dont s'accomplit la vente des biens ecclésiastiques, l'état des principaux ordres religieux au déclin du XVIIIe siècle, la part prise par le clergé aux origines de la Révolution, l'état des hôpitaux sous l'ancien régime, etc.

Après avoir attaqué l'Église dans sa situation politique, ses richesses et ses œuvres, la Révolution cherchera à ruiner son organisation par la constitution civile du clergé. Ce sera pour le clergé l'occasion d'une lutte héroïque, dont l'auteur doit nous exposer les phases principales dans le volume suivant. Un dernier volume montrera le clergé en exil et nous fera assister à la restauration du culte.

P. DEMEULDRE.

VICOMTE DE GUICHEN. *La France morale et religieuse à la fin de la Restauration*. Paris, Émile-Paul, 1912. In-8, 369 p. F. 3,50.

Exposer les premières luttes entre le catholicisme et le libéralisme, tel est le but poursuivi par le vicomte de Guichen dans ses études sur la Restauration. Le premier volume exposait cette lutte sous Louis XVIII, celui que nous avons l'avantage de présenter aujourd'hui à nos lecteurs embrasse le règne de Charles X.

Les libéraux les plus avancés — ils étaient majorité dans le parti et c'est eux que nous désignerons sous le nom de libéralisme — considéraient que la religion et le trône des Bourbons étaient des institutions incompatibles avec l'idéal de liberté qu'ils avaient conçu. Ils proclament n'avoir d'autre but que de s'opposer à l'ingérence dominatrice du clergé dans les choses politiques. Ils entraient en lice avec les avantages que leur donnaient leur audace et la puissance des idées révolutionnaires dans le peuple. Jeune et plein d'espérances, le parti libéral poursuivit avec méthode et énergie la réalisation de son programme. Des comités secrets organisaient la lutte ; des manifestations excitaient et entretenaient la vivacité des sentiments populaires. La presse surtout exerça une puissante influence : des brochures impies de propagande furent tirées à un nombre considérable d'exemplaires ; elles furent activement répandues et le peuple les lut avec avidité. La presse périodique surtout fit œuvre trop féconde. Attentive à relever les défauts des membres du clergé — souvent des puérilités — elle les colportait dans toute la France ; les faits réels étaient exagérés ou dénaturés. Et les quelques condamnations infligées à ces journaux n'empêchèrent pas la haine du parti-prêtre de s'implanter dans bien des cœurs. Des descriptions données par des documents contemporains nous font connaître une situation morale et religieuse bien attristante.

Il eût fallu opposer à ce parti jeune et audacieux une résistance forte, calme, prudente et persévérante. Le parti catholique manquait de ces qualités indispensables. Charles X, très attaché à sa religion, n'avait pas le tact et l'énergie que les circonstances exigeaient, le gros

Digitized by Google

de l'armée catholique perdait avec ses pratiques religieuses ce qui faisait sa puissance ; elle manquait de chefs, des diocèses ne pouvant recruter un clergé suffisamment nombreux. Et à cette faiblesse s'ajoutait un malaise résultant des divisions entre les ultramontains et les partisans des libertés gallicanes et ce malaise empêchait d'opposer aux ennemis un bloc compact et impénétrable. Les apostrophes des libéraux, leurs harangues enflammées portaient plus que les protestations dignes et mesurées de la droite : les dirigeants eux-mêmes étaient déroutés et manquaient totalement de ce sens polémiste qu'ils ont à peine acquis après un siècle de vie parlementaire. C'est Frayssinous, par exemple, déclarant à la Chambre des députés que jamais il n'avait pris conseil de la Congrégation, sans prévoir que l'opposition accueillerait ses paroles comme une dénonciation officielle de ce prétendu organisme clérical, enserrant la France et son gouvernement en un réseau tyrannique.

Au début le gouvernement tenta des mesures énergiques : la loi sur le sacrilège et la loi sur la presse. A l'encontre des idées reçues dans la nation, ces tentatives avortèrent et elles n'eurent d'autre effet que d'ameuter davantage la population contre le trône et l'autel. Succéda l'ère des concessions, vrais aveux de faiblesse et quand on voulut en revenir aux mesures rigoureuses, semblables à une digue trop faible elles accrurent la puissance dévastatrice du courant qui emporta violemment le trône des Bourbons.

En cette situation difficile, la papauté ne s'écarta pas des règles que dictait une sage prudence Sans doute en voyant la crise religieuse dans laquelle se débattait la France, en entendant le récit des audaces impunies, bien des fois les pontifes de la Restauration ont dû s'attrister, mais toujours ils restèrent en communion avec le roi et continuèrent d'appeler la France la fille aînée de l'Eglise.

Le récit de M. de Guichen est d'un interêt soutenu : son grand mérite est d'être objectif et de lecture facile. L'auteur a mis à profit de nombreux dépôts d'archives et il a connu la littérature de son sujet. Dans ce vaste champ, il a glané mille traits caractéristiques et il en fait un éloquent exposé montrant à toute évidence combien est fausse cette idée trop répandue de la domination tyrannique du clergé de France sous Charles X. Plus historien que psychologue, M. de Guichen nous a peu esquissé la physionomie des personnages en vue avec le rôle qu'ils ont joué ; les personnes sont un peu effacées devant les faits. L'organisation des partis en présence n'est pas nettement définie, mais elle se dégage de l'ensemble du récit dont l'allure alerte se prêtait peu aux digressions. Il nous parait superflu de rechercher si quelques appréciations répondent à la réalité, nous préférons laisser à nos lecteurs cette impression que la lecture de cet ouvrage l'intéressera et l'instruira.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

Walter Friedensburg. *Cavour.* T. Ier *Bis zur Berufung in das Ministerium* 1810 1850. Gotha, Fried.-Andreas Perthes, 1911. In-8, x-418 p. Avec un portrait. M. 8.

Ce premier volume comprend les « années de jeunesse » de Cavour, les « années de préparation », les « débuts politiques » et « Cavour député ». L'auteur en a banni toute note et référence ; il nous laisse espérer qu'il y aura dans le dernier volume un aperçu bibliographique. Parmi les sources auxquelles il a puisé, il signale l'intérêt des archives de Berlin, où il a pu consulter les dépêches de envoyés de Prusse à Turin.

Sur la famille de Cavour l'auteur rassemble des données, qui concordent avec celles que M. Paul Matter vient d'exposer dans la *Revue historique* : origine germanique de la famille, influence française très fortement exercée sur Cavour par l'intermédiaire notamment de sa mère et de sa grand'mère (ses deux sœurs, en outre, avaient épousé des Français), amour inné pour les terres patrimoniales de Chiévi Le marquis père de Camille, apparait aimable, malgré ses idées arriérées, nullement porté à entraver la vocation des siens. La famille était unie et Cavour éprouva une vive peine quand, par ses principes nouveaux, il blessa les sentiments de ceux qu'il aimait.

Les années de jeunesse et de formation sont racontées d'une façon intéressante et fine, avec une sympathie très nette pour le héros. Ce sont les débuts de Cavour, entré fort jeune au service du roi, dont ses allures originales et indépendantes le font écarter : « Le petit Camille, écrit Charles-Albert, a joué au jacobin et je l'ai mis à la porte. »

Jacobin, c'est-à-dire libéral, l'auteur estime que Cavour le fut constamment, sincèrement, en dépit de l'exemple de son père, un des ministres les plus réactionnaires de Charles-Albert, et de la défiance qu'éprouvèrent si longtemps à son égard les libéraux. A vrai dire, il se défie lui-même des excès de la liberté et se décide de bonne heure pour ce qu'il nomme le « juste milieu » : guerre à l'absolutisme politique ou religieux, guerre à la tyrannie autrichienne. En attendant de pouvoir travailler à la réalisation de ses vues, il se jette avec ardeur dans l'étude de l'économie politique, qu'il appelait la science du jour, la science du patriotisme.

Sa confiance en lui-même s'affermit : « Je n'aurais éprouvé aucun étonnement si je m'étais réveillé un matin premier ministre du royaume constitutionnel d'Italie. » Pourtant il éprouve, par moments, des crises de découragement. C'est au cours d'une de ces défaillances qu'il rencontra celle qu'il nomme « l'inconnue » et dont l'anonymat n'a pu être percé : il en avait conservé pieusement les lettres ; elle contribua à lui rendre courage. L'auteur insiste sur cet épisode romanesque et l'on peut dire romantique, qui, en effet, éclaire la mentalité, à la fois sentimentale et singulièrement pratique, de plusieurs des artisans du *Risorgimento*.

Digitized by Google

L'impulsion donnée par la révolution française de juillet aux idées libérales et belliqueuses de Cavour est montrée avec netteté : « Il faut, disait l'ardent patriote, une guerre nationale, avant que nous soyons une nation. » De même est bien analysée l'influence des voyages faits à l'étranger, quelques années plus tard, par le jeune homme ; la France devait nécessairement agir vivement sur cet esprit formé dans la culture française, mais c'est l'Angleterre qui eut ses préférences, conquit son admiration : il salue en elle « l'avant-garde de la civilisation : » L'influence anglaise apparaîtra dans ses théories économiques et constitutionnelles.

Bien que l'auteur désire s'en tenir strictement à l'étude de son personnage, il a dû consacrer un chapitre au Piémont et au mouvement national italien avant les réformes de 1847-48. De bons portraits sont esquissés de Mazzini, du comte Della Margherita, « un fanatique de la réaction ». Lauteur voit, après la Restauration, une véritable mainmise de Rome sur le Piémont : l'enseignement tout entier est soumis aux Jésuites ; c'est à leur influence qu'est attribuée, par exemple, l'omission des sciences naturelles et de l'histoire moderne dans les programmes des collèges, l'absence, à l'université de Turin, avant 1846, de chaires d'histoire moderne et de science politique. Les professeurs suspects de libéralisme étaient, nous dit-on, immédiatement congédiés et les étudiants se voyaient étroitement surveillés jusque dans leur logement. L'enseignement primaire végétait dans l'état le plus rudimentaire et, tandis que les innombrables religieux transformaient le pays en un grand couvent, « l'influence des jésuites pénétrait l'État tout entier ». Pourtant un courant de réformes se dessinait et le libéralisme, le nationalisme trouvaient des partisans courageux et brillants. Cavour se mit dans leurs rangs en fondant le *Risorgimento*. De ce journal, le premier véritable journal politique, de ses efforts, entre autres, pour faire conclure une union douanière italienne, présage d'unité, pour amener le roi à donner une Constitution, l'auteur fait une étude approfondie, qui nous semble une des meilleures parties du livre.

Au premier Parlement de Sardaigne, Cavour se trouva d'abord fort isolé, rejeté par les *radicaux* comme *ultra*, par les ultras comme radical. La défaite de Novare ayant provoqué une réaction, il se mit franchement du côte des libéraux ; il sentait la nécessité de constituer un fort parti de gouvernement et dans la chambre de 1850 on parla tout de suite d'un « parti Cavour ». L'intervention de son chef dans la discussion des lois proposées par Siccardi sur la situation du clergé est particulièrement étudiée : Cavour s'y montra fidèle aux idées exprimées précédemment dans le *Risorgimento*, où il rompait nettement avec les réactionnaires. Ce n'est pas sans hésitation qu'on lui offrit, ni sans hésitation qu'il accepta un portefeuille dans le ministère d'Azeglio.

Sur cette acceptation se termine le premier volume du *Cavour* de M. Friedensburg : on ne peut d'après lui seul exprimer un jugement sur l'ouvrage. On peut du moins louer dès lors des qualités de clarté,

Digitized by Google

d'analyse : les jugements sont modérés, mais reflètent peut être un peu trop fidèlement les opinions de Cavour lui-même. Regrettons ce dédain des références qui laisse difficilement voir ce qu'il y de neuf dans la documentation.

JACQUES RAMBAUD.

LOUIS DE GONZAGUE, O. M. C. *Monseigneur Vital (Antoine Gonçalvès de Oliveira), frère mineur capucin, évêque d'Olinda.* (Archives franciscaines. T. VI.) Paris, librairie Saint-François; Couvin (Belgique), Maison Saint-Roch, 1912. x-398 p.

Nous avons entendu souvent parler, lors de nos voyages au Brésil, des vaillants évêques du Para et d'Olinda qui soutinrent la lutte contre la franc-maçonnerie, et furent condamnés par le gouvernement à quatre ans de travaux forcés. C'est la biographie d'un de ces confesseurs de la foi que nous présente ici le R. P. Louis de Gonzague A différentes reprises nous nous étions efforcé d'avoir des détails sur l'action maçonnique au Brésil. Jusqu'à ce jour on n'avait pu bien préciser les faits; le présent ouvrage, très détaillé et bien documenté, nous donne l'explication des événements politiques et religieux qui se sont succédé au Brésil pendant ces dernières années.

Résumons la vie si courte mais si agitée de Mgr Vital, en soulignant les passages qui pourront intéresser spécialement le lecteur.

Mgr Vital n'atteignit pas même l'âge de 34 ans, mais il est considéré comme un des plus grands évêques du Brésil. S'il rencontra des adversaires puissants, on peut dire que sa conduite digne et ferme provoqua l'admiration de tous; actuellement il n'y a qu'une voix pour proclamer ses hautes vertus et sa grande sainteté. Nous faisons abstraction de ceux qui, sans réfléchir, jugent toujours de parti pris.

Antoine Gonçalvès de Oliveira naquit le 27 novembre 1844, à Pedras de Hogo, petite ville au nord-est de Pernambour. Ses parents étaient de riches propriétaires et d'excellents chrétiens; le cardinal archevêque de Rio, Mgr Alcoverde de Albuguerque, appartient à la même famille.

Le jeune Antoine Gonçalvès fit sa première communion à l'âge de huit ans; en 1862, alors qu'il avait dix-huit ans, il se rendit à Saint-Sulpice à Paris, pour achever son éducation ecclésiastique; l'année suivante, il entrait au noviciat des capucins à Versailles, où il se distingua par sa grande douceur et sa profonde humilité. Les épreuves ne lui furent pas ménagées; outre celles des débutants dans la vie religieuse, il eut à supporter bien des contrariétés à cause de sa santé débile; ce ne fut qu'après bien des hésitations de la part de ses supérieurs, qu'il fut reçu à prononcer ses vœux et à recevoir les ordres sacrés. Il fut ordonné prêtre, le 2 août 1868, par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse.

Digitized by Google

Le 24 octobre de la même année il partit pour São Paulo, au Brésil, afin d'enseigner la philosophie; il n'arriva à destination que le 3 avril suivant, sa santé délicate ayant exigé un repos chez ses parents, à Pernambour, et chez ses confrères à Rio de Janeiro. Il passa près de trois ans à São Paulo, occupé de son cours et des prédications qu'il faisait aux environs de la ville.

Il n'était âgé que de vingt-six ans et demi lorsque le gouvernement de don Pedro II le désigna pour le siège épiscopal d'Olinda; le jeune professeur objecta son âge et son inexpérience, mais Pie IX et ses supérieurs, tout bien considéré, à cause des belles qualités du frère Vital, accédèrent aux désirs du gouvernement. Antoine Gonçalvès de Oliveira fut préconisé évêque d'Olinda au consistoire du 21 décembre 1871. Il se lia d'amitié avec Mgr Antoine de Macedo Costa, évêque du Para, ils restèrent unis dans la lutte qui devait les conduire l'un et l'autre à la prison.

Les débuts de l'épiscopat du nouvel évêque d'Olinda ne présentent rien de bien saillant : il se montra plutôt doux, conciliant, on alla jusqu'à lui supposer de la faiblesse. A peu près en même temps que Mgr Vital prenait possession de sa nouvelle charge, le premier vicomte de Rio Branco, président du conseil, était élu grand-maître d'une fraction de la maçonnerie brésilienne. A l'occasion de la suspense d'un prêtre, fourvoyé dans les loges, il y eut une levée de boucliers contre la religion et surtout contre les évêques qui attaqueraient les franc-maçonnerie : les journaux dévoués aux loges publièrent des articles injurieux et impies. Mgr Vital, qui avait approuvé la conduite de l'archevêque de Rio, lors de la suspense de ce prêtre, crut devoir défendre à tout prêtre de son diocèse de fonctionner ou d'assister à quelque cérémonie que ce fût, du moment qu'elle revêtait un caractère maçonnique. Il parla haut et ferme au milieu des ennemis qui l'entouraient. Sa première préoccupation fut d'exiger de ses prêtres, inféodés à la secte un acte d'abjuration; il eut le plaisir de voir tout son clergé entrer dans ses vues, à part deux prêtres qui refusèrent de se soumettre.

Les confréries comptaient beaucoup de franc-maçons parmi leurs membres Mgr Vital, après avoir employé tous les moyens de douceur et de conciliation, se vit obligé de les suspendre de leurs fonctions, pour ce qui regardait le côté spirituel et religieux; il lança même l'interdit sur plusieurs chapelles exclusivement dirigées par des confréries maçonniques La presse des loges redoubla ses attaques, mais elle trouva un adversaire aussi intelligent que résolu. Les lettres, les mandements de Mgr Vital sont de précieux documents pour l'histoire de la franc maçonnerie et de son action au Brésil. Cette question souleva une autre polémique relativement à l'*exequatur* ou *placet* que les feuilles maçonniques invoquaient contre les décrets épiscopaux les concernant. Mgr Vital, documents à l'appui réfuta l'interprétation de ces feuilles, mais mécontenta gravement le gouvernement qui soutenait l'action des Loges, sous prétexte de défendre ses droits.

Digitized by Google

Les francs-maçons firent peser leur influence sur l'internonce, Mgr Sanguigni, et sur Pie IX lui-même, à qui le gouvernement délégua le baron de Penedo. Celui ci exposa au pape la situation grave qu'avait créée la conduite d'un évêque qu'il traitait d'audacieux et d'imprudent; il le représentait comme un esprit brouillon, téméraire, opposé de parti pris aux lois de l'empire : il voulait parler des interprétations que Mgr Vital donnait du *placet* et du *recours à la couronne*. Pie IX crut un instant à la sincérité du délégué brésilien et se méprit complètement sur l'attitude de l'évêque d'Olinda ; il pensa que celui-ci, avec la plus entière bonne foi, avait outrepassé ses droits et excité ainsi la guerre religieuse. Cette erreur d'interprétation sur la conduite d'un évêque était plutôt imputable au cardinal Antonelli, secrétaire d'État, que le baron de Penedo avait gagné à sa cause.

Pendant que l'on machinait à Rome contre l'évêque d'Olinda, la franc maçonnerie continuait au Brésil sa persécution contre le clergé resté fidèle. Mgr Vital fut cité au tribunal suprême de son pays. Il garda devant ces juges civils le silence le plus absolu, ne voulant pas reconnaitre la compétence de ce tribunal dans une question qu'il affirmait être purement religieuse. Il ne voulut pas de défenseurs; cependant deux avocats éminents se levèrent pour soutenir la cause de l'opprimé et stigmatiser l'indigne conduite du gouvernement. Mgr Vital fut condamné à quatre ans de travaux forcés dans une enceinte fortifiée, et en plus aux frais du procès.

Les marques de sympathie arrivèrent nombreuses au prisonnier du fort São João. Les visites ne troublèrent nullement ni son calme ni sa douceur, et cette sérénité provoquait l'admiration chez tous ceux qui l'approchaient. On était alors en mars 1874. Il eut le bonheur de voir un grand nombre de francs-maçons abjurer leurs erreurs et rentrer dans le giron de l'Église. Mgr Vital ne négligea pas son diocèse pendant son temps de réclusion ; c'est à cette époque qu'il en ordonna la consécration au Sacré-Cœur. Les événements mieux connus à Rome, Pie IX s'en émut, et cette fois il approuva sans restriction la conduite tenue jusqu'à ce jour par l'évêque. Le gouvernement poursuivait sa persécution religieuse; les jésuites durent abandonner leur résidence à Olinda

Cependant des pétitions couvertes de milliers de signatures demandaient la liberté du vaillant évêque : le gouvernement finit par céder, le décret d'amnistie parut, le 17 septembre 1895, dans le journal officiel. Ce fut une joie délirante parmi les catholiques du Brésil, Mgr Vital crut devoir se rendre à Rome; il présenta à Pie IX un rapport détaillé de tout ce qui s'était passé depuis son élévation à la dignité épiscopale. Le pape approuva complètement la conduite du vaillant évêque. Cependant les franc-maçons ne désarmèrent pas, ils recommencèrent leur campagne d'injures contre l'évêque et la religion. Le retour à Pernambour de Mgr Vital et les marques de sympathie qu'il reçut ne furent pas de nature à leur plaire.

La santé de l'évêque était fortement ébranlée, il demanda sa démission

Digitized by Google

au Saint Père, mais malgré ses instances réitérées, il ne put l'obtenir. Il vint en France, de plus en plus souffrant, et se retira chez les Pères de son ordre à Paris, demandant à Dieu de pouvoir y rester jusqu'à sa mort. Sa prière fut exaucée : il mourut au couvent, le 4 juillet 1878.

L'auteur de la biographie se demande si Mgr Vital fut emprisonné par les francs-maçons comme on l'affirma communément. « Si l'emprisonnement, dit il, semble bien avéré, il est, je crois, difficile de l'affirmer au même degré de l'intention criminelle, et l'on aura toute notre pensée quand nous aurons dit que le premier point est acquis et le second très probable. »

Ce court résumé suffira pour donner une idée de l'important ouvrage du R. P. Louis de Gonzague. Écrit en un style coulant, il offre le double avantage de plaire et d'instruire. Six pièces justificatives sont insérées à la fin du volume ; d'ailleurs les citations nombreuses prouvent que le travail est une œuvre sérieuse, bien documentée : elle expose parfaitement la situation religieuse du Brésil pendant les dernières années de Don Pedro II. QUIRIN G. NOLS.

A. ZAK, O. Praem. *Oesterreichisches Klosterbuch. Statistisches Handbuch der Orden und Kongregationen Oesterreichs.* Vienne-Leipzig, Kirsch, 1911. In-8, VIII-452 p. K. 8 = M. 8.

Cet ouvrage donne beaucoup plus qu'il ne promet. A la vue du titre *Monasticon autrichien ou Manuel de statistique des ordres et des congrégations religieuses en Autriche*, on s'attendrait à une suite aride de dates et de chiffres. Mais l'auteur nous ménage une agréable surprise.

Après avoir utilement donné la division diocésaine de l'Autriche (p. 1-3), et quelques notes sur les ordres religieux, M. le chanoine Zak nous fait parcourir toutes les maisons religieuses qui, à présent, existent en Autriche (entendre Autriche dans le sens strict, c'est-à-dire les pays représentés au *Reichsrat*, Hongrie, Bosnie et Herzégovine par conséquent exceptées). Dans cette vaste entreprise il fallait de l'ordre. La population catholique de l'Autriche appartenant à trois rites différents, l'auteur a partagé son livre en trois sections : religieux du rite latin, religieux du rite grec, religieux du rite arménien. La distinction entre les religieux des deux sexes s'imposait d'elle-même. L'auteur distingue enfin, d'après le droit canon, les ordres des congrégations, et attribue, dans ce cadre, à chacun sa place selon la préséance hiérarchique : chevaliers, croisiers, chanoines réguliers, ordres monastiques, mendiants, clercs réguliers. Nous passons alors d'un monastère à l'autre, et nous apprenons leur histoire depuis la fondation jusqu'à nos jours, le nombre actuel de leurs membres, leurs possessions et bénéfices, leur mode d'activité. Ce qui rend le livre extrêmement précieux, c'est que l'auteur a ajouté,

Digitized by Google

pour chaque ordre existant en Autriche, un index complet et l'histoire de chacun de ses monastères supprimés.

Quelle foule de renseignements ne trouve-t-on pas dans cet ouvrage, si l'on songe qu'au cours des siècles, il y eut en Autriche 712 monastères d'hommes et 260 couvents de femmes qui aujourd'hui n'existent plus. Les trois *indices* suivants facilitent l'usage du livre : 1° Les monastères et couvents d'hommes d'après les pays ; 2° Le nombre de monastères, de couvents et de leurs membres ; 3° Table générale, contenant sous douze rubriques tous les ordres et congrégations d'hommes qui, en 1911, existaient en Autriche. Nous regrettons vivement qu'un index topographique de plus 4500 références ait dû être supprimé, par raison d'économie.

Voici quelques conclusions intéressantes que l'auteur résume aux pages 415-426. En 1911, il y avait, en Autriche, 640 maisons de religieux avec 11116 membres, et 2316 maisons de religieuses avec 27389 membres, soit ensemble 2956 maisons avec 38505 religieux appartenant à 39 ordres et à 83 congrégations. Parmi les hommes, les plus nombreux sont les franciscains ; ils peuplent 137 maisons de 1707 frères ; en second lieu viennent les bénédictins qui, dans 27 abbayes et prieurés seulement, comptent 1304 moines. C'est l'ordre bénédictin qui doit regretter le plus grand nombre de monastères supprimés, soit 76. Parmi les religieuses, le premier rang quant au nombre est occupé par les Sœurs de Saint Vincent de Paul avec 612 maisons et 6166 membres. Les pertes, dans le passé, ont été le plus considérables dans l'ordre de sainte Claire qui a perdu 30 monastères et n'en conserve que 5, tandis que les bénédictines par exemple, ont perdu 27 monastères et en conservent 17. L'activité aussi féconde que variée de cette armée ecclésiastique est dépeinte de façon intéressante aux pages 417-426.

On devine de quel travail obstiné cet ouvrage est le fruit, et combien de matériaux précieux sont renfermés dans ses 452 pages. Ce n'est pas seulement un manuel de statistique plein d'intérêt, c'est encore un vrai manuel d'histoire religieuse en Autriche, et, si l'on prend en considération l'immense activité des religieux, c'est une splendide apologie de l'Eglise catholique.

On comprend qu'il nous a été impossible de vérifier les dates des 2956 monastères existants et du millier de monastères supprimés Mais des quelques vérifications que nous avons pu faire, nous croyons pouvoir conclure que l'auteur a travaillé consciencieusement et d'après de bonnes sources. D'ailleurs il s'excuse par avance des imperfections inévitables qu'on pourra rencontrer dans son étude, et demande qu'on veuille bien les lui faire connaître.

M. le chanoine Zak ajouterait à son mérite déjà si grand, s'il nous donnait un livre semblable à celui-ci sur l'autre moitié de la monarchie autrichienne, et s'il mettait dorénavant son manuel à jour pour les dates, par exemple tous les cinq ans. E. Vykoukal, O. S. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

LE R. P. JOSEPH VAN DEN GHEYN, S. J.

Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique.

(1854-1913).

Le 29 janvier 1913, est mort, à Bruxelles, le R.P. Joseph Van den Gheyn, conservateur honoraire de la Section des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique. Il était né à Gand, le 25 mai 1854 ; son père, pendant quarante-trois ans, enseigna la chimie à l'université de cette ville : mais il descendait d'une vieille famille louvaniste de fondeurs de cloches, dont l'atelier eut du renom aux siècles passés.

Joseph Van den Gheyn fit ses humanités au collège Sainte-Barbe, à Gand. Le 27 septembre 1871, il entra dans la Compagnie de Jésus. Au cours de ses études philosophiques et théologiques, comme aussi durant son stage professoral aux collèges de Turnhout, d'Anvers et de Bruxelles, il sentit s'affirmer en lui des aspirations scientifiques. Mais il lui fallut d'abord chercher sa voie. Son impatience de savoir éparpilla ses premiers efforts. Un moment, il pensa se consacrer à la géologie. Bientôt, cependant, ses goûts se fixèrent. Sa curiosité, un instant portée vers le passé du globe terrestre, fut attirée par le mystère de l'humanité primitive. Les études orientales, alors si florissantes à l'université de Louvain, captivèrent son esprit. C'est dans ce domaine de la linguistique pure et dans celui des sciences connexes, l'ethnographie, l'histoire des religions, le folklore, qu'il fit ses premiers essais ; on était alors aux environs de 1875. Pendant vingt ans, il y dépensa le meilleur de son activité ; plus tard encore, lorsque les circonstances lui imposèrent des préoccupations d'un autre ordre, il y revint toujours avec plaisir, et il ne cessa de se tenir au courant des progrès de l'orientalisme.

Ses premières publications forment une suite d'études critiques et d'articles de vulgarisation, plutôt que de travaux originaux. Elles ont paru dans une foule de recueils : *Revue catholique de Louvain*, *Muséon*, *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, *Bulletins de la Société de géographie d'Anvers*, *Bulletins de l'Académie*, *Précis historiques*, *Bulletin de l'Athénée oriental* de Paris, *La Controverse et le Contemporain* de Lyon, *Journal of the Royal Asiatic Society* de Londres, *Dublin Review*, *De Wetenschappelijke Nederlander* de Haarlem, *Congrès d'archéologie et d'histoire* de Belgique, *Congrès*

Digitized by Google

des Orientalistes, etc. Une partie de ces notices sont consacrées à la question des origines indo-européennes. Celles qui ont trait à l'histoire comparative des croyances de l'antiquité et des langues classiques de l'Orient, ont été réunies en un volume, sous le titre d'*Essais de mythologie et de philologie comparée*, 1885. L'année suivante, le P. Van den Gheyn, continuant de s'appuyer sur la méthode comparative, produisit un travail de plus longue haleine, dont la *Revue des questions scientifiques* eut les prémices : ce fut le livre intitulé *Les populations danubiennes, Études d'ethnographie comparée.*

En 1888, la Société des bollandistes tint à s'assurer le concours du jeune savant, dont le savoir et les brillantes qualités étaient désormais patents. Cependant, à la même époque, l'Institut catholique de Paris réclama ses services, en le chargeant d'un cours de sanscrit et de grammaire comparée. C'est seulement en 1891 qu'il rentra définitivement à Bruxelles et qu'il prit une part active aux travaux de l'illustre compagnie. Il collabora, de la sorte, au tome II des *Acta Sanctorum* de novembre, sorti de presse en 1894.

Le nom du P. Van den Gheyn figure parmi ceux des bollandistes jusqu'en 1905. En réalité, à partir de 1896, le Père se trouva détaché du groupe : une carrière nouvelle, certes bien imprévue, pour un religieux, venait de s'ouvrir devant lui. Le poste de Conservateur des manuscrits était vacant à la Bibliothèque royale ; le gouvernement le pressa de l'accepter. Après des hésitations, trop compréhensibles, il finit par se rendre et, dès lors, il se donna tout à ces fonctions. Le devoir qu'il s'imposait si vaillamment, il y resta fidèle jusqu'à la fin. Ses dernières années furent assombries par une dépression physique particulièrement douloureuse. Néanmoins, ce n'est qu'à la fin de 1912 qu'il se résigna à demander sa mise à la retraite. Lorsque la mort est venue le délivrer, il y avait à peine quelques semaines qu'il avait quitté le modeste bureau de la Bibliothèque où il avait usé ses forces, et où il avait élaboré une œuvre scientifique dont le souvenir ne périra point.

En 1909, le P. Van den Gheyn reçut des pouvoirs officiels le titre honorifique de Conservateur en chef de la Bibliothèque royale. Ses amis profitèrent de cette occasion pour lui faire une fête. Toute la Belgique pensante se trouva, ce jour-là, groupée autour de lui, sans distinction d'opinions, de spécialités ni d'écoles. Répondant aux nombreux discours qui lui furent adressés, le P. Van den Gheyn disait, parlant de la Bibliothèque : « Je lui ai donné le meilleur de ma vie et, quoi qu'il arrive, je suis prêt à me consacrer à elle tout entier. » Jamais paroles ne furent plus simplement vraies. Le P. Van den Gheyn a aimé la Bibliothèque, et de quel amour ! Il fut un bibliothécaire idéal. Il possédait, ou il sut acquérir, les qualités du cœur et de l'esprit qui devaient donner à sa gestion un lustre incomparable. A la passion du travail, il unissait le sens de l'ordre et une assiduité toute spontanée. La conception qu'il avait de sa charge, était élevée autant que généreuse : ses bons offices étaient acquis au plus humble des chercheurs, comme aux visiteurs les plus considérables de la section des manuscrits ; et la même bienveillance enveloppait les livres confiés à ses soins : tous, depuis les plus modestes jusqu'aux plus luxueux, depuis les plus indifférents à ses goûts personnels jusqu'aux plus capables de satisfaire les nobles aspirations de

Digitized by Google

son intelligence, tous furent, de sa part, l'objet de la même sollicitude. Son érudition, s'étendant à plusieurs des compartiments de la moderne spécialisation scientifique, en faisait un de nos derniers humanistes ; il abordait en maître la plupart des disciplines scientifiques représentées dans sa section ; là où il se trouvait le moins préparé, comme en ce qui touche à la philologie et aux littératures modernes, il disposait encore d'assez de connaissances générales pour pouvoir s'aventurer avec honneur. Car il avait, à un degré remarquable, ce flair tout spécial du savant, grâce auquel il s'acheminait d'un pas alerte vers les solutions justes, lumineuses, à travers les mille problèmes que devait faire surgir devant lui l'administration, l'enrichissement méthodique et la mise en valeur d'un fonds de manuscrits.

Comme administrateur, le passage du P. Van den Gheyn à la Bibliothèque restera mémorable. Tout en veillant jalousement à la conservation des trésors dont il avait la garde, il a créé, dans l'interprétation des règlements, des traditions de libéralisme dont le travail scientifique doit se louer. C'est lui qui a installé la section des manuscrits dans les amples locaux qu'elle occupe actuellement ; lui aussi qui a organisé (mais non baptisé) la « salle d'exhibition », où tant de curieux et de jeunes étudiants sont venus prendre contact avec les pièces les plus remarquables du dépôt. Aux expositions d'art, qui se sont singulièrement multipliées en Belgique durant ces derniers lustres, on était assuré de rencontrer, dans les vitrines aménagées par l'aimable savant, un ensemble d'œuvres choisies avec autant de tact que d'à-propos. Il y a quelques années, c'est en bonne partie grâce à ses démarches qu'un atelier de photographie a été annexé à la section : le Père réalisait ainsi une des idées inspiratrices du *Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux*, réuni à Liège en 1905, congrès dont il fut le brillant organisateur et l'infatigable cheville ouvrière. Enfin, faut-il rappeler la part qu'il a prise, en 1907, à la fondation de l'*Association des archivistes et bibliothécaires belges* et l'heureuse direction qu'il sut lui imprimer dès le début ? car cette association ne fut pas seulement un syndicat de fonctionnaires, elle voulut être, et elle est restée, un organisme attaché à l'étude consciencieuse des questions de technique professionnelle.

Sous le règne du P. Van den Gheyn, nos collections de manuscrits n'ont cessé de s'accroître. Il sut provoquer les générosités bien entendues. Il sut aussi ordonner sagement ses achats. Son principal souci était de faire du vieux fonds de Bourgogne un véritable dépôt national N'y eût-il que l'ensemble des entrées opérées par ses soins — leur chiffre ne s'élève pas à moins de 3500 volumes — n'y eût-il que telle et telle acquisition — reliques des librairies de nos monastères et de nos bibliophiles, monuments de notre histoire, œuvres de nos écrivains, documents pour servir à la connaissance de nos écoles — il mériterait l'estime reconnaissante de la science belge.

Cependant, il avait une idée infiniment plus vaste de son rôle. Accumuler les trésors du passé, c'est bien, disait-il, mais pour autant qu'on mette les savants à même de les connaître et de les utiliser. A réaliser cette partie de sa tâche, il a dépensé une production considérable. Chaque année, il faisait paraître

Digitized by Google

une série d'articles dans les périodiques du pays et de l'étranger, là où ils avaient le plus de chance de rencontrer des lecteurs capables de les mettre à profit : *Annales* et *Bulletin de l'Académie d'archéologie* d'Anvers, *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, *Muséon*, *Musée Belge*, publications des cercles archéologiques de province, *Revue biblique*, *Revue de l'Orient latin*, *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, etc., Ici même, on se souviendra qu'il a publié, en 1901, une note relative à *Hubert Kerssan, traducteur de la Paraphrase d'Érasme sur les épîtres de saint Paul et les épîtres canoniques*. Tous ces menus travaux ne sont pas d'une trame également ferme ; il en est dont la rédaction, un peu molle, fait regretter l'auteur des premiers essais ; le jeune orientaliste avait, semble-t-il, le verbe plus ramassé et, en même temps, plus verveux, plus haut en couleurs : ici, on dirait que la facilité avec laquelle il compose, le trahit parfois, en le laissant dans les tons gris. Mais, quelle qu'en soit la facture, chacun de ces articles révèle des connaissances éprouvées, non moins que la noble ambition d'aider au progrès des recherches scientifiques.

Cette ambition de faire mieux connaître les legs du passé que recèlent nos bibliothèques, elle a conduit le P. Van den Gheyn à la tribune de la plupart de nos sociétés savantes ou de vulgarisation scientifique. A juste titre, on appréciait ses dons d'exposition méthodique servie par une parole aisée, où, sous un tour familier, perçait une pointe d'humour. Les membres du Séminaire historique de l'Université de Louvain, entre autres, n'ont pas oublié la très instructive conférence qu'il leur fit sur l'hagiographie byzantine, à la clôture de l'exercice 1896-1897.

C'est également l'ambition de doter les chercheurs d'une documentation adéquate qui inspira la charmante série de reproductions de miniatures récemment inaugurée par les soins du Père, et qui fut saluée avec joie par les historiens de l'art (*Le Bréviaire de Philippe le Bon*, 1909 ; *Cronicques et conquestes de Charlemaine, de Jean Le Tavernier d'Audenarde*, 1909 ; *Histoire de Charles Martel, de Loyset Liédet*, 1910 ; *Deux livres d'heures attribués à l'enluminieur Jacques Coene*, 1911). C'est elle qui le décida à reprendre en main la direction d'une entreprise collective, poursuivie autrefois par ses prédécesseurs, Ruelens et Ouverleaux, mais interrompue depuis nombre d'années : la publication de l'*Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle, Cent plans du géographe Jacques de Deventer reproduits en fac-similé chromographique* ; elle, enfin, qui fut la pensée directrice de l'œuvre maîtresse du regretté conservateur : le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*.

Lorsque le P. Van den Gheyn entra à la Section des manuscrits, les répertoires imprimés ne répondaient plus que très imparfaitement à l'état des collections. Sans parler du fonds Goethals, qui a son propre catalogue, le fonds général comprenait : une première série, comportant à l'inventaire 22487 articles (mais où un même volume a reçu autant de numéros qu'il était censé contenir d'œuvres différentes) ; une seconde série, qui arrivait au chiffre approximatif de 2000 ouvrages. De l'inventaire général, Marchal

Digitized by Google

avait publié, en 1842, la partie alors existante, soit les numéros 1-18000, mais d'une façon très sommaire et avec un luxe d'erreurs et de bévues qui n'a pas été égalé. En même temps, il avait entrepris un « Répertoire méthodique » dont le gouvernement arrêta la publication après l'apparition du second volume. Tel fut le premier *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, Bruxelles et Leipzig, 1842, 3 vol. in-f°. Plus tard, en 1857, parut un *Répertoire onomastique des manuscrits de la Bibliothèque royale*, digne de l'ouvrage auquel il venait s'ajouter. Aussi, lorsque le Père prit la direction du département, tout restait-il à faire dans cet ordre de recherches. Sans hésiter, il se mit à l'œuvre. Les travaux préparatoires l'occupèrent quatre années. Arrivé à ce terme, il était prêt à entamer la publication de son *Catalogue*. Neuf volumes sont sortis de presse, de 1901 à 1909 : t. I, Écriture Sainte et Liturgie; t. II, Patrologie; t. III, Théologie; t. IV, Jurisprudence et Philosophie; t. V, Histoire, Hagiographie; t. VI, Histoire des ordres religieux et des églises particulières; t. VII, Histoire des pays : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (histoire générale); t. VIII, Histoire de Belgique (histoire particulière) : Anvers et Brabant; t. IX, Flandre, Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur.

Comme on le voit, le travail est conçu sur un plan systématique. Il faut le reconnaître, pareille distribution de la matière ne s'imposait pas. Nos anciens codices renferment, souvent, des morceaux de caractère trop disparate pour appartenir exclusivement à tel groupe plutôt qu'à tel autre. Combien de volumes devraient figurer simultanément à l'Écriture Sainte, à la Théologie, à l'Histoire, à l'Hagiographie, à la Littérature, que sais-je encore! Ils ne sont cependant décrits qu'une seule fois. C'est dire qu'une recherche complète ne pourra se faire, dans l'ouvrage, qu'à l'aide de la table générale. Un catalogue disposé suivant l'ordre des cotes d'inventaire pouvait rendre à peu près les mêmes services. Il évitait même un triple inconvénient, auquel n'échappe pas le présent *Catalogue* : la difficulté de soumettre à un classement rigoureux les unités d'un même groupe; la confusion, presque totale pour les non-initiés, entre les numéros d'ordre de l'ouvrage et les cotes sous lesquelles les volumes sont inventoriés et rangés sur les rayons; le danger, pour le chercheur, de croire que la totalité des documents qui l'intéressent, se trouve recensée sous la rubrique à laquelle il s'adresse.

Ces réserves faites, si l'on veut s'épargner toute méprise, au sujet du *Catalogue* du P. Van den Gheyn, il importe aussi de tenir compte des conditions dans lesquelles il a été mis au jour. Le Père travaillait prestement; préparer, mettre en forme et publier chaque année un gros volume in octavo, ainsi qu'il l'a fait pendant neuf ans, cela représente un effort colossal. Malheureusement, il avait une écriture ingrate. Ses notices, aux mains des typographes, devaient l'exposer à des mécomptes. Or il revoyait trop vite ses épreuves. Là où le sens et le bon sens réclamaient des corrections, son regard perçant avait tôt fait de découvrir le remède. Mais, pour ce qui est des chiffres, des transcriptions de textes, des détails d'ordre matériel, une collation avec les originaux s'imposait. Il n'avait pas le loisir de la faire. Peut-être aussi son tempérament de producteur intensif ne l'inclinait il pas

Digitized by Google

vers ces besognes de revision exécutées à la loupe. Non moins qu'à certaines pages de son *Catalogue*, on croit s'en apercevoir dans ce recueil, d'ailleurs si remarquable par le choix des planches et par le caractère éminemment pratique du commentaire, qui s'appelle l'*Album belge de paléographie*, publié par ses soins en 1908 Quelques puristes pourront s'offenser de ces menues imperfections de l'ouvrage. J'avoue que, pour ma part, je ne saurais en faire grief au savant auteur. Toute la question est de savoir s'il servait mieux la science par un labeur rapidement mené que par des minuties d'exécution obtenues au prix d'éternelles lenteurs. Qui donc soutiendra que son *Catalogue*, même avec les fautes d'impression qui le déparent, n'est pas le plus merveilleux instrument de travail qu'un dépôt de manuscrits puisse offrir à ses lecteurs ? Les notices sont établies d'après un plan mûrement réfléchi et nettement arrêté. Chaque volume est dépouillé attentivement ; chacun de ses morceaux, identifié avec soin ; des notes bibliographiques rappellent ce qui a paru sur le recueil et, d'autre part, précisent l'identification de chaque pièce par des renvois aux ouvrages appropriés. Dans la description du codice, sont données toutes les indications matérielles capables de le caractériser. Pour ce qui regarde l'âge des transcriptions, le P Van den Gheyn date par siècle, avec une assurance qui montre combien il avait su acquérir le coup d'œil paléographique ; à l'occasion, il relève aussi les notes des scribes qui apportent quelque lumière à ce sujet Toutes les autres annotations susceptibles d'éclairer le chercheur sur la provenance et sur l'histoire du livre sont également inventoriées, de même que la nature de la reliure et, le cas échéant le prix d'achat. Enfin, innovation précieuse entre toutes, les miniatures, les dessins, sont soigneusement recensés, avec l'indication de leurs sujets et les renseignements bibliographiques qui les concernent. Ainsi constituée, chacune des notices réalise, peut-on dire, l'idéal du genre. Il n'est pas au monde un catalogue de manuscrits qui s'entende mieux à relever tout ce qu'il importe de savoir sur un volume et qui, en même temps, sache davantage se garder des développements oiseux ; il n'en est pas un qui renferme plus de substance condensée en un moindre espace

Ce *Catalogue* monumental, le P. Van den Gheyn, frappé par la maladie, l'a malheureusement laissé inachevé. Il y manque encore, pour le moins, cinq ou six volumes sans parler des tables et de l'histoire du dépôt, qui en seront les corollaires indispensables. L'ouvrage sera-t-il continué ? Il faut en faire le vœu. A la condition, toutefois, qu'il conserve les sérieuses qualités d'information, d'exactitude et de précision, que son auteur avait su lui donner. Puisse-t-on à ce point de vue, n'avoir pas à regretter trop douloureusement la disparition du P. Van den Gheyn. On dit qu'il n'y a pas d'homme nécessaire Ceux-là éprouveront sans doute la fausseté de cet adage, qui utiliseront la portion du t. IX consacrée à l'histoire de Liège. Elle n'est pas de la plume de l'éminent religieux dont nous pleurons aujourd'hui la perte ; ses forces, alors déjà déclinantes, l'amenèrent à donner l'hospitalité au travail d'un collaborateur d'occasion Mais, quelle qu'ait été la générosité avec laquelle ce travail a été accueilli, il n'aboutit guère qu'à mettre en relief la valeur propre de l'œuvre du Père et l'impossibilité qu'il

Digitized by Google

y aurait de l'égaler sans un labeur considérable. Manuscrits incomplètement dépouillés, morceaux non identifiés, alors qu'ils pouvaient et devaient l'être, bibliographie insuffisante ou sans pertinence, manque d'attention et de savoir dans le déchiffrement des textes, écritures mal datées, descriptions inachevées, voilà les traits qui sillonnent désagréablement cette section liégeoise du *Catalogue* : toutes défaillances qui, en se multipliant, rendent non avenu un travail de l'espèce. Par les ressources de son esprit critique, par sa vaste érudition, par ses multiples aptitudes, il paraissait clairement que le regretté conservateur des manuscrits ne pourrait être remplacé. Souhaitons du moins que son œuvre trouve un continuateur qui s'attache, avec une pensée de respect, à profiter des hautes leçons d'énergie et de rigueur scientifique dont chaque tome de son *Catalogue* est un éloquent exemple !

ALPHONSE BAYOT.

Digitized by Google

Allemagne. — Il y a quelques années — on se le rappellera peut-être — Mgr P. Ladeuze a publié dans cette *Revue* un article sur *la date de la mort du Christ d'après quelques études récentes* (1904, t. V, p. 894-903). C'était à l'époque où, combinant les données évangéliques avec les calculs astronomiques, l'on espérait pouvoir fixer, avec une certitude absolue, la date exacte de la mort du Christ. Les travaux de H. Achelis, E. Preuschen et J. Van Bebber et bien d'autres traçaient la voie à suivre, mais les conclusions de ces études exégético-astronomiques étaient loin de concorder et semblaient jeter un certain discrédit sur la méthode elle-même. Mgr Ladeuze défendit pour la mort du Christ la date du vendredi 14 Nisan, ce qui donnerait, d'après les calculs astronomiques, le *3 avril 33*.

La question a été souvent reprise depuis et M. J. Bach lui consacra tout récemment une brochure intéressante (*Monatstag und Jahr des Todes Christi*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1912. In-8°, 52 p. M. 1). Reproduisant une étude qu'il avait fait paraître en 1910, dans le *Strassburger Diözesanblatt*, M. Bach arrive à la conclusion, jadis proposée ici dans l'article cité qu'il semble ne pas avoir connu, savoir que le Christ est mort le vendredi 14 Nisan, d'après notre ère le 3 avril 33. Le travail de M. Bach ne brille donc pas par l'originalité et les vues nouvelles mais pose bien nettement la question et est fort clair et méthodique.

Dans la partie exégétique l'auteur défend, par des raisons tirées surtout du quatrième Evangile, le 14 Nisan comme date de la mort du Christ. Ces raisons sont connues. Une exécution capitale ne se comprendrait pas le 15, à la fête solennelle à laquelle le repos sabbatique était prescrit. C'est le premier motif. Il y a encore les textes XVIII, 28, 39, que tous les partisans de cette opinion font valoir. Mais M. Bach est moins heureux dans la manière de concilier les synoptiques avec la conclusion tirée de saint Jean. Les textes des trois premiers Evangiles fréquemment allégués pour démontrer que le Christ a mangé la Pâque le 14 Nisan, et serait mort le 15 Nisan, sont *Matth.* XXVI, 17 ; *Marc.* XIV, 12 ; *Luc.* XXII, 7. Le premier τῇ δὲ πρώτῃ τῶν ἀζύμων... est traduit par M. Bach : le jour *avant* les azymes, et comme le 14 Nisan était compris, dans le langage populaire, parmi les jours azymes, l'indication de saint Matthieu reviendrait à désigner le 13 pour la veille de la mort du Christ. Le texte encore plus explicite de saint Marc : καὶ τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ τῶν ἀζύμων, ὅτε τὸ πάσχα ἔθυον serait à comprendre comme suit : la veille des azymes, auxquelles azymes on immole la Pâque ; d'après les mots mêmes de l'auteur : *der Tag vor demjenigen Termin des Azymafesten wo das Lamm geschlachtet wurde, d. i. der Tag vor dem 14 Nisan.* Seulement n'est ce pas tourmenter un texte d'une clarté limpide ? M. Bach semble bien le reconnaître puisqu'il jette la suspicion sur l'incidente ὅτε... qui pourrait bien être une glose. Enfin le texte parallèle de saint Luc : ἦλθεν ἡ ἡμέρα τῶν ἀζύμων, ἡ ἔδει θύεσθαι τὸ πάσχα, où l'absence de la particule πρώτη ne permet pas la même harmonisation, est rendu conforme aux deux premiers par le sens qu'aurait ici le verbe ἔρχομαι = s'approcher. Le verset signifierait : *es nahte der Tag (war aber noch nicht da)...* le jour des azymes auquel il fallait immoler la Pâque, approchait. Nous serions

Digitized by Google

toujours le 13 Nisan, la veille de la mort du Christ. Ainsi tous ces textes s'harmoniseraient très aisément avec les données du quatrième Évangile. Cependant la question est loin d'être aussi simple. Disons-le : les conciliations tentées par M. Bach paraissent absolument fragiles. Le contexte montre, p. ex. dans le troisième Évangile, que l'harmonisation de M. Bach n'est guère soutenable. En lisant saint Luc (XXII, 7-13) il est difficile de se croire le 13 Nisan et de se persuader que le Christ n'a point célébré de cène pascale. Et cependant c'est ce que M. Bach se voit forcé de soutenir puisqu'il place la cène le 13 Nisan et qu'il n'admet pas la théorie d'anticipation de la Pâque juive. Nous pouvons donc conclure l'examen de cette première partie en affirmant que es cessais de conciliation entre les textes de saint Jean et ceux des synoptiques relatifs à la date de la mort du Christ sont loin d'être satisfaisants. On peut estimer que cette question difficile entre toutes ne recevra pas de si tôt une solution définitive : on a essayé par tant d'hypothèses à résoudre cette singulière antinomie et les hypothèses succèdent aux hypothèses sans que jamais la pleine lumière, l'évidence soit obtenue. Aussi nous ne ferons pas grief à M. Bach de ne pas avoir proposé la solution définitive.

A supposer néanmois l'indication chronologique du vendredi 14 Nisan comme date de la mort du Christ, peut-on réduire cette date à notre ère ? C'est la seconde question examinée par M. Bach. La réponse dépend en bonne partie de la façon dont les juifs déterminaient la nouvelle lune et dataient le commencement de leurs mois. Procédaient-ils expérimentalement, ou possédaient ils déjà alors un calendrier ? En toute hypothèse faudra-t-il envisager un certain retard du calendrier juif sur le commencement réel de la nouvelle lune qu'ils ne pouvaient déterminer avec précision. Et c'est justement dans cet écart, qu'on ne saurait exactement calculer, que se trouve un élément d'incertitude des calculs astronomiques. M. Bach estime que cet élément d'incertitude peut être assez réduit par l'examen des dates fournies par Flavius Josephus et par l'étude du calendrier juif à partir du VIIe siècle. Nous n'oserions pas nous prononcer sur la valeur des considérations émises à ce sujet. Quoiqu'il en soit, M. Bach trouve que, entre les années 28 à 35 de notre ère, il n'y a que l'année 33 où le 14 Nisan fut un vendredi. Ce vendredi, 3 avril, serait donc très probablement la date de la mort du Christ.

H. Coppieters.

— On connaît les études partielles publiées en ces dernières années par M. A. Harnack sous le titre commun de *Beiträge zur Einleitung in das Neue Testament*. Aux quatre fascicules précédemment parus, le professeur de Berlin vient d'en ajouter un cinquième : *Ueber den privaten Gebrauch der heiligen Schriften in der alten Kirche* (Leipzig, Hinrichs, 1912. In-8, VIII p. M. 3). Comme dans tous les écrits qui sortent de cette plume autorisée, on trouve dans celui-ci la preuve d'une érudition immense, fruit d'une longue pratique de l'ancienne littérature chrétienne et d'une attention sans cesse en éveil pour y relever des détails dont la portée échappe même à beaucoup de spécialistes. Depuis longtemps M. Harnack a collectionné les

Digitized by Google

témoignages qu'il met ici en œuvre ; ils vont des origines chrétiennes jusqu'au cinquième siècle et se répartisssent en trois groupes suivant autant de périodes dont saint Irénée, Eusèbe et Théodoret fixent respectivement le terme. Le but poursuivi est de reconnaître et de montrer ce que la religion chrétienne, dans son attitude à l'égard des Écritures sacrées, a de distinct et de propre si on la compare, sous ce rapport, avec les religions des mystères. La différence est totale car, si ces dernières réservaient leur littérature ésotérique aux prêtres et aux initiés, l'ancienne Église n'a connu, pour l'usage de la Bible, aucune restriction ; héritière de la tradition juive, elle a cru que ces livres appartenaient à tous et s'est efforcée d'en propager la lecture et la méditation assidues ; elle y a reconnu une source de vie abondante pour tous. Telle est la conclusion à laquelle aboutit cette savante enquête que M. Harnack pourrait appeler *religionsgeschichtlich* s'il aimait ce terme, ce qui ne paraît pas. Il nous déclare encore que c'est sans l'avoir cherché qu'il en est arrivé à un résultat d'un autre ordre et qu'il croit avoir confirmé l'opinion qui attribue à la Réforme l'honneur d'un retour à l'ancienne discipline chrétienne. Nous devons dire, en effet, que nous avons rarement trouvé le savant critique de Berlin aussi dogmaticien que dans ce fascicule et nous sommes bien fondé à regretter qu'il en soit ainsi en constatant, à l'égard de l'Église catholique, nombre de remarques pour le moins désobligeantes, dont le ton s'accommode assez peu avec la sérénité de l'histoire impartiale. Qu'on veuille bien, pour s'en convaincre, lire, par exemple, les notes des premières pages de l'introduction Il est vrai que la matière qui y est traitée touche au fondement même de la divergence doctrinale entre catholiques et protestants ; nous avons appris à traduire celle-ci d'une manière plus simple que ne le fait M Harnack quand nous disons que, pour nous, l'Ecriture et la tradition sont les règles éloignées de la foi dont le magistère ecclésiastique est la règle prochaine, tandis que le protestantisme base uniquement et immédiatement la foi sur la Bible, interprétée selon le principe du libre examen. Et, pour l'ajouter, cette doctrine catholique s'appuie sur la constatation dont l'auteur fait (p. 9) si grand honneur à Lessing, à savoir, que la foi et l'Église sont antérieures au Nouveau Testament. Le phénomène de l'usage privé de la sainte Écriture aux premiers temps chrétiens est, sans doute, très intéressant et n'a encore été que peu étudié. On peut recueillir les témoignages qui s'y rapportent, mais il nous paraît assez hasardé, du moins pour la première période, d'en vouloir dégager une règle positive et catégorique ; les renseignements sont rares, indirects et souvent peu clairs ; l'argument a priori et la conjecture jouent un grand rôle : il *doit* en avoir été de telle ou de telle façon, il *doit* s'agir de la lecture privée, etc. ! Nous ne pouvons admettre davantage que l'on représente comme des moyens d'arracher les saintes Écritures aux fidèles pour les réserver jalousement aux prêtres les sages précautions dont l'Église romaine entoure la lecture de la Bible en langue vulgaire. Mais, ces remarques faites, nous nous plaisons à reconnaître et à louer l'érudition et l'esprit d'observation du savant professeur, ainsi que l'intérêt et la richesse de son travail. Cet opuscule découvre un point de vue nouveau et peut être très fécond.

Digitized by Google

auquel on prêtera désormais utilement attention dans la lecture des Pères et des anciens auteurs, ce qui aidera à mieux pénétrer le secret de la vie et de la piété chrétiennes. Sans lui dénier toute attache avec l'introduction au Nouveau Testament, nous préférerions voir dans la présente étude une contribution, qui ne manque ni d'intérêt ni d'importance, à l'histoire du Nouveau Testament dans l'Église chrétienne.

— Si les monographies assez récentes consacrées à saint Athanase ne manquent pas, leur caractère presque exclusivement critique, doctrinal ou littéraire, ne rend nullement superflue la mise au point de la biographie de l'illustre évêque. Ainsi a pensé le Dr F. Lauchert, et il s'est autorisé de vingt années de lectures et d'études athanasiennes pour s'essayer à cette tâche dans son volume : *Leben des heiligen Athanasius des Grossen* (Cologne. Theissing, 1911. In-8. VIII-162 p.). Le travail répond bien au dessein qui en a inspiré et dirigé la composition. A proprement parler, la biographie comprend les sept premiers chapitres. Ceux-ci, en un style coulant et agréable, qui ne laisse pas de trahir, à l'occasion, l'admiration bien légitime et les sympathies ardentes de l'auteur pour son héros, résument en une série de tableaux successifs les faits et gestes du grand docteur d'Alexandrie ; il faut louer le soin avec lequel on les a placés dans le cadre des événements contemporains auxquels saint Athanase prit une part si considérable que, dépeindre ses travaux et ses luttes, c'est retracer, en réalité, un siècle des plus importants de la vie de l'Église. Pendant sa jeunesse et dès avant le concile de Nicée, le futur champion de l'orthodoxie a pris position dans son grand ouvrage apologétique ; toute son activité postérieure s'inspirera de la conviction qu'il y manifeste : il faut à tout prix maintenir intacte la dignité du Verbe incarné, de qui dépend le salut de l'humanité. Nous assistons ensuite aux débuts de l'arianisme et aux premières résistances contre cette hérésie où se signale déjà l'activité de saint Athanase. Le temps de son long épiscopat est tout naturellement réparti suivant les cinq exils qu'il dut subir pour la cause de l'orthodoxie ; c'est aussi pour l'auteur l'occasion de rappeler l'attitude des empereurs successifs à l'égard de la vraie foi, qui semble en quelque sorte identifiée avec la personne du saint confesseur, de retracer encore la convocation, la tenue et les résultats de synodes nombreux et importants dans l'histoire de l'hérésie arienne et de ses ramifications et transformations aussi subtiles que multiples. Athanase prend aussi la défense de la divinité du Saint-Esprit et amorce la résistance contre l'apollinarisme. C'est ainsi que le Dr Lauchert conduit le grand lutteur jusqu'à sa mort ; au cours de son exposé biographique, il ne manque pas de faire connaître en abrégé les tendances doctrinales auxquelles la foi inattaquable d'Athanase crut devoir résister énergiquement et les arguments par lesquels il en triompha. Le chapitre VIII reprend d'une façon plus ample et plus systématique ce dernier point, envisageant le théologien et le docteur de l'Église, puis son exégèse, pour finir par le tableau de ses vertus et de son caractère chrétien. Le dernier chapitre est consacré à la gloire posthume et au culte du saint dans l'Église universelle.

Comme nous l'avons déjà dit, cette biographie est claire, bien ordonnée et

Digitized by Google

d'une lecture agréable ; elle a son mérite. Les assertions historiques sont basées sur des références nombreuses qui sont malheureusement rejetées à la fin du volume, ce qui ne va pas sans un certain inconvénient pour la consultation des notes. La bibliographie placée en tête de l'étude pourrait être légèrement complétée et, surtout, elle gagnerait à être proposée en tableaux bien clairs, suivant l'ordre alphabétique dans ses différentes sections. Un *Index rerum* est aussi désormais indispensable aux ouvrages de ce genre pour en faciliter l'utilisation. Dans les questions littéraires si nombreuses touchant les écrits athanasiens ou réputés tels, le Dr Lauchert se montre très conservateur ; des notes signalent les controverses, mais ces notes sont trop brèves et se réduisent trop souvent à une fin de non-recevoir opposée aux arguments ou aux doutes des critiques. Il est permis, croyons-nous, de se demander si l'ancienne tradition est bien aussi affirmative que le Dr Lauchert touchant l'authenticité athanasienne de certains écrits tels que, par exemple, le quatrième discours contre les ariens, les *quatre* lettres à Sérapion et surtout le *Sermo major de fide* Nous nous réservons de parler prochainement à ce sujet d'un témoignage qui, malgré son importance indéniable, a jusqu'ici passé inaperçu. Mais nous nous plaisons à le redire : le présent travail constitue, en dehors des préoccupations critiques, une bonne et succincte biographie d'un docteur illustre, d'un vaillant lutteur et d'un grand saint.

— On trouvera intéressant tant au point de vue de la méthode qu'au point de vue des résultats obtenus le travail de M. F. Müller-Marquardt, *Die Sprache der alten Vita Wandregiseli*, dont la première partie a été présentée comme dissertation doctorale à la Friedrich-Wilhelms Universität de Berlin (Halle, E. Karras, 1912, 78 p.) Il s'agit, dans cette dissertation, de la première *Vita* consacrée à saint Wandrégisèle ou Wandrille, abbé de Fontenelle, biographie dont l'auteur anonyme est contemporain du saint (VIIe siècle). L'auteur part de la constatation suivante. Pour juger des monuments de la basse latinité, les savants ont suivi une méthode bien mauvaise : les philologues classiques rassemblent dans le texte à étudier ce qui leur paraît s'éloigner du latin classique et représentent ces éléments comme du latin vulgaire, corrompu, comme le parler populaire. Les romanistes, d'autre part, relèvent dans le texte à étudier tout ce qui leur paraît s'identifier avec le roman, représentent ces mots latins comme des traces de la langue parlée. L'auteur s'élève contre cette méthode et se range du côté de K. Meisser qui, dans son travail *De itinerario Aetheriae abbatissae* (1909), a posé une règle des plus neuves et des plus précieuses pour juger le latin vulgaire. Meisser a fait remarquer que « ce qui au IIe siècle pouvait paraître du latin vulgaire, ne l'était plus au VIe, du moment que l'usage de ce latin avait été sanctionné par la Bible ». L'Écriture Sainte, à l'époque de la traduction, fut rédigée dans la langue du peuple : plus tard, ce langage, grâce à l'autorité de l'Eglise et de la Bible, parut vénérable et se cristallisa ainsi pour toujours, pendant que la langue populaire vivante se développa de plus en plus. Partant de cette constatation, les érudits qui étudient un document de la basse latinité ont pour devoir de se demander avant tout : quels sont les

Digitized by Google

emprunts littéraires faits par l'auteur à la Bible ou à d'autres modèles? Ces emprunts ne constitueront jamais des expressions de la langue parlée à l'époque et au pays du rédacteur. La route une fois déblayée de cette façon, l'érudit peut entreprendre l'analyse linguistique du texte. Tous les termes qui ressemblent au roman, et qui ne se retrouvent point chez des prédécesseurs de l'auteur, ni dans ses modèles, ni dans la Bible, peuvent être considérés comme appartenant à la langue populaire parlée à l'époque et dans le pays de l'auteur. A l'aide de cette méthode, M. Müller-Marquardt recherche en quel langage la vie de saint Wandrille est rédigée, c'est-à-dire si elle est rédigée en latin gaulois vulgaire ou si elle est écrite dans une langue littéraire ou bien si nous y trouvons un mélange de latin vulgaire et de latin littéraire.

La première partie du travail, qui seule a été publiée comme dissertation doctorale, recherche, conformément aux principes établis par l'auteur, quels emprunts le biographe a faits à la Bible d'abord, à d'autres sources ensuite. La conclusion de cet examen très fouillé nous apprend que l'auteur de la *Vita Wandregiseli* est un clerc, qui possède une culture très appréciable pour son époque Cette conclusion servira dès lors à M. Müller-Marquardt dans la seconde partie de son travail, l'analyse verbale de la *Vita*, que nous ne trouvons pas dans la dissertation ici analysée.

Nous recommandons la lecture de ce travail à tous ceux qui s'occupent de la critique des sources littéraires du haut moyen âge.

Une bonne contribution à la critique de la littérature épique du moyen âge nous est fournie par le travail de M. W. Keim, intitulé *Das Spielmannsepos vom heiligen Oswald* (Dusseldorf, H. Hoch, 1912 In-8, 64 p.). Nous ne pouvons songer à analyser ici le travail minutieux de l'auteur, mais nous croyons pouvoir le caractériser en communiquant le résultat global de ses recherches. D'après M. Keim, la *vita sancti Oswaldi* de Bède donna naissance, dans les pays rhénans, à une légende en vers du saint, légende qui rapportait l'histoire surnaturelle de ses fiançailles et de son mariage et son élévation comme protecteur dans le besoin et comme saint. Cette matière tomba, au XIIe siècle, entre les mains d'un trouvère ou jongleur rhénan, qui poétisait en Bavière. Celui ci développa surtout l'élément purement religieux de la légende, sans s'éloigner en fait de la tradition. Quatre interpolateurs ajoutèrent à ce récit une série de chapitres, qui, avec une foule de petites ajoutes, obscurcirent entièrement les traits primitifs de la légende. Le culte de plus en plus florissant du saint dans l'Allemagne méridionale donna alors occasion à une ramification plus étendue des groupes de manuscrits, dont l'archétype doit être, d'après M. Keim, la légende épique *(Spielmannsepos)* publiée en 1907 dans les *Germanistische Abhandlungen* par Baesecke.

Le travail de M. Keim a été présenté comme dissertation doctorale à la Rheinische Friedrich-Wilhems-Universität de Bonn.

Nous ne pouvons manquer de signaler ici le travail de M. E Brunöhler, *Ueber einige lateinische, englische, französische und deutsche Fassungen*

Digitized by Google

der Julianenlegende, mit einem Abdruck des lateinischen Textes dreier Münchener Handschriften, présenté comme dissertation doctorale à la Friedrich-Wilhelms-Universität de Bonn (Bonn, H. Ludwig, 1912. In-8, 119 p.) Après avoir dressé le relevé des versions grecques et latines de la légende de Sainte Julienne (Siméon Métaphraste [après 900], *Vita* des *Acta sanctorum* [avant 600], passage du martyrologe de Bède, *Vita*[2] de Petrus Subdiaconus [† 1100], légende dorée de Jacques de Voragine, versions de trois manuscrits de Munich), les versions en langue vulgaire (Cynewulf, légende du prêtre Arnold [après 1100], la *Vie de Sainte Juliane* [après 1150], *The liflade of St- Juliane* [après 1200], *Seyn Julian* [après 1200], la version allemande du XIIIe siècle, une légende écossaise d'avant 1400, la légende italienne du XIVe siècle, une version en vieux-suédois, diverses versions anglaises du XIVe siècle). M. Brunöhler signale les travaux qui ont été consacrés à cette légende. Il publie ensuite une version latine inédite d'après trois manuscrits de Munich, examine les rapports réciproques des diverses versions en langue vulgaire, et tâche de déterminer la mesure dans laquelle ces dernières traduisent un exemplaire latin, et quels sont les éléments propres au rédacteur. La place occupée par la version latine des trois manuscrits de Munich est particulièrement examinée, et aussi la question de savoir si le rédacteur de la *Vita* des *Acta Sanctorum* a employé une traduction latine du grec, différente de la version des manuscrits de Munich. D'après l'auteur, une même traduction des actes grecs en latin est à la base de la version des *Acta Sanctorum* et de celle des manuscrits de Munich.

Ce travail, qui a dû coûter beaucoup de recherches à l'auteur, a été rédigé sous la direction du professeur K. Bülbring.

Die Grundherrschaft des Klosters Prüm. [Teil I und II], tel est le titre d'une dissertation doctorale présentée à la Friedrich-Wilhelms-Universität de Berlin par M. Mathias Willwersch (Trèves, J. Lintz, 1912. In-8, 41 p.). Dans ce fascicule, l'auteur ne traite point toute la question de l'organisation économique de l'abbaye de Prüm : il étudie d'abord les sources de cette histoire et les origines du domaine. Les sources principales de l'histoire économique de Prüm sont : le *Liber aureus*, l'*Urbar* ou polyptique, et les ajoutes de l'abbé Césaire au polyptique. Le *Liber aureus*, terminé vers 920 environ, est un recueil des plus précieux contenant une collection de diplômes royaux et deux chartes privées. L'abbaye étant une fondation de la maison royale carolingienne, continuellement privilégiée et enrichie par les membres de cette famille, réunit les éléments de ce *Liber* comme un titre de gloire. Les *traditiones* et cartulaires d'abbaye du IXe-Xe siècle ne présentent en effet d'ordinaire que des donations d'ordre privé. L'auteur étudie ensuite les divers cahiers ou quaternions du codex, où l'on distingue une partie originale du Xe siècle, et une continuation datant du XIIe siècle. Le *Liber aureus* fait connaître la formation et l'accroissement externe du domaine : l'*Urbar* ou polyptique de Prüm nous permet d'en étudier le mécanisme interne. Il date de l'époque carolingienne. M. Willwersch établit entre lui et les polyptiques de la Francie occidentale, ceux d'Irminon et de Saint-Remi de Reims, une

Digitized by Google

comparaison au point de vue de la structure générale, comparaison des plus instructives pour la critique de ces documents.

Le polytique de Prüm, de 893, ne nous a pas été conservé dans sa forme originale, mais bien dans une copie faite en 1222 par l'ex-abbé Césaire. Celui-ci ajouta au texte des remarques sur les changements qui s'étaient produits depuis le IXe siècle. Ce sont ces remarques de Césaire que l'auteur étudie dans un troisième paragraphe.

Après avoir étudié les sources, M. Willwersch aborde l'histoire des origines du domaine de Prüm : l'abbaye fut fondée en 721 par la reine Bertrade. L'auteur étudie de près cette donation de même que les donations subséquentes de Pepin. Pages 35-41, M. Willwersch résume le contenu et les conclusions des parties de son travail qui n'entrent point dans cette dissertation doctorale. Comme l'ensemble de son étude sera publiée comme *Ergänzungsheft* du *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, nous pouvons nous dispenser de reproduire ici le résumé très sommaire des parties non traitées dans la dissertation.

La RHE a signalé en son temps et analysé l'étude si neuve du R. P. Peitz, S. J., sur le registre de Grégoire VII (RHE. 1911, t. XII, p. 814-815). L'on se rappelle que cette étude a démontré péremptoirement que ce registre est bien le registre original, et qu'il est l'œuvre du notaire palatin Rainerus. Aussi, ce n'est point pour combattre ces conclusions que M. O. Blaul a consacré à son tour une étude à ce fameux recueil de lettres : *Studien zum Register Gregors VII*, dans *l'Archiv für Urkundenforschung*, 1912, t. VI, p. 113-228.

Il admet en effet les conclusions du P. Peitz, mais il pose une question nouvelle. Comme le registre de Grégoire VII ne contient probablement que des lettres très importantes, on peut admettre que parmi ces lettres doivent s'en trouver relativement beaucoup qui ont été rédigées sous la dictée du pape. Rechercher ces documents sortant directement de l'inspiration de Grégoire VII, mêmes ceux à la rédaction desquels il n'a pris qu'une part minime, tel est le but du travail de M. Blaul.

Le critère sur lequel l'auteur base ses recherches, c'est le postulat que la note : *dictatus papae*, que présente le registre, ne peut être soupçonnée quant à son authenticité. M. Blaul n'a pas de peine à démontrer la vérité de ce postulat par diverses particularités des lettres elles-mêmes. Dans les livres I et II du registre pontifical, l'on trouve quelques petits écrits, intitulés *dictatus papae* : il ne sont que cinq. Il est cependant inadmissible qu'ils représentent les seules dictées du pape pour tout le registre. Il est démontré en effet que Grégoire VII a rédigé lui-même d'autres lettres du recueil, qui ne portent cependant point cette note. D'ordinaire, les lettres étaient dictées aux scribes de la chancellerie pontificale par un notaire, d'après les données fournies par le pape, mais dans les cas graves ou importants Grégoire VII a participé effectivement à la composition du texte et dicté lui-même les phrases à un secrétaire. Dans ces cas, celui-ci annotait probablement sur la minute : *dictatus papae* et cette mention a dû passer ensuite dans le registre.

Digitized by Google

M. Blaul fait remarquer ensuite que les *Epistolae collectae* de Grégoire VII publiées par Jaffé contiennent aussi, tout comme le registre, des missives importantes. L'on peut donc s'attendre à y trouver beaucoup de *dictatus*. Des cinq cents lettres environ que contiennent le registre et la collection de Jaffé, cent-trente-et unes sont en tout ou en partie l'œuvre du pape. Il faut y ajouter trois discours de concile par lui rédigés. L'on remarque que les premiers livres du recueil présentent plus de *dictatus* que les suivants. C'est que, au début de son pontificat, Grégoire avait plus de temps pour s'occuper lui-même de la correspondance. M. Blaul affirme qu'on peut parler de « style grégorien » : Grégoire VII montre dans ses *dictatus* une façon particulière de faire des citations et une marche d'idées caractéristique.

D'après le résultat des recherches de M. Blaul, il appert que le pape aime d'écrire lui-même à certaines personnes, p. ex. aux comtesses Béatrice et Mathilde de Toscane, à Hugues de Cluni, son fidèle confident, à Guillaume le Conquérant, son protégé. Les lettres adressées à l'empereur Henri IV sont, à une exception près, toutes rédigées par Grégoire lui même : il en est de même pour les deux programmes envoyées à Herman de Metz. Les lettres où le *dictatus* est patent sont presque toutes des missives adressées au peuple allemand ou à ses représentants. L'on retrouve aussi la « dictée » pour toutes celles qui concernent la croisade.

Combien suggestive n'est pas cette étude de M. Blaul ! Grégoire VII y revit avec sa psychologie, ses préférences, ses préoccupations principales. Il faut féliciter l'auteur d'avoir mené à bien son entreprise originale et féconde.

Au problème de l'origine des villes a été consacré un ensemble de travaux qu'il est superflu de rappeler ici, mais dont le nombre et la variété sont assez connus. Si, dans ses grandes lignes, ce problème semble près d'être arrivé à sa solution, il n'en reste pas moins bien des éléments qui n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. La méthode monographique, ici comme pour d'autres problèmes tels que l'organisation de la liberté et de la propriété au haut moyen âge, est encore le meilleur moyen d'apporter des éclaircissements. Aussi doit-on accueillir avec reconnaissance la dissertation de M. W. Müller, qui a consacré aux villes du territoire de Anhalt un examen approfondi (*Die Entstehung der Anhaltischen Städte*. Halle a. S., C. A. Kaemmerer et Cie, 1912. In-8, 111 p.)

Quoique le sujet n'intéresse pas directement l'histoire ecclésiastique, nous croyons faire œuvre utile en résumant ici brièvement les grandes lignes du travail. Les vingt-deux villes du duché de Anhalt datent toutes, à l'exception de trois, du moyen âge. Leur histoire peut être divisée en trois phases : la période préparatoire, la première période de fondation et la seconde période de fondation. Pendant la période préparatoire (900-1100), les privilèges des Ottons créent non pas des villes proprement dites, mais des lieux de marché, qui ne constituent qu'une organisation essentiellement économique. Au XIIe siècle commence proprement l'organisation urbaine. Les villes n'appartiennent plus maintenant à des puissances domaniales, mais bien

Digitized by Google

aux détenteurs des pouvoirs publics, aux seigneurs territoriaux. Ils forment une organisation non plus économique mais de droit public. Pendant la première période de fondation (XIIe-XIIIe siècle) surgissent les véritables villes, les *civitates* médiévales. Pendant la seconde période de formation (XIVe siècle-fin du moyen âge), les villes qui naissent alors sont des villages existant depuis longtemps, mais que l'autorité seigneuriale élève par un acte juridique au rang de ville. Au point de vue économique, les villes de la première période présentent toutes les caractéristiques de l'économie urbaine; celles de la seconde période, sorties d'anciennes communautés rurales, gardent leur caractère d'économie rurale et agricole.

Au point de vue de l'histoire ecclésiastique, signalons particulièrement le passage où l'auteur montre l'influence de l'Église sur la formation et le développement des lieux de marché de l'époque ottonienne (p 10-11). Les lieux de marché de l'ancien territoire saxon-thuringien furent érigés en défense de l'Église. Les *castelli* n'ont pas ici l'importance qu'ils possèdent dans les territoires slaves ou de colonisation. L'Église était alors l'organisatrice de la vie économique sous ses aspects les plus divers. Les jours de fête religieuse les populations des environs se rassemblent dans les couvents, qui deviennent des centres importants de rapports commerciaux. Plusieurs lieux de marché sont ainsi au pouvoir de l'Église

Ce remarquable travail a été rédigé sous la direction du professeur Lindner et présenté comme dissertation doctorale à la Vereinigte Friedrichs-Universität Halle-Wittenberg.

M. F. Schreiter a consacré sa dissertation doctorale à étudier le problème des rapports de la science et de la foi chez Pierre Abélard *(Petrus Abälards Anschauungen ueber das Verhältnis vom Glauben zum Wissen.* Ein Beitrag zur Erkenntnistheorie der Scholastiker. Leipzig. Sturm et Koppe (A. Dennhardt), 1912. In 8, VII 49 p.). Dans l'introduction il étudie les idées sur les rapports de la science et de la foi chez les prédécesseurs et les contemporains d'Abélard, et nous fait connaître brièvement la vie du fameux philosophe et théologien. Un chapitre premier examine ensuite l'essence et la notion de foi, la foi et la raison, la foi et l'autorité. Le second chapitre est consacré à étudier la volonté en rapport avec la foi et la science. L'essence et la notion de science, le contenu et le but de la science, les limites de la connaissance forment l'objet du troisième chapitre. Enfin, M. Schreiter finit par l'étude de la contemplation *(Schauen)* chez Abélard.

Pierre Abélard est un vrai scolastique en ce sens qu'il ne peut être question de caractériser sa doctrine philosophique par la formule : *Intellego, ut credam.* Comme tous les scolastiques, il dit : *Nisi credideritis, non intelligetis.* Sa caractéristique réside en ce que, d'après lui, la foi doit d'abord passer au crible de la critique, et en ce que le contenu de la foi doit d'abord être examiné d'après les règles de la raison et ne peut être admis qu'en tant qu'il se laisse rationellement défendre. Abélard en arrive ainsi à vouloir changer les dogmes d'après les critères de la raison. La différence qui existe entre Abélard et les autres scolastiques de la première époque n'est

Digitized by Google

que graduelle. Avec son *cave credas* Abélard n'a pas voulu détruire l'autorité de la foi de l'Église.

Ce sont là les conclusions que l'auteur expose lui-même comme résultat de ses recherches. Dans la liste, cependant bien fournie, des ouvrages consultés nous n'avons pas trouvé le livre de M. De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, alors que l'auteur cite l'*Histoire de la philosophie scolastique* de Hauréau, parue en 1872 !

— La firme Kösel vient de publier un petit volume in-12, de 158 pages, intitulé : *Franz von Assisi, Legenden von* F. A. Holland (Kempten-Munich, 1912. M. 2). L'ouvrage ne s'adresse pas aux lecteurs de cette *Revue* : par une série de récits absolument fantaisistes, l'auteur s'efforce de faire saisir ce qu'il découvre de vie mystique en saint François. Le procédé, on le voit, n'a rien d'historique. A. Fierens.

— Ce n'est pas la place ici pour donner une analyse détaillée de la dissertation doctorale du R. P. B. C. Kuhlmann, O. P., consacré à un sujet des plus importants : *Der Gesetzbegriff beim Hl. Thomas von Aquin im Lichte des Rechtsstudiums seiner Zeit* (Bonn, Hanstein, 1912. In-8, xi-185 p.). Nous ne pouvons cependant laisser d'indiquer brièvement ce dont l'auteur s'occupe dans cette étude. Un premier chapitre examine l'étude du droit au xiie et au xiiie siècle et l'attitude du clergé vis-à-vis de cette renaissance. L'auteur étudie ensuite la part prise par les dominicains dans ce mouvement et il en arrive ainsi à considérer saint Thomas au point de vue de l'histoire de la science juridique. La vie et l'activité scientifique du saint, ses écrits *De regimine principum* et *De regimine Judaeorum*, son commentaire des œuvres d'Aristote qui intéressent le droit, sa façon d'utiliser les sources du droit, son attitude vis-à-vis des juristes et de la science juridique sont successivement passés en revue. Dans le quatrième et dernier chapitre, l'auteur étudie avec soin l'objet principal de ses recherches : la notion de la loi chez saint Thomas.

Saint Thomas ne considère que la loi reposant sur l'autorité humaine. Celle-ci tire la source de ses obligations de la loi éternelle ou divine et la base immédiate de ces mêmes obligations c'est le droit naturel. La loi divine et la loi naturelle existent en réalité et sont les directrices de la loi humaine. De ces sources la loi humaine tire sa *vis directiva*, qui est plus importante que la *vis coactiva*. Celle-ci, d'après saint Thomas, n'est pas la caractéristique de la loi humaine

Cette dissertation fut rédigée sous l'inspiration du professeur U. Lampert et présentée à la faculté de droit de l'université de Fribourg en Suisse.

C'est une idée assurément originale et féconde qui inspire la dissertation présentée par M. H. Gebhard à la Kaiser-Wilhelms-Universität de Strasbourg et qui porte comme titre *Langlands und Gowers Kritik der kirchlichen Verhältnisse ihrer Zeit* (Hornberg, H. Niefer, 1911. In-8, 193 p.). L'on sait que William Langland, le célèbre auteur du *Piers the Plowman*, montre, dans ses idées théoriques sur l'autorité, une certaine influence des sentences

Digitized by Google

exprimées par John Wycleff dans son écrit *De dominio divino* (1368). Il n'en est que plus intéressant de suivre les idées que Langland expose dans son tableau mystico allégorique de la « communauté » *(Unite)*. L'auteur de la présente dissertation examine et nous fait connaître successivement chez Langland la critique du pape et de la curie, sa défense de l'autorité laïque, ses critiques à l'endroit des cardinaux, du clergé supérieur et inférieur, des ordres monastiques, des abus des indulgences, des pèlerinages, sa position vis-à-vis de Wycleff et des Lollards. M. Gebhard consacre aussi quelques pages aux contradictions que l'on rencontre chez Langland quand il s'en prend aux abus de son époque. L'on s'est basé sur ces incohérences pour affirmer que *Piers the Plowman* n'est point l'œuvre du seul Langland, mais celle de plusieurs auteurs. L'examen de la critique de l'Église chez Langland n'a point fourni à M. Gebhard des arguments sérieux pour admettre plusieurs auteurs. La diversité de jugement se laisse, d'après lui, suffisamment expliquer par le développement naturel des idées d'un écrivain au cours des années.

Dans la seconde partie de son travail, M. Gebhard examine, au même point de vue que *Piers the Plowman*, les poésies de John Gower : *Mirour de l'Omme* (1376-1379), *Vox clamantis* (1381-1382), *Confessio Amantis* (1390-1393). L'auteur passe en revue la position de principe prise par Gower vis-à-vis du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, la critique du pape et de la curie, la défense de la supériorité ecclésiastique, etc., en un mot les mêmes points qu'il a examinés à propos de Langland.

La troisième partie de la dissertation est consacrée à la comparaison des critiques respectives de Langland et de Gower à l'endroit de l'Église à leur époque. D'abord, le point de vue des deux auteurs diffère. Gower veut, par sa critique, améliorer les hommes, en particulier le clergé, et peint un tableau de mœurs avec intention moralisante. Langland au contraire nous dépeint les diverses phases que traversent les luttes intérieures d'une âme qui, préoccupée de son salut éternel, cherche la vérité.

Les deux auteurs révèlent, dans leur conception théorique de l'autorité, l'influence du *De dominio divino* de Wycelff, mais en pratique soutiennent que l'on doit obédience et fidélité tant à l'autorité ecclésiastique que laïque comme à des institutions établies par Dieu même. Tous les deux reconnaissent la valeur historique de la papauté : le pape détient le pouvoir général de lier et d'absoudre. Ils ne critiquent point le principe, mais les réalisations nuisibles de cette puissance. A ce titre ils condamnent la « laïcisation » de l'Église. Ils ne reconnaissent cependant point la valeur des bulles et des lois pontificales. Gower ne se risque point à critiquer ou à attaquer les dogmes, tandis que Langland se déclare pour la théorie de la prédestination. Aussi trouve-t-on chez Gower une hostilité bien prononcée à l'endroit du mouvement lollard. Tous les deux rejettent la rémission des péchés « achetée à prix d'argent », les dispenses et les indulgences, et proclament que « la foi sans les œuvres est morte ». Langland rejette les bonnes œuvres comme inutiles au salut. Gower les admet dans le sens de l'Église. Il défend ainsi la valeur morale du culte des Saints et des péleri-

Digitized by Google

nages, que Langland dénonce comme un moyen de s'enrichir employé par les églises et les couvents. Les deux auteurs se rencontrent avec l'Eglise dans la discussion sur la théorie du péché originel et sa rémission par la mort du Christ, l'Incarnation, le dogme de la Trinité. Dans la question de la vénération des images, Langland se rapproche plus de Wycleff que Gower. Tous les deux regardent l'Église comme la communauté de tous les fidèles, c'est-à-dire de tous les vrais croyants. Tous les deux adhèrent à l'idée de Wycleff lorsqu'ils représentent les aspirations de la curie et du pape comme des manifestations de l'Antichrist.

Ces exemples peuvent suffire : nous ne pouvons relever ici la liste de toutes les différences et de toutes les ressemblances entre Langland et Gower que l'auteur donne aux pages 166-192 de son travail. Signalons toutefois la conclusion finale, que M. Gebhard formule ainsi : « Das durch diese litterarische Unabhängigkeit der beiden Dichter von einander ihre Kritik der kirchlichen Verhältnisse an Ueberzeugungskraft bedeutend gewinnt, is selbstverständlich » (p. 193). L'on nous permettra cependant de demander à l'auteur s'il a suffisamment contrôlé les assertions des deux écrivains par le témoignage d'autres sources contemporaines. Sans doute, la nature de son travail ne le réclamait point, mais la portée de sa conclusion finale n'en apparaîtra-t-elle pas diminuée aux yeux de tout lecteur non prévenu ?

— Après l'étude approfondie consacrée en 1911 par M. Ch. Oulmont à *Pierre Gringore*, voici une nouvelle publication concernant le « prince des sots », considéré au point de vue de ses idées politico religieuses. Ce travail est dû à M. N. Hamper et intitulé *Die Stellung des Dichters Pierre Gringore zur französischen Kirchenpolitik unter Ludwig XII.* (Diss.) (Metz, imprimerie du « Lothringer Zeitung », 1912. In-8, 58 p.) L'auteur nous montre successivement que Pierre Gringore est le représentant littéraire de la bourgeoisie moyenne, qu'il est adversaire de la centralisation, tant politique que religieuse, et qu'il est cependant partisan de la politique religieuse de Louis XI. Ce qui nous intéresse surtout, c'est son attitude vis-à-vis de la politique religieuse du roi. Comme dans le domaine temporel, Louis XII recherche dans le domaine religieux la centralisation à outrance. Le cardinal d'Amboise, gorgé de privilèges et de faveurs par Jules II et Alexandre VI, se conduisait en maître vis-à-vis du haut clergé et dans les élections religieuses et l'administration interne des abbayes. Gringore critique vivement la participation des membres du haut clergé aux affaires temporelles : il n'a point bonne opinion de leurs talents administratifs, ils les raille quand ils s'occupent de la guerre, et il couvre de ses épigrammes les créatures du cardinal d'Amboise, et les partisans de la « papelardise », c.-à-d. du système politico-religieux du moment. En somme Gringore est sympathique à l'Église, et il concède la nécessité d'une réforme. Celle-ci doit cependant se faire sans intervention de l'État. Il réprouve le mélange de la religion et de la politique, et, à ce point de vue, se déclare un adversaire acharné des visées du gouvernement.

Digitized by Google

Lorsque Louis XII entra en lutte ouverte avec le pape Jules II, il fit prendre la défense de l'Église gallicane par des écrivains influents comme Jean Lemaire, Jean d'Authon, Claude de Seyssel, André de la Vigne. Gringore, qui savait s'imposer au peuple, ne pouvait manquer au roi : Louis XII comprit le danger qu'il y aurait à l'avoir comme adversaire. Gringore fit volte-face : soit par intérêt, soit par patriotisme, de persiffleur indépendant du régime, il devint le « pamphlétaire royal », payé et inspiré par les politiciens. C'est ainsi qu'il prend la plume contre les ennemis de la France, Venise, les Suisses, et le pape. Gringore représente maintenant le gallicanisme théologique et royal, et M. Hamper analyse soigneusement dans ses écrits tous les passages qui sont l'expression de cette tendance. Gringore en vient à proposer Louis XII comme le justicier suprême, le *flagellum Dei*, qui finira par déposer le pape, cause de tout le mal. Mais il a peur de l'opinion publique, conservatrice, et il tâche d'établir une différence entre Jules II comme représentant de la papauté et Jules II prince temporel. La conclusion, c'est que le roi de France, pour faire aboutir la réforme de l'Église, peut traiter le pape en ennemi politique et le déposer.

Ces idées, que Gringore développait dans son théâtre, furent bientôt mises en pratique. Du moins on essaya de les réaliser.

En appendice à son travail, M. Hamper étudie *Gringore und die Publizisten zur Zeit Philipps des Schönen*. D'après lui, il est vraisemblable que Gringore a utilisé les écrits polémiques de Pierre Dubois et de Guillaume de Nogaret : les comparaisons de textes que M. Hamper établit ne sont cependant pas toutes également probantes. Dans un second appendice, l'auteur étudie *Die Beziehung des « flagellum Dei » zur Kaiseridee*. Dans son œuvre *Espoir de paix*, Gringore applique à plusieurs reprises l'expression de *flagellum Dei* à Louis XII. Il resort du contexte que le pamphlétaire royal attribue au roi l'exécution du jugement de Dieu contre le pape et le peuple italien. On retrouve le mot et l'idée chez Savonarole, dans son *Compendium revelationum*. M. Hamper y voit un prolongement de l'idée impériale (*die Kaiseridee*).

— L'étude récente du Dr Amann (*Die Vulgata sixtina von 1590. Eine Quellenmässige Darstellung ihrer Geschichte*. Fribourg e. B., Herder, 1912. In-8, XX-169 p. M 3,20) reprend dans son ensemble le sujet déjà traité, d'un point de vue plus particulier, par le P. Le Bachelet et Mgr Baumgarten. (RHE. 15 octobre 1912, p. 735-740). Aux sources utilisées par ses devanciers, l'auteur a pu joindre de nouveaux documents publiés par lui en annexe à son ouvrage : les dépêches de Badoero, ambassadeur de la république de Venise auprès du Saint Siège. Il nous donne en même temps la description détaillée de l'exemplaire de la Bible sixtine acquis en 1910 par le professeur Hoberg au profit du séminaire exégétique de Fribourg. L'étude elle-même comprend six parties : les causes et les débuts de la revision de la Vulgate au XVIe siècle, la commission sixtine, Sixte-Quint et la Bible, Sixte et la bulle « *Aeternus ille* », les adversaires de la Bible et de la bulle de Sixte-Quint, les controverses Ces controverses, ainsi que je l'avais indiqué

Digitized by Google

dans le compte rendu mentionné ci-dessus, portent principalement sur trois points : la Bible et la bulle de Sixte V et l'infaillibité pontificale, la promulgation de la bulle « *Aeternus ille* », le problème soulevé par la *Praefatio Clementina*. Au sujet du premier point, M. Amann n'a pas de peine à montrer que, même dans l'hypothèse d'une promulgation officielle de la fameuse bulle, l'infaillibilité pontificale n'est nullement compromise. Sixte-Quint s'est fait illusion en étendant à des questions d'ordre purement critique la compétence pontificale et l'assistance de l'Esprit-Saint, mais les affirmations solennelles de la bulle ne portent aucunement sur ce point. Elles ne visent que la déclaration d'authenticité de la Vulgate sixtine et de ce chef ne portent pas à faux, cette authenticité devant s'entendre dans le sens du concile de Trente. Quant au fait même de la promulgation de la bulle, M. Amann semble se rallier aux conclusions de Mgr Baumgarten en faveur de la promulgation. Son exposé n'est cependant ni très ferme, ni très clair, et dans une note ajoutée après coup (p. 153-154), l'auteur reconnaît que son travail sur ce point n'apporte pas la solution définitive. Il propose cependant une explication (p. 120) qui, selon lui, pourrait tout éclaircir et tout concilier. Si nous le comprenons bien, cette explication ne diffère pas sensiblement de l'hypothèse moyenne et conciliante émise par le P. Le Bachelet (*Études* du 5 octobre, 1912, p. 78). Conformément à l'attestation du *Magister cursorum*, la bulle aurait été affichée à Rome; mais elle énonçait un délai de quatre ou de huit mois pour les régions situées hors de la ville éternelle, en deçà ou au-delà des Alpes. Avant l'expiration de ce terme, l'obligation édictée n'avait rien d'absolu pour l'Église entière. Par là s'expliquerait que les *Avvisi* du 22 et du 25 août nous présentent la bulle, non pas comme étant déjà publiée, mais comme devant être publiée dans l'espace de quatre ou de huit mois, alors que, dans l'hypothèse d'une promulgation faite réellement le 10 avril et sortissant son effet juridique, les quatre mois stipulés pour les régions cisalpines auraient déjà été passés. Ceci étant, comme la bulle et la Bible furent retirées aussitôt après la mort de Sixte-Quint, survenue le 27 août, on a pu dire qu'il n'y a pas eu promulgation, en comprenant sous ce terme la cause et son effet juridique indispensable. Le P. Le Bachelet juge cette hypothèse indéniable en tant qu'elle exclut la promulgation définitive et absolue, il la trouve difficilement conciliable avec la plupart des témoignages positifs, en particulier avec la réponse du P. Azor, en tant qu'elle maintient une promulgation faite à Rome le 10 avril.

Touchant le dernier point, M. Amann est aussi catégorique que Mgr Baumgarten. Sixte-Quint n'a pas songé à retirer sa Bible pour la corriger. Les desseins de revision que lui prête Bellarmin sont ceux que l'entourage du pontife aurait voulu lui suggérer. La mort presque subite de Sixte-Quint est venue anéantir ces espérances (p. 132). E. Tobac.

— C'est une question épineuse que M. W. Plannet a traitée dans sa dissertation doctorale, *Die Honoriusfrage auf dem Vatikanischen Konzil*. (Marbourg, J. A. Koch, 1912). L'auteur a dépouillé une nombreuse littéra-

Digitized by Google

ture, qu'il classe naturellement (p. v-vii) en écrits anti-infaillibilistes et écrits infaillibilistes. C'est là en effet le nœud de la question du pape Honorius, telle qu'elle fut débattue au concile du Vatican. Nous ne pouvons songer à suivre ici M. Plannet dans le développement des innombrables discussions qu'il nous fait connaître. Mentionnons brièvement que l'auteur divise son travail d'après les divers arguments ou les diverses attitudes que les partisans de l'infaillibilité pontificale adoptèrent dans la discussion de la question d'Honorius, et qu'il fait suivre l'exposé de leurs arguments de la réponse des anti infaillibilistes. C'est ainsi qu'il traite successivement de l'hypothèse de la falsification des documents qui condamnent Honorius comme hérétique, de l'orthodoxie d'Honorius (arguments pour ou contre son orthodoxie, tirés de ses lettres, de la lettre du patriarche Sergius, du jugement des contemporains), de sa condamnation (par le synode de 680, par le pape Léon II, par le serment papal du *Liber Diurnus*, par les 7e et 8e conciles œcuméniques, par le pape Hadrien II, par le bréviaire romain), de la lutte au sujet du caractère de ses lettres envisagées comme déclaration *ex cathedra*.

L'étude de M. Plannet témoigne de beaucoup de recherches et d'un esprit clair et logique, mais l'auteur possédait-il bien le tempérament nécessaire pour traiter cette question *sine ira et studio* ? Sans doute, il affirme lui même (p. 89) que son travail « ne poursuit qu'un but purement historique et ne sera point un écrit de combat contre l'Église catholique romaine. » Mais il se hâte d'ajouter lui-même que pour qui doit suivre la marche des idées des infaillibilistes, il est difficile de ne pas se laisser aller à la satire. Pour lui, la façon dont la question du pape Honorius fut traitée au concile du Vatican démontre « combien la méthode jesuitico-scolastique influence et ruine la science de l'Église catholique romaine... Le cas d'Honorius et la façon dont les infaillibilistes l'ont traité est de nature à ouvrir les yeux à ceux qui jugent en toute liberté sur le caractère de l'Église (Papst-Kirche) moderne. » Cette conclusion de l'auteur ne doit cependant pas induire le lecteur à ne pas examiner avec intérêt le récit substantiel et bien documenté de cette dissertation.

— La brochure de son altesse royale le prince Jean Georges de Saxe, *Das Katharinenkloster am Sinai* (Leipzig, Teubner, 1912. In-8, 30 p. M. 3,20), ne manque pas d'intérêt. Cette monographie, pour courte qu'elle soit, (30 pages) donne une description très satisfaisante du fameux monastère, de son église, de ses trésors artistiques et de sa bibliothèque. Douze tables, comprenant quarante-trois photographies faites par l'auteur et sa princière épouse, fournissent une documentation bien choisie sur les différents sujets traités dans le texte.

Sans doute, nous n'y trouvons aucun renseignement nouveau — une littérature assez abondante étant consacrée au couvent du Sinaï, — mais il faut reconnaître que pour n'avoir séjourné que deux journées et demie au monastère, le prince de Saxe doit ne s'être accordé aucun répit pour se documenter et pour observer tout ce dont il nous fait part. Il reconnaît volontiers lui-même qu'il ne renseigne le lecteur qu'incomplètement, mais

Digitized by Google

comme souvenir de sa visite ce petit livre dénote chez son auteur un esprit d'observation soutenue et intelligente. Il n'y a qu'un reproche à faire, c'est que le prix est un peu exagéré. J. V.

— *Nominations.* — Le Dr E. von Dobschütz, professeur d'exégèse du N. T. à l'université de Breslau, passe à l'université de Halle.

Le Dr K. Brandi, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Gottingue, succède au professeur Breslau à l'université de Strasbourg.

Le Dr A. Schweitzer, *privatdozent* de théologie du N. T. à l'université de Strasbourg, a reçu le titre de professeur.

Le Dr F. J. Dölger, *privatdozent* à l'université de Wurzbourg, est nommé professeur extraordinaire pour la science générale des religions à l'université de Munster.

Le Dr P. Jakobsthal, *privatdozent* à l'université de Gottingue, est nommé professeur extraordinaire d'archéologie à l'université de Marbourg.

Le Dr H Krabbo, *privatdozent* d'histoire à l'université de Berlin, est nommé professeur extraordinaire des disciplines auxiliaires de l'histoire à l'université de Leipzig.

Le Dr H. Jordan, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Erlangen, a été créé docteur *honoris causa* par la faculté de théologie de l'université de Greifswald.

Le Dr J. Luther, bibliothécaire en chef de l'université de Greifswald, a reçu le titre de professeur.

— *Décès.* — Le Dr A. Resch, récemment décédé à Klosterlausnitz, à l'âge de 77 ans.

Angleterre, Écosse, Irlande. — La publication du second supplément du *Dictionary of national biography* est maintenant complètement terminée. Il comprend trois volumes. Nous avons déjà parlé du tome Ier (RHE, t. XIII, 1912, p. 760-761). Signalons dans les deux derniers volumes les biographies suivantes : *Samuel Rawson Gardiner*, historien († 24 février 1902), par le Prof. C. H. Firth (voir RHE, 1902, t. III, p. 452) ; *Cardinal Moran* († 16 août 1911), par M. S. E. Fryer (voir RHE, 1911, t. XII, p. 813) ; *Sir William Muir*, arabisant remarquable († 11 juillet 1905), par M. George Smith (voir RHE, 1905, t. VI, p. 913) ; *Adolf Neubauer*, orientaliste († 6 avril 1907), par le Chanoine Driver (voir RHE, 1907, t. VIII, p. 638) ; *Alfred Nutt*, folkloriste († 21 mai 1910), par M. H. R. Tedder (voir RHE, 1910, t. XI, p. 627) ; *York Powell, Regius professor* d'histoire moderne à Oxford († mai 1904), par M. H. A. L. Fisher (voir RHE, 1904, t. V, p. 653) ; *Whitley Stokes*, celtiste éminent († 13 avril 1909), par le Dr Norman Moore (voir RHE, 1909, t. X, p. 632) ; *John Strachan*, autre celtiste, professeur à Manchester († 25 septembre 1907), par M. Peter Giles (voir RHE, 1908, t. IX, p. 183-184) ; *William Stubbs*, évêque d'Oxford, éminent historien († 22 avril 1901), par le Prof. T. F. Tout (voir RHE, 1901, t. II,

Digitized by Google

p. 644) ; *George Tyrell* († 15 juillet 1909), par M. J. M. Rigg (voir RHE, 1909, t. X, p. 623) ; *John Wordsworth*, évêque de Salisbury, éminent éditeur de textes bibliques et écrivain ecclésiastique († 16 août 1911), par le Chanoine Watson (voir RHE, 1911, t. XII, p. 813).

Le second volume de l'*Index to the Charters and Rolls in the department of Manuscripts* du British Museum vient de paraître. Il est dû à M. Henry John Ellis. Il comprend les chartes et les rôles des établissements religieux et autres corporations et, en outre, un *index locorum* des acquisitions faites de 1882 à 1900. Prix : 35 shillings.

Vient de paraître dans la collection *The Mediaeval Towns*, publiée par l'éditeur Dent, *The Story of Jerusalem* par le Colonel Sir C. M. Watson (Londres, 1912, xx-389 pages. Prix : 4 sh. 6 et 5 sh. 6). L'ouvrage comprend neuf chapitres : 1. L'Ancienne cité ; 2. Jérusalem et les Rois (1048-586 av. J.-C.) ; 3. De la captivité à Hérode le Grand (586 av. J.-C. - 2 apr. J.-C.) ; 4. Jérusalem sous les empereurs grecs et romains (2-637) ; 5. La conquête mahométane (637-1099) ; 6. Le royaume chrétien (1099-1187) ; 7. Saladin et ses successeurs (1187-1291) ; 8. Jérusalem de la chute d'Acre à nos jours (1291-1912) ; 9. Reliques du passé. — Le livre est muni de plans et de cartes et illustré avec goût. On trouvera dans la même série une monographie consacrée à chacune des villes suivantes : Avignon, Bruges, Bruxelles, Cambridge, Ferrare, Florence, Londres, Milan, Oxford, Paris, Rome, Rouen, Santiago (Espagne), Séville, Sienne, Venise, Vérone, et à quelques autres encore.

Dans un livre pesant et volumineux de près de 600 pages, le Rév. G. Hartwell Jones s'est proposé d'étudier les effets religieux, sociaux, littéraires et scientifiques des grands mouvements de pérégrination qui ont entraîné, au moyen âge, clercs et moines celtiques sur les routes de l'Europe continentale et jusqu'en Orient. Le titre de l'ouvrage : *Celtic Britain and the Pilgrim Movement* (Londres, 1912) est inexact, car l'auteur s'est occupé, comme de raison, d'autres Celtes que ceux de Bretagne, savoir les Irlandais, qui ont été longtemps les *peregrini* par excellence.

L'auteur ne paraît pas avoir procédé par investigations systématiques (cfr p. v), mais il a incontestablement beaucoup lu, et il déverse assez confusément dans son livre le résultat de ses lectures. Il se laisse ainsi entraîner à des hors-d'œuvres tout à fait regrettables. D'autre part, il fait preuve d'un manque total de critique lorsqu'il accepte, sans en contrôler la valeur, toutes les données de l'hagiographie celtique qui paraissent appuyer ses idées. Les erreurs de détail dues à d'autres causes sont fort nombreuses. Les citations d'auteurs gallois sont prodiguées d'un bout à l'autre du livre sans accompagnement de traduction.

En définitive, ce sujet instructif et attrayant est à traiter à nouveau. L'écrivain qui le reprendra, s'il s'en fait une conception nette, critique et sobre, trouvera bien peu de notions utiles dans les développements arbitraires et les interminables citations de M. Hartwell Jones. *Nimia moles, fructus exiguus.*

Digitized by Google

Le Right Rev. ALFRED GEORGE EDWARDS, évêque de Saint-Asaph, retrace à grands traits les phases principales et les événements les plus considérables de l'histoire ecclésiastique du pays de Galles, depuis les origines jusqu'à la question très actuelle du *Welsh disestablishment Bill*, dans *Landmarks in the History of the Welsh Church* (Londres, 1912, VI-317 p. Prix : 6 sh.). Ce livre n'apprendra rien aux spécialistes ; il n'est pas basé sur les derniers résultats des études historiques. L'ouvrage capital, *History of Wales* de J. E. Lloyd (Londres, 1911) (RHE, t. XII, 1911, p. 811) n'y est même pas mentionné. Il est pénible de voir l'auteur s'appuyer encore (p. 41), pour montrer l'indépendance de l'Église galloise au VIe siècle, sur la prétendue lettre de Dinoot (trad. lat. dans Migne, PL. t. LXXX, c. 21-24), document dont l'inauthenticité est depuis longtemps notoire. Représenter les Culdées comme « les plus anciens moines celtiques » (p. 81) est une autre erreur, comme j'aurai l'occasion de le montrer prochainement.

La *Catholic record Society of Ireland*, qui compte actuellement 400 membres et dont la mission est de publier les documents inédits intéressant l'histoire nationale de l'île et notamment l'histoire religieuse, ou bien de donner de meilleures éditions de textes jusque là mal édités, vient de publier son premier recueil de travaux : *Archivium Hibernicum, or Irish Historical Record*, vol. I (S. Patrick's College, Maymooth, and Gill and Son, Dublin, 1912. In 8, 383 p. Prix : 10 sh. et 15 sh.). Signalons les mémoires suivants : *The Per Obitum Volumes in the Vatican Archivio* (Dr DONNELLY) ; *A List of Ecclesiastics who took the oath of allegiance* (1774) (Rev. REGINALD WALSH) ; *Toin O'Cuileannain, Bishop of Raphoe* (1625-1661), cinq poèmes irlandais composés pour cet évêque vers 1649, avec traduction (Rev. JOHN MAC ERLEAN) ; *The Irish Seminary at Toulouse* (Rev. PATRICK BOYLE) ; *Letter of James II to the General of the Dominicans* (Rev. REGINALD WALSH), etc. Le volume est muni d'un bon index.

M. J. HERBERT SLATER rend compte dans les colonnes de l'*Athenaeum* (4 et 11 janvier 1913, p. 14-15 et 44-45) des ventes de manuscrits et de livres imprimés qui ont eu lieu, dans les Iles Britanniques, dans le courant de l'année 1912.

Une correspondance échangée dans l'*Athenaeum* (21 décembre 1912, p. 754 ; 4 et 11 janvier 1913, p. 15 et 44) entre le paléographe bien connu de l'université de Saint Andrews, M. W. M. LINDSAY et le doyen de Lichfield, le Rev. H. E. SAVAGE, fera connaître aux érudits les difficultés qu'ils sont exposés à rencontrer, au cours de leurs recherches, dans certaines bibliothèques capitulaires peu fréquentées d'Angleterre.

Les *lectures* suivantes ont été faites cet hiver :

Au commencement de décembre, à Malvern : *On the Worcester Cathedral Manuscripts*, par le Dr WILSON, chanoine de Worcester.

Le 11 janvier, au septième meeting annuel de l'*Historical Association* : *Public libraries and their use for students and teachers of History*, par Miss SKEEL.

Digitized by Google

Le 24 janvier, au *Viking Club* : *The Cult of the Norwegian Saints in England and Scotland*, par le Dr Ed. Bull.

Le 2 février, au *Victoria and Albert Museum* : *Monasteries and Cathedrals of mediaeval England*, par M. Bannister Fletcher.

Le 5 février au même musée : *Mediaeval ecclesiastical and civil Costume*, par M. Kaines Smith.

Le 7 février, à l'*Irish Literary Society* : *How Henry VIII obtained the title of King of Ireland*, par Mrs Alice Green.

Le 13 février, au *Town Hall* de Kensington ; *Jacopone da Todi*, par le Prof. Edmund Gardner. Cette *lecture* fut suivie de quelques observations du R. P. H. Thurston d'après lesquelles les *laude* des poètes franciscains auraient donné naissance à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le 13 février, au *Lindsey Hall* : *Christianity and comparative religion*, par le Rev. Dr J. Estlin Carpenter.

Le 15 février, à la *Catholic reference Library* : *The Comparative Study of Religions*, par le R. P. Martindale, S. J.

Les 6, 7, 10 et 11 mars, au *King's College* de Londres ; *Nestorius and his Position in the history of Christian Doctrine*, par le Prof. Fr. Loofs, de l'université de Halle.

Le 11 mars, à la *Society of Antiquaries* ; *The earliest Christian art in Rome*, par le Prof. Percy Gardner.

Le professeur Kuno Meyer, de l'université de Berlin, a donné à *University College*, de Londres, durant le second terme de la présente année scolaire des classes de vieil irlandais et de gallois pour les étudiants en langues celtiques et, en outre, pour le public, trois *lectures*, la première (27 janvier) sur la transmission de la culture des lettres en l'Irlande, la seconde (10 février) sur les races et les langues de Grande-Bretagne et d'Irlande, et la troisième (24 février) sur l'origine et les premières phases du développement de la légende d'Arthur. La première de ces leçons, pleine d'aperçus nouveaux et d'informations concluantes, vient d'être publiée sous le titre de *Learning in Ireland in the 5th century and the transmission of letters* (Dublin, 1913, 29 p. Prix : 1 sh).

Le Conseil de la *Henry Bradshaw Society* a confié au Dr Lawlor, professeur d'histoire ecclésiastique à Trinity College (Dublin), l'édition du martyrologe joint au psautier de Ricemarch, manuscrit du XIe-XIIe siècle, conservé à la bibliothèque de Trinity College, Dublin, sous la cote A. 4.20.

Les syndics de l'*University press* de Cambridge se proposent de publier une *History of India* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, sur le modèle de la *Cambridge modern history*. L'ouvrage complet comprendra six volumes de 600 pages environ, deux volumes étant consacrés à chacune des trois grandes divisions de l'ouvrage : *Ancient India* ; *Mohamedan India* et *British India*.

Une nouvelle revue trimestrielle anglaise, *The Constructive Quarterly*, a publié le 1er mars sa première livraison. Le sous-titre du *Quarterly* en indique le caractère : *A new and comprehensive record of Christian faith*,

Digitized by Google

work and thought in all the Churches. Le caractère international et interconfessionnel du périodique apparaît nettement dans le sommaire du premier numéro où l'on trouve notamment les articles suivants : *Union among Christians* (WILFRID WARD) ; *A German view of Sola Fide* (Prof. Dr FRIEDRICH LOOFS) ; *The Church of France to-day* (GEORGES GOYAU) ; *Reforms of Pius X* (Rev. JOHN J. WYNNE, S. J.) ; *The peaceful and the warlike Ideal* (Prof. WILLIAM SANDAY). Le directeur M. SILAS MAC BEE s'est assuré, en outre, la collaboration des écrivains suivants : Cardinal Gibbons, Mgr Batiffol, Baron von Hügel, M. A. J. Balfour, Chanoine Scott Holland, Doyen W. R. Inge. Prix de la livraison : 3 sh. Abonnement annuel : 10 sh. Éditeur : H. Frowde, Oxford University Press.

Nominations. — Un récent rapport publié par la Commission royale chargée de réorganiser les archives publiques (*public records*) a eu pour résultat la création d'un comité d'érudits et d'historiens chargé de contrôler, de concert avec le *Master of the Rolls*, président de droit dudit comité, les publications du *Record office*. Ce comité se compose des savants dont les noms suivent : Prof. C. H. FIRTH, Prof. A. F. POLLARD, Dr REGINALD LANE POOLE, M. H. W. V. TEMPERLEY, Prof. P. VINOGRADOFF, Sir H. MAXWELL LYTE, M. C. G. CRUMP, C. JOHNSON (secrétaire).

Le Dr JOHN F. HOGAN ayant été élevé à la « présidence » du Collège de Maynooth, le Rev. Father MAC SWEENEY, celtiste et littérateur bien connu en Irlande, a été désigné pour prendre la direction de l'*Irish Ecclesiastical Record*. A cette occasion la revue a inauguré une nouvelle série.

Le Dr ARTHUR S. HUNT, *fellow* de Queen's College, à Oxford, a été nommé professeur de papyriologie.

M. H. M. CHADWICK a été nommé professeur d'anglo-saxon à l'Université de Cambridge, en remplacement du Dr Skeat, décédé (RHE, 1913, t. XIV, p. 209).

Le 20 février, M. C. H. FIRTH, *Regius Professor* d'histoire à l'Université d'Oxford, a été élu président de la *Historical Society* ; le Prof. OMAN et le Rév. W. HUNT, vice-présidents.

Décès. — Le 23 novembre 1912, EDWARD ARBER, philologue, ancien professeur émérite de langue et de littérature anglaises à l'Université de Birmingham, auteur de *A Christian library* (1907).

Le 13 décembre, à Londres, le R. P. JOHN GERARD, S. J., qui fut directeur du *Month*, revue où il publia maints articles. Il était né à Édimbourg, le 30 mai 1840. On lui doit, entre autres, les deux ouvrages suivants : *Centenary Record : Stonyhurst* (1894) et *What was the Gunpowder plot ?* (1897). Un article nécrologique accompagné d'un portrait lui a été consacré dans le *Month* de janvier 1913 (p. 1-7).

Le 15 janvier 1913, à Paris, LORD ASHBURNHAM, né le 28 octobre 1840, reçu dans l'Église catholique en 1872, fils du grand bibliophile. En 1883, il vendit pour la somme de 45,000 livres sterling une partie de la collection paternelle, les *Stowe manuscripts*, lesquels furent acquis, partie par le British Museum et partie par la Royal Irish Academy de Dublin. La collec-

Digitized by Google

tion Ashburnham comprenant 166 manuscrits provenait des vols Libri et du fonds Barrois, lesquels furent vendus en Allemagne pour la somme de £ 24.000, en 1887.

A la fin de janvier, M. Erikr Magnusson, sous-bibliothécaire de l'université de Cambridge de 1871 à 1910. Né et élevé en Islande, il donna des conférences sur l'islandais à Cambridge et traduisit, en collaboration avec William Morris, plusieurs sagas de son pays.

Le 5 février, à Worthing, le Rév. George Broadley Howard, né à Derby en 1827, auteur de *The Christians of St Thomas and their liturgies* (1864). Il travailla à l'union de l'Église orthodoxe avec l'Église anglicane et fonda à cet effet la *Nicene Churchmen's Union*, qui devint en 1906 l'*Anglican and Eastern Orthodox Churches Union*. L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — M. L. Wahrmund, professeur de droit à l'Université de Prague, bien connu pour ses recherches historico-canoniques sur le droit d'*exclusive*, vient de publier un nouvel article sur ce sujet dans les *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissenschaften* de Vienne, (t. 170, 1912, In-8, de 51 p.), intitulé : *Die Kaiserliche Exklusive im Konklave Innozenz XIII.* Après le décès de Clément XI s'ouvrit le conclave, le 31 mars 1721, qui se termina le 8 mai de cette année par l'élection au pontificat d'Innocent XIII. Ce conclave a offert ceci de particulier qu'il s'y est vu produire, par la voix du cardinal Althann, une intervention de l'empereur Charles VI contre l'élection éventuelle du cardinal Paolucci, partisan du népotisme. Le cardinal Francesco Barberini note dans son journal, à propos de cette exclusive, qu'elle était « *tam inexspectata ac insolita* ». Or, dans le cas présent, il ne s'agissait pas d'une *exclusiva votorum*, puisque Althann prononça l'exclusive après le vote, mais bien d'une *exclusiva formalis*. M. Wahrmund infère de ce fait que l'exclusive prononcée sous cette forme, sans être entièrement neuve, puisqu'elle eut lieu déjà antérieurement, se manifesta, en 1721 d'une manière éclatante, de façon à frapper tous les esprits. Le récit de ces événements est consigné dans une espèce de journal d'un secrétaire du cardinal Fr. Barberini sur ce conclave ; il renferme nombre de documents précieux sur l'exclusive du cardinal Paolucci et provient de la bibliothèque Barberini (LI, 59).

M. Ad. Helbok se propose de publier un *Voralbergisches Urkunbenbuch* où seraient mises au jour toutes les chartes de ces contrées depuis l'année 1300 à 1500. Ce cartulaire engloberait ainsi les seigneuries de Vaduz, Schellenberg, Grünenbach, Simmerberg, Altenborg, Kellhöfe et Hohenegg. Il y aurait deux parties dans le travail ; d'abord une publication de textes, ensuite des régestes. L'auteur a exposé son plan de travail dans l'*Archiv für Geschichte und Landeskunde Voralbergs*, t. VIII (1912) p. 1-18.

Nous devons réparer un oubli en signalant ici l'excellente revue qui se publie depuis huit ans à Innsbruck, sous le titre : *Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Voralbergs*, édités sous la direction de

Digitized by Google

M. Mayr, archiviste de la ville et professeur à l'Université d'Innsbruck. La revue est mensuelle (Innsbruck, Wagner); elle est, en grande partie, alimentée par les dépôts d'archives du Tyrol et du Voralberg. Une première série comprend des *Abhandlungen*, une seconde des *Mitteilungen* et une troisième un *litterarische Rundschau*; cette dernière est consacrée, généralement deux fois par an, à un aperçu bibliographique de l'histoire du Tyrol et du Voralberg par M. Fr. Wachter. Les articles de fond sont très souvent des études se rapportant à l'histoire religieuse de ces provinces autrichiennes; en 1912, y ont paru des travaux de J. Schöch, Schatz, Steinberger, etc.; une mention spéciale est due à la monographie sur un personnage religieux du XVIe siècle de H. Ammann : *Gregor Angerer von Angerburg, Bischof von Wien-Neustadt, Propst und Dekan an der Domkirche von Briren.* H. Nelis.

Belgique — Nous avons annoncé dans une précédente chronique le tome Ier du *Geschiedkundige Boekenschouw over het huidige West-Vlaanderen in 't algemeen en zijne gemeenten in 't bijzonder* par l'abbé P. Allossery (RHE, 1912, t. XIII, p. 585). Le second volume de ce répertoire vient de paraître (Bruges, L. De Plancke, 1913. In-8, VI-519 p.) Il contient la bibliographie rétrospective des communes et des paroisses de la Flandre Occidentale prises en particulier. L'auteur suit ici l'ordre alphabétique. Contrairement aux principes suivis dans le tome Ier, pour lequel M. Allossery arrêtait son relevé bibliographique à la date où les *Annales de la société d'Émulation de Bruges* commencent leur *Bibliographie* périodique, le tome II reprend aussi les indications de cette *Bibliographie* et fournit donc la liste complète de la bibliographie locale jusqu'à nos jours. Ce présent volume ne présente naturellement pas l'importance générale qu'avait le premier tome. Pour les historiens de la Flandre, il n'en sera que plus précieux. Nous n'avons point marchandé nos éloges au premier volume du *Boekenschouw* et nous ne pouvons que les répéter au sujet du présent fascicule.

— L'on se rappellera peut-être que, à l'étude de la question assez embrouillée des Quatre Couronnés, Mgr Duchesne apporta il y a quelque temps une contribution importante par son article sur *Le culte romain des Quatre Couronnés* (RHE, 1912, t. XIII, p. 192-193). Au moment de l'apparition de cet article, nous en avons relevé tout l'intérêt et nous avons aussi mis en relief les divergences de vue qui séparent Mgr Duchesne et le bollandiste H. Delehaye quant à l'appréciation de la légende des Quatre Couronnés. Comme on pouvait s'y attendre, le R. P. Delehaye a tenu à répondre à l'article de Mgr Duchesne et il profite d'une publication récente de M. P. Franchi de' Cavalieri, *I Santi Quattro* (*Studi e testi*, t. XXIV, 1912, p. 57-66) pour reprendre brièvement l'examen du problème dans les *Analecta Bollandiana* de janvier dernier (t. XXXII, p. 63-71), sous le titre *Le culte des Quatre Couronnés à Rome.*

Pour plus de clarté, l'on nous permettra de résumer brièvement le système que défendent respectivement le R. P. Delehaye, Mgr Duchesne et M. P. Franchi de' Cavalieri. D'après le bollandiste, on célébrait à Rome,

Digitized by Google

dès le milieu du IVe siècle, l'anniversaire des cinq martyrs pannoniens dont les Actes sont connus sous le titre de *Passio SS. Quatuor Coronatorum*. Leur culte était localisé sur la voie labicane, où leurs corps furent transférés à une époque indéterminée, peut-être dans les premières années de la paix de l'Église. Plus tard on les honora également sur le Célius. Pour des raisons difficiles à préciser l'attention ne fut d'abord attirée que sur les quatre premiers noms du groupe : Simpronianus, Claudius, Nicostrate, Castorius. Simplicius fut souvent négligé, ce qui est d'ailleurs conforme au rôle secondaire qu'il joue dans le récit. Le nom populaire du groupe fut dès lors *Quatuor Coronati*. Les lecteurs de la *Passio* finirent par être frappés de la contradiction qui existait entre le nom de Quatre Couronnés et le nombre exact des martyrs pannoniens. Les imaginations travaillèrent : on fut amené à se persuader que les cinq Pannoniens et les Quatre Couronnés formaient deux groupes distincts et qu'une confusion s'était produite. On imagina une rédaction nouvelle de la passion qui semblait rendre compte des difficultés : elle fut ajoutée en appendice à la passion pannonienne, après qu'on eut fait subir à celle-ci une mutilation dont la trace est reconnaissable.

En opposition avec cette thèse, Mgr Duchesne soutient que le centre primitif du culte des Pannoniens à Rome est l'église du Célius : la translation des corps au cimetière de la voie labicane eut lieu beaucoup plus tard. Dans le principe, on n'honorait à Rome que quatre martyrs. Ils furent l'objet d'un double récit : celui de la Passion de saint Sébastien, où ils jouent un rôle sous leurs véritables noms, et une autre, parti du tombeau de la voie labicane, où ils était désignés sous l'appelations de Quatre Couronnés (légende romaine dite des quatre corniculaires). L'apparition tardive de la passion pannonienne à Rome ne modifia en rien la situation, si ce n'est qu'elle conduisit à ajouter le nom de Simplicius à la liste primitive et qu'ainsi l'expression Quatre Couronnés, restée en usage, servit à désigner un groupe non plus de quatre, mais de cinq personnes. Un hagiographe romain essaya de combiner la légende pannonienne avec celle des Quatre Couronnés en distinguant ceux-ci d'avec les cinq martyrs de Pannonie.

Enfin, M. P. Franchi de' Cavalieri est d'accord avec le P. Delehaye pour placer l'origine du culte de ces saints sur la voie labicane et non sur le Célius, mais il n'admet aucune translation de reliques. Seulement, on identifia les Pannoniens avec quatre anonymes qui reposaient dans le cimetière suburbain et qui y étaient peut-être représentés recevant des couronnes de la main du Christ. On leur fit une histoire, après que leur culte eut été transporté sur le Célius : ce fut celle des quatre corniculaires. Lorsque plus tard la Passion des Pannoniens arriva à Rome, on tenta une conciliation, qui aboutit à la monstruosité que l'on sait.

Les deux adversaires du P. Delehaye présentent eux-mêmes des systèmes divergents, mais ils s'accordent à n'attribuer aucune influence sur la formation de la légende romaine (celle des quatre corniculaires) à la légende pannonienne. Elles seraient primitivement indépendantes ; la soudure est l'œuvre d'un troisième hagiographe, qui n'est l'auteur ni de l'une ni de l'autre.

Digitized by Google

Dans sa réponse, le R. P. Delehaye s'arrête à trois points principaux : 1) localisation du culte à Rome 2) translation des reliques, 3) origine de la légende romaine des quatre corniculaires.

Pour ce qui concerne la localisation du culte, le P. Delehaye maintient, « jusqu'à plus ample informé » — l'antiquité de la leçon du codex bernensis du férial hiéronymien qui parle du Célius n'étant pas démontrée — qu'il faut placer sur la voie labicane le premier sanctuaire romain où l'on fit mémoire des martyrs de Pannonie. Quant à la translation des reliques, on doit rester dans l'incertitude. Il n'existe aucun témoignage formel qui permette d'affirmer que les corps des saints aient été transportés de leur pays à Rome : mais les pélerins du VIIe siècle ont vénéré leur tombeau sur la voie labicane. Enfin, pour l'origine de la légende romaine, le P. Delehaye persiste à la rattacher à la légende pannonienne. Il démontre bien, à notre avis, que celle-ci peut avoir été apportée très tôt à Rome, étant donné son indiscutable antiquité. Il appelle aussi, avec beaucoup d'à propos, l'attention sur le fait que la légende des quatre corniculaires suppose l'existence et la connaissance de la légende pannonienne.

Tout en inclinant, dans l'état actuel de la controverse, à se ranger du côté du P. Delehaye plutôt que du côté de Mgr Duchesne et M. Franchi de' Cavalieri, on ne peut oublier qu'il reste encore bien des points d'interrogation. En rendant compte antérieurement de l'article de Mgr Duchesne nous faisions prévoir la réponse du P. Delehaye, en ajoutant : « Puisse de cette nouvelle controverse sortir enfin la lumière ! » Il faut avouer que, pour le moment, nous n'en sommes pas encore là.

— Poursuivant la série de ses recherches sur le comté de la Roche et les princes qui l'administrèrent, M. l'abbé VICTOR HABRAN nous donne une étude très érudite sur le fondateur de la dynastie rochoise, Henri, fils d'Albert III de Namur et de la comtesse Ida : *Henri Ier, premier comte de la Roche*. In-8, 39 p. (Extrait des *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*. 1912, t. XLVII des *Annales*. Arlon, Impr. F. Bruck). 1912. Henri Ier se rattache, par les femmes, aux Carolingiens et sa famille, qui compta parmi ses membres le cardinal Frédéric, élu pape sous le nom d'Étienne X (1047-1058), fut l'une des plus nobles de la Lotharingie. Henri Ier (vers 1068-1139 environ), comte de la Roche, ne nous apparait guère que dans ses fonctions d'avoué de la célèbre abbaye de Stavelot-Malmédy (1088-1128). « L'officier public, le justicier, l'administrateur et le lettré nous restent inconnus. Nous ne pouvons non plus le suivre dans sa vie intime pour surprendre sa piété et son cœur. Si j'envisage pourtant notre comte sous ces différents aspects, ajoute l'auteur, ce n'est qu'un prétexte pour esquisser son temps et dépeindre la société médiévale qui seront comme le vase d'albâtre à travers lequel nous devinerons assez sûrement les faits et gestes de notre héros. » (p. 8-9). Le procédé, suivi par M. V. HABRAN, est-il à l'abri de toute critique ? Nous en doutons.

F. BAIX.

— A la suite des études de M. J. Greven et de M. G. Kurth (RHE, t. XIII, 1912, p. 714 sv., et p. 768), Mgr E. SCHOOLMEESTERS consacre à

Digitized by Google

l'origine des béguines une notice où il examine certains points secondaires de cette intéressante question (*Lambert-le-Bègue et l'origine des Béguines*. Liège, 1912. In-8, 8 p.). Il établit d'abord, par le témoignage du prêtre Lambert lui-même, que celui-ci fut curé à Liège, et sans aucun doute de la petite église de Saint-Christophe, située au faubourg d'Avroy. Ensuite il ajoute un nouveau témoignage à ceux produits par M. G. Kurth en faveur de la provenance liégeoise des béguines : celui de Jean de Nivelles, chanoine de Saint Jean à Liège. Tout en négligeant d'en donner la référence exacte, l'auteur cite un texte de Jacques de Vitry qui montre maître Jean tremblant que les vierges qu'il a acquises au Seigneur par sa prédication et son exemple n'aient été violentées par la soldatesque brabançonne saccageant Liège en 1212. Ces vierges ne peuvent être que des béguines, d'après Mgr Schoolmeesters. Enfin celui-ci, se basant sur deux textes inutilisés jusqu'ici du cartulaire de l'abbaye de Saint-Laurent, identifie les « *sorores* » habitant dès le début du XIIIe siècle autour de l'église Saint-Christophe, avec les « *beguinae* », qui vers le milieu du même siècle occupaient l'endroit s'étendant depuis la fontaine de Saint-Lambert jusqu'au petit pont derrière Saint-Jacques et la rue qui va du pont d'Avroy au puits. Au sujet de celles-ci, Henri, abbé de Saint-Laurent et le vicaire perpétuel d'Avroy décidèrent, le 22 février 1253, qu'elles payeraient non plus quatre deniers mais seulement treize sous liégeois (l'auteur lit trente par inadvertance) au prêtre et au clerc qui leur administrent l'extrême-onction. Or, raisonne Mgr Schoolmeesters, c'est en 1224 que le cardinal-légat Conrard de Porto a imposé aux « *sorores* » habitant autour de Saint-Christophe de payer quatre deniers au lieu de cinq comme l'avait décidé Thomas de Hemricourt, archidiacre de Condroz, entre 1207 et 1220. Donc les « *sorores* » d'avant 1224 sont les mêmes que les « *beguinae* » dont il est question en 1253. La hâte avec laquelle l'auteur a voulu renforcer sa thèse par des arguments nouveaux lui a fait commettre une distraction fâcheuse. En effet, le cardinal de Porto a ordonné uniquement en 1224 aux « *sorores* » logées autour de Saint-Christophe que chaque maison occupée par elles serait taxée à une redevance de cinq deniers (l'auteur traduit *quatre*, ce qui facilite l'identification des « *sorores* » avec les « *beguinae* ») et non plus de quatre (ici l'auteur traduit : *cinq*) comme Thomas de Hemricourt l'avait prescrit auparavant. Ce texte ne fait aucune allusion au sacrement de l'extrême-onction. Il est d'ailleurs inadmissible que chaque sœur ait été obligée à payer cinq deniers pour l'administration d'un sacrement qui se conférait aussi rarement. Les cinq deniers imposés en 1224 semblent être plutôt un loyer d'habitation. Les deux textes apportés par Mgr Schoolmeesters ne permettent donc pas d'identifier les « *sorores* » de 1224 avec les « *beguinae* » de 1253. Quant au document portant cette dernière date, il prouve qu'il y eut des béguines à Liège au milieu du XIIIe siècle, ce que démontraient déjà les chroniques contemporaines de Gilles d'Orval et de Godefroid de Trois-Fontaines, ainsi que la charte d'exemption accordée en 1258 aux béguines par le prince-évêque Henri de Gueldre.

F. Callaey, O. M. Cap.

— Continuant ses études d'histoire franciscaine, M. H. Matrod vient de

Digitized by Google

publier dans les *Études Franciscaines* une série de *Notes sur le voyage de frère Jean de Plan-Carpin*. (Couvin, maison St Roch, 1912. In-8, 80 p. 2 f.) Le frère Jean fut chargé en 1245 par Innocent IV d'une ambassade auprès du chef des Tartares. Il mit deux ans pour faire ce voyage dans un monde inconnu des Européens. Il fit une relation très intéressante de cette prodigieuse expédition à travers l'Asie. M. Matrod commente les principaux traits de cette relation afin de mieux faire connaître la physionomie morale du courageux franciscain. Le savant auteur relève aussi l'importance de ce voyage pour le bien général de la chrétienté. M. Matrod a pleinement réalisé son but: et il a rendu un nouveau service à l'histoire franciscaine en décrivant cette noble figure. Le frère Jean montra le chemin de l'Orient à cette pléiade de missionnaires qui, cinquante ans après, couvraient la Chine.

TH. V. D., O. M. C.

— Dans un travail sur *Le comte L. C. M. de Barbiano di Belgiojoso et ses papiers d'État conservés à Milan. Contribution à l'histoire des réformes de Joseph II en Belgique* (BCRH 1912, t. LXXXI, p. 147-332. Extrait. Bruxelles, Weissenbruch. In-8, 190 p.) M. A. CAUCHIE donne un inventaire des archives de ce personnage conservées à Milan. Cet inventaire signale de nombreux documents intéressant l'Église de Belgique à l'une des périodes les plus critiques de son histoire (1782-1787). Il est précédé d'une étude sur la carrière militaire, diplomatique et gouvernementale de Belgiojoso.

Cette notice montre quelles furent, dans le plan d'ensemble des réformes de Joseph II, les entreprises de l'empereur en matière religieuse et jusqu'à quel point Belgiojoso fut l'instrument de son maître pour la réalisation de ces plans. L'exposé est agrémenté de larges extraits, empruntés à la correspondance échangée entre l'empereur et son ministre. Parmi les pièces inédites nous signalerons spécialement la lettre de Belgiojoso à l'empereur du 5 mai 1787 et celle du même personnage au prince de Kaunitz du 4 juillet 1787. Pour se disculper auprès du gouvernement de Vienne, Belgiojoso cherche à rejeter la responsabilité des événements en bonne partie sur le clergé belge, contre lequel il s'élève avec aigreur et violence.

— Nous avons eu l'occasion de faire connaître à nos lecteurs (t. VIII, 1907, p. 386-387) un premier volume du P. ANDRÉ DE SAINTE-MARIE des Carmes Déchaussés sur les missions de l'Inde. Un autre volume vient de paraître : Il est intitulé *Champs et moissons d'apostolat dans l'Inde Malabare et Tamoule* (Bruges, s. d. In-8, illustré, de 239 p.). C'est une compilation de lettres et d'articles de missionnaires. Ceux-ci, dispersés en diverses régions et mêlés à la population, peuvent nous faire connaître d'une manière autorisée le pays avec ses légendes, ses coutumes et sa religion. Nous signalons entre autres le chap. II : *Notes et croquis au sujet de la religion et du culte des Hindous de Travancore*. Il offre un intérêt spécial d'actualité en ce moment de recherches actives sur l'histoire des religions. P. D.

— Le *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium* occupe une place importante parmi les grandes entreprises scientifiques de notre époque.

Digitized by Google

Cette collection, destinée à compléter les Patrologies grecque et latine de Migne, n'est pas sans intérêt pour les historiens, car elle doit mettre à leur disposition tous les documents historiques qui forment une notable partie des littératures syriaque, arabe, éthiopienne, copte et arménienne. Elle s'adresse aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec les langues orientales aussi bien qu'aux orientalistes, puisque la traduction latine de chaque ouvrage est publiée et vendue séparément, sans le texte oriental.

Fondée en 1903 par notre ami le Dr J.-B. Chabot, avec le concours de deux orientalistes de grand mérite, le prof. Ignazio Guidi et le prof. H. Hyvernat, le *Corpus* a déjà publié 72 volumes ou fascicules. Une circulaire, jointe au dernier volume paru, annonce que désormais la publication se fera sous la direction commune des deux universités catholiques de Louvain et de Washington, qui se sont concertées pour en assurer la continuation régulière et en poursuivre l'achèvement. C'est là une heureuse nouvelle, rassurante pour ceux qui estimaient que la publication dépassait les limites d'une entreprise privée, et qui craignaient pour son avenir. Les deux savantes institutions qui viennent d'adopter le *Corpus* comptent dans leur corps enseignant assez d'orientalistes pour en assurer l'exécution, mais elles n'ont pas l'intention d'en faire un monopole ; comme les premiers éditeurs, elles font appel au concours de toutes les bonnes volontés, aux orientalistes de tous pays.

La publication sera continuée dans le format et selon le plan élaboré dès l'origine : MM. Chabot, Guidi et Hyvernat continueront à diriger respectivement les séries syriaque, éthiopienne et copte ; M. le prof. J. Forget, de l'Université de Louvain, se chargera de la section arabe.

Nous n'insisterons pas sur les multiples avantages que le *Corpus* procure aux sciences connexes à l'histoire religieuse ; M. Chabot les a fait ressortir dans la conférence qu'il a donnée au Séminaire historique de Louvain le 25 février dernier, conférence que nous espérons publier dans notre prochain numéro.

— Par un arrêté royal du 18 janvier 1913, les archives politiques conservées au Ministère des affaires étrangères sont ouvertes aux recherches pour la période antérieure à l'année 1849.

— La société royale d'archéologie de Bruxelles a fêté le 26 janvier dernier le 25e anniversaire de sa fondation. M. G. Des Marez, président, a donné dans son discours un tableau très instructif de l'activité de la société pendant ses vingt-cinq années d'existence.

— *Nominations.* — M. Paul Fredericq, membre suppléant de la Commission royale d'histoire, est nommé membre effectif, en remplacement de feu St. Bormans. M. N. De Pauw est nommé président de la dite commission.

— *Décès.* — Le 6 décembre, Eugène Monseur, professeur à l'université de Bruxelles. Citons de lui : *Syllabus d'un cours : éléments d'histoire religieuse* (1893) ; *Les moines et les saints de Gand* (1907).

Le 23 janvier est mort à Gand M. Ferdinand Van der Haeghen, professeur et bibliothécaire en chef honoraire de l'université de Gand. Ce

Digitized by Google

fut un homme d'une culture étendue, à la fois archéologue, esthète, bibliophile, historien. Tout le monde connaît la vaste et méritoire entreprise à laquelle il a attaché son nom, la *Bibliotheca Belgica*, qui constitue un répertoire aussi précieux que complet des trésors historico-littéraires des anciennes provinces des Pays-Bas. Comme bibliothécaire il fut exemplaire : il enrichit considérablement la bibliothèque confiée à ses soins, notamment sous le rapport des *Gandavensia*, et ceux qui veulent se faire une idée concrète des trésors qu'il fit entrer dans ce dépôt littéraire, liront avec intérêt la liste publiée en 1911 sous le titre *Liste sommaire des principaux fonds entrés à la bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand sous l'administration de M. Van der Haeghen, de 1869 à 1911*, de même que le *Supplément* de cette liste qui vient de paraître. Comme esthète et président de la Société royale des Beaux-Arts de Gand, il sauva de la destruction nombre d'œuvres d'art à une époque où celles-ci étaient livrées à l'abandon et à l'indifférence. Sans les chercher, F. Vander Haeghen vit arriver à lui les honneurs officiels : il était membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie royale flamande, membre correspondant de l'Institut de France. On trouvera dans l'*Annuaire* de l'Académie royale de Belgique la bio-bibliographie de cet estimé et remarquable savant

Espagne. — Le R. P. J.-M. de Elizondo, O. M. C., vient d'éditer, avec toute l'érudition désirable, la légende de saint François d'Assise telle qu'elle figure dans les anciennes versions espagnoles de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (*La Leyenda de San Francisco según la versión catalana del « Flos Sanctorum ». Fragmentos y notas.* Barcelone, Giró, 1910. In-4°, 48 p. Pes. 4.) Cette légende, qu'elle soit de Voragine ou qu'elle constitue une interpolation, l'auteur la regarde comme antérieure au « cycle légendaire » du *Speculum perfectionis*, des *Actus* et des *Fioretti*. La publication documentée du P. de Elizondo nous vaut un relevé minutieux des manuscrits, incunables et impressions de la version catalane de Voragine. Parmi les « *Addenda* », le premier surtout nous intéresse : il concerne la peinture de Louis Borrassà (saint François et ses trois ordres), dont la photographie se trouve en tête de l'ouvrage. Belle édition, avec reproduction de lettrines et de sceaux. A. Fierens.

États-Unis. Amérique — Depuis notre dernière chronique (RHE. 1912, t. XIII, p. 586-588) les travaux d'inventaires entrepris par le département historique de la *Carnegie Institution* de Washington ont été poussés avec la vigueur accoutumée. Nous avons rendu compte (RHE. 1912, t. XIII, *loc. cit.*) du travail de M. Marion Learned, *Guide to the materials relating to American history in the German state archives*. Le répertoire du professeur Herbert E. Bolton, *Guide to the materials for United States history in Mexican archives* est prêt à sortir de presse. Son apparition a été retardée par les événements révolutionnaires dont le Mexique a été récemment le théâtre. Le premier volume du *Guide to the materials for American history to 1783 in the Public Record Office of Great Britain*,

Digitized by Google

dû au professeur CH. M. ANDREWS, de la Yale University, vient de paraître, et le second est à l'impression. Des recherches pour inventorier les matériaux d'histoire américaine postérieures à 1783 sont faites à Londres par MM. CH. O. PAULLIN et F. L. PAXSON. Un autre répertoire, consacré aux archives du Canada, a été préparé par M. PARKER. La partie qui concerne les archives épiscopales de Québec a été traitée par M. F. ZWIERLEIN, de Rochester, un ancien membre du Séminaire historique de Louvain. Les recherches à Paris continuent sous la direction de M. A. DOYSIÉ, et à Séville, M ROSCOE R. HILL complète ses investigations aux archives des Indes. Les archives des cantons allemands de la Suisse, intéressantes pour l'histoire de l'émigration allemande en Amérique aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, seront à leur tour inventoriées. Le directeur du département historique de la *Carnegie Institution*, J FRANKLIN JAMESON, a visité celles des cantons français au cours de l'été dernier. C'est le professeur A. B. FAUST, de Cornell University, qui sera chargé de la mission en Suisse. Il comprendra aussi dans ses recherches les archives de Vienne.

Signalons encore que le département se propose de publier un atlas historique des Etats-Unis, sur le modèle du *Geschiedkundige atlas van Nederland.*

— Dans une brochure de haute vulgarisation : *The Rule of St. Clare. Its observance in the light of early documents. A contribution to the seventh centenary of the saint's call* (Philadelphie, Dolphin press, 1912. 32 p.), le R. P. PASCAL ROBINSON, O. F. M., a résumé en quelques traits l'histoire de la règle du second ordre du vivant même de sainte Claire. Il fait le départ entre l'observance qui se pratiquait à Saint-Damien sous l'inspiration directe de la fondatrice et celle qui se pratiquait au dehors, à Pérouse, à Spolète, etc. Dans l'évolution de la règle il distingue trois étapes : jusqu'en 1219 les religieuses n'ont d'autre norme de conduite que la direction personnelle de sainte Claire et les vues brièvement formulées de saint François ; l'intervention du cardinal Hugolin, durant le voyage du séraphique patriarche en Orient, ouvre une période de difficultés et de conflits ; enfin, en 1253, deux jours avant la mort de la sainte, la règle définitive fut confirmée par Innocent IV. Comme il convient au genre de publication choisi, l'étude du savant religieux consiste principalement en affirmations ; mais on sent partout la compétence rare de l'érudit qui connait toutes les difficultés du sujet et toutes les solutions qui ont été proposées. A FIERENS.

— En 1903, MM. E. Egli et G. Finsler ont commencé dans le *Corpus Reformatorum* (tome 88 et suivants) une nouvelle édition des œuvres de Zwingle. A la mort de M. Egli, survenue le 31 décembre 1908, M. W. Köhler a pris sa place dans cette publication : celle-ci a continué et continue encore très régulièrement. Mais voilà que d'Amérique nous arrive le premier volume d'une traduction anglaise des principaux écrits du réformateur de Zurich : *The latin works and the correspondence of Huldreich Zwingli, together with selections from his german works. edited by* S. M. JACKSON DD. *Translation by* H. PREBLE. W. LICHTENSTEIN, L. A. MC LOUTH. T. I,

Digitized by Google

1510-1522. (New-York, Londres, G. P. Putnam's Sons 1912. In 8° de xv-292 p. Sh. 9). M. Jackson nous avertit qu'il a la permission d'utiliser les notes de la grande édition de Leipzig ; le facsimilé de la lettre par laquelle M. Finsler le lui permet est un luxe américain, parfaitement inutile. Le but de l'édition anglaise semble être de vulgariser, au delà de l'Océan, les écrits de Zwingle, plutôt que de fournir une nouvelle œuvre, strictement scientifique.

France. — Trois fascicules *du Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* ont paru chez l'éditeur Letouzey (fasc. VI, Albert-Albus ; fasc. VII, Alcaini-Alidosi ; fasc. VIII, Alidosi-Alphonse). Ils abondent en très bons articles. Les protestants plus ou moins déclarés qui fréquentèrent la petite cour de Marguerite d'Angoulême inculquèrent de bonne heure à sa fille, *Jeanne d'Albret*, une profonde aversion pour l'Église romaine. A Noël 1560, Jeanne célébra publiquement la cène à Nérac. Dès lors, elle se dévoua avec une énergie farouche au triomphe des nouvelles doctrines. De 1561 à 1572, on la trouve aux côtés des chefs du parti huguenot pendant les guerres civiles qui ensanglantèrent la France ; elle négocie le traité de Saint-Germain (1570) et croit assurer la victoire à ses coréligionnaires en mariant son fils, le futur Henri IV, à Marguerite de Valois. Les auteurs protestants ont prétendu que Jeanne usa de tolérance pour introduire l'hérésie en Béarn. Les documents authentiques prouvent péremptoirement qu'elle viola de façon notoire la liberté de conscience et déchaîna une affreuse persécution contre les catholiques béarnais. — Sous le nom d'*Albert (Hugues d')* 158 figure un évêque d'Albi qui fut le neveu d'Innocent VI. En réalité, il faut lire Aubert. L'orthographe d'Albert est une mauvaise traduction du mot latin *Alberti*. De même, M. DE LAGGER (fasc. VI, col. 1608) traduit à tort Pierre *de Via* par de la Voie. — L'article consacré à *Alberti (Giacomo)* retrace bien la vie agitée du personnage qui joua un grand rôle dans le schisme de Nicolas V (Pierre de Corvara). Toutefois, son biographe a omis de consulter le procès entamé contre lui à Avignon, le 3 mars 1328, par Bertrand de Deux, archevêque d'Embrun, et Barthelémy Gras, évêque de Fréjus (cfr *Neues Archiv*, t. XXV (1900), p. 744-749.) — L'histoire du diocèse d'*Albi* a été très consciencieusement racontée par M. DE LAGGER. Tour à tour on voit les églises tomber sous la dépendance des puissances séculières à l'époque féodale, se relever de la décadence dès 1040 et s'affranchir de la sujétion seigneuriale, être privées du droit d'élection au XIVe siècle, essayer de le reconquérir au XVe siècle, souffrir de la commende après la signature du concordat de Léon X et verser dans le gallicanisme avec les évêques Choiseul-Stainville et de Bernis. Le protestantisme est en minorité dans l'Albigeois malgré qu'il ait connu le succès au XVIe siècle. On ne compte plus actuellement que dix mille protestants environ contre 320,000 catholiques. — M. J. GUIRAUD s'est réservé de traiter une question qu'il connaît par le menu, celle des *Albigeois*. L'exposé des doctrines philosophiques, théologiques, morales et sociales des cathares qu'il donne n'est qu'une sorte de réédition d'articles parus dans la *Revue des questions historiques*.

Digitized by Google

La valeur historique des sources sur lesquels s'appuie cet exposé est mis en évidence. L'auteur, à la suite de Schmidt, admet que les cathares professèrent le dualisme. L'hérésie se répandit très rapidement en Languedoc. Au début du XIIIe siècle elle y régnait en maîtresse tant parmi le peuple que parmi la noblesse. Deux causes principales expliquent le succès qu'elle obtint : le relâchement des mœurs et le luxe du clergé ; les encouragements donnés par les cathares aux seigneurs afin qu'ils s'emparassent des biens ecclésiastiques. Le Saint-Siège essaya vainement de convertir les hérétiques. Les diverses missions envoyées en Languedoc échouèrent toutes misérablement. Ce ne fut qu'avec une réelle répugnance qu'Innocent III recourut à la violence et ordonna de prêcher la croisade. L'auteur raconte en détail les opérations militaires des croisés, les succès extraordinaires remportés par Simon de Montfort, les intrigues nouées près du Saint-Siège et du roi d'Aragon par le comte de Toulouse Raymond VI. Les faits prouvent que les légats ne suivirent pas toujours les instructions pontificales et que certains ne craignirent pas d'adopter une politique entièrement contraire à celle du pape. La croisade, malgré les affreux massacres qu'elle provoqua, produisit un résultat appréciable : l'hérésie disparut. On peut regretter que M. Guiraud ait laissé inachevée l'histoire de l'albigéisme. Il eût fallu la poursuivre jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle, époque à laquelle l'Inquisition poursuivit les derniers tenants du catharisme. — M. SAUTEL montre que saint *Albin*, désigné comme « le plus ancien évêque de Vaison, et peut-être le premier de tous », ne mérite pas ce titre qui lui a été décerné par Polycarpe de la Rivière, habile falsificateur de documents. — Le rôle joué, au XVIe siècle, à Lyon, par Antoine d'*Albon* a été bien mis en évidence par M. VANEL. Alors qu'il n'était que lieutenant du roi, il empêcha par son énergie et sa prudence que la ville tombât au pouvoir des protestants et devînt une Genève française. — J'ai moi-même réuni les éléments jusqu'ici dispersés dans des revues et travaux italiens et allemands de la biographie du conquérant des États de l'Église, au XVIe siècle, le cardinal *Albornoz*. — *Alcala* est connu par son université créée par le cardinal François Ximénès de Cisneros en vertu d'une bulle d'Alexandre VI (13 avril 1499) et par quelques conciles qui s'y tinrent. L'assemblée de 1379, convoquée pour décider à quel pape on obéirait à l'époque du Grand Schisme, a été quelque peu négligée par M. TONNA BARTHET qui ignore le grand ouvrage de Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*. — L'ordre militaire d'*Alcantara* eut une existence fort tourmentée aux XIVe et XVe siècles. Ce ne furent que luttes intestines, schismes, combats fratricides. Aussi Innocent VIII conféra au roi Ferdinand l'administration de l'ordre en 1492. — L'article *Alchimie* est par trop bref. M. CAVALIÉ réédite une vieille fable. Il parle de l'attribution au pape Jean XXII d'un traité : *De arte metallorum transmutatoria*, dont la paternité échoit à Jean XXI. — Les articles signés par M. CONSTANT se signalent, comme précédemment, par leur abondante bibliographie et la sûreté de l'information. Citons ceux d'*Alciati*, *Albizzi*, *Aldred*, *Aldrich*, *Alexandre*, évêque de Lincoln, *William Allen*, cardinal, *Almain*. — A propos d'*Alcuin*, M. MONCELLE se prononce en faveur de

Digitized by Google

l'authenticité d'un de ses portraits, figurant dans le codex 652 de la bibliothèque impériale de Vienne. Il croit aussi que les *Libri carolini* sont vraiment son œuvre. Dans la bibliographie il eût pu citer la seconde édition du livre de Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*. — M. P. Richard a profité de ses recherches aux Archives Vaticanes pour traiter de façon neuve les articles relatifs à l'Église romaine aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il donne tout crûment ses appréciations sur les dignitaires de la cour pontificale. Le cardinal Pietro *Aldobrandini*, remarquable par ses qualités intellectuelles, la souplesse de son esprit et son sens politique, fut en partie la cause du succès du règne de Clément VIII ; mais on doit lui reprocher sa morgue de parvenu, son luxe et l'étalage qu'il faisait de sa magnificence. — « Il y eut incontestablement simonie » dans les moyens employés par *Alexandre VI* pour posséder la tiare. Au plus influent des cardinaux, Ascanio Sforza, il promit le titre de vice-chancelier et à huit autres de ses électeurs il distribua ses évêchés, ses châteaux et ses terres La conduite privée d'Alexandre VI fut détestable aussi bien avant que pendant son pontificat. Le pape, nous dit-on, « fut un être amoral, c'est-à-dire étranger à toutes les idées, à tous les sentiments qui constituent la base de la morale ordinaire, si nous en exceptons l'amour de la famille, qui fut excessif chez lui et souvent en opposition avec ses devoirs de pontife ». Toutefois, il n'eut pas de relations incestueuses avec sa fille Lucrèce, comme on l'a prétendu. En tant que prince, il ne recula devant aucun moyen pour arriver à son but. A l'exemple des seigneurs de son temps, il pratique la déloyauté, le mensonge, la perfidie, la violation de la parole donnée, les guet-apens... Il n'en fut pas moins un des principaux souverains de son époque par l'habileté de sa diplomatie. Il eut la gloire de rétablir la paix dans l'Italie centrale et de promouvoir la constitution des États pontificaux. Son règne peut compter « parmi les plus brillants de l'histoire de l'Église ». Il commit une grande faute, en se laissant dominer par son fils César Borgia qui fut son mauvais génie. Ce personnage sans scrupule, doué d'une intelligence remarquable, grand politique, homme de guerre consommé, rêvait de se créer une principauté indépendante au centre de l'Italie. Il y réussit à demi ; et, en 1503, il pouvait s'intituler duc de Romagne, de Valentinois, d'Urbin, de Sinigaglia et de Pérouse, mais ce fut au prix d'assassinats odieux. La mort de son père l'empêcha de réaliser ses rêves ambitieux. Sa sœur Lucrèce n'a point mérité le nom d'empoisonneuse que lui a fait le romantisme. Insignifiante, plutôt vertueuse de tempérament, elle se laissa marier au gré de son père et de son frère. Quand elle mourut duchesse de Ferrare, on n'eut qu'à louer en elle l'épouse, la mère et la souveraine. — Le renom d'*Alexandre VII* a beaucoup pâti des attaques violentes des jansénistes dont il condamna, à diverses reprises, les doctrines, et aussi de la malveillance de la diplomatie française qui ne cessa, durant tout son pontificat, de lui créer des embarras et de chercher à lui ménager les avanies, témoin le duc de Créqui. Cependant, il faut reconnaître que, sans avoir eu les qualités d'un grand pape, Alexandre VII rendit d'éminents services à l'Église dans la lutte qu'il poursuivit contre le jansénisme et par les réformes qu'il introduisit à la

Digitized by Google

cour romaine. Lui qui, comme nonce en Allemagne, avait su montrer des qualités peu communes de diplomate, ne répondit pas aux espérances que ses électeurs avaient fondées sur lui. L'abus qu'il fit de la temporisation lui fut funeste. Il n'y a que de lamentables échecs à compter dans ses relations politiques avec la France et le Portugal. — La temporisation qui avait nui à Alexandre VII réussit, au contraire, à *Alexandre VIII*, au cours de sa lutte avec la cour de Paris. Le pape refusa opiniâtrément de reconnaître les trente-cinq évêques nommés par Louis XIV. La force d'inertie douce et souriante, faite de compliments et de promesses, qu'il opposa à l'impérieux monarque, inclina celui-ci à la conciliation. Alexandre VIII sauvegarda les intérêts de la foi en condamnant les théories gallicanes et en réprouvant tant le laxisme des jésuites que le rigorisme des jansénistes. — Sous le règne du czar *Alexandre Ier* l'Église romaine fit des progrès sensibles en Russie. Des nonces furent reçus et les jésuites ouvrirent des collèges. Les excès de zèle maladroits de ces derniers compromirent le succès obtenu. Divers ukases de 1815 et 1820 ordonnèrent l'expulsion des membres de la compagnie de Jésus. Le czar, vers la fin de sa vie, songea à se rapprocher de l'Église catholique, mais il n'y rentra pas réellement, car il reçut les derniers sacrements des mains d'un chapelain schismatique. — Le cardinal Francesco *Alidosi* fut accusé de relations infâmes avec le futur Jules II. Il y a lieu de douter de la véracité des accusations, car l'ambition du favori pontifical lui créa beaucoup d'ennemis. Sans nul doute, Alidosi commit des extorsions dans l'exercice de ses charges et trahit même, croit-on, Jules II. Sa mort violente couronna une vie remplie de tristes exploits. — Dans l'article *Algérie*, M. Froideveaux prouve que la foi chrétienne y fut pratiquée jusqu'à la fin du xie siècle. Vu l'absence de documents, il croit cependant permis de prétendre que la disparition du christianisme eut pour cause le détrônement des princes hammadites de Bougie, très tolérants, par les Almohades. Le catholicisme ne subsista plus ensuite que sur le littoral. Encore convient il de remarquer qu'il n'y fut pratiqué que par les étrangers qui s'y établirent de gré ou de force. A la suite de la conquête française, on put espérer que l'Église serait libre de convertir les populations musulmanes. Le premier évêque, Mgr Dupuch, connut les plus amers déboires. Le gouvernement s'opposa entièrement à ce qu'il évangélisât le pays. Ce fut seulement sous l'épiscopat de Mgr Lavigerie que la formule « l'Evangile aux colons ; le Coran aux indigènes » fut délaissée. — L'article *Allemagne*, divisé en quatre parties, des débuts du christianisme au concordat de Martin V (1448), la Renaissance et la Réforme (1417-1648), de 1648 à 1805, le xixe siècle, a été traité par MM. Richard, Paquier et Goyau. Trois cartes en couleur y sont annexées. — En terminant ce compte rendu, que j'aurais voulu plus long encore afin de louer tous les collaborateurs qui le méritent, je me permets de signaler une lacune qui pourra être facilement comblée. Les directeurs de l'entreprise semblent vouloir négliger un peu trop la partie géographique. C'est ainsi, pour citer un exemple, qu'on a oublié de parler d'*Algésiras* qui fut érigée en évêché vers le milieu du xive siècle. Il y

Digitized by Google

a encore à déplorer, excepté pour *Alençon*, l'absence de l'étymologie des noms de lieu. Il convient de joindre à chacun de ces noms les différentes appellations qu'ils ont eues dans le cours des âges et non pas seulement ceux d'époque récente qui ne sont, pour une grande part, que des traductions latines plus ou moins exactes des dénominations primitives. G. Mollat.

— Le *Novi Testamenti lexicon graecum* du R. P. F. Zorell s'est complété par la publication du quatrième et dernier fascicule, qui comprend les articles de πρεσβύτης à ὠφέλιμος (Paris, Lethielleux, 1911. In-8, p. 481-676. F. 5). Le jugement motivé que nous avons cru devoir porter sur les fascicules précédents de cet utile lexique (voir RHE, t. XIII, 1912, p. 189 et sv.) nous dispense de nous arrêter longuement à celui-ci : nous devrions nous répéter car, comme il fallait s'y attendre, les mêmes principes ont guidé l'auteur dans l'élaboration de tout son ouvrage qui se caractérise jusqu'au bout par les mêmes qualités. Quelques articles, de préférence doctrinaux, comme σάρξ, σοφία, υἱός, ψυχή, χάρις ont été particulièrement développés. Les particules ont encore été traitées avec un soin spécial. Une fois de plus nous insistons sur l'utilité qu'auraient présentée quelques références à des travaux critiques à propos de certains articles (par exemple, à propos de στοιχεῖον) ; disons toutefois, à la louange de l'auteur, que la majeure partie des *corrigenda et addenda* est consacrée à un supplément de bibliographie. Nous n'avons pas trouvé, en tête de ce dernier fascicule, des prolégomènes aussi étendus que nous le souhaitions, mais seulement cinq pages de remarques touchant l'orthographe du Nouveau Testament. Ce travail rendra de réels services et fait grand honneur au *Cursus Sacrae Scripturae* qui en compte tant d'excellents.

— Avec ses quatre volumes consacrés à l'histoire des livres du Nouveau Testament où il étudie leur origine, leur authenticité et leur contenu, et ses deux volumes où il raconte l'histoire du Nouveau Testament dans l'Église chrétienne, M. Jacquier nous donne une introduction complète au Nouveau Testament, la première que nous possédions en français. Les introductions modernes comprennent en effet régulièrement ces trois parties : Histoire des livres, histoire du canon, histoire du texte (par exemple les introductions de Holtzmann, Weiss, Jülicher, Belser, etc. ; l'introduction de Zahn fait exception).

Le volume réservé au texte du Nouveau Testament (*Le Nouveau Testament dans l'Église chrétienne*. Tome second : *Le texte du Nouveau Testament*. in-12, VIII-534 p. Paris, Gabalda, 1913. 3 fr. 50) rendra les plus grands services en orientant les étudiants au milieu de nombreuses questions critiques et historiques d'une rare complexité. Le but de la critique textuelle étant d'établir le texte d'un écrit tel qu'il est sorti des mains de son auteur, en l'appliquant au Nouveau Testament, il fallait d'abord rassembler et examiner les matériaux, c'est à dire les documents qui nous fournissent le texte ; il fallait en second lieu fixer les principes de critique textuelle, interne et externe, applicables au Nouveau Testament ; il fallait enfin

Digitized by Google

rechercher comment ces principes ont été observés au cours des siècles et surtout comment on les pratique de nos jours : c'était faire l'histoire du texte du Nouveau Testament. Ce sont là les grandes divisions du volume : matériaux de la critique, règles de la critique, histoire du texte grec. L'ouvrage de M. Jacquier est très complet et très clair. Ecrit avant tout pour les étudiants, il expose les faits dans tous leurs détails, rappelle à l'occasion les notions générales, ne craint même pas les répétitions. Sa conclusion est intéressante à noter : « On tend à s'éloigner des conclusions de Wescott-Hort, à admettre, par exemple, que le texte du Vaticanus et du Sinaiticus n'est pas le plus ancien, qu'il est une recension de textes antérieurs, probablement celle d'Hesychius ; que la recension de Lucien, c'est-à-dire le texte syrien, contient plus de choses anciennes et bonnes que ces critiques n'étaient disposés à l'accepter. Quant au système de von Soden, il ne paraît pas avoir conquis encore l'adhésion des spécialistes ». É. Tobac.

— La *Patrologie grecque* de l'abbé Migne offre encore, pour bien des œuvres patristiques, l'édition la plus récente. Nous sommes sûr de traduire les sentiments des travailleurs que leurs études forcent à fouiller cette bibliothèque en félicitant et en remerciant le R. P. F. Cavallera, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, du travail ardu qu'il s'est imposé et du service qu'il a rendu aux chercheurs en publiant son volume *d'Indices* pour la série grecque de la *Patrologie* (Paris, Garnier frères, 1912. In-4, 218 p. F. 20). La publication emprunte le format et le titre général de la collection qu'elle vient heureusement compléter. Pour donner une idée exacte de ce qu'elle renferme, nous ne pouvons mieux faire que de recourir aux indications générales données par l'auteur lui-même à ce sujet. La première table (col. 2-10) est un catalogue succinct des noms d'auteurs selon l'ordre des volumes. A la suite (col. 14-111) vient l'index alphabétique des auteurs, avec un supplément (col. 111-114) pour les écrits anonymes, distribués systématiquement sous sept rubriques. Dans cet index alphabétique, on a repris, sous chaque nom d'auteur, les titres des ouvrages ainsi que les notices dont ils ont été l'objet et qui se trouvent reproduites dans les divers volumes de la *Patrologie*. On a également indiqué les éditions auxquelles l'abbé Migne a puisé ses textes. Toutes les indications d'ouvrages et de notices sont accompagnées de références exactes aux colonnes de la P. G. Dans *l'Index methodicus*, qui fait suite à la table alphabétique (col. 118-206), les auteurs et les écrits sont rangés sous douze rubriques générales qui s'inspirent de la nature des œuvres : *dogmatica*, *apologetica*, *polemica*, etc., et qui se subdivisent encore selon la multiplicité des traités, questions, controverses, etc. On y a noté jusqu'aux « phénomènes », si l'on peut ainsi dire, renfermés dans la P. G. : reproductions de textes orientaux, de spécimens paléographiques et iconographiques. Enfin, en appendice (col. 209-212), on a noté les *indices analytici*, *indices sacrae scripturae*, *indices graecitatis*, *indices* des auteurs cités par divers écrivains et les dissertations plus considérables et d'un caractère plus général, en indiquant encore l'endroit précis où on les peut trouver dans la Patrologie. Ce patient inventaire et plus encore le classe-

Digitized by Google

ment intelligent qui y est adopté font honneur au R. P. Cavallera et faciliteront grandement les recherches. Ce volume a sa place marquée dans toutes les bibliothèques qui possèdent la Patrologie grecque ; il doit être continuellement sous la main de quiconque fréquente les anciens auteurs chrétiens. Outre une économie appréciable de temps, il est de nature à procurer, surtout par son index méthodique, de grands avantages aux théologiens, aux patrologues, aux historiens, etc. L'auteur voudra-t-il s'acquérir le mérite d'inventorier de même la *Patrologie latine?* Nous en formons le vœu et nous en nourrissons l'espoir.

— Nous avons reçu en extrait une étude très intéressante publiée par les *Recherches de science religieuse*, sous la signature de M. A. Lapôtre et en forme de lettre ouverte à M. le professeur Strecker, de l'université de Berlin : *La « Cena Cypriani » et ses énigmes* (Extrait des *Recherches de science religieuse*, 1912, n° 6, p. 497-595). On y trouve bien plus qu'une réponse à l'article de M. Strecker : *Die Cena Cypriani und ihr Bibeltext* (ZNT, t. LIV, 1912, p. 61-78.) M. Lapôtre a envisagé dans toute son étendue le problème littéraire posé par ce document singulier ; la critique qu'il fait des opinions jusqu'ici proposées et soutenues est, suivant l'adage connu, vraiment bonne et complète, parce qu'il remplace ce qu'il détruit. Ajoutons qu'il n'a pas hésité à sacrifier même l'avis qui avait autrefois rallié ses préférences, lorsqu'il eut trouvé la clef qui ouvre les secrets de cette composition énigmatique. Du même coup, en effet, tombent toutes les barrières auxquelles s'étaient heurtés le bon sens, le goût littéraire, le sentiment des convenances chrétiennes chez tous les critiques antérieurs ; la pièce n'apparaît plus comme une grotesque et indécente parodie de la Bible, élaborée par un mécréant doublé d'un sot. Pour emporter, comme nous, la conviction de la sagacité et du bonheur rares avec lesquels M. Lapôtre a restitué à l'histoire littéraire un document d'une originalité si intéressante, chacun doit suivre pas à pas la marche progressive et rigoureusement méthodique par laquelle les remarques et arguments de détails l'acheminent à la conclusion d'ensemble. Le simple énoncé de cette dernière suffira à faire reconnaître l'importance de la découverte : la première partie est la satire aussi mordante que fine d'un banquet sacré donné par Julien l'Apostat en l'honneur de la déesse Cérès ; le symbolisme de théologie païenne qui la pénètre tout entière explique le choix des mets servis et des personnages bibliques installés à cette table de festin. La seconde partie, le jugement du roi Joël, est également allégorique ; élaborée d'après des procédés analogues à ceux de la première, elle attaque encore l'empereur Julien en mettant en scène, sous le masque de personnages bibliques, la multitude de gens, tantôt obscurs et tantôt illustres, qui furent l'objet des vexations de l'Apostat. M. Lapôtre a reconnu, par exemple, l'ancien *comes largitionum* Ursulus et, sous les traits de l'israélite Achar, fils de Charmi, le préfet de la monnaie d'Alexandrie, Dracontius, mis à mort par le peuple d'Alexandrie à l'avènement de l'empereur. Les détails symboliques sont vraiment abondants et l'attention éveillée de M. Lapôtre excelle à les découvrir et à en mettre la

Digitized by Google

valeur, par d'heureux rapprochements, dans un relief saisissant et suggestif Le savant auteur soutient encore que le texte biblique suivi est une traduction très littérale, inconnue encore, des LXX ; il donne son avis autorisé touchant la valeur relative des divers manuscrits qui ont conservé cette composition désormais intelligible. Enfin, grâce à l'étude interne, il met un nom sur cette œuvre : c'est celui de l'espagnol Bachiarius, révélé par la comparaison de la *Cena* avec la *Protestatio fidei* et le *De reparatione lapsi* de cet auteur d'ouvrages amusants, *grata opera*, au témoignage de Gennadius. Pourquoi M. Lapôtre ne ferait-il pas l'histoire de sa vie et de son œuvre complète puisqu'il pique notre curiosité en affirmant que « c'est encore à Bachiarius que revient la *Lettre à Turasius* et plusieurs des poèmes qui figurent parmi les *pseudo Cypriana*, entre autres, le *Sodoma* et le *De Jona* ? Souhaitons qu'il ne tarde pas trop à tenter ce nouvel essai, en le félicitant encore du bonheur avec lequel le premier a réussi.

— A verser au dossier des textes liturgiques nouvellement édités trois formules des anaphores coptes publiées par le R. P. Marius Chaine, S. J., dans son article *La consécration et l'épiclèse dans le missel copte* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*, 1912, 19 pages). L'auteur, orientaliste distingué, reproduit sans commentaire les paroles de la consécration et la prière de l'épiclèse telles qu'elles se présentent dans les liturgies de saint Basile, de saint Grégoire et de saint Cyrille, en usage actuellement parmi les Coptes d'Égypte. Le texte original, heureusement accompagné d'une traduction latine, est établi avec un soin scrupuleux d'après 20 manuscrits des XIVe-XVIIe siècles. De ces trois liturgies, la seule qui soit vraiment d'origine égyptienne est celle dite de saint Cyrille : n'eût-il pas été plus intéressant de lui donner, dans la reproduction, la prééminence qui lui revient de droit, au lieu de suivre servilement l'ordre du missel actuel ? Je regrette aussi que le R. P. n'ait pas cité tout entière la formule *Vere pleni sunt caeli...*, qui introduit les paroles divines, et contient, comme chacun sait, une véritable épiclèse : c'eût été le moyen de faire ressortir davantage le caractère spécial de cette liturgie. P. de P.

— M. Paul Fournier, membre de l'Institut et doyen de la faculté de droit de l'université de Grenoble, a fait paraître dans les *Mélanges P. F. Girard* une étude sur *L'origine de la collection « Anselmo dedicata »* (Paris, A. Rousseau, 1912. In-8, 24 p.) L'auteur défend la thèse la plus généralement reçue, mais récemment combattue par M. Gaudenzi. D'après M. Fournier « la patrie de cette collection est l'Italie du Nord, et très vraisemblablement la Lombardie ». L'argumentation est basée sur la patrie des manuscrits les plus anciens et sur les sources en tant qu'elles permettent de déterminer le pays où l'auteur a pu les trouver à sa disposition. L'œuvre doit avoir été composée aux environs de 882, à l'époque d'Anselme, archevêque de Milan (882-896). L'article est bien documenté, bien pensé, bien présenté.

— A l'occasion du bel ouvrage de M. J. Zeiller *L'idée de l'État dans saint Thomas d'Aquin* (Paris, 1910), le R. P. Mandonnet, O. P. publie dans

Digitized by Google

la *Revue Thomiste* (1912, t. XX, p. 654-665. Extrait) un article intitulé : *Saint Thomas d'Aquin et les sciences sociales.* Cette étude à pour but de « présenter quelques observations qui pourraient être utiles aux travailleurs qui veulent prendre contact avec la pensée de saint Thomas d'Aquin dans le domaine des sciences politiques et sociales ». Ce sont de sages observations réunies par un savant qui a passé sa vie à scruter la pensée du Docteur Angélique et qui a suivi d'un œil très attentif tout ce qui se publie dans cet ordre de travaux ; elles sont à lire par tous ceux qui veulent entreprendre des travaux du genre de celui de M. Zeiller. Signalons aussi l'abondante bibliographie qui termine la plaquette.

— A signaler une brochure intéressante du R. P. Ubald d'Alençon, O. M. C. : *Panégyrique inédit de Saint François d'Assise par le pape Clément VI (1342-1352).* Paris, Picard, 1911. In-8°, 24 p.

Dans le thème général du sermon « *Benjamin adolescens in mentis excessu* (Ps LXVII, 28) », la vie du saint n'est que prétexte à développements mystiques. N'importe ! Ce plan de discours aux divisions régulières, aux allures sévères, nous fait voir les papes d'Avignon sous un angle spécial, que les publications actuelles (édition de suppliques et de lettres, recherches d'ordre diplomatique, études sur la fiscalité pontificale) nous portent quelque peu à négliger, et les réflexions de Clément VI sur la pauvreté et la richesse dans l'Eglise (pp. 20 à 22), nous reposent plus ou moins de la fièvre d'argent qui semble dévorer le monde clérical de l'époque. Le panégyrique de saint François fait partie d'un recueil de sermons prononcés par Pierre Roger avant et après son élévation au souverain pontificat.

Ce recueil, le P. d'Alençon l'a fait connaître brièvement dans la *Revue Duns Scot*, 10 mai 1911, p. 138-140, *Le Moyen Age*, t. XXIV, p. 273, et dans sa brochure, pp. 4-7. Au point de vue de l'histoire générale des papes d'Avignon il y aura lieu d'y revenir. A. Fierens.

— C'est en 1562 que, à la demande de Philippe II, le pape Pie V créa l'université de Douai, « fille de Louvain ». Les facultés catholiques de Lille, qui ont recueilli en quelque sorte la succession de l'académie douaisienne, sombrée dans la tourmente révolutionnaire, n'ont pas voulu laisser passer inaperçu le trois cent-cinquantième anniversaire de la naissance de leur glorieuse aïeule. A la sollicitation de M. le chanoine Salembier, l'historien de l'ancienne université de la Flandre française, on a érigé, en la collégiale de Saint-Pierre à Douai, un monument à la mémoire des fondateurs et maîtres de l'*Alma Mater*. Lors de l'inauguration, le 22 décembre dernier, M. le chanoine Lesne, doyen de la Faculté des lettres aux Facultés catholiques de Lille, célébra les bienfaits que l'ancienne université a apportés à la région et principalement à la ville de Douai ; son discours est publié dans la revue mensuelle : *Les facultés catholiques de Lille*, t. IX, 1913, p. 9-13. — On annonce qu'en 1913 paraîtra un volume, richement illustré, ayant pour titre : *L'ancienne université de Douai, depuis sa fondation en 1562 jusqu'à sa suppression en 1795. Documents et souvenirs recueillis, coordonnés et annotés par le Chancelier, le Recteur, le Doyen et les Professeurs de la Faculté de théologie de Lille.*

Digitized by Google

— M. le chanoine Cagnac a recueilli dans les œuvres de Fénelon tout ce qui peut servir à déterminer les idées de l'illustre prélat en matière politique. Il publie ses conclusions en une étude *Fénelon. Politique tirée de l'Évangile* (Paris, Tralin, 1912. In-8, 235 p. Fr. 2,50. Collection *La Pensée et l'œuvre sociale du christianisme. Études et documents*). Elles sont groupées en cinq chapitres. Le premier, *Politique et Religion*, a un caractère général. L'auteur n'a pas de peine à nous montrer que Fénelon appartient à cette école qui fait passer les principes avant les intérêts, parce qu'ils ont leur source dans la vérité et la justice évangéliques. Partisan de la monarchie héréditaire et même absolue, Fénelon n'autorise pourtant pas l'arbitraire : il met un frein puissant au pouvoir royal dans la conscience du souverain et un autre dans des institutions modératrices. Particulièrement intéressant est l'exposé des vertus d'un roi qui forme la seconde partie du deuxième chapitre, *Le Roi*. Le triste état de la France appelait des réformes. Des réunions d'intimes eurent lieu à Chaulnes en vue d'en rechercher les meilleures. Fénelon en était l'âme : c'est lui qui rédigea les résultats de ces entretiens dans les *Plans de gouvernement* plus connus sous le nom de *Tables de Chaulnes*. Certes toutes ces réformes n'étaient pas applicables, mais elle dénotent chez leurs inspirateurs non seulement un amour très vif du bien et de la justice, mais aussi une étonnante perspicacité à cette époque où la monarchie était encore si glorieuse et en apparence si solidement établie (ch III). Sa générosité, son amour pour le peuple, sa franchise de cœur, son souci constant du bien public apparaissent dans le chapitre IV, *Les idées chères à Fénelon*. Enfin au chapitre V, M. Cagnac nous décrit la grande œuvre de Fénelon : *De l'éducation d'un roi. Le Duc de Bourgogne*. Le saint prélat, à qui avait été confiée l'éducation du dauphin, était parvenu à rendre vertueuse cette nature assez rebelle et avait préparé pour la France un souverain modèle. S'il avait régné, il aurait sans doute écarté la catastrophe dans laquelle sombra le XVIIIe siècle ou au moins il en eût tempéré les désastres.

La situation du clergé orthodoxe pendant la grande Révolution a donné naissance à de très nombreuses publications. Faites à l'aide d'une documentation incomplète, elles laissent en suspens bien des questions et leur autorité ne nous apparait pas toujours suffisamment appuyée. Il importe de reprendre cette histoire, de la refaire avec méthode et de l'établir sur des bases plus solides. Le premier travail qui s'impose est le dépouillement des archives et la mise au jour des documents intéressants. M. Sévestre a apporté une pierre à la construction de ce vaste édifice. Parmi les questions se rattachant au clergé orthodoxe se trouve la déportation. L'examen des sources est particulièrement difficile ; il exigerait la connaissance des dépôts d'archives non seulement des communes et départements où résidaient les émigrés, mais aussi des ports d'embarquement et des lieux où ils se sont fixés. M. Sévestre a entrepris de fouiller les archives des principaux ports d'embarquement de France et a recueilli 3666 noms, qu'il nous fait connaître avec des notes dans *La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution. Registres des ecclésiastiques insermentés embarqués dans les principaux*

Digitized by Google

ports de France (Août 1792-Mars 1793), publiés par E. Sévestre, X. Eude et L. Le Corbeiller (Paris, Catin, 1913. In-8, xxxii-275 p. F. 6.) C'est le fruit d'un travail collectif, dont les principaux collaborateurs sont cités en tête de l'ouvrage. Pour faciliter les recherches, ces noms groupés en ordre géographique et chronologique sont ensuite repris en ordre alphabétique. Une table de noms de lieux complète cette publication. P. Demeuldre.

— La Maison Poussielgue vient de publier une édition des *Lettres de Frédéric Ozanam*, 1831-1853 Paris, 1912, 2 vol. in-18. Cette édition comprend 199 numéros, soit 20 de plus que la précédente On connaît assez la valeur de cette correspondance qui nous fait pénétrer dans l'intimité du sympathique fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul. Un autre intérêt qu'on y trouvera, ce sont les impressions de voyage qu'Ozanam note dans ces lettres qu'il envoie d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, à ses amis de France. Nous avons noté deux *errata* ci-dessus, p. 310 et 313.

G. M.

— Le 14 avril 1903, à l'occasion de l'achèvement de son *Répertoire des Sources historiques du moyen âge*, les amis du chanoine U. Chevalier lui remirent un volume contenant sa *Bio-Bibliographie*. Vite épuisée, cette publication était devenue rare. L'on ne peut que féliciter la Société d'archéologie de la Drôme d'avoir profité de la nomination de l'illustre savant comme membre de l'Institut pour donner une nouvelle édition de cette *Bio-Bibliographie* (*M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. Son œuvre scientifique. Sa Bio-Bibliographie*. Nouv. éd. Valence, J. Céas et fils, 1912. In-8, xxvii-102 p. avec portrait et 2 grav.) Après la liste des souscripteurs, un avant-propos, où Mgr Ch. Bellet communique les témoignages les plus flatteurs et les plus autorisés qui ont été adressés à la société à l'occasion de son initiative, une ode en latin composée par le chanoine Devaux à l'occasion de l'achèvement du *Répertoire*, nous trouvons une vue d'ensemble sur les travaux du savant, son *curriculum vitae*, complété depuis 1903, et, *last not least*, le relevé bibliographique des livres, des articles et des comptes rendus sortis de sa plume alerte et infatigable. Cette *Bibliographie* constitue un véritable répertoire et tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique se réjouiront de l'excellente initiative prise par la Société d'archéologie de la Drôme.

— Il faut savoir gré à ces travailleurs intelligents et modestes du Nord de la France qui nous dotent coup sur coup d'excellentes monographies paroissiales. Après l'*Histoire de Leers* (1905) par G. Monteuuis, l'*Histoire de Quarouble* (1909) par J. Desilve, l'*Histoire d'Esquermes* (1909) par J. B. Selosse, voici une *Histoire de Lambersart* (1911) par R. Giard et L. Grimonprez, et une *Histoire de Wazemmes* (1912) par A. Salembier.

Lorsque l'archevêque de Cambrai, Mgr Sonnois, invita jadis tous ses curés à élaborer un travail semblable pour leur paroisse respective, on répandit dans le diocèse une sorte de questionnaire-canevas, signalant les principaux points à traiter. Et à la lecture de ces différentes monographies, il semble bien que c'est la trame commune sur laquelle elles se déroulent.

Digitized by Google

Naturellement le développement en est de valeur inégale. Mais toutes sont intéressantes avec leurs menus détails sur la toponymie, les lieux dits, les chevauchées militaires, les « faits divers », les institutions charitables, et surtout leur évolution religieuse à l'ombre d'un castel féodal et sous la direction de la crosse épiscopale ou abbatiale.

Ce dernier chapitre est spécialement à noter, tant pour la place prépondérante qu'il occupe dans le travail que parce qu'il entre davantage dans le cadre de la présente *Revue*. Listes des curés, budget du culte, revenus de l'église, maison presbytérale, marguilliers, pauvriseurs, tout cela paraît à première vue des infiniments petits que l'on serait tenté de dédaigner. Mais c'est là ce qui charme le plus les curieux d'histoire locale : et c'est dans ces détails que l'on prend plus directement contact avec les institutions religieuses du passé. Ajoutez que les différents auteurs ont unanimement réussi à réchauffer ces menus faits, en faisant passer sur eux le souffle patriotique d'un « campanilisme » de bon aloi.

Les renseignements abondent généralement à dater de la Révolution française. Pour la partie antérieure, au contraire, les lacunes sont nombreuses. Certaines d'entre elles, comme celles qui se rapportent aux « origines » sont impossibles à combler par des documents positifs ; et la question soulevée ne pourrait se résoudre que par des « à-côté » analogiques. D'autres lacunes cependant eussent pu être assez facilement comblées, grâce à une étude plus complète et plus minutieuse des sources manuscrites.

Oh ! certes, nous louons sans réserve l'ardeur et le mérite de ces amateurs ; et c'est avec un œil d'envie que nous constatons les heureux résultats d'un mouvement qui a été également tenté en Belgique avec infiniment moins de succès. Toutefois à ceux qui, comme les historiens de Leers, d'Esquermes, de Lambersart et de Wazemmes, s'intéressent au passé d'une paroisse de l'ancien diocèse de Tournai — s'il leur reste encore du zèle et de la patience après le dépouillement des archives du presbytère, de la mairie et du département du Nord — nous conseillons vivement d'examiner plus attentivement le fonds de l'ancien évêché de Tournai *à Mons*, les recueils des taxes décanales aux xve-xvie siècles et les registres de la chancellerie pour la même époque, *à l'Évêché*..., sans oublier le Dépôt de la *Cathédrale*, là où la chapitre a exercé quelque influence : ce qui est le cas ordinaire. Croyez bien que les auteurs de l'*Histoire de Lambersart* n'ont pas impunément négligé cette préoccupation.

J. Warichez.

— Le musée lapidaire d'Avranches, fondé en 1881 par Édouard le Héricher, vient d'être entièrement catalogué par la société d'archéologie d'Avranches.

Au cours de fouilles faites avenue des Gobelins, à Paris, M. Magne a trouvé une agrafe mérovingienne représentant Daniel dans la fosse aux lions, implorant le secours divin et remerciant Dieu de la protection qu'il lui a accordée. Sur le revers on voit une rosace composée de quatre feuilles de vigne. L'agrafe se trouvait placée sur le crâne d'un squelette gisant dans un sarcophage en pierre. Au même endroit, c'est-à-dire sur l'emplacement

Digitized by Google

du cimetière mérovingien du quartier Saint-Marcel, en bordure de la voie romaine de Lutèce à Lyon, M. MAGNE a relevé la présence d'une dizaine de sarcophages.

La chambre de commerce de Marseille vient de réorganiser ses archives et sa bibliothèque et a nommé M. J. FOURNIER archiviste-bibliothécaire. Les archives de cette chambre, fondée au XVIe siècle, abondent en documents sur l'Orient, l'Afrique du Nord et les pays méditerranéens.

Les papiers du bureau de la presse au ministère de l'Intérieur, qui concernent surtout l'histoire politique de 1830 à 1875, vont être versés aux Archives nationales.

Madame G. MONOD a fait don à la bibliothèque de l'Institut de tous les papiers que son mari avait reçus de la succession de Madame veuve J. Michelet.

Les 13, 14 et 15 février, s'est tenu à Paris le premier congrès des sociétés d'histoire de Paris. M. AUGÉ DE LASSUS a, seul, fait une communication intéressant l'histoire ecclésiastique sur le château de Vauvert, donné par saint Louis aux Chartreux. Ceux-ci y établirent un monastère où Lesueur peignait les tableaux qu'on admire au musée du Louvre. Une partie du clos des moines, la pépinière, fut réunie au Luxembourg, après la Révolution.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 24 janvier, M. ANTOINE THOMAS signale à la bibliothèque nationale de Paris un manuscrit du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, exécuté avant la fin du XIVe siècle. Il a relevé plusieurs phrases en langue bretonne, en cinq endroits différents. Cette découverte a son importance, car on possède des textes suivis de breton datant seulement de la moitié du XVe siècle ; et encore ne sont-ce que des gloses et des mots isolés.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 22 janvier, M. BOINET parle de divers fragments du portail de l'église Saint-Yves à Braisne (Aisne), qui se trouvent actuellement dans l'église moderne de Braisne et au musée de Soissons. Les sculptures dateraient du premier quart du XIIIe siècle. Le portail même serait analogue à ceux des cathédrales de Senlis et de Nantes, au portail nord de celle de Chartres, au portail de la façade de celle de Laon, qui datent de la fin du XIIe siècle et du premier quart du XIIIe. — M. DELABORDE étudie le don de guérir les écrouelles attribué aux rois de France et d'Angleterre.

Le 29 janvier, M. SERBAT exhibe un bâton de crosse en buis sculpté au couteau de façon grossière et décoré de 34 petits bas-reliefs relatifs à la vie du Christ. Ce bâton, conservé dans l'église de Maubeuge (Nord), ne remonterait pas au delà du XIIIe siècle et serait comparable aux bâtons de crosse d'Ecouïs, Pontoise et Reims. — M. G. BAPST émet l'opinion que François Clouet serait l'auteur du portrait du cardinal de Châtillon qui se trouve au musée de Chantilly.

Digitized by Google

Le 19 février, M. R. Michel étudie les fresques ornant la chapelle Saint-Jean au palais des papes à Avignon et interprète de façon nouvelle plusieurs scènes de la vie de saint Jean l'évangéliste.

Le 21 février, M. Omont annonce que M. M. Fenailles a fait don à la bibliothèque nationale de deux manuscrits, copiés vraisemblement au viiᵉ siècle dans l'Ile de France. L'un contient les quatre évangiles et les épîtres de saint Paul; l'écriture est une minuscule à ligatures nombreuses, semblable à celle des diplômes mérovingiens. L'autre, caractérisé par son écriture semi-onciale du viiᵉ siècle et orné de grandes initiales ichthyomorphiques, renferme les cinq premiers livres des *Moralia* de saint Grégoire sur Job. M. A. de Hevesy lit un mémoire sur les vicissitudes de la bibliothèque de Mathias Corvin. — M. Monceaux communique une étude de M. l'abbé Bayard sur le texte de l'épitaphe, *Magus puer innocens*, existant au musée du Latran, à Rome, et remontant à la fin du vᵉ siècle ou au début du viᵉ. Dans cette épitaphe, tirée en partie de saint Cyprien, on lit que le défunt sera accueilli, dans l'autre vie, par la *Mater Ecclesiæ*. L'édition des œuvres de saint Cyprien a, au contraire, les mots : *Mater Ecclesia*, qui désignent l'Église, mère des fidèles. Si le texte épigraphique est exact, on y trouve une allusion à Marie, mère du Christ et par suite mère de l'Église. Or, on sait que précisément le culte de Marie s'est développé à partir du vᵉ siècle.

Le 26 février, M. Boinet décrit le *Jugement dernier* du portail de l'église de Saint-Eugène (Aisne) qui date du xiiiᵉ siècle.

Le 12 mars, M. Serrat montre qu'on a mal interprété jusqu'ici un texte concernant la cathédrale de Nevers. Les mots *structura quadrata* ne signifient pas que l'évêque Atton construisit, au début du xᵉ siècle, une cathédrale de plan carré, mais qu'il fit achever la charpente de sa cathédrale; c'est pourquoi on l'appela *coperator*, couvreur.

Le 14 mars, M. L. Levillain parle de deux documents carolingiens concernant l'abbaye de Moissac : le diplôme d'immunité de Pepin Iᵉʳ auquel un faussaire substitua un pseudo-original interpolé, vers la seconde moitié du xiᵉ siècle; une charte originale d'Austoricus, reportant un diplôme de Pepin II. Ces deux documents sont connus par une analyse et un texte intégral. Mais l'un, le diplôme de Pepin Iᵉʳ d'Aquitaine, n'est authentique que dans le document visé par l'analyse : le texte intégral qui nous est conservé est celui d'un acte interpolé dans la seconde moitié du onzième siècle par un moine désireux de soustraire son abbaye à l'autorité diocésaine. Le second acte, au contraire, la charte d'Austoricus, nous est parvenu sous sa forme d'expédition originale : et l'analyse, qui est peu fidèle, ne représente pas un acte faux ni un second acte original, comme on l'a supposé.

La section des sciences économiques et sociales du comité des travaux historiques et scientifiques se partage désormais en deux sous-sections : section des sciences économiques et sociales; histoire moderne (à partir de 1715) et histoire contemporaine. De cette dernière sous-section M. C. Bloch a été nommé secrétaire, et MM. H. Lemonnier et A. Tuetey, membres.

Digitized by Google

La section d'histoire et de philologie devient la section de philologie et d'histoire, jusqu'à 1715. Celle de géographie descriptive prend le titre de section de géographie.

Au mois de janvier ont été soutenues les thèses suivantes pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe : MM. F. Baudry, *La révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme au XVIIIe siècle en Bas-Poitou* ; E. Berger, *Étude historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Père de Chartres* ; P. Deloncle, *Étude topographique sur la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris (XIIIe siècle-1740)* ; J. Macquart de Terline, *Étude sur l'abbaye de Cercamp, ordre de Cîteaux, diocèse d'Avranches* ; H. Vallet, *La culture classique dans Raoul de Praëlles, d'après sa traduction avec commentaire de la Cité de Dieu de Saint-Augustin* ; St. Riszler, *Les censeurs royaux et l'approbation des livres (1623-1791)*. — Le prix Auguste Molinier a été décerné à MM. R. Gaucheron et G. Girard.

La revue *La Normandie*, publiée à Rouen, a cessé de paraître.

— *Nominations* — M. Ch V. Langlois a été nommé directeur des Archives nationales, à Paris

M. E. Lamy a été élu secrétaire perpétuel de l'académie française.

A la bibliothèque nationale ont été nommés :

M. L. Auvray, bibliothécaire principal au département des manuscrits ;

M. Marius Sepet, conservateur-adjoint honoraire ;

MM. Ch. du Bus et A. Martin, bibliothécaires au département des imprimés ;

M. H. Labrosse, bibliothécaire au département des manuscrits ;

M. M. Aubert, bibliothécaire au département des estampes ;

M. L. Royer, sous-bibliothécaire au département des manuscrits.

M. F. Mazerolle a été nommé conservateur du musée de la Monnaie.

M G. Robert a été nommé archiviste de la ville de Reims, en remplacement de M L. Demaison.

MM. L. Le Grand, M. Prou et H. Stein ont été nommés membres de la commission des travaux historiques de la ville de Paris.

M A. Prudhomme a été nommé correspondant de l'académie des inscriptions et belles lettres.

— *Décès*. — M. Ch. A. Godard, auteur d'une thèse excellente sur la vie et les œuvres d'Étienne Baluze : *De Stephano Baluzio Tutelensi, libertatum Gallicanarum propugnatore*. Paris, 1901.

M. Étienne Dejean, directeur des Archives nationales, qui écrivit un livre sur *Nicolas Pavillon, évêque d'Alet* (1637-1677). Paris, 1909.

M. L. G. Pélissier, professeur à la faculté des lettres de l'université de Montpellier, qui fut longtemps chargé de rédiger la chronique italienne dans la *Revue des questions historiques*.

M. Charles-Eugène Révillout, conservateur honoraire au musée du Louvre, professeur honoraire à l'école du Louvre, professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur de la *Revue égyptologique*.

Digitized by Google

M. Paul Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui joignit une érudition solide à un style soigné. Ses deux œuvres maîtresses sont : l'*Histoire de la monarchie de juillet* (Paris, 1884-1892) et l'*Histoire de la renaissance catholique en Angleterre, au XIXe siècle* (Paris, 1897-1906). Il écrivit encore des livres sur *Pie IX* (Paris, 1878) et sur *L'Église et l'État sous la monarchie de juillet* (Paris, 1879).

Mgr Julien Loth ancien professeur à la faculté de théologie de Paris où il tint la chaire d'éloquence sacrée.

Le P. Matignon, S. J., qui écrivit un livre qui fut surtout remarqué : *La liberté dans la foi catholique*.

Le chanoine E. Vénard, qui publia une *Vie et correspondance du bienheureux Théophane Vénard*.

M. H. Léonardon, bibliothécaire de la ville de Versailles.

G. Mollat.

Grèce. — Dans notre dernier numéro (RHE, 1913 t, XIV p. 187 et sv.) nous avons relevé, d'après les communications de M. Dräseke, l'importance exceptionnelle des découvertes faites par le Dr N. A. Bees dans les bibliothèques des Météores. Le savant auteur a eu l'obligeance de nous adresser le rapport qu'il présenta, en 1910, a la société byzantiologique d'Athènes sur les résultats de sa mission scientifique et de ses explorations. Nous l'avons parcouru avec le plus grand intérêt, y rencontrant l'histoire, brièvement retracée, des Météores, la narration des efforts antérieurs des travailleurs pour pénétrer dans les bibliothèques et des difficultés qui souvent les avaient contrariés et arrêtés; puis, et surtout, des détails suggestifs sur le nombre et l'âge des manuscrits, sur les scribes qui les ont copiés, sur les miniatures et les ornementations diverses que l'on trouve dans ces *codices* ainsi qu'un catalogue des auteurs dont l'activité littéraire y est représentée par quelque œuvre ou quelque fragment. M. Bees indique ensuite la riche moisson de textes qu'il a recueillie, les copiant en tout ou en parties, en vue de les éditer ou d'en donner une recension critique s'ils sont déjà publiés. Il y a ainsi des apocryphes de l'A. et du N. T., des textes liturgiques, hagiographiques, philosophiques, dogmatiques, polémiques, historiques, des poésies, des lettres, des collections canoniques, etc., etc., dont la longue énumération excitera l'envie de bien des amis des documents anciens. Nous comprenons parfaitement la reconnaissance que M. Bees exprime et garde à tous ceux qui l'ont aidé à faire ces importantes découvertes. Souhaitons que le catalogue détaillé ne se fasse pas trop attendre. M. Bees est homme à le dresser d'une façon correcte ainsi que le montrent l'esprit scientifique et la compétence dont il a fait preuve dans diverses études récentes, parmi lesquelles nous rappelerons l'article : Βυζαντιακαὶ ἐπιγραφαὶ Ἀττικῆς, paru dans la *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte* (t. XXVI, Rome, 1912) et l'article : Ὑπῆρχε Jus primae noctis παρὰ βυζαντίνοις, publié dans la *Byzantinische Zeitschrift* (1912, t. XXI, fasc. 1-2).

Digitized by Google

Italie. — Mgr M. Faloci Pulignani, qui a si bien mérité des études franciscaines par la publication, durant plus d'un quart de siècle, du *Miscellanea francescana di storia, di lettere, di arti*, offre au public un tirage à part très soigné du *Vita prima di S. Francesco d'Assisi composta da Fr. Tommaso da Celano* (Foligno, Salvati, 1910, In 8, 204 p.), nouvellement réédité par lui au tome XII de cette revue, d'après le manuscrit de Fallerone.

L'exécution du travail est parfaite ; mais nous ne voyons pas quel profit il présente au point de vue de l'érudition. Que la valeur du texte de Fallerone soit primordiale, nous n'y contredirons pas ; mais il a été publié par Rinaldi en 1806 et le R. P. Édouard d'Alençon l'a utilisé, il y a quelques années à peine, dans son édition critique des légendes de Celano. Le besoin de l'imprimer une fois de plus ne se faisait pas sentir.

Dans sa préface Mgr Faloci s'attache à venger l'autorité des récits celaniens de certaines critiques modernes. Globalement cette autorité est incontestable et des auteurs comme MM. Sabatier et Tamassia, par exemple, ont été injustes à son égard. Encore convient-il de juger les œuvres du frère Thomas, en tenant compte, d'une part, des tiraillements franciscains de l'époque, d'autre part et surtout des procédés littéraires qui sont propres à tout ouvrage hagiographique du moyen âge. De cette critique, visant le détail plus que l'ensemble, Mgr Faloci continue à ne pas voir la nécessité.

A. Fierens.

— Dans *La Galleria dei Gonzaga* (Milan, Cogliati, 1912, In-8, 318 p.), M. Alessandro Luzio fait une évocation historique aussi vivante que sûre, appuyée sur de nombreux documents inédits, de cette riche collection qui, vendue en 1627-1628 au gouvernement anglais par la cour ducale de Mantoue, a donné lieu à une foule de légendes et d'inexactitudes. L'auteur de tant de travaux remarquables sur l'histoire de l'Italie septentrionale y fait également revivre cette cour au xive et au xve siècle, époque où elle fut l'une des plus brillantes de la péninsule.

La Rotonda di Andrea Palladio, de M. Giangiorgio Zorzi (Vicence, 1912, Gr. in-8, 35 p.) est une conférence faite, le 21 février 1910, à l'École libre populaire de Vicence. Sous une forme peut-être un peu trop oratoire et admirative, elle constitue cependant une bonne monographie de l'une des plus belles œuvres d'un des plus grands architectes de la Renaissance.

Tandis que la maison G. Palma di Giovanni Boverio, de Milan, publiait une traduction italienne de la vie de Frédéric Ozanam, écrite par son frère, une imprimerie de cette même ville, celle de la Ligue eucharistique, nous donnait par la plume de Mgr Cesare Orsenigo, sous le titre *Frederico Ozanam, fondatore delle conferenze di S. Vincenzo de' Paoli*, une nouvelle vie du grand apologiste et homme d'œuvres catholique. Composée selon l'ancienne méthode hagiographique, qui consistait à exposer successivement les différents aspects de la figure du héros, au lieu de montrer, en suivant le cours des événements, l'évolution progressive de son caractère, elle témoigne pourtant d'une étude consciencieuse des ouvrages et de la correspondance de ce vaillant chrétien et présente quelques aperçus nouveaux. J. Fraikin.

Digitized by Google

— La maison Hoepli, de Milan, a entrepris une édition des œuvres complètes de Manzoni, dont les premiers tomes parus renferment : I. *I Promessi Sposi*, preceduti da uno studio su « Gli anni di noviziato poetico del Manzoni » di MICHELE SCHERILLO ; II. *Brani inediti dei Promessi Sposi*, per cura di GIOVANNI SFORZA ; III. *Le Tragedie, gl'Inni Sacri e le Odi*, a cura di M. SCHERILLO, e precedute da uno studio « Sul decennio dell' operosità poetica del Manzoni ». A ces trois volumes, vient de s'en ajouter un quatrième : *Carteggio di Alessandro Manzoni*, a cura di GIOVANNI SFORZA e GIUSEPPE GALLAVRESI. Parte prima, 1803-1821 (1912, xx-610 pp. in-16, 6 fr. 50). Cette publication de la correspondance du grand écrivain milanais sera accueillie avec une vive curiosité. Sa richesse, tout d'abord, la rend digne d'attention : aux lettres déjà publiées autrefois par Sforza (*Epistolario cronologico*, 1875 et 1882, 2 vol.) et par De Gubernatis (*Il Manzoni e il Fauriel studiati nel loro carteggio inedito*, 1880), elle ajoute le produit de longues et fructueuses explorations dans les dépôts publics et dans les collections privées (Institut de France, legs récents faits aux bibliothèques milanaises, archives de la famille Manzoni à Brusuglio, collection d'autographes de Gnecchi, etc.). Au total, 285 pièces, qui, à vrai dire, ne sont cependant pas toutes de Manzoni lui même. Avec un à propos qu'il faut louer, les éditeurs ont, en effet, entremêlé aux siennes propres des lettres émanant de ses principaux correspondants : Monti, Fauriel, Ermes Visconti, la marquise de Condorcet, Cesare d'Azeglio, Charles Loyson, ainsi que les oncles de l'écrivain, Michele De Blasco et Giulio Beccaria. Bien mieux, ils y ont joint un choix de lettres échangées entre les familiers et les parents de Manzoni, mais qui complètent à souhait les ressources documentaires de sa correspondance. On a ainsi un recueil qui, bien souvent, permet de suivre pas à pas la formation et le développement de sa pensée pendant la première période de sa vie. Au point de vue de l'histoire littéraire, pareille documentation est d'un grand prix, puisque cette période est celle où le génie du poète a pris son essor et que sa correspondance nous fait, en quelque sorte, assister à la gestation de ses tragédies et de ses immortels *Inni sacri*. Toutefois, l'inspiration si profondément chrétienne qui anime de telles œuvres, n'est déjà, elle-même, que l'aboutissement d'une évolution dont on connaissait, jusqu'ici, les phases principales, mais dont certains détails ne sont révélés que par le présent *Carteggio*. Manzoni, bien que né catholique, eut une jeunesse indifférente. Aussi, en 1808, lorsqu'il voulut épouser une calviniste, Henriette Blondel, n'hésita-t-il pas à faire consacrer son mariage par un pasteur protestant. Cependant, le jeune couple s'étant établi à Paris, Henriette Blondel fut convertie par l'abbé Degola, prêtre originaire de Gênes et lié avec les théologiens français fidèles aux doctrines de Port-Royal. L'acte d'abjuration, daté du 22 mai 1810, eut comme témoins plusieurs personnages en vue parmi les derniers jansénistes ; il montre bien sous quelles influences fut obtenu le revirement religieux du ménage Manzoni. Sa soumission faite à l'Église, ce fut là, pour l'écrivain lui-même, le signal d'un retour sincère à la foi ancestrale. Les lettres échangées entre les époux, l'abbé Degola et le chanoine Tosi de Milan (plus tard évêque de Pavie) nous

Digitized by Google

Italie. — Mgr M. Faloci Pulignani, qui a si bien mérité des études franciscaines par la publication, durant plus d'un quart de siècle, du *Miscellanea francescana di storia, di lettere, di arti*, offre au public un tirage à part très soigné du *Vita prima di S. Francesco d'Assisi composta da Fr. Tommaso da Celano* (Foligno, Salvati, 1910, In-8, 204 p.), nouvellement réédité par lui au tome XII de cette revue, d'après le manuscrit de Fallerone.

L'exécution du travail est parfaite ; mais nous ne voyons pas quel profit il présente au point de vue de l'érudition. Que la valeur du texte de Fallerone soit primordiale, nous n'y contredirons pas ; mais il a été publié par Rinaldi en 1806 et le R. P. Édouard d'Alençon l'a utilisé, il y a quelques années à peine, dans son édition critique des légendes de Celano. Le besoin de l'imprimer une fois de plus ne se faisait pas sentir.

Dans sa préface Mgr Faloci s'attache à venger l'autorité des récits célaniens de certaines critiques modernes. Globalement cette autorité est incontestable et des auteurs comme MM. Sabatier et Tamassia, par exemple, ont été injustes à son égard. Encore convient-il de juger les œuvres du frère Thomas, en tenant compte, d'une part, des tiraillements franciscains de l'époque, d'autre part et surtout des procédés littéraires qui sont propres à tout ouvrage hagiographique du moyen âge. De cette critique, visant le détail plus que l'ensemble, Mgr Faloci continue à ne pas voir la nécessité.

A. Fierens.

— Dans *La Galleria dei Gonzaga* (Milan, Cogliati, 1912, In-8, 318 p.), M. Alessandro Luzio fait une évocation historique aussi vivante que sûre, appuyée sur de nombreux documents inédits, de cette riche collection qui, vendue en 1627-1628 au gouvernement anglais par la cour ducale de Mantoue, a donné lieu à une foule de légendes et d'inexactitudes. L'auteur de tant de travaux remarquables sur l'histoire de l'Italie septentrionale y fait également revivre cette cour au XIVe et au XVe siècle, époque où elle fut l'une des plus brillantes de la péninsule.

La Rotonda di Andrea Palladio, de M. Giangiorgio Zorzi (Vicence, 1912, Gr. in-8, 35 p.) est une conférence faite, le 21 février 1910, à l'École libre populaire de Vicence. Sous une forme peut-être un peu trop oratoire et admirative, elle constitue cependant une bonne monographie de l'une des plus belles œuvres d'un des plus grands architectes de la Renaissance.

Tandis que la maison G. Palma di Giovanni Boverio, de Milan, publiait une traduction italienne de la vie de Frédéric Ozanam, écrite par son frère, une imprimerie de cette même ville, celle de la Ligue eucharistique, nous donnait par la plume de Mgr Cesare Orsenigo, sous le titre *Frederico Ozanam, fondatore delle conferenze di S. Vincenzo de' Paoli*, une nouvelle vie du grand apologiste et homme d'œuvres catholique. Composée selon l'ancienne méthode hagiographique, qui consistait à exposer successivement les différents aspects de la figure du héros, au lieu de montrer, en suivant le cours des événements, l'évolution progressive de son caractère, elle témoigne pourtant d'une étude consciencieuse des ouvrages et de la correspondance de ce vaillant chrétien et présente quelques aperçus nouveaux. J. Fraikin.

Digitized by Google

— La maison Hoepli, de Milan, a entrepris une édition des œuvres complètes de Manzoni, dont les premiers tomes parus renferment : I. *I Promessi Sposi*, preceduti da uno studio su « Gli anni di noviziato poetico del Manzoni » di MICHELE SCHERILLO ; II. *Brani inediti dei Promessi Sposi*, per cura di GIOVANNI SFORZA ; III. *Le Tragedie, gl'Inni Sacri e le Odi*, a cura di M. SCHERILLO, e precedute da uno studio « Sul decennio dell' operosità poetica del Manzoni ». A ces trois volumes, vient de s'en ajouter un quatrième : *Carteggio di Alessandro Manzoni*, a cura di GIOVANNI SFORZA e GIUSEPPE GALLAVRESI. Parte prima, 1803-1821 (1912, xx-610 pp. in-16, 6 fr. 50). Cette publication de la correspondance du grand écrivain milanais sera accueillie avec une vive curiosité. Sa richesse, tout d'abord, la rend digne d'attention : aux lettres déjà publiées autrefois par Sforza (*Epistolario cronologico*, 1875 et 1882, 2 vol.) et par De Gubernatis (*Il Manzoni e il Fauriel studiati nel loro carteggio inedito*, 1880), elle ajoute le produit de longues et fructueuses explorations dans les dépôts publics et dans les collections privées (Institut de France, legs récents faits aux bibliothèques milanaises, archives de la famille Manzoni à Brusuglio, collection d'autographes de Gnecchi, etc.). Au total, 285 pièces, qui, à vrai dire, ne sont cependant pas toutes de Manzoni lui même. Avec un à propos qu'il faut louer, les éditeurs ont, en effet, entremêlé aux siennes propres des lettres émanant de ses principaux correspondants : Monti, Fauriel, Ermes Visconti, la marquise de Condorcet, Cesare d'Azeglio, Charles Loyson, ainsi que les oncles de l'écrivain, Michele De Blasco et Giulio Beccaria. Bien mieux, ils y ont joint un choix de lettres échangées entre les familiers et les parents de Manzoni, mais qui complètent à souhait les ressources documentaires de sa correspondance. On a ainsi un recueil qui, bien souvent, permet de suivre pas à pas la formation et le développement de sa pensée pendant la première période de sa vie. Au point de vue de l'histoire littéraire, pareille documentation est d'un grand prix, puisque cette période est celle où le génie du poète a pris son essor et que sa correspondance nous fait, en quelque sorte, assister à la gestation de ses tragédies et de ses immortels *Inni sacri*. Toutefois, l'inspiration si profondément chrétienne qui anime de telles œuvres, n'est déjà, elle-même, que l'aboutissement d'une évolution dont on connaissait, jusqu'ici, les phases principales, mais dont certains détails ne sont révélés que par le présent *Carteggio*. Manzoni, bien que né catholique, eut une jeunesse indifférente. Aussi, en 1808, lorsqu'il voulut épouser une calviniste, Henriette Blondel, n'hésita-t-il pas à faire consacrer son mariage par un pasteur protestant. Cependant, le jeune couple s'étant établi à Paris, Henriette Blondel fut convertie par l'abbé Degola, prêtre originaire de Gênes et lié avec les théologiens français fidèles aux doctrines de Port-Royal. L'acte d'abjuration, daté du 22 mai 1810, eut comme témoins plusieurs personnages en vue parmi les derniers jansénistes ; il montre bien sous quelles influences fut obtenu le revirement religieux du ménage Manzoni. Sa soumission faite à l'Église, ce fut là, pour l'écrivain lui-même, le signal d'un retour sincère à la foi ancestrale. Les lettres échangées entre les époux, l'abbé Degola et le chanoine Tosi de Milan (plus tard évêque de Pavie) nous

Digitized by Google

font pénétrer, dès lors, dans l'intimité d'une vie morale et spirituelle toujours plus intense. Elles fournissent un commentaire éloquent à ce qu'il y a de si délibérément catholique dans l'œuvre du plus grand des romantiques italiens ; l'exégèse de celle-ci devra désormais s'inspirer de celles-là. Ajoutons, d'autre part, que la publication qui nous occupe, procède d'un labeur éclairé autant que probe. Le texte des documents a été revu, dans toute la mesure du possible, sur les originaux ou sur des copies dignes de foi. Les notes, tout en s'interdisant les considérations morales ou esthétiques, visent à plonger dans la vive lumière de l'histoire les lettres mises au jour, et dans lesquelles foisonnent les noms propres et les allusions aux faits contemporains ; elles y réussissent de façon remarquable, grâce à une vaste information et à une bibliographie très fouillée. Disons enfin, pour montrer le soin avec lequel ce volume a été édité, qu'il renferme deux facsimilés de l'écriture de Manzoni ainsi que douze portraits de ses plus célèbres correspondants.

ALPHONSE BAYOT.

— A l'occasion de la trentième année d'enseignement de M. RODOLFO RENIER à l'université de Turin, 68 amis, élèves ou collaborateurs de l'illustre fondateur du *Giornale storico della letteratura italiana* ont publié, sous le titre de *Scritti vari d'erudizione e di critica* (Turin, Bocca frères, gr. in-8, 1912), un volume de mélanges qui fait honneur non seulement au fécond professeur auquel il est dédié, mais encore à ses auteurs. Nous relèverons parmi ceux-ci les noms de MM. HENRY COCHIN, ALBERT COUNSON, H. R. LANG, L.-G. PÉLISSIER, PAGET TONYBEE, etc. Il est précédé d'une bibliographie des œuvres de M. Renier, dressée par MM. B. SOLDATI et F. PICCO. Mais son meilleur ouvrage restera toujours, sans conteste, le *Giornale storico*, qui a renouvelé, ou, pour mieux dire, créé en Italie la critique littéraire, en lui donnant pour base l'histoire et, comme adjuvant nécessaire, la critique d'art.

M. BERTOLINI, ministre des Colonies, a publié un décret qui détermine les conditions suivant lesquelles les fouilles archéologiques pourront être autorisées en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

M. DOMENICO SEGHETTI, bien connu pour ses travaux sur l'histoire de Frascati, M. BEVIGNANI, secrétaire de la Commission d'archéologie sacrée, et le R. P. DOM ARSENIO PELLEGRINI, abbé du monastère basilien de S. Nilo à Grottaferrata, ont découvert, aux environs de Frascati, près de la villa Senni, un cimetière chrétien du IIIe siècle. Les fouilles, qui ont déjà donné des résultats importants, continuent.

Durant des travaux de restauration à l'église de San Francesco à Montone, près Umbertide (province de Pérouse), on a découvert deux grandes fresques remarquables, portant la date de 1446 et qui semblent de la manière de Buonfigli ou de Caporali.

Les travaux de restauration de l'église de Santa Maria Nuova à Viterbe, entrepris par la Société des monuments, se poursuivent activement. On a

Digitized by Google

découvert, en démolissant une chapelle, des restes d'une frise et de beaux fragments de décoration architectonique.

M. De Vestea, de l'université de Pise, a été chargé d'examiner l'état actuel des fameuses fresques de Benedetto Gozzoli au *Campo Santo* de cette ville et de faire un rapport sur les moyens à employer pour empêcher la ruine définitive de ces incomparables chefs-d'œuvre, si maltraités par le temps et par de maladroites restaurations.

On restaure en ce moment, sous, la direction de M. Ezio Cerpi, la cour et la façade de la belle église de l'Annunziata à Florence.

Des craintes ayant été exprimées sur la solidité de la fameuse tour penchée des Asinelli, à Bologne, on lui a appliqué trois bandages de fer, l'un au-dessous, et les deux autres au-dessus de la statue de l'archange Gabriel.

Au château Saint-Ange a été inauguré le musée historique musical Gorga, qui comprend plus de deux mille instruments. Un discours a été prononcé par M. le colonel Borgatti.

Aux deux congrès historiques réunis à Rome au mois d'octobre dernier, dont nous avons rendu compte dans le numéro du 15 janvier, il faut joindre le congrès des inspecteurs honoraires des monuments et fouilles du royaume d'Italie, qui s'est tenu en la ville éternelle, du 22 au 25 du même mois, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Outre le discours d'ouverture de M. le commandeur Corrado Ricci, nous y signalerons les conférences de M. Luigi Canevaghi sur la restauration des peintures, de M. le commandeur Riccardo Artom sur la protection des œuvres d'art, de M. Giovannoni sur la restauration des monuments, de M. Franz Pollati sur les fouilles et les découvertes fortuites, de M. Luigi Parpagliolo sur la protection des monuments, de M. le commandeur Giacomo Boni sur la méthode à suivre dans les fouilles. L'application des règles, des instructions et des conseils éminemment pratiques donnés par les conférenciers suffirait à ouvrir une nouvelle ère dans l'histoire des fouilles archéologiques en Italie.

Le septième congrès de la Société nationale d'histoire du *Risorgimento* s'est réuni à Naples, du 3 au 5 novembre, dans les locaux de la Société napolitaine de *Storia patria*. Après les discours d'ouverture de M. le sénateur Del Carretto, syndic de Naples, de M. le professeur Schipa et de M. le sénateur Mazziotti, MM. Pietro Silva, de Parme, Francesco Guardione, de Palerme, le lieutenant-colonel Ferrari et M. Attilio Sirmoni ont fait différentes communications. M. le commandant Weil a lu, en français, un rapport sur le général Begomi, l'héroïque défenseur de Gaëte, auquel, ainsi que l'a annoncé M. le sénateur Benedetto Croce, on prépare l'érection d'un monument.

Un congrès international de géographie s'est réuni à Rome du 27 mars au 3 avril. Il a été suivi de trois excursions : l'une dans l'Italie septentrionale (Ferrare, Comachio, cours inférieur du Pò, Lacs de la Lombardie,

Digitized by Google

Milan), la deuxième dans l'Italie méridionale (Naples et les environs, Palerme, Etna, Tripoli, et, au retour, Taormine), la troisième à Ostie, Châteaux-Romains, Tivoli. Le prochain congrès se tiendra à Saint-Pétersbourg en 1916.

Les mois de janvier, de février et de mars sont chaque année, en Italie, une période intense de conférences. Nous ne pouvons en citer que quelques-unes. En commençant par l'Institut historique belge de Rome, nous en signalerons deux, aussi documentées qu'intéressantes : la première, faite, le 24 janvier, par le R. P. Callaey, O. M. Cap., sur les *Fraticelles et Béguins au XIVe siècle*, la seconde, faite, le 7 février, par M. Godefroid Kurth, directeur de l'Institut, sur les rapports entre le diocèse de Liège et la curie romaine au xve siècle. La conclusion qui se dégage de celle du P. Callaey est, d'une part l'absurdité et le danger des doctrines des hérétiques franciscains, malgré la bonne foi de la plupart d'entre eux, qui étaient de belles âmes, indignées des abus du clergé et des excès de la fiscalité pontificale, mais aussi, de l'autre, l'insuffisance ou l'indignité d'un grand nombre d'inquisiteurs, qui, ignorants ou ambitieux, se bornèrent à une répression, nécessaire assurément, sans jamais essayer de s'attaquer à ces abus ni à ces excès, et en faisant, au contraire, servir leurs pouvoirs à la satisfaction de leur cupidité ou de leurs rancunes personnelles. Quant à la conférence de M. Kurth, elle fait le pendant, pour un diocèse belge, de l'ouvrage de MM. Samaran et Mollat sur *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*. Elle nous montre, en effet, l'intervention continuelle de la cour romaine — ou plutôt d'Avignon — dans la vie du diocèse de Liège. C'est ainsi que, bien que, théoriquement, les évêques dussent être nommés par le chapitre cathédral, tous furent, en réalité, à l'exception de deux, nommés par le pape, de 1274 à 1390. On le voit nommer également à un très grand nombre de canonicats, d'archidiaconés et de prévôtés, et souvent des Italiens ou des Français, dont bien peu résidaient. Les Liégeois ne se plaignaient pas, d'ailleurs, de cette ingérence de tous les instants, et témoignaient un dévouement sans limites au Saint-Siège. On voit, par exemple, Adolphe de la Marck lui offrir, dans des circonstances critiques, un secours de cent hommes d'armes, et, si le pape refuse alors la constitution de ce corps qui eût été le prototype des futurs zouaves pontificaux, il agréera, quelque temps après, une offre analogue, quand elle lui sera faite par Raoul de Glandstheere. Rome refusera, de même, d'accorder aux ducs Jean Ier, II et III de Brabant, puis à l'empereur Maximilien, la création d'un évêché brabançon, mais finira par l'accorder durant le xvie siècle, époque où quatre nouveaux diocèses seront créés dans les Pays-Bas. Ce qui ressort de cette conférence, c'est l'importance qu'avait alors le diocèse de Liège, car, s'il fallait s'en tenir au chiffre des sommes perçues par la curie pour les annates et les services communs, il aurait été, sans conteste, le plus riche de l'Empire.

La statue colossale transportée par les Vénitiens dans le cours du xiiie siècle, de Constantinople à Barletta, où, après avoir été dépouillée des bras, des jambes et de la cuirasse par les moines de Manfredonia, qui les fondirent pour en faire des cloches, elle s'élève aujourd'hui sur la place du

Digitized by Google

Marché, a été jusqu'à présent une énigme pour les historiens de l'art. Le riche diadème qui en couvre la tête atteste qu'elle représente l'un des successeurs de Constantin, mais on a voulu y voir successivement une représentation d'Héraclius, de Théodose ou de Julien. La comparaison de la figure avec les monnaies des empereurs postérieurs à Constantin montre cependant que le modèle de ce colosse a été Valentinien Ier. C'est ce qu'a établi victorieusement, par une argumentation des plus serrées, dans une conférence faite, le 31 janvier, à l'École Britannique de Rome, M. le Dr R Delbrueck, sous directeur de l'Institut archéologique allemand du Capitole.

Les conférences organisées au palais de la Chancellerie par le comité romain pour les fêtes constantiniennes et par l'Académie de religion catholique, ont été inaugurées, le 20 février, en présence de plusieurs cardinaux et de nombreux évêques, prélats, membres du corps diplomatique accrédité près du Saint-Siège, par le R. P. Antonio Casamassa, O. S. A., qui a entretenu son magnifique auditoire avec autant d'érudition que de vivacité et de clarté, des *Documents de la vie de Constantin, d'après les conclusions de la critique moderne*. Le R. P. Felice Grossi Gondi n'a pas eu moins de succès lorsque, le 6 mars, il a parlé de *La grande victoire de Constantin*. Notons aussi trois conférences constantiniennes faites à l'académie de l'Arcadia par Mgr Giuseppe Casiroli. Enfin des conférences sur le même sujet, mais d'un caractère plus particulièrement religieux, seront faites prochainement dans les diverses églises nationales de Rome, en même temps que se dérouleront, dans les basiliques dont la fondation est attribuée au premier empereur chrétien, les fêtes qui doivent célébrer la paix donnée à l'Eglise, et qui ont commencé le dimanche de *Quasimodo*, par une grande procession, laquelle s'est déroulée du cimetière de Sainte-Domitille à ceux de Saint-Calixte et de Saint-Sébastien, en souvenir de l'Église sortant des catacombes.

Signalons encore, à Rome, quatre brillantes conférences faites, le 11 janvier par M. Giuseppe Baffico, sur *Chateaubriand à Rome*, le 2 mars par M. Emilio Calvi, le bibliographe romain bien connu, sur la librairie à Rome à travers les âges, et le même jour, au milieu du Colisée, par M. Augusto Sterlini, sur *La conjuration de Stefano Porcari noble romain*, enfin, le 14 du même mois, par M. G. A. Albanesi, sur *Giuseppe d'Ascoli*, le poète et philosophe brûlé à Florence.

A la séance du 19 janvier 1913 de l'Académie royale des Lincei, M. Guidi, secrétaire, a présenté, entre autres ouvrages, les deux derniers volumes des *Rerum Æthiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, du R. P. C. Beccari, S. J., dont il a été question dans le dernier numéro de la RHE, et M. Pigorini, secrétaire, a présenté un mémoire de M. Bonfiglio, intitulé : *I popoli alle origini della civiltà etrusca*.

Dans la dernière séance de la classe des sciences morales, historiques et biologiques de cette même l'académie, M. le député Luzzatti a présenté un ouvrage de M. Leicht intitulé *Il parlamento del Friuli, sue origini, costituzione e legislazione*, et, à cette occasion, a proposé que l'Académie

Digitized by Google

prenne, auprès des autres corps scientifiques, l'initiative de la publication des constitutions parlementaires et des statuts des villes italiennes durant le moyen âge. La classe a décidé la nomination d'une commission chargée des études préliminaires pour la réalisation de ce vaste projet.

A Naples nous noterons seulement la conférence de M. le sénateur DE CESARE sur *Luca de Samuele Cagnazzi et une ancienne et une nouvelle université dans les Pouilles*, où il a retracé, entre autres choses, l'histoire du parlement de Naples en 1858, et celle de M. FRADELETTO, député de Venise, sur *L'âme d'un héros*. Ce héros est Garibaldi. Mais un long article ne suffirait pas pour rendre compte des conférences qu'a entendues, cet hiver, le public florentin. La cité des lis est, en effet, plus encore que Rome, la cité des conférences, parfois trop académiques et trop littéraires, même quand elles portent sur des sujets historiques. En nous bornant à ces dernières, nous citerons celles de M. LAMBROS, recteur de l'université d'Athènes, sur les fouilles récentes d'Olympie, de M. GEROLA, directeur des fouilles de Ravenne, sur les monuments de Rhodes, et de M. DIEGO ANGELI sur les *Femmes de l'époque du baroque* (Christine de Suède, Marie Mancini, la princesse des Ursins, etc.)

La commission pour l'histoire de l'université de Bologne s'est réunie le 6 décembre, sous la présidence de M. le sénateur Capellini, et a pris connaissance des recensions consacrées au t. I du *Chartularium* le — deuxième est sous presse — et aux deux volumes des *Studi e memorie*, publiés par elle. Elle a pris ensuite connaissance du troisième volume, qui contient, entre autres travaux, les suivants : E. COSTA, *Contributo alla storia dello studio bolognese durante il secolo XVII* ; C. ZAOLI, *Lo studio bolognese e il papa Martino V* ; F. GABOTTO, *Principi sabaudi allo studio di Bologna nei secoli XIII e XIV*.

M. LUIGI RAVA a lu, à la séance du 8 décembre 1912, de l'Académie royale des sciences de l'Institut de Bologne, un mémoire intitulé : *Il primo storico dei popoli slavi*, et, à la séance du 20 janvier, un autre mémoire sur *I precursori italiani in Libia*.

Aux ouvrages publiés par la mission à Rome des délégués de l'Académie des sciences de Cracovie, nous devons ajouter le dernier de M. le prof. ABRAHAM : *Zalozenie biskupstwa laciskiego w Kamiencu Podolskim* [La fondation de l'évêché latin de Kamieniec Podolski]. Cracovie, 1911. In-8.

M. Credaro, ministre de l'Instruction publique du royaume d'Italie, a déposé sur le bureau du Sénat un projet modifiant les conditions d'admission à la *libera docenza* (cours libres).

A Pavie s'est fondée, sous le titre d'*Athenaeum*, une revue générale des universités d'Italie, qui publiera des articles littéraires et historiques. Directeur : M. CARLO PASCAL, professeur à l'université de cette ville. Il paraîtra quatre fascicules par an.

J. FRAIKIN.

Digitized by Google

— Aux innombrables revues historiques et archéologiques de la péninsule vient de s'ajouter une unité. Se présentant avec une couverture élégante, les *Studi romani. Rivista di archeologia e storia*, se proposent « d'apporter des matériaux documentaires et des résultats d'études critiques en faveur de la *Romanitas*, comprise dans le sens ample et complexe du terme ». Le comité de rédaction se compose de MM. A. Profumo, P. Barrera, A. Bevignani, E. Josi et G. Mancini. Ces noms et ceux des collaborateurs de la nouvelle revue nous font bien augurer de la valeur de celle-ci : nous y trouvons en effet ceux de MM. P. Allard, W. Amelung, Mgr Batiffol, P. Fedele, P. Franchi de' Cavalieri, R. P. Grisar, C. Huelsen, R. P. A. Palmieri, Mgr Wilpert, etc., etc. De fait, le premier fascicule des *Studi romani*, qui vient de nous parvenir, nous montre que nous avons affaire à un organe scientifique très sérieux, qui est dès lors appelé à rendre de signalés services. Ce premier fascicule contient les articles suivants : G. Mancini, *Le recente scoperte di antichità a Monte Citorio* : W. Amelung, *Il cosidetto busto di Belisario* ; A. Maiuri, *La nuova iscrizione della fratria napoletana degli Artemisi* ; S. Pesarini, *Contributo alla storia della Basilica di S. Lorenzo sulla via Tiburtina* ; F. Grossi Gondi, *La « confessio » dell' altare maggiore e la cattedra papale a S. Lorenzo in Lucina*. Nous y trouvons aussi une chronique des découvertes d'antiquités. Quoique ce premier fascicule contienne avant tout des études archéologiques se rapportant à l'antiquité classique, nous ne doutons point que l'histoire ecclésiastique retirera des fruits de cette entreprise. A lire leurs déclarations, les éditeurs de la revue n'entendent point la négliger.

La revue paraîtra tous les deux mois ; le siège de la rédaction et de l'administration est à Rome, via Palermo, 73. Le prix de l'abonnement est de 20 L. pour l'Italie et de 25 L. pour l'étranger

— Aujourd'hui même, 15 avril, doit paraître, chez Bontempelli et Invernizzi, Rome, le premier volume d'une grande publication, due à M. le Dr Alfonso Bartoli, inspecteur royal des fouilles du Palatin et du Forum, et intitulée *I monumenti antichi di Roma nei disegni degli Uffizi di Firenze*. Ce titre dit assez l'importance de l'œuvre. Elle comprendra cinq volumes, qui paraîtront de cinq mois en cinq mois, et compteront chacun cent planches de dessins, plus un fascicule de texte explicatif. Le prix de l'ouvrage complet est fixé à 600 francs pour les souscripteurs, et à 700 francs pour les autres acheteurs.

Dans sa séance du 9 janvier 1913, l'Institut royal lombard de sciences et lettres de Milan, a arrêté les sujets suivants comme textes de concours pour différents prix. Fondation Pizzamiglio : l'administration des communes rurales dans la Haute-Italie (« Vallée du Pô et chaîne des Alpes ») pendant l'antiquité et le moyen âge ; clôture du concours, le 31 décembre 1913 ; prix : 3000 fr. Fondation Trillo Massarani : la résurrection de l'historiographie à Milan durant la seconde moitié du XVIIIe siècle ; clôture le 31 décembre 1913 ; prix : 2000 fr. Fondation Ciani : prix de 1500 fr. à attribuer au meilleur livre de lecture, pour le peuple italien, dans le genre historique, qui sera imprimé et publié du 1er janvier 1913 au 31 décembre 1921.

Digitized by Google

La nouvelle donnée par *Il resto del Carlino*, de Bologne, en novembre dernier, de la soustraction, qui serait advenue à Imola, de documents relatifs au procès de canonisation de Pie IX, a été reconnue dénuée de tout fondement.

Le procès en diffamation intenté par le prince Leone Caetani, député de la quatrième circonscription de Rome, au journal *Il popolo Romano*, qui avait prétendu que la vaste compilation publiée par lui sous le titre de *Gli Annali dell' Islam* était, en réalité, l'œuvre de M. Ignazio Guidi, l'orientaliste bien connu, professeur à l'université de Rome, et d'un Arabe à sa solde, dont le journal taisait le nom, s'est terminé, le 7 mars, par la condamnation du gérant et du directeur, M. Chauvet. Le prince avait accordé à la partie adverse pleine faculté de preuve.

Nominations. — M. Francesco Ercole a été nommé professeur d'histoire du droit italien à l'université libre d'Urbino.

M. Silverio Leicht, professeur d'histoire du droit italien à l'université de Sienne, est nommé en la même qualité à l'université de Modène.

M. Guido Calza a été nommé inspecteur des fouilles d'Ostie.

Décès. — A Avosacco d'Arta (province d'Udine), le 2 août 1912, M. Giovanni Gortani, archéologue et folkloriste du Frioul (voir article nécrologique dans *Memorie storiche forogiuliesi*, VIIIe année, fasc. 2-3, p. 218-219).

A Loreto Aprutino (province de Teramo), le 7 octobre 1912, M. le baron Antonio Casamarte, fondateur d'une bibliothèque historico-topographique des Abruzzes (voir article nécrologique dans la *Rassegna d'Arte degli Abruzzi e del Molise*, décembre 1912).

A Messine, le 14 février, M. Salvatore Biscemi, sénateur et professeur d'histoire du droit italien à l'université de cette ville.

A Rome, le 22 janvier 1913, M. Baldassarre Labanca, professeur d'histoire du christianisme à l'université de cette ville, auteur de *Marsilio da Padova*, *Il Papato attraverso il medio evo* et nombre d'autres ouvrages d'histoire et de philosophie religieuses.

A Rome encore, le 27 février, M. le comte Angelo de Gubernatis, professeur de littérature italienne à l'université de cette ville, polygraphe connu surtout pour son *Dictionnaire international des écrivains du jour*, mais dont les œuvres principales ont pour sujet l'histoire religieuse de l'Inde.

J. Fraikin.

Pays-Bas. — C'est sans doute à l'intention des étudiants qu'il doit initier à la connaissance de la littérature patristique et comme aide-mémoire résumant ses leçons que le R. P. Benvenutus van Venraai, O. M. C., a composé son ouvrage : *Handleiding der patrologie* (Bois-le-Duc, Teulings, 1912. In-8, IX-420-XXI p., Fl. 3,50). On comprend ainsi qu'il y consacre une introduction relativement très développée (p. 1-42) à une foule de notions qui trouveront de moins en moins leur place naturelle dans les œuvres de cette nature au

Digitized by Google

fur et à mesure que la patrologie s'écartera davantage de l'ancienne patristique pour passer décidément à l'histoire de l'ancienne littérature soit ecclésiastique soit, mieux encore, chrétienne. De cette introduction on pourrait, sans grand inconvénient, ne conserver que le premier paragraphe, donnant la notion et la tâche de la patrologie, et l'appendice, qui en retrace la méthode, la littérature et les ressources principales ou collections de textes patristiques. Le reste n'a que des titres contestables à figurer ici ; si l'on prend la qualité de Père de l'Église dans le sens où elle confère une autorité spéciale à celui qui en est revêtu, c'est la théologie qui en fixe les conditions ; elle détermine de même les règles de l'utilisation légitime des écrits des Pères pour le dogme, la morale, l'exégèse, etc ; la critique historique réclame aussi le droit d'appliquer à ces œuvres les mêmes principes d'examen et d'appréciation qu'aux autres monuments littéraires. Nous ne disons rien des développements consacrés à l'emploi des Pères dans l'éloquence sacrée. La partie spéciale comprend neuf chapitres, complétés encore par un appendice ; elle s'ouvre par l'étude des apocryphes scripturaires et se termine par les notices consacrées à S. Isidore de Séville et à S. Jean Damascène ; on en reconnait ainsi les limites chronologiques. Dans la distribution des matières, dans la formation des chapitres, le principe directif ne paraît ni unique ni constant : généralement chronologique, il devient parfois systématique ou mixte, résultant de la combinaison des deux points de vue. En tête des chapitres on rencontre régulièrement des considérations générales ; viennent ensuite des notices détachées dont les principales, les plus développées, sont bâties sur ce plan uniforme : biographie, écrits, caractère et doctrine du personnage, bibliographie. Le second paragraphe est presque toujours très concis ; parfois il se réduit pour ainsi dire à un tableau synoptique ou catalogue de titres ; il est fait exception pour quelques privilégiés, dont les écrits sont examinés beaucoup plus au point de vue interne et doctrinal qu'au point de vue externe et critique. Si l'ouvrage du R. P. voulait être parfait et suffire pour une étude scientifique, même élémentaire, de l'ancienne littérature chrétienne, il y aurait bien des observations à lui présenter, bien des reproches à lui faire. Pourquoi entremêler les auteurs latins, grecs et les rares orientaux qui sont considérés ? Pourquoi négliger totalement la littérature hérétique qui a provoqué et conditionné tant d'ouvrages polémiques des Pères ? Dans les détails, on regrettera de nombreuses omissions d'ordre divers. Ainsi, tout en mentionnant, parmi les collections, le *Corpus* latin de l'académie de Vienne, on oublie de citer le *Corpus* des écrivains ecclésiastiques grecs publié par l'académie de Berlin, le *Corpus* des écrivains orientaux, dont la publication est maintenant reprise par les universités catholiques de Louvain et de Washington, la Patrologie orientale de MM. Nau et Graffin. On cherchera en vain une notice touchant Didyme d'Alexandrie, Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, etc. Parmi les œuvres recensées de saint Cyrille d'Alexandrie on ne rencontre ni les discours prosphonétiques au sujet de la vraie foi, ni les défenses des douze anathématismes, qui sont cependant des œuvres dogmatiques bien plus que le *Contra Julianum*, qui est un écrit apologétique. On se demandera encore

Digitized by Google

ce qui a décidé l'auteur à dresser une double table alphabétique des matières, composant exclusivement la seconde de titres grecs ; ce procédé provoque des redites et complique les recherches. Arrêtons-nous : l'ouvrage n'est point parfait, même en son genre ; il pourrait gagner énormément dans une nouvelle édition. Cependant, il donnera une orientation rapide et certaines connaissances aux débutants qui ne pourraient aborder les manuels de Kihn, Rauschen et surtout Bardenhewer, sur lesquels il est basé.

— A signaler le troisième supplément du répertoire des articles de revue touchant les monuments d'histoire et d'art dans les Pays Bas : A. VAN RIJNBACH, *Derde supplement van het repertorium van Tijdschrift-artikelen betreffende nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst, 1911.* In-8, 16 p. (RHE. 1910, t. XI, p. 205; 1911, t. XII, p. 203; 1912, t. XIII, p. 212).

L'archiviste J. G. C. JOOSTING, qui a été nommé récemment « privaatdocent » pour l'ancien droit national à l'université de Groningue (RHE, 1912, t. XIII, p. 790), a inauguré ses cours le 3 décembre 1912 par une leçon publique sur la formule « par la grâce de Dieu » qu'on rencontre dans les diplômes depuis les temps les plus reculés. Sa leçon ou plutôt son discours a été publié : *Bij de gratie Gods.* Leyde, E. J. Brill, 1912. In-8, 38 p. Fl. 0,50.

A signaler le discours par lequel le Dr W. J. KÜHLER a inauguré, le 10 février 1913, ses cours à l'université d'Amsterdam : *De beteekenis van de dissenters in de Kerkgeschiedenis van Nederland.* Leyde, A. W. SIJTHOFF, 1913. Fl. 0,50.

Le Dr H. W. E. MOLLER va donner une édition des œuvres de Jean van Ruusbroec, l'admirable, en langue néerlandaise moderne : *Alle de werken van Jan van Ruusbroec, de wonderbare, in nieuwere taal overgezet.* Cette édition, qui comprendra cinq volumes in-8, paraîtra à Bussum chez Paul Brand. Le prix de souscription est de Fl. 5,50 le volume. Le premier est annoncé comme devant paraître vers la fin du mois de mai 1913, tandis que le dernier sortirait des presses en 1915.

Nominations. — Le Dr A. HULSHOF, conservateur à la bibliothèque de l'université d'Utrecht, vient d'être admis à la même université comme « privaatdocent » en histoire et paléographie du moyen âge.

Le Dr F. X. SMITS, « commies » aux archives de l'État à Bois-le-Duc, vient d'être relevé à sa demande de ses fonctions d'archiviste par un arrêté royal du commencement du mois de février.

Décès. — M. JEAN-ADRIEN FEITH, archiviste de l'État à Groningue et conservateur au musée des antiquités de la province, est décédé le 28 janvier 1913. Il naquit à Groningue en 1858 et se signala par la publication d'un grand nombre de chroniques et de documents touchant l'histoire de sa province.

M. E. W. MOES, directeur du cabinet d'estampes de l'État à Amsterdam, est décédé dans cette ville le 30 octobre 1912. De 1886 à 1890 il avait

Digitized by Google

rempli les fonctions d'archiviste-adjoint aux archives communales de Rotterdam.

Le R. P. THEODORE MEYER, S. J., est décédé au mois de février dans le couvent des jésuites à Exaeten-lez-Ruremonde. Il avait atteint l'âge de 92 ans et s'était acquis parmi les savants allemands une grande réputation par ses connaissances approfondies de la philosophie morale et du droit naturel, branches qu'il enseigna pendant bien des années dans les collèges de son ordre à Maria-Laach, Blijenbeck et Exaeten. Il s'est signalé dans les *Stimmen aus Maria-Laach* par une étude très remarquée : *Die Grundsätze der Sittlichkeit und des naturlichen Rechtes*. Son œuvre principale cependant consiste dans les deux beaux volumes des *Institutiones juris naturalis seu philosophiae moralis universae* dont il a enrichi la collection dite *Philosophia Lacencis*. G. GOOSSENS.

Russie — La seconde livraison de la nouvelle revue russe *Khristianskii Vostok* (Orient chrétien), vient de paraître. Nous y signalons avant tout l'étude très fouillée du rév. D. LEBEDEV sur les actes coptes du IIIe concile d'Éphèse, et l'archimandrite de Tavennèse, Victor. Le premier éditeur de ces actes, on le sait, a été M. Amélineau, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1890, t. XVIII, p. 212-229. Mais, au jugement de M. Kraatz, cette édition n'a aucune valeur scientifique. En 1891 la *The Church Quarterly Review* (1891, octobre, p. 91-115), publia une analyse très détaillée de ces actes, et se prononça en faveur de leur authenticité. En 1892, dans les *Mémoires de la mission archéologique française au Caire*, M. Bouriant publia le texte copte et la version française des Actes du concile d'Éphèse. Mais il ne se prononça pas sur leur valeur et sur leur crédibilité. La même année le savant orientaliste russe, Bolotov, dans le *Christianskoe Tchtenie*, 1892, t. I, p. 63-89, rejetait comme une légende le voyage de Victor à Constantinople pour y plaider la cause de Cyrille. En 1904 paraissait l'ouvrage de Kraatz, *Koptische Akten zum Ephesinischen Konzil* (Leipzig, 1904), qui, dans l'appendice, examina les théories du Dr. Bolotov, et arriva à cette conclusion qu'on ne doit pas considérer comme une légende le récit des actes touchant Victor de Tavennèse. M. Lebedev reprend la question de l'authenticité de ces actes, et prouve que la divergence d'opinion entre Kraatz et Bolotov n'est pas importante ; le second appuie mieux sa thèse. M. Kraatz a tort d'attribuer des fautes à M. Bolotov dans ses recherches sur les Actes : ces fautes il les a commises lui-même. En admettant l'authenticité des actes coptes du concile d'Ephèse et la réalité historique du voyage de Victor à Constantinople, il se trompe. Cependant, puisque leur auteur avait sous main un texte grec plus étendu que celui que nous avons à présent, ces actes méritent bien d'être pris en considération pour une correction éventuelle du texte grec.

Nicéphore Blemmydes mérite une place d'honneur dans les rangs des byzantins les plus illustres et les plus érudits du XIIIe siècle. Ses œuvres nous le révèlent comme théologien, mystique, exégète, liturgiste,

Digitized by Google

ce qui a décidé l'auteur à dresser une double table alphabétique des matières, composant exclusivement la seconde de titres grecs ; ce procédé provoque des redites et complique les recherches. Arrêtons-nous ; l'ouvrage n'est point parfait, même en son genre ; il pourrait gagner énormément dans une nouvelle édition. Cependant, il donnera une orientation rapide et certaines connaissances aux débutants qui ne pourraient aborder les manuels de Kihn, Rauschen et surtout Bardenhewer, sur lesquels il est basé.

— A signaler le troisième supplément du répertoire des articles de revue touchant les monuments d'histoire et d'art dans les Pays Bas : A. van Runbach, *Derde supplement van het repertorium van Tijdschrift-artikelen betreffende nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst, 1911.* In-8, 16 p. (RHE. 1910, t. XI, p. 205; 1911, t. XII, p. 203; 1912, t. XIII, p. 212).

L'archiviste J. G. C. Joosting, qui a été nommé récemment « privaatdocent » pour l'ancien droit national à l'université de Groningue (RHE, 1912, t. XIII, p. 790), a inauguré ses cours le 3 décembre 1912 par une leçon publique sur la formule « par la grâce de Dieu » qu'on rencontre dans les diplômes depuis les temps les plus reculés. Sa leçon ou plutôt son discours a été publié : *Bij de gratie Gods.* Leyde, E. J. Brill, 1912. In-8, 38 p. Fl. 0,50.

A signaler le discours par lequel le Dr W. J. Kühler a inauguré, le 10 février 1913, ses cours à l'université d'Amsterdam : *De beteekenis van de dissenters in de Kerkgeschiedenis van Nederland.* Leyde, A. W. Sijthoff, 1913. Fl. 0,50.

Le Dr H. W. E. Moller va donner une édition des œuvres de Jean van Ruusbroec, l'admirable, en langue néerlandaise moderne : *Alle de werken van Jan van Ruusbroec, de wonderbare, in nieuwere taal overgezet.* Cette édition, qui comprendra cinq volumes in-8, paraîtra à Bussum chez Paul Brand. Le prix de souscription est de Fl. 5,50 le volume. Le premier est annoncé comme devant paraître vers la fin du mois de mai 1913, tandis que le dernier sortirait des presses en 1915.

Nominations. — Le Dr A. Hulshof, conservateur à la bibliothèque de l'université d'Utrecht, vient d'être admis à la même université comme « privaatdocent » en histoire et paléographie du moyen âge.

Le Dr F. X. Smits, « commies » aux archives de l'État à Bois-le-Duc, vient d'être relevé à sa demande de ses fonctions d'archiviste par un arrêté royal du commencement du mois de février.

Décès. — M. Jean-Adrien Feith, archiviste de l'État à Groningue et conservateur au musée des antiquités de la province, est décédé le 28 janvier 1913. Il naquit à Groningue en 1858 et se signala par la publication d'un grand nombre de chroniques et de documents touchant l'histoire de sa province.

M. E. W. Moes, directeur du cabinet d'estampes de l'État à Amsterdam, est décédé dans cette ville le 30 octobre 1912. De 1886 à 1890 il avait

Digitized by Google

rempli les fonctions d'archiviste-adjoint aux archives communales de Rotterdam.

Le R. P. THEODORE MEYER, S. J., est décédé au mois de février dans le couvent des jésuites à Exaeten-lez-Ruremonde. Il avait atteint l'âge de 92 ans et s'était acquis parmi les savants allemands une grande réputation par ses connaissances approfondies de la philosophie morale et du droit naturel, branches qu'il enseigna pendant bien des années dans les collèges de son ordre à Maria-Laach, Blijenbeck et Exaeten. Il s'est signalé dans les *Stimmen aus Maria-Laach* par une étude très remarquée : *Die Grundsätze der Sittlichkeit und des naturlichen Rechtes*. Son œuvre principale cependant consiste dans les deux beaux volumes des *Institutiones juris naturalis seu philosophiae moralis universae* dont il a enrichi la collection dite *Philosophia Lacencis*. G. GOOSSENS.

Russie. — La seconde livraison de la nouvelle revue russe *Khristianskii Vostok* (Orient chrétien), vient de paraître. Nous y signalons avant tout l'étude très fouillée du rév. D. LEBEDEV sur les actes coptes du IIIe concile d'Éphèse, et l'archimandrite de Tavennèse, Victor. Le premier éditeur de ces actes, on le sait, a été M. Amélineau, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1890, t. XVIII, p. 212-229. Mais, au jugement de M. Kraatz, cette édition n'a aucune valeur scientifique. En 1891 la *The Church Quarterly Review* (1891, octobre, p. 91-115), publia une analyse très détaillée de ces actes, et se prononça en faveur de leur authenticité. En 1892, dans les *Mémoires de la mission archéologique française au Caire*, M. Bouriant publia le texte copte et la version française des Actes du concile d'Éphèse. Mais il ne se prononça pas sur leur valeur et sur leur crédibilité. La même année le savant orientaliste russe, Bolotov, dans le *Christianskoe Tchtenie*, 1892, t. I, p. 63-89, rejetait comme une légende le voyage de Victor à Constantinople pour y plaider la cause de Cyrille. En 1904 paraissait l'ouvrage de Kraatz, *Koptische Akten zum Ephesinischen Konzil* (Leipzig, 1904), qui, dans l'appendice, examina les théories du Dr. Bolotov, et arriva à cette conclusion qu'on ne doit pas considérer comme une légende le récit des actes touchant Victor de Tavennèse. M. Lebedev reprend la question de l'authenticité de ces actes, et prouve que la divergence d'opinion entre Kraatz et Bolotov n'est pas importante ; le second appuie mieux sa thèse. M. Kraatz a tort d'attribuer des fautes à M. Bolotov dans ses recherches sur les Actes : ces fautes il les a commises lui-même. En admettant l'authenticité des actes coptes du concile d'Ephèse et la réalité historique du voyage de Victor à Constantinople, il se trompe. Cependant, puisque leur auteur avait sous main un texte grec plus étendu que celui que nous avons à présent, ces actes méritent bien d'être pris en considération pour une correction éventuelle du texte grec.

Nicéphore Blemmydes mérite une place d'honneur dans les rangs des byzantins les plus illustres et les plus érudits du XIIIe siècle. Ses œuvres nous le révèlent comme théologien, mystique, exégète, liturgiste,

Digitized by Google

historien de l'Église, orateur, philosophe, géographe. Le récit de sa vie met en lumière ses talents diplomatiques, ses luttes pour l'extinction du schisme entre les deux églises d'Orient et d'Occident, son ascétisme. Grâce aux récentes publications de Heisemberg, *Nicephori Blemmydae curriculum vitae et carmina* (Leipzig, 1896) ; de Festa, *Theodori Ducae Lascaris epistulae* (Florence, 1898) ; de Bury, *Inedita Nicephori Blemmydae*, dans le *Byz. Zeitschrift*, 1897 et 1901, la littérature byzantine s'était enrichie de plusieurs textes importants touchant la vie et les œuvres du savant moine byzantin. Mais il reste encore beaucoup de matériaux inédits, et surtout nous n'avions jusqu'ici aucune monographie sur le rôle politique, religieux et littéraire de Blemmydes. Cette lacune a été comblée par un jeune érudit russe, B. J. Barvinsk, qui a présenté à l'Académie ecclésiastique de Kiev une thèse bien fouillée sur *Nicéphore Blemmydes et ses écrits (Nikifor Blemmid i ego sotchineniia)*. (Kiev, imp. Barsky, 1911, xxxiii-3 6-2 p.). L'auteur se propose d'y raconter la vie de Blemmydes sans perdre de vue les événements politiques et religieux auxquels il a été mêlé. Cette étude ne saurait être complète sans l'analyse détaillée des œuvres du savant byzantin, surtout de ses écrits théologiques, parce que la théologie tient souvent le premier rang dans la vie politique et sociale de Byzance. Pour bien remplir sa tâche, l'auteur consacre la première partie de son volume à la biographie de Nicéphore Blemmydes (p. 1-84). La seconde partie, très développée (p. 85-229), est consacrée aux œuvres théologiques de Blemmydes. Elle intéresse au plus haut point les historiens des relations entre l'Église byzantine et le Saint-Siège, parce que Blemmydes a été toujours disputé entre Grecs et Latins, jugé par les uns comme un défenseur du *Filioque*, par les autres comme un adversaire du dogme latin. M. Barvinsk découvre que les conclusions de Blemmydes sur le *Filioque*, l'approbation qu'il donna à la formule *ex Patre per Filium* sont identiques aux conclusions exposées par les Vieux-Catholiques dans le Congrès de Bonn en 1875. Il indique la véritable formule qui rendrait possible l'entente entre Grecs et Latins, mais il n'osa pas la développer. M. Barvinsk relève aussi l'importance des écrits liturgiques de Blemmydes, dont plusieurs ont été insérés dans les livres liturgiques orthodoxes. La troisième partie traite de l'idéal politique de Blemmydes, et de sa participation à la vie politique de Byzance. A la fin du volume on trouve l'hymne Σύ Κύριε μόνος ἀγαθός, et la prière Κύριε, οἶδα μὲν ὅτι γῆ καὶ σποδός εἰμι, composées par Blemmydes, et conservées dans le cod. 325 de la Bibliothèque synodale de Moscou.

M. Barvinsk a utilisé pour son travail l'autobiographie de Blemmydes, publiée par Heisemberg ; les lettres éditées par Festa ; les ouvrages de Blemmydes qui ont eu plusieurs éditions ; les données des historiens byzantins. Mais il ne s'est pas borné aux sources imprimées. Il a examiné les ouvrages inédits, conservés dans les bibliothèques russes et étrangères, et ce patient travail de recherches lui a permis de dresser une liste presque complète des écrits de Blemmydes. Et puisque Blemmydes a été mêlé aux querelles théologiques entre l'Orient et l'Occident, dans l'introduction à son volume, M. Barvinsk traite des relations entre Grecs et Latins, et des causes politiques qui envenimèrent le conflit religieux entre les deux races.

Digitized by Google

La commission instituée à Saint-Pétersbourg pour la description des pièces des archives du Saint-Synode, a publié le troisième volume de la collection intitulée : *Polnoe Sobranie postanovlenii i rasporiajenii po viedomstvu pravoslavnago ispoviedaniia rossiiskoi imperii* (Recueil complet des décisions et dispositions du département de la confession orthodoxe de l'empire russe). (Saint-Pétersbourg, 1912, VI-542-14 p.) Les pièces de ce volume se rapportent au règne d'Élisabeth Pétrovna (1746-1752). De ces documents, au nombre de 100, les plus importants se rapportent à la correction de la Bible slave, entreprise par ordre d'Élisabeth, et appelée pour cela *Elizavetinskaia biblia*. Ces pièces déterminent l'endroit où il fallut travailler à cette œuvre, nomment les personnes qui y prirent part, racontent les circonstances au milieu desquelles elle fut achevée. Les correcteurs travaillèrent sur le texte de la bible corrigée, en 1712-1724, par Théophylacte Lopatinsky, et d'autres savants choisis par Pierre le Grand. La Bible d'Élisabeth contribua à *russifier* le slavon ecclésiastique. Les autres pièces de ce recueil ont trait aux missions russes de l'Oukraïne orientale, de la Sibérie, de l'Osséthie, aux relations entre orthodoxes et hétérodoxes, à la peinture des images sacrées, aux divorces, au passage des évêques d'une éparchie à l'autre, à la conversion au catholicisme de la princesse Irène Dolgorouka, à l'authenticité des vies des saints renfermées dans les grandes Menées de saint Dimitri de Rostow, etc.

Le protoïerevs Th. Titov continue ses recherches sur l'histoire de l'académie ecclésiastique de Kiev. Il vient de mettre au jour le second volume de son ouvrage : *Kievskaia Akademiia v epokhu reform.* (L'académie de Kiev à l'époque des réformes (1796-1819). Kiev, 1912). Il traite d'abord des travaux entrepris en Russie, en 1808, pour remanier de fond en comble l'organisation des Académies, et de la participation de l'Académie de Kiev à ces travaux. Le second chapitre raconte les tentatives des princes polonais Czartorynski et Czacki pour soumettre à l'influence polonaise et catholique l'Académie de Kiev. Les deux autres chapitres décrivent les conditions intellectuelles, morales, économiques, de la même Académie. L'auteur a utilisé les pièces d'archives conservées dans la bibliothèque de la cathédrale de Sainte-Sophie à Kiev.

Il y a déjà toute une littérature sur la question du second mariage des prêtres orthodoxes et sa validité. C'est surtout le clergé serbe du patriarcat de Carlowitz qui a soulevé la question pour satisfaire aux requêtes réitérées des prêtres veufs qui demandent à se soustraire au joug d'un célibat forcé. Mais jusqu'à 1907 la question de ce second mariage ne sortait pas du domaine pour ainsi dire social et pratique. Les prêtres orthodoxes se plaignaient seulement des conditions douloureuses où la mort de leurs femmes plongeait leurs familles. Personne ne s'était avisé d'examiner dans un travail sérieux et approfondi si la concession de ce mariage ne se heurtait pas à des difficultés dogmatiques et disciplinaires, que la hiérarchie n'était pas à même d'éliminer.

Le mérite d'avoir entraîné cette discussion dans le domaine de la contro-

Digitized by Google

verse dogmatique et canonique revient surtout à Mgr Nicodème Milach, évêque de Zara, un des plus savants canonistes des églises orthodoxes. En 1907, il publiait à Mostar, en Serbie, sa fameuse brochure : *Rukopolozenié kao smetnia braku* (La consécration comme empêchement au mariage). Cette brochure traduite immédiatement en russe pour le *Bogoslovsky Viestnik* de Moscou, et le *Christianskoe Tchtenie* de Saint-Pétersbourg, étonna tout le monde orthodoxe par la hardiesse de ses idées. Le savant prélat y soutenait que la consécration n'est pas un empêchement dirimant du mariage, et que par conséquent les prêtres veufs peuvent convoler en secondes noces. La fameuse brochure fut accueillie avec joie par les *démocrates* du clergé orthodoxe, tandis que la hiérarchie, le monachisme, et les éléments intransigeants du clergé s'efforçaient de démontrer que Mgr Milach ou n'avait pas compris, ou avait altéré les textes sur lesquels il basait son laxisme disciplinaire. Le patriarcat grec interpellé directement par le patriarcat serbe du Carlowitz sur l'opportunité de mitiger la rigueur de la discipline ecclésiastique touchant le célibat forcé des prêtres veufs, n'osa pas se prononcer, et demanda conseil au Saint-Synode de Saint-Pétersbourg, comme représentant l'Église russe. Le Saint-Synode y répondit négativement en déclarant que l'on ne pouvait pas supprimer les canons sanctionnés par les conciles œcuméniques, et qu'une concession imprudente au clergé blanc sur un point si important de la discipline ecclésiastique pourrait engendrer une scission au sein de l'orthodoxie.

Mais il fallait démontrer que cette décision du Saint-Synode était appuyée sur de bonnes raisons scripturaires et traditionnelles, et la tâche de travailler à cette démonstration fut confiée à Serge Troïtzky, maître à l'école ecclésiastique de la laure Alexandre Nevsky. Les *Tzerkovnyia Viedomosti* publièrent une série d'articles où M. Troïtzky réfutait la brochure de Mgr Nicodème. L'année dernière, ces articles ont paru en volume, sous ce titre : *Vtorobratchie klirikov : istoriko-kanonitcheskoe izsliedovanie* (Le second mariage des prêtres ; recherches historiques et canoniques). (Saint-Pétersbourg, imprimerie synodale, 1912, VIII-282 p.). L'ouvrage, bien fondé au point de vue scientifique, se lit avec intérêt, et même en Occident sa lecture sera utile aux apologistes du catholicisme. Le premier chapitre donne un résumé historique et littéraire de la question qui passionne tant le clergé orthodoxe. L'auteur y analyse et y cite les principaux travaux (brochures, articles, recensions) que l'on a consacrés au second mariage des prêtres en Autriche, Grèce, Serbie, Roumanie, Bulgarie. Les trois chapitres qui suivent examinent les textes scripturaires, patristiques et canoniques que l'on cite en faveur de ce second mariage. Le cinquième chapitre est un recueil de canons ou de témoignages défendant aux prêtres de convoler en secondes noces. Dans le sixième, après avoir bien établi le sens et la portée du second mariage, qu'il divise en actif et en passif, l'auteur dresse la liste de ceux qui, d'après les canons, n'ont pas le droit d'y prétendre, et passe en revue les arguments de ceux qui admettent ou qui excluent la possibilité d'un changement de discipline dans l'Église. A son avis, la défense pour les prêtres de contracter un second mariage est absolue. Le seul moyen pour les

Digitized by Google

prêtres veufs de se former une seconde famille est de renoncer au sacerdoce, et de se ranger au nombre des laïcs, comme cela se pratique actuellement dans l'Église russe. Le dernier chapitre étudie la divergence doctrinale entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes à propos du *defectus sacramenti* dans la question du mariage. A la fin du volume on trouve la correspondance échangée entre les Églises orthodoxes au sujet du second mariage des prêtres veufs.

Par la clarté de son exposition, l'abondance de l'érudition, et la richesse de ses matériaux, l'ouvrage de Troïtzky fera autorité dans la littérature théologique orthodoxe. On le traduit actuellement en bulgare. Espérons qu'une traduction française ou allemande permettra aux écrivains de l'Occident d'utiliser aussi ce beau travail.

A M. Troïtzky nous devons aussi un travail non moins intéressant sur les *Diaconesses dans l'Église orthodoxe (Diakonissy v pravoslavnoi tzerkvi)*, (Saint-Pétersbourg, imprim. synodale, 1912, 352 p.). Le sujet choisi par l'auteur a son heure d'actualité en Russie. Déjà, en 1833 l'archimandrite Macaire Gloukharev songeait à rétablir les diaconesses dans l'Église russe. En 1860 le père Alexandre Vasilevitch Goumilevsky, et la grand'duchesse Hélène Pavlovna composèrent un règlement pour les diaconesses orthodoxes. En 1905 Mgr Étienne, évêque de Moghilev et Mgr Nicolas, exarque de la Géorgie, exprimèrent le désir qu'on rétablît les diaconesses pour aider le clergé dans le ministère paroissial. La commission préparatoire au synode général de l'Église russe traita la question des diaconesses, et l'archiprêtre Maltzev y lut un rapport sur les services qu'elles pourraient rendre aux missionnaires russes à l'étranger. Le rétablissement des diaconesses sera une question à traiter dans le *prochain* concile de l'Église russe. C'est pour rendre plus facile la solution de cette question que M. Troïzky a composé son livre, divisé en deux sections. La première étudie le rôle et les attributions des veuves dans l'Église chrétienne en Orient et en Occident. Il montre que les veuves continuèrent à prêter leurs services à l'Église jusqu'au milieu du IIIe siècle. Peu à peu, elles cédèrent leur place aux diaconesses. L'auteur interroge les plus anciens documents de la littérature chrétienne pour déterminer les offices et les charges des diaconesses et pour décrire le rite de leur consécration. Il donne ensuite l'histoire de cette institution en Orient et en Occident, soit dans l'Église, soit dans les sectes hérétiques, et étudie les cause qui en provoquèrent la déchéance et la disparition. Très intéressant est l'article qu'il consacre à l'histoire des diaconesses dans l'Église russe (p. 267-328). Les cinq premiers pages du volume contiennent la liste de la littérature russe et étrangère sur les diaconesses.

Vilna est devenu le siège d'une Société lithuanienne des beaux-arts. C'est aux frais de cette société naissante que MM. Antoine Iarochevitch, J. Basanavitch et Zmuidzinavitch ont publié un superbe volume intitulé : *Les croix lithuaniennes*. Vilna, Zavadki, 1912, 36-79 p. planches in-4. On trouve en Lithuanie un grand nombre de vieilles croix en bois, ornées et sculptées par de simples ouvriers, et néanmoins remarquables par l'origi-

Digitized by Google

nalité de leur forme et de leur ornementation. Ces croix disparaissent petit à petit, et on les remplace par des croix en fer, qui n'ont rien d'artistique. M. Iarochevitch a voulu conserver à la Lithuanie les restes d'un art qui tombe en décadence, et entre 1904 et 1911 a dessiné les croix les plus belles dispersées dans le gouvernement de Kovno, dans une partie du gouvernement de Vilna, et dans les districts de Ponieveje et de Chavli. Pour que ce recueil soit complet, il faudrait y ajouter les croix de la Samogitie, du gouvernement de Souvalki et de la Lithuanie prussienne. Ces dessins sont reproduits dans les magnifiques planches qui font de ce volume une œuvre d'art. La photographie aurait sans doute facilité la tâche de l'éditeur : mais la hauteur des croix n'a point permis de l'utiliser.

Le Dr. Basanavitch a écrit pour ce recueil un essai archéologique sur les croix lithuaniennes. Nous y trouvons de précieux détails sur la langue lithuanienne, le culte païen et chrétien des saints et des morts en Lithuanie, l'art lithuanien. Il fait ressortir que les croix lithuaniennes sont les seuls et derniers vestiges de l'art national lithuanien, et invite ses compatriotes à les recueillir avec amour. Elles contiennent les germes de la future renaissance artistique de la Lithuanie, qui aspire actuellement à développer d'une manière indépendante sa culture nationale.

Décès. — Le premier novembre 1912 est décédé à Saint-Pétersbourg, après une longue maladie, Athanase Ivanovitch Papadopoulo-Kerameys, *privatdozent* à l'université impériale de Saint-Petersbourg, membre honoraire des Académies ecclésiastiques de Saint-Petersbourg et de Kazan. Sa mort est une véritable perte pour les études byzantines. Il était né à Drakia, petite ville de la Thessalie, en 1856. Dans sa jeunesse, il avait été bibliothécaire de l'école évangélique de Smyrne, et depuis 1881 il prit une part très active aux travaux du syllogue littéraire grec de Constantinople. En 1887, Mgr Nicodème, patriarche grec de Jérusalem, l'appela chez lui en qualité de secrétaire particulier, et lui confia la mission de classer et d'explorer les trésors de la bibliothèque patriarcale. En 1890, grâce aux recommandations de Mgr Nicodème, et à la protection efficace du grand-duc Serge Alexandrovitch, il s'établit à Saint-Petersbourg, et aux frais de la Société impériale russe de Palestine publia les nombreux textes qu'il avait recueillis dans les bibliothèques grecques de l'Orient. En 1906 il fut nommé chef de la section théologique de la bibliothèque impériale publique. Les œuvres et les textes publiés par Papadopoulo-Kerameys forment une bibliothèque entière. On lui doit plus de 300 monographies ayant trait à toutes les branches des études byzantines, mais en particulier à l'histoire ecclésiastique et la théologie. Nous nous bornons à citer les plus importants : 1. Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη, ἤτοι κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ ἁγιωτάτου ἀποστολικοῦ τε καὶ καθολικοῦ ὀρθοδόξου ἀποστολικοῦ θρόνου τῶν Ἱεροσολύμων καὶ πάσης Παλαιστίνης ἀποκειμένων ἑλληνικῶν κωδίκων, cinq volumes, Saint-Pétersbourg, 1891-1899. Avant sa mort, M. Kerameys avait préparé le sixième volume qui ne tardera pas à paraître et contiendra la seconde partie de la description des manuscrits grecs du Métochion du Saint-Sépulcre à Constan-

Digitized by Google

tinople ; 2. Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας ἢ συλλογὴ ἀνεκδότων καὶ σπανίων ἑλληνικῶν συγγραφῶν περὶ τῶν κατὰ τὴν ἑῴαν ὀρθοδόξων Ἐκκλησιῶν καὶ μάλιστα τῆς τῶν Παλαιστίνων, cinq volumes, Saint-Pétersbourg, 1891, 1894, 1897. Ces deux recueils, d'une importance capitale pour la connaissance littéraire de l'Orient byzantin et néo-grec, sont les meilleurs fruits de l'activité littéraire du défunt byzantiniste. 3. *Récit de Nicetas*, κληρικὸς *impérial : lettre à Constantin VII le Porphyrogénète sur la Terre-Sainte*. Saint-Pétersbourg, 1894 ; 4. *Un récit anonyme sur les Lieux Saints, écrit en 1253*, ibid., 1895 ; 5. Θεοδωρήτου ἐπισκόπου πόλεως Κύρρου πρὸς τὰς ἐπενεχθείσας αὐτῷ ἐπερωτήσεις παρά τινος τῶν ἐξ Αἰγύπτου ἐπισκόπων ἀποκρίσεις, ibid , 1895 ; 6. *Trois* προσκυνητάρια *grecs anonymes du XVI*e *siècle*, ibid , 1896 ; 7. *Quarante-cinq lettres inédites du patriarche Photius*, ibid., 1896 ; 8. *Fontes historiae imperii trapezuntini*, ibid., 1897 ; 9. Προσκυνιτάρια *écrits* en 1608-1634, ibid., 1900 ; 10. Η ψευδωνυμία καὶ ἡ νοθεία τοῦ φερομένου ἐπ ὀνόματι Νικήτα Παφλαγόνος βίου τοῦ πατριάρχου Ἰγνατίου. Trieste, 1899 ; 11. Ὁ Ἀκάθυστος ὕμνος καὶ ὁ πατριάρχης Φώτιος. Athènes, 1903 ; 12. *Vies de deux patriarches grecs du XIV*e *siècle, Athanase Ier et Isidore Ier*. Saint-Pétersbourg, 1905 ; 13. Recueil d'hagiographie palestinienne et syrienne. Saint-Pétersbourg, 1907 ; 14 *Textes grecs concernant l'histoire de la Roumanie*. Bucharest, 1909 ; 15. *Varia graeca sacra*. Saint-Pétersbourg, 1909. M. Keramevs a publié aussi les catalogues des manuscrits grecs de la bibliothèque Mavrocordato à Constantinople, de la bibliothèque de l'école évangelique de Smyrne, et du Syllogue littéraire grec, etc. ; la Μεγάλη Κατήχησις de Théodore Stoudites ; et un grand nombre de textes grecs, insérés dans les revues russes, grecques, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, etc. Le prof. Jean Sokolov fait espérer qu'il publiera bientôt la liste complète de tous les travaux du savant byzantiniste qui, quels qu'aient été ses opinions ou ses préjuges religieux, a rendu d'utiles services à la science chretienne.

A. Palmieri, O. S. A.

Suisse. — Le R. P. Mandonnet, O. P., a publié dans la *Revue de Fribourg*, (octobre, 1912, 16 p.) une *Note de symbolique médiévale « Domini Canes »*. Une des peintures les plus célèbres du XIVe siècle est la fresque de la chapelle des Espagnols à Florence, qui passait autrefois pour le *Triomphe de l'église militante*, mais dans laquelle on voit maintenant le *Triomphe de la Pénitence*. Il s'y trouve des chiens, tachetés blanc et noir, gardant les brebis qui représentent les fidèles, et pourchassant des loups. Les chiens sont les dominicains. Vulgairement on interprète par un calembour ce symbolisme : les *Dominicani* deviennent des *Domini canes*. En réalité cependant nous n'avons ici aucun jeu de mots, mais bien un symbolisme reçu d'après lequel les fidèles sont figurés par des agneaux et des brebis, les hérétiques par des loups et des renards, les prédicateurs par des chiens qui gardent le troupeau. Cette image a son fondement dans l'Ecriture et se retrouve déjà très développée dans le commentaire de Grégoire le Grand sur le Cantique des Cantiques. Elle est très courante au XIIe et au XIIIe siècle et fut bientôt appliquée

Digitized by Google

plus spécialement aux dominicains, toujours désignés à leurs débuts sous le nom de frères-prêcheurs. Le chien de saint Dominique même se rattache à ce symbolisme et chez le Dante le lévrier qui doit chasser la louve à l'entrée de l'Enfer est sans doute Benoît XI, pape dominicain. L'auteur du *Triomphe de la Pénitence*, André de Florence, n'a donc pas pris un calembour pour thème de sa peinture : il interprète un symbolisme reçu et, conformément à celui-ci on peut, semble-t-il, distinguer parmi ses hérétiques des loups et des renards.

R. MAERE.

Digitized by Google

SAINT PIERRE A ROME

EXAMEN DE LA THÈSE ET DE LA MÉTHODE DE M. GUIGNEBERT

(*Suite et fin*) (1).

Cette méthode est commandée par la condition propre de l'histoire, qui se trouve condamnée à retrouver le passé, non directement, mais à travers les observations et les affirmations des témoins. C'est là son point de départ, le donné d'où elle doit partir à la recherche de l'inconnu. Elle est obligée de commencer ses recherches par l'analyse même de ces témoignages, qui en constituent la base (2). Je n'ai pas besoin de rappeler toutes les opérations que cette analyse comprend, et ne veux pas insister sur la première de toutes, qui est l'interprétation, mise au point préalable de ce qui est attesté, comment ce nous est attesté dans les textes. M. Guignebert n'est pas à l'abri de tout reproche sous ce rapport ; mais en raison du point de vue auquel je me suis placé, je ne pouvais, ni ne peux m'arrêter à une discussion, qui serait toute de détails (3). Cette interprétation est en somme un travail d'approche. Ce qui préoccupe l'historien, n'est pas tant de savoir ce qui est attesté par ses documents, que de connaître la valeur de cette attestation.

(1) Voir la RHE, 1913, t. XIV, p. 249-271.

(2) On peut lire à ce propos, par exemple, les judicieuses observations de Langlois et Seignobos, *ouv. cit.*, p. 117.

(3) Qu'on me permette cependant de faire à cet endroit une observation générale. M. Guignebert prétend que dans l'interprétation des textes, il faut se dégager complètement des affirmations et des explicitations postérieures. Posé de cette façon, le principe est inexact, du chef de son caractère absolu. Sans doute, il n'est pas permis de mettre dans les textes ce qui n'y est pas, de transporter au début ce qui est dans la suite du développement. Mais il y a un autre aspect de la question à considérer ; tout texte donné est un fait à expliquer dans sa modalité propre. Je ne vois pas pourquoi il serait interdit au critique de se servir à cette fin d'une hypothèse suggérée par les affirmations postérieures. Je ne vois pas surtout pourquoi on donnerait dans le cas présent aux textes de Clément de Rome et d'Ignace un sens non seulement exclusif, mais même limitatif et trouqué, par la raison qu'on n'y lit pas le fait avec la netteté et la précision qu'il revêt dans d'autres textes.

Digitized by Google

plus spécialement aux dominicains, toujours désignés à leurs débuts sous le nom de frères-prêcheurs. Le chien de saint Dominique même se rattache à ce symbolisme et chez le Dante le lévrier qui doit chasser la louve à l'entrée de l'Enfer est sans doute Benoît XI, pape dominicain. L'auteur du *Triomphe de la Pénitence*, André de Florence, n'a donc pas pris un calembour pour thème de sa peinture : il interprète un symbolisme reçu et, conformément à celui-ci on peut, semble-t-il, distinguer parmi ses hérétiques des loups et des renards.

R. MAERE.

Digitized by Google

SAINT PIERRE A ROME

EXAMEN DE LA THÈSE ET DE LA MÉTHODE DE M. GUIGNEBERT

(*Suite et fin*) (1).

Cette méthode est commandée par la condition propre de l'histoire, qui se trouve condamnée à retrouver le passé, non directement, mais à travers les observations et les affirmations des témoins. C'est là son point de départ, le donné d'où elle doit partir à la recherche de l'inconnu. Elle est obligée de commencer ses recherches par l'analyse même de ces témoignages, qui en constituent la base (2). Je n'ai pas besoin de rappeler toutes les opérations que cette analyse comprend, et ne veux pas insister sur la première de toutes, qui est l'interprétation, mise au point préalable de ce qui est attesté, comment ce nous est attesté dans les textes. M. Guignebert n'est pas à l'abri de tout reproche sous ce rapport ; mais en raison du point de vue auquel je me suis placé, je ne pouvais, ni ne peux m'arrêter à une discussion, qui serait toute de détails (3). Cette interprétation est en somme un travail d'approche. Ce qui préoccupe l'historien, n'est pas tant de savoir ce qui est attesté par ses documents, que de connaître la valeur de cette attestation.

(1) Voir la RHE, 1913, t. XIV, p. 249-271.

(2) On peut lire à ce propos, par exemple, les judicieuses observations de Langlois et Seignobos, *ouv. cit.*, p. 117.

(3) Qu'on me permette cependant de faire à cet endroit une observation générale. M. Guignebert prétend que dans l'interprétation des textes, il faut se dégager complètement des affirmations et des explicitations postérieures. Posé de cette façon, le principe est inexact, du chef de son caractère absolu. Sans doute, il n'est pas permis de mettre dans les textes ce qui n'y est pas, de transporter au début ce qui est dans la suite du développement. Mais il y a un autre aspect de la question à considérer ; tout texte donné est un fait à expliquer dans sa modalité propre. Je ne vois pas pourquoi il serait interdit au critique de se servir à cette fin d'une hypothèse suggérée par les affirmations postérieures. Je ne vois pas surtout pourquoi on donnerait dans le cas présent aux textes de Clément de Rome et d'Ignace un sens non seulement exclusif, mais même *limitatif* et trouqué, par la raison qu'on n'y lit pas le fait avec la netteté et la précision qu'il revêt dans d'autres textes.

Digitized by Google

La valeur de celle-ci ne peut être établie qu'à condition de reconnaître les conditions dans lesquelles elle a été formulée. Aussi bien faut-il la soumettre à un travail critique, qui nous permette de retrouver, autant que possible, la série des antécédents dont elle est l'aboutissant concret, pour démêler ce qu'elle doit à la personnalité de son auteur, à ses sources, au genre littéraire de l'œuvre, aux contingences du milieu et de l'époque. On ne peut songer à l'examiner en bloc, pour la rejeter ou l'accepter, telle qu'elle est donnée (1). Le procédé trop simpliste en lui-même ne répond pas aux conditions mêmes, qui ont influé sur le témoignage, dans l'observation qui l'a fourni et dans son expression.

Et en particulier, dans le cas qui nous occupe, on ne peut dans cette analyse faire abstraction de ce que j'appellerais volontiers le milieu littéraire des témoignages concernant le fait de saint Pierre à Rome. Ces témoignages s'encadrent dans une tradition dont ils sont les différentes expressions. Pour faire complètement la critique des textes, il ne suffit pas de les examiner séparément et pour eux-mêmes, mais il faut les replacer dans la série historique, dont ils sont les chaînons. Non pas seulement pour préciser les rapports de dépendance littéraire qu'ils peuvent avoir entre eux, ce qui est considérable, mais aussi pour déterminer leur place dans la tradition et arriver à reconstituer l'histoire de celle-ci. Car elle n'est pas un tout donné, fixé dès l'abord. Il est permis de supposer qu'elle aussi a ses moments, ses étapes de développement ; ses divers éléments n'ont pas la même origine historique. On ne peut en tout cas préjuger le contraire, sans s'en être assuré au préalable. Aussi faudra-t-il l'étudier pour elle-même, afin d'arriver à reconnaître et à établir, s'il y a lieu, son contenu dans les différentes époques de l'histoire, son extension, ses acquêts successifs, le point de départ de ceux-ci, afin d'en déterminer l'origine, voir en un mot ce qui est attesté à telle date et ce qui est raconté à telle autre, à quel auteur, à quel ouvrage d'autre part remonte l'attestation de tel détail, de tel fait, de tel point, de ce que l'on est convenu d'appeler la tradition romaine en la question qui nous occupe.

Nous arriverons de cette manière à refaire l'histoire du développement organique de la tradition, étudiée pour elle-même, en sorte d'établir les étapes qu'elle a parcourues, les enrichissements qu'elle a reçus, les déformations peut-être qu'elle a subies, phénomènes

(1) Lire, par exemple, Langlois et Seignobos, *ouv. cit.*, p. 134, au sujet de la critique en bloc. Pour ne pas viser le cas de M. Guignebert, mais bien l'excès contraire, qui se rencontre plus ordinairement, les principes formulés dans ces lignes n'en sont pas moins une condamnation pertinente de la manière de notre auteur.

Digitized by Google

que nous aurons constatés en nous efforçant d'expliquer scientifiquement le bilan de chacun des documents et leurs relations entre eux. Méthode qui correspond exactement à la marche même de l'histoire, qui entend faire à rebours les opérations qu'ont accomplies les auteurs que nous interrogeons et dont le premier devoir est d'interroger les textes dans un but désintéressé, pour connaître le son qu'ils rendent et en même temps s'efforcer de retrouver les conditions historiques les plus complexes qui ont déterminé leur apparition et fixé les détails de leur expression. Elle garantit en outre l'historien contre toute tentative même inconsciente de comprendre les textes en fonction d'un système ou d'une thèse préconçue, comme aussi de se méprendre sur leur valeur, parce qu'on n'y trouve pas ce qui ne peut s'y trouver, l'affirmation nette que nous mêmes y mettrions aujourd'hui (1). Et enfin elle ne préjuge ni pour ni contre la valeur de la tradition, dont elle s'efforce avant tout de relever l'histoire littéraire sans plus. On ne peut en effet songer à réclamer la valeur de celle-là, considérée en bloc, pas plus qu'à la condamner en bloc.

Aussi c'est seulement après avoir repéré les étapes du développement historique de la tradition, que l'on pourra passer à la critique proprement dite et à la recherche de la valeur de la tradition romaine sur la venue, le séjour, la mort de Pierre à Rome, dans le sens que nous venons d'indiquer. L'étude préliminaire fournit nécessairement les matériaux de la solution. On sait que tout témoignage porte en lui-même sa condamnation ou sa justification ; la tradition romaine doit pareillement avoir en elle-même les caractères et les éléments qui serviront à prononcer sur elle le jugement définitif. Nous n'avons pas besoin de dire que celui-ci dépend de la valeur d'attestation de cette tradition ; valeur qui dépend elle-même de la date tout d'abord où elle se montre consignée dans les documents écrits, en tenant évidemment compte, pour se conformer aux conditions historiques du milieu où elle apparaît et rendre un jugement d'appréciation conforme à la réalité, en tenant compte, dis-je, de l'intensité et de l'étendue de la diffusion

(1) M. Guignebert se réclame d'une indépendance particulière de toute vue dogmatique dans son Introduction et sa Conclusion, en même temps qu'il reproche à ses devanciers d'avoir péché sur ce point. Je me permets cependant de lui rappeler cette observation de Langlois et Seignobos, *ouv. cit.*, p 119 : « Quiconque, lisant un texte, n'est pas occupé exclusivement de le comprendre, arrive forcément à le lire à travers ses impressions ». Il faut dire que la méthode synthétique de l'auteur, étudiant un texte en vue d'une thèse à démontrer, sans tomber complètement dans le danger signalé, ne l'en garde cependant pas complètement. Notre méthode, au contraire, en serait une plus sûre garantie.

Digitized by Google

de cette tradition dans les principaux centres littéraires chrétiens. Après l'époque de l'attestation qui nous le transmet, la nature du fait transmis est le second critère, qui nous donnera les bases de notre critique historique. On ne peut en effet réclamer les mêmes conditions pour toute espèce de faits historiques. Nous rappellerons à ce sujet les judicieuses observations de M. Seignobos sur la nature même de la science historique, qui ne peut en raison de ses conditions se montrer d'une rigueur aussi excessive que les autres sciences expérimentales dans le choix des observations qu'elle accepte. L'histoire, reconnaît-il, est parfois forcée de prendre tel fait, sans qu'elle sache cependant par qui, ni comment il a été observé, par qui ni comment il a été noté (1) ; elle en recueille de semblables encore chaque jour, à condition qu'ils réalisent certaines exigences qui nous donnent une garantie suffisante contre toute probabilité sérieuse d'erreur dans la translation ou dans la constatation première. Or il en est pour lesquels l'imperfection des procédés d'information se trouve compensée par la facilité de l'information à prendre et à retenir. On verra donc à « discerner d'après la matière des faits, ceux qui étant très peu exposés aux chances d'altération, sont très probablement exacts » (2).

Enfin, pour ne point parler à l'aventure, mais pour nous placer au cœur même du débat, il ne s'agit pas seulement en l'espèce d'une divergence d'appréciation sur la valeur des raisons historiques, qui démontrent l'historicité de la tradition romaine. Il n'est pas question de mesurer à divers degrés la certitude ou la probabilité, si l'on veut, de cette thèse. S'il en était ainsi, le débat ne se serait pas poursuivi avec autant de passion. Mais les adversaires de la tradition, et M. Guignebert ne l'entend pas autrement, ne se contentent pas d'apprécier à un moindre prix la valeur des raisons des partisans de celle-ci ; ils l'accusent nettement d'être une légende. Aussi le problème posé devant la critique historique par les discussions des savants est bien de décider entre l'histoire et la légende. Or pour cela, il nous faudra non seulement poser les deux questions que nous venons de signaler sur la matière et la date d'apparition de la tradition, mais voir si elle se présente sous des dehors légendaires.

On saisit tout de suite tout ce que notre travail préparatoire pourra nous répondre à ce sujet, aussi bien qu'aux deux premières

(1) Langlois et Seignobos, *ouv. cit.*, p. 156.

(2) *Ibid.*, p. 157. Comparez ce que dit l'auteur, p. 159, où il parle de ces faits grossiers, rudimentaires, si l'on veut, qui forment la partie solide de la connaissance historique.

Digitized by Google

questions et l'on voit comment c'est par l'exposé de l'histoire littéraire de la tradition, que l'on peut espérer résoudre le problème de la critique historique proprement dite et même que celui-ci n'est que la conclusion et la conséquence de celui-là. Une fois qu'on aura dégagé le fonds primitif de la tradition, les enrichissements successifs qu'elle a reçus, les faits qui sont la raison déterminante de ceux-ci, en un mot, une fois qu'on aura fait l'histoire de la tradition pour elle-même, on trouvera dans cette histoire de quoi résoudre l'autre problème qui se pose. Et l'on verra fort probablement qu'il y a des distinctions, des séparations à faire, des nuances à exprimer, des classements à opérer, et l'on arrivera à une solution peut-être plus complexe et moins simple que certains esprits, portés volontiers à l'absolu, ne voudraient. Mais l'histoire, par ses conditions de travail, n'est pas précisément faite pour ces solutions simplistes ; elle ne demande qu'une chose, c'est de démêler dans les témoignages, ce qu'il y a de solide, ce qu'il y a de moins solide, tout en ayant ses raisons, de ce qui n'est pas fondé, et aussi de ce qui est évidemment légendaire. Ce sont là plus que des mots, ce sont des distinctions qu'il ne faut pas perdre de vue, parce qu'elles ont, semble-t-il, du sens et de l'importance.

Pour réaliser le travail dont je viens d'equisser les grandes lignes, l'historien se trouve aujourd'hui dans des conditions autrement favorables, qu'il y a une vingtaine d'années, pour ne pas remonter plus haut.

Le terrain en effet est déblayé d'hypothèses et de théories aventureuses, qui ont encombré trop longtemps la solution du problème, Le livre de M. Guignebert le montre éloquemment. Nous verrons comment les résultats de la critique historique l'ont obligé de délaisser les positions occupées par Lipsius, Erbes, et d'autres, après le succès insolent et passager des thèses de l'école de Tubingue. Les travaux de MM. Harnack, Waitz, Schmidt, pour ne citer que ces noms, en étudiant ces écrits pour eux-mêmes, en dehors de toute préoccupation théorique, ont enfin déterminé l'époque, les sources, les relations littéraires des pseudo-Clémentines et des Actes apocryphes de Pierre, de Paul, pour leur restituer leur véritable sens et leur place dans la tradition ecclésiastique. Il n'est plus permis maintenant de leur accorder une place prépondérante et de prétendre y retrouver les bases de ce que l'on se plaisait à appeler la légende romaine de Pierre. Il resterait encore à franchir un pas et à profiter de ces travaux pour préciser les origines littéraires et la place dans l'histoire de la légende de Simon le magicien et ses rapports avec la tradition, dans ses origines et

Digitized by Google

dans son développement. Je me permettrai de rappeler aux lecteurs de la *Revue* les articles que j'ai publiés ici même sur « Les Actes apocryphes de Pierre ». Tant dans la recherche du « Caractère général » des Actes, que dans l'étude de leur « Histoire littéraire », je me suis préoccupé à maintes reprises de fournir une réponse appropriée à ce problème, en m'efforçant de continuer et de développer le mouvement de réaction dessiné par les savants que je viens de citer (1).

En second lieu, on possède dès maintenant un certain nombre de matériaux, pour lesquels le travail de la science, au point de vue de l'interprétation, comme au point de vue de la critique d'érudition, est complètement terminé, en sorte qu'ils sont à pied d'œuvre, pour entrer dans la construction historique. On ne peut récuser en doute que la tradition de la venue, du séjour, de la mort de Pierre à Rome est répandue dans les principaux centres de l'Église chrétienne, dès la seconde moitié du second siècle. Erbes déjà admettait le fait et se contentait de rechercher les origines et l'antiquité de cette tradition (2). Nous avons vu que M. Guignebert ne s'écartait pas sensiblement de la même position. Il s'impose de déterminer l'étendue de cette tradition, non moins que son contenu, pour en dégager la valeur. Nous la voyons acceptée à Corinthe, par Denys ; en Gaule, par saint Irénée ; en Afrique, par Tertullien ; à Alexandrie, par Clément et Origène ; à Rome par Caius, et même auparavant, par la liste épiscopale romaine, qui date à tout le moins du milieu du second siècle (3). Je ne crois pas que l'on puisse établir le caractère légendaire de la tradition, telle qu'elle est acceptée à cette date. Nous avons vu que le principal reproche formulé à son endroit par M. Guignebert est précisément sa simplicité. Il s'étonne qu'elle nous redise si peu sur un événement de cette importance. Mais ce qui pour lui est un grief, devient, semble-t-il, si l'on s'inspire des principes critiques que nous avons formulés plus haut une recommandation et non la moindre en sa faveur.

Enfin, on peut essayer de résoudre la question posée par M. Erbes, et se demander si elle ne remonte pas plus haut. On a des points de repère d'une grande valeur dans les témoignages, non

(1) *Les Actes apocryphes de Pierre*. I. *Littérature et caractère général*, dans la RHE, 1908, t. IX, 2 articles ; 1909, t. X, 1 article. III. *Histoire littéraire*, 1910, t. XI, 4 articles ; 1911, t. XII, 2 articles.

(2) Erbes, *Petrus nicht in Rom, sondern in Jerusalem gestorben*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1901, t. XXII, p. 1 et svv.

(3) Voyez notre article, *Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges*, dans la RHE, 1900, t. I, p. 666, 678. Comparez Harnack, *Chronologie*, t. I, p. 165 et svv.

Digitized by Google

seulement de l'Ascension d'Isaïe, sur lequel nous n'insisterons pas, mais surtout d'Ignace d'Antioche et de Clément de Rome. Sans vouloir entreprendre une étude détaillée de ces deux textes, nous nous permettons de dire que la critique de M. Guignebert à leur sujet ne nous a pas convaincu. L'interprétation traditionnelle à mon avis garde toute sa valeur. Le savant français fait appel à trop de considérations étrangères, à trop d'hypothèses d'une portée simplement logique, sans aucune attache avec le document, pour que nous retenions quelque chose de sa critique. Ces deux textes, comme tout autre, doivent être interprétés par eux-mêmes et je persiste à croire que par eux-mêmes ils imposent le sens traditionnel, comme la plus vraisemblable explication de leur teneur. En sorte qu'ils rendent témoignage à l'antiquité de la tradition reçue au milieu du second siècle.

Ce ne sont là évidemment que des considérations générales que nous faisons en vue de montrer toute la valeur gardée par la thèse traditionnelle, aussi bien que l'appoint reçu par elle des résultats acquis dans ces derniers temps par la science historique. Il resterait pour leur donner tout leur poids à les exposer dans le détail, en s'inspirant des principes méthodiques que nous avons formulés plus haut. Nous ne pouvons songer à entreprendre cette tâche dans un article consacré avant tout à l'examen du livre du critique français.

Si nous en venons à la construction historique échafaudée par M. Guignebert, pour expliquer la formation de ce qu'il appelle la légende de la venue et du séjour de Pierre à Rome, retenons d'abord l'aveu qu'il veut bien nous faire. L'hypothèse n'est pas neuve dans toutes ses parties (1). Elle dépend en effet des théories formulées par les tenants principaux de l'école de Tubingue, Baur, Lipsius, Hilgenfeld. Non que l'auteur y adhère sans réserve. Il a sagement compris que les thèses critiques de la fameuse école avaient perdu considérablement de terrain en ces derniers temps ; il abandonne résolument certaines positions du système, qui ne sont pas du reste tenables. Parlant des pseudo-Clémentines, il renonce à entreprendre de « réhabiliter la thèse de l'identité foncière de Simon et de Paul, jadis formulée » par ces théologiens (2).

Il veut bien accorder que l'histoire du magicien n'a pas donné naissance à toute la tradition romaine sur Pierre (3). En un mot,

(1) GUIGNEBERT, *ouv. cit.*, p. 378.

(2) *Ibid.*, p. 230.

(3) *Ibid.*, p. 257. Comparez l'appréciation formulée par M. Guignebert, sur les théories de Schmiedel et de Erbes, touchant la localisation de la mort de Pierre, p. 299.

Digitized by Google

comme il nous le dit lui-même, il rejette « les élucubrations » de la théorie (1). Mais aussi, s'empresse-t-il d'ajouter, il faut en garder les « constatations » ; il est des faits que les érudits de l'école ont mis en lumière et qui méritent d'être conservés (2). Reprenant par exemple l'analyse critique que M. Waitz a faite des sources du roman des pseudo-Clémentines, il prétend retrouver à la base de ce que le critique allemand appelle le « Grundschrift » clémentin, un pamphlet judéo-chrétien, qui met en présence Pierre et Paul, ce dernier luttant contre l'apôtre des Juifs sous le masque de Simon le magicien ; cet écrit aurait vu le jour vers 150-175 (3). On le retrouverait aussi à la base des Actes apocryphes de Pierre (4). N'oublions pas que ces auteurs ont utilisé le pamphlet pour lui emprunter son cadre, sans vouloir se rendre solidaires de ses intentions polémiques ; appartenant à un autre milieu, où Pierre et Paul étaient depuis longtemps réconciliés, ils n'ont pas compris la fiction fondamentale (5).

Mais surtout M. Guignebert a gardé pour l'utiliser l'idée principale du système de Tubingue, la lutte petro-paulinienne et son importance pour la compréhension de l'histoire de l'Église primitive (6). C'est là qu'il cherche son explication de la légende romaine de Pierre. Selon notre auteur, on savait de science certaine au début du IIe siècle que Paul amené à Rome par la police impériale, y avait séjourné deux ans environ et l'on disait (7)... qu'il avait péri sur l'ordre de Néron. On savait aussi que Pierre avait trouvé la mort sur une croix, le IVe Évangile l'atteste ; peut-être

(1) Guignebert, *ouv. cit.*, p. 371, reprenant le mot de Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées*, p. 134. Paris, 1895.

(2) *Ibid.*, p. 371.

(3) *Ouv. cit.*, p. 231 et svv. M. Guignebert « admet volontiers avec Harnack, que plusieurs des (traits) dont on a fait état, conviendraient tout aussi bien à Simon le magicien, le vrai, qu'à l'apôtre ; mais je maintiens, dit-il, qu'il en reste plusieurs, qui résistent à toute élimination de ce genre », p. 233. Comparez p. 254.

(4) *Ibid.*, p. 245. M. Guignebert n'apporte comme argument personnel, que le fait de la seule présence de Pierre contre Simon à Rome ; les Actes font partir Paul pour l'Espagne, avant l'arrivée du magicien. Pour le reste, il renvoie à Schmiedel, *Simon magus*, § 5, dans l'*Encyclopedia biblica*.

(5) *Ibid.*, p. 232. « J'avoue que (cette source judéo-chrétienne) demeurera hypothétique ; pourtant elle me parait supposée par les quelques traits, que les remanieurs successifs ont laissé subsister dans les écrits clémentins et que je ne vois vraiment pas le moyen de ne pas rapporter à Paul. »

(6) Voyez, par exemple, p. 201, n. 2. « Je suis convaincu que l'hostilité entre Pierre et Paul a été beaucoup plus aiguë après leur mort, que de leur vivant. »

(7) « Je pense qu'on avait raison de le dire », note M. Guignebert.

Digitized by Google

même savait-on où ce tragique événement s'était accompli, mais on ne le plaçait pas à Rome (1).

Cependant au second siècle, la date est à retenir, la lutte entre les directions judaïsante et hellénisante, qui toutes deux s'étaient formées dès l'âge apostolique, se personnifie en Pierre et Paul, en vertu de la tendance populaire à la simplification. Les deux apôtres deviennent ennemis. Les partis cherchent à glorifier le patron qu'ils se sont donné ; les judéo-chrétiens s'y emploient avec un zèle tout particulier, s'efforçant d'établir un parallélisme aussi rigoureux que possible entre les deux apôtres rivaux. Pierre a prêché aux gentils, est allé à Rome pour combattre Simon, aussi bien que Paul ; il a fondé l'Église romaine et de ce chef, il y a paru avant Paul. La légende trouve la voie libre : la communauté avait gardé si peu sur les apôtres et sur Pierre (2).

La légende nouvelle, consolation des vaincus du judéo-christianisme, ne devait avoir normalement qu'une fortune éphémère. Mais le paulinisme était trop élevé pour le grand nombre des fidèles. Le christianisme du IIe siècle dut s'adapter à leur mentalité, et devint une sorte de syncrétisme où Pierre aussi bien que Paul trouvera sa place. Les judéo-chrétiens intransigeants s'enfermèrent dans leur isolement oriental. On les y laissa, mais par le fait même on ne comprit plus l'hostilité des deux apôtres. La légende atteint son second stade : Pierre et Paul ont parcouru tous deux l'Occident, unis dans la même œuvre ; « ils se sont rencontrés dans la Ville, pour y combattre le bon combat, ils ont fondé l'Église romaine ; ils sont morts ensemble, plus même, le même jour » (3). M. Guignebert

(1) *Ouv. cit.*, p. 372 et sv. ; comparez p. 288. — Pour comprendre la dernière concession de M. Guignebert, il est bon de se rappeler ce qu'il dit par exemple, p. 174. Faisant voir comment *I Petr.* V, 13, peut s'entendre de Babylone d'Euphrate, il se trouve obligé de concilier cette suggestion avec le paulinisme de l'épître. Il serait difficile apparemment de comprendre celui-ci dans la communauté babylonienne ; aussi croit-il qu'elle n'a pas dû nécessairement être écrite là-même et qu'elle a pu dans cette hypothèse être composée à Rome ou en Occident, l'auteur ayant voulu authentifier son œuvre par la mention de Babylone d'Euphrate : les fidèles comme notre faussaire pouvaient savoir que Pierre avait évangélisé ces contrées. M. Guignebert, dans le jeu subtil des combinaisons et des hypothèses, faites dans l'esprit que l'on sait, doit en venir à admettre la possibilité d'une telle tradition à Rome et ailleurs, à la fin du Ier siècle ou au début du IIe, date de l'Épître, p. 189. Il ne se demande même pas pourquoi il n'en est resté aucune trace en dehors de celle-ci, indulgence qui contraste singulièrement avec ses sévérités pour la tradition romaine. Voyez encore p. 300.

(2) *Ouv. cit.*, p. 373 et svv.

(3) *Ouv. cit.*, p. 375 et svv. Notons pour le dernier détail, que M. Guignebert a oublié d'examiner le moment où il apparaît nettement dans la tradition et sous quelle influence.

Digitized by Google

continue à montrer le développement interne de la prétendue légende, par les explicitations topographiques et chronologiques. On me permettra de ne pas insister sur ces détails secondaires, en raison des développements que leur examen demanderait. Je me contente de signaler l'embarras que l'auteur éprouve à expliquer la double localisation du supplice des apôtres, au Vatican et sur la voie d'Ostie. Il omet en outre le détail assez significatif de la différence, je dirai parallèle, du mode de supplice.

Une troisième étape restait à franchir, Paul devait être subordonné à Pierre dans Rome même. On vit entrer en ligne d'anciennes légendes antipauliniennes, dont on ne comprenait plus le sens, mais qui portaient haut la gloire de Pierre. On se souvint à propos de textes évangéliques, qui donnaient à celui-ci une situation à part auprès du maître ; on en dégagea la légende de Pierre, le premier évêque de Rome, avec 25 années d'épiscopat, préparant ainsi la justification des prétentions des pontifes romains (1).

L'hypothèse, on le voit, rappelle étrangement d'anciennes théories. Elle est à mon avis encore moins neuve que son auteur semble le croire. Elle reprend à vrai dire l'idée fondamentale du système de l'école de Tubingue. Cependant M. Guignebert, avons-nous vu, s'est cru obligé de renoncer à certaines thèses essentielles de critique littéraire qui servaient dans l'esprit de ses devanciers à étayer le système tout entier. Il est intéressant de voir quels appuis nouveaux il a pu employer, pour remplacer ceux que le progrès historique a renversés. Notons pour le moment que notre auteur n'a pas dû se montrer exigeant pour leur solidité. Il paraît en effet qu'il estime le rapprochement de Pierre et de Paul si naturel qu'il devait se produire fatalement (2). Nous ne pouvons, il est vrai, nous arrêter à cette assurance, pour ne pas céder aux vues faciles de la critique d'impression. Nous avons le droit de rechercher les faits qui ont déterminé la conviction de M. Guignebert ; ils comptent seuls aux yeux d'une critique vraiment objective. Ils sont énoncés çà et là tout le long de l'ouvrage.

(1) *Ouv. cit.*, p. 378.

(2) Voyez p. 201 : « Le fait certain que Paul a vécu dans la ville et y a séjourné a pu déterminer par une sorte de nécessité d'équilibre, la conviction que Pierre aussi y a joué un rôle. Cette conviction, si elle est telle que nous nous l'imaginons dans son origine, a dû se former très naturellement et de bonne heure, dès que le développement de la communauté romaine dans un milieu riche et particulièrement favorable, eut assuré à son Église une importance intrinsèque. » — Comparez p. 303 : « Mais ce qui nous paraît certain, c'est que, si le nom de l'endroit où sa vie a pris fin, s'est perdu de bonne heure, la foi chrétienne, incapable de se résoudre à l'ignorance sur un point aussi intéressant, a fatalement transporté l'événement à Rome où Paul et bientôt la légende de Simon attiraient déjà Pierre. »

Digitized by Google

1. L'importance de la lutte primitive entre les judéo-chrétiens et les hellénisants, en même temps que sa personnification dans les deux apôtres Pierre et Paul nous apparaît par les échos que nous en avons gardés dans un écrit judéo-chrétien, où Paul est représenté sous le masque de Simon le Magicien en lutte contre Pierre, composition qui date de 150-175, aussi bien que par un passage d'Irénée, où il nous révèle l'existence de chrétiens de son temps, qui n'accordaient pas la qualité d'apôtre à Paul (1). — 2. L'impasse où nous conduit la comparaison des hypothèses sur la venue de Pierre à Rome se résout de cette manière. Nous n'avons pas de raisons de croire qu'il y est venu seul ; s'il y a une tradition fondée, c'est celle qui le fait venir avec Paul, tradition inconciliable avec les faits. Il s'impose que Pierre soit venu à Rome par suite du phénomène d'attraction naturelle, par une sorte de nécessité d'équilibre, qui devait l'y conduire à la suite de Paul (2). C'est aussi de cette façon que l'on explique les hésitations et les incertitudes de la tradition sur les circonstances d'un événement aussi important pour la vie de la communauté romaine, qu'est la mort de Pierre. Tandis, par exemple, que Tertullien la rattache à la persécution de Néron, les Actes de Pierre la font dépendre de la lutte avec Simon (3). — 3. La légende de Simon, confondu avec Paul, amène fatalement son adversaire à Rome et consolide le travail déjà commencé (4).

Le premier de ces faits est, semble-t-il, le plus important aux yeux de notre auteur, aussi bien que l'élément le plus utile à la solidité de l'échafaudage, qu'il a construit. Il entend retrouver dans la lutte pétro-paulinienne un des faits essentiels de l'histoire de la communauté primitive, qui la domine et la commande, comme aussi il est à l'origine de la tradition de Pierre à Rome. Si nous voyons l'étendue de diffusion de celle-ci, nous pouvons difficilement croire qu'un événement localisé, éphémère et transitoire puisse en expliquer l'apparition. Aussi c'est bien ce qu'entendait l'école de Tubingue, et c'est bien ce que croit à sa suite M. Guignebert. Son exposé, que nous avons résumé fidèlement, nous permet de le supposer. Mais pour démontrer l'existence d'un tel mouvement, il nous apporte deux faits, un pamphlet judéo-chrétien, source hypothétique

(1) Guignebert, *ouv. cit.*, p. 231 et svv. Il croit que le pamphlet s'abrite derrière cette fiction, parce qu'en ce temps la majorité des fidèles est acquise à Paul. — L'auteur ne cite pas le passage visé d'Irénée ; mais il est facile de voir qu'il s'agit d'*Adv. Haereses*, III, 11, 15, éd. Grabe, p. 223, c. 2 ; 236, c. 1. Oxford, 1702.

(2) *Ibid.*, p. 200

(3) *Ibid.*, p. 288 et svv.

(4) *Ibid.*, p. 286 et svv.

Digitized by Google

d'un écrit, source, croit-on, des pseudo-Clémentines, qui a paru à une époque où le mouvement fameux devait être arrivé à sa fin, puisqu'on rend compte de cette manière de la fiction qui est à sa base. Et en outre, il est si peu d'accord avec la mentalité de son milieu que quelques années plus tard, on l'utilise sans le comprendre. Irénée nous parle sans doute de gens qui de son temps refusent de reconnaître l'apostolat de Paul. Nous n'insisterons pas sur le point de vue même sous lequel l'évêque de Lyon envisage la question ; il se place plutôt au point de vue de l'utilisation des Écritures dans la réfutation des gnostiques (1). Ce qu'il nous importe seulement de remarquer, c'est la place que l'évêque de Lyon leur assigne dans son traité et l'attention qu'il leur donne. On ne peut dire qu'ils sont à l'avant-plan de son œuvre et au centre de ses préoccupations de polémiste. Ils interviennent incidemment dans sa démonstration et ils ne le retiennent pas. A ses yeux, semble-t-il, ce ne sont pas des adversaires bien redoutables par leur nombre ou leur activité dans son milieu.

Évidemment, nous dira-t-on, ce sont des débris d'un grand mouvement, ruines qui attestent encore la grandeur de l'édifice, dont elles ont fait partie. Et je vois bien que c'est la pensée de M. Guignebert, séduit par cette illusion de perspective de retrouver dans ces restes les vestiges de tout un mouvement considérable ou bien encore trompé par les théories de ses devanciers, qui eux pour le moins s'étaient rendu compte, qu'il ne suffisait pas d'apporter l'un ou l'autre fait de la fin du IIe siècle, pour y voir la résultante d'une évolution de première ligne, mais avaient jalonné la route jusqu'aux premières années de la communauté chrétienne de traces prétendues du mouvement lui-même. Mais, chose singulière, dans le système du critique français la lutte n'apparait qu'au moment même où elle va cesser. En un mot, nous ne pouvons admettre sans plus que ces deux faits relevés avec tant d'insistance par M. Guignebert soient suffisants pour nous forcer de voir dans la lutte pétro-paulinienne un mouvement d'une importance et d'un retentissement qui les dépasse en étendue et en durée. Il ne suffit pas de nous dire qu'il s'est rencontré quelque part des adversaires de Paul, pour quelque raison que ce soit, et de se croire en droit

(1) La chose est tout particulièrement évidente pour *adv. Haereses*, III, 11, où le contexte nous montre qu'il vise uniquement à cet endroit le refus d'accepter les épîtres de Paul. Et encore, semble-t-il, est-ce conjecture de sa part, plutôt qu'affirmation d'un fait. — 15, sans doute il vise nettement à cet endroit le fait de chrétiens, qui contestent l'apostolat de Paul ; mais dans sa façon de nous présenter la chose, il parait que ce refus ne repose pas tant sur des raisons d'opposition personnelle à Paul, que sur des raisons dogmatiques d'incompatibilité de systèmes théologiques.

Digitized by Google

de leur supposer un nombre et une place considérable. On n'a pas à reconnaître l'existence de tel mouvement que là et pour autant que les textes l'attestent. Mais si on entend la question de cette manière, on voit combien il est difficile de reconstituer l'histoire de l'Église primitive imaginée par M. Guignebert, avec les deux faits assez minces, l'un pure hypothèse, dont on ne peut préciser la portée, qu'il nous apporte.

Mais ce mouvement mis à part, Pierre et Paul se sont attirés et la façon même dont la tradition romaine se présente à nous, nous donne à penser que ses origines datent d'un rapprochement entre les deux apôtres.

Je voudrais faire ressortir tout d'abord combien l'idée même de ce rapprochement plaide contre le premier motif allégué par M. Guignebert. Car il remonte, semble-t-il, assez haut. On le retrouve chez Clément de Rome et chez Ignace d'Antioche ; de quelque façon que l'on veuille comprendre leur témoignage au point de vue de la venue et de la mort de Pierre à Rome, en les prenant dans le sens même que l'auteur veut leur donner, et précisément dans ce sens, il est remarquable que le premier voulant fournir aux Corinthiens des exemples de vertu et de courage chrétien choisisse précisément ces deux apôtres et ces deux seuls ; Ignace en appelant à la grandeur de l'enseignement apostolique en comparaison avec le sien, nomme ces deux-là et ces deux seulement. Et s'il nous fallait remonter plus haut, nous devrions en appeler au parallélisme entre l'un et l'autre que M. Guignebert relève dans les Actes des Apôtres (1). S'il en est ainsi, il semble bien qu'on pourrait difficilement comprendre les alternatives de lutte et de réconciliation entre les deux apôtres, ou plutôt les doctrines qu'ils symbolisent, à la façon de M. Guignebert. Et en même temps, il est permis de douter du sens et de la valeur que le critique français donne à l'union des deux apôtres, telle qu'elle se révèle dans la tradition.

Nous ne pouvons en effet, pour apprécier celle-ci, faire abstraction des conditions historiques, dans lesquelles les témoignages se présentent, et comme je le disais tout à l'heure, nous avons à distinguer le contenu de la tradition de la forme elle-même sous laquelle elle se présente chez les différents écrivains ecclésiastiques. Nous ne devons pas oublier que les spéculations gnostiques imposèrent aux polémistes orthodoxes chargés de combattre leur pernicieuse influence, la mise en valeur de l'idée de la tradition, concrétisée dans l'enseignement des Églises fondées par les apôtres.

(1) Voyez, par exemple, p. 130.

Digitized by Google

Nous trouvons des appels à cet enseignement chez Irénée, Tertullien, pour ne citer que ceux-là. Sans compter que la pensée chrétienne, revenue de l'enthousiasme primitif, commence à se préoccuper de ses origines historiques. Aussi voyons-nous en ce moment les polémistes, les évêques se réclamer des fondations apostoliques. C'est la pensée non seulement des deux auteurs que nous citions tout à l'heure, mais aussi de la liste épiscopale romaine, dès le milieu du second siècle, qui commence avec les noms des deux apôtres, Pierre et Paul, de Denys de Corinthe, de Polycrate d'Ephèse. Mais ce que l'on veut voir, c'est plutôt le fait même de la fondation apostolique que ses modalités historiques. On ne se soucie pas tant de savoir ou du moins de dire en quelles circonstances l'apôtre a bâti telle église, que de relever le fait capital entre tous. D'autre part, les textes de Clément et d'Ignace viennent de nous le montrer, la conscience chrétienne a été vite convaincue de l'importance considérable et de la place à part que Pierre et Paul avaient tenue dans le collège apostolique. Aussi n'est-il pas étonnant de les voir unis dans la fondation apostolique de l'Église romaine, sans qu'on veuille dire autre chose que le fait de leur présence et de leur enseignement à Rome, sans vouloir aucunement préciser la simultanéité de cette présence et de cet enseignement (1).

Il est un autre aspect de cette même tradition, que M. Guignebert a perdu de vue. Celle-ci tout en les unissant ne les confond pas cependant. La plus ancienne tradition, qui se retrouve chez Tertullien, chez Caius, qui est supposée par les Actes apocryphes de Pierre et ceux de Paul, distingue le mode de supplice des deux apôtres, en même temps qu'elle localise leur sépulture à deux endroits différents. Nous nous trouvons ici en face d'auteurs qui ne sont pas à une distance tellement considérable des premiers, de Denys de Corinthe et d'Irénée, pour que nous puissions voir un enrichissement, un nouvel apport dans ces précisions. Nous comprenons l'embarras que M. Guignebert a éprouvé à concilier cette divergence avec l'assimilation des deux apôtres exigée par son système.

Enfin, il est une illusion de perspective assez topique à relever dans le système du critique français. Il estime que l'union des deux apôtres était fatale et nécessaire ; à tel point que pour lui l'ignorance du lieu de la mort de Pierre devait amener spontanément la conscience chrétienne, désireuse de posséder des renseignements sur ce point, à le réunir à Paul dans la mort à Rome. On vient de voir déjà une difficulté à cette explication. Mais ce n'est pas tout.

(1) M. Guignebert en convient lui-même, *ouv. cit.*, p. 265.

Digitized by Google

La chose paraît naturelle en effet à ceux qui ont pour eux la série des témoignages qui unissent les deux apôtres dans la venue et le martyre à Rome. Nous possédons des habitudes que les premiers chrétiens ne possédaient pas nécessairement. Il n'est pas vraisemblable a priori que ceux-ci durent les réunir, non seulement dans l'importance considérable, dans la place à part qu'ils ont tenue dans la communauté primitive, mais aussi dans leurs courses apostoliques et plus précisément dans la prédication à Rome.

Et l'observation que nous avons faite plus haut permet de découvrir dans la théorie du critique français une autre illusion. Il s'étonne de la pauvreté des renseignements de la tradition, de ce qu'il appelle aussi ses hésitations et ses incertitudes. Il ne comprend qu'un tel événement, je veux dire, la mort de Pierre, ait si peu préoccupé les fidèles romains, s'il s'est jamais passé dans leur ville. C'est l'événement le plus considérable de la vie de la communauté. Aussi voyons-nous qu'elle le retient, mais non en se plaçant à notre point de vue de chercheurs curieux des conditions historiques des faits, mais précisément au sien, c'est-à-dire en ne retenant que le fait capital de la fondation apostolique de leur Église par Pierre, comme aussi le mode de son martyre sous Néron et la localisation de son tombeau. Et la chose est tellement vraie, que nous ne sommes pas plus informés pour Paul, qui est certainement mort à Rome. On ne peut dire que la tradition primitive ait été plus curieuse et soucieuse de renseignements que pour son collègue (1). Et qu'il en soit ainsi, c'est précisément ce qui nous rassure contre le prétendu caractère légendaire de la tradition romaine sur la venue de Pierre. Il est assez difficile de croire que la légende eût connu cette réserve. Dans l'hypothèse envisagée par M. Guignebert de la formation mythique de la tradition romaine, on a le droit de s'étonner que la concrétisation imaginative de l'idée première se fût arrêtée à des lignes aussi simples et aussi nettes : Pierre a été à Rome, comme Paul y a été.

Je n'ai pas à insister beaucoup sur l'appel que le critique français adresse à la légende de Simon le magicien. Il admet, comme nous avons vu, que cette dernière a servi sans doute la propagation de la tradition romaine sur Pierre, mais il n'entend pas qu'elle lui ait

(1) On aura sans peine apprécié la valeur du rapprochement fait entre Tertullien et les Actes apocryphes de Pierre, pour montrer l'incertitude de la tradition. Tertullien la rapporterait à la persécution de Néron ; les Actes à la lutte contre Simon. C'est ne pas tenir compte du caractère romantique de ce dernier document, qui tout en supposant la tradition, choisit cependant pour la mort de l'apôtre un thème en rapport avec la tendance littéraire de son œuvre.

Digitized by Google

donné origine. Nous n'avons qu'à rappeler ici ce que nous avons dit sur un défaut capital de l'œuvre de M. Guignebert. Il s'est refusé à étudier l'histoire de la tradition pour elle même. Cependant celle-ci serait nécessaire pour connaître la place de la légende du magicien, de ses luttes avec Pierre. Il aurait fallu déterminer d'une façon précise, autant que les documents nous le permettent, l'origine de l'histoire de Simon, les raisons sont à rechercher soit dans le milieu, le temps où elle apparaît, soit dans le genre de l'ouvrage, en même temps qu'établir les relations historiques, que la légende a eues avec la tradition qu'elle n'a pas créée, mais qu'elle suppose. Faute d'avoir fait ce travail, M. Guignebert ne peut en bonne critique retirer de cette dernière constatation aucun avantage fondé pour sa théorie.

Aussi pour cette raison avant tout, nous ne pouvons accepter l'hypothèse de l'auteur, pas plus que sa critique de la tradition romaine. Dans son avant-propos, il nous parle d'une manière nouvelle de poser les questions des origines chrétiennes et sans doute de les résoudre. Il veut bien nous dire qu'il n'a pas osé prêcher d'exemple, ni quitter la grande route, ni changer le mode de voyager ; faisant allusion à son hypothèse, il ajoute qu'il s'est contenté de les signaler, quand il a cru apercevoir quelques raccourcis séduisants (1). Nous avons vu ce qu'il faut penser de ceux-ci ; quelle est cette nouvelle manière, cette sorte de critique transcendante, mystérieuse, dont on nous parle? Je ne le vois pas au juste. Pour ma part, je me suis borné à examiner la question, au moyen des ressources de la critique historique, telle qu'elle est pratiquée par les historiens. Elle n'abonde peut-être pas en raccourcis séduisants, mais elle rachète cette faiblesse par la prudence et la réserve de ses affirmations et elle reste encore jusqu'à présent la meilleure sauvegarde contre les aventures.

Arlon. J. Flamion.

(1) *Ouv. cit.*, p. v.

Digitized by Google

LA DIME DES BIENS ECCLESIASTIQUES

AUX IXe ET Xe SIÈCLES

(Suite et fin) (1).

---

§ VII. Équivalence de la dîme dominicale des biens d'église et de la dîme ecclésiastique ordinaire.

Existe-t-il une relation entre le prélèvement opéré sur l'*indominicatum* des domaines ecclésiastiques en faveur soit des services hospitaliers soit de la mense et le précepte de la dîme qui s'impose à tous les chrétiens ? Le dimage des terres ecclésiastiques représente-t-il un simple règlement de service adopté par les prélats ou par les communautés pour la distribution de leurs ressources, ou bien, tout en ayant ce caractère, comme on l'a constaté précédemment (2), se rapporte-t-il aussi à la loi générale de la dîme. Un même terme, désignant simplement de part et d'autre la même fraction décimale, s'applique-t-il à deux institutions entièrement étrangères, ou bien la dîme de l'*indominicatum* ecclésiastique est-elle l'équivalent de la dîme ordinaire ?

Bien des traits signalés au cours des précédents chapitres : le soin de prélever exactement le dixième de tout le revenu ecclésiastique, souci conforme à la loi commune, la concordance des temps où l'une et l'autre dîme apparaissent, celle des règles concernant de part et d'autre l'assiette et la perception de la dîme, la destination pieuse affectée au produit des dîmes du *dominicum* ecclésiastique autorisent déjà à soupçonner que celles-ci ne se distinguent pas essentiellement des dîmes obligatoires pour tous. Exempt en fait pour ses propres biens de la charge commune, le clergé se serait mis d'accord avec le précepte du Seigneur et celui des capitulaires en réservant, lui aussi, la dîme de ses revenus à une affec-

(1) Voir la RHE, 1912, t. XIII, p. 477-503 ; 659-673 ; 1913, t. XIV, p. 97-112.
(2) Cfr plus haut, t. XIII, p. 667.

Digitized by Google

tation religieuse conforme aux intentions qui l'ont rendu bénéficiaire des dîmes ordinaires. Pour vérifier l'hypothèse, il faudra envisager d'abord quelle fut la condition des biens d'église vis-à-vis des ordonnances ecclésiastiques et civiles prescrivant, dès la fin du VIIIe siècle, de payer la dîme.

A l'origine la dîme obligatoire fut due à l'évêque ; les prêtres ruraux la perçurent seulement pour son compte (1). Par la suite, l'évêque se contenta d'ordinaire d'un quart ou même renonça à toute portion de la dîme acquittée dès lors à l'église locale, autour de laquelle s'est constitué peu à peu un ressort de dîmes. Dans les premiers temps qui suivirent l'institution du dîmage, comme l'évêque en était de droit le bénéficiaire, il se peut que l'*indominicatum* des domaines épiscopaux n'y ait pas été assujetti. Comment le revenu de l'évêque eut-il pu être dîmé en sa faveur ? Quoi qu'il en soit, les domaines des monastères se trouvèrent astreints à la loi commune. L'évêque qui avait droit partout à la dîme la réclama sur les terres des moines, soit pour lui-même, soit pour le clergé de l'église locale (2).

Il se relâchait parfois de son droit par bienveillance vis-à-vis d'une communauté monastique. Leidrade, archevêque de Lyon, écrit à Charlemagne qu'il a confirmé l'arrêté pris par l'un de ses prédécesseurs, Annemond, en faveur du monastère de Saint-Pierre, règlement qui dispensait les religieuses des redevances (*paratae*) dues à l'évêque par leurs églises et qui les gratifiait des dîmes de toutes les vignes qu'elles possédaient (3). Les vignobles de leur *indominicatum* sont donc exempts vis-à-vis du décimateur ordinaire, en vertu d'une disposition assez ancienne déjà au commencement du IXe siècle pour qu'on pût la rapporter à un évêque du VIIe siècle. Vers 811, Charlemagne décida que seuls les serfs et colons des *villae* du monastère de Fulda seraient astreints à acquitter les dîmes à l'église

(1) Cfr. U. Stutz, *Gesch. d. kirchl. Benefizialwesens*, p. 240 ; E. Perels, *Die kirchl. Zehnten*, p. 39 ; P. Viard, *Hist. de la dîme ecclés. jusqu'au décret de Gratien*, p. 77-8.

(2) Des conflits se sont produits d'ailleurs à ce sujet entre les évêques et les moines au temps où s'élabore le droit en matière de dîmes. Dans un concile bavarois tenu à Salzbourg en 807, les évêques instruisirent les abbés des 4 parts à faire de la dîme des fidèles conformément aux canons. Les abbés y consentirent et « reddiderunt portiones episcopis ». Ainsi le dissentiment fut apaisé et la concorde rétablie (MGH, *Conc. aevi Karol*, t. I, p. 234). La dîme dont les abbés refusaient précédemment sa part à l'évêque est évidemment celle des domaines appartenant à leur monastère. Peut-être prétendaient-ils la réserver toute à l'église locale et au prêtre choisi par eux, peut-être s'étaient-ils déjà approprié cette dîme.

(3) *Epist. var.*, 30, *Epist. karol. aevi.*, t. II, p. 543.

Digitized by Google

locale (1). Par l'effet d'un privilège qui est sans doute une conséquence de l'exemption dont ils jouissent vis-à-vis du pouvoir épiscopal (2), les moines de Fulda sont donc dispensés de payer au prêtre de l'église la dîme de leur *dominicum*.

Ces privilèges accordés exceptionnellement à des monastères prouvent déjà que, suivant le droit commun, le *dominicum* monastique, comme les terres des tenanciers des moines, acquitte la dîme à l'évêque ou à l'église locale. La règle est appliquée en 813 par le concile de Châlon aussi bien aux domaines des églises épiscopales qu'à ceux des monastères. L'*indominicatum* du maître n'est-il pas soumis, dans les *villae* de l'évêché comme dans les autres, au droit reconnu aux églises et aux prêtres ruraux de percevoir les dîmes dans toute l'étendue de la paroisse? L'évêque en tant que propriétaire peut et doit les acquitter comme tout le monde puisqu'elles ne sont pas prélevées exclusivement pour lui. Les évêques et les abbés, décide le concile, feront porter à l'église paroissiale les dîmes des champs et des vignes qu'ils cultivent pour leur propre subsistance et pour celle de leurs clercs ou de leurs moines. Leur *familia* paiera ses dîmes, là où elle entend la messe et où ses enfants sont baptisés (3). L'abus que vise le concile, consiste non pas de la part des propriétaires ecclésiastiques à refuser la dîme de leur *dominicum* et à s'approprier celle de leur *familia*, mais à les dénier toutes deux à l'église paroissiale quand elle est sise hors du domaine (4). Ils

(1) : « decime ad ecclesias quas in propriis locis et villis possident, a servis suis tantum et colonis persolvantur » (MGH, *Diplom. Karol.*, 215, t. I, p. 288). L'éditeur des *Diplom.*, tout en admettant l'authenticité de ce diplôme, estime que cette clause est le produit d'une interpolation faite d'après le faux diplôme du 22 avril 810 qui accorde à l'abbé de Fulda le droit de percevoir les dîmes des *villae* et même celles des serfs et colons qui y habitent (279, p. 415). Mais si un interpolateur avait introduit dans le diplôme authentique une clause de son cru, il l'eût mise en concordance exacte avec les données du faux diplôme. Celui-ci accorde aux moines les dîmes des tenanciers, tandis que le passage incriminé du diplôme authentique les réserve à l'église locale. Un interpolateur n'eût pas restreint les droits que le diplôme faux, dont il se serait servi, accordait aux moines. Au sujet de l'authenticité de ces diplômes, voir la discussion de M. Perels, *o. c.*, p. 81-8.

(2) Cfr Perels, *o. c.*, p. 88.

(3) : « Questi sunt praeterea quidam fratres quod essent aliqui episcopi et abbates qui decimas non sinerent dare ad eclesias, ubi illi coloni missas audiunt. Proinde decrevit... conventus, ut episcopi et abbates de agris et vineis quae ad suum vel fratrum stipendium habent, decimas ad eclesias deferri faciant; familiae vero ibi dent decimas suas, ubi infantes eorum baptizantur et ubi... missas audiunt » (MGH, *Conc. aevi karol.*, t. I, p. 277).

(4) Le capitulaire de *villis* (6, éd. Boretius, t. I, p. 83), tout en respectant les droits acquis des églises paroissiales, défend de porter les dîmes à une église étrangère au domaine royal.

Digitized by Google

eussent voulu les retenir pour l'église de leur *villa* ; ils ne prétendaient pas en être exempts pour leur *dominicum*.

Un demi siècle plus tard, l'exemption de la part du maître est au contraire de règle dans les domaines des églises cathédrales. Le capitulaire de Pîtres de 869 n'a maintenu la disposition du concile de Châlon qu'en ce qui concerne les tenanciers des *villae*. L'église majeure, siège de l'évêché, recevra la dîme des cultures dominicales (*culturae indominicatae, carruca indominicata*) et des tenures qui ne seraient pas garnies de tenanciers (*absitates*), celle des biens donnés à cens ou en mainferme, celle aussi de la dotation des églises qui appartiennent à l'évêché (*de potestate ecclesiae suae*) (1). Le prêtre de la paroisse recevra seulement la dîme des manses héréditaires (2). Il n'est pas douteux que dans les domaines monastiques, les dîmes dominicales n'aient en fait échappé semblablement à l'église locale.

Cette dîme de l'*indominicatum* monastique est en effet celle que nous avons vu affecter à l'hôtellerie ou à la mense conventuelle. Le prélèvement fait en faveur des offices hospitaliers, c'est, on l'a constaté, la dîme du seul *indominicatum*, qui précisément est soustrait à la dimerie de l'église rurale. Le motif invoqué par Charlemagne pour justifier l'exemption qu'il accorde en matière de dîmes au

(1) La *potestas* de son église (de l'église appartenant à l'église mère), c'est bien, comme l'interprète INAMA STERNEGG (*Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, 2e édit., p. 425), les biens propres de l'église rurale assimilés aux biens de l'église cathédrale propriétaire de celle ci.

(2) 12 : « De terris censualibus et potestate ecclesiae suae et culturis indominicatis et absitatibus et mannfirmatis major ecclesia quae caput episcopatus est decimam recipiat : similiter et de carruca indominicata. De mansis hereditariis presbyter parroechiae, sicut constitutum est, decimam consequatur » (BORETIUS, t. II, p. 336-7). Suivant M. U. STUTZ (*Gesch. des kirchl. Benefizialwesens*, p. 245, n. 31), les évêques ont profité du droit qu'ils avaient de disposer des dîmes pour attribuer celles de leur *dominicatum* à l'église cathédrale. Mais on remarquera que le capitulaire ne distingue pas entre les domaines de l'église épiscopale compris dans les limites du diocèse et ceux qui sont sis dans un diocèse étranger. Dans ceux-là aussi par conséquent, la dîme du *dominicum* est réservée à l'église épiscopale propriétaire. Or la disposition des dîmes appartient à l'évêque propre du diocèse. En outre le même fait s'est produit, on va le voir, dans les terres monastiques où la dîme de l'*indominicatum* va à l'hôtellerie du monastère et non à l'église rurale. C'est donc vraisemblablement à titre de propriétaires ecclésiastiques, qu'évêques et abbés se sont dérobés à la dîme vis-à-vis de l'église rurale, sous prétexte apparemment que des biens consacrés à Dieu ne doivent pas la dîme à une autre église. Ailleurs aussi que sur les terres ecclésiastiques, l'*indominicatum* échappe souvent en fait à la dîme (cfr STUTZ, p. 245) ; le propriétaire laïque n'admet pas sans doute facilement qu'il ait le devoir de payer la dîme à une église qui lui appartient. On voit parfois des grands propriétaires céder à une église les dîmes de leur *indominicatum* (Charte du comte Borrellus, 973 : « de nostras dominicas laborationes presentes et futuras ipsas decimas concedimus ad ipsam ecclesiam », *Marca hispan.*, 115, p. 902).

Digitized by Google

monastère de Fulda, la met déjà en relation avec l'hospitalité offerte par les moines. Si leur *dominicum* est dispensé d'acquitter la dîme à l'église rurale qui reçoit celle de leurs serfs et colons, c'est parce que l'accueil des hôtes et des *peregrini* ne chôme jamais au monastère (1). Le roi estime qu'à Fulda les services hospitaliers absorbent la part du revenu des moines qui eût dû être versée comme dîmes aux églises des paroisses et cette dépense charitable justifie à ses yeux l'exemption.

Si on n'est pas autorisé à conclure que l'hôtellerie de Fulda perçoit intégralement les dîmes que l'*indominicatum* n'acquitte pas aux églises locales, à Corbie la dîme servie à la porterie est manifestement celle-la même qui échappe au clergé rural. Adalhard en effet, réglant en cette matière les obligations des bénéficiers de son monastère, répartit ces vassaux pourvus d'un bénéfice (*casati*) en deux catégories, suivant l'importance du bien dont ils jouissent. Tous ceux qui détiennent quatre manses au moins payeront la dîme au monastère pour les services charitables. Ceux dont le bénéfice est moindre la rendront non pas au monastère mais à l'église et au prêtre à qui leur *familia* a coutume de la donner (2). Il s'agit donc d'une contribution identique qui tantôt est apportée à l'église paroissiale et au curé, tantôt au monastère à l'intention des services hospitaliers. Dans les grands domaines dont jouit la communauté et dans ceux qui sont détenus par des bénéficiers nobles, la même dîme est due d'une part à la porte du monastère par l'*indominicatum*, d'autre part à l'église locale par les manses de la *familia*. Dans les portions affectées à de petits bénéficiers, dont la condition s'élève peu au dessus de celle des manants qui travaillent de leurs mains (3), tous, le maître et sa *familia*, acquittent leurs dîmes aux

(1) « decime ad ecclesias quas in propriis locis et villis possident, a servis suis tantum et colonis persolvantur, quia susceptio hospitum et peregrinorum semper apud eos indesinenter habetur » (MGH, *Diplom. Karol.*, 215, t. I, p. 288).

(2) Statuts, II, 17 : « illi decimam suam... ad monasterium solvere debent qui usque quattuor mansos de beneficio habent : nam qui minus habent, eodem quidem ordine, decimas suas pleniter dare debent non tamen ad monasterium sed ad illam ecclesiam vel presbiterum ubi illa familia, quam habet, decimam suam dare consueverunt » (éd. Levillain, dans *Le moyen âge*, 1900, p. 385).

(3) Un capitulaire ecclésiastique (810-3) décide semblablement : « Qui tale beneficium habent ut ad medietatem laborent, ut de eorum portione proprio presbytero decimas donent » (18, éd. Boretius, t. I, p. 179). A la vérité, tout bénéficier, celui d'un laïque et celui d'une Église, quelles que soient l'importance de son bénéfice et les conditions à lui faites, doit acquitter la dîme. Mais le capitulaire ne s'occupe pas ici des bénéficiers nobles, pourvus d'un bénéfice important ; car en ce cas, il est clair que le bénéficier paiera la dîme de son *dominicum* à qui de droit, tandis que ses tenanciers acquitteront celle de leur tenure. Il n'y a difficulté qu'au sujet des bénéficiers dont la condition est

Digitized by Google

mains du prêtre de l'église paroissiale. A Corbie, la dîme affectée aux services charitables du monastère est donc pour le *dominicum* des moines et de leurs principaux bénéficiers la rançon ou plus exactement l'équivalent de la dîme ordinaire dont jouissent pour le reste les églises rurales.

On constate le même fait à Marmoutier à l'occasion d'un procès qui met aux prises, en 908, devant l'archevêque de Tours deux officiers du monastère. D'une part l'hôtelier, renouvelant une tentative de son prédécesseur, soutenait que son office devait percevoir non seulement les dîmes des biens de *l'indominicatum*, à savoir des vignes et terres de labour exploitées pour le compte du maître, mais aussi les dîmes des biens cultivés par les tenanciers des *villae* du monastère, attendu, disait-il, que le *dominicum* ne rapportait plus, en raison des ravages des païens (1). D'autre part le doyen, propre curé de l'église Saint-Symphorien que lui avait cédée la communauté, se plaignait de l'injuste mainmise de l'hôtelier sur les dîmes de cette église et en réclamait la jouissance (2). L'hôtellerie de Marmoutier cherchait donc à étendre sa dimerie de l'*indominicatum* du domaine aux tenures des colons et à déposséder de leurs dîmes les églises locales. Jusque-là, comme à Corbie, il y avait eu entre l'hôtelier du monastère et les prêtres des églises de Marmoutier partage de la même dîme ecclésiastique ; le premier prélevait celle du *dominicum*, les curés, celle des tenures de la *familia*.

On peut donc conclure qu'à l'exemption de l'*indominicatum* des cathédrales et des monastères vis-à-vis des églises paroissiales correspond le dîmage opéré dans cette portion du domaine ecclésiastique en faveur de l'hôtellerie ou de la mense. Cette dîme n'est pas étrangère à la loi générale. Elle n'est qu'une part de la dîme ecclésiastique ordinaire, part réservée, qui a été refusée à l'église paroissiale et affectée à une autre destination, eu égard à la qualité ecclésiastique de la personne dont les revenus sont dîmés.

Les dîmes et nones acquittées par le bénéficier royal aux établissements ecclésiastiques dépossédés et les dîmes versées par ceux-ci

peu élevée au-dessus de celle d'un simple tenancier ; aussi le capitulaire décide que même s'ils payent au propriétaire une redevance égale à la moitié du rendement, ils doivent pour l'autre moitié la dîme au propre prêtre. C'est d'une catégorie semblable de petits bénéficiers, assimilables aux tenanciers, que mention est faite à Corbie.

(1) Cfr *plus haut*, t. XIII, p. 498, n. 1, le texte cité de la *Notitia* du procès (Bibl. nat. Paris, *Coll. Moreau*, t. III, f° 229).

(2) « illam ecclesiam a propriis decimis injuste viduaret (l'hôtelier) ; — nec sinerent fratres qui sibi (le doyen) eamdem ecclesiam dederant ut... ex propriis decimis devestiretur » (*loc. cit.*).

Digitized by Google

à leur hôtellerie sont dans le même rapport vis-à-vis de la dîme ecclésiastique ordinaire. De part et d'autre en effet, il s'agit d'un dimage opéré exclusivement sur l'*indominicatum* (1) et dont le produit échappe au clergé local. Au temps même où le pouvoir civil rendit la dîme obligatoire, il parut juste que des détenteurs illégitimes de biens ecclésiastiques une plus lourde contribution fut exigée en faveur des ministres de Dieu. Pepin ou Charlemagne (2) décida que les bénéficiers royaux acquitteraient double dîme des revenus de leur *indominicatum* (3). Mais aucune part n'en fut attribuée au décimateur ordinaire (4), le prêtre de la paroisse, l'évêque, à titre du moins d'évêque diocésain ; le tout fut consacré à indem-

(1) Cfr., *plus haut*, t. XIII, p. 498 et suiv., p. 502-3.

(2) La double dîme des bénéfices est prescrite ainsi que la dîme ordinaire par le capitulaire d'Héristal promulgué par Charlemagne en 779 ; mais il semble que Pepin ait déja rendu l'une et l'autre ordonnance (Cfr. PERELS, *Die Ursprünge des Karoling. Zehntrechtes*, p. 245-50).

(3) M. STUTZ a établi que la dîme payée par les bénéficiers n'est que la dîme ordinaire doublée : « es war der allgemeine Kirchenzehnt nur durch einen Leihezuschlag erhöht » (*Zehntgebot*, p 202). Il se réfère au canon du synode de Toul de 859 (13, MANSI, t. XV, col. 539), au terme duquel, si tout chrétien doit à Dieu la dîme de son bien propre, a plus forte raison, le détenteur du bien d'Église doit, après avoir acquitté la redevance ou cens (post redhibitionis oblationem), payer double dîme aux ministres de Dieu M. PERELS tient la démonstration pour faite : « Hatte sonst ein jeder der Kirche den einfachen Kirchenzehnt zu zahlen, so wurden dagegen die Inhaber des kirchlichen Lehengutes mit einem Doppelzehnt belastet » (*Die Ursprünge*, p. 236).

(4) M. PERELS (*o. c.*, p. 240-242) note que la dîme est doublée à titre de compensation pour l'établissement dépossédé, mais ne remarque pas que celui ci prend la place du décimateur ordinaire. Il en est ainsi, soit dès l'origine, là où la double dîme est due par les bénéficiers royaux aux recteurs d'un monastère (Saint-Mihiel, Dipl. de Louis le Pieux, 13 juill. 816, *Histor. de Fr.*, t. VI, p. 493 ; Saint-Bénigne de Dijon, Lettre de Louis le Pieux, 814-25, *ibid.*, p. 257 ; Saint Maixent, Dipl. du 10 oct. 827, p. 553 ; Faremoutiers, Dipl. de Lothaire I, 843, *o. c.*, t. VIII, p. 378 ; Saint-Sulpice de Bourges, Dipl. de Charles le Chauve, 855, *ibid.* p. 543) et lorsque le bien d'une église épiscopale cédé en bénéfice est sis dans un autre diocèse, attendu qu'en l'un et l'autre cas la dîme devrait régulièrement être acquittée en faveur de l'évêque du lieu, — soit plus tard partout quand l'évêque cessa d'avoir droit à toute la dîme et que la dîmerie des églises paroissiales se fut constituée. Au reste, au temps où la dîme fut rendue obligatoire par ordonnance royale, l'attribution n'en était pas encore traditionnellement fixée en faveur du prêtre ou de l'évêque du lieu (cfr. notre *Hist. de la propriété ecclés.*, t. I, p. 188-9) ; ainsi on s'explique qu'en ce cas particulier la double dîme ait pu être assignée à l'église spoliée. Il n'y a pas eu dépossession effective d'un décimateur au profit d'un autre ; leurs droits se sont établis en même temps. Le dédommagement qu'obtient l'église dépouillée de son bien ne consiste pas seulement, comme le croit M. Perels (p. 242), en la none ou seconde dîme ajoutée à celle qui lui serait due déja. Elle eut droit, à titre de propriétaire du bien ravi, à la dîme qui autrement aurait été payée souvent à une autre et qui en outre fut doublée en sa faveur.

Digitized by Google

niser l'église propriétaire (1) ; au propre prêtre fut laissée seulement la dîme des tenanciers du domaine (2) dont la charge naturellement n'a pas été accrue.

(1) Les capitulaires et les canons des conciles qui prescrivent la double dîme stipulent toujours qu'elle sera payée à l'église dépossédée, sans jamais faire mention de l'église paroissiale. Celle-ci, qui ne reçoit aucune part des dîmes et nones, n'a pas droit à une troisième dîme supplémentaire (cfr *plus haut*, t. XIII, p. 497), dont il n'est jamais question et qui ne pouvait être exigée puisque le double dîmage est déjà une application plus rigoureuse du précepte. L'exemption des bénéficiers vis-à-vis de l'église paroissiale ressort aussi de plusieurs capitulaires de la fin du règne de Charlemagne. Un capitulaire promulgué entre 810 et 813 décide : « ut qui ecclesiarum beneficia habent, nonam et decimam ex eis ecclesiae cujus res sunt donent. Et qui tale beneficium habent, ut ad medietatem laborent, ut de eorum portione proprio presbytero decimas donent » (18, éd. Boretius, t. I, p. 179). On distingue ici deux sortes de bénéfices : le bénéfice ecclésiastique *verbo regis* assujetti aux dîmes et nones et le bénéfice quelconque accordé soit par une église, soit par un particulier, aux conditions qu'il leur plaît d'y mettre (cfr *plus haut*, p. 493, n. 3). En ce dernier cas, même si le bénéficier paie au propriétaire la moitié de la récolte, il acquitte encore la dîme aux mains du propre prêtre. Puisque le législateur rappelle cette règle à propos des bénéfices ordinaires et ne la mentionne pas au sujet des bénéfices ecclésiastiques astreints au double dîmage, c'est que le bénéficier royal par le fait qu'il rend dîmes et nones à l'église propriétaire se trouve dispensé de payer la dîme au propre prêtre. Le concile de Valence de 855 (can. 10, Mansi, t. XV, col. 8) paraît bien aussi distinguer d'une part les détenteurs de *villae* ecclésiastiques qui paient dîmes et nones aux églises auxquelles les biens furent soustraits, d'autre part le commun des fidèles qui offrent leur dîmes à Dieu. Si les premiers devaient acquitter en outre la charge des seconds, le concile les en avertirait. Voir aussi le canon du concile de Toul cité p. 493, n. 3. — Un capitulaire de 813 (Boretius, t. I, p. 183), après avoir à l'article 12 ordonné l'acquittement des nones et dîmes par ceux qui détiennent des biens d'église, décide par l'article 13 : « Ut capellas que infra illorum res sunt qui antiquo tempore decimam habuerunt, non sit abstractum de illis qui infra ipsa villa commanent, excepto nona et decima de dominico » Le rédacteur a encore en vue ici les biens ecclésiastiques détenus par les bénéficiers royaux dont il était question à l'article précédent ; aussi met-il à part les nones et dîmes du *dominicum*. Quant aux autres dîmes, elles ne seront pas enlevées à l'église de la *villa*. Si cette chapelle est sise dans la propriété d'un homme libre habitant la *villa* et qui d'antiquité en recueille la dîme, il continuera de la percevoir, à l'exception des nones et dîmes du *dominicum* qui n'iront pas à la chapelle de la *villa* mais à l'église propriétaire des terres détenues par le bénéficier royal.

(2) Cela résulte déjà du fait que l'*indominicatum* des bénéficiers royaux est seul astreint à la double dîme vis-à-vis de l'église spoliée. Tandis que le propriétaire ecclésiastique ou les bénéficiers qu'il a spontanément pourvus acquittent leur dîme à l'hôtellerie, les tenanciers, on l'a vu, payent la leur à l'église paroissiale ; ils continuent également d'apporter leur dîme au propre prêtre quand le domaine où ils vivent est détenu, en vertu d'un ordre du roi, par quelque intrus. Cette conclusion ressort aussi de l'art. 13 du capitulaire précédemment cité. Les dîmes autres que celles du *dominicum*, est-il stipulé, continueront d'être perçues par le décimateur ordinaire. Ces dîmes recueillies par l'église locale ou par ses ayants droit, comprennent évidemment toutes celles des habitants de la *villa*, par conséquent celles de la *familia*, placée sous la dépendance du bénéficier détenteur du *dominicum*.

Digitized by Google

L'établissement religieux dépossédé se substitua aux églises paroissiales comme bénéficiaire de la dîme, doublée à son profit, qu'acquitte le *dominicum* des bénéficiers royaux. Semblablement l'église paroissiale perdit celle de l'*indominicatum* des domaines dont les propriétaires ecclésiastiques gardaient la jouissance ou qu'ils accordaient spontanément à leurs bénéficiers ; cette dîme fut recueillie par l'hôtellerie (1).

L'usage de détourner de l'église locale les dîmes dominicales pour les attribuer à l'hôtellerie de l'établissement propriétaire apparut probablement d'abord dans un certain nombre de monastères réguliers (2). Cette pratique restait ignorée ou était tolérée par l'épiscopat (3). Sous la poussée du courant de réforme et d'organisation religieuse, qui se produisit au début du règne de Louis le Pieux, le concile d'Aix accepta et introduisit cette coutume dans la règle canoniale imposée aux chapitres des cathédrales et à toutes les communautés qui ne vivent pas selon l'ordre de saint Benoit (4). Le canon qui ordonne de prélever au profit de l'hôtellerie la dîme des *villae* reconnait déjà implicitement l'exemption de l'*indominicatum* vis-à-vis de l'église paroissiale, exemption que consacrera expressément, en 869, le capitulaire de Pîtres en faveur des cathédrales.

Les monastères en dépit de l'usage qui a prévalu en maints établissements de dîmer le *dominicum* au bénéfice de l'hôtellerie, ne possèdent pas la garantie d'un texte législatif formel qu'ils puissent opposer aux prétentions de l'évêque ou du clergé local. Au moins en Germanie (5), les moines y suppléèrent par des privilèges

(1) Cfr. *plus haut*, t. XIII, p. 482.

(2) Le concile de Châlon de 813 l'ignore et veut que les abbés paient leurs dîmes dominicales à l'église paroissiale ; mais il se peut que le dîmage en faveur de l'hôtellerie, pratiqué seulement dans un certain nombre de monasteres, soit inconnu des évêques de la région bourguignonne. Les monasteres où on le voit établi le plus anciennement (cfr. *plus haut*, t. XIII, p. 483), Corbie, Saint-Amand, en sont fort éloignés.

(3) Cfr *plus haut*, t. XIII, p. 484.

(4) Parfois d'ailleurs des hôtelleries ont pu obtenir plus tard des dîmes superposées à la dîme ordinaire. En 1045, Raimond Bérenger, comte de Barcelone, donne à un *egenorum habitaculum* la dîme de ses moulins, « non illam quam accipiunt ecclesiæ, sed illam quæ a nobis, jussu nostro, post illam juste decimata est » (*Marca hispan.*, 227, p. 1086).

(5) Nous n'en connaissons pas de semblables qui aient été conférés aux moines du royaume occidental, ou fabriqués par eux. Les privilèges d'exemption en matière de dîmes auxquels prétendent les moines en France aux IXe et Xe siècles (cfr. *plus loin*, p. 502-3), sont destinés à empêcher les décimateurs ordinaires de prélever aucune dîme sur les propriétés monastiques. L'immunité s'attache à toute la *villa* et non plus seulement au *dominicum*, dont il n'est pas fait mention.

Digitized by Google

d'exemption. Ils obtinrent des rois, parfois même fabriquèrent de toutes pièces des diplômes qui établissaient vis-à-vis du décimateur ordinaire l'immunité de leur *indominicatum* et en réservaient les dîmes à leurs services hospitaliers. Les religieux de Fulda sont protégés par le privilège d'exemption en matière de dîmes dominicales que leur a délivré Charlemagne (1). Semblablement au IXe et au Xe siècle, il fut interdit aux évêques d'exiger la dîme des manses dominicaux appartenant au monastère de Corvey ; elle ne sera pas donnée au décimateur du lieu, mais payée à la porterie du couvent et non pas ailleurs (2). Les religieux de Werden ont forgé plus tard sur ce modèle des diplômes royaux qui leur assuraient le même avantage (3). Aux termes d'un acte d'Otton Ier, les dîmes dominicales des religieux de saint-Maximin de Trèves sont siennes ; elles sont royales, ne dépendent d'aucun ressort épiscopal et de la dimerie d'aucune église ; en quelque évêché, paroisse, district que soient sis les manses dominicaux, elles seront affectées à l'usage des hôtes du monastère (4). Ici encore il est clair que les dîmes dominicales réservées à l'hôtellerie ce sont les dîmes dont l'*indominicatum* du domaine est exempt vis-à-vis du décimateur ordinaire.

(1) Cfr. *plus haut*, p. 490-1.

(2) Les archives de Corvey possédaient deux séries de privilèges sur cet objet. Les diplômes authentiqaes du Xe siècle établissent seulement l'immunité des manses dominicaux en matière de dîmes vis-a-vis de l'évêque (Dipl. de Conrad Ier, 3 févr. 913 : « a nullo episcopo de dominicalibus mansis ejusdem monasterii decimae exigantur », 14, *Diplom.*, t. I, p. 14 ; d'Henri I, 22 avril 922, 3, p. 41 ; d'Otton I, 17 oct. 936, 3, p. 92 ; d'Otton II, 27 mai 974, 81, t. II, p. 97 ; d'Otton III, 30 juill. 995, 169, p. 581). Les faux, fabriqués au Xe siècle et attribués à des rois du siecle précédent (Dipl faux de Louis le Germanique et d'Arnoul, cfr *plus haut*, t. XIII, p. 501, n 1) mettent cette même exemption en relation avec le droit réservé à la porterie du monastère de percevoir les dîmes dominicales refusées à l'évêque. Les faussaires, qui peut-être utilisent des pièces authentiques, mentionnent seuls l'usage ancien. Il était peut être encore en vigueur, mais en fait, a partir du temps de Conrad I, les moines se désintéressent de la porterie dont il n'est plus fait mention dans leurs privilèges authentiques et à laquelle ils cessent sans doute peu à peu d'affecter les dîmes dominicales ; leur principal souci est dès lors de ne pas les payer aux évêques.

(3) Cfr *plus haut*, t. XIII, p. 501, n. 1 : « ubicumque dominicatos mansos habuerint, in quocumque sint episcopio vel prefectura... siti,.. decimas quas alii episcopis solvunt, ad portam concedimus monasterii nec a nemine penitus eas alibi dare cogantur » (Dipl. faux de Henri I, 26, p 62) ; « ex rebus que ibidem adquiruntur decimas dent ad portam monasterii nec alibi eas dare cogantur » (Dipl. faux d'Otton I, 5, p. 94).

(4) Dipl du 10 mars 956 : « dominicales quas vulgo salicas vocant decimationes, quoniam essent nostre regales et nulli umquam termino episcopali vel aecclesiae subjacentes... ; in quocumque regni nostri episcopio, parochia terminove sint site, in usus hospitum... deputantes » (179, p. 261).

Digitized by Google

De tels privilèges énoncent expressément l'immunité du *dominicum* vis-à-vis de tout autre décimateur que l'officier du monastère chargé du soin de l'hospitalité. Les nombreuses chartes par lesquelles les rois, les évêques, les papes, assignent à la porterie du monastère ou à l'*hospitale* du chapitre les dîmes dominicales des *villae*, comportent nécessairement la même exemption. Réserver ces dîmes à l'hôtellerie, c'était équivalemment les retrancher au prêtre et à l'évêque propre. En les assignant à un service monastique, on soustrayait le manse dominical à la dimerie locale.

La pratique de dîmer l'*indominicatum* en faveur des hôtes ne s'est pas au reste, on l'a vu, établie partout. Dans les domaines de beaucoup d'églises épiscopales en particulier, il est douteux que la dîme dominicale ait été attribuée aux services hospitaliers (1). Aussi, en 869, le capitulaire de Pîtres définit simplement le droit de l'église mère aux dîmes de l'*indominicatum*. Il se peut que cet article permette à l'évêque d'en disposer comme il l'entend. Mais si le prélat en a la libre dispensation, on comprend mal que le Capitulaire les réserve expressément à l'église majeure qui est tête *(caput)* de l'évêché *(episcopatus)*. L'attribution faite de cette dîme non pas à l'évêque mais à l'église mère, donne à penser que, dans l'intention du législateur, c'est le clergé de la cathédrale, le chapitre, la mense capitulaire qui en sera bénéficiaire. C'est en effet à partir de la deuxième moitié du IXe siècle qu'on voit la mense conventuelle se substituer à l'hôtellerie. Ces assignations de dîme à la mense ont été faites surtout, on l'a vu, en faveur des chapitres cathédraux et des communautés de monastères qui sont propriété de l'évêché (2). Si le capitulaire de Pîtres ne parle pas des biens des abbayes, ne serait-ce pas parce que la coutume d'attribuer les dîmes aux services hospitaliers est mieux observée dans les grands établissements monastiques que dans les églises épiscopales et qu'il ne paraît pas nécessaire d'y régler la question des dîmes ?

On conçoit facilement comment, dans les idées des moines et du clergé, ce détournement des dîmes dominicales de leur régulière destination se trouva légitimé. La dîme est imposée à tout chrétien au profit des ministres de Dieu et en vue des dépenses qui leur incombent. D'une part l'usage fait de la dîme est celui-là même qu'on assigne à la propriété ecclésiastique et comment pourra-t-on dîmer celle-ci en faveur de l'objet auquel elle est déjà consacrée toute entière ? Les prêtres seront-ils tenus d'acquitter la dîme, alors qu'ils

(1) Cfr. *plus haut*, t. XIII, p. 480-1.
(2) Cfr *plus haut*, t. XIV, p. 109.

Digitized by Google

en sont les bénéficiaires (1). D'autre part le clergé et les moines qui jouissent en propre de larges revenus, peuvent-ils être dispensés d'une contribution pieuse imposée à tous les autres propriétaires? Aussi il parut juste que le propriétaire ecclésiastique n'acquittât pas sa dîme là où sont payées les autres, à l'église rurale, mais qu'il l'appliquât lui-même et chez lui aux œuvres de miséricorde et de piété dont il a la charge.

Au IXe siècle comme précédémment, on estime que les biens d'église sont le patrimoine des pauvres *(patrimonia pauperum)* (2); mais comme ils devaient aussi subvenir à d'autres besoins, une part a été de bonne heure affectée aux indigents, le quart suivant la règle romaine. Dans les pays francs où cette règle, quoiqu'elle soit souvent rappelée, n'a jamais été en fait sérieusement observée (3), la dîme imposée par l'autorité civile et ecclésiastique à tous les fidèles parut être sans doute le tarif minimum qui s'imposait à la bienfaisance du clergé et des moines. De même que tous les chrétiens doivent à Dieu et aux pauvres (4) le dixième de leur revenu, ainsi la même part devra être consacrée par les propriétaires ecclésiastiques soit aux distributions charitables, soit aux services hospitaliers que la règle de saint Benoît et la règle canoniale du concile d'Aix commandent aux communautés d'entretenir.

On s'explique facilement aussi que la mense ait pu remplacer comme attributaire des dîmes le service de la porterie ou de l'hôtellerie. Au temps où, au moins en théorie, l'abbé et ses religieux, l'évêque et ses clercs jouissaient en commun de tous les biens de leur église, il avait paru juste de soumettre au dîmage en faveur des hôtes et des pauvres tous les revenus ecclésiastiques. Mais un jour vint où décidément le prélat et en particulier le recteur séculier, parfois même laïque, des monastères, fut tenu pour bénéficiaire à titre personnel du patrimoine de l'église (5) et où on se contenta de

(1) Le pape Formose, en 894, exemptant les biens du monastère de Gigny de tout prélèvement d'un décimateur quelconque, déclare qu'il est écrit : « ne sacerdotes decimas dare cogantur » (*Histor. de Fr.*, t. IX, p. 203).

(2) Cfr notre *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. I, p. 41, p. 370-1.

(3) *O. c.*, p. 334.

(4) La règle du partage tripartite ou quadripartite des revenus ecclésiastiques, laquelle accorde aux pauvres l'une des parts est très souvent appliquée au produit du dîmage par les textes de l'époque carolingienne (cfr U. Stutz, *Gesch. des Kirchl. Benefizialwesens*, p. 241-2; P. Viard, *Hist. de la dîme... jusqu'au décret de Gratien*, p. 123). Le décimateur, quel qu'il fût, avait le devoir moral d'en consacrer une part à des charités. Le principe a été sans cesse rappelé sinon toujours observé, jusqu'à la fin de l'ancien régime (cfr P. Gagnol, *La dîme ecclés.*, p. 107 et suiv.)

(5) Cfr *L'origine des menses*, p. 41.

Digitized by Google

réserver à la communauté l'usage d'une part. Dès lors opérer sur l'*abbatia* ou l'*episcopium* des prélèvements en faveur des moines ou des chanoines, c'était faire œuvre pie au même titre que de dîmer les biens ecclésiastiques en faveur des indigents. Les dîmes du *dominicum*, qui précédémment ne pouvaient être affectées qu'aux hôtes et aux pauvres, parurent convenir aussi fort bien à la communauté et c'est sans doute sous l'influence de telles idées que s'opéra la substitution. Elle fut l'effet de la spoliation partielle subie par les établissements religieux au profit d'un prélat, que le roi, un seigneur, le propriétaire de l'abbaye, imposait aux moines, spoliation qui rendait en quelque sorte à la communauté des serviteurs de Dieu leur caractère primitif de pauvres du Christ et qui par là attirait vers eux les dîmes de l'*abbatia*.

§ VIII. Substitution de la dîme de la villa à celle du dominicum.

La dîme prélevée en faveur de l'hôtellerie ou de la mense conventuelle sur l'*indominicatum* ecclésiastique a remplacé celle dont il est dispensé vis-à-vis de l'église locale. Mais une telle exemption supposait l'acquittement régulier des dîmes par les tenanciers du domaine aux mains du propre curé. Or une évolution que nous n'essaierons pas de décrire ici (1) s'est produite, au cours, du IXe et du Xe siècle, dans les terres des églises épiscopales et des monastères, comme dans celles des laïques, évolution dont le terme est la mainmise du propriétaire de l'église rurale sur les dîmes payées primitivement au prêtre. Non seulement les moines sont devenus ainsi décimateurs en place du prêtre des chapelles de leurs domaines, mais très souvent des donations leur ont attribué des églises, des autels et des dîmes en des *villae* dont ils n'étaient pas propriétaires.

Une forme nouvelle de privilège monastique en matière de dîmes apparaît alors. L'objet n'en est plus de reconnaître l'immunité du *dominicum* des *villae* du monastère vis-à-vis du curé et de l'évêque diocésain, mais de procurer aux religieux toute la dîme précédemment acquittée à l'église paroissiale, de refuser au curé, à l'évêque, à un décimateur quelconque les dîmes ou les parts de dîmes auxquelles ces derniers avaient eu droit jadis. En 811, on

(1) On la trouvera esquissée par M. Stutz (*Gesch. d. kirchl Benefizialwesens*, p. 245), Viard (*Hist. de la dîme ecclés. jusqu'au décret de Gratien*, p. 129 et suiv.), Thomas (*Le droit de propriété des laïques sur les églises*. Paris, 1906, p. 25), de Charmasse (*Origine des paroisses rurales... de Saône et Loire*. Autun, 1909, p. 29). Nous nous proposons de revenir sur cette question dans la partie consacrée à la période carolingienne de notre *histoire de la propriété ecclésiastique*, dont ce travail n'est au reste qu'un chapitre.

Digitized by Google

l'a vu, les moines de Fulda ont été autorisés à retenir les dîmes de leur *dominicum*, tandis que leurs tenanciers les payaient à l'église locale. Cette exemption, au cours du IXe siècle, ne suffit plus à ces religieux. Le 14 juin 875, ils obtenaient de Louis le Germanique authentique confirmation (1) d'un faux diplôme de Charlemagne, au terme duquel toutes les dîmes provenant des *villae* de l'abbaye, même celles qu'acquittent les serfs et les colons habitant le domaine, seront attribuées aux moines pour la restauration des édifices, le luminaire de l'église et les dépenses de l'hospitalité (2). L'exemption du *dominicum* des moines de Fulda s'est transformée en confiscation à leur profit des dîmes payées précédemment par les hommes de la *villa* à l'église rurale.

Entrés en possession des dîmes de leurs églises, les moines s'attachent à mettre leurs propriétés à l'abri des prétentions de tout autre décimateur qu'eux-mêmes. En 878, Jean VIII a décidé en faveur de Montiéramey qu'aucun évêque ne pourra prélever des dîmes sur les *praedia* de ce monastère (3). Les religieux de Cormery produisaient une semblable exemption insérée sans doute frauduleusement dans un diplôme royal d'immunité (4). L'abbé de Gigny, Bernon, s'est plaint auprès de Formose qu'on exige la dîme des biens de son monastère; au mois de novembre 894, le pape interdit d'en poursuivre l'acquittement (5). Au Xe siècle, Agapet II a concédé à divers établissements religieux de la marche d'Espagne le privilège de recueillir dîmes et prémices sur leurs terres (6). Il ne s'agit plus

(1) Dronke, *Cod. diplom. Fuld.*, 614, t. I, p. 277.

(2) Dipl. faux du 22 avril 810 : « de villis aeclesiae domni Bonefatii, servis etiam et colonis in illis manentibus,... habeat praedictus abbas successoresque ejus potestatem decimas accipiendas » (*Diplom. Karol.*, t. I, 279, p. 415). Le faux, évidemment antérieur au 14 juin 875, a été sans doute fabriqué pour être présenté à Louis le Germanique qui le confirma à cette date. Un plaid du 18 mai 874, tenu devant Louis le Germanique à la suite d'un différend entre l'évêque de Mayence et l'abbé de Fulda, aurait confirmé déja au monastère les dîmes de 110 *villae* (Dronke, 610, p. 274).

(3) Chartes de Montiéramey, 7, Lalore, *Cart. du diocèse de Troyes*, t. VII, p. 9.

(4) Le diplôme de Charles le Chauve du 27 mai 850, confirmant l'immunité aux moines de Cormery, interdit de venir « in *ecclesias*, aut loca, aut agros » du monastère pour y percevoir les dîmes (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 512). Si le diplôme est authentique pour le fonds, cette clause est probablement une interpolation ; car au IXe siècle, les diplômes d'immunité n'ont jamais été employés, comme l'est celui-ci, à établir l'exemption d'un monastère en matière de dîmes. La clause témoigne au moins des prétentions émises par les religieux de Cormery au Xe ou au XIe siècle.

(5) J. W., 3499 ; *Histor. de Fr.*, t. IX, p. 203.

(6) Bulle pour le monastère de Cuxa, 950, J. W., 3651 : « concedimus vobis de vestris locis primitias et decimas et oblationes concedimus recolligendas » (*Marca hispan.*, 87, p. 865) ; cf. Bulles pour l'évêché d'Urgel et le monastère de Ripoll, 951, J. W. 3.654-5, *Marca hispan.*, 88-9, p. 366-7.

Digitized by Google

ici d'affranchir le *dominicum* vis-à-vis de l'église paroissiale et de réserver la dîme dominicale à un service du monastère, mais d'attribuer aux seules églises des moines, partant aux religieux décimateurs, les dîmes du domaine entier, d'empêcher toute autre église de percevoir celles de leur *familia*. Il est permis aux uns de retenir les dîmes que réclame un décimateur étranger; à d'autres on garantit leurs propres dîmeries contre tout démembrement et toute usurpation. En mars 931, Jean XI restitue aux religieux de Cluny les dîmes qui appartenaient jadis à leurs églises et que des évêques leur ont soustraites. Il n'est pas permis de tailler une dîmerie à leurs dépens en faveur d'une chapelle nouvelle (1).

Que devient dans ces conditions la dîme servie à l'hôtellerie. Dans certains cas, rien ne fut changé. Les moines exploitèrent au profit de leur mense ou des services généraux du monastère la dîmerie de l'église locale et continuèrent d'attribuer à leur hôtellerie la compensation qu'acquittait le *dominicum* exempt de la dîme ordinaire.

Il en fut ainsi à Cluny et à Saint-Maximin de Trèves. Après avoir restitué et confirmé aux Cluniciens les dîmes de leurs églises, Jean XI décide que les vignes et terres cultivées pour leur compte doivent à leur *hospitale* la part des dîmes, c'est-à-dire l'équivalent de la pieuse contribution que le *dominicum* ne paye pas à l'église paroissiale (2). Otton Ier avait décidé que les bénéficiers des moines de Saint-Maximin de Trèves leur rendraient toutes les églises sises dans le bénéfice avec les dîmes qui y ressortissent (3). Tout en exécutant l'ordonnance royale, les bénéficiers s'approprièrent les dîmes du *dominicum*. Ils faisaient valoir que celles-ci étaient royales, qu'elles ne dépendaient d'aucun évêque et n'appartenaient à la dîmerie d'aucune église (4). Seules les tenures des colons de leur bénéfice

(1) Migne, t. CXXXII, col. 1057.

(2) : « quidquid ex vineis vel culturis ad vestram pertinet religionem, partem quoque decimarum ad hospitale vestrum pertinere sancimus » (Migne, t. CXXXII, col. 1057). En 927, Raoul confirmait à l'hôtellerie des moines « decimas suas indominicatas » (*Ch. de Cluny*, 285, t. I, p. 281-2).

(3) : « reddidimus coenobitis... totius abbatiae... aecclesias cum decimis, dote etc. » (*Diplom.*, 122, t. I, p. 204). Bien que le texte ne précise pas qu'il s'agisse seulement des églises sises dans les bénéfices, le diplôme vise exclusivement ces églises puisqu'il oblige les rois à empêcher les bénéficiers des moines d'en rien enlever. Le diplôme du 10 mars 956 (cfr n. 1 de la p. suiv.) déclare expressément que la restitution avait pour objet les églises des bénéfices. Au reste dans les domaines non cédés en bénéfice, l'église était nécessairement dans le *dominicum* des moines et il n'y avait pas lieu de la leur restituer.

(4) L'abbé du monastère s'est présenté : « conquerens ab eis personis qui beneficia ex eadem tenerent abbatia (quoniam eidem abbati... ecclesias omnes abbatiae illius

Digitized by Google

étaient par conséquent dîmables au profit de l'église locale, c'est-à-dire des moines puisque l'église avec sa dîmerie leur a été rendue. Aussi les bénéficiers retenaient-ils les dîmes dominicales prélevées précédemment en faveur de l'hôtellerie (1), de telle sorte que les services hospitaliers du monastère souffraient pénurie (2). Le roi intervint, en 956, pour contraindre les bénéficiers à s'acquitter de leurs anciennes obligations. Les moines de Saint-Maximin perçoivent donc pour le compte de leur mense les dîmes dues par les tenanciers à l'église du domaine ; ils prélèvent pour leur hôtellerie celles du *dominicum*.

Toutefois du jour où les dîmes de l'église du domaine monastique tombèrent aux mains des moines, ceux-ci n'eurent plus le même intérêt à revendiquer vis-à-vis d'elle l'exemption de leur *dominicum*. Aussi parfois on s'aperçoit que les dîmes dominicales comptent parmi celles de l'église paroissiale qui sont mises à la disposition des religieux propriétaires. Un faux diplôme d'Otton Ier, composé au plus tard vers 1100 et qui nous renseigne au moins sur l'usage du XIe siècle, assigne à la communauté de Saint-Maximin de Trèves toutes les églises appartenant au monastère avec les dîmes ordinaires et avec les dîmes dominicales, les premières affectées à la prébende des frères, les secondes à leur hôtellerie (3). En 973, Otton II confirme à la mense des moines de Lobbes toutes les dîmes dominicales de toute l'abbaye, tant des églises cédées en bénéfice que des églises affectées à l'alimentation des religieux (4). A une époque tardive, les dîmes du *dominicum* ont donc été quelquefois tenues pour partie intégrante de la dîmerie de l'église locale. Elles restent encore alors distinctes des autres dîmes. A Saint-Maximin de Trèves deux services différents reçoivent les unes ou les autres. Les moines de Lobbes jouissent évidemment de toutes les deux quand l'église appartient à

ex beneficiis omnibus ad usus... coenobitarum reddidimus) dominicales quas vulgo salicas vocant decimationes, quoniam essent nostre regales et nulli unquam termino episcopali vel aecclesiae subjacentes, in suos usus redegisse » (Dipl. du 10 mars 956, 179, p. 261).

(1) Cfr *plus haut*, p. 101, n. 3 et t. XIII, p. 500, n. 5.

(2) « et ob id hospitalitatem... penitus destrui » *(loc. cit.)*.

(3) : « omnes sancti Maximini aecclesias cum decimis et salicis decimationibus ad prebendam fratrum et ad usus hospitum... delegamus » *(Diplom.*, 442, t. I, p. 598).

(4) « confirmamus... eisdem fratribus decimas omnes indominicatas totius abbatiae tam de ecclesiis beneficiatis quam et eorum victui deputatis » *(Diplom.*, 53, t. II, p. 64). Le diplôme d'Arnoul de 888 (cfr *plus haut*, p. 108, n. 2) attribuait la dîme et la moitié d'une seconde dîme de l'*indominicatum* non pas à la mense mais à l'hôtellerie et ne faisait pas mention des églises.

Digitized by Google

leur mense, mais si la chapelle d'un domaine est cédée en bénéfice, les dîmes de l'*indominicatum* seront pour les moines, les autres pour le détenteur de l'église.

Quelquefois l'hôtellerie ou la mense bénéficia non plus de la simple dîme dominicale, mais des dîmes ordinaires acquittées en droit à l'église rurale, en fait aux moines propriétaires de l'église ; à la dîme du *dominicum* se substitua celle de la *villa*.

Tandis qu'au IXe siècle, il est toujours clairement marqué que l'*indominicatum* de la *villa* acquitte seul la dîme à l'hôtellerie, souvent quand ce service ou celui de la mense recueille au Xe siècle des dîmes, aucune mention n'est faite du *dominicum* ; il est question simplement des dîmes de la *villa*. En 971, le prévôt et les chanoines de Salone se plaignent qu'à la faveur des incursions des païens, une dîmerie (*decimatio*) ait été soustraite à leur hôtellerie ; en conséquence les dîmes d'Essey et de Malzéville sont restituées (1). Les mêmes expressions se retrouvent dans les nombreuses pièces du même temps qui relatent les procès relatifs aux dîmeries des églises paroissiales et les donations ou restitutions faites aux moines de dîmes ordinaires. S'il s'agissait seulement ici des dîmes de l'*indominicatum*, la clause serait exprimée. Visiblement, les dîmes d'Essey et de Malzéville sont celles qui, en ces deux localités, appartiennent en droit à l'église paroissiale, en fait au décimateur du lieu. On peut conjecturer qu'avant l'interruption signalée comme une conséquence des ravages des païens, l'hôtellerie percevait les dîmes de l'*indominicatum*. En 971, on se souvient seulement que ce service avait droit à des dîmes en ces deux localités et on fait valoir pour lui les droits d'un décimateur ordinaire. Il en est de même des dîmes qu'en 956 Robert, archevêque de Cologne, rend aux moines de Saint-Martin. Jadis celles des *villae* voisines de ce monastère étaient dues à la matricule. Peut-être s'agissait-il alors des dîmes dominicales de *villae* appartenant au monastère. Mais en tout cas, quand l'archevêque faisait procéder pour son compte au dîmage, aucune distinction n'était plus faite entre l'*indominicatum* et le reste de la *villa* ; la restitution affecte à la mense conventuelle les dîmes

(1) : « proclamans... super quadam decimatione eisdem subtracta... Concessimus eis decimationem... Retulerunt testes..., quod ipsae decimae terrae sancti Dionisii in villa quae dicitur Aceis et in Maliseivilla sitae legitime pertinerent ad hospitale fratrum » (Charte de Gérard, PARISOT, *Les origines de la H. Lorraine*, Pièces justif., 3, p. 524-5).

Digitized by Google

ecclésiastiques du lieu (1). Au xe siècle, la porte de Saint-Remi de Reims perçoit semblablement les dîmes ordinaires de diverses localités et non pas celles du *dominicum* de ces *villae* qui peut-être ne sont pas propriété des moines (2).

Il en eût été ainsi à Marmoutier si l'hôtelier n'avait pas été débouté dans le procès qu'il soutint en 908 contre le doyen. Les dîmes de l'église Saint-Symphorien auraient été perdues pour le curé; l'hôtellerie qui ne percevait plus rien dans le *dominicum* ravagé par les païens, eût recueilli les dîmes des églises, celles qu'acquittaient les tenanciers (3). Vraisemblablement cette prétention, qui à Marmoutier n'a pas été admise alors par le tribunal de l'archevêque de Tours, a prévalu au contraire ailleurs. Cet épisode nous fait peut-être saisir sur le vif comment la *villa* s'est substituée au *dominicum* comme dîmerie des services hospitaliers.

Quand la mense conventuelle est en possession du droit de lever la dîme, on s'explique facilement que du *dominicum* il ait pu être étendu à toute la *villa*. Dans le même temps où la communauté obtenait, aux dépens parfois de l'hôtellerie, des dîmes dominicales, les moines devenaient décimateurs dans les dîmeries de leurs églises. Aussi il arriva que la mense eut droit à la fois dans une même localité, propriété du monastère, à la dîme du *dominicum* et à celle des tenures, c'est-à-dire à toutes les dîmes de la *villa*. C'est, on l'a vu, ce qui se produit à Lobbes où, en 973, on estime que la dîmerie des églises comprend à la fois le manse du maître et ceux des manants, mais où la dîme des tenanciers n'est recueillie par les moines avec la dîme dominicale que quand l'église est affectée à leur mense.

Lorsqu'il est simplement stipulé qu'une *villa* paiera la dîme à la mense ou à l'hôtellerie et qu'aucune mention n'est faite du *dominicum*, on peut se demander si celui-ci acquitte la charge comme les tenures de la *familia* ou les terres que posséderaient dans la localité d'autres propriétaires. Nous avons constaté que parfois le *dominicum* n'est pas exempt et que les dîmes dominicales sont associées aux dîmes ordinaires qui ressortissent aux églises possédées par les moines. Mais il est au moins un cas où le *dominicum* n'acquitte plus aucune contribution. Cette portion du domaine échappe nécessairement au dîmage quand la *villa* figure parmi les biens fonds dont est dotée la mense ou l'hôtellerie qui y perçoit aussi les dîmes, car

(1) « totam partem decimarum in circumquaque jacentibus villis ad nostrum jus pertinentem » (Beyer, 120, t. I, p. 261). Cfr *plus haut*, p. 98, n. 6 et p. 108, n. 1. Ces expressions désignent nettement des dîmes ecclésiastiques ordinaires.

(2) Cfr *plus haut*, p. 101, n. 1.

(3) Cfr *plus haut*, p. 494 et t. XIII, p. 498, n. 1.

Digitized by Google

l'impôt serait payé par celui-là même qui le lève. En pareil cas le décimateur ne recueille que la dîme des manants. Il en est sans doute autrement lorsqu'un service monastique possède la dîme d'un domaine qui n'appartient pas au monastère, ou qui, propriété de l'abbaye, est réservé au recteur, assigné à un autre service ou cédé en bénéfice. La communauté ou l'hôtelier a droit à la fois aux dîmes du *dominicum* et à celles des manses de la *familia*. Encore peut-on conjecturer que le prélat ou la communauté se dispensent parfois d'acquitter la dîme de leur *dominicum* quand le domaine est dimé au profit de la mense conventuelle ou de l'hôtellerie (1).

La dîme des *villae* attribuée aux services alimentaires ou hospitaliers d'une communauté ne signifie donc plus nécessairement, au xe siècle, comme au temps du concile d'Aix de 816, la dixième part de la récolte du *dominicum* des domaines ecclésiastiques, mais plutôt les dîmes dues à l'église paroissiale par les habitants du domaine et accaparées par le propriétaire (2). Au dîmage du manse dominical se substitue celui des tenures. L'hôtellerie ou la mense recueille non plus la dîme à laquelle l'église rurale n'avait pas droit dans le domaine, mais les dîmes mêmes de cette église. Au IXe siècle, les services domestiques des chapitres et des monastères percevaient sur le *dominicum* exempt l'équivalent de la dîme ecclésiastique ordinaire. Au xe siècle, celle-ci leur fut payée soit par le maître et sa *familia*, soit par les seuls tenanciers ; le prélèvement fut fait sur toute la *villa* et parfois à l'exception précisément du *dominicum*. Toujours apparentée à la dîme ordinaire, celle dont bénéficie l'hôtellerie ou la mense finit quelquefois par s'identifier tout à fait avec elle.

(1) L'hôtelier de Marmoutier réclame les dîmes de l'église, parce que la dîme du *dominicum* n'est plus productive. S'il avait obtenu gain de cause, le *dominicum* eût sans doute cessé d'être dimé. On a vu plus haut (p. 498, n. 2) qu'au xe siècle les moines de Corvey ne réservent plus à la *porta* les dîmes dominicales dont ils sont exempts vis-à-vis du décimateur ordinaire. C'est une forme de la substitution qui a été signalée (p. 106-7) de la mense conventuelle à l'hôtellerie comme bénéficiaire des dîmes.

(2) On peut se demander si les *decimae indominicatae* (cfr *plus haut*, t. XIII, p. 501, n. 4) signifient toujours au xe siècle les dîmes de l'*indominicatum*. Dans certains cas, le terme s'est peut-être appliqué aux dîmes des églises rurales dont bénéficient les monastères ou les chapitres et qui à ce titre sont en leur possession directe, en leur *indominicatum*. On s'expliquerait mieux ainsi notamment l'expression *decimarum dominicata*, *decimatio indominicata*, qui signifierait la dîmerie que les moines possèdent dans telle *villa* (cfr p. 501, n. 3).

Digitized by Google

CONCLUSION.

Au terme de cette étude consacrée aux dîmes prélevées dans les domaines ecclésiastiques et monastiques, résumons les conclusions qui s'en dégagent.

Le clergé et les moines astreints à l'origine à la loi de la dîme ont cherché à en affranchir vis-à-vis du décimateur ordinaire la partie du domaine exploitée à leur compte. Tandis que leurs tenanciers payaient la dîme au prêtre de la paroisse, les propriétaires ecclésiastiques ont réussi à lui soustraire celle de leur *dominicum* en la réservant d'abord exclusivement à leurs services hospitaliers et plus tard à la mense conventuelle en concurrence avec l'hôtellerie. La dîme dominicale des *villae* ecclésiastiques, conformément à l'esprit de la législation canonique et civile, a été destinée à de pieux usages, à l'accueil fait aux hôtes et particulièrement aux pauvres, ou bien à l'alimentation des religieux réduits par leur recteur à la portion congrue.

Ces dîmes sont servies à l'hôtellerie ou à la mense suivant une méthode d'économie domestique destinée à répartir équitablement les ressources entre les divers services, mais elles sont bien néanmoins l'équivalent de la dîme ordinaire et peuvent être considérées comme une branche de la dîme ecclésiastique.

Les historiens de cette institution seraient donc en droit, bien qu'ils ne s'en soient jamais avisés, d'utiliser, moyennant quelques précautions, les données que fournissent les textes relatifs aux dîmes recueillies par les services des monastères ou des églises cathédrales. L'assiette et la perception de la dîme ordinaire, qui nous sont mal connues au IXe siècle, peuvent s'éclairer grâce aux statuts qui à Corbie règlent minutieusement le dîmage du *dominicum* au bénéfice de l'hôtellerie. Certains traits n'en sont applicables que sur les terres directement exploitées par les grands propriétaires ecclésiastiques ; mais de la manière dont la dîme y est assise et perçue, on peut conclure, que sous des modalités différentes, elle l'est ailleurs suivant les mêmes principes et par des méthodes analogues. C'est un chapitre spécial dans l'histoire de la dîme aux IXe et Xe siècles, mais qui, plus explicite que les voisins, peut par analogie en dissiper parfois les obscurités.

La dîme du *dominicum* ecclésiastique a été réservée à une pieuse destination mais chez le propriétaire lui-même. De cette exemption vis-à-vis de l'église rurale et du curé décimateur, le clergé et les moines ne se sont pas toujours contentés. La mainmise par le pro-

Digitized by Google

priétaire sur les dîmes de son église est venue troubler l'ordonnance établie. Les chapitres et les communautés monastiques entrent ainsi en jouissance des revenus de leurs églises. L'immunité à laquelle ils prétendent en matière de dîmes n'est plus seulement celle de leur *dominicum*, mais celle de leurs *villae* ; ils entendent se réserver toutes les dîmes payées chez eux et toutes celles auxquelles leurs églises avaient droit chez les autres. Vraisemblablement ils cessèrent souvent d'acquitter pour leur compte des dîmes dominicales à leur hôtellerie ; ils se contentèrent de percevoir, pour leurs services alimentaires ou hospitaliers, les dîmes que doivent à leurs églises leurs propres tenanciers ou les habitants quelconques de la dîmerie. Les moines ou chanoines d'abord exempts des dîmes, firent ensuite consister leur exemption à être seuls en leurs domaines à les recueillir.

Lille. ÉMILE LESNE.

NOTE ADDITIONNELLE.

Stavelot-Malmédy doit être ajouté à la liste des abbayes où la dîme de l'hôtellerie (*hospitale*) est expressément signalée (cfr plus haut, t. XIII, p. 482, n. 1 et t. XIV, p. 100, n. 3). Mention en est faite dans deux diplômes du IXe siècle délivrés à cette abbaye, celui de Lothaire II du 13 avril 862 : « quicumque ex possessionibus monasterii beneficia habent, absque neglegentia et tarditate decimas fructuum ex mansis dominicatis ad hospitale ejusdem cœnobii dare contendant » (*Recueil des chartes de Stavelot*, éd. HALKIN et ROLAND, 34, t. I, p. 85), celui de Louis le Germanique du 10 juin 873, qui reproduit la clause avec cette variante finale : « ...adducere non differant » (36, p. 94). Ces textes confirment le fait établi plus haut (t. XIII, p. 497 et suiv.) que la dîme de l'hôtellerie est payée exclusivement par l'*indominicatum*, les *mansi dominicati*. Les bénéficiers sont tenus, à Stavelot comme ailleurs (cfr p. 492), à acquitter cette dîme ; ainsi que les bénéficiers de Corbie (cfr p. 673), ils doivent l'apporter eux-mêmes (*adducere*).

Dans son diplôme, Lothaire avoue avoir distribué entre ses fidèles en bénéfice une part des biens de l'abbaye (p. 82) ; parmi ces bénéficiers se trouve en particulier son *ministerialis*, Wicfrid (p. 85). La clause qui exige le paiement de la dîme par tous les bénéficiers (quicumque ex possessionibus monasterii beneficia habent) atteint évidemment les fidèles du roi ainsi pourvus par lui, tout en s'appliquant peut-être aussi à d'autres catégories de bénéficiers. Aucune autre charge n'étant ici stipulée, ces fidèles de Lothaire paraissent bien n'avoir pas été astreints à payer les nones et dîmes exigibles d'ordinaire des bénéficiers nantis en vertu de *precariæ verbo regis*. Mais les fidèles établis par Lothaire sur les terres de Stavelot n'appartiennent pas, semble-t-il, à cette catégorie de bénéficiers. Le roi lorrain retient vraisemblablement en sa main l'abbaye vacante depuis la disgrâce

Digitized by Google

de l'abbé Alard en 861. Le diplôme de Lothaire en effet ne signale pas d'abbé, tandis que le diplôme de Louis le Germanique est délivré à la prière de l'abbé Hildebold. Aussi Lothaire a-t-il distribué en bénéfice les biens de l'abbaye tenue dans son *indominicatum*, comme l'aurait pu faire un abbé de Stavelot. Ses fidèles détiennent des bénéfices de l'abbaye à eux délivrés par le *rector* du monastère qui se trouve être le roi. Aussi sont-ils astreints seulement, comme les bénéficiers de Corbie, aux charges des bénéficiers ordinaires. Ce texte n'autorise donc pas à penser que la dîme en faveur de l'hôtellerie se confonde avec les dîmes et nones, dues à l'établissement propriétaire par les bénéficiaires des *precariæ verbo regis*, ou se superpose à cette contribution (cfr plus haut, t. XIII, p. 494-7). Le diplôme de Louis le Germanique qui reproduit la clause relative au paiement de la dîme par les bénéficiers en faveur de l'hôtellerie, ne fait plus mention des bénéfices distribués par le roi. Vraisemblement quand l'abbaye eut de nouveau un abbé, les fidèles du défunt roi Lothaire furent évincés ou régulièrement investis par l'abbé qu'avait créé le roi germain.

Digitized by Google

LES NOTES MARGINALES

DU

LIBER SENTENTIARUM

L'on sait l'intérêt qui s'attache aux notes marginales des manuscrits et la valeur de leurs renseignements pour les sciences philologiques ou historiques. Il y a longtemps déjà que l'attention s'est portée sur les gloses d'Aréthas de Césarée inscrites dans la marge des manuscrits des apologistes grecs (1), et tout récemment l'Académie de Munich publiait un travail du regretté Ludwig Traube sur les notes autographes d'un manuscrit de Jean Scot (2). Un des ouvrages dont les copies se sont le plus enrichies de pareilles gloses est assurément le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard, composé vers le milieu du XIIe siècle. Sans doute l'intérêt qu'il éveille ne peut prétendre à égaler celui qui s'attache au nom de Jean Scot, d'Aréthas ou des apologistes, et la teneur de beaucoup des notes qui paraphrasent son texte ne les différencie guère des renseignements dus à d'autres manuscrits. Mais il faut remarquer qu'elles se présentent ici avec une abondance et une homogénéité qui promet une étude plus productive que partout ailleurs.

La nature de l'ouvrage et sa grande diffusion explique cette richesse. En dehors des livres de la Bible et de quelques grands docteurs latins, les bibliothèques théologiques du moyen âge ne nous présentent guère en aussi grande abondance les exemplaires d'aucun autre ouvrage. Admis comme livre classique moins de deux générations après la mort du *Magister*, leur auteur, il a servi de thème aux leçons universitaires pendant plus de quatre cents ans,

(1) Ms. de Paris, Bibl. Nation., gr. 451 et 174 ; voir, par exemple, von Gebhardt, *Zur handschriftlichen Ueberlieferung der griechischen Apologeten*, p. 176 et suiv. (*Texte und Untersuchungen*, I, 3 ; Leipzig. 1883) et l'édition de Tatien par Schwartz (même série, IV, 1 ; 1888, p. 44-47).

(2) *Palaeographische Forschungen von L. Traube, Autographa des Johannes Scottus*, herausgegeben von E. K. Rand, dans les *Abhandlungen der k. Akademie München*. Philos philol. histor. Klasse (13 janv. 1912), t. XXVI, Abt. I.

Digitized by Google

au point de faire différer jusqu'en plein XVIe siècle l'admission de la Somme théologique de saint Thomas comme *Liber textus* des écoles (1). Après le concile de Trente, il ne cesse pas encore de solliciter la plume des commentateurs, principalement chez les scotistes. Tout cela a fait se multiplier les copies pendant des siècles. Si les plus anciennes, comme le bel exemplaire de la bibliothèque de Troyes (2), sont presque contemporaines de la rédaction originale, les scribes du XVe siècle s'occupent encore fréquemment à de nouvelles transcriptions et les débuts de l'art typographique en alignent jusqu'à dix-neuf éditions en moins de quarante ans (3). Il n'est pas aujourd'hui dépôt de manuscrits de quelque importance qui ne possède au moins un exemplaire de ces anciennes copies : vénérable représentant d'un autre âge, il a vu pâlir sur ses feuillets des générations de théologiens qui ont scrûté chacune de ses lignes et surtout amplifié en larges in-folios le contenu de quelques-uns de ses chapitres ! Vieux manuel classique, il s'est laissé manipuler sur les bancs des écoles, avec sa reliure fatiguée, son parchemin noirci ou lacéré, ses cuirs et ses bois défraîchis, par des centaines de clercs et de moines qui se le passaient de main en main, ou leurs études terminées le rapportaient à la « *libraria* » de leur abbaye ou de leur cathédrale. Mais le « codex » s'était enrichi, au passage, d'une réflexion fugitive, d'un renseignement rapide, d'un essai de paraphrase succincte qui, tout en trahissant peut-être l'hésitation du *sententiarius* débutant ou de l'écolier désorienté, décuple à nos yeux l'intérêt historique du document !

C'est sur ces notes marginales ou interlinéaires que nous voudrions attirer un instant l'attention : non pas que nous ayons en vue de refaire actuellement l'histoire de l'enseignement théologique à l'aide du « *liber textus* » réglementaire. Notre base d'instruction est trop étroite encore pour asseoir nos conclusions avec fermeté. Notre but est plus modeste : il se borne à passer en revue un certain nombre des exemplaires annotés de Pierre Lombard et de préparer

(1) Voir les lettres de Philippe II relatives à la nomination de Malderus à l'université de Louvain, en 1596, et à la substitution de la Somme aux Sentences ; elles ont été publiées avec notes et commentaires par MM. Brants et H. De Jongh, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1908, t. XXXIV, p. 46-54 et 1909, t. 370-376 ; voir aussi l'*Introduction officielle de la Somme de saint Thomas à l'ancienne université de Louvain*, par le P. Raymond Martin, O. P., dans la *Revue thomiste*, 1910, t. XVIII, p. 230-239.

(2) Ms. 900, écrit en 1158, par « Michael Hibernensis » (ibid. fol. 220).

(3) Voir Hain, *Repertorium bibliographicum*, n. 10183-10200 et W. A. Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*, part. II, n. 3635. Londres, 1898.

Digitized by Google

ainsi quelques conclusions pour l'histoire de la théologie et de la pédagogie dans les facultés théologiques du moyen âge ; en même temps, les renseignements que nous fourniront ces gloses peuvent projeter quelque lumière sur l'histoire littéraire des théologiens médiévaux (1).

* * *

Nombreux sont les manuscrits annotés de Pierre Lombard. Dans les bibliothèques auxquelles nous avons pu étendre nos investigations, ceux qui portent des notes marginales ne le cèdent guère en nombre aux exemplaires restés vierges. Si beaucoup des copies conservées par exemple à la Bibliothèque de Troyes et provenant de l'ancienne abbaye de Clairvaux n'ont pas passé par les mains d'un annotateur, il n'en faudrait toutefois pas conclure que c'est là l'usage monastique universel ; car de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés et d'ailleurs, nous possédons des exemplaires dont les pages sont noircies de notes. Ce qui semble toutefois se dégager d'un examen assez étendu, c'est que les manuscrits provenant des bibliothèques monastiques ou cathédrales sont moins chargés de gloses que les autres ; souvent leurs feuillets sont restés immaculés. Par contre, les copies dues aux ordres mendiants, à en juger au moins par ce que nous avons pu voir à Oxford et à Nuremberg, présentent des colonnes abondamment remplies de gloses. Parmi les exemplaires les plus riches en gloses de toute nature et de toute écriture, il faut signaler ceux des anciens sorbonniens, utilisés jadis par les théologiens pauvres : « Collegium pauperum magistrorum in theologia studentium » (2), et conservés actuellement à la bibliothèque nationale de Paris.

Dans ces divers manuscrits, l'annotation est parfois discrète et d'une seule main. D'autres fois, les marges sont couvertes de notes qui encadrent tout le texte. Le livre IV est spécialement favorisé ; c'est le cas, par exemple du ms. 183 de la bibliothèque de la ville de Bruges qui a quelques notes clairsemées au premier et au troisième livre, tandis que le quatrième et le début du second sont très fournis. Souvent, diverses générations se sont succédé sur les

(1) Le lecteur remarquera que beaucoup des gloses citées au cours de ces pages sont empruntées au IVe livre des *Sententiae* ; c'est qu'elles avaient été prises en vue d'un travail sur l'histoire des sacrements ; cela explique aussi pourquoi un certain nombre des notes qui ne regardent pas les questions sacramentaires ne sont pas accompagnées de leur pagination.

(2) Voir Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, p. 221 et suiv. Paris, 1867.

Digitized by Google

mêmes colonnes; les dernières venues, utilisant le peu de blanc laissé libre par leurs devancières, juxtaposent, intercalent ou superposent des écritures du xve siècle, voire du xvie, à de vénérables caractères plus vieux de deux cents ans ! Traces encore parlantes de la pensée estudiantine, qui fixait d'un mot sur le parchemin avant de la transcrire dans ses *reportationes* l'idée éveillée par la leçon du maître, ou laborieux vestiges de l'étude du *sententiarius* qui annotait préalablement le texte de sa *lectio*, beaucoup de ces gloses contiennent sans doute toute une histoire et représentent pour leurs anonymes auteurs des heures entières de veille, de labeur, d'angoisse ou d'espérance. Un des correspondants de Philippe de Harvengt, avait connu de pareils moments, quand il noircissait de notes les marges et les interlignes de la lettre théologique qu'il renvoyait au docté abbé de Bonne-Espérance (1).

La pratique de la « *glossatio* » était du reste assez répandue pour provoquer une note spéciale, sous la plume d'Alexandre Neckam, avant la fin du xiie siècle (2). Son traité *De Ustensilibus* qui parle de l'habitation, des champs, des navires, etc. consacre un peu plus de deux pages aux diverses fonctions du *notarius* ou du *librarius*. Il fait remarquer les caractéristiques de l'écriture utilisée pour les « gloses », toute diférente de celle du texte (3), et un demi-siècle plus tard, le nom du moine Albert, prieur d'Oberaltaïch (après 1250), passe à la postérité comme celui d'un des plus habiles « glossateurs » de l'époque (4) : il ne possédait, nous dit son biographe, tant il était détaché des choses terrestres, que de l'encre et des plumes « *propter correctionem librorum et glossationem, in quibus substilissimus erat, ut in pluribus patet ecclesiae nostrae libris.* » Il est permis de regretter que ce ne soit pas de pareils calligraphes qui aient apostillé le texte de Pierre Lombard.

Si quelques-unes des notes marginales sont tracées d'une main ferme et claire, comme dans les manuscrits de Liège 357, d'Erfurt Amplon. 108, de Durham B. 1, 2, etc., d'autres sont à peine lisibles. Interrogeons brièvement leur contenu.

(1) *Epistolae*, VI (PL, CCIII, 57) ; le reste de la réponse de Philippe fait connaître quelques-unes de ces gloses (*ibid.*, 57-66).

(2) Sur la pratique de la « *glossatio* » des l'époque de Tertullien et de saint Jérôme, voir WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, p. 343. Leipzig, 1896.

(3) *De ustensilibus*, p. 117 : « Alium etiam modum sorciatur scribendi in signatis et in cirografis cartis et in transactionibus, alium in terum (textu) et alium in glosis. Glosa enim per subbrevitatem et compendiosam per apices scribi debet ». Dans TH. WRIGHT, *A volume of vocabularies from the tenth century to the fifteenth*, 1857 (privately printed), p. 117.

(4) *Vita S. Alberti monachi oberaltahensis*, cap. 7, dans B. PEZ, *Thesaurus norissimus anecdotorum*, t. I, pars III, p. 542. Augsbourg, 1721.

Digitized by Google

Il n'y a pas lieu de tenir grand compte ici des longs commentaires qui encombrent les colonnes d'un certain nombre de manuscrits. Ce ne sont plus là des gloses marginales ; ce sont de longs extraits empruntés à un commentateur classique, ou compilés par un rédacteur anonyme, que des raisons d'économie ou les avantages d'une étude comparée ont fait juxtaposer au texte.

Citons par exemple les mss de Cambridge, Gonville and Caius College, 290, p. 611 et passim (Augustin, *Distinctiones* de Gorrhan, etc.) ; Paris, Bibl. nation., lat. 15702, fol. 142-143 et passim ; idem, 15708, fol. 158, 168, etc. ; idem, 3028 et 3032, passim ; Munich (1), lat. 5586-5589 ; Bruxelles, Bibl royale, 11614, etc.

Inutile aussi de s'arrêter à quelques notes éparses qui trahissent chez l'écolier une imagination voyageuse, égarée bien loin de la leçon du maître ; telle cette réflexion, en grandes capitales modernes, qui en dit long sur l'empressement de l'élève :

Patientia terit omnia virtus (Bruxelles, Bibl. royale, II, 1104, fol. 164v).

ou ce bon moine cistercien de Foucarmont qui copie la formule de ses vœux au haut de son codex classique :

Ego Frater... clericus promitto stabilitatem et conversionem morum meorum secundum regulam S. Benedicti in hoc loco qui vocatur Fulcardinus Cisterciensis ordinis, coram Deo et omnibus sanctis eius quorum reliquie hic habentur in praesentia domini Ricardi abbatis. Bene proficiat professio illa ! (Paris Bibl. Nation. lat. 3031, fol. 58v).

Ailleurs une pensée non moins pieuse, ou une velléité de paraphrase théologique, fait transcrire à un autre lecteur, quelques vers d'une hymne au saint sacrement ; ceux-ci ont au moins le mérite d'être en connexion étroite avec le chapitre des *sententiae* qu'ils encadrent :

Rex sedet in coena, turba cinctus duodena,
Se tenet in manibus, se cibat ipse cibus...
(Paris Bibl. nation., lat. 3031, fol. 61v.)

* * *

Le genre de notes qui par sa fréquence attire immédiatement les regards est celui dont peut tirer parti l'histoire littéraire de la théologie. Il s'en dégage tout un ensemble de renseignements qui

(1) Les manuscrits de Munich utilisés ici appartiennent tous à la Hof- und Staat Bibliothek ; ils sont désignés ici par le nom de la ville et la cote du manuscrit ; Munich, lat 5586, etc.

Digitized by Google

augmentent, confirment, complètent ou corrigent ce que nous savions d'ailleurs. A cette catégorie de notes critiques, s'en ajoute une autre de portée doctrinale, où peut puiser l'histoire des doctrines et des systèmes. Une troisième classe fournit des indications d'ordre pédagogique, dont quelques-unes ne sont pas sans intérêt. Nous ne voulons pas dire toutefois que ces trois catégories épuisent tout ce que contiennent les notes marginales de Pierre Lombard; mais pour le moment, c'est à elles seules que nous réservons cette étude; nous y ajouterons quelques mots sur la question de leur provenance.

* * *

L'abondance et la variété des notes critiques modifie singulièrement l'impression produite par la plupart des grands travaux théologiques du moyen âge. L'on a dit et répété que les écrivains médiévaux se préoccupaient davantage de la pensée cristallisée dans une œuvre que du nom ou de l'âge de celui qui l'avait formulée, et les exemples ne manquent pas qui justifient cette affirmation : l'adversaire combattu se cache presque toujours à nos yeux derrière l'anonymat : *dicunt quidam*, *hic obicitur*, etc. ; le passage emprunté à un devancier est délimité avec une imprécision inconsciente ou voulue, qui décourage la recherche. Il n'en va pas de même avec le texte annoté du Lombard. A voir le soin qui préside à l'identification des *auctoritates* bibliques ou patristiques, ou à l'indication des *loci paralleli* rencontrés chez les contemporains, l'on serait porté à croire que les annotateurs ont voulu suppléer à l'insuffisance critique des grands commentaires, ou que ceux-ci ont cru pouvoir se décharger sur ceux-là d'un souci d'histoire littéraire qu'ils jugeaient désormais superflu. Quoi qu'il en soit du motif, l'on peut citer un bon nombre de manuscrits où les notes marginales donnent toute leur attention aux citations et aux sources du *Magister*.

La Bible évidemment intervient sans cesse dans ces annotations. Contentons-nous de citer ici :

Mss. d'Oxford, New College, 108, passim ; idem, 109, passim ; Paris, Bibl. nation., lat. 15708, fol. 143ra, etc. (notes interlin.) ; idem, lat. 11691, passim ; Bruxelles, Bibl. royale, 11614 (notes interlin.) ; Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 79^{v}, etc.

L'indication des textes des Pères prend dans les notes marginales une place plus grande encore que celle de la Bible. Habituellement, l'on ne se contente pas de mettre les noms propres dans la marge, comme dans les manuscrits lat. 18109 ou 26600 de Munich, 588 de Troyes, 43 de l'Abbaye cistercienne de Reun (Styrie), etc. : ce qui

Digitized by Google

était du reste le fait du rubriciste beaucoup plus que de l'annotateur. Très souvent l'on indique en outre la référence exacte du passage pris comme « *auctoritas* » par le Lombard. Sans vouloir tout citer ici, ce qui serait fastidieux et inutile, mentionnons seulement les manuscrits de :

Durham, Cathedral Library, B. 1. 2, passim ; Oxford, New College, 106, 108 et 109, passim ; Erfurt, Amplon, 108 ; Munich, lat. 6498 (surtout interlin.), etc

Le manuscrit d'Erfurt (Amplon. 108) est un des plus riches et peut-être le plus précieux, grâce à la variété de ses notes marginales ; c'est ce qui nous amène à ne le citer ici qu'en passant : une étude spéciale lui sera consacrée à bref délai, ainsi qu'aux manuscrits 1206 de Troyes et 307 de la Bibliothèque de Liège. Celui-ci contient aussi beaucoup de renseignements qui dénotent chez le premier annotateur, contemporain du texte, des connaissances variées et un esprit ouvert. Nous aurons le moyen, à cette occasion, d'insister sur quelques caractéristiques qui ne peuvent que difficilement trouver place dans cet exposé d'ensemble.

Avec l'identification des textes, il faut remarquer que plusieurs annotateurs se font un devoir de rectifier les citations fautives ou incomplètes du *Magister sententiarum* :

Par ex. Oxford, New College, 108 (non paginé) : « Iste est liber Gennadii (et non d'Augustin) de quo mentio facta est... lib II Dist. 18 ». Ailleurs il dit : « non est in canone », ou bien « integrum non inveni », ou « Gandolphus et Hugo dicunt quod est Gregorii ; de integro, nescio » Le même glossateur a une note sur un texte d'Augustin qui se rencontre aussi dans le ms. 106 de New College, aux mots : Item sacramentum est invisibilis gratie visibilis forma (Lib. IV, Dist. I. 2) : « hoc est tractum ab Augustino, ibid. cap. 6, tamen haec duo verba : gratie forma, non sunt ibi, sed sic : sacrificium visibile invisibilis sacrificii sacramentum » etc. Une note analogue se trouve dans les manuscrits de Nuremberg, Stadtbibliothek, III, 77, fol. 104^{r1} ; Paris, Bibl. nation., lat. 16376, fol. 157^{r2}, etc. ; Salzbourg, Abbaye de Saint Pierre. A. VII. 9, fol. 223^{v1} : « Hic abbreviat magister verba Isidori » ; Nuremberg, Stadtbibliothek, II. 5, fol. 185^{r2} : « interpositio in Ambrosio »; fol. 193^{r2} : « interpositio in canone et in originali », etc. ; Bibl vaticane, vatic. lat. 688, fol. 824^{r1} : etc.

Les annotateurs ne se contentent pas du reste d'indiquer les textes ou de les redresser d'après la teneur des originaux. Souvent ils indiquent le recueil qui contient ces textes en ajoutant même parfois que c'est de là que le *Magister* prend ses *auctoritates*. Caractéristiques à cet égard sont les indications prises à la *Glossa* de

Digitized by Google

Walafrid Strabon, Strabus comme on disait alors, et au *Decretum* de Gratien :

Oxford, New College, 108 : « fere omnia quae in hoc capitulo et sequenti continentur, invenies in glossa super Genesim cap. XVII... et intitulatur ibi secundum Bedam et Strabum » (Lib. IV Dist. I, aux mots : data fuit circumcisio) ; Durham, Cathedral Library, B. I. 3 (interlin.) ; Paris, Bibl. nat., 16375 passim, surtout fol. 210-235 ; Nuremberg, Stadtbibliothek, II, 5, fol. 195 et passim, 183, etc. ; Paris, Bibl. nation., 16378, fol. 158 et passim ; Paris, ibid., 15708, passim ; Paris, id., 11691 passim.

Intéressante, comme influence de la *Glossa*, est la note marginale, ou plus souvent, interlinéaire, qui explique le mot *Samaritanus* par *Custos* (Luc X, 33), au début du IVe livre :

Voir par exemple les mss. de Paris, Bibl. nat., lat. 15701, fol. 130r1 et lat. 15726, fol. 113r2 ; Erlangen, 438, fol. 1 du livre IV ; Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 73v2 ; Liège, 307, fol 97r2 ; Durham, B. 1. 2, fol. 1r du livre IV ; ibid. B. 1. 4, fol. 1 du livre IV ; Cambridge, Pembroke College, 85, fol. 25r1 ; Pierre de Poitiers (*Sententiae*, IV. 6 ; PL. CCXI, 1162.) et Gandulphe de Bologne (ms. de Turin, A 57, fol. 64v2) ont la même glose dans le contexte même de leurs commentaires.

La mention de Strabon, Strabus, au début du IIe livre, comme source de la citation de Bède, joue même son rôle dans l'histoire des relations littéraires qui unissent Pierre Lombard et Gandulphe de Bologne. Si celui-ci cite Strabus, à cet endroit de son texte, il le doit sans doute, non à une recherche personnelle, mais à la note souvent rubriquée des anciens manuscrits qui inscrivent en marge l'auteur de la *Glossa* ; Gandulphe, à proprement parler, n'a donc pas complété ici Pierre Lombard :

Voir par exemple les mss. de Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII. 9 et de Reun (Styrie) 45.

* * *

En même temps que l'identification des textes cités et des sources qui les fournissent, les gloses marginales indiquent un certain nombre de *loci paralleli* rencontrés chez les auteurs contemporains de Pierre Lombard. Deux ou trois noms reviennent continuellement sous la plume des annotateurs : ce sont Hugues de Saint-Victor et Gratien, puis Gandulphe de Bologne ; mais celui-ci se présente beaucoup moins souvent que ceux-là. Citons, comme exemple, pour les deux premiers noms :

Cambridge, Gonville and Caius College, 349, passim.; 276, fol. 210, 213, etc. ; 279, fol. 143 et suiv. ; Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII. 9.

Digitized by Google

passim ; Florence, Bibl. Laurent, pluteus dexter XXIV, codex 1, passim, fol. 1, 12 et suiv. ; ibid , codex 2, passim ; Cambridge, University Library, 1227, passim; Cambridge, Gonville and Caius College, 349, passim (Gratien); Nuremberg, Stadtbibliothek, II. 5, passim (notes du xve siècle) ; Paris, Bibl. nation., lat. 15701. fol. 154, 155, etc. ; idem, 15705, fol. 122, 123, etc. (écritures diverses) ; idem, 11691, fol. 163 ; etc.

Il n'est pas rare que les *loci paralleli* trouvent une mention, non seulement à titre de points de comparaison, mais à titre de sources proprement dites, et cela avec une formule qui de nos jours désignerait ce que sans plus de détours l'on appelle un plagiat. A en croire un certain nombre de manuscrits, dès le xiiie siècle, Pierre Lombard était connu pour avoir fait beaucoup d'emprunts littéraires, ou si l'on préfère, pour avoir beaucoup copié. La chronique de Laon avait d'ailleurs trouvé le terme exact pour caractériser son œuvre : « *compilavit* » (1) ; c'était une vraie compilation dont les pièces se reconnaissent aisément, et ce que l'on a déjà étudié par le détail dans les *Libri sententiarum* confirme sur toute la ligne l'annotation médiévale, à part le cas de Gandulphe de Bologne dont nous reparlons plus loin. Triste destinée du compilateur copiste : l'on allait jusqu'à mettre à son passif les plagiats dont il avait été lui-même la victime au bénéfice d'un tiers ! tout comme au xvie siècle, la découverte des *Sentences* de Bandinus par Jean Eck, fera oublier les emprunts réels du Lombard pour lui en imputer d'autres plus criants encore !

Parmi les manuscrits qui signalent ces emprunts, il faut nommer avant tout celui d'Erfurt, Amplon, 108, dont tous les folios à peu près seraient à citer ici. En outre : Paris, Bibl. nat., 16375, fol. 211^RV, etc. : « Verba ista sumpta sunt ab Hugone... hoc sumptum est de sentenciis hugonis, etc. » ; Nuremberg, Stadtbibliothek, II. 5 : « prepostere sumpta sunt de Hugone (fol. 221^R1) ; hucusque Hugo (fol. 222^R2), etc. » ; Paris, Bibl. nation., lat. 15702, où une écriture d'une encre fort pâlie et toute différente des autres notes a ajouté l'indication de quelques sources, p. ex. fol. 144^R2 : « Sumptum est Hugo de Sacramentis..., etc. » ; Bibl. vaticane, vatic. lat. 688, fol. 824^v2 : « Istud est Gandofili » ; ibid., palat. 333, fol. 120^R2 : « Verba Hugonis, etc » ; les mss déjà cités d'Oxford, New College, de Salzbourg, de Rome, etc., qui ont la remarque suivante : « Simile enim est principium huius libri tam in sententia quam in verbis principio quarti Sententiarum Gandolfi et quarto Sententiarum Hugonis de Sancto Victore ».

Les extraits qu'on vient de lire disent déjà la place relative faite aux divers auteurs médiévaux dans la mémoire des générations

(1) *Chronicon universale anonymi laudunensis*, édit. Cartellieri, p. 7 (ad ann. 1163), Leipzig-Paris, 1909.

Digitized by Google

estudiantines. Quelques noms se détachent ici avec un éclat qui éclipse tous les autres ; par contre, une attention restreinte est donnée alors aux grands théologiens qui à partir des temps modernes devaient reléguer dans l'ombre les premiers.

Une place à part est à faire ici à trois auteurs qui ont dominé l'enseignement des écoles pendant tout le moyen âge : c'est d'abord Gratien de Bologne, l'auteur du manuel classique du droit canon, le *Decretum*, déja cité ; c'est Hugues de Saint-Victor, avec son *De sacramentis* et la *Summa sententiarum* qu'on lui attribue ; c'est enfin la glose de Walafrid Strabon, dont les textes, non moins que ceux du *Decretum*, interviennent continuellement comme *loci paralleli* ou comme sources du *Magister sententiarum*.

Le nom de Hugues de Saint-Victor appelle particulièrement l'attention ; car les ouvrages des autres auteurs, le *Decretum* et la *Glossa*, étaient trop constamment manipulés par la population scolaire pour ne pas susciter à la longue un travail de comparaison entre le dossier patristique qu'ils fournissaient et les textes utilisés par Pierre Lombard (1). Pour Hugues de Saint-Victor, au contraire, dont le *De sacramentis* ne fut jamais le *liber textus* de l'enseignement universitaire, c'est à d'autres causes qu'il faut attribuer le nombre des citations marginales qui mentionnent son nom. Des passages d'autres auteurs, comme Yves de Chartres, Julien de Tolède, etc., auraient pu aussi bien être inscrits dans les marges : on ne les rencontre jamais, ou guère, tandis que la survivance littéraire de Hugues se lit partout. Il le doit sans nul doute aux mérites intrinsèques de sa systématisation dogmatique et pédagogique qui font partout se répandre ses écrits dès le lendemain de sa mort; le renom de mystique qui l'accompagne et l'étude de ses œuvres ascétiques dans les milieux monastiques ne sont pas étrangers non plus au maintien de sa haute réputation à travers les siècles. Saint Thomas, qui le cite fréquemment, tout comme saint Bonaventure, font ici écho aux attestations marginales des manuscrits.

Il faut remarquer en effet que beaucoup des manuscrits de Pierre Lombard ne sont pas indépendants les uns des autres dans leurs indications marginales, comme nous le verrons dans un instant. Mais quand il s'agit de Hugues — ou des deux auteurs précités — l'annotation est fort souvent de première main. Le grand nombre des manuscrits de tout âge qui contiennent les écrits du grand

(1) Il n'est pas rare de trouver mentionné dans saint Thomas, saint Bonaventure, Duns Scot, etc., que le texte patristique qu'ils emploient à la suite de Pierre Lombard, se trouve aussi dans le *Decretum* ou dans la *Glossa*.

Digitized by Google

Victorin sont là pour établir la facilité de ces recours à l'œuvre originale. On le cite jusqu'en plein xve siècle :

Par exemple, dans les manuscrits de Munich, lat. 6598 (non paginé; voir Lib. IV, Dist. II, verso); de Nuremberg, de Paris (déjà cités), etc.; une main postérieure à celle de la première annotation en fait autant dans le ms. de Durham, B. 1, 2 (fol. 1 du livre IV, etc.) et dans celui de Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 52^R1.

Des manuscrits qui n'ont presque aucune note marginale ou qui ne laissent percer que peu de préoccupations critiques, ne manquent pas toutefois de mentionner le nom ou l'avis du Victorin :

Par exemple, mss. de Paris, Bibl nation., 15721, fol. 173^R2 : « Hugo Sacramenta sunt vasa... gratiae»; idem, lat. 3032, fol.3^V2 (interlin.); Munich, lat. 7519, fol. 1^R2 ; Erlangen, 492, fol. 1^R du livre IV ; Bruxelles, Bibl. royale, 11614, fol. 72^V.

Parfois aussi, l'annotateur s'efforce d'identifier les écrivains visés par Pierre Lombard dans l'énumération des avis opposés au sien ; c'est ici que se rencontre surtout le nom de Hugues :

Par exemple : Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A, VII, 9 : « hoc scilicet videtur sensisse Hugo sicut innuitur, lib II, p. 17, c. 10 » (fol. 249^R ; Lib. IV, dist XLVIII, 1) ; ibid. : « haec opinio est Hugonis sicut patet De sacramentis, Lib. II, p. 14,c. 8 » (fol. 213^R ; Lib. IV, dist. XVIII) ; Nuremberg, Stadtbibliothek, II, 5 : « haec opinio videtur fuisse Hugonis, lib. II. pars IX, cap. ultimo qui plures persuasiones ponit pro ea et respondet iis quae sunt contra » (fol. 220^R1).

Cette influence de Hugues de Saint-Victor se fait sentir jusque dans la terminologie qu'on emploie pour indiquer la division générale des *Libri sententiarum : opus creationis, recreationis vel repartionis, glorificationis,* etc.

Voir, entre autres, les mss. de Paris, Bibl. nat., lat. 15727, fol. 5 ; Bruxelles, Bibl. royale, 11614, fol. 180^V1, etc.

* * *

L'on ne peut en dire autant de Gandulphe de Bologne : car dans son cas, la répétition fréquente des notes marginales qui le citent est en contradiction flagrante avec la rareté des exemplaires de son œuvre. En dehors de la bibliothèque de Turin, qui en possédait cinq ou six exemplaires avant l'incendie de 1904, l'on ne connaît que le manuscrit de Heiligenkreuz, d'origine italienne et un mauvais

Digitized by Google

résumé de Bamberg (1). Il y a plus : la teneur même des notes accuse une identité de sources aisément reconnaissable. Nous en avons déjà parlé ailleurs (2) : qu'il nous suffise de donner ici la nomenclature des manuscrits qui nous ont permis d'établir nos conclusions :

Outre celui d'Erfurt, Amplon, 108, fol. 105v et suiv., nous citons les mss. de Troyes, 1206, passim ; Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII, 9 ; Cambridge, Gonville and Caius College, 276, fol. 216R, etc. ; idem, 279, fol. 143, etc. ; University College, 1748 (l. i. 2, 15) ; Oxford, New College, 106 et 108, passim.

Nous pouvons y ajouter les manuscrits suivants dont le témoignage est venu confirmer les conclusions de notre précédente étude :

Nuremberg, Stadtbibliothek, II, 5 : « istud est Gandolfi. ubi addit quod lex naturalis est ratio quc... (fol. 184, écriture du xve siècle ; même note que dans le ms. d'Oxford, New College, 106) ; Florence, Bibl. laurent. pluteus XXIV dexter, codex 1, fol. 1 ; Bibl. vaticane, vatic. lat. 688, fol. 824, 879, etc. ; idem, palat. lat. 333, fol. 104, 105, 119, 120, etc. ; Paris, Bibl. nation., lat. 16376, fol. 157R2. Nous ne doutons pas que cette liste ne puisse encore s'allonger.

En somme, le nom de Gandulphe n'est répété dans les notes marginales comme source de Pierre Lombard que par deux groupes d'annotateurs : le premier est constitué par celui d'Erfurt dont nous ne connaissons jusqu'ici qu'un seul représentant. Un jour peut-être les bibliothèques d'Angleterre nous en feront connaître d'autres, puisque la copie d'Erfurt trahit une origine anglo-saxonne. Celle-ci serait à rechercher, croyons-nous, dans l'entourage de l'évêque helléniste de Lincoln, Robert Grossetête ; c'est au moins vers cette hypothèse qu'oriente la teneur de certaines gloses. Le second groupe s'inspire ou copie un commentaire critique dû, semble-t-il, à un dominicain Rigaud (3), jusqu'ici inconnu par ailleurs, et dont nous reparlerons bientôt. Les représentants de ce groupe se rencontrent un peu partout : de Rome jusqu'à Salzbourg, de Florence à Oxford et à Cambridge, de Paris à Nuremberg, etc. Les uns sont abondants dans leurs citations ; les autres ne nomment Gandulphe que

(1) Mss. de Turin, I, IV, 33 ; I, VI, 3 ; I, IV, 34 (brûlés) ; A, 57 et A, 115 (jadis D, III, 31 et D, IV, 35) ; Heiligenkreuz, 242 ; Bamberg, B, IV, 29.

(2) Qu'on nous permette de renvoyer le lecteur à notre étude sur *La diffusion des œuvres de Gandulphe de Bologne* parue dans la *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVII, p. 386-399.

(3) C'est le nom attribué à l'auteur par un ancien manuscrit du couvent des Dominicains à Paris et utilisé par Quétif et Echard (*Scriptores ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 475, Paris, 1719).

Digitized by Google

deux ou trois fois, voire une seule fois, dans une note marginale ou interlinéaire. Aucun ne fournit d'indication qui ne se rencontre déjà dans le manuscrit de Troyes (1). Cette rareté des citations et l'imprécision dans l'identification des chapitres ferait croire que l'information provient dans bien des cas de l'enseignement oral du maître, rapidement fixé par l'élève, plutôt que d'une transcription par le copiste.

*
* *

Si Hugues, Gratien et la *Glossa* interviennent souvent sous la plume des annotateurs, — ainsi que Gandulphe dans les conditions que l'on vient de dire, — les notes marginales se font plutôt rares quand il s'agit d'autres grands docteurs. L'on trouve Yves de Chartres, saint Bernard, Anselme de Cantorbéry, l'auteur de l'*Ars fidei*, Nicolas d'Amiens, Bonaventure, Jean Damascène, de temps à autre, mais pas souvent ; saint Thomas n'est pas non plus beaucoup cité, ni Duns Scot.

Mais, pour être ici tout à fait affirmatif, il faudrait avoir parcouru d'un bout à l'autre les manuscrits utilisés jadis par les étudiants et les maîtres dominicains ou franciscains. L'absence totale ou presque totale de noms comme Albert le Grand, Bonaventure, saint Thomas, Duns Scot, etc., aurait alors une signification plus décisive, à moins qu'il ne faille l'expliquer par le genre même de paraphrase en usage chez le *bachalarius sententiarus* pendant les années du stage préparatoire au doctorat. C'est là une question d'histoire pédagogique à laquelle les notes marginales seules ne peuvent apporter de solution en ce moment. Pour saint Thomas spécialement, le titre seul de *doctor communis* qu'il a dès avant 1317 à l'université de Paris, montre assez l'estime qui s'attachait à son nom et la diffusion dont jouissaient ses doctrines (2). Ce que nous venons de dire montre déjà l'importance donnée à quelques théologiens dans les milieux estudiantins et laisse entrevoir un point d'appui pour la date de la composition originale de ces gloses :

Saint Thomas est cité dans le manuscrit de Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A, V, 37, fol. 28R (Lib. IV, dist., I, 2); dans celui de Nuremberg,

(1) Il faut toutefois faire une exception pour une note de la fin du traité de la pénitence qui ferait croire à une utilisation simultanée par quelques manuscrits des annotations d'Erfurt et de Troyes. Nous en parlerons dans un des chapitres de notre livre actuellement sous presse : *Le mouvement théologique du XIIe siècle.*

(2) PTOLÉMÉE DE LUCQUES, *Historia ecclesiastica*, lib. XXIII, c. 9 (MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, t. XI, p. 1169). Sur les titres de saint Thomas, voir le P. MANDONNET, *Les titres doctoraux de saint Thomas d'Aquin*, dans la *Revue thomiste*, 1909, t. XVII, p. 601-608.

Digitized by Google

Stadtbibliothek, III, 77, fol. 105^{R1} : « Vide de hoc beatum Thomam, 3^{a} pars, etc.» (écriture d'une époque très tardive, xve siècle); dans un manuscrit de Paris, Bibl. nation., lat. 15707, fol. 143^{v} : « ex hoc patet argui contra sanctum Thomam qui ponit quod solo veniali debetur paena aeterna » (main du xive-xve siècle); Munich, lat. 26788 (non paginé): «Vide doc(torem)san(ctum) in scripto (sur les Sentences) et 3^{am} partem summae » (Lib. IV, dist. III, vers la fin); Munich, lat. 6498 (non paginé) : « Conditiones confessoris S. Thomae infra Dist. XX » (Lib. IV, Dist. XVI).

Saint Bonaventure est cité dans le ms. d'Erfurt, Amplon, 108 et Munich, lat. 5589. fol. 126^{R} : « notat Bonaventura quod in originali duo sunt peccata».

Anselme se rencontre dans le ms. de Cambridge, Gonville and Caius College, 279 (Lib. I, Dist. XLVII); Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 36^{v2}, etc.; Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 107^{R}, etc.

Richard de Middletown est mentionné dans un ms de la Vaticane : vatic. lat. 685, fol. 204^{v1} : « haec opinio magis tenetur secundun Ricardum ».

Yves de Chartres est nommé dans un ms. de la Bibl. royale de Bruxelles.

Saint Bernard se rencontre parfois, comme dans le ms. d'Erfurt déjà cité et dans celui de Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 102^{v1}, 105^{v}, 116^{v2}, etc. Le même annotateur fait entrer en scène de temps à autre Guitmond d'Aversa dans les questions eucharistiques (fol. 105^{v1}, etc.) ; il en va de même avec le ms. 183 de Bruges, Bibl. de la ville, fol. 79^{v}, etc. et dans celui de Bruxelles, Bibl. royale, 427, fol. 192^{R2}, mais sans qu'il y ait dépendance entre les trois annotations.

L'*Ars fidei*, de Nicolas d'Amiens ou *Liber de arte fidei*, intervient dans le commentaire qui encadre le texte des *Sententiae* dans le ms. de Bruxelles. Bibl. royale, 11614, fol. 180^{v1}.

Jean Damascène se rencontre uu peu plus souvent ; on le voit intervenir entre autres dans l'énumération des motifs qui ont amené le Christ à se faire baptiser par saint Jean : Oxford, New College, 107, Lib. IV, dist. III : « De forma in qua baptizaverunt apostoli » ; Paris, Bibl. nation., lat. 16377, fol, 51^{v1}, 226^{v1}, etc. ; ibid., lat. 15701, fol. 24^{R2}, 25^{R}, etc.; ibid , lat 15708 où il est fréquemment mentionné, fol. 144$^{R\ et\ v}$, 145^{R2}, 146^{R1} ; Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 39^{R2}, 79^{R2}, etc.

Une note du ms. de Paris, Bibl. nation., lat. 15708, dans la question de l'efficacité causale des sacrements (fol. 143^{R3}) ferait croire à l'utilisation directe ou indirecte de la *Summa* de Prévostin que cite parfois saint Thomas, mais son nom n'est pas indiqué ; par contre il intervient diverses fois dans le ms. 307 de l'université de Liège, fol. 102, 115^{v}, etc.

Deux noms que nous n'avons pas ou guère rencontrés ailleurs, Chalcidius, le célèbre commentateur du *Timée*, et Aristote, sont fréquemment cités dans le ms. 427 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (fol. 105, 106, 114, 115, 116, etc.).

* * *

D'autres noms d'auteurs ou d'œuvres fournis par l'annotation du *Liber sententiarum*, nous font entrer davantage dans les détails

Digitized by Google

techniques de l'histoire littéraire médiévale. Quelques-uns sont intéressants à plus d'un titre.

Citons pour mémoire seulement la fréquente attribution de la *Summa sententiarum* à Hugues de Saint-Victor. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de faire grand état de ces affirmations, trop tardives pour peser beaucoup dans le débat actuellement en cours sur l'authenticité de cette œuvre (1). Ce n'est qu'une trace de plus de la croyance commune qui a traversé tout le moyen âge et les temps modernes :

Nuremberg, Stadtbibliothek, II, 5, fol. 183v, 184, etc., p. ex : « idem sententialiter habetur lib. IV Sententiarum Hugonis cap. 2, fol. 183vl ; licet Hugo de Sacramentis priorem opinionem tueatur, tamen istam plus commendat lib. IV Sententiarum cap. 38 ubi et de hiis agit opinionibus » ; fol. 220vl Oxford, New College, 106 : « idem habetur lib. IV Sententiarum Hugonis cap. 2 » (Lib. IV Dist. I, triplici ex causa) ; Florence, Bibl. Laurent. pluteus XXIV, cod. 1, fol. Ov2, fol. 2rl, etc.

Une autre particularité de l'histoire littéraire de cette époque est fournie par les traductions de la Bible ou l'entrée des œuvres grecques dans le monde littéraire occidental. Les écarts entre les diverses recensions latines de la Vulgate se manifestent dans les notes marginales et l'on sait s'il y eut de ces divergences dans les textes, avant comme après l'œuvre des *stationarii*, les libraires de l'université de Paris, et des *correctores* du XIIIe siècle (2). Qu'il nous suffise d'indiquer ici un ou deux exemples :

« Nova translatio habet », Erfurt, Amplon. 108 ; « secundum aliam translationem » (interlin.), Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII. 9, fol. 88vl.

Plus intéressant est un groupe de notes relatives à la traduction de Jean Damascène. A peine Burgundio de Pise avait-il traduit du grec la *Traditio orthodoxa fidei* que Pierre Lombard en utilisait

(1) Voir dans Grabmann, (*Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 290-297. Fribourg, 1911) l'état de la controverse. Son avis, favorable à l'authenticité, est partagé par le Dr Hofmeister, (*Studien über Otto v. Freisingen*, dans le *Neues Archiv*, 1912, t. XXXVII, p. 649). Il y a, croyons-nous, dans les arguments apportés *contra* par MM. Anders, Claeys-Boüuaert et Robert, de quoi regarder le probleme comme non résolu encore par les considérants du Dr Grabmann.

(2) Voir Roger Bacon, *Opus Minus*, édit. Brewer, dans les *Rerum britannicarum medii aevi scriptores*, t. XV, p. 333, Londres, 1859 ; *Opus tertium*, cap. XXV : *ibid.*, p. 92-94 ; S Berger, *Des essais qui ont été faits à Paris au XIIIe siècle pour corriger le texte de la Vulgate*, dans la *Revue de theologie et de philosophie*, p. 41-66, Lausanne, 1883 ; Denifle, *Die Handschriften der Bibel-Correctorien des 13. Jahrhunderts*, dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. IV, p. 262 et suiv. Fribourg, 1888.

Digitized by Google

quelques chapitres du IIIe livre ; un anonyme en Autriche ou au nord de l'Italie avait traduit de son côté, avant Burgundio semble-t-il, les huit mêmes chapitres ; enfin, le grand hellénisant de Lincoln s'était mis en devoir de remanier la traduction de Burgundio à l'aide de nouveaux témoins du texte grec. C'est ce dernier travail que nous trouvons mentionné en marge dans un des principaux manuscrits annotés de Pierre Lombard (Erfurt, Amplon, 108). Souvent aussi l'on rencontre dans les notes marginales ou interlinéaires l'indication des chapitres utilisés ; elles peuvent avoir une réelle utilité quand il s'agit d'identifier la traduction employée par l'annotateur ou le groupe des manuscrits qu'il consulte. Le titre de *Sententiae* avait passé du théologien latin au compilateur grec jusque dans les notes marginales du Lombard (1).

Citons ici, outre Erfurt, Amplon, 108 et Troyes, 1206, Bibl. vatic. lat., 686, fol. 31^{b2}, etc. La division en chapitres ne concorde pas toujours : celle en livres fut introduite sur le modèle des *Sententiae*.

Une autre attestation intéressante pour l'histoire littéraire de la théologie médiévale est celle qui nous parle d'un traité anonyme sur les sacrements, fortement parallèle dans diverses de ses parties au livre IV du *Magister*. Il intervient dans la note bibliographique qui figure au début du IVe livre ou dans quelques notes marginales avec l'épithète de *quidam alius*, ou *d'ignotus ille*.

Citons ici les mss de Cambridge, Gonville et Caius College, 279; Oxford, New College, 106 et 108 ; Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII 9, etc.

Cet *ignotus* demeurerait une indéchiffrable énigme sans le secours du manuscrit 1206 de Troyes dont nous avons déjà parlé : non pas qu'il nous permette de la résoudre complètement, mais les compléments d'information qu'il fournit oriente vers une solution que nous nous proposons de vérifier ultérieurement. Qu'il nous suffise d'indiquer ici que d'après les éléments épars fournis par les notes marginales et dans le commentaire critique de Troyes, l'œuvre de l'*ignotus* se divisait en trois livres dont le troisième traitait des sacrements ; le premier livre s'occupait longuement de la théologie de la Trinité qui s'étend au moins jusqu'au XXIXe chapitre. C'est une division qui rappelle l'œuvre d'Abélard et de son école. Certaines allusions peuvent cadrer avec les vues du *Magister Petrus*

(1) Nous nous permettons de renvoyer le lecteur aux travaux parus dans la *Revue des questions historiques*, 1910, t. LXXXVIII, p. 149-160, et dans la *Byzantinische Zeitschrift*, *L'entrée de Jean Damascène dans le monde littéraire occidental*, 1912, t. XXI, p. 448-457.

Digitized by Google

ou d'un de ses diciples. L'anonymat qui couvre le texte de l'*ignotus* à un moment où les copies d'Abélard et de son école étaient plus rares encore en France qu'en Bavière, — c'est ici qu'elles survivent le plus facilement à en juger par quelques manuscrits trouvés depuis un siècle, — s'expliquerait aisément après le retentissement des condamnations de Soissons et de Sens. Si l'hypothèse se vérifie, nous aurions ici un des rares exemples, peut-être l'unique exemple d'une utilisation de l'œuvre abélardienne, que nous présente en plein XIIIe siècle l'histoire de la théologie.

*
* *

Les préoccupations critiques qui s'affirment dans tout ce groupe de notes marginales font surgir une question qui intéresse la critique textuelle de Pierre Lombard : quelles ressources apportent ces notes pour la fixation du texte du *Liber sententiarum* ?

Une première constatation n'apporte pas une réponse bien avantageuse, et le motif en est clair. Ici comme ailleurs, l'annotation marginale a été la source classique de l'interpolation. C'est la première influence qu'il nous est donné de constater. C'est ainsi que le titre d'un paragraphe : *Sententia probabilis* (Lib. IV, Dist. XII), entré dans le texte imprimé, n'était primitivement qu'une note marginale (ms. de Bamberg, Q.VI. 53, fol. 125^R2). Il en va de même avec beaucoup de titres de paragraphes insérés dans le texte et différents de ceux que fournit originellement l'auteur à la suite de son prologue (1). Un exemple plus décevant, car il fausse la chronologie de deux auteurs et renverse la vraie situation de leurs rapports littéraires, est celui du IVe livre, Dist. XXII, à propos du *Sacramentum et res* dans la pénitence, où Pierre Lombard affirmerait avoir connu l'œuvre théologique de Gandulphe de Bologne :

« Quidam dicunt, ut Gandulphus »... lisons-nous dans l'édition d'Aleaume (Paris 1757, p. 412) que reproduit la Patrologie de Migne (PL. CXCII, 898) (2) : « Sententia Gandulphi, ut Gandulphus, etc. », par ex. Oxford, New College, 106 ; Bibl. vatic. lat. 686, fol. 871^R1, etc.

A côté de ce premier résultat, s'en place un second plus précieux peut-être, mais qui nécessitera encore bien des recherches pour

(1) *S. Bonaventurae Opera omnia*, t. I, p. LXXXIII (Prolegomena, Cap. III), Quaracchi, 1882.

(2) Les éditions d'Aleaume que nous avons pu consulter portent en marge : « *Gandulphus* » (Paris 1557) ou *Gandulphus lib. 4, circa finem sui tractatus de pae.* » (Louvain 1552, 1556, 1557, etc.). Migne a consulté en outre l'édition faite à Paris en 1538 (PL. CXCII, 519).

Digitized by Google

donner tous ses fruits. A en croire certaines notes marginales, il y aurait eu deux familles de textes des *Sententiae*. Le manuscrit souvent cité de Salzbourg parle de variantes assez importantes dans les textes patristiques plus nombreux ou différemment cités, etc. : « *quidam libri habent hic, antiqui libri habent hic, etc.* » (fol. 139^{R2}, 216^{R2}, etc.). Il ne fait que confirmer ou reproduire des indications du même genre contenues dans le codex de Troyes n. 1206, et dans quelques autres manuscrits, dont il faudrait encore établir la valeur indépendante.

Quoi qu'il en soit, cette affirmation des notes marginales est en harmonie parfaite avec ce que nous dit un auteur de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, comme Prévostin : il y aurait eu, d'après lui, quelques retouches, voire des remaniements, au texte des *Sententiae* par leur auteur même. Alexandre de Halès se fait l'écho de la même tradition :

« In qua sentencia, visus est fuisse summus magister (Petrus Lombardus, ajouté par une demi douzaine de mss.). In prima namque sentenciarum editione dixit : « similitudo est indifferens essentia ». In secunda quasi corrigens dixit : « similitudo est in differentia », quod est Pater et Filius dicuntur similes quia non sunt differentes » (ms. de la Bibl. Impér. de Vienne, lat. 1502, fol. 2^{R}) (2).

Dans les éditions imprimées, il s'accuse aussi quelques écarts importants, comme au début du IIIe livre et à la fin du IIe, et les savants éditeurs des œuvres de saint Bonaventure ont été plus d'une fois embarrassés par les divergences qui se manifestent entre les anciens manuscrits des *Sententiae* et le texte utilisé par le commentateur franciscain avant le milieu du XIIIe siècle (2).

Divers manuscrits ont des notes interlinéaires intéressantes pour la critique textuelle ; elles mentionnent un certain nombre de variantes rencontrées dans d'autres copies, en inscrivant au dessus du mot à corriger : *alias*... Citons par exemple le ms. de Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A.VII, 9, qui a des indications de ce genre fort nombreuses ; un manuscrit de Paris, Bibl. nat. lat. 3031 en contient aussi quelques-unes.

D'autre part, le grand nombre des témoins du texte fournis par le XIIe siècle permet de se passer de ces indications marginales ou

(1) Je me fais un devoir de remercier ici M. le Dr Brommer, l'éditeur de Prévostin, qui a bien voulu me transcrire ce texte. Le passage se retrouve presque textuellement dans la *Summa* d'Alexandre de Halès, pars I, qu. 54, membrum 1, art. 1, p. 271. Cologne, 1622 ; il est reproduit dans les *S. Bonaventurae Opera omnia*, édit. de Quaracchi, t. I, p. 529, n. 3.

(2) *Op. et loc. supra citatis.*

Digitized by Google

interlinéaires. Celles-ci ne sont vraiment précieuses que dans la question des remaniements introduits par Pierre Lombard lui-même.

* * *

Du point de vue doctrinal, l'histoire de la théologie peut glaner aussi quelques renseignements curieux dans l'annotation marginale des *Sententiae*. Indiquons-en quelques-uns pris au traité des sacrements.

Un des points qui provoque régulièrement une note chez les annotateurs à préoccupation doctrinale, — d'autres ne manifestent que des soucis d'ordre littéraire, — est celui de la définition du *sacramentum*. L'on voit que la question faisait l'objet de beaucoup de développements théoriques.

Les uns relèvent dans saint Augustin la teneur exacte de sa définition et constatent déjà qu'elle ne provient pas intégralement de sa plume :

Oxford, New College, 106 et 108 (Lib. IV, Dist. I, 1 et 2) ; Bibl. vatic., vatic. lat. 688, fol. 824^{R1} ; Paris, Bibl. nat., lat. 16376, fol 157^{R2} ; Nuremberg, Stadtbibliothek, III. 77, fol. 104^{R1}.

D'autres ajoutent des difficultés en guise d'objection, dans le genre de celles que font entre autres Roland et les canonistes à propos des espèces eucharistiques :

Bibl. vatic. lat. 688, fol. 824^{R1}; Paris, Bibl. nation., lat. 15722, fol 93^{R1} ; Paris. Bibl. nation., lat. 15726, fol. 113^{R2} ; Paris. Bibl. nation., lat. 15701, fol. 130^{R2} (sur : aqua benedicta... signum non tamen sacramentum ..); Paris, Bibl. nation., lat. 13703, fol. 84^{V} (écriture récente, surtout notes théologiques, pas critiques) ; Paris, Bibl. nat., lat. 15705, fol. 122^{R2} (à propos des palmes).

Ou du mariage (confère-t-il la grâce ou n'est-il institué que *in remedium* ?) :

Paris, Bibl. nat., 16375, fol. 212^{R2} (écriture du xve siècle, fort postérieure à celle des autres notes).

Ou bien encore, vient un essai de dissertation sur l'application de cette définition aux sacrements de la nouvelle loi et à la circoncision, le *sacramentum* par excellence de l'ancienne loi :

Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII. 9, fol. 186^{V2} ; Munich. lat. 7012, fol. 11^{R2}; Cambridge, Pembroke College, 28, fol. 160^{R1}.

L'on sent ici les incertitudes qui se font jour dès l'époque de Pierre Lombard, au point que Pierre le Chantre et Robert de Courçon, son

Digitized by Google

disciple (ms. 247 de Bruges, Bibl. de la ville, fol. 99v et suiv.) ne veulent voir dans les formules reçues qu'une *descriptio*, et non une *definitio* proprement dite, du *sacramentum* :

Par exemple : Durham, A. I. 1 ; B. 1. 2 ; B. 1. 3 et B. 1. 4 (fol. 1 du livre IV) ; Paris, Bibl. nation., lat. 15726, fol. 113R2 : « non est hec descriptio sed qualiscumque assignatio » ; Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 73v1. Certains manuscrits insistent en écrivant en marge : « Nota proprie diffinitio » (Paris, Bibl. nat., 16374, fol. 109r2), ou « perfecta » (Bibl. vatic., vat. lat. 688, fol. 824R1, où cette appréciation s'appuie sur Gandulphe).

Il n'est pas rare non plus de voir juxtaposées deux ou trois définitions ; celle de saint Augustin, celle de Hugues de Saint-Victor et celle de Pierre Lombard ; celle de la *Summa sententiarum* n'intervient guère, à notre connaissance ; celle d'Isidore de Séville se présente davantage.

Mentionnons ici : Paris, Bibl. nat., lat. 16376, fol. 157R1 ; Paris, ibid., 15708, fol. 143R1 ; Paris, ibid., 15726, fol. 113R2 (sans toutefois citer le nom de Hugues) ; Bruxelles, Bibl. royale, 11614, fol. 180v ; Bruxelles, ibid., 427, fol. 181v ; Erlangen, 438, fol. 1 du livre IV ; Bruges, ms. cité, fol. 73vB.

Comme écho de ces notes, à moins peut-être qu'il ne faille admettre la relation inverse, l'on peut encore une fois citer le commentaire de saint Thomas sur les *Sentences*, ainsi que celui de Humbert de Preuilly, conservé dans un manuscrit de Bruges (1) : l'un et l'autre débutent, au IVe livre, par l'exposé des quatre définitions en présence.

La classification des sacrements fait l'objet d'une longue note marginale dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles ; elle est spécialement intéressante par les points d'attache qu'elle manifeste encore en plein XIIIe siècle ou au début du XIVe, avec les classifications des premiers glossateurs du *Decretum* ; mais elle a subdivisé plus nettement en trois membres le dernier groupe de la *quadriformis species* des canonistes. Nous avons donné ailleurs les principaux partisans et insinué quelques sources de cette *quadriformis species* (2) ; ici nous transcrivons le texte de l'annotateur du manuscrit de Bruxelles, qui n'est pas exempt de fautes, malheureusement :

(1) Lib. I, Dist. I, qu. 1. Art. 1-5 ; édit. Parme, 1858, t. VII, p. 454-455 ; Bruges, Bibl. de la ville, 180 (non paginé), début du livre IV.

(2) *La Quadriformis species sacramentorum des canonistes du XIIe siècle et Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1912, t. VI, p. 527-537.

Digitized by Google

« Sacramentorum quaedam (sunt) :

Salutatoria, ut quibus salus acquiritur, scilicet baptismus, eucharistia et confirmatio.

Ministratoria, que ministrorum officiis exercentur, ut diurna et nocturna officia.

Veneratoria, que per anni certa tempora alicuius rei sacre memoria exhibentur.

Preparatoria quorum alia sunt :

Que omnibus sacramentis preparantur in quibus sunt ecclesiarum consecrationes et cimiteriorum.

Eorum a quibus debent celebrari sacramenta ut benedictiones ordinandorum.

Eorum quibus vel in quibus sacramenta debent celebrari, ut benedictiones vestium et utensilium. »

Une note marginale du XIIe siècle dans le manuscrit 27, fol. 160R, de Pembroke College, Cambridge, distingue entre les sens du mot sacrement :

« Nota : sacramentum dicitur large et strictissime : large, mors Christi et resurrectio dicuntur sacramenta .. stricte, sacramenta veteris legis... tercio modo proprie dicitur sacramentum nove legis. »

Un passage suggestif grâce aux gloses qu'il suscite chez quelques annotateurs est celui de la composition du rite sacramentel. Pierre Lombard, qui suit en ce point la *Summa sententiarum*, avait dit : « *duo sunt in quibus sacramentum consistit* », à savoir *res et verba*, et il substituait ainsi une nouvelle formule, plus heureuse, à celle de Hugues de Saint-Victor, dont nous traiterons ailleurs (1) : « *Consistunt in rebus, in dictis vel in factis.* » Encore fallait-il entendre celle-ci dans le sens disjonctif, ce que l'on oublie généralement au XIIe siècle, et non comme si ces trois éléments constituaient dans leur ensemble un seul rite. Fidèles à la tendance qui domine toute cette époque, divers annotateurs se mettent en devoir de concilier les deux systèmes. L'on peut en juger par l'exemple suivant :

« Duo autem sunt : Hugo tamen his duobus adnumerat facta, sed comprehenduntur sub rebus nec pertinent facta ad substantiam sacramenti, sed magis ad usum » (Paris, Bibl. nat., lat. 16378, fol. 72v2) ; cfr aussi Florence, Bibl. laurent., pluteus dexter XXIV, codex 1, fol. 0v2 ; une autre note est fournie par le ms. d'Oxford, New College, 107, aux mêmes mots : « Duo autem sunt ».

D'autres annotateurs apportent une explication différente, par ex. Paris, Bibl. nation., lat. 15701, fol. 130v1 : « Contra Hugo de S. Victore quod

(1) Ces deux énoncés font époque dans l'histoire du mot *sacramentum* au XIIe siècle.

Digitized by Google

sacramenta alia constant in dictis, alia in factis, alia in rebus .. et ita tria sunt sacramenta. Ad quod : Hugo loquitur communius de sacramentis prout signant aliquam rem sacram, sed magister hic prout sacramentum commune (est) veteri legi et nove. »

Enfin l'annotateur du ms. de la Bibl. vatic., vat. lat. 686, fol 175v1, et sans doute aussi celui du même fonds, 693 (illisible, fol. 75v), apportent une explication : « Hugo tamen in libro de sacramentis dicit ea consistere in tribus. Magister hic in rebus facta comprehendit et ita non sibi repugnant, sed magister strictius accipit ea quam Hugo et sic potest uterque salvari. »

Les notes ne sont pas toujours d'une exactitude irréprochable : telle, l'affirmation suivante relative au caractère sacramentel :

Cambridge, Gonville and Caius College, 127, Lib. IV, dist. XXIII : « (De extrema unctione), Notandum quod in illo sacramento non imprimitur caracter duobus de causis... secundum est quod non est nisi duplex caracter, scilicet discretionis et excellentiae. Caracter discretionis datur in baptismo; excellentiae datur in ordine. »

Sur la nécessité de la forme comme partie substantielle du rite sacramentel, il faut citer la remarque de l'annotateur du manuscrit de Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 116R :

« Nota quod in hiis IIIIor, baptismo, ordine, confirmatione et eucaristia, sunt verba de substantia sacramenti, in aliis tribus non. »

Une note du ms. lat. 3028 de Paris, Bibl. nation. est intéressante par l'idée qu'elle suppose de la division des sacrements :

« Hoc sacramentum (extrema unctio) quod est remissionis peccati in genere continet sub se multa sacramenta diversarum specierum. Resp. non est ita, quia etsi peccata sunt diversarum specierum, tamen remissiones eorum omnes sunt eiusdem speciei, sicut visio albi et nigri » (fol 113R2).

Sur l'extrême onction nous trouvons aussi divers renseignements :

Par *presbyteros* (Jacq. V, 16) l'on entend : « sacerdotes et clericos eius », nous dit un annotateur du XIVe siècle : « unde in quibusdam ecclesiis inducuntur XIII vel XII (sacerdotes) propter numerum apostolorum qui hoc sacramentum instituerunt » (Paris, Bibl. nation., 3032, fol. 147R1).

* * *

La répétition de l'extrême onction est un des points doctrinaux qui peuvent le plus alimenter leur documentation dans les notes marginales. Citons ici :

Salzbourg, Saint-Pierre, A, VII, 9, fol. 221R1; Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 116v1; Bruxelles, Bibl. royale, 427, fol. 206R2; Paris, Bibl. nation.,

Digitized by Google

lat. 15772, fol. 109v2 (à en juger par la date de cette glose, fin XIIIe siècle ou début du XIVe, il semble que l'ancien usage cistercien de répéter l'extrême onction une fois par an était devenu l'exception à cette époque, car ailleurs la réitération semble plus fréquente) : « Cistercienses non reinungunt nisi post annum nec eucharistiam dant nisi post VII dies ; forte hoc ideo faciunt ut inunctionis non parva sit reverentia ; ea ratione parvulis non datur »...

Ce qui ressort encore de ces passages, c'est l'importance que revêtent dans les milieux scolaires les institutions cisterciennes. La haute réputation qui s'attache aux bernardins se traduit entre autres par l'attention donnée à leur usage de conférer l'extrême onction au moins tous les ans à leurs infirmes et, à en juger par les nombreuses mentions qui en sont faites, il y a tout lieu de croire que cet usage n'est pas demeuré étranger à l'adoucissement de la théorie précédente qui rejetait toute répétition de ce sacrement. Avec les rites de l'élévation, nous aurions là un nouvel exemple dans les institutions sacramentaires, où l'influence des fils de saint Bernard, eux-mêmes pourtant si étrangers ou rebelles au mouvement des écoles, se fait sentir sur l'enseignement théologique !

On peut le constater jusque dans la note du XIVe-XVe siècle, d'un manuscrit déjà cité : « Solutio, hoc sacramentum pluries potest dari, tamen ut quibusdam placet, pro eodem morbo intra unum annum non debet dari nisi semel ». (Paris, Bibl. nation., lat. 3032, fol. 147v).

A un moment où leur étoile pâlit, l'on trouve encore la même note ; mais visiblement, le scribe ne sait trop, à qui il a affaire, car son orthographe se ressent de son ignorance.

Voir le ms. de la Bibl. nation., 15722 (note de la fin du XIIIe siècle) et 14556 (*Summa* de Langton), fol. 181v2 et 266r1.

Les préoccupations critiques qui président à la confection de beaucoup des notes marginales s'étendent aussi au texte du canon de la messe et des paroles de la consécration. Nous y retrouvons les mêmes soucis que dans le traité d'Innocent III sur le sacrifice de la la messe, ou dans l'*Historia scholastica*, si répandue, de Pierre Comestor (1) :

Mentionnons les mss. de Paris, Bibl. nation., 15726, fol. 119v : « haec verba (non hoc corpus quod videtis manducaturi estis) non habentur in textu evangelii sed Augustini ; ex aliquibus scriptis forte ea elexit ; similiter in canone missae quaedam inveniuntur verba quae non haberi possunt in evangelio »

(1) *De sacro altaris mysterio*, lib. IV, 5 (PL. CCXVII, 858) ; *Historia scholastica*, Evang. cap. CLII (PL. CXCVIII, 1618).

Digitized by Google

(écriture du XIIIe-XIVe siècle, d'orthographe germanisante); et 3028, fol. 100R, où après avoir donné dans un schéma le texte de chacun des trois synoptiques, l'annotateur continue :

« In omnibus (mot coupé par la reliure) dicitur quod benedixit priusquam dixit : hoc est corpus meum et in benedictione fuit transsubstantiatio ; ergo non in prola (coupure de la marge : tione) horum verborum : hoc est corpus meum. Ergo alia forma usus est Christus et alia ministri eius » (main du début du XIVe siècle).

Une note analogue contenue dans le ms. 307 de Liège, Bibl. de l'université, fol. 102V1, expose tous les avis sur le moment de la consécration sous chaque espèce. Cette matière avait été fort discutée un peu après la mort du Lombard,

Une liste des péchés graves et des péchés légers est fournie par une note d'un manuscrit de la Bibliothèque vaticane (lat. 689), dont nous donnons ici un extrait ; l'écriture de l'annotateur est plus récente que le texte :

« Crimina capitalia sunt sacrilegium... quae autem sunt minuta peccata licet omnibus nota sint... quoties cum sit corpore sanus aliis ieiunantibus prandere voluerit... quoties excepto filiorum desiderio uxorem suam cognoverit » (fol. 96V1 et 2).

Il va sans dire que dans les points doctrinaux où l'enseignement théologique s'écarte résolument de Pierre Lombard, l'annotation marginale porte la trace de ces divergences ; mais souvent la mention de ces passages est indiquée par une autre plume que celle qui a écrit les autres gloses. Ces remarques : « *hic non tenetur magister* », auraient une valeur précieuse pour dater et situer l'annotation, si celle-ci émanait toujours de la même main que celles-là, et dans l'hypothèse que l'annotateur fût au courant des diverses prohibitions (1). Si saint Bonaventure en connaît déjà huit, l'annotateur principal d'Erfurt n'en mentionne pas ou guère, pas plus que le commentaire critique de Troyes. Dans la suite, divers articles

(1) Ces propositions rejetées ou abandonnées ne firent pas l'objet d'une condamnation ou d'une prohibition expresse ; les listes varient beaucoup en nombre. Saint Bonaventure en compte huit (*In II Sententiarum*, Dist. XLIV, dub. 3 et prooemium, *Opera omnia*. p. 1 et 48. Quaracchi, 1885). Plusieurs manuscrits d'Angleterre les intitulent : « *opiniones... Parisius reprobatae* », ou équivalemment, p. ex. mss. d'Oxford, Balliol, 230, fol. 167 ; New College, 109, fol 128V, etc. ; DUPLESSIS D'ARGENTRÉ (*Collectio judiciorum*, t. I, pars 1, p. 118-119. Paris, 1728) en compte 26 et non 15 comme le dit Denifle (*Chartularium*, I, p. 221) ; l'inquisiteur Nicolas Eymeric († 1399) parle de 22, au dire de Duplessis (ms. 2847 de l'ancien fonds Colbert, fol. 127). Les éditions du XVe siècle indiquent souvent, dans leur titre, qu'elles donnent la liste des opinions rejetées.

Digitized by Google

s'ajoutèrent encore aux huit premiers, dont l'écho est redit par les notes marginales avec une fidélité intermittente. Citons quelques exemples :

« Hic (ou ibi) non tenetur magister » : Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A, VII, 9, fol 92[r], etc, ; Nuremberg. Bibl. de la ville. III, 77, fol 104[v1], etc.; idem, lat. 15705, fol. 123[R2] ; Bamberg, Q. VI, 52. fol. 121[R], 148[R], etc.

« Hic non assentitur Magistro, scilicet quod anima exuta sit persona (Salzbourg, ibid., A, VII, 9, fol. 145[v]) ; haec opinio Magistri non tenetur (Paris, Bibl. nation., lat. 11691, fol. 164[R]), etc. ; opinio quam modo non tenet ecclesia » (Salzbourg, ibid., A, VII. 9, fol. 87[R]), etc.

Parfois les gloses contiennent un renseignement précieux sur les doctrines universellement admises ou rejetées. Donnons comme exemple le paragraphe sur la transsubstantiation que nous fournit, avec plusieurs autres manuscrits, le n° A, VII, 9 de Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre :

L'annotateur résume le passage des *Sententiae* (Lib. IV. Dist. XI) : « haec est opinio prima (la transsubstantiation) quae modo communiter tenetur.., quod (substantia panis) vertatur in nihil, haec est secunda opinio quae non tenetur hodie : quod sit ibi substantia panis simili loco cum corpore Christi... haec est tertia opinio omnino repudiata modo » (fol. 199[v]).

L'on peut citer encore le manuscrit de Paris, Bibl. nation., lat. 15702, où la plus ancienne des écritures marginales trace la note suivante :

« Hic cave quia non est tuta opinio, cum de baptismo Christi accipiatur et non de baptismo Iohannis » (fol. 145[R]) ; item dans le ms. 15705, fol, 139[R2].

Ou bien aussi, elles corrigent les affirmations du *Magister* auxquelles une législation nouvelle a apporté des modifications, par exemple sur les empêchements du mariage ; en ce cas une note marginale, parfois utile pour fixer la date, porte la mention :

« Id abrogatum est, id abrogatum est propter pericula, in isto capitulo posita sunt abrogata ».

Mais le texte lui-même n'a pas subi d'altération ; on l'a scrupuleusement respecté malgré sa teneur fautive :

Voir par exemple, les mss. de Paris, Bibl. Nation , lat. 16378, fol. 158[v1], 160[2] , etc. ; Bamberg, Q, VI, 52, fol. 146[R2].

Par contre, la grande lacune de Pierre Lombard dans l'exposé des rites de l'ordination sacerdotale, où est omise l'imposition des

Digitized by Google

mains (1), — regardée comme essentielle par les textes canoniques, — n'est guère signalée dans les notes marginales. Mentionnons toutefois la remarque d'un des annotateurs du manuscrit de Salzbourg, A, VII, 9, fol. 221v[2] :

« Hugo, lib. II, p. III, c. 2, de ordinatione presbyterorum plura notabilia dicit » (Hugues mentionne ici l'imposition des mains).

(A suivre.)

Louvain. J. DE GHELLINCK, S. J.

(1) Ce texte de Pierre Lombard est étudié dans notre étude parue dans la RHE en 1909-1910 : *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques, ses sources, ses copistes,* (1910, t. XI, p. 36-43).

Digitized by Google

Un séminaire belge sous la domination française.

LE SÉMINAIRE DE GAND.

(1794-1812).

C'est une histoire agitée que celle du séminaire de Gand durant la période française, de 1794 à 1814. Abandonné une fois, supprimé deux fois, le séminaire fut rétabli trois fois. Nous nous bornons dans cet article à retracer les principaux événements survenus jusqu'à la fin de 1812. Les deux années qui suivirent furent marquées par des troubles d'une nature particulière, dont l'histoire a fait l'objet de travaux plus étendus (1).

Si, pendant quelques années, le séminaire jouit d'une certaine protection de la part du pouvoir, ce ne fut qu'à la condition de se soumettre à la réglementation la plus minutieuse : on connaît les prétentions du gouvernement napoléonien à intervenir dans la discipline ecclésiastique et à diriger l'enseignement des sciences sacrées.

La première fermeture du séminaire date du 4 juillet 1794. Les Français, après la victoire de Fleurus (26 juin 1794), venaient de s'emparer pour la seconde fois de nos provinces. En quelques jours les troupes victorieuses arrivèrent à Gand, précédées d'une réputation de fureur antireligieuse, que ne justifiaient que trop les excès commis en France. A l'exemple de la plupart des membres du chapitre, les professeurs et les élèves du séminaire se retirèrent dans leurs familles ; ils espéraient échapper ainsi aux violences des envahisseurs. Au sous-régent Jacques-Chrétien Van Hemme incomba l'honorable mais périlleuse tâche de garder l'établissement et de tenir tête aux exigences des envahisseurs, quitte à s'exposer à leurs persécutions. Les Français frappèrent le séminaire d'une lourde contribution de guerre ; Van Hemme fut pris comme otage et retenu prisonnier dans une forteresse (2).

(1) Cfr. J. Van der Moere, S. J., *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand, en 1813 et 1814, à Wezel, a Paris etc.* ; Gand, 1863 ; F. Claeys Bouuaert, *Le diocèse et le séminaire de Gand, pendant les dernières années de la domination française (1811-1814)* ; Gand, 1913.

(2) Van Hemme naquit a Gand en 1760 ; il étudia la philosophie à Louvain et la théologie au grand séminaire de Gand, dont il fut nommé sous-régent en 1790. Il fut

Digitized by Google

mains (1), — regardée comme essentielle par les textes canoniques, — n'est guère signalée dans les notes marginales. Mentionnons toutefois la remarque d'un des annotateurs du manuscrit de Salzbourg, A, VII, 9, fol. 221v² :

« Hugo, lib. II, p. III, c. 2, de ordinatione presbyterorum plura notabilia dicit » (Hugues mentionne ici l'imposition des mains).

(A suivre.)

Louvain. J. DE GHELLINCK, S. J.

(1) Ce texte de Pierre Lombard est étudié dans notre étude parue dans la RHE en 1909-1910 : *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques, ses sources, ses copistes,* (1910, t. XI, p. 36-43).

Digitized by Google

Un séminaire belge sous la domination française.

LE SÉMINAIRE DE GAND.

(1794-1812).

C'est une histoire agitée que celle du séminaire de Gand durant la période française, de 1794 à 1814. Abandonné une fois, supprimé deux fois, le séminaire fut rétabli trois fois. Nous nous bornons dans cet article à retracer les principaux événements survenus jusqu'à la fin de 1812. Les deux années qui suivirent furent marquées par des troubles d'une nature particulière, dont l'histoire a fait l'objet de travaux plus étendus (1).

Si, pendant quelques années, le séminaire jouit d'une certaine protection de la part du pouvoir, ce ne fut qu'à la condition de se soumettre à la réglementation la plus minutieuse : on connait les prétentions du gouvernement napoléonien à intervenir dans la discipline ecclésiastique et à diriger l'enseignement des sciences sacrées.

La première fermeture du séminaire date du 4 juillet 1794. Les Français, après la victoire de Fleurus (26 juin 1794), venaient de s'emparer pour la seconde fois de nos provinces. En quelques jours les troupes victorieuses arrivèrent à Gand, précédées d'une réputation de fureur antireligieuse, que ne justifiaient que trop les excès commis en France. A l'exemple de la plupart des membres du chapitre, les professeurs et les élèves du séminaire se retirèrent dans leurs familles ; ils espéraient échapper ainsi aux violences des envahisseurs. Au sous-régent Jacques-Chrétien Van Hemme incomba l'honorable mais périlleuse tâche de garder l'établissement et de tenir tête aux exigences des envahisseurs, quitte à s'exposer à leurs persécutions. Les Français frappèrent le séminaire d'une lourde contribution de guerre ; Van Hemme fut pris comme otage et retenu prisonnier dans une forteresse (2).

(1) Cfr. J. Van der Moere, S. J., *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand, en 1813 et 1814, à Wezel, à Paris etc.* ; Gand, 1863 ; F. Claeys Bouuaert, *Le diocèse et le séminaire de Gand, pendant les dernières années de la domination française (1811-1814)* ; Gand, 1913.

(2) Van Hemme naquit à Gand en 1760 ; il étudia la philosophie à Louvain et la théologie au grand séminaire de Gand, dont il fut nommé sous-régent en 1790. Il fut

Digitized by Google

Cependant le calme se rétablit peu à peu; une sécurité relative revint; au mois de mai 1795, le séminaire se repeupla et les études reprirent leur cours. Cette restauration devait être éphémère; d'ailleurs le nombre restreint des élèves qui y avaient pris part était restreint. Le 25 novembre 1797, le Directoire promulgua une loi supprimant, dans les départements réunis, les chapitres séculiers, les bénéfices simples et les séminaires. Leurs biens étaient déclarés propriétés nationales. Un article de cette loi portait : « Dans la décade qui suivra la publication de la présente loi, les membres des dits établissements seront tenus d'évacuer les maisons nationales qu'ils occupent » (1). En conséquence de cette expulsion, les derniers élèves, au nombre de trente-six, regagnèrent le foyer paternel, le 31 décembre 1797 (2). Pour une période de sept années, le séminaire cessa de servir à sa destination.

A la requête du commissaire du Directoire exécutif, l'administration centrale du département de l'Escaut procéda à la mise en vente publique d'un bien national, divisé en quatre lots et « provenant de ci-devant séminaire de Gand ». Le 1er germinal an VI (21 mars 1798), un de ces lots, formant une maison particulière, louée déjà depuis 1795 à un chanoine de Saint-Bavon, fut acquis poer la somme de 761,000 francs, par G. F. De Naeyer, receveur des contributions; la famille De Naeyer demeura en possession de ce bien jusqu'en 1839. Les trois autres lots, constituant le séminaire proprement dit, furent adjugés, le 11 thermidor et le 27 fructidor an VI (29 juillet et 13 décembre 1798), à un certain J. Herman, pour une somme globale de 850,000 francs (3). Comme toutefois

président du même établissement de 1804 à 1822, année de sa mort. Voir sa biographie (sans nom d'auteur) : *Kort eenvoudig maer rechtzinnig verhael van het leven van den Z. E H. Jacobus-Christianus Van Hemme..., overleden in den ouderdom van bij de 62 jaeren, in den nacht invallende tusschen den 10 en 11 maert 1822.* Gand, 1822. Voir aussi sa notice dans le *Recueil des mandements de Mgr de Broglie*, p. LII, Gand, 1843.

(1) P. Poullet, *Les institutions françaises de 1794 à 1815*, p. 312, Bruxelles, 1907.

(2) Ces renseignements sont tirés d'un manuscrit dû à Mgr Bracq, professeur au séminaire de 1833 à 1864, et intitulé : *Annotationes historicae in seminarium gandavense.* Archives de l'évêché de Gand (que nous désignons par le sigle : AEG), CVII. Aa.

(3) Ces chiffres élevés proviennent de la dépréciation que subissaient les assignats, au moyen desquels les acquéreurs de biens nationaux pouvaient s'acquitter envers l'État. Le 4 mars 1796, les assignats n'étaient plus taxés qu'au centième de leur valeur nominale. Namèche, *Histoire nationale*, t. XXVIII, p. 12. « Les assignats, déja avilis en France, ne furent jamais reçus en Belgique qu'à des cours dérisoires. Dans le département de l'Ourthe, en 1796, la dépréciation atteignit la proportion effrayante de 99 3/4 pour cent ». de Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, t. I, p. 49. Paris, 1895.

Digitized by Google

ce dernier acquéreur s'abstint de verser au trésor le montant du prix de son achat, l'ancien séminaire continua à être considéré et utilisé comme propriété de la nation. L'administration de la guerre l'occupa et s'en servit pour y loger des troupes et surtout pour y installer l'atelier d'habillement de l'armée.

Les années 1798 et 1799 furent signalées par des persécutions violentes. Après le coup d'État de brumaire an VIII (nov. 1799), les prêtres purent commencer à se montrer en public et quelques églises s'ouvrirent (1). Enfin quand on connut, par les négociations entamées avec le Saint-Siège, de quelles intentions étaient animés le premier consul, les catholiques reprirent confiance. Dès le début de 1801, l'ancien sous-régent Van Hemme, réunit autour de lui, dans l'ancienne abbaye bénédictine dite le *Riche-Hôpital*, quatre ou cinq jeunes gens, désireux de s'engager dans la carrière ecclésiastique. Deux professeurs de l'ancien séminaire, MM. Martens et De Volder, le secondèrent dans ces humbles débuts (2). Peu à peu le nombre des séminaristes s'accrut. Quand Mgr Fallot de Beaumont (2), promu à l'évêché de Gand, arriva dans sa ville épiscopale en juin 1802, il trouva à l'abbaye du *Riche-Hôpital* une petite communauté avide de réintégrer bientôt un local plus spacieux et mieux approprié à sa destination.

Une tâche immense s'offrait à l'activité du prélat. Dans tous les domaines, il lui fallait pourvoir à la réorganisation du culte, dans un des diocèses les plus vastes et les plus peuplés de l'empire. Au milieu des multiples sollicitudes de la première heure, le complet rétablissement du séminaire occupa la première place. C'est ce qui ressort clairement des démarches et de la correspondance de l'évêque.

A peine installé, il voulut visiter le petit noyau de jeunes gens, dirigé par M. Van Hemme. Il leur promit de ne négliger aucun

(1) Cfr DE LANZAC DE LABORIE. *o. c.*, t. I, p. 394,

(2) *Journal historique et littéraire*, publié par KERSTEN, t. VI, 1839, p. 325.

(3) Etienne Fallot de Beaumont, né à Avignon en 1750, fut d'abord vicaire général de Blois. En 1782, il fut sacré évêque de Sébastopolis et coadjuteur *cum jure successionis* de l'évêque de Vaison. Il devint en 1789 évêque de Vaison. Emigré en Suisse et en Italie, il donna sa démission, à la demande de Pie VII, en 1801. Il fut nommé, le 11 avril 1802, à l'évêché de Gand et transféré, en 1807, à Plaisance, en Italie, Désigné par Napoléon, en 1811, pour l'archevêché de Bourges, il se fit donner par le chapitre les pouvoirs d'administrateur, malgré le refus de l'institution canonique, opposé par le pape. En 1815, il rentra dans la vie privée et mourut à Paris, en 1835. Cfr *L'Ami de la Religion*, t. 91, p. 469 ; *Mémoires* de JAUFFRET, Paris, 1814 ; *Journal historique et littéraire*, t. II, 1835-36, p. 427-433 ; t. III, 1836-37, p. 600-603 ; P. VERHAEGEN dans : *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation* (1802 1905), p 248-249, Paris, 1907.

Digitized by Google

effort pour obtenir la restitution des bâtiments qui servaient de séminaire avant la révolution, et commença aussitôt ses démarches.

Faipoult (1), préfet du département de l'Escaut depuis 1800, avait résolu d'abord de transformer l'ancien séminaire en palais épiscopal. C'est même à ce titre qu'il en obtint la translation de l'administration de la guerre à celle du ministère de l'intérieur ; au mois de novembre 1802, les ateliers d'habillement de l'armée quittèrent le local, où ils avaient été provisoirement établis (2). Peu après, le séminaire fut mis à la disposition de l'autorité diocésaine. Il n'y eut pas de décret formel de restitution ; mais nous constatons qu'en avril 1803 l'acte de transfert avait déjà reçu son exécution (3). Cependant, les cinq années d'abandon avaient dégradé la vieille demeure, au point de la rendre momentanément inhabitable. D'importantes réparations s'imposaient.

Le Conseil général du département de l'Escaut offrait de subvenir aux travaux les plus urgents, jusqu'à concurrence d'une somme de dix mille francs. Mais l'autorisation du gouvernement, nécessaire tant pour accepter ce subside que pour ouvrir le nouveau séminaire, subissaient des retards qui décourageaient les élèves et désolaient l'évêque. Celui-ci multiplie ses instances auprès de Portalis (4),

(1) Guillaume-Charles Faipoult, né à Paris en 1752, débuta dans la carrière militaire. Il s'enthousiasma pour la Révolution et devint membre de la société des jacobins. En 1792, il fut secrétaire général de Roland, ministre de l'intérieur. De 1795 à 1797, il fut ministre des finances. Chargé d'organiser les petites républiques fondées en 1798, dans le Nord de l'Italie, il eut des démêlés avec d'autres fonctionnaires et, après le 18 brumaire, il fut envoyé en Belgique, comme préfet de l'Escaut, poste qu'il conserva jusqu'en 1818. Il passa ensuite en Espagne, comme ministre des finances du roi Joseph et devint, en 1815, préfet de Saône-et-Loire. Destitué par la Restauration, il se réfugia en Belgique et mourut en 1817. Cfr Robinet, Robert et Le Chaplain, *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 774.

(2) La correspondance relative à cette translation est conservée aux Archives Nationales de Paris (que nous indiquons dans la suite : Arch. Nat.), F[19] 369-374. En voici les principales pièces. *Le préfet de l'Escaut au ministre de l'intérieur*, 26 germinal X (avril 1802) : fait l'historique de l'ancien séminaire de 1798 à 1802. — *Le même au même*, 28 germinal X (avril 1802) : demande un arrêté des consuls, pour que le séminaire, abandonné par le ministère de la guerre, soit « restitué à l'administration civile pour y établir l'évêché ». — *Le ministre de l'intérieur au ministre de la guerre*, 27 floréal X (mai 1802) : appuie la demande du préfet de l'Escaut. — *Le ministre des finances au ministre de l'intérieur*, 5 prairial X (mai 1802) : le ministre de la guerre a décidé d'évacuer le séminaire et de le mettre à la disposition du préfet. Il n'y a nulle nécessité de demander aux consuls un arrêté, qui serait sans objet.

(3) Lettre de Faipoult à l'évêque, 5 floréal XI (25 avril 1803), demandant à celui-ci l'autorisation d'affecter « le bas du séminaire, pendant quarante-huit heures, au logement du corps de garde d'infanterie du 1er cousul ». AEG, CVII, j. 1.

(4) Tel était le titre officiel de Portalis, de 1801 au 10 juillet 1804. A partir de cette date il porta le titre de ministre des cultes.

Digitized by Google

« conseiller d'État, chargé de toutes les affaires concernant le culte. » « Je dois vous rappeler, lui écrit-il le 6 pluviose an XII (27 janvier 1804), les différentes lettres que je vous ai écrites, sur le séminaire et sa nécessité. Il a été dégradé par les troupes de la République. Le département a voté l'an passé dix mille francs, pour le réparer. Tout cela est sans effet et le bâtiment se dégrade de plus en plus. » — « Dans quatre ou cinq ans, ajoute-t-il le 8 floréal suivant (28 avril 1804), le diocèse de Gand sera dans une pénurie affreuse de ministres... Ces idées sont noires, mais par malheur trop justes. Si je ne suis autorisé bientôt à ouvrir le séminaire auquel je joindrai un collège pour enseigner le latin et donner une éducation chrétienne, le mal sera irréparable. Le bâtiment existe, quoique très dégradé. Donnez-moi cette autorisation que je demande depuis deux ans, et avec les aumônes des fidèles, je pourvoirai à tout » (1).

Enfin l'autorisation ardemment désirée arriva. On procéda à la hâte aux travaux d'aménagement les plus urgents (2). Le 5 novembre 1804, Mgr Fallot de Beaumont, en présence d'une cinquantaine d'élèves, procéda à l'inauguration du nouveau séminaire, après en avoir confié la présidence à M. J. Van Hemme.

D'autres obstacles menacèrent de ralentir le développement de l'institution naissante. Nos esprits, habitués à la liberté religieuse garantie par la Constitution de 1830, se figurent difficilement de quel réseau de formalités minutieuses le gouvernement français entourait la marche de l'administration ecclésiastique. Quelques faveurs d'ordre matériel étaient accordées au culte. Mais en revanche, que de prescriptions assujettissantes ! Les maximes gallicanes refleurissaient de plus belle à Paris, sous l'impulsion des légistes qui avaient nom Portalis et Bigot de Préamaneu.

Les articles organiques ajoutés au Concordat étaient devenus loi de l'État le 8 avril 1802. Ils défendaient aux évêques « d'ordonner aucun ecclésiastique, s'il n'a atteint l'âge de 25 ans, et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France... ; de faire aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner ait été soumis au gouvernement, et par lui agréé ».

Le nouvel évêque de Gand devait donc attendre le placet du premier consul, avant de pouvoir procéder aux premières ordinations.

(1) Arch. nat., F19 901A. Les autres lettres de Mgr de Fallot de Beaumont, citées dans cet article, sont conservées dans la même liasse, sauf indication contraire.

(2) « Anno 1804, praeses Van Hemme e musaeo fecit sacellum, aliquid additamenti musaeo adjiciens ; sacellum vero, juxta plateam situm ad meridiem, mutavit in musaeum, tabulatum ad medium altitudinis adjiciens, ut cellulas plures alumnis crearet ». *Annotationes in historiam sem. gand.*, AEG, C VII, h 72bis.

Digitized by Google

C'est en vain qu'il s'efforce d'en accélérer la concession, en invoquant la pénurie de prêtres et l'âge déjà avancé des aspirants au sacerdoce. La première autorisation ne vint qu'en mai 1803 : elle permettait d'ordonner quelques sous-diacres. Il y avait plus de quinze ans que les saints ordres n'avaient plus été conférés dans la cathédrale de Saint-Bavon. Cet événement réjouit la population et remplit d'ardeur les jeunes lévites. Le prélat se fait l'écho de ces sentiments, dans une lettre à Portalis, datée du 15 prairial an XI (4 juin 1803) : « J'ai profité de l'autorisation que contenait votre lettre du 1er de ce mois et j'ai fait ce matin une ordination ; la joie a été générale et je vous assure que les sujets que j'ai fait sous-diacres sont dans les meilleurs principes ; je vais m'occuper à présent de les disposer à la prêtrise et je me flatte de trouver en eux des secours pour les fonctions du ministère. Cette faveur du gouvernement fera ici très bon effet ».

Pendant plusieurs années, les efforts de l'évêque se butèrent contre le même système de tergiversations et contre le même parti-pris de régler, d'après la loi civile, une matière essentiellement ecclésiastique. Les candidats, aptes par leurs études et par l'âge canonique, étaient-ils proposés pour les ordres, le gouvernement rayait impitoyablement des listes les noms de tous ceux qui n'avaient pas atteint les vingt-cinq ans de rigueur. Ces éliminations restreignaient considérablement, au début, le nombre des recrues du sacerdoce. De plus, les immunités ecclésiastiques étant supprimées, tous les jeunes lévites, soumis à la conscription, avaient besoin d'être compris dans un décret spécial d'exemption. Parfois certains d'entre eux étaient forcés d'abandonner les études théologiques, faute d'avoir obtenu cette indispensable faveur. « Ce matin, écrit Mgr Fallot, le 24 floréal an XI (14 mai 1803), il en est venu deux, qui ont reçu l'ordre de leur municipalité de marcher, quoique depuis plusieurs années ils habitent Gand et qu'ils s'appliquent à l'étude de la théologie. Leur position est très fâcheuse et il est bien dur de perdre un état, pour lequel on a fait le sacrifice de sa jeunesse... Les deux jeunes gens qui sont venus ce matin faisaient pitié. Je vous prie de nous aider. Comment la religion ferait-elle du bien, si les ministres manquent ? »

Quelques mois plus tard, le 26 pluviôse an XII (6 février 1804), le prélat fait ses doléances, dans une lettre qui peint au vif la situation humiliée et dépendante de l'épiscopat. « J'ai l'honneur de vous adresser le tableau des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique et que les besoins du diocèse appellent au sacerdoce. Vous verrez que tous ceux de la première colonne ne sont que laïques et

Digitized by Google

que je les propose pour la prêtrise. L'usage a toujours été ici qu'on ne recevait la tonsure, que lorsqu'on était prêt pour être sous-diacre. Leur âge vous prouvera qu'ils ont eu le tems de faire leurs études. Ce sont les restes de nos espérances ; ce sont ceux qui étaient déjà dans les études ecclésiastiques avant la révolution. Tous les ans le nombre diminuera et nous éprouvons déjà une pénurie de sujets, qui rend le gouvernement du diocèse bien pénible. Il me faudrait quarante prêtres nouveaux tous les ans et je suis bien éloigné de pouvoir les espérer, lorsque ceux que je présente seront ordonnés... Je pense que lorsque le gouvernement a exercé sa surveillance, en approuvant ceux qui doivent être ordonnés sous-diacres et par là être engagés, il n'exige pas une nouvelle autorisation pour leur promotion aux autres ordres, qui doit dépendre de leurs dispositions, dont l'évêque seul peut juger. S'il en était autrement, il serait impossible de combiner une ordination qui exige des préparations, une retraite, avec l'incertitude de l'approbation demandée au gouvernement et le délai plus ou moins long de votre réponse ».

« Mon séminaire est composé de soixante-dix sujets, écrit l'évêque, le 8 février 1806. Mais ce nombre est bien insuffisant aux besoins du diocèse. Je perds plus de cent prêtres par an. Sur la dernière liste présentée, vingt n'ont pas été approuvés. Ils ont trois ans de séminaire et toutes les dispositions nécessaires. Plusieurs qui ont été présentés plusieurs fois, souffrent avec peine le retard et croient que je ne mets pas de zèle à solliciter leur approbation... Votre Excellende a choisi les plus âgés, tandis qu'il y en a de plus jeunes, qui sont plus avancés dans leurs études et dans la pratique des vertus ecclésiastiques... Je la prie de croire que je travaille en formant des ecclésiastiques, à faciliter la marche du gouvernement, parce que des prêtres véritables seront toujours les soutiens du trône ».

Le 14 avril 1806, le prélat constate mélancoliquement : « Il y a plus d'un an qu'aucun sujet n'a été approuvé par Sa Majesté.

Voici le temps de l'ordination, à la Pentecôte. Mon séminaire a soixante-et-douze théologiens. Ils seraient bien dégoûtés, s'ils n'avaient pas la consolation de voir quelques-uns d'entre-eux promus aux ordres ». L'année suivante, en présentant ses candidats à l'approbation de l'empereur, l'évêque déclare (30 janvier 1807) : « J'ai quatre-vingts théologiens et il m'en faudrait deux cents, pour avoir cinquante prêtres par an, comme le service du diocèse l'exigerait ». Malgré cette assurance, sur dix-sept candidats présentés pour les ordres, le gouvernement n'en admet que huit.

Digitized by Google

Le pouvoir civil ne bornait pas son ingérence aux ordinations. L'article 25 des organiques prescrivait d'envoyer tous les ans les noms « des personnes qui étudient dans des séminaires ». Nous voyons Portalis aggraver ces exigences, en demandant à l'évêque un état détaillé « de la situation actuelle du séminaire, avec l'indication du nombre, de l'âge, du lieu de naissance des professeurs et étudiants ; de la distribution des études ; des ressources pécuniaires » (1). Il adresse à Mgr Fallot de Beaumont cette exhortation : « Je vous recommande de dresser les règlemens de votre séminaire diocésain, si vous ne l'avez déjà fait, pour que je les soumette aussitôt à l'approbation de Sa Majesté ; de compléter par des choix éclairés le nombre des professeurs, afin que les études elles-mêmes soient complètes ». Après que le règlement d'ordre intérieur lui a été communiqué, Portalis écrit gravement à l'évêque : « J'aurai soin de vous instruire du résultat de l'examen de cette pièce » (2).

Le décret du 28 février 1810, tout en supprimant une des exigences gouvernementales les plus vexatoires, imposa de nouvelles formalités pour pouvoir procéder aux ordinations : à l'âge minimum de 25 ans, requis jusqu'alors pour le sous-diaconat, il substitua celui de 22 ans ; mais il prétendit dorénavant subordonner son autorisation à la production de la preuve écrite du consentement des parents. Aussi, à partir de cette date, rencontrons-nous, dans les listes d'ordination, des noms éliminés par ordre supérieur, à cause du manque de preuve de ce consentement (3).

Cependant, malgré ces tracasseries et malgré ces entraves, le séminaire de Gand continuait à se reconstituer et à se repeupler. Certes, il en était redevable au zèle de Mgr Fallot et au crédit dont ce prélat jouissait auprès des ministres, mais aussi, il serait injuste de l'oublier, à la générosité du clergé et au robuste esprit de foi, qui animait les populations flamandes. Une lettre pastorale du 23 décembre 1805 en fait foi. L'évêque y adresse ce remercîment et cette exhortation à son clergé. « Plusieurs d'entre mes respectables coopérateurs ont concouru par des dons au rétablissement de cette maison, et leurs noms sont inscrits avec éloges sur le tableau des bienfaiteurs... Malgré l'état florissant dans lequel se

(1) Lettre du 6 février 1807. AEG, CVII, j. 21. D'autres renseignements furent encore exigés, par exemple ceux relatifs à la profession et au domicile des parents, ainsi qu'à « l'époque à laquelle la vocation ecclésiastique a été connue » ! Voir l'*État des jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique, pour 1809*. AEG, CVII, j 22.

(2) Letires des 17 octobre et 24 décembre 1807. AEG, CVII, j 33 et 78.

(3) AEG, GVII, j 26 et k 1[18].

Digitized by Google

trouve le séminaire de Gand, il est essentiel que vous fassiez sentir à vos paroissiens, combien il est important à eux et à leurs enfants, qu'il puisse fournir le nombre de ministres qu'exige un si vaste diocèse. Je vous prie, dès que vous aurez reçu cette lettre, de consacrer une de vos instructions à expliquer au peuple les avantages que je me propose de lui procurer et de lui faire comprendre la nécessité de m'aider dans les dépenses, que je suis hors d'état de faire par moi-même. Vous leur représenterez que le plus léger sacrifice, de leur part, suffit pour me donner les moyens de perpétuer toutes ces utiles fondations » (1).

Chaque année le nombre des étudiants en théologie allait croissant : de 80 en 1807, ils sont 125 en 1810, pour s'élever, en 1813, au tatal de 200 (2). Ces chiffres relativement considérables s'expliquent par le fait que deux départements, ceux de l'Escaut et de la Lys, faisaient partie du diocèse de Gand. Mgr Fallot de Beaumont songea à dédoubler son séminaire, en reprenant les bâtiments de l'ancien séminaire de Bruges. Il fit des démarches en ce sens, démarches favorablement accueillies au ministère des cultes, mais destinées à échouer devant l'opposition du ministre des finances : « la République pouvant tirer parti de l'immeuble, en le mettant en vente » (3).

L'Empire montra parfois plus de générosité. Il faut d'ailleurs lui rendre cette justice : à côté d'une tutelle absorbante et parfois persécutrice, il sut assurer à l'Église quelques avantages d'ordre matériel.

Le règlement donné par l'évêque, lors de la reconstitution du séminaire en 1804, constatait que celui-ci « avait perdu absolument tous ses biens ». Il traçait d'autre part cette ligne de conduite : « L'établissement du séminaire ne pouvant être un objet de spéculation, la pension sera fixée au plus bas prix possible » (4). Quelques prêts et quelques libéralités permirent à l'institution naissante de se soutenir (5). Mgr Fallot s'employa auprès des ministres compétents pour obtenir la restitution des anciens biens du séminaire, qui pouvaient avoir échappé aux ventes et aux cessions opérées pendant la période révolutionnaire. Rien n'était plus équitable.

(1) Recueil des mandements de Mgr Fallot de Beaumont, I, p. 412-414. Bruges, 1807.

(2) AEG, CVII, j 25.

(3) Lettre du ministre des finances à Portalis, 9 pluviôse XII (30 janv. 1804) AEG, CVII, j. 3.

(4) *Ibid*, CVII, j. 27.

(5) Il faut mentionner notamment les subsides donnés par les conseils généraux des départements de l'Escaut et de la Lys. AEG, CVII, j 11 et 12.

Digitized by Google

Cette restitution fut ordonnée par un décret impérial, daté du camp de Finckenstein, le 23 avril 1807 : « Les biens non aliénés et les rentes non transférées, qui proviennent des anciens séminaires de Gand, Bruges et Ypres, sont rendus à leur destination ». La restitution se bornait, quant aux rentes, à celles qui étaient « libres entre les mains du domaine » (1).

Vers la même époque Napoléon, qui aimait à se comparer à Constantin et à Charlemagne et tranchait volontiers de « l'évêque du dehors », prit une mesure destinée, dans son esprit, à l'entourer de l'auréole d'insigne bienfaiteur du clergé. Voici comment Portalis annonce à Mgr de Broglie ce qu'il appelle « un grand acte de munificence » : « A peine de retour dans ses états, Sa Majesté ordonne à son ministre des cultes de lui faire connaître la situation, les ressources et les besoins du clergé de son empire. L'état des succursales et celui des séminaires diocésains lui sont présentés ; elle compare le nombre des succursales salariées par son trésor public, avec les besoins religieux de ses sujets, et, le même jour, elle porte définitivement ce nombre de vingt-quatre mille à trente mille ; elle fonde deux mille quatre cents bourses et demi-bourses, pour assurer aux pasteurs de ces églisess des successeurs qui imitent leur zèle et qui, par leur zèle et l'instruction qu'ils auront reçue, méritent également la confiance de ses peuples. Voilà les premiers fruits de la paix » (2).

Le séminaire de Gand reçut, comme part de ces largesses, 25 bourses entières d'un import de cinq cents francs et 50 demi-bourses de deux cent cinquante francs. Ces bourses devaient être réparties, d'après les indications données par les supérieurs, entre les étudiants qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. Le gouvernement songea aussi à enrichir la bibliothèque du séminaire : le 4 septembre 1808, le ministre des cultes invita l'évêque à lui faire connaître la situation de cette bibliothèque ; il lui transmettait en même temps la liste des différents dépôts littéraires, « dans lesquels il serait possible de choisir d'autres livres propres aux études ecclésiastiques » (3).

La pénurie de prêtres dont souffrait le diocèse força l'évêque à

(1) AEG, CVII, j. 28 En exécution de ce décret, le préfet de l'Escaut, par un arrêté du 25 novembre 1807, envoya le séminaire en possession de ce qui restait des anciens biens, soit d'environ 28 hectares de terres et de bois. AEG, CVII, j 28. Ces propriétés ne produisaient pas un revenu supérieur à 2000 francs. Lettre du receveur du séminaire, 8 juin 1812 ; *ibid.*, CVII, j. 33.

(2) Lettre du 17 octobre 1807 ; *ibid.*, CVII, j 33.

(3) AEG, CVII. k 6.

Digitized by Google

réduire autant que possible le corps professoral. Le réglement donné au séminaire lors de son rétablissement portait : « Il y aura trois professeurs, nommés par l'évêque, comme le supérieur et le directeur. Un d'entre eux expliquera l'Écriture Sainte, les deux autres la théologie. Un de ces deux enseignera aux commençans les premiers principes de philosophie. Les supérieur et directeur seront chargés de l'explication du rituel et du reste de la liturgie » (1). Dès le début, les titulaires de ces trois chaires furent Aug. Ryckewaert (2) et les deux frères De Volder (3). Le premier avait dans ses attributions la théologie et la philosophie ; Joseph De Volder, l'Écriture Sainte ; François De Volder, la théologie. La charge de directeur fut confiée à Charles Van den Driessche (4).

Pour mieux assurer le recrutement de son clergé, comme aussi dans une haute pensée d'éducation, Mgr Fallot de Beaumont songea immédiatement après l'érection du séminaire, à doter sa ville épiscopale d'un collège ou « école secondaire ». La loi du 11 prairial an XII (1er mai 1802) sur l'instruction publique, tout en prévoyant

(1) AEG, CVII, j 27. Pour la distribution des cours, cfr *ibid.*, j 23.

(2) Augustin Ryckewaert, né à Poperinghe en 1771, devint prêtre en 1797, et s'occupa avec beaucoup de dévouement, durant les années de persécution, du ministère des âmes, dans l'ancien diocèse d'Ypres. Après le concordat, il fut nommé vicaire et, en 1804, professeur au séminaire de Gand. Il joua un rôle des plus actifs dans la résistance qu'opposa le clergé flamand à l'évêque intrus, nommé par Napoléon, en 1813, au siège de Gand. En 1815 et 1816, il fut chargé par Mgr de Broglie d'aller exposer au Saint-Père la situation dans laquelle se trouvait le diocèse. En 1820, il fut nommé vicaire général de son évêque, exilé à Paris. Il fut président du séminaire de Gand, de 1829 à 1836, année de sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages importants. Cfr [H. Bracq], dans le *Journal historique et littéraire* publié par Kersten, t. III, p. 116-124.

(3) Joseph De Volder, né à Gand en 1770, étudia la philosophie à Douai et la théologie à Louvain. Il avait déjà été professeur de théologie au séminaire, avant la période révolutionnaire et donna des leçons au nouveau séminaire, établi provisoirement au *Riche-Hôpital*. Mgr Fallot de Beaumont le choisit pour secrétaire en 1802 et le nomma professeur d'Écriture Sainte en 1805. Lors des persécutions de 1813, il fut arrêté et envoyé en France, où il subit la captivité successivement à la prison de Sainte-Pélagie à Paris, à celle de Pierre-Châtel et à Bourges. Mgr de Broglie lui confia dans la suite différentes fonctions. Il mourut en 1820. Cfr H. Bracq, *Leven van Zijne Hoogheid M. de Broglie*, p. 233. Gand, 1844.

François Liévin De Volder, frère du précédent, né à Gand en 1771, fit ses études à l'université de Louvain et y enseigna la philosophie. Il fut nommé professeur au séminaire de Gand en 1803, et partagea en 1813 la captivité et les épreuves de son frère. Il mourut en 1833. H. Bracq, *o. c.*, p. 234.

(4) Charles Van den Driessche, né à Oostacker en 1770, ne put recevoir la prêtrise qu'en 1804, les troubles de la période révolutionnaire ayant interrompu son éducation cléricale. Nommé en 1805 directeur du séminaire, il conserva ce poste jusqu'en 1833, année de sa mort. H. Bracq, *o. c.*, p. 241.

Digitized by Google

Cette restitution fut ordonnée par un décret impérial, daté du camp de Finckenstein, le 23 avril 1807 : « Les biens non aliénés et les rentes non transférées, qui proviennent des anciens séminaires de Gand, Bruges et Ypres, sont rendus à leur destination ». La restitution se bornait, quant aux rentes, à celles qui étaient « libres entre les mains du domaine » (1).

Vers la même époque Napoléon, qui aimait à se comparer à Constantin et à Charlemagne et tranchait volontiers de « l'évêque du dehors », prit une mesure destinée, dans son esprit, à l'entourer de l'auréole d'insigne bienfaiteur du clergé. Voici comment Portalis annonce à Mgr de Broglie ce qu'il appelle « un grand acte de munificence » : « A peine de retour dans ses états, Sa Majesté ordonne à son ministre des cultes de lui faire connaître la situation, les ressources et les besoins du clergé de son empire. L'état des succursales et celui des séminaires diocésains lui sont présentés ; elle compare le nombre des succursales salariées par son trésor public, avec les besoins religieux de ses sujets, et, le même jour, elle porte définitivement ce nombre de vingt-quatre mille à trente mille ; elle fonde deux mille quatre cents bourses et demi-bourses, pour assurer aux pasteurs de ces églisess des successeurs qui imitent leur zèle et qui, par leur zèle et l'instruction qu'ils auront reçue, méritent également la confiance de ses peuples. Voilà les premiers fruits de la paix » (2).

Le séminaire de Gand reçut, comme part de ces largesses, 25 bourses entières d'un import de cinq cents francs et 50 demi-bourses de deux cent cinquante francs. Ces bourses devaient être réparties, d'après les indications données par les supérieurs, entre les étudiants qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. Le gouvernement songea aussi à enrichir la bibliothèque du séminaire : le 4 septembre 1808, le ministre des cultes invita l'évêque à lui faire connaître la situation de cette bibliothèque ; il lui transmettait en même temps la liste des différents dépôts littéraires, « dans lesquels il serait possible de choisir d'autres livres propres aux études ecclésiastiques » (3).

La pénurie de prêtres dont souffrait le diocèse força l'évêque à

(1) AEG, CVII, j. 28 En exécution de ce décret, le préfet de l'Escaut, par un arrêté du 25 novembre 1807, envoya le séminaire en possession de ce qui restait des anciens biens, soit d'environ 28 hectares de terres et de bois. AEG, CVII, j 28. Ces propriétés ne produisaient pas un revenu supérieur à 2000 francs. Lettre du receveur du séminaire, 8 juin 1812 ; *ibid.*, CVII, j. 33.

(2) Lettre du 17 octobre 1807 ; *ibid.*, CVII, j 33.

(3) AEG, CVII. k 6.

Digitized by Google

réduire autant que possible le corps professoral. Le réglement donné au séminaire lors de son rétablissement portait : « Il y aura trois professeurs, nommés par l'évêque, comme le supérieur et le directeur. Un d'entre eux expliquera l'Écriture Sainte, les deux autres la théologie. Un de ces deux enseignera aux commençans les premiers principes de philosophie. Les supérieur et directeur seront chargés de l'explication du rituel et du reste de la liturgie » (1). Dès le début, les titulaires de ces trois chaires furent Aug. Ryckewaert (2) et les deux frères De Volder (3). Le premier avait dans ses attributions la théologie et la philosophie ; Joseph De Volder, l'Écriture Sainte ; François De Volder, la théologie. La charge de directeur fut confiée à Charles Van den Driessche (4).

Pour mieux assurer le recrutement de son clergé, comme aussi dans une haute pensée d'éducation, Mgr Fallot de Beaumont songea immédiatement après l'érection du séminaire, à doter sa ville épiscopale d'un collège ou « école secondaire ». La loi du 11 prairial an XII (1er mai 1802) sur l'instruction publique, tout en prévoyant

(1) AEG, CVII, j 27. Pour la distribution des cours, cfr *ibid.*, j 23.

(2) Augustin Ryckewaert, né à Poperinghe en 1771, devint prêtre en 1797, et s'occupa avec beaucoup de dévouement, durant les années de persécution, du ministère des âmes, dans l'ancien diocèse d'Ypres. Après le concordat, il fut nommé vicaire et, en 1804, professeur au séminaire de Gand. Il joua un rôle des plus actifs dans la résistance qu'opposa le clergé flamand à l'évêque intrus, nommé par Napoléon, en 1813, au siège de Gand. En 1815 et 1816, il fut chargé par Mgr de Broglie d'aller exposer au Saint-Père la situation dans laquelle se trouvait le diocèse. En 1820, il fut nommé vicaire général de son évêque, exilé à Paris. Il fut président du séminaire de Gand, de 1829 à 1836, année de sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages importants. Cfr [H. Bracq], dans le *Journal historique et littéraire* publié par Kersten, t. III, p. 116-124.

(3) Joseph De Volder, né à Gand en 1770, étudia la philosophie à Douai et la théologie à Louvain. Il avait déja été professeur de théologie au séminaire, avant la période révolutionnaire et donna des leçons au nouveau séminaire, établi provisoirement au *Riche-Hôpital*. Mgr Fallot de Beaumont le choisit pour secrétaire en 1802 et le nomma professeur d'Écriture Sainte en 1805. Lors des persécutions de 1813, il fut arrêté et envoyé en France, où il subit la captivité successivement à la prison de Sainte-Pélagie à Paris, à celle de Pierre-Châtel et à Bourges. Mgr de Broglie lui confia dans la suite différentes fonctions. Il mourut en 1820. Cfr H. Bracq, *Leven van Zijne Hoogheid M. de Broglie*, p. 233. Gand, 1844.

François Liévin De Volder, frère du précédent, né à Gand en 1771, fit ses études à l'université de Louvain et y enseigna la philosophie. Il fut nommé professeur au séminaire de Gand en 1803, et partagea en 1813 la captivité et les épreuves de son frère. Il mourut en 1833. H. Bracq, *o. c.*, p. 234.

(4) Charles Van den Driessche, né à Oostacker en 1770, ne put recevoir la prêtrise qu'en 1804, les troubles de la période révolutionnaire ayant interrompu son éducation cléricale. Nommé en 1805 directeur du séminaire, il conserva ce poste jusqu'en 1835, année de sa mort. H. Bracq, *o. c.*, p. 241.

Digitized by Google

la création de lycées dépendant de l'État, permettait aux communes et aux particuliers d'ouvrir des écoles secondaires, moyennant l'autorisation du gouvernement. Cette autorisation s'accordait facilement, mais soumettait l'école à l'inspection du préfet (1).

Toutes les anciennes propriétés ecclésiastiques ayant été confisquées, force fut d'établir ce collège dans le grand séminaire. « Un collège, écrit Mgr Fallot, dans sa lettre au clergé du 23 décembre 1805, est établi dans le séminaire et donnera la facilité de faire les études propres à notre état » (2). Cette initiative fut favorablement appréciée, même par les membres de l'enseignement officiel. Van Hulthem, membre du tribunat et recteur de l'Académie de Bruxelles, exprimant à della Faille, maire de Gand, ses regrets de ne point voir de lycée établi dans cette ville, ajoute : « Dans cette nullité presque absolue d'instruction publique, on a quelque obligation à M. l'évêque d'avoir établi des écoles latines au séminaire qui, quoique insuffisantes, valent mieux que de n'avoir rien » (3).

Ce collège latin, placé sous la direction du président du séminaire, ne compta que trois professeurs, auxquels étaient confié l'enseignement des six classes d'humanités (4). Le nombre des élèves, tous externes, était de 104, en 1807 ; il resta à peu près stationnaire jusqu'en 1811 (5). Ce collège devait être supprimé en décembre 1811, à la suite du refus des supérieurs et des professeurs de s'affilier à l'université impériale (6).

Nous touchons ici une des questions qui, déjà plusieurs années

(1) P. Poullet, *o c.*, p. 893 et 897.

(2) *Recueil des mandements*, *l. c.*, p. 412.

(3) Lettre du 18 oct. 1806, publiée par H. Lammens, dans le *Messager des sciences historiques*, Gand, 1882, p. 317.

(4) En 1807 les professeurs étaient Bernard De Smet pour la rhétorique et la poésie, D. Annoqué pour la syntaxe et la grammaire, P. Serruus, un ancien religieux augustin, pour les deux figures. B. De Smet, qui fut plus tard supérieur des petits séminaires de Saint-Nicolas et de Sainte-Barbe, à Gand, était un poète latin et flamand de talent. Cfr la notice qui lui est consacrée par J. J. De Smet, dans la *Biographie nationale*.

En 1811, les noms d'Annoqué et de Serruus étaient remplacés par ceux de Sonneville et de Walraeve. C'étaient des jeunes gens qui joignaient à l'enseignement des humanités, l'étude de la théologie. AEG. CVII, j 79 et 80.

(5) AEG, CVII, j 28.

(6) « Le 6 décembre 1811, on reçut de M. Van Hulthem, recteur de l'Académie de Bruxelles, une lettre qui portait suppression de notre collège, ce qui devait se faire au reçu de la lettre. L'affaire a passé le 7 devant le conseil épiscopal qui a décidé qu'il fallait procéder à l'exécution de cet ordre. Les classes sont fermées le 7 déc. 1811, à 3 heures de relevée. » *Extrait d'un mémoire sur les événements de 1811*, conservé au séminaire de Gand.

Digitized by Google

avant l'éclat final, mirent la direction du séminaire de Gand aux prises avec le gouvernement impérial.

L'affiliation à l'université et l'adhésion aux doctrines gallicanes de 1682, furent les deux points sur lesquels le désaccord se manifesta, profond et irréductible, sans espoir de concessions ni de *modus vivendi*.

Le génie de Napoléon, habitué à une discipline toute militaire et épris d'unité et de domination, rêvait de modeler l'enseignement tout entier d'après une conception unitaire et étatiste, enlevant toute liberté d'action à l'initiative privée : tant la doctrine que l'administration devaient dépendre uniquement du pouvoir central, de manière à faire tout converger vers le but poursuivi par sa politique. « Il n'y aura pas d'état politique fixe, disait l'empereur au conseil d'État, s'il n'y a pas un corps enseignant avec des principes fixes » (1).

La loi du 10 mai 1806 eut pour objet de doter l'empire de ce corps enseignant avec des principes fixes. Cette loi déclarait dans son 1er article : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire ». Le décret organique du 17 mars 1808 consacrait en ces termes le monopole universitaire : « L'enseignement public, dans tout l'empire, est confié exclusivement à l'Université. Aucune école, aucun établissement d'instruction ne peut être formé hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef ». Lors de leur installation, les membres de l'Université sont obligés de « contracter par serment les obligations civiles... qui doivent les lier au corps enseignant » (2).

Au début, il n'apparut pas clairement jusqu'à quel point ces prescriptions, malgré la généralité de leurs termes, s'appliquaient aux petits et aux grands séminaires. Le décret du 17 mars 1808 établissait (article 3e) cette exception au monopole : « Néanmoins l'instruction dans les séminaires dépend des archevêques et des évêques, chacun dans son diocèse ». Si Mgr de Broglie, successeur de Mgr Fallot de Beaumont, conservait quelques inquiétudes au sujet des petits séminaires, il semblait complètement rassuré sur le sort de l'enseignement théologique. « Quant aux grands séminaires, écrivait-il, il est clair qu'ils ne font pas partie de l'Université » (3). Les événements devaient bientôt donner un cruel démenti à ces prévisions.

(1) Pélet de la Lozère, *Opinions de Napoléon*, p. 154.

(2) Poullet, *o. c.*, p. 905.

(3) Lettre à Fontanes, 30 oct. 1808. AEG., *Lettres autographes de Mgr de Broglie*, fol. 34.

Digitized by Google

Un nouveau décret, celui du 17 septembre 1808, vint réglementer différents points d'organisation, notamment celui de la rétribution annuelle à payer par tous les étudiants dépendant de l'Université. Cette rétribution était fixée au vingtième du prix de la pension payée pour chaque élève. Or il était stipulé que « les institutions, collèges, lycées et *séminaires* » en étaient redevables. Le masque était donc jeté ; il devenait évident que le gouvernement entendait réglementer aussi l'enseignement ecclésiastique.

Ausssitôt une violente opposition se manifesta dans les rangs du clergé flamand (1). Sans tarder, Mgr de Broglie se rendit à Paris, pour exposer la situation à Fontanes, grand-maître de l'Université et tâcher d'obtenir quelques adoucissements. Il n'épargna ni démarches, ni supplications ; il fit ressortir que, devant l'hostilité si prononcée des esprits en Flandre, vouloir établir l'Université serait du délire et que plus on heurterait de front l'opinion publique, plus elle s'affermirait » (2). Il semble que Fontanes et les autres hauts personnages que Mgr de Broglie implora, furent prodigues de paroles bienveillantes et de promesses destinées à calmer le prélat et à produire en Belgique un apaisement momentané. Un sursis à l'application de quelques-unes des mesures fut même accordée. Toutefois les écrits du grand-maître et les documents officiels témoignent de l'inflexibilité de la ligne de conduite voulue et imposée par l'empereur. Malgré ces protestations de bienveillance, Fontanes écrit bientôt à l'évêque, que « le vingtième doit être payé par tous les élèves de tous les établissemens, même des séminaires et des petits séminaires » (3).

Un décret du 9 avril 1809 défend d'accepter à l'avenir, en qualité d'étudiant en théologie, des élèves qui n'auraient pas obtenu le grade de bachelier dans la faculté des lettres ; ce décret proclame à nouveau : « qu'aucune école, sous quelque dénomination que ce puisse être, ne peut exister en France, si elle n'est régie par des membres de l'Université et soumise à ses règles ».

Les facultés de théologie sont expressément comprises parmi les « cinq ordres de facultés dont se compose l'Université impériale ». Le décret du 17 mars 1808 est formel à cet égard : « Il doit y avoir autant de facultés de théologie catholique que d'églises métropolitaines. Les professeurs seront nommés par l'empereur, sur la présentation de l'évêque ou de l'archevêque du chef-lieu d'académie ».

(1) Plusieurs manifestations de cet état d'esprit sont exposées dans le détail par De Schrevel, *Histoire du petit séminaire de Roulers*, p. 170-173 et 191-193. 1906.

(2) *Mémoires* de Mgr de Broglie, cités par De Schrevel, *o. c.*, p. 190.

(3) Lettres des 27 janvier 1809 et 13 juin 1810. AEG, CVII, k 10[1] et 10[19].

Digitized by Google

Le gouvenement impérial n'eut pas le temps de réaliser tous les points de ce programme, au moins dans les provinces belges. La faculté métropolitaine de théologie n'y fut jamais établie. L'abbé de Pradt, nommé par Napoléon à l'archevêché de Malines, invita Mgr de Broglie à présenter ses candidats aux chaires de théologie ; la seule suite donnée à cette invitation fut une fin de non-recevoir catégorique, basée sur l'incompétence du pouvoir civil, en la matière et sur le défaut de juridiction chez celui qui s'en faisait l'entremetteur (1).

(1) AEG, CVII, k 10[17-18]. Nous croyons intéressant, vu la personnalité des auteurs de cette correspondance, de la publier ici en entier. De Pradt écrivit à de Broglie une lettre datée de Malines, le 9 août 1809 : « Monseigneur, Son Exc. le Grand-Maître et le Conseil de l'Université impériale étant de plus en plus occupés de son organisation, et l'époque de l'établissement de la faculté de Théologie dans chaque métropole ne pouvant être éloignée, je m'empresse d'appeler vos propres lumières, pour me faire trouver les moyens les plus propres à rendre le choix des professeurs de Théologie digne des fonctions qu'ils auront à remplir, et qui doivent essentiellement intéresser la Religion et l'Église. Vous savez, Monseigneur, que, conformément au décret impérial, chaque archevêque doit présenter une liste triple, pour chacune des quatre chaires de Théologie, savoir de dogme, de morale, d'histoire ecclésiastique et d'Écriture sainte ; comme cette faculté de Théologie doit autant appartenir aux évêchés suffragans qu'à la métropole, je désire, Monseigneur, que vous concouriez avec moi à la formation de la liste triple que je dois présenter à Son Exc. le Grand-Maître, en m'indiquant quelques sujets de votre diocèse que vous croirez les plus dignes de votre confiance et de la mienne, capables de diminuer, et même de détruire avec le tems les injustes préventions qui paroissent exister dans la pluspart des diocèses de l'ancienne Belgique contre l'université impériale.

» Il faut aussi que les aspirans soient dans la ferme résolution de se conformer aux dispositions de l'édit de 1682, relatif aux quatre articles du clergé de France, les professeurs devant en prendre l'engagement formel et littéral, avant d'entrer en fonctions. Le traitement de chaque professeur sera de 3000 francs ; celui du doyen, plus avantageux encore. Dans la liste des ecclésiastiques que vous voudrez bien me faire passer le plus tôt possible, je vous prie de ne pas oublier les noms, prénoms, l'âge, le grade, les talens et les qualités de chacun d'eux. Je souhaite, Monseigneur que dans cette lettre, qui a pour objet le plus grand bien de l'Église, et par conséquent de votre diocèse, vous y trouviez en même tems un témoignage sincère de mon entière confiance en vous, et des sentiments de considération et de respect avec lesquels...

† Dom., *arch. de Malines.* »

Mgr de Broglie fit à cette lettre la réponse suivante, datée de Gand, le 14 août 1809 :

« Monseigneur, je répondrai à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par le même sentiment de confiance que vous m'assurez vous l'avoir dictée.

» Aux termes des décrets sur l'Université, c'est au métropolitain et non aux évêques suffragans, à présenter la liste pour les chaires de Théologie dans l'Université. Outre que la loi y est formelle, cela m'a été ainsi décidé à Paris, l'hiver dernier, par plusieurs membres du Conseil de l'Université. Je ne peux donc, ni ne dois m'immiscer dans une présentation qui m'est absolument étrangère, n'étant pas métropolitain.

» Quand bien même, je pourrois ou je devrois coopérer à la présentation de ces professeurs de Théologie, il me seroit encore nécessaire de savoir, Monseigneur, si j'ai le bonheur de vous avoir pour métropolitain. Ce n'est qu'en cette qualité, au texte des décrets sur l'Université, que vous devez présenter la liste triple pour les chaires de

Digitized by Google

Jamais le serment de fidélité ni l'affiliation à l'Université ne furent obtenus des supérieurs et professeurs des grands séminaires.

Quant à l'obligation pour les étudiants en théologie de justifier de l'obtention préalable du titre de bachelier ès-lettres, Mgr de Broglie demanda et obtint qu'il fût sursis à l'exécution de cette mesure jusqu'en 1815 (1).

Il ne fut pas aussi heureux dans la question du paiement de la rétribution dite du *vingtième*. Dans le courant de 1810, de nouvelles instructions furent envoyées pour insister sur ce point, et notamment pour l'appliquer non seulement aux élèves du collège établi au séminaire, mais aussi à ceux du séminaire même (2). Mgr de Broglie fit, en juillet 1810, un voyage à Paris, dans le but d'obtenir de nouveaux sursis. Apparemment il fut, cette fois encore, accueilli avec des protestations de tolérance et renvoyé avec de belles promesses (3).

Toutefois le résultat final n'y fut nullement conforme. Nous constatons que, dès le mois de janvier 1811, le vingtième dut être acquitté pour les étudiants en théologie du séminaire (4).

Théologie. Il est notoire que, si les bulles de Malines sont arrivées à Paris, elles ont été de nouveau adressées à Rome. Jusqu'à ce que je sache si vous les avez reçues depuis, je ne puis, sans faire une école, vous reconnoître pour mon métropolitain et vous-même, Monseigneur, quand vous avés officié à Malines, vous l'avez fait *more episcopali;* vous n'avez point donné la bénédiction archiépiscopale, et comme archevêque du diocèse ; vous avez fait l'ordination et donné la confirmation *potestate delegata ;* vous avés enfin déclaré au chapitre de Malines que vous n'exerciés aucune juridiction, qu'après le retour des bulles envoyées à Rome.

» La lettre que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire, me porte à croire que ces bulles vous doivent être parvenues, puisque vous m'écrivez, comme de métropolitain à suffragant. Ce seroit une bien agréable nouvelle que de m'apprendre la fin de cette affaire. J'espère, s'il en est ainsi, que vous voudrés bien nous en faire part. Agréez, je vous prie, l'assurance sincere de mon entière confiance en vous, et des sentiments de considération et de respect avec lesquels...

† MAURICE, évêque de Gand. »

(1) Lettre de de Broglie à Fontanes, 24 avril 1809, et réponse de Fontanes, 20 mai 1809. AEG, CVII, k $10^{6 \text{ et } 7}$.

(2) AEG, CVII, k $10^{19 \text{ et } 21}$.

(3) Lettre de de Broglie à ses vicaires généraux. Paris, 4 juillet 1810 ; publiée par DE SCHREVEL, *o. c.*, p. 212-215.

(4) A partir de cette date, les délégués de l'université donnèrent trimestriellement quittance à l'autorité diocésaine du paiement d'une somme de 50 francs, quote-part du séminaire de Gand, dans l'acquittement du *vingtième*. AEG. CVII, k 10^{27-30}. Il faut donc corriger d'après ces données certaines, ce qu'affirme la *Notice historique sur Mgr de Broglie*, placée en tête du *Recueil de ses mandements*, p. XVI. Gand, 1843 : « L'évêque paya de ses deniers pour la rétribution universitaire, c'est-à-dire pour le vingtième de la pension des élèves, la somme de 2000 francs par an, et obtint ainsi sans autre concession, que ses collèges ne fussent point inquiétés ». Cfr DE SCHREVEL, *o. c.*, p. 219.

Digitized by Google

Le refus d'affiliation à l'Université entraîna la chute du collège d'humanités établi au séminaire. Un questionnaire avait été envoyé, vers la même époque, à tous les chefs de collèges et écoles secondaires. Le gouvernement, qui voulait savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'affiliation, y demandait, entre autres questions : « Le chef a-t-il du grand-maître (de l'université) une licence ou un diplôme, pour tenir cet établissement ? » M. Van Hemme, supérieur du collège en même temps que président du séminaire, fit cette brève réponse plus remarquable d'ailleurs par son énergie que par l'élégance du style : « Point de licence, ni de diplôme, reçus du grand-maître. N'en pas envoyer, autrement l'établissement croulera par le retrait des élèves par leurs parens » (1).

En imposant l'adhésion aux principes gallicans de 1682, le gouvernement français violentait d'une nouvelle manière les consciences des prêtres belges.

Déjà les articles organiques (art. 24e) avaient fait aux professeurs de séminaire une obligation de souscrire à ces doctrines et de les enseigner ; ordre était donné aux évêques de notifier cette souscription au ministre des cultes, par une expédition en forme.

A l'ancienne université de Louvain, les doctrines favorables à l'autorité pontificale avaient toujours été en honneur. C'eût été mal connaître les professeurs formés à cette école, que d'espérer en trouver beaucoup capables de se rallier à la vieille erreur gallicane.

Déjà Mgr Fallot de Beaumont avait entrevu les difficultés de la situation ; il se garda de poursuivre l'exécution du 24e article organique. Il ne semble pas, d'autre part, que personnellement il fût bien opposé à la doctrine de l'édit de 1682. C'est ce qui ressort d'un écrit dans lequel, s'adressant au Souverain Pontife, au moment de la restauration du séminaire, il lui expose à la fois l'attachement de tout le clergé belge aux doctrines traditionnelles de l'université de Louvain et les ordres formels du gouvernement impérial. Il craint de ne point trouver de professeurs qui consentent à la souscription imposée ; il demande en conséquence au pape de lui donner le moyen de tranquilliser leur conscience, ou même d'autoriser la déclaration, pour éviter la destruction des séminaires et de la religion en Belgique (2).

Après que Napoléon eut, en 1808, fait occuper Rome par ses troupes, il crut le moment venu de réduire le pape au rôle de

(1) AEG, CVII, j 79 et 80.

(2) AEG, CVII, k 3e. Les archives de l'évêché ne possèdent pas de réponse du Saint-Père.

Digitized by Google

simple instrument, dans la réalisation de son plan de domination universelle. Il importait éminemment à cette fin d'accréditer dans le clergé et parmi les fidèles l'orgueilleuse doctrine, par laquelle les légistes gallicans prétendaient non seulement proclamer la suprématie des rois dans les matières temporelles et mixtes, mais encore dénier au pape le droit d'intervenir souverainement dans les affaires spirituelles, du moment qu'elles étaient applicables à l'intérieur du royaume.

Ces sentiments se reflètent dans une lettre adressée par Bigot à de Broglie, le 4 mars 1808. Le ministre avoue ne pas comprendre les répugnances du clergé flamand. « La déclaration de 1682, écrit-il, est consacrée par plus d'un siècle d'enseignement, par l'approbation des membres les plus éclairés du clergé français et par l'adhésion de tous les prélats et de tous les ecclésiastiques qui composent ce clergé. D'ailleurs, la disposition de la loi du 18 germinal an X est formelle à cet égard.

» Son exécution est du plus grand intérêt pour l'unification de la doctrine et de l'enseignement ecclésiastiques, elle est du plus grand intérêt pour le rapport politique. Sa Majesté tient à ce que son exécution soit universelle dans son empire. Une exception pour le diocèse de Gand entraînerait des inconvéniens bien supérieurs aux difficultés que vous appréhendez. Le clergé dont on a le plus grand besoin de s'assurer, formerait donc à jamais un clergé à part, hors de la main du gouvernement, hors du sein de l'Église gallicane, professant, dans le même empire, une doctrine particulière. L'idée d'un tel disparate ne peut se concevoir... Vous trouverez en cette matière une occasion de prouver votre zèle pour le service de Sa Majesté.

» La nomination aux bourses et les autres bienfaits de Sa Majesté en faveur des séminaires diocésains sont attachés à ce résultat » (1).

Le décret du 17 mars 1808, organique de l'université impériale, répétait la même injonction : « Tous les professeurs de théologie sont tenus à se conformer aux dispositions de l'édit de 1682 ».

Devant cette insistance, il était impossible de continuer à garder une attitude purement passive. Mgr de Broglie voulut, semble-t-il, tenter un effort pour obtenir une solution qui, sans heurter de front l'orthodoxie, pût satisfaire momentanément le gouvernement. Nous en trouvons la trace dans une correspondance échangée entre un des frères De Volder, professeur au séminaire, et le docteur Van de Velde, ancien professeur et recteur de l'université de Louvain, qui

(1) AEG, CVII.

Digitized by Google

vivait retiré dans sa famille à Beveren (Waes). « Nous n'admettons pas, dit De Volder, et ne pouvons donc pas enseigner la doctrine de 1682.

Mais ne pourrions-nous pas recourir à une formule mitoyenne? »

Et voici la formule proposée : « Nous... soussignés, professeurs de théologie et d'Écriture Sainte au séminaire épiscopal de Gand, nous soumettons à y traiter et expliquer la doctrine contenue dans la déclaration du clergé de France de 1682 ».

Les frères De Volder souscrivirent de fait cette formule, avant la réception de la réponse du docteur Van de Velde. Celui-ci envoya à l'évêché un mémoire fort documenté, dans lequel il rappelait, avec son érudition habituelle, les condamnations des souverains pontifes, l'opposition séculaire du clergé belge et spécialement de l'université de Louvain, enfin les protestations des membres les plus éclairés du clergé français lui-même.

La cause était entendue. MM. De Volder renoncèrent courageusement à toute attitude qui pût prêter à la moindre équivoque. Ils prièrent l'évêque d'accepter leur rétractation pure et simple ; l'évêque y consentit et s'engagea à porter cette rétractation à la connaissance du gouvernement. « Nous remplissons ainsi un devoir de conscience, déclarèrent les frères De Volder, et nous empêchons qu'on puisse se prévaloir de notre exemple pour entraîner certains de nos confrères » (lettre du 18 août (1808) (1).

Pendant deux ans, le ministre des cultes fit trêve à ses réclamations. Entretemps Napoléon poursuivait méthodiquement l'exécution de ses projets : il entendait asservir l'Église et la faire concourir à la réalisation de son système politique. Le 17 février 1810 il publia un sénatus-consulte dont le titre I proclamait, comme un fait accompli, « la réunion des États de Rome à l'empire », et dont le titre II énonçait cet orgueilleux axiome : « De l'indépendance du trône impérial de toute autorité sur la terre ».

Le 25 février paraissait un décret qui élevait au rang de « loi générale de l'empire, l'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentimens touchant la puissance ecclésiastique, donné au mois de mars 1682, et enregistré au parlement le 23 des dits mois et an » (2).

Le *Bulletin des lois* insérait *in extenso* cette longue dissertation théologique, qui semblait passablement démodée parmi tant de dispositions inspirées par le principe de l'indifférence de l'État à l'égard des cultes.

(1) Cette correspondance est conservée aux AEG, CVII, k 6bis.
(2) *Pasinomie*, t. XV, p. 27.

Digitized by Google

L'édit de Louis XIV contenait cette disposition particulièrement redoutable : « Ordonnons que ceux qui seront choisis pour enseigner la théologie dans tous les collèges de chaque université... souscriront la dite déclaration aux greffes des facultés de théologie ; qu'ils se soumettront à enseigner la doctrine qui y est expliquée ; et que les syndics des facultés de théologie présenteront aux ordinaires des lieux et à nos procureurs généraux des copies des dites soumissions, signées par les greffiers des dites facultés ».

Pourvu de cette nouvelle arme, le ministre des cultes allait se mettre en campagne sans tarder ; il aura vite fait d'adapter à la situation présente les expressions surannées et certains recours à des institutions abolies.

Son premier avertissement est fort laconique ; il semble signifier que l'évêque n'a plus qu'à s'incliner devant la loi : « Monsieur l'évêque, je vous adresse deux exemplaires du décret du 25 du mois dernier... Vous voudrez bien remettre un des deux exemplaires au directeur de votre séminaire, faire inscrire le décret, l'édit et la déclaration du clergé sur le registre de votre secrétariat et sur celui du séminaire, me transmettre avis de la réception et de l'exécution que vous aurez donnée à ce décret » (1).

Mgr de Broglie répondit non moins laconiquement : « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai fait inscrire l'édit de 1682 et la déclaration du clergé, sur le registre de mon secrétariat et sur celui du séminaire. Je m'empresse de vous transmettre avis de la réception de ces pièces de votre part, et de l'usage que j'en ai fait » (2).

Sous la sécheresse de ces expressions, se dissimulait en somme une fin de non-recevoir. Bigot ne s'y méprit pas. Le 24 avril 1810, il envoya au prélat une mise en demeure catégorique et longuement développée. Il y dit notamment : « Vos sentimens connus... sont une garantie que vous employerez votre autorité pour faire enseigner dans l'étendue de votre diocèse la doctrine contenue dans la déclation de 1682. Il est dans l'ordre de l'administration que le gouvernement ait la certitude que vos ordres, à cet égard, auront été exécutés. Je vous demande de vous faire transmettre une copie des écrits que les professeurs dicteront. La loi exigeant que ces écrits soient adressés aux procureurs généraux, lorsque ceux-ci le requerront, il devient encore plus nécessaire que le ministre des cultes soit, sur cette partie de l'enseignement, tenu au courant par les évêques...

(1) Lettre du 2 mars 1810. AEG, CVII, k 3².
(2) Lettre du 24 mars 1810. AEC, CVII, k 3⁴.

Digitized by Google

Dans les circonstances actuelles, toute fausse idée que la malveillance aurait cherché ou chercherait à répandre, doit être promptement dissipée ou prévenue. Ainsi vos professeurs pourront, à l'avenir, faire à telle ou telle époque du cours des études cette exposition de doctrine ; mais il faut que, pour cette fois-ci, ce devoir soit rempli dans le cours même de la présente année... Je rendrai compte successivement à Sa Majesté du zèle que vous aurez mis à faire exécuter ses intentions » (1).

Il est probable que l'évêque laissa cette lettre sans réponse. Ce silence recevait des circonstances où il se produisait une éloquente signification. Il y eut à ce sujet des échanges de vues entre les chefs du diocèse de Gand et ceux d'autres diocèses belges. Un avis envoyé de l'évêché de Gand, en réponse à une consultation émanée de Malines nous éclaire sur les dispositions intimes de Mgr de Broglie. « Le prélat, y est-il dit, ne parle et ne parlera probablement pas aux professeurs de la lettre du ministre. La proposition n'aurait pas de résultat heureux. Comme chez vous, nos élèves en théologie sont opposés à cette doctrine. Le pouvoir civil, dit-on, ne peut pas prescrire une doctrine à enseigner, sans empiéter sur les droits de l'Église. Et notre prélat semble goûter assez cette raison » (2).

Le gouvernement ne jugea pas à propos de recourir immédiatement à des représailles. Mais il garda de cette attitude, presque factieuse à ses yeux, un profond ressentiment, qui n'attendit qu'une occasion pour se manifester avec éclat. Entretemps, dans les correspondances officielles, le séminaire de Gand est affligé des épithètes les plus dures.

Les préfets le représentent comme « un foyer de superstition et de rébellion » ; à leurs yeux, « il est ce qu'il y a de plus mauvais dans le diocèse ». Le préfet d'Houdetot en particulier dénonce « le fanatisme des professeurs qui, à l'abri de l'espèce d'inviolabilité qui entoure ces établissemens, corrompent leurs élèves et leur prêchent l'ultramontanisme » (3). Il suggère au ministre de la police de « fermer les petits collèges comme le grand séminaire, car c'est là que s'entretient et se perpétue la doctrine qui rendra toujours notre clergé étranger au gouvernement et le plus souvent son

(1) AEG, CVIII, k 3[3].

(2) AEG, CVII, k 3[5]. Cet écrit, non signé, émane vraisemblablement du secrétaire de l'évêché, B. Van Schauwenberghe, qui intervint activement dans cette affaire. Cfr J. J. De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle*, 2e éd., p. 458. Gand, 1849.

(3) Lettre au ministre des cultes, 6 déc. 1811. Arch. nat., AF iv, 1048. Les rapports trimestriels au ministre de l'intérieur sont dans le même style; *ibid.*, F[7] 8378.

Digitized by Google

ennemi » (1). Il s'oublie jusqu'à employer des expressions grossières, imitées du langage soldatesque que se permettait parfois le chef de l'empire (2). En lisant ces appréciations et ces excitations, on est moins étonné des mesures extrêmes — fermeture du séminaire; enrôlement des élèves dans les armées, — que le gouvernement impérial fut progressivement amené à prendre et qui, en Belgique surtout, pèsent si lourdement sur sa mémoire.

Gand. F. Claeys-Bouuaert.

(1) Lettre au comte Réal, 20 juillet 1912 ; *ibid.*, F⁷ 8060.

(2) « Exaltation furieuse ; ignorance crasse ; pépinière de prêtres fanatiques et absurdes. » d'Houdetot à Réal, 24 mars 1812, *ibid.*

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

F. Prat, S. J. *La théologie de saint Paul.* T. II. (Bibliothèque de théologie historique.) Paris, Beauchesne, 1912. In-8, VIII-579 p. F. 7,50.

Le second volume de « La théologie de saint Paul » est divisé en six livres. Le livre premier, consacré au paulinisme, passe en revue les conceptions, modernes du paulinisme et en recherche ensuite la véritable notion. Cette étude permet à l'auteur de mettre en relief l'idée-mère de la théologie de saint Paul et d'en établir les divisions. Le livre deuxième raconte la préhistoire de la rédemption, du côté de l'humanité dont il décrit l'état sans le Christ, et du côté de Dieu dont il expose les desseins miséricordieux, le plan rédempteur et les préparations providentielles. Dans le livre troisième, l'auteur s'attache à la personne du Rédempteur qu'il examine dans sa préexistence et dans son humanité. Avec le livre quatrième, nous abordons l'œuvre même de la rédemption : la mission rédemptrice, la mort rédemptrice et la valeur sotériologique de la résurrection du Christ, les effets immédiats de la rédemption, c'est-à-dire la réconciliation opérée et les ennemis vaincus. Les canaux de la rédemption, tel est l'objet du cinquième livre, et ces canaux ne sont autres que la foi, les sacrements, l'Église. Enfin, le sixième livre étudie les fruits de la rédemption : la vie chrétienne et les fins dernières.

Après un index des notes détachées, au nombre de vingt-cinq, et une table spéciale des matières du second volume, le P. Prat nous donne quatre tables générales, communes aux deux volumes. La première est un sommaire analytique de la théologie de saint Paul, où l'auteur s'est efforcé de concilier les divisions usuelles de la dogmatique avec le point de vue de l'Apôtre ; la seconde contient des listes bibliographiques, la troisième les passages de saint Paul commentés ou discutés, la quatrième, un certain nombre de termes examinés au point de vue sémantique, syntactique ou morphologique.

Cette sèche nomenclature de chapitres fait déja pressentir toute la richesse du second volume. On se sent immédiatement en présence d'un ouvrage complet, où tous les aspects du problème sont envisagés, où rien d'important n'est laissé dans l'ombre, où tout est disposé avec ordre et méthode, suivant un plan logiquement combiné. Mais seule

Digitized by Google

une étude attentive et détaillée permet d'évaluer les trésors accumulés dans ces pages. Quelle quantité prodigieuse de matériaux sont entrés dans cette superbe construction ! Et quelle somme prodigieuse de travail, leur utilisation suppose ! A vrai dire, les deux volumes du P. Prat constituent à eux seuls une histoire, un commentaire et une théologie des épitres de saint Paul. Si, en tant qu'introduction et commentaire, ils sont naturellement dépassés par les travaux spéciaux, en tant que théologie, ils l'emportent certainement sur toutes les études existantes, non seulement chez les catholiques qui n'en comptent guère, mais aussi chez les non-catholiques habitués depuis longtemps aux systématisations de ce genre. Les synthèses les plus récentes de Bovon, de Sabatier, de Pfleiderer, de Beyschlag, de Weiss, de Stevens, de Holtzmann, de Schlatter, de Feine, de Weinel ne pourront dispenser le critique protestant ou rationaliste de consulter la théologie de saint Paul de Prat. Toutes les brillantes qualités que nous avons signalées à propos du premier volume (RHE, 15 janvier 1909, t. X, p. 81 ss.), se retrouvent dans le second : le charme du style, la clarté de l'exposition, la finesse d'analyse jointe à la puissance de synthèse, l'art de concentrer dans des notes détachées, de véritables monographies. Ces notes, nous dit l'auteur dans son *Avant-propos*, où sont traités un peu plus à fond quelques points d'exégèse et où certaines opinions nouvelles sont examinées et discutées, font partie intégrante de l'ouvrage, comme les documents et les pièces justificatives entrent dans la trame d'un livre d'histoire. Qui les négligerait n'aurait de l'ensemble qu'une idée superficielle et inexacte. Les notes sur la catéchèse apostolique, le royaume de Satan, les éléments du monde, les textes christologiques, la kénose, la rédemption nous ont paru particulièrement instructives. Un des grands mérites du P. Prat sera sans contredit aussi celui d'avoir mis mieux en lumière que les théologiens de saint Paul qui l'ont précédé, la personne du Christ et d'avoir montré comment toutes les théories de la rédemption sont incomplètes et insuffisantes, aussi longtemps qu'elles ne s'appuient pas sur le grand principe de la solidarité du Christ avec l'humanité.

L'œuvre que nous examinons est-elle donc parfaite ? L'affirmer serait s'exposer à un démenti de la part de l'auteur lui-même, qui ne présage que pour un avenir assez rapproché « une théologie de saint Paul, sinon définitive, digne au moins du Docteur des Gentils ». Qu'il nous soit donc permis de formuler les quelques desiderata notés au cours de la lecture.

Les appréhensions que nous avions émises en rendant compte du premier volume étaient justifiées. La seconde partie ne nous montre pas plus que la première, s'il y a évolution dans la théologie de saint Paul, si sa conception a varié touchant un point donné, si l'axe du système s'est déplacé. Admettons qu'il n'y ait pas d'évolution proprement dite, que Paul, dès le moment de sa conversion, ait été en possession des idées maitresses de sa théologie ; toujours est-il qu'il a pu, au

Digitized by Google

cours de sa carrière, perfectionner ces idées et les poursuivre dans leurs conséquences. Or, l'exposé du P. Prat ne nous fait pas assister à ces développements. Non seulement il utilise indifféremment toutes les épîtres, ce qui est son droit, mais il invoque leur témoignage sans tenir compte de leur ordre chronologique, et ne se fait pas faute d'amorcer une dissertation par un texte des Pastorales. En suivant ce procédé, l'auteur n'a pas été amené à prendre *directement* position vis-à vis d'une thèse chère aux théologiens libéraux, la thèse des antinomies dans saint Paul, ou du double courant qui traverserait toute sa théologie, à commencer par sa notion de Dieu pour finir par celle du salut. Ce double courant prendrait sa source dans les antécédents mêmes de l'Apôtre et dans sa formation à la fois judaïque et hellénique. Sans doute, Prat parle de ce dualisme (par exemple, à propos de la justification, p. 353), on peut même dire qu'il le réfute par sa façon d'exposer la théologie de saint Paul, mais il nous semble que dans un travail de ce genre, il aurait dû l'envisager plus directement et plus complètement. On prétend en effet le retrouver dans la conception de Dieu où la colère qui punit le péché est en conflit avec la miséricorde qui prend l'initiative du salut, dans la conception du péché et de la mort présentes tantôt comme suite historique du péché d'Adam, tantôt comme conséquence de la constitution même de l'homme, dans l'explication du rôle de la loi, de la nature de la rédemption, de la justification, de la foi, de la présence de l'Esprit en nous, de la raison d'être de la résurrection et du jugement.

Nous disions encore à propos du premier volume, qu'on ne reconnait pas bien le principe directeur qui a présidé au choix des matériaux, que certaines discussions théologiques auraient pu sans inconvénient être réservées au second volume. De fait, il était difficile de faire exactement le départ entre les deux parties. Elles forment un tout, et l'on ne peut guère les utiliser séparément, au risque de relire à peu près deux fois la même chose. L'auteur devait nécessairement revenir dans son exposé systématique sur bien des points traités déjà dans la première partie : le péché, la loi, la foi, la prédestination, etc. Il en sera de même des notes détachées. On trouvera dans le premier volume une note sur l'eschatologie de Paul et l'exégèse, et dans le second, une note sur trois points d'eschatologie judaïque ; d'un côté, une note sur l'expiation, la propitiation, la rédemption, de l'autre, un aperçu historique sur la rédemption ; ici, une dissertation sur le péché d'Adam et ses suites, là un excursus sur le royaume de Satan ; de part et d'autre, une note sur la foi protestante. Ces développements gagneraient évidemment à être fusionnés. L'auteur l'a bien senti, puisqu'il nous donne à la fin du second volume un sommaire analytique et systématique des deux parties. Il y aurait d'ailleurs mauvais gré à lui reprocher d'être revenu sur des points déjà traités pour nous faire part de précisions nouvelles, de constatations intéressantes que des études ultérieures l'ont amené à faire. Même pour certaines questions, comme

Digitized by Google

celles du règne du péché et du rôle de la loi, ce double examen ne suffit pas encore à dissiper, *au point de vue purement critique*, toutes nos hésitations. L'auteur s'occupe du règne du péché dans le premier volume, à propos de l'épître aux Romains, p. 295-307, et d'une façon plus générale dans le second volume p. 79-95. L'enseignement de l'Apôtre touchant l'origine du péché et de la mort se résume ainsi : le péché dérive d'Adam ; la mort dérive du péché. Or, touchant ces deux points, nous n'avons pas trouvé de réfutation suffisante des systèmes protestants ; celle que nous donne le t. II, p. 82-83, est catégorique dans la forme, mais incomplète pour le fond. Il eût fallu prendre directement position vis-à-vis de cette exégèse familière aux protestants : La puissance du péché introduite dans le monde par la faute d'Adam, se propage par génération, s'empare de tout homme dès sa naissance et le pousse continuellement au mal. Par la désobéissance d'un seul, tous sont constitués pécheurs, tous ont hérité d'Adam une chair soumise au péché. Paul établit dans l'épître aux Romains que tous, Juifs ou gentils, sont pécheurs : *omnes peccaverunt ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* La cause de cette défection universelle se trouve dans la désobéissance d'Adam. Mais si toute l'humanité pèche à cause d'Adam, toute l'humanité meurt aussi à cause d'Adam, car là où est le péché, là est la mort. Une sentence de mort a frappé Adam à la suite de sa transgression, cette sentence s'étendait à toute l'humanité. Il ne fallait plus une condamnation à mort spéciale pour chaque péché, le décret avait été porté une fois pour toutes, la connexion entre la mort et le péché une fois pour toutes établie. Et c'est ainsi que la mort a régné dans le monde depuis Adam jusqu'à Moyse même sur ceux qui n'avaient pas commis de transgression directement punissable de mort comme l'était celle d'Adam, même sur ceux qui vivant avant la Loi n'avaient pas commis de péché pour lequel la Loi établissait le châtiment de la mort ; ils mouraient parcequ'ils avaient posé des actes coupables et que Dieu avait statué dès le commencement de punir le péché par la mort. Cette théorie est fausse en elle-même ; elle est opposée à la doctrine catholique ; mais il aurait fallu montrer plus clairement qu'on ne peut l'attribuer à l'Apôtre.

Touchant le rôle de la Loi, le P. Durand se demande (*Revue pratique d'apologétique*, 1912, t. XIV, p. 188), si l'auteur a suivi jusqu'au bout la pensée de l'Apôtre, si sur ce point, son second volume ne marque pas un léger recul Il n'est pas facile en effet de concilier ces deux explications : « La Loi ne pouvait avoir pour effet de diminuer ou de réprimer des transgressions qui sans elle n'existeraient pas. Au contraire elle les fait naître... C'est l'enseignement constant de l'Apôtre qui appelle ailleurs la Loi une force active du péché... En promulguant le Code du Sinaï, Dieu prévoyait les désobéissances dont il serait l'occasion ; mais il prévoyait le parti qu'il tirerait de ces fautes mêmes... Dieu, qui ne saurait aimer le mal lui-même, se plaît à le réparer et à le rapporter au bien ; mais, quand il le permet en vue du bien qui en

Digitized by Google

résulte, l'Ecriture dit couramment qu'il le veut et l'ordonne» (t. I, p 248) et d'autre part (t. II, p. 147-148) : « Dieu en donnant la Loi aux Hébreux, qui étaient déjà les dépositaires des promesses faites à Abraham, voulait leur conférer la vie surnaturelle, non par la Loi seule qui en était incapable, mais par la grâce qui coexistait à la Loi comme un principe extérieur et indépendant. C'était là son intention première ; quand elle eut été frustrée par la faute des Juifs, Dieu sanctionna le fait accompli pour en tirer le meilleur parti possible. Il voulut que le péché abondât par la Loi afin de faire surabonder la grâce...

« Cependant cette première fin de la Loi fut déjouée par l'endurcissement des Juifs. La Loi n'opposa en fait qu'un obstacle impuissant à l'irruption du péché et au débordement du mal. Dieu la maintint néanmoins pour des motifs dignes de sa sagesse. Il en fit une gardienne jalouse de préserver ses sujets des contacts dangereux, une institutrice chargée de les mener au Christ. » On a quelque peine à retrouver dans ces développements les énergiques affirmations de l'Apôtre : *Quid igitur lex ? Propter transgressiones posita ; subintravit ut abundaret delictum.* Il est bien certain que ce rôle de multiplier les transgressions et les délits est assigné par Paul à la Loi, dès le moment de sa promulgation et non seulement après que la première fin de la Loi fut déjouée par l'endurcissement des Juifs, et c'est dès le commencement aussi, que la Loi remplit son rôle. La Loi est ajoutée à la promesse pour exercer ses fonctions de pédagogue : elle s'introduit subrepticement derrière le péché (la puissance du péché, non l'endurcissement des Juifs ou le débordement du mal) pour faire abonder le délit.

Le P. Prat craint que son second volume ne mérite le même blâme... ou le même éloge que le premier dont on a dit qu'il atteignait le maximum de densité. Nous avons nous même attiré l'attention sur l'abondance des matériaux qu'il contient et spécialement sur la prodigieuse richesse des notes. Parfois cependant il y aurait eu possibilité d'abréger, en ne reprenant pas dans les explications situées au bas des pages ou dans les notes détachées, des développements déjà suffisamment clairs du grand texte. Citons, à titre d'exemple, l'exégèse du fameux texte d'Ephésiens II, 3 (p. 86-87) où l'auteur a d'ailleurs raison de ne pas voir directement le péché originel.

Après ces observations d'ordre plutôt général, en voici quelques unes d'un caractère plus spécial.

Prat reproche avec raison aux anciennes théologies de saint Paul de ne pas accorder assez de place à la personne du Christ ; ce reproche mis à part, les critiques formulées contre leur méthode ne doivent pas être exagérées. Au fond, le plan suivi ici ne diffère pas considérablement de celui qu'avaient adopté Reuss et Simar. Un coup d'œil sur les tables de matières de leurs ouvrages suffit pour s'en convaincre. Le P. Prat place au centre de la théologie de saint Paul l'idée suivante : le Christ sauveur associe tout croyant à sa mort et à sa vie (p. 55). Il insiste donc et à bon droit sur l'importance de la notion de solidarité

Digitized by Google

dans la conception paulinienne ; il n'y insiste pas encore assez, à notre avis, surtout en traitant plus tard des différentes théories de la rédemption et en élaborant sa synthèse doctrinale (p. 290 ss.). Il ne montre pas assez clairement comment la substitution et la satisfaction vicariale, loin d'exclure la solidarité, l'exigent comme leur base et leur fondement; comment ces notions à première vue contradictoires : le Christ est mort pour nous et nous sommes tous morts avec le Christ ; le Christ est ressuscité pour nous et nous sommes tous revenus à la vie avec lui, se concilient dans le système paulinien. Mais revenons à l'idée centrale de la théologie de saint Paul. Il est certain que dans un exposé du système paulinien, le chapitre consacré au Christ et à son œuvre doit occuper le centre ; il est certain aussi que l'œuvre du Christ n'a de valeur pour nous que moyennant la solidarité qui existe entre le Fils de Dieu et l'humanité. D'autre part, Prat fait observer que si la théologie de saint Paul est essentiellement christologique, cette christologie est avant tout sotériologique. La christologie elle-même est donc en fonction de la sotériologie. N'est-ce pas reconnaître que l'idée qui occupe de fait le centre de l'exposé, n'est pourtant pas celle qu'on pourrait appeler l'idée-mère de la théologie de saint Paul? Idée centrale et idée-mère ne seraient pas identiques. L'idée-mère serait celle qui commanderait toutes les autres et ne serait elle-même en fonction d'aucune autre. Cette idée dans saint Paul serait celle du salut : quelle est l'économie du salut dans la religion nouvelle ? La théologie de saint Paul serait essentiellement sotériologique. Mais, nous le répétons, dans l'exposé de l'économie du salut, le chapitre central sera logiquement réservé à la personne du Christ et à son œuvre.

Après avoir lu la note sur les *Eléments du monde* (156-164), nous ne dirions plus avec la même confiance que saint Paul entend par cette expression énigmatique, des êtres personnels, les anges préposés à la Loi et les divinités des Gentils, non pas précisément parce qu'un pareil syncrétisme est déconcertant et inintelligible, car il reste vrai dans toute hypothèse que saint Paul assimile sous certains rapports la condition des Juifs sous la Loi à celle des Gentils, mais surtout parce que cette interprétation « donne à στοιχεῖον un sens qui n'est point usité à l'époque néo-testamentaire et que l'on ne constate que beaucoup plus tard dans la langue byzantine » Si ce fait est bien établi, il est d'une exégèse prudente d'en revenir à l'explication commune : *prima institutionis elementa*(1)

Par contre, les arguments qu'apporte le P. Prat contre notre conception de la justice de Dieu et de la justification ne nous ont pas encore convaincu. Nous continuons à croire que l'étude de la théologie

(1) Dans son récent commentaire sur les épîtres aux Éphésiens, Philippiens et Colossiens, le P. Knabenbauer se rallie pourtant, à propos de Col. II, 8, à l'interprétation qui voit dans les στοιχεῖα τοῦ κόσμου, des êtres personnels, les *principes mundi*, les *mundi rectores* (p. 324).

Digitized by Google

juive peut contribuer beaucoup à l'intelligence des épîtres aux Galates et aux Romains et par conséquent du problème de la justification dans saint Paul. L'épître de saint Jacques aussi se place entièrement dans les cadres de la théologie juive ; son point de vue ne diffère pas beaucoup, selon nous, de celui de saint Paul, si ce n'est pour la notion de foi. On peut encore soutenir que la justice de Dieu dans saint Paul désigne le vouloir divin de nous conduire au salut en nous procurant la justice, que justice et justification sont des notions messianiques, que la justification, comme le P. Prat le reconnaît d'ailleurs, éveille d'ordinaire dans l'Ancien Testament et même dans le Nouveau, l'idée d'un jugement divin, que le sens forensique du mot justification ne méconnaît en rien la réalité de la justice intérieure que nous procure notre union avec le Christ et la réception de l'Esprit.

Nous ne comprenons pas très bien non plus les réserves, qu'au jugement du P. Prat, certaines de nos expressions demanderaient. Quand nous disions que justification présente et justification future, que justice et salut se confondaient souvent dans saint Paul, et que nous expliquions ce fait par cette observation que les temps messianiques étaient déjà ouverts, que d'ailleurs la perspective du grand jugement était proche et que le chrétien était certain du salut dont il possédait déjà les arrhes, nous n'entendions nullement signifier que ces gages de salut étaient inamissibles, et que l'admission future au royaume était certaine d'une certitude absolue. Il y a un lien organique entre la justice et le salut, ce sont deux notions corrélatives ; le chrétien est certain de son salut, dans la mesure où il est certain de sa justice, et il conserve la certitude du salut aussi longtemps qu'il en conserve en lui les gages, c'est-à dire la justice présente. C'est ce que nous croyions indiquer suffisamment par ces mots : le chrétien possède la certitude de sa justification *aussi longtemps qu'il croit* (*Le problème de la justification dans saint Paul*, p. 258), en attribuant à la foi justifiante de Paul le sens riche et plein que lui reconnaît le P. Prat. Nous ajoutions que le chrétien portait son trésor dans un vase fragile, qu'il verrait immédiatement s'évanouir ses titres d'admission au royaume messianique et les gages de salut qu'il possède, s'il venait à perdre cette *foi sincère et cordiale* qui l'avait uni au Christ (p. 258). Cela ne revenait-il pas à dire avec le P. Prat (p. 365) que « *le fait même du salut* n'est pas certain, parce qu'il est conditionné par l'inconstance d'une volonté toujours faillible » ?

Nous pourrions prolonger la liste de ces observations, discuter spécialement l'exégèse de certains passages importants et difficiles, comme Gal. III, 13 ; 1 Cor. X, 4 ; 2 Cor. III, 17 ; Rom. VIII, 3-4 ; 2 Cor. V, 21 ; Rom. IV, 25 etc. ; mais nous avons déjà dépassé les limites d'un compte rendu. Nous tenons à répéter aussi que ces remarques ne diminuent en rien notre admiration pour une œuvre qui pourra être perfectionnée dans les détails mais dont la substance n'a pas à craindre l'épreuve du temps.

E. Tobac.

Digitized by Google

F. Dibelius. *Das Abendmahl. Eine Untersuchung über die Anfänge der christlichen Religion.* Leipzig, J. C. Hinrichs. 1911. In-8, 128 p. M. 4,50.

L'ouvrage de M. Dibelius est intéressant à plus d'un point de vue. Comme le sous-titre l'indique, l'auteur ne se borne pas à l'étude exclusive de la Cène, mais convaincu que les théories générales que l'on professe au sujet du Nouveau Testament ont une influence prépondérante sur la solution des problèmes de détail, il consacre les premiers chapitres à l'étude des thèses fondamentales de la critique néo-testamentaire. Il fait l'examen de deux postulats, sur lesquels, d'après lui, repose l'exégèse libérale contemporaine : une fausse règle de critique et un préjugé historique.

Le premier effort que s'imposent la plupart des auteurs qui ont récemment traité de l'Eucharistie est de trouver quelle est de plusieurs relations la forme la plus simple, partant la plus ancienne et la plus autorisée, et d'éliminer comme dénués de toute valeur historique les éléments, qui dans les textes parallèles s'ajoutent à ce résidu reconnu comme donnée primitive. M. Dibelius oppose à cette méthode trop sommaire la double affirmation que le témoignage le plus simple n'est pas toujours le plus ancien et que le témoignage plus récent, même au cas où il serait littérairement inauthentique, n'est pas pour cela nécessairement inexact.

En fait M. Dibelius se gardera bien de commencer l'étude du problème par une dissection des textes fatalement dirigée par une idée *a priori* : rien, pense-t-il (p. 74), n'est plus dangereux pour un critique que d'aborder les textes avec l'idée préconçue qu'ils sont faux et ont besoin d'être corrigés. Nous sommes heureux de reconnaître que l'auteur a le grand mérite de faire porter franchement son examen sur tous les textes sans en exclure aucun.

Voici de quel autre postulat la critique contemporaine s'inspire : c'est qu'il faille reconnaître entre Jésus et la première communauté chrétienne d'abord, entre celle-ci et saint Paul ensuite une double solution de continuité ; et que l'on doive parler d'une théologie paulinienne et d'une théologie de la première génération chrétienne.

Nettement M. Dibelius prend position contre la théorie du « Paulinisme » et rejette par un examen minutieux de la littérature néo-testamentaire ce dogme de la critique contemporaine. Ce qu'on a considéré comme le pivot de la théologie paulinienne, la théorie de la justification par la foi sans les œuvres, d'une part n'est pas le centre de la conception théologique de saint Paul et d'autre part se retrouve chez Jésus et chez les premiers apôtres. Saint Paul a ceci de spécial que de la doctrine de la justification par la foi il fit découler la doctrine de la superfluité de la Loi (p. 18).

Les autres thèses de saint Paul, ramenées à trois groupes : la divine préexistence du Christ, la mort du Christ comme fondement du salut,

Digitized by Google

l'union des fidèles avec le Christ ressuscité par le baptême, se retrouvent également chez les prédécesseurs du grand apôtre, dont la seule signification pour le christianisme naissant est qu'il a été le plus grand et le plus influent des missionnaires (p. 36).

Le Paulinisme est donc une fable. Très suggestives ces pages pleines de verve où M. Dibelius refait l'histoire de la critique du XIXe siècle et signale comme point de départ de cette légende le postulat de l'école de Tubingue issu lui-même d'une question mal posée de F. Baur.

Au chapitre III « Jezus und das Urchristentum » M. Dibelius poursuit son œuvre de restauration : la mort de Jésus n'a pas provoqué dans les croyances des disciples l'évolution que nous décrivent les critiques. L'enseignement de Jésus comprend au moins sous forme d'attente toutes les croyances de la première communauté chrétienne : le Christ se connaît comme le Fils connaturel et éternel du Père, voulant sa propre mort pour le salut du monde ; la mort et la résurrection feront du Christ le Roi de l'Univers, et, par le baptême, qui est le symbole de cette mort et de cette résurrection, les fidèles seront rendus participants aux résultats et incorporés au Christ.

Toute cette étude est remarquable ; signalons particulièrement, tant pour l'ampleur avec laquelle il met en regard les différents textes, le rapprochement entre le contenu des livres eschatologiques (Daniel et IV Esdras) et la foi primitive au sujet du baptême. L'auteur montre à toute évidence que rien ne peut justifier le procédé préconisé par les critiques pour enlever à Jésus la paternité de cet enseignement : supprimer comme inspirés par la foi des chrétiens tous les passages qui placent cet enseignement dans la bouche de Jésus.

La thèse principale de l'étude au sujet de l'Eucharistie (ch. IV, Die Bedeutung des Abendmahls nach den Abendmahlsberichten) se rapporte au sens du mot « διαθήκη ». De l'interprétation qu'il propose l'auteur fait découler toute son exégèse des récits de la dernière Cène.

Voici l'idée fondamentale : En donnant à ses disciples le pain et le vin et les désignant comme son corps et son sang, le Christ, sur le point de mourir, a voulu faire son *testament* ; par ce geste symbolique, destiné à être renouvelé par ses disciples, il a signifié qu'il donnait pour eux son corps et son sang, afin qu'ils devinssent membres de son royaume. « Je vous transmets (διατίθεμαι) un royaume, comme mon Père me l'a transmis, que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume » (Luc. XXII, 29).

Le fond de l'argumentation de M. Dibelius est que le terme διαθήκη n'a pas le sens d'*alliance*, qui lui est généralement attribué, mais celui de *testament*. Pour le démontrer, M. Dibelius cherche d'abord quel est le sens du terme hébreu *berith* dans l'Ancien Testament. Dans plusieurs passages le mot signifie une alliance conclue entre deux hommes, mais dans d'autres cas il indique simplement une disposition, qui règle pacifiquement et avec une sanction religieuse les rapports entre deux personnes : obligation ou grâce.

Digitized by Google

De quelle nature sera le *berith* entre Dieu et les hommes ? L'auteur affirme au début que les conceptions religieuses de l'Ancien Testament excluent la possibilité d'une alliance, d'un contrat entre Dieu et les hommes. Il s'efforce de justifier cette idée par les textes et de montrer que partout il n'est question que d'un ordre imposé ou d'un pardon octroyé ; que l'on n'a pas le droit de rendre le mot, inadéquatement traduit par διαθήκη et *testamentum*, par nos termes de *contrat* ou *alliance*.

Beaucoup de passages du Nouveau Testament où le terme διαθήκη est employé ne donnent pas un sens précis ; d'autres, en particulier Gal. III, 15-17 et Heb. IX, 15-17, donnent nettement le sens de *testament*, dernière volonté d'un mourant, et l'auteur en conclut que dans les passages de l'institution de l'Eucharistie le Seigneur vise manifestement à rattacher sa dernière volonté à un signe sensible et non pas à signifier une alliance conclue au moyen de son sang

Arrêtons-nous quelques instants à cette idée maîtresse de l'ouvrage.

Les preuves apportées par M. Dibelius pour enlever au terme *berith* le sens d'alliance, partout où il s'agit de rapports entre Dieu et le peuple juif, ne nous ont nullement convaincu. Nous croyons que dans l'Ancien Testament il est réellement question « d'une alliance, d'un contrat de Dieu avec l'homme » sans fausser la conception du Dieu des Hébreux. « Cette idée, dit l'auteur (p. 77), paraîtrait à un Israélite risible et blasphématoire »... « Dieu peut imposer à sa créature une loi, il peut d'après son bon vouloir la gratifier de ses plus salutaires promesses, mais il ne peut pas conclure avec elle un contrat. »

Il nous semble que l'auteur est ici sous l'impression d'une idée philosophique concernant la nature des relations entre l'homme et Dieu, concernant ce que nous appelons l'ordre surnaturel, dans lequel Dieu descend jusqu'à l'homme pour l'élever jusqu'à lui.

Peu importe pour le moment la valeur de cette conception théologique ; ce qui importe c'est l'opinion des auteurs bibliques. Or on ne peut méconnaître, ce nous semble, que cette idée remplit tout l'Ancien Testament et que, quel que soit le sens du mot *berith*, le concept d'un contrat bilatéral, imposant des obligations aux deux parties contractantes ne pourra pas être supprimé.

Cette conviction est si fortement ancrée dans l'esprit des Israélites qu'ils abusent de leur privilège de peuple élu et pèchent contre la Loi, parce qu'ils croient que Dieu est lié à leur égard par l'alliance. C'est pourquoi les prophètes, précisément pour corriger cette exagération, affirment si souvent que c'est par son libre choix que Dieu a conclu le pacte avec Israël à l'exclusion des autres peuples (cf. Amos, IX, 7).

Il est remarquable d'ailleurs que les auteurs placent si souvent Dieu sur le même pied que le peuple. Dans Jér. XXXIV après le v. 13 que M. Dibelius cite, nous trouvons (v. 15) qu'après que les Israélites ont rompu le pacte conclu lors de la sortie d'Égypte, leurs fils ont renouvelé le pacte et ont promis d'observer la loi. Or à ce passage le *berith*

Digitized by Google

n'est nullement la loi imposée, au sujet de la mise en liberté des esclaves (p. 83), mais le contrat lui-même, et la loi n'en est que la clause : en violant la loi, les Israélites ont de nouveau rompu le traité et voilà pourquoi Dieu les punira.

A plus d'un endroit les prophètes comparent la conduite de Jahveh à l'égard du peuple à celle du peuple à l'égard de Jahveh (par ex. Os. VII, 13-15, Os. II, 19). Tout l'Ancien Testament est pénétré de l'idée de la bonté de Dieu s'abaissant jusqu'à l'homme et associant le peuple issu d'Abraham et de Jacob à l'œuvre du salut de l'humanité.

Mais le texte le plus important est le passage Ex. XXIV, 8, auquel, d'après M. Dibelius lui-même, le texte de Marc et de Mathieu fait manifestement allusion et qui se trouve reproduit dans Hebr. IX. L'auteur ne suit pas une bonne méthode en négligeant dans son analyse le contexte, qui précisément ne favorise nullement son interprétation. Le *berith* du Sinaï est bien décrit comme un contrat bilatéral ; les paroles de Jahveh, que Moïse a communiquées au peuple, comprennent des lois et des promesses ; le peuple promet d'observer la Loi et, pour bien marquer que l'engagement est réciproque, Moïse verse la moitié du sang sur l'autel, qui représente Jahveh, et de l'autre moitié il asperge le peuple, disant : Voici le sang du *berith* que Jahveh conclut aujourd'hui avec vous sur ces paroles. Certes Jahveh n'a pas manqué de rappeler qu'il est le Seigneur suprême et de sa part proposer un contrat, c'est obliger à l'accepter ; mais il reste que la forme, sous laquelle l'imposition de la Loi est conçue et présentée, est celle d'un accord de fidélité mutuelle garantie de la part du peuple par l'observation de la Loi, de la part de Jahveh par l'exécution des promesses.

Or voilà le texte important devenu très clair par son contexte et montrant dans quel sens le terme διαθήκη doit être compris dans ce passage. Que dans le Grec ordinaire, qu'à d'autres endroits du Nouveau Testament, le terme signifie uniquement *disposition* et pas *alliance*, cela n'empêche qu'au passage qui manifestement fait allusion à Ex. XXIV il doive être pris au sens d'alliance.

Or si tel est le sens du texte de Marc et de Matthieu, le texte parallèle de Paul et de Luc doit être interprété d'une manière analogue : ἡ κάινη διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου aussi bien que το αἷμά μου τῆς διαθήκης visent un nouvel accord conclu entre la divinité d'une part et les élus du peuple juif et de toutes les nations de l'autre.

Irons-nous maintenant jusqu'à récuser entièrement l'idée de *testament — dernière volonté ?* Nullement. A n'en pas douter le terme διαθήκη est employé par saint Paul et par l'auteur de l'épître aux Hébreux, dans le sens de promesse, engagement ; et nous félicitons M. Dibelius d'avoir par sa délicate analyse si bien fait ressortir l'intime connexion entre l'institution de la Cène et la mort de Jésus. Mais nous nous permettons de croire que dans le passage Heb. IX qui rappelle le texte de l'Exode, l'idée de *testament* est superposée à l'autre. La traduction du terme *berith* par le grec διαθήκη qui fréquemment signifie

Digitized by Google

testament, aurait amené l'auteur de l'épître aux Hébreux à s'écarter du sens primitif du texte pour y rattacher une autre conception théologique.

Il est un autre point où l'exégèse de M. Dibelius manque de clarté : Jésus a-t-il oui ou non signifié la présence réelle ? M. Dibelius montre très bien que l'idée de l'union des fidèles avec le Christ par la communion remonte probablement jusqu'à Jésus (p. 109) ; mais il prétend que de cette idée on a pu facilement en arriver à croire à la présence réelle de la chair et du sang du Christ (p. 114). Est-ce donc à dire que la croyance à la présence réelle serait une ajoute, une explication de la communauté, qui aurait finalement ainsi compris ce que Jésus avait signifié dans son « testament » ? Ou bien est-ce saint Paul ou saint Jean qui a développé ou innové ? Ou faut-il dire que là comme à propos des autres vérités de la foi la tradition de Paul ou de Jean ne se distingue pas de la foi primitive ni de l'enseignement de Jésus ?...

Après avoir noté qu'aucune idée nouvelle n'a été ajoutée au dogme eucharistique depuis Paul, Jean et Ignace d'Antioche, l'auteur montre en terminant comment Luther a déjà présenté l'acte principal de la dernière Cène comme un testament par lequel Jésus voulut signifier qu'il offrait son corps et son sang pour le salut des siens ; mais le signe du testament était pour Luther non pas le pain et le vin dans leur signification symbolique (c'est l'idée de M. Dibelius), mais la chair et le sang du Christ sous le pain et le vin.

Le savant auteur a droit à tous nos éloges tant pour son exposé clair et substantiel, que pour la largeur de vues avec laquelle il s'affranchit des doctrines de ses maîtres vénérés, reconnues insuffisantes, et que pour la réelle valeur scientifique de son étude. La portée de son ouvrage est considérable ; il marquera étape dans l'histoire des controverses au sujet de l'Eucharistie et de la Théologie du Nouveau Testament.

L. VANHALST.

H. DELEHAYE, S. J., *Les origines du culte des martyrs*. Bruxelles, Bureaux de la société des Bollandistes, 1912. In-8, VIII-503 p. F. 7,50.

Le R. P. Delehaye a été heureusement inspiré de restreindre la question aujourd'hui si débattue des origines du culte des saints aux origines du culte des martyrs ; celui-là est sorti de celui-ci. Étant donné l'importance que présente la question, même restreinte de cette manière, il a voulu la traiter pour elle-même, sans se préoccuper pour le moment d'une « foule de théories accessoires, questions de rites, de discipline, d'histoire littéraire... ce sont là d'excellents sujets de travaux spéciaux, pour lesquels les ouvriers ne manqueront pas » (p. VII).

Le R. P. commence par montrer la dignité du martyre aux yeux des

Digitized by Google

premiers chrétiens, l'impression profonde de respect et d'admiration produite dans les âmes des fidèles par le spectacle de la lutte des victimes de la persécution. Il nous rappelle les idées, les sentiments de la communauté chrétienne, qui constituent en quelque sorte le milieu interne, dans lequel le culte va naître et s'épanouir, le terrain sur lequel vont fleurir les hommages rendus au fidèle vainqueur dans le combat. Mais il y a aussi le milieu externe, le monde même où vivent les premiers chrétiens, avec ses coutumes, ses pratiques, à l'influence duquel ils ne peuvent échapper. C'est bien là du reste que l'on a voulu trouver les origines de l'institution. On a apporté le culte rendu aux héros ; la solution n'est pas acceptable (p. 30). « C'est dans les usages funéraires se rapportant au commun des mortels, que (l'on retrouve plus justement) les linéaments essentiels du culte des martyrs » (p. 32). « Par l'observation de ce qu'il y a de plus humain dans la religion des morts, le culte des martyrs s'est trouvé dès le début répondre à des aspirations ou, qu'on nous passe le mot, à des instincts qui devaient assurer sa popularité » (p. 48). Et en effet les deux institutions, telles que le R. P nous les décrit, ont une analogie frappante. Ici, il est vrai, la communauté se substitue à la famille. Mais au commencement et en général pendant le temps des persécutions, le culte lui appartient en propre ; le culte reste localisé (p. 48).

Pendant le siècle suivant, « le culte des martyrs s'épanouit magnifiquement. Il n'est guère possible, dit le R. P., de fixer les dates des différentes phases de son évolution, mais vers la fin du IVe siècle et surtout au commencement du Ve, nous la trouvons partout accomplie » (p. 52). Ce développement ne s'arrête pas à la splendeur donnée aux cérémonies, à la construction de somptueuses basiliques. Des faits nouveaux se produisent. La gloire des martyrs « franchit les limites du culte localisé » (p. 60). On a les translations, la division des reliques des martyrs, l'invention des corps saints. Le R. P. fait à ce sujet une distinction pertinente entre les pratiques de l'Orient et les pratiques de l'Occident, quoiqu'ici même des relâchements se produisent. Ce chapitre est certainement un des meilleurs du livre. Je conseille tout particulièrement de lire les pages consacrées par l'auteur à ce phénomène intéressant de l'invention des reliques des saints ; on ne pourrait mieux faire pour apprécier sa critique pleine de bon sens, de modération, de justesse et, j'ajouterai, de réalisme historique, soucieuse de se tenir en contact avec les faits et de se garder de toute généralisation hâtive et facile.

Après l'expansion externe, le développement interne du culte des martyrs, l'invocation du martyr, qui apparaît comme une conséquence logique des principes et des faits. « Si les marques de respect prodiguées à la mémoire des martyrs ne supposent pas nécessairement qu'on leur adresse des demandes, si rien ne permet d'en constater l'usage dès les premiers siècles,... la prière au martyr devait jaillir si naturellement du cœur des fidèles, que de bonne heure, on n'en peut

Digitized by Google

douter, elle s'ajouta, pour le compléter, à l'hommage de leur pieuse admiration » (p. 120). Pour nous le faire comprendre, l'auteur remonte avec raison aux origines mêmes du culte des martyrs, aux hommages rendus aux morts dans le monde antique. Mais, quand il en vient à étudier la pratique chrétienne, son exposé ne nous donne pas aussi ample satisfaction ; ce chapitre, soit à cause de la nature du sujet plus délicat, soit à raison de l'exposition même, ne produit pas une impression aussi nette que le précédent. La série de citations épigraphiques, littéraires qu'on nous présente, est sans doute bien choisie. Cependant je me demande si elle est suffisamment classée, mise en œuvre, si elle est assez abondante. Il reste, semble-t-il, quelque chose à dire après l'exposé de l'auteur, le sujet n'est pas épuisé.

Sous le titre général « Les principaux centres du culte des martyrs », le R. P. aurait voulu donner une « statistique exacte du culte des martyrs dans le monde romain à la fin du VIe siècle, alors que toutes les formes sont fixées dans une tradition séculaire et qu'il n'est point atteint encore par les grands bouleversements qui s'annoncent ». Évidemment pareil travail est impossible ; nous ne possédons pas les documents nécessaires. Mais cependant il a estimé que l'on pouvait, au moyen de ceux que nous possédons, faire une sorte de relevé de l'extension prise par l'institution à cette date. Il ne s'abuse pas sur la valeur relative de son travail. A le lire, tout le monde reconnaîtra que bien peu eussent été capables de faire avec autant de compétence et d'érudition ce relevé du culte des martyrs dans les Églises d'Orient et d'Occident, que l'on parcourra avec intérêt, sans se lasser de cette succession ininterrompue d'Églises et de martyrs.

Concernant Rome, le R. P. vient à parler de l'inscription damasienne *ad Catacumbas*. On sait tout le problème qu'elle soulève. Il en propose une solution nouvelle, qu'il ne présente toutefois qu'avec une certaine réserve, mais non sans fonder quelques espérances sur sa destinée (p. 303). Elle est faite pour séduire. Je ne crois pas cependant qu'elle repose sur des bases assez solides. Le R. P. a raison d'insister sur le respect des Romains pour les tombeaux, sur les mœurs romaines à ce sujet. Mais ces considérations générales gardent-elles toute leur valeur, lorsqu'on se trouve en présence d'un fait exceptionnel de sa nature, d'une translation des corps de Pierre et de Paul, dans des temps de persécution ? Peut-on nier le fait en présence du texte de l'inscription, qui ne se comprend pas, à l'endroit où elle a été trouvée, en dehors d'une translation ? Damase n'avait nul besoin d'écrire *corpora*, quoi qu'en pense le R. P., pour nous le dire. En toute hypothèse, personne ne pouvait avoir en son temps, l'idée de chercher *ad catacumbas*, autre chose que des souvenirs, *nomina*, des deux grands apôtres ; personne ne pouvait ignorer où leurs corps reposaient. Le R. P. se demande encore si l'on n'aurait pas dû fêter plutôt le retour triomphal des apôtres dans leur ancienne demeure, événement considérable, dont il ne reste aucun souvenir, que leur enlèvement furtif et

Digitized by Google

leur transport clandestin sur la Voie Appienne. Il paraît perdre de vue que le retour n'était pas une translation à fêter, mais bien ce dernier fait, dont on aura voulu garder la mémoire, même après que les corps des deux apôtres eurent quitté leur abri provisoire. Il est, me semble-t-il, difficile de comprendre l'inscription et la mention du férial autrement qu'on ne le fait communément.

Le R. P. Delehaye termine son livre par un chapitre intitulé « Déductions et systèmes ». Le titre se comprend, puisqu'on dégage de l'étude entreprise, la condamnation des ingénieux systèmes, des subtiles combinaisons imaginés en ces derniers temps pour rattacher le culte des martyrs au culte des héros, des dieux ou à toute autre institution du paganisme. Toutes les idées de ces pages ne sont pas neuves ; on en retrouve qui sont déjà développées ou du moins esquissées dans *Les légendes hagiographiques*. Mais combien le R. P a eu raison de les systématiser, de les compléter, afin de faire justice de toutes ces ingéniosités, avec son grand sens critique et sa connaissance du sujet. On lira ces pages avec intérêt et avec fruit.

Disons, pour finir, que l'auteur donne à la fin de son volume deux tables, noms de saints, noms de lieux, qui rendront service à ceux qui auront besoin de mettre à profit la masse de renseignements contenus dans le beau livre du savant bollandiste. J. FLAMION.

LÉONCE CEZARD. *Histoire juridique des persécutions contre les chrétiens de Néron à Septime Sévère* (64 à 202). Paris, Librairie du recueil Sirey, 1911. In-8, p. XIV-129.

En ouvrant le livre de M. Cezard, nous ne nous attendions pas à voir l'auteur résoudre définitivement le problème ardu de la base juridique des persécutions ; mais nous espérions au moins qu'il projetterait un peu de lumière nouvelle sur quelque coin insuffisamment exploré de ce vaste champ d'investigation. Nous n'oserions pas dire que notre espoir se soit réalisé. L'histoire de l'incendie de Rome et de la première persécution (p. 1-24) aurait pu rendre des services, si l'auteur avait tiré parti des deux études les plus importantes publiées en ces dernières années par MM. Profumo et Klette. On peut mettre aussi au rang des bonnes pages, celles où l'auteur prouve que les chrétiens ne furent condamnés ni du chef de magie (p. 9-13) ni sous l'inculpation de sacrilegium (p. 93), bien que M. Cezard n'ait pas rencontré tous les arguments de M. Cuq (*Diction. des antiquités v° Sacrilegium*).

Mais poursuivons. En étudiant l'application des rescrits d'après les *Acta Sincera* (ch IV, p. 66-82) l'auteur a groupé un grand nombre de faits judiciaires et de détails de procédure ; seulement leur examen juridique laisse beaucoup à désirer. L'étude des rescrits d'Hadrien et

Digitized by Google

de Trajan — et ce dernier est un document capital entre tous — est très superficielle (p 40-60) et le chap. V, c'est-à-dire l'exposé du « Plaidoyer de Tertullien » (p. 81-111) est d'un décousu vraiment inconcevable, surtout après les travaux récents de MM. Heinze et Waltzing, qui ont si bien mis en relief le plan et la véritable portée de ce chef-d'œuvre, que M. Cezard appelle élégamment l'Apologeticon.

Après cela on ne s'étonne pas trop d'entendre M Cezard déclarer, au dernier chapitre, que « la base légale des persécutions... reste en quelque sorte enveloppée de mystère » (p. 115). Mais ce qui surprend c'est de voir que cinq pages suffisent à M. Cezard non seulement pour renverser toutes les hypothèses déjà émises mais encore pour fournir finalement le « mot de l'énigme ». Car l auteur s'imagine tout expliquer en proposant ce qu'il croit être un système nouveau : le crime juridique du chrétien est « la lèse-majesté de l'espèce la plus grave, une *perduellio*, le crime d'*hostis publicus*... mais... cette perduellio est toute spéciale au cas qui nous occupe ! » M. Cezard ignore sans doute que, déjà antérieurement, M. Klette avait indiqué — mais sans succès — en faveur de la même opinion « que le terme *hostis publicus* revient à plusieurs reprises dans l'*Apologeticon* de Tertullien » p. 121, not.).

Au moins, si les allures de M. Cezard sont jeunes, sa méthode sent parfois le vieux. En voici un indice. « Les historiens catholiques Allard, Guérin et Callewaert adoptent cette hypothèse d'un édit de persécution (néronienne) générale avec une unanimité (!) qui fait plus honneur à leur orthodoxie (!!) qu'à leur esprit critique ». Lorsqu'on se permet d'invoquer des arguments de cette force, on se dispense aisément de citer et de réfuter sérieusement les arguments de ces historiens « catholiques » et on pourra même croire qu'on a ruiné l'autorité historique d'un écrivain tel que Sulpice Sévère parce qu'on dit « qu'il n'a guère fait que compiler les historiens classiques ». Somme toute, M. Cezard a allongé d'un numéro la liste déjà bien longue des ouvrages consacrés à la question très compliquée de la base juridique des premières persécutions. C. CALLEWAERT.

H. SCHNEIDER. *Kultur und Denken der alten Aegypter*. Leipzig, Hinrichs, 1909. In 8, XXXVI 564 p. M. 12,50.

Cette volumineuse monographie s'ouvre sur une introduction du plus haut intérêt. L'auteur y expose loyalement et courageusement, l'idée directrice de son entreprise. L'histoire scientifique, telle qu'il la comprend et la veut pratiquer, n'est pas celle qu'ont mise en œuvre les grands historiens de la « vieille école » depuis Niebuhr jusqu'à Ranke, et qui fait dépendre l'évolution d'un peuple de l'apparition de l'homme de génie, tout en considérant ce dernier comme le représen

Digitized by Google

tant le plus autorisé et le plus influent du génie d'un peuple ou d'une race. Cette conception, remarque-t-il, néglige un facteur dont l'importance capitale a été reconnue par Hegel et Herder, à savoir que l'humanité se développe dans son ensemble comme un tout organique et que ce développement reproduit les stades d'évolution que parcourt l'esprit humain. « De même que dans le monde physique, il y a correspondance entre l'ontogenèse et la phylogenèse — les stades embryonnaires qui caractérisent le développement d'un individu, étant la récapitulation abrégée des stades d'évolution parcourus par l'espèce à laquelle cet individu appartient, — ainsi, dans le domaine intellectuel, il y a correspondance entre l'évolution d'un individu et celle de la race.»

L'histoire devient ainsi de la psychologie phylogénétique ; elle prend place naturellement à côté d'autres sciences qui ont pour objet propre les manifestations de la vie. Mais en même temps, en faisant dépendre d'une théorie philosophique, la reconstitution et l'appréciation des faits, elle s'expose à « postuler » bien plus de choses que la réalité n'en peut fournir, et à méconnaître la physionomie vraie de celles qu'elle fournit. Le danger est particulièrement grave lorsqu'il s'agit de croyances et d'institutions religieuses dont l'origine, comme c'est le cas pour l'Égypte, se perd dans la nuit des temps, et ce danger, M. Schneider ne paraît pas l'avoir évité.

Après avoir retracé dans ses grandes lignes l'histoire de la formation territoriale et de l'organisation du pays des Pharaons, M. Schneider s'attache à reconstruire son histoire religieuse. Cette histoire se divise commodément en quatre périodes. La première et la plus importante s'étend depuis les origines jusqu'à la fin de la deuxième dynastie. Les débuts de cette période se caractérisent, au jugement de l'auteur, par l'absence de toute religion. L'homme, totalement absorbé par ses besoins matériels, n'a pas le temps de se créer des divinités ; il se contente de vivre le mieux qu'il peut, et ne se préoccupe des morts que pour s'enrichir de leurs dépouilles. Bientôt cependant, les relations qu'il entretient avec les choses qui l'entourent, l'amènent à constater qu'il n'est dans ce monde qu'un être agissant au milieu d'autres êtres non moins agissants et souvent plus forts que lui. Tous ces êtres il se les représente naturellement comme *animés*, à l'instar de ce qu'il est lui-même, et cherche à se mettre sous la protection de ceux d'entre eux dont l'expérience lui a révélé la force et la puissance. La religion des Egyptiens naquit ainsi de l'animisme.

D'autre part, si l'on considère la place prépondérante que les dieux-animaux prirent dans les cultes régionaux de l'Egypte, depuis les temps les plus reculés, l'on est tenté de croire que la distinction entre êtres animés et êtres non-animés fut reconnue d'assez bonne heure. Cette distinction inspira ultérieurement la croyance à la survie et le culte des mânes. L'Égyptien se convainquit que l'homme se survit et continue après la mort à mener la vie dont il a vécu au milieu des

Digitized by Google

de Trajan — et ce dernier est un document capital entre tous — est très superficielle (p 40-60) et le chap. V, c'est-à-dire l'exposé du « Plaidoyer de Tertullien » (p. 81-111) est d'un décousu vraiment inconcevable, surtout après les travaux récents de MM. Heinze et Waltzing, qui ont si bien mis en relief le plan et la véritable portée de ce chef-d'œuvre, que M. Cezard appelle élégamment l'Apologeticon.

Après cela on ne s'étonne pas trop d'entendre M Cezard déclarer, au dernier chapitre, que « la base légale des persécutions... reste en quelque sorte enveloppée de mystère » (p. 115). Mais ce qui surprend c'est de voir que cinq pages suffisent à M. Cezard non seulement pour renverser toutes les hypothèses déjà émises mais encore pour fournir finalement le « mot de l'énigme ». Car l auteur s'imagine tout expliquer en proposant ce qu'il croit être un système nouveau : le crime juridique du chrétien est « la lèse-majesté de l'espèce la plus grave, une *perduellio*, le crime d'*hostis publicus*... mais... cette perduellio est toute spéciale au cas qui nous occupe ! » M. Cezard ignore sans doute que, déjà antérieurement, M. Klette avait indiqué — mais sans succès — en faveur de la même opinion « que le terme *hostis publicus* revient à plusieurs reprises dans l'*Apologeticon* de Tertullien » p. 121, not.).

Au moins, si les allures de M. Cezard sont jeunes, sa méthode sent parfois le vieux. En voici un indice. « Les historiens catholiques Allard, Guérin et Callewaert adoptent cette hypothèse d'un édit de persécution (néronienne) générale avec une unanimité (!) qui fait plus honneur à leur orthodoxie (!!) qu'à leur esprit critique ». Lorsqu'on se permet d'invoquer des arguments de cette force, on se dispense aisément de citer et de réfuter sérieusement les arguments de ces historiens « catholiques » et on pourra même croire qu'on a ruiné l'autorité historique d'un écrivain tel que Sulpice Sévère parce qu'on dit « qu'il n'a guère fait que compiler les historiens classiques ». Somme toute, M. Cezard a allongé d'un numéro la liste déjà bien longue des ouvrages consacrés à la question très compliquée de la base juridique des premières persécutions.

C. Callewaert.

H. Schneider. *Kultur und Denken der alten Aegypter*. Leipzig, Hinrichs, 1909. In 8, xxxvi 564 p. M. 12,50.

Cette volumineuse monographie s'ouvre sur une introduction du plus haut intérêt. L'auteur y expose loyalement et courageusement, l'idée directrice de son entreprise. L'histoire scientifique, telle qu'il la comprend et la veut pratiquer, n'est pas celle qu'ont mise en œuvre les grands historiens de la « vieille école » depuis Niebuhr jusqu'à Ranke, et qui fait dépendre l'évolution d'un peuple de l'apparition de l'homme de génie, tout en considérant ce dernier comme le représen

Digitized by Google

tant le plus autorisé et le plus influent du génie d'un peuple ou d'une race. Cette conception, remarque-t-il, néglige un facteur dont l'importance capitale a été reconnue par Hegel et Herder, à savoir que l'humanité se développe dans son ensemble comme un tout organique et que ce développement reproduit les stades d'évolution que parcourt l'esprit humain. « De même que dans le monde physique, il y a correspondance entre l'ontogenèse et la phylogenèse — les stades embryonnaires qui caractérisent le développement d'un individu, étant la récapitulation abrégée des stades d'évolution parcourus par l'espèce à laquelle cet individu appartient, — ainsi, dans le domaine intellectuel, il y a correspondance entre l'évolution d'un individu et celle de la race.»

L'histoire devient ainsi de la psychologie phylogénétique ; elle prend place naturellement à côté d'autres sciences qui ont pour objet propre les manifestations de la vie. Mais en même temps, en faisant dépendre d'une théorie philosophique, la reconstitution et l'appréciation des faits, elle s'expose à « postuler » bien plus de choses que la réalité n'en peut fournir, et à méconnaître la physionomie vraie de celles qu'elle fournit. Le danger est particulièrement grave lorsqu'il s'agit de croyances et d'institutions religieuses dont l'origine, comme c'est le cas pour l'Égypte, se perd dans la nuit des temps, et ce danger, M. Schneider ne paraît pas l'avoir évité.

Après avoir retracé dans ses grandes lignes l'histoire de la formation territoriale et de l'organisation du pays des Pharaons, M. Schneider s'attache à reconstruire son histoire religieuse. Cette histoire se divise commodément en quatre périodes. La première et la plus importante s'étend depuis les origines jusqu'à la fin de la deuxième dynastie. Les débuts de cette période se caractérisent, au jugement de l'auteur, par l'absence de toute religion. L'homme, totalement absorbé par ses besoins matériels, n'a pas le temps de se créer des divinités ; il se contente de vivre le mieux qu'il peut, et ne se préoccupe des morts que pour s'enrichir de leurs dépouilles. Bientôt cependant, les relations qu'il entretient avec les choses qui l'entourent, l'amènent à constater qu'il n'est dans ce monde qu'un être agissant au milieu d'autres êtres non moins agissants et souvent plus forts que lui. Tous ces êtres il se les représente naturellement comme *animés*, à l'instar de ce qu'il est lui-même, et cherche à se mettre sous la protection de ceux d'entre eux dont l'expérience lui a révélé la force et la puissance. La religion des Egyptiens naquit ainsi de l'animisme.

D'autre part, si l'on considère la place prépondérante que les dieux-animaux prirent dans les cultes régionaux de l'Egypte, depuis les temps les plus reculés, l'on est tenté de croire que la distinction entre êtres animés et êtres non-animés fut reconnue d'assez bonne heure. Cette distinction inspira ultérieurement la croyance à la survie et le culte des mânes. L'Egyptien se convainquit que l'homme se survit et continue après la mort à mener la vie dont il a vécu au milieu des

Digitized by Google

vivants. Il chercha donc à pourvoir aux besoins de ses morts, et tout d'abord à préserver leurs corps de la dissolution. En conséquence, il enveloppa les cadavres d'une peau ou d'un tapis, et les enfouit dans la terre, avec tout un attirail d'armes défensives et toute une provision de moyens de subsistance. — Au résumé donc, la religion de l'ancienne Égypte comportait primitivement, avec la croyance à une série de dieux locaux, un ensemble de pratiques tendant à assurer aux défunts une existence heureuse, légèrement spiritualisée et, par ailleurs, modelée sur le type de l'existence d'ici-bas. Ajoutez à cela que par suite de la centralisation du pouvoir, les dieux locaux se trouvèrent subordonnés au dieu dynastique, Horus le faucon, et voilà tout l'essentiel de ce que fut, au jugement de M. Schneider, la religion de l'Égypte pendant la première période.

La réalité — est-il besoin de le dire ? — est beaucoup plus compliquée et beaucoup moins favorable à la thèse évolutionniste. Quelques remarques préciseront la portée de cette observation.

D'abord, il n'est pas exact de dire qu'à un moment quelconque de leur histoire les Égyptiens aient abandonné leurs morts sur place. Remontant aux temps les plus reculés de la préhistoire égyptienne, se trouvent dans les nécropoles de la population aborigène, des petites tombes de forme rectangulaire ou ovale, et dans la tombe, un cadavre enterré dans la position assise, c'est-à-dire les genoux ramenés contre la poitrine, les mains tenant les genoux : c'est la position de la vie ; c'est celle du chasseur ou du bédouin qui se reposent sous leur tente des fatigues d'une expédition. Encore donc que primitivement les Égyptiens ne semblent pas s'être préoccupés de préserver les corps des défunts de la décomposition, tout porte à croire qu'ils ont depuis toujours cru à la survie.

Pareillement, dans l'état actuel des sources, tout porte à croire que l'Égypte n'a jamais été sans posséder une religion. La croyance aux Nouterou, c'est-à-dire comme on l'admet assez communément, aux dieux-ancêtres, et aux dieux thériomorphiques, se retrouve dans les légendes les plus anciennes. Même, divers documents comme le papyrus Prisse, le papyrus Anastasi II, la stèle de Beka etc. montrent que l'idée du Noutir suprême, de « Dieu », n'a pas été inconnue aux anciens Égyptiens, et des historiens distingués en sont à se demander s'il n'y a pas lieu d'admettre que la religion primitive de l'Égypte se présentait comme un mélange de monothéisme et de mânisme. Nous sommes loin, comme l'on voit, de la « psychologie phylogénétique » de M. Schneider.

L'exposé des développements que subit la religion égyptienne pendant les 2e, 3e et 4e périodes, est plus objectif, parce qu'il reste plus près des sources. Signalons comme particulièrement intéressantes l'analyse qu'on y trouve des textes religieux des pyramides, p. 439 sv., et la synthèse compréhensive de la doctrine sacerdotale dont les vicissitudes remplissent la 4e période, p. 506 sv.

Digitized by Google

Un dernier chapitre est consacré à établir que le christianisme a emprunté à la religion de l'Égypte les éléments qui lui manquaient pour être une religion universaliste, et qu'en particulier le dogme de la conception virginale du Fils de Dieu n'est qu'un décalque des théogamies égyptiennes et de la légende d'Isis et d'Osiris (p. 549 sv.)

Les considérations que M. Schneider fait valoir à l'appui de cette thèse sont, à notre avis, ce qu'il y a de trop dans son travail. Ce n'est pas que nous songions à contester que l'Égypte ait connu des « fils de Dieu ». La filiation divine des Pharaons apparaît à un moment donné chose officielle et protocolaire, et les inscriptions aussi bien que les scènes figurées de Louqsor et de Déir el-Bahari montrent clairement que plusieurs Pharaons passaient pour être nés du commerce de Ra et de la reine-mère. Seulement ces mêmes documents expriment fort crûment le caractère charnel de ce commerce et ne laissent pas la moindre place à l'idée d'une conception virginale.

Quant à la légende mythologique d'Isis-Osiris-Horus, elle n'a littéralement rien à voir avec le dogme christologique. A s'en tenir aux données matérielles de cette légende, l'on constate qu'Isis n'est pas vierge, mais veuve d'Osiris, et que l'enfant divin auquel elle donne naissance, Horus, est censé être le fils d'Osiris, encore qu'il vienne au monde après la mort de ce dernier. Au surplus, M. Schneider ne doit pas ignorer que la légende d'Isis n'est au fond qu'un mythe naturiste : Isis personnifie la terre, comme Osiris représente le Nil ; pendant l'inondation Isis absorbe l'humidité fécondante ; après l'inondation, c'est à dire après la mort d'Osiris, elle met au monde Horus, le symbole de la végétation et du renouvellement de la vie !

C. VAN CROMBRUGGHE.

HENRI LAMMENS, S. J., professeur de littérature arabe à l'institut biblique. *Fatima et les filles de Mahomet. Notes critiques pour l'étude de la Sira.* (Scripta pontificii instituti biblici.) Rome, Bretschneider, 1912. Gr. in-8, VIII-172 p.

En jetant les yeux sur ce volume, plusieurs se demanderont sans doute ce qu'est la *Sira*, à l'étude critique de laquelle le sous-titre nous promet une contribution. Disons donc tout de suite que c'est la *Vie*, la biographie en quelque sorte officielle du fondateur de l'islam, telle qu'elle s'est formée peu à peu d'après les données éparses dans le Qoran et d'après un grand nombre de « hadits », c'est-à-dire de traditions orales, recueillies ça et là, dont la valeur et la provenance restent le plus souvent problématiques.

La légende de Fatima, fille de Mahomet, en fait partie, et, à ce titre, elle est d'un haut intérêt scientifique. J'ai dit *légende*. Il s'agit bien, en effet, suivant le R. P. Lammens, d'une légende au sens le moins

Digitized by Google

honorable du mot. Cette appréciation est le résultat d'une confrontation impartiale et minutieuse des documents les plus anciens. Étant donnés la multitude et l'enchevêtrement de ceux-ci, il fallait, pour les analyser, pour en dégager les parcelles de vérité qui y sont mêlées à beaucoup de fictions, quelqu'un qui fût très au courant des sources contemporaines ou proches des origines islamiques. Le distingué professeur de l'Institut Biblique, on le sait, réalise pleinement cette condition. Aussi bien se meut-il avec une étonnante aisance au milieu des matériaux très disparates et très compliqués qui s'imposaient à son attention. On sent que l'accoutumance lui a valu une aptitude singulière à les manipuler.

Or, dans ce que les chroniqueurs racontent de Fatima, de ses qualités, de ses faits et gestes, les choses étranges, les invraisemblances, sinon les impossibilités, éclatent de toutes parts. Qu'il s'agisse de sa naissance, de sa situation au sein de sa famille, par rapport à ses sœurs et aux femmes de son père en particulier, de son mariage, des tribulations de sa vie conjugale, tantôt source d'ennuis pour le Prophète et tantôt, semble-t-il, regardées par lui avec indifférence, de ses enfants et des caresses dont les comble leur aïeul maternel, de ses derniers jours, de sa mort ou de sa descendance, partout, dans les récits qui nous en ont été transmis, on saisit le convenu, le factice, le tendancieux, le « truquage », pour parler comme l'auteur. Des annalistes trop crédules ou prévenus se contredisent les uns les autres ; tel, parmi eux, avec une rare inconscience, se contredit soi-même, oublieux du vieil adage : *Mendacem oportet esse memorem.* Il suffit de rapprocher quelques textes, quelques assertions également claires, également naïves et catégoriques, pour que la lumière jaillisse de ce rapprochement C'est malheureusement une lumière surtout négative, en ce sens qu'elle montre la pénurie ou l'absence totale de valeur documentaire. L'inspiration de la plupart de ces relations est évidemment exégétique et doctrinale avant tout ; le souci de la vérité historique n'y a qu'une part fort secondaire, quand elle n'est pas nulle.

En essayant d'aller au fond des choses, le P. Lammens, sous les traditions colportées en l'honneur de Fatima, découvre, suivant les cas, le désir d'exalter le Prophète en l'entourant d'une auréole de grandeur morale et de sainteté ; le besoin de créer une hagiographie musulmane et des modèles à proposer à l'imitation du sexe faible ; surtout l'effort constant des Schiites pour faire valoir par tous moyens Ali, le mari de Fatima, et leurs enfants, « les deux Hasan » ; enfin une tactique habile des Abbasides, qui finirent par se rallier à « la légende fatimite », par la patronner même, à condition qu'une place de choix y fût accordée à Abbas, oncle de Mahomet et souche de leur dynastie. Finalement, voici quel serait le résidu historique de tout ce qui a été écrit sur ce sujet : « Une fille de Mahomet a existé, du nom de Fatima ; elle fut femme de 'Ali et mère des petits-fils du Prophète. Les autres détails de son existence échappent à nos recherches. » D'après cela,

Digitized by Google

on pourrait déjà dit l'auteur, se faire quelque idée du degré de créance que mérite cette affirmation, répétée de confiance par maint écrivain moderne : « L'islam est une religion née à la pleine lumière de l'histoire ! »

Par ce qui précède, on a compris que le P. Lammens n'avance rien à la légère, rien qui ne soit sérieusement documenté. Il reproduit, et il a le droit de s'en faire gloire, « les pièces principales du procès, sans craindre de multiplier les références, de signaler les moindres variantes ». Il fournit donc à ceux qui suspecteraient son verdict, qui le croiraient « inspiré » par une sévérité injustifiée », les moyens de refaire l'enquête et d'en contrôler les résultats.

Œuvre d'un arabisant doublé d'un historien, ce livre pourra être utile mais à tous les historiens, non seulement à tous les esprits cultivés et curieux d'histoire ; et tel est bien, si je ne me trompe, le public étendu auquel il s'adresse. A ce point de vue, il a peut être un petit défaut : c'est de se présenter saupoudré, piqué ou hérissé de trop de termes étrangers à la langue française, étrangers donc à la généralité des lecteurs. Il y en a à chaque page ; et il s'en faut que tous soient de ces termes rigoureusement techniques, qui, indispensables à la précision des idées ou de la narration, ont déjà passé dans le vocabulaire commun des érudits. Familiarisé de longue date avec l'idiome arabe, qui lui est devenu comme un second idiome maternel, le R P Lammens me paraît ne pas s'être rendu compte de l'inconvénient qu'il y a à agrémenter un récit ou une discussion de vocables exotiques, simplement transcrits de l'arabe, qui ne sont pas toujours expliqués dans le contexte immédiat. Le style y gagne sans doute en pittoresque, en couleur locale ; mais il y perd, me semble-t-il, quelque chose de sa limpidité ordinaire. En tout cas, aux trois tables fort utiles qui figurent à la fin du volume : « table historique, table géographique, table générale des matières », il n'eût pas été superflu, à mon sens, d'en ajouter une quatrième, contenant l'interprétation des termes en question. Je me persuade que, par cette adjonction, le savant critique aurait acquis un nouveau titre à la reconnaissance des chercheurs très nombreux qui iront puiser des enseignements autorisés dans son étude sur *Fatima*.

J. Forget.

Odilo Wolff, O. S. B. *Tempelmasse*. Das Gesetz der Proportion in den antiken und altchristlichen Sakralbauten. Vienne, A. Schroll, 1912. In-4, 136 p., 49 fig. et 82 pl. M. 13.

Le lecteur, charmé d'abord par l'extérieur séduisant de cet ouvrage et par le bon goût qui a présidé à sa publication, éprouve bientôt une certaine désillusion causée par la méthode que l'auteur a cru devoir

Digitized by Google

employer et qui rappelle trop certains traités récents de.. théodicée et d'exemplarisme.

Il s'agit, dans ce livre, non d'un problème purement spéculatif mais d'une question de fait : le P. Wolff se propose de rechercher les lois qui ont présidé au tracé des plans et des élévations dans les principaux chefs-d'œuvre de l'architecture antique et dans ceux des premiers siècles du moyen âge. D'après lui une formule bien simple a guidé tous les architectes : cette formule est *l'hexagramme :* combinaison de deux triangles équilatéraux entrecroisés et inscrits dans le même cercle.

Il n'est pas impossible qu'il ait raison, mais il prouve ce fait historique d'une façon qui ne l'est guère.

Il commence par étudier la beauté en elle-même : celle-ci a son fondement en Dieu. Considéré surtout dans sa triple unité, Dieu est la beauté absolue et éternelle.

Cette beauté divine est aussi la norme et l'idéal de toute beauté créée laquelle n'en est qu'un reflet. se manifestant spécialement par le nombre et par la mesure.

A ceux qui seraient tentés de demander la preuve de cette assertion, l'auteur répond par un texte de l'Écriture : « Deus creavit sapientiam in Spiritum Sanctum et dimuneravit et mensus est et effudit eam super omnia opera sua. »

Cette « mesure » est à chercher principalement dans la « forme interne », dans le principe immatériel des êtres, dans leur perfection, laquelle s'identifie en dernière analyse avec leur bonté.

Cependant, pour les choses matérielles il faut faire entrer aussi en ligne de compte la forme extérieure, la limitation de la quantité, c'est-à-dire la mesure proprement dite.

Cette mesure matérielle, c'est surtout la « proportion » ou le rapport heureux existant entre les parties qui composent un tout : parties différentes de grandeur, de valeur et de signification.

Lorsque cette « variété dans l'unité » nous est révélée par l'éclat (claritas) elle engendre en nous l'impression esthétique.

Dieu a mis cette beauté en puissance dans toutes ses créatures mais particulièrement dans l'homme, dont Il n'est pas seulement la cause efficiente mais même la cause exemplaire puisqu'Il l'a créé à son image et à sa ressemblance.

S'il en est ainsi, nous devrons retrouver dans le corps humain une image de la propriété essentielle de Dieu et cette image s'y réalisera d'une façon aussi peu matérielle que possible, c'est-à-dire en une formule mathématique ou géométrique qui ne peut être autre que le triangle équilatéral, symbole le plus adéquat de la Trinité dans l'Unité.

C'est donc ce triangle équilatéral qui est l'expression matérielle la plus parfaite de l'essence et de la pensée divines.

L'art humain est une imitation de l'activité de Dieu ; il doit copier

Digitized by Google

les mesures que le Créateur a réalisées dans les œuvres de la nature ; son but est de révéler clairement, de faire voir avec éclat, les pensées divines : mais cela ne doit pas se faire par des copies serviles de la nature : l'art doit exprimer, dans ses œuvres, les perfections de Dieu de la façon dont elles éclateraient dans les produits de la nature si ceux-ci répondaient adéquatement à l'idéal que le Créateur s'en est formé.

Donc la forme artistique, la plus belle sera celle où le principe de mesure sera prédominant.

L'art tout comme la beauté, se confond donc avec la mesure. Cela est surtout vrai pour l'architecture qui est l'art géométrique par excellence.

Donc la clef de l'énigme de la beauté de l'architecture antique est certainement une question de mesure et il doit exister une formule, un principe dont dérivent toutes les dimensions des édifices, tant en plan qu'en élévation.

Cette formule doit être simple, puisqu'elle doit être claire et ce ne peut être que le cercle, le triangle équilatéral et l'hexagramme.

Le motif en est triple :

1) Ces figures sont les plus simples et les plus parfaites chacune dans son espèce ; elles ont le plus d'unité, elles se construisent le plus facilement ;

2) Elles donnent lieu aux combinaisons les plus riches et les plus variées ;

3) Elles sont éminemment symboliques : le cercle représente l'infini, le triangle signifie la Trinité, l'hexagramme est le symbole de la création.

Après cette démonstration, dont la rigueur est singulièrement atténuée par les nombreux « surtout » et par des redites inutiles, l'auteur prend enfin contact avec la réalité et il passe à l'application de sa théorie aux édifices antiques : le temple de Jérusalem, les temples de la Grèce, de l'Egypte et de Rome, les églises du début de l'ère chrétienne.

Il prouve tout d'abord que le tracé de plans a préoccupé à tel point les anciens que l'opération du mesurage a revêtu, chez les payens aussi bien que chez les chrétiens, le caractère d'une cérémonie religieuse : à témoin des textes de l'Ecriture, des inscriptions du temple de Hathor à Denderah et des passages du Pontifical romain concernant la consécration des églises.

Puis vient une analyse sommaire des diverses théories, mises en avant jusqu'à présent, pour découvrir la clef du mesurage antique. Cette clef ne se trouve pas, dit-il, dans le système modulaire de Vituve, lequel n'a aucune fixité et ne peut donc être un reflet de règles éternelles ; elle ne se trouve pas davantage dans un rapport constant entre la largeur et la longueur des édifices, car ce rapport n'existe qu'exceptionnellement, mais elle doit se trouver sans aucun doute dans l'échelle

Digitized by Google

schématique formée par l'hexagramme A. après avoir déterminé sur l'aire l'axe longitudinal et l'axe transversal, on traçait des deux extrémités de ce dernier, avec un rayon égal à la moitié de l'axe, deux arcs de cercle dont les cordes s'entrecroisent au centre de figure, de façon à former avec ledit axe les trois arêtes de l'hexagramme. Les deux cordes déterminaient les dimensions initiales de l'ensemble. Et ici il ajoute une remarque intéressante : la croix grecque cendrée dans laquelle l'évêque trace les alphabets lors de la consécration d'une église ne serait pas autre chose qu'un souvenir de cette coutume antique.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'application de cette formule aux plans et élévations d'un grand nombre d'édifices antiques, depuis les temples de Jérusalem et d'Olympie jusqu'au dôme de Wurzbourg.

Il faut l'avouer en toute sincérité ; si les mesures données sont exactes, la théorie aérienne du P. Wolff tombe à pic sur la réalité. Avec une exactitude presque déconcertante l'hexagramme et ses combinaisons variées s'inscrivent ou se circonscrivent aux plans des édifices : quelques notes discordantes se perdent dans l'ensemble.

Mais les mesures sont-elles exactes ? Pour les temples grecs, il y a lieu de le croire, mais je suis beaucoup plus sceptique en ce qui concerne les églises chrétiennes dont la plupart ont subi des modifications tellement importantes au cours des siècles que leur forme primitive n'apparaît plus guère : des atriums ont disparu, des files de colonnes ont été déplacées, des remblais considérables ont été élevés, des plafonds ont été surélevés ou abaisées aux époques de décadence et cependant l'hexagramme s'inscrit toujours. De plus, certains faits semblent récuser à priori une application aussi exacte d'un système préconçu : ainsi la largeur des bas-côtés de Saint-Pierre de Rome a été déterminée non par un tracé graphique, mais par la distance des fondations du cirque de Néron, sur lesquelles ils ont été élevés et la hauteur des nefs de la plupart des basiliques dépend uniquement de la dimension moyenne des colonnes provenant de divers édifices antiques et qui sont parfois très différentes de forme et de module.

Cela n'empêche pas que la théorie du P. Wolff soit très intéressante, au moins en ce qui concerne le fait en lui-même : que le tracé d'après un schéma ait été fort en usage dans l'antiquité, cela ne fait pas l'ombre d'un doute ; que, toute autre considération à part, une forme possédant un principe d'unité produit sur le spectateur une impression plus agréable et plus intense qu'une autre qui est le fait du hasard, cela est tout à fait logique ; que le triangle équilatéral et le cercle en tant que les figures les plus simples renfermant dans le plus d'unité, le plus de variété, aient été choisis de préférence dans ce but, cela paraît éminemment vraisemblable. Mais je suis cependant porté à croire que l'impression agréable produite par l'hexagramme est moins le résultat d'une influence directe des idées divines que de la plus

Digitized by Google

grande facilité de compréhension que le spectateur intelligent éprouve devant un ensemble d'éléments qui sont reliés entre eux par un principe d'unité. En effet, la jouissance esthétique n'est-elle pas le résultat d'une connaissance ? Et connaître qu'est-ce, sinon précisément unifier? La valeur de l'hexagramme se trouve donc dans son pouvoir d'unification. Mais cette unité se rencontre encore ailleurs, par exemple dans la section dorée et dans les triangles égyptiens qui ont d'ailleurs, eux aussi, été maintes fois employés par les architectes.

La théorie du P. Wolff me semble donc incomplète et, par le fait même, dans sa partie philosiphique, fausse.

Ce qui plus est, il est erroné de croire que le beau architectural consiste uniquement dans la « proportion heureuse des formes entre elles » : il se trouve avant tout dans l'expression produite par l'application de ces formes aux fonctions matérielles qu'elles remplissent.

C'est là la loi suprême et éternelle de la beauté architecturale, parce qu'elle repose, non pas sur des déductions aussi hardies que fragiles, mais sur le simple et solide bon sens. R. LEMAIRE.

ROBERT FAWTIER, *La vie de saint Samson. Essai de critique hagiographique.* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 197.) Paris, Champion, 1912. In-8, II-180 p. F. 4.

Cet ouvrage forme le 197e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Il comprend trois parties. Première partie : *Les différentes rédactions de la vie de saint Samson.* La rédaction la plus ancienne est, pour M. Fawtier, comme de l'avis de tous les critiques, celle qui a été éditée par Mabillon et les Bollandistes. L'auteur signale sept autres rédactions et montre les relations qu'elles ont entre elles, ou bien avec la rédaction primitive ou d'autres textes hagiographiques. — Deuxième partie : *La plus ancienne rédaction de la vie de saint Samson.* — La troisième partie renferme une édition de la plus ancienne *Vita sancti Samsonis* précédée de la description des vingt manuscrits qui ont servi à l'établissement du texte. Nous n'insisterons pas sur la première et la troisième partie qui ne méritent absolument que des éloges.

Une série de discussions particulièrement délicates forme la seconde partie. Un premier paragraphe est consacré à l'examen des sources utilisées par l'auteur anonyme de la plus ancienne rédaction.

Ces sources avaient déjà été étudiées avec une grande perspicacité par M. Duine dans un opuscule sur les *Saints de Domnonée* (Rennes [1912], p. 5-7), dont M. Fawtier n'a malheureusement pas pu profiter. Dans un second paragraphe où il traite de la vie de saint Samson dans le pays de Galles, l'auteur, ayant mal compris un passage de la *Vita Samsonis* (I, 1), s'est évertué à chercher dans les anciennes litanies

Digitized by Google

bretonnes les noms des parents de saint Samson Mais dans le passage en question il n'est nullement parlé de litanies. L'hagiographe nous y fait savoir qu'il connaît ces noms d'après certains *gesta emendatoria* et, de plus, pour en avoir maintes fois entendu lire la liste — non pas dans des litanies — mais à l'autel, au memento des défunts durant la messe (*nomina singula juxta sancti Samsonis altare ad missam cantandam legere quammultis vicibus audivi*). Par suite, les considérations négatives que l'auteur tire du fait que l'hagiographe aurait eu besoin d'aller se renseigner sur la famille du saint dans des litanies (p. 36 et 75) cessent d'être admissibles. Les raisons présentées par M. Fawtier contre l'identification du monastère de Pirus avec l'île Caldy me paraissent très fortes. Par contre, je ne vois pas pourquoi il incline à douter de l'historicité du fait de la retraite de Samson au monastère de Pirus (p. 44). A propos des *Hisperica famina* (p. 46, note 3), au lieu de référer à la patrologie de Migne, il aurait été préférable de mentionner l'édition de ces textes donnée par F. J. A. Jenkinson, en 1909 (Cfr RHE, 1909, t, X, p. 869). M. Fawtier pousse le scepticisme jusqu'à nier l'épiscopat de saint Samson. Selon lui, le saint aurait été simplement abbé du monastère de Dol, et au cours de sa discussion, il est amené à révoquer en doute l'existence en Bretagne des abbés-évêques, qui, à l'entendre, n'auraient existé qu'en Irlande. J'ai soutenu, pour ma part, l'existence de monastères-évêchés en Armorique, à Dol, à Alet, à Tréguier (Cf. *Les chrétientés celtiques*, p. 122), j'ai indiqué les textes qui font allusion à cette institution, à la *pan-celticité* de laquelle je persiste à croire. M. Fawtier présente d'ingénieuses conjectures sur l'itinéraire suivi par saint Samson venant de Galles en Armorique (p. 58-62).

Le septième et dernier paragraphe de cette partie traite de l'auteur, de la date et de la valeur de la *Vita Samsonis*. L'hagiographe nous dit que c'est à la requête de Tiernmail, évêque de Dol, qu'il a entrepris cette œuvre. Malheureusement on ignore l'époque à laquelle vécut ce prélat. Alors que M. Duine est d'avis que « la *Vita Samsonis* fut composée une cinquantaine d'années au plus après la mort du saint » c'est-à-dire vers l'an 635 (Cf. *Saints de Domnonée*, p. 10 ; *Hist. civile et politique de Dol*. Paris, 1911, p. 241), M Fawtier, pour des raisons dont plusieurs admettront, sans doute, difficilement le bien fondé, en rejette la composition jusqu'aux années 772 à 850.

Dans l'ensemble, M. Fawtier me paraît exiger une trop grande précision de son hagiographe. Visant avant tout à édifier ses lecteurs, celui-ci a bonnement emprunté à d'autres vies de saints plus d'un trait frappant ; il a recueilli aussi, au cours de ses voyages, plusieurs thèmes folkloriques. Ainsi ont agi tous les écrivains de son espèce. Cependant il lui arrive d'affirmer qu'il a été témoin de tel fait, qu'il a entendu narrer tel autre, il se pique même de nous indiquer les sources écrites où il a puisé : dans ces derniers cas seulement, semble-t-il, on est en droit de se montrer rigoureux à son égard et de critiquer soigneusement ses témoignages.

Digitized by Google

On peut différer d'opinon avec M. Robert Fawtier sur plusieurs points ; mais tout le monde sera d'accord pour reconnaître la conscience scrupuleuse qui a présidé à toutes ses recherches ainsi que l'acuité et la pénétration de sa critique. On lui saura gré aussi d'avoir si habilement réédité le plus ancien monument de l'hagiographie bretonne.

L. Gougaud.

Joseph Peter. *L'abbaye de Liessies en Hainaut depuis ses origines jusqu'après la Réforme de Louis de Blois*, 764-1566. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille. IX.) Lille, R. Giard, 1912. In-8, xxiv-429 p. F. 8.

L'abbaye de Liessies en Hainaut n'a eu qu'une médiocre influence, son rôle fut tout local et, presque seul, le nom de Louis de Blois lui valut une notoriété qui dépassât le petit cercle où s'enfermait son activité. Mais cependant elle a une histoire religieuse et économique ; elle est un exemple des vicissitudes de la ferveur monastique, mais surtout l'étude de son administration domaniale peut fournir une utile contribution à cette histoire économique du moyen âge qui peu à peu s'édifie et se précise, grâce à des monographies dans le genre de celle-ci.

Ce sont ces idées qui ont guidé M. Peter dans son travail « Nous nous proposons, dit-il, de raconter les origines du monastère, de décrire l'accroissement de sa richesse et la vie fervente des premiers moines, la décadence financière et religieuse dans laquelle il tombe et végète durant plusieurs siècles. Puis nous rechercherons comment s'est formé le domaine, quels sont les biens et les droits qui le composent, comment il est administré, quels revenus il procure aux religieux et quel usage en est fait par eux. La dernière partie de cette étude sera consacrée à la réforme opérée par Louis de Blois au xvie siècle. » Ce plan a été parfaitement réalisé et selon une méthode excellente. On commence, depuis quelques années, à écrire des monographies d'abbayes qui sont autre chose qu'une compilation indigeste de documents ; le travail de M. Peter aidera ce mouvement. Il est à souhaiter qu'il suggère l'idée de faire des études semblables sur les nombreuses abbayes de l'ancien diocèse de Cambrai.

L'introduction relève et critique brièvement les sources diplomatiques et littéraires. Un chapitre préliminaire retrace les origines du monastère et sa ruine causée par les invasions des Normands et des Hongrois (764-1045). Cette histoire est d'ailleurs fort incertaine. Le corps de l'ouvrage comprend cinq livres : 1. La belle époque du monastère ; 2. La pauvreté du monastère ; 3. Le domaine ; 4. Les revenus ; 5. La réforme religieuse et le relèvement financier avec Louis de Blois (1530-1566). Comme on peut aisément s'en rendre compte, les

Digitized by Google

deux premiers livres sont consacrés à l'histoire générale et à l'histoire religieuse de l'abbaye, les deux suivants à son histoire économique.

De 1095 à 1137, c'est la période heureuse et fervente ; l'abbaye est restaurée par Thierry d'Avesnes et les abbés Rainier et Wédric lui donnent un élan salutaire. Grâce aux libéralités nombreuses des seigneurs, des évêques, de pieuses femmes, la prospérité matérielle va de pair avec la ferveur monastique ; la culture intellectuelle n'exclut pas la charité bienfaisante. Pour cette époque, M. Peter n'a ajouté que peu de chose aux travaux de ses devanciers ; il a même laissé subsister quelques légères erreurs. Ainsi (p. 10) l'abbé Rainier fut consacré non pas le 24, mais le 21 décembre ; p. 12, l'expression *de Vosago* signifie non pas « les Vosges » mais « Voas », forêt faisant partie des domaines de l'évêque de Laon et dont les forêts actuelles de Coucy et de Saint-Gobain (Aisne) forment les restes magnifiques (cfr la communication faite à la Commission historique du département du Nord par M. Ed. Bercet, séance du 28 août 1902). Une autre inexactitude est due évidemment à une faute d'impression : p. 11, l. 3, au lieu de « même en cas d'intérêt général » il faut lire « même en cas d'interdit général ».

Après Wédric c'est la décadence religieuse et matérielle : une fois de plus on constate que l'une ne va pas sans l'autre. Les causes de ce changement sont multiples : la rapacité des seigneurs voisins, la cessation des legs faits au monastère, la faiblesse et le népotisme de quelques abbés, l'incurie de l'administration, les ravages de la guerre, les taxes exorbitantes, l'augmentation du prix des denrées en face de revenus fonciers toujours identiques. Pour pourvoir aux nécessités urgentes on aliène quelques portions du domaine, on fait des emprunts ; mais ces mesures de circonstance ne font qu'aggraver une situation déjà fort compromise. En vain des hommes tels que Gilles du Chêne (1405-1433), Gilles Gippus tentent d'arrêter la décadence ; leurs efforts se brisent devant le malheur des temps ou n'aboutissent qu'à enrayer un moment une descente trop rapide. Il fallait, pour aboutir, réformer d'abord l'intérieur, car le relâchement des mœurs religieuses, autant que les circonstances extérieures, hâtaient la ruine du monastère. Ce sera l'œuvre de Louis de Blois.

Le livre III expose l'état du domaine. On y voit comment, par quels donations, échanges ou achats, il s'est constitué ; de quoi il se composait : terres, prés, vignes, forêts, viviers, moulins, églises. En fait, et par suite des donations dont il provenait, il se répartissait en trois groupes principaux : Liessies, Ath et Sart-les-Moines, avec, en plus quelques propriétés dispersées en France, dans le Cambrésis, en Flandre, en Hollande. L'auteur a consacré des notices détaillées à chacun de ces groupes et des cartes annexées permettent d'en prendre une idée précise. Liessies formait, du XIIe au XVe siècle, une unité féodale, dont l'abbé était le seigneur et souverain justicier. Au XVe siècle, ses droits seigneuriaux sont diminués ; il n'a plus à rendre

Digitized by Google

de jugements que sur les délits d'ordre inférieur. Un chapitre étudie la condition des personnes sur ces domaines et montre comment la population servile s'est acheminée, progressivement et sans secousse, vers l'affranchissement. Plus loin, il est question de la mise en valeur des terres par l'essartage d'abord ensuite par divers procédés de culture. Le domaine se compose de *curtes*, la *curtis* formant l'unité administrative analogue à l'ancienne *villa* mérovingienne et carolingienne. Une partie est exploitée directement, l'autre est donnée en tenure. Mais la difficulté d'exploiter directement amena l'abbaye au système du métayage (XIIIe siècle), puis de l'affermage (XIVe siècle) ; au XVe et au XVIe siècle le domaine est passé entre les mains d'intermédiaires, les censiers, et le rôle de l'abbé se borne à une surveillance générale des censiers. Il est aidé dans cette tâche par un personnel administratif religieux et laïque.

Les revenus proviennent des cens, des dîmes et des quêtes. Souvent leur perception ne va pas sans difficulté, elle occasionne, en tout cas, des frais considérables. A l'origine, tout le revenu était concentré entre les mains de l'abbé qui pourvoyait aux diverses nécessités ; par la suite, certains services ont des revenus fixes et intangibles. Cependant, même alors, on ne relève pas l'existence d'une mense abbatiale distincte de la mense conventuelle.

En juillet 1530, Louis de Blois, prenait possession de la charge abbatiale ; il n'avait que vingt-quatre ans. Mais il se recommandait par sa haute naissance, de solides études et une vie exemplaire. Son premier soin fut de réformer l'abbaye. A cette fin, il rédigea des *Statuts* éloignés à la fois du relâchement et d'une austérité rebutante. Il fallut vingt cinq ans d'efforts pour en faire admettre l'application, mais en 1555 la cause de la réforme était gagnée.

La restauration matérielle marchait de pair avec elle. Malgré les ruines causées par la guerre, malgré de lourdes taxes imposées au monastère, Louis de Blois parvint assez rapidement à combler le déficit et même à faire des économies. Ce résultat était dû aux soins apportés dans l'administration : les frais de perception diminuent et le prix des fermages augmente. Cette situation plus prospère permit à l'abbé de faire de larges aumônes, de doter la bibliothèque de bons livres et de reconstruire la basilique et une partie du dortoir.

Tel est brièvement résumé le travail de M. J. Peter. Il se termine par un recueil de pièces justificatives, dont quelques-unes sont discutées, par une liste des dignitaires de l'abbaye, et par des tables très complètes.

M. JACQUIN, O. P.

Digitized by Google

J. Marx, *Handschriftenverzeichnis der Seminar-Bibliothek zu Trier* (Trierisches Archiv. Ergänzungsheft XIII.) Trèves, Fr. Lintz, 1912. In-8, 136 p. M. 6.

La Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Trèves possède une collection de manuscrits assez importante pour mériter un catalogue : en le dressant, le Dr J. Marx a rendu à la science un notable service.

Ces manuscrits sont au nombre de 184. En résumant la liste détaillée (1) que M. Marx nous en donne p. 4 et 5, nous trouvons que 2 d'entre eux sont attribués au IXe siècle, 1 au Xe, 4 au XIe, 12 au XIIe, 1 au XIIe-XIIIe, 27 au XIIIe, 2 au XIII-XIVe, 14 au XIVe, 63 au XVe, 3 au XVe-XVIe, 17 au XVIe, 10 au XVIIe, 2 au XVIIe-XVIIIe, 21 au XVIIIe, 4 au XIXe.

D'après les sujets dont ils traitent, on peut les classer de la manière suivante : Bible 10, exégèse 14, patrologie 10, dogme 6, morale et ascèse 24, prédication 21, liturgie 27, histoire ecclésiastique 9, vies de saints 15, histoire locale 34, droit canon 4, livres scolaires 6, histoire profane 3, médecine 2.

Au point de vue artistique, le plus digne d'attention est un livre de chœur (n° 104) du XVe siècle (fort parchemin, 128 feuillets, 21 cm. sur 15) dont presque toutes les pages sont ornées de somptueux encadrements d'or et de couleur ; les grandes initiales sont, elles aussi, très riches ; ce manuscrit est originaire du nord de la France, car il contient un grand nombre de prières en français et son calendrier accorde une mention spéciale à plusieurs saints de cette région. Sans être aussi magnifique, un bréviaire de religieuses (n° 125) du XVe siècle, possède également de très belles initiales peintes et de remarquables illustrations marginales; il vient de la partie belge de la province de Cologne. Une douzaine d'autres manuscrits (du XIIe au XVe siècle) est enrichie de miniatures, et une quarantaine offre des exemples d'initiales peintes de styles roman, gothique et renaissance.

Ce sont là d'incontestables trésors : on doit être reconnaissant à M. Marx de les avoir fait connaître. Cependant l'intérêt principal de son catalogue est peut-être d'apporter une contribution importante à l'histoire d'une grande bibliothèque monastique du moyen âge, celle de l'abbaye Saint-Mathias de Trèves. Dans son *Johannes Sichardus* M. P. Lehmann exprime le regret de ne connaître les bibliothèques médiévales de Trèves que par un ouvrage de seconde ou troisième main, datant de 1860 et très insuffisant sur cette question. Pourtant,

(1) Par ce résumé j'introduis dans les totaux quelque inexactitude : car certains volumes composés de plusieurs manuscrits du même siècle ne sont comptés chacun que pour un ; en revanche, certains autres dont les éléments appartiennent à des siècles différents, sont comptés plusieurs fois. De plus la liste elle-même n'est pas irréprochable : j'ai vérifié les chiffres pour le XIIe siècle et le XIIIe : 23 et 42 appartiennent au XIIIe et non au XIIe, 103 au XVe (1456) et non au XIIIe ; une partie de 118 et la deuxième de 136 sont du XIVe, la fin de 136 est du XVe.

Digitized by Google

vers 1900, dans le *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier*, sous le titre *Bücherei und Bücherwesen vom St. Maximin im Mittelalter*, le directeur de la *Stadtbibliothek* de Trèves, Max Keuffer, avait donné un aperçu général des manuscrits provenant de l'abbaye Saint-Maximin et conservés en Allemagne ou à l'étranger (1). En 1900, le même Max Keuffer annonçait (2) son intention de faire un travail analogue pour les autres bibliothèques monastiques de Trèves et de la région. Déjà son *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier* (3) avait réuni dans ses cinq fascicules (1888-1900) des matériaux abondants et bien ordonnés pour l'œuvre projetée. Le savant qui la réalisera pourra aussi utiliser le catalogue des manuscrits des Archives historiques annexées à la *Stadtbibliothek* : il est en cours de publication dans le *Trierisches Archiv*, et 16 cahiers ont déjà paru (4).

De l'abbaye Saint Mathias la Bibliothèque du Séminaire possède au moins 114 manuscrits : après la *Stadtbibliothek* qui en compte plus de 300, c'est la collection la plus nombreuse de *codices* de cette provenance : elle mérite donc d'être prise en spéciale considération. En se bornant aux données qu'elle fournit (5), M. Marx a déjà pu esquisser l'histoire de l'activité intellectuelle de la grande abbaye. Car, de tous les manuscrits du IXe à la fin du XIIIe siècle dont a hérité la *Seminar-Bibliothek* et dont nous avons déjà parlé, il y en a, tout au plus, 6 qui ne viennent pas de Saint-Mathias (6). Pour l'ensemble de la période qui s'étend des origines jusqu'à la fin du moyen âge, les cotes inscrites

(1) MAX KEUFFER, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, fasc. 5, 1e section, p. II. Trèves, 1900.

(2) *Ibidem*.

(3) *Op. cit.* Fasc. I (1888) (IX-77 p. in-8) : Bible et commentaires : nos 1-112. Fasc. II (1891) (XIII-148 p.) : Pères de l'Église : nos 113-214. Fasc. III (1894) (XIV-166 p.) : prédicateurs : nos 215-353. Fasc. IV (1897) (III-108 p.) : livres liturgiques : nos 354-522. Fasc. V (1900) (III-212 p.) : écrits ascétiques : nos 523-653. Fasc. VI par G. KENTENICH (1910) (X-172 p.) : fin des écrits ascétiques : nos 654-804 et Vivers de 1882 à 2096. Fasc. VII par ADOLF BECKER (1911) (III-165 p.) : ouvrages en langue allemande : numerotation irrégulière.

(4) On peut regretter que M. J. Marx n'ait pas même fait allusion à tous ces ouvrages avec lesquels le sien a des rapports si étroits.

(5) Il serait intéressant de les compléter par celles que livreraient les autres collections, surtout celle de la *Stadtbibliothek*.

(6) Nous connaissons ainsi 3 scribes de ce monastère : *Heinricus scriptor* (1126), *Johannes monachus et sacerdos* (1244) et *Petrus de Meleduno* (1253). Les copies qu'ils ont signées, forment, avec 2 volumes du grand passionnaire de Saint-Maximin (postérieurs à 1235), les plus anciens manuscrits datés de la *Seminar-Bibliothek* (p. 4, on a imprimé fautivement 1248 pour 1244, et 1280 pour 1253.) M. CHROUST dans ses *Monum. palaeogr.*, IIe série, fasc. V (Leipzig, 1910), planche 8a, fait connaître par un spécimen l'écriture du scribe Henri (1126) ; puis, fasc. VI (1911), planche 6a, celle du scribe Jean (1244 ; enfin, fasc. V, planche 9, celle du codex 98 dont il date les pages 1v-50v de 1131 à 1150.

Digitized by Google

au XVe siècle sur les volumes nous permettent d'établir qu'à cette date la bibliothèque comptait, au bas mot, 865 (1) manuscrits, à savoir : au moins 89 consacrés aux textes bibliques et à l'exégèse, au moins 262 aux Pères et aux prédicateurs, au moins 114 aux ouvrages ascétiques (y compris ceux des Pères), au moins 322 aux scolastiques (surtout saint Bernard, saint Bonaventure et le Bienheureux Albert le Grand), etc. La seconde moitié du XVe siècle, époque où la réforme de Bursfeld fut adoptée par l'abbaye, se signale par un grand zèle à copier les œuvres des Pères de l'Eglise, notamment de saint Augustin : les exemplaires en sont nombreux et beaux. A la fin de ce siècle, l'humanisme pénètre dans le monastère, comme en témoigne le n° 44 où les œuvres de Térence et de Sénèque avoisinent celles de Poggio, Laurent Valla et autres fins lettrés du moment. Au cours des années 1537 et suivantes, un moine de Saint-Mathias, Paul de Grania, prononce devant une communauté de religieuses bénédictines une longue série de sermons, consignés dans six gros volumes, très instructifs sur la culture intellectuelle et religieuse des moniales au temps de la Réforme. Enfin, lorsqu'est rédigé, vers le déclin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe, le premier catalogue de la bibliothèque qui nous soit parvenu, le total des imprimés et des manuscrits monte à 1677 volumes.

Chacun des manuscrits de la Bibliothèque du Séminaire est décrit par M. Marx avec la compétence que garantissent ses titres de docteur en théologie et en philologie. Il n'a négligé aucun des renseignements que l'on attend aujourd'hui des analyses de ce genre. Ils sont particulièrement abondants au sujet des reliures, feuilles de garde, ornements, etc., en un mot sur tout ce qui pourrait tenter les Libris de l'avenir dont les prédécesseurs n'ont déjà que trop ravagé cet important dépôt.

Peut-être aurait-on pu identifier plus d'ouvrages. Par exemple, le n° 68 n'est autre que le *Liber vitae meritorum* de sainte Hildegarde, édité par le cardinal Pitra en 1882. L'écriture en est, nous dit M. Marx, du XIIe siècle (2). Il convient donc de l'ajouter à la liste des manuscrits de ce livre donnée à la page 5 (= 51) du mémoire sur *Les miniatures du Scivias...* (3)

Et, puisque nous parlons des manuscrits de sainte Hildegarde, qu'on nous permette de signaler comme exécutés par des moines de Saint-Mathias le *Liber divinorum operum* conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand, les exemplaires du *Scivias* conservés à Cues, à Troyes, et celui de Wiesbaden qu'étudie le mémoire cité à l'instant.

(1) Par erreur, on a imprimé 875 (p. 2).

(2) Dans le titre du livre, le mot *annuente* est, tout au plus, une erreur de copie. La bonne leçon est *a vivente*.

(3) D. L. B. *Les miniatures du Scivias de sainte Hildegarde conservé à la bibliothèque de Wiesbaden* (*Monuments et mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, Paris, Leroux, 1912).

Digitized by Google

Celui de Cues fut écrit, nous dit une note du scribe lui-même, au monastère de Saint-Mathias en 1210 (1). Le codex de Gand est le brouillon même des collaborateurs de sainte Hildegarde et se trouve ainsi daté des environs de 1163, année où fut achevé cet ouvrage ; qu'il ait appartenu à la bibliothèque de Saint-Mathias, dès le XIIIe siècle, c'est ce que prouve l'inscription de la page 27. Enfin qu'il ait été écrit, lui et les susdits manuscrits de Troyes et Wiesbaden, par des copistes de Saint-Mathias, c'est ce que permet d'inférer toute une série d'indices convergents, qu'il serait trop long d'exposer ici (2).

M. Lehmann énumère (*op. cit.*) les bibliothèques de Trèves, Berlin, Bruxelles, Florence, Gand, Heidelberg, Copenhague, Londres, Munich, Oxford, Paris, Pétersbourg, Venise, Vienne, Wolfenbüttel, comme dépositaires de manuscrits originaires de Trèves. On peut ajouter à cette liste Cues et Gand (3), ainsi que la collection de la famille Fichard, de Francfort, où doit se conserver un exemplaire des *Gesta Trevirorum* écrit au commencement du XIIe siècle et ayant appartenu à Saint-Mathias au moins depuis le XVe siècle (4). M. Lehmann ne nous en voudra pas de cette minuscule addition à son savant travail : loin de nous en prévaloir présomptueusement, nous tenons pour un honneur de glaner un épi derrière lui.

Dom Louis Baillet, O. S. B.

A. Brackmann. *Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia.* T. I. *Die Kurie und die Salzburger Kirchenprovinz.* Berlin, Weidmann, 1912. In-8, XIV 271 p. M. 8.

Chargé du soin de rédiger les régestes de la *Germania pontificia*, dans la grande collection de P. F. Kehr, le Dr A. Brackmann nous avait promis une série d'études parallèles et spéciales, de *Studien und Vorarbeiten* (Cfr RHE, 1911, t. XII, p. 291-292 ; 1912, t. XIII, p. 102-103), où l'on devait trouver, exposés et justifiés, les résultats concernant la chronologie, l'authenticité ou l'intégrité d'un certain nombre de documents pontificaux, ainsi que les conclusions, d'un caractère plus général, auxquels avaient abouti de consciencieuses et multiples recherches

(1) J. Marx, *Verzeichnis der Hss.-Sammlung des Hospitals zu Cues* (Trèves, 1905), codex 63.

(2) Cfr *Les miniatures du Scivias* .., p. 92 (= 138) et 100 (= 146) ; dans ce mémoire, la solution de la question n'est qu'amorcée. — Les trois manuscrits de Gand, Wiesbaden et Troyes sont contemporains les uns des autres.

(3) Les deux mss. de Wiesbaden et Troyes ont été écrits non pour la propre bibliothèque de Saint-Mathias, mais pour celles du Rupertsberg et de Clairvaux.

(4) Pertz, *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1839, t. VII, p. 511.

Digitized by Google

C'est le premier volume de ces *Studien und Vorarbeiten*, que nous avons le plaisir de présenter aux lecteurs de la RHE. Il comprend trois parties bien distinctes ; nous allons les passer successivement en revue.

Ces différentes études n'ont, pour ainsi dire, qu'un seul trait qui les unisse : elles forment un commentaire (*als erläuternde Beigabe*), savant et autorisé, mais assez disparate, des régestes pontificaux de la province de Salzbourg. Leur variété et leur importance rendent un peu malaisée la tâche du recenseur, forcément obligé de se limiter.

I. *Die Geschichte des päpstlichen Privilegs innerhalb der Salzburger Kirchenprovinz* (p. 1-92).

Jusque la seconde moitié du XIe siècle, bien faibles et bien précaires furent les liens qui rattachèrent la province ecclésiastique de Salzbourg à la curie romaine ; mais cette situation n'est point exceptionnelle, elle est commune à l'Allemagne. Presque toutes les lettres pontificales, adressées alors aux sièges épiscopaux, même les écrits disciplinaires de Nicolas Ier (864, GP, p. 11, n. 18 et 19) (1) et les énergiques interventions d'un Jean VIII (873, GP, p. 12, n. 22 et 23 ; p. 163, n. 13 ; p. 332, n. 5), dans l'affaire de Méthodius, furent la résultante de circonstances politiques, non le fruit de relations juridiques solidement établies. Or un changement se produisit, sous ce rapport, à la fin du XIe siècle. Comment en saisir toute la portée, sinon en étudiant, dans les limites assignées, les obstacles particuliers, qui avaient empêché, dans les premiers temps, une union plus régulière et plus intime ?

Une foule d'indices nous montrent que toute immixtion du Saint-Siège, même aux plus beaux jours de la papauté, était mal accueillie par le clergé bavarois et n'avait chance d'aboutir qu'avec l'appui du pouvoir séculier. Le Xe siècle n'offrit aucun changement. Les faux de Piligrim de Passau (GP, p. 15, n. 1 ; p. 162, n. 10 ; p. 164, n. 15 et 16 ; p. 165, n. 17 ; p. 166, n. 19), fabriqués à l'époque d'Otton II, et ceux de Salzbourg (GP, p. 10, n. 15 ; p. 15, n. 32 ; p. 16, n. 36), qui datent du début du XIe siècle, n'apportent nullement la preuve du prix que l'on aurait attaché aux privilèges pontificaux ; ils sont de simples réponses à d'autres documents authentiques.

Il en est de même pour les abbayes, propriétés royales et surtout épiscopales, que pour les évêchés. Aux premiers siècles, on ne connaît que quelques envois de reliques (772, GP, p. 373, n. 1 ; 779-780, p. 149, n. 1 ; 834, p. 331, n. 4 ; 827-41, p. 180, n. 1 ; 851, p. 10, n. 16) et le premier privilège, reçu de Rome, est du 18 avril, 999 (GP, p. 73, n. 1). Si le pape intervient à Seeon (999, 18 avril, GP, p. 73, n. 1 et à Göss (1020, avril, GP, p. 96, n. 1), c'est à la demande du roi, c'est pour garantir l'immunité royale, consolider les attaches qui unissaient le monastère au souverain et non pour créer de nouveaux rapports juridiques avec la curie.

(1) GP. = *Regesta Pontificum Romanorum. Germania pontificia I : Provincia Salisburgensis*, éd. A. Brackmann, Berlin, 1910-1911.

Digitized by Google

Gebhard, le premier archevêque de Salzbourg (1070-72), et Altmann de Passau se firent les champions du mouvement curial en Allemagne. Ils fondèrent ou réformèrent une série de maisons religieuses. Celles-ci ne se trouvent pas, il est vrai, dans une situation juridique essentiellement nouvelle; comme autrefois, elles conservent l'union avec l'évêché, mais la demande de privilèges pontificaux, faite par les réformateurs, propagea l'idée que l'approbation de la curie romaine était nécessaire et plus importante que celle de la royauté. Somme toute cependant, les efforts de Gebhard et d'Altmann aboutirent à peu de chose.

Telle était la situation, lorsque se ferma la première période de la querelle des investitures (1074-1090), pendant laquelle la province de Salzbourg n'obtint aucun privilège de Rome.

Ce fut, après cela, Rottenbuch, une fondation du duc de Bavière, qui, le premier, reçut, le 6 mars 1090, du pape Urbain II, la confirmation de sa règle, de ses possessions et de ses droits, avec la protection spéciale du pontife (GP, p. 375, n. 1) C'était là une nouveauté extrêmement importante, c'était le fruit de l'influence directe de la réforme de Souabe : le bienfaiteur renonçait à sa propriété personnelle et la curie, ou plutôt l'apôtre Pierre, devenait le véritable maître et possesseur du couvent (*Eigenherr des Klosters*). Mais Rottenbuch présente certaines particularités, qui en font, lui et Saint-Paul à Lavanttale (1099, GP, p. 118, n. 1) ainsi que Fischbachau-Scheyern (1102, GP, p. 345, n. 1), une nouvelle variété du mouvement de transformation monastique. L'exemple produisit ses effets à Baumburg (1102-1105, GP, p 76, n. 1), à Berchtesgaden (1102-1105, GP, p. 60, n. 1), à Dietramszell (1107, GP, p. 371, n. 1) etc., etc.

Ainsi donc, à côté de l'immunité royale et en concurrence avec elle, se dressait, de plus en plus envahissante, l'immunité papale. Le progrès réalisé est considérable. Que renfermaient les privilèges jadis concédés par Alexandre II et Grégoire VII à Gurk et à Saint-Nicolas de Passau ? Qu'y avait-il dans ceux de Secon et de Göss ? La confirmation des biens et des droits monastiques, le libre choix de l'abbé et la formule du cens. Maintenant, on donne une foule de prérogatives, dont la valeur allait être de plus en plus appréciée par les habitants du cloître. Comparée à l'action du diplôme royal, l'influence du privilège pontifical fut plus importante et plus complète. Nous pressentons, pour la première fois, que les temps sont changés.

Dans la première moitié du XIIe siècle, le zèle de Conrad I de Salzbourg (*disciplinae regularis studiosissimus*) fut extraordinaire et franchit les limites de son propre diocèse. Pendant un exil en Saxe, il avait assisté à la propagation de la règle de S. Augustin, et c'est de là que plus tard il devait tirer des auxiliaires précieux pour la réforme de ses monastères, rattachés à l'abbaye-chef de Salzbourg.

A côté, on remarque d'autres centres : à Bamberg, c'est l'évêque Otton I (1102-39) et surtout, à Passau, Ulrich I (1092-1121), qui se tint en rapports très étroits avec Ratisbonne, lequel, à son tour, recevait

Digitized by Google

l'impulsion du dehors, de Hirschau. A Ratisbonne, les premiers évêques, partisans de la réforme, furent Cunon (1126-32) et Henri (1132-55). Déjà avant Cunon, Walter, depuis 1118 archevêque de Ravenne, et Gehbard, tous deux doyens du chapitre cathédral, ainsi que Sigebot, prêtre à Eppach-sur la Lech, où Herluca menait la vie solitaire, avaient exercé une influence incontestable sur la vie religieuse de la province de Salzbourg. Personnalité plus considérable encore fut Paul de Bernried, le premier biographe allemand de Grégoire VII. La *Vita Gregorii* et la *Vita Herlucae* étaient des écrits manifestement tendancieux, publiés en vue de combattre les prêtres simoniaques et d'exalter l'ascétisme de la vie monacale. Tout ce groupe se tint sous la forte influence des idées d'Hirschau. L'intéressante Herluca n'était-elle pas elle même disciple de Guillaume d'Hirschau et de Théoger de Saint-Georges, le futur évêque de Metz? Les fondations monastiques, qui sortirent de ce mouvement, restèrent indépendantes ou furent unies au Saint-Siège.

Nous pouvons maintenant situer les différents points de la réforme. Au cercle de Rottenbuch, qui comprenait les monastères de Rottenbuch, Saint-Paul à Lavanttale, Fischbachau-Scheyern, Berchtesgaden et Baumburg (Dietramszell), vint se rattacher, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, par l'action d'Ulrich de Passau, le groupe de Göttweig, avec Admont, Lambach, Saint-Lambert, Melk, Formbac, Garsten et Seitenstetten. Göttweig agit, à son tour, par Ratisbonne, Saint-Mang, Paring et son voisin Bernried.

La situation juridique des abbayes, formées sur le modèle de Rottenbuch-Hirschau et dont le nombre s'accrut au XIIe siècle, comporte des différences, suivant qu'elles étaient rattachées, ou non, au Saint-Siège ; suivant les droits plus ou moins considérables conservés par les fondateurs laïques ; mais, toutes, elles sont indépendantes des monastères épiscopaux et se distinguent, par là, des fondations de Conrad de Salzbourg et d'Otton de Bamberg.

Pendant la première moitié du XIIe siècle, les privilèges, accordés aux monastères épiscopaux *(für die bischoflichen Eigenkloster)*, ne sont pas nombreux. Le contenu est peu important et reste tel pendant tout le XIIe siècle. Petit à petit néanmoins, la curie s'efforcera de limiter les droits des évêques.

Quant aux monastères, rattachés au Saint-Siège et tenus au cens, leurs privilèges ont pour types ceux d'Hirschau et continuent à se développer, pendant la seconde moitié du XIIe siècle.

Les abbayes indépendantes furent, sous ce rapport, encore plus favorisées.

Un fait bien établi c'est que, dans la province ecclésiastique de Salzbourg, seule la situation juridique du cloître détermine le contenu du privilège pontifical ; il y a un lien réel entre ce dernier et la liberté monastique, entre les besoins, les désirs du destinataire et les documents délivrés par la curie jusque bien au-delà de l'époque d'Alexandre III († 1181).

Digitized by Google

II. *Die Fälschungen* (p. 93-187).

Les faux eux-mêmes fournissent une contribution essentielle à l'histoire du privilège papal ; plusieurs ont une portée considérable.

1. L'auteur examine d'abord ceux du diocèse de Salzbourg (pp. 93-137). Une lettre, mise sous le nom du pape Benoît VI, et considérée comme authentique par Dümmler et Hauck, comme suspecte par Uhlirz, comme fausse par Zahn (973-974, GP p. 16, n. 35), fut fabriquée à Salzbourg, à l'époque de l'archevêque Frédéric, par celui-là même qui produisit les diplômes d'Arnoul (890 et 891, Mühlbacher, *Reg. imp.*[2] I, n°s 1850 et 1858) et de Louis l'Enfant (906, *Ibid.*, n 2041). C'était une réponse aux prétentions de Piligrim de Passau (GP, p 159, n. 1 ; p. 162, n. 10 ; p. 164-166, n. 15-18) et la défense des droits des archevêques sur les anciennes provinces de Norique et de Pannonie.

Comme contribution importante à l'histoire des patrimoines pontificaux, en Bavière, récemment écrite par Perels, appartient un groupe de documents, qui parurent quarante ans après le prétendu diplôme de Benoît VI (842, GP, p. 10, n. 15 ; 963, p. 15, n. 32 ; 993, p. 16, n. 36). Ce fut le pape Jean VIII qui, en 877 (GP, p. 12, n. 24 ; Cfr p 13, n. 26 et 29 ; p. 14, n. 31 ; p. 16, n. 36), confia à l'archevêque de Salzbourg, Théotmar, l'administration des biens possédés en Bavière par le Saint-Siège (*ea quae apud Bogoariam b. Petrus apostolus habet*). De l'exploitation directe de ces propriétés on en était d'abord venu au système de l'administration indirecte (*durch einen Vertrauensmann*), qui amena des déceptions ; puis à l'abandon aux archevêques, contre le payement d'un cens annuel ; et, enfin, à un échange définitif avec Henri II, en retour de compensations en Italie (février 1014). Par cette dernière transaction, Salzbourg se crut lésé et, pour défendre ses anciens droits, dont il n'avait été tenu aucun compte, usa du procédé généralement suivi à cette époque, fabriqua les privilèges de Léon (IV ?), de Léon VIII et remania celui de Jean XV, de novembre 993.

Jusqu'en 987, les abbés de Saint-Pierre, à Salzbourg, remplissaient aussi les fonctions d'archevêque. La séparation de la dignité abbatiale d'avec la dignité épiscopale fut une source de rivalités entre l'abbaye et le chapitre cathédral. C'est à l'histoire de ces dissensions qu'il faut rapporter la fausse bulle d'Eugène III, du 14 septembre 1147 (GP, p. 49, n 5), parue dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Une interpolation, que l'on trouve dans les copies de Baumburg (XIIe et XIVe s.) du diplôme de Pascal II (7 avril 1102-05, GP, p. 60, n. 1), en faveur de Berchtesgaden, fournit à M. Brackmann l'occasion de nous retracer l'histoire, assez confuse, de la fondation de ces deux maisons religieuses.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les chanoines de Gars durent défendre leurs droits, à Pürten, contre ceux d'Au, et, à *Moservogel*, contre ceux de Raitenhaslach. Nous trouvons les traces de ces disputes dans les remaniements que l'on fit subir à plusieurs documents : d'Alexandre III, du 7 fév. 1178 (GP, p. 82, n. 2) et d'Eugène III, du 28 janv. 1147 (GP, p. 85, n. 2)

Digitized by Google

2. Dans le diocèse de Passau (pp. 137-155), Saint-Georges (Herzogenburg), fondé par l'évêque Ulrich (1112), avait obtenu l'incorporation de la chapelle Saint-André, située à 8 km. environ, en amont, sur la Traisen. Des résistances se produisirent, le projet d'union échoua. C'est alors que les chanoines de Saint-Georges sollicitèrent l'intervention d'Alexandre III (4 févr. 1177, GP, p. 240, n. 2), en s'appuyant sur un faux d'Eugène III (24 avril 1150, GP, p. 240, n. 1), qu'ils avaient fabriqué, peu après 1160. Mais leurs efforts n'eurent aucun résultat.

Le monastère de Sainte-Croix, en conflit avec l'abbaye de Melk, fit subir des interpolations à un privilège d'Innocent II, du 26 fév. 1140 (GP, p. 254, n. 1). Il agit si adroitement que la chancellerie pontificale s'y laissa prendre (Cfr GP, p. 255, n. 8).

Au XIIIe siècle, on use des mêmes procédés à Saint-Nicolas de Passau, à Lambach et à Garsten (GP, p. 177, n. 1 et 2 ; p. 210, n. 2 ; p. 220, n. 1).

Lorsque l'évêque de Passau, Otton de Lonsdorf, somma les monastères de son diocèse de lui fournir copie de leurs privilèges, la plupart ne répondirent point. Ceux qui le firent — c'est de là que sortit le *Codex monasteriorum dioecesis Pataviensis*) — expédièrent des documents faux ou interpolés, dans lesquels les droits de l'évêque étaient fortement limités Cette conduite, en apparence peu loyale, s'explique par les luttes violentes, qui, vingt-cinq ans auparavant, avaient mis aux prises l'évêque et le clergé. La querelle certes avait perdu de son intensité, mais elle était loin d'être complètement apaisée.

3. Dans le diocèse de Ratisbonne (p. 155-164), il y aurait tout un volume à écrire (et un élève de M. Brackmann s'en chargera) sur les compétitions qui mirent aux prises l'évêché et l'abbaye de Saint-Emméran. L'auteur se borne à l'étude d'un privilège de Lucius II (20 mars 1144, GP, p. 288, n. 15), qui fut remanié. Les évêques triomphèrent et résistèrent même aux ordonnances du pape (GP, p. 286-287, n. 4-7).

4. M. Brackmann en arrive enfin à examiner les relations qui existèrent entre Tegernsée et Dietramszell, dans le diocèse de Freising (p. 164-187). Le cas est d'autant plus intéressant qu'il n'a pas encore été traité par les historiens du droit, pas même par G. Schreiber (*Kurie und Kloster im XII. Jahrhundert*, t. II, p. 291, Stuttgart, 1910). Il s'agit en effet ici d'une abbaye-mere, Tegernsée, qui suivait la règle de saint Benoît, tandis que le prieuré, l'abbaye-fille, Dietramszell, avait adopté la règle augustinienne. Les difficultés étaient inévitables. Pour les juger, d'une façon impartiale, une étude sérieuse et comparative des sources est absolument nécessaire. Le résultat est favorable aux prétentions de Tegernsée (Fundationes I et II) : le choix du prévôt de Dietramszell appartient au chapitre, l'élu reçoit l'investiture temporelle de l'abbé de Tegernsée et est soumis, *in spiritualibus*, à l'évêque de Freising. Au contraire, la Fundatio III, quoi qu'en pensent Fugger et le P. Lindner, n'est pas digne de foi ; elle fut

Digitized by Google

fabriquée, au commencement du XIIIe siècle, en même temps que les privilèges d'Urbain III (1180, GP, p. 672, n. 6, à opposer à celui du 3 avril 1186, p 369, n. 20) et d'Honorius III (1223, non recensé dans Potthast) et le contrat de 1214. Dietramszell nous offre un exemple des nombreux conflits auxquels donna lieu la diversité de la vie religieuse au moyen âge L'erreur du fondateur fut de croire que l'on pouvait établir des liens durables entre deux maisons religieuses de discipline différente. A cette époque, la règle de saint Augustin jouissait d'un crédit considérable Les monastères, qui l'adoptèrent, voulurent se rattacher directement, pour la plupart, au Saint-Siège. Entraîné par les circonstances, Dietramszell chercha à se rendre indépendant, s'adressa d'abord à l'évêque, échoua, puis eut recours aux faux.

III. *Exkurse und unbekannte Urkunden* (p. 18-248).

1. Les procès de Berchtesgarden (pp 188-196) Aucun monastère du diocèse de Salzbourg ne dut combattre, comme Berchtesgaden, pour ses biens et ses droits M. Brackmann publie le jugement de l'archevêque Conrad (1136), dans la querelle avec Baumburg ; puis deux diplômes d'Eugène III, dirigés contre les prétentions d'un noble, Wernhardus de Julbach (1145, GP, p. 61, n. 8 ; 1147, p. 62, n. 11) et un 3e diplôme du même Eugène III (9 sept 1147, GP, p. 62, n. 10), qui, avec celui d'Adrien IV (30 déc. 1157, GP, p. 63, n. 14), au sujet de la chapelle d'Hebingen, sont dirigés contre l'évêque d'Eichstätt. Enfin, il nous est donné le texte de l'ordonnance de Célestin III sur Tuval, qui mit aux prises Berchtesgaden et le chapitre cathédral de Salzbourg (2 juin 1197, GP, p. 51, n 19).

2. Éd. du privilège d'Alexandre III, en faveur d'Herrenchiemsée (Herrenwörth), (p. 196 197) (GP, p. 70, n. 3, où il faut corriger la date en 1171-1172, 27 mai).

3. Ed. du diplôme de Célestin III sur l'avouerie d'Au (p. 198-199), (16 fév. 1196, GP p. 83, n. 4).

4. Le pape Eugène III défend à l'évêque de Ratisbonne d'exiger la dîme des Cisterciens de Raitenhaslach Éd. (p. 199) (1er fév. 1147, GP, p. 83, n. 3).

5. Les diplômes d'Adrien IV, en faveur de Saint-Lambert (GP, p. 104-105, n. 6-7), doivent être datés du 21 déc. 1158, (p. 199 200).

6. Note sur le prétendu privilège d'Urbain III, pour Millstatt, (p. 200-201).

7. Hôpital Sainte-Croix, à Brixen (pp. 201-204) : éd. des privilèges d'Adrien IV (30 déc. 1157, GP, p. 145 n. 1) et d'Alexandre III (22 avril 1177, GP, p. 246, n. 2).

8. Éd. du privilège d'Eugène III, en faveur du monastère de Suben (p. 204-207), (4 janv. 1146, GP, p. 188, n. 1).

9. Diplôme d'Innocent II, pour Ranshofen, éd. pp. 207-208 (Cfr correct. p. 271) (12 avril 1139-41, GP, p. 204, n. 1).

10. Kremsmünster (p. 209-212). Le diplôme d'Alexandre III,

Digitized by Google

l'impulsion du dehors, de Hirschau. A Ratisbonne, les premiers évêques, partisans de la réforme, furent Cunon (1126-32) et Henri (1132-55). Déjà avant Cunon, Walter, depuis 1118 archevêque de Ravenne, et Gebhard, tous deux doyens du chapitre cathédral, ainsi que Sigebot, prêtre à Eppach-sur la Lech, où Herluca menait la vie solitaire, avaient exercé une influence incontestable sur la vie religieuse de la province de Salzbourg. Personnalité plus considérable encore fut Paul de Bernried, le premier biographe allemand de Grégoire VII. La *Vita Gregorii* et la *Vita Herlucae* étaient des écrits manifestement tendancieux, publiés en vue de combattre les prêtres simoniaques et d'exalter l'ascétisme de la vie monacale. Tout ce groupe se tint sous la forte influence des idées d'Hirschau. L'intéressante Herluca n'était-elle pas elle-même disciple de Guillaume d'Hirschau et de Théoger de Saint-Georges, le futur évêque de Metz? Les fondations monastiques, qui sortirent de ce mouvement, restèrent indépendantes ou furent unies au Saint-Siège.

Nous pouvons maintenant situer les différents points de la réforme. Au cercle de Rottenbuch, qui comprenait les monastères de Rottenbuch, Saint-Paul à Lavanttale, Fischbachau-Scheyern, Berchtesgaden et Baumburg (Dietramszell), vint se rattacher, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, par l'action d'Ulrich de Passau, le groupe de Göttweig, avec Admont, Lambach, Saint-Lambert, Melk, Formbac, Garsten et Seitenstetten. Göttweig agit, à son tour, par Ratisbonne, Saint-Mang, Paring et son voisin Bernried.

La situation juridique des abbayes, formées sur le modèle de Rottenbuch-Hirschau et dont le nombre s'accrut au XIIe siècle, comporte des différences, suivant qu'elles étaient rattachées, ou non, au Saint-Siège; suivant les droits plus ou moins considérables conservés par les fondateurs laïques; mais, toutes, elles sont indépendantes des monastères épiscopaux et se distinguent, par là, des fondations de Conrad de Salzbourg et d'Otton de Bamberg.

Pendant la première moitié du XIIe siècle, les privilèges, accordés aux monastères épiscopaux *(für die bischoflichen Eigenklöster)*, ne sont pas nombreux. Le contenu est peu important et reste tel pendant tout le XIIe siècle. Petit à petit néanmoins, la curie s'efforcera de limiter les droits des évêques.

Quant aux monastères, rattachés au Saint-Siège et tenus au cens, leurs privilèges ont pour types ceux d'Hirschau et continuent à se développer, pendant la seconde moitié du XIIe siècle.

Les abbayes indépendantes furent, sous ce rapport, encore plus favorisées.

Un fait bien établi c'est que, dans la province ecclésiastique de Salzbourg, seule la situation juridique du cloître détermine le contenu du privilège pontifical; il y a un lien réel entre ce dernier et la liberté monastique, entre les besoins, les désirs du destinataire et les documents délivrés par la curie jusque bien au-delà de l'époque d'Alexandre III († 1181).

Digitized by Google

II. *Die Fälschungen* (p. 93-187).

Les faux eux-mêmes fournissent une contribution essentielle à l'histoire du privilège papal ; plusieurs ont une portée considérable.

1. L'auteur examine d'abord ceux du diocèse de Salzbourg (pp. 93-137) Une lettre, mise sous le nom du pape Benoît VI, et considérée comme authentique par Dümmler et Hauck, comme suspecte par Uhlirz, comme fausse par Zahn (973-974, GP p. 16, n. 35), fut fabriquée à Salzbourg, à l'époque de l'archevêque Frédéric, par celui-là même qui produisit les diplômes d'Arnoul (890 et 891, Mühlbacher, *Reg. imp.*[2] I, n°s 1850 et 1858) et de Louis l'Enfant (906, *Ibid.*, n 2041). C'était une réponse aux prétentions de Piligrim de Passau (GP, p 159, n. 1 ; p. 162, n. 10 ; p. 164-166, n. 15-18) et la défense des droits des archevêques sur les anciennes provinces de Norique et de Pannonie.

Comme contribution importante à l'histoire des patrimoines pontificaux, en Bavière, récemment écrite par Perels, appartient un groupe de documents, qui parurent quarante ans après le prétendu diplôme de Benoît VI (842, GP, p. 10, n. 15 ; 963, p. 15, n. 32 ; 993, p. 16, n. 36). Ce fut le pape Jean VIII qui, en 877 (GP, p. 12, n. 24 ; Cfr p 13, n. 26 et 29 ; p. 14, n. 31 ; p. 16, n. 36), confia à l'archevêque de Salzbourg, Théotmar, l'administration des biens possédés en Bavière par le Saint-Siège (*ea quae apud Bogoariam b. Petrus apostolus habet*). De l'exploitation directe de ces propriétés on en était d'abord venu au système de l'administration indirecte (*durch einen Vertrauensmann*), qui amena des déceptions ; puis à l'abandon aux archevêques, contre le payement d'un cens annuel ; et, enfin, à un échange définitif avec Henri II, en retour de compensations en Italie (février 1014). Par cette dernière transaction, Salzbourg se crut lésé et, pour défendre ses anciens droits, dont il n'avait été tenu aucun compte, usa du procédé généralement suivi à cette époque, fabriqua les privilèges de Léon (IV ?), de Léon VIII et remania celui de Jean XV, de novembre 993.

Jusqu'en 987, les abbés de Saint-Pierre, à Salzbourg, remplissaient aussi les fonctions d'archevêque. La séparation de la dignité abbatiale d'avec la dignité épiscopale fut une source de rivalités entre l'abbaye et le chapitre cathédral. C'est à l'histoire de ces dissensions qu'il faut rapporter la fausse bulle d'Eugène III, du 14 septembre 1147 (GP, p. 49, n 5), parue dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Une interpolation, que l'on trouve dans les copies de Baumburg (XIIe et XIVe s.) du diplôme de Pascal II (7 avril 1102-05, GP, p. 60, n. 1), en faveur de Berchtesgaden, fournit à M. Brackmann l'occasion de nous retracer l'histoire, assez confuse, de la fondation de ces deux maisons religieuses.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les chanoines de Gars durent défendre leurs droits, à Pürten, contre ceux d'Au, et, à *Moseroget*, contre ceux de Raitenhaslach. Nous trouvons les traces de ces disputes dans les remaniements que l'on fit subir à plusieurs documents : d'Alexandre III, du 7 fév. 1178 (GP, p. 82, n. 2) et d'Eugène III, du 28 janv. 1147 (GP, p. 85, n. 2)

Digitized by Google

2. Dans le diocèse de Passau (pp. 137-155), Saint-Georges (Herzogenburg), fondé par l'évêque Ulrich (1112), avait obtenu l'incorporation de la chapelle Saint-André, située à 8 km. environ, en amont, sur la Traisen. Des résistances se produisirent, le projet d'union échoua. C'est alors que les chanoines de Saint-Georges sollicitèrent l'intervention d'Alexandre III (4 févr. 1177, GP, p. 240, n. 2), en s'appuyant sur un faux d'Eugène III (24 avril 1150, GP, p. 240, n. 1), qu'ils avaient fabriqué, peu après 1160. Mais leurs efforts n'eurent aucun résultat.

Le monastère de Sainte-Croix, en conflit avec l'abbaye de Melk, fit subir des interpolations à un privilège d'Innocent II, du 26 fév. 1140 (GP, p. 254, n. 1). Il agit si adroitement que la chancellerie pontificale s'y laissa prendre (Cfr GP, p. 255, n. 8).

Au XIIIe siècle, on use des mêmes procédés à Saint-Nicolas de Passau, à Lambach et à Garsten (GP, p. 177, n. 1 et 2; p. 210, n. 2; p. 220, n. 1).

Lorsque l'évêque de Passau, Otton de Lonsdorf, somma les monastères de son diocèse de lui fournir copie de leurs privilèges, la plupart ne répondirent point. Ceux qui le firent — c'est de là que sortit le *Codex monasteriorum dioecesis Pataviensis*) — expédièrent des documents faux ou interpolés, dans lesquels les droits de l'évêque étaient fortement limités Cette conduite, en apparence peu loyale, s'explique par les luttes violentes, qui, vingt-cinq ans auparavant, avaient mis aux prises l'évêque et le clergé. La querelle certes avait perdu de son intensité, mais elle était loin d'être complètement apaisée.

3. Dans le diocèse de Ratisbonne (p. 155-164), il y aurait tout un volume à écrire (et un élève de M. Brackmann s'en chargera) sur les compétitions qui mirent aux prises l'évêché et l'abbaye de Saint-Emméran. L'auteur se borne à l'étude d'un privilège de Lucius II (20 mars 1144, GP, p. 288, n. 15), qui fut remanié. Les évêques triomphèrent et résistèrent même aux ordonnances du pape (GP, p. 286-287, n. 4-7).

4. M. Brackmann en arrive enfin à examiner les relations qui existèrent entre Tegernsée et Dietramszell, dans le diocèse de Freising (p. 164-187). Le cas est d'autant plus intéressant qu'il n'a pas encore été traité par les historiens du droit, pas même par G. Schreiber (*Kurie und Kloster im XII. Jahrhundert*, t. II, p. 291, Stuttgart, 1910). Il s'agit en effet ici d'une abbaye-mere, Tegernsée, qui suivait la règle de saint Benoit, tandis que le prieuré, l'abbaye-fille, Dietramszell, avait adopté la règle augustinienne. Les difficultés étaient inévitables. Pour les juger, d'une façon impartiale, une étude sérieuse et comparative des sources est absolument nécessaire. Le résultat est favorable aux prétentions de Tegernsée (Fundationes I et II) : le choix du prévôt de Dietramszell appartient au chapitre, l'élu reçoit l'investiture temporelle de l'abbé de Tegernsée et est soumis, *in spiritualibus*, à l'évêque de Freising. Au contraire, la Fundatio III, quoi qu'en pensent Fugger et le P. Lindner, n'est pas digne de foi ; elle fut

Digitized by Google

fabriquée, au commencement du XIIIe siècle, en même temps que les privilèges d'Urbain III (1180, GP, p. 672, n. 6, à opposer à celui du 3 avril 1186, p 369, n. 20) et d'Honorius III (1223, non recensé dans Potthast) et le contrat de 1214. Dietramszell nous offre un exemple des nombreux conflits auxquels donna lieu la diversité de la vie religieuse au moyen âge L'erreur du fondateur fut de croire que l'on pouvait établir des liens durables entre deux maisons religieuses de discipline différente. A cette époque, la règle de saint Augustin jouissait d'un crédit considérable Les monastères, qui l'adoptèrent, voulurent se rattacher directement, pour la plupart, au Saint-Siège. Entraîné par les circonstances, Dietramszell chercha à se rendre indépendant, s'adressa d'abord à l'évêque, échoua, puis eut recours aux faux.

III. *Exkurse und unbekannte Urkunden* (p. 18-248).

1. Les procès de Berchtesgarden (pp 188-196) Aucun monastère du diocèse de Salzbourg ne dut combattre, comme Berchtesgaden, pour ses biens et ses droits M. Brackmann publie le jugement de l'archevêque Conrad (1136), dans la querelle avec Baumburg ; puis deux diplômes d'Eugène III, dirigés contre les prétentions d'un noble, Wernhardus de Julbach (1145, GP, p. 61, n. 8 ; 1147, p. 62, n. 11) et un 3e diplôme du même Eugène III (9 sept 1147, GP, p. 62, n. 10), qui, avec celui d'Adrien IV (30 déc. 1157, GP, p. 63, n. 14), au sujet de la chapelle d'Hebingen, sont dirigés contre l'évêque d'Eichstätt. Enfin, il nous est donné le texte de l'ordonnance de Célestin III sur Tuval, qui mit aux prises Berchtesgaden et le chapitre cathédral de Salzbourg (2 juin 1197, GP, p. 51, n 19).

2. Éd. du privilège d'Alexandre III, en faveur d'Herrenchiemsée (Herrenworth), (p. 196 197) (GP, p. 70, n. 3, où il faut corriger la date en 1171-1172, 27 mai).

3. Ed. du diplôme de Célestin III sur l'avouerie d'Au (p. 198-199), (16 fév. 1196, GP p. 83, n. 4).

4. Le pape Eugène III défend à l'évêque de Ratisbonne d'exiger la dîme des Cisterciens de Raitenhaslach Éd. (p. 199) (1er fév. 1147, GP, p. 83, n. 3).

5. Les diplômes d'Adrien IV, en faveur de Saint-Lambert (GP, p. 104-105, n. 6-7), doivent être datés du 21 déc. 1158. (p. 199 200).

6. Note sur le prétendu privilège d'Urbain III, pour Millstatt, (p. 200-201).

7. Hôpital Sainte-Croix, à Brixen (pp. 201-204) : éd. des privilèges d'Adrien IV (30 déc. 1157, GP, p. 145 n. 1) et d'Alexandre III (22 avril 1177, GP, p. 246, n. 2).

8. Éd. du privilège d'Eugène III, en faveur du monastère de Suben (p. 204-207), (4 janv. 1146, GP, p. 188, n. 1).

9. Diplôme d'Innocent II, pour Ranshoven, éd. pp. 207-208 (Cfr correct. p. 271) (12 avril 1139-41, GP, p. 204, n. 1).

10. Kremsmünster (p. 209-212). Le diplôme d'Alexandre III,

Digitized by Google

avril 1179, a subi des remaniements dans ses notes chronologiques (GP, p. 212, n. 1). Éd. du privilège de Lucius III (29 avril 1185, GP, p. 214, n. 2).

11. Note sur l'histoire du couvent de Waldhausen (pp. 213-215), d'abord modeste chapitre, qui doit son origine à un noble du nom de Otton de Machland (Cfr GP, p. 224, n. 1).

12. Privilèges d'Adrien IV et d'Alexandre III, en faveur de Zwettl (p. 215-216). Éd. partielle (13 fév. 1157, GP, p. 232, n. 2 ; 29 mars 1179, p. 233, n. 3).

13. Klosterneuburg (pp. 216-220). Chronologie de plusieurs documents (GP, p. 249, n. 3 ; p. 260, n. 3 ; p 249-250, n. 5 6 ; p. 250, n. 7).

14. Les privilèges de Lucius III, pour l'évêque de Ratisbonne (p. 221-226). Ils sont authentiques, mais présentent certaines anomalies. Éd. (14 avril 1182, GP, p. 273, n. 28; 30 avril 1183, GP., p. 274, n. 29)

15. Le prétendu privilège de Benoît VIII pour Prühl (p. 226-227). Éd. (GP, p. 300, n. 1), fabriqué au XVIIe s, à l'aide d'un diplôme de Calixte II (GP, p. 381, n. 1).

16. Chronologie des diplômes d'Innocent II, en faveur de Münchsmünster (p. 227-230) (5 déc. 1140, GP, p. 312, n. 2 ; 6 déc. 1140, n. 3 ; 8 déc. 1140, n. 4 ; juin 1141, n. 5 ; juin 1141, p. 313, n. 6 ; 23 févr. 1142, n 8).

17. Le monastère de Steingaden était-il une dépendance de l'évêché de Freising? (p. 230-236). Éd. d'une bulle d'Alexandre III, du 10 juin 1177, considérée à tort comme falsifiée. Éd. d'une autre bulle du même pape, 14 juillet 1177 (GP, p. 335, n. 18). Il sera parlé de Steingaden dans la *Germania pontificia II*.

18. Les écrits pontificaux du *Codex epistolaris Tegernseensis* (p. 236-245), de la fin du XIIe siècle (Munich, Hof- und Staatsbibliothek cod. lat 19411), décrit brièvement par W. Wattenbach (*Neues Archiv*, 1892 t. XVII, p. 30 47). La majeure partie du *Codex* a été publiée par Meichelbeck, Pez et Scheid ; mais il nous manque toujours l'édition définitive. On remarque, entre autres, dans ce manuscrit, une partie concernant Dietramszell (voir *Die Fälschungen*, p. 165 svv.), puis des écrits de l'époque des papes Eugène III (p. 237-239) et Alexandre III (p. 239-245) : supplique d'Otton de Freising au pape Eugène III (févr. 1145-avril 1147. Cfr GP, p. 363, n. 2), lettre de l'abbé de Tegernsée à Conrad de Salzbourg (parue un peu avant la précédente supplique) ; privilège d'Eugène III (21 nov. 1150, GP, p. 364, n. 3) ; lettre du même, que l'on doit rapporter au 21 nov. 1150 (GP, p. 365, n. 6) ; écrits où il est fait mention d'un légat G. (sans doute, *Gualterius d'Albano*), qui doivent être datés de 1178, (non 1176, comme il est mis par erreur dans GP, p. 366 n. 8 et 9) : lettre de l'abbé Rupert et supplique du même à Alexandre III ; lettre du moine A. aux légats (inédite, dans le *Codex epistolaris*, p. 245). — Chronologie de plusieurs diplômes d'Alexandre III : 12 mars 1179 (non : 1177-1179, GP, p. 368, n. 15 ; 14 juin 1177, GP, p. 367, n. 13 et 14 ; 1176, GP, p. 366, n. 10 ; 1177, GP, p. 366, n. 11).

Digitized by Google

19. Le livre de Tegernsée (*Das Tegernseer Handbuch*), pour servir à l'histoire des relations entre Tegernsée et Dietramszell (p. 245-247), du XVIe siècle, en 3 éditions se présentant sous la forme de trois *libelli* distincts (Archives du royaume à Munich : ms Dietramszell, lit. 17 (Die Urhandschrift), 18; et Tegernsee, lit. 20. Sur ces trois *libelli* voir aussi GP, p. 363). Le *Tegernseer Handbuch* devint, en quelque sorte, nécessaire, lorsque la série des faux eut complètement embrouillé la situation juridique. Sur le conflit entre Tegernsée et Dietramszell, voir ci-dessus (*Studien*, pp. 164-187).

20. Éd. d'un document inconnu d'Alexandre III, en faveur de Sainte-Marie à Au (p. 248).

Le compte rendu, que nous venons de consacrer à la première série des études du Dr Brackmann sur la *Germania pontificia*, permettra, sans doute, au lecteur de se faire une idée assez juste de leur valeur. A côté de la partie documentaire, qui comprend plus de vingt inédits, les historiens du droit liront encore, avec profit et intérêt, même après les travaux si importants de Schreiber, les dissertations consacrées à l'histoire du privilège pontifical et des rapports entre la curie romaine et les monastères de la province de Salzbourg. C'est ainsi que la disposition, parfois critiquée, des *Regesta pontificum romanorum* de Kehr, par régions, facilite singulièrement l'étude des conditions particulières, dans lesquelles le privilège papal a pu s'établir solidement dans les provinces ecclésiastiques particulières. On trouvera aussi, dans l'ouvrage analysé, des éléments précieux, des synthèses brèves, mais fortement documentées, sur les grands ordres monastiques de l'Allemagne et même sur le rôle politique de la papauté au moyen âge. Enfin, une table analytique des matières, très détaillée (pp. IX-XIV), une liste des documents cités (pp. 249-263) et de leurs destinataires (pp. 264-270) complètent la valeur scientifique des *Studien* du Dr A. Brackmann.

F. BAIX.

G. KLEEMANN. *Papst Gregor VIII.* (1187). (Ienaer historische Arbeiten hrsg von A. Cartellieri und W. Judeich. Fasc. 4.) Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1912. In-8, 62 p. M. 1,80.

L'on sait que récemment MM. A. Cartellieri et W. Judeich, professeurs à l'université d'Iéna, ont entrepris la publication d'une collection de travaux historiques, *Ienaer historische Arbeiten*, dont le premier fascicule : *Guillelmus Neubrigensis*, dû à M. Jahncke, a reçu le meilleur accueil de la part des critiques autorisés (voir *ci-dessous*, p. 602 svv.). Depuis lors trois autres fascicules ont paru : *Die Entwicklung der Landeshoheit der Vorfahren des Fürstenhauses Reuss* (1122-1329), par M. W. Finkenwirth, *Marius, Saturninus und Glaucia. Beiträge*

Digitized by Google

zur Geschichte der Jahre 106-100 v. Chr., par M. F. W. Robinson, et le travail dont nous avons transcrit le titre en tête de ce compte rendu.

A première vue, le sujet choisi par M. Kleemann paraît assez maigre : Grégoire VIII n'a occupé le siège de saint Pierre que 57 jours et l'on serait tenté de lui dénier à priori une grande importance dans l'histoire. Il n'en est cependant pas ainsi. Grégoire VIII est une des figures les plus caractéristiques du moyen âge, non pas tant par les résultats qu'il a obtenus que par la largeur de ses vues, la beauté de son caractère, l'habileté de sa politique et l'énergie avec laquelle il a préparé la troisième croisade.

Cette croisade, elle est son œuvre, bien qu'elle ne fût réalisée que sous Clément III. Elle forme le centre de ses préoccupations, le pivot de sa politique Son prédécesseur, Urbain III, était mort peu de temps après que la nouvelle de la terrible défaite infligée aux chrétiens par Saladin près de Hittin eût répandu la stupeur à la curie romaine.

C'est sous l'influence de l'annonce du désastre que les cardinaux réunis à Ferrare élirent Albert de Mora, chancelier de l'Église romaine, qui prit le nom de Grégoire VIII. Cet homme pieux, intègre, énergique, dont pas seulement le nom mais aussi les qualités et l'idéalisme rappellent le grand pape de la querelle des investitures, regarda la défaite de Terre Sainte comme un jugement de Dieu, provoqué par l'iniquité du siècle. Pour lui, son devoir était tout tracé : rétablir la paix entre Frédéric Barberousse et l'Église, exciter les princes chrétiens à la guerre sainte et provoquer une nouvelle croisade. Deux jours après son élection, il envoie déjà un appel à tous les archevêques, évêques et prélats d'Allemagne pour les exciter au nom du Christ à travailler pour la libération de la Terre Sainte. Une bulle de croisade adressée à toute la chrétienté suit ce premier appel. Toutes sortes de privilèges religieux et matériels sont promis aux futurs croisés et le pape insiste surtout sur le fait que l'expédition doit être menée dans un esprit de repentir et d'humilité, pour la sanctifier davantage et lui donner un caractère expiatoire. L'envoi de légats soutient cette exhortation pressante.

Comme Grégoire VIII se rend cependant bien compte que la papauté à elle seule ne sait plus prendre l'initiative de l'entreprise sacrée, comme au temps de la première croisade, et que les pouvoirs laïcs doivent lui donner l'impulsion définitive, il va tâcher de gagner l'empereur et les principaux rois de l'Europe à son projet. Pour les rois de France et d'Angleterre l'entreprise n'offrait pas de notables difficultés. Il n'en était pas de même pour l'empereur Frédéric Barberousse. Le prédécesseur de Grégoire, Urbain III, s'était montré vis-à-vis du Hohenstaufen d'une farouche intransigeance et le bruit de l'excommunication prochaine de l'empereur avait couru peu de temps avant la mort du pontife.

Grégoire VIII, tout entier à son idée de croisade, adopte une toute autre politique. Tout en conservant extérieurement la prudence traditionnelle de la curie, sans désavouer son prédécesseur, il fait à l'empe-

Digitized by Google

reur et à son fils Henri, en ce moment revêtu de la dignité de roi d'Italie, des avances de paix pleines de dignité. Il va même jusqu'à appeler Henri « empereur élu » des Romains. Cette attitude digne et cependant empreinte du plus large esprit de conciliation gagna l'empereur et son fils, et la confiance renaissante s'augmenta encore par la position nette que prit Grégoire dans la querelle de la succession archiépiscopale à Trèves, où le pape fit comprendre à l'archevêque Folmar, adversaire de l'empereur autrefois soutenu par Urbain III, qu'il ne pouvait compter sur son appui pour mener à bout ses vues ambitieuses.

La politique conciliatrice de Grégoire VIII contraste tellement avec celle de ses prédécesseurs que des historiens comme Langen (*Geschichte der rom. Kirche von Gregor VII. bis Innocenz III*, p. 574) sont allés jusqu'à dire que le pape renonçait à la politique grégorienne et songeait à restituer à l'empereur tous les droits temporels. C'est ne point comprendre la politique de Grégoire VIII, qui se laisse conduire avant tout par son projet de croisade et y subordonne la politique de la curie vis-à-vis de ses ennemis d'autrefois. Ces préoccupations n'entraînèrent cependant pas le pape à se désintéresser de la politique et de l'administration interne de l'Église. Ici encore, il rappelle son homonyme, Grégoire VII. Il simplifie l'administration centrale, introduit la décentralisation pour les causes moins importantes, afin de pouvoir se consacrer entièrement aux affaires principales, se montre un défenseur énergique des droits ecclésiastiques, affiche un désir sincère de promouvoir la piété et de s'occuper du salut éternel des fidèles, entreprend maintes réformes pour clercs et laïcs, notamment à propos du luxe.

Dans ces réformes intérieures, il ne perd pas de vue la croisade. La défaite des chrétiens est pour lui un châtiment divin : il entreprend d'améliorer le monde pour attendrir la clémence divine et la prédisposer à accorder la victoire aux défenseurs de Terre Sainte. Les derniers jours du pape se passent dans les mêmes préoccupations. Au concile de Pise, il est question de réformes, mais Grégoire lui même prêche la croisade. Connaissant l'importance du rôle à jouer par les républiques de Pise et de Gênes dans le transport par mer des croisés, il s'attache à rétablir la paix entre ces deux villes, alors en lutte. C'est au moment où il pense atteindre Rome, y organiser plus puissamment l'expédition libératrice, que la mort l'emporte, avant la réalisation de son idéal. Son successeur, Clément III, reprit ses plans : non seulement il réalisa la croisade, mais il continua la politique conciliatrice vis-à-vis de l'empereur et la réforme interne de l'Église.

C'est le grand mérite de M. Kleemann d'avoir mis en relief l'unité qui existe dans le court pontificat et les aspirations de Grégoire VIII. Il faut lui en savoir gré, de même qu'il faut le louer de la façon consciencieuse dont il a mené ses recherches et de l'impartialité qui caractérise son exposé. Nous nous permettrons cependant une légère critique. M. Kleemann, en nous disant (p. 24-25) que le pape accordait

Digitized by Google

à tous ceux qui prendraient la croix la remise des pénitences qu'ils avaient à accomplir pour leurs péchés et qu'il leur promettait la vie éternelle, que les biens des croisés ainsi que leurs familles étaient mis sous la protection spéciale de l'Église jusqu'à leur retour dans leur patrie, semble présenter ces mesures comme particulières à Grégoire VIII. Cette législation datait cependant de l'époque de la première croisade : elle fut établie en 1095 par Urbain II et fut depuis lors de règle dans toutes les expéditions de Terre Sainte.

En appendice, l'auteur donne, sous forme de régestes, l'analyse de dix-sept bulles du pape, qui manquent chez Jaffé-Löwenfeld, résume la vie de Grégoire en quelques dates importantes bien établies, discute et résoud négativement la question de savoir si, au cours de ses négociations avec le roi Henri, le pape a renoncé aux possessions léguées à l'Église par la comtesse Mathilde, et finit par consacrer quelques mots au traité sur l'emploi du cursus dans les bulles papales, que Grégoire rédigea alors qu'il était encore « maître Albert de Mora », chancelier de l'Église romaine L. Van der Essen.

Dr Audolf Jahncke. *Guilelmus Neubrigensis, ein pragmatischer Geschichtsschreiber des zwölften Jahrhunderts.* (Jenaer historische Arbeiten herausgegeben von Alexander Cartellieri und Walter Judeich. Fasc. 1.) Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1912. In-8, 160 p. M. 4.

La collection des travaux historiques d'Iéna, dont il vient d'être question, a débuté par une bonne étude sur un chroniqueur anglais, Guillaume de Newburg.

Né en 1135 ou 1136, à Bridlington dans le Yorkshire, Guillaume fut confié dès son enfance aux Augustins de Newburg et prit chez eux l'habit monastique. Entre 1196 et 1198, il composa l'*Historia rerum anglicarum*, divisée en cinq livres et commençant avec la conquête de Guillaume de Normandie.

L'édition soignée de cette chronique par Richard Howlett ainsi que les introductions critiques qui la précèdent dans les *Rerum britannicarum scriptores* (chronicles of te reigns of Stephen, Henry II, and Richard I) dispensait M. Jahncke de s'occuper des manuscrits et lui fournissait sur la vie du moine de Newburg et les sources de son œuvre presque tout ce qu'on peut en dire actuellement.

Guillaume semble n'avoir guère voyagé. Comment dès lors, dans son monastère fondé depuis quelques années seulement et peu connu, a-t il pu recueillir les renseignements qu'il nous donne sur l'histoire de son pays, bien plus sur l'histoire de la Norvège, de l'Espagne, de l'Irlande, de la Syrie ? La région où habitait Guillaume était traversée par de nombreux voyageurs ; les moines de Newburg entretenaient des relations suivies avec les cisterciens de Bylaride et de Rievaux,

Digitized by Google

dont l'influence s'exerçait même en politique. Telles sont ses sources ; il transcrit peu de documents d'archives et l'on ne peut déterminer l'emploi qu'il a fait de relations écrites ; tel est son talent de fondre ses matériaux dans son récit. Notons d'ailleurs que l'*Historia rerum anglicarum* se distingue d'autres œuvres contemporaines beaucoup moins par le nombre, la variété et la précision des faits que par sa conception, l'esprit critique de son auteur, le lien qu'il met entre les événements et le point de vue élevé et indépendant d'où il les apprécie.

L'ouvrage de M. Jahncke comprend deux grandes parties : la méthode historique du chroniqueur et sa conception du monde.

Poussé à écrire par l'abbé de Rievaux, Guillaume a eu pour but de contribuer « zur Kenntnis und zu Nutz und Frommen der Nachwelt ». Il a conscience que son époque a été témoin de grands événements ; mais ceux-ci lui importent moins que leurs causes, surtout psychologiques. Il ne se contente pas de raconter : il juge, quand il y a lieu, du point de vue politique et puis, principalement, du point de vue moral (*Motive und Ziele der Historia Rerum anglicarum*, pp. 18-24).

On ne trouve pas chez lui les déclarations familières aux auteurs du moyen âge sur leur amour de la vérité et les peines qu'ils se sont données pour la découvrir. Mais il révèle de diverses manières son esprit critique : par sa méfiance à l'endroit de certains racontars de ses pourvoyeurs de nouvelles, les voyageurs et les cisterciens ; par ses plaintes discrètes sur la qualité inférieure de son mode d'information ; par le souci constant de mettre sous les yeux du lecteur tout son travail critique. Il se déclare satisfait quand son informateur est témoin oculaire et digne de foi : et ceux-là surtout lui semblent dignes de foi qui sont pieux et craignent Dieu. Si son garant n'est pas témoin oculaire, il s'efforce de découvrir une source plus sûre. En cas d'insuccès, il rapporte simplement le fait en ajoutant quelque expression, comme « ut dicitur, ut fertur ». Tels sont les principes de sa critique des sources. Elle attache trop de prix à l'autorité en histoire. On peut aussi reprocher au chroniqueur d'accumuler les témoignages sans établir assez minutieusement leur indépendance mutuelle (*Wilhelms Quellenkritik*, pp. 29-42).

Plus encore que des racontars, Guillaume se méfie des légendes. Il oppose le « fabulator » Godefroid de Monmouth à l'historien Bède. Le roi Arthur est un mythe et bien sots les Anglais qui attendent son retour ici bas! A l'occasion de ce héros et des prophéties de Merlin, nous trouvons dans la chronique une étude sérieuse des invraisemblances du récit de Godefroid. On en relève les impossibilités géographiques et les anachronismes.

Quelle est l'attitude du moine anglais vis-à-vis des miracles ? Il ne les rejette pas ; mais il sait douter de certains prodiges qu'on colporte dans le peuple ; et il s'occupe de trouver l'explication naturelle de faits bien établis (*Wilhelms Sachkritik*, pp. 42-58).

Cet historien « pragmatique » n'a pas choisi dons son trésor de ren-

Digitized by Google

seignements les seuls faits dignes d'être médités pour la conduite de la vie. Témoin de l'essor brillant des Anjous sous Henri II, et, après celui-ci, de leur déclin, il juge « memorabiles » tous les événements qui ont eu de l'importance à ce point de vue et dont l'influence s'est fait sentir sur toute l'Europe. Les faits purement ecclésiastiques sont à l'arrière-plan. L'avant-scène est réservée à l'histoire de la politique intérieure et extérieure de l'Angleterre de 1066 à 1198. L'ordre suivi est chronologique. Mais, à l'occasion, le chroniqueur saura retracer, comme en des chapitres distincts, le récit des événements qui se passent à la même époque, en des pays divers (*Auswahl und Anordnung des Stoffes*, pp. 58-65).

D'après le moine de Newburg, le style de l'historien doit être souple et ne point ennuyer. Cave dans son *Historia litteraria* (p 480, Genève, 1693) trouve le latin de Guillaume « satis nitidus, longe purior quam quo scriptores nostri coaetanei uti solebant ». Les jeux de mots et les antithèses ne sont point oubliés. Il y a des petits chefs-d'œuvres de portraits (*Wilhelms Darstellungsgabe und Stil*, pp 65-73)

La seconde partie du livre de Jahncke nous paraît plus intéressante encore que la première Quelle est l'attitude de Guillaume vis-à-vis du monde ecclésiastique, vis-à-vis des rois et de ses compatriotes, des nations européennes ? Une conception philosophique et religieuse de la vie transparaît-elle dans son œuvre ?

Excellent moine, très pieux, plein de respect pour l'autorité, Guillaume se permet parfois des jugements sévères sur Rome (*Gregorius magni nominis cardinalis, homo facundissimus et profundissimae astutiae atque animi vere romani*). L'avarice, l'esprit de lucre de certains papes le révolte. Mais vient-il à parler de la mondanité des ecclésiastiques anglais, de leur ambition, de leurs querelles de préséance, il ne tarit pas. Son indépendance est remarquable Il admire beaucoup Thomas Becket. Mais, à une époque où tous les bons moines l'admiraient sans restriction, il lui reproche d'avoir parfois poussé à bout Henri II sans raison suffisante.

Vis-à-vis des hérétiques, son ton est dur. Il admet naturellement qu'on leur inflige des châtiments corporels. Mais son esprit chrétien s'élève contre toute cruauté (*Wilhelms kirchliche Weltanschauung. Stellung zu den Ungläubigen*, pp. 73-90)

On s'étonne à bon droit de lire dans cette chronique anglaise du XIIe siècle un jugement très modéré sur les Français. D'autre part, quand il parle des rois d'Angleterre, le moine sait tenir la bride à son patriotisme et à l'enthousiasme qu'il éprouve pour certaines personnalités comme Henri II. Il s'irrite qu'on condamne en bloc ce monarque. Mais il est sévère pour ses défauts et ses faiblesses. A remarquer de beaux parallèles entre Henri II et Richard Cœur de Lion, entre Louis VII et Philippe Auguste, entre Frédéric Barberousse et Henri VI. M. Jahncke nous paraît avoir la vraie note lorsqu'il écrit que l'auteur juge les rois et les peuples moins du point de vue anglais que du point

Digitized by Google

de vue moral (*Wilhelms nationale und politische Weltanschauung*, pp. 91-123).

L'auteur reproche à cette règle morale constante, appliquée à tous, d'être « einseitig ». A l'employer toujours rigoureusement, le chroniqueur en arrive, prétend-il, à des naïvetés.

A côté de la conception philosophique et morale qui l'influence, il y a la conception théologique et religieuse. La Providence conduit les événements, châtie celui-ci par des fléaux, protège celui-là ; et cette action peut être certainement discernée par l'observateur attentif. Le pouvoir diabolique s'exerce également ici-bas. Rappelons que Guillaume n'omet jamais de rechercher les causes naturelles des événements (*Wilhelms philosophische und religiöse Weltanschauung*, pp. 123-133).

On pourrait adresser quelques critiques à cette étude d'historiographie médiévale.

L'auteur parait n'avoir pas su toujours éviter l'écueil des travaux de ce genre : donner trop d'importance à certains passages du chroniqueur, en tirer plus qu'ils ne contiennent, établir une règle générale sur trop peu de faits. Ainsi, p. 20, M. Jahncke écrit : « Bemerkenswert ist, dass er dabei eine Vorstellung von der Geschichte als Wissenschaft zu haben scheint, deren ständige Aufgabe ist, die wichtigen Ereignisse aller Zeiten in fortlaufender Reihe schriftlich festzulegen. Er erzählt, wie nach Beda, dem ersten grossen Geschichtsschreiber seines Volkes, die englische Geschichte von verschiedenen bis zum Tode Heinrichs I fortgesetzt sei ; darum wolle er hier anknüpfen und mit dem Regierungsantritte Stephans seinen ausführlicheren Bericht beginnen. Er dient also einer grossen Idee und betrachtet sein Werk nur als einen Beitrag zu einer ständigen, auch über ihn hinaus fortzuführenden geschichtlichen Berichterstattung... » Mais tous les continuateurs de chroniques monastiques ont des déclarations semblables. L'idée scientifique de l'histoire consiste moins en une suite d'événements qu'en un développement, une évolution.

A la même page : « Eine flüchtige Lektüre der Historie zeigt aber schon, wie wenig Wilhelm sich mit einem einfachen Erzählen und Aufzählen des Geschehenen zufrieden giebt. Im Gegenteil, nicht so sehr kommt es ihm darauf an, darzustellen, was geschehen ist, als zu zeigen aus welchen Gründen, mit welchen absichten es geschah... Bezeichnet ist Z.B. die Art, wie er begründet dass Heinrich II, die Mörder Thomas Beckets statt jeder Bestrafung nach Rom schickte... » Guillaume montre, en effet, dans cet endroit de son œuvre, beaucoup de perspicacité. Mais, s'il s'agit d'un acte humain individuel, est-il donc si extraordinaire qu'on en recherche la cause ? Guillaume ferait preuve de plus d'esprit historique s'il établissait, par exemple, les causes de la décadence des Anjous.

Il est regretable que M. Jahncke n'ait pas une connaissance personnelle suffisante des chroniqueurs du moyen âge. Guillaume de New-

Digitized by Google

seignements les seuls faits dignes d'être médités pour la conduite de la vie. Témoin de l'essor brillant des Anjous sous Henri II, et, après celui-ci, de leur déclin, il juge « memorabiles » tous les événements qui ont eu de l'importance à ce point de vue et dont l'influence s'est fait sentir sur toute l'Europe. Les faits purement ecclésiastiques sont à l'arrière-plan. L'avant-scène est réservée à l'histoire de la politique intérieure et extérieure de l'Angleterre de 1066 à 1198. L'ordre suivi est chronologique. Mais, à l'occasion, le chroniqueur saura retracer, comme en des chapitres distincts, le récit des événements qui se passent à la même époque, en des pays divers (*Auswahl und Anordnung des Stoffes*, pp. 58-65).

D'après le moine de Newburg, le style de l'historien doit être souple et ne point ennuyer. Cave dans son *Historia litteraria* (p 480, Genève, 1693) trouve le latin de Guillaume « satis nitidus, longe purior quam quo scriptores nostri coaetanei uti solebant ». Les jeux de mots et les antithèses ne sont point oubliés. Il y a des petits chefs-d'œuvres de portraits (*Wilhelms Darstellungsgabe und Stil*, pp 65-73)

La seconde partie du livre de Jahncke nous paraît plus intéressante encore que la première Quelle est l'attitude de Guillaume vis-à-vis du monde ecclésiastique, vis-à-vis des rois et de ses compatriotes, des nations européennes ? Une conception philosophique et religieuse de la vie transparaît-elle dans son œuvre ?

Excellent moine, très pieux, plein de respect pour l'autorité, Guillaume se permet parfois des jugements sévères sur Rome (*Gregorius magni nominis cardinalis, homo facundissimus et profundissimae astutiae atque animi vere romani*). L'avarice, l'esprit de lucre de certains papes le révolte. Mais vient-il à parler de la mondanité des ecclésiastiques anglais, de leur ambition, de leurs querelles de préséance, il ne tarit pas. Son indépendance est remarquable Il admire beaucoup Thomas Becket. Mais, à une époque où tous les bons moines l'admiraient sans restriction, il lui reproche d'avoir parfois poussé à bout Henri II sans raison suffisante.

Vis-à-vis des hérétiques, son ton est dur. Il admet naturellement qu'on leur inflige des châtiments corporels. Mais son esprit chrétien s'élève contre toute cruauté (*Wilhelms kirchliche Weltanschauung. Stellung zu den Ungläubigen*, pp. 73-90)

On s'étonne à bon droit de lire dans cette chronique anglaise du XIIe siècle un jugement très modéré sur les Français. D'autre part, quand il parle des rois d'Angleterre, le moine sait tenir la bride à son patriotisme et à l'enthousiasme qu'il éprouve pour certaines personnalités comme Henri II. Il s'irrite qu'on condamne en bloc ce monarque. Mais il est sévère pour ses défauts et ses faiblesses. A remarquer de beaux parallèles entre Henri II et Richard Cœur de Lion, entre Louis VII et Philippe Auguste, entre Frédéric Barberousse et Henri VI. M. Jahncke nous paraît avoir la vraie note lorsqu'il écrit que l'auteur juge les rois et les peuples moins du point de vue anglais que du point

Digitized by Google

de vue moral (*Wilhelms nationale und politische Weltanschauung*, pp. 91-123).

L'auteur reproche à cette règle morale constante, appliquée à tous, d'être « einseitig ». A l'employer toujours rigoureusement, le chroniqueur en arrive, prétend-il, à des naïvetés.

A côté de la conception philosophique et morale qui l'influence, il y a la conception théologique et religieuse. La Providence conduit les événements, châtie celui-ci par des fléaux, protège celui-là ; et cette action peut être certainement discernée par l'observateur attentif. Le pouvoir diabolique s'exerce également ici-bas. Rappelons que Guillaume n'omet jamais de rechercher les causes naturelles des événements (*Wilhelms philosophische und religiose Weltanschauung*, pp. 123-133).

On pourrait adresser quelques critiques à cette étude d'historiographie médiévale.

L'auteur paraît n'avoir pas su toujours éviter l'écueil des travaux de ce genre : donner trop d'importance à certains passages du chroniqueur, en tirer plus qu'ils ne contiennent, établir une règle générale sur trop peu de faits. Ainsi, p. 20, M. Jahncke écrit : « Bemerkenswert ist, dass er dabei eine Vorstellung von der Geschichte als Wissenschaft zu haben scheint, deren ständige Aufgabe ist, die wichtigen Ereignisse aller Zeiten in fortlaufender Reihe schriftlich festzulegen. Er erzählt, wie nach Beda, dem ersten grossen Geschichtsschreiber seines Volkes, die englische Geschichte von verschiedenen bis zum Tode Heinrichs I fortgesetzt sei ; darum wolle er hier anknüpfen und mit dem Regierungsantritte Stephans seinen ausführlicheren Bericht beginnen. Er dient also einer grossen Idee und betrachtet sein Werk nur als einen Beitrag zu einer ständigen, auch über ihn hinaus fortzuführenden geschichtlichen Berichterstattung... » Mais tous les continuateurs de chroniques monastiques ont des déclarations semblables. L'idée scientifique de l'histoire consiste moins en une suite d'événements qu'en un développement, une évolution.

A la même page : « Eine flüchtige Lektüre der Historie zeigt aber schon, wie wenig Wilhelm sich mit einem einfachen Erzählen und Aufzählen des Geschehenen zufrieden giebt. Im Gegenteil, nicht so sehr kommt es ihm darauf an, darzustellen, was geschehen ist, als zu zeigen aus welchen Gründen, mit welchen absichten es geschah... Bezeichnet ist Z.B. die Art, wie er begründet dass Heinrich II, die Mörder Thomas Beckets statt jeder Bestrafung nach Rom schickte... » Guillaume montre, en effet, dans cet endroit de son œuvre, beaucoup de perspicacité. Mais, s'il s'agit d'un acte humain individuel, est-il donc si extraordinaire qu'on en recherche la cause ? Guillaume ferait preuve de plus d'esprit historique s'il établissait, par exemple, les causes de la décadence des Anjous.

Il est regretable que M. Jahncke n'ait pas une connaissance personnelle suffisante des chroniqueurs du moyen âge. Guillaume de New-

Digitized by Google

burg peut être utilement comparé à un Otto de Freisingen, à un Gislebert de Mons. Tout ce que l'auteur dit de l'historiographie médiévale est emprunté aux travaux de O Lorenz, Bernheim, Cartellieri, Lasch et Schulz A sa « Literaturverzeichnis », disons-le pour finir, ne figure pas un seul livre français. E. DE MOREAU, S. J.

F. MOURRET, SS. *Histoire générale de l'Église*. T. V. *La Renaissance et la Réforme*. Paris, Bloud, 1910. In 8, 604 p. Le vol. F. 5.

En faisant connaître aux lecteurs de la RHE (1910, t. XI, p. 553-354) le premier volume du grand ouvrage de M. Mourret, M. Mœller a exposé le plan de l'auteur et la manière heureuse dont il l'exécute Ce deuxième volume, qui a paru il y a quelque temps déjà, est digne de son aîné. Il contient trois parties. La première partie : *La décadence de la chrétienté et la renaissance*, commence à l'élection de Boniface VIII (1294) et nous conduit à l'avènement de Luther (1517). L'auteur y fait surtout l'histoire des papes, mais il les place dans leur milieu, il nous expose les difficultés qu'ils ont à vaincre, les triomphes qu'ils remportent, les échecs q'ils subissent A côté des légistes, serviteurs des princes, qui sapent les bases de l'ordre établi, apparaissent des hérétiques qui jettent dans la société des germes d'erreurs : ces fausses doctrines qui reviennent sous différentes formes préparent les esprits à la révolte, enfin le Grand Schisme, l'épreuve la plus rude que l'Église ait eu à subir, ébranle les fondements mêmes de la société religieuse, et quand l'union est rétablie, un autre danger, subtil celui-là mais bien pernicieux, menace l'Église : sous les dehors de l'art et de la science l'esprit payen se réveille, pénètre à la cour papale, imprègne le Sacré Collège et rend possible l'élection d'un Alexandre VI. La république chrétienne, telle que les grands papes du moyen âge l'ont organisée, n'existe plus ; en vain quelques pontifes essayeront-ils d'y revenir : au début du XVIe siècle ils tâcheront de trouver un *modus vivendi* au moyen d'accords, de concordats avec les puissances politiques.

La décadence de la chrétienté, accompagnée d'une renaissance trop peu chrétienne, aboutit à un cataclysme, *la Révolution protestante* : c'est ce que l'auteur nous expose dans la deuxième partie. Successivement il fait connaître le protestantisme en Allemagne, en Angleterre, en France et dans les pays du nord. Que de ruines accumulées !

Ce malheur réveille le sentiment chrétien, et nous assistons à la *Réforme catholique* (troisième partie). Les papes donnent le signal de la réforme, malheureusement, après un Adrien VI, un Clément VII ne marque pas précisément un progrès dans la voie du renouvellement, et ses successeurs verront encore plus d'une fois leur action entravée par ce népotisme, dont la cour romaine a de la peine à se défaire. Bientôt le concile de Trente sonnera le ralliement de toutes les forces

Digitized by Google

catholiques, donnera une connaissance bien définie de la foi et tracera un programme d'action clair et précis. Les grands papes qui se succèdent alors le mettent courageusement à exécution, certains princes y coopèrent, et le clergé, réformé lui-même et renforcé de nouveaux ordres pleins de vie, entame la lutte contre les abus : avant la fin du XVIe siècle le renouveau triomphe partout, et dans le mouvement intellectuel et dans la vie spirituelle.

Voilà en quelques traits les grands événements que M. Mourret expose dans ce beau livre. Condenser dans un volume, d'une lecture courante, l'histoire générale de l'Église pendant les trois siècles les plus mouvementés qu'elle ait connus, voilà certes un projet bien hardi. Traitant la matière par tableaux d'ensemble, groupant autour des personnages principaux les événements de leur époque, l'auteur réussit à donner une idée assez complète des faits saillants. Le style nerveux, la note un peu sententieuse que donne l'habitude d'enseigner, une petite pointe d'ironie qui nous montre, par exemple, combien la nature est ingrate à l'égard des grands hommes : tant d'entre eux ont le corps déformé ! tout cela soutient l'intérêt et rend la lecture agréable.

Une œuvre pareille ne saurait être parfaite, personne ne s'étonnera que quelques erreurs se glissent dans un travail d'une telle étendue, que quelques distractions apparaissent dans les détails. Cependant les notes, en bas des pages, ont été peut-être trop négligées : un titre d'ouvrage allemand qui soit imprimé d'une manière absolument correcte est plutôt une exception, dans le grand texte même beaucoup de noms germaniques sont mal orthographiés : ces points seront à surveiller dans une nouvelle édition. Certaines erreurs de dates, qui proviennent évidemment de distractions du typographe, peuvent dérouter un lecteur peu familiarisé avec la matière : par exemple, p. 401, Luther semble avoir été condamné solennellement depuis 1530 ; p. 451, l'université de Leyde serait fondée en 1474 ; p. 462, Clément VII enverrait un nonce en 1574, etc. Certaines opinions surannées auraient pu être élaguées sans grand inconvénient : pourquoi rappeler, par exemple, que, d'après quelques écrivains, Gerson serait l'auteur de l'Imitation, bien que « l'opinion la plus probable » — ou l'opinion certaine — l'attribue à Thomas a Kempis (p. 125, 130) ? Au lieu de renseigner l'un ou l'autre ouvrage capital de l'immense littérature consacrée à Ruysbroeck (pourquoi employer la forme Ruysbrock qui n'est usitée ni chez les auteurs néerlandais ni chez les auteurs français, surtout depuis que Pie X a reconnu son culte immémorial, l'auteur se contente de renvoyer à Bossuet. Mais ce sont là des vétilles; ce point-ci est plus grave. Dans son exposé succinct de la vie de Luther avant 1517, M. Mourret ne semble pas tenir compte suffisamment des grands travaux publiés récemment en Allemagne ; il écrit encore l'histoire du jeune Luther en se basant principalement sur le témoignage du vieux Luther, et il ne semble pas avoir saisi qu'un des grands mérites du travail de Denifle est d'avoir écarté à tout jamais cette méthode (cfr p. 292, note 1).

Digitized by Google

L'auteur ne donne pas à l'humanisme l'influence exagérée que certains lui attribuent dans les débuts du protestantisme, et c'est à bon droit qu'il insiste sur les facteurs économiques qui favorisent l'hérésie ; il se sépare aussi de ceux qui récemment, en France, ont exagéré le mérite d'Érasme dans la défense de la foi catholique, et ainsi il se rapproche de la vérité historique. Mais dire que l'humanisme allemand est devenu « tragique », qu'il a pris « la forme d'une préoccupation obsédente et d'un vrai fanatisme » (p. 279), est-ce bien là donner ses caractères distinctifs ? La plupart des humanistes allemands — Érasme en tête — sont surtout préoccupés de petites vanités, d'enfantillages, et de gros bénéfices. Leurs railleries, souvent exagérées ou même injustes, ont détourné les esprits et les cœurs de l'Église ; plus d'un d'entre eux, imitant les mœurs des héros grecs et romains, aggravait la corruption du clergé qu'ils dénonçaient avec tant de verve ; au début ils croyaient trouver en Luther un allié pour leur guerre contre la scolastique : voilà comment les humanistes ont contribué au succès de l'hérésiarque ; les plus acharnés se lançaient dans des tragédies qui, au dire d'Érasme, se terminaient par un mariage, et rares étaient ceux qui n'eussent pas répété, avec le maître de Rotterdam, qu'ils ne se sentaient aucune vocation au martyre. Une légèreté excessive, voilà la note dominant alors, peut-on dire, chez les humanistes d'Allemagne comme chez ceux de tous les pays.

Dans une nouvelle édition l'auteur devra revoir avec soin les quelques pages (p. 446-451), qui ont trait à l'introduction du protestantisme dans les Pays-Bas. Laisser entendre que si ailleurs c'est l'efflorescence de l'humanisme qui favorise l'hérésie, ici ce sont plutôt des « restes de barbarie » qui la favorisent, c'est commettre une erreur historique ; l'Inquisition espagnole n'exista jamais dans les « pays d'en deça », la « Pacification de Gand » n'exigeait pas l'autonomie nationale, elle proclamait Philippe II « le souverain seigneur et prince naturel » de ces provinces, etc.

Par ces quelques observations, nous ne voulons diminuer en rien le mérite du travail de M. Mourret. Quiconque veut acquérir agréablement et en peu de temps une connaissance assez complète de l'histoire générale de l'Église ne saurait prendre de meilleur guide.

H. De Jongh.

F. Mourret, SS. *Histoire générale de l'Église*. T. VI. *L'Ancien Régime, XVIIe et XVIIIe siècles*. T. VII. *L'Église et la Révolution, 1775-1825*. Paris, Bloud 1912-1913. 2 vol. in-8 594 et 534 p. Le vol. F. 5.

Ecrire une histoire générale est devenu aujourd'hui une tâche impossible, et l'on s'en tire au moyen d'une collaboration collective. Le programme de M. Mourret est un moyen terme entre le manuel

Digitized by Google

Hergenröther-Kirsch et les grandes histoires de l'Eglise, Rohrbacher ou Darras : partager la matière en grandes périodes et en donner des tableaux d'ensemble, qui se lient entre eux simplement par la suite des faits. On acquiert ainsi plus de liberté, et pour l'exécution du plan et pour la publication. Après avoir donné son second volume, *L'Église et le monde barbare*, (voir RHE, t. XI, p. 553), l'auteur s'est décidé à passer à l'histoire moderne, *la Renaisances et la Réforme*, qu'il rassemble en trois tableaux successifs, nous conduisant jusqu'à la Révolution française comprise. Nous n'avons à présenter ici que les deux derniers, l'*Ancien Régime* et la *Révolution*.

La première période se subdivise en trois époques, qu'on pourrait intituler, *Renaissance catholique* 1600-1655, *Orthodoxie et hétérodoxie* 1655-1700, l'*Esprit moderne* 1700-1775. Dans chacune la marche des faits se subordonne, comme l'activité de l'Église, à la direction papale, dont on trace d'abord les grandes lignes, dans la conduite de la chrétienté. La politique européenne de Clément VIII, Urbain VIII, Alexandre VII, Innocent XI, Clément XI, etc., toujours soucieuse du bien général, ne le perd pas de vue dans des problèmes compliqués comme la querelle de Paul V avec Venise, le procès de Galilée, la succession d'Espagne. C'est à ce point de vue élevé, comme aussi à celui des principes et de l'ordre surnaturel que l'historien doit se placer, s'il veut comprendre ce qui se passe à Rome. Il n'est donc pas étonnant que ces débats fameux, dont quelques uns inquiéteront l'esprit humain jusqu'au dernier jour, soient présentés ici sous l'aspect le moins défavorable pour Rome, et pour les congrégations romaines, qui sont de leur temps sans en avoir les préjugés ni les passions.

A chacune des trois époques, le rôle de la papauté change d'aspect, non de programme. D'abord promotrice de la Réforme catholique ou Renaissance religieuse, elle la défend contre les hétérodoxes, puis doit la préserver de l'incrédulité de l'esprit moderne. Générale en Europe, cette Renaissance réalise toute sa splendeur chez nous, où d'abord avec saint François de Sales, puis le cardinal de Bérulle, M. Olier, saint Vincent de Paul, la Compagnie du saint Sacrement, elle produit des œuvres sans nombre, dans le clergé comme parmi les fidèles, œuvres de bienfaisance, de formation professionnelle ou de perfection. Elle s'étend aux pays infidèles, et l'apostolat de saint François Xavier se continue dans l'extrême Orient par ses confrères jésuites, à la suite du P. Ricci. Des missionnaires s'efforcent de donner plus de stabilité à la conversion des indigènes de l'Amérique espagnole, évangélisent ceux du Canada et de l'Amérique du Nord. Le mouvement intellectuel s'accentue dans la théologie, l'archéologie sacrée, l'histoire, pour préparer la grande efflorescence du XVIIe siècle, avec Bossuet, Fénelon, l'éloquence de la chaire.

Il fallut bientôt défendre la Renaissance catholique contre ses ennemis. Et d'abord les protestants. En Allemagne, on essayait toujours de les ramener, mais les négociations conduites par Leibniz s'arrêtèrent à moitié chemin, et n'aboutirent qu'à renforcer le mouvement *piétiste*.

Digitized by Google

En Angleterre le catholicisme toujours mal vu passa par des phases diverses sous les Stuarts ou la république de Cromwell. Par contre, le pape fut seul à réprouver les persécutions de Louis XIV contre les calvinistes. Il eut d'ailleurs à soutenir une longue lutte contre son gallicanisme dans les affaires de la régale, des franchises, mais le conflit, que la Déclaration de 1682 éleva au paroxysme, avait été préparé de longue main par le développement des idées gallicanes en politique comme dans les écoles et aux parlements Plus redoutable peut être fut le troisième ennemi de la Renaissance catholique, le jansénisme, parce qu'il prétendait la pousser à l'extrême du rigorisme, la régenter à sa façon et réserver à une coterie aristocratique le progrès moral auquel tout chrétien peut aspirer. On le verra au siècle suivant, par son entêtement à vouloir garder l'*Augustinus*, les cinq propositions et les enseignements de Quesnel, provoquer les mesures des pouvoirs publics contre la bulle *Unigenitus* et contre l'Église, faire le jeu des incrédules et contribuer plus que n'importe qui au développement de l'esprit moderne et révolutionnaire. De son côté le quiétisme trahissait un malaise nouveau, un état d'âme maladif qui fait penser à Jean-Jacques.

Le XVIIIe siècle vit d'autres ennemis, l'incrédulité, la franc maçonnerie et les écoles des politiques et publicistes qui sacrifiaient les droits de l'Église à l'omnipotence de l'État, et créaient le système nouveau du gouvernement appelé *joséphisme*. Toutes ces forces se coalisent plus ou moins consciemment pour un assaut suprême, et l'Église ne peut leur opposer que des défenseurs mal armés, semble-t-il et insuffisants. Mais les papes ont des auxiliaires qui unissent la science à la vertu, comme saint Alphonse de Liguori, ou qui suppléent à l'une par la sainteté et l'héroïcité de l'autre, Joseph Labre. Néanmoins les philosophes et les encyclopédistes répandent partout leur poison, et la société, la politique, les hommes, les gouvernements sont mûrs pour un cataclysme.

L'auteur n'a pas de peine à démontrer, dans son second volume, que ce mouvement révolutionnaire prit vite un caractère antireligieux, qu'il garda jusqu'à la restauration napoléonienne. Sans doute il y avait des aspirations légitimes dans la crise politique et sociale qui le prépara, mais celle des idées battait en brèche la doctrine et la discipline de l'Église, comme Pie VI put s'en apercevoir aux difficultés qu'il rencontra dès son exaltation. La religion se vit dépouiller, puis persécuter par les réformateurs à outrance qui lui enlevèrent ses biens et ses privilèges, puis lui imposèrent une constitution schismatique adaptée à leurs idées ; les massacres de septembre, l'émigration et la guerre civile de Vendée procédèrent de la situation anormale qui fut ainsi créée, de deux clergés vivant, côte à côte, travaillant l'un contre l'autre, mais le constitutionnel, avec toutes les faveurs du pouvoir, ne put fonder une Église, même en supplantant l'ancienne jusqu'au Directoire, et l'on vit le gouvernement révolutionnaire, qui s'emparait

Digitized by Google

de Rome et du pape, essayer en vain d'établir une religion civile et patriotique.

Le catholicisme avait ainsi affirmé dans les épreuves sa vitalité puissante, et Bonaparte, en confisquant la Révolution à son profit, comprit qu'il pouvait trouver en lui le meilleur des auxiliaires pour l'œuvre de réorganisation. Il arrêta donc le concordat de 1801 avec le pape Pie VII, y ajouta les articles organiques, et s'en servit comme d'un instrument de domination. Il ne tarda pas à entrer en lutte avec le pape défenseur des droits sacrés de l'Eglise et des consciences, dont il voulait faire son chapelain, qu'il emprisonna, mais qui le vainquit par sa faiblesse aussi bien que par son inflexible attachement à ces droits. La conséquence de sa résistance passive fut que les puissances européennes, victorieuses de Napoléon, n'eurent rien de plus pressé que de lui rendre son indépendance et de signer avec lui des concordats qui réglaient l'exercice du culte dans la plupart des États. Dès lors le mouvement religieux, qui avait saisi les âmes dès l'aube du siècle, et dont le *Génie du christianisme* fut la manifestation la plus éclatante, put s'épanouir librement dans les divers pays de l'Europe et achever la déroute des philosophes incrédules par l'*Essai sur l'indifférence*. Déjà le progrès s'étendait aux missions, qui avaient subi un temps d'arrêt dans la tourmente révolutionnaire.

J'ai parlé en commençant de tableaux d'ensemble par périodes. Le chapitre sur les Eglises orientales qui termine chacun des volumes, et qui est dû à un savant spécialiste, le P. Cyrille Karalewski, ne s'y adjoint que comme appendice pour faire connaître les efforts de l'Eglise romaine, tant à renouer des relations avec les Russes et autres Slaves, les Grecs orthodoxes et les patriarcats orientaux qu'à maintenir et étendre les nombreuses chrétientés qui la reconnaissent encore dans ces parages. Simple résumé dressé avec quelque inexpérience de l'art de la composition. Trop de place est accordé à certains détails, et l'on renvoie en note à la p. 525 du premier volume un fait important, qui aurait dû figurer en tête de l'exposé, le développement au XVIIIe siècle du Phanar, cette puissance financière du commerce et de la haute banque, qui a dominé depuis et gouverne encore aujourd'hui l'Eglise grecque, exemple typique de la tyrannie que l'élément laïc peut prendre sur une croyance qui ne reconnait pas l'autorité supérieure d'un primat infaillible, représentant direct de Dieu.

La composition, dans un programme comme celui que M. Mourret s'est tracé, consiste surtout à mettre en relief les faits et les hommes qui règlent la marche des événements. A ce point de vue, l'exécution mérite des éloges et les deux volumes présents, à part quelques imperfections de détail inévitables, laissent l'impression de quelque chose d'achevé, de définitif, du moins dans l'état où se trouve actuellement la science historique. Le programme ne comportait pas une bibliographie longue et savante, ni des notes trop touffues au bas des pages, mais plutôt un récit à la portée du commun des lecteurs et des

Digitized by Google

travailleurs, qui leur donnât une connaissance exacte, une idée juste de chaque époque dans ses grandes lignes, avec le désir de l'étudier plus à fond dans les livres spéciaux, ou même de compléter ces notions par des recherches nouvelles. Les lacunes n'ont pas grande importance, pourvu que l'ouvrage lui-même fournisse le moyen de les combler, au moins dans la bibliographie. Je ne crains pas d'exagérer en disant qu'avec le progrès de la science on fera plus complet, on ne fera pas mieux : la littérature vraiment écrasante d'histoires comme celle des XVIIe et XVIIIe siècle, de la Révolution française ne peut être dominée que par un professeur, ayant une longue pratique de ce qu'exige l'enseignement, méthode, ordre, précision, clarté.

Est-il besoin de signaler ici quelques-uns de ces défauts ou lacunes qu'une œuvre humaine ne peut éviter? Peut-on faire un reproche à l'auteur d'insister un peu trop, et en bon fils sur le rôle de M. Olier, et en général de la compagnie de Saint-Sulpice? Ou même de se montrer indulgent et favorable aux jansénistes? C'est de mode aujourd'hui, et le petit cercle de Port-Royal a conquis les sympathies du XIXe siècle. L'historien s'est fait un rare mérite de rester toujours impartial et modéré, même devant les horreurs jacobines et les brutalités de Napoléon Ier contre Pie VII, mais pour le jansénisme il y met une certaine coquetterie. Voir en particulier son récit de la destruction de Port-Royal des Champs, t. VI, p. 456-458. Il est de bon ton aussi d'accentuer le rôle de la congrégation du Saint Sacrement, jusqu'à ce qu'une autre question surgisse à l'ordre du jour ; dans le programme que s'est tracé M. Mourret, on ne peut moins faire que de tenir un compte capital des découvertes récentes que l'érudition a mises en vogue. J'ai parlé de la composition ; c'est elle qui soude fortement une œuvre en une charpente solide Il me semble qu'ici elle aurait gagné par exemple à l'introduction, dans le chapitre des *Forces catholiques au dix-huitième siècle*, d'un paragraphe où l'on aurait exposé la systématisation moderne de la théologie et sciences annexes dans les travaux d'un Benoît XIV et d'un saint Alphonse.

Mais il faut insister ici sur un point fort secondaire, qui cependant a de l'importance pour la suite de la publication. Ce sont les fautes d'impressions, négligences ou étourderies qui reviennent par trop souvent et peuvent faire taxer l'auteur d'inexpérience, voire même d'ignorance, outre qu'elles déroutent parfois le lecteur et déparent l'œuvre. Tom VI, p. 82, je connais la réforme de Moelk au XVIIe siècle ; Melek n'est pas allemand et ne signifie rien. P. 251, Carino pour Camerino est une simple faute d'impression, comme p. 482, *18000 (!) archevêques ou évêques*, p. 555 *en lutte* pour *en butte ;* p. 579, *Etudes* pour (Jean) Eudes Mais qu'est-ce que ce titre d'archevêque de Pologne (p. 259) dont est décoré Antonio Pignatelli, le futur Innocent XIII ? Il fut archevêque de Naples et nonce en Pologne. P. 263, la mission de Spinola auprès des protestants d'Allemagne commença en 1674, et non en 1661, et se prolongea une vingtaine d'années. P. 328, à la fin, il

Digitized by Google

faudrait plutôt l'*indéfectibilité* et non l'*infaillibilité du Saint Siège* ; p. 461, en 1727, Tencin n'était pas encore cardinal. Au tome VII, p. 65, note 1, *Governor Morris* et non *gouverneur Morris* ; p. 274 et 503, le cardinal *Altieri* et non *Allieri* ; p. 347, le *général* Murat, et non *maréchal*, titre que Murat ne porta jamais. P. 314, note 1, ajoutez *Mathieu* à la référence. Enfin le t. VIII du *Kirchengeschichte* d'Hergenröther-Kirsch, cité à plusieurs reprises, ne serait-il pas simplement le t. III ?

Qu'on nous dispense de plus de détails. Ces minuties constituent une partie, et non la moins importante, ni la plus facile, de la tâche d'un auteur. M. Mourret fera bien de s'y appliquer davantage pour la suite de son entreprise, et pour une nouvelle édition, que nous appelons de tous nos vœux. Une œuvre comme la sienne doit durer pour l'utilité du monde studieux, et peut être définitive en se renouvelant selon les exigences que suscite sans cesse le progrès de l'histoire.

P. RICHARD.

JOSEPH DROUET. *L'Abbé de Saint-Pierre. L'homme et l'œuvre.* Paris, Champion, 1912. In-8, VIII-397 p., avec un portrait.

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE. *Annales politiques (1658-1740).* Nouvelle édition collationnée sur les exemplaires manuscrits et imprimés, avec une introduction et des notes, par Joseph Drouet. Paris, Champion, 1912. In-8, XXXVII-399 p., avec un portrait.

En 1900, M. Siegler-Pascal écrivait de l'abbé de Saint-Pierre que c'était « un contemporain égaré au XVIIIe siècle ». Entre les aspirations de notre génération et les rêveries — comme on disait sous la Régence — de ce bon abbé, il y a plus d'un point de contact. Les deux thèses que M. Joseph Drouet a consacrées à son compatriote viennent donc à leur heure.

M. Drouet nous offre d'abord un travail d'ensemble sur l'abbé. Originaire de Saint-Pierre-Eglise, petite ville perdue au fond du Cotentin, étudiant dans sa famille, puis à Rouen, et enfin à Caen ; tonsuré (on ne sait au juste s'il gravit d'autres degrés de la hiérarchie ecclésiastique), l'abbé va s'installer à Paris, où il s'adonne à la physique et aux mathématiques, qu'il ne tarde pas à délaisser pour les sciences morales et politiques. Les honneurs lui arrivent, à commencer par un fauteuil à l'Académie ; il achète la charge de premier aumônier de Madame, et se fait nommer abbé commendataire de Tiron.

C'est un singulier personnage que cet homme, aussi peu d'Église que possible : la foi, il l'eut sans doute dans sa prime jeunesse — et je pense sur ce point un peu différemment de M. Drouet — mais il la perdit insensiblement, sans crise brutale, jusqu'au point de devenir un

Digitized by Google

pur déiste ; ses mœurs furent plutôt faciles, c'est ce qu'on peut en dire de mieux ; esprit scientifique, sec et froid, raisonnant de tout comme d'un théorème de géométrie, doué avec cela d'une vraie générosité, aspirant à augmenter son bonheur et à faire celui des autres, passionné pour la politique, il finit par bâtir, avec des vues a priori, un système uniquement à lui. Ses idées allaient à l'encontre de tout ce qu'on admettait de son temps ; elles lui valurent quelques déboires, par exemple, l'exclusion de l'Académie. Il publia des ouvrages, et la liste en est longue, mais toujours à ses frais, n'ayant jamais eu « la chance de rencontrer sur son chemin un éditeur qui consentit à courir les risques de le faire imprimer » Il était lié avec nombre de personnages célèbres de son temps : Fontenelle, Varignon, Vertot, Bourdelot, Malebranche, la marquise de Lambert, le cardinal Dubois, sans parler des princes et des princesses de la famille d'Orléans.

Après l'homme, M Drouet étudie l'œuvre. Nous ne le suivrons pas dans une série de chapitres intéressants, où les appréciations impartiales et modérées tout à la fois se succèdent sur l'abbé de Saint-Pierre politique, grand protagoniste de la paix perpétuelle, réformateur en chambre du gouvernement de l'Etat ; sur l'abbé de Saint-Pierre financier, économiste, historien, éducateur, critique d'art et de littérature, moraliste et religieux. Parfois un paragraphe sur les devanciers de l'abbé en tel ou tel genre permet de suivre la genèse et la filiation des idées qui lui sont chères. Un chapitre est consacré à l'influence, à peu près insignifiante, exercée par l'abbé sur ses contemporains, et aux jugements que portèrent sur sa personne et son œuvre les principaux écrivains du XVIIIe siècle.

Enfin, M Drouet termine en s'efforçant de dégager quelques conclusions : Charles Castel de Saint-Pierre eut une idée maîtresse : la foi au progrès indéfini de l'humanité. Fut-il un génie créateur ? Non ; philosophe, profond politique ? pas davantage ; comme historien, il est nul, comme écrivain, soporifique ; mais philanthrope et économiste, il le fut sans conteste. Dirons nous après cela avec son biographe qu'il ne mérite pas sa réputation de chimérique, de « secrétaire d'Etat de la république de Platon », comme on appelait son élève, le marquis d'Argenson ? Franchement, cet auteur de traités politiques et économiques, avec sa polysynodie, son scrutin perfectionné, sa diète européenne, son clergé réformé, etc , a-t-il volé ce titre que lui donnait Voltaire : « Saint-Pierre d'Utopie » ?

Je signalerais volontiers çà et là l'emploi de jugements tout faits sur le temps ou sur les hommes, et le caractère quelquefois superficiel de certains raisonnements ; mais ce ne sont que peccadilles, qui laissent au beau travail de M. Drouet son mérite. Je ne puis cependant m'empêcher de faire à l'auteur une remarque à propos du tableau qu'il trace de l'état des ordres religieux en France au début du XVIIIe siècle (p. 318 et suiv.) Outre le *lapsus* du début — lisez XVIIe et non XVIe — il s'y trouve des méprises fâcheuses ; non, « les ordres religieux, à part

Digitized by Google

les Jésuites, les Trappistes et les Chartreux», n'étaient pas « en pleine décadence » dans les dernières années du règne de Louis XIV. Le jansénisme cherchait à s'y infiltrer ; mais les Bénédictins de Saint-Maur par exemple, pour ne citer que ceux-là, se distinguèrent alors par un amour vraiment touchant de leurs observances et des bonnes études. L'exemption n'est pas bien comprise de M. Drouet, et, si la commende était une plaie, on avait réussi à peu près à soustraire les communautés au scandale qui en résultait

Espérant pour les œuvres de l'abbé de Saint-Pierre une meilleure fortune qu'au temps où elles parurent, son jeune compatriote a voulu rééditer les *Annales politiques* « C'est peut-être, nous dit-il, parce que dans les Annales se trouve condensée l'œuvre tout entière de l'abbé de Saint-Pierre et leur auteur lui même, qu'elles ont des chances de survivre ». Souhaitons-leur des lecteurs.

D. FERNAND LOHIER, O. S. B.

P. DE LA GORCE. *Histoire religieuse de la Révolution française.* Paris, Plon, 1909 et 1912. 2 volumes. in 8, VI-515 et 538 p. Le vol. F. 7,50.

Il y a certes une satisfaction bien grande pour ceux qui aiment la science historique quand ils constatent un succès comme celui que le public a réservé au nouveau livre de M. de la Gorce, *L'histoire religieuse de la Révolution française.* Les éditions de cet ouvrage se font nombreuses et se succèdent rapidement. Les critiques, que n'aveugle pas l'esprit de parti ou de système, se plaisent à célébrer l'érudition de l'historien, le style éloquent de l'écrivain, la belle ordonnance de l'œuvre.

Tout, en effet, est à louer en ces volumes d'harmonieuse unité, où les qualités se mêlent dans le plus parfait équilibre, où la pondération de la pensée, l'indépendance du jugement et la sagacité du critique rehaussent des mérites littéraires peu communs.

Quiconque ouvre les livres de M. de la Gorce se sent conquis dès les premières pages. Il s'aperçoit immédiatement que, pour parcourir les méandres compliqués de l'histoire religieuse de la Révolution, il a trouvé un guide expérimenté, éclairé, qu'il peut s'abandonner en pleine confiance à sa direction, certain de voir, grâce à ses enseignements, les hommes et les faits tels qu'une équitable justice oblige à les considérer et à les apprécier. Cette sécurité constitue un des grands charmes du livre. Quelle intime satisfaction de n'avoir point à se mettre garde contre les impressions qu'on recueille dans ses lectures !

L'œuvre débute par un tableau finement tracé de ce qu'était sous l'ancien régime l'Église de France, corps privilégié en matière d'hon-

Digitized by Google

neurs, au point de vue de l'exercice du culte, en matière judiciaire, et en matière d'impôts ; corps riche jouissant d'un capital d'environ trois milliards et d'un revenu de près de deux cent dix millions ; corps astreint, en échange de ces privilèges et de ces richesses, à des prestations pieuses et charitables qui, grâce au système de commandes et de bénéfices, ne sont plus que médiocrement et incomplètement exécutées.

A ce tableau, l'auteur fait succéder un portrait incomparablement suggestif des hommes composant l'Église de France.

Les curés de campagnes, fils de fermiers ou de petits bourgeois, sont nombreux, en général instruits, de bonnes mœurs, charitables, soucieux des intérêts de leurs paroissiens et exerçant sur eux une grande influence, mais aussi gagnés quelque peu par l'esprit philosophique du XVIIIe siècle, adversaires des privilèges dont ils ne se trouvent pas les derniers à souffrir et préparés à adhérer immédiatement à toute réforme qui permettra de soulager la condition médiocre de nombre d'entre eux. Ils contemplent des spectacles qui doivent faire monter souvent en leurs âmes le levain de l'envie : c'est d'abord celui des abbayes aux opulentes ressources où, si le vice apparait rare, l'existence n'est pas non plus bien fervente, l'activité très intense ni la charité fort abondante ; c'est celui du clergé des villes où les églises, comme les abbayes des campagnes, ont de riches apanages, où les chanoines jouissent d'une vie large, facile, souvent fastueuse et rendent peu de services ; c'est celui des évêques, tous d'origine aristocratique qui, s'ils résident dans leurs diocèses, se préoccupent peu de leurs intérêts spirituels, préfèrent se consacrer aux affaires temporelles et en qui leurs prêtres ne possèdent ni des conseillers, ni des guides. Ces curés-là sont mûrs pour se rallier à un régime novateur.

Parmi les très nombreux prêtres des villes, il y a, en général, en dehors de Paris, peu d'hommes dépravés, mais beaucoup aux vertus insuffisantes, à la piété médiocre, à l'éducation plus philosophique que chrétienne, à l'activité religieuse infime, à l'instruction étendue mais profane, aux goûts artistiques réels. Ceux-là auront de grandes audaces intellectuelles et verront leur foi s'émietter insensiblement.

Ce qui reste de plus vivace dans l'Église de France en décadence, c'est la charité et c'est l'esprit de ferveur qui, « presque partout vacillant, gardait sa pure flamme dans le cœur des vierges consacrées à Dieu ». A ce sujet, M. de la Gorce écrit une des pages les plus éloquentes de son œuvre, une page destinée à compter parmi les perles de la littérature française.

Le clergé qui, au commencement de l'ère novatrice, se trouvera seul directement en face de la Révolution, celui qui devra lui donner son appui pour qu'elle puisse triompher, sera recruté pour la plus grande partie parmi les prêtres que l'esprit d'envie rallie à la destruction des privilèges et les prêtres qui, imprégnés des idées philosophiques, se prêteront trop facilement, et peut-être sans remords, aux changements destinés à introduire le schisme en France.

Digitized by Google

Aussi ses élus, loin de contre-balancer dans l'assemblée nationale les usurpations du tiers état, se confondront-ils rapidement avec lui et abdiqueront-ils, dès les premiers jours, les privilèges de l'ordre ecclésiastique. Le mois d'août 1789 n'était pas terminé qu'avec la connivence de ses représentants il ne restait rien de l'Église privilégiée.

Comme elle s'était prêtée à ce premier dépouillement, l'Église se laisse, sur l'initiative d'un de ses évêques, Talleyrand, et en écoutant les sophismes de Barnave, le légiste protestant, dépouiller aussi de ses biens qui furent mis à la disposition de la nation.

De cette spoliation, on ne s'effraya pas au premier moment. L'énormité de la mesure prise se trouvait atténuée par le souvenir des abus auxquels avaient prêté les richesses ecclésiastiques. Même les victimes ne firent pas entendre de plaintes.

Après avoir détruit les privilèges et le patrimoine de l'Église de France, l'assemblée nationale s'en prit à ses institutions. Elle refusa de reconnaître les vœux religieux, les interdit à l'avenir et défendit aux couvents de recevoir des novices, décrétant ainsi l'extinction à bref délai de tous les ordres et congrégations.

Par cette décision, les portes des monastères se trouvaient ouvertes à qui voulait en sortir. M. de la Gorce évalue à environ 50000 le nombre des religieux qui peuplaient les couvents. Il estime que chez eux « la part de la faiblesse fut plus grande que celle de la constance ». Chez les religieuses, au contraire, au nombre de 35000, « l'aspect change et d'un grand coup d'aile on remonte de la plaine vers les cimes ».

L'historien décrit le dépouillement dont les religieux restés fidèles devinrent les victimes. Leurs livres, leurs objets d'art, toutes leurs richesses leur furent enlevées et parmi ceux qui s'en emparèrent avec le plus d'avidité, on compte les curés âpres à revendiquer pour leurs églises chasses, aubes, ostensoires, reliquaires, chasubles et cloches.

De défenseurs, les religieux n'en rencontrèrent nulle part. Les populations assistèrent à leur exode avec cette indifférence dont on a été témoin, il y a quelques années, dans tant de localités françaises, lorsque la loi Waldeck-Rousseau, interprétée par Combes, dispersa une nouvelle fois le clergé régulier.

Égale indifférence quand on commence à vendre les biens du clergé qui trouvent acquéreurs non seulement parmi le peuple et la bourgeoisie, mais aussi parmi les nobles et les prêtres, même parmi les prêtres qui, peu après, doivent se refuser à prêter serment à la constitution civile.

Des nouveautés que celle-ci édicta, il n'y en avait guère qui ne se trouvassent en germe dans les cahiers du clergé. Le désir de guérir des abus y fit proposer souvent des abus contraires et, quand il s'agit de réformer les premiers, les autres furent aggravés par l'intervention des légistes imbus de théories philosophiques ou jansénistes.

Il ne nous est pas nécessaire de résumer ici les dispositions de la constitution civile ni les débats qui en amenèrent l'adoption. Jamais

Digitized by Google

n'ont été mieux mis en lumière que par M. de la Gorce, l'audace, la perfidie, l'inconscience des défenseurs de la grande loi schismatique, comme aussi la faiblesse et l'inhabileté de ses adversaires ; jamais n'ont été mieux exposées les conséquences du fameux décret. Les pages où l'historien juge les leaders des deux partis, sont des pages remarquables par leur finesse d'analyse, l'élévation et l'impartialité de leurs jugements, ainsi que par la beauté de leur littérature.

La constitution civile votée, il fallait la faire sanctionner par le souverain. L'écrivain montre comment la volonté vacillante du roi ne trouva aucun aide chez M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, ni chez Lefranc de Pompignan, ancien archevêque de Vienne, qui, tous deux, conseillèrent au monarque de céder, et comment le ministre des Affaires étrangères, de Montmorin, terrifié par l'assemblée nationale, envoya des instructions au cardinal de Bernis, ministre de France à Rome, pour exiger en quelque sorte que le Pape acceptât les décrets par lesquels la Constituante bouleversait l'ancienne Eglise de France et dépossédait le Saint-Siège de ses droits sur elle.

Le clergé se résolut d'abord à des protestations dont quelques-unes furent admirables, ainsi qu'à une résistance passive qui força ses adversaires à prendre l'initiative d'une attaque Celle-ci ne devait pas se faire attendre, mais, sous les formes diverses qu'elle présenta et dont M. de la Gorce nous expose la succession avec le talent clair, élégant et précis de narrateur qui lui est propre, elle devait échouer et amener l'assemblée nationale, irritée de la résistance, à voter la loi du 27 novembre 1790 qui, sous peine de déchéance, ordonnait au clergé de prêter serment à la Constitution civile. De nouveau, avant de sanctionner la loi, le roi se tourna vers ses conseillers ecclésiastiques. Il reçut de Mgr de Boisgelin, évêque d'Aix, des avis d'une mollesse singulière. Boisgelin, comme d'autres prélats, se défiait de la fidélité du clergé à la religion. Une fois de plus, Louis XVI céda.

Le chapitre, dans lequel M. de la Gorce montre les tortures d'âme qui bouleversent les prêtres appelés au serment, les invitations que leur adressent les révolutionnaires, la pression qu'on exerce sur eux, les subterfuges auxquels nombre d'entre eux ont recours, les angoisses qu'ils éprouvent devant le silence du Pape, l'installation du clergé constitutionnel, l'accueil que font les populations aux prêtres jureurs, la déférence que ceux ci témoignent pour les clubs, leur irritation devant le dédain des catholiques, irritation qui, s'élevant peu à peu, fait de ces prêtres, loin souvent d'être mauvais, des dénonciateurs et des persécuteurs, ce chapitre est un modèle de psychologie historique où les qualités qui distinguent l'ouvrage tout entier, notamment son abondante information, ainsi que la modération de la pensée et de l'expression, s'affirment encore plus que dans le reste du volume.

Le tome premier écrit par M. de la Gorce se termine à la dissolution de la Constituante. Celle-ci devait, à la fin de son existence, faire une œuvre relative d'apaisement en décrétant, par la loi du 7 mai, que les

Digitized by Google

catholiques hostiles à la Constitution civile, pourraient néanmoins librement exercer leur culte. Mais cette concession, en beaucoup de localités fut purement illusoire, les révolutionnaires se refusant à laisser leurs adversaires profiter de cette minime liberté et là où celle-ci était effective des troubles constants s'élevant entre les fidèles des deux Églises.

Les membres de l'assemblée législative avaient l'esprit frappé par ces difficultés lorsqu'ils arrivèrent à Paris pour y exercer leurs fonctions. Ils désiraient les dissiper. Pour beaucoup, il n'y avait qu'un moyen d'atteindre ce but, c'était de permettre au clergé assermenté seul d'exercer le culte. Bientôt surgit parmi eux l'idée de transformer les réfractaires en suspects. M. de la Gorce indique comment peu à peu naît cette idée, comment elle rallie les violents, les obtus, les sectaires, les impies, les poltrons ; comment, pour la faire triompher, on a recours à la pression, au mensonge, à la calomnie, au faux. Le machiavélisme employé réussit à souhait : les prêtres fidèles furent mis en quelque sorte hors la loi, on leur interdit l'exercice du culte et on les enveloppa d'une telle suspicion que l'autorité pouvait, quand elle le voulait, les emprisonner pour de longs mois

Se montrant, pour la première fois, roi catholique devant les usurpations sans cesse grandissantes de la Révolution, Louis XVI refusa de signer cette loi d'iniquité et de persécution. Mais il était mollement soutenu. Nulle part, il ne trouvait de solides appuis, ni chez ses ministres dédaigneux des catholiques fidèles, ni dans l'assemblée législative où la droite trop peu nombreuse était impuissante, le centre dominé par la peur et la gauche d'une audace sans bornes ; ni chez les autorités administratives dont plusieurs appliquaient la loi comme si le veto royal n'en avait pas suspendu l'effet ; ni par les autorités ecclésiastiques qui, terrifiées, prenaient l'une après l'autre le chemin de l'exil.

C'est alors que Louis XVI crut devoir faire appel à un cabinet girondin composé de tous hommes adversaires des idées religieuses quelles qu'elles fussent et disposés à toutes les capitulations. On le savait. Aussi nombreuses devinrent les délations qui montèrent vers ces ministres. Aisément, ils se laissèrent imposer l'intolérance ou plutôt, fermant les yeux sur l'intolérance, permirent de violer les lois qui laissaient un semblant de liberté aux catholiques non-schismatiques, et sans y opposer de résistance, virent adopter par l'Assemblée législative la loi qui frappait de déportation les prêtres insermentés.

Une deuxième fois, Louis XVI fit usage de son veto, veto toujours illusoire, dont ses ministres se gardèrent de défendre l'application et qui fit surgir la violente manifestation du 20 juin, prélude de celle du 10 août.

Quel joyau littéraire que la page profondément émouvante dans laquelle M. de la Gorce caractérise l'attitude chrétienne du roi pendant la première de ces répugnantes journées.

La royauté ne tomba officiellement que le 10 août, mais, en fait,

Digitized by Google

depuis le 10 juin elle avait cessé d'exister. De partout, on exécute la loi de proscription bien que le souverain n'y eut pas apposé sa signature. Dans tous les départements se succèdent dénonciations, internements, emprisonnements, préparant les prochaines déportations et les massacres en vue desquels s'excitent les ardeurs sanguinaires. L'autorité légitime se désagrège à coups rapides. Elle est vilipendée à l'assemblée, dans les clubs, dans les rues et, lorsque les révolutionnaires du 10 août lèveront leurs piques et armeront leurs fusils, ils ne trouveront en face d'eux rien ni personne qui s'oppose à leurs sinistres projets.

La monarchie morte, l'assemblée abolit les derniers et faibles restes de la vie monastique, interdit le port de l'habit ecclésiastique et religieux, achève l'œuvre de spoliation, proclame définitives les lois dont jusque-là le veto royal avait suspendu la consommation et remplit les prisons de Paris de prêtres insermentés.

Les victimes étaient prêtes. Elles se trouvaient rassemblées pour les meurtriers qui purent, avec la connivence tacite des autorités, accomplir aisément leur sinistre besogne. L'historien raconte et étudie les crimes de septembre en s'attachant surtout à décrire les tourments et la mort dont souffrirent les membres du clergé.

Les massacres sont suivis de l'exécution de la loi de déportation, exécution qui n'est pas poursuivie sans de nouveaux meurtres et qui raréfie, sans les exterminer cependant, les prêtres restés en France pour se dévouer secrètement aux intérêts religieux des populations. La Convention, héritière de l'Assemblée législative, sait qu'il en est encore qui défient ses menaces. Elle redouble contre eux la rigueur des lois et, par ses décrets du 18 mars et du 24 avril 1793, punit de mort, dans les vingt-quatre heures de son arrestation, tout prêtre sujet à la déportation et trouvé sur le territoire de la république.

L'excès de la persécution produit la réaction. L'oppression frappant les consciences catholiques provoque en Vendée l'insurrection et la formation de l'armée catholique et royale.

En deux émouvants chapitres, M. de la Gorce décrit la genèse du soulèvement, analyse son caractère religieux et raconte les phases de la guerre civile jusqu'au moment où, découragés par leur échec devant Nantes, les Vendéens battent en retraite.

Tel est, rapidement résumé, le sujet que M de la Gorce a traité avec le talent, l'érudition et l'impartialité que nous avons caractérisés au début de ces lignes.

Ceux qu'intéressent l'histoire et la littérature trouveront dans ces deux volumes non seulement de beaux récits, mais aussi des portraits artistement tracés, des portraits où la fine analyse du psychologue évoque sans erreur le caractère du modèle, tandis que le peintre, par une touche délicate et forte à la fois, fixe à jamais ses traits pour la postérité. Quel modèle en ce genre que le croquis auquel a prêté Danton et fut il jamais mieux rendu justice au célèbre révolutionnaire?

Digitized by Google

Successivement, en des pages qui resteront, à raison de leur justice ainsi que de leur mérite, on voit défiler Treilhard, Lanjuinais, Montesquiou, Maury, Cazalès, Grégoire, Bailly, Lafayette, et bien d'autres encore dont le nom se trouve indissolublement lié à l'histoire religieuse de la Révolution française

Au milieu de tous ces portraits on admire celui de Louis XVI surtout. M. de la Gorce a incomparablement montré comment ce monarque débonnaire, versatile, incapable de se mettre à la hauteur du rôle que les fautes et les vices de ses ascendants l'avaient contraint de jouer, sut, peu à peu, faire preuve d'une grandeur morale supérieure à celle de tous ceux qui l'entouraient et accomplir jusqu'à l'héroïsme, jusqu'au martyre, son devoir de chrétien, rachetant ainsi les fautes qu'il avait commises dans l'accomplissement de son devoir de roi.

L'histoire impartiale est redevable à M. de la Gorce d'un admirable travail. Puisse-t-il le continuer jusqu'au bout avec le talent qui lui a permis de donner tant de perfection aux deux premiers volumes.

A. DE RIDDER.

G. GAUTHEROT. *La démocratie révolutionnaire. De la Constituante à la Convention.* Paris, Beauchesne, 1912, XI-438 p. F. 5.

M Gautherot a dressé le bilan des conclusions sur l'histoire de la Révolution française telles qu'elles se dégagent des nombreuses publications parues depuis 20 ans. Il en a fait l'objet de conférences dont il a entrepris la publication. Le premier tome intitulé l'*Assemblée Constituante* a paru en 1911 ; nous l'avons annoncé à nos lecteurs (t. XIII, p 557-558) : le savant auteur nous y avait fait assister à l'œuvre de destruction accomplie sous la Constituante. Le tome second *La Démocratie révolutionnaire* tend à nous montrer le pouvoir nouveau qui va dominer en France. Il comprend 18 conférences divisées en trois parties.

La Révolution fut-elle une explosion spontanée de la nation française pour s'affranchir du joug de l'oppression ? Telles sont les assertions de quelques publicistes. M. Gautherot montre au contraire qu'elle fut le fait d'un groupe de démagogues imbus des idées du *Contrat social*. Peu nombreux mais forts de leur organisation et de leur audace, ils ont dominé et même réduit à l'impuissance le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, puis ils ont exercé directement leur autorité. C'est ce que Taine a justement appelé « la conquête jacobine ». Dans la septième conférence, l'auteur s'appuyant sur des documents autorisés détermine le rôle de la franc maçonnerie dans cette conquête de la démagogie. Tel est l'objet de la première partie.

La seconde, la plus intéressante et la plus originale, traite des « Grands hommes de la Démocratie révolutionnaire ». Nous voyons

Digitized by Google

passer successivement devant nous les portraits admirablement tracés des personnages le plus en vue de la Révolution. C'est Bailly, le premier maire de Paris, qui avait l'illusion d'être un savant et dont la carrière politique fut un tissu de contradictions. Après lui nous voyons le second maire de Paris « le roi Pétion », surnommé à cause de sa lâcheté le « Pilate de la Révolution » et dont l'ambition n'avait d'égale que sa médiocrité. Condorcet que ses amis osent appeler le « bon » Condorcet était un homme d'un effrayant orgueil et d'une intolérante cruauté. Après eux défile le triumvirat de la Terreur : Danton, que Garat appelait le « grand seigneur de la sans-culotterie » et qui, tout en ayant la prétention d'être un homme d'État soignait avant tout ses intérêts privés ; Robespierre, l'oracle des Jacobins et l'ordonnateur des massacres ; Marat, intrigant hypocrite, qui discrédita et calomnia tous ceux qui lui portaient ombrage, travaillant à la perte des honnêtes gens pour rendre sa dictature plus absolue : sombre individu, malade d'orgueil et de misanthropie, — élégant devenu sale pour être populaire et ressemblant au dire d'Harmand de la Meuse à un cocher de fiacre mal aisé. Ces prétendus héros nous apparaissent dans ces études si documentées sous un aspect bien différent que sous la plume d'Aulard, Sagnac, Mathiez et autres apologistes de la Révolution.

Dans la troisième partie, M. Gautherot nous fait assister aux « Grandes journées de la Démocratie révolutionnaire » ; il nous décrit l'émeute du 20 juin 1792 et surtout l'insurrection du 10 août suivant qui provoqua la chute de la royauté. Nous devons nous restreindre à de simples indications ; nombreux sont les détails d'un haut intérêt sur les personnes et sur les choses.

Comme déjà nous l'avons fait remarquer, l'auteur n'a pas la prétention de faire œuvre originale ; cependant nous retrouvons dans son travail des aspects nouveaux : il a revu les journaux de la Révolution Il nous faudrait d'ailleurs une lecture bien abondante pous avoir connaissance des multiples renseignements qui y sont relatés. M. Gautherot n'est pas seulement un historien, il est surtout un polémiste Ces conférences ont pour but de tirer les conclusions des faits de la Révolution en opposition aux auteurs qui à l'heure actuelle ont voulu s'en faire les apologistes. S'il est incontestable que toute publication ayant un caractère polémique n'est pas à l'abri de suspicion de partialité, nous devons pourtant reconnaître que l'abondance des détails fournis et des documents invoqués donne aux conférences de M. Gautherot d'extraordinaires garanties de vérité et de sincérité.

P. Demeuldre.

Digitized by Google

Henri Rousseau. *Le réveil religieux au lendemain du Concordat. Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des Marianistes* (1761-1850). Préface de Mgr Baudrillart, Recteur de l'institut catholique de Paris. Ouvrage orné de trois portraits. Paris, Perrin, 1912. In-8. xxvii-392 p. F. 3 50.

M. Henri Rousseau s'adresse dans cette biographie à trois catégories de lecteurs : aux membres des familles religieuses instituées par le P. Chaminade, aux laïcs voués aux œuvres d'apostolat et aux historiens. Ce sont ces derniers que nous avons en vue dans cette recension.

Depuis quelques années de nombreuses publications ont pour objet le rétablissement du culte en France au lendemain du Concordat, sous l'Empire et sous la Restauration. Les unes ont un caractère général : elles nous montrent les difficultés auxquelles furent aux prises les catholiques de cette époque et les moyens qu'ils ont mis en œuvre. D'autres nous montrent soit des institutions, soit des personnages de l'époque. Le P. Chaminade tient une place d'honneur parmi les agents de ce réveil religieux ; son nom ne pouvait rester dans l'oubli.

Déjà pendant la période révolutionnaire, le P. Chaminade avait joué un rôle, que nous avons intérêt à revoir. Sous la Terreur il continua son ministère à Bordeaux ; il fut l'objet des actives perquisitions des Jacobins, auxquelles il échappa au sein de grands périls ; il sortit de sa retraite après le 9 thermidor, mais le coup d'État du 18 fructidor le contraignit à se réfugier en Espagne où il résida de 1797 à 1800.

Dès cette époque nous apparaissent les traits les plus caractéristiques de sa vie. Il fonda en 1801 la première « Congrégation » ou association de jeunes gens, qu'il organisa de manière à mettre en contact prêtres et laïcs, pauvres et riches. Il fonda aussi une congrégation de jeunes filles. Ces deux congrégations furent la première étape de la fondation des deux ordres religieux dont le P. Chaminade fut l'âme : l'Institut des filles de Marie sous la direction de la Mère de Tranquelléon et la Société de Marie avec l'aide de M. de Lalanne. C'étaient deux congrégations enseignantes ayant pour but de former de jeunes apôtres. Nous ne pouvons décrire ici dans les détails les consolations et les épreuves qui entourent fatalement le berceau de telles œuvres. Un tel exposé offre un intérêt particulier pour ceux qui connaissent par ailleurs la société de cette époque et les difficultés dans lesquelles se débattait l'Église de France renaissante. Le P. Henri Rousseau a compris qu'il ne ferait connaître qu'incomplètement l'influence du P. Chaminade, s'il passait sous silence l'œuvre de ses enfants spirituels : ce qui nous met en contact avec de nombreuses personnalités du temps ; une table alphabétique nous en donne la longue liste et nous facilite les recherches à leur sujet.

M. Henri Rousseau n'est pas le premier biographe du P. Chaminade. En 1901 le P. Simler, supérieur général de la Société de

Digitized by Google

Marie, a déjà publié sa vie. Volume de plus de 800 pages, édité avec l'apparat scientifique, chargé de documents, il ne put recevoir un accueil empressé auprès du grand public ; c'est à son intention que fut publié le volume actuel plus simple, plus court et partant d'une lecture plus facile.

Si l'auteur a évité les détails et les documents qui alourdissent un récit ; si nous n'y voyons ni bibliographie ni notes, complément obligé de toute publication scientifique moderne, il a cependant voulu être impartial et objectif : il fait sienne la règle du P. Simler « de dire ce qui est.. , d'exposer les choses avec simplicité et franchise, et non de présenter les faits avec une idée préconçue ». La lecture de son livre nous laisse l'impression qu'il l'a suivie avec succès.

P. Demeuldre.

Un témoin de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Le marquis de Coriolis; lettres à Lamennais 1825-1837, avec introduction et notes par Camille Latreille. Paris, Champion, 1912. In-4, 234 p. F. 5.

Monsieur Camille Latreille, à qui l'on doit déjà plusieurs fort intéressantes études sur le mouvement catholique au XIXe siècle et sur ces grands catholiques dont la pensée subit, avec tant d'éclat, l influence du romantisme (cfr RHE, 1910, t. XI, p 606-607 ; 1911, t. XII, p 572-574 ; 1912, t. XIII, p. 743-744), ranime une figure qui eut de la célébrité et qui garde beaucoup d'originalité et de couleur : celle du marquis Coriolis d'Espinouse. En dix-huit pages nourries et élégantes, M. Latreille introduit Coriolis, le laissant, ce dont il n'est nullement embarrassé, se montrer ensuite lui-même, en une série de lettres, soigneusement annotées, à son ami Lamennais. Les lettres correspondantes de l'abbé ayant été publiées, l'éditeur se borne à en rappeler la date ou, par quelques citations en note, le contenu ; deux toutefois, et qui ont leur prix, sont publiées pour la première fois. Les lettres du marquis étaient, sauf un petit nombre d'extraits, toutes inédites.

Coriolis appartenait à une vieille famille originaire d'Italie : il plaisante agréablement sur la tradition qui la rattachait à Coriolan. Surtout il était de Marseille et c'est un des attraits de sa correspondance avec Lamennais que le contraste entre cette nature provençale, qui avait encore subi l'influence du grand Mirabeau, et le Breton froid et triste qu'en dernier lieu évoquait si fortement le R. P. Dudon.

Entraîné par sa fougue et par l'exemple de son cousin, Coriolis avait versé dans la Révolution : il siégea aux Amis de la constitution (futur club des Jacobins) mais, bien vite, ayant, dit il lui-même, « idolâtré, puis exécré les peuples », il était revenu en arrière, comme Mirabeau d'ailleurs, mais plus ostensiblement, puisqu'il alla rejoindre l'armée

Digitized by Google

de Condé. Il rentra dès le temps du Directoire, pour ne s'occuper que de littérature : poète, auteur dramatique, ami intime de Delille, dont il célèbre le grand caractère sous l'Empire, il lance contre Napoléon vaincu le premier en date des pamphlets et le « plus superbement irrité » : *Le Tyran, les Alliés et le Roi*. Bien qu'obscurcie presque aussitôt par la fameuse brochure de Chateaubriand, celle de Cariolis garde de l'éclat, de la vigueur ; aucune modération et des accusations fort suspectes contre l'empereur déchu. Il flétrit avec force la littérature de l'époque impériale, et exalte Delille, Chateaubriand, et cette femme que l'on vit, « son livre proscrit à la main, recruter en Europe contre le persécuteur de la pensée ».

Et pourtant, en payant, comme il dit, son « tribut de haine au tyran, d'amour à mon roi et de reconnaissance aux alliés », ce libéral de la première heure, tout comme ces royalistes au noble cœur qu'étaient un Chateaubriand ou un Berryer, ne peut s'empêcher de rappeler que la Terreur même fut compensée par d'illustres vertus, que les armées de la Révolution firent reculer l'Europe, donnèrent à la France les frontières du Rhin ! Ces élans généreux, cette indépendance d'esprit, et ce que l'éditeur de ses lettres nomme son « royalisme grondeur » et sa « théologie aventureuse » rendaient le fier gentilhomme apte à entrer en communion de pensée, sur beaucoup de points, avec Lamennais.

Dans trois articles au *Conservateur*, il s'associa à la lutte sans merci engagée contre l'esprit moderne. Cet ennemi de la Charte y trouvait mauvais d'ailleurs que la censure s'exerçât contre ses écrits ; parmi tant d'usages révolutionnaires qui persistaient, l'un des plus odieux à ses yeux était celui de prononcer, sur les tombes, des discours profanes. L'ancien libéral, qui, « de s'être associé aux grandes espérances de 1789 », avait gardé « une véritable ouverture d'esprit », était de ceux qui, par culte de la royauté, combattaient le gouvernement royal et se réjouissaient que Decazes, ami de leur roi, eût enfin « glissé dans le sang ». Puis, comme aux temps révolutionnaires, il revenait à la littérature ; c'est en vers qu'il s'épanchait sur la mort du duc de Berry et pour soutenir les « saines doctrines politiques », l'intransigeance de Coriolis s'associait à l'opportunisme d'un Fontanes. Comme Chateaubriand, mais avec infiniment plus de véracité, il se vanta de n'avoir recueilli, ni sollicité, aucune récompense pour son zèle.

La correspondance de Coriolis avec Lamennais se place entre 1825 et 1837. L'éditeur n'exagère point en disant qu'elle est « un document précieux pour l'histoire politique et religieuse », sinon, comme l'écrivait Coriolis lui-même à son ami, « une image assez fidèle » de leur temps. 1825, l'année était bonne pour les ultras : c'est à la loi sur le sacrilège que sont relatives les premières lettres du recueil ; sur ce qui touche à la majesté divine les deux amis sont d'accord et Coriolis estime que le discours, hostile à la loi, de Chateaubriand est « si plein de lui qu'il en est vide ». Même entre ultras, en effet, on était difficilement au même diapason : « De M. Decazes à MM. de Villèle et Corbière il n y a que la main, ou que la corde, si vous aimez mieux. » Quant au roi lui-

Digitized by Google

même, que fait-il aux yeux de son féal ? « Il mange des écrevisses. J'aimerais mieux qu'il mangeât du lièvre, parce qu'au moins si le lièvre a peur il ne va pas à reculons. »

De la Restauration ce royaliste pur a décidément été aussi vite désabusé que de la Révolution. Il lui semble que la France soit en putréfaction. Il voit avec une égale pitié les *obscurants* et *obscurantes* et ceux qui « mettraient un bonnet rouge au Père Éternel », M. de Chastellux, qui ignore les événements accomplis pendant l'émigration, et M. de Chateaubriand, qui « prend ses mesures avec la République », ou Mme de Duras, qui s'éprend de sympathie pour les nègres et fait ressortir le malheur attaché à l'inégalité des conditions : « D'honneur, je crois que la tête tourne à tout le monde ».

C'est peut-être Chateaubriand, *ecce iterum Crispinus*, qui recueille les traits les plus aigus : gnôme, renégat du *Génie du Christianisme*, tel est devenu pour Coriolis l'écrivain « illustre » et « courageux » qu'il célébrait en 1814. Ici encore les deux amis pensent de même. Il ne dut plus en être toujours ainsi quand Lamennais se lança dans la propagande en faveur du christianisme démocratique : le gentilhomme qui souhaitait que le peuple revint aux Noëls et aux complaintes d'autrefois et louait le livre *De la religion* de paraître avoir été écrit au IVe siècle, dut peu goûter certaines hardiesses de l'*Avenir* ou des *Paroles d'un croyant*. Il n'y paraît cependant pas dans les lettres publiées ici. L'amitié chez Coriolis l'emporte sur tout autre sentiment, l'insurge contre un « acharnement épiscopal... hors de toute mesure », contre des prélats « gallicans contre le Pape et ultra-papistes » contre Lamennais : « Vous n'avez plus, dites-vous, un lieu pour reposer votre tête ; tenez-vous pour certain, mon bon ami, qu'en quelque lieu du monde que je puisse reposer la mienne, ce lieu aura toujours une place pour la vôtre. » Rome, *magni nominis umbra*, est traitée par lui un peu comme l'avait été le roi très-chrétien : avec une vivacité d'ailleurs dépourvue de rancune.

A l'amitié, dont il donne un si touchant exemple, Coriolis resta fidèle jusqu'à sa mort, dont Lamennais apprit la nouvelle en prison. Il s'y trouvait pour avoir attaqué, cette fois, le gouvernement : là était le vrai terrain d'entente entre lui et le gentilhomme frondeur qui, avec une verve spirituelle, une éloquence vigoureuse et une parfaite bonne foi, avait sans exception critiqué tous les régimes qu'il avait vus.

JACQUES RAMBAUD.

M. D. PETRE. *Autobiography and life of George Tyrrell.* **Londres, 1912, 2 vol. XVI-280 et XI-512 p. Sh. 21.**

Le premier volume de cet ouvrage renferme l'autobiographie du Père George Tyrrell écrite en 1901, racontant sa vie depuis sa naissance (6 février 1861) jusqu'à la fin de l'année 1884.

Digitized by Google

Fils d'un journaliste de Dublin, le jeune Tyrrell est élevé dans les principes du protestantisme du type évangélique. Il ne se fait guère remarquer par ses succès scolaires. A 18 ans, il se convertit au catholicisme (1879), et aussitôt la Compagnie de Jésus, dont il se fait une conception assez inexacte, l'attire. Les Jésuites de Londres l'agréent, et, après une année de probation passée dans les collèges de la société à Chypre et à Malte, il entre au noviciat de Manresa House à Roehampton. En 1882, il émet ses premiers vœux, après quoi il étudie la philosophie à Stonyhurst (1884). Dès le début, Tyrrell se sent mal à l'aise dans la Compagnie. Point d'enthousiasme ni d'élan, semble-t-il; rien de cette fraîcheur, de cette ferveur d'âme qui accompagnent d'ordinaire les primes années de la vie religieuse. Le jeune jésuite s'aperçoit avec désenchantement que la réalité des choses ne correspond pas à l'idéal préconçu. Néanmoins, en dépit de ces répugnances et des difficultés à s'adapter à ce milieu, il y persévère. C'est sur ces tristes expériences du début de sa carrière religieuse que s'arrête le récit autobiographique du P. Tyrrell. On ne saurait méconnaître la sincérité, la candeur même, pourrait-on dire, avec laquelle ces pages sont écrites.

Le second volume comprenant la biographie proprement dite, de 1885 à 1909, n'est pas moins remarquable par ce souci d'exactitude et de pleine lumière. Ce monument élevé par une main diligente à une chère mémoire ne se présente aucunement comme un panégyrique. Après avoir pris la peine de rassembler tous les documents et tous les éléments d'information propres à éclairer son sujet, Miss Petre ne s'est pas crue libre de laisser dans l'ombre ceux qui sont de nature à jeter un jour moins favorable sur tel événement de la vie du P. Tyrrell ou sur tel trait de son caractère. « Mon ambition, déclare-t-elle résolument au début de son œuvre, est de laisser se mouvoir dans ces pages celui qui en est l'objet tel qu'il fut réellement, avec sa force et ses faiblesses, sa grandeur et ses petits côtés, sa douceur et son amertume, avec sa profonde sincérité et ce qu'il a appelé lui-même sa « duplicité », sa générosité d'âme et son manque de pitié, avec sa foi enfin et son scepticisme. »

L'auteur fait de très amples emprunts à la vaste correspondance du P. Tyrrell, ce qui ne contribue pas peu à familiariser le lecteur avec sa tournure d'esprit comme aussi avec son caractère étrangement complexe. Cette correspondance est surtout précieuse pour les détails qu'elle nous fournit sur l'évolution d'un intérêt si poignant que présentent les dix dernières années de la vie du malheureux penseur (1899-1909) Rappelons-en rapidement les principales phases.

De 1886 à 1896, il achève ses études théologiques, est ordonné prêtre (30 septembre 1891), enseigne la philosophie au collège de Stonyhurst, où — détail piquant — il se révèle ardent thomiste. Appelé, en 1896, au *scriptorium* de Farm Street, à Londres, il publie deux livres de méditations : *Nova et Vetera* (1897) et *Hard Sayings* (1898), dont la

Digitized by Google

manière neuve et pénétrante ne tarde pas à faire impression sur un grand nombre de lecteurs anglais ou étrangers. Mais voici qu'un article sur l'enfer, publié dans le *Weekly Register* du 16 décembre 1899, sous le titre : *A Perverted devotion*, jugé hétérodoxe de divers côtés, occasionne l'envoi du P. Tyrrell dans une mission du Yorkshire, à Richmond, où il résidera jusqu'à sa sortie de l'ordre. Une série de publications, dont deux parues sous des pseudonymes, et où le caractère « destructif » des idées du P. Tyrrell va s'affirmant, attire sur l'auteur les blâmes de ses supérieurs et enfin la condamnation de l'Église. De là des démêlés avec son ordre et avec l'autorité ecclésiastique. En février 1906, il se sépare de la Société de Jésus. En octobre 1907, à la suite de deux lettres publiées dans le *Times* à propos du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*, il se voit frappé de l'excommunication mineure. Durant toute sa vie, G Tyrrell a souffert de cruelles migraines ; bientôt sa santé s'altère profondément ; il meurt le 15 juillet 1909, sans avoir rétracté ses erreurs ; de sorte que sa sépulture s'accomplit sans accompagnement des prières de la liturgie catholique.

Tyrrell passa sa vie à raisonner sans frein sur les plus graves problèmes, sans jamais éprouver le besoin de contrôler sa propre doctrine par la pensée d'autrui, sans faire appel aux données de l'histoire. Cet esprit d'une vivacité extraordinaire, exigeant, inquiet, passionné, en arriva, en remuant de fallacieux concepts, à minimiser et à pulvériser la doctrine chrétienne au point de tenir, à la fin de sa vie, le langage d'un pur agnostique. Mais c'est moins la doctrine que l'homme que Miss Petre semble avoir voulu mieux faire connaître. Cet homme complexe exerça sur beaucoup un singulier attrait. Il compta nombre d'amis dévoués et qui, pour la plupart, lui restèrent attachés jusqu'à la fin, en dépit des divergences d'idées. Quant au charme des lettres de G. Tyrrell, c'est là un côté tout nouveau de son talent d'écrivain que le public saura beaucoup de gré à Miss Petre de lui avoir révélé.

Ajoutons enfin, pour ne rien omettre de ce qui fait l'intérêt de cet ouvrage, qu'il est orné de nombreuses illustrations lesquelles représentent soit des portraits variés de George Tyrrell et de quelques personnes associées de près à sa vie, soit des vues de diverses demeures où il résida dans ses dernières années.

L. Gougaud.

Johann Georg, Herzog zu Sachsen. *Tagebuchblätter aus Nordsyrien.* Leipzig Berlin, B. J. Teubner, 1912. In-8, viii-71 p. et 85 fig. M. 4,80.

Son Altesse le prince Max n'est pas le seul membre de la famille royale de Saxe qui s'intéresse à l'ancien Orient chrétien. Le frère du sérénissime orientaliste, le duc Jean-Georges, poursuit des études

Digitized by Google

analogues aux siennes et se sent attiré plus spécialement par les antiquités byzantines et pré-byzantines. Il fait paraître des notes érudites tantôt dans l'*Oriens christianus*, tantôt dans la *Romische Quartalschrift*, tantôt dans la *Zeitschrift für christliche Kunst*.

En automne 1910 il entreprit un voyage d'Orient avec la duchesse son épouse, la princesse Mathilde sa sœur, et une suite d'une dizaine de personnes. La relation qu'il publie raconte seulement une partie du voyage : une excursion d'une quinzaine de jours dans la Syrie du nord. Partis de Baalbeck le 20 novembre, les nobles touristes poussèrent jusqu'à Alep et visitèrent les remarquables ruines de cette contrée, si florissante avant les incursions arabes.

Ces ruines ont été relevées en partie, il y a un demi siècle, par le comte Melchior de Vogué : plus récemment M. Butler les a explorées. L'ouvrage du duc Jean Georges ne présente pas d'observations bien neuves à leur sujet, à part peut-être sur la mosquée d'Hama, une église remaniée, qui comprend des parties remontant à diverses époques. Les *Tagebuchblätter*, comme leur nom l'indique, ont d'ailleurs le caractère d'un simple journal de voyage sans prétentions scientifiques ; ils décrivent au jour le jour et sans apprêt les rencontres de la route et les monuments visités. L'illustration du texte comprend quatre-vingt-cinq vues de petites dimensions mais très nettes, auxquelles Son Altesse regrette de n'avoir pu ajouter quelques plans terriers. De fait ceux-ci auraient relevé beaucoup la valeur d'une publication qui appelle une fois de plus l'attention sur une contrée extrêmement riche en ruines importantes de monuments chrétiens.

Homs, la première étape de l'excursion, est l'ancienne Emesa, la ville d'Elegabal ; près de Hama se trouvait Apamée ; plus loin c'est un groupe de trois villes ruinées : El Bara, cité commerçante, Serdjilla, lieu de séjour, Ruweiha, ville épiscopale. Les ruines de Kalaat-Siman, la ville de Siméon le Stylite sont plus impressionantes encore que celles de Baalbeck. Ici c'est l'art antique, sur le déclin malgré ses formes géantes, là c'est un effort aussi grand, mais accompli par un art plein de jeunesse et d'avenir.

R. Maere.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Après avoir vaillamment remis sur le métier l'Histoire générale de l'Église du cardinal Hergenrœther, Mgr Kirsch a pu goûter le succès, récompense bien justifiée de ses labeurs. Au moment où son entreprise touchait au terme, les premiers volumes s'enlevaient rapidement et bientôt il fallut procurer une cinquième édition du t. Ier : *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*. 5e édit. par J. P. Kirsch. T. I. *Die Kirche in der antiken Kulturwelt*. (Fribourg, Herder, 1911, gr. in-8, XIV-784 p. M. 11,40). L'édition nouvelle n'a pas entraîné de remaniements fondamentaux. L'accroissement du nombre des pages (722 dans la 4me édition, 784 dans la 5me) s'explique en bonne partie par les développements donnés à la documentation. Ces dernières années, la littérature de plusieurs questions s'enrichit de contributions importantes : citons à titre d'exemple les diverses études sur l'agape et l'eucharistie de Funk, Batiffol, Ermoni, Baumgartner, etc., et en fait d'archéologie religieuse l'ouvrage monumental de Mgr Wilpert sur les peintures murales des catacombes. L'éditeur ne s'est pas toujours contenté d'indiquer les ouvrages les plus récents ; son texte même subit de ci de là des retouches, soit dans le groupement des divers éléments de l'exposé (p. ex. à la p. 343), soit des modifications de rédaction plus profondes, comme celles qui concernent l'agape et l'eucharistie. Bref, d'une édition à la suivante, le manuel d'Hergenrœther continue à évoluer dans le sens du progrès. A. K.

— Le Dr F. Zimmermann a dédié au professeur Wiedemann son ouvrage *Die ägyptische Religion nach der Darstellung der Kirchenschriftsteller und die ägyptischen Denkmäler* (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, herausg. von E. Drerup, H. Grimme und J. P. Kirsch, t. V, fasc 5-6). Paderborn, 1912. In-8, XVI-201 p. M. 6,80. Ce travail a pour thème l'examen et l'étude critiques des renseignements fournis par les auteurs ecclésiastiques sur la religion égyptienne, en prenant pour base les résultats actuels de l'égyptologie. Le choix du sujet lui a été dicté, nous dit l'auteur, par un double but à atteindre : tout d'abord, fournir aux études patristiques les éléments nécessaires à la bonne intelligence de certains textes ;

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

ensuite, apporter aux études égyptologiques une contribution importante pour l'étude de la religion par la mise en valeur de sources jusqu'ici non ou peu utilisées. Le cadre dans lequel se déroule le sujet est le suivant : après un aperçu général sur les dieux et la croyance à la divinité, l'auteur passe successivement en revue le cycle osirien, les autres dieux importants, quelques cultes secondaires comme celui des arbres et des plantes, pour s'attarder plus longuement aux animaux sacrés ; il donne ensuite la description du service et des installations des temples et conclut par quelques mots sur l'immortalité de l'âme et la métempsychose.

— La grande édition critique du Nouveau Testament grec par HERMANN VON SODEN (*Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt hergestellt*) est un événement trop important pour qu'il soit passé sous silence dans la RHE. D'ailleurs la « canonisation », la conservation et la diffusion, les remaniements apportés au texte au cours des siècles et les efforts tentés pour sa restauration sont des faits historiques que l'historien de l'Église ne peut ignorer.

La méthode que prétend suivre von Soden, et qu'il énonce dans le titre même de son ouvrage, est une réaction contre les procédés subjectifs et éclectiques. Le nouvel éditeur construit son texte en se basant sur l'histoire du texte. Mais on ne pouvait connaître l'histoire du texte qu'en utilisant tous les matériaux existants. Il fallut donc parcourir l'Orient et l'Occident pour examiner tous les manuscrits connus et pour tirer de leurs retraites poudreuses ceux qu'on ne connaissait pas encore. Environ 1900 manuscrits furent utilisés, 44 collaborateurs aidèrent von Soden et le travail dura 16 ans. Ces chiffres suffisent pour donner une idée de cette monumentale entreprise. Jamais pareil effort n'avait été tenté pour asseoir sur une base large et solide l'édition du Nouveau Testament. De 1902 à 1907 parut la première partie (*Untersuchungen*) comprenant 2203 pages et divisée en trois volumes. Le premier (*Die Textzeugen*) donne les listes des manuscrits ainsi que des recherches sur les préfaces et les divisions du texte, sur l'histoire de la péricope de la femme adultère représentée en 7 types différents et sur les commentaires. — Le second et le troisième discutent les formes du texte pour les Evangiles et l'Apostolos. Tous les manuscrits grecs sont ramenés à trois formes K, H et J. La comparaison avec les traductions et citations des Pères permit de localiser ces formes : K se trouve en Syrie et à Constantinople, H en Égypte, J en Palestine. Ces résultats s'harmonisaient avec une notice de Saint Jérôme : « Alexandria et Aegyptus in septuaginta suis Hesychium laudat auctorem, Constantinopolis usque Antiochiam Luciani martyris exemplaria probat, mediae inter has provinciae Palaestinae codices legunt quos ab Origine elaboratos Eusebius et Pamphilus vulgaverunt ». Du coup, les recensions étaient datées ; toutes ont pris naissance vers l'an 300. On peut reconstruire le texte qui est à la base de ces trois recensions et ce texte appelé I-H-K, doit avoir existé au IIIe siècle. La dernière et la plus importante des questions regarde l'origine des variantes. Mettant à part les fautes involontaires qui accompagnent toute transcription, von Soden croit que les variantes véritables proviennent pour l'Évangile du Diatessaron, pour

Digitized by Google

saint Paul de Marcion, pour les Actes d'une édition due probablement à Tatien.

Telle était la théorie du nouvel éditeur et l'on attendait avec impatience l'édition du texte lui-même. Elle vient de paraître et il est à prévoir que pour de longues années la critique textuelle du Nouveau Testament se fera avec les matériaux accumulés par von Soden et proposés avec art dans un triple apparatus. Les règles qui ont présidé à la constitution du texte sont brièvement exposées et peuvent se ramener aux deux principes suivants : 1) en général, la leçon commune à deux recensions l'emporte sur la troisième ; 2) la leçon tatianique est suspecte, bien qu'elle puisse avoir pour elle deux ou même trois recensions. On voit que le subjectivisme trouvera peu de place dans cette édition.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la valeur de ces principes, la manière dont ils ont été appliqués et les résultats auxquels ils ont conduit. Il semble que l'histoire du texte après l'an 300 ait fait d'immenses progrès. Cependant la période qui s'étend avant cette date reste enveloppée d'ombres épaisses. L'influence extraordinaire du Diatessaron n'est qu'une hypothèse qui sera vraisemblablement très discutée. Pour remonter au texte original l'histoire du texte ne suffit pas ; il y aura toujours une part à donner au génie divinatoire qui retrouvera çà et là dans les anciennes versions syriaques et latines des variantes qui l'emportent contre tout le bloc des manuscrits grecs. von Soden lui-même pratique parfois cette méthode et, à la seconde page de son texte, on peut voir qu'il admet pour Matth. I, 16, une leçon qui ne se trouve que dans la version sinaïtique : *Jacob autem genuit Joseph, Joseph autem, cui desponsata erat virgo Maria, genuit Jesum qui vocatur Christus.* J'accepte volontiers ce texte, que le Dr Heer de Fribourg a défendu, il y a plusieurs années ; mais en plusieurs autres cas où le texte sinaïtique est appuyé par l'ancien latin, on inclinera également en sa faveur. L'ouvrage de von Soden a paru à Gœttingue chez Vandenhoeck et Ruprecht qui n'ont rien négligé pour en faire un chef-d'œuvre typographique. Les quatre volumes coûtent brochés 70 M., reliés 86 M., le texte seul 32 M., relié 36 M.

DONATIEN DE BRUYNE.

— Dans l'*Oriens christianus* (1912, nouv. sér., t. II, p. 1-47) M. HEER publie cinq feuillets d'un lectionnaire grec-copte (sahidique) datant probablement du VIe siècle et contenant les péricopes de la Résurrection : Lc. XXIV, 3-12 ; Mc XVI, 2-20 ; Lc. XXIV, 36, en grec ; Lc. XXIV, 1-12 ; Mc. XVI, 2-20, en sahidique. Ces feuillets, conservés à Fribourg-en-Brisgau, font partie d'un ms. figurant actuellement dans la collection Pierpont Morgan. Mc. XVI n'était connu jusqu'ici en sahidique qu'à l'état de fragments publiés et raccordés par Horner (*The coptic version of the New Testament in the southern dialect*, t. I. Oxford, 1911). Le texte de Fribourg contient les deux finales de Marc, données l'une et l'autre comme variantes et précédées chacune du v. 8, qui présente toutefois deux formes assez différentes. Le v. 8 *primo* s'énonce comme suit : *Erat enim timor in eis et obstupescebant ; non autem dixerunt verbum cuiquam, timebant enim.* Le v. 8 *secundo* porte : *Erat autem timor apprehendens eas et perturbatio, et nihil dixerunt*

Digitized by Google

cuiquam, timebant enim. Dans le copte le passage du v. 8 *primo* à la courte finale se fait ainsi : « *In aliis autem antigraphis haec adduntur* ». Le texte grec, qui diffère d'ailleurs du copte, dit : « *In aliis antigraphis haec scripta non sunt* ». Entre la courte finale et le v. 8 *secundo* on lit dans le copte : « *haec autem etiam adduntur* » ; dans le grec : « *sunt autem et haec addita* ». Le v. 8 est suivi immédiatement de la longue finale. Le ms. 108 de Horner ne commence qu'au milieu de la courte finale. Celle-ci est suivie de la remarque : « *haec autem etiam pertinent ad illa* », introduisant le v. 8 et la longue finale. Horner (t. III, p. 382) rattache la courte finale immédiatement au v. 8, sans indication de variante. M. Heer observe avec raison que cette connexion est arbitraire : à défaut de base plus sûre, il aurait mieux valu suivre le texte du fol. grec de Paris (129[8] fol. 162[b]) lequel, cité à tort comme un bilingue copte par Heer (p. 22, note 1), est joint toutefois au fonds sahidique de Paris : Horner s'en est d'ailleurs servi pour reconstituer le c. XVI. Le texte en question présente, lui aussi, les deux finales comme variantes. Heer rapproche de ces trois textes le ms. 50 de Horner, cité par celui-ci comme contenant notamment Mc. XVI, 14-20 ; Lc. I, 1 (Bodléienne, copt. g 3 ll. 4). Ce fragment, contrôlé par Mgr Hebbelynck (*Muséon*, 1912, nouv. sér., t. XIII, p. 288) ne contient, outre Lc. I, 1 au v°, qu'une partie du v. 8 *secundo* de Mc. XVI. L'indication Mc. XVI, 14-20 de Horner (t. III, p. 349) doit être attribuée à un lapsus, comme le prouvent déjà le nombre de lignes et les dimensions (7 × 7,5) attribuées au fragment par Horner lui-même. Au reste, celui-ci, dans l'édition du texte, ne renvoie à ce fragment que pour Mc. XVI, 8 (t. I, p. 634). On ne saurait, au point de vue des finales, tirer aucune conclusion de ce fragment. Dès lors la phrase de Horner (t. III, p. 380) « Before this (the heading of Luke) came the ordinary long ending of Mark which contributes two letters to the imperfect text of the sixteenth chapter and supplies negative evidence against the shorter ending as alternative » contient une énigme que nous ne parvenons pas à résoudre. Le v. 8, tel qu'il nous est donné par ce fragment, s'accommode aussi bien de la présence des deux finales, qu'on les considère ou non comme des variantes, que de l'une des deux seulement. Il faudra donc diminuer d'une unité le groupe de mss. sahidiques caractérisés par la présence des deux finales, et considérés par Heer comme dérivant d'une souche commune.

Depuis lors, M. Wessely a publié un folio de la collection de l'archiduc Renier à Vienne (*Studien zur Palaeographie u. Papyruskunde. Griechische u. koptische Texte theologischen Inhalts*, III. Leipzig, 1912; XII n° 125) se rattachant au Vat. Borgia XLII, et remontant au VIe-VIIe s. (Hebbelynck, l. c., pp. 293-296); il renferme précisément Mc. XVI, 8 *secundo* et la longue finale 9-20. Encore une fois, on ne saurait en tirer aucune conclusion touchant la double finale. En somme, pour ce qui est des textes sahidiques connus, les deux finales se présentent dans des conditions équivalentes quant à leur authenticité. L'édition plus ou moins prochaine du texte complet de Marc, faisant partie du fonds Morgan, fournira de nouvelles indications à ce sujet.

La traduction que M. Heer donne du copte n'est pas toujours adéquate. Ainsi, p. 41 la phrase : *mpouze de nsaze elaau*, doit se rendre à toute

Digitized by Google

évidence de la façon suivante : *non autem dixerunt verbum cuiquam*, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une dittographie, (*ze*, *de*,) ou à l'interprétation forcée : *non quod autem dixerunt cuipiam*, (item p. 43). Observons encore que le savant exposé de M. Heer eût gagné en clarté à se débarrasser de considérations accessoires trop nombreuses. P. Van Cauwenbergh.

— L'activité littéraire de M. le professeur Th. Schermann ne connaît plus de trêve. Voici encore un nouvel opuscule qui sera bien accueilli des liturgistes : *Ein Weiherituale der römischen Kirche am Schlusse des ersten Jahrhunderts.* (Munich, Walhalla-Verlag, 1913. In-8°, IX-79 pages). Cette annonce alléchante est de nature à piquer la curiosité ; il ne faudrait pourtant pas s'imaginer avoir affaire à un document inédit, daté bel et bien de la fin du Ier siècle. Ce « rituel d'ordination de l'Église romaine » s'est conservé en des manuscrits relativement récents, et son existence était peut-être moins ignorée que l'auteur ne veut bien le dire. Il s'agit des formulaires pour la consécration des évêques, prêtres et diacres, contenus dans l'antique collection canonico-liturgique connue sous le nom de Constitution apostolique égyptienne. D'une étude approfondie et documentée, M. Schermann a retiré la conviction que ce rituel représente l'usage romain à la fin de l'ère apostolique et que saint Clément l'a connu, si même il ne l'a pas composé. De fait les prières abondent en réminiscences bibliques et l'on y retrouve des analogies assez frappantes avec le style et les idées de la *Prima Clementis* : de part et d'autre même conception de la hiérarchie ecclésiastique. A ce point de vue cependant qu'il soit permis de faire remarquer à l'auteur que les données des Canons d'Hippolyte semblent être plus près des origines que le rituel de la Constitution égyptienne : il n'y a là qu'une seule et même formule pour les évêques et les prêtres, tandis que dans le second document les trois degrés de la hiérarchie ont déjà leur cérémonial distinct. Malgré cela, on reconnaît volontiers sa haute antiquité ; et puisqu'il apparaît clairement qu'il doit être d'origine romaine, n'eût-il pas été souverainement intéressant de signaler les traces authentiques de ce formulaire vénérable jusque dans notre pontifical actuel ? Il serait trop long d'indiquer ici par quels intermédiaires ont passé ces prescriptions pour parvenir jusqu'à nous. Qu'il suffise de dire que les *Statuta ecclesiae antiqua*, adoptés de bonne heure dans les recueils romains, attestent la dépendance la plus indéniable vis-à-vis de la Constitution égyptienne dans sa traduction latine du IVe (?) siècle, ou, si l'on préfère, d'une source commune. Au sacre des évêques, il y a même intervention du seul prélat consécrateur, qui seul récite la prière de consécration tandis que tous les évêques (non les prêtres) présents imposent les mains. Pour les prêtres et les diacres la parenté est plus visible encore : je cite simplement.

Const. égypt.	*Statuta.*
Cum autem presbyter ordinatur, imponat manum super caput eius episcopus contingentibus etiam presbyteris.	Presbyter cum ordinatur episcopo benedicente et manus super caput eius tenente omnes presbyteri... manus suas juxta manus episcopi super caput illius teneant.

Digitized by Google

Diaconus cum ordinatur .. solus episcopus imponat manus propterea quia non in sacerdotio ordinatur sed in ministerio episcopi.	Diaconus cum ordinatur solus episcopus... manus suas super caput eius ponat quia non ad sacerdotium sed ad ministerium consecratur.

Jusqu'à présent cette étroite relation ne semble pas avoir attiré l'attention ; elle méritait, je crois, d'être mise en pleine lumière ; le commentaire déjà si détaillé de M. Schermann n'y aurait rien perdu. On lira avec un spécial intérêt son chapitre sur la question toujours débattue de la priorité des Canons d'Hippolyte et de la Constitution égyptienne relativement au livre VIIIe des Constitutions apostoliques. Avec raison, me semble-t-il, l'auteur tient contre Funk pour la dépendance de ce VIIIe livre vis-à-vis des collections parallèles, ou d'un ancêtre commun, qui n'est autre en définitive que la Constitution égyptienne affublée d'un nouveau nom. On se demandera peut-être s'il était bien nécessaire de compliquer encore, par l'addition d'un nouveau sigle, la liste déjà passablement embrouillée des anciennes collections canoniques. On saura gré du moins à M. Schermann d'avoir une fois de plus montré le crédit dont sont dignes ces témoins des premiers âges chrétiens.

DOM P. DE PUNIET.

— C'est une contribution importante à l'hagiographie de saint Honorat de Lérins († 429) que la publication collective de trois auteurs intitulée : *Die vita Sancti Honorati nach drei Handschriften herausgegeben von* B. MUNKE. *Nebst Untersuchungen über das Verhältnis zu Raimon Feraut von* WILHELM SCHÄFER *und über die Ortsname beider Texte von* ADOLF KRETTEK. *(Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, éd. G. Gröber et E. Hoepffner. Fasc. 32.) Halle-a.-S., M. Niemeyer, 1911. In-8, VIII-204 p. avec 2 facs. et 2 cartes géogr. M. 8.

Les productions hagiographiques consacrées à saint Honorat de Lérins sont les suivantes : 1) un sermon dû à saint Hilaire, 2) une *vita* anonyme en latin, restée jusqu'ici inédite, 3) une autre recension latine, conservée dans deux imprimés du début du XVIe siècle, 4) un nombre considérable de légendes rédigées en provençal, catalan et français. Parmi ces dernières, la version provençale de Raimon Feraut, datant de 1300, est la plus importante.

C'est la *vita* anonyme en latin (n° 2) que publie M. Munke, en faisant précéder le texte d'une étude substantielle sur les divers manuscrits et la provenance de la biographie (p. 1-39). Un examen très consciencieux de la tradition littéraire et de l'interdépendance des divers manuscrits conduit l'auteur à prendre comme base de son édition D, c'est-à-dire un manuscrit du Trinity College de Dublin (B. 2. 7,), datant du début du XIVe siècle. M. Munke, en étudiant la provenance de la *vita* qu'il publie, signale une certaine influence du *Sermo* de saint Hilaire et de la chronique du pseudo-Turpin sur cette biographie. L'auteur semble être un moine lérinien, qui n'a cependant pas écrit à Lérins même, mais dans un endroit situé sur le continent, dans le voisinage immédiat de l'île. M. Munke admet comme date de composition le milieu du XIIIe siècle, se séparant ainsi de P. Meyer,

Digitized by Google

qui datait la *vita* de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle. Toute cette discussion sur la provenance de la biographie nous paraît bien menée et nous croyons pouvoir adopter les vues de l'auteur.

Comme nous ne possédons pas le texte original de la *vita*, plusieurs corruptions se rencontrent dans la recension qui nous a été conservée. M. Munke s'efforce de les corriger (p. 32-39) avant de nous donner l'édition de la *vita* même (p. 40-122). Il fait suivre le texte, établi selon D, de quelques passages où se constatent des variantes assez importantes dans R (manuscrit du fonds Albanès à Romans) et P (manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, nouvelles acquisitions latines 575). M. Munke a eu soin de faire suivre son édition d'une liste intitulée : *Die Personen- und Völkernamen sowie die davon abgeleiteten Worte der vida de Sant Honorat* [de Raimon Feraut] *und ihrer lateinischen Quelle* (p. 126-133).

Le travail de M. Schäfer (p. 134-162) s'occupe, comme le titre transcrit plus haut l'indique, des rapports entre la biographie en vers *La vida de Sant Honorat* de Raimon Feraut et la *vita* latine publiée par B Munke. Cette *vida* provençale fut terminée en 1300. Avant de la comparer avec sa source latine, M. Schäfer a cru utile d'examiner le rapport de cette *vita* latine du XIIIe siècle avec la version latine gardée par deux imprimés du XVIe siècle (n° 3). De la comparaison minutieuse établie par M. Schäfer, il ressort que cette version dépend de la *vita* publiée par M. Munke. En effet, le remanieur a repris en grande partie textuellement cette *vita* : en faisant disparaître ou en changeant tout ce qui se révélait comme historiquement impossible et en y ajoutant des extraits d'écrivains ecclésiastiques et de documents, il a su lui donner l'apparence de la vérité historique. Le but de l'auteur était, en mettant en relief la sainteté et les mérites du fondateur de Lérins, les rapports des papes et des rois avec le couvent, l'indulgence lui accordée, de faire de la réclame pour Lérins et d'y attirer des pèlerins.

M. Schäfer entreprend ensuite la comparaison directe de la *vita* du XIIIe siècle (n° 2) avec la version provençale de Raimon Feraut. Les rapports entre les deux sont des plus étroits, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du fond. Feraut suit de très près son modèle latin, y faisant des ajoutes, pratiquant des coupures et introduisant des changements en vue de son public ou de son auditoire composé de chevaliers, changements qui enlèvent à son modèle latin le caractère spécifiquement clérical et monastique.

Le troisième travail que contient le livre dont nous nous occupons est celui de M. A. Krettek, destiné à étudier les noms de lieu de la *vida* de Feraut et leur source latine. D'après M. Krettek, les données géographiques et topographiques de Raimon Feraut sont en général exactes. Il était originaire de Provence et fit profiter son travail de la connaissance approfondie qu'il avait de son pays. Les descriptions sont particulièrement précieuses, et il indique soigneusement les itinéraires. Signalons ici aussi la signification précise de certains termes topographiques telle qu'elle ressort de la *vita* latine. *Civitas* désigne la ville pourvue d'un siège épiscopal avec sa circonscription ; *urbs* présente à peu près le même sens ; *municipium* désigne

Digitized by Google

une ville peu importante; *opidum* se dit d'un endroit fortifié qui a plus d'importance qu'un *castrum* ; *vicus* se rapproche du terme « village » ; *villa* s'applique à des endroits peu importants, où l'économie rurale est prépondérante ; *locus* et *regio* sont des expressions très imprécises. P. 174-204 nous trouvons la liste des noms de lieux que l'on trouve dans la *vita* latine et dans la *vida* provençale, avec l'identification raisonnée.

Ce beau volume se termine par la reproduction, en grandeur originale, d'un feuillet du manuscrit B. 2. 7 de Trinity College de Dublin (= manuscrit D) et d'un feuillet du manuscrit de Romans (R) et par deux cartes géographiques contenant l'une les noms de lieux anciens de la *vida* de Feraut, l'autre les endroits correspondants en géographie moderne.

— Le travail *Germanische Rechtssymbolik in der Römischen Liturgie* par le R. P. Ildefons Herwegen, O. S. B., qui a été lu à la dernière réunion générale de la *Görres-Gesellschaft* (RHE. 1913, t. XIV, p. 200), vient de paraître comme quatrième fascicule du tome VIII des *Deutschrechtliche Beiträge. Forschungen und Quellen zur Geschichte des deutschen Rechtes*, édités par le professeur de Göttingue Dr Conrad Beyerle. (Heidelberg. C. Winter, 1913, p. 307-344 (1-40), Prix 1 M.) Les liturgistes remercieront l'auteur de l'aspect nouveau qu'il a su donner aux différents rites, ainsi à la *benedictio thalami*, au coup de pied et au soufflet en usage pour la confirmation, au symbole des mains mises dans les mains de l'évêque à la fin de l'ordination des prêtres et à la fin de la consécration solennelle des vierges, à l'investiture et à la tradition des instruments pour les saints ordres. On est heureux de voir reconnue la nécessité urgente de publier des textes liturgiques (p. 341). Sans cela en effet on ne peut construire que des hypothèses sans grand risque et forcément fragiles. Nous profitons de l'occasion pour attirer l'attention des lecteurs sur l'intérêt qu'ont porté depuis quelques années les érudits allemands aux rituels liturgiques et à l'aspect particulier que ces rituels ont offert aux canonistes. On nous permettra de rappeler sous ce rapport le travail d'un professeur de Würzbourg, le Dr J. Freisen, paru en 1909 dans la même collection des *Deutschrechtliche Beiträge*, tome III, fasc 2 : *Die Katholischen Ritualbücher der nordischen Kirche und ihre Bedeutung für die germanische Rechtsgeschichte*. Sous ce rapport aussi on ne lira pas sans intérêt le compte rendu de M. G. Schreiber sur le rituel de l'évêque Henri Ier de Breslau, qu'avait publié l'année dernière le Dr A. Franz. Le compte rendu a paru dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Section can. 1912, t. II, p. 423-426. D'ailleurs les travaux liturgiques du prélat Dr A. Franz ont fait époque dans les questions de rituels (RHE. 1911, t XII. p. 98-102). Mentionnons encore les travaux de la même catégorie de MM. A. Schönfelder et R. Stapper. Un professeur de Munich, le Dr Theod. Schermann, vient de publier *Ein Weiherituale der römischen Kirche am Schlusse des ersten Jahrhunderts*, dont la RHE vient de parler plus haut. C. Mohlberg, O S B.

— L'histoire des légats pontificaux en Allemagne au moyen âge avait déjà été étudiée jusqu'ici dans ses grandes lignes. Abstraction faite de l'ouvrage de F. K. von Moser, *Geschichte der päpstlichen Nuntien in Deutsch-*

Digitized by Google

land (1788), qui n'est qu'une entreprise confessionnelle, anti-romaine et haineuse, et dont la valeur scientifique est nulle, trois auteurs ont consacré leurs recherches à cet intéressant problème. Ce sont Otto Frommel (*Die päpstliche Legatengewalt im deutschen Reiche während des zehnten, elften und zwölften Jahrhunderts*, 1898), Grosse (*Der Romanus legatus nach der Auffassung Gregors VII.*, Halle 1901), et Massino (*Gregor VII. im Verhältnis zu seinen Legaten*. Greifswald, 1907). Ces travaux ne sont cependant ni parfaits au point de vue critique, ni complets.

C'est ce qui a engagé M. Otto Schumann à reprendre l'étude du sujet dans une dissertation présentée à l'université de Marbourg, et intitulée *Die päpstlichen Legaten in Deutschand zur Zeit Heinrichs IV. und Heinrichs V.* (Marbourg, J. A. Koch, 1912. In-8, XII-194 p.)

Le travail comprend quatre parties. D'abord un chapitre consacré à l'étude des diverses légations : *Geschichte der einzelnen Legationen*. M. Schumann critique les sources qui nous parlent de chaque légation et dresse aussi minutieusement que possible l'itinéraire des divers légats envoyés en Allemagne par les papes Étienne IX (1057-1058), Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII, l'antipape Clément III, Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II (1119-1124). Nous avons là des regestes dressés selon la méthode des *Jahrbücher*. Les légations de l'époque de Grégoire VII sont, faut-il le dire, particulièrement intéressantes. P. 78, n. 6, à propos de Thierry de Saint-Hubert, M. Schumann cite encore la dissertation vieillie de Krollick sur la chronique de Saint-Hubert. Il ne pouvait cependant ignorer le travail de M. K. Hanquet, *Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert* (Bruxelles, 1900) et la critique faite à ce sujet par M. A. Cauchie dans son article *La chronique de Saint-Hubert*, publié dans les *Bulletins de la commision royale d'histoire de Belgique*, 1901, 5e sér. t. XI. Depuis lors, M. Hanquet a publié lui-même le *Cantatorium* dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire de Belgique*.

Dans la seconde partie de son travail, M. Schumann expose une vue d'ensemble sur l'activité et la position des légats, dont il a étudié séparément les faits et gestes dans le chapitre Ier. Tout comme la curie est une puissance en même temps ecclésiastique et temporelle, ses légats ont exercé leur activité dans ces deux domaines. Sur le terrain ecclésiastique, les légats du pape en Allemagne servaient à entretenir le contact de la curie avec les pouvoirs ecclésiastiques ordinaires, les archevêques et les évêques, et à leur communiquer les ordres, les critiques, les faveurs des pontifes. Comme, en ce moment, la prétention de la curie à la suprématie absolue sur l'Église se dessine plus vigoureusement que jamais, les légats, surtout à l'époque de Grégoire VII, sont des instruments puissants pour réaliser ces prétentions. Sans nier l'existence de conflits entre les légats et les ordinaires, il faut cependant noter que, en général, l'intervention des légats dans la sphère des pouvoirs ecclésiastiques ordinaires se présente rarement. Ils n'agissaient que dans les cas où leur immixtion devait se justifier.

Un des droits les plus importants des légats comme représentants du chef de l'Église, c'est la convocation et la présidence des synodes. Dans la

Digitized by Google

convocation de ces assemblées, l'on constate que les légats, à cette époque, ont toujours gagné au préalable le consentement ou l'accord des pouvoirs ecclésiastiques et temporels compétents. Les synodes convoqués par les légats servaient surtout à la promulgation d'ordonnances ecclésiastiques d'ordre général. L'intervention des légats se présente aussi fréquemment dans la pourvoyance aux sièges épiscopaux et dans les nominations d'abbés. Une série d'autres droits des légats découlait du *primatus iurisdictionis* du pape : à ce titre les envoyés interviennent dans les conflits de juridiction les plus divers, dans l'examen de la validité d'élections épiscopales contestées, dans les questions matrimoniales. En vertu de la primauté jurisdictionnelle du pape, ils édictent aussi diverses peines, soit la suspension de pouvoirs, soit la déposition, soit l'excommunication, cette dernière peine est fréquemment édictée pendant la querelle des investitures. Ceux des légats qui possédaient la dignité épiscopale se sont fréquemment acquittés de leurs fonctions épiscopales dans leur district de légation. Ici encore on constate qu'ils ont en général évité d'empiéter sur le pouvoir des ordinaires.

A côté de leurs fonctions religieuses, les légats ont aussi des fonctions politiques, à partir de Grégoire VII et à propos de la querelle des investitures. C'est par ses légats que le pape intervient dans les querelles dynastiques et politiques de l'empire. Cependant, avant et après le règne de Henri IV, l'activité politique des légats se borna en général à des missions diplomatiques.

M. Schumann étudie ensuite rapidement l'origine des légations — dans la plupart des cas, c'est la curie qui en prend l'initiative, — les facultés des légats, la composition des légations, le titre, les péripéties du voyage, la durée du séjour. Il finit par indiquer quelle fut la position prise par les légats vis-à-vis des pouvoirs politiques et ecclésiastiques de l'Allemagne.

Il va de soi que beaucoup de ces légations étaient animées d'intentions hostiles à l'égard des empereurs Henri IV et Henri V, alors qu'elles entretenaient des rapports étroits avec les prétendants et l'opposition des grands seigneurs. D'autres cependant sont reçues avec honneur à la cour impériale. Comme l'épiscopat était divisé en partisans du roi et partisans du pape, ces derniers se groupaient autour du légat et soutenaient son action. Aussi, dans la littérature polémique anti-papale, les légats sont-ils l'objet de vives attaques. En général, en Allemagne les légats pontificaux de 1056 à 1125 n'ont pas eu cette grande et profonde influence qu'ils ont exercée en France, où ils se trouvaient devant une royauté plus faible. D'autre part, leur influence fut plus grande en Allemagne que dans des pays comme l'Angleterre ou la Sicile. Dans ceux-ci l'existence d'une forte autorité territoriale rendit l'action des légats quasi nulle.

La troisième partie du travail de M. Schumann contient des *Exkurse*, des digressions sur la légation d'Hildebrand en 1057-1058, sur l'emploi fait par l'*Annalista saxo* de la lettre adressée par Grégoire VII en 1076 à l'Allemagne, sur la citation du légat d'Ostie dans un faux diplôme de Henri IV, sur la mission des légats Pierre et Udalric en 1079, sur la soi-disant légation de Pierre d'Albano et de Gisulphe de Salerne en 1081 et la possibilité

Digitized by Google

d'une légation du cardinal Deusdedit en Allemagne, sur l'activité comme légat de Richard d'Albano en Allemagne en 1105 et 1106, sur la double suspension de l'évêque Herman d'Augsbourg, sur les rapports de Jean de Crema avec l'évêque Guidon de Coire, sur les cardinaux-prêtres Grégoire des Saints-Apôtres et Robert de Sant'Eusebio, sur une lettre de Conon de Palestrina à l'archevêque Frédéric de Cologne.

La quatrième partie contient les régestes dûment dressés des légats, de 1057 à 1124.

De tout ce qui précède il ressort que nous avons affaire ici à un important travail, qui fait honneur à son auteur et au professeur Brackmann, qui en a dirigé l'élaboration.

— Mgr N. Paulus, qui a déjà consacré à l'histoire des indulgences bien des études du plus grand intérêt, vient de publier un nouvel article intitulé : *Die Ablässe der Kreuzwegandacht (Theologie und Glaube*, 1913, t. V, p. 1-15). Alexandre III, en 1163 et en 1171-1172, parle d'une indulgence de cent jours, qu'il a coutume d'accorder aux fidèles qui font le pèlerinage à Jérusalem ; mais cette faveur semble être tombée bientôt en désuétude et, à côté de la croisade et des missions en Terre Sainte, enrichies d'indulgences, nulle part à cette époque le pèlerinage en Terre Sainte n'apparait comme un moyen ordinaire de gagner des indulgences. Si, jusque vers le milieu du XIVe siècle, les nombreux récits de pieux voyages à Jérusalem sont muets sur le chapitre des indulgences, à partir de cette date tous commencent à donner des listes d'indulgences qu'on peut gagner par ce pèlerinage et, fait digne de remarque, la concession de ces faveurs n'est pas rapportée à des papes de l'époque, mais à saint Silvestre. C'est peu de temps après l'établissement des Franciscains en Terre Sainte — vers 1340 — que ces indulgences ont été inventées à Jérusalem même. A côté de ces faveurs supposées on cite six indulgences plénières authentiques, accordées depuis le XVe siècle, pour la visite de certains lieux saints à Jérusalem : il est douteux que ces indulgences-là soient comprises dans les indulgences « des stations du chemin de la croix à Jérusalem », indulgences que, d'après les concessions d'Innocent XI, de Benoit XIV et de Clément XII, les fidèles peuvent actuellement gagner dans presque toutes les églises. Les nombreuses indulgences rapportées par la légende à saint Silvestre ont-elles été confirmées depuis par les souverains pontifes ? En 1561, il est vrai, Pie IV concède à nouveau ces faveurs *eisdem modis et formis quibus concessa fuerunt*, il supplée *omnes et singulos juris et facti defectus, si qui forsan intervenerunt in eisdem* ; mais on peut se demander si c'est là une véritable confirmation de ces indulgences d'une origine absolument légendaire. L'usage, peut-être, a-t-il suffisamment confirmé ces faveurs ? Ce sont là des questions qui se posent naturellement, mais qu'il n'appartient pas à l'historien de résoudre. Telles sont les idées principales de ce beau travail : comme elles sont de nature à renverser certaines opinions assez communément reçues, elles risquent de rencontrer des contradicteurs ; qu'on veuille bien ne pas les condamner avant d'avoir examiné les faits et les témoignages sur lesquelles elles s'appuient.

Digitized by Google

— Pour l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie ou de Thuringe l'on devra toujours recourir, comme à la source principale, au témoignage de ses servantes lors du procès de canonisation. Ce document est connu sous le nom de *Libellus de dictis quatuor ancillarum s. Elisabeth confectus*, parce que le premier éditeur, J. B. Mencke, professeur d'histoire à Leipzig († 1732), donna ce titre au texte par lui publié. Ce titre n'apparaît point dans la tradition manuscrite, mais Mencke identifia son texte avec le *libellus* ainsi nommé par Thierry d'Apolda dans son prologue sur les sources de l'histoire d'Élisabeth. Les manuscrits sont d'accord à intituler le document comme *vita*. Jusqu'en 1908, l'on ne connaissait du pseudo-libellus que le texte publié autrefois par Mencke : en cette année, M. A. Huyskens, dans ses *Quellenstudien zur Geschichte der hl. Elisabeth*, fit connaître une recension plus courte. De là naquit une controverse sur la signification, les rapports et la valeur de ces deux textes, et le principal contradicteur de M. Huyskens fut M. K. Wenck, qui s'est spécialisé dans l'étude des questions relatives à la sainte.

Un point sur lequel les critiques sont d'accord, c'est que le *Libellus* est né dans la période du procès de canonisation de la sainte, qu'il constitue un des documents du procès. M. Huyskens a soutenu, sans rencontrer de contradiction, que le document remonte à la seconde commission d'enquête et que l'audition des témoins qui est à la base du récit eut lieu le 1er janvier 1235. Le désaccord s'annonce au sujet du caractère même du *Libellus*. M. Wenck y voit le « *protocole* même de l'audition des témoins », « la mise par écrit originale de l'audition faite par les trois juristes enquêteurs » ; M. Huyskens au contraire n'y voit qu'une « *relation* (*Bericht*), qui contient des chapitres choisis empruntés au protocole officiel des trois juristes ». Ce désaccord pourrait fort bien ne constituer qu'une question de mots, mais la découverte du texte plus court du même document par M. Huyskens et la question de ses rapports avec la version plus développée a accentué l'opposition entre M. Wenck et M. Huyskens.

Le premier regarde le texte plus court comme une réplique incomplète des *Dicta quatuor ancillarum* : d'après M. Wenck les deux textes, le plus développé et le plus court, remontent à une source commune, le texte original des *Dicta*, avec ce correctif que le texte le plus court présente moins de valeur à cause de ses lacunes. A cette hypothèse, M. Huyskens en oppose une autre : ces deux soi-disant recensions ne sont pas des variantes d'un même texte original, mais la recension la plus longue est sortie du texte le plus court — relation envoyée au pape — au moyen d'interpolations et de changements. Le texte le plus développé contient notamment un prologue et une conclusion qui sont dus à un même auteur, et c'est cet auteur qui a interpolé et changé la recension plus courte.

Étant donné l'existence de cette controverse, M. A. Huyskens a jugé bon de publier une édition comparative des deux textes, sous le titre : *Der sog. Libellus de dictis quatuor ancillarum s. Elisabeth confectus* (Kempten et Munich, J. Kösel, 1911. In-8, LXXIV-98 p.). Cette entreprise présente d'autant plus d'intérêt que le texte de la recension développée avait

Digitized by Google

été édité par Mencke d'une façon fautive et que M. Huyskens a montré dans cette nouvelle édition la plus scrupuleuse exactitude.

L'éditeur ne se contente point de nous donner une édition parallèle et comparative des deux versions. Dans une introduction extraordinairement fouillée et savante, il reprend tout le problème tel que nous l'avons posé plus haut. Vient d'abord un paragraphe consacré à la tradition manuscrite du texte, suivi de l'historique de la controverse depuis la publication de Mencke. Un troisième paragraphe nous fait connaître les bases mêmes de la discussion actuelle. L'auteur passe ensuite à l'exposé et à la critique des hypothèses de M. Wenck, pour finir par le développement et la défense de sa propre hypothèse.

Nous avons déjà dit que pour M. Huyskens le texte le plus développé est sorti d'une interpolation de la version la plus courte. M. Huyskens démontre que l'interpolateur ne fait qu'un avec l'auteur du prologue et de la conclusion de la version développée. Il analyse les procédés et recherche les sources de cet auteur. Celles-ci sont constituées par la relation abrégée du *Dicta* et la biographie de Conrad de Marbourg, le confesseur de sainte Élisabeth ; ainsi que par la tradition orale que le remanieur parvint à connaître lorsqu'il se rendit lui-même à Marbourg pour y contempler le miracle de l'huile. Quant à la personnalité du remanieur, on doit la localiser en France. Faut-il l'identifier avec ce Gérard, moine de Saint-Quentin de Lille, dont nous parle Henri de Gand dans son *De scriptoribus ecclesiasticis?* Faute de preuves, M Huyskens n'insiste point sur cette hypothèse. Il n'en est que plus catégorique dans la détermination de l'époque de composition du travail. Celui-ci fut rédigé entre 1239 et 1244, plus près de la première de ces dates que de la seconde. Quel était le but du remanieur? M. Huyskens croit pouvoir affirmer que son œuvre fut destinée avant tout à des représentants du sexe féminin, pour lesquelles sainte Élisabeth devait être un exemple à imiter.

Nous trouvons ensuite, comme nous l'avons dit déjà, l'édition parallèle des deux versions du *Libellus*. Grâce aux soins de M. Huyskens, il sera désormais facile de se rendre compte de la valeur des opinions en présence et nous ne doutons point que son exposé clair autant que complet n'ait pour résultat d'engendrer l'accord sur le terrain de la critique littéraire d'une des sources principales de l'histoire de sainte Élisabeth.

— Les études sur les chapitres cathédraux en Allemagne sont particulièrement en honneur depuis quelque temps. A la liste déjà longue des travaux consacrés à ce sujet, M E. Weber vient d'ajouter une unité par son travail *Das Domkapitel von Magdeburg bis zum Jahre 1567. Ein Beitrag zur Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte der deutscher Domkapitel.* (Dissert.) Halle a. S., Hohmann, 1912. In-8, 119 p. La tâche de M. Weber n'était pas facile, étant donné que la plupart des matériaux étaient inédits et qu'ils présentaient des difficultés paléographiques notables. D'un autre côté, l'auteur avait à sa disposition de bons modèles dans les travaux de Schneider, de Brackmann et de von Kauffungen. Il a divisé son travail en

Digitized by Google

quatre chapitres dans lesquels il étudie successivement 1) les divers membres du chapitre au point de vue de leur état social, religieux, intellectuel, leurs droits et leurs devoirs 2) les charges ou offices du chapitre (prévôt, doyen, trésorier, écolâtre, chantre, cellérier, etc.) 3) les droits corporatifs du chapitre (réunions et décisions capitulaires, pouvoir disciplinaire, gestion financière) 4) la situation du chapitre dans le diocèse, ses rapports avec l'archevêque, ses droits vis-à-vis de celui-ci, ses droits d'occupation des églises paroissiales, ses rapports avec les collégiales et les archidiaconés.

Cette dissertation met une fois de plus en lumière l'opposition, bien compréhensible parce que résultant des circonstances mêmes, du chapitre cathédral et de l'autorité épiscopale. Du moment que le chapitre est réellement émancipé par l'obtention du droit de libre gestion et administration financière, et qu'un grand nombre des droits de l'évêque passent au prévôt et au doyen capitulaires, il se forme une corporation qui cherche à augmenter sa puissance aux dépens de celle de l'évêque. De là les conflits qui se rencontrent dans l'histoire de tous les chapitres cathédraux et qui n'ont pas manqué de se faire sentir aussi à Magdebourg, surtout du temps des évêques Conrad II (1266-1277), Erich (1233-1295), Burchard II (1296-1305), Albert III (1368-1371), et Pierre (1371-1381). Depuis 1380 l'union s'établit entre le chapitre et l'évêque et on les voit même agir de concert au milieu des multiples conflits avec les bourgeois de Magdebourg.

Signalons aussi, comme complément des constatations faites par A. Schulte dans son travail *Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter*, que les chanoines de Magdebourg appartiennent quasi tous à des familles nobles, et c'est la haute noblesse qui domine jusqu'au XIVe siècle. A partir de ce moment, la petite noblesse remplace les descendants des grandes familles. Quant à des chanoines d'origine bourgeoise, ils constituent l'exception à Magdebourg

— C'est une contribution importante à la diplomatique en même temps qu'à l'histoire des universités que l'étude de M. M. Meyhöfer, parue dans l'*Archiv für Urkundenforschung*, 1912, t. IV, p. 291-418, sous le titre *Die kaiserliche Stiftungsprivilegien für Universitäten*. Pour diriger l'histoire des universités dans des voies nouvelles et provoquer des résultats féconds, il faut, dit l'auteur, qu'on commence par faire un examen critique de toutes les sources se rapportant à la fondation des universités, et qu'on accorde une attention spéciale au contenu juridique de leurs privilèges. Pour réaliser ce programme, un examen comparatif préalable de tous ces privilèges au point de vue de la forme et du fond s'impose. C'est ce que M. Meyhöfer a voulu essayer pour tous les diplômes de fondation d'universités émanés de l'autorité impériale.

La première partie de son travail nous offre les régestes soigneusement dressés des privilèges et diplômes de fondation des universités érigées par les empereurs de 1318 à 1784, soit celles de Trévise (1318), Prague, Arezzo, Pérouse, Sienne, Pavie, Florence, Genève, Orange, Lucques, Turin, Crémone, Mantoue, Kulm, Prague, Cologne, Fribourg, Lunebourg, Tubingue, Vienne, Francfort-sur-l'Oder, Wittemberg, Tubingue, Marbourg, Dillingen,

Digitized by Google

Iena, Rostock, Duisburg, Helmstedt, Wurzbourg, Olmütz, Graz, Giessen, Paderborn, Salzbourg, Rinteln, Strasbourg, Altdorf, Osnabrück, Munster, Bamberg, Kiel, Insbruck, Halle, Breslau, Gœttingue, Erlangen, Stuttgart et Bonn (1784).

M. Meyhöfer étudie ensuite le parallélisme de forme (*sprachliche Verwandschaft*) des actes émanés des empereurs avant 1500, et examine ce parallélisme dans les diverses parties constitutives de l'acte : arenga, petitio, dispositio, droit de promotion, privilèges d'universités existantes, protection spéciale de l'empereur accordée aux professeurs et aux étudiants, exemption de taxes, institution du conservateur des privilèges. Il termine par le crayon généalogique des actes antérieurs à 1500. L'auteur étudie ensuite les privilèges universitaires postérieurs à 1500 et les classe, au point de vue de l'ordonnance générale, en huit séries diverses. Il examine ensuite le parallélisme de ces actes au point de vue du contenu pour les diverses parties constitutives de l'acte.

Dans la conclusion de son travail, il insiste sur le fait que, de l'examen comparatif des divers privilèges, il ressort que l'avantage de la légitimation impériale pour les universités ne réside point dans la *facultas docendi et promovendi*, mais bien dans la reconnaissance du grade dans toutes les autres universités existantes et l'admission des *promoti* à l'enseignement sans nouvel examen préalable. Pour obtenir ce résultat universel, il faut avoir l'appui d'une autorité universelle, soit qu'on s'adresse au pape, soit qu'on s'adresse à l'empereur. Ces deux pouvoirs ne se font point concurrence dans l'érection et la concession de privilèges d'universités. Il suffit d'avoir un diplôme de fondation de l'une des deux autorités. Aussi, l'empereur concède des privilèges là où le pape n'est pas intervenu, et là où ce dernier est déjà intervenu, l'empereur se contente de confirmer l'acte.

En appendice à son travail, l'auteur donne les régestes des privilèges pontificaux accordés aux diverses universités jusqu'en 1507, notamment à celles de Toulouse (1233), de la Curie romaine, de Plaisance, Montpellier, Lisbonne, Gray, Pamiers, Rome, Avignon, Orléans, Pérouse, Dublin, Cambridge, Cahors, Grenoble, Vérone, Pise, Valladolid, Prague, Florence, Cracovie, Vienne, Fünfkirchen, Orvieto, Orange, Erfurt, Perpignan, Lisbonne, Heidelberg, Culm, Lucques, Cologne, Pavie, Ferrare, Fermo, Wurzbourg, Turin, Leipzig, Aix, Rostock, Dôle, Louvain, Poitiers, Caen, Bordeaux, Nantes, Besançon, Barcelone, Glasgow, Trèves, Fribourg, Greifswald, Ingolstadt, Valence, Bâle, Bourges, Huesca, Saragosse, Tubingue, Mayence, Valencia, Wittemberg, Francfort-sur-l'Oder. M. Meyhöfer publie aussi, pour finir, le privilège de l'université de Lunebourg (3 août 1471), et ceux de Charles-Quint et de Ferdinand Ier pour l'université de Dillingen (5 sept. 1556, 21 juillet 1559). Il serait superflu d'insister sur l'importance de cette étude pour l'histoire ecclésiastique.

— M. K. Burdach, de Berlin, étudie depuis de longues années, on le sait, divers milieux religieux et intellectuels du moyen âge mourant où sont éclos des courants d'idées qu'on regarde — à tort ou à raison — comme annonciateurs de temps nouveaux. Il est l'auteur d'un grand travail, encore en

Digitized by Google

cours de publication, intitulé : *Vom Mittelalter zur Reformation. Forschungen zur Geschichte der deutschen Bildung.* Le tome IIe de cette collection est consacré à la correspondance de Cola di Rienzo, le fameux tribun romain de la première moitié du XIVe siècle : *Briefwechsel des Cola di Rienzo*, herausgegeben v. K. Burdach und P. Piur. 2. Teil : *Kritischer Text;* 3 Teil : *Anhang : Oraculum angelicum Cyrilli und Kommentar des Pseudojoachim* (Berlin, Weidmann, 1912, 2 vol. in-8° de XIX-471 et XVI-353 pp.). C'est la troisième fois en moins d'un siècle que la correspondance de Rienzo a les honneurs de la publication; en 1841, par Papencordt; en 1890, par A. Gabrielli ; en 1912, par M. Burdach. Celui-ci fonde surtout son texte sur des manuscrits de Rome, Florence, Munich, Paris et Vienne. Le volume 2e (t. II) est occupé par la correspondance de Cola (80 lettres) du 28 janvier 1343 à septembre 1354 concernant spécialement son action politique à Rome (de 1343 à 1347), sa captivité en Bohême (de 1350 à 1352) et enfin son séjour à Avignon et la restauration de son pouvoir par Innocent VI (de 1352 à 1354). On y trouve à la fois les lettres écrites par Cola et celles qui lui sont adressées ; le tribun correspond avec les personnages les plus en vue de son époque, les papes Clément VI et Innocent VI, l'archevêque de Prague, le doge de Venise, Pétrarque, l'empereur Charles IV ainsi que son chancelier, le vice-roi de Naples, R. Orsini, le magistrat de Florence, de Viterbe, de Lucques, de de Pérouse, le Sénat de Rome, etc A noter particulièrement les rapports épistolaires avec la papauté, de 1347 à 1355, touchant l'administration de la ville de Rome ; toutes les lettres de Cola portent l'empreinte de son tempérament de tribun, fait de fougue, d'emportement, d'orgueil et de visions chimériques. Ce dernier trait l'apparente à certaines figures d'apôtres sociaux de l'époque.

Le 3e volume comprend, entre autres choses, l'*Oraculum angelicum Cyrilli* (p. 223-327) publié par M. Piur. Cet *oraculum* a passé longtemps pour l'œuvre de Cyrille de Constantinople († 1224), troisième général des Carmes ; c'est, en réalité, une production sortie d'un milieu joachimite du sud de l'Italie, de la fin du XIIIe siècle ; le commentaire attribué à Joachim de Flore n'est pas de ce visionnaire et doit provenir du même entourage. L'*oraculum* eut grand retentissement à son heure et agit puissamment sur les esprits, avides de réformer l'Église. Il n'a plus été publié depuis 1663 ; l'édition actuelle est basée sur quatre manuscrits de Paris et un de Berlin. Dans le 4e volume sera étudiée l'influence de Cola di Rienzo sur ses contemporains : *Rienzo und die geistige Wandlung seiner Zeit.* H. Nelis.

— M. A.-V. Müller, un ex-dominicain, se flatte et de mieux connaître la théologie scolastique que les théologiens protestants et d'avoir mieux étudié les ouvrages de Luther que les auteurs catholiques. Il a été froissé par les écrits de Denifle et de Grisar, « qui attaquent Luther comme homme privé, comme moine et comme théologien » (p. v). M. Müller ne défendra pas le père de la Réforme comme homme privé, cela a été fait suffisamment, dit-il, mais il le défendra comme moine et comme théologien. Comment procédera-t-il ? Il montrera qu'au début du XVIe siècle, et même au temps de saint Alphonse, régnaient dans le monde catholique sur le monachisme

Digitized by Google

les idées que Luther expose ; ensuite il montrera que les idées théologiques de Luther étaient connues longtemps avant lui, et étaient reçues par des théologiens catholiques après lui, même par un théologien de Louvain — qui les combat de toutes ses forces ! par conséquent, il est faux de dire que « sa propre expérience » fut la principale source de la théologie du réformateur. A la p. x l'auteur s'excuse de s'en prendre ainsi à « l'originalité » de Luther ; mais il fait remarquer qu'en dogmatique il est dangereux pour un réformateur d'être original : Luther n'a voulu être *kein Neuerer, sondern ein Erneuerer*. L'ouvrage porte le titre : *Luthers theologischen Quellen. Seine Verteidigung gegen Denifle und Grisar* (Giessen, A. Töpelmann, 1912. In-8, XVI-244 p. M. 5). — Dans les *Nachträge* du troisième volume de son monumental *Luther*, le P. Grisar a inséré un chapitre (p. 1011-1021) destiné à défendre l'originalité de Luther contre cet apologiste. Il suffit de parcourir ces pages substantielles pour se faire une juste idée de la manière peu sérieuse dont M. Müller a compris son travail, et de la manière par trop insuffisante dont il l'a exécuté. Luther ne connaissait même pas de nom la plupart des auteurs anciens alignés ici ; qu'un écho au moins de leurs doctrines, parfois insolites, soit parvenu jusqu'à lui, l'auteur ne songe même pas à l'établir, comme Luther du reste n'a pas songé à opposer ces autorités aux théologiens catholiques qui l'attaquaient. Sous la plume d'un ancien dominicain on s'attendrait à rencontrer un exposé plus sérieux des principes de la vie religieuse, des doctrines augustiniennes et thomistes sur la grâce, le libre arbitre, etc. Mais n'insistons pas, ce serait faire injure aux théologiens protestants.

— *Académie royale des Sciences de Berlin.* — Le 16 janvier, en séance plénière M. Sachau a lu un mémoire du Dr E. Mittwoch, de Berlin, sur les origines de la prière et du culte islamiques. A l'aide des sources arabes et des documents hébreux, l'auteur établit que beaucoup d'emprunts ont été faits au rituel du culte juif.

Le 6 février, M. A. Harnack exposa la différence de l'esprit qui anime l'Église orientale et l'Église occidentale. Malgré des points de ressemblance nombreux et essentiels, cette diversité est incontestable et se marque, en pratique, par une attitude tout autre des deux Églises envers la puissance civile et le peuple.

Le 13 février, à la classe de philosophie et d'histoire, M. Hirschfeld s'efforça de déterminer les causes et les signes de la décadence de l'empire romain. M. F. Müller donna lecture d'un travail de M. le professeur Bang, de Louvain, sur l'origine du *Codex Cumanicus* ; au moins la première partie de ce codex proviendrait, non pas de la Hongrie, mais du sud de la Russie, du couvent franciscain de Saint-Jean, près de Saray.

Le 27 février, M. Sachau fit une lecture touchant l'histoire la plus reculée du christianisme en Orient, spécialement dans les régions de l'Euphrate et du Tigre.

— L'académie de Heidelberg a siégé le 30 novembre 1912 et le 21 janvier de l'année courante. Dans la première séance M. Eduard Schwartz, s'occu-

Digitized by Google

pant des origines du monophysisme, a présenté un travail intitulé : *Johannes Rufus, ein monophysitischer Schriftsteller*. Pour la réunion suivante M. HAMPE a présenté une étude sur le conclave de 1241 : *Ein ungedruckter Bericht über das Konklave von 1241 im römischen Septizonium*.

Dans une des séances de l'académie bavaroise, au mois de décembre dernier, M. WOLTERS présenta un mémoire de M. L. CURTIUS : *Studien zur Geschichte der altorientalischen Kunst*, Tome Ier : « *Gilgamesch* » et « *Heabani* ». C. MOHLBERG.

— Le séminaire d'études bibliques concernant le Nouveau Testament à l'université de Leipzig vient de s'augmenter d'une section consacrée à l'étude de l'hellénisme. Des exercices s'y feront, qui porteront sur les LXX, Philon, Josèphe et, en général, sur toute la littérature du judaïsme hellénique. Les travaux seront dirigés par le *privatdozent* Dr H. Windisch.

— La librairie Herder de Fribourg-en-Br. a annoncé la prochaine apparition d'un *Atlas hierarchicus. Descriptio geographica et statistica totius Ecclesiae catholicae Orientis et Occidentis* Cet atlas doit comprendre 36 cartes, un index alphabétique de 18.000 noms géographiques, un texte explicatif dans les principales langues de l'Europe et une statistique relative à l'Église en général, aux missions et aux ordres religieux.

— La fondation Richard Rothe met au concours la question suivante : La doctrine de R. Rothe touchant la personne du Christ comparée avec les christologies récentes qui lui sont apparentées. Le prix est de 150 mark. Les réponses doivent être adressées avant le 1er avril 1914 au professeur Lemme, Hirschgasse, 1, à Heidelberg.

L'académie de Heidelberg a donné 3000 mark pour la préparation d'un dictionnaire babylono-assyrien et 1000 mark pour la rédaction d'un index des papyri grecs. Elle a concédé une fois de plus les revenus de la fondation MERX-CURTIUS à M. CHARLES JÄGER de Strasbourg. C. M.

— *Nominations*. — M W. GOETERS, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique à l'université de Halle, a été nommé professeur extraordinaire à la faculté évangélique de théologie de l'université de Bonn.

Le Dr G HOENNICKE, professeur extraordinaire à l'université de Breslau, y a été promu professeur ordinaire pour l'exégèse du Nouveau Testament.

Le Dr W. BAUER, *privatdozent* pour l'enseignement du Nouveau Testament à l'université de Marbourg, est nommé professeur extraordinaire à la faculté évangélique de théologie de l'université de Breslau.

Le Dr J. HALLER, professeur d'histoire à l'université de Giessen, est nommé professeur d'histoire du moyen âge à l'université de Tubingue.

— *Décès*. — Le 10 mars, à Stuttgart, à l'âge de 62 ans, le professeur Dr E. NESTLE, exégète bien connu.

Le 15 mars, R. GIEHLOW, historien de l'art ; P. THUDICHUM, professeur de droit canon à l'université de Tubingue.

Le 4 avril J. TREFFTZ, directeur des archives de l'État à Weimar.

Digitized by Google

Le 5 avril, H. SIMONSFELD, professeur des sciences auxiliaires de l'histoire à l'université de Munich.

Le 7 avril K. VON LEMCKE, professeur de l'histoire de l'art à l'école technique supérieure de Stuttgart.

Angleterre-Écosse-Irlande. — *Congrès international des sciences historiques tenu à Londres.* — Jusqu'ici trois congrès internationaux avaient été successivement tenus : à Amsterdam en 1898, à Rome en 1903, et à Berlin en 1908. La capitale de l'Angleterre était désignée cette fois-ci pour accueillir dans ses murs les représentants les plus illustres de la science historique ainsi qu'un nombre considérable de congressistes venus de toutes les parties du continent. Le congrès s'est tenu du 1er au 11 avril, sous les auspices de l'Académie royale de Grande-Bretagne. Le Right Hon. James Bryce, O. M., ambassadeur d'Angleterre à Washington, devait en être le président effectif. Empêché par les circonstances de remplir cette fonction, il fut remplacé par Sir A. W. Ward, maître de Peterhouse, Cambridge, et président de l'Académie royale. Parmi les vice-présidents honoraires, on remarque plusieurs noms bien connus dans le monde historique : Altamira, Bémont, Bernheim, Blok, Cauchie, Esmein, von Gierke, Haskins, Hinojosa, Jameson, Pirenne, Schilmann et Wilamowitz-Möllendorff. Le congrès comptait neuf sections, dont voici la liste :

Section Ire : Histoire orientale (avec l'égyptologie). II : Histoire grecque et romaine, et histoire byzantine. III : Histoire du moyen âge. IV : Histoire moderne, histoire des colonies et des dépendances, histoire navale et militaire. V : Histoire religieuse et ecclésiastique. VI : Histoire du droit et de l'Économie politique. VII : Histoire de la civilisation du moyen âge et des temps modernes. *a*) Philosophie, langues, littérature. *b*) Art médiéval et moderne, architecture, musique. *c*) Sciences positives et naturelles, médecine. *d*) Sciences sociales, éducation. VIII : Archéologie, histoire préhistorique, art ancien. IX : Sciences auxiliaires. *a*) ethnologie, géographie historique, topographie, et histoire locale. *b*) philosophie de l'histoire, méthodologie et enseignement de l'histoire. *c*) paléographie, diplomatique, bibliographie, numismatique, généalogie, héraldique, sphragistique.

La réunion d'ouverture donna aux assistants une vue d'ensemble des progrès accomplis dans les études historiques depuis le congrès de Berlin. Le président, Sir Ward, remercia S. M. le roi et S. A. R. la princesse Louise de leur haut patronage ; et, après avoir brièvement énuméré les travaux accomplis aux autres congrès et surtout à celui de Berlin, donna lecture du discours de bienvenue que M. Bryce avait envoyé de Washington.

Parmi les orateurs qui prirent ensuite la parole à cette réunion générale, il faut mentionner M. Wilamowitz-Möllendorff, M. Henri Cordier, Sir George Trevelyan, le neveu de Macaulay, et l'hon. C. F. Adams, de la société historique de Massachusetts.

Il est impossible, vu la multiplicité des sections, de donner à nos lecteurs une idée complète de l'ensemble du congrès. Nous nous attacherons à la section d'histoire ecclésiastique qui nous semble avoir été une des plus

Digitized by Google

intéressantes. Le doyen de Wells, le Dr Armitage Robinson, était président effectif de cette section, et M. Little, le réputé franciscanisant, secrétaire.

Notons, parmi ceux qui assistèrent aux séances, les noms suivants : M. Edmond Bishop, le R. P. Delehaye, S. J., le R. P. Mandonnet, O. P., M. le chanoine Cauchie, MM. A. O. Meyer, Braithwaite, Davis, Fowler, le R. P. Dom José Maria de Elizondo, O. F. M. Cap., le Rév. E. Burton, le Rév. Norbert Birt, O. S. B., Dom Cabrol, O. S. B., abbé de Farnborough, le Rév. Dr Frere, Mlles Rose Graham et C. M. Antony, M. l'abbé P. Guilday, le Rév. Prof. Gwatkin, M. Jameson, de l'Institut Carnegie, le Dr Kybal, Dom Ernest Vykoukal, O. S. B., le chanoine Rashdall, etc. On ne peut cependant s'empêcher de regretter l'absence de quelques historiens catholiques anglais, dont la place était marquée ici.

Voici les sujets des rapports présentés dans cette section :

Dr Armitage Robinson (Dean of Wells), *Presidential Address.* — M. Edmund Bishop, *The Meaning and Value of the Liturgical Reforms of Charles the Great.* — Mgr P. Batiffol, *Symptômes de monothéisme dans la religion romaine avant Constantin.* — M. C. H. Turner, *Decretum Damasianum.* — M. Vlastimil Kybal, *Les dernières découvertes sur le mouvement religieux en Bohême avant Jean Huss (l'œuvre de Matthias de Ianov dit « Magister Parisiensis ».)* — M. A. Cauchie, *Les Archives du clergé de France.* — M. H. W. C. Davis, *Canon Law and the Church of England.* — Miss Rose Graham, *The Relation of Cluny to some other Movements of Monastic Reforms.* — R. P. Mandonnet, O. P., *La crise scolaire au début du XIIIe siècle, et la fondation de l'ordre des Frères Prêcheurs.* — M. A. G. Little, *On some New Discoveries concerning the « Fioretti » and the « Legenda Trium Sociorum ».* — M. R. C. Fowler, *English Episcopal Registers.* — M. P. S. Allen, *Erasmus and the Bohemian Brethern.* — R. P. Delehaye, S. J., *Saint Laurent et son martyre* — Rév. W. H. Frere, *The Vicissitudes of English Benefices.* — M. Arnold O. Meyer, *Charles I and Rome.* — M. W. Braithwaite, *George Fox.*

A la première assemblée de cette section, tenue le jeudi après-midi, 3 avril, M. le doyen de Wells, après avoir exprimé les regrets que lui causait l'absence d'historiens éminents comme le R. P. Van Ortroy, S. J., Mgr Batiffol et Mgr Duchesne, M. Harnack, M. Loofs et M. Loesche, et après avoir déploré la perte du Dr Hodgkin, récemment décédé, donna lecture de sa conférence sur un aspect important de l'interdit. Puis, il céda la parole au R. P. abbé de Farnborough qui présentait une étude de Mgr Batiffol, *Symptômes de monothéisme dans la religion romaine avant Constantin.* L'auteur voulait montrer que cette influence est moins importante qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Une communication très intéressante de M. Edmund Bishop sur les réformes liturgiques de Charlemagne suivit alors. M. Bishop débute par un aperçu très pénétrant de l'autorité extraordinaire de l'empereur dans les affaires religieuses ; Charlemagne fut son propre ministre pour le département du culte public. Ce fut en vertu de cette autorité qu'il imposa à ses sujets l'usage du *Gregorianum.* Mais il ne faut pas croire que cette conversion aux rites plus simples de l'Église romaine

Digitized by Google

fut abrupte ou complète d'un seul coup. Il y avait déjà une infiltration très prononcée des formules romaines, et dès 750 environ le *Gelasianum*, qui fut remplacé par le *Gregorianum*, contenait beaucoup de rites romains. Au commencement de cette réforme liturgique la vraie simplicité fut en honneur, mais bientôt une réaction se produisit contre les rites simples empruntés à la liturgie romaine, et le compilateur officiel du *Supplément carolingien* s'est servi de nouveau du *Gelasianum*. Ce *Supplément* influencera plus tard la liturgie romaine elle-même et égalisera le culte public de l'empire occidental. Le Rév. Dr Frere prit la parole pour défendre l'hypothèse que le supplément carolingien fut ajouté dès le commencement dans le missel envoyé par le pape Adrien à l'empereur.

Le vendredi après-midi, 4 avril, intéressante conférence de M. C. Turner sur le *Decretum Damasianum*. C'est une critique des opinions du Dr von Dobschütz qui prétend que le *Decretum* est une composition homogène et non-officielle du vie siècle, étrangère à l'influence du pape Damase. M. Turner admet que le *Decretum* actuel fut l'œuvre du vie siècle, mais il montre que l'auteur s'est servi d'un document antérieur pour les trois premiers chapitres. Les arguments sur lesquels M. v. Dobschütz a basé ses conclusions, tels que les mots *Papa* et *Sancta Romana Ecclesia* ne prouvent rien, car saint Jérôme a employé le premier de ces termes et le second apparaît au concile de Sardique. D'après M. Turner, l'auteur du *Decretum* n'a pas cité saint Augustin, mais ce dernier a cité le *Decretum*. A noter encore le rapport de M. Kybal, *Les dernières découvertes sur le mouvement religieux en Bohême avant Jean Huss*, dans lequel le jeune professeur nous donna en excellent français une esquisse des œuvres de trois théologiens et prédicateurs, Conrad de Waldhausen, Militch, et Matthias de Ianov et leur rôle dans le mouvement préhussite en Bohême (1363 1403). M. le chanoine Cauchie termina la séance par sa communication sur les *Archives du Clergé de France*. Le rôle si important joué par les assemblées du clergé fait que leurs archives sont de première valeur pour l'étude approfondie de l'histoire de l'Église de France à l'époque moderne Sans les consulter, on ne peut s'expliquer le développement des événements.

Le samedi matin, 5 avril, la charmante conférence de Mlle Graham sur les rapports entre Cluny et d'autres réformes monastiques mérita les félicitations chaleureuses de l'abbé Gasquet. Le R.P. Mandonnet, O. P., traita la question de la crise scolaire au début du xiiie siècle et la fondation de l'ordre des frères-prêcheurs. Le savant dominicain de Fribourg montra la place occupée par les frères-prêcheurs dans l'éducation au xiiie et au xve siècle, et comment ils ont comblé une grande lacune dans la prédication de l'évangile et dans l'enseignement de la théologie. Les écoles de théologie des universités de Paris, Oxford et Toulouse s'adressaient surtout à une élite : l'œuvre des dominicains fut de mettre l'étude de la théologie à la portée de tous les ecclésiastiques. C'était une sorte de décentralisation de l'enseignement de la théologie. La réponse donnée par le R. P. Mandonnet aux critiques quelque peu acerbes de M. Rashdall, d'Oxford, mit une fois de plus en lumière la compétence spéciale du savant professeur de Fribourg pour cette partie de l'histoire

Digitized by Google

ecclésiastique médiévale. Ensuite, M. FOWLER présenta une étude très fouillée sur les registres épiscopaux anglais. M. LITTLE entretint l'auditoire de quelques documents concernant les *Fioretti* et la *Legenda trium sociorum*. Ils proviennent d'un manuscrit, appartenant autrefois à la bibliothèque Philipps, et contiennent les six chapitres des *Fioretti* que M. Sabatier n'a trouvés dans aucun manuscrit de l'*Actus B. Francisci*. La grande simplicité du style de l'époque apparaît dans l'exemple suivant donné par M. Little : *Fratres mei, non debetis me facere rem dicere totiens*. Le R. P. José Maria de Elizondo, O. F. M. Cap., appela l'attention sur le fait que ces documents avaient déjà été publiés par les franciscains espagnols.

Le lundi matin, 7 avril, la quatrième série de conférences commença par la communication de M. C. H. DAVIS sur *Le droit canonique en Angleterre*. Après une longue discussion sur les conclusions de ce rapport, à laquelle Sir LEWIS DIBDIN et le professeur GALANTE d'Innsprück prirent part, M. ALLEN communiqua un aperçu très pittoresque et bien pensé sur les relations d'Érasme avec les « Frères de Bohême ». En l'absence du R. P. Van Ortroy, S. J., qui devait donner une conférence sur saint Ignace de Loyola et ses premiers biographes, le R. P. Delehaye, président des bollandistes, lut une communication sur *saint Laurent et son martyre*. D'après lui, l'authenticité du martyre du diacre romain n'est pas discutable, mais les récits hagiographiques qui s'y rapportent présentent de graves difficultés. On sourit à l'hypothèse que les mots « passus est Laurentius » auraient pu être changés par des copistes postérieurs en « assus est Laurentius ». La question des paroisses anglaises, de leurs bénéfices et de leur histoire durant les différents changements politiques depuis l'époque normande jusqu'à la Réforme fournit au Rév. M. FRERE l'occasion de montrer sa compétence dans ce sujet particulièrement difficile, mais plein d'intérêt.

La première conférence de mardi matin, 8 avril, traita des relations entre Charles Ier et la Cour de Rome. Ce fut l'œuvre de M. A. O. MEYER, l'historien érudit du règne d'Élisabeth. M. W. BRAITHWAITE entretint ensuite l'auditoire de *Georges Fox et le Quakerisme*. En l'absence du professeur Loesche, M. SICKENBERGER, de Breslau, lut une petite étude sur la question du *Crucifiement du Christ*. Il soutint l'opinion, déjà abandonnée par plusieurs érudits, que le crucifiement a eu lieu le 15 Nisan.

Dans les autres sections, méritent d'être spécialement signalées la brillante conférence de M. H. PIRENNE : *Les étapes sociales de l'évolution du capitalisme du XIIe au XIXe siècle*, l'étude de M. LAMPRECHT sur les derniers mouvements intellectuels en Allemagne et celle de M. BERNHEIM sur l'interprétation historique des intuitions des siècles.

L'on peut dire que le congrès de Londres a parfaitement réussi. Si la multiplicité des sections a quelque peu nui à l'unité de l'ensemble, l'on ne peut oublier les difficultés qu'avaient à vaincre les organisateurs de ces assises internationales. Au point de vue scientifique, les résultats de ces réunions seront appréciables et la franche cordialité qui a enveloppé pendant les jours du congrès les historiens de tous pays a été particulièrement favorisée et entretenue par les nombreuses réunions d'agrément et les visites

Digitized by Google

à divers établissements scientifiques La visite au château de Windsor, à l'abbaye de Westminster, aux divers musées, à la Tour de Londres, au Lambeth palace, à la Chartreuse, au Public Record Office et au British Museum, les excursions à Oxford, Cambridge, Bath, Glastonbury et Wells, et la représentation d'*Hamlet* ont contribué largement à rendre encore plus agréable le séjour des congressistes et assuré le succès de l'ensemble. Le prochain congrès se tiendra à Saint-Pétersbourg en 1918. P. GUILDAY.

— Parmi les nombreux articles contenus dans le tome V (*Dravidians-Fichte*) de l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics*, publiée par M. JAMES HASTINGS (Édimbourg, 1912), les suivants rentrent dans le cadre de nos études : *Druids* (J. A. MAC CULLOCH), *Dualism* (sept sections), *Duelling* (GEORGE NEILSON), *Eating the God* (A.E.CRAWLEY), *Ebionism* (W.BEVERIDGE), *Edwards and the new England theology* (BENJAMIN B. WARFIELD), *Egyptian religion* (W. M. FLINDERS PETRIE), *Encyclopædists* (A. MAIR), *Enhypostasis* (JAMES ORR), *Epiphany* (KIRSOPP LAKE), *Episcopacy* (DARWELL STONE), *Erastianism* (J. YOUNG EVANS), *Eschatology* (J. A. MAC CULLOCH), *Essenes* (JAMES MOFFAT), *Eternity* (J.S. MACKENZIE). *Ethics and Morality (Christian)* (D. MACKENZIE), *Eucharist, to the end of Middle Ages*, p. 540-563 (J. H. SRAWLEY), *Eucharist, Reformation and Post-Reformation period*, p. 564-570 (HUGH WATT), *Euchites* (J. STRAHAN), *Eunomianism* (W. MOORE). *Eunuch* (LOUIS H. GRAY), *Eustathius* (JAMES O. HANNAY), *Evangelical Alliance* (DAVID S. SCHAFF), *Evangelicalism* (JAMES STALKER), *Eve* (W. H. BENNETT), *Evolution (Ethical)* (EDWARD CLODD), *Experience (Religious)* (H. MALDWIN HUGHES), *Expiation and atonement (Christian)* (W. ADAMS BROWN), *Extreme Unction* (HERBERT-THURSTON). *Faith (Christian)* (W. MORGAN), *Faith-Healing* (W. F. COBB), *Fal (Biblical)* (J. DENNY), *Fall (Ethnic)* (J. A. MAC CULLOCH), *Family* (16 sections), *Fasting (Introductory and non-Christian)* (J. A. MAC CULLOCH), *Fasting (Christian)* (A. J. MACLEAN), *Fate* (14 sections), *Febronianism* (ADRIAN FORTESCUE), *Feet-washing* (G. A. FRANK KNIGHT), *Festivals and Fasts (Christian)* (JAMES G. CARLETON), *Fetichism* (3 sections)

L'important ouvrage de M. G. P. GOOCH, *History and historians in the nineteenth century* (London, 1913, 600 pages ; prix : 10 sh. 6) a paru à une heure favorable, à la veille du congrès des sciences historiques, qui a attiré à Londres en avril, des savants du monde entier. L'auteur est parfaitement à la hauteur du vaste et complexe sujet qu'il s'est assigné. Bien informé, doué d'un esprit apte à la synthèse, il excelle également à saisir les détails saillants, propres à caractériser rapidement la physionomie d'une école ou d'un historien. Le livre est bien équilibré. Une introduction présente en raccourci le développement des études historiques jusqu'au XIXe siècle. Au début de ce siècle se dresse l'imposante phalange des représentants de la science allemande : Niebuhr, Wolf, Böckh, Otfried Müller, Eichhorn, Savigny et Jacob Grimm, à qui l'auteur consacre ses quatre premiers chapitres (p. 14-63). Puis il montre comment la gigantesque entreprise des *Monumenta Germaniae historica* naquit de cet ardent esprit de nationalisme

Digitized by Google

qui anima l'Allemagne tout entière au lendemain d'Iéna, esprit nouveau qui entraîna la ruine de l'école romantique et aboutit à la fondation de l'école prussienne (ch. V à VIII). M. Gooch passe ensuite à la France. Il décrit la renaissance des études historiques au cours de la première moitié du siècle, puis caractérise l'école romantique (Thierry, Michelet) et ce qu'il appelle l'école politique (Guizot, Mignet et Thiers) (ch. IX à XI); après quoi il fait connaître les principaux champs d'études vers lesquels se portèrent les historiens dans la seconde moitié du XIXe siècle : Moyen âge et Ancien Régime, Révolution et ère napoléonienne (ch. XII à XIV). Les six chapitres suivants sont consacrés au développement des études historiques dans les Iles Britanniques depuis Hallam jusqu'à Maitland (p. 282-401). C'est là une portion particulièrement attachante de l'ouvrage. Le perfectionnement des études historiques, des méthodes, des sciences auxiliaires de l'histoire, les fondations de revues, de sociétés savantes, de séminaires, etc., dans les divers pays, telles sont les matières qui sont traitées dans les derniers chapitres (ch. XXI à XXVIII). Le chapitre XXVII consacré à caractériser la fortune des historiens catholiques dénote un réel souci d'impartialité.

Lectures faites dans les derniers mois :

A la *Society for the promotion of Roman studies*, le 11 mars : *Aspects of earliest Christian art at Rome*, par le professeur PERCY GARDNER.

A la *Society of Antiquaries*, le 13 mars, *Report of the excavations undertaken at old Sarum in 1912*, par le Lieutenant-Colonel W. HAWLEY ; le 3 avril, *On the recent excavations at Malmesbury Abbey*, par M. HAROLD BRAKSPEAR ; le 10 avril, *Report on the excavations carried on last summer at the Roman town of Wroxeter*, par M. J. P. BUSHE-FOX.

A la *Viking society*, le 16 avril, *Scandinavian influence in English place-names*, par le Professeur ALLEN MAWER.

Décès. — Le 23 février, à l'âge de 81 ans, le Dr THOMAS HODGKIN, historien de talent, qui laisse notamment les ouvrages suivants : *Italy and her Invaders*, 8 volumes (1880), *Letters of Cassiodorus* (1886), *Life of Theodoric* (1891), *Life of George Fox* (1896), *Life of Charles the Great* (1897), *Political history of England*, t. I (1906). Sur ce dernier livre, voir RHE, 1907, t. VIII, p. 414.

Le 9 avril, à Torquay, WILLIAM P. W. PHILLIMORE, antiquaire, généalogiste et historien, fondateur de l'*Index Library*, en 1887, auteur des ouvrages suivants : *How to write a family history* (1881), *Nottinghamshire Church Bells* (1872), *Pedigree work, a handbook for the genealogical student* (1900).

L. GOUGAUD.

Autriche-Hongrie. — Une somme de 2000 couronnes, provenant de la fondation de feu l'archiduc Renier pour l'encouragement des recherches scientifiques, a été attribuée au Dr K. WESSELY, de Vienne, connu pour ses travaux dans le domaine de la papyrologie.

— *Nominations.* — Le Dr H. BRUDERS, *privatdozent* à l'université d'In-

Digitized by Google

spruck, y est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de la théologie positive et de l'histoire des dogmes.

Le Dr E. Eichmann, professeur de droit ecclésiastique à l'université allemande de Prague, passe en la même qualité à la faculté de théologie de l'université de Vienne.

Belgique. — Voici paraître sous les auspices de l'Association des archivistes et bibliothécaires belges un *Annuaire des Archives de Belgique* par L. Verriest (Roulers, Imp. Deraedt-Verhoye, 1913 In-12, 167-cxxvii p.). L'auteur passe en revue les dépôts d'archives d'après l'ordre alphabétique des localités et signale pour chacun le personnel, les principaux fonds, les inventaires imprimés et manuscrits ; puis une seconde partie contient des notices bio-bibliographiques consacrées à la plupart des archivistes et bibliothécaires actuels. Ce volume facilitera beaucoup les recherches dans les archives de Belgique.

— A l'occasion de l'exposition universelle de Gand, M L. Beckers, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des arts, publie, avec le concours de quelques savants, un joli volume intitulé *La Flandre des origines à 1815. Étude rétrospective.* (Bruxelles, Rossignol et Van den Bril, 1913. In-8, 113 p.)

Le but est de faire mieux connaître la région de l'Escaut à l'aide d'exemples choisis parmi les monuments du pays et les documents originaux conservés à la Bibliothèque royale, aux archives de l'État à Bruxelles, à Gand et à Bruges. L'œuvre est divisée en dix périodes et pour chacune d'elles elle rappelle les principaux phénomènes sociaux, parmi lesquels on trouve signalées les manifestations de la vie religieuse.

— Sous le titre de : *Semaine d'ethnologie religieuse. Compte rendu analytique de la 1re session tenue à Louvain (27 août-4 septembre 1912)*, (Bruxelles, Dewit, 1912. In-8, 340 p.) ont été réunies les trente-cinq conférences-cours données sur l'histoire des religions et l'ethnologie par les savants groupés autour des PP. Schmidt et Bouvier. L'université de Louvain a eu l'honneur de la première session de cette institution de grand avenir ; elle aura encore cette année l'honneur de la seconde. Ces conférences sont classées en trois séries, conformément au plan d'études élaboré par les fondateurs. Une première section générale donne l'introduction à l'étude de l'ethnologie et des religions. Les notions, les divers systèmes et les méthodes y sont exposées et critiquées avec une largeur de vues et une rigueur qui, à ma connaissance, ont été rarement égalées. On commence à le répéter : la valeur logique des systèmes de Tylor, Frazer, Van Gennep, etc. est faible, moins encore. Il n'empêche que, faute d'avoir rencontré des contradicteurs décidés et suffisamment armés d'érudition et de critique, ils ont encombré toute la science naissante de l'ethnologie et l'histoire des religions de leurs hautaines affirmations. Il n'est pas possible de pousser les lectures un peu loin au delà des manuels (et encore !) sans les rencontrer. A ceux qui ne veulent pas être victimes de ces mirages trompeurs ni dépenser en pure perte

Digitized by Google

le temps limité de la vie humaine, la *Semaine d'ethnologie religieuse* se recommande par la facilité avec laquelle toutes les notions de l'ethnologie et de l'histoire des religions sont données et par la rigueur avec laquelle elles sont discutées. La seconde section n'est pas moins remarquable. Elle a pour but d'enseigner aux missionnaires comment doivent se faire les observations. Les conférenciers sont à la fois des vétérans des missions et des hommes de haute culture. Il suffit de lire ces conférences toute pénétrées d'ardeur et de probité scientifiques, pour apprécier à leur juste valeur les indications de pacotille prises par des voyageurs pressés auprès d'indigènes dont ils ignoraient la langue et les habitudes, et pourtant les trois quarts peut-être de celles qui remplissent les livres des religionnistes à la mode ont cette origine. Une troisième section est consacrée au totémisme, aux religions de l'Annam et de l'Afrique. Le totémisme surtout a été étudié à fond par des spécialistes : le totémisme océanien par le P. Schmidt, le totémisme américain par M. De Jonghe, le totémisme africain par le P. Trilles. Notre sympathique et savant compatriote M Capart a démontré que le totémisme égyptien était une hallucination due à la fièvre totémiste, qui a sévi parmi les religionnistes. Elle n'est pas encore éteinte, bien qu'elle tende à se circonscrire. Il faut signaler dans cette partie en particulier la conférence générale du chef de la *Semaine*. le P. Schmidt sur le totémisme. C'est une orientation complète à travers tous les systèmes et une discussion calme et approfondie de leur valeur. Ces pages sereines, graves et prudentes font sentir toute la distance qui sépare de fiévreux constructeurs d'hypothèses fragiles le savant ethnologue, doué autant que les meilleurs, d'un puissant esprit de synthèse, mais prémuni par son esprit critique et sa probité scientifique contre les affirmations excessives ou légères (cf. p. 261-263).

Avec ce premier volume, — qui sera suivi, Dieu aidant, de beaucoup d'autres — prend position sur le terrain de l'histoire des religions et de l'ethnologie, une école nouvelle aussi solide que brillante, décidée à substituer au subjectivisme et à l'apriorisme les méthodes objectives et sérieuses ; aux affirmations légères et superficielles les observations méthodiques, précises et complètes ; décidée enfin à introduire la logique et le bon sens dans ce domaine où l'on a semblé durant longtemps n'en avoir aucun souci. Il y a longtemps que cette école aurait dû exister. Elle aurait épargné à l'humanité beaucoup d'efforts et de travaux inutiles. Parmi les promoteurs et les ouvriers de cette œuvre magnifique, on retrouve avec satisfaction des noms qui illustrent une autre œuvre de courage scientifique et de conviction chrétienne, *Christus*. La *Semaine d'ethnologie religieuse*. en fondant la science solide et probe des religions, est appelée à continuer sur un terrain plus vaste le travail d'assainissement scientifique, accompli par *Christus* sur celui des origines chrétiennes. E. Remy.

— L'an dernier, au mois d'août, une *Semaine liturgique* eut lieu à l'abbaye de Maredsous. Des amis de la liturgie empêchés d'assister au congrès demandèrent qu'on publiât les conférences *in extenso* Le compte rendu vient de paraître sous le titre *Cours et conférences de la Semaine liturgique de*

Digitized by Google

Maredsous, 19-24 août 1912 (Abbaye de Maredsous (Belgique), 1913. In-8°, XVI-336 p. avec 8 planches. F. 5). La multiplicité des sujets ne permettant pas d'en donner un résumé, nous transcrivons les titres des conférences : D. C. MARMION. *Le symbolisme dans les deux Testaments.* — Chanoine CH. CALIPPE. *Les psaumes dans la vie liturgique.* — D. E. VANDEUR. *La croix et l'autel.* — D. F. CABROL. *La liturgie romaine à Rome.* — D. E. BEAUDOUIN. *Notes de liturgie.* — Abbé A. GRÉGOIRE. *Contribution qu'offre la liturgie à l'enseignement de la religion.* — D. I. RYELAND. *Bréviaire et méditation.* — D. A. DEPREZ *La musique d'orgue et les organistes.* — GODEFROID KURTH. *La liturgie et le peuple.* — Abbé A. BRASSART. *La participation des fidèles à la vie liturgique et au chant collectif.* — Abbé H. TISSIER. *La liturgie paroissiale comme sociologie religieuse.* — J.-M. BESSE. *Du particularisme dans la piété et le culte public.* On devine l'intérêt que la semaine dut avoir et on constate une fois de plus quel vaste champ d'études nous offre la liturgie catholique. E. VYKOUKAL.

— Le 28 juin dernier, le R. P. R. LECHAT, S. J., élève de l'université de Louvain, a été proclamé premier en histoire au concours universitaire. Il avait présenté comme mémoire une étude sur *Les catholiques anglais réfugiés dans les Pays-Bas espagnols pendant le règne d'Élisabeth* (1558-1603).

— *Nominations.* — A l'université libre de Bruxelles, la succession de M. H. Pergameni a été partagée entre M. M. HUISMAN, qui recueille l'histoire politique moderne et M. G. DES MAREZ, qui enseignera l'histoire politique interne de la Belgique aux temps modernes.

A la commission royale d'histoire, notre collaborateur M. CH. TERLINDEN, professeur à l'Université de Louvain, et M. J. CUVELIER, archiviste général du royaume, ont été nommés membres suppléants

— *Décès.* — M. É. DE STOOP, chargé de cours à l'université de Gand, est décédé en cette ville le 7 avril. Il est l'auteur d'un mémoire intitulé *Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain.* Gand, 1909.

M. H. PERGAMENI, professeur d'histoire à l'université de Bruxelles, est décédé en cette ville, le 27 avril. Citons de lui *Les rapports religieux de la Belgique et de la Hollande au XVIIe siècle.*

Le 2 juin est décédé à Bruges, le R. P. J. B. DE LEU, S. J., ancien attaché au service des bollandistes et éditeur de plusieurs œuvres religieuses et littéraires de la Compagnie de Jésus.

Espagne. — Sur la proposition de l'un de ses membres, M. Bonilla, la *Real Academia de la Historia* a décidé de publier une *Bibliothèque historique espagnole.* Celle-ci se divisera en trois sections qui comprendront respectivement : 1) Les éditions critiques de chroniques, *fueros*, documents et diplômes relatifs à l'histoire ou à la géographie de l'Espagne et de ses colonies. 2) Des monographies de personnages ou de périodes de l'histoire d'Espagne. 3) Des manuels et des traités se rapportant à l'histoire et à la géographie de l'Espagne. Chaque tome de la Bibliothèque sera du format in-8° et ne dépassera pas 300 pages.

Digitized by Google

Les travaux qui seront présentés pour être publiés dans cette Bibliothèque seront examinés par une commission nommée à cet effet. Si le rapport est favorable, l'ouvrage sera imprimé sans frais pour l'auteur et restera la propriété de l'Académie.

M. Manuel Jiménez Catalan a publié, sous le titre de *Apuntes para una Bibliografia Ilerdense de los siglos XV al XVIII* (Barcelone, imp. « L'Avenç »; 1912. In-8°, 303 pages), une liste critique des livres qui sortirent des presses de Lérida depuis le xve siècle jusqu'à la fin du xviiie. Un prologue est consacré à l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs de Lérida. L'ouvrage est divisé en quatre parties correspondant à chacun des siècles étudiés. Parmi les incunables que décrit l'auteur nous relevons un *Breviarium Ilerdense* qui porte la date du 16 août 1479 et *La Sagramental arromançat* de Sánchez de Vercial. A la fin du livre un index par noms d'auteurs et un autre d'œuvres anonymes facilitent les recherches. Cet ouvrage rentre dans la série des publications bibliographiques auxquelles s'emploient volontiers, depuis quelque temps, un certain nombre d'érudits espagnols. Le goût de ce genre d'ouvrages est entretenu par la faveur avec laquelle les travailleurs accueillent de si précieux inventaires critiques des sources littéraires et par les récompenses que décerne la *Bibliothèque nationale* de Madrid.

Le plan général et la méthode que suivent les divers auteurs de ces recueils bibliographiques s'inspirent de l'idée de Rafael Floranes, qui indiqua, comme moyen d'établir un recensement complet des livres imprimés en Espagne, la publication d'une série de monographies, relatant, pour chaque localité, l'histoire de ses établissements typographiques et des ouvrages qui s'y éditèrent. Peut-être sera-t-il utile de signaler rapidement quelques-uns de ces instruments de travail parus récemment et presque tous couronnés par la Bibliothèque nationale : Rianos (Bonifacio). *Bibliografia granadina y noticias de su imprenta y impresores*, un vol. in-8°; Grenade, 1892. — José Maria de Valdenebro. *La Imprenta en Cordoba*, un vol. in-8°; Madrid, Manuel Tello, 1896. — Joaquin Hazanas, *La Imprenta en Sevilla*, un vol. in-8°, Madrid, Manuel Tello, 1898. — Escudero. *Tipografia Hispalense*, manuscrit couronné par la Bibliothèque nationale, non encore imprimé. Juan Catalina Garcia. — Manuel Martinez Anibarro. *Intento de un Diccionario biografico de autores de la provincia de Burgos*, un vol. in-8. Madrid, Manuel Tello, 1890. — Cristobal Perez Pastor, *Bibliografia Madrileña, o Descripcion de las obras impresas en Madrid (siglo XVI)*, un vol. in-8°, Madrid, Tip. de los Huerfanos, 1891. — Du même : *La Imprenta en Medina del Campo*, un vol in-8, Madrid, Rivadeneyra, 1895. — Eduardo Genovès y Olmos. *Catalech descriptiu de les obres impreses en llengua valenciana desde 1781 fins 1910*. Un vol. in-8, Valencia, impr. de Manuel Pau, 1911. — Ricardo del Arco, *La Imprenta en Huesca*, un vol. in-4, Madrid, Manuel Tello, 1911.

L'éditeur artistique Lacoste (Madrid, Carrera de San Jerónimo, 53) prépare un catalogue documentaire de toutes les œuvres d'art disséminées dans les musées, les églises, les couvents et les collections particulières en

Digitized by Google

Espagne : tableaux, sculptures, tapisseries, objets archéologiques, etc. Cette publication portera le titre de *Referencias fotograficas de las Obras de Arte en España*. La référence consistera en la reproduction photographique de chaque objet, reproduction de dimensions très réduites, mais suffisantes pour apprécier clairement la composition de l'original. A chaque page illustrée correspondra une feuille de texte où seront indiqués le nom de l'auteur, la dénomination de l'œuvre, ses dimensions et toute la documentation utile pour chaque sujet. Ces *Referencias fotograficas* se publieront par livraison mensuelle, in-8 de 16 pages illustrées et de 16 pages de texte. Chaque livraison contiendra environ 400 références et se vendra 2,50 pesetas. L'abonnement annuel sera de 25 pesetas.

Juan Carlos de Guerra vient de donner, sous le titre de *Estudios de Heraldica Vasca*, (un vol. in 4; 360 pages; San Sebastian, Baroja; 1910-1912) une seconde et définitive édition de son *Diccionario Heraldico de la Nobleza Guipuzcoana*. Cette œuvre avait été publiée d'abord dans la revue *Euskal-Erria*, en 1882, puis complétée en 1887 et 1888. On y trouve la description de 1540 blasons de nobles familles du Guipuzcoa et un mémoire sur l'histoire et la classification du blason dans le pays basque.

J. B. Sitges, connu déjà par deux études remarquées : *Las mujeres del Rey Don Pedro I de Castitla*, (un vol. in-4; Madrid, Rivadeneyra, 1909) et *La muerte de Don Bernardo de Cabrera, Consejero del Rey Don Pedro IV de Aragon* (un vol. in 4; Madrid, Rivadeneyra), a publié un travail consciencieux et intéressant sur une des périodes de l'histoire de Castille les plus fertiles en jugements contradictoires : *Enrique IV y la Excellente Senora vulgarmente Dona Juana la Beltraneja* (1425-1530), un vol. in-4; 463 pages, avec index et liste de documents; Madrid, Rivadeneyra, 1912. Sur l'époque de Henri IV, époque de décomposition sociale, où les pires exemples partaient de la cour et des plus hauts dignitaires civils et ecclésiastiques, il existe une abondante littérature historique : chroniques, monographies, mémoires, etc., due à la plume des contemporains. Mais le défaut commun à tous ces écrits est une évidente partialité tournant au panégyrique ou à la satire. Le mérite de M. Sitges est d'avoir contrôlé et rectifié les affirmations des contemporains par les documents et les diplômes qu'il a consultés dans les dépôts d'archives non seulement d'Espagne, mais aussi de France et particulièrement de Portugal.

A propos de la même période historique, il est bon de signaler que la *Real Academia de la Historia* a décidé de publier une édition de la collection diplomatique de Henri IV de Castille, que viennent de reviser et de compléter le R. P. Fita et M. Adolfo Bonilla.

Depuis 1894 les jésuites publient fidèlement leur revue documentaire mensuelle : *Monumenta historica Societatis Jesu*. Elle est arrivée au tome XLII avec un succès croissant, grâce à l'activité judicieuse du savant P. Cecilio Gómez Rodeles On sait qu'elle a pour objet de publier des documents intéressant la compagnie de Jésus. Ceux-ci sont précédés d'un

Digitized by Google

sommaire et accompagnés de notes écrites en latin. Les douze premiers tomes sont consacrés à la correspondance de saint Ignace de Loyola, les deux suivants à l'édition critique des lettres de saint François-Xavier et à la publication des pièces qui servirent au procès de sa canonisation. La correspondance de saint François de Borgia et les documents concernant divers membres de sa famille occupent cinq tomes. Quatre sont réservés au Père Jérôme Nadal, premier visiteur, qui promulgua les constitutions de la compagnie. Six tomes sont consacrés à la chronique des premiers temps de la compagnie, œuvre du Père Juan de Polanco, secrétaire des trois premiers généraux espagnols. En dehors de ces documents relatifs aux personnages de premier plan, les *Monumenta* ont publié déjà de nombreuses pièces qui se rapportent à des Pères espagnols moins connus, mais qui intéressent l'historien de l'Église. Dans les prochains numéros, on donnera la correspondance du Père de Polanco avec sa famille et les Pères généraux, la correspondance du Père Nicolas Alphonse de Bobadilla, qui joua un rôle important dans plusieurs négociations diplomatiques du XVIe siècle, et les lettres du Père Pedro Fabro, premier introducteur de la compagnie en Espagne et conseiller intime des courtisans de Charles-Quint, de Ferdinand Ier et de Philippe II.

La *Real Academia de la Historia* ouvre les concours suivants : Prix Fermin Caballero. Un prix de 1000 pesetas sera décerné à l'auteur de la meilleure monographie historique ou géographique sur un sujet espagnol, qui n'ait pas été publiée avant le 1er janvier 1910 et qui n'ait reçu aucune récompense ou subvention de l'État ou d'une corporation officielle.

Prix du Marquis de Aledo. Un prix de 1000 pesetas sera décerné à l'auteur d'une histoire civile, politique, administrative, judiciaire et militaire de la ville de Murcie, depuis sa reconquête par D. Jaime Ier d'Aragon jusqu'à la majorité d'Alphonse XIII.

Prix du Baron de Santa Cruz. L'Académie donnera un prix de 3000 pesetas à l'auteur de la meilleure monographie historique sur le sujet suivant : « Vie militaire, politique et littéraire d'Alphonse III, le Grand ».

Prix du Duc de Loubat. Un prix de 4000 pesetas sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage, écrit en espagnol, sur l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie ou la numismatique des peuples ou des territoires du Nouveau-Monde.

Nominations. — Le. R. P. Fidel Fita est nommé *directeur* de la *Real Academia de la Historia*, le Comte de Cedillo, *bibliothécaire*, D. Adolfo Herrera, *trésorier*, et D. José Ramon Mélida, *antiquaire*.

M. Henri Finke, professeur de l'université de Fribourg-en-Brisgau, a reçu le titre de membre d'honneur de la *Real Academia de la Historia*.

Ont été nommés correspondants de l'Académie : D. Manuel Eduardo Ibarra, Serrano Sanz, à Saragosse, le R. P. Cecilio Gómez Rodeles, directeur des *Monumenta historica Societatis Jesu*, à Chamartin de la Rosa, D. Cesar Morales et Lopez Higuera à Albacete; D. Joaquin Miret y Sans, à Lerida; D. Luis del Arco y Munoz et Juan Cambó Domenech, à

Digitized by Google

Castellon de la Plana; Juan Ruiz y Porta, à Tarragonne; Carlos A. Villanueva, au Vénézuéla; Armando Catarelo y Vallador, à Santiago; R. P. Diodoro Vaca Gonzalez, à Uclès; Irineu Ferreira Pinito, à Parahiba de Norte (Brésil); M. l'abbé Hugo Obermaier, professeur à l'*Institut de Paléontologie humaine* de Paris; Silvio Lippi, à Cagliari; Cosme Oliva y Toda, à Tarragonne; Carlos García Ayala et Juan García y Mas, à Albacete

Le 25 mai, le marquis de Villa Urrutia, ambassadeur d'Espagne à Paris a été reçu comme membre de la *Real Academia de la Historia*. Il avait pris pour thème de son discours : *L'ambassade du Comte de Gondomar en Angleterre en 1613*. Ses titres d'historien sont : *Relaciones entre España y Austria*, (un vol. in-4°, Madrid, Suarez); *España en el Congreso de Viena*, (un vol. in-8°; Madrid, Suarez); *Relaciones entre España y Inglaterra durante la guerra de la Independencia* (2 vol. in-4; Madrid, Suarez, 1910-1912; un troisième volume reste à paraître).

Décès. — M. Antonio Sanchez Moguel, membre de la *Real Academia de la Historia*, doyen de la faculté des lettres de l'université de Madrid, ancien vice-président des congrès américanistes de Stuttgart et de Vienne. Il laisse : *Estudios illustrativos de la vida y obras de sante Teresa de Jesus*, (un vol. in-8°, Madrid, Tello); *Chronica de Don Pedro I de Portugal* (un vol. in-4°, Madrid, Rivadeneyra).

Luis Ballesteros, auteur d'un *Diccionario biografico Matritense* (un vol. in-fol.; 702 pages; Madrid, Tello, 1912).

Les correspondants de la *Real Academia de la Historia* : D. Francisco Ubach y Vinjeta, de Barcelonne, Leopoldo Martinez Reguera, Antonio Morales y Rivas, de Puentegenil, Mgr José Pozuelo y Herrero, évêque de Cordoue. P. Sicart.

États-Unis. Amérique. — A l'occasion du septième centenaire de la fondation de l'ordre de sainte Claire, le P. Robinson, O. F. M. a publié deux études *The rule of St. Clare and its observance in the light of early documents*. Philadelphia, 1912. 32 p. *The personality of St. Clare*, extrait du *The Catholic University Bulletin*, Vol. XVIII, n° 6, p. 483-494. Washington, 1912.

La première brochure a déjà été recensée ici (t. XIV, p. 137). Dans la seconde, le P. Robinson passe en revue les sources qui dévoilent la personnalité de sainte Claire. Elles se réduisent à trois catégories La première comprend les écrits de la sainte : cinq de ses lettres ainsi que son testament nous sont conservés. La seconde contient les bulles pontificales traitant de l'origine et de l'évolution de la règle. Enfin la troisième est constituée par une biographie contemporaine de sainte Claire, attribuée sans motifs probants à Thomas de Celano. Elle s'attache uniquement aux faits merveilleux dont l'existence de la sainte fut parsemée et ne donne aucun détail ni sur sa famille, ni sur son caractère. Après quoi l'auteur fait ressortir la valeur psychologique des principaux événements qui ont suivi la « conversion » de la noble fille d'Assise : sa rencontre avec saint François en 1212, sa fuite de

Digitized by Google

la maison paternelle, le conseil donné au poverello de préférer la vie active à la contemplation, sa résistance énergique à Grégoire IX qui veut adoucir sa règle, son attitude courageuse qui met en fuite les archers sarrasins de Frédéric II. Avec raison, le P Robinson conclut de tous ces faits que, si sainte Claire eut un cœur d'homme dans une poitrine de femme, elle ne manqua pourtant pas de tendresse ; en outre elle se laissa toujours guider par un bon sens pratique qui excluait toute vaine spéculation. Ces deux études montrent de la part de l'auteur une connaissance approfondie du sujet. F. CALLAEY, O. M. Cap.

— Le dernier congrès annuel de l'*American Historical Association* a été tenu, au mois de décembre dernier, à Boston et à Cambridge. Les séances reçurent un relief spécial par la présence du colonel Roosevelt, qui fonctionnait comme président. Le congrès se distingua surtout par le nombre élevé des rapports d'ordre pratique et à ce point de vue l'on ne peut nier que bonne besogne ait été fournie. A la quatrième conférence annuelle des archivistes l'on entendit ainsi successivement des rapports de M. GAILLARD HUNT sur les archives du gouvernement fédéral en dehors du district de Colombia, et de M. V. H. PALTSITS sur la publication d'un manuel d'archivéconomie ; une intéressante discussion suivit la lecture de ce dernier rapport. A la section d'histoire ancienne, M. GEORGE F. MOORE parla de l'histoire orientale comme champ d'investigations futures. A la section de bibliographie historique l'on discuta un rapport de M. C. BECKER sur la manière de rédiger les comptes rendus et recensions bibliographiques. Ce fut aussi une question de méthodologie que l'on traita à la section d'histoire militaire, tandis que la section de l'enseignement entendit un rapport de M. JOHN O. SUMMER sur l'enseignement de l'histoire dans les universités et les collèges. La conférence sur la *Généalogie et l'histoire* de M. CH. K. BOLTON, celle de M. J. W. THOMPSON, *Profitable fields of investigation in medieval History*, le rapport du même genre consacré à l'histoire d'Amérique par M. DODD, la conférence de M. EDWIN F. GAY sur l'histoire du commerce révélèrent la préoccupation de provoquer des discussions à propos de sujets essentiellement méthodologiques. A ce point de vue, le congrès de Boston-Cambridge inaugure, on peut le croire, une ère nouvelle dans l'activité des sociétés américaines d'histoire. Il est à regretter cependant que l'histoire ecclésiastique, qui est déjà bannie des publications gouvernementales et des publications collectives de l'*American Historical Association* par un souci illogique de « neutralité », soit si peu représentée à l'ordre du jour des congrès d'histoire en Amérique. M Jameson, qui s'est élevé plus d'une fois contre cet ostracisme, ne pourrait-il réussir à changer à ce point de vue les tendances quelque peu étroites de ses compatriotes ?

France. — Le *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey et Ané) s'est encore enrichi, pendant l'année 1912, de trois nouveaux fascicules. Comme les précédents, ils contiennent des études variées, dont plusieurs rendront de réels services aux théologiens. Qu'on en juge par cette notice relativement sommaire que nous leur consacrons.

Digitized by Google

Le fascicule XXXVIII (col. 1313-1632) continue d'abord (RHE, 1912, t. XIII, p. 593 sv.) l'exposé de l'histoire du dogme eucharistique avec la suite de l'étude de M. MANGENOT sur *l'Eucharistie du XIIIe au XVe siècle* (col. 1313-1326). Le savant directeur de la publication soumet d'abord à un examen très approfondi la doctrine sur l'Eucharistie des principaux scolastiques; puis, reprenant les données principales de ces auteurs, il expose d'une manière systématique leur conception sur la matière et la forme de ce sacrement, son essence, ses effets, etc. Enfin, poursuivant l'histoire de ce dogme au XVe siècle, l'auteur est amené à parler de l'erreur de Wiclef et de la doctrine du concile de Florence de 1438-1445. On pourrait reprocher à M. Mangenot de ne pas faire ressortir suffisamment le progrès réalisé dans l'exposé de ce dogme par les théologiens scolastiques. Mais ce reproche paraîtra peu justifié à qui considère que ce progrès s'est surtout marqué dans la question des accidents eucharistiques, à laquelle est consacré un article spécial à la fin de cette étude. — *L'Eucharistie d'après le concile de Trente* (col. 1326-1356) fait l'objet d'une étude très intéressante de M. GODEFROY. Nous y trouvons l'exposé de différentes questions telles que l'histoire du texte, la doctrine du concile, les erreurs qui y furent condamnées. — Enfin M. MANGENOT nous donne brièvement l'histoire de *l'Eucharistie du XVIe au XXe siècle* (col. 1356-1368). Depuis la naissance du protestantisme les objections contre le dogme eucharistique ont pris une autre forme : auparavant on invoquait surtout des arguments philosophiques pour contester le fait, voire même la possibilité de la présence réelle; depuis le protestantisme au contraire, c'est surtout au nom de l'Écriture et de la tradition qu'on entend mettre en doute la croyance catholique. L'auteur ne vise pas à faire l'analyse de tous les systèmes qui ont été proposés sur l'origine de l'Eucharistie, dont plusieurs d'ailleurs ont été exposés dans l'article sur *l'Eucharistie dans l'Écriture Sainte*. Il se contente de nous donner d'abord la liste des principaux ouvrages tant polémiques que théologiques ou historiques parus sur la question; ensuite l'exposé systématique de la doctrine catholique du fait de la présence réelle, de la transsubstantiation et de l'Eucharistie considérée comme sacrement. Dans cet exposé M. Mangenot accorde une attention spéciale aux tenants du pragmatisme. — L'étude fort belle du R. P. JANSEN, S. J., intitulée « *Accidents eucharistiques* » (col. 1368-1452) complète très bien les nombreux articles déjà consacrés à l'histoire de l'Eucharistie. L'auteur y examine le problème philosophique fort difficile que constitue la permanence dans l'Eucharistie des accidents et des propriétés physiques et chimiques propres au pain et au vin. Le R. P. est d'avis que le problème des espèces eucharistiques ne s'est pas posé antérieurement au premier quart du XIIe siècle. « Ce n'est en effet que devant une pensée en possession, sinon de la formule de la transsubstantiation, au moins de son contenu dogmatique, que les qualités sensibles, détachées de leur soutien naturel, posent le problème de leur existence isolée. Les Pères ont admis la réalité objective de ce qu'on appellera plus tard les accidents eucharistiques » ; mais il ne paraît pas qu'ils aient essayé de fournir une explication théorique, ni du fait, ni de sa possibilité. Vu l'exactitude philosophique que le R. P. exige

Digitized by Google

dans cette question, il n'a aucune peine à réfuter l'opinion contraire à la sienne et qui s'appuie surtout sur saint Cyrille et saint Jean Chrysostome. Ce fut donc le rôle des premiers scolastiques d'élaborer la doctrine des accidents eucharistiques telle qu'elle s'impose encore aujourd'hui à la majorité des théologiens catholiques. L'hérésie de Bérenger hâta probablement sa genèse. Successivement les opinions qui assignent un sujet quelconque aux qualités sensibles du sacrement sont éliminées. Ainsi, c'est par un argument exclusif que la solution encore générale finit par s'imposer. Depuis la période scolastique la question n'a guère fait de progrès sensible. Seulement, au xve siècle, l'erreur de Wiclef en cette matière fut censurée par le concile de Constance. Au xviie siècle il se produisit une discussion assez vive sur cette matière par suite de l'application de la théorie cartésienne à l'Eucharistie. Mais la doctrine scolastique en sortit victorieuse. On ne saurait trop insister sur la valeur de cette étude du R. P. Jansen, qui se recommande tant par la clarté de l'exposé que par la justesse des jugements de l'auteur. — Après ces études sur l'Eucharistie, le présent fascicule nous fournit plusieurs biographies de personnages bien connus dans l'histoire des luttes doctrinales de l'Orient. Ainsi, nous avons d'abord un article du R. P. Le Bachelet sur *Eunomius* (col 1501-1514) qui ne sera pas sans intérêt pour ceux qui étudient les questions, souvent obscures, de la doctrine des ariens. Eunomius, en effet, fut un des chefs des anoméens. Le R. P., après une notice biographique basée principalement sur Philostorge, s'attache à élucider les questions qui se rapportent aux œuvres d'Eunomius et à sa doctrine trinitaire et christologique en comparant celle ci à la doctrine arienne primitive. — Au sujet *d'Eusèbe de Dorylée* (col. 1532-1537) M. Bareille insiste sur le rôle d'accusateur qui incomba à ce personnage lors des hérésies de Nestorius et d'Eutychès et sur la polémique qu'il soutint contre Dioscore d'Alexandrie. — Le même auteur nous donne aussi une biographie assez étendue *d'Eusèbe de Nicomédie* (col. 1539-1551), qui fut successivement évêque de Nicomédie et patriarche de Constantinople. Le rôle odieux joué par ce personnage lors des luttes ariennes, a déjà été stigmatisé souvent par les historiens. L'auteur nous montre par quels moyens malhonnêtes et injustes cet évêque ambitieux et intrigant a soutenu la lutte en faveur de l'arianisme. — Un des plus vigoureux adversaires de l'arianisme fut *S. Eustathe d'Antioche* (col. 1554-1565). Le R. P. Salaville examine à son sujet le bien fondé des accusations portées contre sa moralité et son orthodoxie. Il serait mort avant 337. — Enfin sur *Eutychès et l'Eutychianisme* (col. 1582-1609) M. Jugie a fourni une belle étude. Notons que l'auteur remarque à propos de la doctrine d'Eutychès qu'il serait difficile de dire en quoi elle consiste. Les deux propositions, qui furent surtout attaquées, sont équivoques et pouvaient être interprétées dans un sens orthodoxe. Mais, vu les circonstances, ses adversaires prenaient les choses au pire. D'ailleurs ses contemporains mêmes interprétaient déjà ces formules de différentes façons. Quant à l'histoire de l'eutychianisme, l'auteur distingue à bon droit les eutychianistes des monophysites sévériens. Ceux-ci furent orthodoxes quant à la doctrine, mais se refusaient à admettre les formules orthodoxes définies par le concile

Digitized by Google

de Chalcédoine de 451. Enfin l'auteur énumère les différentes formes de l'eutychianisme (il en compte sept) qui ont eu chacune leurs partisans. — Parmi les autres biographies il nous faut encore citer l'article de M. Lebrun sur le *B. Jean Eudes* (col. 1466-1482), important pour connaître l'histoire des congrégations eudistes. - Puis l'article de M. Verschaffel sur *Eusèbe de Césarée* (col. 1527-1532), où l'on trouve la liste des différentes publications des ouvrages de ce grand historien et les principaux travaux qui ont paru sur lui et sur son œuvre. — Enfin citons encore les articles : *Eustathe de Sébaste* (col. 1565-1571) par le R. P. Salaville; *Eugène IV* (col. 1492-1496) par M. Clerval; *Euchites* (col. 1454-1465) et *Eunuques* ou Valésiens (col. 1516-1521) par M. Bareille; *Évangile* (col. 1620 1624) par M Mangenot.

Dans le fascicule XXXIX (col. 1633-1920) nous rencontrons d'abord un article de M. Amann sur les *Évangiles apocryphes* (col. 1624-1640). L'auteur les divise en trois groupes : évangiles du type synoptique, évangiles gnostiques et hérétiques, évangiles suppléments qui prétendent remplir les lacunes de nos connaissances. L'auteur a eu soin d'indiquer brièvement les problèmes critiques les plus importants qui se posent au sujet de chacun de ces évangiles, en y ajoutant les principales solutions qui ont été proposées. — L'article suivant du R P. Prat, S. J., sur les *Évêques* (col. 1651-1701) constitue une étude pleine d'érudition et de saine critique sur l'origine apostolique de l'épiscopat et son développement pendant les trois premiers siècles de l'Église. Voici, à grands traits, les principales questions examinées par l'auteur : il commence par chercher le sens du mot ἐπίσκοπος et autres semblables dans les écrits du Nouveau Testament et des pères apostoliques, pour en déduire ensuite l'état des communautés au point de vue de leur organisation et fixer la distinction entre les membres de la hiérarchie ; ensuite il passe à l'organisation des différentes Églises après les temps apostoliques ; il examine la valeur des listes épiscopales recueillies par Eusèbe, qui fournissent une preuve de fait pour l'origine apostolique de l'épiscopat; enfin, il se demande comment se faisait l'élection des évêques, et s'il y a eu plusieurs évêques simultanément à la tête d'une même église. Un dernier chapitre est consacré à l'examen des systèmes protestants. Comme on le voit par cette énumération, encore très imparfaite, toutes les questions que la critique soulève en cette matière y sont examinées. Ajoutons que le R. P. n'a visé qu'à nous donner un exposé objectif, qui est basé avant tout et uniquement sur un examen loyal des sources, et c'est ce qui donne à son étude une valeur hautement scientifique. — L'article suivant est intitulé : *Évêques : questions théologiques et canoniques* (col. 1701-1725). M. Valton y examine différentes questions théologico-canoniques : les évêques sont-ils institués de droit divin ? Quels sont leurs pouvoirs, leurs obligations ? Notons que l'auteur ne se prononce pas clairement dans la question, d'ailleurs fort difficile, de savoir de qui les évêques tiennent immédiatement leur pouvoir. — M. Forget traite, dans un article très intéressant, de *l'Exorcisme* (col 1762-1780). On y trouve d'abord le sens du mot et la notion exacte qu'il renferme, puis une description des principales pratiques exorcistes existant tant chez les peuples païens de l'antiquité et chez les peuplades sauvages contempo-

Digitized by Google

raines que chez les juifs et, à la suite du pouvoir donné par Jésus-Christ à ses apôtres, dans l'Église. — Au mot *Exorciste* (col. 1780-1786) le même auteur nous fait connaître par qui, aux différentes époques de l'histoire, cette fonction était exercée dans l'Église. — La question vivement débattue aujourd'hui de *l'Expérience religieuse* (col. 1786-1868) a été traitée par le R. P. Pinard d'une manière très approfondie. Dans un aperçu historique sur la question, l'auteur montre avec beaucoup de justesse que toutes les théories modernes, qui ont majoré l'importance de l'expérience religieuse, l'ont fait en dépendance plus ou moins directe de Luther. Ainsi l'on peut facilement suivre la marche de ces idées, de Luther par les jansénistes et autres jusqu'à Kant, Schleiermacher et les modernistes. — Quelques autres études encore sont contenues dans ce fascicule, mais, elles ne se rapportent pas directement à l'histoire et nous nous contentons de les indiquer : *Évidence* (col. 1725-1731) par M. Bouché ; *Ex cathedra* (col. 1731-1734) par M. Godefroy ; *Excommunication* (col. 1734-1744) par M. Valton ; *Extase* (col. 1871-1896) par H. Hamon.

Le fascicule XL (col. 1921-2272) contient d'abord la suite de l'article de M. Ruch sur *l'Extrême Onction dans l'Écriture Sainte* (fasc. XXXIX, col. 1897-1920, fasc. XL, col 1921-1927). L'auteur y fait l'exégèse du fameux passage de l'épître de saint Jacques V, 14-18. Voici ses conclusions : les malades appelaient les presbytres de l'Église (qui cependant ne devaient pas être plusieurs), confessaient leurs péchés, recevaient l'onction. Quels étaient les effets produits ? Salut et relèvement du malade, rémission des péchés. On ne peut cependant savoir si cette confession fut un sacrement distinct de l'onction ou si elle en faisait partie. Quant au v. 16, l'auteur y voit une confession à faire aux prêtres et la prière que ceux-ci récitaient sur les malades ; mais cette interprétation semble contraire au texte et au contexte. Sous forme de conclusion l'auteur expose les interprétations non catholiques de ce passage et en montre très bien le côté faible. — L'histoire de ce sacrement fait l objet de trois articles. D'abord c'est encore M. Ruch qui traite de l'*Extrême Onction du Ier au XIIe siècle* (col. 1927-1985). Chose curieuse, sur ce sacrement l'antiquité chrétienne est presque muette. Mais ce silence ne pourrait constituer un argument décisif contre l'institution divine de ce sacrement. Car si, d'une part, les raisons pour ne pas en parler pouvaient être multiples, d'autre part, l'existence en étant supposée, les allusions ne font pas défaut. Du ve au viie siècle les allusions deviennent plus claires et plus explicites. On les rencontre, en dehors des écrivains ecclésiastiques, dans les prières et les livres liturgiques. Il faut cependant aller jusqu'au viiie siècle pour rencontrer des témoignages explicites sur l'existence du rite sacramentel de l'Extrême Onction. — Les données de la tradition postérieure sur l'Extrême Onction furent développées et systématisées par les théologiens scolastiques comme le montre M. Godefroy dans son article : *Extrême Onction chez les scolastiques* (col. 1985 1997). — Enfin pour ce qui concerne l'*Extrême Onction d'après le concile de Trente et les théologiens postérieurs* (col. 1997-2014), le même auteur expose la doctrine catholique, en insistant sur les preuves alléguées en faveur de l'institution

Digitized by Google

divine de ce sacrement. — Suit encore de M. Godefroy un exposé clair et méthodique sur l'*Extrême Onction : questions morales et pratiques* (col. 2014-2022). – A la lettre F, la première étude importante que nous rencontrons est celle de M. Largent sur *Fénélon* (col. 2137-2169). L'auteur y donne des détails très intéressants sur la jeunesse de Fénélon, sur ses différentes fonctions, sur son attitude relative au jansénisme et à la doctrine gallicane, sur ses attaches à Madame Guyon qui devait l'amener aux erreurs de Molinos. Quant au résultat de sa dispute avec Bossuet et de sa condamnation à Rome, l'auteur pense que Fénélon s'est soumis même intérieurement. Il adopte ainsi sagement, contre quelques auteurs modernes, une position prudente et non moins critique pour cela, car le contraire est loin d'être prouvé. — Au sujet de la notice sur le jésuite *Ferrier Jean* (col. 2181-2182) nous voudrions faire remarquer à l'auteur, M. Bernard, que les négociations pour un accommodement, lors de la question du formulaire en France, commencèrent, non en 1663, mais en 1662. Ensuite pourquoi insister tant sur « la violence, les attaques et les intrigues » d'Arnauld et sur « la modération » du P. Ferrier ? Car s'il y avait une différence dans le ton, elle ne fut certes pas très grande. Puis, il est inexact que le P. Ferrier n'ait put obtenir de ses adversaires la moindre concession, car, à la suite des entretiens, de Lalane et Girard ont écrit une lettre commune au pape dans laquelle, à leur point de vue, ils firent une certaine concession. — Trois articles de M. Michel méritent encore l'attention. C'est d'abord l'étude sur le *Feu de l'enfer* (col. 2196-2239) où l'auteur accumule tous les arguments patristiques et scripturistiques en faveur de la réalité de ce feu, pour exposer ensuite la doctrine scolastique qui ne fait, en cette matière, que continuer la tradition. — Quant à l article sur le *Feu du jugement* (col. 2239-2246) on regrettera que l'auteur ait complètement négligé les écrits du judaïsme postérieur, comme aussi qu'il ait fait presque totalement abstraction des idées eschatologiques régnantes à l'époque néotestamentaire — Enfin sur le *Feu du purgatoire* (col. 2246-2261) l'auteur examine les opinions divergentes de l'Église latine et de l'Église grecque et conclut que l'opinion de la réalité est la plus probable sans être toutefois théologiquement certaine — En dehors des articles précités, le présent fascicule contient encore de très bonnes études, dont les principales sont : *Exupère* (col. 2022-2027) par M. Bareille ; *Fareinistes* (col. 2076-2081) par M. Mangenot ; *Febronius* (col. 2115-2124) par le R. P. Ortolan ; *Fêtes* (col. 2183-2184) par M. Villien ; *Feuillants* (col. 2265-2268) par le P. dom Besse. Alb. De Meyer.

— M. Em. Sévestre vient de rendre un service signalé aux érudits normands qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution dans leur province. Son *Essai sur les Archives municipales et les Archives judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie pendant l'époque révolutionnaire (1787-1801)*, (Paris, Aug. Picard, 1912. In-8 jésus, 201 p. Prix : Fr. 10) est un répertoire qu'il a réussi, selon son désir, « à rendre aussi détaillé, aussi complet que possible, tout en le voulant très succinct ». Le classement fort impartait des archives municipales ou judiciaires de plusieurs villes ne permet pas, malheureusement, de con-

Digitized by Google

sidérer ce travail comme définitif, du moins en plusieurs de ses parties, mais ce n'est pas la faute de M. Sévestre. Sachons lui plutôt gré d'avoir placé en tête de son ouvrage une introduction intéressante où, après avoir donné un aperçu général sur les répertoires et inventaires des sources de l'histoire de la Révolution, — instruments de travail dont la pénurie est, dirait-on, en raison directe de l'abondance des sources, — il expose l'état matériel des archives en question, leur nature, leur importance, leur grand intérêt au point de vue politique, économique et religieux. Quant à l'inventaire lui même, besogne ardue, il est rédigé suivant les plans des circulaires ministérielles, avec autant de clarté qu'il est possible d'en apporter dans des énumérations de ce genre, et accompagné de notes qui en doublent la valeur. DOM F. LOHIER.

— DOM L. GOUGAUD s'est donné, au cours de ses études celtiques, la peine de dresser un *Répertoire des fac-similés des manuscrits irlandais* (extrait de la *Revue celtique* 1913, t. XXXIV, p. 14-37) et d'«examiner, un à un, les manuscrits eux-mêmes, afin de pouvoir, à propos de chaque fac-similé, indiquer le numéro du feuillet ainsi que la nature du texte ou le caractère de l'ornementation qu'il présente. » Cette première livraison passe en revue les fac-similés des manuscrits conservés en Irlande, pour la plupart des mss bibliques ou liturgiques. Deux autres séries suivront, l'une indiquant les fac-similés des mss irlandais conservés dans les bibliothèques d'Angleterre et d'Écosse, l'autre les fac-similés des mss irlandais conservés dans les bibliothèques du continent. C'est un travail très pénible et très ingrat, mais que l'auteur seul, au courant de toute la bibliographie, pouvait entreprendre. Dom Gougaud a rendu par ce travail un très grand service aux paléographes et aux historiens en général. E. VYKOUKAL.

— M. l'abbé AIGRAIN vient de publier un *Manuel d'épigraphie chrétienne* dans la collection : Choix de textes pour servir à l'étude des sciences ecclésiastiques. Fasc. 653-4 et 663-4. (Paris, Bloud, 1912-1913. In 8, 126 et 126 p Le vol. F. 1,20). (cfr. RHE, t. XIII, p. 30). Dans la pensée de l'auteur ce manuel est destiné « aux prêtres ou étudiants, qui désireux de prendre contact avec l'antiquité chrétienne, ne peuvent pas aborder les grands ouvrages des Rossi et des Le Blant. » Il se compose de deux parties, conçues sur un plan analogue : la première est consacrée aux inscriptions latines, la seconde aux inscriptions grecques. Dans une introduction assez brève, M. Aigrain donne quelques notions sur l'objet de l'épigraphie chrétienne, son importance au point de vue de l'histoire du dogme, ainsi que sur les particularités de la langue des inscriptions. Mais la majeure partie de l'ouvrage est consacrée à la publication des textes. Après quelques exemples des plus anciennes inscriptions qui ne donnent que le nom du défunt, M. Aigrain explique plus longuement les différentes acclamations, dans lesquelles les chrétiens exprimaient sur les tombes leurs souhaits et leurs prières ; puis il met en relief l'importance des inscriptions au point de vue théologique, en faisant ressortir les renseignements importants qu'elles donnent sur les croyances des premiers siècles, le culte, la hiérarchie, les sacrements. Dans ce but, M. Aigrain, groupe les inscriptions dans lesquelles

Digitized by Google

se retrouve la même idée et fait suivre chaque groupe d'un court commentaire. Notons en terminant que de nombreuses explications et renseignements et d'abondants renvois aux principaux ouvrages sont donnés en notes et qu'une bonne table alphabétique est placée à la fin de chaque partie.

R. KOERPERICH.

— La *Série liturgique* de la collection *Science et Religion* s'est augmentée de trois volumes. Dom F. CABROL *(La réforme du bréviaire et du calendrier*. Paris, Bloud et Cie, 1912, S. et R. Nos 646-647, 110 p. F. 1,20) rend, avec sa compétence habituelle, accessible à tous la portée des changements opérés dans le bréviaire par la constitution *Divino afflatu* du 1er novembre 1911. Il démontre successivement les défauts et les qualités de l'ancien psautier romain, les principes qui ont inspiré la réforme et enfin le résultat de cette réforme : le nouveau psautier. Il termine son ouvrage en montrant la haute valeur et le succès de la réforme et en faisant entrevoir les changements que nous réserve l'avenir. Plusieurs tableaux comparatifs ainsi que la traduction française de la constitution et des autres décrets permettent de suivre facilement l'exposé du savant auteur.

Pour compléter ses travaux sur le missel et sur les lectionnaires, Dom JULES BAUDOT, disposant de riches matériaux, consacre un volume spécial au recueil des parties variables de la messe exécutées par le chœur et telles qu'on les trouve dans *L'antiphonaire* (Paris, Bloud et Cie, 1913. S. et R. N° 657, 65 p. F. 0,60). Après l'explication des noms multiples donnés jadis au recueil et aux éléments qui le composent, nous entendons les témoignages des quatre premiers siècles et nous voyons comment les éléments de l'antiphonaire de la messe se groupent pour aboutir avant le VIe siècle au système des textes et des mélodies communs aux antiphonaires de Rome et de Milan. Vient ensuite le travail réformateur de saint Grégoire le Grand qu'aujourd'hui personne ne conteste plus. Dom Baudot en établit soigneusement l'objet et les accroissements au cours des VIIe et VIIIe siècles. Au IXe siècle l'antiphonaire est formé. Charlemagne en inaugure la grande diffusion qui, croissant jusqu'au XIIe siècle, élimine peu à peu presque tous les livres analogues en Gaule, en Angleterre et en Espagne. En même temps l'antiphonaire entre progressivement dans le corps du missel plénier. A l'aide des principaux manuscrits l'auteur montre dans une suite de tableaux quelles sont les pièces grégoriennes et il accompagne chaque tableau de précieuses remarques sur les particularités ou additions postérieures

Le livre qui contient non pas les textes liturgiques mais les règles à suivre dans l'accomplissement des fonctions sacrées, surtout dans la messe et à l'office, c'est le cérémonial. Pour en faire l'histoire, Dom BAUDOT *(Le cérémonial*. Paris, Bloud et Cie, 1913. S. et R. N° 660, 64 p. F. 0,60) a recueilli les renseignements sur les cérémonies de l'Église primitive qui, on le conçoit, sont assez réduits pour les cinq premiers siècles. Les sources sont beaucoup plus abondantes à partir de saint Grégoire le Grand. *L'ordo romanus*, l'archétype et le noyau du futur cérémonial, nous fait déjà voir, dans ses principales lignes, la messe pontificale grégorienne. Les *ordines* ou petits cérémoniaux se développent et se multiplient. Mabillon en publia

Digitized by Google

quinze sous le titre d'*Ordines romani*. Ils le sont pour le fond. D'autres Églises occidentales en possèdent aussi. Dom Baudot nous dit sur chacun des *ordines* publiés ce que l'on en peut dire dans l'état actuel de la science. Au moyen de ces différents *ordines*, complétés et transformés avec le temps, Augustin Patrizi, évêque de Pienza, composa, en 1488, un règlement ayant pour titre : *Livre des cérémonies pontificales*. L'ouvrage n'a été publié qu'en 1516 par Christophe Marcel ; malgré les protestations du maître des cérémonies Paris de Grassis, il fut souvent réédité. Le *Ceremoniale romanum* est calqué sur les fonctions de la cour papale ; on en a fait un extrait, le *Ceremoniale episcoporum*, qui fut déclaré obligatoire par le pape Clément VIII, le 14 juillet 1600. Dom Baudot en analyse le contenu. Un appendice sur le symbolisme des cérémonies termine l'ouvrage. Les deux volumes que nous venons de résumer se recommandent beaucoup par la solidité du fond.

E. Vykoukal.

— Dans ces derniers temps on a beaucoup épilogué au sujet des aveux du grand-maître de l'ordre du Temple et de ses rétractations. En 1909, M. Paul Viollet (*Les interrogatoires de Jacques de Molai*. Paris, 1909), émit l'hypothèse que les dépositions recueillies du 17 au 20 août 1308, à Chinon, avaient été favorables à l'innocence des Templiers, mais que le cardinal Bérenger Frédol les falsifia pour sauver la vie de Molai. M. G. Lizerand, qui avait déjà combattu cette hypothèse (*Clément V et Philippe le Bel*, Paris, 1910, p. 141-143), en a démontré, semble-t-il, péremptoirement le mal fondé dans un article du *Moyen âge*, t. XXVI, p. 81-106 : *Les dépositions du grand maître Jacques de Molay au procès des Templiers (1307-1311)*. D'après lui, Molai renouvela à Chinon les aveux de culpabilité d'octobre 1307 devant les cardinaux Étienne de Suisy et Bérenger Frédol, sous la pression de Guillaume de Plaisians présent à l'interrogatoire. « Il avoua, dit il, parce qu'il avait peur ; dès qu'il fut libre, il se rétracta. Lorsqu'il se sentit surveillé, il revint à ses déclarations premières. Quand il comparut devant la commission d'enquête de Paris, il tenta de se ressaisir ; mais il eut peur de Plaisians et renonça à parler. Il avait le désir de voir le pape ; il ne put le voir. Quand son espoir s'évanouit et qu'il vit sa soumission payée d'une réclusion perpétuelle, le souvenir de ses mensonges lui remonta au cœur et il libéra sa conscience. Mais alors le Temple était perdu. » Telle est la meilleure explication qui ait été proposée et à laquelle il convient de s'arrêter.

G Mollat.

— Pour se délasser sans doute de ses travaux d'érudition pure, M. Em. Sévestre a rédigé, pour le congrès du millénaire de la Normandie à Rouen (1911) — dont les souscripteurs attendent toujours le compte rendu — un mémoire sur *Les Sources du Chevalier des Touches, de Jules Barbey d'Aurevilly* (Paris, Lemerre, 1912. In-8 jésus, 27 p. Prix : Fr. 2). La façon dont le célèbre romancier comprit l'histoire y est finement étudiée, et la méthode qu'il suivit dans le choix de ses sources s'y trouve appréciée de son véritable point de vue. Barbey veut être et est le trouvère de la chouannerie normande, ne lui demandons pas autre chose.

Dom F. Lohier.

Digitized by Google

— Le garde des sceaux a autorisé les archivistes départementaux à faire les recherches historiques dans les archives du greffe, soit de la cour d'appel, soit des tribunaux de leur ressort, concernant les cahiers de doléances de 1789. Toutefois les présidents de chambre restent libres d'accorder ou de refuser les permissions.

La bibliothèque de l'ordre des avocats, fondée au début du XVIIIe siècle, avait été saisie par l'État, à l'époque du Directoire, et placée dans les locaux de la cour de cassation. En vertu d'un décret du garde des sceaux, le barreau rentre en possession de manuscrits précieux, d'une foule de documents inédits, d'ouvrages rarissimes, et en particulier du catalogue, dressé par Blanchard, des avocats du parlement, depuis Gui Faucoi, connu sous le nom du pape Clément IV

Une *Société des amis de la bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France* s'est fondée dans le but d'enrichir, par des acquisitions et des dons, les collections de la bibliothèque nationale et celles des grands dépôts de province. Elle publiera un bulletin, favorisera des expositions, organisera des tournées de conférences. Son président est M. Francis Charmes, de l'Académie française.

Une *Société de l'histoire des colonies françaises* s'est fondée, à Paris, dans le but de publier des articles et des pièces inédites ou de réimprimer des ouvrages devenus rares, concernant l'histoire des colonies françaises. Elle édite un périodique, les *Archives de la Société de l'histoire des colonies françaises*, chez l'éditeur H. Champion. (Un an : 25 fr.).

Une *Société des arts musulmans* s'est fondée dans le but de favoriser l'étude des arts musulmans par la publication d'un bulletin périodique, par des conférences, des missions scientifiques, des expositions, etc. La cotisation est fixée à cent francs.

La 51e session du congrès des sociétés savantes s'est tenue à Grenoble, du 13 au 16 mai. A la section d'histoire M. Ulysse Rouchon parle des relations qui existèrent entre l'abbaye de la Chaise-Dieu et divers monastères du diocèse de Grenoble, comme la Chartreuse, Varacieux, Saint-Robert de Cornillon. Il lit ensuite un travail de M. Jouanne sur les rapports des hôpitaux de Tullins, de Charpenay et de Saint-Étienne de Saint-Geoirs avec l'Hôtel-Dieu du Puy. Les dauphins du Viennois possédaient un hôtel au Puy. Ils étaient chanoines-nés de l'église cathédrale, et à ce titre étaient reçus solennellement par le chapitre, lorsqu'ils visitaient, au début du XIVe siècle surtout, la capitale du Velay.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 28 mars, M. l'abbé de Launay démontre péremptoirement que l'architecte de Notre-Dame de Paris ne s'appelait pas Pierre de Montereau, mais Pierre de Montreuil. Son inscription funéraire le dit né à *Musterolo*, qu'il faut identifier avec Montreuil-sous-Bois, en Parisis, ou mieux avec un village de même nom, de date plus ancienne, incorporé actuellement à Versailles. De plus, des docu-

Digitized by Google

ments attribuent à Pierre de Montreuil la qualité de maître-maçon de Notre-Dame de Paris, de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de la Sainte-Chapelle. Le nom de Montreuil, qu'il porte dans toutes les chartes, ainsi que les autres membres de sa famille, a été transformé en celui de Montereau, par Félibien. — Le comte ALEXANDRE DE LABORDE indique la bible moralisée de saint Louis du chapitre métropolitain de Tolède comme étant une copie fidèle d'un manuscrit tronqué dont les feuillets existent à Paris, à Londres et à Oxford. Il ajoute que les feuillets, récemment acquis par M. Pierpont Morgan, ont été distraits, au xve siècle, du manuscrit de Tolède. Celui-ci aurait donc été exécuté soit pour le saint roi, soit pour quelqu'un de son entourage.

Le 4 avril, M. GEORGES PERROT lit un décret permettant à l'Académie de porter le nombre de ses associés étrangers de huit à dix.

Le 11 avril, M. DE MÉLY parle des *Heures de Louis de Laval*, léguées en 1489 à Anne de France, fille de Louis XI, actuellement à la Bibliothèque nationale de Paris. Ces magnifiques *Heures* sont l'œuvre de divers artistes qui pourraient être Wielan de Bruges, Nicole, Varin, Mathieu, Fortin, Ivone, Coulart. A l'exception de Wielan, tous ces artistes n'ont pas été identifiés. Dans la première partie du manuscrit M. de Mély lit le nom de *Bourgeo*, peintre du roi Jean et sous l'écusson de Laval, dans un semis, les sept lettres F. O. U. Q. U. E. T. C'est la signature même du grand peintre.

Le 26 avril, M. le marquis DE VOGÜÉ exhibe les plans de la basilique constantinienne de Bethléem, relevés par les pères dominicains Vincent et Abel. Cette basilique fut construite sous Constantin, sur le plan des basiliques latines. L'abside primitive fut comme emboîtée dans un triple lobe en forme de trèfle, sous le règne de Justinien.

Le 2 mai, connaissance est donnée du résultat des fouilles entreprises au pied de Saint-Bertrand de Comminges. On a découvert un cimetière chrétien du ve et du vi^e siècle, des restes d'une mosaïque et des fragments de statues antiques. — M. PAUL FOURNIER croit qu'une collection canonique de neuf livres, insérée dans le *Vaticanus* 1349, et une autre de cinq livres, contenus dans trois manuscrits du Vatican, du Mont-Cassin et de la Valicellane, doivent être placées entre 1014 et 1023. La dernière collection a eu pour dérivés une douzaine de collections italiennes du xie siècle, presque toutes inédites. M. Fournier pense que l'essai de codification du xie siècle doit être lié à une tentative de réforme ecclésiastique, assez timide à vrai dire. Ce ne fut que plus tard que la réforme eut plein succès, par suite de l'intervention énergique du pape Grégoire VII. Sous ce pontife de nouvelles collections canoniques furent ébauchées; elles firent vite tomber dans l'oubli l'essai signalé par M. Fournier.

Le 9 mai, M. LÉON DOREZ annonce la découverte du portrait célèbre de Julie Gonzague par Sebastiano del Piombo. Ce portrait, peint à Fondi en 1532 pour le cardinal Hippolyte de Médicis, fut saisi, en 1535, par le pape Paul III, et probablement donné, vers 1541, par celui-ci à Catherine de Médicis qui l'avait demandé avec instance.

Le 30 mai, M. J. MAURICE fait remonter l'*Historia Augusta* au règne de

Digitized by Google

Valentinien Ier. Elle aurait été rédigée par des paysans hostiles au christianisme et sympathiques à la dynastie éteinte des seconds Flaviens. Il montre que les rédacteurs confondent, comme au IVe siècle, les religions chrétienne et égyptienne, parce que, à cette époque, on offrait aux divinités d'Isis et de Sérapis des médailles votives qui étaient frappées avec le nom des empereurs chrétiens.

Le 5 juin, M. Paul Monceaux a parlé des inscriptions chrétiennes gravées sur chapiteaux, récemment découvertes à Djemila, au nord-est de Sétif. Ces inscriptions rappelaient aux fidèles les anniversaires de deux martyrs. L'une d'elles surtout est identique à une inscription déjà connue, mais mal lue et mal commentée par J. B. de Rossi.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 9 avril, M. de Mély exhibe un portrait de saint François de Paule, gravé par Masne aux XVIIe siècle. L'original, d'après lequel il a été fait, fut peint pour Louis XII par Bourdichon en 1507 et envoyé à Léon X. Il y a tout lieu de croire qu'il existe encore au Vatican.

Le 23 avril, M. F. Martroye traite de la politique de Constantin à l'égard des donatistes africains. L'empereur emprunta des mesures coercitives au droit commun et aux lois générales de l'empire romain. Le premier, Honorius édicta des lois d'exception contre les donatistes et leur appliqua la procédure réservée aux hérétiques.

Le 30 avril, Mgr Batiffol cite un texte du *De mortibus persecutorum* de Lactance d'après lequel Constantin fit graver le chrisme sur le bouclier de ses soldats, le matin même de la bataille du Pont Milvius. Le chrisme se serait composé d'un X, barré de haut en bas par une croix. — M. R. Michel pense que Matteo Giovanetti, de Viterbe, est l'auteur des fresques du palais des papes, à Avignon, représentant des prophètes. — M. Mirot propose de dater de 1362, et non de 1342, un tableau de la Sainte-Chapelle, décrit par Gaignières et représentant l'entrevue de Jean II le Bon et du pape Urbain V. — M. F. Martroye est d'avis que le procès de l'évêque donatiste Optat de Timgat remonte à la fin de 395 et à 396.

Le 21 mai, M. Ch. H. Besnard parle des procédés de construction des coupoles au moyen âge. Il étudie les divers procédés employés par les architectes et montre que ceux-ci employèrent d'abord la coupole sphérique d'origine orientale avant d'adopter la coupole ogivale.

Le 28 mai, M. Lauer signale les ressemblances qui existent entre plusieurs miniatures du manuscrit du *Commentaire sur l'Apocalypse* de Beatus et diverses illustrations du livre de l'Ascension de Mahomet. — M. Toutain annonce qu'au cours des fouilles faites sur l'emplacement d'Alésia on a découvert un édifice chrétien entouré de sarcophages et de sépultures d'époque mérovingienne. Un sarcophage en pierre de grandes dimensions est situé au centre.

A Londres, on vient de fonder un institut français, sur le modèle des autres instituts établis à l'étranger. C'est l'université de Lille qui prend l'initiative de la fondation.

Digitized by Google

Un accord est intervenu entre l'université de Londres et celle de Paris. Les étudiants de l'université de Paris pourront effectuer à Londres deux semestres d'études, valables pour leurs examens en France. Le même avantage sera offert aux étudiants de Londres, déjà munis de l'examen intermédiaire, qui feront deux semestres d'études à Paris. G. MOLLAT.

— On annonce la fondation d'une association des étudiants catholiques de Bordeaux. Elle a notamment pour but de leur procurer une connaissance étendue de la doctrine. Elle est essentiellement constituée par des conférences et un cours de science religieuse. Celui-ci est confié à M. l'abbé Bergereau, professeur au Séminaire diocésain de Bordeaux.

— La maison A. Colin prépare une seconde édition, revue et corrigée, de l'*Histoire générale du IVe siècle à nos jours* de E. LAVISSE et A. RAMBAUD. Les bibliographies seront, en particulier, mises au courant des travaux récents.

La librairie Plon-Nourrit a chargé M. STROWSKI de diriger une *Bibliothèque française*, qui comprendra la biographie, des extraits et des œuvres choisies des grands écrivains français des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Les frères-prêcheurs entreprennent, chez l'éditeur Lethielleux, la publication d'une revue trimestrielle ; la *Revue Lacordaire*. (Un an : 6 fr. France ; 7 fr. Étranger), dans le but de préparer une édition critique et définitive des œuvres de Lacordaire.

Avec les numéros 3 et 4 (septembre-décembre 1912) de la 2e année, la *Revue Charlemagne* consacrée à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen âge, cesse de paraître.

A l'Académie française les prix suivants ont été décernés :

Prix Bordin : L. Fr. CHOISY, *Alfred Tennyson ; son spiritualisme ; sa personnalité morale* (1.000) ; J. LUCAS-DUBRETON, *La disgrâce de Nicolas Machiavel ; Florence* (1469-1527), (1000 fr.) ; J. DROUET, *L'abbé de Saint-Pierre ; L'homme et l'œuvre* (500 fr.).

Prix Gobert : M. l'abbé AUGUSTE SIGARD, *Le clergé de France pendant la Révolution ; L'effondrement ; Les évêques avant la Révolution ; De l'exil au concordat* (9,000 fr.).

Prix Thérouanne : M. L. PRUNEL, *Sébastien Zamet, sa vie et ses œuvres ; Lettres spirituelles de Sébastien Zamet* (500 fr.) ; dom PAUL DENIS, *Richelieu et la réforme des monastères bénédictins* (500 fr.).

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres les prix suivants ont été décernés :

Prix Berger : M. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris* (5000 fr.) ; M. H. STEIN, *Le palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris* (1000 fr.) ; M. G. DAUMET, *Les Établissements religieux anglais fondés à Paris avant la Révolution* (500 fr.) ; M. MARCEL FOSSOYEUX, *Hôtel-Dieu de Paris, Écoles de charité à Paris, Inventaire des objets d'art appartenant à l'administration de l'Assistance publique de Paris* (500 fr.).

Digitized by Google

Prix Bordin : M. PODECHARD, *L'Ecclésiaste* (500 fr.) ; M. VIGOUROUX, *Dictionnaire de la Bible* (500 fr.).

Prix Prost : M. ANDRÉ LESORT, *Chroniques et chartes de l'abbaye de Saint-Michel* et *Mettensia* (1000 fr.).

Prix Gobert : M. BRUTAILS, *Histoire des églises de la Gironde* (9000 fr.) ; M. FLICHE, *Règne de Philippe Ier, roi de France* (1000 fr.)

Antiquités nationales : M. BÉGULE, *Les vitraux du moyen-âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise* (1re médaille) ; le P. MESNAGE, *L'afrique chrétienne* (2e médaille) ; M. BOINET, *Les sculptures de la cathédrale de Bourges* (3e médaille) ; M. VIARD, *Histoire de la dîme ecclésiastique de 1150 à 1313* (2e mention) ; M. l'abbé SABARTHÈS, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* (3e mention) ; M. l'abbé CLERGEAC, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch* (5e mention).

A l'Académie des sciences morales et politiques les prix suivants ont été décernés :

Prix Paul-Michel Perret : M. l'abbé AMÉDÉE GOSSELIN, *L'instruction publique au Canada sous le régime français*, 1635-1760 (1000 fr.) ; M. l'abbé A. C. SABATIÉ, *La Révolution et l'Église en province ; De Bertier, évêque constitutionnel, et le clergé de Rodez* (500 fr.) ; M. RÉGNIER, *Etude sur la condition des juifs de Narbonne du Ve au XIVe siecle* (500 fr.)

Prix Drouyn de Lhuys : M. AUERBACH, *La France et le Saint-Empire germanique* (1500 fr.).

Nominations. — M. FOUGÈRES a été nommé directeur de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. TH. HOMOLLE, devenu administrateur de la bibliothèque nationale de Paris.

M. HENRY MARCEL, administrateur de la dite bibliothèque, passe à la direction des musées nationaux du Louvre.

M. H. HAUSER a été élu correspondant de la section d'histoire, à l'Académie des sciences morales et politiques, et M. STOYAN NOVAKOVITCH, correspondant étranger.

M. PIERRE JANET a été élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques, dans la section de philosophie.

M. E. JORDAN, professeur d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'université de Rennes, a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'université de Paris.

M. ALBERT BESNARD a été nommé directeur de la villa Médicis, à Rome.

M. PAUL BOYER a été nommé administrateur de l'école spéciale des langues orientales vivantes pour une nouvelle période de cinq ans à dater du 10 mai 1913.

M. STOURM a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

MM. FRANZ CUMONT, de Bruxelles, et EDMOND-MAXIMILIEN BERTHOUT VAN BERCHEM, de Crans (Suisse), ont été élus membres étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

Décès. — Le libraire parisien H. CHAMPION, qui fonda, en 1872, la *Société de l'histoire de Paris.*

M. le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, éditeur des *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

M. le comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT, qui publia de *Nouvelles études sur les catacombes romaines* (Paris, 1870).

M. GABRIEL COMPAYRÉ, membre de l'académie des sciences morales et politiques, connu pour son excellente *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France au XVIIe siècle* (Paris, 1877) et son *Manuel d'instruction civique* (1re éd. ; 1883).

M. l'abbé FRANÇOIS MARTIN, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Paris. G. MOLLAT.

Italie. — Signalons trois tirages à part, in-8°, de M. PIETRO FEDELE, extraits de l'*Archivio della R. Società Romana di storia patria*, t. XXXIII et XXIV, et se trouvant au siège de cette société, Rome. Dans le premier, *Sull' origine dei Frangipani*, 16 p., 1910, l'auteur, à propos de l'étude publiée par le R. P. EHRLE, dans les *Mélanges Chatelain*, sous le titre, *Die Frangipani und der Untergang des Archivs und der Bibliothek der Päpste...*, établit, en se fondant sur la description, faite par Liudprand, du concile réuni à Rome en 963 par l'empereur Otton, et sur un acte de donation d'un terrain faite, en 1039, à l'archiprêtre de Sainte-Marie-la-Neuve, par les trois fils de Petrus « de Imperatore », que cette fameuse famille était d'origine plébéienne et s'appelait, cependant, au début « de Imperatore ». Dans le second, *Briciole di romanesco antico*, 14 p., 1911, l'auteur publie quelques notes en dialecte romain trouvées par lui dans un psautier et hymnaire manuscrit des Archives du chapitre de St-Pierre, lequel semble être du XIe siècle, et au dos d'un document sur parchemin, du 24 mai 1274, conservé dans les *Instrumenta Miscellanea* des Archives du Vatican. Elles n'ont rien de remarquable en elles-mêmes, mais sont précieuses, on le comprend, pour leur antiquité. Dans le troisième, le plus important, *Per la storia del senato romano nel secolo XII*, 14 p., 1911, l'auteur complète, à l'aide de documents inédits tirés des archives de Sainte-Marie *in via lata*, la liste des sénateurs de Rome au XIIe siècle, donnée par M. LOUIS HALPHEN dans ses *Études sur l'administration de Rome au moyen âge* ; il ne donne pas moins de vingt-deux noms jusqu'ici inconnus. Notons, p. 4, ligne 5 et note 1, une faute d'impression, que l'auteur a eu, d'ailleurs, l'obligeance de corriger de sa main sur notre exemplaire : il y est dit que ce fut en 1145 que le sénat de Rome se constitua ; or, c'est 1144 qu'il faut lire. J. FRAIKIN.

— Le *Real Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento* de Florence, qui compte parmi ses professeurs des historiens de grand mérite, vient d'inaugurer une nouvelle série de publications, sous le titre : *Fonti di storia fiorentina*, d'accord en cela avec la *Deputazione toscana di storia patria*. Cette collection a pour but de publier d'une manière systématique les sources de l'histoire de Florence au moyen âge. La série s'ouvre par une

Digitized by Google

publication documentaire de première importance : *Le carte del monastero di S. Maria in Firenze (Badia)*. (Rome, E. Loescher et C°, 1913). C'est l'œuvre de l'école de paléographie de l'Institut, dirigée par M. L. Schiaparelli, le diplomatiste bien connu : il a été aidé par ses élèves F. Baldasseroni et R. Ciasca. L'on annonce comme devant paraître successivement les publications suivantes : *Le carte dell' archivio arcivescovile di Firenze* (1 vol.) ; *Le carte del monastero di S. Maria in Firenze* (2 vol.) ; *Le carte del monastero di S. Pier Maggiore in Firenze ; Le carte del monastero di S. Michele di Passignano* (1 vol.) ; *Le carte dell' archivio capitolare di Firenze* (1 vol.). L'importance de la nouvelle collection pour l'histoire ecclésiastique n'est donc pas à démontrer. Sous la direction de l'illustre historien P. Villari et avec l'aide de M. L. Schiaparelli, l'entreprise du *Real Istituto* de Florence est appelée au plus grand succès et le profit qu'en retireront les historiens de l'Église peut, dès à présent, être envisagé comme considérable.

— Le *Corpus statutorum italicorum* dont nous annonçions l'an passé le tome premier (RHE, t. XIII, p. 426), s'est enrichi récemment de trois nouveaux volumes de textes coutumiers et législatifs ; ce sont : 1° les *Statuti dell' Apennino Tosco-Modenese, sec. XIII-XIV* par G. Santoli, A. Sorbelli et F Jacobi ; 2° les *Statuti dei Laghi di Como e di Lugano del sec. XIV* par E. Auderlani et 3° les *Statuti di Perugia dell' anno MCCCXLII*, vol. I, par G degli Azzi (Rome, E. Loescher et Cie, 1913, 315, 385 et 402 pp ; L. 10 et 14). Nous ne pouvons que signaler une fois de plus l'intérêt exceptionnel que présentent ces documents administratifs non seulement pour la connaissance de la législation italienne au XIIIe et XIVe siècle, mais aussi pour comprendre l'état social profondément religieux auquel ils s'appliquent. En général, le texte des statuts est établi avec grand soin, mais il eût été utile de munir l'édition de notes explicatives et des variantes des manuscrits. L'absence de celles-ci est regrettable ; elles nous auraient renseignés, en quelque sorte, sur les modifications de la vie législative en Italie au cours des siècles. H. N.

— M. G. Battista Guarini résume, dans *Il Giornale d'Italia* de Rome, du 18 mai, en en donnant quelques extraits, un projet de partage de l'empire ottoman et de paix perpétuelle rédigé en italien par le cardinal Alberoni, en 1763, et découvert récemment, dans le musée civique Correr de Venise, par le diplomate serbe M. Vasnitch. Dans ce curieux document, le belliqueux homme d'État ou plutôt aventurier, devenu, à la fin de sa vie, l'un des membres de ce petit groupe de pacifistes qui reconnaissait pour chef l'abbé de Saint-Pierre, montre combien la conquête de cet empire serait facile aux nations chrétiennes et trace un plan détaillé de répartition de ses immenses territoires entre les conquérants. Il esquisse ensuite le projet d'une diète perpétuelle composée de représentants des différents États et chargée de résoudre tous les différends qui pourraient s'élever entre eux. Il ne se fait, du reste, qu'à moitié illusion sur la possibilité de la réalisation de ces deux beaux rêves, pour laquelle il ne faudrait, dit-il, qu' « une étroite et

Digitized by Google

sincère union entre les Puissances chrétiennes ». Plus clairvoyant était, observe avec raison l'auteur de l'article, Giuseppe Mazzini, qui prévoyait que la ruine de l'empire turc serait l'œuvre des Slaves des Balkans.

Le 22 mai a eu lieu solennellement l'ouverture au public des catacombes tusculanes, dont nous avons annoncé la découverte dans notre dernier numéro (p. 456). Les travaux ont été poussés, en effet, avec une telle activité qu'on a déjà dégagé huit galeries, qui semblent remonter au début du IVe siècle, comme le fait supposer — entre autres indices — le monogramme du Christ gravé sur plusieurs tombeaux. L'un de ceux-ci présente un frontispice en marbre formé de deux petites colonnes que surmonte une architrave de laquelle pendaient des lampes de bronze, et orné d'une fresque où est peinte la *traditio legis*, c'est-à-dire le Christ donnant le livre de sa loi à saint Pierre, qui est à sa droite, tandis qu'à sa gauche se tient saint Paul, au-dessus de la tête duquel plane le phénix, symbole de la résurrection. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette fresque pour la démonstration de la primauté de Pierre. On a trouvé, jusqu'à présent, dans ces catacombes, plus de vingt inscriptions, toutes très courtes et dont nous ne citerons que la suivante, rédigée en grec : « Moi, Aurelia Prima, je crois dans le nom du Christ Seigneur. » La cérémonie d'inauguration a consisté principalement en une conférence de M. le prof. Orazio Marucchi (voir aussi un article de lui, sur ce sujet, dans *L'Osservatore Romano* du 28 mai) et la pose de la première pierre d'une basilique, qui sera érigée, près de l'entrée, en mémoire de la conversion de Constantin et de la paix de l'Église.

Au cours des travaux de restauration de la basilique constantinienne d'Albano, aujourd'hui cathédrale, entrepris, l'année dernière, sur l'initiative de S. Ém. le cardinal Agliardi, évêque de ce diocèse suburbicaire, et sous la direction de M. l'architecte Giovenale, on a découvert, dans un souterrain situé sous le *presbyterium*, deux colonnes qui paraissent être du IXe siècle et doivent remonter, par conséquent, à la première restauration de la basilique accomplie, après un grand incendie, sous le pontificat de Léon III, mais dont les chapiteaux semblent dater du début du IVe siècle et, par conséquent, avoir appartenu à la basilique primitive, dont ce souterrain constituait évidemment la crypte (voir un article de M. G. Del Pinto, inspecteur des monuments d'Albano, sur ce sujet, dans le journal *La Tribuna*, de Rome, 10 février 1913).

L'association des Amis du château Saint-Ange a organisé, dans cet antique monument, sous la direction de son infatigable président, M. le colonnel Borgatti, durant les mois d'avril et de mai, une exposition d'objets en cuir, où l'on remarquait principalement une riche collection de vieilles reliures, des objets en cuir bouilli, des peintures sur cuir, des coffrets et écritoires du XVIe siècle, enfin les deux trains pontificaux dans lesquels Pie IX se rendait à Frascati et à Civitavecchia.

Nous n'avons donné dans le dernier numéro de la RHE (p. 457-458 qu'un compte rendu sommaire du dernier congrès international de géogra-

Digitized by Google

phie tenu à Rome, parce que bien peu de communications avaient trait à l'histoire ecclésiastique. Nous devons cependant en signaler une, du plus haut intérêt, faite par M. le Dr A. VERESS, professeur à Kolozsvàr (Hongrie), sur le *Commentario della Transilvania* du célèbre jésuite Antonio Possevino, rédigé en 1584, à la suite du voyage accompli par lui, l'année précédente, dans cette contrée alors presque inconnue, dont cet ouvrage est une description complète aux différents points de vue géographique, hydrographique, météorologique, ethnographique, politique et religieux. Ce saint prêtre, pacificateur de l'Orient européen, aussi exact observateur qu'habile diplomate, nous a conservé, entre autres trésors, de nombreuses inscriptions latines, aujourd'hui disparues. La publication de ce manuscrit, demeuré jusqu'à présent inédit, que va donner M. VERESS, et qui formera le t. III des *Fontes rerum Transylvanicarum*, promet donc d'être une véritable révélation.

Les conférences faites au congrès des inspecteurs honoraires des monuments et des fouilles d'Italie, dont nous avons donné la liste dans le dernier numéro de la RHE, ont été imprimées dans le fascicule I-II du *Bollettino d'arte del ministero della P istruzione* (1913).

Le *Jahresbericht des historischen Instituts 1912-13* (Rome, Loescher, 1913, in-8, IX p., extrait des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. XVI, fasc. 1) rend compte des publications et travaux de l'institut historique prussien de Rome durant l'année académique 1912-13. Outre les *Quellen und Forschungen*, qui sont la revue de l'institut et renferment des articles de ses membres, ainsi qu'une copieuse bibiographie italienne due au Dr SCHELHASS, deuxième secrétaire, trois ouvrages ont été publiés sous la direction de l'institut : 1° un premier volume de *Dokumente zur Geschichte der Kastellbaute Kaiser Friedrichs II. und Karls I.*, par le Dr ED. STHAMER, assistant; 2° le septième volume de la première série des nonciatures d'Allemagne, par le Dr L. CARDAUNS, privatdozent à l'université de Bonn, sous le titre de *Berichte vom Regensburger und Speierer Reichstag 1541, 1542. Nuntiaturen Verallos und Poggios. Sendungen Farneses und Sfondratos* (1541-44); 3° le premier volume de la quatrième série des mêmes nonciatures, par le Dr A. O. MEYER, ancien membre de l'institut, professeur à l'université de Rostock, sous le titre de *Die Prager Nuntiatur des Giovanni Stefano Ferreri und die Wiener Nuntiatur des Giacomo Serra* (1603-1606). La caractéristique de ce dernier ouvrage est que l'auteur y a inauguré une méthode qui sera suivie dans tout le cours de la publication de la quatrième série des *Nuntiaturberichte* et qui était rendue nécessaire par l'énorme quantité de documents sous lesquels est submergé tout historien qui aborde le XVIIe ou le XVIIIe siècle : tandis qu'en effet, dans les premières séries, ses prédécesseurs procédaient surtout par des publications de textes *in extenso*, M. Meyer se borne presque exclusivement à des analyses. Quant à l'œuvre du Dr Sthamer, elle n'est qu'un extrait anticipé du premier volume d'un grand ouvrage intitulé *Die Verwaltung der Kastelle unter Kaiser Friedrich II. und Karl I von Anjou*, qui est sous presse et

Digitized by Google

paraîtra au printemps de 1913. Il sera le résultat du dépouillement systématique des archives et bibliothèques de l'Italie méridionale auquel cet érudit se livre depuis plusieurs années.

Le Dr F. Schneider, assistant, qui poursuit l'examen des dépôts de l'Italie centrale, imprime en ce moment sa *Geschichte der Reichsverwaltung in Toscana seit der Gründung des langobardischen Königreiches*, et commencera incessamment l'impression du tome II de son *Regestum Senense*. Quant au dépouillement des dépôts du Piémont, le Dr Hermann Kalbfuss, de Darmstadt, ancien membre de l'Institut, aujourd'hui attaché à la société de l'histoire franque, en a exposé les résultats dans deux articles des *Quellen und Forschungen*, t. XVI.

Dans la section d'histoire de l'art, le Dr Haseloff, troisième secrétaire, chargé de l'histoire des monuments des Hohenstaufen dans l'Italie méridionale, commencera, l'an prochain, l'impression d'un premier volume consacré à la Capitanate, tandis que le Dr Rintelen, privatdozent à l'université de Berlin, bien connu pour son ouvrage sur Giotto, étudie la peinture des primitifs à Rome dans les manuscrits grecs enluminés de la Bibliothèque vaticane. Enfin le Dr Piur, de Charlottenburg, fait des recherches sur l'histoire de Cola di Rienzo et prépare, avec le prof. K. Burdach, une édition de lettres de Pétrarque; le Dr Hiltebrandt, assistant, prépare une étude sur Benoît XIV et ses rapports avec les puissances catholiques; le Dr Josef Schweizer poursuit, dans les archives de Simancas, ses recherches sur les nonciatures et sur la politique de Charles-Quint en Italie de 1522 à 1532, et le Dr Goeller, ancien membre de l'Institut et ancien assistant de la Görresgesellschaft, actuellement professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau, commencera, dans le courant de la présente année, l'impression d'un volume du *Repertorium germanicum* consacré au pontificat du pape Clément VII d'Avignon. Terminons en annonçant que M. le baron von Mühlberg, ministre de Prusse près le Saint-Siège, vient d'être nommé membre de la direction supérieure de l'institut, à titre de représentant du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le baron von Hertling, devenu président du conseil des ministres de Bavière.

L'Association archéologique romaine a fondé, au mois de janvier, une école préparatoire pour les *ciceroni*, auxquels on fera, entre autres, des cours d'histoire grecque, d'histoire de l'art grec et de topographie romaine. Nous ne saurions trop applaudir à une innovation qui mettra, espérons-le du moins, ces modestes auxiliaires des touristes en mesure de leur apprendre quelque chose, tout en les intéressant : *utile dulci*.

Mentionnons aussi deux conférences faites, le 15 et le 21 décembre, à l'Association archéologique romaine. Dans la première, sur Mentana, M. Romolo Ducci a retracé à grands traits l'histoire de cette petite ville de la Sabine depuis cette journée de novembre 800 où Charlemagne la traversa et qui fut la dernière étape de son voyage à la Ville Éternelle, où il allait à la fois restaurer l'empire d'Occident et consacrer définitivement l'établissement du pouvoir temporel de la papauté, jusqu'à cette autre journée du 3 novembre 1867 où la victoire éphémère des chassepots du général de

Digitized by Google

Failly sur les armes garibaldiennes fut comme la préface de la chute de ce même pouvoir. Dans la seconde, sur Olimpia Pamphili, la poétesse et professeur Mme Clelia Bertini Attili a tracé le portrait de la trop fameuse belle-sœur du vieil Innocent X, en laquelle elle ne voit qu'une soif vulgaire et insatiable d'argent et de domination.

Dans sa conférence sur *Reflets de vie dans l'art médiéval italien*, faite, au mois de mars, à l'Association artistique de Rome, M. Harminin a essayé de reconstituer, à l'aide des poésies, des nouvelles, des peintures et surtout des miniatures du moyen âge, quelques scènes de la vie de cette époque, par exemple, grâce à des manuscrits juridiques de XIVe siècle, conservés à la Bibliothèque vaticane, le curieux spectacle des cours de la fameuse université de Bologne.

Complétant la communication faite par lui, au dernier congrès international d'archéologie, sur les rites et cérémonies qui se pratiquaient dans ce curieux temple syriaque du Janicule, dont la découverte est due au regretté M. Gauckler, M. le comte D. Nunzio en a étudié, dans une conférence faite à l'Institut impérial archéologique, les statues et les inscriptions. Après avoir démontré que le culte de la *Grande Déesse* orientale existait à Rome avant l'époque même de Romulus, mais qu'il s'y développa surtout après la conquête de l'Orient et eut son principal centre dans le Transtévère, et, plus particulièrement, sur le Janicule, l'orateur a établi que la grande statue assise, en marbre, privée de la tête et des pieds, en laquelle on a voulu voir une représentation de Pluton ou de Jupiter, n'est autre chose que le grand dieu syro-phénicien Baal ou Moloch. La statue égyptienne de basalte, en laquelle on a vu un Pharaon, est en réalité un Osiris. Quant à une grande plaque de marbre, trouée au milieu, qui a été trouvée dans le temple, elle servait à supporter les victimes humaines qu'on immolait au dieu oriental; il en subsiste un reste dans un crâne d'homme, vide et scié en forme de coupe. Dans l'inscription grecque gravée sur cette plaque, il est question d'un certain Gaionas *cistiber* et *de ipnocritès*, c'est-à-dire d'un prêtre porteur des corbeilles renfermant les offrandes et présidant les banquets sacrés.

M. Stelluti-Scala a fait, en février, au cercle « Marchigiano » une brillante conférence sur *La parabole musulmane*, c'est-à-dire la grandeur et la décadence de l'empire ottoman, où, insistant surtout sur les journées de Poitiers, de Lépante, de Vienne et de Bude, et sur les grandes figures d'Innocent XI, de Jean Sobieski et de Léopold Ier, il a essayé, non sans succès, de présenter la psychologie d'une race qui ne veut pas mourir.

Le Collège héraldique de Rome célèbre, cette année, le soixantième anniversaire de sa fondation. Ce fut, en effet, en 1853 que, sur l'initiative du comte Capogrossi-Guarna, l'institut héraldique romain fut fondé pour faciliter les travaux de la commission héraldique capitoline, fondée, cette même année, par Pie IX. Le savant héraldiste en demeura président jusqu'en 1903. En 1907, l'institut prit le nom de Collegio araldico. Il prépare, en ce moment, pour célébrer cet anniversaire, un album qui contiendra les armoi-

Digitized by Google

ries en couleurs et la notice biographique de tous les membres qui en ont fait partie depuis 1903.

La *R. Deputazione toscana di storia patria* célèbre, cette année-ci, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Elle a inauguré, à cette occasion, le 29 mai, deux plaques de bronze commémoratives de Niccolò Tommaseo et de Jean-Pierre Vieusseux, et prépare un volume de mélanges consacré à l'histoire des premiers temps de l'*Archivio storico italiano*, fondé en 1842, par Vieusseux et Gino Capponi, et dont elle prit la direction en 1863, à la mort du premier de ces deux illustres lettrés et patriotes.

Le 4 mai, s'est tenue à Assise, sous la présidence de M. Paul Sabatier, président honoraire, une réunion générale de la Société internationale d'études franciscaines. On y a décidé la publication du dernier ouvrage de son regretté vice-président, M. Leto Alessandri, intitulé : *Gli antichi inventari della basilica di S. Francesco*. La société a ensuite renouvelé son bureau, se donnant pour président M. M. Falcinelli Antoniacci, en remplacement de feu M. Antonio Fiumi Roncalli, et terminé en envoyant un télégramme de félicitations aux bénédictins du Mont-Cassin, qui inauguraient, ce jour-là même, la nouvelle crypte monumentale de l'antique abbaye.

M. Pasquale Del Giudice a été élu président du *R. Istituto lombardo di scienze e lettere* de Milan pour l'année 1913-1914.

M. Benedetto Croce, professeur de philosophie à l'université de Naples et sénateur, a prononcé, le 29 mai, au sénat italien, un discours remarqué contre le projet de loi gouvernemental, voté par la Chambre des Députés (cf. RHE, 1912, t. XIII, p. 789), instituant une chaire de philosophie de l'histoire à l'université de Rome, mais le projet a été cependant adopté par la haute assemblée et est, par conséquent, devenu loi.

L'*Unione femminile nazionale* de Milan vient de fonder un cours d'histoire des religions, qui a été confié à M. Uberto Pestalozza.

Une université populaire italienne a été inaugurée à Fiume, le 10 décembre 1912, par un discours de M. le prof. Garofolo.

La Rivista d'Africa, dirigée par M. Girolamo Bonacci, dont le premier numéro avait paru en janvier 1912, a cessé de paraître en décembre de la même année. Le dernier numéro renfermait un article sur la mission archéologique italienne en Tripolitaine.

Le 11 mai a été inaugurée à Rome, sur la place d'Italie, dans le vieux Transtévère, une statue très réussie, due à M. Tripisciano, de Giuseppe Gioacchino Belli, l'auteur de sonnets en dialecte romain, trop peu connus en dehors de la péninsule, qui constituent un tableau aussi exact que vivant et pittoresque de la vie populaire sous le pontificat de Grégoire XVI et les premières années de celui de Pie IX. Deux discours ont été prononcés, en

Digitized by Google

cette circonstance, par M. le comte DOMENICO GNOLI et par le syndic de la capitale, M. ERNESTO NATHAN. On y a joint, très opportunément, sous le titre de « Rome à l'époque de Gioacchino Belli », une exposition de vieilles estampes de Piranesi, Pinelli, Del Rosso, etc., qui, organisée au palais Corsini, a fait revivre cette curieuse première moitié du siècle dernier; et, le 29 mai, M. PIO SPEZI, professeur au R. lycée-gymnase E. Q. Visconti, a fait, dans cet établissement, une conférence sur *L'histoire dans les sonnets de Belli.*

L'académie pontificale d'archéologie propose les deux sujets suivants de concours : 1° la civilisation étrusque et la civilisation latine à l'époque où commencèrent à se répandre les premiers vases antiques à figures noires; 2° l'iconographie de Constantin le Grand et de sa famille jusqu'à la fin du moyen âge. Un prix de mille francs sera accordé à l'auteur du meilleur travail sur l'un ou l'autre de ces deux sujets, et un second prix à l'auteur du travail qui sera classé immédiatement après celui qui aura obtenu le premier prix. Les dissertations pourront être rédigées en latin, en italien ou dans une des langues européennes les plus répandues, et devront être remises, sans nom d'auteur, avant le 31 décembre 1914, à M. Orazio Marucchi, secrétaire de l'académie (7 A. S. Maria in Via, Rome). L'attribution des prix sera prononcée, au mois d'avril 1915, par l'assemblée des membres effectifs

Un prix de 3500 francs sera attribué, par la Société royale de Naples, au meilleur ouvrage en italien, français ou latin, qui lui sera adressé, avant la fin du mois de février 1918, sur le sujet suivant : « La pensée politique napolitaine dans ses différentes phases et manifestations, du début du XVIIIe siècle à la chute de la monarchie (1860). »

S. M. La Reine-Mère a fait don d'une somme de deux mille francs à la Société italienne pour la recherche des papyrus grecs et latins en Égypte, dont les travaux sont dirigés, depuis trois ans, par M. ERMENEGILDO PISTELLI. J. FRAIKIN.

— *Nomination.* — Notre collaborateur, le R. P. FRÉDÉGAND CALLAEY, O. M. Cap., a été nommé à Rome, archiviste général de l'ordre des frères-mineurs capucins.

Pays-Bas. — M. le Dr A. HULSHOF vient de publier un rapport des recherches qu'il a instituées à Paris sur les manuscrits et documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas : *Verslag van een onderzoek te Parijs naar handschriften en bescheiden, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland* (Utrecht, Kemink et fils 1912, I-112 p. in-8). Il s'est occupé surtout des manuscrits et documents latins du moyen âge; mais il n'a point négligé les manuscrits néerlandais et français se rapportant au but de son voyage, pour lequel il a exploré la Bibliothèque nationale et cinq autres dépôts. Parmi les matériaux ici recueillis il y a des choses vraiment intéressantes et trois fac-similés très curieux (deux miniatures), qui ne manquent pas de valeur historique. L'usage de ce rapport soigneusement composé est facilité par la table alphabétique finale.

Digitized by Google

M. le professeur Dr J. Schrijnen, vient de publier, sous les auspices de la Société apologétique « Petrus Canisius », un essai magistral : *Konstantijn de Groote en het edikt van Milaan* (Utrecht, Ve I. R. van Rossum, et Bois-le-Duc, C. N. Teulings, 1913. In-8, 57 p.) C'est une publication de fête de l'actualité la plus opportune. D'abord le savant auteur nous esquisse en grandes lignes la physionomie de l'époque antérieure à Constantin le Grand ; il démontre comment celle-ci préparait lentement, mais logiquement la débâcle du paganisme et le triomphe final de la religion chrétienne, dont l'édit de Milan n'a été que la sanction officielle. Puis il cherche d'expliquer le processus de la conversion de Constantin ; il en revendique la sincérité, quoiqu'elle ne fut pas complète avant la dernière heure du grand empereur ni tout à fait intime. Mais au fond de son âme Constantin était convaincu de la vérité du christianisme, de sorte que loyalement il fit proclamer l'édit de Milan, pour la promulgation duquel ne manquaient d'ailleurs pas les motifs d'une sage et saine politique. Sur l'authenticité de cette fameuse loi fondamentale il n'y a pas de doute raisonnable. Elle a marqué un des tournants les plus décisifs dans l'histoire de l'Église. C'est l'œuvre de la Providence divine qui, ici comme partout, autant que possible s'est servie de moyens naturels et humains pour faire triompher la vérité surnaturelle du christianisme. M. Schrijnen a fait une œuvre éminemment utile en publiant cet essai, dans lequel une vaste et profonde science s'allie parfaitement une foi résolue et ardente. C'est ainsi qu'il faut mettre en lumière le grand événement dont le monde catholique célèbre aujourd'hui le centenaire.

Signalons la dissertation académique de M. le Dr E. J. Haslinghuis : *De duivel in het drama der middeleeuwen* (Leyde, 1912. In-8, xvi-205 p.) Se fondant sur les nombreuses données réelles qu'il a recueillies dans les drames médiévaux de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Pays-Bas, l'auteur esquisse systématiquement l'histoire du diable au théâtre du moyen âge et de sa position à l'égard de Dieu, du Rédempteur, de la Sainte Vierge, des anges et des hommes, comme aussi les rapports des diables entre eux. Dans les deux derniers chapitres il décrit le diable comme figure comique et son extérieur scénique, en y ajoutant des particularités curieuses sur les acteurs qui jouaient le rôle satanique. Il se montre très versé dans cette matière. Son étude a certainement une valeur durable pour l'histoire de la culture et du folklore au moyen âge.

C'est avec le même dévouement infatigable que le savant père rédemptoriste J. A. F. Kronenburg continue la publication de son œuvre monumentale sur la gloire de Marie dans les Pays-Bas : *Maria's heerlijkheid in Nederland* (voir RHE., t. XI, 1910, p. 669). Le sixième volume vient de paraître chez l'éditeur F. H. J. Bekker à Amsterdam (669 p. in-8) C'est l'histoire de la vénération de la Sainte Vierge aux Pays-Bas pendant le xvie et le xviie siècle, jusqu'à l'avènement du jansénisme en 1680, qui se lève alors comme un nouvel adversaire de cette dévotion vraiment catholique. Celle-ci a dû supporter des attaques violentes du protestantisme entêté dans ses

Digitized by Google

aveugles préjugés; mais après beaucoup d'humiliations, elle en est sortie glorieusement. « Ipsa conteret caput tuum ... » Voilà le beau thème du dernier volume richement illustré. Il va sans dire que le père Kronenburg l'a traité, en suivant l'ordre chronologique, d'une façon magistrale, soutenue par une connaissance minutieuse et inspirée par un pieux amour de son sujet.

M le Dr Hulskof, chargé de cours d'histoire du moyen âge et de paléographie à l'université d'Utrecht, vient de commencer son enseignement par un discours inaugural qu'il a prononcé le 30 mai et qu'il a publié sous le titre : *Historiographie der middeleeuwsche geschiedenis van Nederland* (Haarlem, H. D. Tjeenk Willink et fils, 34 p in-8) C'est un discours de programme sur l'historiographie médiévale, qui jusqu'ici en Hollande a été trop négligée, à cause de la préférence que presque tous les historiens hollandais depuis Adrien Kluit ont montrée pour l'histoire moderne et contemporaine.

La reproduction artistique des catacombes à Fauquemont (Limbourg) a donné lieu à une fondation légalement reconnue le 13 mai 1913, qui se propose comme but de pousser activement l'étude de l'archéologie chrétienne et d'en propager la connaissance par tous les moyens convenables. La direction est composée de trois membres représentants de la famille Diepen, à l'initiative généreuse de laquelle cette belle entreprise doit son origine et son heureux développement; en outre y sont représentés officiellement Mgr l'évêque de Ruremonde et Son Exc. le commissaire royal de la province de Limbourg.

Nous souhaitons de tout cœur que cette nouvelle organisation contribue beaucoup à rendre encore plus féconde l'œuvre des catacombes à Fauquemont, laquelle est déjà hautement appréciée et a eu l'honneur d'être louée par Sa Sainteté Pie X comme « une œuvre splendide ». G. Brom.

— *Nomination.* — M. A. Meerkamp van Embden, « commies » aux archives communales de Leyde, a été nommé, au mois de juin, « adjunct-commies » aux archives de l'État à Utrecht.

— *Décès* — A Amsterdam, le 1er mai 1913, Mgr Albert-Marie-Corneille van Cooth, publiciste et pendant 30 ans secrétaire du comité de rédaction de la revue générale catholique : *De Katholiek.* G. G.

— M. le Dr C. H. van Rhyn, professeur de théologie à l'université de Groningue, où il enseignait l'ancienne littérature chrétienne, l'exégèse du Nouveau Testament et l'histoire des dogmes chrétiens, est décédé le 16 février à l'âge de 63 ans. Un grand nombre de ses publications ont paru dans les *Études théologiques*, qu'il dirigeait depuis 1883. Séparément il a publié une biographie de saint Martin de Tours (1909).

M. le Dr S. Cramer est décédé le 30 janvier à Amsterdam. Depuis 1890, il était professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire des anabaptistes et à l'université de cette ville Son grand âge le força à prendre sa retraite en octobre 1912. Il a collaboré fréquemment à plusieurs périodiques de théologie, et avec M. le professeur F. Pijper il a édité plusieurs volumes de la *Bibliotheca reformatoria neerlandica.* G. Brom.

Digitized by Google

LE COMMENTAIRE SUR JÉRÉMIE
du Pseudo-Chrysostome
serait-il l'œuvre de Polychronius d'Apamée ?

H. Savile, un des premiers éditeurs de saint Jean Chrysostome (1612) connaissait l'existence de plusieurs manuscrits portant le nom du grand Docteur en tête d'un commentaire suivi sur Jérémie ; mais nonobstant le témoignage formel des manuscrits, il s'était refusé à reconnaître, pour une œuvre authentique, ce travail, qu'il jugeait peut-être trop sévèrement (1) ; Bandini (2) et Fabricius Harles (3) considèrent également cette pièce comme apocryphe. Dans l'entretemps, M. Ghisler (4) en avait publié le texte en appendice à son grand commentaire sur Jérémie. Il voulait, en effet, donner comme fondement à sa propre interprétation, celle des Pères et à cette fin, il eut recours aux chaînes ; les manuscrits qu'il avait à sa disposition appartenaient à deux types bien distincts, contenant l'un et l'autre des fragments de Chrysostome. Les manuscrits du type II contenaient des extraits de Chrysostome et autres auteurs sur tous les chapitres de Jérémie ; les manuscrits du type I n'avaient utilisé que Théodoret et Chrysostome, et encore, à partir du chapitre IV, Théodoret seul était cité ; les fragments de Chrysostome du type I étaient tous différents de ceux du type II, ceux de Théodoret au contraire se couvraient.

(1) « Extat passim in bibliothecis graece manuscripta ἑρμηνεία εἰς τὸν προφήτην Ἱερεμίαν Chrysostomo adscripta : cujus apographum ex Bibliotheca Bavarica descriptum in manibus habemus, ne luce quidem, nedum tanto auctore dignum opusculum, sed nugas meras et quisquilias. Ne quis tamen in eas incidens, aliquid se magnum, aut nobis non visum reperisse putet, ecce tibi hujus praeclarae expositionis initium : τὸν μὲν χρόνον καθ᾽ ὃν προεφήτευσεν ὁ μακάριος, etc. cité par Migne, PG, t. LVI, col. 153-154.

(2) A. Bandini, *Novelle letterarie di Firenze,* t. XXIII, p. 316. Florence, 1762.

(3) Fabricius Harles, *Bibliotheca graeca*, t. VIII, p. 551. Hambourg, 1802.

(4) Michaelis Ghislerii, *In Jeremiam prophetam commentarii*, cfr t. I, § 7 ; 3 vol. Lyon, 1623.

Digitized by Google

Pour être complet, Ghisler intercala dans la grande chaîne (type II) qu'il publiait, les scolies de Chrysostome qu'il lisait dans la petite chaîne (type I), en les marquant d'un astérisque.

Son travail était sous presse, lorsqu'il découvrit dans la bibliothèque du duc d'Altemps un manuscrit qui contenait tout un commentaire suivi de Chrysostome sur Jérémie et dont le texte correspondait à celui des fragments attribués à ce Père par la chaîne du type I. Les doutes qu'il avait eus d'abord sur l'authenticité des fragments des chapitres I-IV semblent s'être alors évanouis; il publia le texte des chapitres VIII-X et XX-LII du manuscrit d'Altemps à la fin des sections correspondantes des tomes I et II de son commentaire, et il intercala à la fin des tomes I (ch. I-VI) et II (ch. XI-XIX) les nouveaux fragments que lui fournissait le manuscrit d'Altemps pour les chapitres I-VI, XI-XIX; car même pour les chapitres I-IV dont le texte était déjà imprimé d'après la chaîne du type I il y avait quelques omissions.

Un siècle plus tard (1718-1738), Montfaucon réédita les œuvres de Chrysostome; il reproduisit le jugement de Savile sur le commentaire de Jérémie, et négligea complètement tous les fragments édités par Ghisler. Au XIXe siècle, Migne reprit l'édition de Montfaucon ; au lieu de classer le commentaire du manuscrit d'Altemps, sous la rubrique *Spuria*, il l'inséra dans un supplément aux œuvres authentiques (1), lequel, dans certaines parties au moins, était, sous l'inspiration de Pitra (2), ajouté à l'édition de Montfaucon. C'était, par le fait même, se défier du jugement de Savile, Bandini, Fabricius, passer outre des doutes que Ghisler lui-même avait conçus et donner en quelque sorte à ce commentaire sur Jérémie, ses lettres de petite naturalisation.

Enfin le Dr Faulhaber, dans ses *Propheten-Catenen* (3), passe rapidement sur la question de l'authenticité des fragments de Chrysostome sur Jérémie et se montre très réservé ; il admet comme certain que Chrysostome ait composé un commentaire sur Jérémie, sans oser décider quel en est le texte authentique.

Cette réserve est excessive; il y a, à notre avis, dans les chaînes du type II beaucoup de fragments authentiques, mais le commentaire suivi est certainement un pseudépigraphe et peut-être trouvera-t-on qu'il n'est pas trop téméraire d'y reconnaître une œuvre de Polychronius d'Apamée.

(1) Migne, PG, t. LXIV, col. 739-1038.

(2) Cfr Pitra, *Analecta sacra*, t. II, p. 360.

(3) M. Faulhaber, *Die Propheten-Catenen nach römischen Handschriften*, p. 110 111. (Biblische Studien, t. IV, fasc. 2 et 3.)

Digitized by Google

I. Voyons d'abord, quelle est la tradition manuscrite et imprimée de cette ἑρμηνεία et quels sont ses caractères.

1. *Tradition manuscrite.* Le commentaire sur Jérémie se rencontre dans deux catégories de manuscrits, a) les manuscrits contenant l'ouvrage en entier, b) les autres n'en comprenant que des extraits.

a) Le manuscrit d'Altemps utilisé par Ghisler est actuellement au Vatican, c'est le manuscrit Ottob. 7, s. XVI, fol. 1-49.

Celui dont Savile eut la copie est le cod. monac. 107, s. XVI, fol. 297-341 (1).

Nous en connaissons encore deux autres; un est à la Laurentienne à Florence : cod. 13, Plut. 9, s. XI, fol. 78-124 (2) ; l'autre est à la bibliothèque Saint-Marc à Venise, cod. 87, s. XIII, fol. 152-188 (3). Ces manuscrits comportent un texte d'une longueur sensiblement égale ; et les trois premiers, au moins, ont avec un incipit et un desinit identiques, le même intitulé : τοῦ ἐν ἁγίοις... Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου... τοῦ Χρυσοστόμου ἑρμηνεία...

b) Les manuscrits grecs du fonds Vatican 675 et 1204 — s. XV et XVI — qui dérivent d'après Faulhaber (4) d'un archétype commun, ont intercalé dans les chap. I-IV du commentaire de Théodoret sur Jérémie de nombreux extraits de l'ἑρμηνεία de Chrysostome ; de même, le cod. Vindobon. gr. 36 (5) ; enfin le cod. Monac. 117,

(1) J. HARDT, *Catalogus cod. mss. biblioth. regiae bavaricae,* t. II, p. 9-10. Munich, 1806.

(2) A. BANDINI, *Catalogus cod. mss. biblioth. laurent. medic.*, t. I, p. 408-409. Florence, 1764.

(3) A. ZANETTI, *Graeca D. Marci bibliotheca*, p. 60. Venise, 1740.

(4) FAULHABER, *op. c.*, p. 87.

(5) D. DE NESSEL, *Catalogus cod. mss. gr. biblioth. caesareae*, 1e partie, p. 105-106. Vienne, 1690. D'après le catalogue de de Nessel, ce ms grec contiendrait une chaîne sur Jérémie compilée d'Origène, saint Jean Chrysostome et Théodoret; elle serait donc d'un autre type que les mss. du Vatican qui ne contiennent rien d'Origène ; grâce aux bons offices de M. le Prof. L. von Pastor, nous avons pu faire venir à Rome et examiner ce ms. Il renferme, du fol. 1 au fol. 116, le commentaire de Théodoret sur Jérémie, dans lequel sont insérées, pour les quatre premiers chapitres, les scolies attribuées à Chrysostome par les mss. Vat. gr. 675 et 1204; la plupart sont encore mises sous son nom par le Vindobon. 36, mais plusieurs sont simplement précédées du sigle ω surmonté d'un ρ; cela aura suffi pour faire attribuer à Origène ces scolies qui ne sont donc en fait que des extraits du pseudo-Chrysostome.

Quant au cod. monac. 117, voici ce qu'on lit dans G. KARO et J. LIETZMANN, *Catenarum graecarum catalogus,* p. 114 : ad Jer. I-IV Theodoreto, Chrysostomi et Origenis fragmenta inserit; je n'ai pu examiner moi-même ce ms., mais comme Hardt *(Catalogus l. c.)* ne parle pas d'Origène, je considère comme très probable que la mention de ce dernier par Karo et Lietzmann est due à une méprise dans le genre de celle qu'a commise de Nessel, et qu'en réalité le cod. monac. 117 ne contient pas plus d'extraits d'Origène que le cod. Vindobon. 36.

Digitized by Google

s. XVI (1), qui intercale dans le travail de Théodoret des fragments de Chrysostome et d'Origène sur les chap. I-IV, contient également des extraits du même texte.

Il est probable qu'en dépouillant les catalogues on rencontrerait encore d'autres manuscrits de ce commentaire.

Le catalogue manuscrit du fonds arménien de la Bibliothèque Casanatense mentionne au n° 2027 (ol. g. II. 1) un commentaire de Chrysostome sur Jérémie. A raison de l'antiquité et de la fidélité de la tradition arménienne, surtout lorsqu'il s'agit de saint Jean Chrysostome, il eût été intéressant de recueillir son témoignage et de voir lequel des deux commentaires sur Jérémie attribués à Chrysostome elle appuierait. Malheureusement l'indication du catalogue est erronée; M. Fr. Conybeare, qui a eu l'extrême obligeance de revoir à notre intention le manuscrit 2027, nous fait savoir que ce manuscrit ne contient qu'une chaîne sur Isaïe compilée de Jean Chrysostome, Ephrem, Cyrille d'Alexandrie et un Grégoire, *et qu'il n'y a pas un seul mot sur Jérémie.*

2. *Tradition imprimée.* Pour les chap. I-IV, Ghisler qui ne disposait pas encore du commentaire suivi a imprimé comme étant de Chrysostome ce qui lui était attribué par les manuscrits Vat. gr. 675 et 1204 ; comme il fallait s'y attendre, cela lui a occasionné bien des méprises ; en effet, il suffit que le compilateur d'une chaîne ait omis devant certains extraits la mention de sa source, pour que le Père dont le nom précédait soit censé être l'auteur de tous les fragments qui se lisent jusqu'au lemme suivant. Et, de fait, Ghisler a ainsi imprimé sous le nom de Chrysostome une foule de fragments qui appartiennent à Théodoret, comme on peut s'en convaincre en les comparant à l'édition de Schulze (2) ; tandis que pour la même raison il négligeait, comme étant de Théodoret, d'autres scolies qui appartiennent au commentaire de Chrysostome; nous avons déjà noté que ces omissions ont été réparées dans l'appendice. Sauf quelques fragments qui ont été omis par les manuscrits 675 et 1204, et abstraction faite de ceux qui appartiennent à Théodoret, les extraits attribués à Chrysostome par les manuscrits Vat. gr. 675 et 1204 se retrouvent dans le manuscrit Ottob. 7, et se couvrent parfaitement, à l'exception cependant de quatre fragments (3) ; ces derniers, qui se lisent dans les manuscrits 675 et 1204 et manquent dans Ottob. 7

(1) J. Hardt, *o. c.*, t. II, p. 44-45.

(2) Reprise dans Migne, PG, t. LXXXI.

(3) Ce sont les suivants : Migne, PG, t. LXIV : Ἃ μέλει προφητεύειν... γῆς κατοικεῖν col. 752 B ; τουτέστιν, οὐ προσέσχες... ἀγομένου et τουτέστιν ἡ πορνεία... τυγχάνουσα, col. 781 B ; ὡς ἐν σκότῳ... ἐρημίαν, col. 808 A.

Digitized by Google

dérivent-ils d'une autre recension qu'auraient suivie les deux premiers manuscrits ou sont-ce des éléments étrangers ? Étant donné la nature des manuscrits dans lesquels on les rencontre, la seconde hypothèse me paraît plus vraisemblable.

Pour les premiers chapitres, l'édition de Ghisler est donc très défectueuse, d'autant plus qu'il y omet très souvent l'astérisque qui devrait distinguer les fragments de Chrysostome empruntés aux manuscrits du type I, de ceux de la grande chaîne (type II). Pour les chapitres V-LII on peut se fier à son texte, vu qu'il n'y suit plus que le manuscrit Ottob. 7. Toutefois pour ces mêmes chapitres V-LII, l'édition de Migne qui reprend celle de Ghisler est à son tour presque inutilisable ; tout d'abord parce qu'elle tronque beaucoup le texte biblique, ensuite parce qu'elle omet certains passages capitaux du commentaire et surtout parce que, de nouveau, les astérisques sont fréquemment oubliés.

3. Quant au *commentaire lui-même*, il se présente sous la forme de scolies assez brèves généralement introduites par τουτέστι, parfois reliées au texte suivant par ἐπάγει γοῦν ou προϊὼν φησί et dans lesquelles l'auteur s'attache avant tout à exposer le sens littéral ; souvent son explication commence par donner la valeur d'un mot, d'une expression qu'il amène par la formule τὸ N... τουτέστι, τὸ N... λέγει τόν... ; ou bien encore il note la variante que comporte le texte hébreu et fait remarquer occasionnellement quel est le texte qui présente le sens le plus satisfaisant ; vient alors la paraphrase souvent amenée par les formules βούλεται εἰπεῖν et ἵνα ἐιπῇ ; les recours à l'hébreu sont au nombre de 50 environ ; les interprétations sont loin d'être toujours exactes, mais il est incontestable que l'auteur avait une certaine connaissance de l'hébreu. Beaucoup des variantes qu'il mentionne représentent de fait le sens de l'hébreu méconnu par les LXX, et plusieurs fois il relève des contresens que ceux-ci ont commis à cause de l'ἐπωνυμία (1) ; en tout cas, prenons acte de ses prétentions. L'une ou l'autre fois, ch. V, 8 et XVII, 11 (2) il semble ne citer l'hébreu que de seconde main ; les rappels et les comparaisons avec d'autres passages de l'Écriture sont très rares. En plus du sens littéral, l'auteur accorde grande attention à tout ce qui est susceptible de recevoir des éclaircissements géographiques et surtout historiques ; au ch. XXV, 12 il se livre à une longue digression pour montrer comment s'est réalisée la prophétie de 70 années ; par contre, ses explications sont aussi peu allégoriques que pos-

(1) Migne, PG, t. LXIV, col. 970 D, col. 978 D, col. 1014 D et col. 1022 C.
(2) Migne, PG, t. LXIV, col. 811 D et col. 918 A.

Digitized by Google

sible et il s'abstient de tirer de l'histoire et des discours de Jérémie des considérations morales et pratiques pour ses lecteurs. Le style est simple sans aucune allure oratoire, la phrase est de facture assez uniforme.

Voici deux scolies d'un type stylistique très commun chez lui. Ch. VIII, 7. Καὶ ἡ ἀσίδα ἐν τῷ οὐρανῷ ἔγνω τὸν καιρὸν αὐτῆς· τρυγὼν καὶ τέτιξ καὶ χελιδὼν ἀγροῦ, στρουθία ἐφύλαξαν καιροὺς εἰς ὁδὸν ἀυτῶν.

Τῇ πρὸς τὰ ἄλογα παραθέσει καθάπτεται αὐτῶν. Ἀσίδαν μὲν λέγει τὸν πελαργόν. Τὸ δὲ Ἑβραϊκὸν τέττιγα οὐκ ἔχει. Ἀντὶ δὲ τοῦ τέττιγα, γέρανον ἔχει. Ἔλαβεν οὖν τὰ μὲν ἐν θέρει, τὰ δὲ ἐν χειμῶνι φαινόμενα. Χελιδὼν δὲ καὶ πελαργὸς ἐν θέρει εἰώθασι δείκνυσθαι, τρυγὼν δὲ καὶ γέρανος ἐν χειμῶνι. Ὅ τοίνυν βούλεται εἰπεῖν τοῦτό ἐστιν ὅτι τὰ μὲν ἄλογα τὴν ἑαυτῶν ὠφέλειαν μεταδιώκει, καὶ τοὺς ἐπιτηδείους τόπους ἄλλοτε ἀλλαχοῦ ἀμείβει.

Chap. VIII, 11. Καὶ ἰάσαντο τὸ σύντριμμα τῆς θυγατρὸς τοῦ λαοῦ μου ἐπ' ἀτιμίᾳ, λέγοντες. Εἰρήνη, εἰρήνη, ποῦ δὲ εἴη.

Τὸ ἐπ' ἀτιμίᾳ, τοῦτό ἐστιν, ἐπὶ ματαιότητι. Ἵνα εἴπῃ, ἐπ' οὐδεμιᾷ ὠφελείᾳ, ἐπὶ βλάβῃ μὲν οὖν, καὶ ἱκανὴ ἀτιμία ἀπάγειν τοὺς πειθομένους.

II. Ce commentaire ne peut pas être de Chrysostome. Nous avons déjà dit que parmi les multiples fragments sur Jérémie, attribués à Chrysostome par la grande chaîne (type II), on n'en lit aucun qui ait été extrait du commentaire. Ceci établit immédiatement un préjugé contre l'authenticité de ce dernier ; il serait en effet étonnant que le caténiste (type II), désireux d'emprunter des textes à Chrysostome, ait négligé systématiquement un commentaire suivi de cet auteur ; on peut, il est vrai, objecter que disposant d'autres textes de Chysostome sur Jérémie il a pu s'abstenir de recourir au commentaire ; mais précisément parmi ces autres écrits, il a rencontré sous le nom de Chrysostome tout un autre commentaire suivi sur Jérémie différent de celui qui nous occupe, et c'est là une raison de considérer comme erronée l'attribution au même docteur de l'ἑρμηνεία du manuscrit d'Altemps.

En effet, les fragments chrysostomiques de la grande chaîne (type II) sont très nombreux, et en faisant même très large la part des éléments étrangers qui y sont probablement mêlés, il en reste encore beaucoup qui, à raison du caractère de leur style et de leur exégèse se présentent comme provenant d'une œuvre authentique. Quelle

Digitized by Google

est cette source? Sont-ce des homélies? Pour quelques extraits peut-être : mais dans un examen sommaire je ne suis parvenu à en retrouver aucun ; je crois plutôt qu'ils ont été empruntés à un travail perdu et qui devait sans doute ressembler au commentaire sur Job dont nous allons immédiatement dire un mot. Or, il est fort peu probable que Chrysostome se soit livré sur Jérémie à un double travail de même nature.

De plus, tandis que les fragments de la chaîne donnent en général l'impression d'être de la plume de Chrysostome on n'en peut dire autant du commentaire suivi.

a) D'abord l'exégèse. Celle de Chrysostome, qui fut avant tout orateur et moraliste, vise toujours à l'édification de l'auditeur ou du lecteur ; tout en étant un représentant de la méthode historique et philologique, il s'occupe moins de l'intelligence du texte pour lui-même que du fruit qu'il peut en retirer pour son peuple (1). On constate sans doute chez lui le souci de s'en référer parfois aux textes de Symmaque, Aquila et Théodotion, — dont il tait cependant toujours les noms, — voire même au texte hébreu, mais ces rapprochements sont relativement rares étant donné l'immensité de son œuvre ; les références à l'hébreu ne se rencontrent guère que dans quelques homélies sur les Psaumes et il semble ne les donner que dans un but pratique, afin d'agréer aux désirs de certains de ses auditeurs (2) ; la façon de présenter ses citations d'hébreu est aussi toute différente de celle du commentaire ; en effet, Chrysostome transcrit toujours le texte hébreu en caractères grecs, il s'abstient souvent de le traduire, même quand les leçons en sont différentes de celles du grec, et il ne se préoccupe pas des divergences de sens que pouvaient comporter l'hébreu ou les textes des autres versions grecques, ni de savoir où est la meilleure leçon (3) ; son attention

(1) O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Litteratur*, t. III, p. 355-356.

(2) *Expositio in Ps. XLVII.* (Migne, PG, t. LV, col. 219.) Οὕτω γὰρ καὶ ὁ Ἑβραῖος ἐδήλωσε διὰ τῆς λέξεως ἣν καὶ παρεθήκαμεν ὑμῶν χάριν εἰς τὴν ἀνάγνωσιν τοῦ ρητοῦ.

(3) Cfr Montfaucon, *Praefatio* in t. V, § V (Migne, PG, t. LV, col. 17-18) : « Saepe etiam aliorum interpretum, Aquilae, Symmachi et Theodotionis, lectiones affert ; nec raro etiam hebraici exemplaris lectionem ipsam graecis litteris expressam, qualis videlicet habebatur in Hexaplis origenianis. Variis autem illis lectionibus, quas affert, parce et raro utitur ille in Explanationibus suis, nec explorat quaenam verior et sincerior sit, quaenam ad seriem accommodatior, sed eam lectionum diversitatem lectori considerandam relinquit. Quid causae vero sit, quod illas sic afferat, haud difficile est augurari ; cum enim ipse semel testificatus sit se in gratiam quorumdam, qui id desiderabant lectionem hebraicam graecis litteris scriptam attulisse, hinc suspicandum relinquitur ipsum, ut quorumdam votis atque studiis faceret satis, varias item interpretationes in medium afferre. Licet autem illae a Septuaginta Interpretum versione

Digitized by Google

n'est pas là. Le commentaire du manuscrit d'Altemps, au contraire, s'occupe avant tout du sens de l'hébreu ; il ne le transcrit pas en caractères grecs sinon quand c'est nécessaire pour son explication.

b) Le style de Chrysostome trahit sa personnalité et ses préoccupations constantes, de là le retour fréquent des formules qui après la citation et l'exposition du texte biblique introduisent la leçon pratique qui s'en dégage : par exemple, ἐντεῦθεν μανθάνωμεν, ἵνα μάθῃς, ὁρᾷς ὅτι.

La forme oratoire est très accusée et manifestée par l'emploi de certaines interpellations et interrogations clichées : τί γάρ, τίνος ἕνεκεν, πῶς, etc. qui donnent à la langue de Chrysostome un aspect vivant et qui la rendent facilement reconnaissable.

Or, le style du commentaire sur Jérémie ne rappelle en rien celui de Chrysostome, il n'y a pas à s'y tromper.

Et que l'on n'objecte pas que nous comparons des productions littéraires qui de leur nature doivent présenter des aspects bien différents ; c'est-à-dire, d'une part, une suite de scolies ou notes brèves se prêtant peu aux mouvements oratoires et, d'autre part, des commentaires par homélies. Car la tradition nous a aussi conservé sous le nom de Chrysostome un travail du même genre sur Job et dont il semble difficile de lui refuser la paternité (1). Or tandis que le commentaire sur Job présente au point de vue du style de grandes affinités avec les autres œuvres authentiques, il est lui aussi très différent du commentaire sur Jérémie, et les citations de l'hébreu qui constituent la caractéristique la plus saillante du commentaire sur Jérémie font défaut dans les scolies sur Job. De même, les autres fragments sur Jérémie, qui dans l'édition de Migne voisinent avec le commentaire suivi et dont la plupart doivent provenir d'un travail similaire, ont aussi une tout autre allure que l'ἑρμηνεία du manuscrit Ottoboni 7.

Il me semble que ces raisons sont suffisantes pour nous autoriser à rejeter sans hésitation cette pièce comme un pseudépigraphe.

III. Quel peut bien être l'auteur de ce commentaire ?

Comme il s'agit d'une explication suivie, et que ce genre a été

admodum differant, ab exquirendo sensu abstinet ut plurimum Chrysostomus, quia cum ille ad mores informandos concionetur, et hic fere unicus illius sit scopus, non multum juvat ad eam rem isthaec qualis qualis sit varietas. Sed mirum profecto est, quod numquam interpretum nomina adscribat ; ne semel enim quidem per totum longissimi operis curriculum vel Aquilam, vel Symmachum, vel Theodotionem commemorat, sed scribit semper : *alius sic*, *alius vero sic*. »

(1) Voir notre article dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1912, t. XIII, fasc. 4, p. 640-658 : *Le « Commentaire de saint Jean Chrysostome sur Job »*.

Digitized by Google

assez tôt remplacé par les chaînes, il n'est pas probable que nous devions en chercher l'auteur en deçà du VIe siècle ; car vers la fin du Ve siècle apparaissent les premières chaînes qui supplantèrent rapidement les commentaires originaux.

Si l'on compare le texte biblique du commentaire du Pseudo-Chrysostome et celui de Théodoret de Cyr, on remarque de grandes affinités ; de part et d'autre, l'ordre des chapitres et celui de l'hébreu, et on retrouve incorporées au texte de nombreuses additions empruntées en partie aux versions d'Aquila, Symmaque et Théodotion, additions que l'on lit également dans les manuscrits du groupe lucianique 22, 36, 48, etc. (1), nous sommes donc en présence d'un témoin de la recension de Lucien ; de plus, l'exégèse étant d'un caractère littéral et historique très accusé, le lieu d'origine de cet apocryphe est tout désigné, c'est l'école Antioche. Nous pouvons donc écarter de prime abord tous les Pères et commentateurs d'Alexandrie ainsi que ceux d'Asie-Mineure et de Palestine qui s'inspiraient de leurs principes comme Eusèbe de Césarée et Grégoire de Nysse ; nous n'avons pas non plus à nous arrêter à des orateurs comme Basile et Grégoire de Nazianze, mais nous devons chercher plutôt dans le cycle d'influence de Diodore de Tarse. D'autre part, ce n'est pas une œuvre de Théodoret de Cyr puisque nous possédons déjà de lui un commentaire sur Jérémie ; quant aux commentaires sur Jérémie de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste, qui au témoignage de Léonce de Byzance auraient commenté l'Écriture tout entière, ils sont perdus, il est vrai, mais notre pseudépigraphe n'est pas l'œuvre d'aucun de ces deux auteurs. Théodore, en effet, ne connaissait pas l'hébreu et n'en fait jamais usage ; de plus, le grand respect qu'il avait pour le texte des LXX devait lui enlever toute envie de le corriger d'après les autres versions (2) ; quant à

(1) Procksch, *Studien zur Geschichte der Septuaginta. Die Propheten*, p. 38. Leipzig, 1910.

(2) « Neque vero Theodorus vel hebraicum textum vel syriacam ex hebraeo derivatam interpretationem, vel Origenis *Hexapla* in censum vocat : imo syriacam interpretationem (Antiochus licet homo) ejusque anonymum interpretem non semel vellicat, p. 185, 194, 202 ; quippe graeco LXX Interpretum textu contentus, hunc unum osculatur ac sequitur, propter summam, ut ait, seniorum illorum peritiam atque sapientiam, et propter apostolorum auctoritatem qui hanc versionem Christianis neophytis commendarunt (p. 185, 194, 202). Neque ipsam Hebraeorum linguam Theodorus calluit, a qua nullum mutuatur lumen ; et praeterea, p. 91, *Aiunt*, inquit, ρεμφάν *significare phosphorum in lingua Hebraeorum :* quo dicto, non scientia propria, sed aliena auctoritate, de vocabulo hebraico judicare se demonstrat. Rursus, p. 185, cum graecorum interpretum discordia sit asyro in vocabuli hebraici explicatione, ipse A. Mai, quidem graecossequitur, non quasi grammaticali ductus vi, sed reverentia ». SVNC, t. VI, p. xv. (Migne, PG, t. LXVI, col. 113-114.)

Digitized by Google

Diodore, il fait sans doute usage de l'hébreu, mais à en juger d'après les rares fragments qui nous sont restés de ses œuvres, son style ne semble pas le désigner spécialement comme l'auteur de cette pièce. Ses scolies sont beaucoup plus longues, l'exposé plus ample devait souvent se présenter sous la forme de réponse à des questions (1), et sa phraséologie, quoique ne manquant pas d'affinités avec celle du Pseudo-Chrysostome, lui ressemble cependant beaucoup moins que celle de son disciple Polychronius d'Apamée, frère de Théodore de Mopsueste et à qui cette œuvre me paraît appartenir.

Voici les raisons qui nous paraissent appuyer cette hypothèse. Nous connaissons de Polychronius deux séries d'extraits de chaînes, l'une sur Daniel et l'autre sur Ézéchiel, publiées séparément par Maï (2) ; en outre, les éditions de la chaîne sur Job de P. Jung (3) et de P. Comitolus (4) renferment aussi un grand nombre de fragments de ce même auteur et Comitolus donne en plus la version latine d'un prologue à Job, où Polychronius expose diverses raisons de l'obscurité des Écritures ; or, dans ces trois commentaires partiels, mais, tout particulièrement dans les fragments sur Job, Polychronius fait un emploi fréquent de la langue originale des livres qu'il commente et tient compte dans ses explications des variantes qu'elles présentent, et il est clair d'après le commentaire sur Job, qu'il a une connaissance assez sérieuse de l'hébreu, si bien que Bardenhewer dans une monographie qu'il a consacrée à Polychronius (5) fait remarquer qu'il se signale au premier rang, parmi les Pères d'Antioche qui ont fait usage de l'hébreu ; toutefois il est loin d'être un hébraïsant impeccable et à plusieurs reprises : Ézéchiel, XX, 46 ; XXIII, 2 ; XXXIII, 21, il parle, lui aussi, de l'hébreu par ouï-dire.

Cette constatation à elle seule rend déjà très vraisemblable l'hypothèse de la rédaction par Polychronius du pseudépigraphe où nous avons relevé le même phénomène ; de plus, il faut noter que la deuxième cause d'obscurité des Écritures que mentionne Polychronius, c'est la ressemblance des mots hébreux qui a trompé

(1) Jos. Deconinck, *Essai sur la chaîne de l'Octateuque avec une édition des commentaires de Diodore de Tarse*, p. 88-89 (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 195). Paris, 1912.

(2) A. Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. I, fasc. 2, p. 105-160 et *Nova Bibliotheca patrum*, t. VII, fasc. 2, p. 92-127, repris dans Migne, PG, t. CLXII.

(3) *Catena graecorum patrum in beatum Job... opera et studio* Patricii Junii... Londres, 1637.

(4) *Catena in beatissimum Job... contexta a* Paulo Comitolo, S. J. Venise, 1587.

(5) O. Bardenhewer, *Polychronius Bruder Theodors von Mopsuestia und Bischof von Apamea*. Ein Beitrag zur Geschichte der Exegese, p. 42. Fribourg-en-Brisgau, 1879.

Digitized by Google

les traducteurs (1); or nous avons dit que le Pseudo-Chrysostome relève plusieurs erreurs de ce genre. D'autres indices, sans être absolument démonstratifs, viennent aussi corroborer cette hypothèse.

a) Le style. Que l'on veuille se donner la peine de parcourir les fragments de Polychronius publiés par Maï, surtout ceux d'Ezéchiel, on y rencontrera une foule de brèves explications ne comportant parfois que deux ou trois mots, introduites par τουτέστιν ou ἀντὶ τοῦ et ayant pour but d'éclaircir le sens de certaines locutions ; les formules Σ. λέγει τούς... ou περὶ Ν. λέγει sont fréquentes, on remarquera aussi le grand nombre d'explications amenées par la locution ἵνὰ εἰπῇ ; la ressemblance est moins frappante avec les fragments de Daniel, peut-être pour cette raison que ce livre fournissant à Polychronius plus de données historiques et la partie discursive étant moins prédominante, cela l'aura naturellement amené à varier davantage son tour de phrase.

b) L'exégèse. α) Polychronius est l'un des tenants les plus rigides de la méthode d'interprétation littérale et historique, il a des connaissances archéologiques et historiques très étendues et, dans le commentaire sur Ézéchiel, il fait profession très explicite de s'écarter des errements de la méthode allégoriste (2).

β) Dans le commentaire sur Ezéchiel, à propos de la chronologie du règne de Nabuchodonosor, Polychronius rappelle qu'il en a parlé dans ses autres travaux notamment sur Daniel (3). De fait, dans les scolies sur Daniel, il parle à plusieurs reprises de Nabuchodonosor. Parmi les autres travaux où il aurait pu avoir l'occasion de parler de ce conquérant, le livre de Jérémie est assez indiqué et Faulhaber (4) conclut de ce texte de Polychronius et de la façon dont il parle de Jérémie que cet auteur a probablement commenté Jérémie ; or le commentaire du Pseudo-Chrysostome contient au chapitre XXV (5) une longue digression sur les années de Nabuchodonosor, à raison de laquelle il peut très bien se ranger parmi les autres travaux auxquels Polychronius fait allusion.

γ) Parlant dans ce même passage d'Evilmérodach, qui serait d'après Jérémie le successeur immédiat de Nabuchodonosor, le Pseudo-Chrysostome fait remarquer que Jérémie n'est pas contredit par Daniel qui mentionne après Nabuchodonosor son fils Balthasar ;

(1) δεύτερον δὲ ὅτι αἱ συνώνυμοι τῶν λέξεων παρ' ἑβραίοις, ἄγνοιαν εἰργάσαντο τοῖς ἑρμηνευταῖς cfr A. Mai, SVNC, t. I, fasc. 1, p. 315.

(2) *In Ezechielem*, XXVIII, 2 ; cfr A. Mai, *Nov. biblioth. PP.*, t. VII, fasc. 2, p. 111.

(3) Voir le texte cité *plus bas*, p. 698.

(4) Faulhaber, *o. c.*, p. 125.

(5) M. Ghislerii, *In Jeremiam proph. commentar.*, t. II, p. 607 svv.

Digitized by Google

car Daniel ne voulait pas écrire l'histoire de cette époque, mais seulement rapporter ce qui était nécessaire pour l'intelligence de sa prophétie, d'ailleurs ajoute-t-il, Evilmérodach avait eu un règne très pacifique ; tandis que la prophétie de Jérémie aurait menti si, de fait, Balthasar avait été le second après Nabuchodonosor. Or, dans le commentaire sur Daniel, Polychronius s'était posé la même difficulté et l'avait résolue de la même manière, en disant que Daniel avait pu ne pas mentionner Evilmérodach parce qu'il ne voulait pas écrire l'histoire mais rapporter les événements les plus remarquables, et montrer en tout la providence de Dieu d'autant plus que le règne d'Evilmérodach n'avait présenté rien de saillant.

Pseudo-Chrysostome (XXV, 12.) M. Ghislerii, *o. c.* t. II, p. 608-609.

ὥστε καὶ εἰ ὁ Δανιὴλ μετὰ τοῦ Ναβουχοδονόσορ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ τοῦ Βαλτάσαρ μέμνηται, οὐ λυμαίνεται τῷ λόγῳ τοῦ Ἱερεμίου, ἐπείπερ οὐχ ἱστορίαν συντάξαι ἠβουλήθη ὁ Δανιὴλ ἀλλὰ τὰ κατεπείγοντα τῇ προφητείᾳ εἰπεῖν. Φαίνεται γὰρ μετὰ τὸν Βαλτάσαρ, εὐθὺς ἡ τῶν μήδων βασιλεία διαδεξαμένη, εἰ δὲ δεύτερος μετὰ τὸν Ναβουχοδονόσορ ἦν ὁ Βαλτάσαρ, διεψεύσατο ἂν ἡ τοῦ Ἱερεμίου προφητεία. Σώζεται γάρ, τοῦ Μαροδὸχ νοουμένου βεβασιλευκέναι μετὰ τὸν Ναβουχοδονόσορ, εἰς ὃν ὁ Ἱερεμίας προφητεύων κατελήξεν. ὃς ἡπιότητι τρόπου οὐδὲν φαίνεται πεποιηκὼς τραχύ, ὅθεν οὐδὲ μέμνηται αὐτοῦ ἡ γραφή...

Οὕτω καὶ τὴν ἀρχὴν καταστήσαντος τοῦ Ναβουχοδονόσορ διῆγεν ἐν εἰρήνῃ ὁ Μαροδὸχ καὶ μάλιστα ἐπιεικείᾳ τὴν βασιλείαν ἰθύνας.

Polychronius (Daniel V, 1.) A. Maï. *SVNC*, t. I, fasc. 2, p. 117.

Οὐκ εἰρηκὼς τελευτὴν τοῦ Ναβουχοδονόσορ, ἐπὶ τὸν Βαλτάσαρ μετέρχεται· ἐπεὶ μηδὲ κατὰ τάξιν τῶν βασιλειῶν λέγειν ἀυτῷ τὴν διαδοχὴν πρόκειται· τοῦτο γὰρ ὡς προλαβὼν ἔφην, ἱστοριογράφου ἴδιον· ἀλλὰ τὰ θαύματα διδάσκειν καὶ τὴν καθόλου πρόνοιαν δεικνύναι τοῦ θεοῦ· ὅσα τοίνυν εἰς τὸ προκείμενον ἀυτῷ συμβάλλεται, ταῦτα καὶ διηγεῖται· φαίνεται γὰρ μετὰ τὸν Ναβουχοδονόσορ, ὁ Εὐιλὰτ Μαρωδὰχ βασιλεύσας κατὰ τὴν Ἱερεμίου φωνὴν, ὃς καὶ τὸν Ἰεχονίαν... εἰ μὲν οὖν ἱστορίαν προέκειτο γράψαι τῷ προφήτῃ, ἀναγκαίως αὐτὸν ἐν τῇ γραφῇ ἐτίθει μετὰ τὸν Ναβουχοδονόσορ· ἑτέρας δὲ οὔσης τῆς προθέσεως παρέλκον ἐνόμισε καὶ ταῦτα, οὐδενὸς ἐπ' αὐτοῦ θαυματουργηθέντος.

Digitized by Google

δ) Polychronius estime dans le commentaire sur Daniel IX, 25 que Darius n'a régné qu'un an, bien que d'après le texte biblique qui porte ἐν τῷ πρώτῳ ἔτει Δαρείου, (IX, 1) on supposerait facilement le contraire ; le Pseudo-Chrysostome sans être aussi affirmatif note cependant que l'Écriture ne mentionne nulle part pour Darius une seconde ni une troisième année de règne.

Pseudo-Chrysostome (XXV, 12). *Ibid.* p. 609.	Polychronius (Daniel IX, 25). *SVNC*, t. I, fasc. 2, p. 138.
οὕτω γὰρ καὶ τὴν προσευχὴν ἐποιεῖτο ὁ προφήτης καὶ δευτέρου ἔτους ἢ τρίτου οὐδ'ὅλως μνείαν ποιεῖται ἡ γραφὴ τῆς ἀρχῆς τοῦ Δαρείου.	ἦν δὲ τὸ πρῶτον ἔτος Δαρείου τοῦ Μήδου μᾶλλον δὲ τὸ ἕν... τὸ γὰρ ἓν λέγεται ὡς οὐκ ὄντος δευτέρου... ὅπου δὲ δεύτερον οὐκ ἦν, ἁρμόζουσαν τὴν τοῦ ἑνὸς εὗρε λέξιν, etc.

ε) Les Livres Saints ne nous disent pas de quelle façon est mort le roi Joakim ou Eliakim frère de Joachaz, mais Jérémie lui ayant prédit une mort sans sépulture et annoncé qu'il serait jeté hors des portes de la ville ριφήσεται ἐπέκεινα τῆς πύλης (1), les commentateurs en conclurent naturellement que la prophétie se réalisa et que le roi mourut de la main de Nabuchodonosor ; au ch. XVII, 3 d'Ezéchiel, Polychronius rappelle ce fait et remarque que le roi a été jeté devant les remparts : πρὸ τῶν τειχῶν, c'est là une localisation qui lui est personnelle et qu'on ne lit pas dans le verset à commenter ; or, nous retrouvons le même détail dans le commentaire sur Jérémie XXII, 10, où il dit de Joakim : ἐρρίφη πρὸ τῶν τειχῶν.

Dans le commentaire sur Daniel V, 1 Théodoret se rapproche des termes du pseudépigraphe et dit du roi Joakim : ἔρριψεν ἐξὼ τοῦ τείχους (2), il note qu'Evilmérodach régna avant son *frère* Balthasar et que Daniel n'a pas *seulement* voulu écrire l'histoire mais aussi une prophétie (3), de même il croit que Darius n'a pas régné longtemps (4).

Ces ressemblances sont plus lointaines et plus vagues que celles que nous avons signalées et se comprennent aisément de la part d'un homme de la même école et qui a la réputation d'avoir puisé à larges mains chez ses devanciers ; du reste, comme nous avons son

(1) Jérémie, XXII, 19.

(2) Cfr Migne, PG, t. LXXXI, col. 1378.

(3) *Ibid.*, col. 1378. Καταλέλοιπε δὲ τούτου τὴν μνήμην ὁ θειότατος Δανιήλ, ἐπειδὴ οὐχ ἱστορίαν ἁπλῶς, ἀλλὰ προφητείαν συγγράφει.

(4) *Ibid.*, col. 1455.

Digitized by Google

commentaire complet sur Jérémie, il ne peut être question de lui attribuer celui-ci.

ζ) A première vue, il y a incompatibilité entre les données chronologiques des commentaires sur Ézéchiel et sur Jérémie ; tandis que Polychronius place à trois reprises l'ἀρχὴ τῆς βασιλείας τοῦ Ναβουχοδονόσορ en la 4e année de Joakim, le Pseudo-Chrysostome assigne comme date à la 1e captivité de ce roi, qui arriva la 4e année de son règne, la 4e année de Nabuchodonosor, supposant, par conséquent, que les deux monarques ont commencé à régner en même temps et il ajoute lui-même en termes exprès : τῷ γὰρ πρώτῳ ἔτει τῆς τοῦ Ἰωακεὶμ βασιλείας ὁ Ναβουχοδονόσορ ἄρξας φαίνεται.

Cependant à regarder les textes de plus près, on constate que la coutume d'après laquelle l'Écriture commence à compter les années de Nabuchodonosor à partir de la 4e année de Joakim n'inclut nullement pour Polychronius que Nabuchodonosor n'ait pas régné auparavant à Babylone, car il insiste sur ce fait que c'est là une coutume de l'Écriture et dit assez clairement qu'il entend l'ἀρχὴ τῆς βασιλείας τοῦ Ναβουχοδονόσορ comme étant simplement le début de sa domination sur la Judée τῆς κατὰ Ἰουδαίων ἀρχῆς τοῦ Ναβουχοδονόσορ.

Voici ces textes :

Ezéchiel, chap. XXIX, 17 (1). « Ἕβδομον μὲν οὖν καὶ εἰκοστὸν ἔτος λέγει τῆς βασιλείας Ναβουχοδονόσορ, ἀρχὴν δὲ τῆς βασιλείας τίθησι τὸ τέταρτον ἔτος τῆς τοῦ Ἰωακεὶμ βασιλείας, οὕτω γὰρ ἀριθμεῖν τοὺς χρόνους τοῦ βαβυλωνίου ἔθος τῇ θείᾳ γραφῇ, ὡς καὶ ἐν ἑτέροις δέδεικται, καὶ μάλιστα τοῖς εἰς τὸν Δανιὴλ ἡμῖν πονηθεῖσιν, ὡς εἶναι τὸ ὄγδοον ἔτος παντελοῦς ἁλώσεως Ἱεροσολύμων τέλος τοῦ ἑβδόμου καὶ εἰκόστου ἔτους et quelques lignes plus bas.

Τίθησι γὰρ κατὰ τὸ σύνηθες τῇ γραφῇ τὸ τέταρτον ἔτος τῆς τοῦ Ἰωακεὶμ βασιλεῖας πρῶτον τῆς ἀρχῆς τοῦ Ναβουχοδονόσορ.

De même au chap. XXXII, 17 (2).

Τινὲς μὲν ἐνταῦθα ἠβουληθήσαν δωδέκατον ἔτος λέγειν τὸν προφήτην ἀπὸ τῆς κατὰ Ἰουδαίων ἀρχῆς τοῦ Ναβουχοδονόσορ ὅπερ ἦν τέταρτον ἔτος τῆς βασιλείας τοῦ Ἰωακείμ.

Les expressions ἔθος τῇ θείᾳ γραφῇ, ὡς εἶναι, κατὰ τὸ σύνηθες contiennent une restriction et se comprennent beaucoup mieux si l'on suppose que Polychronius ne considère pas ἡ ἀρχὴ Ναβουχοδονόσορ κατὰ Ἰουδαίων comme le commencement réel de son

(1) Cfr A. Mai, *Nov. biblioth. PP.*, t. VII, fasc. 2, p. 113.
(2) *Ibidem*, p. 117.

Digitized by Google

règne; cette façon de s'exprimer appelle en quelque sorte le correctif que nous lisons dans le Pseudo-Chrysostome, c'est-à-dire que, de fait, Nabuchodonosor aurait commencé à régner en même temps que Joakim ; d'ailleurs, au chap. II, 1 de Daniel, Polychronius dit expressément que Nabuchodonosor ne crut être vraiment roi qu'après avoir soumis la Judée et l'Égypte, ce qui suppose naturellement que son règne aurait effectivement commencé avant ces événements (1). D'autre part, le Pseudo-Chrysostome si l'on le considère à lui seul, se présente comme concevant les choses de la même façon.

En effet, avant son long excursus chronologique il transcrit d'abord quelques versets du chapitre XXV parmi lesquels le v. 1 a la leçon du cod. Q : ἐν τῷ ἔτει τῷ τετάρτῳ τοῦ Ἰωακεὶμ πρώτῳ Ναβουχοδονόσορ βασιλέως βαβυλῶνος ; tandis qu'ayant à peine commencé son exposé il écrit : τῷ γὰρ πρωτῷ ἔτει τῆς τοῦ Ἰωακεὶμ βασιλείας ὁ Ναβουχοδονόσορ ἄρξας φαίνεται ; c'est là une contradiction trop brutale pour être réelle ; comment expliquer cette divergence ? C'est très simple si nous supposons que nous avons affaire au même auteur que dans le commentaire sur Ezéchiel, lequel corrige en quelque sorte le système chronologique de l'Écriture : son opinion c'est que Nabuchodonosor commence son règne absolument parlant la 1e année de Joakim ἄρξας φαίνεται, ce à quoi ne s'oppose pas l'habitude de l'Écriture de compter les années du Babylonien à à partir du jour où il a pris pied en Judée, c'est-à-dire en la 4e année de Joakim.

La chronologie adoptée par le commentaire sur Jérémie, loin de constituer une objection, s'accommode donc très bien de l'hypothèse d'après laquelle Polychronius serait l'auteur de cet ouvrage.

Mais il y a à cette hypothèse de l'attribution à Polychronius une objection qui paraît grave : c'est que nous connaissons déjà deux groupes de fragments sur Jérémie bien distincts de notre commentaire et attribués à un Polychronius ; arrivons-nous donc à cette supposition que nous avons considérée comme peu probable pour Chrysostome, à savoir qu'un seul et même auteur aurait composé sur un même sujet deux commentaires complètement différents ? Nous ne le pensons pas et nous croyons, au contraire, qu'on n'a jusqu'ici aucun autre travail sur Jérémie que l'on puisse attribuer avec certitude à Polychronius évêque d'Apamée et frère de Théodore de Mopsueste.

(1) A. Mai, *Script. vet. nov. coll*, t. I, fasc. 2, p. 107.

Digitized by Google

La première série est composée de huit fragments que la grande chaîne sur Jérémie attribue nommément à un Polychronius ; nous n'avons pas à nous y arrêter, car Bardenhewer (1) et Faulhaber (2) sont d'avis que ces extraits sont notamment de caractère trop allégorique pour appartenir à l'évêque d'Apamée et que le Polychronius de la chaîne est tout au plus un de ses homonymes, par exemple le diacre de ce nom que l'on connaît par ailleurs.

La seconde série est beaucoup plus importante et comporte plus d'une centaine de fragments que la grande chaîne (type II) introduit par le lemme ἐξ ἀνεπιγράφου, ils se présentent donc comme anonymes, mais Faulhaber croit pouvoir les attribuer à Polychronius d'Apamée (3). Nous estimons cette attribution insoutenable.

La raison qui l'amène à cette identification est unique et consiste dans une ressemblance entre le prologue de l'Anonyme et celui du commentaire de Polychronius sur Ezéchiel ; or, cet argument n'est pas fondé et cette attribution se heurte à de graves difficultés.

Faulhaber reconnaît lui-même comme incontestable que l'Anonyme sur Jérémie s'est à plusieurs endroits presque littéralement inspiré d'autres auteurs, notamment Origène, Didyme, Cyrille, Théodoret, etc. (4); étant donné ce phénomène, comment dès lors peut-on conclure d'une dépendance, quelque étroite quelle soit, d'*un* fragment de l'Anonyme avec *un* fragment de Polychronius, que ces deux auteurs sont identiques ? Sans compter que nous ne pouvons jamais avoir nos apaisements sur chacun des fragments fournis par les chaînes et bien que le prologue sur Ezéchiel porte le nom de Polychronius, il peut lui être parfaitement étranger. D'autre part, lorsqu'on parcourt les extraits de l'Anonyme sur Jérémie imprimés par Ghisler, on ne peut manquer de remarquer la différence d'aspect qu'ils présentent vis-à-vis des textes de Polychronius. En effet, 1) les citations de passages parallèles de l'Écriture, très fréquents dans l'Anonyme, sont très rares dans Polychronius ; 2) au point de vue du style, ils ne se présentent pas non plus de la même façon et la phraséologie est tout autre ; 3) on ne relève dans les nombreux fragments de l'Anonyme édités par Ghisler aucune allusion à l'hébreu, or, on se rappelle que c'est là une des caractéristiques de l'exégèse de l'évêque d'Apamée : les fragments sur Daniel qui en

(1) O. Bardenhewer, *Polychronius... von Apamea*, p. 34-35.

(2) Faulhaber, *o. c.*, p. 112.

(3) Faulhaber, *o. c.*, p. 121-128.

(4) Faulhaber, *o. c*, p. 123 : « Bei einem Vergleich der also lemmatisirten Citate mit den andern Catenenscholien zeigt sich für das eine und andere Scholion ein auffallend ideelle und zum Theil sogar verbale Verwandtschaft ».

Digitized by Google

contiennent le moins en renferment 5 et elles abondent dans Job ; 4) enfin l'exégèse est beaucoup trop allégoripue pour être de Polychronius, car l'Anonyme en plus du sens historique, expose assez souvent le sens mystique des passages qu'il commente ; Faulhaber avait d'ailleurs remarqué cette différence (1). Il me semble que cet allégorisme, qui avait suffi pour faire suspecter l'authenticité des fragments *signés* Polychronius, aurait, à fortiori, dû faire rejeter l'identification de l'Anonyme avec l'évêque d'Apamée. Le terrain est donc libre, et si l'on veut bien reconnaître quelque signification aux indices que nous avons relevés dans le Pseudo-Chrysostome, on ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas s'en tenir, provisoirement au moins, à cette hypothèse d'après laquelle Polychronius serait l'auteur des scolies sur Jérémie attribuées plus tard à Chrysostome.

Nous pouvons résumer comme suit, les conclusions de cet article.

a) Il y a lieu de s'en tenir à l'opinion de Savile qui considérait l'ἑρμηνεία εἰς τὸν προφήτην Ἱερεμίαν comme absolument étrangère à l'œuvre de saint Jean Chrysostome.

b) Il est très difficile de considérer comme étant de l'évêque d'Apamée les extraits attribués par la grande chaîne sur Jérémie, soit à Polychronius, soit à l'Anépigraphe.

c) Quant aux raisons proposées en faveur de l'attribution à Polychronius d'Apamée du commentaire sur Jérémie, il me semble qu'elles rendent tout au moins cette hypothèse vraisemblable. *Judicent periti!*

Rome. L. Dieu.

(1) Faulhaber, *o. c.*, p. 126.

Digitized by Google

LE CURSUS

DANS LE

SACRAMENTAIRE LÉONIEN

Parmi les textes qui permettent de constater la régularité du cursus antique à son point d'aboutissement (vers le VIIe siècle), l'un des plus précieux est le *Sacramentaire léonien*.

Il contient environ 1030 oraisons d'après les statistiques de Dom Mocquereau (1). Or en relisant attentivement ces formules de prières (2), on peut se rendre compte que toutes, à l'exception de deux, se terminent par l'une des quatre formes du cursus : *planus*, *tardus*, *velox*, *dispondaïque* (3). Les mêmes finales reviennent fréquemment à la fin des simples membres de phrases (4).

En comparant le texte de Migne à celui de Feltoe (qui reproduit

(1) *Paléographie musicale*, IV, 1893, p. 36-39. Comparer L. Couture, *Encore la question du cursus*, dans *Musica sacra* (de Toulouse) 1893, t. XVI, p. 9-14 (article reproduit dans le volume posthume du même auteur : *Enseignement*, p. 204-213). Toulouse et Paris, 1911.

(2) L'édition la plus répandue est celle de Migne (PL, t. LV). L'édition la meilleure est celle de C. L. Feltoe (Cambridge, University Press, 1896), exacte mais incommode. C'est, presque partout, la reproduction pure et simple du manuscrit de Vérone. Une ponctuation normale en eût facilité la lecture. Au point de vue des clausules, il faut remarquer que les abréviations *per (Per Christum Dominum nostrum*, etc.) et semblables, bien que jointes à la phrase par Feltoe n'en font évidemment pas partie. Une numérotation commode de ce sacramentaire et des autres serait bien facile à établir; elle manque dans toutes les éditions publiées jusqu'ici. Espérons qu'un éditeur futur rendra ce service; il suffirait d'attribuer un numéro d'ordre à chaque oraison.

(3) Il s'agit ici naturellement des véritables finales. Les mots *et ideo...*, *unde cum angelis...* indiquant la continuation d'une préface ne sont évidemment pas des finales.

(4) Outre les trois formes employées au moyen âge (*Revue d'histoire ecclésiastique*, 1910, t. XI, p. 257) on en employait une quatrième, le dispondaïque, qui correspond à l'*esse videatur* de Cicéron. J'ai exposé les règles du cursus dans *Études sur le style des discours de Cicéron avec une esquisse de l'histoire du cursus*. Paris, 1907; dans « *Ce qu'on sait et ce qu'on ignore du cursus* ». (Publications du Musée belge, n° 39.) Louvain, Paris, 1913. Dans ce dernier opuscule, on trouvera la bibliographie des travaux relatifs au cursus parus depuis 1906 (un peu plus d'une soixantaine).

Digitized by Google

le manuscrit de Vérone), on se rend compte que les corrections ont souvent détruit l'harmonie et amené des infractions nombreuses aux lois du cursus, observées dans le texte conservé par le manuscrit. Ainsi dans Migne on lit : *patrocinio supplicantium* (PL, LV, p. 50A) ; mais si l'on se reporte au texte du manuscrit, tel que le reproduit l'édition Feltoe (p. 36, 30), on trouve une finale entièrement correcte *patrocínio supplicántum* (VELOX).

Dans beaucoup d'autres passages, on avait de même corrigé, contrairement au cursus, *suffragantum*, *persequentum*, etc. en *suffragantium*, *persequentium*... et l'édition Feltoe se trouve, — en suivant simplement le manuscrit — rétablir partout le cursus.

Mais voici un passage où l'éditeur a cru devoir admettre une correction.

Omnipotens sempiterne Deus, qui pascalis sollemnitatis arcanum hodierni mysterii plenitudine perfecisti, da quaesumus, ut filii tuae adoptionis effecti, quam Dominus Jesus Christus ad te veniens dereliquit, mereatur et pacem. (P. 26, 3-6.)

M. Feltoe comme ses devanciers supprime *et*. Mais la finale se trouve alors contraire au cursus. En note, il remarque avec Bianchini que *et* est superflu, à moins qu'un mot n'ait été omis avant, ce qu'il ne croit pas nécessaire de supposer. En réalité, le cursus condamne absolument la finale *mereatur pacem*; mais pour supprimer toute difficulté, il suffit de rétablir un mot omis : d'autres oraisons analogues se terminent par *veniam mereatur et pacem*. On ne peut être sûr du mot *veniam*, mais il y avait certainement ici une formule analogue, sinon celle-là même.

Les deux exceptions sont :

Ne quaesumus, Domine, pro nostris excessibus munera delata despicias, sed pro tuorum intercessione sanctorum potius ad indulgentiam convertere supplicibus. (Ed. FELTOE, p 16, 19-21.)

Omnipotens sempiterne Deus, qui ineffabili sacramento ius apostolici principatus in Romani nominis arce posuisti, unde se evangelica veritas per tota mundi regna diffunderet, praesta ut quod in orbem terrarum eorum praedicatione manavit, Christianae devotionis sequatur universitas (Ed. FELTOE, p. 38, 9-13.)

La première exception n'est pas tout à fait certaine : il n'est pas absolument impossible que l'on ait affaire à un futur *convertere*; on aurait alors le cursus tardus *convertére supplícibus*. Mais il faut reconnaître que cette explication est à peine acceptable. Peut-être

Digitized by Google

aussi avons-nous ici un vulgarisme, le verbe *converteo*, comme nous avons certainement le verbe *exerco* : *exercitur* (1).

La deuxième exception ne souffre aucune explication et l'on peut se demander si elle ne serait pas le signe d'une rédaction postérieure. Mais il est à remarquer que les finales régulières se trouvent plusieurs fois dans l'oraison : elle est dans son ensemble très bien rythmée.

Omnipotens sempiterne Deus qui ineffábili sacraménto (VELOX) ius apostólici principátus (VELOX) in Romani nominis árce posuisti (DISPONDAÏQUE) unde se evangélica véritas (TARDUS) per tota mundi régna diffúnderet (TARDUS) praesta ut quod in órbem terrárum (PLANUS) eorum praedicatióne manávit (PLANUS) christianae devotionis sequatur universitas.

Le contenu ne doit pas non plus éveiller de soupçons : des expressions équivalentes, relativement à la primauté romaine se trouvent dans d'autres oraisons du recueil, v. g. *quidquid sedes illa voluerit quam tenere voluisti totius Ecclesiae principatum* (Feltoe, p. 42, 26-27).

Peut-être y a-t-il une faute de texte dans la finale de l'oraison.

La véritable cause des deux exceptions signalées reste donc à découvrir. Mais le fait que, sur 1030 oraisons environ, on ne trouve qu'une ou deux exceptions, subsiste. Si l'on se souvient que les quatre cadences finales employées dans toutes les autres oraisons se retrouvent non seulement à la finale proprement dite, mais dans l'immense majorité des simples membres de phrase, que chaque formule de prière les répète, trois, quatre ou même dix fois et davantage, on conclura que le *sacramentaire léonien* fournit une preuve de toute évidence pour l'existence du cursus et de la régularité avec laquelle il était observé.

Canterbury. L. LAURAND.

(1) FELTOE, p. 11, 7 avec les anciens éditeurs le corrige encore en *exercetur*, mais cfr Neue-Wagener, *Formenlehre*, III³, 267, qui cite des exemples de *exercunt*, *exercite* (impératif).

Digitized by Google

LES NOTES MARGINALES

DU

LIBER SENTENTIARUM

(Suite et fin) (1).

Une étude méthodique et étendue des notes qui encadrent le « *liber textus* » de l'enseignement universitaire, fournirait sans nul doute des informations multiples à l'histoire pédagogique de la théologie. Quelques mots suffiront pour donner une idée des principales catégories de renseignements.

Nous ne rappelons que pour mémoire ces croquis d'une main à l'index tendu, qui signale à l'attention un passage ou un mot spécial. Ces signes, en marge du texte, ne se restreignent nullement aux manuscrits théologiques : la *manus quae indigitat* se rencontre un peu partout, et cela d'après le goût ou les caprices d'un lecteur, ou d'un auteur, soucieux de faire partager à d'autres ses impressions et de faire lire certains passages. Roger Bacon (2) employait un système de signes analogues, pour attirer l'attention sur les pages importantes : « *ut aliqua notentur, si totum legi non potest* ».

Contentons-nous de citer les manuscrits de Munich, lat. 6498 ; Bamberg, Q, VI, 52 ; Paris, Bibl. nation. lat. 15705, 15707, etc.

Au point de vue pédagogique, la première annotation marginale constante, est celle qui a coupé le texte de Pierre Lombard en distinctions. Au début, l'ouvrage ne présentait que la division en *libri* et en *capitula*, dont la liste se trouve fréquemment en tête des manuscrits. La division en *distinctiones* partagées chacune en *capitula*, à peu près d'après l'ancienne table des matières, fut ajoutée ensuite (3) ; encore, y eut-il vite des écarts entre ces titres marginaux

(1) Voir RHE, 1913, t. XIV, p. 511-536

(2) *Opus minus*, dans les *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*, t. XV, p. 316.

(3) Le *Liber de vera philosophia*, composé vers la fin du XIIe siècle connaît la division en *capitula*, mais ne parle pas encore des *distinctiones*. Voir les extraits publiés par P. Fournier dans ses *Etudes sur Joachim de Flore et ses doctrines*, p. 72, 73, etc., Paris, 1909, ou *Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1896, t. XLVII, p. 412-414.

Digitized by Google

et la liste originale des *capitula* (1). La trace de ce remaniement est visible dans beaucoup de manuscrits ; l'indication des distinctions dans le titre même, comme dans le manuscrit lat. 26905 de Munich, et non dans la marge ne se rencontre pas dans les textes primitifs. Le premier rubriciste n'a tenu compte que des *capitula* ; mais postérieurement une autre main a indiqué en marge les distinctions et leur numéro.

Mentionnons les mss. de la Bibl. vatic. lat. 689 (fin XIIe siècle) ; Admont, 286 et 364 (XIIe siècle) ; Bruxelles, Bibliothèque royale, 11580 ; Troyes, 304 et 900 ; Paris, Bibl. nation. lat. 16374 (jusqu'au folio 123) ; idem, lat. 11690, 3031, etc. ; Munich, lat. 18109, 22282, etc. ; Bruges, 184 (à partir de la Dist. V, lib. I).

Il arrive aussi que les *distinctiones* soient subdivisées en *capitula* par une annotation marginale qui accompagne d'un numéro chacune de ces subdivisions. Ces indications prêtent un réel secours quand il s'agit de contrôler un texte du Lombard ; elles sont malheureusement d'une uniformité bien précaire dans les diverses éditions, comme le montre une comparaison entre le texte de Quaracchi et celui de Migne, dans la *Patrologie latine* ou en tête des œuvres de saint Thomas. Les manuscrits aussi sont loin d'être d'accord. Souvent, du reste, l'annotateur a manqué de constance et s'est vite fatigué à inscrire les subdivisions dans la marge.

Comme exemple, citons le manuscrit de Paris, Bibl. nation. lat. 15704, qui n'atteint même pas la fin de la première distinction ; ou 15707, qui se contente d'annoter en détail les quatre premiers folios du IVe livre ; ou 11691, etc.

Les notes qui ont pour but de couper le texte en ses diverses parties d'après la matière, n'ont rien de bien spécial non plus. Parfois elles se contentent d'indiquer, en tête d'un chapitre ou d'un livre, la division des pages qui suivent, comme dans le ms. 28 de Cambridge, Pembroke College, fol. 160^RI, qui compare le *Liber Sententiarum* au fleuve du paradis terrestre et le subdivise en « quatuor libros parciales » (*liber parcialis*, expression assez fréquente en Angleterre, au XIV-XVe siècle.) ; une note identique est contenue dans le ms. 88 de Heiligenkreuz, fol. 1 du livre IV. Elles correspondent, plus ou moins, à la *divisio textus* des commentateurs, comme on peut le voir chez saint Thomas et saint Bonaventure : un paragraphe intitulé *divisio textus* suit immédiatement chez eux le texte du Lombard et précède le *commentarius*.

(1) *S. Bonaventurae Opera*, t. I, p. LXXXIII (Prolegomena). Quaracchi, 1882.

Digitized by Google

Plusieurs manuscrits n'ont pas, ou guère, d'autre annotation marginale. Même en plein xve siècle, il est des annotateurs qui se contentent de ces indications, ce qui confirme ce que nous savions d'ailleurs, sur l'utilisation constante des *Sententiae*, même à la veille de la réforme : l'on peut citer, comme exemples, les manuscrits de:

Paris, Bibl. nat. lat. 15706 : « Hic agit de . et primo de... secundo de... etc. », dont les notes datent au plus tôt du xve siècle ; lat. 15727, fol. 132 et suiv. : « Hic incipit tractare... Hic querit... Hic determinat quomodo... Hic dicit... Hic solvit... Hic opponit... prima auctoritas... secunda, etc. »; ou lat. 3028 : « In hoc capitulo ostenditur quod... » (fol. 96, 98, etc.) ; Bamberg, B. IV, 31 : « Prima causa, secunda causa, etc. »; Munich, lat. 22282 : « De errore quorumdam, sentencia quorumdam, etc. ».

Souvent aussi l'on trouve indiqué dans la marge les mots : *obiectio*, *solutio*, *hic opponit*, *solvit* :

Cambridge, Gonville and Caius College, 292 ; Nuremberg, Stadtbibliothek, III, 77 : « Hic magister ponit triplicem causam.. » (fol. 111$_R$); ou : « Hic magister movet dubium utrum... » (fol. 105^{R2}) ; Paris, Bibl. nation. lat. 15727, fol. 137^{VI}, 147^{V}, etc.

Tout cela avait pour effet de faciliter la lecture aux élèves, mais n'est pas particulier au texte de Pierre Lombard.

Un cas plus intéressant dans ces indications, est celui qui fait intervenir une théorie abandonnée depuis lors ; elles ont alors dans l'histoire des idées, sinon dans celle de la pédagogie, une valeur documentaire qui manque aux autres. Tel, le manuscrit du Séminaire de Bruges qui donne, comme *vera solutio*, le système de Pierre Lombard, universellement rejeté depuis, sur l'efficacité de l'absolution dans la pénitence :

Bruges, Séminaire, 31/75, fol. 133^{V2} et 134^{R1}; Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII. 9 : « Opinio quam modo non tenet ecclesia » (fol. 87^{R1}). Voir aussi le ms. de Paris, Bibl. nation. lat. 15727, fol. 147^{VI} : « Hic ponit veram definitionem penitentie ».

Parfois, une note nous fait connaître l'impression de l'annotateur, comme les mots : *subtilissima interrogatio, congrua similitudo* (à propos d'un texte d'Augustin, comme dans le ms. de Munich, lat. 18109, (fol. 19^{R2}, etc.).

Les résumés ou les divisions des chapitres, *divisio textus*, appellent une attention spéciale quand elles sont énoncées par voie de trichotomie à sous-divisions trinaires répétées, C'est une des habitudes pédagogiques du moyen âge, que l'on retrouve jusque dans

Digitized by Google

l'exégèse des textes bibliques, même dans mainte page du commentaire de saint Thomas sur saint Paul ; les mots : *et circa hoc tria facit, tripliciter, etc.*, y reviennent fort souvent.

On peut les voir dans les notes de plusieurs manuscrits, comme dans celui de Paris, Bibl. nation. lat. 3027, fol, 238^{R1}, etc., qui rappelle beaucoup les divisions crayonnées au bas des feuillets du manuscrit déjà souvent cité d'Erfurt (Amplon, 108; emprunts à la *divisio textûs* de S. Thomas). Signalons encore le ms. 11614 de la Bibl. royale de Bruxelles.

* * *

La diffusion dans les milieux scolaires des manuels classiques de Gratien et de la *Glossa* a déjà été signalée plus haut, à propos des sources que fournissent ces attestations à l'histoire littéraire. Par les nombreuses citations qui renvoient le lecteur à l'un et à l'autre de ces ouvrages, l'on peut se faire une idée combien maîtres et élèves se référaient à ces manuels. Même des manuscrits qui ont peu d'indications critiques font une exception pour le *Decretum*, par exemple Paris, Bibl. nation. lat. 11691, fol. 102, etc.

Un souci qui n'est pas rare est celui de la bibliographie : une indication sommaire, par exemple au début du traité des sacrements, fait connaître les auteurs qui ont écrit sur le même sujet :

« (De) Sacramentis tractant Hugo, lib. IV Sentent. in principio, lib. I de Sacramentis, IX, per totum ; lib. III Sentent. in principio ; Gandulphus, lib. IV Sentent. in principio: Magister hic in principio huius quarti ; qui omnes in sententiis fere per totum omnia concordant, et in verbis ut plurimum ».

Sont à mentionner ici, outre le ms. 1206 de Troyes, fol. 145^{R}, Cambridge, Gonville and Caius College, 279, fol. 143^{V2}; Salzbourg, Abbaye Saint-Pierre, A. VII, 9 ; Paris, Bibl. nation. lat. 16376, fol. 157^{R2} (annotation de la première main).

La Bible aussi fournit parfois un arsenal de citations, à propos d'un mot ou d'une idée qui fait allusion à un passage du texte sacré ; l'on serait tenté de voir dans ces notes une matière à paraphrase, dont le maître aurait voulu étoffer son cours en s'aidant d'une des *concordantie* en usage (par exemple, Paris, Bibl. Nation. lat. 15727, fol. 164^{R1}, 165^{R2}, etc.).

Mais dans l'identification des textes patristiques, une formule impérative revient parfois, qui demande une explication. Les annotateurs les plus consciencieux et les plus précis, comme celui d'Erfurt, ne parviennent pas toujours à identifier chaque texte. Ils écrivent alors en marge, à côté de l'*auctoritas* demeurée introuvable,

Digitized by Google

les mots : *hanc quere*. Est-ce la préparation préalable du maître qui annote son texte, avec le désir de faire faire la recherche par l'élève ? Rien d'impossible. Est-ce la remarque d'un scribe soigneux, glossateur sans ambition professorale, simple travailleur de cabinet, qui en désespoir de cause s'adresse à son lecteur ? Il serait difficile de le dire avec certitude. Ce qui nous ferait pencher vers la première hypothèse, est la remarque analogue identique, que nous présente un manuscrit de Munich, lequel contient le commentaire d'un maître qui rédige sa leçon destinée à son cours public. Nous y trouvons aussi, à propos d'un passage à expliquer, des remarques comme celle-ci : *legam textum*, qui montrent que le *lector* avait bien prévu et noté tout ce qu'il avait à faire pendant sa leçon (Ms. lat. de Munich, 26859; O. Praed., 14151). En ce cas, à en juger par l'âge des diverses notes et de ce cours de Munich, la formule *hanc quere* aurait joui d'une survivance vivace. L'on peut rapprocher de cette expression, celle de « *require* » qui se lit assez fréquemment dans les manuscrits, soit dans le sens d'une vérification de référence à opérer, comme dans le manuscrit 73 (Δ. 4. 11) de Cambridge, Sydney Sussex College (fol. 1v), soit dans le sens d'une correction critique à faire dans le texte (1); l'expression est assez communément employée pour indiquer un renvoi bibliographique, aussi bien dans les notes des manuscrits que dans un texte courant (2).

* * *

Nous avons cité Gratien et la *Glossa*, au nombre des livres classiques fréquemment consultés ; l'on peut y ajouter Hugues de Saint-Victor, mais pas dans la série des manuels scolaires, comme nous l'avons dit plus haut.

Un autre ouvrage intervient assez fréquemment, comme instrument de travail consulté par les annotateurs des *Sententiae*, et nous fournit un nouveau renseignement sur ce qui pouvait être le commentaire ou l'explication des sentences par le *licenciatus*. C'est le dictionnaire de Papias : l'*Elementarium* ou le *Vocabularium*, composé vers le

(1) Voir quelques textes dans Wattenbach, *o. c.*, p. 336, n. 1; l'on se contentait souvent d'écrire l'initiale r.

(2) Citons ici un ancien catalogue de Cantorbéry (M. Rhodes James, *The ancient catalogues of Canterbury and Dover*. Cambridge, 1903, nos 536, 552, 655, 761, etc. p. 255, 257, 261, 275, etc.); Salimbene, *Cronica* (dans les MGH, SS, t. XXXII, pp. 217 et 232), et Matthieu Paris, *Historia Anglorum*, a. 1178 (dans les *Rerum britannicarum medii aevi scriptores*, t. XLIV1, p. 409); Albéric des Trois-Fontaines, *Chronica*, a. 872 (dans les MGH, SS, t. XXIII, p. 740); ce dernier a le mot : « *quere* », les autres, « *require* ». Tous s'adressent évidemment au lecteur.

Digitized by Google

milieu du XIe siècle et qui figure dans beaucoup de bibliothèques monastiques ou cathédrales. L'on a principalement recours à ses lumières pour expliquer les mots grecs.

Nous le trouvons cité entre autres par les manuscrits de Cambridge, Gonville and Cains College, 276 (parricida, etc ; Lib. IV, Dist. 25 et 37); Salzbourg, Saint-Pierre, A. VII. 9, fol. 201a (magi), fol. 202v (mysterium), fol. 224, 227a2, 242c, etc.; Nuremberg, Stadtbibliothek, II, 5, fol. 199R2 (magi); le commentateur critique de Troyes l'emploie fréquemment, ainsi que l'annotateur d'Erfurt.

L'ouvrage similaire d'Huguccio ne semble pas avoir alimenté beaucoup l'annotation des *Sententiae*, malgré le grand nombre de ses exemplaires *(Derivationes)* répandus un peu partout, notamment en Angleterre. On le trouve cité dans le ms. d'Erfurt et parfois ailleurs.

Valère Maxime est apporté en note par le ms. d'Erlangen 438, pour certaines étymologies, par exemple : *caerimoniae* (fol. 1 du livre IV); une étymologie analogue se retrouve dans le ms. 118 de Cambridge, Pembroke College, fol. 63R1.

*
* *

Par contre c'est du dictionnaire composé par Pierre Cantor, dont semblent s'inspirer du moins quelques-uns des résumés schématiques disposés en tableaux dans les colonnes des manuscrits des *Sentences*. Nous reviendrons ailleurs sur cette part d'influence due au maître parisien qui a laissé de si fervents disciples. Mais tout en réservant pour le moment la question de leur origine, il nous faut signaler ces nombreux tableaux schématiques, comme un des moyens employés, soit par le commentateur, soit par son disciple, pour se remémorer les principaux sens d'un mot, ou les grandes divisions d'une idée (1). Tantôt, ils se présentent sous la forme d'un substantif suivi de divers adjectifs :

« Timor naturalis, mundanus, servilis, etc. » (Paris, Bibl. nation. lat. 15722, fol. 87R1 ; Erfurt, Amplon, 108, etc.); « manducatio » (Salzbourg, Saint Pierre, A. VII. 9, fol. 197v); «voluntas, subsequens, antecedens » (Paris, Bibl. nat. lat. 16376, fol. 64R1) ; « unctio » (Salzbourg, Saint Pierre. A. VII, 9, fol 220v) ; « ignorantia » (Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 74R1) ; «lex» (Durham, B. 1, 2, fol. 1 du livre IV); « unitas » (Liège, Bible de l'université, 307, fol. 105v) ; «oratio, mentalis, vocalis, realis, quae est in actione eleemosinae » (Paris, Bibl. nation. lat. 15722, fol. 100R1).

(1) Les gloses de Pierre de Poitiers ont aussi des points de contact avec ces schémas marginaux de Pierre Lombard.

Digitized by Google

Tantôt, sous celle d'un substantif avec toute une série de compléments déterminatifs :

Comme le « quadruplum vinculum » dont délie le Christ, ou le prêtre (Bruges, Séminaire, 31/75, fol 134[R2]) ; ou la « potestas auctoritatis, cooperationis, invocationis, institutionis, ministerii », conférée ou refusée par le Christ (Paris, Bibl. nation. lat. 16376, fol. 161[V1]); ou le « velum professionis, consecrationis, etc. » (Paris, Bibl. nat. lat. 15722, fol. 108[V] ; Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 115[R])

Intéressant à divers points de vue est le tableau schématique qui veut définir le martyre, et que nous trouvons dans le manuscrit de Paris, Bibl. nation. lat. 15722 (entre les folios 94 et 100) :

Martyrium est patientia in adversitate ut in Job,
Humilitas in prosperitate ut in Abraham,
Castitas in iuventute ut in Nicolao,
Largitas in paupertate ut in Daniele,
Abstinentia in abundantia ut in David,
Effusio sanguinis ut in martyribus (1)

D'autres fois, c'est la nomenclature des sacrements adaptés aux divers âges de la vie du chrétien :

« Intrantium, proficientium... exeuntium »; ce qui rappelle presque textuellement une glose de Pierre de Poitiers (Paris, Bibl. nation. lat. 14423, fol. 93[V2], et *Sententiae*, V, 3 ; PL, CCXI, 1239, C) Cette énumération se rencontre, plus ou moins modifiée, dans beaucoup de manuscrits, par exemple : Cambridge, Gonville and Caius College, 276, fol. 210 ; Paris, Bibl. nation. 16375, fol. 212[R2]; Paris, idem, 15705, fol. 123[R1] ; Paris, idem, 15722, fol. 93[V1] ; Bibl. vat. lat. 689, fol. 96[V2] ; Liège, Bibl. de l'université, 307, fol 97[R2] ; Cambridge, Pembroke College, 85, fol. 25[R1].

Ou encore, un exposé d'ensemble sur *sacramentum et res* (New College, Oxford, 109, fol. 128[V]), ou sur le rôle de Dieu, du ministre, de la grâce, etc. dans les sacrements (Oxford, New College, 106, lib. IV, Dist. I, 2 ; Cambridge, Gonville and Cains College, 279, fol. 143[V2]).

Citons encore Paris, Bibl. nat. lat. 16375, fol. 220[2], sur les cérémonies du baptême ; Bruges, Bibl. de la ville, 183, sur les avantages de la confession ; Bruxelles, Bibl. royale, 427, (fol. 153[R1]), sur les

(1) Ces diverses applications sont à rapprocher des sens du mot signalés par P. de Labriolle (*Martyr et confesseur*, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1910, t. I, p. 50-64), et par Brewer (*Geschichtliche Betrachtungen zu Kommodian*, dans la *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1912, t. XXXV, p. 645-650).

Digitized by Google

divers sens du mot *forma* ; ou Paris, Bibl. nation. lat. 15704, sur l'extrême onction ; ou, sur divers sujets analogues, le manuscrit du même fonds, lat. 11691, fol. 98v, 99v, 100R, 101v, 104, 112, etc.

Un autre annotateur établit une corrélation entre les sept sacrements, d'une part, et les vertus théologales ou cardinales, de l'autre (Bibl. vatic. lat. 685, fol. 141vi) :

« Ipsa sacramenta respondent virtutibus : fidei baptisma, spei unctio, caritati eucharistia, prudentie ordo, fortitudini confirmatio, iustitie paenitentia, temperantie matrimonium. »

Un schéma analogue se rencontre dans le ms. 183 de Bruges. Bibl de la ville (fol. 74R2) ; mais il met ensemble les divers âges de la vie et les vertus théologales ou cardinales, dans une adaptation qui diffère un peu de celle du ms. du Vatican.

Le commentateur critique de Troyes ne manque pas, lui non plus, de recourir fréquemment au procédé pédagogique du schéma, et il le développe avec un art consommé dans des tableaux à accolades, où les subdivisions se multiplient abondamment. L'explication de chaque terme devait notablement allonger le temps consacré à la leçon, si l'on voulait développer le contenu de tout le schéma.

A côté de ces annotations schématiques qui couvraient comme d'une étiquette tout un ensemble de concepts, se rencontre aussi dans les notes marginales la mention des règles de la dialectique apprises précédemment : exemple d'une saine pédagogie, qui utilisait les instruments de la pensée qu'on avait appris à manier dans les stades antérieurs de l'école. En même temps nous y constatons, une fois de plus, l'entrée définitive de la dialectique dans l'exposé dogmatique :

Signalons ici un manuscrit de Paris, Bibl. nation. lat. 15703. fol 19v1 : « Prima probatio procedit ex istis duabus regulis logice : omne genus predicatur de suis speciebus... » ; fol. 19v2 : « Regula logica ..», et *passim* dans toute la partie (trois premiers livres) annotée par une main qui n'est pas postérieure au XIVe siècle.

* * *

Les notes marginales de Pierre Lombard manqueraient de couleur locale, si elles ne se nuançaient pas d'un peu de poésie, ou mieux d'un peu de versification. L'on sait combien le vers latin était en honneur dans les écoles monastiques ou cathédrales dès l'époque carolingienne. Le XIe siècle a eu ses humanistes comme Baudri de Bourgueil et Marbode de Rennes; au XIIe siècle, le nom d'Hildebert de Lavardin demeure célèbre, et avant lui les polémistes de la que-

Digitized by Google

relle des investitures recouraient aux satires versifiées, tout comme Durand de Troarn composait en vers, avant de le rédiger en prose, son traité contre Bérenger. A côté de ces productions poétiques d'un genre soutenu, la poésie joviale, comme celle des pièces goliardiques, ne manquaient pas de succès dans les écoles. L'enseignement théologique conserve l'empreinte de son temps, et dès le XIIIe siècle, les annotateurs des *Libri Sententiarum*, maîtres, élèves ou scribes, se mettent en devoir de fixer l'enseignement d'un chapitre ou d'un paragraphe dans un ou plusieurs vers mnémotechniques; le droit canon en fait autant de son côté, comme on peut le voir encore de nos jours dans la question des empêchements du mariage.

Beaucoup de manuscrits contiennent des exemples de cette versification tout artificielle. Dans quelques-uns, elle est fort abondante et d'une seule écriture; dans d'autres, elle est plutôt rare et semble trahir la main d'un lecteur, disciple ou maître, qui avait quelque intérêt à se remémorer un passage de sa leçon ou à indiquer, dans la marge du texte à paraphraser, le développement d'une idée connexe. Certains annotateurs introduisent leurs bouts rimés par l'indication : *versus* (p. ex. Paris, Bibl. nation. 16375). L'on peut citer ici quelques exemples :

A propos de la reviviscence des mérites.

(Paris, Bib. nation. 16375, fol. 230R2) :

Illa reviviscunt quae quondam viva fuerunt;
Vivere non possunt quae mortua primo fuerunt.

Ou des effets de l'extrême onction et de son refus,

(Bruges, Bibl. de la ville, 183, fol. 88v) :
Versus :

Ungor in extremis ut sit mihi gratia maior
Et morbus levior et mera culpa minor.
Non est ungendus furiosus, morio (1), parvus.
Est tamen ungendus, si petat ipse furens.

Ou des remèdes au péché que doit indiquer le confesseur,

(Paris, Bibl. Nat. 16375, fol. 235R2) :

Quilibet observet anime medicamina dando,
Quis, quid, ubi, quot, quociens, cur, quomodo, quando.

Les sept sacrements viennent diverses fois :

(1) L'annotateur continue : *morio dicitur naturaliter stultus*. Ce mot revient encore plus loin dans les gloses; voir, dans Du Cange (sub verbo), les exemples pris à S. Augustin (*Epist.* 7 et 28).

Digitized by Google

Nuremberg, Stadtbibl., II, 5, fol. 184v2 (avec quelques variantes); Paris, Bibl. nation. lat. 16376, fol. 157R1; *idem*, lat. 15705, fol. 122R1 (main du xve siècle); *idem*, lat. 11691, fol. 164V1; Erlangen, 438, fol. 1 du livre IV:

Abluo, firmo, cibo.., ordinat, ungit.

Citons encore :

(Cambridge, University Library, 1376, (Gg. 1, 1, fol. 397)) :

Quot sunt sacramenta ecclesiae septem quae patent per hos versus :

Ordo, baptismus et confirmatio sacra.
Unctio, poena tenax, caro Christi, coniugiumque.

Un autre vers, cité par Bach (1), se contente de donner les initiales de chaque sacrement,

(Ms. de Munich, lat. 14706, fol. 11 et 8885, fol. 270) :

Bos ut erat petulans cernentibus obice cursum.

Nous rencontrons aussi des vers sur le caractère sacramentel,

(Paris, Bibl. Nat.lat. 13704, fol. 136V2) :

Ordo, baptismus et confirmatio tantum
Sunt ipsissima caracteris haud iteranda.

Ou sur les sept degrés hiérarchiques de la cléricature,

(Bamberg, Q. IV, 30, fol. 264V1) :

Distinctus gradibus septem stat in ordine clerus.

Ou sur les circonstances aggravantes du péché,

(Paris, Bibl. Nation. lat. 15722, fol. 103R1) :

Aggravat ordo locus peccata scientia tempus;
Aetas, conditio, numerus, mora, copia, causa.
Et modus in culpa, status altus, lucta pusilla.

Mentionnons encore les manuscrits suivants :

Cambridge, Gonville and Caius College, 127 : « Confessor dulcis, affabilis atque suavis, prudens... mitis atque benignus »; ms. du même fonds, 276 (lib. IV dist. XI, sur la confession) : « Sit simplex confessio, pura, fidelis... integra, secreta, lacrimabilis, atque celerata »; Bruges, Séminaire, 31/75, fol. 133V1, qui a un texte plus correct : « sit simplex, humilis, confessio, vera, fidelis, etc. »; Paris, Bibl. nation. lat. 15702 : « ... fortis et accusans et sit parere parata »; Munich lat. 6498, etc. (lib. IV, dist. XVI, etc.).

Le poème de S. Prosper d'Aquitaine, *De ingratis*, a fourni l'idée, sinon le texte, de deux vers à l'annotateur du ms. de Liège, Bibl. de l'université, 307, fol. 50R1 :

(1) *Die Siebenzahl der Sakramente*, p. 64, n. 1. Ratisbonne, 1864.

Digitized by Google

Quidquid habes meriti prebens tibi gratia donat;
Nil Deus in nobis preter sua dona coronat (1).

*
* *

La provenance de ces *adiumenta* demeure encore indécise. Sans doute, l'on a mis en vers le *De Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor et les *Libri Sententiarum* de Pierre Lombard; mais il y a lieu, croyons-nous, de chercher encore ailleurs que dans ces deux ouvrages, et surtout en dehors d'eux, l'origine de beaucoup de ces vers mnémotechniques des écoles. Nous réservons pour ailleurs l'examen des résumés versifiés de Hugues et du *Magister Sententiarum*. Ce que nous avons pu voir jusqu'ici d'un exemplaire de Peterhouse à Cambridge (ms. 259), nous empêche de chercher de ce côté-là l'origine de ces annotations; qu'on en juge par cette définition du sacrement :

Signum sanctificum sacramentum vocitatur (fol. 1).

D'autres recueils, comme celui de l'allemand Jean Schlitpacher († 1482), *Memoriale metricum* (ms. de Melk, 135), sont trop récents; l'écriture de beaucoup de notes marginales est notablement antérieure à sa composition. L'on peut en dire autant des distiques d'Arnold Haldrein († 1534), qui résument chaque distinction des Sentences (2).

Les résumés schématiques doivent vraisemblablement quelque chose au dictionnaire de Pierre Cantor; peu, ou rien, à celui de Brito, semble-t-il, malgré son extrême diffusion (3). Les nombreux dictionnaires bibliques, fort peu originaux d'ailleurs et issus des remaniements ou des résumés dont les précédents firent souvent les frais, peuvent avoir aidé les annotateurs; mais nous ne pouvons rien affirmer avec certitude. Ce qui est sûr, c'est qu'en tout cas l'ouvrage de Garnier de Rochefort, cistercien, puis évêque de Langres, ne leur a prêté aucun secours (ms. de la Bibl. nation. lat. 588, fol. 1 : *Incipit prologus in librum Distinctionum*, fol. 48v).

Comme pour les autres catégories des notes marginales, la question de provenance restera toujours en partie insoluble.

(1) *Carmen de ingratis*, pars IV, vers 984-985 (PL, LI, 146) :
Quae dare vis tribuis, servans largita creansque
De meritis merita et cumulans tua dona coronis.

(2) *In quatuor libros Sententiarum .. Epitome longe succinctissimus, una cum distichis singularum distinctionum materiam complectentibus.* Cologne, 1555.

(3) L'un et l'autre sont encore inédits; nous en reparlerons ailleurs. Voir la bonne remarque de Singer, dans l'édition citée plus loin de Rufin (p. CXXVI).

Digitized by Google

Même si l'annotation originale est due partiellement au travail de la préparation chez le maître, ou à celui de la répétition chez l'élève, les exemplaires conservés jusqu'à nos jours portent fréquemment la trace d'emprunts mutuels; cela nous donne la clef de l'uniformité de beaucoup des explications et des paraphrases. Nous avons déjà parlé du cas de Gandulphe de Bologne, dont l'œuvre est citée fréquemment, mais toujours, à part le seul cas du manuscrit d'Erfurt, avec les mêmes indications, à propos des mêmes passages et ordinairement dans les mêmes termes.

Les tableaux schématiques se copient souvent les uns les autres, par exemple dans les mss. d'Oxford, New College, 106, et Cambridge, Gonville and Caius 279, (fol. 143^{v2}, sur *res et sacramentum*); l'on peut en dire autant du mot « *timor* » et d'autres, ainsi que de divers emprunts à Papias.

L'essai d'harmonisation de Hugues et du Lombard n'est pas unique non plus : il se trouve reproduit dans deux manuscrits du Vatican et dans celui d'Oxford, New College, 107, comme on l'a vu plus haut.

Il n'est pas jusqu'à une glose prise à Gratien, qui ne se retrouve au même endroit, en guise de paraphrase ou d'exemple, pour le cas du baptême conféré par jeu : Bamberg Q. VI, 53 (Lib. IV, Dist. VI); Bibl. vatic. lat. 685, fol. 145^{v2}.

Jean Damascène, aussi, a fourni la matière de gloses qui sont répétées textuellement, par exemple : Oxford New College, 197, et Paris Bibl. nation. lat. 15708, fol. 145.

L'examen des notes critiques sur les sources du Lombard et sur l'exactitude de ses citations patristiques mènent au même résultat; si quelques-unes sont écrites comme en courant, ou par une main peu exercée (telles, certaines notes des mss,de Salzbourg, A.VII. 9, et de Paris, Bibl. Nation. 15702), d'autres passent d'un codex à un autre, grâce à un copiste qui les transcrit d'office, ce qui oriente nettement vers des sources communes d'où émane toute une série d'exemplaires. La répétition de la même idée, voire du même terme, sur une page fortement chargée de notes, comme dans le ms. 427 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui répète (fol. 181^{v1}) la définition du sacrement due à Isidore de Séville, ou la thèse de la réitération de l'extrême onction, (fol. 206^{R1}), trahit le même procédé : ces notes étaient transcrites souvent d'un codex à un autre. Cette provenance n'exclut nullement du reste les relations transversales : ce qui permet difficilement, ici comme ailleurs, d'établir la filiation.

Cette caractéristique des notes marginales jette du reste un

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Il serait superflu de rappeler les services que les Patrologies grecque et latine de Migne ont rendus aux sciences ecclésiastiques. Elles sont indispensables à quiconque veut se livrer à une étude personnelle de la théologie dogmatique, de l'exégèse, de la liturgie, de l'histoire ecclésiastique, etc.

Au cours du XIXe siècle et dans ces dernières années, des écrits d'auteurs chrétiens orientaux ont été découverts en grand nombre; mais on n'en a publié jusqu'ici qu'une partie relativement restreinte. Les collections de Migne demandaient à être complétées.

Les Églises orientales ont eu, en effet, une grande part dans les luttes dogmatiques des premiers siècles. Les ouvrages exégétiques qu'elles ont produits dans des langues intimement apparentées aux langues bibliques, sont de grande importance pour l'intelligence des textes sacrés. La discipline et la liturgie de ces chrétientés, qui ont conservé tant d'éléments primitifs, offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de l'Église. Bref, il est impossible de suivre le mouvement de la science théologique actuelle, sans recourir aux œuvres des écrivains orientaux. D'ailleurs, plus d'un écrit chrétien d'origine grecque ne nous a été conservé que dans une version syriaque, copte, etc.

En organisant, en 1903, la vaste publication qui a pour titre *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, et qui doit comprendre toutes les œuvres des auteurs chrétiens arabes, coptes, éthiopiens, syriaques et arméniens, M. l'abbé J.-B. Chabot, docteur en théologie de l'Université de Louvain, a

Digitized by Google

rendu un service signalé à toutes les branches des sciences théologiques.

L'entreprise, à laquelle collaborent des savants de toutes les nations, a été jusqu'ici couronnée de succès. En moins de dix ans, soixante-dix volumes, dont une trentaine renfermant des traductions latines, ont paru dans le *Corpus*. En 1910, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné sa plus haute récompense, le prix Jean Reynaud, de la valeur de dix mille francs, à M. l'abbé Chabot « pour sa Patrologie orientale et l'ensemble de ses travaux ».

Cependant, tant qu'une entreprise aussi vaste restait l'œuvre personnelle de son fondateur, il était à craindre qu'elle ne pût être menée heureusement à terme. Désormais cette crainte n'a plus de raison d'être. Les Universités catholiques de Louvain et de Washington se sont entendues pour poursuivre à frais communs la continuation de la publication. Les individus peuvent disparaître, en laissant leur œuvre inachevée : les Universités demeurent, et dans leur sein, comme a dit Virgile, « uno avulso, non deficit alter » (*Énéide*, VI, 148).

On a parfois exprimé le regret que les savants catholiques se soient laissé devancer par les Académies de Berlin et de Vienne pour l'édition critique des Pères grecs et des Pères latins. Ce sera du moins le mérite de deux grandes Universités catholiques d'aujourd'hui d'avoir donné au monde savant le *Corpus* des écrivains chrétiens de l'Orient.

L'œuvre étant ainsi assurée, les Universités catholiques comptent sur l'appui du Clergé, des Séminaires, des Ordres religieux, de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences ecclésiastiques et de l'Orientalisme. La bibliothèque d'une institution d'enseignement théologique serait désormais incomplète sans le *Corpus*.

La collection s'adresse même aux lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les langues orientales; car chaque ouvrage y est accompagné d'une traduction fidèle, en latin, publiée dans un volume à part, que tout théologien ou historien pourra

Digitized by Google

consulter. Cette traduction est vendue séparément et peut être acquise à un prix modéré, sans le texte original auquel elle correspond.

L'ouvrage sera désormais édité à la librairie GABALDA, rue Bonaparte, 90, à Paris. Le prix de vente des volumes est calculé à raison de 1 fr. 10 par feuille de 16 pages, pour les textes orientaux, et de 0 fr. 65 par feuille de 16 pages, pour la traduction latine.

Les volumes peuvent être achetés à part.

On peut encore se procurer la série complète des volumes parus, mais il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires des traductions susceptibles d'être vendus séparément.

P. LADEUZE,
Recteur.

Louvain, Octobre 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

nouveau jour sur les habitudes scolaires de l'époque, en montrant les relations étroites qui relient les maîtres et les élèves entre eux : ces relations s'étendent jusqu'à rendre commune l'explication marginale des textes et les procédés de l'interprétation verbale en usage dans les divers pays.

En attendant que des recherches méthodiques et minutieuses aboutissent à une solution plus ferme, nous croyons ne pas nous tromper, en disant que les résultats déjà connus permettent de voir, dans beaucoup des notes marginales, le stade primitif du commentaire classique, c'est-à-dire l'explication mot par mot et membre par membre, d'après le modèle des gloses canoniques du *Decretum*, inauguré dès le lendemain de la mort de Gratien.

Le XIIe siècle a du reste connu plusieurs commentaires, ou mieux plusieurs gloses du *Liber Sententiarum*, conçues d'après cette méthode, et la première moitié du XIIIe siècle en porte fréquemment la trace, même au milieu de développements beaucoup plus étendus.

Le Dr Grabmann en a cité quelques-unes (1), et au cours de ce travail, les relations de diverses gloses avec les écrits de Pierre Cantor et de Pierre de Poitiers ont déjà été signalées.

Ajoutons-y encore la note du ms. 3027 de Paris, Bibl. nation., sur les *sacramenta primordialia* : « *in quolibet autem horum plura hiis sunt adnexa* » (fol. 93^v1), ce qui rappelle une glose d'un anonyme de Bamberg (Q. VI, 46, fol. 3^R2). Ce manuscrit de Bamberg contient jusqu'à deux ouvrages différents de ce genre, consistant en gloses sur le Lombard. Le commentaire si précieux d'Erfurt (Amplon. 108) continue la même tradition, et le travail conservé par le manuscrit de Troyes, 1206, réunit en compilation, ou compose à nouveau tout un ensemble de gloses qui rappellent le même procédé.

De part et d'autres, chez les glossateurs du *Décret*, comme chez les annotateurs des *Sententiae*, nous en trouvons la trace ; signalons, entre autres, les résumés disposés en tableaux schématiques, par exemple chez Sicard de Crémone, chez Huguccio, dans la *Summa Monacensis*, etc. (2).

Mentionnons encore l'utilisation des mêmes instruments de tra-

(1) *Geschichte der scholatischen Methode*, t. II, p. 393-394. Fribourg, 1911. Ajoutons encore le ms. 312 de l'abbaye d'Admont, comme preuve de la diffusion immédiate de ces commentaires; la même œuvre est contenue dans le ms. lat. 316 de la bibliothèque de Vienne.

(2) Mss. de la bibliothèque de Munich, lat. 4555, fol. 72^v1, etc. : lat. 16084, fol. 63, etc. L'on en trouvera divers exemples dans Gillmann, *Die Siebenzahl der Sakramente bei der Glossatoren des Gratianischen Dekrets*, dans *Der Katholik*, 1909, II (septembre), p. 14, 20, 21, 22, 24, etc. de l'extrait.

Digitized by Google

vail, comme le *Vocabularium* de Papias, cité fréquemment par Rufin et par d'autres (1).

Si un certain nombre des notes marginales du Lombard peuvent se réclamer d'une adaptation aux circonstances contemporaines, d'autres trahissent leurs origines archaïques jusque dans l'anachronisme qu'elles constituent au moment de leur transcription. On peut donner comme exemple le passage sur la pénitence publique contenu dans le manuscrit souvent cité de Salzbourg : depuis longtemps, celle-ci était tombée en désuétude, au moment où l'annotateur transcrivait la glose fournie par un de ses modèles, peut-être le commentaire critique de Troyes (Salzbourg, Abbaye de Saint-Pierre, A. VII. 9, fol. 218^{r1}). Il en va sans doute de même avec la note sur le caractère sacramentel citée plus haut (ms. de Cambridge, Gonville and Caius College).

Les classifications des sacrements empruntées aux glossateurs du XIIe siècle (ms. 427 de Bruxelles, Bibl. royale), les réflexions sur les sacramentaux (ms. de Paris, Bibl. nation. lat. 3027, fol. 93^{v1}, et Sicard de Crémone, ms. de Munich, lat. 4555, fol. 72^{v1}), l'adaptation des sacrements aux divers âges de la vie (voir plus haut, p. 22 (2), et Huguccio, ms. de Cambrai 612, fol. 333^{r}), etc., tout cela dénote l'existence d'un certain bien commun entre les canonistes et les annotateurs des *Sententiae*, et fait dater du XIIe siècle ou des débuts du XIIIe, la composition originale du contenu de beaucoup des notes marginales.

Il y a aussi un certain nombre de particularités dont l'examen oriente dans le même sens, comme la reviviscence des péchés pardonnés (Liége 367, fol. 115^{v2}), l'interprétation de *Samaritanus* par *custos* (voir *supra*), le moment de la consécration sous chaque espèce, vivement mis en question à l'époque de Langton (3), la distinction entre *opus operans* et *opus operatum* (ms. de Pembroke College, Cambridge, 85, fol. 25^{r2}), qui rappelle celle de Pierre de Poitiers (ms. de Bamberg, Q. VI, 46, fol. 28^{v1}), les sept manières de remettre les péchés si souvent citées jusqu'au XIIe siècle (3), les épi-

(1) *Die Summa Decretorum des Magister Rufins*, édit. Singer, p. CXXV-CXXVI, Paderborn, 1902.

(2) Expressions analogues dans le *Summa de sacramentis* (ms. de Madrid, Bibl. nation. B. 166, fol. 3^{v}), attribuée à un *Magister Simon*; dans le ms. lat. 19134 de Munich, fol. 101; dans les gloses anonymes du ms. de Bamberg, Q. VI. 50, fol. 65^{r1}, etc.

(3) Voir *Recherches de science religieuse*, 1913, t. IV, p. 255-262, et *Dictionnaire de theologie catholique*, t. V, p. 1241-1242.

(4) Contentons-nous de mentionner ici, parmi les auteurs de cette époque qui énumèrent ces sept modes (avec des variantes) : Bonizon de Sutri, *Decretum*, lib. X,

Digitized by Google

thètes de *emplastra* et *malagma* donnée aux sacrements (1), des expressions comme : *non alligavit Deus potentiam alicui signo* (Bruxelles, Bibl. royale, 427, fol. 181^{v2}) (2), la réitération de l'extrême onction (voir *supra*, et les gloses anonymes du ms. de Bamberg, Q. VI, 46, fol. 16^{v1}), les discussions sur l'importance relative des divers sacrements entre eux (3) : ces divers sujets et ces manières de s'exprimer étaient principalement en honneur dans la seconde moitié du XIIe siècle, ou au début du XIIIe.

Les longs développements théologiques sont souvent d'une autre main que les autres et d'une écriture plutôt récente, comme par exemple, dans les manuscrits lat. 3027, 15702 et 15703 de la Bibliothèque nationale à Paris. Quant aux notes tirées des *Décrétales* et des *Extravagantes*, elles ne sont pas aussi abondantes dans les traités du mariage et de l'ordre, que pouvaient le faire attendre les nombreuses occasions d'en appeler à leur autorité. Citons comme exception le manuscrit lat. 15727 de la Bibliothèque nationale, fol. 176-179, etc. Tout cela porte à dater du premier siècle qui suit la composition du *Liber Sententiarum*, l'extrait de naissance d'une grande partie des notes marginales. Beaucoup ont voyagé d'un pays à un autre et traversé les mers sans grand changement. De nouvelles constatations, sur lesquelles pourront se baser avec fermeté les conclusions entrevues ici, se grouperont sans doute un jour dans les cadres esquissés aujourd'hui.

Louvain. J. DE GHELLINCK, S. J.

n. 140, 141 et 155-159 (MAI, *Nova Patrum bibliotheca*, t. VII, pars III, p. 65-66 et 72-74. Rome, 1854); GIRAUD LE CAMBRIEN, *Gemma ecclesiastica*, I, 5 (*Rerum britannicarum medii aevi Scriptores*, t. XXI, 2, p. 17); ALAIN DE LILLE, *Liber paenitentialis* (PL. CCX, 298, CD); le m-. de Troyes, 1916, 8°; LAMBERT DE SAINT-OMER, *Liber floridus*, n. CV (dans DELISLE, *Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus »*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVIII, 2, p. 664, Paris 1906); dans le *Textus sacramentorum*, édité par Jo. Chanesius, Lyon, 1507 (versus finem) et daté par l'auteur, anonyme, de Billon en Auvergne 1098 (?); PIERRE LOMBARD, *Commentarium in psalmos*, Ps. VI (PL, CXCI, 104, BC), etc.

(1) Nous comptons y revenir prochainement ailleurs : on les trouve dans le ms. de Bruxelles. Bibl. royale, 427, fol. 189^{v1} ; Bamberg, Q. VI 46, fol 2^{R2}.

(2) On trouve cette expression dans la *Summa Sententiarum*, V, 7, à la fin, (PL, CLXXVI, 133 D); dans la *Summa* d'Etienne Langton (ms. de Paris Bibl. nation. lat. 14536, fol. 260^{R}) ; dans le *Chronicon* d'Othon de Freising, lib. IV. 18 (MGH, SS. t. XX, 204) ; dans les gloses anonymes du ms. de Bamberg, Q.VI. 46 (fol. 2^{R2}), etc.

(3) Par exemple Bruxelles, Bibl. royale, 427, fol. 188^{R} ; comparez Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis*, lib. II, pars 7, cap. 4 (PL. CLXXVI, 461).

Digitized by Google

LES BUCHERS ET LES AUTO-DA-FÉ

DE L'INQUISITION

DEPUIS LE MOYEN AGE.

On ne s'est guères aventuré dans l'histoire du moyen âge sans avoir rencontré sur son chemin l'inquisition, non pas que l'inquisition fût tout le moyen âge, comme peuvent le penser les auteurs et les lecteurs d'une littérature ou d'une presse très superficielle. Les deux tiers de cet âge étaient écoulés quand l'inquisition apparait pour la première fois au XIIIe siècle, et même à partir de cette époque, son rôle n'a pas été bien considérable, comme l'écrivait récemment un historien très averti :

En somme, concluait M. Langlois, l'inquisition n'a troublé profondément la vie normale de la société du moyen âge que dans quelques provinces de l'Italie du nord et de la France du midi, pendant quelques années du XIIIe siècle. Ailleurs et plus tard, il ne paraît pas que son activité, atténuée, ait eu socialement des résultats considérables (1).

L'inquisition a commencé à sévir surtout à la fin du XVe siècle, en Espagne, d'abord, et bientôt dans la plupart des pays réunis successivement à la couronne d'Espagne ; les autres États, soit catholiques, soit protestants, n'ont pas manqué d'en faire autant et et de faire revivre une institution qui répondait si bien aux passions religieuses du temps. Il serait donc plus vrai de dire que l'inquisition est surtout un phénomène des temps modernes. Ce qu'elle doit au moyen âge, c'est son point de départ et c'est de là aussi que doit partir la présente étude consacrée à une seule des nombreuses questions que l'inquisition soulève, à savoir les origines de sa législation pénale et en particulier de la peine civile du bûcher.

L'histoire de l'inquisition, après avoir été longtemps négligée, a donné lieu depuis quelques années à des publications nom-

(1) Ch. Langlois, *L'inquisition d'après des travaux récents*, p. 84. Paris, 1902.

Digitized by Google

breuses (1), parmi lesquelles on doit mettre hors pair, pour son ampleur, l'œuvre d'un publiciste américain qui vient de mourir, Charles Lea de Philadelphie (2). Avant d'aller plus loin dans une étude où nous aurons l'occasion de le citer souvent, il n'est pas inutile de faire observer que cet auteur est moins un historien qu'un controversiste. Il suffit, pour s'en apercevoir, de rappeler la liste de ses nombreux ouvrages : ses sujets sont, avec *l'inquisition*, la *Confession auriculaire*, les *Indulgences*, le *Célibat des prêtres*, la *Superstition*, etc. autant de points controversés entre catholiques et protestants.

Ecrivain protestant, il s'adresse surtout à un public protestant. L'auteur d'ailleurs reconnaît qu'un enseignement moral se dégagera de la lecture de son ouvrage. Cet enseignement, qu'il ne laisse qu'entrevoir, ne peut être que d'entretenir ses bons lecteurs protestants dans une salutaire horreur de l'Église romaine et du papisme, ce qui doit, par contre-coup, les consoler de leurs propres misères et surtout du gâchis religieux où il pataugent, divisés ne trente sectes qui ne laissent pas de se mordiller entre elles et ne réussissent à s'accorder un instant que lorsqu'il s'agit de faire bloc contre Rome.

Ce n'est pas qu'on veuille suspecter la bonne foi de l'auteur dans l'exposé de faits puisés dans une vaste lecture et tirés de matériaux en partie inédits. Mais il y a à distinguer chez lui les faits et l'interprétation dont il les entoure, et qui est empreinte d'une malveillance couverte, mais continue, contre tout ce qui tient à l'Église catholique.

L'auteur débute par un tableau de l'Église au moyen âge, « qui paraîtra peut-être, dit-il lui même, poussé au noir » (3). Et en effet

(1) Voir sur l'historiographie de l'inquisition, PAUL FREDERICQ, *Introduction* à l'ouvrage de Lea cité à la note suivante. Ajouter : LE MÊME, *Les récents historiens catholiques de l'inquisition* dans la *Revue historique*, 1912, t. CIX, p. 307.

(2) H. CH LEA, *A history of the inquisition of the middle ages*, 1888. Nous le citons d'après la traduction française par S. REINACH, 3 vol. Paris, 1900-1902. Cet ouvrage n'est pas apprécié de la même façon par les critiques compétents. M. Frederiq n'hésite pas à la qualifier « d'œuvre magistrale, un modèle difficile à surpasser ou même à égaler. » M. Langlois le trouve « d'une lecture difficile parce qu'il est mal composé. » Dans notre *Revue*, t. III, p. 708, un juriste d'autorité, M. Paul Fournier a relevé, pour le tome Ier seul, non moins de quatorze erreurs en matière de droit, ce qui est grave dans une œuvre avant tout juridique. Il y a lieu toutefois de prendre en considération que Lea n'était pas un professionnel de l'histoire et que le temps qu'il y a consacré, il a dû le dérober aux affaires d'une grande librairie. Cette particularité suffit à expliquer des ignorances et des lacunes, à côté d'une richesse incontestable de documentation.

(3) I, p. 56.

Digitized by Google

il y a accumulé des faits qui se sont passés, des accusations qui se sont élevées, et des potins qui ont couru pendant un espace de quatre siècles dans tous les pays de la chrétienté pour arriver à cette conclusion, aussi vieille que le protestantisme : l'*Église du moyen âge était corrompue jusqu'à la moelle*. Or cette corruption a provoqué les excès du catharisme, comme le catharisme a provoqué à son tour les rigueurs de l'inquisition, rigueurs nécessaires, dit-il, pour sauver une société menacée de se dissoudre. Ainsi l'Église, en suscitant le catharisme et en le combattant, est coupable deux fois. L'hérésie et l'inquisition lui sont également imputables. Telle est la thèse de Lea : il faut le reconnaître, c'est un tour de force.

I. L'inquisition au XIIIe siècle : l'origine du bûcher.

C'est un principe élémentaire de droit que la loi doit précéder la peine et que nulle peine ne peut être appliquée qu'en vertu d'une loi préexistante. Chose étrange, alors qu'il s'agit du bûcher, de tous les supplices le plus atroce, il semble que ces deux termes soient intervertis. C'est ce qui résulte du rapprochement de deux séries de textes, d'une part des textes juridiques, recueillis par le Dr Ficker d'Inspruck (1) et d'autre part des textes historiques étudiés par J. Havet, de l'École des Chartes (2).

Le professeur d'Inspruck, le médiéviste qui a le plus profondément creusé toute la littérature juridique du moyen âge, affirme n'avoir découvert aucun texte législatif (3) sur cette peine de l'hérésie antérieur au règne de l'empereur Frédéric II et à sa constitution « *Cum ad conservandam* », promulguée en 1224 pour son royaume d'Italie (4).

D'autre part, J. Havet, qui a dépouillé avec non moins de soin la littérature historique du moyen âge, constate que l'on avait brûlé des hérétiques dans les différents États de la chrétienté déjà depuis

(1) J. Ficker, *Die gesetzliche Einführung des Todesstrafes für Ketzerei*, dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 1880, t. I, p. 177-226.

(2) J. Havet, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au XIIIe siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1880, t. XLI, p. 488-570.

(3) Nous écartons ici les *coutumiers* du XIIIe siècle, œuvre de jurisprudence et non de législation.

(4) Si une constitution du royaume d'Aragon, de 1197, sous Pierre II mentionne déjà le bûcher, c'est comme peine non pas de l'hérésie, mais de l'infraction du ban qui frappe l'hérétique (Cfr La Fuente, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 241.)

Digitized by Google

l'an Mil, soit deux siècles avant la législation de l'empereur Frédéric II (1).

Que si nous reprenons, un à un, ces faits historiques, nous remarquons que tous ces hérétiques sont plus ou moins affiliés à la secte des cathares ou manichéens, qui depuis le IIIe siècle s'était maintenue en Orient, son berceau (2), où ils reparaissent au grand jour au VIIe siècle sous le nom de pauliciens, se répandant de là en Grèce, où il prirent le nom grec de *cathares* ou puritains, passant de là en Bulgarie, où ils sont connus sous le nom slave de *Bogomiles* ou amis de Dieu, d'où ils arrivèrent enfin, dans la seconde moitié du moyen âge en Occident, où on les appelle assez souvent *Bougres* c'est-à-dire Bulgares, de leur pays de provenance.

Sous ces noms divers, la secte professait une doctrine commune, mélange d'erreurs à la fois religieuses et anti-sociales, attaquant la société non seulement par ses doctrines, mais encore par son organisation secrète et soulevant partout sur son chemin la même réprobation. C'est contre eux qu'on allume en Occident les premiers bûchers, dont la multiplication marche de pair avec les progrès de l'hérésie.

En Italie, aux environs de l'an Mil, les disciples d'un certain Vilgard furent les premiers dont on signale l'exécution soit par le glaive soit *par le feu* (3). En 1034, des cathares, découverts dans un château près d'Asti et ayant refusé de se rétracter, sont les uns brûlés sur place, les autres amenés à Milan, où ils sont mis en demeure, par les autorités laïques et malgré l'opposition de l'archevêque, de choisir entre le bûcher et la croix, érigés en face l'un de l'autre. Il y eut des fanatiques qui, par une sorte de suicide, se précipitèrent dans le bûcher (4).

Même coïncidence en France, où l'hérésie apportée d'Italie, par une femme, disait-on, fait des prosélytes et donne lieu aux premiers bûchers, à Orléans, sous le règne de Robert-le-Pieux (5) : en 1017, treize hérétiques sont brûlés par ordre du roi et *consensu populi*. En 1022, dix chanoines du chapitre de Sainte-Croix dans la même ville

(1) Ces faits ont été repris, accompagnés de judicieuses observations, dans une thèse de MAILLET, *L'Église et la répression sanglante de l'hérésie*. (Bibliothèque de la *faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège*. Fasc. 16.) Liège, 1909.

(2) Voir notre *Histoire du moyen âge*, t. I, p. 219.

(3) « Plures per Italiam reperti... aut gladiis aut *incendiis* perierunt. » RAOUL GLABER, II, 12. (BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules*, t. X, p. 23.)

(4) LANDULPHE, dans les MGH, SS, t. VIII, p. 65, RAOUL GLABER, IV, 2. (BOUQUET, *ib.*, p. 45).

(5) PFISTER, *Robert le Pieux*, p. 331-333. (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques T. LXIV.) Paris, 1885.

Digitized by Google

sont convaincus de manichéisme *(Manichaei probati)* et ayant refusé de se rétracter, dégradés, excommuniés et, sur l'ordre du roi, exécutés par le feu. On parle d'hérétiques exécutés à la même époque à Toulouse : ce sont encore des Manichéens (1).

En Germanie, des Manichéens sont exécutés en 1051 à Goslar, non par le feu, mais par la corde, sur l'ordre de l'empereur « *et consensu cunctorum* ».

Au XIIe siècle à Cologne, des cathares, arrivés de Flandre, sont découverts dans une grange; c'était en 1163; l'autorité civile leur applique cette fois la peine du bûcher (2).

Nous arrêtons ici une énumération dont on trouvera la suite historique dans les travaux cités de MM. Havet et Maillet. Il nous suffisait de marquer, par ces quelques dates, le point initial de la peine civile du bûcher appliquée à l'hérésie, — en fait dès l'an Mil.

Reste la question en droit. En présence des progrès effrayants d'une épidémie, qui aboutit au XIIIe siècle à une guerre ouverte, signalée par la croisade des Albigeois, les conciles se sont évertués à en arrêter la contagion en s'adressant au bras séculier. Ce qu'ils demandent c'est l'emploi des moyens préventifs plutôt que répressifs. Il s'agit moin de châtier les hérétiques que de les mettre hors d'état de nuire. Telle est la raison d'être de la peine civile de l'expulsion, la première qui apparaisse dans les actes législatifs du temps.

Après plusieurs conciles particuliers, le concile général de Latran en 1215, le XIIe œcuménique, reprenant les mesures antérieures et les codifiant, fait aux seigneurs temporels un devoir d'expulser les hérétiques de leurs domaines : tel est, dans ces textes conciliaires, le sens de l'expression : *exterminare*, employé ici au sens classique du mot et précisé d'ailleurs par le contexte : *de terris exterminare, purgare terram suam ab haeretica pravitate* (3). Que les contemporains, qui n'étaient pas de forts latinistes (4), ne l'ont pas compris autrement, cela résulte suffisamment du texte officiel, en roman du XIIIe siècle, d'un nouveau serment royal qui doit comprendre désor-

(1) ADHÉMAR DE CHABANNES dans les MGH, SS, t. IV, p. 143. Cfr la lettre d'un moine Jean, de Fleury-sur-Loire, dans BOUQUET, t. X, p. 498.

(2) *Chronica regia Coloniensis* ad A^D, éd. WAITZ, 1880.

(3) C'est en ce sens que Julien Havet entend aussi la formule du serment des rois de France, en usage depuis saint Louis, par lequel « le roi jurait d'exterminer — c'est-à-dire d'expulser — les hérétiques de son royaume. » (p. 590.)

(4) Plus forts latinistes pourtant qu'un premier président de la cour de cassation de Belgique, qui traduit bonnement *exterminare* par *exterminer* : voir GIRON, *Droit public de Belgique*, p. 402. Bruxelles, 1884.

Digitized by Google

mais : « *et le serment de la nouvelle constitution du Latran, c'est à savoir de mettre hors de son royaume les hereges* (1). »

C'est dans le même esprit que fut rédigée à la cour pontificale (2) et promulguée par l'empereur Frédéric II en 1220, le jour de son couronnement, la constitution : *Ad decus et decorem imperii*. Les articles 6 et 7 : *Catharos*, *Patarenos* etc. de cette constitution romaine décrètent contre les cathares et cinq autres sectes qui leur sont assimilées, le banissement, avec confiscation des biens (3). De bûcher ou de peine de mort, il n'est pas question.

Le premier texte législatif où le bûcher est articulé comme la peine légale de l'hérésie, est on l'a dit, une constitution personnelle de Frédéric II adressée en 1224 à son légat dans le royaume d'Italie, un prélat allemand, Albert de Magdebourg. Encore, dans cette première constitution, laisse-t-il aux juges le choix entre le bûcher et l'ablation de la langue, moyen moins radical, mais tout aussi efficace pour arrêter la contagion. Cette constitution : *Ad conservandam* (4) n'aurait eu, il est vrai, d'après Ficker, qu'une portée temporaire et en tout cas locale.

Plus radicale est la constitution : *Inconsutilem* (5) promulguée par Frédéric II en 1231 pour son royaume de Sicile, où il régnait en souverain absolu. Ici la loi ne connaît plus qu'une peine : *ut vivi in conspectu populi comburantur*.

Le roi s'en réservait l'application, qu'il délègue à ses justiciers laïcs, assistés d'un seul prélat. C'était instaurer une inquisition d'État, ce qui ne laissa pas de soulever des protestations à Rome.

Dans la première constitution promulguée contre l'hérésie, dans son royaume de Germanie, l'empereur abandonne la recherche de l'hérésie aux inquisiteurs apostoliques, les Dominicains, qu'il prend même sous sa protection spéciale. C'est la constitution : *Commissi nobis caelitus*, datée de Ravenne, mars 1232 (6).

Quant à la pénalité, il la définit dans un premier § par la formule générale, *animadversione debita puniantur*. Mais, d'après les §§ suivants, cette *peine due* est la mort, non spécifiée. Il en enjoint l'application à ses justiciers : *morte perimant*; il la commine plus spécialement contre les récidivistes : *sententiae mortis addicen-*

(1) Godefroy (Denys), *Le cérémonial français*, t. I, p. 27. Paris, 1649.

(2) Sur l'origine pontificale de cette constitution, voir Maillet, *o. c.*, p. 82.

(3) Dans les *Leges* de la série in 4° des MGH, t. II, n° 85.

(4) Dans les MGH, LL, t. II, n° 100.

(5) *Constitutiones regni siculi* dans l'*Historia diplomatica*, éd. Huillard-Bréholes, t. IV, p. 5.

(6) Dans les MGH, II, n° 158.

Digitized by Google

dos. Quelques jours auparavant, le 22 février, l'empereur venait de renouveler, pour son royaume d'Italie, les deux articles : *Catharos*, *Patharenos* de la constitution romaine de 1220, avec un article additionnel condamnant à la destruction les maisons des hérétiques et de ceux qui leur donnent asile. Mais ici, quant aux personnes, c'est l'expulsion seule qui continue à leur être infligée (1).

Toutefois il n'y a pas contradiction entre ces trois constitutions puisqu'il s'agit de trois royaumes différents ; en Italie, c'est l'*expulsion*, en Sicile le *bûcher*, en Germanie la *mort non spécifiée*. Mais ce qui est incohérent, c'est un acte final de l'empereur qui adresse à la fois à toutes les autorités dans l'empire entier, *Omnibus in toto imperio constitutis*, donc aux trois royaumes précédents, ces trois constitutions, cousues par un simple fil, en intervertissant l'ordre des textes à savoir : 1er texte, la mort non spécifiée ; 2e, le bûcher ; 3e, l'expulsion. Cette promulgation est datée des années 1238-39 (2).

Entendait-il laisser à ses justiciers le choix entre ces divers genres de peine ? la liberté de se régler sur la gravité des hérésies ou sur l'esprit des populations ? Il ne faut pas oublier que toute la législation pénale du temps était dominée par la théorie de l'intimidation. Le bûcher était là comme un moyen suprême de terroriser l'hérésie, et c'est pour en assurer l'efficacité que la loi a soin d'ajouter : *in conspectu hominum*, joignant l'horreur du spectacle à l'horreur du supplice. Telle était sans doute la portée de cette première constitution : *Inconsutilem*, que Frédéric II avait donnée sept ans auparavant à son royaume de Sicile, et qu'il met maintenant en vigueur dans tous les États de l'empire, mais sans exclure l'emploi des autres pénalités. Aussi constatons-nous dans les républiques italiennes, qui avaient leurs statuts particuliers, que tantôt on spécifie soit l'*expulsion* soit le *bûcher*, tantôt on se sert de la formule alors courante, mais vague : *la peine due* (animadversio debita), qui peut s'entendre de l'un comme de l'autre de ces deux moyens de répression. En tout cas, c'est bien à Frédéric II que la chrétienté du moyen âge doit la consécration législative de cette peine infernale du bûcher.

En France, bien que l'on continuât au XIIIe siècle à brûler de temps à autre des hérétiques, aucun texte législatif ne consacre

(1) MGH, LL, II, no 157.

(2) MGH, LL, II, no 209-211 Il existe de cet acte singulier trois expéditions identiques quant au texte, mais différentes par la date, à savoir : de Crémone le 14 mai, de Vérone le 26 juin 1238, de Padoue le 22 février 1239. Cette particularité tient sans doute aux déplacements continuels du souverain et à la difficulté des communications dans un empire aussi vaste.

Digitized by Google

ce genre de pénalité. Dans le cérémonial du couronnement, le roi de France, depuis saint Louis, s'engage à expulser les hérétiques de son royaume : c'est l'application du décret de Latran (1). En dehors de ce texte, nous avons trois ordonnances royales concernant les hérétiques du midi de la France : l'une de Louis VIII (avril 1226) (2), qui recommande de leur appliquer la peine qu'ils méritent : *animadversione debita puniantur* ; la seconde de la minorité de Louis IX (avril 1228) (3), qui enjoint à ses justiciers *de ipsis faciant quod debebunt* : ces deux ordonnances sont antérieures aux premières constitutions de Frédéric II qui ont décrété le bûcher. Par contre, la troisième ordonnance lui est postérieure, du règne celle de Louis X (5 déc. 1315) (4), elle s'en réfère à la législation impériale, mais pour lui emprunter et promulguer en France la constitution romaine de 1220, celle qui ne connaissait encore que l'expulsion (5).

En Angleterre, le plus ancien texte législatif concernant l'hérésie date de 1166. Des cathares étrangers, arrivés peut-être de la Flandre, venaient d'être condamnés par un concile et expulsés par l'autorité civile. Un article des *Assises de Clarendon* (6) défend de leur donner asile et menace de la peine d'arsin les maisons où ils seraient découverts. Il faut descendre jusqu'au xve siècle, pour arriver à un acte officiel autorisant le bûcher : c'est le statut du parlement de 1401, *de heretico comburendo* (7), décrété contre l'hérésie des Lollards.

On s'est demandé pourquoi Frédéric II, connu surtout par ses démêlés avec la papauté, a-t-il déployé ce zèle outré contre les adversaires de l'Église ?

L'historien de l'inquisition répond :

Frédéric II était philosophe et libre-penseur. L'accusation de Grégoire IX suivant lequel il était secrètement disciple de Mahomet et la tradition qui

(1) Buchner, *Zur Datirung altfranzösische Kronungsordnungen*, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*. Germ., t. XXXI, p. 375 et XXXIII, 341. Telle était encore la formule sous Henri IV l'auteur de l'édit de Nantes : « *Je tâcherai à mon pouvoir en bonne foy de chasser de ma juridiction et terre de ma sujétion tous hérétiques denoncez par l'Église* ». Godefroy, *cité*, p. 361.

(2) *Ordonnances des rois de France*, édition du Louvre, t. XII, p. 319.

(3) *Ibid*, t. I, p. 51.

(4) *Ibid.*, t. I. p. 610.

(5) La *Practica inquisitionis* de Bernard de Guy, qui codifie en 1322 le droit canon du midi de la France, ne connait aussi que les trois constitutions de Frédéric II, bien que celles-ci ne fissent pas loi en France.

(6) *Selects Charters*, éd. Stubbs, p. 139. Oxford, 1870.

(7) *Statuts of the Realm*, édition de 1820, t. II, p. 124 : *A° 2 Henry IV c. 15* = 1401.

Digitized by Google

le représente comme appelant, dans l'intimité Moïse, Jésus-Christ et Mahomet *les trois imposteurs*, sont évidemment contradictoires, mais prouvent qu'il donnait une certaine apparence à de semblables imputations. Et cependant cet homme qui, au dire du pape Grégoire, ne recevait les sacrements que pour témoigner son mépris de l'excommunication, était un politique trop sagace pour ne pas comprendre qu'il ne pouvait pas régner sur un peuple chrétien sans affecter un grand zèle pour l'extermination des hérétiques (1).

C'est chercher un peu loin la solution d'un problème, qui nous paraît bien simple, si l'on considère que le manichéisme s'attaquait, non seulement à l'Église, mais à la société dont il sapait les bases en réprouvant le mariage, la propriété et le principe de toute autorité. C'est ce qu'un souverain aussi autoritaire que Frédéric ne pouvait tolérer sous peine de se prêter à l'effondrement de son propre gouvernement.

Cela est si vrai que, dès sa première apparition dans l'histoire, au IIIe siècle, le manichéisme avait donné lieu à une répression inexorable de la part d'un autre adversaire de l'Église, de l'empereur Dioclétien. La constitution impériale de l'an 287 *contra Manichæos* portait : 1° peine du feu contre leurs chefs, qui doivent être brûlés avec leurs écrits ; 2° décapitation de leurs complices, avec confiscation ; 3° condamnation à l'esclavage public (*ad metalla*), avec confiscation, des grands dignitaires de l'empire adhérents à la secte (2). Cette constitution est la plus ancienne mention de la peine du bûcher appliquée à une hérésie.

Il y a entre cette constitution de Dioclétien et celle de Frédéric II, aussi peu chrétiens l'un que l'autre, une telle coïncidence et quant au caractère de l'hérésie et quant au genre de peine qu'à première vue on serait tenté de rattacher la législation de Frédéric II au droit romain. On sait d'ailleurs que celui-ci venait d'être remis en honneur par l'école de Bologne et que les Césars germaniques aimaient à s'en prévaloir.

Toutefois il n'est pas certain que cette constitution implacable ait été maintenue par les Césars chrétiens qui ont succédé à Dioclétien. Elle ne se trouve naturellement pas dans le *Code théodosien*, puisque celui-ci n'a recueilli que les constitutions des empereurs chrétiens. Mais Justinien, dans son Code général de toutes les constitutions encore en vigueur, tant payennes que chrétiennes, n'a pas conservé la constitution de Dioclétien, et cette omission équivaut à une abrogation.

(1) T. I, p. 263 de la traduction française.
(2) Voir le texte dans le *Corpus juris*, édition de Bonn, 1833, t. I, p. 374.

Digitized by Google

Les Césars chrétiens, dans leurs nombreux édits contre les dissidents, s'occupant aussi des manichéens, leur appliquent un traitement séparé. Pour les autres hérésies, la peine de droit commun, c'était l'interdiction civile, à savoir : la privation de la *testamenti factio* tant active que passive. Quant aux Manichéens, une constitution de Théodose le Grand de l'an 382, repris au livre XVI du code théodosien, titre V, fait une distinction parmi eux : elle frappe de la peine de mort, mais sans spécifier le mode d'exécution, les *porte-sacs*, les *buveurs d'eau* et les *continents*; il faut entendre par là sans doute les sociétés secrètes, qui se dissimulaient, comme elles en ont partout l'habitude, sous des dénominations tout à fait anodines ; quant aux manichéens solitaires, *Manichaei solitariae vitae*, ils sont placés sur la même ligne que les simples hérétiques et frappés de la peine de droit commun, *ut intestabilis vivat* (1).

Toutefois le Code de Justinien n'a pas plus conservé cette constitution du grand Théodose que celle de Dioclétien, et encore une fois cette omission équivaut à une abrogation.

Enfin il existe une constitution de l'empereur Théodose II de l'an 428 contre les Manichéens, qui se retrouve à la fois dans les deux codes, mais avec une variante notable : le texte théodosien ordonne simplement leur bannissement : « *de civitatibus expellendi* » (2), le texte de Justinien ajoute : « *et ultimo supplicio tradendi* » (3). Il faut supposer ou, dans le premier texte, une lacune ou, dans le second, une interpolation. Quoi qu'il en soit, dans le vaste recueil du droit romain, c'est le seul texte juridique qui fasse allusion à une peine de mort appliquée à un certain genre d'hérésie. Reste à savoir si la constitution de Dioclétien, bien qu'abrogée en principe, n'aurait pas survécu à titre de précédent dans la mémoire des générations suivantes, ce qui expliquerait son application assez fréquente aux manichéens plusieurs siècles avant la constitution de Frédéric II, non seulement en Orient, mais également en Occident.

La constitution de Dioclétien figurait dans un recueil juridique des constitutions des empereurs payens, le code grégorien, que nous ne connaissons plus que de nom, supplanté qu'il a été de bonne heure par le code de Justinien. Le fragment de ce code relatif aux Manichéens, nous le devons à une production privée d'un

(1) *Codex theodosianus*, éd. HAENEL, t. II, p. 1529. On rencontre une réminiscence de ce texte dans la constitution romaine de 1220, « (excommunicatione notatus) *sit intestabilis* ut nec testamenti liberam habet factionem nec ad hereditatis successionem accedat. »

(2) *Codex theodosianus*, *ibid.*, p. 1570.

(3) *Codex justinianus*, éd. KRUEGER, p. 51.

Digitized by Google

auteur anonyme, soit juif, soit chrétien, du ve ou du vi^e siècle, qui qui nous est parvenue sous le titre de : *Collatio legum Mosaïcarum et Romanarum*. Cette production médiocre n'a guère joui de plus de publicité qu'elle n'en mérite. On en trouve çà et là une trace fugitive. Au ixe siècle la *Collatio* est invoquée par Hincmar de Rheims. Au xe siècle, un texte de ce traité est utilisé par un canoniste. Il n'en existe plus que deux manuscrits, tous deux du xie siècle, le *vindobonensis* et le *vercellensis*. Le codex dont Pithou s'est servi dans son édition *princeps* (1) est perdu. Nous n'avons plus que la copie de l'éditeur. En présence d'une transmission manuscrite aussi pauvre, il n'est guère admissible que ce précédent de l'époque romaine ait pu inspirer les tribunaux laïcs du xie siècle, lorsqu'ils ont fait revivre la peine du bûcher contre les manichéens. Il y a solution de continuité.

Si l'on tient à cette dérivation romaine, il serait plus simple d'admettre une transmission indirecte par l'empire byzantin, avec lequel l'Occident, depuis les croisades, avait renoué d'anciennes relations. Bien que séparée de l'Église romaine par le schisme depuis deux siècles, l'Église grecque avait conservé intacte la pratique chrétienne en matière de répression vis-à-vis de l'hérésie. Le principal interprète du droit canon byzantin, Balsamon († en 1204), dans son commentaire sur le *Nomocanon* de Photius, s'exprime comme suit : « Ce n'est pas la loi ecclésiastique, c'est la loi civile qui commine les peines corporelles. Notre office est de retrancher les hérétiques du corps des chrétiens, non de les châtier. Nous nous bornons à abandonner les obstinés à la loi civile et laissons les magistrats porter des sentences pénales contre eux » (2).

Le même auteur ajoute que les lois pénales byzantines répudiaient les châtiments inhumains, parmi lesquels il range la crémation et en général la peine de mort. Les peines capitales de droit commun étaient la déportation, l'aveuglement, la section du poignet et autres mutilations, « qui, dit-il, laissent au condamné, avec la vie, la faculté de s'amender » (3).

Mais, quand il s'agit de manichéens, le bûcher reparaît dans toute son horreur. Le premier empereur chrétien qui fit appliquer aux manichéens le supplice du bûcher, serait Justinien II au viie siècle (4).

(1) *Fragmenta quaedam papiniani* etc. Paris, 1573. La dernière édition a été donnée par Mommsen, *Collectio librorum juris antejustiniani*, t. III. Berlin, 1890.

(2) Migne, PG, t. CIV, col. 1109.

(3) *Ibidem*.

(4) Voir notre *Histoire du moyen âge*, t. II, p. 381. Cette secte odieuse n'était pas moins proscrite alors dans les États musulmans.

Digitized by Google

Au VIIIe siècle, sous l'empereur Léon l'Iconoclaste, dans une secte obscure, mais qu'on pense affiliée au manichéisme, plutôt que d'accepter le baptême auquel on voulait forcer ses adeptes, ceux-ci mirent le feu à leurs temples et se brûlèrent eux-mêmes (1).

Au début du XIIe siècle, eut lieu l'exécution retentissante du patriarche des Bogomiles, un moine-charlatan, Basilios, que l'empereur Alexis, après consultation des autorités civiles et ecclésiastiques, fit brûler à l'hippodrome, exécution dont la fille d'Alexis nous a laissé une relation très détaillée (2). Ses adeptes furent condamnés à l'emprisonnement.

Vers le milieu du XIIe siècle, sous le patriarche de Constantinople, Michel Curcuas, une fournée de Bogomiles fut encore condamnée au bûcher (3).

En somme ces exécutions ont été exceptionnelles en Orient, et l'hypothèse qui ne s'appuyerait que sur ces faits, reposerait sur une base fragile.

Une seconde hypothèse, proposée par Ficker et d'autres savants allemands, donne à la peine civile du bûcher une origine non pas romaine, mais germanique.

Le bûcher serait une importation allemande dont l'initiative reviendrait à un prélat allemand, cet Albert de Magdebourg, qui était alors légat de l'empereur dans le royaume d'Italie et auquel la constitution de Frédéric II : *Ad conservandam* était adressée. Il en aurait suggéré la teneur à son maître (4). Ces auteurs font valoir que le *Sachsenspiegel*, un recueil de jurisprudence qui codifie les coutumes germaniques, et qui fut composé entre 1215 et 1235, applique la peine du bûcher aux hérétiques, en même temps qu'aux empoisonneurs et à ceux qui s'adonnent à la sorcellerie (5). Or il est constant que le bûcher, dans l'antique droit germanique, était appliqué aux sorciers (6), auxquels on aurait assimilé ensuite les cathares à raison de la similitude de certaines de leurs pratiques.

(1) *Histoire du moyen âge*, t. II, p. 466.

(2) Anna Comnena, *Alexias* XV : 8-10, éd. Reifferscheid, t. II, p. 294-304. Leipzig, 1884. Voir Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XV, p. 431.

(3) Balsamon, *l. c.*

(4) Toutefois dans le vol. VIII des *Mittheilungen des Instituts für öster.-Geschichte*, Winckelmann conteste ce point et préfère en attribuer l'initiative à l'évêque de Brescia, Guillaume de Modène, alors aux prises avec les hérétiques de cette ville. C'est à Brescia que fut faite la première application de l'édit impérial.

(5) Voir livre II art 13, § 7 du *Sachsenspiegel*, p. 77, éd. de Homeyer. Berlin, 1827. Sur la date de l'œuvre, voir Schroeder, *Rechtsgeschichte*, p. 654. 1890.

(6) Wilda, *Das Strafrecht der Germanen*, p. 100, 504. 1842.

Digitized by Google

Toutefois, à la suite de la réforme de l'Église franque par saint Boniface, on constate que la sorcellerie a été considérée comme une superstition relevant des tribunaux ecclésiastiques, qui n'infligeaient que des pénitences, variant de quarante jours jusqu'à sept années (1). Il y aurait donc entre le droit pénal germanique et la législation du XIIIe siècle, une longue solution de continuité.

Si, dans cette question de l'origine du bûcher on récuse le droit germanique comme la loi romaine, il ne reste plus qu'une hypothèse, c'est de lui attribuer une origine populaire et c'est à cette troisième solution que s'est arrêté le dernier historien de l'inquisition (2) :

Ce n'est pas la loi positive, dit Lea, qui a inauguré l'atroce pratique de brûler vifs les hérétiques ; le législateur n'a fait qu'adopter une forme de vengeance où se complaisait naturellement la férocité populaire à cette époque.

Cette intervention populaire se constate dans les plus anciennes exécutions connues : en 1017, aux bûchers d'Orléans, allumés : *consensu populi*; en 1051, en Allemagne, à l'exécution de Goslar, faite, *et consensu cunctorum* (3). En 1145 à Liège, la foule s'était emparée de quelques hérétiques arrivés de France et se disposait à les brûler, lorsque le clergé, non sans peine, parvint à les arracher au bûcher (4). J. Havet fait remarquer que « ces luttes entre un peuple trop zélé et un clergé plus tolérant sont assez fréquentes à cette époque » (5).

Ces exécutions cruelles, antérieures à toute loi positive, peuvent être assimilées aux actes de *lynchage*, dont précisément la patrie de Lea nous fournit des exemples aussi odieux que nombreux : exécutions, sans forme de procès, de criminels, qui ne sont pas toujours flagrants, dont se charge la foule ou, sous la pression de la foule, des fonctionnaires incompétents ou sans mandat, exécutions relevant du droit de vengeance telle qu'elle s'exerçait aux temps barbares. Peut-être est-ce pour satisfaire cette soif de vengeance populaire que Frédéric II ordonne de les brûler vifs, *in conspectu populi*.

(1) Voir Lea, *Histoire de l'inquisition au moyen âge*, t. III, p. 497.

(2) Lea, *o. c.*, t. I, p. 251.

(3) *Ci-dessus*, p. 723 sv.

(4) Voir la *Lettre du clergé au pape Lucius II* (dans le *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, éd. Fredericq, t. I, p. 32).

(5) Havet, *o. c.*, p. 508.

Digitized by Google

Cette animosité des masses s'explique assez par le caractère anti-social des doctrines cathares.

Quelque horreur que puissent nous inspirer les moyens employés pour les combattre, quelque pitié que nous devions ressentir pour ceux qui moururent victimes de leurs convictions, nous reconnaissons sans hésiter que dans ces circonstances, la cause de l'orthodoxie n'était autre que celle de la civilisation et du progrès. Si le catharisme était devenu dominant ou seulement l'égal du catholicisme, il n'est pas douteux que son influence n'eût été désastreuse. L'ascétisme dont il faisait profession en ce qui concerne les relations entre les sexes aurait inévitablement conduit, s'il était devenu général, à l'extinction de l'espèce ; et comme ce résultat implique une absurdité manifeste, il est probable qu'on aurait substitué au mariage des unions libres, entraînant la destruction de l'idée de famille, avant de se résigner à l'extinction du genre humain et au retour de toutes les âmes exilées vers leur Créateur. En condamnant l'univers visible et la matière en général comme l'œuvre de Satan, le catharisme faisait un péché de tout effort vers l'amélioration matérielle de la condition des hommes. Ainsi, si cette croyance avait recruté une majorité de fidèles, elle aurait eu pour effet de ramener l'Europe à la sauvagerie des temps primitifs (1).

II. — L'AUTO-DA-FÉ.

Dans le langage courant, tel que le définit le dictionnaire de l'usage (2), *auto-da-fé* est synonyme de *bûcher*, avec cette nuance qu'on l'emploie de préférence en parlant de l'Espagne, d'où cette locution nous est venue en effet (3). En espagnol, on appelle *auto de la fé* ou *auto* tout court la solennité de la réconciliation des hérétiques repentants. Bûchers et *autos* s'excluent. La différence entre eux est tranchée sous les trois rapports du temps, du lieu et des personnes. Quant au temps, l'auto-da-fé, comme solennité religieuse, est réservée au dimanche ou à un autre jour férié. Au contraire, le repos du dimanche interdit toute contestation judiciaire et à plus forte raison, une exécution capitale par le bûcher. Si la solennité de l'auto-da-fé est suivie assez souvent d'une exécution, celle-ci n'a jamais lieu qu'après minuit pour ne pas profaner le dimanche (4).

Quant au lieu, l'auto-da-fé, considéré comme un spectacle édi-

(1) LEA, *o. c.*, t. I, p. 120.

(2) Voir le *Dictionnaire* de Littré au mot *Auto-da-fé* : « exécution, par le feu, d'un jugement rendu par l'inquisition contre un hérétique. »

(3) En espagnol, il faut dire *auto de la fe : auto da fe* est la forme portugaise. Sur la distinction entre *auto* et *autillo*, voir plus loin, p. 747.

(4) La peine de la fustigation n'est aussi appliquée que le lendemain.

Digitized by Google

fiant auquel les fidèles sont conviés, a pour théâtre en Espagne une place publique, à l'intérieur de la ville. Ailleurs, cette cérémonie s'accomplit habituellement dans la principale église. Le *quemadero* ou brasier est allumé en Espagne hors des portes (1).

Enfin, quant aux personnes, les autorités ecclésiastiques sont seules en scène dans un auto-da-fé ; les autorités civiles n'y paraissent qu'en simples spectateurs. Au contraire, le supplice du bûcher est laissé entièrement à la discrétion du pouvoir civil, qui a comminé la peine et à qui il appartient de l'appliquer. Le clergé doit s'en s'abstenir par principe, sous peine de commettre une irrégularité grave :

Une coutume très ancienne, dit l'historien de l'inquisition, interdisait aux ecclésiastiques de prendre part à un jugement comportant peine de mort ou mutilation. Il ne devait même pas se trouver présent dans la chambre de torture où les patients étaient placés sur le chevalet. Cette aversion pour la vue du sang et de la souffrance fut même exagérée à l'époque des persécutions les plus sanglantes. Le concile du Latran (1215) renouvela les anciens canons qui défendaient aux clercs de prononcer une sentence capitale ou d'assister à une exécution. Ils ne devaient même pratiquer aucune opération chirurgicale qui exigeât l'emploi du feu ou du fer. En 1255, un concile de Bordeaux leur interdit d'écrire ou de dicter des lettres relatives à une sentence capitale. La souillure résultant de l'effusion du sang était si vivement ressentie qu'une église ou un cimetière où du sang avait été versé par hasard ne pouvait plus servir avant une cérémonie de purification. On alla si loin dans cette voie que les prêtres durent interdire aux juges de rendre la justice dans les églises, parce que les cas qu'on leur soumettait pouvaient entraîner des châtiments corporels (2).

Il y a peut-être quelque exagération dans ce tableau. Il est entendu en tout cas, comme l'auteur le reconnaît ailleurs (3), que, dès lors comme aujourd'hui, des aumôniers ou confesseurs accompagnaient les condamnés jusqu'au lieu du supplice, et c'est même là qu'ils faisaient les derniers efforts pour arracher au moins aux feux de l'enfer l'âme du malheureux. Il y a plus : une rétractation obtenue *in extremis* avait pour conséquence habituelle d'épargner au repentant le supplice du feu ; on y substituait la peine moins cruelle de la corde. On ne brûlait qu'un cadavre.

Il y a toutefois une occasion où les plus hautes autorités ecclésiastiques ne pouvaient se dispenser de prendre part tout au moins

(1) Lea, *Spanish Inquisition*, t. III, p. 220.
(2) Lea, *Histoire de l'inquisition au moyen âge*, t. I, p. 252.
(3) *Ibid.*, I, p. 621.

Digitized by Google

aux apprêts d'une exécution, c'est lorsqu'il s'agissait d'un clerc, prêtre ou moine. C'était un des plus beaux privilèges de la cléricature au moyen âge que de soustraire ses membres aux tribunaux laïcs, à leur procédure barbare et à leurs pénalités atroces. La peine de mort étant inconnue aux tribunaux ecclésiastiques, elle était virtuellement abolie pour cette classe de la société ; et, pour le dire en passant, ce privilège n'a pas laissé d'introduire dans ses rangs inférieurs une affluence de gens sans vocation, en première ligne des lettrés, qui n'étaient que tonsurés et qui n'ont pas peu contribué, par leurs mœurs de bohême, à jeter le discrédit sur le clergé du moyen âge. Un clerc avait-il commis un crime énorme, qui méritait le dernier supplice, la dégradation seule, en le rejetant dans le monde laïc, pouvait le rendre passible de la peine de mort. Alors il fallait en principe l'intervention personnelle d'un évêque, qui a le pouvoir unique de conférer les ordres et aussi de retirer le bénéfice de l'ordination.

Cette cérémonie, qui ne peut s'accomplir qu'à l'extérieur de l'église, a lieu assez souvent sur la place même où se dresse l'échafaud. A cet effet une estrade est dressée en face, avec un autel, garni de tous les ustensiles de la messe. Devant l'évêque officiant, l'ordinaire du diocèse ou un délégué ayant les pouvoirs épiscopaux, le coupable est amené, revêtu de tous ses ornements sacerdotaux. L'évêque, en habits pontificaux, expose au peuple la cause de la dégradation et prononce la sentence; puis il procède avec les ministres assistants, au dépouillement d'un vêtement après l'autre, en commençant par la chasuble, emblème de la prêtrise, puis de l'étole, emblème du diaconat, puis de la tunique, emblème du sous-diaconat, et enfin, pour enlever les dernières traces de la cléricature, il fait disparaître la tonsure en faisant raser la tête du délinquant (1). Après l'avoir revêtu de l'habit laïc, l'évêque le livre au juge laïc, non sans implorer pour le condamné la miséricorde du juge par la formule : « te N. sic degradatum... tradimus ac relinquimus brachio » et judicio curiae secularis, eandem affectuose rogantes, *prout sua-* » *dent canonice sanctiones*, quatinus *citra mortem et membrorum* » *mutilationen* circa ipsum N. suum judicium moderetur » (2). A cet appel à la clémence, on a reproché un manque de sincérité, puisque la loi était inexorable et que l'évêque ne pouvait l'ignorer. Comme la formule le dit assez, il s'agissait plutôt pour lui de se mettre en

(1) Nous ne donnons ici qu'un résumé de ce rituel qu'on peut trouver avec plus d détails dans BERNARD DE GUY, *Practica inquisitionis*, p. 111-119.

(2) *Practica*, p. 128.

Digitized by Google

règle avec les prescriptions du droit canon en déclinant la responsabilité du sang versé (1).

Si le terme d'auto-da-fé est propre à l'Espagne, la solennité ne l'était pas. Depuis l'établissement des inquisiteurs apostoliques, elle se pratiquait dans toute la chrétienté sous le nom de *sermo generalis*. Cette cérémonie était l'acte final d'une longue procédure qui avait pour objet de ramener les coupables dans le giron de l'Église. « Il y a deux manières, disait l'inquisiteur de Guy, de détruire l'hérésie : la première c'est le retour des hérétiques à la vraie foi catholique ; la seconde, c'est leur crémation corporelle par le bras séculier » (2). A l'autorité spirituelle, d'employer le premier procédé ; à l'autorité temporelle, incombe l'emploi du second.

Le juge ecclésiastique avait la priorité. Réussissait-il ? c'était la réconciliation. Échouait-il ? Alors seulement intervenait le bras séculier, auquel l'inquisition abandonnait la poursuite du procès : c'est ce qu'on appelait la *relaxation*.

Il y avait assez souvent des auto-da-fé sans relaxation, mais jamais sans réconciliation : c'en était l'objet principal. Aussi les exécutions par le feu étaient relativement rares, comme le reconnaît l'historien de l'inquisition :

> Le fait de brûler vif de propos délibéré, une créature humaine simplement parce qu'elle croit autrement que nous, est d'une atrocité si dramatique et d'une horreur si poignante qu'on a fini par y voir le trait essentiel de l'activité de l'inquisition. Il est donc nécessaire de faire observer que, parmi les modes de répression, employés à la suite de ces sentences, le bûcher fut relativement le moins usité. Les documents de cette époque de misère ont en grande partie disparu et il n'est plus possible aujourd'hui de dresser des statistiques ; mais, si elles existaient, je crois qu'on serait surpris de rencontrer si peu d'exécutions par le feu, au milieu de tant d'autres peines plus ou moins cruelles. Il faut savoir, en pareille matière, se garder des exagérations qui sont familières à la plupart des écrivains (3).

(1) D'après Lea, « la formule *hypocrite* par laquelle l'inquisition adjurait les pouvoirs séculiers d'épargner la vie et le corps du délinquant ne paraît pas dans les anciennes sentences et ne se généralisa jamais complètement » (p. 601). En réalité, cette formule est plus ancienne que l'inquisition. Elle était déjà usitée à l'époque franque, sous l'empire du droit d'asile, auquel l'inquisition n'a fait que l'emprunter. Alors déjà, s'il y avait lieu d'arracher un criminel du sanctuaire, le clergé ne le permettait que moyennant la vie sauve. On ne peut rien conclure du silence des sentences les plus anciennes de l'inquisition ; nous ne les avons plus dans leur texte complet.

(2) *Practica*, p. 248.

(3) T. I, p. 618.

Digitized by Google

Le même auteur écrit encore plus loin :

A moins qu'il ne fût relaps, l'hérétique pouvait toujours racheter sa vie par la rétractation, au prix d'un emprisonnement perpétuel, avec la perspective d'une libération éventuelle, méritée par une docilité exemplaire (1).

L'objet de l'inquisition était de sauver l'âme du coupable, et, moyennant la confession et le repentir, il n'est aucune faute religieuse, si grave fût-elle, dont il ne pouvait se faire absoudre, attendu, disait une formule cent fois répétée dans les sentences, que notre mère la sainte Église ne ferme son sein à aucun repentant : *attendentes quod sancta mater ecclesia nulli claudit gremium redeunti.*

Comme Lea le fait remarquer, la fonction de l'inquisiteur était plutôt celle du confesseur vis-à-vis d'un pécheur que du juge vis-à-vis d'un criminel (2). De là l'étrange procédure de l'inquisition, si différente de celle usitée dans les autres tribunaux ecclésiastiques. Tandis que ceux-ci, s'inspirant du droit romain, requéraient une citation régulière, la publicité des témoignages à charge, admettait le recours aux témoins à décharge et l'intervention d'un avocat, réprouvait la torture et y substituait la purgation canonique par le serment, toutes ces garanties d'une bonne justice étaient refusées aux justiciables de l'inquisition.

C'est que la mission de l'inquisiteur était toute différente de celle du juge ; elle était triple : avant tout, arrêter la propagation du mal, en arrêtant tous les suspects et en les isolant ; en second lieu, obtenir de ceux-ci la confession de leurs fautes et la rétraction de leurs erreurs ; enfin, en vertu de la justice distributive, imposer au pécheur repentant une pénitence proportionnée à sa faute. Car cette réconciliation avec l'Église n'assurait pas l'impunité et il ne suffisait pas du simple aveu d'une faute pour être dispensé de tout acte de réparation.

Le droit canon disposait à cet effet d'une série de peines suffisamment variées pour les proportionner à toute espèce de fautes, des moindres aux plus graves, savoir (3) :

1° fustigation corporelle, mais toujours *citra membrorum mutilationem* ;

2° jeûne ou privation dans la nourriture ;

3° peine pécuniaire, atteignant le pécheur dans sa fortune, *in substantia bonorum aut rerum* ; c'était, en théorie, non pas une

(1) T. III, p. 647.

(2) Lea, t. I, p. 430. Cette observation, il l'applique également aux inquisiteurs d'Espagne. (Lea, *Spanish inquisition*, t. III, p. 101).

(3) Voir l'énumération dans la *Practica* de Bernard de Guy, p. 179.

Digitized by Google

amende, mais une aumône, aussi ne pouvait-elle être appliquée qu'à des œuvres pies, *piis usibus*, notion qu'on étendait d'ailleurs aux frais de l'inquisition, considérée comme œuvre pie en son genre (1) ;

4° amende honorable ou humiliation, le frappant dans son honneur : *in fama*, et pouvant être à vie : tel le port de la croix de pénitent ou d'autres insignes humiliants;

5° privation d'une fonction publique ; c'est la peine *in honore* ;

6° éloignement ou temporaire, sous forme de pèlerinage, ou perpétuel ;

7° privation de la liberté par la réclusion, peine d'une application difficile, étant donné que le moyen âge n'avait pas de prisons *ad hoc*, le droit civil ne connaissant pas la peine de l'emprisonnement. Il fallait utiliser soit des cellules dans les monastères, réservées aux clercs, soit les cachots des châteaux où l'on renfermait les rebelles et les prisonniers de guerre. C'étaient le plus souvent des trous infects ; aussi cette peine était fort dure. Par contre il y avait un tel laisser aller dans la surveillance que, pour empêcher l'évasion, il fallait enchaîner le prisonnier au mur ; c'est ce qu'on appelait le *murus strictus* par opposition au *murus largus*, qui permettait au prisonnier de circuler et d'avoir même des relations avec l'extérieur.

8° Enfin la peine suprême était la réclusion perpétuelle.

Cette dernière peine était généralement appliquée aux condamnés que l'on jugeait nécessaire d'isoler pour prévenir la contagion de l'hérésie (2). Cessaient-ils d'être dangereux? les libérations étaient fréquentes : c'était un soulagement pour les autorités auxquelles incombait l'entretien des prisonniers (3).

Toutes ces peines ecclésiastiques ont un caractère commun qui les différencie des peines civiles. L'autorité civile inflige des punitions ; l'autorité spirituelle n'impose que des *pénitences*, auxquelles le coupable était censé se soumettre volontairement pour réparer sa faute.

Quand un malheureux était condamné à la prison perpétuelle, la formule en usage consistait dans une simple injonction adressée au coupable de se rendre à la geôle et de s'y renfermer, au régime du pain et de l'eau pour compléter sa pénitence (4).

(1) La confiscation des biens et la destruction des maisons, bien que classée parmi les pénalités civiles, fut un sujet de tiraillements entre les deux autorités.

(2) « In muro includantur tali cautela quod facultatem non habeant alios corrumpendi. » (Concile de Toulouse de 1229).

(3) Lea, *o. c.*, t. I, p. 558.

(4) Lea, *o. c.*, t. I, p. 518.

Digitized by Google

En se rendant à cette invitation, le pénitent levait l'excommunication qu'il avait encourue et achevait sa réconciliation avec l'Église.

N'oublions pas les trois conditions que le délit d'hérésie suppose et qui sont : avant tout le baptême ; l'inquisition ne s'en prend jamais aux juifs, ni aux musulmans, qui ne sont pas hérétiques, mais infidèles, ne relevant que du juge laïc, et celui-ci était alors suffisamment armé pour réprimer tout blasphème ou attaque contre la religion de l'État.

La seconde condition c'est la profession extérieure d'une doctrine (1) contredisant ou altérant les vérités de la foi dont l'Église a le dépôt, et c'est ce qui motive son intervention, étant seul juge en cette matière et s'en référant d'ailleurs aux lumières des plus savants théologiens, délégués par l'évêque dans l'inquisition épiscopale, par le pape dans l'inquisition apostolique.

La troisième condition et la seule essentielle, c'est l'obstination dans l'erreur, après avoir été duement averti par l'autorité compétente. Sans l'obstination, le délit d'hérésie n'existe pas.

Cette obstination était le grand obstacle à la mission des inquisiteurs qui était de ramener les hérétiques et non de les perdre. Car ceux-ci se croyaient dans la vérité, défendaient leur doctrine, invoquaient même les livres saints qu'ils interprétaient à leur façon. De là des discussions prolongées entre l'inquisiteur et l'accusé, et les longueurs que l'on a reprochées à la procédure inquisitoriale :

On ne ménageait pas les efforts, fait observer Lea, pour obtenir une rétractation. L'expérience avait démontré que les fanatiques avaient souvent soif du martyre et désiraient être brûlés promptement. L'inquisiteur n'avait pas à se faire l'instrument de leur fanatisme. Il savait que l'ardeur du début cédait souvent à l'action du temps et des souffrances. Il préférait donc garder l'hérétique obstiné dans une geôle, enchaîné et solitaire pendant six mois ou un an ne voyant que des théologiens ou des légistes, qui devaient agir sur son esprit, ou sa femme et ses enfants, qui pouvaient fléchir son cœur. C'est seulement lorsque tout avait été essayé en vain qu'on le livrait au bras séculier (2).

Certes un pareil régime heurte nos idées modernes de liberté de conscience. Mais, si on se replace dans la mentalité du moyen âge, on reconnaîtra que l'esprit de l'institution n'était pas aussi inhumain qu'on se le figure généralement.

(1) C'est une erreur grossière que d'y assimiler le blasphème, la bigamie, la sodomie etc. qui sont des péchés et non des doctrines hérétiques; l'inquisition n'a rien à y voir. Sous l'ancien régime, c'étaient des délits de droit commun qui relevaient des tribunaux civils.

(2) T. I, p. 609.

Digitized by Google

Quant à l'esprit des inquisiteurs, c'est une autre question. Il y a lieu de se défier de leur propension à découvrir des hérésies partout (1). Ceux-là du moins qui s'en faisaient une carrière, étaient exposés à cette déformation professionnelle à laquelle n'échappent pas nos magistrats de carrière, si intègres par ailleurs. Ils devaient être : « flaireurs d'hérésie ». Ils mettaient leur amour propre à en découvrir sous les apparences les plus déroutantes et là-même où il n'y avait que des apparences.

Il est instructif de consulter à cet égard les manuels des inquisiteurs, la *Practica inquisitionis* de Bernard de Guy, qui date de 1322 (2) ou le *Directorium inquisitorum* d'Eymery, composé vers 1375 (3). Ce sont de véritables Sommes juridiques de l'institution, une sorte de casuistique où se déploye l'ingéniosité des inquisiteurs à multiplier les cas d'hérésie.

Sans doute ils étaient obligés d'absoudre sans condition, non seulement les innocents suspectés à tort, mais tous ceux qui avouaient spontanément leur erreur durant la quinzaine dite *de grâce*, par laquelle s'ouvraient les opérations de l'inquisition (4). Mais cette élimination faite, ils semblent avoir multiplié à plaisir les catégories d'hérétiques, savoir (5) :

1° les *heretici imperfecti*, qui, convaincus d'erreurs, s'empressaient de les rétracter et de se soumettre à l'une des pénitences prévues plus haut ;

2° les *heretici perfecti*, c'est-à-dire *pertinaces* dans l'erreur ou impénitents ;

3° les *heritici relapsi* ou récidivistes, pénitents, mais retombés dans l'hérésie, catégorie intermédiaire entre les deux précédentes, mais que, après des fluctuations, la pratique finit par assimiler aux impénitents ;

(1) Cette défiance a motivé un décret du concile de Vienne de 1311, qui interdit, par ordre du pape Clément V, d'emprisonner un prévenu, de le mettre à la torture ou de le condamner sans le consentement de l'évêque du lieu. De plus toute sentence, avant d'être rendue, doit être soumise à l'examen d'experts, théologiens et juristes. C'était réduire l'inquisiteur au rôle de nos juges d'instruction, qui sont toujours distincts du juge du siège. D'après Lea (*o. c.*, t. I, p. 440) le trop grand nombre de ces experts rendait cette garantie illusoire. « Ainsi, en 1328, dit-il, comment 34 cas ont-ils pu être examinés par 42 experts en deux jours? » C'est bien simple, pourtant. Il a suffi de constituer 14 sections, chacune de 3 experts, ce qui ne fait pas trois procès par section.

(2) Elle n'a été publiée qu'en 1886, par Mgr Douais, évêque de Beauvais. Lea l'avait déjà utilisée en ms. Le nom de l'auteur est Bernard de Guy, *Guidonis* (filius), et non pas Guy, comme on l'appelle erronément partout.

(3) Édition de Rome, 1587.

(4) Lea, *o. c.*, t. I, p. 421.

(5) *Practica*, p. 218.

Digitized by Google

4° les *heretici negativi*, ceux qui, convaincus d'erreur, refusaient d'en convenir soit en contestant les témoignages accumulés contre eux soit en rétractant leurs aveux, alors même que ceux-ci leur avaient été arrachés par la torture ; il avaient beau professer les sentiments les plus orthodoxes, il étaient déclarés hérétiques malgré eux (1) ;

5° étaient encore assimilés aux hérétiques leurs fauteurs ou receleurs ou défenseurs, excommuniés définitivement si, dans le délai d'un an, ils n'en étaient pas relevés. Enfin étaient encore l'objet d'un jugement les condamnés fugitifs, qui étaient brûlés en effigie, les contumaces, évadés avant le jugement, et même les morts, qui n'échappaient pas à la flétrissure ni à la confiscation et dont on brûlait les ossements, et chacun de ces cas donnait lieu à un procès distinct. C'est dire combien était laborieuse cette profession d'inquisiteur.

Au lieu de traiter chaque cas isolément, on ne tarda pas à trouver plus avantageux de les réunir par groupe et telle est la genèse du *sermo generalis*, qui deviendra l'auto-da-fé espagnol. Voici la description qu'en donne l'historien de l'inquisition :

On laissait les cas s'accumuler et l'on organisait de temps en temps des solennités émouvantes propres à frapper de terreur les hérétiques et à rassurer les fidèles... Le dimanche leur fut réservé. Du haut de toutes les chaires, les prêtres invitaient le peuple à gagner, par sa présence, l'indulgence promise de quarante jours. Une sorte de scène était élevée au centre de l'église ; les pénitents y prenaient place, entourés des officiers séculiers et ecclésiastiques. L'inquisiteur prononçait le sermon, après quoi le serment d'obédience était déféré aux représentants de l'autorité civile et un décret solennel d'excommunication fulminé contre ceux qui entraveraient les opérations du Saint-Office. Puis le notaire donnait lecture des confessions en langue vulgaire et, après chacune, on demandait à l'accusé s'il la reconnaissait sincère. Sur la réponse affirmative de l'accusé, on lui demandait s'il voulait se repentir ou perdre à la fois son corps et son âme en persistant dans l'hérésie ; s'il exprimait le désir d'abjurer, on lui donnait lecture de la formule d'abjuration, qu'il répétait phrase par phrase. Puis l'inquisiteur le

(1) D'après Lea, t. I, p. 611, « nous n'avons pas beaucoup d'exemples d'exécutions motivées par ce genre de cause. » Cette qualification odieuse d'*hérétique malgré lui* paraît nettement dans la *Directorium* d'Eymery (p. 322 et 521). On trouve déjà dans la *Practica Guidonis* une formule de *sententia alicujus qui prius confessus fuit de heresi in judicio et postea revocavit*, (p. 138). Il y a plus ; on en constate dès 1314 un cas fameux dans le procès des malheureux templiers et de leur grand-maître Jacques de Molay, brûlés vifs uniquement pour avoir retracté leurs aveux, arrachés aux uns par l'application de la torture, aux autres par la seule menace : c'est, semble-t-il, le cas du grand-maître. Voir d'autres exemples dans Lea, *Inquisition of Spain*, t. II, p. 585, t. III, p. 198.

Digitized by Google

déclarait absous *ipso facto* de l'excommunication qu'il avait encourue par son hérésie et lui promettait la grâce s'il se conduisait bien sous la sentence qu'il allait être prononcée. Les pénitents se succédaient ainsi à tour de rôle, en commençant par les moins coupables. Ceux qui devaient être livrés au bras séculier étaient gardés pour la fin. La cérémonie qui les concernait était réservée pour la place publique afin que l'église ne fût pas profanée par une sentence de mort. Par le même motif, elle n'avait pas lieu un jour férié Mais l'exécution était toujours remise au lendemain, afin que les condamnés eussent le temps de se convertir et que leurs âmes ne passassent pas des flammes temporelles aux flammes éternelles (1).

Il arrivait qu'à la suite d'un *auto* il n'y eut pas d'exécution du tout, parce qu'il n'y avait pas d'impénitents. C'était un triomphe pour l'inquisiteur quand il avait réussi à faire rentrer dans le giron de l'Église tous les égarés. On cite le cas de Bernard de Caux en Languedoc, dont le registre conservé de ses sentences de 1240 à 1248 ne porte pas un seul cas d'un coupable livré au bras séculier, bien qu'il y eût dans le nombre 60 relaps. C'est ce qui lui valut peut-être d'être appelé par son successeur Bernard de Guy « *le marteau des hérétiques*, admirable, en effet, dans l'extirpation de l'hérésie » (2).

Ce successeur ne fut pas si heureux. Dans le registre des sentences rendues à Toulouse par Bernard de Guy de 1308 à 1322 (3), il n'y a pas moins de 40 personnes livrées au bûcher, dans le cours de 14 ans (4), sur un total de sentences enregistrées, qui s'élève à 636. Sur ce chiffre, il y a 445 pénitents condamnés à d'autres peines. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction dans le genre des peines qu'on est arrivé à attribuer à l'inquisition des hécatombes humaines et tombé dans ces exagérations contre lesquelles Lea nous a prévenus plus haut (5). Encore de ces 445 pénitents, 119 condamnés à la prison furent dans la suite remis en liberté, mais avec l'obligation de porter des croix, et finalement sur ces 119, 51 furent même exemptés peu après du port de tout insigne humiliant.

Dans le vaste recueil publié par le professeur Fredericq, sous le

(1) Lea, *Histoire de l'inquisition au moyen âge*, t. I, p. 443.

(2) Ibid., t. I, p. 619.

(3) C'est le registre qui a fait l'objet de la publication de Limborch, Amsterdam, 1692.

(4) Lea., *o. c.*, t. I, p. 557.

(5) Cela est même arrivé à dom Brial qui impute à Bernard de Guy d'avoir fait brûler 636 hérétiques, en faisant l'addition des sentences très variées rendues par lui. *Ibid.*, t. I, p. 619.

Digitized by Google

titre de *Corpus inquisitionis neerlandicae*, nous trouvons la mention de plusieurs autos célébrés dans nos provinces. La relation la plus détaillée concerne l'auto de 1458 dans la ville de Harlem. Un tailleur du nom de Edon, peu lettré, ne lisant la Bible qu'en langue vulgaire et la comprenant de travers, se mit à débiter diverses erreurs concernant la Vierge, le culte des saints et les sacrements. Comme il était éloquent et de mœurs austères, il se fit des disciples, dans le nombre même un prêtre et maître ès arts, Nicolas de Naarden. Signalés à l'évêque d'Utrecht, l'un et l'autre furent arrêtés, examinés par un dominicain, docteur en théologie, et invités à se rétracter, ce qu'ils firent sans difficulté. La réconciliation solennelle eut lieu, le 4e dimanche après Pâques, sur la place du Sablon de Harlem, en présence de la population convoquée par la grosse cloche de la ville. Une estrade en bois y avait été élevée, avec trois gradins, où étaient en vue du public : au gradin supérieur, Edon et son disciple, dans la chaire en dessous l'inquisiteur, et sur les sièges de la galerie inférieure le vicaire-général et l'évêque auxiliaire d'Utrecht, avec le clergé séculier et régulier, enfin, en face, les autorités civiles, celles-ci toutes prêtes à conduire au bûcher les accusés en cas d'obstination. Après le sermon sur la foi, prêché par le dominicain et qui ne dura pas moins de deux heures, — c'était l'*auto* proprement dit, — il lut et réfuta un article après l'autre de leur confessions, demandant à chaque article, *l'as-tu dit ? — le révoques-tu ?* Sur leurs réponses affirmatives, ils furent absous, mais non sans subir une pénitence : pour Edon, défense sous peine de mort de prêcher et de quitter la ville sa vie durant ; pendant une année, assister à la messe et à la procession du dimanche, un cierge à la main, dans l'habit de pénitent : tunique grise, avec scapulaire bleu et une croix jaune ; pour le prêtre Nicolas, suspension *a divinis* pour un temps et récitation de nombreux psautiers (1).

Mais la vraie patrie des auto-da-fé, de la chose comme du mot, c'est l'Espagne. Non seulement il n'y a pas de bûcher sans auto-da-fé ; mais assez souvent, il y avait des auto-da-fé sans bûcher, comme on le verra plus loin.

III. L'inquisition moderne en Espagne.

Cette inquisition si décriée d'Espagne, nous sommes désormais en mesure de la connaître plus à fond, grâce à l'ouvrage qui vient de paraître du même savant américain, sous le titre : Ch. Lea, *A his-*

(1) *Corpus documentorum inquisitionis*, éd. P. Fredericq, t. I, p. 340. Gand, 1889.

Digitized by Google

tory of the inquisition of Spain. New-York, 1906-1907, en 4 volumes.

Cet ouvrage réalise un progrès sur l'*Inquisition au moyen âge* du même auteur par l'indication plus soignée de ses sources. Il avait adopté, dans le premier, un mode étrange et tout à fait déroutant dans ses citations, qu'il accumule à la fin de chaque alinéa, sans indiquer à quel fait précis chacune de ces citations se rapporte. Il s'est corrigé dans le présent ouvrage.

Comme dans le précédent, il n'a pas seulement utilisé toutes les publications relatives à son sujet ; ce qui en fait la valeur, c'est qu'il a mis pour la première fois en œuvre un bon nombre de matériaux encore inédits. On ne possédait jusqu'ici comme travail d'ensemble que l'*Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, par Llorente, en 4 volumes, Paris 1817-1818, qui a donné lieu à son tour à une critique solide de la part de Hefele, dans son histoire de *Ximenès*. Tubingue, 1844. Mais si Hefele a démoli en partie Llorente, il ne l'a pas remplacé. On peut désormais s'en rapporter à Lea pour les faits, qui sont très impartialement présentés, si on laisse de côté ses appréciations où perce, comme dans le précédent, la même hostilité contre tout ce qui tient de près ou de loin à l'Église catholique.

Il a lui-même suggéré la conclusion qui doit se dégager de son livre lorsqu'il écrit :

> Les efforts opiniâtres des inquisiteurs pour ramener les condamnés dans les trois jours antérieurs à l'auto, prouvent à l'évidence qu'ils n'étaient pas inspirés par la soif du sang, mais qu'ils avaient le désir sincère de sauver à la fois le corps et l'âme de l'hérétique...Sauf les cas particuliers où le mobile a été l'orgueil ou la cupidité ou l'ambition, ce ne sont pas les hommes qu'il faut blâmer, mais la doctrine, qui leur a donné une pareille conception d'un devoir à remplir sans pitié et qui a organisé un système de procédure enveloppant leurs actes de ténèbres et privant l'accusé de ses légitimes moyens de défense (1).

Nous n'entreprenons pas de discuter cette mise en cause de la doctrine ; il nous suffit de faire observer ici encore que cette conclusion relève moins de l'histoire que de la controverse.

Entre l'inquisition du moyen âge et l'inquisition d'Espagne, des auteurs modernes ont voulu établir une antithèse. La principale différence consiste dans la stabilité de l'inquisition espagnole, qui a duré plus de trois siècles tandis que l'inquisition dite apostolique n'a jamais été qu'intermittente et sporadique, ne survivant pas au foyer d'hérésie qu'elle était appelée à éteindre. Il lui fallait des procès et

(1) Lea, *Spanish inquisition*, t. IV, p. 525.

Digitized by Google

des condamnations pour faire ses frais, qui étaient considérables, à moins que l'État ne prît ceux-ci à sa charge. C'est ce qui est arrivé en Espagne. Les rois catholiques se sont attribué tous les profits, amendes ou confiscations, des condamnations ; en retour, ils se sont engagés à supporter seuls les frais de l'opération. En ce sens, l'inquisition d'Espagne peut s'appeler une inquisition royale. Car, pour le reste, elle est purement ecclésiastique dans son personnel — généralement des théologiens dominicains, — et elle a repris à l'inquisition apostolique qui l'a précédée, sa législation, sa procédure, ses pénalités; il n'y a en plus, quant à celles-ci, que la peine des galères.

Une autre particularité de l'inquisition d'Espagne, c'est son objet, qui a été le délit d'apostasie, plutôt que d'hérésie. A l'origine il s'agissait des chrétiens judaïsants, les uns pervertis au contact des Juifs, qui étaient surtout nombreux dans le midi de l'Espagne et qui se livraient à un ardent prosélytisme ; les autres, Juifs baptisés, convertis à l'extérieur par intérêt ou par peur, mais qui étaient accusés de continuer en secret à mépriser et même à profaner les mystères des chrétiens. Aussi l'inquisition espagnole a-t-elle déployé sa plus grande activité durant les dix premières années, de (1481 à 1492), de son existence, qui aboutit à l'expulsion en masse de tous les Juifs des États d'Espagne.

A Séville, où l'inquisition débute en 1481, il n'y a pas moins de quatre autos dans le cours de la même année du 6 janvier au 4 novembre.

A Tolède, où l'inquisition de Castille ne s'est ouverte qu'en 1485, transférée de son premier siège à Ciudal Real, on ne célèbre pas moins de six autos solennels en treize mois, du 12 février 1486 au 10 mars 1487. Successivement y ont défilé d'abord les paroisses de la ville, groupées par quartier, ensuite les paroisses rurales, groupées par archidiaconés, fournissant un total de 5250 prévenus, si l'on peut se fier aux chiffres du narrateur. Il va de soi qu'il ne peut être question de procès individuels (2) : les prévenus, amenés par groupe, ont dû être jugés et réconciliés (3) par groupe, moyennant une copieuse distribution de pénitences : amendes honorables, *sanbenito* (c'est en Espagne l'habit de pénitent), processions et surtout

(1) Lea, *Histoire de l'inquisition au moyen âge*, t. III, p. 401.

(2) Un seul procès, concernant un meurtre rituel (?) imputé aux juifs en 1490, ne dura pas moins de onze mois. Voir le dossier publié par Fita dans le *Boletin de la R. Academia de la historia*, 1887, t. XI, p. 7-135.

(3) On trouvera une formule de réconciliation collective dans la *Practica* de Bernard de Guy, p. 166.

Digitized by Google

aumônes, affectées à la guerre de Grenade, tenue pour œuve pie, puisqu'on la faisait aux ennemis du Christ. Aucun ne fut livré au bras séculier. Ce sont des auto-da-fé sans bûcher. Ils eurent lieu le dimanche.

Il y eut pourtant cette année deux exécutions à Tolède, mais à un autre jour, l'une ne comprenant pas moins de 25 condamnés à la date du mercredi 16 août, l'autre de deux clercs, dégradés et brûlés le lendemain jeudi (1).

A Sarragosse, il y eut en 18 ans, de 1484 à 1502, pas moins de 61 autos, dont 29 sans condamnations à mort (2).

En Catalogne, l'inquisition de Barcelone célébra en dix ans, de 1488 à 1498 trente et un autos ; comme il n'y eut en tout que treize brûlés vifs, le plus grand nombre ont été des auto-da-fé sans bûchers (3).

Après l'expulsion des Juifs, cette activité se ralentit. Il n'y eut plus de judaïsants que par intermittence (4). Mais dans le cours du XVIe siècle, l'inquisition trouva un aliment nouveau dans une autre catégorie d'apostats, à savoir les Maures *baptisés* ou *Moriscos*, demeurés musulmans en secret et accusés de plus de fomenter des émeutes. Il en fut ainsi jusqu'à l'exode des Morisques, expulsés à leur tour de l'Espagne en 1609.

Quant au protestantisme, il n'a été en Espagne qu'un incident épisodique et superficiel, répandu soit par des étrangers résidant en Espagne, soit par des Espagnols ayant résidé à l'étranger (4). Le premier auto-da-fé eut lieu à Valladolid le 21 mai 1559 : il y avait 31 prévenus, dont 14 obstinés et condamnés à mort ; mais un seul brûlé vif, les autres s'étant rétractés *in extremis*. Un autre foyer protestant, découvert à Séville, donna lieu à un auto-da-fé, suivi de 55 relaxations, dont 5 brûlés vifs, les 50 autres, s'étant rétractés devant le bûcher furent étranglés (5).

Le protestantisme étouffé, l'inquisition d'Espagne aurait pu clôturer ses opérations, si elle n'avait pas réussi à donner à sa juridiction une extension énorme, en envahissant d'autres domaines qui n'ont qu'un rapport lointain avec l'hérésie : elle supplanta presque totalement

(1) Texte publié dans le *Boletin*, 1887, t. XI, p. 289. Ce document avait déja été utilisé par LLORENTE.

(2) LEA, *o. c.*, t. I, p. 592.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 263.

(4) Voir l'exécution d'un judaïsant en 1719, publié par FITA dans le *Boletin*, 1904, t. XLV, p. 451. On en faisait autant en pays protestant. Voir dans les *Études juives* 1898, t. XXXVI, p. 161, le cas d'un apostat, Nicole Antoine, brûlé vif le 20 avril 1632, à Genève, pour crime de judaïsme.

(5) LEA, *o. c.*, t. III, p. 437.

Digitized by Google

dans leur compétence variée les tribunaux ecclésiastiques ; elle continua à considérer comme ses justiciables tous ses pénitents, du moins jusqu'à l'achèvement de leurs peines (3) : elle réussit à réserver à sa compétence ses officiers laïcs en toute matière, au for actif et passif ; elle revendiqua, mais sans y réussir complètement, les mêmes droits sur la classe inférieure des familiers de l'inquisition. Elle s'érigea en congrégation de l'*Index* pour la censure des livres ; enfin elle trouva un nouveau champ d'activité dans les aberrations de la sorcellerie et du mysticisme sous toutes ses formes, illuminés, simulateurs, extatiques, visionnaires, religieuses hystériques, etc.

Il va de soi que tant de procès n'aboutissaient pas chaque fois à un auto-da-fé solennel. Mais on distingua deux genres d'*auto*, l'un solennel et public, l'autre particulier, appelé *autillo*, tenu en petit comité, à l'audience de l'inquisition ou dans une église, assez souvent portes ouvertes, admettant le public, quelquefois à huis clos, devant des témoins soigneusement triés, soit pour éviter le scandale quand il s'agissait d'un clerc, soit pour ménager la susceptibilité des grandes familles, dont un membre était en cause (1). L'inquisition de Todèle n'a tenu dans l'espace de 85 ans, de 1575 à 1610, que douze autos généraux, où furent expédiés 366 cas, dont 14 aboutirent au bûcher, tandis que 876 cas furent jugés dans les autillos, ceux-ci sans bûcher (2).

Pour le peuple espagnol, un auto-da-fé était un spectacle recherché à l'égal d'un feu d'artifice ou d'un combat de taureaux.

Trois jours à l'avance, des hérauts, précédés de trompettes et de tambours, fesaient le tour de la ville, pour convoquer la foule. Une place publique servait de théâtre ; les balcons des maisons se garnissaient de spectateurs, (c'est de là que dérive la disposition des loges de nos salles de spectacle). Des spéculateurs élevaient des tribunes avec places payantes. Comme la cérémonie était longue, il y avait même un buffet. Au milieu de la place, une estrade, avec chaire et autel, était dressée pour recevoir le clergé séculier et régulier qui arrivait processionnellement, précédé de l'étendard et de la croix verte du Saint-Office et entouré de tout un personnel d'officiers, commissaires, notaires, familiers, et amenant avec eux les détenus du tribunal, rangés selon la gravité de leurs délits, affublés du *san benito* et coiffés de la *caroza*, une mitre en papier, souvent

(1) Lea, *o. c.*, t. III, p. 424.
(2) *Ibid.*, p. 210.
(3) *Ibid.*, p. 220.

Digitized by Google

avec une inscription révélant leur faute. Le sermon sur la foi était toujours le morceau capital, suivi des absolutions et de l'imposition des pénitences, et quand elles se faisaient une à une, la cérémonie pouvait durer tout un jour. Comme on l'a vu plus haut, il n'est pas rare que l'auto-da-fé se termine là.

Y avait-il des impénitents à livrer au bras séculier? C'était le côté lugubre de l'auto. L'inquisiteur ayant achevé les réconciliations, on procédait aux relaxations. Un commissaire du Saint-Office proclamait à haute voix que l'inquisition abandonnait le condamné *un tel* au corrégidor de la ville pour qu'il en fît tout ce qu'il devait faire de droit, en l'invitant à user de miséricorde et à attester que, s'il y avait mort d'homme ou mutilation, ce n'était point de la faute des inquisiteurs. Cette attestation doit leur être délivrée par écrit, sous la signature d'un notaire. Après quoi, le corrégidor proclamait qu'il recevait en son pouvoir le condamné *un tel*, comme maudit, excommunié, séparé de l'Église et qu'il était prêt à faire ce qu'il devait de droit (1). On constate que, dans ces formules, on évite de prononcer le mot de mort ou de bûcher.

Cette exécution par le feu n'avait lieu ni le même jour, ni à la même place, ni devant le même public. La populace n'y manquait pas et, dans sa férocité, se repaissait de cet horrible spectacle, se croyant leurrée, si le malheureux obtenait, par une rétractation *in extremis*, d'être étranglé et non brûlé vif. On n'en faisait pas moins un grand feu, alimenté par les cadavres de ceux qu'on étranglait, en outre par les effigies des condamnés fugitifs, plus encore par les ossements d'autres, morts avant l'exécution, et enfin par des cargaisons de livres confisqués.

Quant aux auto-da-fé, leur solennité a été plus d'une fois rehaussée par la présence du souverain, entouré de toute sa cour. Par suite de la confusion entre bûcher et auto-da-fé, bien des auteurs ont cru que la cour d'Espagne ne se faisait pas scrupule, ou se faisait même un plaisir de voir brûler vifs les condamnés au bûcher. C'est ce que disent ou du moins laissent entendre des historiens aussi avertis que Gachard (2), Baumstark (3), Mignet (4).

Un sentiment des convenances les plus élémentaires nous dit que le *quemadero* n'était pas la place des princes et des princesses, pas plus que du clergé. C'était au surplus une croyance populaire que

(1) Voir le texte d'une sentence dans le *Boletin*, t. XI, p. 103.

(2) Gachard, *Don Carlos*, t. I, p. 56 et 107.

(3) Baumstark, *Philippe II, roi d'Espagne*, traduit de l'allemand par G. Kurth, p. 50. Liége, 1877.

(4) Mignet, *Charles Quint à Yuste*, p. 371.

Digitized by Google

la présence, même fortuite, du souverain suffisait pour suspendre une exécution. Les textes du temps disent d'ailleurs le contraire. Dans un auto de Madrid où il n'y eut pas moins de 20 sentences de mort, la relation contemporaine ajoute : « *Le roi s'étant retiré*, les criminels condamnés au feu furent livrés au bras séculier et conduits sur des mulets à 360 pas hors de la porte. Ils furent exécutés après minuit. Les obstinés furent brûlés vifs, les repentants furent étranglés avant d'être jetés au feu. »

Charles-Quint est le premier souverain espagnol dont la présence soit mentionnée à un auto-da-fé : c'était en mai 1528 à Valence, où il n'y eut pas moins de 19 réconciliations et 13 relaxations, la plupart des Morisques apostats, c'est à dire retombés dans l'islamisme, qui étaient particulièrement nombreux dans ce royaume (1).

Le premier auto-da-fé honoré de la présence de Philippe II fut célébré à Valladolid, en 1559, à son retour des Pays-Bas. Il s'agissait cette fois des protestants de cette ville.

Déjà, au mois de mai de cette année, un premier auto-da-fé, dont il a été question plus haut (2), avait eu lieu dans la même ville, en présence de la princesse régente, sa sœur, et de don Carlos, son fils (3). On profita de l'arrivée du roi au mois d'octobre suivant pour expédier un certain nombre d'autres procès en suspens en présence du roi et de sa suite qui comprenait un personnel nombreux de Flamands et de Bourguignons. L'un de ceux-ci, qui tenait le journal de l'itinéraire de son maître, en parle comme témoin oculaire :

Le 8e d'octobre 1559, étant le Roy, le prince son fils et la princesse sa sœur, accompagnez de plusieurs seigneurs et de ceux du grand conseil et du conseil de l'inquisition, en la place de Valladolid sur un eschaffau, et plus de deux cent mille personnes, furent amenez jusqu'à vingt-huict, tant hommes que femmes, hérétiques, les procès desquels furent lus publicquement et leurs sentences publiées. Ceuls qui demeuroient obstinez en leurs opinions furent bruslez, aulcuns tout vif, qu'estoit grand pitié à voir, et les aultres ramenez en prison » (4).

(1) Lea, *o. c.*, t. III, p. 227, d'après Danvilla, *Expulcion de los Moriscos*. Le *Journal des voyages* de Charles-Quint n'en parle pas, non plus que les lettres du correspondant espagnol de son frère Ferdinand, Salinas, dont le n° 171 est daté du mois de mai de la même année. (*Boletin*, vol. de 1903).

(2) Supra, p. 746.

(3) Gachard, *Don Carlos*, t. I, p. 47. Une relation contemporaine et quasi officielle est publiée dans Schaefer, *Zur Geschichte des spanischen Protestantismus* t. I, p. 442-452, 1903.

(4) Journal de Vandenesse dans : *Voyages des souverains*, éd. Gachard, t. IV, p. 74.

Digitized by Google

D'après les procès-verbaux officiels, nous savons qu'il y eut 13 réconciliations et autant de relaxations, dont deux brûlés vifs, un qui échappa au supplice par le suicide et dix autres qui obtinrent *in extremis* d'être étranglés (1).

L'année suivante, nous retrouvons à un auto-da-fé de Madrid Philippe II, cette fois avec sa jeune femme, Isabelle de France, qu'il venait d'épouser. Cet auto fut particulièrement solennel par suite de la présence dans cette ville des Cortès, réunis pour la prestation du serment au prince héritier (2). Parmi les prévenus, il se trouvait encore un reste de protestants, quatre Espagnols, les autres étrangers, onze en tout, dont neuf furent réconciliés, moyennant pénitence.

Des deux condamnés, l'un s'évada, l'autre fut livré au bras séculier, mais non exécuté. On ne dit pas pourquoi. Comme c'était un Français, de Grenoble, il est permis de supposer qu'il dut sa grâce à la jeune reine, d'autant plus que l'année suivante nous savons qu'elle fit gracier un protestant allemand, filleul et ancien page de Charles-Quint (3). Par contre, il y eut plusieurs exécutions de judaïsants, mais non pas le même jour — c'était un dimanche, 25 février 1560 — ni devant la même assistance : les laideurs d'êtres vivants se tordant dans les flammes d'un brasier, eûssent été un étrange régal pour une jeune princesse, à peine arrivée de la cour raffinée de Catherine de Médicis et encore toute aux enchantements d'une lune de miel.

Veut-on connaître l'attitude de Philippe II, assistant à un auto-da-fé ? Il suffit d'ouvrir sa correspondance avec ses filles, alors qu'il était dans son nouveau royaume de Portugal, où l'inquisition était organisée tout comme en Espagne. De Lisbonne, il leur écrit, à la date du 2 avril 1582 :

Hier mon neveu et moi nous assistâmes à l'auto ; nous étions à une fenêtre, d'où nous le vîmes et entendîmes tout très bien. On nous donna à chacun un papier avec les noms de ceux qui allaient y figurer ; je vous envoie le mien pour que vous voyiez ceux qui en furent. Il y eut d'abord un sermon comme de coutume. Nous restâmes jusqu'à l'achèvement des sentences. Nous nous retirâmes alors parce que dans la maison où nous étions, la justice séculière devait condamner au bûcher ceux que leur avaient livrés les inquisiteurs. Nous étions sortis à huit heures du matin et nous revinmes dîner vers une heure.

(1) Schaefer, *o. c.*, t. I, p. 334, t. III, p. 50.
(2) Llorente, t. II, p. 384 ; Schaefer, *o. c.*, t. II, p. 80-81 ; Lea, *o. c.*, t. III, p. 227.
(3) Schaefer, *o. c.*, t. II, p. 81.

Digitized by Google

Il ajoute dans la lettre suivante du 16 avril :

Je ne suis pas revenu très fatigué de l'auto ; il ne dura pas ici autant que les autos durent d'habitude là-bas, du moins ceux que j'ai vus ; il n'a pas duré quatre heures.

On voit que non seulement le roi n'assiste pas aux exécutions, mais qu'il se retire à temps pour ne pas entendre prononcer une sentence de mort (1).

Ces autos solennels étaient une source de grandes dépenses ; aussi on s'avisa d'en diminuer le nombre, pour réduire les frais. Tantôt on réunit dans un auto unique les pénitents de plusieurs ressorts ; tantôt on laissait les condamnations de plusieurs années s'accumuler pour ne faire qu'un auto final.

C'est dans ces conditions que fut organisé le dernier auto solennel célébré à Madrid en 1680. Il coïncidait avec le mariage du malheureux Charles II et de Louise-Marie d'Orléans. On profita de l'occasion pour vider un arriéré qui s'élevait au chiffre total de 118 sentences à publier, dont 52 contre des judaïsants portugais. Il n'y eut pas moins de 19 relaxations en personne et de 34 exécutions en effigie. 67 pénitents furent admis à réconciliation (2). Jamais on n'avait allumé un pareil brasier. Ce fut le dernier.

A partir de 1680, en effet, un règlement nouveau permit les condamnations à mort sans auto solennel. S'il y a lieu de l'appliquer, quand l'autillo se tient dans une église, les autorités civiles doivent stationner à l'extérieur et c'est là seulement et par elles qu'est prononcée la peine de mort sur le coupable livré au bras séculier (3).

(A suivre.)

Louvain. CH. MŒLLER.

(1) *Lettres de Philippe II à ses filles* (1581-1583) éd. GACHARD, p. 160, 163. Paris, 1884. Ces lettres, l'une des dernières découvertes, et non la moindre, de notre illustre Gachard, nous ont révélé un Philippe II inédit, père affectueux, prenant souci des moindres détails de la santé et des occupations de ses enfants, se déridant parfois quand il parle de ses vieux serviteurs, dont il supporte de bonne grâce les défauts. On y apprend que ce monarque, qui régnait sur deux mondes, devait essuyer les fâcheries d'une vieille duègne de la maison, sourde, caduque, aimant trop le vin et à son âge encore la danse, « dont elle ne peut entendre un air sans que les pieds lui démangent ». *Ibid.*, p. 137, 182.

(2) LLORENTE, t. IV, p. 3; LAFUENTE, *Historia general de España*, t. XVII, p. 163, 1856.

(3) LEA, *o. c.*, t. III, p. 224.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

K. Gschwind. *Die Niederfahrt Christi in die Unterwelt.* Ein Beitrag zur Exegese des Neuen Testamentes und zur Geschichte des Taufsymbols. (Neutestamentliche Abhandlungen, éd. Dr M. Meinertz. T. II, fasc. 3-5.) Munster, Aschendorf, 1911. In-8, xvi-255 p. M. 6,80.

Quel que soit le jugement que l'on croira devoir porter sur l'exégèse et les conclusions de M. Gschwind, on ne regrettera pas d'avoir lu cette dissertation sur la descente du Christ aux enfers d'après le Nouveau Testament. Car cette étude est puissamment originale. De plus l'auteur expose et défend son interprétation avec un réel talent et une conviction entraînante, et il fait preuve d'une érudition très vaste et d'une formation exégétique sérieuse.

Comme le titre l'indique, M. Gschwind examine les fondements bibliques du dogme de la descente du Christ aux enfers et il arrive à cette conclusion que dans la première épître de saint Pierre (III. 19 et IV, 6) il n'est pas question de cet événement; que, par contre, ce dogme est énoncé dans plusieurs textes du Nouveau Testament, à savoir *Matth.* XII, 40 ; *Act.* II, 23-27 ; *Rom.* X, 6 et *Matth.*, XXVII, 52-53. Ceux qui sont au courant de l'histoire de l'interprétation des passages cités, comprendront aussitôt combien les conclusions de l'auteur dans la partie négative s'éloignent de l'interprétation commune. Sans donner une analyse complète de l'ouvrage de M. Gschwind, nous nous contenterons d'en exposer les conclusions principales et d'en esquisser une appréciation très sommaire.

M. Gschwind écarte tout d'abord comme témoignages de la descente du Christ aux enfers, *Ia Petri*, III, 19 et IV, 6. Le premier de ces deux passages est un des textes les plus difficiles du Nouveau Testament : *locus qui semper obscurissimus habitus est*, disait déjà Bellarmin qui l'interprétait du message de salut apporté par le Christ, après sa mort, aux esprits des contemporains de Noé qui auraient fait pénitence avant d'être engloutis dans les eaux du déluge. Et saint Augustin dans sa lettre à Evodius, tout entière consacrée à ce passage, lequel *solet nos vehementissime commovere*, est très hésitant ; faute de mieux il interprète le texte d'une prédication du Christ préexistant aux pécheurs de l'époque noachique. C'est entre cette double interprétation que se partage l'exégèse catholique, saint Augustin emportant le moyen âge,

Digitized by Google

Bellarmin inspirant les modernes. M. Gschwind pense que le contexte fournit la preuve d'une interprétation très différente. Au v. 17 saint Pierre énonce une thèse, qui revient souvent dans cette épître, sur le rôle sotériologique de la souffrance subie pour la profession du christianisme : « *Il vaut mieux souffrir pour avoir fait le bien — si Dieu le veut ainsi — que pour avoir fait le mal.* » Les deux versets qui suivent donneraient le motif de cette double assertion. Le v. 18 prouverait la première affirmation : l'exemple du Christ qui a souffert, innocent pour les coupables, et qui a été glorifié, montre que les souffrances du chrétien innocent le mèneront aussi à la gloire. Il est plus difficile de voir comment les versets suivants fournissent la preuve de la seconde affirmation. « *C'est aussi dans cet esprit* — continue l'Apôtre inspiré — *qu'il* (le Christ) *est allé prêcher aux esprits, rebelles autrefois, lorsqu'aux jours de Noë la longanimité de Dieu temporisait, pendant que se construisait l'arche...* » Pour M. Gschwind ce texte compléterait l'argumentation commencée au v. 19. Les πνεύματα ἐν φυλακῇ sont les mauvais anges qui ont séduit l'humanité à l'époque du déluge ; leur prison n'est point l'enfer, du moins rien ne l'insinue, et le judaïsme connaît comme séjour des mauvais anges, les cieux inférieurs, l'air (cfr aussi *Eph.* II, 2; VI, 12, etc.). Et puisqu'en tout cas il faudrait placer le message du Christ après la résurrection (ζωοποιηθεὶς δὲ πνεύματι· ἐν ᾧ...), il serait plus simple de songer à l'Ascension, lorsque le Christ traversa les cieux inférieurs pour aller occuper le trône de gloire à la droite du Père. C'est alors qu'il aurait annoncé, par son propre exemple, combien grande fut la glorification qui suivit ses souffrances, et, d'autre part, combien terrible était la punition de ces esprits qui souffraient pour avoir péché. Ainsi la double affirmation de v. 17 se trouverait établie. Mais il n'y aurait ici aucune allusion à la descente du Christ aux enfers ; bien au contraire : *Ia Petri*, III, 19 serait parallèle à certains textes du Nouveau Testament I *Tim.*, III, 16, et la même idée serait contenue *Ia Petri*, I, 12 et *Eph.*, III, 9-10. Mais sur ces deux derniers textes l'auteur passe très rapidement. — Cet examen de *Ia Petri*, III, 19 comprend plus de cent pages, presque la moitié du livre, et il est fort complet au point de vue de la critique textuelle et de la critique d'interprétation. Nous éprouvons cependant beaucoup de peine à nous y rallier. Non pas que les πνεύματα... ἀπειθήσαντα ne puissent désigner tout aussi bien les esprits méchants, les anges déchus, que les âmes de pécheurs décédés, mais l'ajoute ἐν φυλακῇ convient bien mieux aux enfers qu'à toute autre détention. Surtout, il me paraît assez peu probable qu'un lecteur ait pu songer, en lisant ce verset, à l'Ascension du Christ traversant les airs et communiquant aux esprits déchus habitants de l'air, la certitude et le caractère définitif de leur sort malheureux. On peut aussi se demander si le contexte est bien favorable à l'annonce d'un châtiment, car au verset 18 il est expressément question d'œuvre de miséricorde et de salut. De plus l'interprétation de M. Gschwind entraîne par voie de présupposition certaine interpréta-

Digitized by Google

tion de *Gen.*, VI contre laquelle on peut alléguer des difficultés très sérieuses qui ne sont pas réfutées ici. Mais, si l'on peut faire valoir ces raisons contre les conclusions de M. Gschwind, il ne faut pourtant point méconnaître les difficultés, de l'auteur contre les interprétations les plus répandues de ce verset difficile. Si l'on ne pouvait critiquer que ce que l'on remplace, je me serais bien gardé de faire un compte rendu de ce livre.

Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Le second texte de la première épître de saint Pierre, tout aussi fréquemment allégué comme preuve de la descente du Christ aux enfers ne s'y rapporterait pas davantage. IV, 6, εἰς τοῦτο γὰρ καὶ νεκροῖς εὐηγγελίσθη serait à comprendre de la prédication évangélique aux payens et aux juifs vivant dans le péché et spirituellement morts. La formule du verset précédent κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς signifierait aussi le jugement des bons et des méchants et il n'y a pas lieu de donner au terme νεκροί un sens différent dans les deux versets. — Cette interprétation serait assez obvie si l'origine de formule chrétienne « juger les vivants et les morts » était à chercher dans la littérature apocryphe juive où ces termes désignent très souvent ceux qui participeront au salut messianique et ceux qui en seront exclus, en définitive, les bons et les mauvais. Mais si elle est d'origine paulinienne ou si dans la *Iª Petri* il faut lui donner la signification conforme à la terminologie connue de l'Apôtre, les vivants ne peuvent être que ceux qui vivront à l'époque de la parousie et l'autre terme aussi est à prendre au sens propre. M. Gschwind conteste résolument ces déductions et son interprétation du v. 6 serait recevable si la formule « les morts et les vivants » pouvait avoir le sens qu'il leur donne. Mais cela nous paraît contestable. D'ailleurs dans toutes les interprétations de ces deux passages de saint Pierre, il y a des difficultés presque insurmontables, et nous ne croyons pas que M. Gschwind ait trouvé la clef de l'énigme.

M. Gschwind aborde ensuite les autres textes néo-testamentaires allégués en faveur du dogme de la descente du Christ aux enfers. Il admet la preuve pour *Matth.*, XII, 40 : la teneur primitive du logion serait fidèlement rapportée par le premier évangéliste et l'expression ἐν καρδίᾳ τῆς γῆς ne peut s'entendre du tombeau, mais doit se comprendre de l'enfer. Le texte *Act.*, II, 24 rapproché de la citation du *Ps. XV*, 10 est brièvement commenté d'une manière à exprimer le dogme de la descente du Christ aux enfers. Il en est de même de *Rom.*, X, 6. Par contre *Eph.*, IV, 8-11 est abandonné, les κατώτερα μέρη τῆς γῆς pouvant parfaitement se comprendre de la terre. Dans cette partie la discussion se meut dans les lignes tracées par la grande majorité des exégètes et il n'y a rien de spécialement remarquable à noter.

Enfin l'auteur consacre quelques pages à l'œuvre accomplie par le Christ dans sa descente. Ce fut jadis au point de vue dogmatique une question vivement et longtemps controversée. Les textes scripturaires

Digitized by Google

écartés par M. Gschwind comme n'ayant aucun rapport avec la descente aux enfers, lui rendent cette partie beaucoup plus facile. Le Christ, d'après les textes bibliques se rapportant d'après M. Gschwind à la descente aux enfers, s'est borné à annoncer la délivrance et le salut aux âmes des justes détenues dans les limbes. C'est dans ce sens qu'il interprète *Matth.*, XXVII, 52 53 : les corps des saints qui ressuscitèrent seraient simplement les justes de l'ancienne loi qui quittent les limbes pour remonter au ciel avec le Christ. Et ce serait pour plus de clarté et en vue d'écarter toute méprise que saint Matthieu aurait ajouté que l'événement avait eu lieu après la résurrection et que les ressuscités allèrent dans la ville sainte, c'est-à-dire la céleste Jérusalem. Je ne saurais pour ma part me rallier à cette exégèse et j'ai l'impression que l'incise finale « et ils apparurent à plusieurs », loin de fournir un argument décisif en faveur de l'interprétation de M. Gschwind, lui est plutôt nettement défavorable. M. Gschwind consacre encore deux paragraphes à l'étude du concept de la descente du Christ aux enfers dans l'*apocryphum Jeremiae* — on sait que saint Justin (Dialogue avec Tryphon, LXXII. saint Irénée (six fois : *Adv. Haeres.*, III, 20, 4 ; IV, 22, 1 ; 33, 1 ; 12 ; V, 3, 1 *Praedic. Apost.*, LXXVIII) citent un texte de Jérémie relatif à la descente : « le seigneur d'Israël s'est souvenu de ses morts qui dorment dans la terre du tombeau et il est descendu vers eux, leur annoncer la bonne nouvelle de leur salut » — et dans les Odes de Salomon que l'auteur considère comme un écrit juif remanié dans un sens chrétien. Enfin l'auteur rapporte au fait de la descente aux enfers certains textes du Nouveau Testament qui parlent d'un triomphe du Christ sur les enfers : *Apoc.*, I, 18. Et le livre se termine par une esquisse rapide des résultats principaux auxquels cette longue étude a mené.

H. Coppieters.

Kirsopp Lake. *The earlier epistles of S. Paul, their motive and origin.* Londres, Rivingtons, 1911. In-8, ix-466 p. Sh. 16.

Six épîtres de saint Paul sont étudiées dans cet ouvrage : les deux aux Thessaloniciens, les deux aux Corinthiens, l'épître aux Galates et l'épître aux Romains. Les considérations qui y sont directement consacrées occupent les chapitres III-VI ; un premier chapitre examine les événements notés par les Actes dans leur esquisse de la vie de l'Apôtre ; un second a trait à la controverse avec les judaïsants, aux ethnico-chrétiens et au fondement du christianisme chez les convertis de la gentilité ; le septième et dernier chapitre dégage et met en relief certaines conclusions générales. Une bibliographie sommaire termine chaque étude. Le volume est orné d'une carte hors texte de la province

Digitized by Google

de Galatie (p. 316) et pourvu de deux tables; l'une reprend dans l'ordre alphabétique les principales matières et les noms de personnes, l'autre note les citations empruntées à la Bible et aux écrits anciens.

Malgré son étendue, l'ouvrage reste bref en toutes les questions; il est même assez sommaire en certaines parties, comme dans l'analyse interne des différentes épîtres. Au reste, comme nous le dirons, les préoccupations dominantes et les préférences de l'auteur sont ailleurs; il ne veut en aucune façon élaborer un commentaire. Il vise toujours en premier lieu à la reconstitution des milieux et des situations historiques, ce qui l'amène fréquemment à examiner les récits des Actes. L'ordre suivi ne correspond pas à la succession chronologique qu'il croit devoir établir entre les épîtres, car la lettre aux Galates, considérée après celles aux Thessaloniciens et celles aux Corinthiens, appartiendrait, d'après lui, au temps qui suivit immédiatement le retour du premier voyage apostolique, à la période de la controverse qui donna lieu au concile de Jérusalem. C'est assez dire que l'identification traditionnelle de *Gal. II* avec *Act. XV* est rejetée; l'auteur se range décidément parmi les partisans de la théorie dite sud-galatique, déclarant ne rencontrer aucun argument sérieux en faveur de l'envoi de la lettre aux Galates du nord. Il serait impossible de le suivre dans tous les détails de ses opinions et ce n'est pas ici le lieu de les discuter. Contentons-nous de remarquer quelques théories adoptées. Pour le décret apostolique, la rédaction primitive serait à trois clauses et formulerait une loi morale. Bien que non encore soustraite à tout soupçon, l'authenticité de la seconde épître aux Thessaloniciens n'a rien à redouter des difficultés empruntées à l'eschatologie; elle se maintient également bien en face de l'objection tirée de la forme littéraire, grâce à la récente hypothèse proposée par A. Harnack. La seconde épître aux Corinthiens serait composite, formée de plusieurs fragments de correspondances distinctes de Paul avec la communauté; par la date de composition, le passage II Cor. VI, 14-VII, 1 précéderait probablement les deux lettres canoniques, tandis que les chapitres X-XIII s'intercaleraient entre celles-ci, de même qu'une visite de l'Apôtre omise par les Actes. La discussion des questions littéraires concernant l'épître aux Romains est relativement très étendue; elle aboutit aux conclusions suivantes : les versets 1-23 du ch. XVI ont été écrits à l'adresse des chrétiens non de Rome mais d'Éphèse; au IIe siècle, il exista une recension brève omettant, outre les versets cités, le ch. XV et la mention de Rome en I, 7, 15, mais finissant probablement par la doxologie; dans la recension longue, toutefois sans XVI, 1-23, l'épître aurait été envoyée par l'Apôtre de Corinthe à Rome. Sous cette dernière forme, la lettre aux Romains se date du temps de la controverse avec les judaïsants, qui fit également écrire la lettre aux Galates; cependant, elle ne manque pas d'allusions à la lutte contre le christianisme *spirituel* de la gentilité, qui est à la base des épîtres aux Corinthiens.

Digitized by Google

Ces quelques points, que nous notons rapidement et un peu au hasard, ne donneraient qu'une idée bien imparfaite de l'originalité et de la richesse du livre de M. Kirsopp Lake. Le dernier chapitre, qui porte à bon droit le titre de conclusion, mettra mieux ces deux qualités en évidence aux yeux du lecteur. L'auteur rappelle le but qu'il s'est proposé et établit sincèrement le bilan des résultats de ses efforts et de ses recherches. Laissant aux commentateurs l'exégèse systématique et détaillée, il a voulu fournir à ses lecteurs les éléments qui les rapprocheraient autant que possible de la condition grâce à laquelle les destinataires de ces lettres antiques purent en avoir une bonne et facile intelligence. Les investigations et les explications ont surtout été poussées dans les deux voies où s'oriente de préférence la critique contemporaine. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà laissé voir, l'attention de l'auteur s'est attachée aux questions de critique littéraire et historique. Toutefois, dans ce domaine, deux points ont été omis; le premier n'est que différé, car, si la chronologie absolue de la vie et des lettres de saint Paul n'a pas été donnée, c'est que l'auteur se réserve de l'établir dans une étude plus ample après avoir examiné les autres épîtres; une remarque faite incidemment laisserait croire qu'il songe à déterminer les dates en partant de la famine mentionnée par les Actes et rapportée par lui aux environs de l'année 46 de notre ère. Le second point auquel nous venons de faire allusion, c'est l'authenticité paulinienne des six épîtres déjà considérées; ici, M. Kirsopp Lake croit toute discussion inutile, vu le consentement à peu près unanime des critiques actuels; les quelques indications qu'il donne à ce sujet ne sont qu'un souvenir à la mémoire de Van Manen, son prédécesseur à Leyde, dont les négations radicales sont aujourd'hui réfutées et délaissées. Mais la critique de l'auteur s'est élevée au-dessus de ces questions qui, dans sa pensée, n'étaient que préliminaires; plus hautes et mille fois plus importantes sont les recherches touchant les caractéristiques générales de l'ethnico-christianisme, si l'on nous permet ce néologisme, dans les églises auxquelles l'Apôtre fut amené à écrire. Malgré des différences locales, elles possèdent un fond commun de religion, assez différent de celui du christianisme actuel. Nous essaierons de résumer, en simple rapporteur, les idées un peu diffuses de M. Kirsopp Lake en cette matière. Dans les communautés primitives, la base générale de la vie chrétienne, c'est la certitude du salut obtenu grâce aux « mystères » ou sacrements, car ceux-ci unissent le croyant au Dieu-Sauveur, Jésus, qui bientôt viendra détruire l'empire du mal et établir sur la terre le royaume de Dieu. Deux éléments disparates créent deux types de christianisme imparfait; pour le juif, la vie est une *conduite*, le péché est l'*acte* mauvais, mais cette conception incline fortement à un légalisme formaliste et peut conduire à l'hypocrisie et à l'orgueil de la justice propre aussi bien qu'à une haute moralité; le grec, au contraire, voit dans la vie un *être*, dans le péché un *être* mauvais et, si ses théories favorisent le développement et le perfec-

Digitized by Google

tionnement de l'individu humain, il n'est que trop enclin à négliger la vie morale. On devine par ces deux types, qu'il ne faudrait cependant pas trop presser, la note fondamentale du christianisme des églises de composition pure ou mixte. Toutes les difficultés, toutes les luttes dont témoignent les épîtres pauliniennes, sont suscitées par le rapport entre religion éthique et religion sacramentelle.

Nous touchons ici, ainsi qu'on l'aura sûrement pressenti, au second domaine dans lequel M. Kirsopp Lake s'est engagé, à la suite de la critique contemporaine. Les progrès incessants de la science et de l'histoire des religions suscitent des problèmes nombreux et attrayants. Les considérations que ces questions suggèrent à l'auteur ont une physionomie toute spéciale et portent un cachet d'originalité qui ne manque pas d'intéresser et d'attacher. Il y fait une place bien large à la psychologie et recourt fréquemment à l'analyse du sentiment religieux tel qu'on le trouve vivant et agissant dans les âmes d'aujourd'hui. Il est permis d'estimer que, appliquée à la reconstitution du milieu chrétien primitif, cette méthode, qui juge du passé d'après le présent, amène à deviner, à postuler même certains traits du tableau. Toutefois, nous ajouterons que ce défaut est en partie racheté par la prudence et la modération avec lesquelles, en général, les opinions adoptées sont proposées selon le degré exact de probabilité ou de certitude qu'on leur reconnaît ; peut-être même les hésitations sont-elles trop fréquentes et cède-t-on trop souvent à une défiance exagérée qui multiplie les problèmes déclarés insolubles dans l'état actuel de l'histoire et de l'exégèse. Ce scepticisme induirait facilement le lecteur à croire qu'en certains points secondaires, moins nettement dégagés, par exemple, touchant la valeur de la tradition qui fait venir saint Pierre à Rome, l'auteur n'évite pas toute apparence de contradiction avec lui-même.

Nous voudrions encore signaler les considérations intéressantes touchant l'eschatologie, doctrine qui, d'après l'auteur, est centrale et non pas seulement périphérique dans le christianisme de saint Paul comme dans celui des judéo-chrétiens. Mais il faut nous borner ! Au reste, ce que nous avons dit suffit pour montrer en ce livre l'œuvre d'un esprit loyal autant que vigoureux et pénétrant. L'originalité de ces études en fera certes discuter les conclusions, mais on souhaitera vivement qu'elles soient continuées.

J. Lebon.

H. Achelis. *Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten.* T. I. Leipzig, Quelle et Meyer, 1912. In-8, xii-296 p. M. 10.

Personne ne peut songer à contester les progrès réalisés en ces derniers temps dans l'étude des origines du christianisme, par un grand

Digitized by Google

nombre de travaux, études de détail, études d'ensemble, qui nous ont rendu cette période familière.

Ces travaux sont venus de différents côtés ; comme le dit M. Achelis, l'intérêt scientifique, qui s'attache à l'histoire de l'Église primitive, s'élève au-dessus des barrières qui séparent les partis, les confessions religieuses, les Facultés. Aussi le moment semble venu à l'auteur de profiter des progrès réalisés, pour essayer une synthèse de l'histoire du christianisme des premiers siècles ; il vient d'en publier le premier volume.

Une remarque est à faire dès le principe, en raison de la confiance que M. Achelis a, paraît-il, dans la valeur d'une œuvre de ce genre. Cependant celle-ci ne peut être que relative ; trop de subjectif entre nécessairement dans une construction de ce genre, quelque objectif que veuille paraître et être véritablement son auteur. L'historien en effet aurait bien difficile de ne pas mettre quelque chose de lui-même dans cette synthèse, non seulement l'ordonnance des matériaux rassemblés, le point de vue choisi, qui ne sera jamais assez compréhensif pour embrasser la réalité si touffue et si complexe, mais aussi ses idées à lui, sa manière, sa mentalité, qui lui feront interpréter les résultats acquis dans une direction personnelle, et lui fourniront les hypothèses et les conjectures destinées à rattacher les faits à la construction qu'il essaie d'échafauder. Les faits et les résultats eux-mêmes en effet ne sont pas, sans se prêter au jeu des combinaisons et des interprétations. Nous ne prétendons pas nier le mérite de pareille tentative, du moment qu'elle repose sur une connaissance scientifique, judicieuse et compréhensive et qu'elle se réclame d'une méthode éprouvée, ce qui est le cas pour l'ouvrage que nous analysons. Mais nous ne devons pas moins faire cette réserve, qui s'impose et nous dispense de dire par le détail ce que nous pensons des idées, des opinions et des vues de l'auteur.

M Achelis a partagé la matière de son premier volume en cinq chapitres : la communauté de Jérusalem, l'apôtre Paul, les communautés de la gentilité, la fin du judéo-christianisme, la séparation du paganisme Si nous remarquons la brièveté relative des deux derniers, qui comptent ensemble une cinquantaine de pages, aussi bien que la matière même de l'exposé, nous constaterons facilement que l'auteur s'est attaché avant tout à nous décrire l'âge apostolique. Je ne sais quel sera l'objet du volume à suivre ; mais du moins dans celui-ci, le second siècle est représenté à peu près exclusivement par la lutte contre la Gnose et encore on trouvera que M. Achelis lui a parcimonieusement ménagé une place dans son plan. On ne peut dire que ce chapitre apporte quelque chose de nouveau et d'original. Le plan, et la lecture du texte même confirme cette impression, vise à détacher nettement la figure de l'apôtre Paul sur tout l'ensemble. Il est certes le centre de l'ouvrage. A lire celui-ci, on se prend à oublier parfois qu'il y a eu Jésus avant Paul et qu'il y a eu les douze, en même temps que lui.

Digitized by Google

Dans sa façon d'envisager la synthèse de l'histoire ancienne de l'Église, M. Achelis se préoccupe surtout de la vie de la communauté. C'est celle-ci qui est toujours à l'avant-plan de l'exposé, plutôt que les individualités qui en remplissent les cadres. A ce point de vue, son livre est original et personnel ; c'est là certainement le caractère le plus attachant de l'ouvrage. On ne trouvera donc point ici une série d'événements racontés, mais bien une suite de tableaux et de descriptions, reliés et enchaînés entre eux par les idées maitresses que le plan suffit à suggérer, Paul fait sortir le christianisme de l'impasse où le judéo-christianisme du commencement menaçait de l'enfermer. comme aussi la lutte contre la Gnose lui donne le principe d'unité, qui fait défaut à ses premiers débuts dans la gentilité. Par cette lutte, il se sépare du paganisme, comme il s'était séparé du judaïsme. Il se donne une organisation définitive, qui marque l'époque de conservation après la période de travail et d'activité, et subit de ce chef un changement profond, opère une brisure avec le christianisme des premiers jours, l'âge d'or de l'Église. On veut bien reconnaitre toutefois que le changement lui est imposé par les circonstances et que la brisure est nécessaire pour qu'il puisse subsister et vivre. Ce sont là des idées et des thèses connues ; le christianisme primitif n'est pas le catholicisme du second siècle, et cependant celui-là a dû devenir celui-ci, pour se maintenir ; c'est apparemment que la distance entre les deux n'est pas aussi grande qu'on veut bien le dire.

M. Achelis traite son sujet avec sympathie et je dirai même avec une émotion sympathique en certains passages. On sent qu'il lui tient à cœur ; c'est le meilleur moyen de rendre l'exposé intéressant et sympathique au lecteur lui-même, et il l'est en réalité On lira ces pages avec grand intérêt, quand bien même on ne partagerait pas les vues et les idées qui sont exprimées au cours de l'exposé.

J. Flamion.

H. Achelis. ***Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten.*** **T. II. Leipzig, Quelle et Meyer, 1912. In 8, viii-469 p. M. 15.**

On saura gré à M. H. Achelis de nous avoir donné la continuation de son histoire du christianisme primitif avec tant de célérité. Nous n'avons pas à redire ce que nous avons exposé de la méthode de l'auteur ; nous avons ici encore la même disposition de la matière historique en une série de tableaux descriptifs de la vie chrétienne, le même souci de maintenir au premier plan la communauté, reléguant au second les personnalités marquantes qui la dirigent. Si l'ouvrage se termine par le portrait et l'histoire de l'activité ecclésiastique de saint Cyprien, ce n'est pas tant pour nous faire connaitre la person-

Digitized by Google

nalité de l'évêque de Carthage que pour nous donner le type de l'évêque du IIIe siècle dans une de ses plus brillantes réalisations concrètes. L'histoire du christianisme primitif de M. Achelis garde son originalité dans ce second volume.

Elle se partage en deux parties, qui s'imposent du reste : l'histoire interne : l'Église catholique ; l'histoire externe : l'Église et l'État.

L'Église catholique ou l'Église épiscopale, comme l'auteur l'appelle le plus souvent. Nous avions vu sa naissance à la fin du premier volume : nous avons maintenant l'exposé de sa vie et de son développement. Son organisation et sa hiérarchie occupent les premières pages du volume ; M. Achelis étudie en particulier l'origine de l'épiscopat monarchique. Sans vouloir nous rallier à son exposé nous entendons cependant souligner le bon sens et le souci de la réalité historique, qui commandent son exposé et le distinguent des systèmes savants et théoriques échafaudés par tant d'historiens. La description du culte, fonction de la hiérarchie, renferme de bonnes pages, ce qui n'étonnera pas, quand on connaît la compétence spéciale de l'auteur en cette matière. Toutefois ses vues sur l'Agape ne satisferont pas tout le monde. Je ne sais si l'on admettra le sens et l'étendue de diffusion qu'il suppose à cette institution. Nous ne pouvons en dire autant du chapitre sur la vie privée des chrétiens, que déparent des redites et des appréciations contestables. Je me demande si M. Achelis a bien compris la situation des chrétiens apportant leur idéal nouveau dans le monde antique Nombre de prescriptions qu'il critique ne sont que l'expression juridique et morale de la lutte et de la contradiction existant entre la loi chrétienne et le milieu ambiant. Elles peuvent nous paraître étranges, parce que nous ne réalisons plus, avec la même intensité que les contemporains, la difficulté de maintenir l'idéal chrétien au milieu de tant d'éléments destructifs Nous revenons aux bonnes pages avec l'exposé de la discipline pénitentielle, qui est incontestablement un des meilleurs du volume ; on ne s'en étonnera pas. Nous ne dirons rien du chapitre intitulé : la science ecclésiastique, qui est écourté et passera à demi inaperçu.

Pour achever la première partie, M. Achelis passe de la communauté catholique, à l'ensemble des communautés, à l'Église catholique, avec son organisation synodale, métropolitaine, avec l'origine des patriarcats, la primauté romaine, mise en valeur par les deux questions de la controverse pascale et du baptême des hérétiques. Sous forme de conclusion, M. Achelis nous parle de l'unité de l'Église ; il exprime à ce sujet quelques idées très justes, qui gagneraient à être poussées plus loin.

L'Église et l'État ; cette deuxième partie est toute entière consacrée à l'histoire des persécutions. M. Achelis en étudie les causes ; traitant son sujet en historien, il ne s'attache pas à la question de la base juridique des persécutions. Il expose en termes émus la marche du procès

Digitized by Google

des chrétiens. Il a de belles pages sur l'héroïsme des martyrs. Mais je m'étonne de son obstination à vouloir restreindre leur nombre, par réaction contre les exagérations de certains historiens et aussi par culte des documents écrits, perdant de vue que ceux-ci ne peuvent en aucune manière nous donner un relevé complet des victimes de la persécution, et qu'ils attestent eux-mêmes leurs lacunes, du moment qu'on les contrôle les uns par les autres. C'est une vue inexacte que de croire, comme le fait M. Achelis, à un soin scrupuleux de la part des Églises à recenser leurs martyrs. Connaîtrions-nous le nombre de ceux qui ont précédé Polycarpe dans le combat, si le grand évêque n'était venu assurer la conservation de leur souvenir ?

On ne partagera pas toutes les idées de M Achelis sur le culte des martyrs et son influence dans l'Église. Il a obéi en ce point à des préventions, qui ne lui ont fait voir qu'un aspect de la réalité Je regrette que le chapitre final sur la propagation intérieure et extérieure du christianisme soit si écourté.

Tel est le plan de cette nouvelle histoire du christianisme des trois premiers siècles. Pour ne pas nous arrêter aux détails de l'exécution, et nous contentant des réserves formulées plus haut, je crois que ce plan justifie à lui seul l'appréciation émise à propos du premier volume sur la valeur relative d'une synthèse de ce genre. Le plan est incomplet et renferme des lacunes. M Achelis, obéissant aux préférences de ses études spéciales, s'est attaché aux institutions, pour laisser de côté le monde des idées. Quand on a lu ce volume, on ne s'étonne plus de la maigre place accordée au mouvement gnostique; c'est bien intentionnellement que l'auteur lui accorde une attention restreinte. L'histoire des dogmes ne le préoccupe nullement, on peut le voir par l'exposé du plan du second volume. L'histoire de la littérature ecclésiastique est sacrifiée pour la même raison. S'il parle des apologistes, c'est incidemment, et ce qu'il nous en dit est bien incomplet et trahit une intelligence fragmentaire du but poursuivi, des idées, et du rôle accepté par les représentants du mouvement apologiste du second siècle.

Ce volume renferme comme le premier une série d'excursus, sur les points discutés, qu'il est utile de consulter. L'utilisation de l'ouvrage est du reste facilitée par un index très bien fait, qui termine le présent volume. Ajoutons que l'exécution typographique fait honneur à la maison Quelle et Meyer, qui a entrepris la publication de la nouvelle histoire du christianisme primitif.

J. Flamion.

Digitized by Google

G. Schoo. *Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos.* (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch und R. Seeberg. T. XI.) Berlin, Trowitzsch, 1911. In-8, VI-156 p. M. 5,60.

Ce fascicule d'une savante collection dont nous avons déjà eu l'occasion de parler élogieusement ici même (RHE, t. IX, 1908, p. 77 et sv.) débute par un chapitre d'introduction dont l'auteur nous a lui-même fourni le résumé. Il y constate la pénurie de renseignements biographiques certains touchant l'historien Sozomène pour passer rapidement à diverses questions spéciales concernant son œuvre principale. On remarquera surtout l'explication assez naturelle de la mutilation que semble bien avoir subie cette Histoire ecclésiastique qui a dû, au dire de Sozomène, couvrir les années 324-439 sans que cependant un seul témoin nous en ait conservé quoi que ce soit pour les années postérieures à 425; Théodose II aurait usé du droit que lui confère expressément l'historien pour supprimer, à cause de difficultés d'ordre intime, le récit d'événements auxquels l'impératrice Eudoxie se trouvait inévitablement mêlée. L'appréciation favorable portée sur la fidélité et sur le sens critique de Sozomène est appuyée sur quelques exemples convaincants; il reste cependant qu'il a intentionnellement dissimulé sa source principale, l'histoire ecclésiastique de Socrates. La détermination des sources fait l'objet pour ainsi dire exclusif des recherches et de l'exposé du Dr G. Schoo; les plus importantes sont étudiées dans le chapitre II : Socrates, Rufin, Eusèbe et S Athanase, les sources des vies de moines et Olympiodore La dépendance littéraire à l'égard de Socrates est aussi certaine que considérable; l'histoire ecclésiastique de Rufin a été utilisée directement, avec une certaine défiance, peut-être d'après une version grecque, différente en tout cas de celle que suivait Socrates; les emprunts à la *Vita Constantini* d'Eusèbe sont également directs et, dans ceux qu'il fait à l'histoire ecclésiastique du même auteur, Sozomène a même copié les références à Josèphe et à Philon; le rapport avec divers écrits de S. Athanase fait saisir sur le vif l'empressement de notre historien à compléter, lorsqu'il en a l'occasion, ses prédécesseurs par les sources. L'utilisation de l'histoire lausiaque de Palladius donne lieu à une discussion intéressante entre le Dr Schoo et M. E. Preuschen, qui a dénié à Sozomène la connaissance même de cette source : il l'a cependant connue et employée concurremment avec le texte latin et la version grecque de l'ouvrage semblable de Rufin. A l'égard de l'œuvre d'Olympiodore, pour autant qu'elle est connue, la dépendance littéraire de notre historien est absolument établie. Telles sont les sources principales auxquelles Sozomène puise largement sans les citer; d'autre part, il indique expressément toute une série d'auteurs qui n'ont pu lui fournir que des détails de peu d'importance; le Dr Schoo ne s'arrête quelque

Digitized by Google

peu qu'à S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostôme et S. Jérôme, puis aux Actes syriaques des martyrs persans, à Eunapius, à Philostorgius et à Eutropius : c'est la matière du troisième chapitre, tandis que le chapitre IV signale, en trois pages, les lois, les lettres et autres documents dont Sozomène s'est servi d'une façon indépendante et directe. Puis (chap. V) l'auteur donne le tableau des renseignements que l'historien reconnaît tenir de la tradition orale. Pour les documents d'archives, lettres des empereurs et des évêques, actes des conciles, Sozomène a incontestablement puisé parfois aux archives publiques ou ecclésiastiques; mais tel n'est pas toujours le cas. Dans un chapitre VI, qui couronne dignement ses recherches, l'auteur établit avec la plus grande vraisemblance que Sozomène a utilisé les collections connues sous les noms de *Synodicos* de S. Athanase et de *Synagogè* de Sabinus. La discussion, qui est poursuivie avec beaucoup de soin et de méthode, s'étend aux relations littéraires de diverses collections anciennes, comme celle du diacre Théodose et l'*Historia acephala Arianorum*. Aux déductions, basées sur l'étude des témoignages, s'ajoutent les confrontations de documents; le Dr Schoo rapproche de ce que nous connaissons du *Synodicos* et de la *Synagogè* les passages de Sozomène qui présentent quelque parallélisme et discute brièvement dans chaque cas signalé la question de dépendance. On regrettera que l'auteur n'ait pas, en terminant cette belle et solide étude, résumé en quelques lignes les conclusions qui s'en dégagent; il aurait pu formuler de la sorte le jugement de la critique impartiale et éclairée touchant l'œuvre de l'historien et la valeur réelle de ses témoignages. Il est vrai que le défaut n'est pas des plus graves, la lacune étant, au point de vue réel, absolument comblée par le tableau final dans lequel on trouve pour chaque livre, chapitre et numéro de l'Histoire ecclésiastique de Sozomène l'indication de la source, certaine, probable ou possible, à laquelle l'étude a conduit. Ce tableau orientera rapidement quiconque voudra faire un usage vraiment scientifique et sûr de l'œuvre de l'historien grec. Ce travail est tout à l'honneur de l'excellente collection dans laquelle il a paru.

J. Lebon.

M. Laurent. *L'art chrétien primitif*. Bruxelles et Paris, Vromant et Cie, 2 vol. in-8, 191 et 196 p. avec LXIV planches et 46 figures dans le texte. F. 10.

L'histoire des premiers siècles de l'art chrétien s'est complètement renouvelée au cours de ces dernières années : de nombreuses découvertes ont suscité quantité de monographies, et fait naître, pour bien des points, des théories bouleversant les opinions jusqu'alors reçues.

Digitized by Google

Les anciens manuels ne pouvaient évidemment plus suffire à satisfaire la curiosité des lecteurs. Il fallait songer à les remplacer. En 1907, Dom H. Leclercq publiait cet admirable *Manuel d'archéologie chrétienne depuis les origines jusqu'au VIIIe siècle*, auquel les travailleurs se voient sans cesse obligés de recourir. Mais cet ouvrage, par son importance et ses développements, est de nature à effrayer quelque peu les profanes : j'entends qu'il ne peut guère convenir pour les introduire dans cette science, leur faire toucher immédiatement les résultats acquis et leur en faire aisément prendre une vue générale. Or c'est ce qu'a voulu faire M. Laurent ; lui même a pris soin de nous en avertir : « Le petit ouvrage que nous publions est le développement d'une série de leçons élémentaires faites à un auditoire où se mêlaient des étudiants et des gens du monde », et encore : dans ce livre, « l'on s'est efforcé de mettre en lumière ce qui était le plus utile à connaître, tant pour aborder des études personnelles que pour acquérir, sur la période d'art étudiée, des notions assez complètes. »

Ce programme, l'auteur l'a rempli d'une manière parfaite. Il faut lui en savoir d'autant plus de gré qu'écrire un ouvrage de ce genre exige une certaine dose d'abnégation : l'auteur n'est-il point tenté, pour mieux imposer au lecteur ses opinions personnelles, de passer sous silence ou de dissimuler les théories qui leur sont opposées ? tandis que l'intérêt scientifique exige que ces théories soient également mises en pleine lumière. M. Laurent n'a point manqué à ce devoir.

Deux grandes divisions partagent son ouvrage ; l'une a pour titre : L'art chrétien primitif en Occident ; l'autre : L'art chrétien primitif en Orient.

Que faut-il entendre par « l'art chrétien primitif » ? L'auteur le définit : « L'ensemble des œuvres chrétiennes exécutées sous l'empire immédiat des traditions antiques ». Ce terme « indique l'époque, variable suivant les pays, où l'art, voué aux sujets chrétiens, n'a encore rompu avec les anciennes disciplines ni au point de vue de l'exécution, ni au point de vue des conceptions esthétiques ».

C'est dans les catacombes romaines qu'il faut aller en chercher les premières manifestations, mais, avant d'y conduire son lecteur, l'auteur lui fait connaître l'attitude que prit l'Église naissante par rapport à l'art Après avoir décrit les catacombes, M. Laurent étudie les peintures qui les décoraient, analyse leur technique et leur composition, scrute leur signification symbolique ; et ici encore, il convient de louer la prudence dont il fait preuve en ces questions souvent si délicates (ch. I-V).

Les chapitres suivants (VI-VIII) sont consacrés à la sculpture des statues et des sarcophages. Les églises et les baptistères fournissent la matière du chapitre IX. Enfin les deux chapitres (X-XI) réservés à la mosaïque et aux arts industriels, terminent l'histoire de l'art chrétien primitif en Occident. Les origines de l'art byzantin se trouvent exposés dans les chapitres XII et XIII ; les arts décoratifs en Orient sont

Digitized by Google

étudiés dans deux chapitres (XIV-XV), tandis que l'art de Ravenne, par bien des côtés si original, remplit le chapitre XVI. L'ouvrage se clôt par un exposé rapide, mais fort intéressant, de l'art préroman (ch. XVII). Un monde nouveau est né : l'historien de l'art chrétien primitif a terminé sa tâche.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre de M. Laurent. Écrits dans une langue claire, précise, soutenue par une illustration abondante et bien venue, ces deux volumes, d'aspect élégant et d'un maniement commode, répondent parfaitement au but que l'auteur s'était proposé. La bibliographie critique qui clôture chacune des parties de l'ouvrage permettra au lecteur de pousser plus avant dans l'étude du sujet. A ceux qu'attire l'art chrétien des premiers siècles, on peut en toute confiance recommander ce guide.

JOSEPH BRASSINNE.

W. NEUSS, *Das Buch Ezechiel in Theologie und Kunst bis zum Ende des XII. Jahrhunderts.* (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, ed. I. Herwegen. Fasc. 1-2.) Munster-en-W., Aschendorf, 1912. In 8, XVI-334 p. et 86 pl. ou fig. M. 10.

A première vue l'étude publiée par M. W. Neuss ne cadre guère avec la collection dans laquelle elle paraît et qui forme une sorte de publication complémentaire à la revue *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner- und dem Cistencienser Orden.* Mais, si elle ne s'occupe pas directement de l'histoire des ordres religieux, elle est avec celle ci en rapport intime, puisque en Occident avant le XIIIe siècle, l'exégèse biblique et la culture artistique sont le domaine propre des ordres religieux et des bénédictins.

L'auteur a voulu rechercher dans quel sens se développe l'interprétation du livre d'Ezéchiel durant les douze premiers siècles et quel emploi en ont fait les arts figurés.

Quelques pages préliminaires résument d'abord les passages principaux du livre : la vision théophanique, les prophéties symboliques contre le peuple juif, la vision du champ d'ossement et la description du nouveau temple.

La première partie de l'ouvrage même examine les divers systèmes élaborés dans le cours des âges pour interpréter Ezéchiel, tandis que la seconde étudie les monuments figurés inspirés par le livre prophétique et les met en rapport avec l'exégèse de leur temps.

Disons de suite que M. Neuss traite cette matière étendue et difficile avec une rare compétence et que son travail jette une vive lumière sur quelques points d'iconographie chrétienne demeurés obscurs.

Digitized by Google

Durant l'antiquité chrétienne Ézéchiel, d'abord rarement interprété, est considéré avant tout comme un auteur d'édification et comme le prophète de la résurrection. Cependant les Alexandrins, qui tendent à trouver dans tout l'Ancien Testament la figure du Nouveau, commentent aussi dans ce sens le livre d'Ézéchiel. Toutefois l'interprétation historique et positive de l'école d'Antioche empêcha le développement de cette tendance. Entretemps la liturgie donnait à l'exégèse une direction mystique et spéculative : elle reconnaissait dans Ézéchiel le prophète de la résurrection, mettait la vision théophanique en rapport avec l'Eucharistie et rangeait les chérubims parmi les chœurs des anges. Dans la suite les *Catenae* réunirent en un ensemble les interprétations des diverses écoles, mais elles arrêtèrent en même temps le développement ultérieur de leurs spéculations.

Cependant l'Occident cherchait une unité de conception dans le livre tout entier. Il voulait tout rattacher à l'économie du salut et donnait par là même tout son développement à l'interprétation typologique. Irénée déjà voit le Christ dans la vision théophanique et rapporte aux actes de la vie du Christ la signification des quatre animaux de la vision.

Saint Jérôme recueille et enrichit les explications des commentateurs antérieurs. Il devient avec saint Grégoire, qui cherche davantage à appliquer le livre au Christ et à l'Église, le commentateur attitré de l'âge suivant. Certains, comme Haimon d'Auxerre, cherchent à réunir les deux grands interprètes en un seul. Mais personne ne sut, mieux que Rupert de Deutz, transformer le livre d'Ézéchiel en une vaste prophétie relative au Christ. Après celui-ci la théologie s'inspire moins de la Bible, le goût des spéculations typologiques perd de son importance et la théologie devient avant tout philosophique et dogmatique.

A ces tendances des interprètes se rattache de près l'œuvre des artistes.

Durant l'antiquité chrétienne, très préoccupée du dogme de la résurrection, ceux-ci reprennent fréquemment à Ézéchiel la vision du champs d'ossements. M. Neuss la retrouve surtout en Occident, notamment sur des sarcophages, où parfois on l'avait interprétée par la création des premiers parents. La vision théophanique a influencé la représentation de l'Ascension dans le *codex* de Rabulah. Elle y reflète des idées syriennes qui se retrouvent chez saint Éphrem, et certaines de ses particularités apparaissent dans la suite dans l'art copte.

Entretemps la vision théophanique devient pour les artistes byzantins un sujet préféré. Chez eux le tétramorphe, puissance mystérieuse qui porte le trône de Dieu, exprime le pouvoir de Dieu sur les forces du ciel. C'est seulement sous l'influence de l'Occident et régulièrement depuis le XIIIe siècle, que chez eux aussi les quatre têtes sont nimbées et symbolisent l'unité des quatre évangélistes. Les byzantins connaissent aussi la vision du champ d'ossements, par la force de la tradition elle apparaît même chez eux comme la scène caractéristique

Digitized by Google

du prophète. Dans leurs œuvres c'est Ézéchiel qui fait revivre les ossements, tandis que chez les Occidentaux le Christ lui-même entrait en scène. A l'exemple des commentateurs antiochéens, les byzantins considèrent dans la scène le sens historique beaucoup plus que le sens typologique et ils la regardent comme une image de la réhabilitation du peuple juif.

La lente évolution de l'art occidental durant le haut moyen âge peut se poursuivre aussi dans l'interprétation artistique du livre d'Ézéchiel. A l'époque précarolingienne, les Irlandais reprennent avec quelque liberté des éléments de la vision théophanique. Cette vision se retrouve plus développée sous les règnes des carolingiens et des Otton et comprend parfois alors des détails puisés dans Isaïe (les séraphims) et dans l'Apocalypse. Mais bientôt les Bibles de Rosa en Catalogne et de Farfa près de Rome présentent sur Ézéchiel des cycles illustrés étendus, qui puisent à la fois dans l'art de l'antiquité et de l'Orient et dans les écrits des commentateurs occidentaux, notamment dans l'exégèse systématique d'Isidore de Séville.

Ces tentatives, riches en promesses, reçurent leur complet développement à l'époque de l'efflorescence de la théologie monastique, dans l'art du XIe et du XIIe siècle. Parmi les scènes isolées, la vision théophanique conserve alors un grand intérêt et les représentations du tétramorphe méritent d'être spécialement remarquées Dans les bibles de Lobbes et de Floreffe comme dans la théologie de Rupert le tétramorphe symbolise le Christ et les mystères de sa vie terrestre, objet des prophéties d'Ézéchiel. Cependant les éléments de la vision se confondent parfois avec d'autres repris à l'Apocalypse et dans la suite les quatre animaux seront pris plus exclusivement pour les symboles des quatre évangélistes. Par là même le tétramorphe, qui marque davantage l'unité, tend à disparaître de l'art occidental.

A la même époque, à Salzbourg et en Italie, c'est-à-dire dans les centres où les cultures de l'Orient et de l'Occident se compénètrent, le tétramorphe se rapproche des formes byzantines.

D'autres sujets spéciaux sont parfois représentés à l'époque de l'art roman : c'est le *tau*, marqué au front des justes, symbole de la vertu salvificatrice du Christ, le champ d'ossements, qui ne se retrouve guère que dans la miniature de Salzbourg, la porte close, symbole de la maternité virginale qui restera, à partir du XIIIe siècle, le seul symbole puisé dans le livre d'Ezéchiel.

L'Église inférieure de Schwarzrheindorf présente pour le XIIe siècle le seul cycle étendu de peintures inspiré du livre d'Ézéchiel. Il date du second ou du troisième quart du siècle et M. W. Neuss y retrouve la succession chronologique des faits marquants racontés par Ézéchiel aux chapitres I à X et XL à XLIV de son livre. Ce sont précisément les mêmes faits que Rupert choisit dans son commentaire christologique. Il n'est guère improbable que Rupert ait influencé lui-même la peinture, mais il se peut aussi que le peintre ait retrouvé

Digitized by Google

ailleurs les idées développées par le savant abbé de Deutz. En tous les cas les peintures des voûtes expriment par les prophéties d'Ezéchiel l'histoire du Christ et de l'Église depuis la réprobation des juifs jusqu'à la fin du monde. Les peintures des absides, en rapport avec celles du reste de l'église, représentent les quatre mystères de la vie du Christ : son incarnation, sa passion, sa résurrection et sa glorification.

Dans une courte étude en appendice à son ouvrage, M. Neuss restitue à Haimon d'Auxerre un commentaire d'Ezéchiel de la Bibliothèque nationale à Paris, puis le R. P. Herwegen interprète les fresques de l'église supérieure de Schwarzrheindorf. Celles-ci s'inspirent de l'Apocalypse et représentent l'accomplissement de ce royaume de Dieu dont l'église inférieure montre d'après Ezéchiel la fondation divine et le règne dans le temps. En effet ces fresques, exécutées pour des religieuses bénédictines, symbolisent la consécration à Dieu par la vie religieuse, la vie de contemplation même et le couronnement de cette vie : la réception de la vierge dans la demeure céleste. De cette manière l'intéressante église construite par Arnould de Wied à proximité du Rhin, constitue un monument des plus intéressants pour l'iconographie chrétienne, en même temps qu'elle traduit en images l'exégèse typologique la plus développée du livre d'Ezéchiel.

R. MAERE.

Studien zur Benediktinischen Profess. 1. P. M. ROTHENHAEUSLER, O. S. B., *Zur Aufnahmeordnung der Regula S. Benedicti.* 2. P. I. HERWEGEN, O. S. B., *Geschichte der Benediktinischen Professformel.* (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, éd. I. Herwegen. Fasc. 3.) Munster-en-W., Aschendorff, 1912. In-8, VIII-96 p. et 72 p. M. 4,50.

Ce volume nous conduit en pleine réalisation des espérances qu'avait fait concevoir la collection des *Contributions à l'histoire de l'ancien monachisme et de l'Ordre bénédictin,* dont la simple annonce fut saluée si chaleureusement.

Le R. P. Rothenhäusler, qui a reçu à l'école du professeur Stutz une formation à la fois juridique et historique, a choisi comme objet d'étude l'acte solennel de réception des nouveaux membres dans le *coenobium,* ou en termes plus simples : la profession. Les principes fondamentaux du droit des réguliers étant puisés dans la forme même de cette réception, on devinera l'intérêt du travail. Parmi les diverses formes des professions monastiques la profession bénédictine marque une étape d'évolution. Ayant en même temps l'avantage d'être fixée très nettement dans la règle de saint Benoit, ce qu'on chercherait en vain avant lui, elle se prête particulièrement bien à l'étude. Le Père

Digitized by Google

Rothenhäusler décrit et analyse d'abord (p. 1-19) les formalités observées dans l'acte de réception. Dans la deuxième partie (p. 20-82), la plus belle et la plus solide du livre, il traite du contenu ou de l'objet juridique de la promesse; mais présentement, il n'est question que de la promesse sur la *conversatio morum*, promesse à laquelle saint Benoît attache une si grande importance et qui pourtant devait avoir au cours des siècles une histoire si mouvementée. La troisième partie est un résumé des principes fondamentaux et de la nature juridique de la profession bénédictine. Reprenons brièvement chacune de ces trois questions.

Dans le 58e chapitre de sa règle, saint Benoît trace les grandes lignes de l'action liturgico-juridique, qui constitue la réception du jeune moine dans la communauté. C'est la *promissio* orale et la *petitio* écrite de la part du récipiendaire, c'est l'acceptation de ces promesses et la réception du candidat de la part de l'abbé entouré de ses moines. Quelle était, se demande l'auteur, la nature juridique de la promesse orale? C'est une *promissio iurata* faite à Dieu, terme du droit romain qui touche de très près au concept de vœu. Mais l'élément le plus caractéristique dans l'acte de réception, élément introduit, semble-t-il, par saint Benoît, c'est la rédaction d'un acte écrit. Cet acte n'est pas une simple confirmation des vœux, mais plutôt une pétition pour être reçu; saint Benoît l'appelle constamment *petitio*. L'acte lui-même dans la rédaction, structure et tradition suit — constatation fort intéressante — les règles des actes romains. Avant la remise de la *petitio* vient s'interposer la solennité liturgique, une touchante prière que Dieu daigne recevoir le profès. Suit la tradition de la charte. Après l'acte juridique du récipiendaire, confirmé par le langage symbolique de la liturgie, qui l'achève, vient l'action du *recipiens*, c'est-à-dire l'acceptation de la pétition écrite et la réception du nouveau moine au sein de la communauté.

Dans la profession bénédictine telle qu'on l'émet encore aujourd'hui conformément au 58e chapitre de la règle que nous venons d'analyser, on promet trois choses : *obedientia, conversio morum, stabilitas in congregatione*. Le deuxième terme sera sans doute particulièrement remarqué. En fait c'est une expression peu ordinaire et d'une difficulté de sens qui ne date pas d'aujourd'hui. La critique du texte de la règle a établi que le terme original employé par saint Benoît était *conversatio morum*. Le sens du vœu a-t-il donc changé? Et qu'est-ce que saint Benoît entendait par la *conversatio morum*? — questions que le moyen âge s'est déjà posées. P. Rothenhäusler y répond (p. 20-82).

Si dans la première partie l'auteur parle plutôt en juriste, c'est ici qu'il déploie sa vaste érudition dans le domaine de l'histoire du monachisme, à partir de ses origines jusqu'à nos jours. Avec une admirable sûreté, il manie les diverses règles monastiques d'Orient et d'Occident, les écrits des Pères de l'Église latine comme de l'Église grecque, les œuvres ascétiques des premiers siècles aussi bien que les travaux de

Digitized by Google

nos contemporains. Pour préciser le mieux possible la genèse et le sens de la *conversatio morum*, l'auteur nous fait parcourir, il est vrai, un chemin un peu long et ardu ; mais à chaque pas nous sommes récompensés par des perspectives surprenantes dans cet admirable monde du monachisme primitif.

Saint Benoît connaît à fond l'enseignement ascétique de l'abbé Cassien qui, à son tour, reflète dans ses écrits la tradition et la pratique des ascètes des siècles antécédents ; car c'est Cassien qui transplanta la terminologie d'Orient dans les monastères latins d'Occident. Or le choix que l'on fait de la vie monastique comporte en premier lieu l'abandon du siècle, le renoncement au monde (ἀποταγή). C'est dans la terminologie de Cassien l'*abrenuntiatio prima* ou la *conversio prima*, par laquelle on se détourne du service du monde pour se vouer au service de Dieu. Mais le but du monachisme étant — toujours dans le langage de l'abbé de Marseille — « la pureté du cœur », le seul renoncement extérieur *(corporalis, localis)* ne suffit pas. Il faut déraciner du cœur progressivement les penchants pervers et y instituer les vertus. C'est le travail de l'*abrenuntiatio secunda (renuntiatio cordis)* ou, suivant un autre terme emprunté par l'ancienne éthique chrétienne à la philosophie grecque, le travail de la *vita* ou *conversatio actualis* (πρακτική), *ethica* (morum). Le troisième degré c'était la contemplation (θεωρητική). En réservant cette dernière comme programme général à la vie de l'anachorète, Cassien montre que la formation du cœur est le mieux assurée dans le *coenobium*. Pour saint Benoît aussi, le monastère est une école où, dans la *conversatio actualis*, l'on a pour tâche à réaliser l'*emendatio morum*. Saint Benoît, en visant directement ce but, combine le moyen et la fin et crée le nouveau terme *conversatio morum*. Il en fait, à juste raison, l'âme de la vie claustrale, il en fait l'objet du vœu fondamental auquel l'obéissance et la stabilité servent de principaux moyens.

C'est ainsi que le législateur du monachisme occidental comprenait le vœu. Mais à partir du temps où se perd la tradition vivante de cette terminologie et du sens exact des autres expressions que saint Benoît emploie en parlant de la profession, il y eut une période d'incertitude dans les formules de la profession, jusqu'à ce que, revenant à l'étude du texte de la règle, on reprit la formule primitive. Cependant on ne le fit qu'en rendant par une légère modification philologique (*conversio morum*) la formule plus intelligible. Toutefois, « celui, dit le P. Rothenhäusler, qui déclara la *conversatio morum* identique avec la *conversio morum* quant au terme et au sens, n'a fait qu'exprimer ce que saint Benoît a pensé » (p. 81).

Fondé sur cette solide base historique, l'auteur développe, dans le reste du livre, les trois idées dominantes de la profession bénédictine : le service de Dieu, l'idée d'obéissance et l'idée de la communauté cénobitique. Enfin, reprenant son rôle de juriste, il expose que lest, d'après le droit, le caractère de cette association cénobitique et de la réception de ses membres.

Digitized by Google

De nos jours on discute souvent sur l'ascèse et sur la mystique. Dans l'ouvrage du R. P. Rothenhäusler on trouvera, à côté d'une foule de détails précieux et d'aperçus originaux, les grandes lignes du solide ascétisme et mysticisme des six premiers siècles, ascétisme qui n'était pas seulement le patrimoine de quelques solitaires mais celui de la chrétienté entière et qui dominant, dans l'ancienne littérature ecclésiastique, exerça son influence bienfaisante et originale sur la sainteté et sur la civilisation du moyen âge.

Le R. P. Ildephonse Herwegen, directeur de la Collection, s'est déjà occupé de l'*histoire de la profession bénédictine* dans son ouvrage *Das Pactum des hl. Fructuosus von Braga* (dans les Kirchenrechtliche Abhandlungen, publiées par Dr. U. Stutz. Vol. 40. Stuttgart 1907). L'étude, préfacée par le Dr. Stutz, trouva un accueil très favorable, mais elle était forcément restreinte. Par les textes qui lui servaient de base pour ses recherches l'auteur était confiné d'une part dans le monachisme espagnol, et de l'autre dans les relations générales qu'au point de vue juridique, l'auteur a su établir entre la profession monastique et le *pactum Fructuosi*.

Dans le présent travail P. Herwegen élargit le cadre et nous donne *l'histoire de la formule de la profession bénédictine*. Ses recherches menées indépendamment de celles du P. Rothenhäusler, n'en font néanmoins qu'une sorte de complément presque nécessaire; le premier travail étudie, pour ainsi dire, la formule dans l'*editio princeps* de saint Benoit, l'autre nous fait voir et comprendre les éditions remaniées de cette formule dans les temps subséquents.

L'acte de la profession comporte, nous venons de le voir, une promesse orale et une promesse ou *petitio* écrite. L'objet de l'une et de l'autre était, nous l'avons vu aussi, triple. Or quand on parcourt les recueils des formules de la profession bénédictine publiés par Dom Martène, par Charles Zeumer et dernièrement par Dom Albers, on constate que la teneur en varie. Tous ces différents textes, le P. Herwegen les réduit à deux types : l'un de deux, l'autre de trois membres. Au commencement, comme il est naturel, la formule des trois membres et avec la version originale de *conversatio morum* se répand du Mont Cassin dans les nouvelles fondations. Nous la trouvons au début du VIIe siècle en France à Albi ; c'est la plus ancienne formule que nous connaissions (p. 38 39). Mais il n'en demeura pas toujours ainsi. Par la célèbre lettre de Paul Diacre à Charlemagne qui demandait à l'abbé Theudemar (778-797) un texte authentique de la règle et de la profession, nous apprenons que « les anciens moines du Mont-Cassin » ne promettaient dans leur profession que la stabilité et l'obéissance. Ces *anteriores monachi* qui sont-ils ? Le P. Herwegen pense qu'on y doit voir les moines de la nouvelle fondation du Mont Cassin faite par l'abbé Petronax vers 717. On ne se ralliait pas à l'ancienne tradition et l'on croyait la *conversatio morum* comprise dans les deux autres vœux ; et c'est pourquoi on se contenta d'une formule à deux membres.

Digitized by Google

Cette formule d'où vient elle? Le prototype s'en est développé sous l'influence de l'ancien droit germanique. La formule de Flavigny du commencement du VIIIe siècle en fournit la plus ancienne et très intéressante attestation (p. 14-32). Le moine franc d'alors promet l'*obedientia* et la *stabilitas conversationis in congregatione*. En plus, l'obéissance — chose curieuse à constater — a revêtu le caractère juridique de la *fidelitas* franque; l'abbé c'est le *senior*, le moine est son *vassus*. En s'implantant dans le sol franc, le monachisme a fait un compromis avec le droit national.

Il est difficile de constater quelle fut la vogue de la formule à deux membres. Toutefois, elle resta en usage jusque vers la fin du IXe siècle. Alors, nous voyons réapparaître et s'implanter l'ancienne formule. Paul Diacre, dans la lettre à Charlemagne mentionnée ci-dessus, nous donne à ce sujet les premiers renseignements. Mais c'est surtout dans le Commentaire sur la règle du célèbre abbé de Saint-Mihiel, Smaragde, que le nouveau type de profession est nettement dessiné. Et ce type marque en quelque sorte la fin du développement, dont les causes sont bien mises en lumière par les précieux textes que Smaragde nous a légués. Comment, de fait, en est-on arrivé, se demande le P. Herwegen, à la formule des deux membres. Voici la réponse (p. 47-57). Au pays franc, loin de la tradition orale, on n'avait plus compris le terme *conversatio morum*. Par *conversatio* on désignait ordinairement la vie monastique et par *stabilitas* la pérsévérance dans la vie monastique. C'était là, en apparence, une tautologie. Eh bien, on en fit une formule unique, telle que la représente la *Petitio de Flavigny*, ou encore telle qu'elle s'introduisit dans la *promissio* de l'abbé Petronax. Cela dura quelque temps. Mais, peu à peu, les commentateurs de la Règle, en regardant de plus près, s'aperçurent qu'on s'était éloigné du texte primitif; et parmi eux c'est celui qui a fait école, c'est le même Paul Diacre — le P. Herwegen émet cette opinion comme très probable — qui réintroduisit les trois membres dans la profession, mais en remplaçant le terme de *conversatio* par le terme plus clair et pratiquement identique de *conversio*. Sans dire mot, il substitue cette expression non seulement dans la formule de profession qu'il envoie à Charlemagne mais encore dans le texte de la Règle même —, interpolation ingénieuse qui ramena toute la postérité à la tradition primitive. Signalons ici avec reconnaissance l'intérêt spécial qu'il y a à voir Charlemagne, cet homme vraiment extraordinaire, intervenir aussi dans le rétablissement de l'ancienne tradition monastique. Mais comme il arriva pour beaucoup d'autres mesures de réforme de Charlemagne, d'une trop grande portée pour se réaliser de son vivant, ce ne fut, cette fois encore, que sous Louis le Débonnaire que la nouvelle ou plutôt l'ancienne formule de profession fut définitivement adoptée en France et en Allemagne. Benoît d'Aniane en fut le principal propagateur.

Les solides connaissances d'histoire monastique et d'histoire du

Digitized by Google

droit national, dont le R. P. Herwegen fait preuve, son procédé circonspect et critique quand il définit les influences mutuelles des institutions monastiques et juridiques, la clarté du style enfin avec laquelle il présente ses synthèses, ne font qu'augmenter la valeur de l'étude déjà si attrayante par son sujet même.

Depuis que nous avons composé ce compte rendu, le R. P. Herwegen a été élu abbé de Maria-Laach en remplacement du R^me^ Père Fidelis von Stotzingen, nommé coadjuteur et bientôt après successeur du R^me^ Dom Hildebrand de Hemptinne, primat de l'ordre bénédictin. On nous permettra de nous réjouir ici de cette élection, car — nous en avons le ferme espoir — dans ses nouvelles fonctions le R. Père Herwegen, non seulement continuera ses excellents travaux, mais donnera une nouvelle impulsion aux études historiques déjà si florissantes à Maria-Laach.

E. Vykoukal, O. S. B.

Michael von Dmitrewski. *Die christliche freiwillige Armut vom Ursprung der Kirche bis zum 12. Jahrhundert.* Berlin et Leipzig, Rothschild, 1913. In-8, 98 p.

Le travail de M. von Dmitrewski n'est qu'une esquisse, et l'auteur n'avait pas l'intention de faire autre chose, puisque son opuscule est une thèse de doctorat présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Ce travail, en sa brièveté, est à peu près aussi complet que possible; j'aurais désiré seulement une étude rapide sur la théorie et la pratique de la pauvreté dans les monastères irlandais, et je regrette que M. von Dmitrewski se soit contenté de quelques lignes (p. 53), alors qu'un paragraphe n'eût pas été de trop En revanche, il est vrai, l'auteur nous fournit quelques renseignements intéressants sur les anciens monastères russes (§ 7).

Si l'on excepte cette lacune, dont j'ai dit un mot, je ne vois pas que M. von Dmitrewski ait négligé rien d'important. Sa thèse présente en raccourci un ensemble de textes et de pensées qui permet de se rendre compte de la place capitale que la pauvreté volontaire a tenue dans les préoccupations de l'antiquité chrétienne. En somme, son travail est très méritoire; il sera lu avec profit par tous ceux que la matière intéresse, et il promet beaucoup pour l'avenir.

J. Souben, O. S. B.

Digitized by Google

The Cambridge medieval history, planned by J. B. Bury, M. A. regius professor of modern history. Edited by H. M. Gwatkin, M. A. and J. P. Whitney, B. D. T. I. *The christian roman empire and the foundation of the teutonic kingdoms*. Cambridge, The university press, 1911. In-8, XXII-754 p., avec portefeuille de 14 cartes. £. 1.

L'annonce de cette collection nouvelle devrait être déjà faite; mais les bons ouvrages sont longtemps jeunes et l'on nous pardonnera ce petit retard involontaire. L'œuvre complète comprendra huit volumes, dont le dernier, aboutissant à la Renaissance, rejoindra à ce point précis le premier volume de *The Cambridge Modern History*. Cette double collection fera en anglais le pendant de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud.

Le premier volume que nous présentons ici embrasse toute la période qui va de l'avènement de Constantin le Grand à Justinien ou peu s'en faut, c'est-à-dire deux cents ans : le tout en 21 chapitres ayant, chacun, son auteur spécial, et une bibliographie très abondante. Il se termine par un index de 55 pages très soigné. Les quatorze cartes géographiques qui l'accompagnent, rendront certainement grand service : on aurait pu en consacrer une quinzième à l'Afrique qui ne figure, sur certaines autres, qu'en bordure, autant dire qui manque, et c'est regrettable

Copieuse est la part faite, en ce volume, à l'histoire ecclésiastique. Plusieurs chapitres la concernent exclusivement : IV. *The Triumph of Christianity*, by the Rev. T. M. Lindsay DD., LL D. — V. *Arianism*, by Professor Gwatkin. — VI. *The Organisation of the Church*, by C. H. Turner M. A., F. B. A. — XVII. *Religious Disunion in the Fifth Century*, by Alice Gardner. — XVIII. *Monasticism*, by Dom E. C. Butler M. A. — XX. *Thoughts and Ideas of the Period*, by the Rev. H. F. Stewart, B. D. — XXI. *Early Christian Art*, by W. R. Lethaby, Architect Il va de soi que les choses religieuses touchant alors de si près et par tant de côtés aux choses politiques trouvent encore une place souvent très large dans les autres chapitres.

Quant à dire ce que vaut un tel ouvrage, on aura tout exprimé d'un mot, en déclarant que chaque chapitre est l'œuvre, sinon toujours d'un spécialiste, à tout le moins d'un connaisseur. J'en excepte pourtant le dix-septième qui me paraît notablement inférieur aux autres. Aussi bien l'idée est-elle singulière d'avoir confié à une femme, fût-elle *Lecturer of Newnham College*, le soin de traiter des questions comme celles des écoles d'Antioche et d'Alexandrie, du nestorianisme, du concile d'Éphèse, de l'eutychianisme, du monophysisme, etc. etc. Toute l'estime qu'on a pour nos Hypathias modernes ne doit pas empêcher de reconnaître que ce n'est point là en général besogne féminine. Ni leurs cerveaux ne sont aptes à disserter, ni leurs doigts à

Digitized by Google

écrire sur d'aussi ardus problèmes. Et est-il qu'ici Miss Alice Gardner pour n'avoir pu « voler » au-dessus de son sexe, en est demeurée fatalement au-dessous de son sujet. Il n'est pas jusqu'aux termes théologiques et liturgiques qui ne lui soient peu familiers.

J'ai dit que les auteurs étaient à tout le moins des connaisseurs. Je dois ajouter qu'ils sont pour la plupart, protestants. Je me serais sévèrement interdit cette remarque qui, dans une appréciation critique, ne doit jamais entrer en ligne de compte, si notre volume n'était partout ou à très peu près, à base de protestantisme, d'un protestantisme assez souvent teinté de rationalisme. Au demeurant, quelques petits exemples, pris au courant de la lecture, feront mieux voir à quel genre d'ouvrage nous avons à faire. — P. 4. On admet l'apparition, dans le ciel, de la croix vue par Constantin le Grand avec les mots qui l'accompagnaient ; mais on nie qu'il y ait miracle. Un « halo », c'est tout ce qu'on y consent à voir, quelque chose du genre des trois croix aperçues par Whymper en 1865, après la chute de ses trois compagnons au fond d'un précipice du Mont Cervin. Ainsi il a fallu attendre le XIXe siècle pour avoir, dans un accident vulgaire, l'explication d'un événement du IVe, regardé jusque-là comme prodigieux. Et, cela va de soi, l'événement n'eut pas les conséquences que l'histoire s'est plu depuis à lui attacher, le phénomène n'étant par lui-même que naturel, et la croix, en outre, n'étant pas, à cette époque, un symbole exclusivement chrétien. — P. 12. Les décisions du concile de Nicée furent envoyées à Silvestre de Rome « for circulation, not for confirmation ». — P. 81. Dans le feu qui consuma l'essai de reconstruction du temple de Jérusalem sous Julien l'Apostat, les chrétiens virent un miracle et une punition du défi porté à la prophétie du Christ. L'empereur ne vécut pas assez longtemps pour leur prouver que l'incendie provenait tout simplement d'un puits de naphte qui s'embrasa, par accident, dans les excavations. Quant à tout ce qui est dit de Julien (p. 63-84), on en pourra faire le rapprochement avec le savant ouvrage de M. P. Allard (*Julien l'Apostat*. Paris, 1906), et l'on y verra que les deux auteurs, d'une façon générale, ne sont guère en communion de sentiments. — P. 96. « Sauf le péché et la grossièreté... il n'y avait pas un seul élément de la civilisation gréco-romaine que ne pût s'approprier le christianisme. Ainsi il s'assimila l'hellénisme ou la fine fleur de la pensée ou du sentiment grec, fit siennes la loi et les institutions romaines, siennes aussi les simples fêtes populaires. Tout était leur, eux étaient du Christ, et le Christ était de Dieu. » C'est aller vraiment trop vite en besogne. Dans ce qu'il accepta de la civilisation, le christianisme procéda moins par bloc, et, pour le détail même, avec plus de discernement. Pour ce qui est des fêtes païennes, des fêtes populaires surtout, il est facile de voir par les descriptions qu'en donne saint Augustin dans sa *Cité de Dieu* (L. VII, *passim*), que l'Église, même en triant bien, n'avait là rien à prendre pour la piété de ses fidèles : il n'est que de lire et il n'y faut point de commentaire. — P. 153. De

Digitized by Google

ce que le peuple proclama à Milan saint Ambroise comme évêque, et saint Martin à Tours, on en conclut que la loi générale faisait des laïques les principaux électeurs des évêques, sauf « à Rome où l'influence du clergé était prédominante ». Ce n'est pas à Rome seulement que prédominait l'influence du clergé, c'est partout ailleurs, et ce qu'on nous donne ic comme règle, n'est que l'exception. — P. 123. On nous affirme gratuitement et toujours absolument que « le « common people » ne faisait pas de différence pratique entre le culte des saints et le culte des dieux », et, p. 580, « que l'extraordinaire développement du culte entre 325 et 540 n'est explicable que par les tendances polythéistes ou polydémoniaques de la masse des gentils qui, une fois convertis, gardaient, dans leurs esprits, le souvenir du culte de leurs héros ou de leurs démons. » — P. 171-2. Les trois grandes cités de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche sont regardées comme devant leur prééminence dans l'Église à leur prééminence dans l'État, et la chaîne de témoignages qui reliait Rome aux apôtres Pierre et Paul, comme ayant fait de l'Église romaine, « en un sens spécial, la dépositaire et la gardienne d'une tradition apostolique, un type et un modèle pour les autres Églises ». Ce qu'il y a ici d'incomplet, et, là, de faux, est assez apparent : inutile d'insister. On est un peu moins inexact, quand on dit, p. 488, que « ces grands sièges étaient supposés tenir leur haute position en vertu d'une tradition apostolique et non d'une coïncidence avec le pouvoir séculier ». Plus affirmative, la note eût été plus juste. — P. 590 « L'influence de l'Empire s'est fait sentir dès la première heure sur la structure intérieure et extérieure de l'Église. Le développement de l'épiscopat monarchique est sans doute dû en grande partie à la législation romaine qui exigeait que tous les corps constitués aient un représentant. La loi romaine a mis aussi sa frappe sur les doctrines occidentales du libre arbitre, du péché, de sa transmission, et de l'expiation. » — P. 591. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, aujourd'hui, depuis la traduction fautive d'Eusèbe par Henri de Valois (1659), le mot de Constantin : ἐπίσκοπος τῶν ἐκτὸς, est interprété à contre-sens. Notre auteur n'y a pas échappé. L'empereur (voir Eusèbe, *Vie de Constantin*, IV, 24) s'adressant aux évêques n'a pas voulu dire : « Je suis l'évêque des choses du dehors, et vous de celles du dedans », mais il a dit : « Je suis l'évêque de ceux qui sont en dehors de l'Église, c'est-à-dire : des païens.» Donner à la parole impériale une autre signification, c'est lui attribuer ni plus ni moins qu'une énormité. Tillemont (*Histoire des Empereurs*, IV, 293) en a parfaitement compris le vrai sens, Et du reste pour la nature de ces mots : τῶν ἐκτος, τῶν εἴσω τῆς ἐκκλησίας, qu'on se reporte à *I Cor.*, V, 12, 13 et *Col.*, IV, 5. — P. 596. Comment peut-on affirmer que l'Église, à l'exemple de la loi romaine, reconnaissait le concubinage, et que celui-ci différait peu du mariage ? Et l'on nous cite à l'appui le concile de Tolède (400). Par malheur, l'auteur n'a pas pris garde qu'il y a concubinage et concubinage. Le concubinage proprement dit, c'est-à-

Digitized by Google

dire l'union adultère d'un homme et d'une femme, n'a jamais été reconnu par l'Église : c'était même, à l'origine, un des trois péchés irrémissibles. Outre celui-ci, le droit romain appelait encore concubinage tout mariage disproportionné. Tels étaient, dans les premiers temps, les mariages entre patriciens et plébéiens, entre hommes libres et femmes affranchies. Les lois Canubia, Julia et Poppœa (an 11 ap. J.-C.) restreignirent cette sévérité aux trois cas suivants seulement : 1° à l'union d'un sénateur ou de son fils ou de sa fille avec une libertina ou un libertinus ; 2° à l'union d'un homme libre avec une actrice ou toute autre personne de condition mal considérée ; 3° à l'union d'un patron avec une affranchie (cf. Walter, *Geschichte des römischen Rechts*, p. 540-554). Ce sont ces mariages, taxés de concubinages par l'État qui ne voulait pas les reconnaître, que l'Église au contraire reconnaissait comme légitimes, comme elle tient pour légitimes aujourd'hui encore les mariages morganatiques ou de main gauche.

Ces extraits, cueillis sans choix, suffiront, je pense, à donner l'idée du livre. Très caractéristiques par eux-mêmes, ils n'en feront ressortir que davantage l'orthodoxie du chapitre écrit par Dom Butler. Je dois dire, pour être juste, que le chapitre écrit par celui-ci : *Monasticism*, est de tout le volume celui qui m'a paru le plus remarquable. Dom Butler y a esquissé à larges traits, mais avec une vue d'ensemble singulièrement compréhensive, l'évolution de l'idée monastique et du monachisme lui-même, depuis les origines jusqu'au moment où prévaut en Occident la règle bénédictine. C'est ainsi toute l'histoire de la vie religieuse primitive, avec sa nature et ses caractères infiniment variés, dans la Haute et la Basse Egypte, en Palestine, en Syrie, en Mésopotamie, en Arménie, en Irlande, en Angleterre, en Gaule, en Espagne, en Italie, en Afrique... Dom Butler donne en plus un « conspectus » de la Vie de saint Benoît et un résumé de sa règle.

Dom J. Simon, O. S. B.

Paul Allard *Les origines du servage en France*. Paris, Lecoffre, 1913. In-12, 329 p. F. 3,50.

Sous ce titre, M. Paul Allard, l'historien bien connu, présente au lecteur une étude des plus intéressantes, consacrée à l'histoire des conditions serviles jusqu'à la chute de l'Empire carolingien (IXe siècle). Plus d'une fois en Belgique, le même sujet a tenté la plume des historiens (1). Mais, faute de documents plus anciens, ils ont dû

(1) Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*. II, Introduction, p. XX-XXVII ; Vander Kindere, *Les tributaires ou serfs d'église en Belgique au moyen âge* : Hansay, *Etude sur la formation du domaine de Saint-Trond* ; Le même, *Un texte du XIIe siècle* ; Le même, *Disparition de la mainmorte en Hesbaye* : Le même, *Note pour servir à l'histoire*

Digitized by Google

dû limiter leurs recherches, qui généralement n'ont porté que sur le XIe et le XIIe siècle. M. Allard, au contraire, étudie le développement de ce phénomène social depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fondation de la monarchie capétienne. Il constate d'abord qu'au IVe et Ve siècles, c'est-à-dire pendant la dernière période de la domination romaine en Occident, le *servage* se distingue de l'*esclavage*, et par servage l'auteur entend l'état des hommes obligés de cultiver un domaine au profit d'un maître, sans pouvoir ni quitter ce domaine ni en être détachés par le maître lui-même, tandis que l'esclavage faisait de la créature humaine une simple chose dont le maître pouvait user à son gré. Pendant la période des invasions barbares et, en France, pendant la domination mérovingienne, cette distinction entre le servage et l'esclavage s'efface et la situation des serfs devient aussi précaire que celle des esclaves. Bientôt cependant, notamment pendant le règne de la dynastie carolingienne, la situation des serfs s'améliore ; ceux-ci se distinguent de nouveau des esclaves et acquièrent une situation meilleure. Enfin vers la fin de l'empire carolingien l'esclavage domestique disparaît presque entièrement et à partir de ce moment l'histoire de la liberté humaine se confond avec celle des serfs.

Cette simple analyse de ce livre suffit pour en montrer tout l'intérêt. M. Allard établit ses conclusions sur une documentation abondante et sérieuse. Le célèbre polyptique d'Irminon, abbé de Saint-Germain au commencement du IXe siècle, et le capitulaire *de Villis*, rédigé par Charlemagne, en fournissent surtout des éléments considérables. Et l'auteur ne se contente pas de constater les modifications qui se produisent dans l'état des hommes non libres ou de liberté restreinte ; il montre aussi comment ces changements ont été amenés par les circonstances politiques, économiques et religieuses, dans lesquelles la société s'est trouvée pendant ces différentes époques. Au point de vue de l'histoire ecclésiastique, il faut surtout signaler le chapitre IV, où M. Allard étudie la situation des affranchis ecclésiastiques à l'époque mérovingienne et où il établit que les affranchissements de serfs de l'Église furent aussi fréquents que ceux des serfs du roi, malgré l'inaliénabilité du domaine, et que le sort des affranchis ecclésiastiques était pour le moins aussi bon que celui des affranchis des laïques. Les derniers chapitres montrant les serfs à l'école et dans le clergé et exposant la pensée chrétienne sur l'esclavage et le servage méritent également une mention particulière. G. SIMENON.

de la liberté et de la propriété dans nos contrées au moyen âge ; SIMENON, *Le servage à l'abbaye de Saint-Trond* ; LE MÊME, *L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 230-239.

Digitized by Google

G. Richter et A. Schönfelder. *Sacramentarium Fuldense saeculi X.* (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diöcese Fulda. Fasc. 9.) Fulda, Actiendruckerei, 1912. In-8, xli-430 p. avec 43 tables en autotypie. M. 10.

A. Franz. *Das Rituale des Bischofs Heinrich I. von Breslau.* Fribourg-en-Br., Herder, 1912. In-4, xii-92 p. M. 8; relié M. 9,80.

A l'occasion du 50e anniversaire de l'ordination sacerdotale et du 25e anniversaire de l'intronisation à Breslau de son Éminence le cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau, les catholiques allemands se sont empressés de témoigner leur haute vénération et leur profonde gratitude à leur pasteur, dont la vie restera pour jamais intimement liée à l'histoire du catholicisme allemand. Parmi les publications savantes offertes, à cette occasion, à Son Éminence, nous signalerons deux ouvrages liturgiques de haute valeur.

Et tout d'abord, la Société historique du diocèse de Fulda Lui a offert une *Festgabe* en souvenir de ce que, de 1881 à 1887, Son Eminence a occupé le siège épiscopal de Fulda. C'est le *Sacramentarium Fuldense.*

On connaît la grande influence religieuse et intellectuelle qu'exerçait à l'époque carolingienne et aux siècles suivants le monastère de Fulda, fondé par saint Boniface en 744. Dès le début du ixe siècle il y avait dans la grande abbaye une école de calligraphie très florissante. Son histoire, il est vrai, n'est pas encore suffisamment éclairée, mais pour le xe et xie siècle, nous avons de l'activité et de la haute formation artistique de cette école des preuves fort remarquables. On a pu identifier comme provenant de Fulda un groupe de six sacramentaires, tous de vrais chefs-d'œuvre de l'art calligraphique. Fulda n'en possède plus aucun. Trois exemplaires se trouvent en Italie, à savoir le *cod. lat. 3518* de la bibliothèque Vaticane, le *cod. 181* de la bibliothèque de Vercelli et le *cod. 75* de la bibliothèque d'Udine. Trois autres sont conservés en Allemagne; ce sont le *cod. theol. 231* de la bibliothèque royale de l'université de Gottingue, le *cod. A. II, 52* de la bibliothèque royale de Bamberg et enfin le *cod. lat. 10077* de la bibliothèque royale de Munich. De ces six sacramentaires, celui de Gottingue est de beaucoup le plus important. Et voici que le savant professeur du Grand Séminaire de Fulda, G. Richter, en collaboration avec M. le curé A. Schönfelder, bien connu, lui aussi, par sa *Liturgische Bibliothek*, nous en donne la première édition.

Après une courte description de ces six manuscrits et surtout du manuscrit de Gottingue du xe siècle (p. viii-xix), les éditeurs donnent le texte entier (p. 1-390) et à la fin un *Index* de tous les *initia* des formules liturgiques (p. 391-430). Ce qui rend le manuscrit de Gottingue si précieux au point de vue artistique, c'est le cycle des miniatures — elles sont pour la plupart en pleine page — et les nombreuses initiales.

Digitized by Google

Les 43 tables reproduisant en autotypie toutes les miniatures et beaucoup d'initiales rehaussent la valeur de la publication. Mais le texte de ce sacramentaire du xe siècle sera bien accueilli pour lui-même par les liturgistes, étant donné le nombre si restreint de sacramentaires imprimés.

Le *Sacramentarium Fuldense* est un témoin bien remarquable pour l'histoire des sacramentaires. C'est un sacramentaire pur, c'est-à-dire où n'est entrée aucune des pièces du lectionnaire ou de l'antiphonaire. C'est ensuite un sacramentaire grégorien dans son plein développement. De fait, la richesse en est vraiment prodigieuse. Il ne contient pas moins de 2909 formules liturgiques, environ 150 messes des Saints et presque 200 messes votives; il y a des messes et des oraisons pour les circonstances les plus diverses. Le nombre des vigiles et des octaves est assez grand. Tous les dimanches, toutes les féris et fêtes majeures, beaucoup de messes votives ont des préfaces propres et ordinairement plusieurs oraisons pour varier. A chaque dimanche se trouve l'ancienne *Oratio super populum*.

Mais il y a d'autres particularités que celles touchant le nombre. Le canon de la messe, placé à la tête du sacramentaire, contient plusieurs ajoutes ou élargissements dans les prières, surtout dans le *Communicantes*, après les *Supplices* et dans les oraisons avant la communion. Au Samedi Saint, à côté de quatre leçons et oraisons *secundum Gregorium*, nous trouvons aussi *Aliae orationes gelasianae*. La même juxtaposition, particulièrement intéressante, se rencontre pour le rite du baptême. D'abord il y a (p. 330-343) tout au long l'*Ordo scrutinii*, tel qu'Amalaire, Jesse d'Amiens, d'autres encore le décrivent pour le ixe siècle. Mais il y a aussi le simple *Ordo baptisterii* (p. 343-353) qui se substituait à l'époque carolingienne au système des sept scrutins. Remarquons en outre la longue allocution du premier scrutin de la quadragésime (p. 330-332); cette allocution s'adresse dans son début aux catéchumènes — sans doute de petits enfants — et finit d'une façon très significative par une exhortation aux fidèles adultes. La formule de renonciation au commencement de l'*Ordo baptisterii* est également bien remarquable. Mgr Franz a fait ressortir dans son édition du rituel de Breslau le rite de l'extrême onction. Le sacramentaire de Fulda donne de nouveaux renseignements pour la forme du sacrement ainsi que pour le nombre et pour l'endroit des onctions; on y voit aussi plusieurs prêtres coopérer à l'administration du sacrement.

Voici quelques détails encore d'un intérêt particulier : Le sacramentaire compte six dimanches avant Noël. Il emploie pour désigner le *Communicantes* de certains jours (p. 87, 88, 110, 112, 113, 343) le terme inconnu de *Coniunctio*. Un autre mot à signaler aux philologues se rencontre dans cette rubrique de l'*Agenda mortuorum* (p. 302) : *Tunc lavatur corpus et* LAZARIZATUR *feretroque componitur*.

Pour finir rappelons que le *Sacramentarium Fuldense* reflète des

Digitized by Google

influences directes de l'Orient tant dans les rites et formules que dans ses splendides miniatures. C'est le Dr A. Baumstark qui l'a démontré par plusieurs exemples dans la revue *Roma e l'Oriente*, 1913, t. III, p. 179-182. Les relations entre la cour impériale de l'Occident et celle de l'Orient étaient, on le sait, assez fréquentes depuis Charlemagne.

Si nous n'avions pas réussi à persuader tous ceux qu'intéresse la liturgie, de l'importance du sacramentaire de Fulda et du grand service que la nouvelle publication de MM. Richter et Schönfelder rend à l'histoire de nos saints rites, nous pensons bien que cette conviction se formera à la suite d'une étude approfondie du manuscrit de Gottingue que les éditeurs nous ont promise.

* * *

D'autre part, Mgr Adolphe Franz a offert à S. É. l'édition du *Rituel de l'Évêque Henri Ier de Breslau*. Le manuscrit original, exécuté sur l'ordre de l'évêque Henri, est conservé à la bibliothèque du chapitre de Breslau. La date n'en peut être déterminée qu'approximativement par les c'est-à-dire entre 1302 et 1319. Ce n'est donc pas un texte dont la valeur peut être comparée à celle du *Rituel de Saint-Florian* (XIIe siècle) publié naguère par Mgr Franz. Néanmoins le rituel de Henri a son années du règne de l'évêque importance. Tout d'abord, c'est le seul rituel qui se soit conservé en Silésie ou, du moins, qui y soit connu. Et ensuite, si le rituel de Saint Florian nous montre le développement de ces livres dans l'Allemagne du sud et de l'ouest, celui de Breslau permet de suivre un développement analogue dans l'Allemagne du nord. Le rituel de Breslau est en outre très remarquable en tant qu'il est édité officiellement pour la cathédrale et pour le diocèse. Car, pour la plupart des cas, c'est le clergé lui-même qui doit rédiger son rituel. Cela est si vrai que souvent les évêques ne cèdent qu'à des instances réitérées pour remédier par un texte officiel aux inconvénients auxquels donnait lieu l'initiative privée C'est encore l'édition de Henri qui servit de base, en 1499, pour le premier rituel imprimé de Breslau. Ajoutons à ces raisons que le rituel se distingue par une ornementation qui le désigne à l'attention des historiens de l'art L'on en comprendra d'autant mieux que l'hommage offert au cardinal Kopp par Mgr Franz était digne à la fois de celui qui le recevait et de celui qui le présentait.

L'auteur donne aux pages 4-46 le texte du rituel : l'édition est remarquable par sa clarté et par cette exécution soignée qui caractérise les publications de la maison Herder. La description du manuscrit (p 49-54) et la critique du texte avec les annotations sont rejetées à la fin de l'ouvrage (p. 55 88) lequel se clôt par un *Index* des *initia* des oraisons (p. 89-91) et par sept grands facsimilés en chromotypie.

Les notes sont extrêmement précieuses. Tous les rites, successivement, toutes les formules sont confrontés avec tous les rituels alle-

Digitized by Google

mands imprimés, avec les riches matériaux de Dom Martène et ceux de l'ouvrage *Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter*, voire même avec des manuscrits. On voit ainsi les phases qu'un même rite parcourt dans les différentes contrées et aux différentes époques Ce sont pour plusieurs rites de véritables monographies que Mgr Franz esquisse dans la forme la plus succincte. Citons, comme exemple, ce que dit l'auteur sur la procession de la Purification de la Sainte Vierge et sur la *Benedictio sponsi et sponsae*. Touchant celle-ci, le rituel de Breslau est un des premiers livres liturgiques qui en dehors de la bénédiction nuptiale exige la déclaration du consentement des époux *in facie ecclesiae*. Mais c'est avant tout le commentaire de Mgr Franz sur la communion des malades, la dernière onction et les rites funéraires (p. 75-85) qui mérite l'attention non seulement des liturgistes mais encore des historiens du dogme catholique.

Nous demandera-t-on une critique du livre? Le nom de Mgr Franz est connu dans tout le monde savant et, grâce à ses ouvrages fondamentaux, l'éminent prélat passe pour connaître le mieux la liturgie médiévale surtout celle des pays allemands et il n'y a, pour s'en convaincre une fois de plus, qu'à parcourir la présente édition du rituel de Henri Ier de Breslau.

E. VYKOUKAL, O. S. B.

M. GRABMANN. *Die Geschichte der scholastischen Methode. Nach den gedruckten u. ungedruckten Quellen dargestellt.* T. I. *Die scholastische Methode von ihren ersten Anfängen in der Väter literatur bis zum Beginne des XII. Jahrhundert.* T. II. *Die scholastische Methode im 12. und beginnende 13. Jahrhundert.* Fribourg en Br., Herder, 1909-1911. In-8, XIII-354 et XIII-586 p. M. 5,60 et 9.

Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, il nous a été impossible de rendre compte plus tôt du bel ouvrage du Dr Grabmann, qui n'a été envoyé que tardivement à la Rédaction de la Revue. Ce nous est un plaisir de réparer aujourd'hui ce retard. L'éloge de la *Geschichte der scholastischen Methode* n'est plus à faire; il serait même long d'enregistrer toute la série des louanges qui ont accueilli dès leur apparition les deux volumes publiés jusqu'ici. Qu'il nous suffise de citer ici les noms des maîtres les plus autorisés en la matière, comme Eucken, De Wulf, Baur, Krebs, Endres, Manser, Saltet, Seeberg, et beaucoup d'autres. Tous ceux qu'intéresse l'histoire de la théologie, ou mieux tous ceux qu'intéresse l'histoire de la pensée médiévale, ne pourront qu'être reconnaissants au professeur Grabmann du précieux instrument de travail que leur fournit son ouvrage. Le nombre des auteurs que Grabmann a tirés de l'oubli, ou sur l'acti-

Digitized by Google

vité desquels les pages de son livre ont projeté la lumière, dit assez combien l'on avait besoin dans ce domaine de recherches méthodiquement conduites.

L'auteur commence son exposé avec les débuts de l'ère patristique et nous montre les points d'attache qu'ont les procédés scolastiques chez les Pères grecs et latins des six ou sept premiers siècles (p. 55-143). Boèce, « le dernier des Romains et le premier des scolastiques », est l'objet d'une étude spéciale (p. 148-177). Une centaine de pages environ est consacrée à la période de transition, c'est-à-dire à l'ère carolingienne et au siècle de fer, qui nous sépare d'Anselme de Cantorbéry, « le Père de la Scholastique » (p. 178-257). C'est là qu'on peut constater la part grandissante que prend la « *ratio* » à côté de l' « *auctoritas* ». Le long chapitre consacré *con amore* à Anselme de Cantorbéry nous fournit une étude des plus fouillées sur ce sympathique représentant de la théologie mediévale (p. 258-340). Nous en arrivons ainsi au second volume dont le contenu dépasse encore les riches promesses énoncées dans la préface du premier. C'est ici surtout que le livre de Grabmann renouvelle pour une notable partie la connaissance que nous avions de la pré-scolastique du XIIe siècle.

Ce second volume consacre d'abord une bonne centaine de pages à quelques questions générales. L'auteur les intitule : « Facteurs généraux et points de vue dans le développement de la méthode scolastique du XIIe siècle et du début du XIIIe ». Après quelques considérations générales sur les caractéristiques du XIIe siècle (p. 1-9), il passe en revue le progrès du haut enseignement (p. 9-27), les traités pédagogiques inédits qui s'occupent de la classification des sciences (p. 28-53), le contenu des bibliothèques des scolastiques du XIIe siècle (p. 54-93) et enfin les courants scientifiques et les conflits (p. 94-127). Tout cela, sans être toujours complet, est rempli de vues suggestives et constitue un ensemble des plus instructifs.

La deuxième partie, que l'auteur intitule « spéciale », est consacrée aux principaux noms de l'histoire de la théologie et de la philosophie du XIIe siècle. Citons les pages relatives à la littérature des « *Quaestiones* » et des « *Sententiae* » (Guillaume de Champeaux, Anselme de Laon, Irnérius, etc etc...) (p. 128-167). Les noms de Pierre Abélard (p. 168-228), de Hugues de Saint-Victor (p. 229-322), de Robert de Melun (p. 323-358), de Pierre Lombard (359-406) servent de titres aux chapitres II, III, IV, V.

Un sixième chapitre (p. 407-475) traite de l'école de Chartres, à laquelle sont rattachés Gilbert de la Porrée, Jean de Salisbury, Alain de Lille et Nicolas d'Amiens; à ce dernier est définitivement attribué l'*Ars catholicae fidei*. La tendance biblique et moraliste en théologie, due à Pierre Cantor, fait l'objet d'un septième chapitre (p. 476-500), où nous trouvons Pierre le Chantre et Pierre le Mangeur, Liebhart de Prufeninge, Gui d'Orchelles, Guillaume des Monts, Robert de Courçon, Etienne Langton, etc... Pour finir, un huitième et dernier chapitre

Digitized by Google

(p. 501-564) s'occupe de Pierre de Poitiers et d'un certain nombre de summistes dont les œuvres voient le jour vers l'année 1200; toutes sont encore inédites. Ce sont celles d'un *Magister Martinus*, de Martin de Fugeriis, de Pierre de Capoue, de Simon de Tournai, de Prévostin de Crémone, etc.

La seule énumération de ces noms dit l'importance des chapitres qui leur sont consacrés. Sur beaucoup de ces personnages l'on ne possédait, en dehors de l'*Histoire littéraire de la France*, que des aperçus fragmentaires : de plusieurs d'entre eux l'on ne connaissait que le nom. Grabmann, qui a parcouru un grand nombre de bibliothèques, a pu quadrupler ce que nous savions de cette période : l'on peut juger de l'étendue et de la valeur de ses recherches par la liste des manuscrits qui termine le second volume; elle atteint plus de quatre cents numéros.

Sans doute, toutes les pages de l'ouvrage n'atteignent pas le même degré de fermeté ou d'exactitude, et le Dr Grabmann a compulsé trop de documents inédits pour s'étonner qu'une inexactitude lui ait par ci par là échappé.

Dans les chapitres généraux du début, comme ceux sur l'essence même de la scolastique et la définition de sa méthode (T. I, p. 1-37), interviennent des questions encore trop discutées pour que l'auteur puisse s'attendre à voir toujours adopter son avis sans contestation; mais cela n'empêche pas que dans toutes ces matières il n'apporte des contributions toujours précieuses et plus d'une fois définitives. Du reste, s'il avait fallu attendre que l'accord fût fait sur quelqu'une de ces questions de principes, nous n'aurions pas encore dans les mains le magnifique instrument de travail que nous fournissent les deux volumes déjà parus. Le troisième est annoncé pour une date rapprochée : c'est celui qui traitera de la période d'apogée de la scolastique et qui fera le couronnement de son histoire. Nous ne doutons pas que ce volume ne soit digne de ses aînés. Une fois de plus, celui que Denifle, dans une des dernières pages tombées de sa plume, faisait entrevoir comme un des principaux continuateurs de ses travaux, montrera que le disciple a complètement réalisé la prédiction du maître.

Nous ne croyons pas enlever quelque chose à ces éloges en signalant quelques inexactitudes relevées au hasard de la lecture. Les pages sur Raoul l'Ardent devraient être complétées par une discussion critique de la date même de l'œuvre (t. I, p. 248 et suiv.); nous ne pouvons admettre les données chronologiques de Grabmann, mais il y a lieu d'attendre la réponse qu'il pourrait faire aux arguments de Geyer. Nous ne sommes pas convaincu non plus par ce qui nous est dit des Sentences d'Irnérius (t. II, p. 131 et suiv.). Le succès des Sentences de Pierre Lombard doit-il au commentaire de Pierre de Poitiers tout ce que dit Grabmann (t. II, p. 404 et suiv.)? La date de l'écrit de Jean de Cornouailles peut se fixer avec certitude (t. II, p. 398), comme nous

Digitized by Google

aurons l'occasion de le montrer ailleurs Les arguments en faveur de l'authenticité de la *Summa Sententiarum* (t. II, p 290 et suiv.) ne sont pas décisifs, nous semble-t-il; ailleurs nous comptons revenir sur ce problème intéressant. Divers compléments peuvent être apportés aux listes des manuscrits de plusieurs auteurs : mentionnons seulement ici Robert de Courçon, dont le manuscrit de Bruges est plus complet que celui de Paris, et un autre, de Rouen, plus complet, semble-t-il, que celui de l'ancienne abbaye des Dunes. Ailleurs, nous avons déjà signalé d'autres manuscrits pour Étienne Langton, Robert de Melun, etc. L'œuvre de Pierre Comestor est signalée fautivement comme se trouvant dans le ms. F. 208 de Madrid (t. II, p. 393); Denifle, à qui est pris ce renseignement, comme le dit l'auteur, a donné une fausse indication.

Il n'y a pas lieu de continuer ici cette nomenclature des inexactitudes ou des desiderata. Il vaut mieux attirer l'attention sur une conclusion qui se dégage de la lecture de ce savant ouvrage : à savoir la nécessité de recherches méthodiquement conduites pour procurer aux historiens du dogme et de la théologie médiévale, de quelque siècle qu'ils s'occupent, les instruments de travail nécessaires. Grabmann a déjà fourni d'excellents éléments. Les bibliothèques d'Allemagne, de France, d'Autriche et d'Italie sont richement représentées dans son livre; l'Angleterre pourrait fournir encore de précieuses contributions; l'Espagne demeure presque inexplorée. Ce qui s'impose avant tout, c'est le relevé des sources contenues dans les bibliothèques dont le catalogue n'est pas publié, ou dont le catalogue est pratiquement inutilisable ou inaccessible. Des inventaires quelque peu développés rendraient déjà d'énormes services. Un commencement d'exécution a été tenté par M. A. Noyon pour le vieux fonds de la Sorbonne dans la *Revue des Bibliothèques*. Il serait à souhaiter que des travaux de ce genre rigoureusement élaborés se multiplient et s'organisent; il en va de même pour les relevés des œuvres déjà imprimées et souvent fort difficiles à trouver, pour les tables des *incipit* et des *desinit*, bref pour tous les instruments de travail. Certaines bibliothèques d'anciennes cathédrales, celle de Durham par exemple, contiennent des pièces insoupçonnées. De nos jours, le défrichement de ce domaine provoque des efforts toujours plus nombreux et plus intenses; de divers côtés l'on nous annonce des éditions critiques, comme celles de Simon de Tournai, de Prévostin, de Gandulphe de Bologne, de Robert de Melun, de Gautier de Saint-Victor, de Robert Grosseteste (pour les œuvres théologiques), d'Ulric de Strasbourg, de divers canonistes-théologiens, comme Huguccio, la *Summa Lipsiensis*, la *Summa Coloniensis*, etc. N'y aurait-il pas lieu de songer à une collaboration plus organisée des travailleurs qui, aussi bien dans la préparation des instruments que dans la publication des textes théologiques, accélèrerait les résultats et augmenterait leur fécondité? En même temps, cela ferait éviter bien des recherches stériles ou inutiles. Que de travaux sont exposés

Digitized by Google

à faire double emploi avec d'autres! A côté des excellentes collections pour l'histoire de la philosophie médiévale, comme les *Beiträge* de Baeumker-von Hertling-Baumgartner, ou des *Philosophes belges* de De Wulf, une entreprise similaire pour l'histoire de la théologie serait des plus utiles. Le vœu en a été exprimé à diverses reprises, et le dernier éditeur d'Othon de Freising énonçait récemment le même souhait dans le *Neues Archiv* à propos des sources théologiques du XIIe siècle. Ce sera un des mérites du livre de Grabmann, et non un des moindres, d'avoir fait désirer davantage et rendu possible sa réalisation.

J. DE GHELLINCK, S. J.

F. BAEUMKER. *Die Lehre Anselmus von Canterbury über den Willen und seine Wahfreiheit nach den Quellen dargestellt.* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. T. X, fasc. 6.) Munster. Aschendorff, 1912. In-8, 78 p. M. 2,75.

Ce qui pour Anselme est fondamental dans son étude de la volonté, est la preuve de la liberté ; toute autre considération sur cette faculté n'est chez lui qu'en fonction de la liberté. L'auteur établit cette thèse en étudiant les sources, savoir surtout *De Concordia praescientiae et praedestinat. nec non gratiae Dei cum libero arbitrio q. III c. 11-13,* le *Dialogus de libero arbitrio* et subsidiairement le *Liber de voluntate.*

Dans un article préliminaire, il étudie la conception d'Anselme au sujet de la volonté. C'est une force de l'âme, qui est appelée volonté de trois façons différentes au point de vue de son activité : 1) c'est un instrument de l'âme; 2) cet instrument se caractérise par deux tendances ou affections : l'inclination à l'agréable et à l'honnête, la première est inamissible, le seconde peut se perdre ; 3) enfin il y a l'usage, l'acte de volonté qui porte le même nom. Cette action pour être humaine, exige le concours de la raison et se manifeste surtout par six modes d'agir en bien ou en mal qui se rapportent aux six catégories de quantité, de qualité, d'action et de passion, de temps et de lieu. Les distinctions en instrument, affection et opération sont données surtout en vue de l'œuvre du salut, dont l'idée domine toute l'étude de la volonté chez Anselme et il faut en tenir compte pour comprendre la définition qu'il donne de la liberté.

La volonté comme instrument agit par ses deux affections : l'inclination au bonheur est satisfaite dans le premier homme, et quand il perd le bonheur, la tendance reste ; la justice ou droiture morale de l'homme entraîne la tendance à rechercher ce qui est juste, honnête, donc en perdant cette justice primitive, il perd cette tendance. D'après ces idées Anselme conçoit la liberté comme la faculté de la volonté à garder la droiture pour la droiture. Ce n'est donc pas le pouvoir de pécher, car il faudrait dénier la liberté à Dieu et aux anges ; mais c'est

Digitized by Google

ce pouvoir d'activité morale. Aussi quand le juste pèche (car d'après cette conception, le juste seul a la liberté), sa liberté n'est pas cause efficiente, mais sa mauvaise volonté qui abuse de la liberté, c'est-à-dire l'homme n'est pas nécessité à pécher. D'autre part, il n'est pas impeccable ; si donc il pèche, c'est parce qu'il est pour lui-même cause efficiente par l'abus de sa liberté : celle-ci n'intervient donc plus que comme moyen. L'auteur fait remarquer que cette conception étroite de la liberté ne lui laisse pas son caractère d'être non-nécessitée et elle réduit son rôle à une liberté d'activité morale, elle oublie d'envisager la liberté comme puissance métaphysique.

La liberté, Anselme la constate comme un fait, mais nulle part il n'en donne des preuves philosophiques ou théologiques ; il s'occupe surtout — et c'est la partie la plus longue du présent travail — de réfuter les objections qu'on oppose à la liberté. Pour comprendre la portée exacte des réponses, il est nécessaire de se rappeler sans cesse la triple appelation qu'Anselme donne à la volonté : instrument, inclinations, usage. Ainsi notamment, pour montrer l'accord entre la liberté et la grâce, il montre que pour acquérir, garder ou récupérer la justice il faut la voluntas « instrumentum », mais puisque la voluntas « affectio, rectitudo » n'y est plus, il faut le concours de la grâce. C'est donc, conclut justement l'auteur, le caractère théologique qui dirige l'étude anselmienne, et cause cette définition sciemment restreinte de la liberté qu'Anselme ne prouve pas, puisque la révélation lui en donne une assurance suffisante.

Cette étude, Anselme l'a entreprise sans doute à cause de son intérêt pratique et éminemment philosophique, mais surtout pour répondre aux libertins de son époque Avant lui, saint Augustin a traité cette délicate question, mais il est difficile de dire où saint Anselme dépend de l'évêque d'Hippone, car s'il lit les auteurs, il les médite longuement avant de confier sa pensée à ses élèves, de sorte que le cachet personnel met son empreinte sur tout l'exposé du maître. Domet de Vorges et Verweyens attribuent (p. 69) une dépendance trop grande à saint Anselme vis-à-vis de saint Augustin, chez qui cet équilibre parfait entre liberté et grâce n'est pas observé comme chez Anselme. Pour terminer, l'auteur examine l'évolution de la théorie de la volonté à travers les diverses œuvres de saint Anselme (p. 71).

Dans ce travail clair et même agéable à lire, malgré son caractère abstrait, l'auteur procède avec beaucoup de méthode, appuyant toutes ses affirmations sur des textes nombreux, clairs et toujours bien appropriés à l'état de la question. Ces qualités si précieuses d'un travail sérieux de philosophie et d'histoire font également bien augurer du travail général dont celui-ci n'est qu'un extrait : *Die Lehre des hl. Anselmus von Canterbury und des Honorius Augustodunensis vom Willen und von der Gnade.*

L. Cordonnier.

Digitized by Google

Charles-Joseph Hefele. *Histoire des conciles d'après les documents originaux.* **Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. Leclercq, O. S. B. T. V, 2e partie. Paris, Letouzey, 1913. In-8, p. 849-1778. F. 7,50.**

Ce volume embrasse un siècle de 1152 à 1250. C'est une période où se déroulent des événements très mouvementés, comptant certes parmi les plus importants de l'histoire de l'Église. Dans tous les pays chrétiens la situation est troublée : en Allemagne les luttes du sacerdoce et de l'empire continuent ; en Angleterre ce sont les conflits d'Henri II avec Thomas Becket ; en France la question du divorce de Philippe-Auguste suscite de pénibles démêlés. Les antipapes luttent contre les papes ; les empereurs et seigneurs laïques contre les autorités ecclésiastiques ; il en résulte parfois des scènes de scandaleuse et sacrilège violence, dont ne fut pas même exempt le conclave d'Alexandre III.

Au sein de ces difficultés les Papes n'oublient pas le péril turc : ils tentent d'organiser des croisades. Innocent III sut décider les princes chrétiens à suspendre leurs querelles pour lutter ensemble contre le croissant. La troisième croisade, à laquelle prenaient part Frédéric-Barberousse, Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, donnait de grandes espérances ; on sait comment elle échoua. Plus écœurante encore fut la croisade si retardée de Frédéric II, réalisée sous le pontificat de Grégoire IX.

Malgré ces préoccupations si absorbantes de ses pontifes, il n'y eut aucun arrêt dans l'œuvre continuelle d'organisation et de réforme de l'Église. De nombreux conciles particuliers traitent des questions de discipline et de morale ; deux conciles généraux purent se réunir au Latran, l'un en 1179, l'autre en 1215. Nul n'ignore quelle fut leur importance au point de vue du droit ecclésiastique.

Quelle est dans ce volume la part de Dom Leclercq ? Signalons, parmi les notes les plus étendues, celles qui se rapportent à Frédéric Ier et à la politique de l'empire (p. 850-857) ; à la situation des communes italiennes (p. 864-866) ; à Alexandre III (p. 919-920) ; à Thomas Becket (p. 1000-1002) ; aux Cathares (p. 1119) ; à Innocent III et aux événements de son pontificat (p. 1183 et suivantes).

Dans ces notes s'étale toujours la même érudition. Nous avions moins remarqué dans les volumes précédents des jugements très sévères sur les personnes ou les institutions ; formulés en des termes qui cadrent peu avec le calme exigé des travaux scientifiques, ils donnent à l'exposé un aspect de polémique et pourraient jeter la suspicion sur la sérénité d'esprit de l'auteur. Citons l'un ou l'autre exemple. Au sujet de Thomas Becket, d'Henri II et d'Alexandre III, nous trouvons ce qualificatif « les trois farouches » (p. 1000). « Henri IV est un déséquilibré avec des périodes d'accalmie, Barberousse un bravache et Henri VI une bête furieuse » (p. 1177). Nous pourrions multiplier ces

Digitized by Google

expressions : c'est un pur détail de forme, mais qui laisse une impression désagréable.

Sur Innocent III, Dom Leclercq nous présente des idées peu banales (p. 1400-1408). Nous laissons sur le compte de sa plume un peu aiguë une phrase de ce genre « Innocent III... ne montra guère au cours de son long pontificat qu'une médiocrité politique toujours égale » Telle n'est pas d'ailleurs sa pensée complète. L'impression qui se dégage de cette longue note est celle-ci : certes Innocent III a peu réussi dans les vastes projets qu'il avait formés ; il doit son insuccès, non moins aux circonstances très critiques dans lesquelles il se débattait, qu'à sa connaissance imparfaite des personnes et des choses.

L'appendice comprend les quatre études suivantes : 1° Sur un concile tenu à Toulouse, en 1160. 2° Un concile et un hérétique inconnus. 3° Liste des évêchés représentés au concile de 1215. 4° Sur la salutation angélique prescrite par le canon 7 du concile de Béziers, en 1246.

P. Demeuldre.

G. Simenon. *L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe siècle.* (Mémoires édités par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. X.) Bruxelles, Hayez, 1913. In-8, 632 p.

M. A. Hansay avait publié autrefois une *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond, depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Gand, 1899). Le livre de M. Simenon continue ce travail et le complète, en menant le sujet à travers les trois siècles qui font le pont entre le moyen âge et l'époque moderne (XIVe-XVIe). Dans ses grandes lignes, le plan est sensiblement le même de part et d'autre.

L'auteur commence *(première partie)* par nous décrire l'importance du domaine foncier en terres arables, prairies, bois, vignobles, étangs, bâtiments claustraux, moulins, fermes et maisons particulières (chap. Ier). Il possédait pour cela un document d'une valeur exceptionnelle dans le *Livre de Guillaume de Ryckel* (1249), dont M. Pirenne nous a donné jadis une précieuse édition (Bruxelles, 1896). Mais le domaine ne resta pas invariablement tel que cet administrateur habile nous le décrit dans son *Polyptique* Et M. Simenon recherche les modifications auxquelles il fut soumis dans la suite des temps (chap II), soit par des donations dont il dresse le tableau et les charges, soit par des achats dont il signale la nature et les prix, soit par quelques rares aliénations aux heures de détresse extrême.

La *deuxième partie* de l'ouvrage nous montre comment l'abbaye faisait valoir ses propriétés et quelles ressources elle en retirait. Depuis le XIIIe siècle le monastère renonce de plus en plus à l'exploita-

Digitized by Google

tion directe pour donner ses biens à bail ou en métayage : encore ce dernier contrat est-il exceptionnel. Les baux sont généralement temporaires et d'un taux aussi invariable que les méthodes de culture elles mêmes, peu soucieuses de progrès (chap. Ier). Les contrats reproduits ou analysés par l'auteur fournissent des détails instructifs sur la façon d'exploiter les bois, les étangs (chap. II), les moulins et même les maisons privées (chap. III).

M. Simenon intitule sa *troisième partie*, *Le domaine direct*. Et sous cette appellation un peu vague, il entend nous parler de tout ce qui ne comportait pas la pleine et entière propriété de la part du monastère : ce sont les redevances qui atteignent les biens féodaux en certaines circonstances (chap. Ier), les cens qui affectent chaque année les biens censaux (chap. II), les tributs payés par les serfs à titre personnel (chap. III), les rentes héréditaires d'ordre domanial (chap. IV), les revenus ecclésiastiques provenant des dîmes, des cures incorporées et des offrandes (chap. V), les droits seigneuriaux en fait de justice, de change et d'impôts (chap. VI). L'importance de ces diverses redevances, leur mode de perception et les vicissitudes qu'elles ont traversées : tout cela est traité à grand renfort de tableaux et de graphiques, qui font honneur à la rigueur de méthode de l'auteur et à son souci d'exactitude.

Avec la *quatrième partie* nous entrons dans l'administration de cette fortune monastique. Que deviennent en effet ces ressources ? Qui dresse les budgets et règle les dépenses de l'abbaye ? Il y a d'abord le rôle des abbés, auxquels sont confiés les intérêts économiques au même titre que le maintien de la discipline claustrale (chap. Ier). Mais au début du XIVe siècle l'unité administrative est rompue, et au commencement du XVe siècle le gouvernement de la mense abbatiale elle-même leur échappe pour un temps C'est qu'en fait les moines ne restèrent pas étrangers à l'administration temporelle (chap. II) et que leur intervention, par suite des circonstances, devint parfois prépondérante. Parmi ces moines il faut citer surtout le prévôt, le pitancier, le cellérier, le sacristain, puis au XVIe siècle le receveur général. A l'inverse des grandes seigneuries laïques qui vont consommer sur place les revenus de leurs villas, la caractéristique des domaines ecclésiatiques est d'être centripède : tout afflue au monastère. Cette centralisation n'exclut pas toutefois des agents d'administration locale, mais en diminue beaucoup l'importance. M. Simenon passe donc en revue ces fonctionnaires, ainsi que les employés subalternes opérant hors du cloître mais pour le compte de l'Établissement (chap. III et IV)

L'auteur se demande enfin dans la *cinquième partie* quelles sont les relations économiques de l'abbaye avec la ville de Saint-Trond et avec le reste du pays. Et que de questions trouvent leur place ici ! Ce grand propriétaire terrien a-t-il exercé une notable influence sur les méthodes agricoles ? M. Simenon n'hésite pas à répondre par la négative (chap. Ier). Depuis que le monastère a abandonné l'exploitation

Digitized by Google

expressions : c'est un pur détail de forme, mais qui laisse une impression désagréable.

Sur Innocent III, Dom Leclercq nous présente des idées peu banales (p. 1400-1408). Nous laissons sur le compte de sa plume un peu aiguë une phrase de ce genre « Innocent III... ne montra guère au cours de son long pontificat qu'une médiocrité politique toujours égale » Telle n'est pas d'ailleurs sa pensée complète. L'impression qui se dégage de cette longue note est celle-ci : certes Innocent III a peu réussi dans les vastes projets qu'il avait formés ; il doit son insuccès, non moins aux circonstances très critiques dans lesquelles il se débattait, qu'à sa connaissance imparfaite des personnes et des choses.

L'appendice comprend les quatre études suivantes : 1° Sur un concile tenu à Toulouse, en 1160. 2° Un concile et un hérétique inconnus. 3° Liste des évêchés représentés au concile de 1215. 4° Sur la salutation angélique prescrite par le canon 7 du concile de Béziers, en 1246.

P. DEMEULDRE.

G. SIMENON. *L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe siècle.* (Mémoires édités par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. X.) Bruxelles, Hayez, 1913. In-8, 632 p.

M. A. Hansay avait publié autrefois une *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond, depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Gand, 1899). Le livre de M. Simenon continue ce travail et le complète, en menant le sujet à travers les trois siècles qui font le pont entre le moyen âge et l'époque moderne (XIVe-XVIe). Dans ses grandes lignes, le plan est sensiblement le même de part et d'autre.

L'auteur commence *(première partie)* par nous décrire l'importance du domaine foncier en terres arables, prairies, bois, vignobles, étangs, bâtiments claustraux, moulins, fermes et maisons particulières (chap. Ier). Il possédait pour cela un document d'une valeur exceptionnelle dans le *Livre de Guillaume de Ryckel* (1249), dont M. Pirenne nous a donné jadis une précieuse édition (Bruxelles, 1896). Mais le domaine ne resta pas invariablement tel que cet administrateur habile nous le décrit dans son *Polyptique* Et M. Simenon recherche les modifications auxquelles il fut soumis dans la suite des temps (chap II), soit par des donations dont il dresse le tableau et les charges, soit par des achats dont il signale la nature et les prix, soit par quelques rares aliénations aux heures de détresse extrême.

La *deuxième partie* de l'ouvrage nous montre comment l'abbaye faisait valoir ses propriétés et quelles ressources elle en retirait. Depuis le XIIIe siècle le monastère renonce de plus en plus à l'exploita-

Digitized by Google

tion directe pour donner ses biens à bail ou en métayage : encore ce dernier contrat est-il exceptionnel. Les baux sont généralement temporaires et d'un taux aussi invariable que les méthodes de culture elles mêmes, peu soucieuses de progrès (chap. Ier). Les contrats reproduits ou analysés par l'auteur fournissent des détails instructifs sur la façon d'exploiter les bois, les étangs (chap. II), les moulins et même les maisons privées (chap. III).

M. Simenon intitule sa *troisième partie*, *Le domaine direct*. Et sous cette appellation un peu vague, il entend nous parler de tout ce qui ne comportait pas la pleine et entière propriété de la part du monastère : ce sont les redevances qui atteignent les biens féodaux en certaines circonstances (chap. Ier), les cens qui affectent chaque année les biens censaux (chap. II), les tributs payés par les serfs à titre personnel (chap. III), les rentes héréditaires d'ordre domanial (chap. IV), les revenus ecclésiastiques provenant des dîmes, des cures incorporées et des offrandes (chap. V), les droits seigneuriaux en fait de justice, de change et d'impôts (chap. VI). L'importance de ces diverses redevances, leur mode de perception et les vicissitudes qu'elles ont traversées : tout cela est traité à grand renfort de tableaux et de graphiques, qui font honneur à la rigueur de méthode de l'auteur et à son souci d'exactitude.

Avec la *quatrième partie* nous entrons dans l'administration de cette fortune monastique. Que deviennent en effet ces ressources ? Qui dresse les budgets et règle les dépenses de l'abbaye ? Il y a d'abord le rôle des abbés, auxquels sont confiés les intérêts économiques au même titre que le maintien de la discipline claustrale (chap. Ier). Mais au début du XIVe siècle l'unité administrative est rompue, et au commencement du XVe siècle le gouvernement de la mense abbatiale elle-même leur échappe pour un temps C'est qu'en fait les moines ne restèrent pas étrangers à l'administration temporelle (chap. II) et que leur intervention, par suite des circonstances, devint parfois prépondérante. Parmi ces moines il faut citer surtout le prévôt, le pitancier, le cellérier, le sacristain, puis au XVIe siècle le receveur général. A l'inverse des grandes seigneuries laïques qui vont consommer sur place les revenus de leurs villas, la caractéristique des domaines ecclésiatiques est d'être centripède : tout afflue au monastère. Cette centralisation n'exclut pas toutefois des agents d'administration locale, mais en diminue beaucoup l'importance. M. Simenon passe donc en revue ces fonctionnaires, ainsi que les employés subalternes opérant hors du cloître mais pour le compte de l'Établissement (chap. III et IV)

L'auteur se demande enfin dans la *cinquième partie* quelles sont les relations économiques de l'abbaye avec la ville de Saint-Trond et avec le reste du pays. Et que de questions trouvent leur place ici ! Ce grand propriétaire terrien a-t-il exercé une notable influence sur les méthodes agricoles ? M. Simenon n'hésite pas à répondre par la négative (chap. Ier). Depuis que le monastère a abandonné l'exploitation

Digitized by Google

directe, il s'est désintéressé de la culture du sol pour devenir « une institution capitaliste dont la principale occupation consiste à percevoir des revenus et à équilibrer avec ceux-ci l'ensemble de ses dépenses annuelles » (p. 380). Néanmoins l'abondance de ses revenus et la multiplicité de ses besoins force l'abbaye à s'extérioriser, en relations commerciales par l'établissement de foires où elle vend ses excédents et où elle achète ce qui lui manque (chap. II), en relations industrielles par ses encouragements et ses constructions (chap. III), en relations financières par ses prêts aux besogneux, ses emprunts à l'occasion et parfois ses rentes viagères (chap. IV), en relations sociales par ses aumônes et ses interventions charitables auprès des miséreux (chap. V).

M. Hansay avait réservé un chapitre aux avoués, qui ont beaucoup influé jadis sur les domaines ecclésiastiques, parfois par leur protection, souvent par leurs déprédations. M. Simenon, au contraire, les passe complètement sous silence, au point de n'accorder même pas, dans sa bibliographie, une place au livre de M. C Leclère sur *Les avoués de Saint-Trond* (Louvain, 1897). Sans doute le rôle de ces officiers a beaucoup baissé durant cette dernière période, non moins que l'importance des sainteurs, qui, à Saint-Trond, disparaissent des documents dès le XIVe siècle. Mais ceci nous fait toucher à un défaut général de l'ouvrage. L'auteur a minutieusement examiné et sous tous ses aspects le domaine de Saint-Trond. Il nous livre les résultats de ses innombrables recherches, avec un luxe de précision et de détails qui force l'admiration. Mais à être envisagé d'aussi près, le sujet n'a-t-il pas perdu de son ampleur ? A force de relevés et de calculs, M. Simenon est parvenu à fixer le revenu global de l'abbaye : 300.000 francs de notre monnaie, « fortune où pendant trois siècles les acquisitions et les aliénations se compensent .. fortune qui résiste aux coups de l'adversité, grâce à son excédent annuel de recettes, équivalant au quart du revenu, lui permettant, surtout au XVe siècle, de contracter des emprunts considérables, qui, tout en compromettant les finances, sauvent le domaine » (p. 441). Mais le titre du livre comportait une conception plus large. L'abbaye pouvait être moins considérée comme une institution isolée et mise davantage en rapport avec l'ambiance. A certains endroits notamment, nous voudrions mieux connaître l'action du monastère sur le milieu où il se développe, et réciproquement les effets de l'évolution du milieu sur ce « gros rentier » Pour s'être tenu à un point de vue trop étroit l'auteur n'a-t-il pas décrit l'organisation financière de Saint-Trond plus que son organisation économique ? Encore sous le rapport financier eût-il tiré profit de deux ouvrages excellents qu'il a négligés : R. Génestal, *Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie* (Paris, 1901) ; E. de Moreau, *L'abbaye de Villers-en-Brabant* (Bruxelles, 1909). Mais ceci nous ramène toujours au défaut d'avoir circonscrit le sujet en le localisant à l'excès. Quelque peu de comparaison avec d'autres abbayes bénédictines, ou même avec les abbayes cisterciennes de notre pays,

Digitized by Google

lui eût fourni le recul nécessaire, eût étoffé aisément le sujet, et lui eût communiqué l'envergure qui lui manque.

Ces postulats de perfection n'empêchent pas l'ouvrage d'être souverainement méritant. Il dénote un labeur opiniâtre, aussi consciencieux que patient. Les conclusions sont substantielles et scrupuleusement étayées par les textes. De plus elles sont exprimées méthodiquement, avec clarté, et dans un style facile. En résumé, c'est en toute justice que l'Académie royale de Belgique lui a décerné le grand prix de Stassart.

J. WARICHEZ.

J. DAUPHIN. *Histoire des séminaires de Rennes et de Dol 1670-1791 et l'œuvre du R. P. Blanchard 1797-1850.* (Les eudistes dans le diocèse de Rennes). Rennes, L. Bahon-Rault, 1910. In-16, 360 p.

Vers le milieu du XVIIe siècle, Jean Jacques Olier, saint Vincent de Paul et le Bienheureux Jean Eudes voulurent établir en France les premiers grands séminaires, et créer pour la direction de ces maisons des communautés de prêtres modèles, religieux sans privilèges, assujettis aux évêques. Le bienheureux Jean Eudes commença son œuvre en ouvrant un séminaire dans la ville de Caen, le 25 mars 1643. Dans le présent travail, l'auteur nous donne une page de l'histoire de la propagation des eudistes, il étudie « l'action du bienheureux et de ses fils dans les diocèses de Rennes et de Dol au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, en retraçant l'histoire des séminaires de ces deux diocèses » (p. 8).

L'institut de Jean Eudes avait deux buts : 1° ranimer l'esprit ecclésiastique dans le clergé par les exercices des séminaires et des retraites sacerdotales; 2° renouveler l'esprit du christianisme dans le peuple par le moyen des missions. Aussi « durant la vacance du Séminaire où les Ordinands ne passaient... que six mois de l'année, les professeurs et les directeurs devenaient des missionnaires... » p. 9. Et « peut-être sera-t-on surpris, écrit l'auteur dans sa préface, de « trouver plus de détails sur les travaux du dehors que sur la vie intime du séminaire » (p. 11). C'est que les documents où il a puisé sont en grande partie des biographies de supérieurs. Or ceux-ci, « tout en gouvernant l'ensemble de la maison, n'avaient point la direction immédiate des Ordinands » (p. 11), mais étaient ordinairement chargés de l'organisation des missions et des retraites, du moins pendant le temps des vacances, et ce genre de travaux offrait à l'annaliste des faits plus saillants que la vie cachée du séminaire. Et c'est ce qui fait que l'auteur n'ayant pas les documents, nous donne une histoire des supérieurs, laissant à l'ombre cette formation intime du clergé, qui cependant était d'un plus grand intérêt.

Parmi les documents consultés les plus importants sont « les

Digitized by Google

diverses vies du bienheureux Jean Eudes et les écrits de ce pieux serviteur de Dieu. Ce sont ensuite les *Annales* et les *Fleurs* de la Congrégation de Jésus et Marie, précieux recueils manuscrits, rédigés le premier jusqu'en 1739 et le second jusqu'en 1733 par M. Pierre Costil, et continués par les Pères Haudebourg et Masselin » (p. 13). Pour parvenir à ses fins, l'auteur a, dit-il, rangé en ordre « en les abrégeant, les nombreux matériaux éparpillés dans ces énormes volumes » (p. 13).

L'ouvrage se divise en cinq parties : La première traite du grand séminaire de Rennes. Ce fut Mgr de la Vieuville qui en 1670 appela les eudistes à la direction de son séminaire, à la suite d'une mission prêchée par eux en sa ville épiscopale. Ils y restèrent jusqu'à la tourmente révolutionnaire en 1791. Conformément à la méthode de l'auteur, les chapitres portent les noms des évêques et se divisent en supériorats.

La deuxième partie, très courte, nous parle du second établissement des eudistes dans le diocèse de Rennes. Ce fut une maison de retraite située à Sainte-Anne de la Bosserie, dans la paroisse de Romagné, lieu de pèlerinage très fréquenté, mais cette résidence ne dura que 30 ans.

La troisième partie s'occupe du petit séminaire de Rennes : Avant la révolution, le mot « petit séminaire » désignait une maison où l'on réunissait pendant toute l'année les élèves pauvres, tant pour y faire leurs cours de latin, que pour étudier la théologie. Celui de Rennes vit le jour en 1684, mais ce ne fut qu'en 1698 que Mgr de Lavardin en confia la direction aux eudistes. Il subsista jusqu'en 1791, date à laquelle, comme ceux du grand séminaire, les élèves durent quitter la maison.

La quatrième partie de l'ouvrage nous donne l'histoire du grand séminaire et des missions du diocèse de Dol. Ce fut encore aux eudistes que Mgr de Chamillart confia la direction de son grand séminaire en 1701.

La cinquième et dernière partie s'intitule : L'œuvre de Mgr Blanchard après la révolution. Dernier supérieur du petit séminaire de Rennes avant la tourmente, il restaura la vie de séminaire et fit des efforts pour repeupler le clergé décimé par la persécution Il mourut en 1830. Terminons en disant que, si le livre de Mgr Dauphin laisse quelque curiosité non satisfaite, il demeure néanmoins une bonne étude dans la collection « Les Eudistes dans le diocèse de Rennes », une heureuse contribution à l'histoire du clergé de France.

CH. VAN MERRIS.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. XVII. Rome, par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. Tome II (1688-

Digitized by Google

1723) avec une introduction et des notes par Jean Hanoteau. Paris, Félix Alcan, 1911. In-8, xxxv-616 p. F. 20.

Le présent recueil contient les deux instructions secrètes remises à M. de Chamlay (6 et 22 juillet 1688) quand Louis XIV l'envoya vainement auprès d'Innocent XI pour accommoder les querelles des deux cours, les deux mémoires, avec leurs additions, emportées à Rome par le duc de Chaulnes au conclave de 1689 ; ceux qui furent donnés ou envoyés au cardinal de Forbin-Janson quand il s'installa à la curie en 1690, une dépêche et une lettre du roi au cardinal de Bouillon (3 et 5 mai 1697), l'instruction destinée au prince de Monaco, ambassadeur extraordinaire (28 janvier 1699), et celles que reçurent d'une part ensemble les cardinaux d'Estrées, de Janson et de Coistin, et d'autre part séparément les cardinaux de Bouillon, de Janson et de Noailles au moment du conclave qui élut Clément XI, une dépêche au cardinal de Janson (17 janvier 1701) le chargeant des affaires de France après la mort du prince de Monaco, un mémoire de Torcy au cardinal Gualtiero (20 septembre 1706), quelques pièces concernant la mission du cardinal de la Trémoïlle (1706-1721), les instructions au maréchal de Tessé, ambassadeur (1708-1709) et au duc de la Feuillade ambassadeur nommé (1717), à Amelot de Gournay (1715), à l'abbé Chevalier (1716-1717), au P. Lafitau (1716-1721), au cardinal de Rohan (1721), à l'abbé de Tencin (1721-1724) chargés de missions ou d'affaires.

Chacune des séries de ces documents est précédée d'une notice précise sur le personnage auquel ils sont adressés et les affaires que ce personnage eut à traiter ; en outre M. Jean Hanoteau a inséré ici trois notices qu'accompagnent seulement des extraits de dépêches sur la mission du comte de Rébénac auprès des princes italiens en 1692, sur la mission analogue du cardinal d'Estrées en 1700 et celle du P. Timothée (de la Flèche) envoyé officieusement auprès du pape en 1714 au sujet de la constitution *Unigenitus* et de l'Assemblée du clergé.

Des notes courtes donnent sur les personnages nommés les renseignements indispensables ; une introduction assez copieuse résume à grands traits les principales questions dont les diplomates français accrédités auprès de la cour de Rome eurent à s'occuper à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle : il suffit de les énumérer : La régale, la déclaration de 1682, le refus des bulles aux prélats qui avaient assisté à l'assemblée où elle fut portée, le quiétisme, et au sujet de cette affaire et du jansénisme, l'éternelle querelle entre gallicans et ultramontains, la bulle *Unigenitus* avec ses fortunes diverses sous Louis XIV, le régent et Dubois. Cette introduction, de même que les notices rédigées par M. Hanoteau, est généralement exacte, modérée de ton et de fond, et de tendance un peu gallicane (1).

Marc Dubruel, S. J.

(1) Je ne relèverai ici que la note 4 de la page 8 où se fait peut être trop sentir et l'influence — qu'on remarque aussi ailleurs — des opinions et des soupçons, souven

Digitized by Google

Christian Maréchal. *La famille de La Mennais sous l'Ancien Régime et la Révolution d'après des documents nouveaux et inédits.* **Paris, Perrin, 1913. In-8, 345 p. F. 7,50.**

Le même. *La jeunesse de La Mennais. Contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au XIXe siècle d'après des documents nouveaux et inédits.* **Paris, Perrin, 1913. In-8, viii-719 p. F. 7,50.**

Pour asseoir sur une base solide sa magistrale biographie psychologique de Félicité de La Mennais, M. Ch. Maréchal s'est livré tout d'abord à une enquête approfondie sur la famille de son héros. Cette étude s'imposait d'autant plus que « nul n'appartint jamais davantage à sa lignée, nul n'exprima plus complètement le milieu qui l'avait formé, le passé dont il est sorti ». Il évoque donc, depuis la fin du xviie siècle, la série des ancêtres. Plusieurs de ces figures se dressent avec un relief saisissant : le grand-père maternel, Pierre Lorin, sénéchal et subdélégué, esprit original, vif, primesautier, dévoué à la chose publique ; les aïeux du côté paternel, armateurs et corsaires ; le père de Féli, Pierre-Louis Robert de la Mennais, subdélégué sous l'Ancien Régime, libéral au début de la Révolution, homme de négoce, d'une inlassable charité ; Mme de La Mennais, à l'imagination ardente, d'une sensibilité et d'une piété facilement assombries, qui laissa Félicité orphelin dès l'âge de cinq ans ; l'oncle des Saudrais enfin, aimable lettré, dévoué aux siens, à qui incomba la tâche de diriger l'éducation de l'orphelin. Saint-Malo, cité féconde en grands hommes, est la patrie de cette famille. Dans cette ville encerclée de murs de granit, la vie est sombre et concentrée ; mais, du haut des remparts, du côté de la mer, quel horizon immense et fascinant, quel champ pour l'imagination et le rêve !

Dans le second volume, M. Ch. Maréchal prend Féli au berceau et le suit jusqu'à l'achèvement du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* (1817). C'est, on le voit, exactement le laps de temps qu'a

mal fondés, des diplomates français à l'égard des procédés de la curie et de ses officiers, et l'influence aussi de M. Michaud, l'éditeur pitoyable et passionné des dépêches écrites sous Innocent XI et Alexandre VIII : si hostile à la France que fut Casoni, je ne crois pas qu'on puisse l'accuser avec vraisemblance d'avoir été en courant des projets du stathouder de Hollande contre Jacques II. J'ai en entre les mains la correspondance du personnage, en particulier les lettres secrètes qu'il écrivit ou surtout qu'il reçut de toute l'Europe, en 1687 et 1688 (la plus grande partie a abouti, je ne sais comment, aux Archives du collège germanique à Rome) ; rien n'y révèle la moindre apparence de relations avec le prince d'Orange ; parmi les souverains ennemis de Louis XIV, Casoni ne cultivait que l'empereur Léopold... Tout le reste est pure fable inventée par des pamphlétaires à l'occasion de l'enlèvement de l'évêque de Vaison, François Genet, ami et correspondant de Casoni ; à la simple lecture des pièces imprimées et manuscrites qui la mirent en circulation, se découvrent l'invraisemblance et la supercherie.

Digitized by Google

déjà étudié M. Anatole Feugère dans son *Lamennais avant l'Essai sur l'indifférence* (Paris, 1906). Mais la méthode de M. Maréchal, tout aussi minutieuse que celle de son devancier, a plus de pénétration. Il arrive à mettre en pleine lumière diverses influences subies par La Mennais, dont on n'avait point soupçonné l'existence avant lui, ou qu'on n'avait fait qu'entrevoir sans en accuser les lointaines conséquences. Nicole, les Jansénistes, Pascal surtout, favorisent la conversion du jeune disciple de Rousseau. Après sa conversion (1804), Saint-Sulpice, Bossuet, Malebranche, Bonald, agissent tour à tour sur son esprit et sa sensibilité et orientent son destin.

Ce que l'auteur s'applique principalement à montrer, ce sont les désolantes incertitudes de cette nature excitable, passionnée, remplie de contrastes, impatiente de tous les jougs et cependant docile, à un degré surprenant, aux conseils de ses guides spirituels, l'abbé Jean, Bruté, Carron, Teysseyre. A l'aide d'une documentation très riche, souvent inédite, et avec un sens psychologique très délicat, M. Maréchal décrit en détail les phases successives du drame angoissant qui se déroule dans l'âme du jeune La Mennais, depuis ses premières velléités de vie sacerdotale jusqu'au lendemain de son ordination, de 1809 à 1816.

Pendant cet espace de sept années le malheureux subit une navrante série d'alternatives d'exaltation religieuse et d'abattement, d'effusions mystiques brèves et souvent factices et de dégoûts infinis. Quelle est donc la nature du mal qui l'a tant fait souffrir ? On y a vu quelquefois un phénomène pathologique. Je viens de prendre connaissance d'un article du Dr Fernel qui découvre chez La Mennais de nombreux symptômes de neurasthénie : une déception amoureuse éprouvée vers l'âge de 18 ans, telle serait la cause de sa névropathie (1). Tout autre est l'explication donnée par M. Chr. Maréchal de la détresse de La Mennais. Pour lui, comme pour M. Henri Bremond (voir *L'Inquiétude religieuse*, 2e série, Paris, 1909, p. 45-85) la cause en est toute spirituelle; l'infortuné souffrit du silence de Dieu. Avide de consolations sensibles, sa dévotion reste froide, son âme aride. A chacune de ses ordinations il espère que la grâce merveilleuse va venir illuminer son âme, embraser son cœur ; mais Dieu reste sourd à sa voix ; le miracle d'amour ne se produit pas. Chaque étape franchie, au contraire, se marque par de nouveaux déboires intérieurs, jusqu'à l'avortement complet de ses rêves. Trois mois après son ordination sacerdotale, Teysseyre le dépeint « suspendu par un cheveu sur l'abyme du désespoir » (p. 535).

Il restait à indiquer la raison profonde de ce redoutable silence de Dieu. Jamais, suivant M. Maréchal, La Mennais, quoi qu'il en dise, n'a fait à la volonté divine le sacrifice complet de tout lui-même. En dépit de ses protestations réitérées de renoncement, il n'est pas arrivé à

(1) *Les névrosés de la littérature et de l'histoire : La Mennais*, dans la *Revue thérapeutique des alcaloïdes*, 1913, p. 2967-2979.

Digitized by Google

se déprendre complètement du moi, à terrasser l'orgueil ; son cœur est resté enchaîné aux choses de la terre, à la créature, au sol (la Chenaie), à l'horizon natal ; il s'est trouvé impuissant à résister à « l'invincible force des liens qui l'incorporaient à ses landes » (p. 521). Telle serait la cause intime de sa misère spirituelle.

On voit combien l'auteur est entré profondément dans son sujet. Nous avons déjà laissé entendre qu'il a fait porter ses pénétrantes analyses sur une masse considérable de matériaux, dont beaucoup ont été découverts et utilisés pour la première fois par lui-même. La portée de ce solide et brillant ouvrage dépasse la limite des études mennaisiennes : il répand une lumière nouvelle sur les origines du romantisme religieux en France au XIXe siècle.

L. Gougaud.

E. Sevestre. *L'histoire, le texte et la destinée du concordat de 1802.* Paris, Lethielleux, s. d. In-8, XXIV-702 p.

Le livre de M. Sevestre n'est point un livre nouveau, mais une édition soigneusement revue, corrigée et améliorée d'un ouvrage publié une première fois, il y a quelques années, et qui reçut l'approbation d'écrivains de particulière compétence comme Émile Ollivier, Anatole Leroy-Beaulieu, Charles Benoist, comte de Mun, E. Lamy, Fonsegrive, A. Mathiez, etc.

En l'entreprenant, l'auteur a voulu faire une œuvre de vulgarisation, une œuvre s'adressant à ceux qui s'intéressent aux rapports entre l'Église et l'État ou qui ont à s'en occuper.

Son livre contient le résumé et l'examen de tout ce qui a été dit sur cette question tant agitée en France, surtout au moment où le gouvernement de Waldeck-Rousseau et celui de Combes poursuivaient le bouleversement des institutions religieuses de la France.

Pour montrer le plan adopté par M. l'abbé Sevestre et faire comprendre comment il a entendu son analyse du concordat, il me suffira d'emprunter quelques lignes à l'introduction du volume. « Après avoir raconté, écrit l'auteur, comment le concordat fut *préparé* et *promulgué*, comment il fut *accepté* et *appliqué pendant le XIXe siècle*, comment il fut *attaqué* pendant ces dernières années ; après avoir étudié son texte à la lumière des négociations, des interprétations juridiques et théologiques et des décisions de la jurisprudence administrative et civile, *en comparaison avec les autres concordats* signés par Rome et des *articles organiques ;* après avoir dit quels doivent être — en tenant compte de la doctrine catholique, des tendances des sociétés modernes, des caractères de la nation et des précédents historiques — quels doivent être *les rapports de l'Église et de l'État dans la France actuelle*, quels sont *les auteurs de la dénonciation du*

Digitized by Google

concordat et ce qu'il faut attendre des *suites de l'abrogation*, on aura, je pense, épuisé la matière. »

Réalisé d'après ce plan, le livre de M. l'abbé Sevestre constitue un ouvrage à la fois d'histoire et de droit public et administratif. Cet ouvrage nous initie à tous les incidents qui émaillèrent en France les rapports de l'Église et de l'État depuis l'origine du concordat jusqu'à son abrogation récente.

En le rédigeant, l'auteur s'est efforcé d'éviter le ton de la polémique auquel la nature de son sujet aurait facilement pu l'entraîner. Il s'est attaché à conserver à son récit, ainsi qu'aux discussions des opinions et des textes, le langage qui convient à la sereine histoire. On lui rendra certes l'hommage d'avoir été impartial autant qu'on peut l'être quand il s'agit de juger des faits dont les auteurs ont été mus plus d'une fois par d'autres sentiments que ceux de la vérité et de la justice.

Au point de vue de la documentation bibliographique, on ne pourrait souhaiter œuvre plus fortement étayée. Je ne crois pas qu'un seul livre important, se rapportant au concordat, ait échappé à la perspicacité de l'historien et même parmi les travaux de secondaire importance il n'en est guère qui ne se trouve cité.

Par là seul, le volume publié par M. l'abbé Sevestre s'impose à l'attention des écrivains d'histoire contemporaine et mérite l'éloge.

A. De Ridder.

F. Claeys Bouuaert. *Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française* (1811-1814). Gand, Vander Schelden, 1913. In-8, 325 p. F. 3,50.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la suppression du séminaire de Gand sous l'empire, le P. Vander Moere publiait en 1863 le *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand en 1813 et 1814 à Wesel, à Paris, etc.* (Gand, Vander Schelden, 1863) : c'était la traduction d'un ouvrage paru en flamand en 1856, *De jonge Leviten van het seminarie van Gent, te Wesel, te Parys, enz.* Le récit était captivant, les héros sympathiques et l'auteur méritait toute confiance. Le P. Vander Moere était élève au séminaire au moment où éclata la persécution, témoin oculaire par conséquent des incidents de la dispersion. Il s'était dérobé aux violences des autorités impériales et n'avait pas subi l'exil, mais il avait connu les exilés et entretenu avec eux des relations intimes. Il collationna ses souvenirs personnels avec ceux de ses anciens amis ; il y ajouta les données trouvées dans quelques documents officiels et sut faire un exposé animé et captivant, qui eut un légitime succès. Ce n'était pas pourtant l'histoire définitive : lui même se plaint parfois de n'avoir pas entre les mains des matériaux en quantité suffisante pour fournir un récit complet et des renseignements précis.

Digitized by Google

Le centenaire de l'exil des séminaristes à Wesel a déterminé M. Claeys Bouuaert à reprendre le sujet et il a pu le faire dans de meilleures conditions. Dans ces dernières années, de nombreuses études ont paru sur cette période ; elles permettent de situer le fait dans son milieu. Les progrès de la méthode historique ont attiré l'attention sur des documents auparavant inconnus ; l'auteur les a retirés de l'oubli par de savantes recherches ; il les a mises en œuvre avec talent et il nous offre « un livre richement documenté, d'une parfaite ordonnance, d'une lecture facile et entraînante ». Les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* en ont eu la primeur et pourront s'en faire une idée en lisant l'article publié ci-dessus : *Un séminaire belge sous la domination française. Le séminaire de Gand (1794-1812)* (p. 537-558).

Le premier chapitre est un préliminaire obligé. « Il a pour objet de retracer les principaux épisodes des relations de Napoléon Bonaparte avec le pape Pie VII. » C'est un résumé s'inspirant des publications les plus récentes et les plus autorisées.

Les chapitres qui suivent constituent des espèces de monographies consacrées à Mgr de Broglie, au diocèse, au séminaire, à l'administrateur intrus, aux séminaristes violentés et au clergé de Gand, au supérieur du séminaire et aux séminaristes dispersés, à la fin de la persécution. C'était le seul moyen de donner au récit la clarté nécessaire et si parfois le lecteur éprouvait une sensation peu agréable à abandonner un sujet au moment où il est devenu dramatique pour revenir en arrière au chapitre suivant, il serait amplement dédommagé par la netteté que l'exposé en reçoit.

Cette indication du contenu des chapitres fera suffisamment apprécier, nous l'espérons, l'intérêt qu'ils présentent. Ajoutons-y seulement quelques impressions que la lecture nous suggère.

Les traits de Mgr de Broglie sont bien tracés : c'est l'homme qui s'oublie lui-même en présence de son devoir. Il n'est pas un rebelle, loin de là ; il se prête même devant l'empereur à des obséquiosités qui pourraient nous choquer, mais c'est parce qu'il y voit un moyen de sauver l'Église compromise par l'autorité impériale ; en lui « ce ne fut pas l'honneur du gentilhomme qui se révolta mais uniquement la conscience du prêtre ». Il eut des défaillances mais elles furent passagères. Ne trouvent-elles pas une excusable explication dans les mauvais traitements qu'il dut subir et l'astuce de ses persécuteurs ? Mgr de Broglie ne perdit rien de son zèle sous le gouvernement hollandais. M. Terlinden dans son intéressant ouvrage sur *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830)* (2 vol. Bruxelles, 1906), nous en fait une vivante description. Ces pages jointes à celles de M. Claeys Bouuaert constituent une biographie définitive du vaillant prélat.

Le haut clergé désirait rester fidèle à l'Église ; son attitude hésitante nous montre dans quelle situation difficile on se trouvait. Le grand empereur exerçait une puissante fascination ; il était non seulement le

Digitized by Google

grand conquérant, parcourant toute l'Europe à la tête de ses armées victorieuses, il était aussi le restaurateur de la société et surtout du culte catholique, Lui résister n'était-ce pas chose insensée, au moins dangereuse et inutile ? N'était-ce pas faire renaître la persécution révolutionnaire et compromettre l'avenir de la religion ? N'était-ce pas à nouveau ouvrir toutes grandes les portes de l'Église à des ravisseurs d'âmes d'autant plus à craindre qu'ils s'abriteraient sous l'autorité de Napoléon qui n'apparaissait pas comme un persécuteur mais à qui nos pays, au contraire, étaient redevables du relèvement des églises.

En la personne de de la Brue, nous voyons le courtisan égaré par l'ambition, n'osant d'ailleurs pas refuser un poste qu'il sait illégitime, par crainte de déplaire au monarque dont il est un servile instrument.

La partie la plus étendue et la plus touchante est celle où est décrite la persécution contre les séminaristes. Quelles belles figures que ces jeunes lévites au cœur plein d'ardeur, tout imprégnés de vues surnaturelles et ne connaissant que leur devoir ! Au séminaire ils se montrent décidés à ne pas transiger avec leur conscience malgré les sommations des autorités impériales. Au nombre de 227 ils furent victimes des rigueurs du gouvernement ; 218 furent astreints au service militaire et 9 envoyés dans des séminaires français dans le but de les pervertir au point de vue doctrinal. De ces 218, 32 seulement purent se cacher ; les autres furent enrôlés dans l'armée : quelques-uns au nombre de 38 furent envoyés à Paris ou d'autres garnisons de France ; les 148 autres furent encasernés à Wesel où ils subirent de si mauvais traitements que 48 y trouvèrent la mort. La persécution finit avec la fortune de l'empereur.

Ce livre a un rare avantage : il est fait dans de telles conditions qu'il peut en même temps satisfaire aux exigences de la science et s'adresser au grand public. Il traite d'événements contemporains et dramatiques dont les héros, que l'âge et la vertu rendent sympathiques, suscitent un vif intérêt. Ils jettent aussi une vive lumière sur un aspect moins connu de l'histoire de Napoléon : sa persécution contre l'Eglise. Au point de vue scientifique, nous aurions désiré une table onomastique et surtout une notice sur les documents utilisés. Nous savons que l'auteur a compulsé les archives de l'évêché de Gand. les archives nationales de Paris et celles du ministère de la guerre en France ; il a consulté des actes officiels et des correspondances privées. Une notice sur ces sources nous eût intéressé et donné toute satisfaction au point de vue de leur valeur.

Nous nous en voudrions pourtant d'arrêter l'attention de nos lecteurs sur un simple détail d'exposition. Nous préférons les laisser sous la bonne impression que nous-même avons ressentie en lisant cette étude : elle constitue un travail à la fois intéressant, instructif et édifiant.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

Le centenaire de l'exil des séminaristes à Wesel a déterminé M. Claeys Bouuaert à reprendre le sujet et il a pu le faire dans de meilleures conditions. Dans ces dernières années, de nombreuses études ont paru sur cette période ; elles permettent de situer le fait dans son milieu. Les progrès de la méthode historique ont attiré l'attention sur des documents auparavant inconnus ; l'auteur les a retirés de l'oubli par de savantes recherches ; il les a mises en œuvre avec talent et il nous offre « un livre richement documenté, d'une parfaite ordonnance, d'une lecture facile et entraînante ». Les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* en ont eu la primeur et pourront s'en faire une idée en lisant l'article publié ci-dessus : *Un séminaire belge sous la domination française. Le séminaire de Gand (1794-1812)* (p. 537-558).

Le premier chapitre est un préliminaire obligé. « Il a pour objet de retracer les principaux épisodes des relations de Napoléon Bonaparte avec le pape Pie VII. » C'est un résumé s'inspirant des publications les plus récentes et les plus autorisées.

Les chapitres qui suivent constituent des espèces de monographies consacrées à Mgr de Broglie, au diocèse, au séminaire, à l'administrateur intrus, aux séminaristes violentés et au clergé de Gand, au supérieur du séminaire et aux séminaristes dispersés, à la fin de la persécution. C'était le seul moyen de donner au récit la clarté nécessaire et si parfois le lecteur éprouvait une sensation peu agréable à abandonner un sujet au moment où il est devenu dramatique pour revenir en arrière au chapitre suivant, il serait amplement dédommagé par la netteté que l'exposé en reçoit.

Cette indication du contenu des chapitres fera suffisamment apprécier, nous l'espérons, l'intérêt qu'ils présentent. Ajoutons-y seulement quelques impressions que la lecture nous suggère.

Les traits de Mgr de Broglie sont bien tracés : c'est l'homme qui s'oublie lui-même en présence de son devoir. Il n'est pas un rebelle, loin de là ; il se prête même devant l'empereur à des obséquiosités qui pourraient nous choquer, mais c'est parce qu'il y voit un moyen de sauver l'Église compromise par l'autorité impériale ; en lui « ce ne fut pas l'honneur du gentilhomme qui se révolta mais uniquement la conscience du prêtre ». Il eut des défaillances mais elles furent passagères. Ne trouvent-elles pas une excusable explication dans les mauvais traitements qu'il dut subir et l'astuce de ses persécuteurs ? Mgr de Broglie ne perdit rien de son zèle sous le gouvernement hollandais. M. Terlinden dans son intéressant ouvrage sur *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830)* (2 vol. Bruxelles, 1906), nous en fait une vivante description. Ces pages jointes à celles de M. Claeys Bouuaert constituent une biographie définitive du vaillant prélat.

Le haut clergé désirait rester fidèle à l'Église ; son attitude hésitante nous montre dans quelle situation difficile on se trouvait. Le grand empereur exerçait une puissante fascination ; il était non seulement le

Digitized by Google

grand conquérant, parcourant toute l'Europe à la tête de ses armées victorieuses, il était aussi le restaurateur de la société et surtout du culte catholique, Lui résister n'était-ce pas chose insensée, au moins dangereuse et inutile ? N'était-ce pas faire renaître la persécution révolutionnaire et compromettre l'avenir de la religion ? N'était-ce pas à nouveau ouvrir toutes grandes les portes de l'Église à des ravisseurs d'âmes d'autant plus à craindre qu'ils s'abriteraient sous l'autorité de Napoléon qui n'apparaissait pas comme un persécuteur mais à qui nos pays, au contraire, étaient redevables du relèvement des églises.

En la personne de de la Brue, nous voyons le courtisan égaré par l'ambition, n'osant d'ailleurs pas refuser un poste qu'il sait illégitime, par crainte de déplaire au monarque dont il est un servile instrument.

La partie la plus étendue et la plus touchante est celle où est décrite la persécution contre les séminaristes. Quelles belles figures que ces jeunes lévites au cœur plein d'ardeur, tout imprégnés de vues surnaturelles et ne connaissant que leur devoir ! Au séminaire ils se montrent décidés à ne pas transiger avec leur conscience malgré les sommations des autorités impériales. Au nombre de 227 ils furent victimes des rigueurs du gouvernement ; 218 furent astreints au service militaire et 9 envoyés dans des séminaires français dans le but de les pervertir au point de vue doctrinal. De ces 218, 32 seulement purent se cacher ; les autres furent enrôlés dans l'armée : quelques-uns au nombre de 38 furent envoyés à Paris ou d'autres garnisons de France ; les 148 autres furent encasernés à Wesel où ils subirent de si mauvais traitements que 48 y trouvèrent la mort. La persécution finit avec la fortune de l'empereur.

Ce livre a un rare avantage : il est fait dans de telles conditions qu'il peut en même temps satisfaire aux exigences de la science et s'adresser au grand public. Il traite d'événements contemporains et dramatiques dont les héros, que l'âge et la vertu rendent sympathiques, suscitent un vif intérêt. Ils jettent aussi une vive lumière sur un aspect moins connu de l'histoire de Napoléon : sa persécution contre l'Eglise. Au point de vue scientifique, nous aurions désiré une table onomastique et surtout une notice sur les documents utilisés. Nous savons que l'auteur a compulsé les archives de l'évêché de Gand, les archives nationales de Paris et celles du ministère de la guerre en France ; il a consulté des actes officiels et des correspondances privées. Une notice sur ces sources nous eût intéressé et donné toute satisfaction au point de vue de leur valeur.

Nous nous en voudrions pourtant d'arrêter l'attention de nos lecteurs sur un simple détail d'exposition. Nous préférons les laisser sous la bonne impression que nous-même avons ressentie en lisant cette étude : elle constitue un travail à la fois intéressant, instructif et édifiant.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Un guide pratique pour les travailleurs dans les bibliothèques allemandes vient de paraître à Leipzig. Outre les renseignements pour la consultation des bibliothèques, catalogues, manuscrits, on y trouve une nomenclature bibliographique des principaux ouvrages généraux, bibliographies, encyclopédies et une liste des bibliothèques allemandes et étrangères qui peuvent intéresser les hommes de science. En voici le titre : A. Graesel. *Führer für Bibliotheksbenutzer mit einer Zusammenstellung bibliographischer und enzyklopädischer Hilfsmittel, sowie einem Verzeichnis wissenschaftlicher Bibliotheken.* (Seconde édition refondue et augmentée. Leipzig, S. Hirzel, 1913, XII 266 p. Prix : 6 Marks.) C. Mohlberg.

— Dans son récent commentaire sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens, M. Johannes Weiss a consacré à la glossolalie une note substantielle (p. 335-339), déclarant se référer à une étude spéciale en voie de publication. Ce travail a paru depuis lors ; il est dû à M. E. Mosiman et s'intitule : *Das Zungenreden geschichtlich und psychologisch untersucht* (Tubingue, Mohr, 1911. In-8, XV-137 p. M. 4,50). La lecture en est des plus intéressantes et une bibliographie abondante, systématiquement ordonnée, inspire dès l'abord la confiance et l'espoir. Les sept chapitres de la dissertation réalisent le programme indiqué par les deux adverbes renfermés dans le titre ; nous ne les analyserons pas en détail, mais nous tenterons de mettre en relief, par quelques remarques, les principales théories adoptées par l'auteur.

L'enquête historique débute naturellement par l'examen des phénomènes de glossolalie relatés dans les écrits du Nouveau Testament ; on sait qu'ils sont notés à Corinthe par saint Paul, à Jérusalem, à Césarée et sans doute à Éphèse par les Actes, enfin dans la promesse du Christ, en Marc XVI, 17. L'auteur admet que, dans la réalité, la glossolalie fut partout de même nature, c'est-à-dire, telle que l'Apôtre la connut à Corinthe. En cela, nous nous rangerions aisément à son avis ; cependant, nous croyons qu'il se trompe lorsqu'il prétend que les phénomènes glossolaliques de la Pentecôte chrétienne ont été changés par la tradition en parler en langues étrangères

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

et recueillis sous cette forme par le compilateur des Actes. Si, dans ce récit, on veut distinguer soigneusement le fait lui-même, ou l'activité charismatique des glossolales, de l'impression ressentie et traduite par les témoins, on pourra, croyons-nous, se contenter de la glossolalie ordinaire jointe à un miracle d'audition.

Mais ne parlons pas de miracle à M. Mosiman ! Sans doute, il nie énergiquement qu'un préjugé quelconque soit intervenu pour orienter ses recherches ou influencer ses conclusions ; mais il faut comprendre qu'il ne s'est *a priori* lié à aucune des explications *naturelles* des phénomènes. Car il doit être bien entendu qu'il n'envisagera pas même la possibilité d'une origine et d'une essence surnaturelles pour le charisme. S'il lui plaît de remarquer enfin que son explication n'exclut pas nécessairement tout aspect religieux de la glossolalie, ce n'est là, en quelque sorte, qu'une concession de déiste, à laquelle nous ne pouvons attacher qu'une minime importance. Les tendances de l'auteur se manifestent déjà dès le premier chapitre, dans les quelques pages qu'il consacre à la notion de l'Esprit dans le Nouveau Testament ; il la rattache sans hésiter à la conception populaire qui incline à attribuer à une cause intelligente l'extraordinaire, l'anormal dans les événements. La même leçon se dégage de l'identité absolue que M. Mosiman découvre et affirme entre les phénomènes de glossolalie dans les communautés apostoliques et les manifestations d'aspect plus ou moins semblable qu'il examine dans la suite de son enquête historique ; celles-ci sont empruntées non seulement à l'Ancien Testament, mais encore à la vie du paganisme, des sectes montanistes, des camisards, irvingiens, jansénistes, etc., et aux mille cas d'exaltation morbide, individuelle ou collective, qui se rencontrent et se renouvellent périodiquement, disons-le pour notre honneur, en terre protestante. La documentation surabondante ici fournie aurait sans doute besoin d'être soumise aux rigueurs de la critique historique ; en outre, les faits qu'elle relate ne nous paraissent pas présenter toujours, avec la glossolalie chrétienne primitive, un degré de ressemblance tel que l'identité d'explication s'impose scientifiquement, surtout si l'on tient compte de l'influence de la suggestion, que M. Mosiman veut bien ne pas nier complètement.

Laissons l'auteur recourir à la psychologie, à la subconscience, pour interpréter les cas pathologiques de l'histoire postérieure ; mais ces explications ne nous paraissent pas rendre adéquatement raison de la glossolalie néo-testamentaire. Avec saint Paul, qui attribue les *genera linguarum* aussi bien que les autres dons à un seul et même Esprit de Dieu, nous admettons l'origine surnaturelle de ce charisme. Mais cela ne nous empêche point de nous placer ensuite au point de vue de l'histoire et de la psychologie pour examiner les manifestations extérieures de la glossolalie et scruter le processus humain de l'exercice de cette faculté. Nous pouvons ici louer comme très utile le troisième chapitre de l'étude, où M. Mosiman expose clairement l'histoire de l'interprétation de la glossolalie néo-testamentaire, en ramenant les opinions proposées jusqu'à nos jours à trois catégories, suivant qu'elles comprennent, dans l'expression technique, le terme *langue* au sens physio-

Digitized by Google

logique, grammatical ou philologique. La critique exercée à l'égard de chacune d'elles fait déjà prévoir dans quel sens s'orienteront les préférences de l'auteur quant à l'exercice de la glossolalie. Il s'agit d'une manière de s'exprimer, non pas en des locutions étranges et surannées, non pas au moyen de la langue seule, mais en une langue élaborée par l'Esprit, et c'est un nouveau trait commun entre la glossolalie du christianisme primitif et celle de l'extérieur. Mais ici encore les explications de M. Mosiman nous laissent sceptiques. La matière est délicate et obscure, nous le savons ; il faut s en tenir à des conjectures. Nous pensons que le charisme tira son nom de la forme sensible sous laquelle l'Esprit apparut pour le communiquer au jour de la Pentecôte. L'exercice de la glossolalie appartient à la psychologie surnaturelle et s'accompagne d'enthousiasme. Ne pourrait-on pas, en conséquence, définir et décrire ce don comme suit : une faculté surnaturelle en vertu de laquelle l'âme, élevée à une sphère d'union active avec Dieu, supérieure à celle où s'établit l'union par les moyens naturels de l'intelligence et de la volonté, exprime les sentiments d'adoration, d'admiration, de reconnaissance, etc., qu'elle éprouve en une sorte de langage naturellement inintelligible. Cette manifestation pourrait procéder par des sons inarticulés : soupirs, gémissements, éclats de voix, etc., mais elle semble avoir aussi consisté parfois en des mots formés d'étranges et insolites associations de syllabes, sans qu'il soit démontré que la glossolalie ait comporté des mots ou des phrases empruntés à une langue humaine étrangère au glossolale et à ses auditeurs. Corrélativement, le don d'interprétation serait une faculté également surnaturelle en vertu de laquelle l'âme de l'interprète, élevée peut-être à la même sphère d'union active avec Dieu que celle du glossolale, percevrait la signification du langage mystérieux employé par ce dernier et le traduirait d'une façon quelconque en langage humain naturel. Sans nous rallier donc aux conclusions de M. Mosiman, nous nous plaisons à reconnaître que plusieurs chapitres de son étude seront très utiles et que le livre entier se lit avec le plus vif intérêt.

— Depuis que nous avons annoncé que la *Bibliothek der Kirchenväter*, qui avait paru chez Kösel (Kempten, 1860-1888) sous la direction des professeurs Reithmayer et Thalhofer, serait rééditée par les soins des professeurs O. Bardenhewer, Th. Schermann et K. Weymann (RHE, 1911, t. XII, p. 510), onze volumes ont déjà paru. Les voici très brièvement indiqués d'après l'ordre dans lequel ils ont été édités :

1° *Des heiligen Kirchenvaters Augustinus ausgewählte Schriften*. Introduction par le Dr Joh. Nep. Espenberger, professeur à Munich, p. I-LIII. — *Des heiligen Augustinus zweiundzwanzig Bücher über den Gottesstaat*, traduit du latin par le Dr Alfred Schröder, professeur à Dillingen, Kempten et Munich, Jos. Kösel, 1911. In-8°, LIV-LXIII, 1-442 p. Ce volume est précédé d'une préface sans pagination, écrite par le Dr O. Bardenhewer. Schröder n'a donné que les huit premiers livres du traité *de civitate Dei*, les suivants : IX-XVI, XVII-XXII prendront deux autres volumes. La traduction des livres I-V a été faite d'après l'édition de Hoffmann dans le *Corpus scriptorum eccl. lat*, vol. XL, de Vienne, les autres ont été traduits

Digitized by Google

d'après la troisième édition de DOMBART (Leipzig, 1906-1908). Celui-ci avait déjà préparé la traduction des livres I, 1 jusque III, 17. La traduction est correcte, claire, libre et facile.

2° *Des heiligen Dionysius Areopagita angebliche Schriften über die beiden Hierarchien*, traduit du grec par le R. P. JOS. STIGLMAYR, S. J., XXVI-208 p. Chaque chapitre est précédé d'un résumé. Le texte est accompagné de notes explicatives. Le même volume contient encore la traduction de deux autres auteurs grecs : *Des heiligen Gregorius Thaumaturgus ausgewählte Schriften* par le R. P. HERMANN BOURIER, O. S. B., VIII-60 p. Le traducteur a choisi les trois écrits de Grégoire dont l'authenticité est hors de doute : a) εἰς Ὠριγένην προσφωνητικός. Bourier s'est servi du texte de KOETSCHAU dans la *Sammlung ausgew. kirchen- u. dogmengesch. Quellenschriften*, fasc. 9. Fribourg e. B., Mohr, 1894. b) ἔκθεσις τῆς πίστεως d'après le texte de MIGNE, Pat. graeca. t. X, 983-988 ; c) ἐπιστολὴ κανονική. MIGNE, l. c., 1019-1048. — *Des heiligen Methodius von Olympus Gastmahl oder die Jungfräulichkeit* par le Dr L. FENDT, IX-127. L'éditeur a fait sa traduction d'après l'édition de ALBERT JAHN (1865). FENDT est maître de la langue allemande. Les expressions nous semblent cependant parfois trop recherchées, certaines idées manquent de clarté. Les deux volumes ont été édités en 1911.

Cinq volumes ont paru en 1912. — 3° *Des heiligen Irenäus fünf Bücher gegen die Häresien* (I-III), X-321 p , 4° ; (IV, V), 260 p. par le Dr ERNST KLEBBA, professeur à Neumark. L'auteur, connu par son étude : *die Anthropologie des hl. Irenäus* (Munster, 1894) a comparé la traduction de HAYD (1872). Toutefois sa traduction a beaucoup gagné. Dans cette seconde section de la traduction des écrits de saint Irénée on a repris aussi la traduction du traité perdu εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος, dont le titre seul nous était conservé par Eusèbe et dont la découverte fit sensation en 1904 (RHE, 1907, t. VIII, p. 401). Une première traduction a été essayée en 1907, dans la troisième série des *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, t. XXXI, 1, par K. TER-MEKERTTSCHIAN et E. TER-MINASSIANTZ. Elle fut suivie d'une seconde édition en 1908. Depuis, le Dr S. WEBER, professeur à l'université de Fribourg-en-B., s'est occupé du texte arménien dans la TQS, 1909, t. XCI, p. 509-573. C'est lui qui donne la nouvelle édition d'un texte allemand : *Des heiligen Irenäus Schrift zum Erweis der apostolischen Verkündigung*. XVIII-68 (650 p.) Il quitte les opinions de Harnack et avance courageusement les siennes sur la *Auffassung und Auslegung der Schrift*. Aussi propose-t-il une nouvelle division de l'écrit. Dans la controverse sur la provenance du texte arménien, Weber incline vers l'hypothèse qui fait dériver ce texte directement du grec sans intermédiaire syriaque.

5° Le 5e volume est particulièrement riche et précieux. Nous y trouvons d'abord : *Griechische Liturgien* traduit par R. STORF, accompagné des introductions par TH. SCHERMANN, 1-313 p. En voici l'analyse : *Syrische Liturgien : Das achte Buch der apostolischen Konstitutionen ; Die griechische Jakobusliturgie. Aegyptische Liturgien : Das Euchologium Serapions ; Die griechische Markusliturgie. — Die Kleinasiatisch-byzantinischen*

Digitized by Google

Liturgien : Die griechische Chrysostomusliturgie ; *Die griechische Basiliusliturgie ; Die Messe der vorgeheiligten Elemente.* Suivent en appendice : *Allgemeine Bemerkungen zu den griechischen Liturgien* sur la marche de la liturgie grecque, ses vases sacrés, ses vêtements liturgiques, ses livres, l'explication de différents termes liturgiques grecs et une note sur les constructions grecques — En second lieu nous trouvons dans ce cinquième volume une nouvelle pièce : *Des Palladius von Helenopolis Leben der heiligen Väter* traduite d'après l'édition de Dom C. Butler (Cambridge, 1898-1904) par le Dr Et. Krottentaler, vi-129 p. — Enfin du même traducteur *Das Leben der heiligen Melania von Gerontius* d'après le grec, vi-54 p. On se rappelle la découverte du texte latin par le cardinal Rampolla en 1884 à la bibliothèque de l'Escurial en Espagne et celle du texte grec par les RR. PP. Bollandistes à la bibliothèque Barberini à Rome en 1900 (AB, 1903, t. XXII, p. 7-43), de même que l'apparition du volume in-folio du même cardinal Rampolla : *Sancta Melania giuniore senatrice romana* (Roma, tipografia vaticana, 1905). Les Allemands se réjouiront d'avoir une bonne traduction de la vie de Mélanie la Jeune « l'un de plus rares joyaux de l'hagiographie chrétienne ». Énumérons sans nous y arrêter les autres volumes de la même année 1912 :

6° *Ausgewählte Schriften der syrischen Dichter : Cyrillonas* (1-54 p.), *Balaïus* (1-45 p.), *Isaak von Antiochien* (1-148 p.) *und Jakob von Sarug* (1-183 p.), viii-481 p., traduits d'après le texte syriaque par le R. P. S. Landersdorfer, O. S. B.

7° *Tertullians private und katechetische Schriften : de pallio ; de patientia ; libri ad uxorem duo* : premier groupe. Second groupe : *de spectaculis ; de idololatria ; de cultu feminarum ; de anima ; ad martyres ; de paenitentia ; de oratione ; de baptismo ; adversus Judaeos ; de pudicitia* (un volume de xlvi-347 p.). Une biographie sert d'introduction au volume. Chaque groupe est précédé d'une courte introduction. L'édition a été confiée le Dr K. A. H. Kellner, professeur à Bonn.

Nous arrivons ainsi aux volumes parus cette année même : 8° *Des heiligen Kirchenvaters Aurelius Augustinus Vorträge über das Evangelium des hl. Johannes* (i-xxiii), par le Dr Thomas Specht, xii-408 p.

9° *Des Eusebius Pamphili Bischofs von Cäsarea ausgewählte Schriften.* C'est un premier volume des écrits d'Eusèbe. Il contient d'abord la traduction de la *Vita Constantini* et de la *Oratio ad sanctorum coetum* traduit du grec par le R. P. Jos. M. Pfättisch, O. S. B. (xx-272 p.) Ensuite le livre sur les martyrs en Palestine traduit du grec par le Dr A. Bigelmair de Dillingen, le rapport le plus authentique sur la persécution des chrétiens sous Dioclétien (viii-411-313 p.). L'introduction du volume, de lxi p., est, elle aussi, écrite par Bigelmair.

10° *Des heiligen Makarius des Aegypters fünfzig geistliche Homilien* et *Makarius des Aegypters Briefe*, traduits du grec par le Dr D. Stiefenhofer, xxxii-395 p.

11° *Des heiligen Kirchenvaters Aurelius Augustinus Vorträge über das Evangelium des hl. Johannes* (xxiv-liv), par le Dr Thomas Specht, ix-373 p.

Digitized by Google

Ce volume fait suite au n° 8. Nous regrettons, que les volumes soient numérotés d'après l'ordre dans lequel ils sont imprimés Une tomaison raisonnée serait hautement désirable. C. MOHLBERG.

— M. O. Stählin a exprimé un jour le vœu de voir les éditeurs de textes critiques publier quelque temps après leur travail le bilan des améliorations et des corrections à leur œuvre que leur avaient suggérées les recensions parues ou leurs propres découvertes. C'est pour y répondre que M. IVAR A. HEIKEL, le savant éditeur des œuvres d'Eusèbe se rapportant à Constantin dans le *Corpus* de Berlin, publie ses *Kritische Beiträge zu den Constantin-Schriften des Eusebius* (Texte und Untersuchungen de A. HARNACK et C. SCHMIDT. T. XXXVI, fasc. 4). Leipzig, Hinrichs. 1911. In 8, 100 p. M. 3,50. L'ouvrage fait honneur au conseil donné et à celui qui l'a suivi.

Il ne se contente pas cependant de nous fournir les améliorations demandées ; il reprend encore des questions d'un intérêt plus général soulevées dans son introduction ou suggérées par les critiques. C'est ainsi que, p. 7-49, il traite à nouveau le problème de l'authenticité de l'*Oratio ad sanctorum cœtum* M. Ivar A. Heikel a voulu répondre spécialement aux objections formulées contre sa thèse par Pfättisch (RHE, 1909, t. X, p. 413), mais sans donner cependant à son exposé un caractère exclusivement polémique. Il montre que le fameux discours n'est qu'un travail d'école, basé sans doute sur certains écrits de Constantin, et qu'il a été composé en grec, en sorte qu'il faut renoncer à y retrouver une œuvre venant de l'empereur ou de sa chancellerie. La démonstration s'appuie sur une analyse minutieuse et savante du discours, qui est le meilleur résultat du travail de l'auteur.

Les deux n^{os} suivants nous amènent à des questions de critique textuelle. P. 49-58, M. Ivar A. Heikel justifie par une série d'exemples le jugement défavorable porté par lui sur le codex *Marcianus* 340 et le peu d'usage qu'il en a fait pour son édition. Mais, ce qui est plus important, p. 58-81, il nous dit qu'il a fait lui-même une collation nouvelle du *Vaticanus* 149, de grande valeur pour la reconstitution du texte de la Vie de Constantin et de l'*Oratio*. Il expose avec motifs à l'appui les améliorations et les amendements que cette collation lui suggère de faire au texte qu'il a édité dans le *Corpus*, répondant ainsi de façon appropriée au vœu formulé par M. O. Stählin. Je ne crois pas que l'on méconnaîtra l'acribie avec laquelle l'auteur a exécuté son travail.

Le n° 4 nous ramène à une question de critique littéraire de moindre importance que la première Le savant éditeur, montre par des arguments empruntés à la tradition manuscrite aussi bien qu'à une fine analyse du texte que la *Laus Constantini* d'Eusèbe se compose à vrai dire de deux parties distinctes, sans que chacune de celles-ci constitue un tout indépendant. Les chapitres I-X renferment le panégyrique annoncé par le titre ; les chapitres XI-XVIII sont une ajoute composée par l'auteur lui-même dans un but apologétique et annexée par lui à l'édition du panégyrique qu'il prononça à l'occasion des tricennales de Constantin. M. Ivar A. Heikel termine ici encore en nous donnant certaines améliorations au texte, qu'une étude plus attentive et surtout la comparaison avec la Théophanie lui ont suggérées.

Digitized by Google

Deux pages sur les titres de chapitres terminent le livre et ont pour but de mettre en doute leur authenticité eusébienne.

On doit dire que le savant auteur apporte par son livre une contribution importante à la critique littéraire des œuvres de l'évêque de Césarée et aussi une amélioration considérable à son édition. J. FLAMION.

— A la faculté catholique de théologie de l'université de Bonn, M. l'abbé J. PSCHMADT a présenté une dissertation doctorale intitulée : *Leo der Grosse als Prediger* (Elberfeld, 1912. In-8, 98 p.) L'éloquence du grand pontife a été l'objet des jugements les plus différents, ainsi que l'auteur le rappelle dans une introduction sommaire, qui lui fournit l'occasion de passer en revue la bibliographie principale du sujet. Mais les discours ne se comprennent bien et ne s'apprécient équitablement que s'ils sont considérés dans le milieu historique où ils ont été conçus et prononcés. L'auteur a pris soin de noter les préoccupations qui peuvent avoir influencé la prédication du grand pape : la lutte contre les hérésies, la résistance aux prétentions de Byzance, le souci d'éclairer, de soutenir, de prémunir le troupeau plus restreint des fidèles de Rome. Il a recherché les fins poursuivies dans les sermons et les moyens employés pour les atteindre. Dans ces notes, M. Pschmadt fait preuve d'un grand esprit d'observation, et telle est aussi la qualité qui distingue l'étude finale sur les caractères formels de la prédication de Saint Léon, parmi lesquels on relève surtout l'emploi des clausules pour assurer l'harmonie des phrases. Les sermons sont encore classés en plusieurs catégories : sermons pour les fêtes, sermons de circonstances, homélies, etc., et les particularités de chaque genre sont nettement dégagées. Ce sont là déjà des données de valeur et des résultats appréciables ; mais nous nous plaisons surtout à attirer l'attention sur les chapitres III et IV où, abordant les questions critiques, M. Pschmadt étudie les sermons au point de vue du nombre, de l'étendue, de la nature, de la disposition interne, puis en fixe autant que possible la date de composition, exacte ou probable, entrant sur tous ces points dans des explications qui, pour être brèves, n'en sont pas moins justes et intéressantes et seront appréciées des amis de la littérature patristique. En terminant, l'auteur met en relief les conclusions qui ressortent de son travail et, sans admiration de commande, il relève l'utilité que peuvent encore présenter de nos jours la lecture et l'étude des œuvres oratoires de saint Léon le Grand.

— Il convient de souligner l'importance historique du livre récent de M. B. BRETHOLZ : *Geschichte Böhmens und Mährens bis zum Aussterben der Premysliden* (1306). (Munich et Leipzig, Duncker, 1912. In-8, x-550 p.) C'est moins une histoire détaillée de deux importantes provinces de l'empire autrichien qu'une étude attentive et parfois fort pénétrante de l'influence allemande et de l'influence tchèque depuis le IXe siècle jusqu'au début du XIVe siècle. L'influence allemande a toujours été très puissante en Bohême ; elle s'est encore trouvée fortifiée par la présence de princesses allemandes sur le trône des Premyslides et l'action prépondérante, depuis le XIIe siècle, de moines allemands dans les abbayes cisterciennes et norbertines. Il faut y

Digitized by Google

ajouter la part apportée par l'élément colonisateur venu de l'ouest de la Bohême.

Le livre de M Bretholz soulève, croyons-nous, des objections quant à des points de détail ; mais il donne un tableau très vigoureux des institutions politiques et sociales des deux provinces au moyen âge ; l'influence religieuse n'est pas passée sous silence par l'auteur. H. NELIS.

— L'histoire de l'inquisition vient de s'enrichir d'une bonne monographie par la dissertation inaugurale du Dr HERMANN THELOE : ***Die Ketzerverfolgung im 11. und 12. Jahrhundert. Ein Beitrag zur Geschichte der Entstehung des päpstlichen Ketzerinquisitionsgerichts.*** (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. fasc. 58. Berlin et Leipzig, Rothschild, 1913. 5,40 Marks. L'auteur veut montrer comment l'inquisition papale fut préparée contre les hérétiques. Il étudie donc la façon de traiter les hérétiques avant que l'inquisition fût établie, les lois ecclésiastiques et civiles pendant la même période du XIe et du XIIe siècle, l'avis de quelques écrivains de la même époque sur les procédés contre les hérétiques. C. MOHLBERG.

— L'histoire des indulgences est toujours à l'ordre du jour aussi bien en Allemagne qu'en France et aux Pays-Bas. Nous mentionnerons plus loin les publications parues à ce sujet dans ces deux derniers pays. En ce qui regarde l'Allemagne, nous attirerons ici l'attention spéciale de nos lecteurs sur deux articles de Mgr Paulus. Ils sont d'une importance particulière. En effet, les anciens documents se rapportant aux indulgences sont remplis d'expressions et de termes empruntés à des pratiques tombées depuis longtemps en désuétude. Aussi quand un non-initié se hasarde sur ce terrain il lui arrive d'affirmer solennellement de grossières erreurs. Or, au cours de ses études consacrées à l'histoire des indulgences, Mgr N. PAULUS s'est familiarisé avec ces vieux textes et, pour permettre aux historiens de profiter de son expérience, il vient de publier un article très instructif intitulé : ***Zum Verständnis eigentümlicher Ablassurkunden (Historisches Jahrbuch,*** 1913, t. XXXIV, p. 295-327). L'auteur y expose le sens de dix expressions désignant des faveurs accordées quelquefois sous le nom générique d'indulgences ou en même temps que des indulgences. Que signifie : ***quadraginta dies crimininalium et annus venialium ? Quadraginta dies cum una carena ?*** Comment l'indulgence s'étend-elle aux ***peccata oblita***, aux ***poenitentiae oblitae et male factae ?*** Comment faut-il entendre certains péchés réservés, dont les confesseurs ordinaires peuvent absoudre à l'occasion de la prédication d'indulgences : ***vota fracta si ad ea redierint, offensae parentum sine manuum iniectione, retentio rei alienae***, etc., comment les papes pardonnaient-ils — et pardonnent-ils encore de nos jours — ***negligentia in missis et horis canonicis ?*** Tout cela l'auteur l'explique en recourant aux lettres des papes et des évêques, aux institutions et aux auteurs du moyen âge ; il ne fait pas d'apologétique, mais son beau travail est une réfutation objective des auteurs qui répètent encore que par l'indulgence les papes ont prétendu remettre non pas seulement la peine due à Dieu pour des péchés remis, mais la coulpe elle-même.

Digitized by Google

— Dans *Theologie und Glaube* (1913, t. V, p. 461-474), le même auteur expose l'histoire du premier jubilé : *Das erste Jubiläumsablass*. Déjà depuis le milieu du XIIe siècle, le temps pendant lequel on prêche l'indulgence plénière de la croisade s'appelle l'année du jubilé : les faveurs accordées rappellent assez naturellement celles dont parle le Lévitique ; mais c'est en 1300 que, sous la poussée populaire, fut accordé pour la première fois le jubilé tel qu'on l'entend actuellement C'est à tort que certains auteurs doutent encore de ce fait. Aux arguments allégués par l'auteur nous pourrions ajouter le témoignage d'une source monumentale, que nous avons vue à Rome tout récemment : contre une des dernières colonnes, à droite de l'entrée principale, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran est conservée une peinture du Giotto représentant Boniface VIII proclamant le premier jubilé ; il est vrai que l'inscription affirmant que ce fut là le premier jubilé est plus récente. Mgr Paulus s'étend assez longuement sur l'interprétation de la formule de rhétorique : *plenissima indulgentia*, employée par Boniface VIII ; en compulsant les documents de l'époque il montre que le pape n'introduit pas une nouvelle forme d'indulgence, qu'il ne songe même pas à accorder la rémission de la coulpe, ou à appliquer cette indulgence aux âmes du purgatoire. L'importance financière de ce jubilé est exagérée à plaisir dans certains manuels ; l'auteur rappelle qu'aucune aumône n'était prescrite pour gagner le jubilé ; il examine, d'après des témoignages contemporains, à combien se montaient — approximativement — les offrandes faites librement par les pèlerins. Bien plus importants étaient les fruits spirituels provenant du « pardon général », dont le succès extraordinaire s'explique par les aspirations de l'époque. Cette étude très intéressante est bien de nature à faire disparaître certaines affirmations fantaisistes d'auteurs contemporains.

— M. Wattenbach avait cru que le fameux traité *De praerogativa Romani imperii* de la fin du XIIIe siècle était, sauf le premier chapitre qu'il attribue à Jordanus de Osnabrück, l'œuvre d'Alexander de Roes (cfr *Heidelberger Jahrbücher*, 1868, t. LXII, p. 364). L'opinion de Wattenbach a été suivie et défendue dans une dissertation de M. Schraub présentée à l'université de Giessen : *Jordan von Osnabrück u. Alexander von Roes. Ein Beitrag zur Geschichte der Publizistik im 13. Jahrhundert* (*Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, fasc. 26. Heidelberg, K. Winter, 1910, VII-126 p.) F. Kern de Kiel adopta ces conclusions dans son étude : *Textkritisches zum Traktat Jordans von Osnabruck und Alexander von Roes* dans MIOGF, 1910, t. XXXI, p. 581 svv (cfr NA, 1911, t. XXXVI, p. 591 sv.). M. Grauert s'est opposé à cette opinion dans une communication à l'Académie bavaroise dans la séance du mois de mai Il défend l'opinion d'après laquelle le traité est l'œuvre de Jordanus, et fut composé après la mort de Nicolas III († 22 août 1280), pendant que le Saint-Siège était vacant. Alexander de Roes aurait seulement offert le mémoire au cardinal J. Colonna. C. M.

— En 1912, M. F. Bollen a présenté à la faculté de philosophie de Giessen une dissertation doctorale intitulée : *Luthers Berufung nach*

Digitized by Google

Worms (Darmstadt, Bender, 1912. In-8, 90 p.). Le 28 novembre 1520, Charles-Quint, en route vers Worms, écrit à Frédéric de Saxe d'amener Luther à la diète ; le 17 décembre, il lui écrit de ne pas l'amener mais il lui promet de traiter avec lui de son protégé dans un entretien privé ; avant l'ouverture de la diète l'empereur semble avoir promis à l'électeur que Luther serait cité, mais comme il a résolu d'exécuter les ordres du pape, cette citation gêne l'empereur, et il cherche à l'éviter : il doit cependant s'y résoudre ; mais la discussion publique réclamée par ses protecteurs, Luther ne l'obtint pas et, devant son refus obstiné de révoquer ses erreurs, l'hérésiarque fut mis au ban de l'empire. Voilà les faits principaux que M. Bollen examine et dont il recherche surtout les mobiles : pour lui tout se réduit à la politique de l'empereur vis-à-vis du pape, à son désir de détacher Léon X de François Ier pour se l'attacher. Sans doute les visées politiques ont joué un grand rôle dans ces événements, mais n'exagère-t-on pas leur importance ? Rechercher les causes qui ont fait agir les hommes est une tâche bien difficile ; l'auteur montre lui-même (p. 84-86) combien les opinions diffèrent sur les mobiles qui ont poussé l'empereur à écrire les deux lettres que nous rappelons plus haut. Toutes les déductions, parfois subtiles, de M. Bollen ne seront pas acceptées par les historiens ; il a cependant fourni un beau travail ; il possède très bien la matière, il est à même de rectifier, chemin faisant, plusieurs affirmations erronées d'auteurs contemporains, de Meinardus, de Kalkoff, et d'autres.

— Il y a quelque temps déjà, nous avons reçu un ouvrage de M. R. Lewin intitulé : *Luthers Stellung zu den Juden* (*Neuen Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg, fasc. X. — Berlin, Trowitzsch, 1911. In-8, de xvi-110 p. M. 4,40). Avant 1521, Luther n'a pas été en relation avec les juifs, il a sur eux les mêmes opinions que les théologiens de l'époque ; la question de la conversion des juifs — de la *Judenmission* — ne le préoccupe absolument pas. A Worms, quelques juifs font visite au moine ; dans certains milieux sémitiques on croyait alors la venue du Messie imminente, et l'on se demandait si la nouvelle religion, prêchée à Wittenberg avait quelque rapport avec l'événement attendu. Depuis ce temps l'hérésiarque nourrit l'espoir que les juifs, rebelles à la religion « papiste », vont se convertir en masse à son « Évangile » et, en 1523, il publie l'ouvrage : *Dass Jesus Christus ein gebornen Jude sei*. A côté de violentes attaques contre l'Église catholique, ce livre renferme un exposé des arguments qui semblent aptes à convertir les juifs et des procédés à suivre dans la *Judenmission* : à ceux qui veulent se convertir on n'imposera même pas la foi en la divinité du Christ, pourvu qu'ils admettent son caractère messianique ! Par de telles concessions Luther se flatte d'attacher bientôt tous les juifs à sa cause, et leur conversion sera la preuve éclatante de la divinité du nouvel Évangile. Bientôt le père de la Réforme faisait la dure expérience qu'ici, comme en bien d'autres points, il avait nourri les illusions les plus chimériques : la masse des juifs ne s'inquiétait ni de Luther ni de son Évangile. Aussi son optimisme fit-il place aux idées les plus noires ; il s'imaginait bientôt des complots ourdis par les sémites

Digitized by Google

contre sa vie, etc. Depuis lors ses écrits se remplissent d'injures contre les juifs. Dans ses travaux exégétiques Luther n'attache jamais grande importance aux publications des rabbins et des hébraïsants : s'il connaît moins bien qu'eux la grammaire, par contre, dit-il, il connaît beaucoup mieux les choses de la foi et cette connaissance-là est essentielle en matière biblique. Cette position, sans doute, était peu scientifique, mais enfin, Luther y était acculé, et il la tenait fidèlement. En 1537, le rabbin Josel von Rosheim invoque, bien naïvement dirait-on, la protection de Luther en faveur de ses corréligionnaires expulsés de Saxe. Au lieu d'accorder son aide, celui-ci publie l'année suivante : *Brief D. Martin Luthers wider die Sabbater an ein guten Freund*. Si, en passant, l'auteur songe encore à des projets de conversions parmi les juifs, l'écrit, dans son ensemble, est une violente polémique non seulement contre les chrétiens qui embrassent les rites juifs, mais aussi contre tout judaïsme. En 1543, Luther publie un double écrit anti-juif : *Von den Juden und ihren Lügen* et *Von Schem Hamphoras und von Geschlecht Christi. Matth. 1.* Ici Luther dépasse absolument les limites d'une polémique quelque peu sérieuse ; il se contente d'amasser les injures les plus grossières, à tel point que ces opuscules désolent ses admirateurs les plus constants. Plus d'un prince protestant s'en inspira pour sévir contre les sémites ; l'empereur, au contraire, se montra tolérant à leur égard. La même année 1543, Luther publie : *Von den letzten Worten Davids*. Dans cet écrit, à côté d'injures, il traite cependant aussi la question anti-juive par des arguments bibliques : M. Lewin nous dit que cette exégèse est peu sérieuse. Quatre jours avant sa mort, dans une prédication, l'hérésiarque se montre encore sévère à l'égard des juifs, et, dit l'auteur, maintenant encore ses violences inspirent maint antisémite. Tout en développant les idées que nous résumons ici très brièvement, M. Lewin fait des efforts pour excuser les emportements de Luther, pour expliquer ses changements d'opinion, etc. Bien des fois cependant il reconnaît franchement les torts et les inconstances du père de la Réforme.

— Nous venons de recevoir le tome III des œuvres choisies de Luther : *Luthers Werken in Auswahl*, éd. O. Clemen, t. III (Bonn, Marcus, 1913. In-8, 516 p. M. 5). Le volume renferme deux ouvrages de grande étendue : *De servo arbitrio*, et *Vom Abendmahl Christi, Bekenntnis* ; il y figure aussi quelques opuscules moins longs, se rapportant à la guerre des paysans, à des changements dans la liturgie, etc. ; le livre nous donne en tout neuf ouvrages des années 1524 à 1528.

— Nous annonçons aux lecteurs de la RHE une troisième édition, augmentée et corrigée, du livre de M. Boehmer : *Die Jesuiten* (dans la collection : *Aus Natur und Geisteswelt*, n° 49. Leipzig, Teubner, 1913. In-8, vi-174 p., M. 1,25.). Déjà, à propos de la traduction de ce livre en français par M. G. Monod, la RHE a insisté sur les particularités et les thèses fondamentales de ce livre (Cfr RHE, t. XI, 1910, p. 812-826). La troisième édition apporte quelques changements dans les appréciations, le plus souvent en faveur de la compagnie, mais les idées fondamentales relevées par le R. P. Dubruel y sont maintenues. Alb. De Meyer.

Digitized by Google

— *Parma und die päpstliche Bestätigung der Gesellschaft Jesu 1540*, tel est le titre d'un travail préparé par le Dr HERMANN STÖCKIUS et présenté par M. VON SCHUBERT à l'académie des sciences à Heidelberg, le 31 mai. Les *anziani* de Parme protégeaient et sollicitaient l'approbation de la société de Jésus, des *preti riformati* comme on appelait alors Saint Ignace et ses compagnons. Voilà le fait que jusqu'aujourd'hui les historiens de la compagnie n'ont pas signalé et qui a été révélé par trois lettres trouvées dans les archives de la ville de Parme par le R. P. TACCHI VENTURI, S. J. Pourquoi le cardinal Guidiccioni était-il l'adversaire le plus opiniâtre de l'approbation de la société par le Saint-Siège et comment ces difficultés furent elles applanies, voilà encore un point à éclaircir dans l'histoire des jésuites.

C. M.

— Sous le titre un peu vague : *Voten vom Trienter Konzil* (Wurzbourg, Bauch, 1912. In-8, 54 p. M. 3,50.) M. le Dr J. HEFNER donne une nouvelle édition de l'opuscule que l'abbé Isidore Clarius, devenu évêque de Foligno, publia à Venise en l'intitulant : *Isidori Clarii Fulgin. episcopi sententia de justificatione hominis in conventu patrum tridentini concilii dicta.* (Venetiis, MDXLVIII, in 8°). Le document ne se trouve dans aucune collection du concile de Trente ; c'est ce qui a déterminé le Dr Hefner à en donner une nouvelle édition. L'opuscule contient, outre trois *vota* au sujet de la justification, deux sermons sur la gloire. L'auteur consacre une courte introduction à préciser la date où ces *vota* et ces sermons furent prononcés devant le concile. Je me demande pourquoi l'auteur n'a pas donné le texte intégral des deux sermons ? Il ajoute ensuite, au détriment de l'unité du travail, quelques notices bio-bibliographiques sur deux membres du concile : Salvatore Alepus et Jérôme Seripando. Malgré ce manque d'unité, l'œuvre du Dr Hefner est digne de la considération des historiens du concile de Trente.

On reconnaît généralement en Pie V un grand pape qui a consacré sa vie à réaliser les réformes projetées par ce même concile. Son œuvre mérite d'être mise en pleine lumière ; c'est pourquoi le R. P. OTTO BRAUNSBERGER s'est chargé de nous dire ce que S. Pie V a fait pour les catholiques d'Allemagne, sous le titre : *Pius V und die deutschen Katholiken teilweise nach ungedruckten Quellen* (Fribourg-en-Br., 1912. In-8, 122 p.). La lutte du grand pape contre l'hérésie nouvelle ; sa réforme du clergé séculier et régulier ; ses rapports avec la compagnie de Jésus ; sa sollicitude paternelle envers les fidèles d'Allemagne ; voilà autant de chapitres du présent ouvrage. En finissant l'auteur donne une vue d'ensemble sur les détracteurs et les admirateurs de Pie V. Une table bien soignée rend le maniement de l'ouvrage très facile. Les qualités scientifiques du R. P. Braunsberger sont connues par ses travaux sur Canisius. Ce sont précisément les recherches entreprises alors qui lui ont permis de mettre à la base de la présente étude une documentation si riche ; car la plupart des documents inédits qu'on y rencontre sont des lettres de Canisius ou d'autres membres de la compagnie de Jésus.

TH. VAN DROMME, O. Cap.

Digitized by Google

— Le 23 août a été inauguré à Cassel le nouveau musée, destiné à recevoir les objets intéressant l'histoire et l'art ancien du pays de Hesse.

— M. A. Souter annonce (TLZ, t. XXXVIII, 1913, c. 442) qu'il a eu la bonne fortune de découvrir deux nouveaux manuscrits du texte original et non interpolé du commentaire de Pélage sur les épîtres de Saint Paul. Ces deux manuscrits, datés du xve siècle, se trouvent à Oxford. Ils viennent heureusement s'ajouter au manuscrit de Carlsruhe (s. ix), qui était jusqu'à présent le seul témoin connu de ce texte.

La formule *consilio vel judicio* dans le concordat de Worms a été le sujet d'une communication à la séance de l'académie prussienne, le 3 juillet. M. Schäfer lui donne le sens d'une autre formule juridique : *mit minne oder mit Rechte*. Cette interprétation enlève les difficultés que le texte du concordat contiendrait.

Aux liturgistes nous nous permettons de signaler un discours important qu'a prononcé le Dr Anton Baumstark dans une section de la dernière réunion de la *Görres-Gesellschaft* et qui a été publié dans la *Wissenschaftliche Beilage* de la *Germania*, n° 2. Le titre indique suffisamment le but et la portée de l'exposé : *Aufgaben und Aussichten der Perikopenforschung im Orient*.

La *Historische Kommission für das Grossherzogtum Hessen* est la plus jeune des commissions historiques d'Allemagne. Elle fut fondée le 11 janvier 1908. Cette année, elle a tenu sa cinquième assemblée, le 14 juin, à Wimpfen. Son activité scientifique va plus loin que la Hesse. Car, outre les *Quellen und Forschungen zur hessischen Geschichte*, on prépare une édition du *codex laureshamensis* d'après un manuscrit de Munich. Par son importance pour l'histoire politique et économique, l'histoire de la civilisation et du droit et pour la linguistique, cette publication intéresse l'Allemagne entière. De même la préparation d'une édition des documents protocolaires du chapitre de la cathédrale de Mayence (*Domkapitels-protokolle*) a une portée générale. Elle sera suivie d'une édition des chartes de Mayence. Notons encore une collection des *Weistümer* de la Hesse, des noms de lieux en Hesse, une *Hassia sacra*, une publication entreprise avec le concours des instituts voisins de Waldeck, Nassau, Francfort et de la société historique de Würzbourg, qui éditera des cartes historiques des pays du *Mittelrhein*.

Le rapport annuel sur l'édition des *Monumenta Germaniae historica* a été présenté par le président de la *Zentraldirection*, M. R. Koser, à la 38me réunion plenière, tenue à Berlin du 10 au 12 avril. La *Deutsche Literaturzeitung* (1913, n°s 24-25), le reproduit. Nous apprenons que 10 volumes in-4° et un in-8° sont sous presse. Le professeur Bresslau est attaché définitivement à la publication des *Scriptores*, à l'exception des *SS. Rer. Merov.*, qui sont publiés par Krusch et Levison.

Le 7 mai a siégé à Düren le *Historische Verein für den Niederrhein*. Cette association est la première société historique du Bas-Rhin. Fondée en

Digitized by Google

1854, elle n'avait été devancée que par une petite association d'histoire locale, le *Historische Verein für Geldern und Umgegend*. Dans les dernières années, le *Historische Verein* a été présidé par le très distingué professeur Dr H. Schrörs de Bonn, qui avait en même temps la rédaction des *Annalen*, l'organe de cette société. Cette année on lui a associé le Dr Neuss. L'association compte 789 membres et a en caisse 13.500 Marks. Un travail lu par M. l'abbé Münch nous intéresse. Il a étudié le mouvement des prêtres émigrés et émigrants, qui arrivaient, chassés par les excès de la révolution française, par la Belgique dans le Bas-Rhin, surtout à Cologne. Le curé Anth de Saint-Martin avait alors 40 prêtres émigrés à sa table, plus de cent vivaient alors à Cologne, pas moins à Aix-la-Chapelle et à Düsseldorf. On s'attend à ce que ce mémoire soit publié dans les *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*. La prochaine réunion se tiendra à Münstereifel.

Nous avons encore à rendre compte du 32e rapport de la *Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde* pour l'année 1912. 1° on a achevé l'atlas historique pour la province rhénane. Vol. 5 : les deux cartes de l'organisation ecclésiastique, 1450 et 1610, par le Dr W. Fabricius. 2e section : Les provinces ecclésiastiques de Trèves et Mayence et la *Kirchenverfassung* protestante. (Bonn, 1913.) 2° la commission des monuments de la province rhénance a subsidié la publication des monuments d'art des provinces d'Aix-la-Chapelle = campagne et Eupen, entreprise par H. Reiners (Düsseldorf, 1912). — On prépare l'édition : 1° des *Weistümer* de Trèves (Mayence, Münstermaifeld), de Cologne, de Prüm ; 2° des *Rheinische Urbare* : Les actes de l'abbaye de Werden sont près de paraître très prochainement, ceux de Saint-Séverin à Cologne se font encore attendre ; 3° des *Jülich-Bergische Landtagsakten* ; 4° des matricules de l'université de Cologne 1466-1559 ; 5° des chartes rhénanes les plus anciennes (jusqu'en 1100) ; 6° des regestes des archevêques de Cologne. Deux volumes de ces regestes vont paraître incessamment ; ils intéressent les années 1332-1349, 1349-1370 et comprendront les regestes de l'archevêque Henri de Virneburg, leur préparation a été confiée au Dr W. Kisky ; 7° des registres du cinquième et d'une partie du sixième volume supplémentaire de l'Atlas historique de la province rhénane ; 8° des peintures murales romanes, volume du texte ; 9° des sources de l'histoire du droit et de l'histoire économique des villes rhénanes : *a*. du Bas-Rhin : Wesel, Düren ; *b*. du sud de la province : Trèves, Boppard, Oberwesel, Bacharach, Mayen, Münstermaifeld, Bernkastel, Kochem, Zell ; 10° des monnaies de Trèves ; 11° des chartes, documents et regestes pour l'histoire du pays rhénan conservés au Vatican. Le Dr H. Thimme achève le septième volume de cette collection, commencée par H. V. Sauerland ; 12° des sceaux rhénans : on prépare l'édition des sceaux des abbés et abbesses et d'autres dignitaires ; 13° de la *Jülich-Bergische Kirchenpolitik am Ausgange des Mittelalters und in der Reformationszeit*. La seconde section du second volume : *Bergische Erkundigungsprotokolle* 1533-1589, préparé par le Dr Redlich, est sous presse ; 14° des *Statuten des Kölner Domkapitels*, dont s'occupe le Dr G. Kallen ; 15° des *Akten der Jülich-Klevischen Politik Kurbrandenburgs*. Pour ce travail

Digitized by Google

on a désigné le Dr K. Schuhmacher qui recueille les matériaux pour les années 1614-1621 ; les années précédentes ont été étudiées par le professeur Löwe ; 16° des sources pour l'histoire du commerce à Cologne jusqu'en 1500, par le Dr Bruno Kruske, jusqu'en 1650 par le Dr H. Thimme ; 17° une nouvelle édition de la *Reimchronik* de Gottfried Hagen (vers 1270) par Dr E. Dornfeld ; 18° la bibliographie des publications périodiques en pays rhénan de 1794 à 1814, par Dr K. d'Ester ; 19° le Dictionnaire des dialectes rhénans, travail entrepris en collaboration avec l'académie de Berlin et qui est en bonne voie ; 20° des inventaires des archives rhénanes, dont s'est occupé le Dr J. Krudewig ; l'année dernière il a étudié l'arrondissement de Wittlich, pour cette année il a porté son attention sur celui de Trèves. — Comme entreprises nouvelles nous signalons : 1° *Quellen zur Geschichte der Aufklärung am Rheim im 18. Jahrhundert ;* 2° *Die Tätigkeit der Immediat-Justiz-Kommission für die preussischen Rheinprovinzen*, 1816-1818.

C. Mohlberg.

— Le *Bergische Geschichtsverein*, qui a son siège à Elberfeld, a fêté, le 13 juin dernier, le cinquantième anniversaire de son existence. Cette société a tenu à rappeler dans un *Festschrift* (Elberfeld, Hartmann, 1913. In-8, 88 p.) en même temps que son état prospère (environ 600 membres) les efforts déployés par elle pour faire connaître, au moyen de ses conférences mensuelles, ses expositions, ses annales et ses publications diverses, l'histoire des anciens duchés de Juliers et de Berg. Le *Verein* s'est occupé, à plus d'une reprise, dans ses mémoires de sujets touchant l'histoire religieuse.

H. Nelis.

— On a convoqué une réunion d'historiens, pour le 29 septembre, à Marbourg en vue de fonder pour l'Allemagne une association de professeurs d'histoire. Y prendront la parole : Messieurs les professeurs E. Bernheim (Greifswald) sur la préparation universitaire des professeurs d'histoire ; W. Goetz (Tubingue) sur la science historique et l'enseignement ; M. Soltau (Zabern) sur l'enseignement dans les lycées et les conditions d'examen.

C. M.

— Le libraire bien connu de Munich, M. J. Rosenthal, publie, depuis cet automne, un nouveau périodique, sous le titre : *Beiträge zur Forschung ; Studien und Mitteilungen aus dem Antiquariat Jacques Rosenthal, München.* La publication comprendra annuellement 4 ou 6 fascicules (prix 20 fr.) ; elle est consacrée à faire mieux connaître les richesses manuscrites dont M. Rosenthal est le possesseur ; les notices seront rédigées par des personnalités connues du monde scientifique et intéresseront par leur objet l'histoire de l'art, la philologie classique et médiévale, la paléographie et l'histoire de l'imprimerie ; enfin, elles seront illustrées. Le premier fascicule, qui vient de paraître donne une idée de cette nouvelle entreprise ; il contient les articles suivants : Dr P. Maas, *Ein Notizbuch des Cyriacus von Ancona aus dem Jahre 1436 ;* Dr P. Lehmann, *Alte Schatzverzeichnisse ;* Dr M. Bernath, *Ein am 1400 illuminiertes flandrisch-französisches Livre d'heures ;* etc.

Digitized by Google

Depuis le 1er octobre dernier se publie chez Veit, à Leipzig, une nouvelle revue hebdomadaire : *Die Geisteswissenschaften*, sous la direction du Dr Ot. Buek et du professeur P. Herre. Le but de ce nouveau périodique est de faire connaître les idées directrices des différentes branches de l'activité intellectuelle contemporaine, en faisant ressortir le lien — parfois très lâche, il est vrai — qui les relie les unes aux autres. La *Wochenschrift* est consacrée à la philosophie et ses diverses ramifications, aux mathématiques, à la science des religions, à l'histoire, à la philologie, à l'histoire de l'art, à l'histoire sociale et à celle du droit, etc., etc. Elle publie des articles, des notes sur l'organisation scientifique et la méthode, des chroniques scientifiques, des comptes rendus sur les travaux dont l'intérêt dépasse la simple spécialisation, des notices variées sur des manifestations intellectuelles (congrès, conférences, expositions, mouvement du personnel scientifique, discussions sur les points de méthode, etc.). Le prix de l'abonnement a été fixé à 7 Marks par trimestre. H N.

— A Mgr Anton de Waal, le si méritant recteur du Campo Santo à Rome, ses élèves et amis ont offert un volume d'études à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale : *Kirchengeschichtliche Festgabe Anton de Waal zum goldenen Priester-Jubiläum (11. Oktober 1912) dargebracht. Römische Quartalschrift, Supplementheft XX*. Fribourg-en-Br., Herder, 1913. In-8°, xiv-488 p. avec 2 planches et 4 reproductions. Prix : 16 marks. L'éditeur du livre, le Dr Franz Xaver Seppelt de Breslau, a préludé aux études par une préface dans laquelle il souligne les mérites de Mgr de Waal pour l'étude et les étudiants de l'histoire ecclésiastique à Rome. C'est lui qui, en 1887, fonda la *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*. Cette revue, avec ses fascicules supplémentaires, est depuis très longtemps très appréciée par les érudits de tous les pays. Les 17 études sont groupées en trois parties : I. *Beiträge zur Geschichte der Kurialbehörden* ; II. *Deutsche in Rom und an der Kurie* ; III. *Varia*.

On trouvera dans la *Bibliographie* de cette *Revue* l'indication de tous ces mémoires, qui font honneur tant à leurs auteurs qu'au sympathique jubilaire, auquel nous souhaitons de longues années encore de travail scientifique et de labeur sacerdotal. C. M.

— Le *Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* a mis au concours pour l'année 1915 la question suivante : Examiner la forme littéraire et la valeur historique des visites des ascètes grecs des iVe-viie siècles

— La faculté de théologie de l'université de Berlin a mis au concours pour 1914, pour le prix royal : « Le développement de l'idée du sacerdoce commun des fidèles après l'exposé de sa conception chez Luther, Spener et Wichern » ; et pour le prix communal : « La traduction de l'écrit *De Trinitate* de Novatien et son rapport étroit avec l'écrit *Adversus Praxeam* de Tertullien ».

— Le ministère autrichien des sciences et du culte a promis de subsidier la publication du *Thesaurus linguae latinae* jusqu'en 1930 par une

Digitized by Google

contribution de 5000 marks par année. L'académie de Vienne continuera à donner elle aussi les 2000 marks par an qu'elle a donnés jusqu'ici comme secours à l'entreprise de Leipzig. C. MOHLBERG.

— Les revenus de la fondation A. Harnack pendant l'année 1912-1913 ont été attribués au *privatdozent* M. Dibelius, de Berlin, pour l'aider à poursuivre les études spéciales qu'il a commencées.

— *Nominations.* — M. TH. v. ZAHN, professeur à l'université d'Erlangen, a été élu membre étranger de la classe de philologie et d'histoire de l'Académie des sciences de Gœttingue.

M. G. MÜLLER a été nommé archiviste aux archives de l'État à Dresde.

M. M. BOLLERT, bibliothécaire à la bibliothèque de l'université de Bonn, a été nommé directeur de la bibliothèque de la ville de Bromberg.

M. P. OTTO, bibliothécaire adjoint de l'université de Munster, a été transféré à la bibliothèque de l'université de Bonn.

M. H. BERGER, bibliothécaire adjoint, à été nommé bibliothécaire à l'université de Breslau.

M. J. HANSEN a été nommé bibliothécaire de la bibliothèque du Schleswig-Holstein à Kiel.

M. O. MASSLOW, bibliothécaire à l'université de Bonn, a reçu le titre de professeur.

M. G. WOLFRAM, bibliothécaire de l'université de Strasbourg, a été nommé professeur honoraire à la faculté de philosophie.

M. A. WERMINGHOFF, professeur à l'université de Königsberg, a été appelé à Halle en remplacement de M. Lindner.

M. A. BRACKMANN, professeur à l'université de Marbourg, a été nommé professeur à l'université de Königsberg.

Le Dr R. HOLTZMANN, *privatdozent* d'histoire du moyen âge à l'université de Strasbourg, est nommé professeur ordinaire à l'université de Giessen.

Le Dr R. HAMANN, professeur d'histoire de l'art à l'académie royale de Posen, est nommé professeur ordinaire à l'université de Marbourg.

M. F. BOCK a été nommé professeur de l'histoire de l'art à l'académie de Posen en remplacement de M. Hamann.

Le Dr G. STUHLFAUTH a été nommé professeur extraordinaire d'archéologie chrétienne et d'histoire de l'art à l'université de Berlin.

— *Décès.* — Le 6 avril, le Dr H. SIMONSFELD, professeur d'histoire et des disciplines auxiliaires de l'histoire à l'université de Munich.

Le 2 juillet, à l'âge de 57 ans, le Dr MAX SDRALEK, professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie catholique de l'université de Breslau. On connaît la collection des *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* dont le savant défunt dirigeait avec talent la publication.

M. A. HORTZSCHANSKY, bibliothécaire et professeur à l'université de Berlin, à l'âge de 56 ans.

Le 21 août, à l'âge de 45 ans, M. F. M. SCHIELE, collaborateur de « *Religion in Geschichte und Gegenwart* ».

Digitized by Google

Angleterre-Écosse-Irlande. — Voilà bientôt vingt ans que le Dr Rhodes Montague James s'emploie à dresser, avec un soin et une compétence admirables, les catalogues des bibliothèques de Cambridge. Il vient d'en publier deux nouveaux, celui de Corpus Christi (Cambridge, University Press, 2 vol. Prix : 45 sh.) et celui de Saint John (1 vol. Prix : 12 sh. 6). La première de ces bibliothèques s'est enrichie surtout depuis le xve siècle. On possède son catalogue de la fin du xive siècle ; il mentionne 55 livres seulement, dont pas un seul ne se retrouve sur les rayons de la bibliothèque actuelle.

Saint John's College doit la plupart de ses manuscrits à deux bienfaiteurs principaux : au comte de Southampton, lequel avait acheté, en 1615, la bibliothèque de William Crashaw et de Thomas Baker (1740). En 1762, la bibliothèque acquit des manuscrits français provenant de l'hôpital de Montpellier.

Bon et utile travail, malgré son titre un peu « romantique », que celui de M. D. Rhys Phillips : *The romantic history of the monastic Libraries of Wales from the 5th to the 16th Century*, Sawnsea [1912], 62 pages. L'histoire de la littérature du pays de Galles (latine et galloise) y est retracée depuis les origines jusqu'à la dissolution des monastères. L'ouvrage se termine par une bonne bibliographie.

La Clarendon Press d'Oxford vient d'inaugurer une collection d'un haut intérêt historique, celle des *Regesta regum Anglo-Normannorum*, de 1066 à 1154. Ces regestes, couvrant la période qui va de la conquête normande à l'avènement des Plantagenets, comprendront trois volumes. Le premier vient de voir le jour : *Regesta Willelmi Conquestoris et Willelmi Rufi* (1066-1100). L'éditeur en est M. H. W. C. Davis. Prix : 15 shillings. Il est traité, dans l'introduction, de la chancellerie anglaise de la période anglo-saxonne et des relations de la chapelle royale et des « prêtres du roi » avec le chancelier, dont le nom apparaît pour la première fois sous le règne d'Édouard le Confesseur.

Une nouvelle vente de manuscrits de la bibliothèque de Sir Thomas Phillips a eu lieu le 19 mai chez MM. Sotheby, à Londres. Cette vente a produit 11,454 livres, 18 shillings. Relevons, parmi les manuscrits vendus, les suivants : *Funérailles d'Anne de Bretagne* (xvie siècle) : 48 livres ; saint Augustin, *Homiliae* (ixe siècle) : 99 livres ; *Fragments bibliques* de différentes mains du xe au xive siècle, ayant appartenu à un monastère de Liège : 71 livres ; *Œuvres de saint Boniface* (xe siècle) : 82 livres ; *Cartulaire* du monastère de Bredon (xive siècle) : 80 livres ; *Six traités de grammaire* du xe siècle : 79 livres ; *Regula pastoris* de saint Grégoire et les *Allégories* d'Isidore (ixe siècle) : 86 livres ; *Liber antiphonarum* du xiiie siècle : 74 livres.

Lectures des derniers mois :

Le 12 avril, à la *Philological Society* de Londres, *The Irish Manuscripts in the British Museum*, par M. R. Flower, qui prépare un catalogue de ces manuscrits

Digitized by Google

Le 15 mai, à la *Royal historical society* de Londres, *Progress of the study of seventeenth-century history during the last two centuries*, par le professeur FIRTH.

Le 29 mai, à la *Society of Antiquaries* de Londres, *Report on further excavations undertaken at Caerwent* (*Venta Silurum*), par M. A. E. HUDD.

Les 2 et 3 juin, à *Balliol College* (Oxford), *Church and state problems in the modern world*, par le professeur ANDREA GALANTE.

Le 18 juin, à la *Folklore society* de Londres, *The Moorish conception of holiness*, par le Dr WESTERMARCK, et *Romance of Melusine*, par M. T. S. HARTLAND.

Le 3 juillet, *Questions connected with the old English poem of Beowulf*, par M. KNUT STJERNA

Une *Summer school* de théologie s'est tenue à Cambridge, du 14 au 26 juillet. Le Dr A. E. BURN y a parlé des plus anciens manuscrits des symboles; le Dr A. J MASON, de l'incarnation telle que l'ont enseignée les Pères de Chalcédoine; le Dr BETHUNE-BAKER, de l'origine de l'eucharistie et de ses conceptions primitives ; le Dr D. H. S. CRANAGE, des abbayes au moyen âge.

La question de l'admissibilité des non-conformistes aux grades théologiques fait l'objet depuis quelques mois de vives discussions dans les cercles universitaires. Les esprits avancés veulent qu'on facilite l'accès à ces grades et qu'on établisse à Oxford et à Cambridge une faculté de théologie non confessionnelle. Leurs adversaires font observer que les grades théologiques ont toujours eu jusqu'ici, de même que ceux de médecine et de droit, un caractère confessionnel, les étudiants en théologie se destinant presque tous à la cléricature. Il importe donc que les grades ne soient accessibles qu'à des candidats formés en vue du ministère et ayant suivi des cours complets de théologie. Pour donner satisfaction aux légitimes exigences des non-conformistes, on a proposé d'établir à Oxford et à Cambridge un système d'enseignement organisé sur les mêmes bases que celui qui est en vigueur à l'université de Londres, lequel a donné de bons résultats. Cette université comprend six écoles de théologie : deux pour les Anglicans, deux pour les Congrégationalistes, une pour les Baptistes et une pour les Wesléyens. Dans chacune de ces écoles le personnel enseignant, ou du moins la majorité de ce personnel, doit appartenir à la confession de l'école. L'université choisit parmi les professeurs de ces écoles ceux qu'elle juge aptes à l'enseignement universitaire. La moitié des examinateurs doivent être pris parmi les professeurs d'université. Voir, sur le détail de cette organisation et sur la question des grades de théologie, l'article *Degrees in Divinity* par le Dr A. C. HEADLAM, directeur de la *Church Quarterly Review*, dans cette revue, t. LXXVI, 1913, p. 357-370. L. GOUGAUD.

— Deux chaires ont été créées à l'université de Londres : une chaire de littérature française, dont M. G. RULDER a été désigné comme titulaire ; une chaire d'histoire de France, dont le titulaire est M. PAUL MANTOUX.

G. M.

Digitized by Google

— Le texte latin original de l'*Incendium Amoris* du mystique anglais Richard Rolle de Hampole († 1349) n'a encore jamais été publié. Cet ouvrage n'est connu que par une traduction en moyen anglais qui a été éditée par R. Misyn dans les publications de la *Early English Text Society* (t. CVI, 1896). Mais bientôt le texte latin sera accessible; Miss M. Deanesly, du Newnham College, en prépare une édition critique. M. Hope Emily Allen a signalé trois manuscrits de ce texte, dans l'*Athenaeum* du 23 août 1913, p. 184.

Les éditeurs Chatto et Windus s'apprêtent à publier une reproduction en fac-similé de la tapisserie de Bayeux, laquelle sera accompagnée d'un commentaire historique de M. Hilaire Belloc.

La maison Routlege prépare un *Dictionary of universal biography* dont l'auteur sera M. Albert M. Hyamson.

On saura que la *Catholic review*, dirigée par les pères brigittains, dont le premier numéro a paru en janvier 1913, est purement apologétique et morale et ne peut être d'aucun intérêt pour les gens d'étude. L. Gougaud.

Nominations. — L'université de Manchester a fondé une chaire pour l'enseignement de la littérature latine à l'époque impériale, et le professeur qui doit l'occuper est M. William B. Anderson, ex-professeur de latin à la *Queens'University* de Kingston (Canada).

Le Dr Hensley Henson a été nommé professeur honoraire d'histoire moderne à l'université de Durham, où on l'a chargé d'organiser une école d'histoire moderne.

M. R. Flower, du British Museum, a été nommé professeur d'irlandais à University College de Londres.

Le duc de Northumberland a été élu chancelier de l'université de Durham en remplacement du Dr Kitchin, décédé.

L'université de Cambridge a conféré, le 11 juin, le titre de docteur ès lettres à Sir John Murray, l'éditeur de l'*Oxford Dictionary*, à M. Reginald Lane Poole, conservateur des archives d'Oxford et à Sir F. G. Kenyon, directeur du British Museum.

Le Dr Tennant, élu *fellow* de Trinity College à Cambridge, est appelé à y enseigner la théologie. C'est le Dr J. W. Oman qui le remplace comme *University lecturer* de philosophie de la religion.

Décès. — Le 17 juin, le Rev. Samuel Augustus Babnett, chanoine et sous-doyen de Westminster Abbey. Il était né à Bristol le 8 février 1844. Il est l'auteur de *Religion and Progress* (1907). La *Contemporary Review* de juillet 1913 lui consacre un article nécrologique.

Le 25 juillet, à Tenby, Edward Law, âgé de 77 ans. Très compétent en matière de préhistoire, il était aussi versé dans les antiquités du comté de Pembroke. On lui doit notamment une *History of little England beyond Wales* (1888).

Le 27 août, à Brighton, le libraire londonien bien connu B. A. Quaritch, dont les catalogues de manuscrits et de livres rares étaient très appréciés des bibliophiles. Il était âgé de 42 ans seulement. L. G.

Digitized by Google

Autriche-Hongrie. — Nous avons dit (RHE, 1910, t. XI, p. 628) tout le bien que nous pensions de la première partie de l'édition des lettres de saint Jérôme entreprise par M Isidore Hilberg dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne. La méthode suivie par le savant éditeur, telle que nous l'avons exposée, est la garantie de sa valeur. C'est la même qui a présidé à la composition de la seconde partie, qu'il nous a fallu attendre quelque peu au-delà du terme promis : *S. Eusebii Hieronymi opera*, S. I, p. II : *Epistolarum pars* II. *(Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. LV. Vienne, Tempsky, 1912. In 8, 545 p. M. 16). Le nouveau volume ne comprend que 50 lettres (ep. LXXI-CXX) ; mais un certain nombre d'entre elles sont de véritables traités, où la verve littéraire de saint Jérôme s'est donnée sans mesure ; beaucoup sont de grande importance pour l'historien. Nous ne pouvons songer à les mentionner toutes. Mais on en trouvera ici d'intéressantes pour la connaissance des controverses origénistes qui s'annoncent, pour l'étude de la correspondance du moine de Bethléem avec les grandes autorités de son temps, avec saint Augustin ; d'autres nous font connaître le moine éducateur et directeur de consciences ; d'autres enfin, l'exégète et le critique biblique.

Saint Jérôme fait encore les frais d'un autre volume de la collection de Vienne. M. Sigefried Reiter édite, dans le t. LIX du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* : *S. Eusebii Hieronymi opera*, t. II, p. 1. *In Hieremiam prophetam libri sex*. Vienne, Tempsky, 1913. In-8°, cxxv-576 p. M. 21. On fera bien de lire attentivement les prolégomènes dont le savant éditeur fait précéder la publication de son texte. Non évidemment qu'il nous apprenne du nouveau quand il nous dit la date de composition du commentaire hiéronymien, pas plus que quand il nous parle de l'erreur de ceux qui partirent à la découverte de la continuation supposée de l'œuvre. Mais ce que les savants occupés de critique textuelle, de la Vulgate spécialement, liront avec profit, ce sont les études minutieuses faites par l'auteur sur le texte latin que saint Jérôme commente et place en tête de chacun des chapitres de son œuvre. M. Reiter s'efforce de nous faire connaître tout l'appareil critique utilisé par le commentateur érudit de Bethléem. Non moins utiles à d'autres seront les études des manuscrits, qui sont à la base de son édition, qui ne se contentent pas de nous en donner une description exacte et minutieuse, de noter leurs relations, de les classer, mais aussi abondent en renseignements d'une portée plus générale. Le travail préparatoire nous est une garantie du soin et de la science déployés par l'éditeur dans la reconstitution du texte, reconstitution pour laquelle il était bien servi par la qualité et la quantité des manuscrits à sa disposition ; l'œuvre de saint Jérôme a eu grande vogue au moyen âge. On regrettera peut-être que M. Reiter se soit montré aussi respectueux de ses sources et on l'accusera de scrupule dans sa réserve excessive à l'égard de certaines corrections orthographiques légitimes.

Ajoutons pour finir que l'éditeur a conservé en marge, pour la facilité de la consultation, les numéros de l'édition de Migne et que pour la même raison il a fait suivre le texte de quatre *Indices*, des auteurs cités, (Écriture

Digitized by Google

et Pères), *nominum et rerum, verborum et elocutionum, orthographiae.* Il croit devoir s'excuser de l'amplitude qu'il leur a donnée ; ceux qui auront à les utiliser lui en sauront plutôt grand gré. J. FLAMION.

— La *Kommission für neuere Geschichte Oesterreichs* a inauguré, en 1912, la série des correspondances des souverains autrichiens, par la publication du Dr G. BAUER : *Die Korrespondenz Ferdinands I. B. I. Familien Korrespondenz bis 1526* (Vienne, A. Holzhausen, 1912, in-8 de XLII-558 p.). Elle comprend 261 lettres écrites la plupart en français, de 1514 à 1526, provenant des archives impériales de Vienne, des archives de l'État de Lille, de Bruxelles, de la bibliothèque vaticane et d'autres dépôts On y trouve à la fois les missives de Ferdinand et celles qui lui sont adressées ; parmi ses correspondants il y a les personnages politiques les plus en vue de l'époque : l'empereur Maximilien, le souverain pontife, Charles-Quint, Eléonore et Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, etc. Quelques lettres sont de simples billets de courtoisie, d'autres ont une note personnelle où s'épanche la sympathie entre membres d'une même famille, d'autres encore ont le caractère d'instructions diplomatiques; le plus grand nombre a trait aux événements politiques de l'Europe au début du XVIe siècle ; les affaires religieuses, aussi bien que la consolidation de la puissance des Habsbourgs, y jouent un rôle prépondérant.

Le tome cinquième des *Monumenta ecclesiastica tempora innovatae in Hungaria religionis illustrantia* (Budapest. Soc. St Stephani, 1912. In-8, 679 p.) vient de paraître par les soins de J KARACSONYI, PR. KOLLANYI et J. LUKCSICS. Il embrasse les années 1548 à 1551 et ne comprend, pour ces quatre années seulement, pas moins de 619 actes relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Hongrie. C'est un ensemble très varié de documents du plus haut intérêt pour la connaissance de la situation morale et de la restauration religieuse dans ce royaume vers le milieu du XVIe siècle. Les pièces importantes abondent ; citons, entre autres, une enquête, de 1548, à Saint-Georges (n° 92) où les plaintes d'ordre ecclésiastique et temporel sont soigneusement notées : entretien du sanctuaire, revenus du clergé, désaccords entre paroissiens, répression d'abus divers, etc. L'intervention du pouvoir impérial dans les affaires purement religieuses est très fréquente en Hongrie (Cfr nos 49, 61, 62, 76, 88, 89, etc., etc.). L'empereur Ferdinand agit tantôt en administrateur, très souvent en médiateur quand des difficultés surgissent et, enfin, comme défenseur de la foi chrétienne menacée par la propagande protestante. Le n° 70 est un règlement d'ordre intérieur de l'abbaye de Saint-Martin ; les constitutions de Posen de 1548 figurent sous le n° 84 : c'est un précieux document d'organisation disciplinaire ; de la même année date une invective violente, sous forme de poésie, adressée à l'archevêque de Strigon, ainsi qu'une ordonnance prescrivant une réforme générale de la Hongrie, avec l'appui de l'empereur (nos 97, 100) ; les dissensions du chapitre de Vesprim, qui éclatèrent en 1549, sont connues par le n° 127 ; le 23 décembre de cette année, on voit intervenir des commissaires royaux pour réprimer les usurpations par des officiers du comte Thomas de Nadasd

Digitized by Google

des biens de communautés religieuses (n° 232) ; du 13 février 1550 (n° 273) date une missive importante au point de vue de la discipline ecclésiastique, émanant des États de Hongrie, où se dessine très fortement l'influence souveraine dans le domaine des choses spirituelles (nomination de prélats, collation de bénéfices, pureté de la doctrine catholique) ; il faut mentionner également des tableaux de bénéfices diocésains (voyez, p. ex., n° 440 et sv.) : les actes concernant les hérésies nouvelles sont représentés, entre autres, par les n°s 561 et 596, etc. En résumé, les documents réunis ici donnent l'impression d'une action vigoureuse de l'autorité ecclésiastique et civile dans le sens d'une restauration religieuse efficace en Hongrie ; si la lutte est bien menée, elle paraît néanmoins ardue par suite des abus existant dans le clergé et des tracasseries du monde laïque. H. Nelis.

— Du 17 au 20 septembre se tint à Vienne le 13me congrès des historiens allemands. Le nombre des congressistes surpassa les trois cents. Dans la réunion d'ouverture les présents furent salués au nom du gouvernement par son Exc. le ministre des Cultes, von Hussareck, ancien professeur de l'université, par M. le Prof. Osw. Redlich, vice-recteur, au nom de l'*Alma Mater Viennensis*, et par M. Weisskirchner au nom de la capitale. Les conférences présentèrent des sujets très variés. Le premier jour M. Cartellieri (Iena) parla de la bataille de Bouvines et de la politique européenne de ce temps; MM. Hansen (Cologne) de la Prusse au mois de mars 1848 ; le Prof. Friedjung (Vienne) de la politique impérialiste de l'Angleterre au xixe siècle. — Le second jour, le Prof. A. Bauer (Gratz) traita la question littéraire de la Chronique d'Hippolyte de Rome. Dans l'abrégé de la vie d'Hippolyte, M. Bauer s'égara un peu dans le domaine de l'hagiographie et de la théologie, prétendant que c'est le saint Hippolyte de la légende qui a été substitué à l'Hippolyte de l'histoire, adversaire des évêques de Rome ; qu'un trait de mythologie païenne lui a valu un grand nombre de dévots ; que la croyance au Messie et au jugement de Jéhovah naquit parmi les Juifs en temps de grandes afflictions et de persécutions, qu'elle fut reçue par les chrétiens et spécialement par les Chiliastes. En combattant le chiliasme, Hippolyte aurait combattu la croyance qu'un jour verrait un Dieu-vengeur ! — M Hirsch (Vienne) parla des diplômes impériaux au moyen âge et de leur influence sur la chancellerie impériale. — M. le Prof. Dreger (Vienne) illustra l'histoire artistique de Vienne. — Le troisième jour M. Lulvès (Hanovre) parla des tentatives faites par les cardinaux, à partir de 1059, pour obtenir une influence toujours croissante sur la papauté et le gouvernement de l'Église. Enfin le Prof. H Uebersberger (Vienne) donna un résumé des théories des slavophiles russes sous le gouvernement de Nicolas Ier et d'Alexandre II. — Le 20 septembre, le congrès se termine par une excursion en bâteau sur le Danube jusqu'à la célèbre et magnifique abbaye bénédictine de Melk. Ch. Baur, O. S. B.

— *Nominations.* — Le Dr E. Tomek, ***privatdozent*** à l'université de Vienne, à été nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique et de patrologie à l'université de Gratz.

Digitized by Google

M. Th. Innitzer, professeur extraordinaire à l'université de Vienne, a été promu à l'ordinariat.

— *Décès.* — Durant le congrès, le 18 septembre, mourut à Vienne d'un coup d'apoplexie M. Siegm. Herzberg-Fränkel, professeur de l'université de Czernowitz ; il avait atteint l'âge de 56 ans. C. B.

M. l'abbé Carlo Artz, conservateur des monuments historiques du Tyrol italien, auteur d'une *Storia dell' arte nel Tirolo* (1885).

M. Desiderio Reich, auteur de travaux historiques sur le Prestia (voir, sur lui un article nécrologique dans *Archivio storico per l'Alto Adige*, 1913, fasc. I, p. 104-105). J. F.

Le 15 mai, le Dr A. Wahrmund, ancien professeur d'arabe à l'institut des langues orientales de Vienne.

Belgique. — L'importance, au point de vue monastique, de l'obituaire de Prémontré, signalée jadis par Aug. Molinier, commandait depuis longtemps sa publication intégrale. Aussi faut il savoir gré au chanoine R. van Waefelghem, O. S. N., de l'abbaye du Parc, d'en avoir entrepris l'édition scientifique (*L'obituaire de l'abbaye de Prémontré*. Louvain, P. Smeesters, 1913. In-8, 364 p.). Tâche difficile et ingrate, faite de minuties et de patience, mais dans laquelle l'auteur avait déjà montré qu'il excellait par son édition du *Nécrologe du Parc*. L'obituaire de Prémontré est le manuscrit 9 de la bibliothèque municipale de Soissons ; on a commencé à le rédiger entre 1175 et 1178 ; depuis lors, il a été tenu à jour jusqu'en 1718. L'éditeur le tient pour le texte original, non pour une copie, comme le croyait Molinier. L'obituaire contient le relevé mortuaire de plusieurs milliers de prélats, de moines et de bienfaiteurs au cours des siècles ; on y trouve aussi mentionnées 57 confraternités monastiques, spécialement des abbayes bénédictines et cisterciennes. Inutile d'insister sur l'intérêt primordial d'un obituaire provenant de l'abbaye-mère d'un puissant ordre religieux du moyen âge comme celui de Prémontré. Tel qu'elle est donnée par le chanoine van Waefelghem, son édition constitue un instrument de travail de tout premier ordre, et indispensable à certains érudits, pour l'identification soit de personnages ecclésiastiques, soit d'abbayes peu connues du XIIe au XVe siècle. On peut d'ailleurs se fier en toute sécurité à cette édition soignée. Une chicane seulement : Saint-Omer est indiqué deux fois (pp. 19 et 358) comme diocèse actuel ; la chose peut induire en erreur ; Saint-Omer n'a été le siège d'un diocèse que de 1559 à la fin du XVIIIe siècle. H. Nelis.

— Sous le titre *La fondation des clarisses de l'Ave-Maria et l'établissement des frères mineurs de l'observance à Paris (1478-1485)* (Extrait des *Études franciscaines*, 1912. T. XXVII et XXVIII, 52 p. F. 2), le P. Gratien, O. M. Cap., publie un des chapitres les plus caractéristiques de l'histoire franciscaine en France. L'auteur y laisse parler les documents sur les luttes intestines entre conventuels et observants à l'occasion de l'établissement des clarisses à Paris. Il nous montre spécialement comment les deux branches de l'ordre cherchèrent la protection des grands pour le

Digitized by Google

triomphe de leur cause, et comment finalement les observants eurent le dessus. Nous rencontrons dans la présente brochure l'exactitude scientifique qui caractérise les autres travaux du R. P. Gratien.

TH. VAN DROMME, O. M. Cap.

— Dans les *Annales de l'académie royale d'archéologie de Belgique*, 1913, p. 101-226, le R. P. Dom URSMER BERLIÈRE, O. S. B., vient de publier une cinquantaine de *Lettres des moines d'Afflighem aux bénédictins de Saint-Maur*, datées de 1642 à 1672. Comme le remarque très à propos le R. P. dans son introduction, cette correspondance est le reflet de la vie politique, religieuse et scientifique de cette société. Au point de vue scientifique et littéraire, elle nous fait connaître de nombreux détails sur les travaux entrepris par les moines d'Afflighem et la méthode qu'ils ont suivie. L'introduction nous donne aussi quelques renseignements biographiques sur les principaux correspondants : Dom Benoît van Haeften, Dom Luc Dachery, Dom Odon Cambier. Il est incontestable que cette publication rendra de précieux services à ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire de cette époque A. D. M.

— M. F. DE BOJANI vient de faire paraître le tome IIIe de sa grande publication, *Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces*, volume III de la série 1680-1684. 1e partie. *Affaires politiques*. (Roulers, De Meester, 1912. In-8, 1102 et 14 p.). L'auteur annonçant la très prochaine apparition du tome IV consacré aux affaires religieuses de la même période, nous rendrons compte en même temps des deux volumes. MARC DUBRUEL.

— La seconde semaine d'ethnologie religieuse s'est tenue à Louvain du 27 août au 4 septembre dernier. Il n'est pas nécessaire de rappeler le succès remporté l'an dernier par la première semaine (RHE, 1912, t. XIII, p. 747-751 et 1913, t. XIV, p. 654 sv.). Par la multiplicité, la valeur et la diversité des conférences qui ont été données et par le grand nombre des auditeurs de tous pays qui les ont suivies, cette seconde semaine aura encore beaucoup contribué à tracer les voies à suivre dans l'étude scientifique des différentes religions. Nous nous proposons de revenir plus longuement sur ces savants travaux dans notre prochain numéro.

— Parmi les innombrables congrès tenus à Gand au cours de cet été, à l'occasion de l'exposition universelle installée dans cette ville, nous mentionnerons spécialement la XXIIIe session de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*. C'est la troisième fois depuis dix-huit ans que celle-ci tient ses assises dans la capitale de la Flandre et, si remarquables qu'aient été les deux congrès de 1896 et de 1907, celui de 1913 les a surpassés, sinon par le nombre des adhérents de Belgique et de l'étranger, du moins par la multiplication des festivités et par l'abondance des communications, des discussions et des projets scientifiques. Il a siégé du 8 au 13 août, au palais des fêtes de l'exposition, sous la présidence de M. le

Digitized by Google

chanoine Van den Gheyn et de M. le professeur H. Pirenne. Ses séances ont été honorées de la présence de plusieurs délégués des pays voisins. L'Allemagne était représentée par M. F. Arnheim, secrétaire de la *Historisch Gesellschaft* de Berlin ; la France, par M. M. Prou, professeur à l'École des chartes et M. A. de Saint-Léger, professeur à l'université de Lille ; la Hollande, par M. G. Brom directeur de l'Institut historique néerlandais à Rome. Selon la tradition, les membres ont été répartis en trois sections : la préhistoire, l'histoire et l'archéologie A cette dernière se sont ajoutées trois sous-sections : l'histoire de l'art, la musicologie et la numismatique ; et, encore que cette segmentation n'ait pas eu l'heur de plaire également à tous les archéologues, la section d'histoire s'est proposé d'imiter éventuellement cet exemple à l'avenir, tant cette fois son ordre du jour était abondant : il est vrai que plus d'un membre s'est payé le luxe de présenter deux et même trois sujets. Au reste, le nombre n'a pas nui à la valeur. C'est que de plus en plus les amateurs disparaissent pour faire place aux érudits qui ont reçu une sérieuse éducation scientifique.

Parmi les travaux des diverses sections, nous signalerons, à notre point de vue, pour l'archéologie, les observations présentées par M. le chanoine R. Maere, professeur à l'université de Louvain, sur quelques grandes églises de style scaldisien dans la Flandre orientale, notamment le chœur de la cathédrale Saint-Bavon. M. Maere établit la chronologie de ces édifices, souvent à l'encontre d'opinions reçues, et relève leurs principales caractéristiques. Dans une note sur la couverture des combles des anciens édifices belges, M. A. Van Werveke exprime l'opinion, difficile à admettre, que le cloître de l'abbaye Saint-Bavon aurait reçu au XIIe siècle une couverture en tuiles romaines. L'auteur fait aussi une communication sur les plans graphiques des édifices du moyen âge, en se basant sur des documents conservés à Gand. — M. C. Leurs présente une intéressante étude sur les églises rurales du pays de Waes, peu étudiées jusqu'à présent. — La ville de Gand a fabriqué au moyen âge un grand nombre de monuments funéraires en pierre et en laiton. M. V. Van der Haeghen a recueilli des extraits de compte qui établissent ce fait. Enfin, M. E. Lefèvre-Pontalis, avec la compétence qui le distingue, appelle l'attention sur l'utilité d'une classification rationnelle des églises romanes et signale le travail qui reste à faire dans ce domaine, spécialement en France. Il recommande vivement l'étude des églises rurales.

Des communications et des discussions intéressantes ont également eu lieu à la sous-section de l'histoire de l'art. Citons l'étude de M. le chanoine Van den Gheyn sur l'origine gantoise du retable de l'Agneau et celle de M. Van Puyvelde concernant l'influence exercée par les *Meditationes Christi* sur l'art flamand.

A la section d'histoire, signalons un aperçu sur l'histoire du jansénisme en Belgique, en vue de provoquer des recherches critiques, par M. le chanoine A. Cauchie. Pour les autres communications, en tant qu'elles peuvent intéresser l'histoire ecclésiastique, on les trouvera signalées dans la *Bibliographie* de cette Revue. La plupart des mémoires et des rapports ont déjà

Digitized by Google

été publiés à titre provisoire et ils le seront tous à titre définitif dans les *Annales du congrès.*

Mais il est un point sur lequel nous ne pouvons omettre d'attirer l'attention : c'est que, principalement à la section d'histoire, les membres se sont généralement moins appliqués à donner des conférences sur un sujet quelconque qu'à exposer et discuter le plan et la méthode de diverses entreprises historiques et à aviser au moyen pratique de réaliser celles-ci, par la nomination de comités particuliers ou par l'adjonction de membres nouveaux aux commissions déjà existantes ainsi que par un appel incessant aux subsides du gouvernement : ce qui répond à la tradition belge et équivaut à demander aux pouvoirs publics d'encourager et de soutenir des deniers de l'État les entreprises de l'initiative privée dans le domaine scientifique. C'est ainsi que la section d'histoire est revenue sur les projets antérieurs de publier les « Petites archives » (Rapport de M. E. Dony) et un *Corpus inscriptionum belgicarum* (Rapports de MM. G. Des Marez et Guerette-Douxchamps) et qu'elle a approuvé les propositions de M. A. Vlamynck concernant la confection d'un atlas historique des Pays-Bas méridionaux, de MM H. Obreen et L. Verriest quant à la confection d'une *Iconographia belgica*, de M. H. Pirenne relativement à une bibliographie des pamphlets de la révolution brabançonne et de M. E. Matthieu touchant la bibliographie et la conservation des journaux.

Toutes ces questions ont donné lieu à d'instructives palabres et par là, comme par les assemblées générales, par les fêtes et par les réunions intimes, le congrès a été une nouvelle et excellente occasion pour les historiens et les archéologues belges de se revoir, de s'instruire mutuellement et de resserrer les liens de cordiale fraternité qui les unissent les uns aux autres aussi bien qu'à leurs confrères du dehors.

Tous, Belges et étrangers, ont tenus à assister le samedi 9 août à l'inauguration du monument élevé à la gloire des deux frères Hubert et Jean Van Eyck. Puisse le souvenir de cet hommage international aux immortels peintres de l'Agneau stimuler les historiens belges à réaliser tous les progrès projetés à ce magnifique congrès de Gand pour le développement de la science et pour la grandeur de la patrie belge !

— Du 20 au 22 septembre s'est également tenu à Gand le deuxième congrès flamand de philologie et d'histoire. Le nombre des adhérents était particulièrement grand : il dépassait les six cents. Aux deux assemblées générales du samedi et du dimanche, l'on entendit des conférences du R. P. Callaey, O. M. C., sur les Beggards aux Pays-Bas pendant le moyen âge (leur origine, leurs occupations, leur entrée dans le tiers-ordre franciscain, ce qui les différencie des « beggards de la vie pauvre » et des « frères du libre esprit ») ; de M. L. Willems sur la question de la civilisation bilingue en Flandre (Bestond eertijds in Vlaanderen eene tweetalige beschaving ?) ; de M. L. Van der Essen sur les délateurs politiques dans le monde commercial d'Anvers au xvie siècle. Les autres conférences n'intéressaient pas l'histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

Le congrès comprenait trois sections : celle de philologie classique, d'histoire ancienne et d'archéologie, présidée par M. le chanoine A. Van Hoonacker ; celle de philologie romane et germanique, présidée par M. Duflou ; celle d'histoire du moyen âge et des temps modernes, présidée par M. L. Van der Essen. Nous nous bornerons à signaler ici les sujets traités qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique. MM. P. Thibau et A. De Beuckelaere traitèrent un sujet d'hagiographie, le premier la *Passio Artemii* de Jean de Rhodes, le second la *Passio Sancti Eusignii*. A la seconde section, M. J. Lindemans fit une conférence documentée sur la tophononymie de la partie flamande de la Belgique, M. l'abbé L. Vermeirsch préconisa une étude plus approfondie de Vondel dans l'enseignement moyen ; M. Bohet parla de la littérature wallonne. A la section d'histoire médiévale et moderne, M. de l'Arbre traita un point intéressant de l'ancien droit flamand : La confiscation des biens des suicidés ; M. l'abbé E. Soens étudia les rapports entre wallons et flamands à l'ancienne abbaye de Grammont ; M. J. Justice fit connaître un denier inédit des « évêques des innocents » de Lille. Une discussion approfondie fut provoquée par la lecture du travail de M. V. Fris sur les partis politiques dans les communes flamandes au moyen âge.

La troisième journée du congrès fut consacrée à la visite des principaux monuments archéologiques de la ville de Gand. Les trois concerts de musique flamande, organisés à l'Exposition à l'occasion du congrès et des réunions des avocats et des médecins flamands, ne contribuèrent pas peu à rendre aux congressistes le séjour à Gand très agréable.

En somme, le deuxième congrès flamand de philologie et d'histoire, tenu sous la présidence de MM. les professeurs De Ceuleneer, De Vreese et Vercoullie, a remporté un brillant succès. A l'assemblée de clôture, l'on a décidé de créer un organisme permanent intitulé *Vereeniging « Het Vlaamsch Taal- en Geschiedkundig Congres »*.

— *Exposition des arts anciens de la Flandre.* On a dit que la Belgique est la terre promise des expositions d'art ancien. Sans prendre trop à la lettre des affirmations de l'espèce, il est juste de constater que ce genre de manifestations artistiques est à la mode en Belgique et qu'il y a obtenu plusieurs fois un succès incontesté. La série des expositions d'art ancien s'est ouverte dès 1864 par l'exposition d'art religieux à Malines ; elle atteignit son point culminant avec l'exposition des primitifs à Bruges ; cette année elle a été dignement continuée à Gand. Les promoteurs de l'exposition rétrospective d'art à Gand, et notamment M. J. Casier, ont voulu exposer la vie et les arts de la Flandre d'autrefois. Quand il le fallait ils n'ont pas craint de s'étendre au-delà des limites de la Flandre, sur toute la région de l'Escaut. Aujourd'hui beaucoup d'archéologues belges tendent à insister beaucoup sur l'importance des cours d'eau dans la délimitation des provinces artistiques. Question complexe, qu'on s'expose à mal résoudre si on l'envisage d'un seul côté. Représenter la vie par une classification et un choix d'objets d'art est un problème difficile, qui fut résolu à Gand d'une

Digitized by Google

manière intéressante et dans la mesure du possible. La vie religieuse était représentée par des vases sacrés, des ornements religieux, des tapisseries, des tableaux, aux sujets parfois recherchés et folkloristes L'art religieux comptait de nombreux chefs-d'œuvre. On a pu voir à Bruxelles et à Liège des expositions d'orfèvrerie religieuse plus riches que celle de Gand, qui comptait cependant de magnifiques objets, tel le reliquaire du voile de sainte Aldegonde à Maubeuge, œuvre bruxelloise. La section des miniatures comprenait de nombreux numéros, dont un grand nombre appartiennent à la bibliothèque royale de Bruxelles. Parmi les autres il faut signaler le missel de Dixmude, enluminé par Simon Bening, de l'école gantobrugeoise. L'exposition des anciens arts bruxellois, en 1905, avait réuni une plus riche collection de tapisseries que celle de Gand. Mais celle-ci étalait des spécimens d'ateliers très divers : d'Arras, de Tournai, de Bruges, de Binche, d'Audenarde, de Bruxelles et de Paris. Notons deux panneaux de la célèbre tapisserie de l'Apocalyse à Angers, la Mort de la Vierge de la cathédrale de Reims, respectivement œuvres parisienne du XIVe siècle et tournaisienne des débuts du XVIe. Une chape très bien conservée de la cathédrale Saint-Bavon à Gand (XVIe siècle) l'emportait en beauté sur les autres vêtements ecclésiastiques exposés. La section très fournie réservée à la sculpture était d'un grand intérêt, notamment par ses statuettes et ses groupes de l'école brabançonne (XVe et XVIe siècles). On y remarquait les retables de Saint-Jean-Baptiste à Hemelveerdegem et de Sainte-Colombe à Deerlyk. Cette section l'emportait sur l'exposition des arts anciens bruxellois (1905), où les sculptures exposées étaient beaucoup moins nombreuses, mais où certaines œuvres avaient une valeur supérieure.

On peut dire que, dans l'ensemble, l'exposition rétrospective de Gand fut une remarquable manifestation artistique. R. MAERE.

— L'*Association des archivistes et bibliothécaires belges* s'est augmentée d'une nouvelle section, celle des conservateurs de musées. A la séance constitutive ont été élus : président, M. le baron DE LOË ; vice-président, M. CLOSSON ; secrétaire, M. P. VAN DEN VEN. L'on a décidé, en principe, la publication d'un *Annuaire des musées de Belgique.*

— On annonce pour paraître le 1er janvier 1914 une revue trimestrielle : *Neerlandia franciscana.* Elle étudiera l'histoire des trois ordres de saint François, spécialement en Belgique et en Hollande. Outre des articles de fond (en français et en flamand) elle publiera des éditions de textes et des inventaires de sources manuscrites. Chaque fascicule donnera une petite chronique de l'ordre, rédigée par des membres des cinq provinces franciscaines de Belgique et de Hollande. Un « Sommaire des revues » mentionnera tout ce qui paraît, même dans les publications purement locales, sur les différentes branches de la famille franciscaine dans nos pays. On peut souscrire au couvent des RR. PP. Capucins à Iseghem. Chaque volume de 130 p. au moins coûtera 5 francs.

— Au récent concours pour les bourses de voyage en faveur des porteurs de diplômes scientifiques, les récipiendaires ont été classés dans l'ordre

Digitized by Google

suivant : premier : M. l'abbé G. Kisselsteen reçu docteur en droit canon par l'université de Louvain ; — second : Mlle M. Devigne, reçue docteur en art et en archéologie par l'université de Liège.

— *Nominations.* — A la bibliothèque royale : MM. Vincent et Maton sont promus au grade de conservateur-adjoint ; MM. Guilmot et F. Lyna sont nommés bibliothécaires de 2e classe.

MM. M. De Wulf, H. Francotte, H. Lonchay et E. Hubert, membres correspondants de l'académie royale de Belgique, ont été nommés membres titulaires.

— *Décès.* — M. E. de la Roche Marchiennes, archéologue.

M. J. J. Simonis, numismate, auteur de *La médaille de Constantin et d'Héraclius* (1901).

M. le chanoine J. Krekelberg, auteur d'un *Atlas de l'art.*

Mgr Martin Geudens, ancien supérieur des missions de Tongerloo en Angleterre, auteur d'estimables monographies historiques.

M Hector Denis, professeur à l'université de Bruxelles, auteur de divers travaux d'histoire économique.

Espagne. — A l'occasion du centenaire de Jovellanos, la *Real Academia de la Historia* confia, l'an dernier, au directeur de sa bibliothèque, le soin de publier, dans le *Boletin*, une série de documents inédits se rapportant au célèbre polygraphe ou à son époque. Ces documents, qui appartiennent pour la plupart aux archives de la *Real Academia*, ont été réunis en un volume : *Jovellanos y las órdenes militares*, par José Gomez Centurion, in-4°, Madrid, Fortanet 1912. Ces pièces, accompagnées de notes et de commentaires, sont intéressantes pour l'historien de l'Eglise. Car, non seulement elles servent à mettre en relief le dévouement, l'érudition et l'habileté professionnelle avec lesquels Jovellanos défendit les ordres de chevalerie, qui l'avaient nommé membre de leur conseil, mais elles jettent un vif éclat sur toute une période — la période agonisante — de l'histoire de ces anciens ordres moitié monastiques, moitié militaires.

Déchus de leur antique splendeur à la fin du xviiie siècle, les ordres de Calatrava, d'Alcantara, de Santiago et de Montesa, les quatre qui subsistent des si nombreuses variétés qui fleurissaient au moyen âge, concentrent ce qu'il leur reste de vie à défendre, lambeaux par lambeaux, les droits et les privilèges qu'ils avaient reçus des souverains pontifes et des rois Ils bataillent avec les autorités religieuses locales pour conserver leurs exemptions vis-à-vis des ordinaires. Ils luttent contre le pouvoir central, qui tantôt leur confisque leurs derniers territoires, sous prétexte de mettre en valeur ces *latifundia* mal cultivés, — tantôt travaille à leur ôter le bénéfice de leur juridiction spéciale, — tantôt enfin s'immisce dans la nomination des nouveaux chevaliers, au mépris des règles capitulaires des ordres. Ce sont les plaidoyers qui s'opposent à ces démembrements ou les actes officiels qui les consacrent que publie M. Gomez Centurion. On y pressent la prochaine transformation des ordres militaires qui, dans le cours du xixe siècle, ne

Digitized by Google

serviront qu'à prouver chez leurs titulaires la possession d'un certain nombre de quartiers de noblesse.

Il convient de signaler une série de documents (pages 105 à 195) qui se rapportent à un épisode des querelles régaliennes que soutint Philippe V contre Clément XII. M. Gomez Centurion a eu l'heureuse idée de publier le rapport que le marquis de Llanos présenta aux députés pontificaux et qui est un exposé complet du point de vue régalien. On prétendait, à Madrid, faire remonter l'origine du droit de présentation à une bulle de Grégoire VII confirmée par une autre d'Urbain II. Or, à Rome, on ne trouvait trace d'aucune d'elles. Un archiviste espagnol eut la bonne fortune de découvrir leur texte original à Barcelone, juste à point pour permettre au juriste régalien de donner une base historique à son argumentation. Mais la commission romaine émit des doutes sur l'authenticité de ces bulles si opportunément reparues.

M. Gomez Centurion nous promet un autre recueil de documents inédits relatifs à Jovellanos et à son influenee sur les collèges des ordres militaires. Le choix judicieux des documents et la sûreté de critique dans les notes qui les commentent se retrouveront certainement dans cette prochaine publication, comme dans celle qui nous occupe.

Le 15 juin 1913, D. Jeronimo Becker fit son entrée à la *Real Academia de la Historia*. Il avait pris pour thème de son discours *la vie locale en Espagne*. M. Becker, bibliothécaire du ministère d'État, s'est spécialisé dans les travaux d'histoire diplomatique. Parmi ses publications, — toutes fort estimées — l'une d'elles intéresse particulièrement l'historien de l'Église : *Relaciones diplomaticas entre España y la Santa Sede durante el siglo XIX*. Madrid, J. Ratès, 1908, un vol. in-4°, prix 5 pesetas.

L'ordre des *Grands d'Espagne* a nommé une commission chargée, entre autres fonctions, de préparer sous la direction du duc de Medinaceli et de D. Juan Bariobero y Armas, le *Livre de la Grandesse d'Espagne* Ce sera le recueil des blasons des 258 *grands* actuels, annoté de documents inédits provenant des archives particulières de ces nobles familles.

Le prix du baron de Santa Cruz a été décerné cette année à un jeune chanoine de la cathédrale de Tolède, âgé de trente ans, D. Narciso Estenaga y Echevaria, pour une monographie historique sur le règne de Charles II. Ce travail sera publié prochainement sous les auspices de la *Real Academia de la Historia*. Il révèle, nous a confié le rapporteur, une solide vocation d'historien. Nous espérons qu'elle se développera au profit de l'histoire ecclésiastique d'Espagne. P. Sigart.

Nominations. — Sont nommés membres correspondants de la *Real Academia de la Historia* : D. Gregorio de Mujica, à Villareal de Alava ; Juan Moreno de Guerra, à Puerto-Real (Cadiz); Roman Marcos y Sanchez, à Ciudad-Rodrigo, Nicolas Vicario y de la Pena, à Bilbao.

Décès. — D. Justo Gayoso, au Ferrol, et D. Fernando de Olascoaga, à Bilbao, correspondants de la *Real Academia de la Historia*. P. S.

Digitized by Google

États-Unis d'Amérique. — La *Catholic Historical Society* des États-Unis publie, cette année, le sixième volume (P. II.) de ses *Historical Records* and *Studies* (New-York, 1913. 8°, 327 p.). Il y a, dans ce volume, plus de *Records*, de *Registers* et de *Reports* que de *Studies*, et le tout, ou presque, concerne la vie catholique d'hier et d'aujourd'hui. L'Amérique fait, en ce moment, son histoire : ses savants, plus tard, l'écriront Pays neuf, avec l'expérience qu'elle a des pays vieux, elle sait qu'il ne faut rien perdre des pièces officielles qui consignent son activité. Aussi les amasse-t-elle jusqu'aux moindres. Peut-être en est-il dont on ne voit pas bien encore l'utilité. Ce n'est pas à nous d'en juger. La deuxième ou troisième génération, à qui il est réservé de les mettre en œuvre, aura sans doute d'autres yeux que les nôtres pour en faire le tri.

France. — Le 9e fascicule du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (Paris, Letouzey, 1913. In-4, col. 705-1024 : *Alphonse Ambassadeurs*) offre moins d'intérêt que les précédents fascicules. Il fournit, en effet, des biographies de personnages d'ordre secondaire, sauf de rares exceptions. La vie de saint *Alphonse de Liguori* (col. 715-735) a été retracée avec précision. Il faut louer surtout le soin avec lequel le P. Palmieri a dressé la liste de ses ouvrages. En raison des remaniements nombreux que le saint leur fit subir, l'auteur n'a tenu compte que de la date des éditions définitives. Il fait cependant trop de cas d'un racontar d'après lequel le jésuite Francesco de Hieronymo aurait prédit l'épiscopat au jeune Alphonse. Presque toutes les vies de prélats contiennent de telles prédictions, et il n'est pas rare que les professeurs de séminaire en fassent encore de semblables au sujet de leurs meilleurs élèves. On ne saurait trop, par suite, écarter des travaux historiques des prévisions qui n'ont, pour la plupart du temps, aucun caractère prophétique. — *Alphonse de Poitiers* (col. 744-749) pratiqua les mêmes méthodes de gouvernement que son frère, Louis IX. Il se servit de l'Église et protégea les moines, mais il concéda au clergé « le minimum d'indépendance », lutta contre les progrès de la féodalité ecclésiastique et s'opposa aux empiétements de la papauté, en s'efforçant de restreindre le plus possible le droit de réserve des bénéfices et le droit d'appel que Rome tâchait, au contraire, d'étendre. Lors de la septième et de la huitième croisade, son rôle consista surtout à surveiller les préparatifs des deux expéditions malheureuses. — Le P. A. de Sérent (col. 754) aurait pu prendre en défaut le *Canarien*, d'après lequel Albert de las Casas aurait été le premier évêque des Canaries. Le P. Eubel a publié, en 1892, une bulle du 7 novembre 1351, nommant le carme Bernard évêque des Canaries. (cfr *Römische Quartalschrift*, t. VI, p. 237-240) — Le cardinal *Marx Sittich d'Altemps* (col. 787-791), d'origine germanique, dut sa fortune extraordinaire à son oncle maternel, le pape Pie IV. Il embrassa d'abord la carrière des armes, puis, brusquement, en 1560, entra dans la cléricature. Les hautes dignités ecclésiastiques lui furent conférées. Pourtant, Altemps y était fort peu préparé. Le conseiller impérial Adam Schenkle disait, vers 1562, à son propos : « Un des légats de Sa Sainteté est en train d'apprendre son Notre

Digitized by Google

Père en latin ». C'était, en effet, l'époque où Altemps remplissait les fonctions de légat au concile de Trente. Le pape avait cru, par cette nomination, flatter l'Empire et attirer les évêques allemands au concile. Il n'obtint pas tous les avantages qu'il se promettait. Toutefois, Altemps eut le mérite de se rendre un compte exact de la faiblesse de ses connaissances théologiques et de rendre à l'Église le service de réconcilier les deux autres légats Ercole Gonzaga et Simonetta. De même, il tint la curie au courant des affaires d'Allemagne, grâce à ses relations avec les princes. — *Altenstein* (col 798-800) remplit les fonctions de ministre des cultes de l'État prussien, à partir de 1817. Il fut fort autoritaire. Les églises protestantes eurent à se plaindre de son intolérance, lorsqu'il voulut favoriser la constitution de l'Église évangélique unie, fondée par Frédéric-Guillaume III. Chose curieuse, il prépara lui-même la ruine de sa politique, en nommant comme professeurs de théologie aux universités des savants dont la foi était suspecte, comme Gesenius et Wegscheider. Jusqu'en 1830, l'Église catholique n'eut pas trop à se plaindre de son administration. A partir de 1830, le grave conflit survenu au sujet des mariages mixtes le porta à des actes arbitraires : l'arrestation de l'archevêque de Cologne et celle de l'archevêque de Posen. — Le cardinal *Paluzzo Altieri* (col. 815-817) tint une place importante dans la société et les affaires romaines, durant la seconde moitié du XVIIe siècle. M. RICHARD montre qu'on lui a fait une mauvaise réputation qu'il ne méritait pas. A la vérité, il fut médiocre politique et peu habile diplomate, mais il remplit le rôle de conseiller prudent près de Clément X. Somme toute, le pape eut le tort d'élever au premier rang un personnage de second ordre. — M. COUILLAULT a étudié consciencieusement l'histoire de saint *Altin* (col. 819-821). Il conclut qu'il est impossible de dire à quelle date précise son culte pénétra dans le diocèse d'Orléans. Maintenu dans les bréviaires orléanais, du XVe siècle jusqu'en 1693, l'office du saint en disparut pour y être inséré de nouveau vers la seconde moitié du XIXe siècle. — M. CONSTANT a résumé les théories bizarres des *Alumbrados* (col. 849-853), pseudo-mystiques qui se répandirent en Espagne, aux XVIe et XVIIe siècles. Leur principe était la contemplation pure de la divinité. Perdue dans l'essence divine, l'âme parvenait à un tel état de perfection que le péché n'était plus péché. L'inquisition molesta la secte. Elle alla même jusqu'à compter Louis de Grenade, saint Ignace de Loyola, saint François de Borgia parmi ses membres ! Cette confusion regrettable du vrai mysticisme avec le faux valut à ces personnages de longues persécutions. — La biographie d'*Alvare Pelayo* (col 857-861) a été faite à un point de vue franciscain ; c'est à tort. Le P. DELORME passe sous silence les passages du *De planctu Ecclesiae* où le célèbre écrivain déclame contre les abus qui, prétend-il, sévissaient à la cour romaine. Il valait la peine d'indiquer quel cas devait être fait de ses tableaux pessimistes des mœurs ecclésiastiques. L'auteur ne connaît pas le travail de F. Rocquain, *La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, t. II, Paris, 1897, ni celui de J. Haller, *Papsttum und Kirchenreform*, Berlin, 1903, qui les ont utilisés. A propos de l'Immaculée Conception, il eût pu citer l'article du P. Doncœur paru ici-même (RHE, t. VIII, 1907, p. 713), où a été discuté

Digitized by Google

un texte connu d'Alvare Pelayo. C'est là d'ailleurs un des reproches que l'on pourrait formuler contre le *Dictionnaire* : les rédacteurs des notices biographiques des personnages ayant appartenu aux ordres religieux négligent souvent l'histoire générale. C'est pourtant le point de vue qui importe le plus aux historiens amenés à consulter le *Dictionnaire*. — M E. ALBE retrace très finement les étapes que subit la légende de saint *Amadour* (col. 920-922). Il dit : « On ne sait pas quel est ce personnage, ni à quelle époque il vécut ; et l'on n'a aucun document qui donne une certitude au sujet des reliques conservées sous son nom à Roc-Amadour. » — M. E. LESNE résume les controverses auxquelles a donné lieu la vie de saint *Amand* (col. 942-945). Il n'accepte pas comme authentique le testament du saint et penche à y voir un faux du IXe siècle. — M. VILLIEN a étudié l'*alternative* (col. 803-807), c'est-à-dire « la règle canonique suivant laquelle le souverain pontife et l'évêque nomment à tour de rôle, en alternant de mois en mois, aux bénéfices vacants dans chaque diocèse ». La définition est inexacte. Elle ferait croire qu'il n'y eut que l'évêque à pouvoir nommer aux bénéfices. Nous savons, au contraire, que bien d'autres patrons jouissaient du droit de nomination. Il suffit de remplacer le mot *évêque* par ceux de *collateur ordinaire*, dans la définition donnée par l'auteur, pour rendre celle-ci exacte — Les abbayes d'*Alpirsbach*, de *Notre-Dame d'Altavaux*, d'*Altenberg*, d'*Altenbourg*, d'*Altomünster*, d'*Altopascio*, ont été l'objet de bonnes notices. — On ne s'explique pas pourquoi les directeurs de l'entreprise n'ont pas accompagné de cartes les articles consacrés aux diocèses autres que ceux de France. Il existe, à l'étranger, des instituts cartographiques qui eussent pu se charger du travail. G. MOLLAT.

— Le fascicule XLI du *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey et Ané, 1913, col. 2273-2562) contient quelques études importantes qui se rapportent à l'histoire des dogmes. D'abord, mentionnons l'article du R. P. PALMIERI sur le *Filioque* (col. 2309-2343). L'examen de plusieurs symboles particuliers montre que le « Filioque » était assez répandu en Espagne dès la fin du IVe siècle. Quant à fixer exactement la date à laquelle le Filioque aurait été inséré dans le symbole nicéno-constantinopolitain, c'est une question encore insoluble ; cependant, d'après le R. P., l'on peut affirmer que cette insertion aurait été faite en Espagne, probablement après le VIe siècle. Suivent une analyse détaillée des principaux ouvrages parus sur la matière et un exposé des controverses suscitées d'abord entre Orientaux et Occidentaux, ensuite entre vieux-catholiques et théologiens. — Un article très détaillé sur le *Fils de Dieu* (col. 2353-2476) est fourni par le R. P. RICHARD. D'abord il est à remarquer qu'il s'agit d'une étude de théologie trinitaire et non christologique, car le R. P. « étudie la seconde Personne de la Sainte Trinité comme telle et non comme incarnée de fait en Jésus-Christ ». Trois points sont successivement examinés : 1° La révélation progressive du Fils de Dieu dans la sainte Écriture ; — 2° le développement de la doctrine révélée en dogme défini pendant l'époque patristique ; — 3° la théologie du dogme de la filiation divine. Pour ce qui concerne les deux premières par-

Digitized by Google

ties, le R. P. s'est attaché à soumettre à un examen objectif les textes classiques en cette matière et, en général, il adopte les conclusions des savants catholiques modernes. Un détail cependant mériterait une plus grande précision : dans les remarques préliminaires, en exposant les différentes manières dont une vérité peut être contenue dans un texte, le R. P. nous affirme « qu'une vérité peut d'abord être contenue dans une autre d'une façon purement potentielle ; affirmer Dieu, par exemple, c'est affirmer la Trinité » (col. 2354). Mais qui peut déduire de l'affirmation de Dieu, l'affirmation de la Trinité, avant la révélation claire et distincte du fait de la Trinité elle-même? Car « la foi seule peut nous apprendre qu'en Dieu il y a des relations réelles distinctes subsistantes » (col. 2467). Cette remarque serait de nature à faire corriger certaines affirmations au sujet de la révélation de l'existence du Fils de Dieu dans l'Ancien Testament. Non pas qu'il n'y ait une révélation obscure de ce dogme dans certains passages cités par l'auteur, vu surtout la révélation claire du N. T. à ce sujet ; mais l'on doit se garder d'une application trop large de ce principe mal précisé, et chercher avant tout une interprétation objective des textes. Le grand mérite de cette étude est de nous présenter un exposé méthodique et clair des multiples questions que soulève ce problème du Fils de Dieu. Les théologiens la consulteront avec fruit parce qu'ils y trouveront des solutions rationnelles des difficultés exégétiques et historiques soulevées par la critique rationaliste — Dans l'article suivant, le même auteur nous a fourni sur la *Fin dernière* (col. 2477-2504) une étude philosophico-théologique très claire. — Enfin M. Mangenot examine au sujet de la *Fin du monde* (col. 2504-2552) les passages scripturaires et patristiques relatifs au fait et au mode de cette fin. La question de l'époque est renvoyée à l'article sur le jugement dernier. Cette question de la fin du monde touche à une foule de textes d'une interprétation difficile. L'on peut dire que toujours l'auteur s'attache à en dégager le sens exact et objectif. — En dehors des articles précités, nous devons encore mentionner quelques biographies contenues dans ce fascicule : *Ficin* (col. 2277-2291) par M. F. Vernet ; *Fillastre* (col. 2343-2351) par M. Salembier ; *Fisher John* (col. 2555-2561) par M. Humbert.

Avec le fascicule XLII (col 1-320) du même Dictionnaire commence le tome sixième. Nous y rencontrons d'abord deux articles bien menés de M. Bareille, le premier sur *Flaccus Illyricus* (col. 1-12), le second sur les *Flagellants* (col. 12-19). — Dans l'article de M. Vogt sur le concile de *Florence* (col. 24-50) on trouvera un exposé clair et méthodique des questions controversées entre latins et grecs. — Une étude très intéressante tant par l'importance du sujet que par l'ampleur et l'exactitude de l'exposé est celle du R. P. Harent sur la *Foi* (col 55-320). Il serait trop long de donner ici un résumé de cette étude remarquable, qui vaudrait bien un compte rendu, mais dont le sujet, en grande partie, n'intéresse qu'indirectement la RHE. Disons que l'étude contient au complet le traité « *de Fide* » catholique. L'auteur y a montré constamment le bien fondé de l'enseignement catholique et réfuté les erreurs protestantes et modernistes. Aussi les théologiens, soucieux de s'informer, y trouveront-ils l'exposé, parfois un peu long,

Digitized by Google

et la critique de tous les systèmes se rapportant à la foi. Nous regrettons cependant que, pour la question importante de la justification par la foi dans saint Paul, le R. P. n'ait pas consulté la belle monographie de M. É. Tobac, intitulée : *Le problème de la justification dans saint Paul* (Louvain, 1908). Sans aucun doute son exposé y aurait gagné en justesse et en précision. Remarquons encore que le R. P., d'accord avec plusieurs exégètes catholiques, interprète mal I Cor, XIII, 10-13 (col. 58). En effet, le νυνὶ δέ du v. 13 marque une opposition logique et non chronologique, autrement la charité elle-même serait temporaire, ce qui est contraire à la thèse de saint Paul énoncée au v. 8. ALB. DE MEYER.

— Le fascicule IX du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, le 3e du tome II, vient de paraître (grand in 8, col. 641-960; Paris, Gabriel Beauchesne, 1913). Il suit fidèlement le sillage tracé par ses aînés, et le public compétent lui réservera sans doute le même accueil bienveillant qu'il leur a fait. Pour en apprécier l'importance foncière et le cachet d'actualité, il suffira de parcourir le « Sommaire » qui figure au verso de la première page. J'y relève, sans parler de trois articles de moindre étendue (*Individualisme*, par le marquis DE LA TOUR DU PIN LA CHARCE ; *Infanticide en Chine*, par le R. P. L. WIEGER ; *Insoumis*, par M. FÉNELON GIBON), et d'un autre encore incomplet, sur l'*Instruction de la jeunesse*, l'indication de sept sujets principaux : *Inde (Religion de l')*, *Index*, *Indulgences*, *Inerrance biblique*, *Initiation chrétienne*, *Inquisition*, *Inspiration de la Bible*. Nous retrouvons au bas de ces diverses contributions, à côté des noms de spécialistes universellement connus, ceux de plusieurs des collaborateurs ordinaires. Les *Religions de l'Inde* ont été étudiées par M. l'abbé ROUSSEL et M. L. DE LA VALLÉE POUSSIN ; l'*Index*, par M. J. FORGET ; les *Indulgences*, par le R. P. GALTIER. Les pages consacrées à l'*Initiation chrétienne*, c'est-à-dire surtout à l'origine, au caractère essentiellement moral et aux suppléances du rite baptismal, sont bien dans la manière habituelle de M. l'abbé A. d'ALÈS, par la documentation précise, complète et méthodique sur laquelle s'appuient toutes les données. Non moins remarquable l'article *Inquisition*, bien qu'il ne traite directement que de l'*Inquisition au moyen âge*, ce qui concerne l'*Inquisition espagnole* et l'*Inquisition romaine* étant réservé pour l'article *Saint-Office*. Il est de M. Jean GUIRAUD, et cette signature lui peut tenir lieu de toute autre recommandation. On portera un jugement analogue sur les deux articles *Inerrance biblique* et *Inspiration de l'Écriture*, dus à la plume du R. P. A. DURAND. Avec ceux où le même auteur a traité précédemment de la *Critique biblique* et de l'*Exégèse*, ils constituent un excellent résumé des grandes questions scripturaires actuellement à l'ordre du jour. Dans tous on constate, outre une connaissance approfondie du sujet, une grande habileté à manœuvrer entre les deux écueils contraires malaisément évitables en pareille matière, et à concilier dans une juste mesure deux sentiments également respectables : l'attachement au passé et le souci de l'heure présente.

Nous avons déjà eu l'occasion d'observer combien le *Dictionnaire apologétique* de M. A. d'Alès est en progrès sur celui de Jaugey, qui lui a servi de

Digitized by Google

point de départ, sinon de modèle. Dans ce fascicule, le lecteur ne retrouvera que trois des titres de la partie correspondante de l'œuvre ancienne : *Index*, *Indulgence*, *Inquisition*. Ajoutons que les études présentées sous ces titres ont été complètement renouvelées et mises à jour. J. FORGET.

— Avec la ponctualité à laquelle ils nous ont accoutumés, les RR. PP. F. Cabrol et H. Leclercq viennent de faire paraître les fascicules XXIX et XXX de leur grand *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, (t. III, col. 1505-2112. Paris, Letouzey et Ané, 1913). Outre les deux éminents directeurs de la publication, divers savants distingués ont, cette fois encore, apporté leur collaboration au dictionnaire. M. P. ALLARD, le célèbre historien des persécutions, donne une étude sur la passion des *saints Chrysanthe et Daria* ; M. MARTROYE résume habilement ce qu'il importe de savoir des *Circoncellions*, le R. P. WILMART étudie les manuscrits liturgiques de *Cluny* ; M. F. RENOIR fait connaître l'histoire curieuse de deux textes apocryphes : une lettre du *Christ* tombée du ciel, et la *Clef* de saint Méliton, et il traite succinctement de la *Clôture monastique* en Orient et en Occident ; le R. P. SALAVILLE fournit des notes sur l'hymnographe byzantin *Saint Clément* et sur le *Coladorium* ou couloir ; le R. P. GOUGAUD étudie les *Clochettes celtiques* et l'important monastère irlandais de *Clonmacnois*, tandis que le R. P. JALABERT, l'épigraphiste bien connu, groupe en un article très documenté les *Citations bibliques* qu'on trouve dans l'épigraphie grecque chrétienne. Mais cette fois aussi les directeurs ont assumé la tâche la plus lourde. Dom F. CABROL nous donne une étude de dix colonnes sur l'emploi liturgique des *Cierges* et une autre toute aussi développée sur la fête de la *Circoncision*. Quant à Dom H. LECLERCQ, la véritable cheville ouvrière de cette savante entreprise, ce sont quarante-deux articles qu'il a signés sur les parties les plus diverses de l'archéologie. A côté de deux notices sur des archéologues célèbres (*Ciampini*, *Cochet*), on a de belles monographies sur *Chypre*, *Cividale-en-Frioul*, *Civita-Vecchia* et *Clermont*, sur la basilique de *Saint-Clément*, sur le baptême et la sépulture de *Clovis* ; après une étude d'ensemble sur les *Cimetières*, des notes précieuses sur ceux de *Civaux* et du *Clivus Cucumeris* ; sur les *Cloîtres* ; sur des fonctionnaires (*circitor*, *coadjuteur*, *clerc*, etc.) ; sur des objets (*cilice*, *ciseau*, *ciste*, *clavus*, *clef*, *cloche*, *clou*, *cippe*, etc.) ; enfin, car il est impossible de tout citer, une savante énumération des *Citations bibliques* dans l'épigraphie latine. — On ne peut clore cette brève annonce sans rappeler la précision et l'abondance de la documentation bibliographique, la richesse de l'illustration, ainsi que sa haute valeur scientifique (il y a environ 130 dessins, plans, fac-similés dans chacun des deux fascicules). Voilà plusieurs années que le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Dom F. Cabrol et de Dom H. Leclercq rend d'inappréciables services aux travailleurs ; maintenant qu'il forme déjà cinq forts demi-volumes, on peut affirmer qu'il leur est absolument indispensable. CH. MICHEL.

— Nous avons déjà parlé des *Leçons d'exégèse* publiées par M. TOUSSAINT, actuellement professeur d'Écriture sainte aux facultés catholiques de Lille

Digitized by Google

(RHE. juillet 1910, p. 537 svv.) ; nous en avons caractérisé la méthode et le but, nous n'y reviendrons plus à propos du commentaire qu'il vient de faire paraître sur l'épître aux Romains (in-8 de XVI-308 p. Paris, Beauchesne, 1913, fr. 4). Après une introduction de 36 pages où sont traitées sommairement, mais solidement, les questions littéraires habituelles : fondation, composition, tendances religieuses de l'Église romaine, date et lieu de rédaction de l'épître, occasion et but, authenticité, canonicité et intégrité, langue et style, histoire de l'interprétation, l'auteur aborde la traduction annotée de l'épître et son commentaire. Au sujet de l'intégrité, nous n'avons pas vu mentionnés les savants articles de Dom De Bruyne dans la *Revue bénédictine (Les deux derniers chapitres de la lettre aux Romains*, octobre 1908 ; *La finale marcionite de la lettre aux Romains retrouvée*, avril 1911). Le commentaire, écrit surtout pour le public cultivé, n'a pas la prétention d'épuiser toutes les richesses théologiques de l'épître. On aimerait cependant à voir accorder plus de développement à la théorie du péché originel et du rôle de la loi mosaïque. Par contre, les notions de justice de Dieu et de justification sont longuement discutées et analysées avec beaucoup de pénétration et de finesse (p. 107-125). La justice de Dieu, dit l'auteur, n'est plus simplement dans saint Paul une qualité divine, mais quelque chose de propre à l'homme, « cependant, une affinité si étroite relie entre elles ces deux notions — l'ancienne et la nouvelle — que l'apôtre n'a pas hésité à les enfermer sous une appellation commune » (p. 108). L'acte de justification est à la fois de la part de Dieu un arrêt judiciaire et une faveur, un don, une grâce. Cette conception offre divers avantages : « d'abord, celui de maintenir le sens original du mot justifier qui, à n'en pas douter, éveille toujours, dans l'Ancien Testament et jusque dans nos langues modernes, l'idée d'un acte forensique plutôt que celle de la production d'une qualité intrinsèque. De plus, elle ne volatilise pas l'action divine en une fiction juridique qui laisserait le pécheur dans son iniquité et elle ne confond pas ce que la théologie catholique appelle justification première avec le développement de la vie chrétienne ou justification seconde (110-112) ». Ainsi, tout en s'enrichissant, dans la langue de S. Paul, d'une notion nouvelle, l'ancien mot « justifier » se rattacherait encore à la langue habituelle de l'Ancien Testament, ainsi qu'à la manière de parler des pharisiens et des judaïsants. D'ailleurs S. Paul, « pour être compris, devait d'abord accepter ce premier sens, avant de l'amplifier. Aucune controverse n'est possible si l'on n'adopte point, de part et d'autre, une même terminologie » (112). É. TOBAC.

— L'œuvre de Grégoire de Tours, l'historien national des Francs, est trop importante pour n'avoir pas sollicité déjà l'attention des savants éditeurs de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Dès 1886, M. H. Omont en donnait les six premiers livres d'après le manuscrit de Corbie, aujourd'hui à la bibliothèque nationale (fascicule 2, in-8 de XXXII-235 pages. Paris, Picard). Et, en 1893, M. G. Collon livrait au public les quatre autres, d'après le manuscrit de Bruxelles (fascicule 13, in-8 de VIII-243 pages). Voici que M. R. POUPARDIN donne une nouvelle édition de l'ouvrage entier, sous le titre *Grégoire de Tours, Histoire des*

Digitized by Google

Francs (Paris, Picard, 1913. In-8 de XXXII-502 pages. Prix : 12 francs). La leçon de M. R. Poupardin ne s'écarte guère de celle de ses deux devanciers, sauf dans quelques rares passages douteux, que l'auteur a revus de plus près sur les originaux, et pour quelques artifices typographiques aujourd'hui généralement adoptés en France dans les éditions de textes. En somme donc c'est une reproduction, qui prouve d'une part le succès de la première édition, laquelle mettait à la portée de tous et en un format commode un instrument de travail de premier ordre ; et d'autre part la perfection avec laquelle elle fut établie, *ne varietur* pour ainsi dire. Les seules modifications que l'on relève dans le travail de M. Poupardin consistent dans de sobres annotations au bas des pages, destinées soit à faciliter l'intelligence de passages corrompus, soit à redresser des erreurs matérielles du copiste, soit à identifier des noms propres insuffisamment désignés, soit à fixer des données chronologiques trop vagues. Ces indications, pour être infiniment précieuses au lecteur, ne laissent pas toutefois de conserver au texte de Grégoire de Tours toute son objectivité. J. WARICHEZ

— Nous avons reçu en extrait un article publié par M. F. NAU, dans la *Revue de l'Orient chrétien* (t. XVIII, 1913, n° 1) sous le titre : *Les pierres tombales nestoriennes du Musée Guimet* (Paris, Picard, 1913. In-8, 35 p.). Des deux cimetières nestoriens des XIIIe et XIVe siècles découverts par des explorateurs russes dans le Turkestan russe, vers 1885, bon nombre de pierres tombales avec inscriptions ont été transportées à Saint-Pétersbourg. Treize d'entre elles sont arrivées en France et ont été offertes au musée Guimet ; sept sont restées à Paris et six ont été transportées à Lyon. Ce sont ces treize pierres que M. Nau examine ici, dont il donne des reproductions et dont il transcrit et traduit les inscriptions en s'aidant des travaux que M. D. Chwolson leur a consacrés, non sans faire ou suggérer à l'occasion des corrections aux lectures du savant russe (p. 18-33). Les spécimens ici considérés donnent des dates, des noms de personnages, des titres et des éloges ; leur intérêt historique ne paraît pas bien considérable. Mais le savant directeur de la *Patrologia orientalis* a fait précéder cette publication d'une étude préliminaire très instructive, dans laquelle il accumule, malheureusement sans grand ordre, de nombreux renseignements sur les découvertes en Asie centrale, sur l'écriture et les dates des pierres tombales, la région où elles furent trouvées, ses habitants et leurs mœurs, sur la communauté nestorienne qui confia ses défunts à ces deux cimetières (p. 1-17). L'étude entière est à lire et ne pourrait être résumée ; par les références, dont elle est parsemée, aux récits des anciens voyageurs et auteurs et aux travaux spéciaux touchant ces régions asiatiques, elle constitue toute une documentation dont le prix s'affirme par lui-même et n'a pas besoin d'être davantage relevé.

— Nous avons signalé plus haut (p. 809 sv.) les articles de Mgr Paulus, qui constituent d'excellents chapitres d'une histoire générale des indulgences. Signalons ici une belle vue d'ensemble de cette histoire que le P. GALTIER, S. J., vient de donner dans son article : *Indulgences* au *Dictionnaire*

Digitized by Google

apologétique de la foi catholique de M. A. d'Alès (t. II. col. 718-751. — Paris, Beauchesne, 1913). A côté de la doctrine catholique sur les indulgences et de leurs fondements dans la tradition, on y trouve un exposé de leur développement historique et des abus financiers auxquels elles ont donné lieu. *L'indulgentia a poena et culpa*, le soi-disant « commerce des indulgences » et les questions semblables y sont traitées avec ampleur.

— M G. Constant résume en un court article *(Le commencement de la restauration catholique en Angleterre par Marie Tudor* (1553) dans la *Revue historique*, 1912. t. CXII. Paris, Alcan, 1913. In-8, 27 p) les débuts de la politique religieuse de Marie Tudor jusqu'à la fin de l'année 1553. Il expose successivement l'état religieux du royaume à l'avènement de la reine, les mesures modérées et prudentes qu'elle prit pour restaurer l'ancien culte, puis son œuvre législative. L'auteur a puisé son abondante documentation principalement dans les correspondances diplomatiques déjà publiées; peut-être accorde-t-il parfois trop d'importance à l'opinion d'un ambassadeur, par exemple, quand il s'agit de faits d'ensemble comme les dispositions religieuses de la majorité de la nation anglaise à l'avènement de Marie Tudor.

L. Willaert.

— Le R. P. Brucker S. J., vient de publier dans les *Recherches de science religieuse* (1913, t. VI, p. 342-381), un article sur *Saint-Cyran d'après ses lettres inédites*. Les lettres, dont il s'agit ici sont contenues dans un manuscrit de Munich dont le R. P. a donné la description dans la même revue, 1912, t. III, p. 428 sv. Sans aucun doute, elles constituent une source précieuse et ont l'avantage de nous montrer un Saint-Cyran plus nature, peu ou point retouché par les jansénistes. Ainsi sa méthode de conversion ou de « renouvellement » et sa direction de Port-Royal y apparaissent assez clairement pour laisser entrevoir les principes directeurs et le but de ses instructions. Les nombreux extraits des lettres les plus importantes que le R. P. a eu soin de nous fournir dans son article, permettront aux historiens du jansénisme sinon de corriger leur jugement, au moins d'en porter un plus fondé sur le fameux directeur de Port-Royal.

Alb. De Meyer.

— De nombreuses études ont fait connaître la place que tinrent dans la vie de Lamartine la gloire littéraire, l'ambition politique, l'amour et l'amitié. Il y a quelques années, M. Christian Maréchal nous a montré l'influence de La Mennais sur les opinions religieuses du poète (*La Mennais et Lamartine*, Paris, 1907). Mais l'histoire des crises d'âme de l'auteur de *Jocelyn* restait à écrire. Muni d'une documentation toute nouvelle, M. Jean des Cognets a pu entreprendre ce délicat travail. C'est d'après les souvenirs inédits du plus intime ami du poète, J.-M. Dargaud, qu'il a écrit *La vie intérieure de Lamartine* (Paris, Mercure de France, 1913, 466 p. Prix : 3 f. 50). Ce livre très remarquable nous fait assister au long et douloureux combat qui se livra dans l'âme de Lamartine entre la foi de son baptême et les doctrines de Dargaud, l'apôtre de « l'évangile éternel de la liberté et de la raison ». Trop longtemps Lamartine professa le déisme philosophique que

Digitized by Google

lui avait inculqué son néfaste ami ; cependant à son lit de mort il put se réconcilier avec l'Église. L. GOUGAUD.

— Les adeptes de la « Petite-Église », deviennent rares et la dénonciation du concordat en France leur a créé une situation nouvelle. S'ils étaient logiques, ils devraient rentrer dans l'Église romaine, dont seul le concordat les avait séparés. L'abbé GIBIAL, curé de Cassaniouze (diocèse de Saint-Flour), a pu obtenir la conversion des quatre derniers schismatiques de sa région. Peu retentissant en lui-même, cet événement ne manque pourtant pas d'intérêt. L'abbé G. fut sollicité de ne pas laisser tomber dans l'oubli les données fournies par ces témoins ; il les a réunies aux documents écrits encore conservés pour nous faire connaître les origines, le développement et le déclin de la « Petite-Eglise » de Cassaniouze (*La Petite-Église à Cassaniouze. Les Enfarinés. 1801-1911.* Aurillac, Imp. Moderne, 1912. In-12, 140 p. F. 2.). Comme on le sait, les membres de la Petite-Église eurent dans les différents pays des noms différents. En Belgique, on les appelait *Stévenistes ;* à Cassaniouze, les *Enfarinés*, parce que, fidèles aux traditions de l'ancien régime, ils continuaient à porter longue chevelure et à la saupoudrer. Il est très curieux de suivre l'histoire de ces schismatiques dépourvus de prêtres et s'entêtant dans des pratiques religieuses d'un autre âge.

En ce moment où disparaissent les derniers survivants de la secte, il serait urgent de recueillir leurs témoignages. Peut-être le moment est-il venu de faire une histoire générale suffisamment documentée de la « Petite-Église ». Puisse la contribution apportée par M. G. tenter la curiosité d'un érudit et l'aider à réaliser ce dessein. P. DEMEULDRE.

— Le congrès annuel de la Société française d'archéologie s'est ouvert le 23 juin, dans la ville de Moulins; il avait groupé plus de 300 adhérents. Comme on le sait, le programme de ces congrès est combiné de manière à fournir, dans les monuments visités, une large documentation sur un sujet déterminé. La session de cette année comportait l'étude de l'école romane et du gothique de la Bourgogne. Un guide de 329 pages donnait la monographie des édifices de la région, il était l'œuvre de MM. E. Lefèvre-Pontalis, Deshoulières, L. Serbat, A. Rhein, L. Bégule, J. Virey, Gauchery, le chanoine Clément et l'abbé Luzuy ; ces noms autorisés disent suffisamment le caractère d'érudition de cette publication. — En dépit d'excursions quotidiennes absorbant la majeure partie des huit journées de ce congrès, les membres trouvaient encore le courage de participer à des séances qui occupaient les heures de la soirée. Des communications intéressantes sur l'histoire de la région y étaient présentées. Citons en première ligne les savantes études de M. le chanoine CLÉMENT sur *les vitraux* et *les peintures murales dans les églises du Bourbonnais ;* puis les recherches de M. DE QUIRCELLE sur *l'art de la faïencerie à Moulins ;* M. H. STEIN a retrouvé le nom de l'architecte qui construisit la « chapelle neuve » du prieuré de Souvigny au milieu du xve siècle, il s'appelait : Poncelet, maître d'œuvres du duc de Bourbon ; M. FLAMENT a communiqué une charte de 1083 concer-

Digitized by Google

nant l'église de Châtel de Mortagne et un document relatif à l'obituaire du prieuré de Souvigny. — La session, commencée à Moulins, s'est continuée à Nevers du 28 juin au 1er juillet. A la séance de clôture, on a entendu le résumé des travaux de M. l'abbé CACHET sur *la cathédrale de Nevers depuis le IXe siècle*, de M. DESTRAY, sur *les annales de cette cathédrale aux XIVe, XVe et XVIe siècles;* de M. le vicomte DE TRUCHIS sur *les deux écoles d'architecture rivales au temps de Robert le Pieux*, de M. MASSILLON ROUVET, sur *l'histoire de l'architecture des monuments nivernais*, etc. — Les mémoires et notices présentés au congrès seront publiés dans le compte rendu qui paraîtra en 1915 et comportera deux volumes illustrés. — Le soin laborieux avec lequel M Lefèvre-Pontalis élabore de longue main le programme de ces congrès, sa science profonde de l'architecture médiévale, son inépuisable cordialité contribuent puissamment au succès de ces réunions et assurent la prospérité de la Société française d'archéologie qui compte plus de 1500 membres. En outre, M. Lefèvre-Pontalis y est entouré d'une pléiade d'érudits qui s'honorent pour la plupart d'être ses élèves. Ces concours assurent la fécondité scientifique de la 80e session. — Le congrès archéologique de 1914 se réunira en Bretagne ; il s'ouvrira à Brest vers le 15 juin.

E. MATTHIEU.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres.* — Le 27 juin M. DIEHL rend compte des fouilles faites à Baouit, en Égypte, par M. Jean Maspéro. On a découvert les restes d'un couvent fortifié, qui fut aussi un lieu de pèlerinage très fréquenté, *Apa Apollo.* Des peintures représentent l'art copte au VIIIe siècle.

Le 9 juillet, M le comte DURRIEU exhibe deux miniatures d'un livre d'heures qui appartint à Charles le Téméraire et qui est actuellement à la bibliothèque impériale de Vienne. — M. C. DE MANDACH lit un mémoire sur des panneaux en bois sculpté qui sont l'œuvre de Jean de Vitry (1465) et qui semblent avoir été enlevés à la cathédrale de Saint-Claude dans le Jura. Ils sont dispersés entre le musée de South Kensington et les collections de la marquise Arconati Visconti.

Le 11 juillet, M. DIEULAFOY lit un mémoire de M. Wrangel sur la cathédrale de Lund, monument rappelant des édifices lombards et remontant au XIIe siècle. La façade et les voûtes sont un peu plus modernes. Les sculptures de la crypte et des nefs sont comparables à celles de Saint-Ambroise de Milan et Saint-Michel-le-Majeur de Pise. M. Dieulafoy ajoute quelques réflexions suggestives. Les motifs des chapiteaux interprètent le thème de Ghilgamech, reproduits si souvent par les artistes chaldéens, assyriens et perses. Hercule embrasse l'aigle emblématique de Lagach. M. Dieulafoy estime que ce thème de la sculpture chaldéenne a dû être porté directement d'Orient par l'intermédiaire des voyageurs sassanides qui jalonnaient la route de Perse en Scandinavie.

Le 23 juillet, M. CHENON décrit une statue en bois de Notre-Dame des Aydes qui existait dans l'abbaye des Pierres (Cher). Le socle sur lequel elle repose porte le nom d'un abbé commandataire de l'abbaye, Bernardin des Forges.

Digitized by Google

Le 25 juillet, à propos d'un passage de Claudien, M. Salomon Reinach montre que les chrétiens attendaient, au début du ve siècle, le salut de l'Empire de la protection de l'apôtre Thomas. C'est ce qui ressort d'un sermon prononcé en 401 sur la tombe du saint par saint Jean Chrysostome. — M. Paul Monceaux attire l'attention sur un ouvrage posthume de Paul Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, où sont décrites cinquante églises construites du ive au viie siècle. Beaucoup de monuments païens furent christianisés, de même que beaucoup de basiliques chrétiennes devinrent mahométanes. Tous ces édifices servent à étudier la transition de l'art romain à l'art roman.

Le 1er août, M. Monceaux annonce la découverte, faite près de la grande basilique du faubourg du sud-ouest de Timgad, d'une inscription chrétienne sur mosaïque polychrome. Le texte mutilé a été reconstitué ainsi qu'il suit : *Dignis digna merentibus corona*. L'inscription date de la fin du ive siècle.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 18 juin, M. Aubert décrit plusieurs bas-reliefs, encastrés dans les contreforts de la porte du jugement dernier à Notre-Dame de Paris. Ils représentent le sacrifice d'Abraham, Job sur son fumier, Nemrod ; le quatrième bas relief n'a pu être expliqué. — M. G. Maurice décrit, d'après un passage de Paulin de Nole, la manière dont les graveurs s'y prenaient pour dessiner le chrisme constantinien.

Le 25 juin, M. C. de Mandach montre que le tableau entré au musée de Lyon en 1911 et représentant une madone, est une copie d'une madone de Giovanni Bellini, existant au Musée de la Brera de Milan et exécutée par *Bartholomæus Montania* qui fut élève de Bellini.

Le 2 juillet, M. Monceaux lit deux inscriptions chrétiennes du ive siècle, trouvées à Djemila (province de Constantine) et indiquant le nom des fidèles qui contribuèrent à l'ornementation de la basilique du lieu.

Le 30 juillet M. E. Chenon parle des choix de sépulture au moyen âge d'après les testaments enregistrés au parlement de Paris sous Charles VI.

La faculté de droit de l'université de Lyon va installer à Beyrouth, en Syrie, une succursale.

L'éditeur H. Champion annonce la publication d'une revue qui servira d'organe à la *Société des Études Rabelaisiennes* et qui sera intitulée *Revue du XVIe siècle* (Un an : 10 fr).

A Paris, 20, rue Chalgrin, a paru le premier numéro de la revue *France-Italie*, qui sera mensuelle. Son programme consiste à favoriser le rapprochement de la France et de l'Italie. Elle s'occupera de littérature, d'histoire et d'art.

La librairie Prudhomme, de Rennes, met en souscription, à raison de 7,50 fr., le volume, un *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne, antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris*. Elle annonce en même temps la mise en vente de *Documents relatifs à l'histoire de Bretagne relevés dans la collection officielle des inventaires et documents aux archives nationales*.

Digitized by Google

A l'Académie des inscriptions et belles lettres le prix suivant a été décerné :

Prix Volney : R. P. GUIGNARD, *Dictionnaire laotien-français* (750 fr.).

A l'Académie des sciences morales et politiques les prix suivants ont été décernés :

Prix Lefèvre-Demnier : M. G. FOUCART, *Histoire des religions, méthodes comparatives* (8,000 fr.) ; le R. P. LAGRANGE, pour ses travaux personnels et ceux de l'*École biblique de Jérusalem* (8,000 fr.) ; M. TOUTAIN, *Cultes payens dans le monde romain.* G. MOLLAT.

— Les élèves et amis de M. Ch. Bémont, directeur de la section historique à l'École des hautes études, lui ont offert, à l'occasion de la 25e année de son enseignement, un volume comprenant 48 articles historiques, sous le titre de *Mélanges Ch. Bémont.* Ces mélanges ont été remis au sympathique jubilaire au cours d'une fête qui a eu lieu en son honneur le samedi 21 juin à l'École des hautes études.

— *Nominations.* — M. HENRY LEMONNIER a été élu membre de l'académie des beaux arts et nommé membre de la commission supérieure des archives nationales, départementales, communales et hospitalières.

Ont été nommés :

M. PAUL MARAIS, conservateur à la bibliothèque Mazarine ;

M. CLOVIS BRUNEL, archiviste de la Vienne ;

M. CH. HIRSCHAUER, conservateur, et M. PICHARD DU PAGE, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles ;

M. H. LABROSSE, conservateur de la bibliothèque de Rouen ;

M. PAUL BONDOIS, bibliothécaire, et M. PAUL PERRIER, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la bibliothèque nationale.

M. PAUL VIOLLET a été élu membre correspondant de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

A l'Institut catholique de Paris ont été nommés :

M. l'abbé LEGRAIN, professeur d'assyriologie et d'éthiopien ;

M. PHILIPPE VIREY, professeur d'égyptologie et de copte.

M. V. D. BOURRILLY a été nommé maître de conférences d'histoire moderne et contemporaine à la faculté des lettres de l'université de Montpellier.

M. FOCILLON a été nommé maître de conférences d'histoire de l'art moderne à la faculté des lettres de l'université de Lyon.

M. DELBOS a été nommé professeur d'histoire de la philosophie à la faculté des lettres de l'université de Paris.

M. CH. PFISTER a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'université de Paris, à la suite de la suppression de la chaire de la civilisation et des institutions du moyen âge dont il était titulaire.

M. E. DEPREZ a été nommé professeur à la faculté des lettres de l'université de Rennes.

Digitized by Google

M. L. Pineau a été nommé doyen de la faculté des lettres de l'université de Clermont-Ferrand.

M. Maugain a été nommé professeur de langue italienne et de littératures italienne et française comparées à la faculté des lettres de l'université de Grenoble.

Décès. — M. Jules Chavanon, ancien archiviste de la Sarthe et du Pas-de-Calais, qui édita la *Chronique d'Adhémar de Chabannes* (Paris, 1897) et la *Relation de Terre Sainte (1533-1534) par Greffin Affagart* (Paris 1902).

Mme Lucie Félix-Faure Goyau qui publia des études sur *Newman* ; *Les Femmes dans l'œuvre de Dante ; Vers la joie. Ames païennes ; âmes chrétiennes. Christiana Rossetti, Eugénie de Guérin, Sainte Catherine de Sienne.*

M. H. du Fayet de la Tour, conservateur-adjoint du département des médailles et antiquités à la bibliothèque nationale.

M. Ed. Aynard, membre de l'académie des beaux-arts, vice-président du conseil des musées nationaux.

M. L. L. Borrelli de Serres, qui publia trois importants ouvrages de *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle* (Paris, 1895-1909). Cet ouvrage a réformé un grand nombre de théories relatives aux institutions et admises jusqu'ici sans contestation.

M. G. Stenger, connu pour ses études sur *la Société française sous le consulat.*

M. A. Esmein, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris, professeur à l'École des hautes études, membre de l'Institut, directeur de la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger.* Il publia d'excellents ouvrages sur l'histoire du droit : *Histoire de la procédure criminelle en France et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours* (Paris 1882) ; *Essai sur l'histoire du droit canonique,* (Paris, 1891, 2 vol.) ; *Les ordalies dans l'église gallicane au IXe siècle, Hincmar de Reims et ses contemporains* (Paris, 1898) ; *Gouverneur Morris, un témoin américain de la Révolution française* (Paris, 1906) ; *Cours élémentaire d'histoire du droit français à l'usage des étudiants de 1re année,* dont la 11e édition parut en 1912.

M. Gustave Pawlowski, spécialisé dans les travaux bibliographiques, rédacteur d'un certain nombre de volumes de l'armorial de d'Hozier qu'édite la maison Firmin-Didot.

M. Louis Passy, ancien élève de l'École des chartes, membre libre de l'académie des sciences morales et politiques, qui se spécialisa dans des travaux historiques concernant l'économie politique.

M. Reinhold Dezeimeris, érudit bordelais, correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Émile Ollivier, chef du ministère du 2 janvier 1870, qui fut le dernier de l'empire. Après les revers de la France, dont il porte en partie la lourde responsabilité, il se consacra à des travaux historiques dont la plupart, surtout *l'Empire libéral, études, récits et souvenirs,* eurent pour but de justifier

Digitized by Google

sa politique. Il a écrit aussi plusieurs études, parmi lesquelles on peut citer : *L'Église et l'État au concile du Vatican* (Paris, 1897) ; *Le pape est-il libre à Rome?* (Paris, 1882); *Le Concordat est-il respecté?* (Paris, 1883); *Nouveau manuel de droit ecclésiastique* (Paris, 1885). M. Ollivier était membre de l'Académie française depuis 1870. G. M.

Italie. — M. R. Massigli vient d'attirer l'attention sur un manuscrit inconnu du Pseudo-Mathieu.Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Oratoire de Naples et coté pil. XI.VI, contient cet apocryphe dans une rédaction assez différente des manuscrits utilisés par Tischendorf. M. Massigli publie intégralement la seconde partie, qui décrit le séjour de la Sainte Famille en Égypte et propose d'y voir un écrit primitivement distinct, qui serait le *Liber de infantia Salvatoris* du décret pseudo-gélasien (*Un manuscrit inédit de l'Évangile du pseudo-Mathieu*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1913, t. XXXIII, p. 81-118.) Les manuscrits de cet apocryphe sont nombreux et probablement leur examen méthodique réussirait à débrouiller ce problème. D. De Bruyne.

— Dans une conférence faite, le 4 mai, à Reggio-Calabria par M. Ettore Capialbi, député au parlement italien, sur *Le fonti della storia calabrese*, et qui vient de paraître (Reggio-Calabria, imprimerie du journal *Il Commercio*, in-8, 1913, p. 30), l'orateur a indiqué à grands traits les principaux moyens qui permettraient d'étudier avec profit l'histoire, certes bien intéressante, d'une province dont le passé et le présent sont également inconnus de tous.

La « Libreria della Voce », de Florence, vient de publier une nouvelle édition, notablement corrigée des trois volumes de *Lotta politica in Italia* (476-1887) d'Alfredo Oriani. J. F.

— Dans un article paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (1913, t. XXXII, p. 363-383) M. R. Massigli étudie *L'origine de la collection canonique dite Hadriana augmentée*. Cette collection se trouve dans quatre mss. bien connus, le *vallicellanus A 5*, le *vercellensis LXXVI*, le *monacensis lat. 14008* et le *Vaticanus lat. 1353*. M. Maassen la nomma l' « Hadriana augmentée », parce qu'elle suit, dans ces quatre mss., l'*Hadriana*, recueil canonique, envoyé en 774 par Hadrien Ier à Charlemagne, et devenu bientôt le code officiel de l'Église franque. Elle se retrouve cependant dans un appendice du *vaticanus lat. 5845*, mais les frères Ballerini désignèrent la collection, telle qu'elle se trouve dans le *vaticanus*, sous le nom de *Collectio additionum Dionysii*. Le *vaticanus* est, sinon antérieur, du moins indépendant de l'*Hadriana augmentée*. D'autre part, il n'est guère probable que l'*Hadriana augmentée* ait été constituée à l'aide du *vaticanus*, mais ces deux recueils dépendent probablement d'une autre collection, formée de pièces diverses classées par ordre chronologique. M. Massigli tâche de prouver que l'*Hadriana augmentée* fut constituée à Ravenne; non pas que le recueil que nous ont conservé le *aticanus* et l'*Hadriana vaugmentée* ait été formé à

Digitized by Google

Le 25 juillet, à propos d'un passage de Claudien, M. Salomon Reinach montre que les chrétiens attendaient, au début du ve siècle, le salut de l'Empire de la protection de l'apôtre Thomas. C'est ce qui ressort d'un sermon prononcé en 401 sur la tombe du saint par saint Jean Chrysostome. — M. Paul Monceaux attire l'attention sur un ouvrage posthume de Paul Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, où sont décrites cinquante églises construites du ive au viie siècle. Beaucoup de monuments païens furent christianisés, de même que beaucoup de basiliques chrétiennes devinrent mahométanes. Tous ces édifices servent à étudier la transition de l'art romain à l'art roman.

Le 1er août, M. Monceaux annonce la découverte, faite près de la grande basilique du faubourg du sud-ouest de Timgad, d'une inscription chrétienne sur mosaïque polychrome. Le texte mutilé a été reconstitué ainsi qu'il suit : *Dignis digna merentibus corona*. L'inscription date de la fin du ive siècle.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 18 juin, M. Aubert décrit plusieurs bas-reliefs, encastrés dans les contreforts de la porte du jugement dernier à Notre-Dame de Paris. Ils représentent le sacrifice d'Abraham, Job sur son fumier, Nemrod ; le quatrième bas relief n'a pu être expliqué. — M. G. Maurice décrit, d'après un passage de Paulin de Nole, la manière dont les graveurs s'y prenaient pour dessiner le chrisme constantinien.

Le 25 juin, M. C. de Mandach montre que le tableau entré au musée de Lyon en 1911 et représentant une madone, est une copie d'une madone de Giovanni Bellini, existant au Musée de la Brera de Milan et exécutée par *Bartholomæus Montania* qui fut élève de Bellini.

Le 2 juillet, M. Monceaux lit deux inscriptions chrétiennes du ive siècle, trouvées à Djemila (province de Constantine) et indiquant le nom des fidèles qui contribuèrent à l'ornementation de la basilique du lieu.

Le 30 juillet M. E. Chenon parle des choix de sépulture au moyen âge d'après les testaments enregistrés au parlement de Paris sous Charles VI.

La faculté de droit de l'université de Lyon va installer à Beyrouth, en Syrie, une succursale.

L'éditeur H. Champion annonce la publication d'une revue qui servira d'organe à la *Société des Études Rabelaisiennes* et qui sera intitulée *Revue du XVIe siècle* (Un an : 10 fr).

A Paris, 20, rue Chalgrin, a paru le premier numéro de la revue *France-Italie*, qui sera mensuelle. Son programme consiste à favoriser le rapprochement de la France et de l'Italie. Elle s'occupera de littérature, d'histoire et d'art.

La librairie Prudhomme, de Rennes, met en souscription, à raison de 7,50 fr., le volume, un *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne, antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris*. Elle annonce en même temps la mise en vente de *Documents relatifs à l'histoire de Bretagne relevés dans la collection officielle des inventaires et documents aux archives nationales*.

Digitized by Google

A l'Académie des inscriptions et belles lettres le prix suivant a été décerné :

Prix Volney : R. P. GUIGNARD, *Dictionnaire laotien-français* (750 fr.).

A l'Académie des sciences morales et politiques les prix suivants ont été décernés :

Prix Lefèvre-Demnier : M. G. FOUCART, *Histoire des religions, méthodes comparatives* (8,000 fr.) ; le R. P. LAGRANGE, pour ses travaux personnels et ceux de l'*École biblique de Jérusalem* (8,000 fr.) ; M. TOUTAIN, *Cultes payens dans le monde romain.* G. MOLLAT.

— Les élèves et amis de M. Ch. Bémont, directeur de la section historique à l'École des hautes études, lui ont offert, à l'occasion de la 25e année de son enseignement, un volume comprenant 48 articles historiques, sous le titre de *Mélanges Ch. Bémont.* Ces mélanges ont été remis au sympathique jubilaire au cours d'une fête qui a eu lieu en son honneur le samedi 21 juin à l'École des hautes études.

— *Nominations.* — M. HENRY LEMONNIER a été élu membre de l'académie des beaux arts et nommé membre de la commission supérieure des archives nationales, départementales, communales et hospitalières.

Ont été nommés :

M. PAUL MARAIS, conservateur à la bibliothèque Mazarine ;

M. CLOVIS BRUNEL, archiviste de la Vienne ;

M. CH. HIRSCHAUER, conservateur, et M. PICHARD DU PAGE, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles ;

M. H. LABROSSE, conservateur de la bibliothèque de Rouen ;

M. PAUL BONDOIS, bibliothécaire, et M. PAUL PERRIER, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la bibliothèque nationale.

M. PAUL VIOLLET a été élu membre correspondant de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

A l'Institut catholique de Paris ont été nommés :

M. l'abbé LEGRAIN, professeur d'assyriologie et d'éthiopien ;

M. PHILIPPE VIREY, professeur d'égyptologie et de copte.

M. V. D. BOURRILLY a été nommé maître de conférences d'histoire moderne et contemporaine à la faculté des lettres de l'université de Montpellier.

M. FOCILLON a été nommé maître de conférences d'histoire de l'art moderne à la faculté des lettres de l'université de Lyon.

M. DELBOS a été nommé professeur d'histoire de la philosophie à la faculté des lettres de l'université de Paris.

M. CH. PFISTER a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'université de Paris, à la suite de la suppression de la chaire de la civilisation et des institutions du moyen âge dont il était titulaire.

M. E. DEPREZ a été nommé professeur à la faculté des lettres de l'université de Rennes.

Digitized by Google

M. L. Pineau a été nommé doyen de la faculté des lettres de l'université de Clermont-Ferrand.

M. Maugain a été nommé professeur de langue italienne et de littératures italienne et française comparées à la faculté des lettres de l'université de Grenoble.

Décès. — M. Jules Chavanon, ancien archiviste de la Sarthe et du Pas-de-Calais, qui édita la *Chronique d'Adhémar de Chabannes* (Paris, 1897) et la *Relation de Terre Sainte (1533-1534) par Greffin Affagart* (Paris 1902).

Mme Lucie Félix-Faure Goyau qui publia des études sur *Newman* ; *Les Femmes dans l'œuvre de Dante ; Vers la joie. Ames païennes ; âmes chrétiennes. Christiana Rossetti, Eugénie de Guérin, Sainte Catherine de Sienne.*

M. H. du Fayet de la Tour, conservateur-adjoint du département des médailles et antiquités à la bibliothèque nationale.

M. Ed. Aynard, membre de l'académie des beaux-arts, vice-président du conseil des musées nationaux.

M. L. L. Borrelli de Serres, qui publia trois importants ouvrages de *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle* (Paris, 1895-1909). Cet ouvrage a réformé un grand nombre de théories relatives aux institutions et admises jusqu'ici sans contestation.

M. G. Stenger, connu pour ses études sur *la Société française sous le consulat.*

M. A. Esmein, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris, professeur à l'École des hautes études, membre de l'Institut, directeur de la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger.* Il publia d'excellents ouvrages sur l'histoire du droit : *Histoire de la procédure criminelle en France et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours* (Paris 1882) ; *Essai sur l'histoire du droit canonique,* (Paris, 1891, 2 vol.) ; *Les ordalies dans l'église gallicane au IXe siècle, Hincmar de Reims et ses contemporains* (Paris, 1898) ; *Gouverneur Morris, un témoin américain de la Révolution française* (Paris, 1906) ; *Cours élémentaire d'histoire du droit français à l'usage des étudiants de 1re année,* dont la 11e édition parut en 1912.

M. Gustave Pawlowski, spécialisé dans les travaux bibliographiques, rédacteur d'un certain nombre de volumes de l'armorial de d'Hozier qu'édite la maison Firmin-Didot.

M. Louis Passy, ancien élève de l'École des chartes, membre libre de l'académie des sciences morales et politiques, qui se spécialisa dans des travaux historiques concernant l'économie politique.

M. Reinhold Dezeimeris, érudit bordelais, correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Émile Ollivier, chef du ministère du 2 janvier 1870, qui fut le dernier de l'empire. Après les revers de la France, dont il porte en partie la lourde responsabilité, il se consacra à des travaux historiques dont la plupart, surtout *l'Empire libéral, études, récits et souvenirs,* eurent pour but de justifier

Digitized by Google

sa politique. Il a écrit aussi plusieurs études, parmi lesquelles on peut citer : *L'Église et l'État au concile du Vatican* (Paris, 1897) ; *Le pape est-il libre à Rome?* (Paris, 1882); *Le Concordat est-il respecté?* (Paris, 1883); *Nouveau manuel de droit ecclésiastique* (Paris, 1885). M. Ollivier était membre de l'Académie française depuis 1870. G. M.

Italie. — M. R. Massigli vient d'attirer l'attention sur un manuscrit inconnu du Pseudo-Mathieu. Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Oratoire de Naples et coté pil. XI.VI, contient cet apocryphe dans une rédaction assez différente des manuscrits utilisés par Tischendorf. M. Massigli publie intégralement la seconde partie, qui décrit le séjour de la Sainte Famille en Égypte et propose d'y voir un écrit primitivement distinct, qui serait le *Liber de infantia Salvatoris* du décret pseudo-gélasien (*Un manuscrit inédit de l'Évangile du pseudo-Mathieu*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1913, t. XXXIII, p. 81-118.) Les manuscrits de cet apocryphe sont nombreux et probablement leur examen méthodique réussirait à débrouiller ce problème. D. De Bruyne.

— Dans une conférence faite, le 4 mai, à Reggio-Calabria par M. Ettore Capialbi, député au parlement italien, sur *Le fonti della storia calabrese*, et qui vient de paraître (Reggio-Calabria, imprimerie du journal *Il Commercio*, in-8, 1913, p. 30), l'orateur a indiqué à grands traits les principaux moyens qui permettraient d'étudier avec profit l'histoire, certes bien intéressante, d'une province dont le passé et le présent sont également inconnus de tous.

La « Libreria della Voce », de Florence, vient de publier une nouvelle édition, notablement corrigée des trois volumes de *Lotta politica in Italia* (476-1887) d'Alfredo Oriani. J. F.

— Dans un article paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (1913, t. XXXII, p. 363-383) M. R. Massigli étudie *L'origine de la collection canonique dite Hadriana augmentée*. Cette collection se trouve dans quatre mss. bien connus, le *vallicellanus A 5*, le *vercellensis LXXVI*, le *monacensis lat. 14008* et le *Vaticanus lat. 1353*. M. Maassen la nomma l' « Hadriana augmentée », parce qu'elle suit, dans ces quatre mss., l'*Hadriana*, recueil canonique, envoyé en 774 par Hadrien Ier à Charlemagne, et devenu bientôt le code officiel de l'Église franque. Elle se retrouve cependant dans un appendice du *vaticanus lat. 5845*, mais les frères Ballerini désignèrent la collection, telle qu'elle se trouve dans le *vaticanus*, sous le nom de *Collectio additionum Dionysii*. Le *vaticanus* est, sinon antérieur, du moins indépendant de l'*Hadriana augmentée*. D'autre part, il n'est guère probable que l'*Hadriana augmentée* ait été constituée à l'aide du *vaticanus*, mais ces deux recueils dépendent probablement d'une autre collection, formée de pièces diverses classées par ordre chronologique. M. Massigli tâche de prouver que l'*Hadriana augmentée* fut constituée à Ravenne; non pas que le recueil que nous ont conservé le *aticanus* et l'*Hadriana vaugmentée* ait été formé à

Digitized by Google

Ravenne, mais c'est à Ravenne qu'il fut joint tant à l'*Hadriana* qu'à la collection de Denys amplifiée. Son grand argument est déduit de la présence d'une variante dans le décret gélasien, qui se rencontre dans l'*Hadriana augmentée* et dans le *vaticanus*, et que seuls deux autres mss, dont l'origine ravennate paraît hors de doute, reproduisent. L'histoire de la ville de Ravenne et de son église à la fin du IXe siècle vient confirmer cette hypothèse. Dans un appendice, M. Massigli donne la table de la deuxième partie du *Vaticanus lat. 5845*. A. QUAEGEBEUR.

— Nous avons signalé antérieurement (RHE, 1912, t. XIII, p. 424) l'excellente étude consacrée par le chanoine F. LANZONI à l'histoire et à la légende de saint Sévère, évêque de Ravenne. Le savant recteur du séminaire de Faenza nous envoie aujourd'hui la suite de cette étude (*San Severo vescovo di Ravenna nella storia e nella leggenda* (continuazione e fine). (*Atti e memorie* de la R. Deputazione di storia patria per la Romagna, 4e sér., t. III. Extrait. Bologne, Stab. poligraf. Emiliano, 1912. In-8, 51 p.). Dans la première partie de son étude, le chanoine Lanzoni avait examiné les biographies anciennes rédigées par Agnello et Liutolf. Dans la présente brochure il étudie l'hagiographie postérieure se rapportant au saint, soit les passages des lectionnaires, les sermons de saint Pierre Damien, etc. jusqu'au récit de Girolamo Rossi (XVIe s.). La biographie du XIe siècle, rédigée par un moine de S. Severo in Classe à Ravenne, est particulièrement intéressante par ses allusions précieuses à la première phase de la querelle des investitures. Comme toujours, tous ces remanieurs ne se sont pas contentés des maigres renseignements fournis par la biographie primitive : ils ont voulu expliquer, compléter le récit ancien. Le chanoine Lanzoni étudie donc l'évolution et le développement progressif de la légende de Sévère dans ces monuments postérieurs, spécialement en ce qui concerne les limites de l'épiscopat de Sévère, le prodige de la colombe descendant sur le saint lors de son élection comme évêque et l'endroit où la légende place ce miracle, qu'une tradition postérieure et sans valeur étend, dès le Xe siècle, aux douze premiers évêques ravennates successeurs de saint Apollinaire. Non content de ces investigations, l'auteur a voulu en outre examiner l'influence de la légende hagiographique de saint Sévère. Il résulte de ces recherches que cette dernière a inspiré directement celles de Sévère de Montefalco, du martyr Sévère, de saint Sévère de Barcelone, de saint Sévère de Césène, de saint Sévère de Rouen, de saint Géminien de Modène, de la sainte reine Cunégonde, de saint Lazare, évêque, de l'évêque saint Ferrus, de saint Embroise ou Brosius. Une influence indirecte se remarque pour les *vitae* des évêques de Ravenne Aderitus, Calocère, Proculus et du confesseur Liberius.

Cette étude du savant chanoine est un modèle de critique hagiographique ferme, éclairée et prudente à la fois. On y retrouve les qualités remarquables qui distinguent toutes les publications de ce travailleur intelligent et honnête.

— M. G. BUZZI nous envoie trois de ses récentes publications. Une seule : *Per la cronologia di alcuni pontefici dei secoli X-XI*. (Archivio della R. so-

Digitized by Google

cietà romana di storia patria, t. XXXV, 1912. Extrait, Rome, Soc. rom., 1912. In-8, 14 p.) intéresse l'histoire ecclésiastique. Elle précise, d'après les archives archiépiscopales de Ravenne, nos données touchant les bulles originales des papes Serge III, Anastase III, Jean X, Silvestre II, Benoît VIII, Jean XI et Benoît IX. Deux autres travaux : *Lettere della regina Giovanna I al comune di Aquila* et *Documenti angioini relativi al comune di Aquila* (tirages à part du *Bull. delle R. deputazione abruzzese di storia patria*, sér. III, t. II, 1911 et t III, 1912, 64 et 81 p.) sont des éditions de textes diplomatiques du milieu du quatorzième siècle importantes pour l'histoire communale d'Aquila à cette époque. Dans la deuxième notice il y quelques pièces de 1343 et de 1344 utiles pour nos études. H. Nelis.

— Signalons l'apparition du premier fascicule d'un grand ouvrage dont le titre suffit à faire comprendre l'intérêt : *Linee fondamentali della politica ecclesiastica di Carlo I d'Angio*, par M. G. Dell' Aquila (Camerino, G. Tonnarelli, 1913, in-8, p. 53). J. F.

— Le P. Lugano, O. S. B., vient de publier une étude intéressant hautement la constitution religieuse des ermites camaldules et l'introduction de l'imprimerie dans les monastères de Subiaco et de Camaldoli. (*Del tipografo Bresciano Bartolomeo de Zanettis al servizio di Camaldoli e della « regula vite eremitice » stampata a Fontebuono nel 1520*, extrait de *Bibliofilia*, (1912, t. XIV), Florence, L. S. Olschki, 44 p.). Le travail accompli par les deux typographes allemands Pannartz et Schweynheym, arrivés à l'abbaye bénédictine de Subiaco dès avant 1464, la protection accordée à l'art nouveau par l'abbé commandataire, le cardinal de Torquemada, l'imprimerie installée à Fontebuono dès le début du XVIe siècle au service des ermites de Camaldoli, prouvent que l'activité religieuse et intellectuelle de certains monastères a contribué à la diffusion et au perfectionnement de la typographie. La critique des sources de la « *regula vite eremitice* », compilée en 1520 par le B. Paul Giustiniani, fondateur des ermites camaldules de Monte-Corona, l'exposition de ses idées sur l'histoire du monachisme, la décadence de son temps et le but des deux genres de vie, cénobitique et érémitique, enfin le résumé des cinquante-sept chapitres de sa « *regula* » forment une contribution très utile à l'histoire de l'ascèse italienne durant la Renaissance. Mais nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur a intitulé son travail du nom d'un personnage aussi peu intéressant que l'imprimeur Barthélémy de Zanettis. Il est vrai de dire, d'ailleurs, qu'il ne lui consacre que trois à quatre pages. F. Callaey, O. M. Cap.

— A Milan, chez Carlo Signorelli, a paru une troisième édition de *La Rivoluzione francese* (1788-1792) de M. Gaetano Salvemini.

L'« Istituto d'arti grafiche » de Bergame vient de publier un recueil sur la première exposition d'art de la Calabre, qui s'est tenue en mai-juillet de l'année dernière à Catanzaro. Outre le discours d'ouverture de M. Alfonso Frangipane, il contient 53 illustrations et le catalogue de l'exposition, avec de courtes notices sur les auteurs des œuvres exposées.

Digitized by Google

Le 26 mars ont été ouvertes à Milan, dans le musée du château Sforza, de nouvelles salles, où l'on remarque principalement cinq *arazzi* flamands du XVIe siècle, dont l'un représente la bataille de Legnano, une statue en bois représentant saint Ambroise, un tabernacle et un grand nombre de meubles anciens, entre autres un escabeau ayant appartenu au cardinal Savelli.

A Pavie a été inaugurée, le 1er mai, une exposition rétrospective de topographie locale, où l'on remarquait principalement des reconstitutions d'anciennes églises disparues, par exemple de l'église romane de S. Giovanni in Borgo. L'organisateur en a été M. RENATO SERIGO, conservateur du musée civique de la ville.

Le 4 mai a été inauguré à Fiesole le musée Bandini, où sont réunies les collections léguées, en 1803, au chapitre de la cathédrale de cette ville par le chanoine Angelo Maria Bandini. Le discours d'inauguration a été prononcé par M. le chanoine EMILIO PRATELLINI, et suivi d une commémoraison de Bandini par M. le chanoine BRUNORI.

Un décret royal du 11 juillet institue un bureau spécial pour l'examen des demandes d'autorisation de l'exposition des œuvres d'art non antérieures aux cinquante dernières années. Il sera placé sous la direction du sous-directeur du musée civique de Vicence.

La restauration de l'église de S. Tenteria à Vérone a amené la découverte d'une basilique en croix grecque du VIIIe siècle, ainsi que de tombeaux et de fragments architectoniques

Le 24 août, une grande fête a été célébrée près de Palestrina, sur l'initiative du *Collegium prenestinum cultorum martyrum*, pour la reprise des fouilles de l'antique basilique de Saint-Agapit, qui, construite avant l'époque de Constantin et restaurée au IXe siècle par ordre du pape Léon III, avait été brûlée par les Sarrasins en 898. Des fouilles exécutées en 1864 par les soins de l'institut de correspondance archéologique du Capitole et du cardinal Amat, évêque suburbicaire de Palestrina, en avaient fait découvrir les fondements, ainsi que le sarcophage du saint martyr, mais le tout avait été ensuite recouvert. On va reprendre ces travaux, et l'on a commencé par poser solennellement la première pierre d'un édifice qui s'élèvera auprès des vénérables ruines. La bénédiction, donnée par Son Ém. le cardinal Vincenzo Vannutelli, successeur du cardinal Amat sur le siège de Palestrina, a été précédée d'une brillante et savante conférence prononcée par M. le commandeur ORAZIO MARUCCHI.

Les fouilles pratiquées, depuis quelque temps, dans la colline du château d'Este ont dégagé les restes d'une église qui paraît remonter au XIIIe siècle.

Au cours de travaux exécutés dans l'église inférieure de Santa Maria degli Angeli à Assise, on a mis à jour une fenêtre semi-circulaire identique à celles qui s'ouvraient dans les murs latéraux de la grande nef et qui furent détruites en 1288, sous le pontificat de saint Nicolas V, lors de la construction des chapelles latérales.

Digitized by Google

A Viterbe, les travaux de restauration de l'église de S. Maria Nuova ont dégagé une crypte et des restes d'un *ciborium* du XIVe siècle. A Bolsena, on a trouvé, dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église collégiale de S. Cristina, des peintures votives du XIVe siècle.

Sous le pavé du Baptistère de Florence, ont été mises au jour d'antiques mosaïques romaines, lesquelles appartenaient sans doute à la maison romaine ou aux thermes sur les fondements desquels fut élevé le gracieux édifice du moyen âge

A Trévise a été retrouvé, à 70 centimètres au-dessous du pavé actuel de la cathédrale, un ancien pavé en mosaïque.

Les restaurations de l'église de S. Crisogono à Rome continuent. On vient de découvrir des fresques remarquables dans la nef de droite.

Derrière un mur construit à la fin du XVIe siècle pour boucher deux fenêtres de la chapelle de Nicolas V au Vatican, ont été découvertes deux belles fresques de Fra Angelico.

Dans l'église de la SS. Annunziata de Bevagha, M. Colarieti Tosti a fort opportunément fait enlever un cadre en stuc vulgaire qui cachait une partie d'une délicieuse fresque représentant la Madone de Lorette, attribuée à Francisco Melanzio de Montefalco.

M. Enrico Wuscher Becchi a découvert d'importantes fresques du XIIIe siècle dans le couvent de S. Angelo à Narin (voir un article de cet archéologue dans *Il Giornale d'Italia*, de Rome, 19 avril).

Dans l'église de S. Stefano de Pérouse, a été découverte une fresque représentant la Madone, tenant dans les bras l'Enfant Jésus, avec deux saints à ses côtés.

A S. Angelo Romano, la surintendance des monuments a fait restaurer, dans les églises de SS. Mattia et Biagio, et de S. Liberata, des peintures du XIIe siècle. Les premières représentent la Vierge et sainte Liberata ; les deux autres sont des panneaux d'un ancien triptyque et représentent deux saints et l'Annonciation.

La municipalité de Ravenne vient d'ouvrir au public les archives communales exceptionnellement riches. Outre un grand nombre de documents relatifs à l'histoire de cette ville, on n'y compte pas moins de 8000 parchemins originaux provenant de divers couvents, en particulier de ceux de Classe, de S. Maria in Porto et de S. Vitale. Installées dans la bibliothèque communale, dont elles forment une section, elles ont été inaugurées par un discours de M. le député Rava, ancien ministre.

Du 14 au 17 septembre s'est tenu à Novare le XVIe congrès subalpin, organisé par la Société historique subalpine de Turin. Signalons deux vœux qui reflètent, le second surtout, les idées nationalistes aujourd'hui en vogue dans la péninsule. Le congrès a, en effet, exprimé le désir que, d'une part,

Digitized by Google

la société subalpine, qui jusqu'ici ne s'est occupée que du moyen âge, étende son activité aux temps modernes et au *Risorgimento* et que, de l'autre, elle fonde une section à Aoste, afin d'y développer, « au-dessus de toute rivalité, les études historiques, qui sont toujours des facteurs notables de défense et d'éducation nationale ». Cela, à la suite d'une discussion soulevée par M. Ezio Maria Gray sur la situation créée à ces études dans la vallée d'Aoste par des éléments locaux qui y font échec, a-t-il affirmé, à toute action d'italianité, c'est-à-dire à la destruction de la langue française dans cette contrée.

Du 22 au 27 septembre s'est tenu à Sienne un congrès des sociétés italiennes pour le progrès des sciences. La plupart des communications ont porté sur les sciences naturelles. Mentionnons cependant celles de MM. Antonio Canestrelli sur l'architecture romane dans le territoire de Sienne, de Pietro Rossi sur les caractères de l'art siennois durant le moyen âge et la Renaissance et de Giovanni Baviera sur « les différentes écoles de droit musulman et leur influence sur la formation du droit islamitique ».

Dans la séance ordinaire du 15 mars, de la « R. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi », M. G. Soli a lu une communication sur l'église des SS. Filippo e Giacomo, à Modène, qui, mentionnée dès l'an 1189, fut presque entièrement détruite par un incendie en 1515 et restaurée sous le pontificat de Clément VII. Dans celle du 14 juin, M le Dr Augusto Corradi a lu une communication sur la culture intellectuelle à l'abbaye de Nonantola durant le moyen âge : c'est aux moines de cette abbaye qu'on doit la copie de nombreux manuscrits qui se trouvent actuellement à Bologne et à Rome ; ce fut dans ses murs que Placidus écrivit, au plus fort de la querelle des Investitures, son traité *De honore Ecclesiae ;* là enfin fleurirent une école de droit et une école de musique sacrée, qui fut le prototype de celle de Solesmes.

Dans la séance ordinaire du 30 mars de la « R. Deputazione di storia patria per le province di Romagna », M. Guido Zucchini a lu, à l'occasion de restaurations de l'abside de l'église de S. Maria de'Servi à Bologne, une communication sur cette église, qui est l'un des chefs-d'œuvre de l'art gothique en Italie, et M. Filippo Cavicchi, sur *un poème de Girolamo da Casio et l'entrée à Bologne (1525) du cardinal-légat Innocenzo Cibo.* Dans celle du 27 avril, M. G. B. Picotti a lu une communication sur un exemplaire interfolié et sur un manuscrit bolonais des Commentaires de Pie II, où il a relevé les falsifications introduites dans les éditions romaines de 1584 et de 1614 de cet ouvrage par Bandino Piccolomini.

Dans la séance ordinaire du 19 juin de la classe des sciences morales de l'académie des sciences de l'institut de Bologne, M. Igino Benvenuti a fait une communication sur la construction de la cathédrale de Pise, et dans celle du 26 juin, M. Augusto Saudenzi, sur la fausse donation de Constantin.

Citons aussi la conférence qui a été faite, le 22 septembre, au *Circolo operale* d'Assise par M. Dr Arnaldo Fortini sur l'assaut et le sac d'Assise

Digitized by Google

par les troupes du pape Eugène IV, commandées par Niccolò Piccinino, épilogue de la lutte séculaire entre la cité de saint François et Pérouse.

Voici un court résumé des conférences constantiniennes faites à Rome, cette année, dans la grande salle du palais pontifical de la Chancellerie, sur l'initiative du Comité romain des fêtes constantiniennes et de l'académie de la religion catholique. Nous n'avons rendu compte jusqu'à présent que de la première, celle du R. P. Camassa (cfr RHE, 15 avril 1913). La seconde, faite par le R. P. Felice Grossi Gondi, S. J., a eu lieu le 6 mars et a eu pour sujet *La grande victoire de Constantin.* Le conférencier a étudié successivement les causes de cette victoire — démontrant à cette occasion, la réalité de la vision relatée par Eusèbe de Césarée et de la conversion de l'empereur nonobstant les médailles postérieures le représentant sous la figure du dieu soleil ; — l'endroit qui en a été le théâtre et qui est, suivant lui, *Prima Porta*, c'est-à-dire la plaine située au neuvième mille de la voie Flaminienne, avec épilogue au pont Milvius ; enfin le monument par lequel le sénat romain voulut en éterniser le souvenir, c'est-à-dire l'arc de Constantin, dont il a expliqué la véritable signification.

Dans la troisième, faite le 10 avril, par Mgr Kirsch, professeur à l'université de Fribourg, sur *Le christianisme et la hiérarchie à Rome sous Constantin,* l'orateur a établi, entre autres choses, que le nombre des chrétiens de la ville de Rome, qui était d'environ 30.000 un peu avant la fin du IIIe siècle, s'élevait, à la fin du IVe, à environ 80.000, qu'à l'époque de Constantin l'*Oblatio eucharistica* avait lieu tous les jours, et que la primauté papale commença alors à se développer de plus en plus, d'abord par le premier concile tenu à Rome du 2 au 4 octobre 313, puis par l'envoi des délégués du pape au premier concile œcuménique de Nicée et par l'intervention fréquente de Rome dans les conflits entre les différentes Églises.

Le 24 avril, le sociologue bien connu, M. Giuseppe Toniolo, professeur à l'université de Pise, a parlé de *L'influence chrétienne sur l'économie politique après Constantin.* Il a montré comment l'édit de Milan, en accordant à l'Église la liberté de culte et la personnalité juridique, avait mis fin à la conception antique qui confondait la société politique et la société religieuse, également absorbées par l'État, et fondé la civilisation chrétienne, caractérisée par l'indépendance de l'individu, de la famille, de la conscience. En quelques années la libre propagation de la religion chrétienne fit resplendir sa valeur sociale en tant que source première et nécessaire de la vie normale des nations. Elle dévoila la sublimité de la morale liée au dogme et confiée à la sollicitude maternelle de l'Église, affirma l'existence d'un droit naturel, reflet de la loi divine, rempart de la liberté individuelle et de l'autonomie sociale, qui, imposant ainsi une limite au droit positif de l'État, assigna à celui-ci, en échange, une tâche incomparablement plus noble et multiforme, dont le but est le bien public. Un autre résultat considérable du règne de Constantin, au point de vue économique, fut l'importance donnée au bassin oriental de la Méditerranée par le transfert de la capitale à Byzance. Malheureusement le césaro-papisme des successeurs de Constantin fit avorter, en grande partie, en Orient la civilisation chrétienne

Digitized by Google

la société subalpine, qui jusqu'ici ne s'est occupée que du moyen âge, étende son activité aux temps modernes et au *Risorgimento* et que, de l'autre, elle fonde une section à Aoste, afin d'y développer, « au-dessus de toute rivalité, les études historiques, qui sont toujours des facteurs notables de défense et d'éducation nationale ». Cela, à la suite d'une discussion soulevée par M. Ezio Maria Gray sur la situation créée à ces études dans la vallée d'Aoste par des éléments locaux qui y font échec, a-t-il affirmé, à toute action d'italianité, c'est-à-dire à la destruction de la langue française dans cette contrée.

Du 22 au 27 septembre s'est tenu à Sienne un congrès des sociétés italiennes pour le progrès des sciences. La plupart des communications ont porté sur les sciences naturelles. Mentionnons cependant celles de MM. Antonio Canestrelli sur l'architecture romane dans le territoire de Sienne, de Pietro Rossi sur les caractères de l'art siennois durant le moyen âge et la Renaissance et de Giovanni Baviera sur « les différentes écoles de droit musulman et leur influence sur la formation du droit islamitique ».

Dans la séance ordinaire du 15 mars, de la « R. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi », M. G. Soli a lu une communication sur l'église des SS. Filippo e Giacomo, à Modène, qui, mentionnée dès l'an 1189, fut presque entièrement détruite par un incendie en 1515 et restaurée sous le pontificat de Clément VII. Dans celle du 14 juin, M le Dr Augusto Corradi a lu une communication sur la culture intellectuelle à l'abbaye de Nonantola durant le moyen âge : c'est aux moines de cette abbaye qu'on doit la copie de nombreux manuscrits qui se trouvent actuellement à Bologne et à Rome ; ce fut dans ses murs que Placidus écrivit, au plus fort de la querelle des Investitures, son traité *De honore Ecclesiae ;* là enfin fleurirent une école de droit et une école de musique sacrée, qui fut le prototype de celle de Solesmes.

Dans la séance ordinaire du 30 mars de la « R. Deputazione di storia patria per le province di Romagna », M. Guido Zucchini a lu, à l'occasion de restaurations de l'abside de l'église de S. Maria de'Servi à Bologne, une communication sur cette église, qui est l'un des chefs-d'œuvre de l'art gothique en Italie, et M. Filippo Cavicchi, sur *un poème de Girolamo da Casio et l'entrée à Bologne (1525) du cardinal-légat Innocenzo Cibo.* Dans celle du 27 avril, M. G. B. Picotti a lu une communication sur un exemplaire interfolié et sur un manuscrit bolonais des Commentaires de Pie II, où il a relevé les falsifications introduites dans les éditions romaines de 1584 et de 1614 de cet ouvrage par Bandino Piccolomini.

Dans la séance ordinaire du 19 juin de la classe des sciences morales de l'académie des sciences de l'institut de Bologne, M. Igino Benvenuti a fait une communication sur la construction de la cathédrale de Pise, et dans celle du 26 juin, M. Augusto Saudenzi, sur la fausse donation de Constantin.

Citons aussi la conférence qui a été faite, le 22 septembre, au *Circolo operale* d'Assise par M. Dr Arnaldo Fortini sur l'assaut et le sac d'Assise

Digitized by Google

par les troupes du pape Eugène IV, commandées par Niccolò Piccinino, épilogue de la lutte séculaire entre la cité de saint François et Pérouse.

Voici un court résumé des conférences constantiniennes faites à Rome, cette année, dans la grande salle du palais pontifical de la Chancellerie, sur l'initiative du Comité romain des fêtes constantiniennes et de l'académie de la religion catholique. Nous n'avons rendu compte jusqu'à présent que de la première, celle du R. P. Camassa (cfr RHE, 15 avril 1913). La seconde, faite par le R. P. Felice Grossi Gondi, S. J., a eu lieu le 6 mars et a eu pour sujet *La grande victoire de Constantin.* Le conférencier a étudié successivement les causes de cette victoire — démontrant à cette occasion, la réalité de la vision relatée par Eusèbe de Césarée et de la conversion de l'empereur nonobstant les médailles postérieures le représentant sous la figure du dieu soleil ; — l'endroit qui en a été le théâtre et qui est, suivant lui, *Prima Porta*, c'est-à-dire la plaine située au neuvième mille de la voie Flaminienne, avec épilogue au pont Milvius ; enfin le monument par lequel le sénat romain voulut en éterniser le souvenir, c'est-à-dire l'arc de Constantin, dont il a expliqué la véritable signification.

Dans la troisième, faite le 10 avril, par Mgr Kirsch, professeur à l'université de Fribourg, sur *Le christianisme et la hiérarchie à Rome sous Constantin*, l'orateur a établi, entre autres choses, que le nombre des chrétiens de la ville de Rome, qui était d'environ 30.000 un peu avant la fin du IIIe siècle, s'élevait, à la fin du IVe, à environ 80.000, qu'à l'époque de Constantin l'*Oblatio eucharistica* avait lieu tous les jours, et que la primauté papale commença alors à se développer de plus en plus, d'abord par le premier concile tenu à Rome du 2 au 4 octobre 313, puis par l'envoi des délégués du pape au premier concile œcuménique de Nicée et par l'intervention fréquente de Rome dans les conflits entre les différentes Églises.

Le 24 avril, le sociologue bien connu, M. Giuseppe Toniolo, professeur à l'université de Pise, a parlé de *L'influence chrétienne sur l'économie politique après Constantin.* Il a montré comment l'édit de Milan, en accordant à l'Église la liberté de culte et la personnalité juridique, avait mis fin à la conception antique qui confondait la société politique et la société religieuse, également absorbées par l'État, et fondé la civilisation chrétienne, caractérisée par l'indépendance de l'individu, de la famille, de la conscience. En quelques années la libre propagation de la religion chrétienne fit resplendir sa valeur sociale en tant que source première et nécessaire de la vie normale des nations. Elle dévoila la sublimité de la morale liée au dogme et confiée à la sollicitude maternelle de l'Église, affirma l'existence d'un droit naturel, reflet de la loi divine, rempart de la liberté individuelle et de l'autonomie sociale, qui, imposant ainsi une limite au droit positif de l'État, assigna à celui-ci, en échange, une tâche incomparablement plus noble et multiforme, dont le but est le bien public. Un autre résultat considérable du règne de Constantin, au point de vue économique, fut l'importance donnée au bassin oriental de la Méditerranée par le transfert de la capitale à Byzance. Malheureusement le césaro-papisme des successeurs de Constantin fit avorter, en grande partie, en Orient la civilisation chrétienne

Digitized by Google

qui s'épanouit au contraire en Occident, groupée autour de Rome, et le commerce du Levant tomba entre les mains des républiques italiennes du moyen âge. Le socialisme contemporain, qui voudrait nous ramener à la conception pré-constantinienne de l'omnipotence de l'État, serait à la fois un retour en arrière et la ruine de la prospérité des nations.

Le 8 mai, le R. P. Paolo Ubaldi, de l'ordre des Salésiens, *libero docente* de littérature grecque à l'université de Turin, a développé cette idée que le mouvement littéraire d'inspiration chrétienne en Orient durant la première moitié du IVe siècle fut la fusion des deux courants qui s'étaient partagé les chrétiens durant les trois premiers siècles : le courant intransigeant, qui condamnait en bloc la production philosophique, littéraire et artistique du paganisme, et le courant conciliant, qui cherchait dans la culture païenne un allié pour la propagation du christianisme.

Le 15 mai, M. le comte Ulisse De Nunzio, professeur de philologie slave à l'Université pontificale de Rome, dont on fête cette année-ci la trentième année d'enseignement, a parlé sur *Les monuments constantiniens de l'Orient*, étudiant particulièrement les trois basiliques élevées par Constantin en Palestine : celles de Moriah, du Golgotha et de Bethléem, montrant comment le triomphe du christianisme fut le signal d'une renaissance artistique non moins remarquable que celle du XIVe et du XVe siècles, et établissant une fois de plus que l'origine de la basilique chrétienne doit se chercher dans la basilique civile des Romains.

Enfin, le 3 juin, M. le comm. Orazio Marucchi a rappelé *Les donations faites par Constantin aux églises de Rome* et aux autres diocèses d'Italie, lesquelles permirent l'érection de basiliques comme celle de Capoue, de Santa Restituta à Naples, et de Saint-Laurent à Milan (cfr sur cette question de l'art constantinien, Mgr de Wael, *Constantin der Grosse und die christliche Kunst*, dans *Die kœlnische Volkszeitung*, 14 avril 1913).

Il nous est impossible de signaler même simplement toutes les autres conférences qui ont été prononcées dans les autres villes d'Italie à l'occasion du XVIe centenaire de la paix de l'Église. Nous mentionnerons seulement celle de M. l'abbé Zizari à Foggia, 16 avril, sur *L'édit de Milan et le triomphe de la croix*, dans laquelle l'orateur a décrit les crucifix et les autres représentations les plus célèbres de la croix jusqu'à nos jours, celle de M. le chanoine Francesco Colonna, d'Ischia, à Molfetta (Pouilles), sur *La politique, le droit, la littérature, la religion et les mœurs de l'empire romain au début de l'empire de Constantin*, et enfin celle qu'a faite à Rome, le 17 mai, au Cercle de philosophie de Rome, M. Luigi Salvatorelli, sur la politique religieuse des empereurs romains et le triomphe du christianisme, dans laquelle il s'est efforcé de prouver que la politique religieuse de Constantin ne fut que la suite de celle de ses prédécesseurs qui, à la vieille religion de la cité, avaient substitué progressivement les religions orientales, tendant presque toutes, plus ou moins, au monothéisme.

J. Fraikin.

A cette même occasion du XVIe centenaire de l'édit de Constantin (313-1913) la *Scuola cattolica* a consacré son numéro de mai et juin 1913

Digitized by Google

exclusivement à faire l'histoire des événements d'où est résultée la liberté du culte catholique et de l'Église. Nous ne nous arrêterons pas à donner ici la liste des articles qui forment ce numéro jubilaire. Nos lecteurs pourront trouver les titres de ces études à leurs places respectives de notre bibliographie, où tous ces travaux sont repris.

— Parme, Turin et Saluces ont fêté en septembre un autre centenaire, celui de la naissance du grand imprimeur et éditeur G. B. Bodoni, né à Saluces et mort à Parme. M Vicini, sous-secrétaire d'État, a inauguré, à cette occasion, à Turin, le 20 septembre, dans le bourg médiéval du parc de Valentino, un musée du livre, le premier fondé en Italie.

En ce moment est ouverte à Parme une exposition en l'honneur du centenaire de la naissance de Verdi, né à Busseto, dans la province. L'un des pavillons est consacré à une exposition ethnographique et religieuse chinoise, organisée par l'évêque de Parme, Mgr Conforti.

L'association artistique d'architecture de Rome a pris l'initiative de fêtes qui auront lieu l'an prochain, dans la Ville Éternelle, pour célébrer le centenaire de la mort de Bramante, par une exposition des œuvres du grand architecte et la publication de monographies.

L'« Istituto italiano di numismatica », dont le président d'honneur est S. M. le roi d'Italie, vient de publier le premier volume de ses *Atti e Memorie*

Nous devons signaler ici l'apparition récente d'une nouvelle revue, dont le premier volume a paru en 1912 : *Lares. Bullettino della Società di etnografia italiana*, sous la direction de M. L. Loria. Cette revue se publie tous les quatre mois, au prix de L. 15 pour l'Italie, L. 17 pour l'étranger. Elle présente de l'intérêt pour l'histoire ecclésiastique, comme le montre le titre des articles publiés dans le volume Ier : G. Nicasi, *Le credenze religiose delle popolazioni rurali dell' Alta Valle del Tevere ;* G. A. di Cesarò, *Il valore occulto di superstizioni, tradizioni e fiabe popolari*, et ceux que l'on annonce comme devant paraître prochainement : *La mezza quaresima*, *Le feste religiose in Italia*, etc. La revue contient, outre des articles, des « variétés », des comptes rendus, une bibliographie et un questionnaire.

Vient de paraître aussi l'*Archivio storico per la storia ecclesiastica de l'Umbria*, publié à Foligno, près la bibliothèque du séminaire, par la société pour l'histoire ecclésiastique de l'Ombrie (voir, pour la fondation de l'un et de l'autre, RHE. t. XIII, p. 788) Quatre fascicules par an, formant un volume d'environ 800 pages ; prix d'abonnement : 12 fr. Nous relevons, dans le 1er numéro : Mgr Faloci Pulignani, *Le origini del cristianesimo nell' Umbria ;* Canuti, *La chiesa dei SS. Giovanni e Protasie in Città della Pieve ;* Fausti, *Le chiese della diocesi spolentina nel XIV secolo.*

A Santa Severina (province de Catanzaro) paraît également une nouvelle revue, intitulée *Siberene*, et consacrée à l'histoire ecclésiastique de la Calabre.

Digitized by Google

Le « Collegio araldico » de Rome a distribué, le 18 juillet, les prix attribués aux lauréats du concours annoncé par nous dans notre numéro du 15 juillet 1912. La grande médaille d'or a été décernée à M. Eugène Harot de Paris. J. Fraikin.

Décès — A Rome, le 4 avril, M. Lamberto Loria, fondateur et président de la société ethnographique italienne et organisateur de l'exposition ethnographique de Rome en 1911.

A Milan, le 3 avril, M. le comte Antonio Cavagna Sangiuliani, président de la commission conservatrice des monuments de la province de Pavie.

A Monopoli (Calabre), le 6 avril, M. Panfilo Luigi Indelli, collaborateur de la revue *Arte e storia*.

A Rome, le 18 avril, M. Augusto Bevignani, secrétaire de la commission d'archéologie sacrée, auteur de nombreux articles du *Bollettino della Commissione sacra* (voir article nécrologique sur lui, dans *Romana Tellus*, 30 juin).

A Rome, le 9 avril, Mme Henriette Hertz, fondatrice de la Biblioteca Hertziana, qui est consacrée à l'histoire de l'art.

A Turin, le 18 avril, M. Dino Mantovani, critique et biographe, proviseur du lycée Alfieri.

A Catane, le 18 mai, M. Giuseppe Rossi, professeur d'histoire de la philosophie à l'université de cette ville.

A Turin, le 30 mai, M. Arturo Graf, ancien professeur à l'université de cette ville, fondateur du *Giornale storico della letteratura italiana* (voir, sur son œuvre, un article de M. Giacinto Medici, dans *La Scuola cattolica*, 15 juin).

A Rome, le 19 juin, M. le comte Sigismondo Malatesta, collaborateur des *Studi di storia e diritto* et de la *Rassegna italiana*.

M. Glicerio Tonga, ethnographe et historien, fondateur du Musée historique de la Valteline à Sondrio (voir, sur lui, article nécrologique dans l'*Archivio storico per l'Alto Adige*, 1913, fasc. I, p. 106).

M. le chev. Mauro Perrone, député provincial de la Terre d'Otrante, auteur d'une histoire de Castellaneta J. F.

Pays-Bas. — A signaler, le tome second du répertoire de M. L. D. Petit pour les articles de revue qui concernent l'histoire des Pays-Bas. Ce tome comprend les années 1901-1910. Leyde. E. J. Brill, 1913, xvii et 883 p. Fl. 8.

La firme C. L. van Langenhuysen d'Amsterdam annonce la publication d'un travail qui est destiné à rendre de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique de la Hollande et de la Zélande. Il portera le titre : *Register op de parochiën, altaren, vicarieën en de bedienaars, zooals die voorkomen in de middeleeuwsche rekeningen van den officiaal des aartsdiakens van den utrechtschen dom, ontworpen en bewerkt door* G. M. Grijpink, *uitgegeven van wege de redactie der Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom Haarlem*. Les comptes de l'official de l'archidiacre de la cathédrale d'Utrecht, qui servent de base à ce travail, sont con-

Digitized by Google

servés aux archives de l'État à Utrecht et comprennent les années 1405, 1409, 1419, 1440 et toutes les années à partir de 1474 jusqu'au XVIIe siècle à l'exception des seules années 1476, 1524, 1526 et 1527. Le travail comprendra trois tomes, dont voici le contenu : t. I. *De dekenaten der Vier Ambachten van Vlaanderen, Walcheren, Schouwen, Zuid-Beveland ;* t. II. *Voorn en Putten, Schieland, Zuid-Holland, Delftland, Rijnland ;* t. III. *Kennemerland, Amstelland, Betuwe, Gooiland.* Comme l'on voit, une partie de la Flandre belge et des provinces d'Utrecht et de Gueldre y sera comprise également. Le prix de souscription pour l'ouvrage entier est de 7 Fl. le tome, et de 8,50 Fl. le tome pris séparément. G. GOOSSENS.

— En Hollande l'histoire des indulgences, dont il a déjà été question plus d'une fois dans ce numéro de la RHE (cfr *supra*, p. 809 et p. 840) a donné lieu à la réédition d'un document fort rare, qui sera utile aux historiens des indulgences. Comme il a été rappelé dans cette revue (1910, t. XI, p. 312; 1911, t. XII, p. 629), Léon X accorda, en 1515, à Charles V, alors archiduc d'Autriche, la faculté de faire prêcher dans les Pays-Bas une indulgence dans le but de réunir de l'argent pour réparer les digues maritimes de ces provinces : cependant un tiers des aumônes recueillies reviendrait au pape. Le théologien de Louvain Adrien d'Utrecht, le futur pape Adrien VI, fut nommé commissaire de cette indulgence. D'après l'usage reçu, celui-ci composa et fit imprimer des instructions, destinées aux sous-commissaires, aux prédicateurs et aux confesseurs qui exerceraient leur ministère à l'occasion de cette indulgence. Cette instruction vient d'être réimprimée par M. F. PIJPER, dans la *Bibliotheca reformatoria neerlandica* (t. IX, p. 537-547. La Haye, Nyhoff, 1912) : *Instructio Adriani de Traiecto quoad negocium sacratissimarum indulgentiarum.* La RHE. donnera prochainement un compte rendu de ce tome IX ainsi que du tome VIII. En attendant, comme la question des indulgences s'est présentée plus d'une fois dans ce numéro, il nous a paru opportun de signaler aussi cette *Instructio.*

D'après sa nature, ce document n'était pas destiné à être distribué au peuple. Cependant, dans son introduction (p. 529-535), M. Pyper exagère le caractère secret de la pièce qui montrerait « ce qui se passait derrière les coulisses dans ce commerce d'indulgences ». Nulle part Adrien ne parle d'un secret quelconque à garder; par contre, du commencement à la fin de son écrit, il énumère des points qui doivent être bien exposés au peuple. Des expressions telles que : *exponatur populo, denuncient praedicatores populo, praedicatores et confessores frequenter informent christifideles, avisent populum, etc.*, se répètent une quinzaine de fois dans les dix pages de texte que comporte *l'Instructio.* Adrien expose et suppose partout la vraie doctrine sur l'indulgence proprement dite qui, est la rémission de la peine due à Dieu pour des péchés déjà remis *quoad culpam ;* il fait connaître les autres faveurs accordées à l'occasion de cette indulgence : le pouvoir de se choisir un confesseur qui puisse absoudre le pénitent bien disposé de censures, de péchés réservés, etc. Il insiste sur la nécessité, pour obtenir

Digitized by Google

la rémission de péchés *quoad culpam*, d'une bonne confession, précédée d'un sérieux examen de conscience, accompagnée d'un sincère regret et d'un ferme propos de se corriger; il songe aux cas où le confesseur arrachera difficilement le pénitent aux occasions prochaines de rechutes : *In materiis quae difficultatem habent quomodo confitens cessare poterit a peccato*, aux cas de concubinage invétéré, de détention de biens d'autrui; il indique les sujets à exposer dans les prédications pour obtenir des conversions sérieuses, etc Et cependant M. Pyper se scandalise de la doctrine d'Adrien et spécialement de la formule d'absolution à employer par le confesseur à l'égard du pénitent qui veut gagner l'indulgence, qui a rempli les conditions imposées, qui a donc aussi donné l'aumône prescrite. Cette formule, qu'Adrien imprime à la fin de son instruction montrerait « que l'indulgence ne remet pas seulement des peines temporelles *imposées par l'Église (sic)*, mais que la rémission de tous les péchés y est attachée ». Oui, la rémission de tous les péchés peut s'obtenir à l'occasion de cette indulgence, moyennant une bonne confession : tout l'exposé d'Adrien montre la nécessité de cette condition.

Analysons brièvement cette formule d'absolution. Adrien l'appelle *absolutio universalis*, parce qu'elle exprime, à côté de la rémission des péchés par l'absolution sacramentelle, toutes les autres faveurs qu'un tel pénitent peut obtenir. 1° Après la prière « misereatur » etc., encore en usage, vient d'abord l'absolution des censures qui, d'après le droit ecclésiastique, doit précéder l'absolution sacramentelle. *Misereatur, etc. Dominus noster Jesus Christus per merita suae passionis te absolvat et ego apostolica auctoritate te absolvo ab excommunicatione, censuris et poenis ecclesiasticis quibus quomodolibet ligaris.* 2° Suit l'absolution sacramentelle, la vraie rémission des péchés : *et absolvo te ab omnibus peccatis tuis etiam sedi apostolicae per bullam Caenae vel alias quomodolibet reservatis. In nomine Patris, etc.* 3° Le confesseur efface certaines peines ecclésiastiques, des irrégularités encourues peut être dites : *Omnem inhabilitatem, infamiae maculam peccatorum tuorum occasione contractam abolendo.* 4° Alors le confesseur applique au pénitent l'indulgence plénière, la rémission de la peine due à Dieu pour des péchés remis : *Eadem auctoritate communico tibi plenissimam omnium peccatorum tuorum remissionem ac cum Altissimo reconciliationem et singulas gratias sacratissimi jubilei etiam centesimi* (le jubilé centenaire) et *cruciatae* (l'indulgence de la croisade). *In nomine patris, etc.* De ces « grâces » Adrien a parlé plus haut. 5° Suit la manière dont le « confesseur » exprimera d'autres faveurs si le « pénitent » en a besoin : *Si vero petat confitens voti commutationem, aliam dispensationem vel facultatem ministrandi in ordinibus susceptis* (dans le cas où le pénitent aurait encouru des suspenses) *aut novam beneficii collationem* (dans le cas où le pénitent aurait reçu invalidement un bénéfice ecclésiastique), *debet confessor discretus exprimere quid agere voluit sub invocatione Trinitatis, Patris, etc.*

Adrien ajoute : *De forma absolutionis communis*, l'absolution que le confesseur emploie en dehors de ce cas solennel, où le pénitent veut gagne

Digitized by Google

toutes les faveurs de l'indulgence accordée ici sous forme de jubilé, formule où ne sont donc pas énoncées toutes ces faveurs, *supra satis est dictum : et reperitur in confessionalibus*. Rappelons qu'un exemplaire de ces *confessionalia*, délivrés par Adrien, avec le texte de l'absolution en question, a été publié par M. P. Fredericq dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1889, série III, t. XXXVII, 2e partie, p. 24. Inutile d'ajouter l'analyse de cette formule, moins solennelle et plus courte

Ce qui, dans cette matière, est de nature à nous scandaliser, ce n'est pas la doctrine d'Adrien d'Utrecht, mais c'est l'usage fait par l'empereur et par le pape de tels moyens pour réunir de l'argent. « De même qu'ils ont partagé entre eux le produit de cette indulgence, de même Charles V, qui l'a demandée, et Léon X, qui l'a accordée, partagent la responsabilité de l'étrange usage du pouvoir qui nous choque dans l'indulgence de la digue. » Telle est l'appréciation de M. Brom dans sa belle étude : *De Dijk-Aflaat voor Karel V in 1515-1518* (Cfr RHE, 1911, t. XII, p. 629). L'impression produite sur les contemporains se reflète dans le *Quodlibetum*, discuté à Louvain en 1516 par le professeur Jean Briard (Cf. RHE, 1910, t. XI, p. 312). Jean de Loemel qui succéda à Adrien VI comme commissaire de l' « indulgence de la digue », composa une *Interpretatio brevium atque indulgentiarum quas per triennium pontifices dominiis Caroli archiducis Austriae concesserant*. Nous regrettons que M. Pyper ne dise pas un mot de ces deux opuscules, qui auraient complété sa publication.

L'auteur d'une recension du tome IX de la *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica*, dans le *Theologisch Tijdschrift* (1913, n. s., t V, p. 284-288) demande — sérieusement dirait-on — si, devant la pièce « secrète » publiée ici, on osera encore nier que « l'Église romaine vendait pour de l'argent la rémisssion des péchés ». Il nous permettra de lui recommander la lecture soit des articles de Mgr Paulus et du P. Galtier cités plus haut, soit de l'étude d'ensemble qui a été renseignée dans la RHE, 1912, t. XIII, p. 768.

— M. H. F. M. Huijbers a obtenu, le 11 juillet 1913, le grade de docteur en lettres néerlandaises à l'université d'Utrecht par sa dissertation : *Don Juan van Oostenrijk, landvoogd der Nederlanden*. Première partie. Utrecht. A. Oosthoek, 1913, xxiv et 304 p. In 4°. Cette première partie comprend d'abord un chapitre qui sert d'introduction et dans lequel est décrite la révolution militaire et politique (p. 1-33), puis suivent cinq chapitres dont voici les titres : Chap. I (p. 34-115) : L'amiral de la Sainte-Ligue ; chap. II (p. 116-152) : Les instructions ; chap. III (p. 153-184) : La guerre des citadelles ; chap. IV (p. 185-215) : La Pacification de Gand. La reine Elisabeth et la révolte ; chap. V (p. 216-248) : L'examen de la situation. Des annexes (p 249-304), au nombre de 17, contiennent des documents inédits de l'an 1576.

G. Goossens.

— Signalons aussi la dissertation académique : *Reyer Anslo, zijn leven en zijn letterkundig werk* (Amsterdam, E. van de Vecht, 1913, 341 p. in-8), que M. Herman Hubert Knippenberg a présentée pour l'obtention du doctorat ès lettres à l'université d'Amsterdam. C'est une biographie soigneusement

Digitized by Google

documentée et très minutieusement (sinon trop !) détaillée du converti René Anslo, né à Amsterdam l'an 1626 et mort à Pérouse, le 16 mai 1669. Il se convertit à Rome en 1651; en 1666 il y fut ordonné sous-diacre. Comme favori de la reine Christine de Suède et du cardinal Louis Capponi, il sut obtenir les bonnes grâces du pape Innocent X, qui honora même d'une médaille d'or les poèmes latins du jeune hollandais. Mais la gloire littéraire d'Anslo est due surtout à ses nombreuses poésies néerlandaises, dans lesquelles il a imité, quelquefois assez heureusement, le grand Vondel. M. Knippenberg ne manque pas d'en citer plusieurs fragments.

Dorénavant la valeur du poète Anslo, longtemps méconnue dans la littérature, — peut-être à cause de sa conversion au catholicisme, — sera beaucoup mieux appréciée, grâce surtout à cette dissertation, dont presque chaque page montre une profonde connaissance et un grand amour du sujet.

G. Brom.

— *Exposition d'art ancien religieux à Bois-le-Duc.* — Avant cette exposition, ouverte de juin à septembre 1913, aucune tentative importante n'avait été faite dans les Pays-Bas pour réunir les œuvres d'art industriel que possèdent les églises et les collections privées. Ce fut donc un succès pour M. Jan Kalf et la commission qu'il présida, que de pouvoir réunir à Bois-le-Duc un millier d'objets, de valeur inégale il est vrai, mais parmi lesquels beaucoup étaient remarquables et peu connus. (On peut voir à ce sujet Kalf, etc. *Catalogus der nationale tentoonstelling van oude kerkelijke kunst te 's Hertogenbosch*, 1913. In-8, 232 p., planches.)

Les tableaux des peintres flamands et hollandais des xve et xvie siècles, n'étaient ni très nombreux, ni très remarquables. Citons le Portement de croix par Jan van Hemessen (1545 environ), appartenant à S. M. la reine des Pays-Bas. — La sculpture offrait beaucoup d'intérêt, moins par sa qualité que parce qu'elle donnait une idée des courants artistiques auxquels la Hollande a été soumise autrefois. Les statues de Wouw, provenant de l'abbaye Saint-Bernard à Anvers, œuvres d'Artus Quellijn et de ses disciples, ont été très remarquées. Le retable anversois de la cathédrale de Bois-le-Duc est moins inconnu. — La section des dinanderies comprenait d'importants fonts baptismaux et de beaux lustres. — Celle de l'orfèvrerie était particulièrement riche. Citons la crosse ornée d'émaux translucides (xive siècle) de Mgr Callier, évêque de Haarlem, un encensoir exécuté d'après un dessin de Martin Schöngauer, une belle crosse de la Renaissance, exécutée à Anvers en 1540 et appartenant à l'abbaye de Berne (Heeswijk). — Quelques vénérables évangéliaires figuraient parmi les manuscrits. — Mentionnons aussi les nombreux ornements sacerdotaux, parmi lesquels de très remarquables, notamment ceux de l'église catholique de Hoorn Malheureusement beaucoup étaient très mal restaurés — Une section réservée aux vieux-catholiques comprenait de très beaux objets. Les sections juives et protestantes étaient, elles aussi, remarquables mais, sous le rapport artistique, elles étaient loin de valoir les sections catholique et vieux-catholique.

R. Maere.

Digitized by Google

— Le comité de la fondation dite « Nuyensfonds » a mis au concours la question suivante : *Un examen critique des travaux de Jacques de Maerlant comme source historique pour l'état religieux et moral de son époque* (Een critische beschouwing der werken van Jacob van Maerlant als geschiedbron voor den godsdienstig-zedelijken toestand van zijnen tijd) Le prix, qui ne pourra être décerné qu'à des catholiques néerlandais, consiste dans un diplôme d'honneur et une somme de 500 florins, Les manuscrits doivent être envoyés avant le 1er janvier 1916 au président, le Dr J. V. de Groot, O. P. (Singel, 154, Amsterdam).

Nominations. — Le Dr L. W. A. M. Lasonder « commies » aux archives de l'État à Middelbourg, a été nommé archiviste aux Archives Générales du Royaume à La Haye, à partir du 1er août 1913.

M. B. M. de Jonge van Ellemeet, « commies » aux archives de l'État à Utrecht, a été nommé archiviste de l'État dans la province de Drenthe (à Assen), à partir du 1er août 1913. G. G.

Pays Scandinaves. — Sous le titre d'« Excursions dans l'histoire ecclésiastique de Suède», M. H. Lundström, le savant directeur du *Kyrkohistorisk Aarsskrift,* vient de commencer la publication de quelques études concernant certaines questions controversées de l'histoire de l'Église suédoise (H. Lundström, *Fynd och Forskningar*. Upsala-Stockholm, 1912).

Dans le premier fascicule, qui vient de nous parvenir, M. Lundström traite d'abord la question du baptême du roi *Olaf Sköttkonung. Hvem var döpt Sveriges färste kristnade konung*, p. 122. Il combat l'opinion, d'ailleurs peu défendable et cependant soutenue par plusieurs historiens ecclésiastiques modernes, selon laquelle le baptême du premier roi chrétien de Suède se serait fait par l'archevêque Brunon de Querfurt. Ses arguments semblent décisifs et l'explication qu'il donne de la lettre de Brunon à Henri II résout les dernières difficultés. L'auteur prend, en effet, le mot de *Suigis, Suigiorum* pour le nom d'un peuple habitant la mer Noire qu'il identifie avec les Tchèques. La deuxième question traitée, p. 23-24, concerne l'abus existant au XIIIe siècle en Suède de prendre plus d'eau que de vin dans la célébration de la sainte messe. La troisième étude, p. 25-48, roule sur l'authenticité du discours de Jean III, au clergé de Smaaland et d'Oland, réuni à Borgholm le 28 avril 1588. L'auteur montre clairement la fausseté de cet écrit, fabriqué à la fin du XVIIe siècle peut-être par N. Rabenius, auteur de nombreux faux.

Dans le *Kyrkohistorisk Aarsskrift* (1910, t. XI, *Meddelanden och aktstycken*, p. 1-96 ; 1911, t. XII, *id.* p. 1-94 ; 1912, t. XIII, *id* V, p. 1-106) M. E. Linderholm publie depuis 1910 les œuvres de Sven Rosén, dissident de l'Église officielle suédoise, au XVIIIe siècle qui, en 1741, paya de l'exil son attachement à la doctrine hétérodoxe du piétisme et de l'hernhutisme et mourut en exil vers 1750. Cette publication vient de nous parvenir en entier sous le titre de *Skrifter och Bref af Sven Rosén*. Upsala-Stockholm, 1910. (En distribution.) Elle nous donne une idée très claire des opinions de Rosen et permet en même temps de juger quelle était la situation

Digitized by Google

officielle et réelle des dissidents pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Parmi les ouvrages les plus intéressants, signalons le traité sur la tolérance en matière de religion, p. 143-178; celui sur les affaires de religion en Suède, p. 191-204; son autobiographie, p. 205-210; ces deux derniers donnent une idée, très sommaire, de l'histoire des dissidents en Suède à cette époque. Les cinquante lettres adressés par Sven Rosén à différents personnages permettent de suivre facilement le développement des idées du trop indépendant croyant depuis 1728 jusqu'en 1746. L. BRIL.

Suisse. — Ceux que préoccupe le problème si vaste et si compliqué du gnosticisme sauront gré à M. E. DE FAYE, dont on connaît la compétence et les écrits en cette matière, de leur donner une bonne orientation dans le grand nombre de travaux publiés au cours des quarante dernières années, depuis la rénovation des études gnostiques. Nous nous plaisons à signaler un premier article : *Les études gnostiques* (1870-1912), paru dans la *Revue de théologie et de philosophie* (nouv. série, n° 4, juillet 1913, p. 285-299). Pour plus de clarté, nous dit l'auteur, la littérature qu'il s'agit de passer en revue a été partagée en deux groupes ; le premier comprend les études relatives aux sources du gnosticisme, presque toutes des monographies, qui ont les honneurs de ces premières pages. Nous voyons défiler et nous entendons apprécier successivement les ouvrages de Heinrici sur la gnose valentinienne, de Harnack, qui a vraiment ouvert à l'étude du gnosticisme les voies de l'avenir et a révélé la méthode qu'il convient d'y appliquer, sur la gnose d'Apelle, sur la secte et la personnalité de Marcion, sur la *Pistis Sophia* et l'*Épître à Flora*. En passant, M. De Faye apprécie sévèrement les chapitres consacrés à la gnose par Hilgenfeld, dans son livre « à refaire de fond en comble » sur les hérétiques du christianisme primitif. La revue se poursuit avec les travaux de C Schmidt sur les écrits gnostiques coptes du papyrus de Bruce ; on lui reproche, par exemple, d'avoir réuni tous ces documents sans tenir compte de la diversité d'auteur et d'âge, de systématiser à l'excès les doctrines qui s'y rencontrent, et de déployer une faculté de reconstruction aussi fragile qu'ingénieuse pour faire des gnostiques coptes un groupe particulier unique. Les études postérieures de C. Schmidt sur l'attitude de Plotin à l'égard du gnosticisme, et sa réédition de la *Pistis Sophia* et des papyrus de Bruce, obtiennent, malgré quelques réserves, un jugement plus favorable. Une mention est enfin donnée aux études de M Brooke sur Héracléon, de M. O. Dibelius sur Théodote et Valentin et de M. Nau sur Bardesane. La conclusion de M. De Faye est que cette étude révèle une matière non seulement riche mais encore pleine de promesses et que la méthode est trouvée qui donne les chances les plus sérieuses de découvrir la solution de l'énigme gnostique. Souhaitons qu'il ne tarde pas à nous donner une revue aussi instructive et intéressante des ouvrages du second groupe, ouvrages d'ensemble qui apportent une conception générale du gnosticisme et de ses origines.

— *Nomination.* — Le Dr A. CHAVAU, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Lausanne, a été promu à l'ordinariat.

Digitized by Google

I. Table particulière de la Chronique.

(NOTICES ET NOUVELLES.)

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 187-203; 408-424; 630-648; 802-818.
Angleterre-Ecosse-Irlande, 203-209; 424-429; 648-653; 819-821.
Autriche-Hongrie, 209-211; 429-430; 653-654; 822-825.
Belgique, 211-214; 430-436; 654-656; 825-831.
Egypte, 214.
Espagne, 214-218; 436; 656-660; 831-832.
États Unis. Amérique, 436-438; 660-661; 833.
France, 218-233; 438-453; 661-675; 833-847.
Grèce, 233; 453.
Italie, 233-238; 454-462; 675-682; 847-856.
Palestine, 238-239.
Pays Bas, 239-243; 462-465; 682-684; 856-861.
Pays-Scandinaves, 244-246; 861-862.
Péninsule des Balcans : Bulgarie, Roumanie, 246-247.
Russie, 247-248; 465-471.
Suisse, 248; 471-472; 862.

2. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques suivantes. Quant aux autres notices, il est superflu de les signaler ici. En effet, pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui renvoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue; conséquemment pour celles qui paraissent dans la Chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

La Palestine; XIII, 779.
Annuario pontificio per l'anno 1913; XIII, 789.
London theological studies; XIV, 207.
Acta de las Cortès de Castilla, XXXV; XIV, 215.
Lettres de Frédéric Ozanam, 1831-1853; XIV, 448.
Recueil complet des décissions et dispositions du département de la confession orthodoxe de l'empire russe; XIV, 467.

3. Collections. Encyclopédies et dictionnaires. Entreprises scientifiques.

ALLEMAGNE.

Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, 189, 630.

Digitized by Google

Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen, 190.
Luthers Werke in Auswahl, 197, 812.
Forschungen zur Lebensordnung der Gesellschaft Jesu in 16. Jahrhundert, 201.
Beiträge zur Einleitung in das Neue Testament, 409.
Corpus reformatorum, 437.
Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 635.
Deutschrechtliche Beiträge. Forschungen und Quellen zur Geschichte des deutschen Rechtes, 637.
Vom Mittelalter zur Reformation. Forschungen zur Geschichte der deutschen Bildung, 645.
Bibliothek der Kirchenväter, 804.
Texte und Untersuchungen, 807.
Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 809.
Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 810
Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, 811.
Monumenta Germaniae historica (rapport annuel), 814.
Kirchliches Handlexikon, 188.
Thesaurus linguae latinae, 817.
Atlas hierarchicus, 647.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Oxford Church text books, 208.
The mediaeval towns, 425.
Archivium hibernicum, or irish historical record, 426.
Cambridge modern history, 427.
Regesta regum anglo-normannorum, 819.
Dictionary of national biography, (second supplément), 424.
Encyclopaedia of religion and ethics, 652.
Dictionary of universal biography, 821.
History of India, 427.
Édition du martyrologe joint au psautier de Ricemarch, 427.
Texte latin original de l'Incendium amoris de Richard Rolle de Hampole (édition), 821.
Reproduction en fac-simile de la tapisserie de Bayeux, 821.

AUTRICHE-HONGRIE.

Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum de Vienne, 822.
Monumenta ecclesiastica tempora innovatae in Hungaria religionis illustrantia, 823.
Voralbergisches Urkundenbuch, 429.

ESPAGNE.

Bibliothèque historique espagnole, 656
Monumenta historica Societatis Jesu, 658.
Diccionario heraldico de la nobleza Guipuzcoana, 658.
Édition de la collection diplomatique de Henri IV, 658.
Livre de la Grandesse d'Espagne, (édition), 832.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Historical records and studies, 833.

FRANCE.

Sources de l'histoire de France, 220.
Science et religion, 221, 668.
Monumenta ecclesiae liturgica, 225.
Archives religieuses de l'histoire de France, 228.
Corpus scriptorum christianorum orientalium, 434.
Patrologie grecque (Indices), 443.
La pensée et l'œuvre sociale du christianisme. Études et documents, 447.
Bibliothèque française, 673.
Choix de textes pour servir à l'étude des sciences ecclésiastiques, 667.
Collection de textes pour servir à

Digitized by Google

l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 839.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique, (fasc. 8), 218 ; (fasc. 9), 837, 841.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (fasc. 28), 219 ; (fasc. 29-30), 838.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (fasc. 6-7-8), 438 ; (fasc. 9), 833.
Dictionnaire de théologie catholique, (fasc. 38-39-40), 661 ; (fasc. 41 et 42), 835.
Novi testamenti lexicon graecum, 442.
Histoire générale du IVe siècle à nos jours de E. Lavisse et A Rambaud (seconde édition), 673.

ITALIE.

Corpus nummorum italicorum, t. III, 233.
Cultura dell' anima, 234.
Scrittori nostri, 234.
Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX, 234.
Monumenta Poloniae vaticana, 237.
Studi e testi, 430.
I monumenti antichi di Roma nei disegni degli Uffizi di Firenze, 461.
Fonti di storia fiorentina, 675.
Corpus statutorum italicorum, 676.
Statue de Giuseppe Gioacchino Belli inaugurée à Rome, sur la piazza d'Italia, 681.
Troisième édition de la Rivoluzione francese (1788-1792) de Gaetano Salvemini, 849.

LUXEMBOURG.

Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, 432.

PAYS-BAS.

Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange Nassau, 241.
Bibliotheca reformatoria neerlandica, 857.
Historisch gedenkboek der herstelling van Neerlands onafhankelijkheid in 1813, 242.
Het katholiek Nederland (1813-1913), 243.
Édition des œuvres de Jean van Ruusbroec, 464.
Repertorium van tijdschriftartikelen betreffende Nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst (Troisième supplément), 464.
Rekeningen van den officiaal des aartsdiakens van den utrechtschen dom, 856.

PAYS-SCANDINAVES.

Fynd och Forskningar, 861.

RUSSIE.

Collection de volumes dédiés aux grands penseurs religieux de la Russie, 248.
Commission pour la description des pièces des archives du Saint-Synode à Saint-Pétersbourg, 467.

4. Musées, archives et bibliothèques.

ALLEMAGNE.

Musée à Cassel, 814.
Bibliothèque royale de Berlin (Collection des manuscrits de Sir Thomas Phillips), 200.
Bibliothèque de l'université de Helmstedt, 200.
Bibliothèque de l'université de Giessen, 202.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Bibliothèque de Sir Thomas Phillips (vente de manuscrits), 200, 819.
British museum (index to the charters and rolls), 425.
Oxford (découverte de manuscrits), 814.

Digitized by Google

St-John's college (bibliothèque), 819.
Corpus Christi college (bibliothèque), 819.

BELGIQUE.

Exposition des arts anciens de la Flandre, 829.
Ministère des affaires étrangères (archives politiques), 435.

FRANCE.

Musée lapidaire d'Avranches, 449.
Fouilles faites avenue des Gobelins à Paris, 449.
Chambre de commerce de Marseille (archives et bibliothèque), 450.
Ministère de l'intérieur (papiers du bureau de la presse), 450.
Archives départementales (archives du greffe, soit de la cour d'appel, soit des tribunaux), 670.
Bibliothèque de l'Institut (papiers de J. Michelet), 450.
Bibliothèque de l'ordre des avocats, 670.

ITALIE.

Musée historique musical Gorga, 457.
Musée Bandini à Fiesole, 850.
Musée du château Sforza à Milan, 850.
Musée du livre à Turin, 855.
Association des Amis du château Saint-Ange (exposition d'objets en cuir), 677.
Première exposition d'art de la Calabre, 849.
Exposition rétrospective de topographie locale à Pavie, 850.
Exposition des œuvres de Bramante, 855.
Exposition en l'honneur du centenaire de la naissance de Verdi, 855.
Bureau pour l'examen des demandes d'autorisation de l'exposition des œuvres d'art non antérieures aux cinquante dernières années, 850.
Église Saint-Nicolas à Todi (restauration), 235.
Cimetière chrétien du IIIe siècle découvert à Frascati, 456.
Fouilles aux environs de Frascati, 456.
Fouilles archéologiques en Tripolitaine et en Cyrénaïque, 456.
Restauration de l'église de San Francesco à Montone, 456.
Restauration de l'église de Santa Maria Nuova à Viterbe 456.
Tour penchée des Asinelli à Bologne, 457.
Fresques de Benedetto Gozzoli au Campo Santo, 457.
Restauration de l'église de l'Annunziata à Florence, 457.
Restauration de la basilique constantinienne d'Albano, 677.
Ouverture des catacombes tusculanes, 677.
Fouilles de l'antique basilique de Saint-Agapit, 850.
Fouilles pratiquées dans la colline du château d'Este, 850.
Restauration de l'église de S. Tenteria à Vérone, 850.
Travaux dans l'église inférieure de Santa Maria degli Angeli à Assise, 850.
Chapelle de Nicolas V au Vatican (découverte de deux belles fresques de Fra Angelico), 851.
Fresques découverts dans le couvent de S. Angelo à Narin, 851.
Fresque représentant la Madone de Lorette dans l'église de la SS. Annunziata de Bevagha, 851.
Église de San Stefano de Pérouse, (découverte d'une fresque représentant la Madone), 851.
Baptistère de Florence (mise au jour d'antiques mosaïques romaines), 851.
Ancien pavé en mosaïque retrouvé à Trévise, 851.
Restauration de l'église de Saint-Crisogone à Rome, 851.
Restauration de l'église de Santa Maria Nuova à Viterbe, 851.

Digitized by Google

S. Angelo Romano (restaur. des peintures dans les églises de SS. Mattia et Biagio et de S. Liberata), 851.
Archives communales de Ravenne, 851.
Bibliothèque civique de Turin (inventaire synthétique des manuscrits de Vincenzo Gioberti), 235.

PAYS-BAS.

Catacombes à Fauquemont (Limbourg hollandais), 684.
Exposition d'art ancien religieux à Bois-le-Duc, 860.

5. **Congrès.**

ALLEMAGNE.

Réunion d'historiens en vue de fonder pour l'Allemagne une association de professeurs d'histoire, 816.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Congrès international des sciences historiques tenu à Londres, 648.

AUTRICHE-HONGRIE.

13me congrès des historiens allemands, à Vienne, 824.

BELGIQUE.

Semaine d'ethnologie religieuse (compte rendu analytique de la 1re session tenue à Louvain, 27 août-4 septembre 1912), 654 : (2e session en 1913), 826.
Semaine liturgique de Maredsous, 655.
XXIIIe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Gand, 826.
Deuxième congrès flamand de philologie et d'histoire, 828.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Congrès annuel de l'American historical association, 661.

FRANCE.

Congrès général des sociétés d'histoire de Paris, 229, 450.
Congrès des associations bretonnes, 230.
Congrès des sociétés savantes, 51e session à Grenoble, 670.
Congrès annuel de la société française d'archéologie (Moulins), 842.

ITALIE.

Troisième congrès international d'archéologie, 235.
Dixième congrès international d'histoire de l'art, 235.
Congrès d'histoire de l'art, 236.
Congrès international de sociologie, 236.
Congrès des inspecteurs honoraires des monuments et fouilles du royaume, 457, 678.
Septième congrès de la société nationale d'histoire du Risorgimento à Naples, 457.
Congrès international de géographie à Rome, 457, 677.
XVIe congrès subalpin tenu à Novare, 851.
Congrès des sociétés italiennes pour le progrès des sciences tenu à Sienne, 852.

PAYS-BAS.

Septième congrès des philologues néerlandais (Zevende nederlandsch philologencongres), 242.

PAYS-SCANDINAVES

Deuxième congrès historique de Christiania, 245.

6. **Sociétés savantes** (1)

ALLEMAGNE.

Verein für hessische Geschichte und Landeskunde (Zeitschrift), 193.

Digitized by Google

Görres-Gesellschaft, 200, 637, 814.
Académie royale des sciences de Berlin, 200, 646.
Académie prussienne des sciences (section de philosophie et d'histoire), 200, 814.
Académie bavaroise, 200.
Commission d'histoire du grand-duché de Bade (rapport), 201.
Société scientifique de Berlin, 201.
Société scientifique de Strasbourg, 201, 202.
Kölnische Geschichtsverein E. V. I. (Jahrbuch), 202.
Académie des beaux arts de Berlin, 202.
Société historique de Cologne, 202.
Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte (Zeitschrift), 637.
Académie de Heidelberg, 646 ; (subside), 647.
Fondation Richard Rothe (concours), 647.
Historische Verein für den Niederrhein, 814.
Historische Kommission für das Grossherzogtum Hessen, 814.
Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde (32e rapport), 815.
Bergische Geschichtsverein (cinquantième anniversaire), 816.
Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen (concours), 817.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Fondation Mevissen (concours), 203.
Société Prince Jablonowsky (concours), 203.
Torch publishing company, 208.
Catholic record society of Ireland, 426.
Historical association, 426.
Malvern, 426.
Catholic reference library, 427.
Town Hall de Kensington, 427.
Irish literary society, 427.
Victoria and Albert museum, 427.
Society of antiquaries, 427, 653, 820.
Henry Bradshaw society, 427.
Viking Club, 427, 653.
Society for the promotion of roman studies, 653.
Philological society, 819.
Folklore society, 820.
Royal historical society, 820.
Early english text society, 821

AUTRICHE HONGRIE.

K. Akad. der Wissenschaften (bourse), 211 ; (Sitzungsberichte), 429.
Institut f. oesterreichische Geschichtsforschung (Mittheilungen), 810.
Kommission für neuere Geschichte Oesterreichs, 823.

BELGIQUE.

Commission royale pour la publication des anciennes lois, 212.
Commission royale d'histoire (Bulletin), 434
Société royale d'archéologie de Bruxelles (25e anniversaire), 435.
Académie royale d'archéologie de Belgique (Annales), 826.
Association des archivistes et bibliothécaires belges (Annuaire des archives de Belgique) 654 ; (section des conservateurs de musées), 830
Fédération archéologique et historique de Belgique (XXIIIe session), 826.

ESPAGNE.

Real academia de la historia (Boletin), 214, 215, 656, 658, 831, 832 ; (concours), 218, 659 ; (prix du baron de Santa Cruz), 832.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des sociétés savantes sont renseignés sous ce n° 6 et non sous les rubriques « Périodiques » ou « Collections » (nos 3 et 8).

Digitized by Google

Real academia de ciencias morales y politicas (concours), 217.
Institut d'estudis catalans, 216.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Carnegie Institution de Washington (département historique), 436
American historical association, 661.
Catholic historical society, 833.

FRANCE.

Académie des inscriptions et belles-lettres (communications), 229, 450, 670, 843 ; (prix), 673, 845.
Académie des sciences morales et politiques, 230 ; (prix), 674, 845.
Société nationale des antiquaires de France (communications), 230, 450, 672, 844.
Comité pour l'histoire des nations de l'Amérique latine, 230.
Institut national de Bretagne, 230.
Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales), 451.
Société de l'histoire des colonies françaises, 670.
Société des amis de la bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France, 670.
Institut français à Londres, 672.
Association des étudiants catholiques de Bordeaux, 673.
Académie française (prix), 673.
Société des études rabelaisiennes, 844.

ITALIE.

Association archéologique romaine (conférence), 237, 679; (école préparatoire pour les ciceroni), 679.
Académie des sciences de Cracovie, (mission aux archives du vatican), 237, 460.
Institut français de Florence, 238.
Institut historique belge de Rome (conférences), 458.
École britannique de Rome (conférence), 459.
Académie royale des Lincei, 459.
Académie de religion catholique (conférences), 459, 853.
Églises nationales de Rome (conférences constantiniennes), 459.
Comité romain pour les fêtes constantiniennes (conférences), 459, 853.
Académie de l'Arcadia (conférences constantiniennes), 459.
Colisée (conférences), 459.
Académie royale des sciences de l'Institut de Bologne (classe des sciences morales), 460, 852.
Commission pour l'histoire de l'université de Bologne, 460.
Florence (conférences), 460.
Société royale de Naples (conférences), 460 ; (concours), 682.
R. Istituto lombardo di scienze e lettere di Milano (concours), 461, 681.
R. Società romana di storia patria (Archivio), 675, 848.
Association artistique de Rome, 680.
Collège héraldique de Rome (soixantième anniversaire de sa fondation), 680.
Institut impérial archéologique (conférence), 680.
Cercle « Marchigiano » (conférence), 680.
R. Deputazione toscana di storia patria, 675 ; (cinquantième anniversaire de sa fondation), 681.
Unione femminile nazionale de Milan (cours d'histoire des religions), 681.
Société internationale d'études franciscaines (réunion générale), 681.
Académie pontificale d'archéologie (concours), 682.
Société italienne pour la recherche des papyrus grecs et latins en Égypte, 682.
Campo Santo à Rome (cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Anton de Waal), 817.

Digitized by Google

Conférence faite à Reggio Calabria, 847.
R. Deputazione di storia patria (Atti e memorie), 848.
Collegium prenestinum cultorum martyrum, 850.
Société historique subalpine de Turin, 851.
R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna, 852.
R. Deputazione de storia patria per le provincie modenesi, 852.
Società di etnografia italiana (Bullettino), 855.
Association artistique d'architecture de Rome, 855.
Istituto italiano di numismatica (Atti e memorie), 855.
Collegio araldico de Rome (prix), 856.

PAYS-BAS.

Teijlers theologisch genootschap (concours), 243.
Société apologétique « Petrus Canisius », 683.
Nuyensfonds (concours), 861.

PAYS-SCANDINAVES.

Institut central historique pour la Norvège, 245.

PÉNINSULE DES BALCANS : ROUMANIE.

Institut archéologique russe de Constantinople (Bulletin), 246.

RUSSIE.

Société lithuanienne des beaux arts, 469.

7. Universités et Instituts d'enseignement supérieur (1).

ALLEMAGNE.

Friedrich Wilhelms Universität de Berlin (séminaire pour l'étude des langues orientales), 201, 412, 414; (faculté de théologie, concours), 817; (fondation Harnack), 818.
Université de Leipzig, 202; (séminaire d'études bibliques), 647.
Université de Munich (fondation Engelmann), 202.
Université de Francfort, 202.
Rheinische Friedrich Wilhelms Universität de Bonn, 413, 414, 808.
Vereinigte Friedrichs Universität Halle-Wittenberg, 417.
Faculté de philosophie de Giessen, 810.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Université de Londres, 207; (accord avec l'université de Paris), 673; (chaire de littérature française), 820; (chaire d'histoire de France), 820.
Université de Cambridge, 208.
Summer school de théologie à Oxford, 208.
University college de Londres, 427.
King's college de Londres, 427.
Lindsey hall, 427.
Summer school de théologie à Cambridge, 820.
Question de l'admissibilité des nonconformistes aux grades théologiques, 820.

AUTRICHE-HONGRIE.

Patriarcat serbe orthodoxe de Carlowitz (faculté théologique), 210.
Université de Vienne (prix Anton Menger), 211.

BELGIQUE.

Université de Louvain (concours universitaire), 656; (concours pour les bourses de voyage en faveur des

(1) Les collections proprement universitaires sont renseignées sous ce n° 7 et non pas sous la rubrique « Collections » (n° 3).

Digitized by Google

porteurs de diplômes scientifiques), 830; (semaine d'ethnologie religieuse), 654, 826.

FRANCE.

Université de Paris (centre d'études franco-hispaniques), 231; (accord avec l'université de Londres), 673.
Séminaire Saint-Thomas d'Aquin, 231.
École des chartes (soutenance de thèses), 232, 452.
Université de Lyon (succursale de la faculté de droit à Beyrouth), 844.
École des hautes études. Section historique (Mélanges Ch. Bémont), 845.

ITALIE.

Université de Turin (jubilé de M. Rodolfo Renier), 456.
Un projet modifiant les conditions d'admission à la libera docenza (cours libres), 460.
Real Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento de Florence, 675.
Université de Rome (chaire de philosophie de l'histoire), 681.
Université populaire italienne à Fiume, 681.

PAYS-BAS.

Université d'Utrecht, 239.
Université d'Amsterdam, 1164.
Université de Groningue, 464.

SUISSE.

Université de Fribourg, 418.

8. Périodiques.

ALLEMAGNE.

Neue Jahrbücher, 187.
Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft, 187.
Neue kirchliche Zeitschrift, 187.
Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums, 187.
Zeitschrift für christliche Kunst, 193.
Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde, 193.
Jahrbuch des kölnischen Geschichtsvereins, E. V. I., 202.
Ermländisches Pastoralblatt, 224.
Strassburger Diözesanblatt, 408.
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 415.
Archiv für Urkundenforschung, 415, 643.
Byzantinische Zeitschrift, 453.
Oriens christianus, 632.
Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonische Abtheilung, 637.
Theologie und Glaube, 640, 810.
Historisches Jahrbuch, 809.
Heidelberger Jahrbücher, 810.
Neues Archiv, 810.
Wissenschaftliche Beilage de la Germania, 814.
Deutsche Literaturzeitung, 814.
Beiträge zur Forschung; Studien und Mitteilungen aus den Antiquariat, Jacques Rosenthal, München, 816.
Die Geisteswissenschaften, 817.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Expositor, 203.
The Month, 208.
The Torch, 208.
Athenaeum, 426, 821.
The constructive quarterly, 427.
Church quarterly review, 821.
Catholic review, 821.

AUTRICHE-HONGRIE.

Archiv für oesterreichische Geschichte, 209.
Archiv für Kunde oesterreichischer Geschichtsquellen, 209.
Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Voralbergs, 429.

Digitized by Google

Sitzungsberichte des k. Akad. der Wissenschaften, 429.
Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, 810.

BELGIQUE.

Analecta bollandiana, 211, 430.
Revue bénédictine, 211, 839.
Revue liturgique et bénédictine, 231.
Les questions liturgiques, 221, 223.
Bulletin de la Commission royale d'histoire, 434.
Études franciscaines, 434, 825.
Muséon, 633.
Annuaire des archives de Belgique, 654.
Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 826.
Neerlandia franciscana, 830.

ÉGYPTE.

Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, 214.

ESPAGNE

Boletin de la real Academia de la historia, 214.
Anuari de l'Institut d'estudis catalans, 216.
La Ciudad de Dios, 225.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Ecclesiastical review, 224.
The catholic university bulletin, 660.

GRÈCE.

Νέος Ἑλληνομνήμων, 233.

FRANCE.

Revue du clergé français, 222
Revue pratique d'apologétique, 222.
Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes, 225, 226.
Idéal, 225.
Revue de l'art chrétien, 232.
Recherches de science religieuse, 444, 841.
Revue de l'Orient chrétien, 445, 840.
Le moyen âge, 446, 669.
Les facultés catholiques de Lille, 446.
Revue thomiste, 446.
Revue Duns Scot, 446.
La Normandie, 452.
Revue celtique, 667.
Revue Lacordaire, 673.
Revue Charlemagne, 673.
Revue historique, 841.
Revue du XVIe siècle, 844.

ITALIE.

Bessarione, 233.
Rivista storica benedettina, 234.
Italia, 238.
Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte, 453, 817, 833.
Miscellanea francescana di storia, di lettere, di arti, 454.
Giornale storico della litteratura italiana, 456.
Athenaeum, 460.
Studi romani. Rivista di archeologia e storia, 461.
Il popolo romano, 462.
Il resto del Carlino, 462.
Archivio della R. Società romana di storia patria, 675. 848.
Il giornale d'Italia, 676, 851.
Bollettino d'arte del ministerio della p. istruzione, 678.
Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, 678.
Rivista d'Africa, 681.
Il commercio, 847.
Mélanges d'archéologie et d'histoire, 847.
Atti e memorie de la R. Deputazione di storia patria, 848.
La scuola cattolica (numéro jubilaire pour le XVIe centenaire de l'édit de Constantin), 854
Lares. Bullettino della Società di etnografia italiana, 855.
Archivio storico per la storia ecclesiastica de l'Umbria, 855.

Digitized by Google

Atti e memorie del Istituto italiano di numismatica, 855.
Siberene, 855.

PAYS-BAS.

Het Centrum, 242.
Theologisch tijdschrift, 859.

PAYS-SCANDINAVES.

S. Olaf, 244.
Samtiden, 245.
Flor Kirke og Kultur, 245.
Kyrkohistorisk Aarsskrift, 861.

PÉNINSULE DES BALCANS : ROUMANIE.

Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople, 246.
Rivista catolica, 247.

RUSSIE.

Biblioteka Warzszawska, 238.
Kwartalnik historyczny, 238.
Khristianskii Vostok 465.
Bogoslovsky Viestnik, 468.
Christianskoe Tchtenic, 468.
Tzerkovnyia Viedomosti, 468.

SUISSE.

Annales fribourgeoises, 248.
Revue de Fribourg, 471.
Revue de théologie et de philosophie, 882.

9. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages, 203, 209, 211, 213, 218, 232, 238, 248; 424, 428, 435, 452, 462, 464; 647, 653, 656, 659, 674, 682, 684; 818, 821, 824, 831, 832, 845, 861, 862.

10. Notices nécrologiques.

Arber, Edward 428.
Artz, C. 825.
Ashburnham, 428.
Aynard, Ed. 846
Babnett, S. A. 821.
Ballesteros, L. 660.
Benavides, José 218.
Bevignani, A. 856.
Bormans, S. 213.
Borrelli de Serres, L. L. 846.
Capecelatro, cardinal 238.
Casamarte, A. 462
Cavagna Sangiuliani, A. 856.
Champion, H. 675.
Chavanon, J. 846
Compayré, G. 675.
Comte, J. 233.
Couillé, 233.
Cramer, S. 684.
d'Artois de Bournonville, A. 233.
De Gubernatis, Cte A. 462.
De Jean, É. 452.
De la Roche Marchiennes, L. 831.
Delecot, É. 233.
De Leu, J. B. 656.
Denis, H. 831.
de Olascoaga, F. 832.
Desbassayns de Richemont, 675.
De Stoop, É. 656.
Dezeimeris, R. 846.
Du Fayet de la Tour, H. 846.
Dunand, Ph. H. 233.
Esmein, A. 846.
Feith, J. A. 464.
Gairdner, J. 209.
Gayoso, J. 832
Gerard, J. 428.
Geudens, M. 831.
Giehlow, R. 647.
Gietmann, G. 243
Godard, Ch. A. 452.
Gortani, G. 462.
Goyau, Lucie Felix-Faure 846.
Graf, A. 856.
Guerras Valseca, D. Juan 218.
Hermans, V. 213.
Hertz, H 856
Herzberg-Fränkel, S. 826.
Hodgkin, T. 653
Horric de Beaucaire, comte 675.
Hortzschansky, A. 818.
Howard, George Broadley 429.
Indelli, P. L. 856.

Digitized by Google

Kähler, M. 203.
Kitchin, G. W. 209.
Krekelberg, J. 831.
Labanca, B. 462.
Law, Ed. 821.
Lemcke, K. von 648.
Leonardon, H. 453.
Loria, L. 856.
Loth, J. 453.
Malatesta, le comte Sigismondo 856.
Mantovani, Dino 856.
Magnusson, Erikr 429.
Martin, Fr. 675.
Martinez Reguera, L. 660.
Matignon, P. 453.
Meschler, M. 243.
Meyer, Th. 465.
Moes, E. W. 243, 464.
Monseur, E. 435.
Morales y Rivas, A. 660.
Müller, N. 203.
Nestle, E. 647.
Ollivier, Ém. 846.
Pabbo de Alzola, 218.
Papadopoulo-Keramevs, A. I. 470.
Passy, L. 846.
Pawlowski, G. 846.
Pelissier, L. G. 452.
Pergameni, H. 656.
Perrone, M. 856.
Popov, Alexandre Petrovitch 248.
Phillimore, William P. W. 653.
Picciola, G. 238.
Pozuelo y Herrero, J. 660.
Quaritch, B. A. 821.
Reich, D. 825.
Resch, A. 424.
Révillout, Ch. E. 452.
Rossi, G. 856.
Sanchez Moguel, A. 660.
Schiele, F. M. 818.
Sdralek, Max 818.
Simonis, J. J. 831.
Simonsfeld, H. 648, 818.
Skeat Walter, W. 209.
Solmi, E. 238.
Stenger, G. 846.
Thureau-Dangin, P. 453.
Tonga, Glicerio 856.
Trefftz, J. 647.
Ubach y Vissjeta, D. Francisco 660.
Van Cooth, Mgr A. M. C. 684.
Van den Gheyn, J. 401.
Vander Haeghen, F. 435.
van Rhyn, C. H. 684.
Vénard, E. 453.
Wahrmund, A. 825.
Weiss, A. 211.
Winter, P. 203.

Digitized by Google

II. — Table générale des matières.

1. ARTICLES.

Pages.

A. BAYOT. LE R. P. JOSEPH VAN DEN GHEYN, S. J. CONSERVATEUR DES MANUSCRITS A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (1834-1913) 401-407

F. CLAEYS-BOUUAERT. UN SÉMINAIRE BELGE SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE. LE SÉMINAIRE DE GAND (1794-1812) . 536-558

J. DE GHELLINCK, S. J. LES NOTES MARGINALES DU LIBER SENTENTIARUM. 511-536 ; 705-719

L. DIEU. LE COMMENTAIRE SUR JÉRÉMIE DU PSEUDO-CHRYSOSTOME SERAIT-IL L'ŒUVRE DE POLYCHRONIUS D'APAMÉE ? 685-701

J. FLAMION. SAINT PIERRE A ROME. EXAMEN DE LA THÈSE ET DE LA MÉTHODE DE M. GUIGNEBERT . . 249-271 ; 473-488

GODEFROID KURTH. ÉTUDE CRITIQUE SUR LA VIE DE SAINTE GENEVIÈVE. 5-80

Chap. I. Historique de la question . . . 5

Chap. II. Quel est le vrai texte du Vita Genovefae ?. 15

Chap. III. L'authenticité du Vita Genovefae . . 42

Chap. IV. Quelle est la valeur du Vita Genovefae . 75

L. LAURAND. LE CURSUS DANS LE SACRAMENTAIRE LÉONIEN . . 702-704

E. LESNE. LA DIME DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES AUX IXe ET Xe SIÈCLES . . . . . 97-112 ; 489-509

§ VI. Les bénéficiaires des dîmes de l'indominicatum ecclésiastique 97

1. Les services hospitaliers 97

2. La mense conventuelle 105

§ VII. Équivalence de la dîme dominicale des biens d'église et de la dîme ecclésiastique ordinaire . 489

§ VIII. Substitution de la dîme de la villa à celle du dominicum 501

Conclusion 508

Note additionnelle 509

Voir la RHE. 1912, t. XIII, . p. 477-503 ; 659-673

CH. MOELLER. FRÉDÉRIC OZANAM ET SON ŒUVRE HISTORIQUE (23 AVRIL 1813-8 SEPTEMBRE 1853) 304-330

1. Ozanam : sa carrière universitaire . . . 304

2. Ozanam et la question sociale 313

3. Ozanam : son œuvre historique. . . . 320

LE MÊME. LES BÛCHERS ET LES AUTO-DA-FÉ DE L'INQUISITION DEPUIS LE MOYEN AGE 720-751

1. L'inquisition au XIIIe siècle : l'origine du bûcher. 722

2. L'auto-da-fé 733

3. L'inquisition moderne en Espagne . . . 743

Digitized by Google

CH. TERLINDEN. LE CONCLAVE DE LÉON XII (2-28 SEPTEMBRE 1823), D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS 272-303
E. VYKOUKAL, O. S. B. LES EXAMENS DU CLERGÉ PAROISSIAL A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE 81-96
1. Les examens des ordinands 83
2. L'examen des clercs étrangers 84
3. L'examen quadragésimal 86
4. L'examen à l'occasion de la visite canonique. . 92
5. L'examen par les missi 93
6. Les examens synodaux 94
7. L'examen par écrit 95

2. COMPTES RENDUS.

H. Achelis. Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten. T. I. (J. FLAMION.) 758
Le même. Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten. T. II. (J. FLAMION.) 760
P. Allard. Les origines du servage en France. (G. SIMENON.) . . . 778
B. Altaner. Venturino von Bergamo, O.P., 1304-1346. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd. M. Sdralek. T. IX, fasc. 2.) (F. CALLAEY, O. F. M. Cap.) 365
F. Baeumker. Die Lehre Anselmus von Canterbury über den Willen und seine Wahlfreiheit nach den Quellen dargestellt. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. T. X, fasc. 6.) (L. CORDONNIER.) 787
G. Bayan et Max de Saxe. Le Synaxaire arménien de Ter Israel. Texte et traduction. 2e partie. Mois de Hori. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VI, fasc. 2.) (H. DE VIS.) 119
G. Beyerhaus. Studien zur Staatsanschauung Calvins. Mit besonderer Berücksichtigung seines Souveränitätsbegriffs. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. VII.) (H. DE JONGH.) 377
C. Blume, S. J. et G. M. Dreves. Hymnologische Beiträge. Quellen und Forschungen zur Geschichte der lateinischen Hymnologie. Im Anschlusse an die Analecta hymnica. (C. MOHLBERG, O. S. B.) . . 129
Les mêmes. Analecta hymnica. T. I-LIII (a suivre). (C. MOHLBERG, O. S. B.) 129
A. Brackmann. Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia. T. I. Die Kurie und die Salzburger Kirchenprovinz. (F. BAIX.) . . . 591
J. Brassinne. La reliure mosane. (Publié par la Société des bibliophiles liégeois.) (R. MAERE.) . . 372
J. Brassinne et M. Laurent. Etude critique de deux miniatures de la collection Wittert. (R. MAERE.) . 356
H. Bresslau. Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien. 2e édit. T. I, fasc. 1. (H. NELIS.). 345
E. W. Brooks. James of Edessa; the hymns of Severus of Antioch and others. Syriac version edited and translated. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VI, fasc. 1. T. VII, fasc. 5.) (H. DE VIS.) . . 118
L. Cezard. Histoire juridique des persécutions contre les chrétiens de Néron a Septime Sévère (64 a 202). (C. CALLEWAERT.) 573
F. Claeys-Bouüaert. Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française (1811-1814). (P. DEMEULDRE.) 799

Digitized by Google

A. Clergeac. La curie et les bénéficiers consistoriaux. Étude sur les communs et menus services. 1300-1600. (H. Nelis.) 361
J. Dauphin. Histoire des séminaires de Rennes et de Dol 1670-1791 et l'œuvre du R. P. Blanchard 1797-1830. (Les eudistes dans le diocèse de Rennes.) (C. Van Merris.) . . 793
L. de Gonzague, O. F. M. Cap. Monseigneur Vital (Antoine Gonçalvès de Oliveira), frère mineur capucin, évêque d'Olinda. (Archives franciscaines. T. VI.) (Q. G. Nols.) 396
Vte de Guichen. La France morale et religieuse à la fin de la Restauration. (P. Demeuldre) 392
P. de la Gorce. Histoire religieuse de la Révolution française. (A. De Ridder.) 615
R. de Lasteyrie. L'architecture religieuse en France à l'époque romane; ses origines, son développement. (R. Maere.) 140
H. Delehaye, S. J. Les origines du culte des martyrs. (J. Flamion.). 570
É. De Stoop. Vie d'Alexandre l'Acémète. Texte grec et traduction latine. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VI, fasc. 5.) (H. De Vis.) 125
M. de Villermont. L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Préface par G. Kurth. (A. Pasture.) 170
F. Dibelius. Das Abendmahl. Eine Untersuchung über die Anfänge der christlichen Religion. (L. Vanhalst.) 566
M. von Dmitrewski. Die christliche freiwillige Armut vom Ursprung der Kirche bis zum 12. Jahrhundert. (J. Souben, O. S. B.) . 774
G. M. Dreves. Ein Jahrtausend lateinischer Hymnendichtung. Eine Blütenlese aus den Analecta hymnica mit literarhistorischen Erläuterungen. Nach des Verfassers Ableben revidiert von C. Blume, S. J. 1e partie. Hymnen bekannter Verfasser. 2e partie. Hymnen unbekannter Verfasser. (C. Mohlberg, O. S. B.) 129
Le même, *voir* **C. Blume.**
J. Drouet. L'abbé de Saint-Pierre. L'homme et l'œuvre. (F. Lohier, O. S. B.) 613
Le même. L'abbé de Saint-Pierre. Annales politiques (1658-1740). Nouv. édit. collationnée sur les exemplaires manuscrits et imprimés, avec une introduction et des notes. (P. Lohier, O. S. B.) . 613
G. J. Ebers. Das Revolutionsrecht vornehmlich nach katholischen Kirchenrecht. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 37-38.) (R. De Smedt, O. F. M. Cap.) 148
A. Eckstein. Zur Finanzlage Felix' V. und des Basler Konzils. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. Fasc. 14.) (F. Callaey, O. F. M. Cap.) 164
R. Fawtier. La vie de saint Samson. Essai de critique hagiographique. (Bibliothèque de l'Ecole des hautes études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 197.) (L. Gougaud.) 583
A. Franz. Das Rituale des Bischofs Heinrich I. von Breslau. (E. Vykoukal, O. S. B.) 782
W. Friedensburg. Cavour. T. I. Bis zur Berufung in das Ministerium 1810-1850. (J. Rambaud.) . 394
P. Gagnol. La dîme ecclésiastique en France. (A. Nobels.) 175
G. Gautherot. La démocratie révolutionnaire. De la constituante à la Convention. (P. Demeuldre.) . . 621
A. Gazier. Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'université, sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663), publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copi s authentiques avec une introduction et des notes. T. I : 1630-1652. T. II : 1653-1655. T. III : 1656-1657.

Digitized by Google

T. IV : 1658-1661. T. V : 1661-1662. T. VI : 1662-1663. Index alphabétique de l'ouvrage complet. (E. VAUTHIER.) 380

G. C. W. Görris, S. J. De denkbeelden over oorlog en de bemoeiingen voor vrede in de elfde eeuw. (H. DE JONGH.) 350

M. Grabmann. Die Geschichte der scholastischen Methode. Nach den gedruckten und ungedruckten Quellen dargestellt. T. I. Die scholastische Methode von ihren ersten Anfängen in der Väterliteratur bis zum Beginne des XII. Jahrhundert. T. II. Die scholastische Methode im 12. und beginnende 13. Jahrhundert. (J. DE GHELLINCK, S. J.) . 783

T. Granderath, S. J. Histoire du concile du Vatican, d'après les documents authentiques, éditée par C. Kirch, S. J., et traduite de l'allemand par des religieux de la même compagnie. T. III, 1e partie. L'infaillibilité pontificale. (J. FORGET.) 185

H. Grauert. Magister Heinrich der Poet in Würzburg und die römische Kurie. (Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wissenschaften. Philos.-philol. Klasse. T. XXVII, fasc. 1-2.) (J. CREUSEN, S. J.). . . . 358

S. Grébaut. Les trois derniers traités du Livre des mystères du ciel et de la terre. 2e partie. Texte éthiopien et traduction. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VI, fasc. 3.) (H. DE VIS.) 119

Le même, *voir* **L. Leroy**.

K. Gschwind Die Niederfahrt Christi in die Unterwelt. Ein Beitrag zur Exegese des Neuen Testamentes und zur Geschichte des Taufsymbols. (Neutestamentliche Abhandlungen, éd. M. Meinertz. T. II, fasc. 3-5.) (H. COPPIETERS.) . 752

I. Guidi. Le Synaxaire éthiopien. Les mois de Sanê, Hamlê et Nahasê, publiés et traduits avec le concours de L. Desnoyers et A. Singlas. 2e partie. Mois de Hamlê. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VII, fasc. 3.) (H. DE VIS.) 127

H. M. Gwatkin et J. P. Whitney. The Cambridge medieval history. T. I. The christian roman empire and the foundation of the teutonic kingdoms. (J. SIMON, O. S. B.). 775

J. B. Hafkemeyer, S. J. Geschichte der Jesuiten in Portugal unter der Staatsverwaltung des Marquis von Pombal, aus Handschriften hrsg. v. Christoph Gottlieb von Murr. Nouv. édit. corrigée. (H. VAN HOUTTE.) . . . 388

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. T. XVII. Rome, par G. Hanotaux. T. II : 1688-1723, avec une introduction et des notes par J. Hanoteau. (M. DUBRUEL, S. J.) 794

L. M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter. T. III, 2e partie. Die Anarchie. (Allgemeine Staatengeschichte. 1e partie. Geschichte der europaeischen Staaten, éd. L. Heeren, F. A. Ukert, W. v. Giesebrecht et K. Lamprecht. T. XXXII.) (L. VAN DER ESSEN.) 150

C. H. Hefele. Histoire des conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la 2e édit. allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques, par H. Leclercq, O. S. B. T. V, 2e partie. (P. DEMEULDRE.) 789

F. Heidelberger. Kreuzzugsversuche um die Wende des 13. Jahrhunderts. (Abhandlungen zur mittleren and neueren Geschichte, éd. G. v. Below, H. Finke, F. Meinecke. Fasc. 31.) (E. DE MOREAU, S. J.). 157

Digitized by Google

C. C. Herbermann, E. A. Pace, C. B. Pallen, T. J. Shahan, J. J. Wynne. The catholic encyclopedia. An international work of reference on the constitution, doctrine, discipline and history of the catholic Church. Avec le concours de nombreux collaborateurs. T. I-XV. (H. Coppieters.) 331

I. Herwegen, *voir* **M. Rothenhaeusler.**

R. Heurtevent. Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne. (Études de théologie historique publiées sous la direction des professeurs de théologie a l'Institut catholique de Paris.) (J. de Ghellinck, S. J.) 347

J. Hild. Honoré Tournely und seine Stellung zum Jansenismus. Mit besonderer Berücksichtigung der Stellung der Sorbonne zum Jansenismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Jansenismus und der Sorbonne. (Freiburger theologische Studien. Fasc. 5.) (A. Legrand.) 173

C. Hirschauer. Correspondance secrete de Jean Sarrazin, grand-prieur de Saint-Vaast, avec la cour de Namur (1578). Documents publiés au nom de l'Académie d'Arras et précédés d'une introduction. (L. Van der Essen.) . . . 378

T. Scott Holmes. The origin and development of the christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian era. (L. Gougaud.) 116

J. Huby. Christus. Manuel d'histoire des religions. Avec le concours de nombreux collaborateurs. (J. Forget.) 113

E. Jacobi. Patronate juristischer Personen. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 78.) (G. Simenon.). 156

A. Jahncke. Guilelmus Neubrigensis, ein pragmatischer Geschichtsschreiber des zwölften Jahrhunderts. (Jenaer historische Arbeiten, éd. A. Cartellieri et W. Judeich. Fasc. 1.) (E. de Moreau, S. J.) 602

Johann Georg, Herzog zu Sachsen. Tagebuchblatter aus Nordsyrien. (R. Maere.). . . . 628

G. Kleemann. Papst Gregor VIII. (1187). (Ienaer historische Arbeiten, éd. A. Cartellieri et W. Judeich. Fasc. 4.) (L. Van der Essen.) 599

J. Kreutzer. Zwinglis Lehre von der Obrigkeit. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. T. LVII.) (H. De Jongh.). . . . 375

Kirsopp Lake. The earlier epistles of S. Paul, their motive and origin. (J. Lebon.) 755

H. Lammens. S. J. Fatima et les filles de Mahomet. Notes critiques pour l'étude de la Sira. (Scripta pontificii instituti biblici.) (J. Forget.). 577

C. Latreille. Un témoin de la restauration et de la monarchie de Juillet. Le marquis de Coriolis; lettres à Lamennais 1825-1837, avec introduction et notes. (J. Rambaud.) 624

M. Laurent. Les ivoires prégothiques conservés en Belgique. (J. Warichez.). 343

Le même. L'art chrétien primitif. (J. Brassinne.) 764

Le même, *voir* **J. Brassine.**

A. Lehaut. L'éternité des peines de l'enfer dans saint Augustin. (Études de théologie historique publiées sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris.) (J. de Ghellinck, S. J.). 340

R. Lemaire. L'origine de la basilique latine. (A. Nobels.) . . . 137

L. Leroy et S. Grébaut. Sévère Ibn Al-Moquaffa', évêque d'Aschmounain. Histoire des conciles (second livre). Édition et traduction du texte arabe par L. Leroy. Étude de la version éthiopienne par S. Grébaut. (Patrologia orientalis,

Digitized by Google

éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VI, fasc. 4.) (H. De Vis.). 121
G. Loesche. Luther, Melanchton und Calvin in Oesterreich-Ungarn. Zu Calvins Jahrhundertfeier. Mit archivalischen Beilagen. (H. De Jongh.) 373
Le même. Von der Duldung zur Gleichberechtigung. Archivalische Beiträge zur Geschichte des Protestantismus in Oesterreich 1781-1861. Zur 50jährigen Erinnerung an das Protestantenpatent. (Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich. T. XXXII-XXXIII.) (H. De Jongh.). 373
Palladius. Histoire Lausiaque. Texte grec, introduction et traduction française par A. Lucot. (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, publiés sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay.) (C. Baur, O. S. B.) 342
C. Maréchal. La famille de La Mennais sous l'ancien régime et la Révolution d'après des documents nouveaux et inédits. (L. Gougaud.) . 796
Le même. La jeunesse de La Mennais. Contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au xixe siècle d'après des documents nouveaux et inédits. (L. Gougaud.) 796
H. Marion. La dîme ecclésiastique en France au xviiie siècle et sa suppression. Étude d'histoire du droit suivie d'un aperçu sur les dîmes inféodées à la même époque. (A. Nobels.). 175
J. Marx. Handschriftenverzeichnis der Seminar-Bibliothek zu Trier. (Trierisches Archiv. Ergänzungsheft 13.) (L. Baillet, O. S. B.) . . . 588
Max de Saxe, *voir* **G. Bayan.**
G. Mollat. Les papes d'Avignon (1305-1378). (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (F. Callaey, O. F. M. Cap.) 366
F. Mourret. Histoire générale de l'Église. T. V. La renaissance et la réforme. (H. De Jongh.). . . . 606
Le même. Histoire générale de l'Église. T. VI. L'ancien régime, xviie et xviiie siècles. T. VII. L'Église et la Révolution, 1775-1823. (P. Richard.) 608
W. Neuss. Das Buch Ezechiel in Theologie und Kunst bis zum Ende des xii. Jahrhunderts. (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, éd. I. Herwegen. Fasc. 1-2.) (R. Maere.). 766
L. Oliger, O. F. M. Expositio Regulae Fratrum Minorum, auctore fr. Angelo Clareno, quam nunc primum edidit notisque illustravit. (A. Heysse.) 369
E. A. Pace, *voir* **C. C. Herbermann.**
C. B. Pallen, *voir* **C. C. Herbermann.**
J. Peter. L'abbaye de Liessies en Hainaut depuis ses origines jusqu'après la réforme de Louis de Blois, 764-1566. (Mémoires publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille. T. IX.) (M. Jacquin, O. P.). 585
M. D. Petre. Autobiography and life of George Tyrrell. (L. Gougaud.) 626
F. Pfister. Der Reliquienkult im Altertum. (Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten. T. V.) P. de Puniet, O. S. B.) 339
H. Pissard. La guerre sainte en pays chretien. Essai sur l'origine et le développement des théories canoniques. (A. Villien.) 351
F. Prat, S. J. La théologie de saint Paul. T. II. (Bibliothèque de théologie historique.) (E. Tobac.) . . 358
G. Richter et A. Schönfelder. Sacramentarium Fuldense saeculi X. (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diocese Fulda. Fasc. 9.) (E. Vykoukal, O. S. B.) 780
M. Rothenhaeusler, O. S. B. et **I. Herwegen,** O. S. B. Studien zur benediktinischen Profess. 1e partie. Zur Aufnahmeordnung der Regula S. Benedicti, éd. M. Rot-

Digitized by Google

hennaeusler, O. S. B. 2e partie. Geschichte der benediktinischen Professformel, éd. I. Herwegen, O. S. B. (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, éd. I. Herwegen. Fasc. 3.) (E. Vykoukal, O. S. B.). 769

L. Roure. Figures franciscaines. (A. Fierens.) 357

H. Rousseau. Le réveil religieux au lendemain du concordat. Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des Marianistes (1761-1830). Préface par A. Baudrillart. (P. Demeuldre.) 623

K. H. Schaefer. Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 in Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von der Görresgesellschaft. T. II. (G. Mollat.) . 158

A. Scher. Histoire nestorienne (Chronique de Séert). 2e partie. Publiée et traduite. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VII, fasc. 2.) (H. De Vis.) 126

Le même. Traités d'Isai le Docteur et de Hnana d'Adiabene sur les martyrs, le vendredi d'or et les rogations, suivis de la confession de foi à réciter par les évêques avant l'ordination. Textes syriaques publiés et traduits. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VII, fasc. 1.) (H. De Vis.) 126

J. E. Schlenz. Geschichte der Gründung des Bistums Leitmeritz. Geschichte des Bistums und der Diözese Leitmeritz, herausgegeben vom Verbande der deutschen katholischen Geistlichkeit Böhmens. 1e partie. (J. Closon.) 168

A. Schönfelder, *voir* **G. Richter.**

G. Schoo. Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. XI.) (J. Lebon.) 763

H. Schneider. Kultur und Denken der alten Aegypter. (C. Van Crombrugghe.) 574

E. Sevestre. L'histoire, le texte et la destinée du concordat de 1802. (A. De Ridder.) 798

T. J. Shahan, *voir* **C. C. Herbermann.**

A. Sicard. L'ancien clergé de France. Les évêques avant la Révolution française. 5e édit. (P. Demeuldre.) 389

Le même. Le clergé de France pendant la Révolution. T. I. L'effondrement. Nouv. édit. entièrement refondue et très augmentée. (P. Demeuldre.) 389

G. Simenon. L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe siècle. (Mémoires édités par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. 2e sér. T. X.) (J. Wahrichez.) 790

U. Stutz. Das Eigenkirchenvermögen. Ein Beitrag zur Geschichte des altdeutschen Sachenrechtes auf Grund der Freisinger Traditionen. (Otto Gierke zum 70. Geburtstag von Schülern, Freunden und Verehrern dargebrachten Festschrift. Extrait.) (J. Bossaerts.) . . . 145

M. van Heuckelum. Spiritualistische Strömungen an den Höfen von Aragon und Anjou während der Höhe des Armutsstreites. (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. Fasc. 38.) (F. Callaey, O. F. M. Cap.) 368

A. Vasiliev. Kitab- Al- Unvan. Histoire universelle écrite par Agapuis (Mahboub) de Menbidj, éditée et traduite en français. 2e partie. (Patrologia orientalis, éd. Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VII, fasc. 4.) (H. De Vis.) . . 127

B. Ward. The eve of catholic emancipation, being the history of the english catholics during the first

Digitized by Google

thirty years of the nineteenth century. T. I : 1803-1812. T. II : 1812-1820. T. III : 1820-1829. (P. Guilday.) 178

A. Westermann. Die Türkenhilfe und die politisch-kirchlichen Parteien auf dem Reichstag zu Regensburg 1532 (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. K. Hampe et H Oncken. Fasc. 25.) (F. Zwierlein.) 166

J. Witney, *voir* **H. M. Gwatkin.**

J. J. Wynne, *voir* **C. G. Herbermann.**

O. Wolff, O. S. B. Tempelmasse. Das Gesetz der Proportion in den antiken und altchristlichen Sakralbauten. (R. Lemaire.) 579

A. Zak. Oesterreichisches Klosterbuch. Statistisches Handbuch der Orden und Kongregationen Oesterreichs. (E. Vykoukal. O. S. B.) . 399

3. Chronique.

(Voir pages 863-874 la *Table particulière de la chronique.*)

4. Tables.

I. Table particulière de la chronique 863
II. Table générale des matières 875

(BIBLIOGRAPHIE.)

(La Bibliographie, ayant une pagination spécale, forme un volume à part de 647* pages.)

On y trouvera à la fin trois tables ;

I. Table onomastique. 589*
II. Revues dépouillées. Sigles 640*
III. Table générale de la bibliographie 646*

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

TOME XIV

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

E LOUVAIN

E TRAVAUX

ES MEMBRES

OIRE ET DE PHILOLOGIE

ECTION DE

nt, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

E PHILOSOPHIE ET LETTRES

ticanes. *(Epuisé.)*
res dans les diocèses de Liège et de
grégoriennes et les agitations réactionnaires

uint au duché de Bourgogne. Un cha-
Prix : fr. 2.50.
res dans les diocèses de Liège et de
02-1107). Prix : fr. 3,50.
histoire et organisation d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ

e. Contribution à l'étude des origines ethniques

ion flamande au commencement du
es. Prix : fr. 2,50.
rno dans les Pays-Bas autrichiens
1749-1755). Prix : fr. 5,00.
nd. Prix : fr. 2,50.
de Tournai. *(Epuisé.)*
la légende. Prix : fr. 4,00.
zegnies. Prix : fr. 4,00.
la guerre de Candie, d'après les archives

s dans saint Cyprien. Prix : fr. 3,50.
thique en Brabant. T. I. **L'architec-**

ur trois légions romaines du Bas-
. Ie Italica), suivie d'un aperçu général sur
ture sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
littéraire sur les Vitae des saints
. Prix : fr. 7,50.
Chrysostome et ses œuvres dans

ertogenbosch. Prix : fr. 10,00.
de Namur Prix : fr. 4,50.
illers-en-Brabant, au XIIe et au

s politiques et religieuses entre la
: fr. 6,50.
us (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
E, **L'abbaye de Lobbes depuis les**

herland. A history of the development of
Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
imbourg et des pays d'Outre Meuse,
iècle. Prix : fr. 5,00.
stique en matière bénéficiale sous
diction contentieuse. Prix : fr. 5,00.
anciscain spirituel au XIVe siècle.

de Rivo, der letzte Vertreter der
5,00.
idée représentée par lui dans les œuvres d

maniste (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
ges chez Euripide. Prix : fr. 3,50.
apôtre André. Prix : fr. 6,00.
gier de Hauranne, abbé de Saint-

tions latines d'Afrique. Prix : fr. 2,00.
Jésuites au XVIe siècle. Ses sources

uys, bibliothécaire du Séminaire historique,
n (Belgique).

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN

REVUE

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

TOME XIV

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE

LOUVAIN
CHARLES PEETERS
IMPRIMEUR

1913

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

ES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Epuisé.)*

A CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3.50.

A DE RIDDER, **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2.50.

A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.

C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr 2,50.

. H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de Flandre Prix : fr. 1,50.

H VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.

. J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1753). Prix : fr. 5,00.

. C. LECLERE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.

. J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** *(Epuisé.)*

. C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin** ; l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.

. A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.

. C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.

. ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3.30.

. R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant. T. I. L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.

. H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.

. L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.

. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.

. C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.

. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., **Les métiers de Namur** Prix : fr. 4,50.

. E. DE MOREAU, S. J., **L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.

. E. PALANDRI, O. F. M., **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France** (1544-1580). Prix : fr. 6,50.

. TH. SIMAR, **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.

J WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.

. F. J. ZWIERLEIN, **Religion in New Netherland.** A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.

. G. GOOSSENS, **Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.

P. DELANNOY, **La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.** T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00.

FR. CALLAEY, O. M Cap., **L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle.** Étude sur Ubertin de Casale. Prix : fr. 5,00.

DOM C. MOHLBERG, O. S. B., **Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie.** T. I. Prix : Marks 5,00.

E. DE BACKER, **Sacramentum.** Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres d Tertullien. Prix : fr. 8,00.

TH SIMAR, **Christophe de Longueil, humaniste** (1488-1522). Prix : fr. 4,00.

H. DELULLE, S. J., **Les répétitions d'images chez Euripide.** Prix : fr. 3,50.

J. FLAMION, **Les actes apocryphes de l'apôtre André.** Prix : fr. 6,00.

J. LAFERRIERE, **Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643).** Prix : fr. 5,00.

J. B. POUKENS, S J. **Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique.** Prix : fr. 2,00.

J.-B. HERMAN, S. J., **La Pédagogie des Jésuites au XVIe siècle.** Ses sources ses caractéristiques. Prix : fr. 6,00.

ère d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQ E

La *Revue d'histoire ecclésiastique*, publiée sous la présidence d'hon de Monseigneur P. Ladeuze, Recteur magnifique, et la direction M. A. Cauchie, avec le concours de MM. H. De Jongh, P. Delan J. Lebon et L. Van der Essen, paraît à Louvain tous les trois m depuis 1900.

Elle a pour programme l'histoire de tous les peuples chréti depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours ; elle renseigne sur toutes manifestations de la vie externe et interne de l'Église.

Chaque livraison de la *Revue* contient : 1° des articles de fond les diverses questions d'histoire ecclésiastique ; 2° l'analyse et la criti des publications les plus importantes d'histoire ecclésiastique ; 3° nouvelles de tout genre sur le mouvement des études et des travaux d ce domaine ; 4° une bibliographie aussi complète que possible ouvrages et des articles relatifs au passé de l'Église avec l'indication principaux comptes rendus dont ces ouvrages et ces articles ont été l'obj

Dès son apparition, la *Revue d'histoire ecclésiastique* a reçu l'acc le plus honorable dans les divers milieux scientifiques.

Jusqu'en 1902 la *Revue* a formé annuellement un volume uniq Depuis 1903 elle forme par an deux volumes : le premier contient articles de fond, les comptes rendus et la chronique ; le second compre la bibliographie systématique de l'histoire ecclésiastique.

Collection complète des volumes parus

Ont paru jusqu'en 1913 inclusivement : **25 volumes**. Prix de **Collection complète**, pour l'extérieur, depuis 1900 jusqu'en 19 inclusivement : 245 francs.

On est prié d'adresser les *demandes* au Comité de Rédacti rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Abonnements

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique* est de 15 fran pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numé pris séparément, 6 francs, le port en sus. — L'abonnement cou indéfiniment.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au Comité de Rédaction, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Dépôt et agence d'abonnement pour **la France**, chez **R. Roger** et **F. Chernoviz**, éditeurs, 95, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google

INDEXED
MAR 19 1913

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 1. 15 JANVIER 1913.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Tome 14
Articles, compte rendus
1913
2 DA

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

SOMMAIRE :

G. Kurth. Étude critique sur la vie de sainte Geneviève 5
E. Vykoukal, O. S B. Les examens du clergé paroissial à l'époque carolingienne 81
E. Lesne. La dîme des biens ecclésiastiques aux IXe et Xe siècles *(suite, à suivre)* 97
Comptes rendus *(Voir la table complète au verso)* 113
Chronique 187
Bibliographie. 5*

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Conditions d'abonnement *(Voir au verso).*

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

J. Huby. Christus. Manuel d'histoire des religions, avec la collaboration de Mgr Le Roy et MM., L. de Grandmaison, L. Wieger, J. Dahlmann, A. Carnoy, L. de la Vallée Poussin, C. Martindale, J. Mac Neill, E. Böminghaus, A. Mallon, A. Condamin, E. Power, J. Nikel, A. Brou et P. Rousselot. (J. Forget.) 113

T. Scott Holmes. The origin and development of the christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian era. (L. Gougaud.) 116

Patrologia orientalis, publiée par S. A. R. le prince Max de Saxe, R. Graffin et F. Nau. T. VI-VII. (Henri De Vis.) . . 117

Cl. Blume, S. J. et **G. M. Dreves**. Analecta hymnica. T. I-LIII (à suivre). (C. Mohlberg, O. S. B.). 129

Cl. Blume, S. J. et **G. M. Dreves**. Hymnologische Beiträge. Quellen und Forschungen zur Geschichte der lateinischen Hymnologie im Anschlusse an die Analecta hymnica. (C. Mohlberg, O. S. B.) 129

G. M. Dreves. Ein Jahrtausend lateinischer Hymnendichtung. Eine Blütenlese aus den Analecta hymnica mit literarhistoristischen Erläuterungen. Nach des Verfassers Ableben revidiert von Cl. Blume, S. J. 1re partie : Hymnen bekannter Verfasser. 2e partie : Hymnen unbekannter Verfasser. (C. Mohlberg, O. S. B.) 129

R. Lemaire. L'origine de la basilique latine. (Aug. Nobels.) 137

R. de Lasteyrie. L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement. (R. Maere.) 140

U. Stutz. Das Eigenkirchenvermögen. Ein Beitrag zur Geschichte des altdeutschen Sachenrechtes auf Grund der Freisinger Traditionen. (J. Bossaerts.) 145

G. J. Ebers. Das Devolutionsrecht, vornehmlich nach katholischen Kirchenrecht. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 37-38.) (P. Remy De Smedt, O. M. Cap.) . 148

L. M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter. T. III. 2e partie : Die Anarchie. (Allgemeine Staatengeschichte. I. Geschichte der europaeischen Staaten, éd. L. Heeren, F. A. Ukert, W. v. Giesebrecht et K. Lamprecht. T. XXXII.) (L. Van der Essen.) 150

E. Jacobi. Patronate juristischer Personen. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 78.) (G. Simenon.) 156

Fr. Heidelberger. Kreuzzugsversuche um die Wende des 13. Jahrhunderts. (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. G. v. Below, H. Finke, Fr. Meinecke. Fasc. 31.) (E. de Moreau, S. J.) . . . 157

K. H. Schaefer. Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 in Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von der Görresgesellschaft. T. II.) (G. Mollat.) 158

A. Eckstein. Zur Finanzlage Felix' V. und des Basler Konzils (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. Fasc. 14.) (F. Callaey, O. M. Cap.) 164

A. Westermann. Die Türkenhilfe und die politisch-kirchlichen Parteien auf dem Reichstag zu Regensburg 1532. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte, éd. K. Hampe et H. Oncken. Fasc. 25.) (F. Zwierlein.) 166

J. E. Schlenz. Geschichte des Bistums und der Diözese Leitmeritz, herausgegeben vom Verbande der deutschen katholischen Geistlichkeit Böhmens. 1e partie. Geschichte der Gründung des Bistums Leitmeritz. (J. Closon.) . . . 168

Comtesse M. de Villermont. L'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Préface par Godefroid Kurth. (A. Pasture.) . . 170

J. Hild. Honoré Tournely und seine Stellung zum Jansenismus. Mit besonderer Berücksichtigung der Stellung der Sorbonne zum Jansenismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Jansenismus und der Sorbonne. (Freiburger theologische Studien. Fasc. 5.) (A. Legrand.) 173

P. Gagnol. La dîme ecclésiastique en France. (Aug. Nobels.) 175

H. Marion. La dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression. Étude d'histoire du droit suivie d'un aperçu sur les dîmes inféodées à la même époque (Aug. Nobels.) . . . 175

Mgr B. Ward. The eve of catholic emancipation, being the history of the english catholics during the first thirty years of the nineteenth century. T. I (1803-1812). T. II (1812-1820). T. III (1820-1828). (P. Guilday.) 178

P. Théodore Granderath, S. J. Histoire du Concile du Vatican d'après les documents authentiques, éditée par le P. Conrad Kirch, S. J., et traduite de l'allemand par des religieux de la même Compagnie. T. III, 1re partie. L'infaillibilité pontificale. (J. Forget.) . . 185

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. —

L'abonnement court indéfiniment. — Prix de la collection complète depuis 1900 jusqu'en 1912 inclusivement, pour l'extérieur : 225 francs.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le *mode de paiement* le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **M. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google

Société anonyme des Établissements

V^VE COLLETTE-MÜHLEN

Boulevard du Nord HUY (Belgique)

Graines potagères, fourragères et de fleurs

Plantes, Oignons à fleurs.

Fraisiers — Rosiers, etc.

Spécialité de betteraves fourragères à grand rendement.

Mélanges de graminées pour prairies temporaires et permanentes.

Les catalogues de printemps et d'automne sont adressés franco et gratis sur demande.

Planchers, Toitures-Terrasses, Couvertures de citernes, de cours d'eau, de conduites d'eau, d'air, de gaz, Voûtes de caveaux funéraires, de Caveaux à vins, Poutres, Fondations, Escaliers, Guileppes, Linteaux, etc., en dalles en briques creuses armées.

Pièces transportables faites d'avance.

Pose sans coffrage.

Rapidité extrême. — Epaisseur réduite.

Toutes portées et surcharges.

Tuileries et Briqueteries du Progrès, à Hennuyères

Les plus importants établissements de ce genre en Belgique

Exposition de Bruxelles 1910 — Membre du Jury. — Hors Concours

Téléph. Braine-le-Comte n° 9, Réseau de Bruxelles

Digitized by Google

J. Huby. Christus. Manuel d'histoire des religions, avec la collaboration de Mgr Le Roy et MM., L. de Grandmaison, L. Wieger, J. Dahlmann, A. Carnoy, L. de la Vallée Poussin, C. Martindale, J. Mac Neill, E. Böminghaus, A. Mallon, A. Condamin, E. Power, J. Nikel, A. Brou et P. Rousselot. (J. Forget.) 113
T. Scott Holmes. The origin and development of the christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian era. (L. Goucaud.) 116
Patrologia orientalis, publiée par S. A. R. le prince Max de Saxe. R. Graffin et F. Nau. T. VI VII. (Henri De Vis.) . . 117
Cl. Blume, S. J. et **G. M. Dreves**. Analecta hymnica. T. I-LIII (à suivre). (C. Mohlberg, O. S. B.). 120
Cl. Blume, S. J. et **G. M. Dreves**. Hymnologische Beiträge. Quellen und Forschungen zur Geschichte der lateinischen Hymnologie. Im Anschlusse an die Analecta hymnica. (C. Mohlberg, O. S. B.) 129
G. M. Dreves. Ein Jahrtausend lateinischer Hymnendichtung. Eine Blütenlese aus den Analecta hymnica mit literarhistoristischen Erläuterungen. Nach des Verfassers Ableben revidiert von Cl. Blume, S. J. 1re partie : Hymnen bekannter Verfasser. 2e partie : Hymnen unbekannter Verfasser. (C. Mohlberg, O S B.) 129
R. Lemaire. L'origine de la basilique latine. (Aug. Nobels.) 137
R. de Lasteyrie. L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement. R. Maere) 140
U. Stutz. Das Eigenkirchenvermögen. Ein Beitrag zur Geschichte des altdeutschen Sachenrechtes auf Grund der Freisinger Traditionen. (J Bossaerts.) 145
G. J. Ebers. Das Devolutionsrecht, vornehmlich nach katholischen Kirchenrecht. (Kirchenrechtliche Abhandlungen. éd. U. Stutz. Fasc. 37-38.) (P. Remy De Sheedt, O. M. Cap.) . 148
L. M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter. T. III. 2e partie : Die Anarchie. (Allgemeine Staatengeschichte. I. Geschichte der europaeischen Staaten, éd. L. Heeren, F. A. Ukert, W. v. Giesebrecht et K. Lamprecht. T. XXXII.) (L. Van der Essen.) 150
E. Jacobi. Patronate juristischer Personen. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 78.) (G. Simenon.) 156
Fr. Heidelberger. Kreuzzugsversuche um die Wende des 13. Jahrhunderts. (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. G. v. Below, H. Finke, Fr. Meinecke. Fasc. 31.) (E. de Moreau, S. J.) . . . 157
K. H. Schaefer. Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378 in Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von der Görresgesellschaft. T. II.) (G. Mollat.) 158
A. Eckstein. Zur Finanzlage Felix' V. und des Basler Konzils (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. Fasc. 14.) (F. Callaey, O. M. Cap.) 164
A. Westermann. Die Türkenhilfe und die politisch-kirchlichen Parteien auf dem Reichstag zu Regensburg 1532. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte, éd. K. Hampe et H. Oncken. Fasc. 25.) (F. Zwirlein.) 166
J. E. Schienz. Geschichte des Bistums und der Diözese Leitmeritz, herausgegeben vom Verbande der deutschen katholischen Geistlichkeit Böhmens. 1e partie. Geschichte der Gründung des Bistums Leitmeritz. (J. Closon.) 168
Comtesse M. de Villermont. L'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Préface par Godefroid Kurth. (A. Pasture.) . . 170
J. Hild. Honoré Tournely und seine Stellung zum Jansenismus. Mit besonderer Berücksichtigung der Stellung der Sorbonne zum Jansenismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Jansenismus und der Sorbonne. (Freiburger theologische Studien. Fasc. 5.) (A. Legrand.) 173
P. Gagnol. La dîme ecclésiastique en France. (Aug. Nobels.) 175
H. Marion. La dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression. Étude d'histoire du droit suivie d'un aperçu sur les dîmes inféodées à la même époque (Aug. Nobels.) . . . 175
Mgr B. Ward. The eve of catholic emancipation, being the history of the english catholics during the first thirty years of the nineteenth century. T. I (1803-1812). T. II (1812-1820). T. III (1820-1828). (P. Guilday.) 178
P. Théodore Granderath, S. J. Histoire du Concile du Vatican d'après les documents authentiques, éditée par le P. Conrad Kirch, S. J., et traduite de l'allemand par des religieux de la même Compagnie. T. III, 1re partie. L'infaillibilité pontificale. (J. Forget.) . . 183

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. —

L'abonnement court indéfiniment. — Prix de la collection complète depuis 1900 jusqu'en 1912 inclusivement, pour l'extérieur : 225 francs.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 10, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le *mode de paiement* le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **M. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google

Société anonyme des Établissements

V^VE COLLETTE-MÜHLEN

Boulevard du Nord HUY (Belgique)

Graines potagères, fourragères et de fleurs
Plantes, Oignons à fleurs.
Fraisiers — Rosiers, etc.
Spécialité de betteraves fourragères à grand rendement.
Mélanges de graminées pour prairies temporaires et permanentes.

Les catalogues de printemps et d'automne sont adressés franco et gratis sur demande.

Planchers, Toitures-Terrasses, Couvertures de citernes, de cours d'eau, de conduites d'eau, d'air, de gaz, Voûtes de caveaux funéraires, de Caveaux à vins, Poutres, Fondations, Escaliers, Guileppes, Linteaux, etc., en dalles en briques creuses armées.

Pièces transportables faites d'avance.
Pose sans coffrage.
Rapidité extrême. — Epaisseur réduite.
Toutes portées et surcharges.

Tuileries et Briqueteries du Progrès, à Hennuyères

Les plus importants établissements de ce genre en Belgique

Exposition de Bruxelles 1910 — Membre du Jury. — Hors Concours

Téléph. Braine-le-Comte n° 9, Réseau de Bruxelles

Digitized by Google

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE

PRÈS CHARLEROI-BELGIQUE

(INSTITUT DU Dr L. DOGNIAUX, SPÉCIALISTE)

desservi par les Sœurs de Charité

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle :

Cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 15 ans. Chaque année 850 à 900 cures.

Demander références :

Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'État-Belge, etc.) ont été admis après avoir été traités à cette clinique.

Difformités des membres :

Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultées à l'Institut.

Maladies des femmes :

Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue.

Clinique de 1er ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares.

Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 heures.

TÉLÉPHONE 473.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1. A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Epuisé.)*
2. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.
3. A. DE RIDDER, **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50
4. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.
5. C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr 2,50.
6. H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de Flandre. Prix : fr. 1,50.
7. H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.
8. J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1755). Prix : fr. 5,00.
9. C. LECLERE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.
10. J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** Prix : fr. 4,00.
11. C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.
12. A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.
13. C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.
14. ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.
15. R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant.** T. I. **L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.
16. H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
17. L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.
18. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.
19. C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.
20. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., **Les métiers de Namur** Prix : fr. 4,50.
21. E. DE MOREAU, S. J., **L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
22. E. PALANDRI, O. F. M., **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France** (1544-1580). Prix : fr. 6,50.
23. TH. SIMAR, **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
24. J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.
25. F. J. ZWIERLEIN, **Religion in New Netherland.** A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
26. G. GOOSSENS, **Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
27. P. DELANNOY, **La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.** T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00.
28. FR. CALLAEY, O. M. Cap., **L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle.** Étude sur Ubertin de Casale. Prix : fr. 5,00.
29. DOM C. MOHLBERG, O. S. B., **Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie.** T. I. Prix : Marks 5,00.
30. E. DE BACKER, **Sacramentum.** Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. Prix : fr. 8,00.
31. TH. SIMAR, **Christophe de Longueil, humaniste** (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
32. H. DELULLE, S. J., **Les répétitions d'images chez Euripide.** Prix : fr. 3,50.
33. J. FLAMION, **Les actes apocryphes de l'apôtre André.** Prix : fr. 6,00.
34. J. LAFERRIÈRE, **Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643).** Prix : fr. 5,00.
35. J. B. POUKENS, S. J. **Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique.** Prix : fr. 2,00.

Prière d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur, **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

Église de Florenville

Séminaire de Scheut

La Madeleine, Jette

Église de Hüls (Allemagne)

CHAUFFAGE

DES

ÉGLISES ET COUVENTS

PENSIONNATS, CHATEAUX,

VILLAS, FABRIQUES,

— HABITATIONS DIVERSES —

SÉCHOIRS

Les plus hautes distinctions aux Expositions Universelles Officielles

— GRAND PRIX BORDEAUX 1907 —
— GRAND PRIX BRUXELLES 1910 —
— GRAND PRIX ROUBAIX 1911 —

Systèmes perfectionnés et brevetés

Dernier mot de la technique du chauffage

150 Églises chauffées en Belgique Hollande et Allemagne

Plus de 1000 habitations, pensionnats, ateliers.

Plusieurs millions de m3 chauffés.

ÉCONOMIE 50 à 75 o/o

HYGIÈNE . SÉCURITÉ

E. ORVAL INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR

Avenue Rogier, 49, Bruxelles, Tel. 4667

Saint-Martin, Venloo (Hollande)

Sainte Marie, Neuss (Allemagne)

Fabrique de Cigares 300 ouvriers
Kerssemakers Rath & Cie
Eindhoven

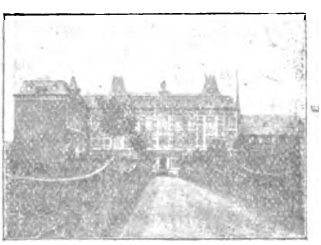

Ursulines, Breust (Hollande)

Collégiale Sainte-Gudule
Bruxelles
Cathédrale Saint Sauveur
Bruges
Cathédrale Saint-Servais
Maestricht
Cathédrale de Ruremonde
Hollande
Cathédrale de Breda
Hollande
Cathédrale Saint-Quirin, Neuss
Allemagne

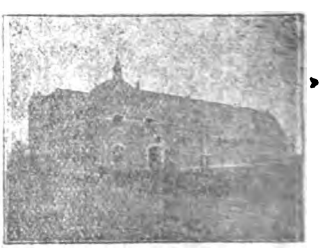

Junglinsverreinhaus, Aix-la-Chapelle

Digitized by Google

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : **400** MILLIONS

Siège social : 54 *et* 56, *rue de Provence.*
Succursales : *Opéra, 1, rue Halévy.*
— 134, *rue Réaumur (place de la Bourse).*
} **à PARIS**

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 à 5 ans, 3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — **Ordres de Bourse** (France et Étranger) ; — **Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets des valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer. Obl. et Bons à lots, etc.) ; — **Escompte et encaissement de Coupons français et étrangers ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce ; — Garde de titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; Virements et Chèques** sur la France et l'Étranger ; — **Lettres de crédit et Billets de crédit, circulaires ; — Change de monnaies étrangères ; — Assurances** (Vie, Incendie, Accidents), **etc.**

SERVICE DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 5 *fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.*

90 Succursales-agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 742 agences en Province, 3 agences à l'étranger. Londres, 53, Old Broad Street et 65-67, Regent Street, et St-Sébastien (Espagne), 37, Avenue de la Libertad, Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

CORRESPONDANTS EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE DÉPOTS

BRUXELLES, 70, Rue Royale — ANVERS, 74, Place de Meir.
OSTENDE, 21, Avenue Léopold — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

Digitized by Google

Gabriel BEAUCHESNE, Libraire-Editeur

Rue de Rennes, 117. — PARIS (6e)

Le Livre de la Prière inspirée : LES PSAUMES. Traduction en vers français, *d'après le texte original*, par l'abbé R. COMPAING. 1 vol. in-16 (XX-320 pages). **3 fr. 50** ; *franco* . . . . . **3 fr. 75**

LE TEMPLE DE JÉRUSALEM, par Henri LESÊTRE, curé de Saint-Étienne-du-Mont.
1 vol. in-16 couronne, avec 24 grav. (VIII-216 p.), **2 fr. 50** ; *fr°*. **2 fr. 75**

JÉSUS-CHRIST, SA VIE ET SON ŒUVRE. Esquisse des origines chrétiennes, précédée d'une introduction sur la valeur historique des Evangiles, par M. LEPIN.

Table des Matières. INTRODUCTION. **Origine et valeur des Évangiles.** — Époque de composition des Évangiles. — Les auteurs des Évangiles. — Les rapports littéraires de nos Évangiles et leur mode de composition. — Valeur historique des Évangiles.
PRÉLIMINAIRES. **Inauguration du ministère de Jésus.**
I. **La première année du ministère de Jésus.** — Le théâtre du ministère. — Le ministère. — L'influence de Jésus.
II. **La deuxième année du ministère.** — Les grandes prédications. — Les grands miracles. — Déclarations de Jésus sur sa personne. — L'action de Jésus sur la foule. — Le collège apostolique.
III. **La troisième année du ministère.** — Le progrès de la manifestation messianique. — Les annonces de la Passion et du retard du royaume. — La mission des apôtres et leur préparation à cette mission.
IV. **La dernière semaine et la Passion.** — L'entrée à Jérusalem et le dessein de mort contre Jésus. — L'achèvement de la manifestation de Jésus comme Messie, Fils de Dieu et Rédempteur. — La révélation définitive touchant l'avenir du royaume. — La suprême instruction aux apôtres.
V. **La résurrection et l'Église.** — La foi à la Résurrection. — La réalité de la Résurrection. — Les conséquences de la Résurrection.
In-16 de 270 pages, **2 fr. 50** ; *franco* . . . . . **2 fr. 75**

VINGT GUÉRISONS A LOURDES discutées médicalement par le docteur DE GRANDMAISON DE BRUNO, ancien interne de médecine des hôpitaux de Paris. 1 vol. in-16 (320 pages). **3 fr. 50** ; *fr°*. **3 fr. 75**

LE MONISME MATÉRIALISTE EN FRANCE. Exposé et critique des conceptions de M. LE DANTEC, B. CONTA, Mlle Clémence ROYER, Jules SOURY, etc., par J.-B. SAULZE, professeur de philosophie au collège Stanislas. 1 vol. in-8 (182 pages), **3 fr.** ; *fr°* . **3 fr. 25**

LE MATÉRIALISME ET LA SCIENCE. Erreurs et Préjugés à détruire, par l'abbé A. C. E. FOURNIER, des Clercs de Notre-Dame de Chartres, et Maurice THOUVENIN, docteur ès sciences. Brochure de 70 pages, *franco*. . . . . **0 fr. 75**

LA DÉMOCRATIE RÉVOLUTIONNAIRE. De la Constituante à la Convention, par Gustave GAUTHEROT, docteur ès lettres, professeur d'histoire de la Révolution française à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-8 écu (XXIV-440 pages), **5 fr.** ; *franco* . **5 fr. 50**

HISTOIRE DES SÉMINAIRES FRANÇAIS jusqu'à la Révolution, par l'abbé A. DEGERT, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. 2 vol. (XVI-440 ; 544 p.), **7 fr.** ; *fr°*. **7 fr. 50**

Ouvrage couronné par l'Académie française, et honoré d'une lettre de Son Eminence le Cardinal Merry del Val.

Digitized by Google

INDEXED

ZDA

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 2. 15 AVRIL 1913.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

SOMMAIRE :

J. Flamion. Saint Pierre à Rome, Examen de la thèse et de la méthode de M. Guignebert *(à suivre)* 249
Ch. Terlinden. Le conclave de Léon XII (2-28 septembre 1823) d'après des documents inédits. 272
Ch. Mœller. Frédéric Ozanam et son œuvre historique. 23 avril 1813-8 septembre 1853 304
Comptes rendus *(Voir la table complète au verso)* 331
A. Bayot. Le R. P. Joseph Van den Gheyn, S. J., conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique (1854-1913). . . . 401
Chronique 408
Bibliographie. 107*

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Conditions d'abonnement *(Voir au verso).*

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

The catholic encyclopedia. An international work of reference on the constitution, doctrine, discipline and history of the catholic Church. (H. Coppieters.) 331
F. Pfister. Der Reliquienkult im Altertum. (D. P. de Puniet, O. S. B.) 339
A. Lehaut. L'éternité des peines de l'enfer dans saint Augustin (J. de Ghellinck, S. J.) . 340
Palladius. Histoire Lausiaque. Texte grec, introduction et traduction française par A. Lucot. (D. Chr. Baur, O. S. B.) 342
M. Laurent. Les ivoires prégothiques conservés en Belgique. (J. Warichez.) 343
H. Bresslau. Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien, 2e édition. T. I, fasc. 1. (H. Nelis.) 345
R. Heurtevent. Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne. (J. de Ghellinck, S. J.) 347
G. C. W. Görris, S. J. De denkbeelden over oorlog en de bemoeiingen voor vrede in de elfde eeuw. (H. De Jongh.) 350
H. Pissard. La guerre sainte en pays chrétien. Essai sur l'origine et le développement des théories canoniques. (A. Villien.) 354
J. Brassinne et M. Laurent. Étude critique de deux miniatures de la collection Wittert. (R. Maere.) 356
L. Roure. Figures franciscaines. (A. Fierens.) 357
H. Grauert. Magister Heinrich der Poet in Würzburg und die römische Kurie. (J. Creusen, S. J.) 358
A. Clergeac. La curie et les bénéficiers consistoriaux. Étude sur les communs et menus services. (H. Nelis.) 361
B. Altaner. Venturino von Bergamo, O. Pr., 1304-1346. (F. Callaey, O. M. Cap.) . . 365
G. Mollat. Les papes d'Avignon (1305-1378). (F. Callaey, O. M. Cap.) 366
M. van Heuckelum. Spiritualistische Strömungen an den Höfen von Aragon und Anjou während der Höhe des Armutsstreites. (F. Callaey, O. M. Cap.) 368
L. Oliger, O. F. M. Expositio regulae fratrum minorum, auctore fr. Angelo Clareno, quam nunc primum edidit notisque illustravit. (A. Heysse.) 369
J. Brassinne. La reliure mosane. Publié par la société des bibliophiles liégeois. (R. Maere.) 372
G. Loesche. Luther, Melanchton und Calvin in Oesterreich-Ungarn. Zu Calvins Jahrhundertfeier. Mit archivalischen Beilagen. (H. De Jongh.) 373
G. Loesche. Von der Duldung zur Gleichberechtigung. Archivalische Beiträge zur Geschichte des Protestantismus in Oesterreich 1781-1861. (H. De Jongh.) 373
J. Kreutzer. Zwinglis Lehre von der Obrigkeit. (H. De Jongh.) 375
G. Beyerhaus. Studien zur Staatsanschauung Calvins. Mit besonderer Berücksichtigung seines Souveränitätsbegriffs. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. Bonwetsch et Seeberg. T. VII.) (H. De Jongh.) 377
Correspondance secrète de Jean Sarrazin, grand-prieur de Saint-Vaast, avec la cour de Namur (1578). Documents publiés au nom de l'Académie d'Arras et précédés d'une introduction par Ch. Hirschauer. (L. Van der Essen.). 378
A. Gazier. Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'université, sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663). T. I-VI. (E. Vauthier.) 380
J. B. Hafkemeyer, S. J. Geschichte der Jesuiten in Portugal unter der Staatsverwaltung des Marquis von Pombal aus Handschriften herausgegeben von Christoph Gottlieb von Murr. (Hubert Van Houtte.) 388
A. Sicard L'ancien clergé de France. Les évêques avant la Révolution. Nouvelle et cinquième édition. (P. Demeuldre.) 389
Le même. Le clergé de France pendant la Révolution. T. I. L'effondrement. Nouvelle édition entièrement refondue et très augmentée. (P. Demeuldre.) 389
Vicomte de Guichen. La France morale et religieuse à la fin de la Restauration. (P. Demeuldre.) 392
W. Friedensburg. Cavour. T. I. Bis zur Berufung in das Ministerium 1810-1850. (Jacques Rambaud.) 394
Louis de Gonzague, O. M. C. Monseigneur Vital (Antoine Gonçalvès de Oliveira) frère mineur capucin, évêque d'Olinda. (Quirin G. Nols.) 396
A. Zák, O. Praem. Oesterreichisches Klosterbuch. Statistisches Handbuch der Orden und Kongregationen Oesterreichs. (E. Vykoukal, O. S. B.) 399

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. —

L'abonnement court indéfiniment. — Prix de la collection complète depuis 1900 jusqu'en 1912 inclusivement, pour l'extérieur : 225 francs.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le *mode de paiement* le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **M. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

---

1. A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Épuisé.)*
2. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.
3. A. DE RIDDER, **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.
4. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.
5. C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.
6. H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de Flandre. Prix : fr. 1,50.
7. H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.
8. J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1755). Prix : fr. 5,00.
9. C. LECLERE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.
10. J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** *(Épuisé.)*
11. C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.
12. A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.
13. C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.
14. ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.
15. R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant.** T. I. **L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.
16. H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
17. L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.
18. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.
19. C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.
20. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., **Les métiers de Namur** Prix : fr. 4,50.
21. E. DE MOREAU, S. J., **L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
22. E. PALANDRI, O. F. M., **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France** (1544-1580). Prix : fr. 6,50.
23. TH. SIMAR, **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
24. J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.
25. F. J. ZWIERLEIN, **Religion in New Netherland.** A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
26. G. GOOSSENS, **Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
27. P. DELANNOY, **La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.** T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00.
28. FR. CALLAEY, O. M. Cap., **L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle.** Étude sur Ubertin de Casale. Prix : fr. 5,00.
29. DOM C. MOHLBERG, O. S. B., **Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie.** T. I. Prix : Marks 5,00.
30. E. DE BACKER, **Sacramentum.** Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. Prix : fr. 8,00.
31. TH. SIMAR, **Christophe de Longueil, humaniste** (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
32. H. DELULLE, S. J., **Les répétitions d'images chez Euripide.** Prix : fr. 3,50.
33. J. FLAMION, **Les actes apocryphes de l'apôtre André.** Prix : fr. 6,00.
34. J. LAFERRIERE, **Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643).** Prix : fr. 5,00.
35. J. B. POUKENS, S. J. **Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique.** Prix : fr. 2,00.

Prière d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur, **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE

PRÈS CHARLEROI-BELGIQUE

(INSTITUT DU Dr L. DOGNIAUX, SPÉCIALISTE)

desservi par les Sœurs de Charité

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle :

Cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 15 ans. Chaque année 850 à 900 cures.

Demander références :

Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'État-Belge, etc.) ont été admis après avoir été traités à cette clinique.

Difformités des membres :

Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultées à l'Institut.

Maladies des femmes :

Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue.

Clinique de 1er ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares.

Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 heures.

TÉLÉPHONE 473.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : **400** MILLIONS

Siège social : 54 *et* 56, *rue de Provence.*
Succursales : *Opéra, 1, rue Halévy.*
— 134, *rue Réaumur (place de la Bourse).*
} **à PARIS**

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 à 5 ans, 3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — **Ordres de Bourse** (France et Étranger) ; — **Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets des valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — **Escompte et encaissement de Coupons français et étrangers ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce ; — Garde de titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; Virements et Chèques** sur la France et l'Étranger ; — **Lettres de crédit et Billets de crédit, circulaires ; — Change de monnaies étrangères ; — Assurances** (Vie, Incendie, Accidents), **etc.**

SERVICE DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 5 *fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.*

90 Succursales-agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 742 agences en Province, 3 agences à l'étranger. Londres, 53, Old Broad Street et 65-67, Regent Street, et St-Sébastien (Espagne), 37, Avenue de la Libertad, Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

CORRESPONDANTS EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE DÉPOTS

BRUXELLES, 70, Rue Royale — Anvers, 74, Place de Meir.
OSTENDE, 21, Avenue Leopold — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

Digitized by Google

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE

PRÈS CHARLEROI-BELGIQUE

(INSTITUT DU Dr L. DOGNIAUX, SPÉCIALISTE)

desservi par les Sœurs de Charité

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle :

Cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 15 ans. Chaque année 850 à 900 cures.

Demander références :

Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'État-Belge, etc.) ont été admis après avoir été traités à cette clinique.

Difformités des membres :

Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultées à l'Institut.

Maladies des femmes :

Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue.

Clinique de 1er ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares.

Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 heures.

TÉLÉPHONE 473.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : **400** MILLIONS

Siège social : 54 *et* 56, *rue de Provence.*
Succursales : *Opéra, 1, rue Halévy.*
— 134, *rue Réaumur (place de la Bourse).*
} **à PARIS**

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 à 5 ans, 3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — **Ordres de Bourse** (France et Étranger) ; — **Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets des valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — **Escompte et encaissement de Coupons français et étrangers ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce ; — Garde de titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; Virements et Chèques** sur la France et l'Étranger ; — **Lettres de crédit et Billets de crédit, circulaires ; — Change de monnaies étrangères ; — Assurances** (Vie, Incendie, Accidents), **etc.**

SERVICE DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 5 *fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.*

90 Succursales-agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 742 agences en Province, 3 agences à l'étranger. Londres, 53, Old Broad Street et 65-67, Regent Street, et St-Sébastien (Espagne), 37, Avenue de la Libertad, Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

CORRESPONDANTS EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE DÉPOTS

BRUXELLES, 70, Rue Royale — Anvers, 74, Place de Meir.
OSTENDE, 21, Avenue Leopold — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

Digitized by Google

Gabriel BEAUCHESNE, Libraire-Editeur
Rue de Rennes, 117. — PARIS (6e)

AUCTARIUM BELLARMINIANUM, supplément aux œuvres du Cardinal Bellarmin, par le Rév. P. Xavier-Marie LE BACHELET, S. J., professeur de Théologie au Scolasticat d'Ore (Hastings). 1 vol. in-4 (750 p.) **25** francs ; franco . . . fr. **27**

DICTIONNAIRE APOLOGÉTIQUE DE LA FOI CATHOLIQUE contenant les preuves de la Vérité de la Religion et les Réponses aux objections tirées des Sciences humaines. *Quatrième édition*, entièrement refondue, sous la direction de A. D'ALÈS, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Conditions et mode de publication. — Le **Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique** parait en fascicules in-8 colombier de 160 pages ou 320 colonnes.

D'après une évaluation qui n'a rien de mathématique, mais repose sur des bases sérieuses, l'ouvrage sera complet en 17 ou 18 fascicules qui paraîtront à raison de 3 ou 4 par année.

Les fascicules ne pouvant être acquis que par les souscripteurs de l'ouvrage complet, ne se vendent pas séparément.

Chaque fascicule rendu *franco* . . . . . fr. **5**

Le fascicule IX vient de paraître — *Sommaire de ce fascicule :*

Incinération, par l'abbé J. BESSON, professeur à la Faculté de Théologie, Toulouse.

Inde (Religion de l') — I. Exposé historique, par l'abbé A. ROUSSEL, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

II. Problèmes apologétiques, par M. L. DE LA VALLÉE-POUSSIN, professeur à l'Université de Gand.

Index, par le chanoine J. FORGET, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Individualisme, par le marquis DE LA TOUR DU PIN LA CHARCE.

Indulgences, par le R. P. P. GALTIER, S. J., professeur au Scolasticat d'Enghien (Belgique).

Inerrance biblique, par le R. P. A. DURAND, S. J., professeur au Scolasticat d'Ore, Hastings (Angleterre).

Infanticide en Chine, par le R. P. WIEGER, S. J., Missionnaire a Tien-tsin

Initiation chrétienne, par l'abbé A. D'ALÈS.

Inquisition, par M. Jean GUIRAUD, professeur à l'Université de Besançon.

Insoumis, par M. Fénélon GIBON.

Inspiration de l'Écriture, par le R. P A. DURAND, S. J.

Instruction de la Jeunesse. — I. Principes, par M. G. SORTAIS, Paris.

II. Maîtres et Écoliers chrétiens sous l'Empire romain, par Paul ALLARD.

III. L'Église et l'Instruction au Moyen Age, par l'abbé A. CLERVAL, professeur à l'Institut Catholique de Paris.

VALEUR DES DÉCISIONS DOCTRINALES ET DISCIPLINAIRES DU SAINT-SIÈGE. *Syllabus ; Index ; Saint-Office ; Galilée. Congrégations romaines. L'Inquisition au moyen âge* : par Lucien CHOUPIN, docteur en théologie et en droit canonique au Scolasticat d'Ore, Hastings. DEUXIÈME ÉDITION, *revue et augmentée de 200 pages*, 1 vol. in-16, **5** fr. ; *franco* . . **5** fr. **25**

L'UNITÉ DE L'ÉGLISE ET LE SCHISME GREC, par M. l'abbé Joseph BOUSQUET, vice-recteur de l'Institut catholique, publié par les soins de Mgr A. BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris.

1 vol. in-16 couronne (VIII-404 pages) **4** fr. ; franco . . **4** fr. **25**

Digitized by Google

INDEXED

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 3. 15 JUILLET 1913.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

SOMMAIRE :

J. Flamion. Saint Pierre à Rome. Examen de la thèse et de la méthode de M. Guignebert *(suite et fin)* 473

E. Lesne. La dîme des biens ecclésiastiques aux IXe et Xe siècles *(suite et fin)*. 489

J. de Ghellinck, S. J. Les notes marginales du Liber sententiarum *(à suivre)*. 511

F. Claeys Bouúaert. Un séminaire belge sous la domination française Le séminaire de Gand (1794-1812) 537

Comptes rendus *(Voir la table complète au verso)* 559

Chronique 630

Bibliographie. 302*

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Conditions d'abonnement (*Voir au verso*).

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

F. Prat, S. J. La théologie de saint Paul. T. II. (Bibliothèque de théologie historique.) (É. Tobac.) 559
F. Dibelius. Das Abendmahl. Eine Untersuchung über die Anfänge der christlichen Religion. (L. Vanhalst.) 566
H. Delehaye, S. J. Les origines du culte des martyrs. (J. Flamion.) 570
L. Cezard. Histoire juridique des persécutions contre les chrétiens de Néron à Septime Sévère (64 à 202). (C. Callewaert.) 573
H. Schneider. Kultur und Denken der alten Aegypter. (C. van Crombrugghe.) . . . 574
H. Lammens, S. J. Fatima et les filles de Mahomet. Notes critiques pour l'étude de la Sira. (Scripta pontificii instituti biblici.) (J. Forget.) 577
O. Wolff, O. S. B. Tempelmasse. Das Gesetz der Proportion in den antiken und altchristlichen Sakralbauten. (R. Lemaire.) 579
R. Fawtier. La vie de saint Samson. Essai de critique hagiographique. (L. Gougaud.) . 583
J. Peter. L'abbaye de Liessies en Hainaut depuis ses origines jusqu'après la réforme de Louis de Blois. 764-1566 (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille. IX.) (M. Jacquin, O. P.) 585
J. Marx. Handschriftenverzeichnis der Seminar Bibliothek zu Trier. (Trierisches Archiv. Ergänzungsheft. XIII.) (Dom Louis Baillet, O. S. B.) 588
A. Brackmann. Studien und Vorarbeiten zur Germania pontificia. T. I. Die Kurie und die Salzburger Kirchenprovinz. (F. Baix.). . 591
G. Kleemann. Papst Gregor VIII. (1187). (Jenaer historische Arbeiten, éd. A. Cartellieri et W. Judeich. Fasc. 4.) (L. van der Essen.) 599
Audolf Jahncke. Guilelmus Neubrigensis, ein pragmatischer Geschichtsschreiber des zwölften Jahrhunderts. (Jenaer historische Arbeiten, éd. A. Cartellieri et W. Judeich. Fasc. 1.) (E. de Moreau, S. J.) 602
F. Mourret, SS. Histoire générale de l'Église. T. V. La Renaissance et la Réforme. (H. de Jongh.) 606
F. Mourret, SS. Histoire générale de l'Église. T. VI. L'Ancien Régime, XVIIe et XVIIIe siècles. T. VII. L'Église et la Révolution. 1775-1823. (P. Richard.) 608
J. Drouet. L'Abbé de Saint-Pierre. L'homme et l'œuvre. (Fernand Lohier, O. S. B.). . 613
J. Drouet. L'Abbé de Saint-Pierre. Annales politiques (1658-1740). Nouvelle édition collationnée sur les exemplaires manuscrits et imprimés, avec une introduction et des notes. (Fernand Lohier, O. S. B.). 613
P. De la Gorce. Histoire religieuse de la Révolution française. T. I-II. (A. De Ridder.) . 615
G. Gautherot. La démocratie révolutionnaire. De la Constituante à la Convention. (P. De Meuldre.) 621
H. Rousseau. Le réveil religieux au lendemain du Concordat. Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des marianistes (1761-1850). (P. De Meuldre.) 623
C. Latreille. Un témoin de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Le marquis de Coriolis ; lettres à Lamennais 1825-1837. (Jacques Rambaud.) 624
M. D. Petre. Autobiography and life of George Tyrrell. (L. Gougaud.) 626
Johann Georg, Herzog zu Sachsen. Tagebuchblätter aus Nordsyrien. (R. Maere.) 628

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. —

L'abonnement court indéfiniment. — Prix de la collection complète depuis 1900 jusqu'en 1912 inclusivement, pour l'extérieur : 225 francs.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le *mode de paiement* le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **M. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google

Librairie VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur, rue Bonaparte, 90, Paris

CORPUS
SCRIPTORUM CHRISTIANORUM ORIENTALIUM

EDITUM CONSILIO

UNIVERSITATIS CATHOLICAE AMERICAE
ET UNIVERSITATIS CATHOLICAE LOVANIENSIS

CURANTIBUS

I.-B. CHABOT, H. HYVERNAT, I. GUIDI, I. FORGET

Volumes parus (*classés méthodiquement*) :

SYRIAQUE

N° d'ordre		
(9)	**Série II. Tome XXVII.** Philoxenus Mabbugensis. *Tractatus de Trinitate et Incarnatione.* Edidit et interpretatus est A. Vaschalde. Texte..	17 fr. 25
(10)	Traduction	6 fr. 75
(17)	— **Tome XXXVII.** *Documenta ad origines Monophysitarum illustrandas.* Edidit et interpretatus I.-B. Chabot. Texte	23 fr. »
	Traduction (en préparation.)	
(11)	— **Tome LXIV.** Isô'yahb III patriarcha. *Liber Epistularum.* Edidit et interpretatus est Rubens Duval. Texte	19 fr. »
(12)	Traduction	7 fr. »
(55)	— **Tome LXV.** Theodorus Bar Koni. *Liber Scholiorum* (I). Edidit Addai Scher. Texte	24 fr. »
	Traduction (en préparation).	
(69)	— **Tome LXVI.** Theodorus Bar Koni. *Liber Scholiorum* (II). Edidit Addai Scher. Texte	25 fr. 50
(64)	— **Tome XCI.** *Expositio officiorum Ecclesiæ* Georgio Arbelensi vulgo adscripta (I). Edidit et interpretatus est R. Connolly, O. S. B. Texte	16 fr. »
(71)	Traduction	8 fr. 25
(72)	— **Tome XCII.** *Expositio officiorum Ecclesiae* (II). Accedit Abrahae Bar Lipheh *Interpretatio officiorum.* Edidit et interpretatus est R. Connolly, O. S. B. Texte	12 fr. 75
( )	Traduction (sous presse).	
(13)	— **Tome XCIII.** Dionysius Bar Salibi. *Expositio Liturgiae.* Edidit et interpretatus est H. Labourt. Texte	6 fr. 25
(14)	Traduction	3 fr. 75

Digitized by Google

N° d'ordre

(15) **Série II. Tome XCVIII,** fascicule 1. Dionysius Bar Salibi. *Commentarii in Evangelia*. Ediderunt et interpretati sunt I. Sedlacek et I.-B. Chabot. Texte..... 12 fr. »

(16) Traduction..... 4 fr. 50

(53) — **Tome CI.** Dionysius Bar Salibi. *In Apocalypsium, Actus, et Epistolas catholicas*. Edidit et interpretatus est I. Sedlacek. Texte..... 12 fr. »

(60) Traduction..... 5 fr. »

(1) **Série III. Tome IV.** *Chronica minora*, fascicule 1. Edidit et interpretatus est Ign. Guidi. Texte..... 2 fr. 50

(Epuisé. Il reste seulement quelques exemplaires qui ne seront vendus qu'avec la collection complète des Scriptores Syri.)

(2) Traduction..... 1 fr. »

(3) — **Tome IV.** *Chronica minora*, fascicule 2. Edidit E.-W. Brooks; interpretatus est I.-B. Chabot. Texte..... 12 fr. 75

(4) Traduction..... 4 fr. 75

(5) — **Tome IV.** *Chronica minora*, fascicule 3. Ediderunt et interpretati sunt Brooks, Guidi, Chabot. Texte..... 10 fr. »

(6) Traduction..... 5 fr. »

(62) — **Tomes VII et VIII.** Elias Nisibenus. *Opus chronologicum*. Pars I. Edidit et interpretatus est E.-W. Brooks; Pars II. Edidit et interpretatus est I.-B. Chabot. Texte (les 2 volumes ensemble)..... 45 fr. »

(63) Traduction (les 2 volumes ensemble)..... 16 fr. »

N. B. Les tomes VII et VIII ne se vendent pas séparément.

(7) — **Tome XXV,** fascicule 1. *Vitae virorum apud Monophysitas celeberrimorum*. Edidit et interpretatus est E.-W. Brooks. Texte..... 6 fr. »

(8) Traduction..... 2 fr. 50

(70) **Série IV. Tome I.** S. Cyrilli Alexandrini *Commentarii in Lucam* (I.). Edidit I.-B. Chabot. Texte..... 21 fr. 50

ÉTHIOPIEN

N° d'ordre

(39) **Série I. Tome VII,** fascicule 1. *Apocrypha de B. Maria Virgine*. Edidit et interpretatus est M. Chaine. Texte..... 5 fr. 50

(40) Traduction..... 2 fr. 50

(18) — **Tome XXXI.** Philosophi Abessini. Edidit et interpretatus est E. Littmann. Texte..... 4 fr. 50

(19) Traduction..... 2 fr. »

(20) **Série II. Tome III.** *Historia regis Sarsa Dengel* (Malak Sagad). Edidit et interpretatus est K. Conti Rossini. Texte..... 15 fr. »

(21) Traduction..... 7 fr. 50

(22) — **Tome V.** *Annales regum Iohannis I, Iyasu I et Bakaffa*, fascicule 1. Edidit et interpretatus est Ign. Guidi. Texte..... 3 fr. 75

(23) Traduction..... 2 fr. »

Digitized by Google

N° d'ordre

(24) **Série II. Tome V.** *Annales regum Iohannis I, Iyasu I et Bakaffa*, fascicule 2. Edidit et interpretatus est Ign. Guidi. Texte..... 18 fr. 75

(25) Traduction..... 9 fr. 50

(61) — **Tome VI.** *Annales regum Iyasu II et Iyo'as.* Edidit et interpretatus est Ign. Guidi. Texte..... 18 fr. »

(66) Traduction..... 12 fr. »

(54) — **Tome VIII.** *Documenta ad historiam illustrandam*, fascicule 1. Edidit et interpretatus K. Conti Rossini. Texte..... 6 fr. »

(58) Traduction..... 4 fr. 50

(26) — **Tome XVII,** fascicule 1. *Acta S. Yared et S. Pantalewon.* Edidit et interpretatus est K. Conti Rossini. Texte..... 4 fr. »

(27) Traduction..... 2 fr. »

(28) — **Tome XX,** fascicule 1. *Acta S. Basolata Mika'el et S. Anorewos.* Edidit et interpretatus est K. Conti Rossini. Texte..... 7 fr. »

(29) Traduction..... 3 fr. »

(30) — **Tome XX,** fascicule 2. *Acta S. Aaronis et S. Philippi.* Edidit et interpretatus B. Touraïev. Texte..... 10 fr. »

(31) Traduction..... 5 fr. »

(32) — **Tome XXI,** fascicule 1. *Acta S. Eustathii.* Interpretatus est B. Touraïev. Traduction..... 3 fr. 50

(33) — **Tome XXII,** fascicule 1. *Acta S. Mercurii.* Edidit et interpretatus est K. Conti Rossini. Texte..... 3 fr. 50

(34) Traduction..... 2 fr. »

(35) — **Tome XXIII,** fascicule 1. *Acta S. Feré-Mika'él et S. Zar'a-Abrehâm.* Edidit et interpretatus est B. Turaïev. Texte..... 2 fr. 50

(36) Traduction..... 1 fr. 25

(56) — **Tome XXIV,** fascicule 1. *Acta S. Abakerazun et S Hawaryat.* Edidit et interpretatus est K. Conti Rossini. Texte..... 8 fr. 75

(57) Traduction..... 5 fr. »

(37) — **Tome XXVIII.** *Acta Martyrum* (I). Edidit et interpretatus est Fr. M. Est. Pereira. Texte..... 17 fr. 50

(38) Traduction..... 8 fr. 50

(68) — **Tome XXV.** *Acta S. Walatta Petros.* Edidit K. Conti Rossini. *Miracula S. Zara-Buruk.* Edidit C. Jaeger. Texte..... 16 fr. »

COPTE

N° d'ordre

(41) **Série II. Tome II,** fascicule 1. *Sinuthii vita et opera omnia, I.* Edidit Iohannes Leipoldt. Texte..... 5 fr. 50

(42) — **Tome IV.** *Sinuthii vita et opera omnia, III.* Edidit Iohannes Leipoldt. Texte..... 17 fr. »

(73) — **Tome V.** *Sinuthii vita et opera omnia, IV.* Edidit Iohannes Leipoldt. Texte..... 17 fr. 25

(43) **Série III. Tome I.** *Acta Martyrum* (I). Ediderunt et interpretati sunt J. Balestri et H. Hyvernat. Texte..... 16 fr. 50

(44) Traduction..... 7 fr. 50

Digitized by Google

ARABE

N° d'ordre

(45) **Série III. Tome I.** Petrus ibn Rahib. *Chronicon orientale*. Edidit et interpretatus est L. Cheikho. Texte..... 9 fr. »

(46) Traduction..... 5 fr. 50

(65) — **Tome V.** Agapius Mabbugensis. *Historia universalis*. Edidit L. Cheikho. Texte..... 27 fr. »

(50) — **Tome VI.** Eutychius patriarcha Alexandrinus. *Annales*, Pars prior. Edidit L. Cheikho. Texte..... 14 fr. 50

(51) — **Tome VII.** Eutychius patriarcha Alexandrinus. *Annales*, Pars posterior. Ediderunt Cheikho, Carra de Vaux, Zayyat. Texte..... 21 fr. »

(52) — **Tome IX.** Severus Ben el Moqaffa. *Historia patriarcharum Alexandrinorum*, fascicule 1. Edidit C. F. Seybold. Texte..... 7 fr. 50

(59) — **Tome IX.** *Historia patriarcharum Alexandrinorum*, fascicule 2. Edidit C. F. Seybold. Texte..... 11 fr. 50

(47) — **Tome XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, pars prior, fascicule 1. Edidit J. Forget. Texte..... 8 fr. 50

(48) — **Tome XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, fascicule 2. Edidit J. Forget. Texte..... 10 fr. »

(49) — **Tome XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, fascicule 3. Edidit J. Forget. Texte..... 10 fr. 50

(67) — **Tome XIX.** *Synaxarium Alexandrinum*, pars posterior. Edidit J. Forget. Texte..... 22 fr. 50

Volumes parus (*ordre de publication*) :

N. B. — Désormais tous les volumes du **Corpus** porteront sur la couverture un numéro d'ordre de publication. Pour éviter toute confusion, prière d'indiquer, dans les commandes, le numéro d'ordre en même temps que le titre.

Années 1903-1912 :

N° d'ordre

(1) **SYRIAQUE. Sér. III, t. IV.** *Chronica minora*, fasc. 1. Texte (*épuisé*).

(2) — — — — — Version.

(3) — — — — fasc. 2. Texte.

(4) — — — — — Version.

(5) — — — — fasc. 3. Texte.

(6) — — — — — Version.

(7) — Sér. III. t. XXV. *Vitae virorum*. fasc. 1. Texte.

(8) — — — — — Version.

Digitized by Google

N° d'ordre

(9) **SYRIAQUE. Sér. II. t. XXVII.** *Philoxenus Mabbugensis*. Texte.
(10) — — — — Version.
(11) — — **t. LXIV.** *Isô'yahb III. Epistulae*. Texte.
(12) — — — — Version.
(13) — — **t. XCIII.** *Bar Salibi. Liturgia*. Texte.
(14) — — — — Version.
(15) — — **t. XCVIII**, fasc. 1. *Bar Salibi In Evangelia*. Texte.
(16) — — — — Version.
(17) — — **t. XXXVII.** *Documenta Monophysitarum*. Texte.

(18) **ÉTHIOPIEN. Sér. I, t. XXXI.** *Philosophi Abessini*. Texte.
(19) — — — — Version.
(20) — **Sér. II, t. III.** *Historia Sarsa Dengel*. Texte.
(21) — — — — Version.
(22) — — **t. V.** *Annales Regum*, fasc. 1. Texte.
(23) — — — — — Version.
(24) — — — — fasc. 2. Texte.
(25) — — — — — Version.
(26) — — **t. XVII**, fasc. 1. *Acta S. Vared*. Texte.
(27) — — — — — Version.
(28) — — **t. XX**, fasc. 1. *S. Basalota-Mika'el*. Texte.
(29) — — — — — Version.
(30) — — — fasc. 2. *Acta S. Aaronis*. Texte.
(31) — — — — — Version.
(32) — — **t. XXI**, fasc. 1. *Acta S. Eustathii*. Version.
(33) — — **t. XXII**, fasc. 1. *Acta S. Mercurii*. Texte.
(34) — — — — — Version.
(35) — — **t. XXIII**, fasc. 1. *Acta S. Feré Mika'el*. Texte.
(36) — — — — — Version.
(37) — — **t. XXVIII.** *Acta Martyrum* (I). Texte.
(38) — — — — Version
(39) — **Sér. I, t. VIII**, fasc. I. *Apocrypha de B. M. V.* Texte.
(40) — — — — — Version.

(41) **COPTE. Sér. II, t. II**, fasc. 1. *Sinuthii vita et opera* (I). Texte.
(42) — — **t. IV**, *Sinuthii vita et opera* (III). Texte.
(43) — **Sér. III, t. I.** *Acta Martyrum* (I). Texte.
(44) — — — — Version.

(45) **ARABE. Sér. III. t. I.** *Petrus ibn Rahib*. Texte.
(46) — — — — Version.

Digitized by Google

N° d'ordre

(47) **ARABE. Sér. III, t. XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, fasc. 1. Texte.
(48) — — — — fasc. 2. Texte.
(49) — — — — fasc. 3. Texte.
(50) — — **t. VI.** *Eutychius I.* Texte.
(51) — — **t. VII.** *Eutychius II.* Texte.
(52) — — **t. IX**, fasc. 1. *Hist. patriar. Alex. I.* Texte.
(53) **SYRIAQUE. Sér. II, t. CI.** *Bar Salibi. In Apocalypsium.* Texte.
(54) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. VIII**, fasc. 1. *Documenta.* Texte.
(55) **SYRIAQUE. Sér. II, t. LXV.** *Theodorus bar Kôni* (I). Texte.
(56) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. XXIV**, fasc. 1. *Acta S. Abakerazun.* Texte.
(57) — — — — — Version.
(58) — — **t. VIII**, fasc. 1. *Documenta.* Version.
(59) **ARABE. Sér. III, t. IX.** *Hist. patriarcharum Alex.*, fasc. 2. Texte.
(60) **SYRIAQUE. Sér. II, t. CI.** *Bar Salibi. In Apocalypsium.* Version.
(61) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. VI.** *Annales Iyasu II et Iyo'as.* Texte.
(62*) **SYRIAQUE. Sér. III, t. VII.** *Elias Nisibenus.* Pars. I. Texte.
(62**) — — **t. VIII.** — Pars II. Texte.
(63*) — — **t. VII.** — Pars I. Version.
(63**) — — **t. VIII.** — Pars II. Version.
(64) — **Sér. II, t. XCI.** *Expositio officiorum* (I). Texte.
(65) **ARABE. Sér. III, t. V.** *Agapius Mabbugensis.* Texte.
(66) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. VI.** *Annales Iyasu II et Iyo'as.* Version.
(67) **ARABE. Sér. III, t. XIX.** *Synaxarium Alexandr.* (II). Texte.
(68) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. XXV.** *Acta S. Walatta Petros.* Texte.
(69) **SYRIAQUE. Sér. II, t. LXVI.** *Theodorus bar Kôni* (II). Texte.
(70) — **Sér. IV. t. I.** *S. Cyrillus Alexandrinus* (I). Texte.

Année 1913 :

N° d'ordre

(71) **SYRIAQUE. Sér. II, t. XCI.** *Expositio officiorum* (I). Version.
(72) — — **t. XCII.** *Expositio officiorum* (II). Texte.
(73) **COPTE. Sér. II. t. V.** *Sinuthii opera, IV.*

Digitized by Google

Sous presse :

SYRIAQUE. Sér. II, t. LX. *Babai senior* (A. Vaschalde).
— — **t. LXVII.** *Timothei I, patriar. Epistulae.* (O. Braun).
— — **t. XCVIII.** *Bar Salibi*, fasc. 2 (Sedlacek, Chabot).

ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. IX. *Mashafa Berhân* (Conti Rossini).
— — **t. XXV.** *Acta Walatta Petros.* Version (Conti Rossini).
— — **t. XXIX.** *Acta Martyrum*, II (E. Pereira).

ARABE. Sér. III, t. XIX. *Synaxarium Alexandrinum*, Pars I. Version (I. Forget).

COPTE. Sér. III, t. II. *Acta Martyrum*, II (Balestri et Hyvernat).

De nombreux ouvrages sont en préparation. Entre autres, **en syriaque :** *Explication des Offices*, t. II, traduction (D. Connolly); *Chronique du pseudo-Denys* (J.-B. Chabot); *Commentaires d'Isodad sur l'A. T.* (Vaschalde); *Comm. de Daniel de Salah sur les Psaumes* (D. Straübinger); *Œuvres polémiques de Sevère d'Antioche* (J. Lebon); *Lettres de Jacques de Saroug* (A. Moberg); *Rhétorique d'Antoine de Tagrit* (préparée par Rubens Duval); *Histoire ecclésiastique* dite *de Zacharie de Mitylène* (E. W. Brooks); Traduction de *Bar Kôni* (D. Brin); — **en éthiopien :** *Vie des saints* (Conti Rossini, Pereira, Touraïev); *Chroniques diverses* (Guidi, Conti Rossini); — **en arabe :** *Le Droit canon de Michel de Damiette*, et l'ensemble des autres ouvrages canoniques (Fr. Cöln); *Œuvres d'Abou'l Barakât* (D. Villecourt); *Histoire des patriarches d'Alexandrie* [suite] (C.-F. Seybold); — **en copte :** *Œuvres de Chénouti* [suite] (J. Leipoldt); *Vie et Œuvres de Pakhome* (Th. Lefort); — **de la série Morgan :** quatre volumes, qui paraîtront aussitôt après la publication du Catalogue de la collection.

Comme par le passé, cinq ou six volumes paraîtront chaque année. On évitera autant que possible, de diviser les volumes en plusieurs fascicules.

Paris. — Devalois, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1. A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes** *(Épuisé)*.
2. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie :* Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.
3. A. DE RIDDER, **Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.
4. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie :* Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.
5. C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.
6. H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Prix : fr. 1,50.
7. H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.
8. J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1755).** Prix : fr. 5,00.
9. C. LECLÈRE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.
10. J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** Prix : fr. 4,00.
11. C. LIÉGEOIS, **Gilles de Ghin : l'histoire et la légende.** Prix : fr. 4,00.
12. A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.
13. C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.
14. ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.
15. R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant. T. I. L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.
16. H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur les trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, I^e Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
17. L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.
18. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.
19. C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

(Suite)

20. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J. Les métiers de Namur. Prix : fr. 4,50.
21. E. DE MOREAU, S. J., L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle. Prix : fr. 5,00.
22. E. PALANDRI, O. F. M. Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France (1544-1580). Prix : fr. 6,50.
23. TH. SIMAR, Étude sur Erycius Puteanus (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
24. J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200. Prix : fr. 5,00.
25. F. J. ZWIERLEIN, Religion in New-Netherland. A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
26. G. GOOSSENS, Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle. Prix : fr. 5,00.
27. P. DELANNOY, La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France. T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00.
28. FR. CALLAEY, O. M. Cap., L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale. Prix : fr. 5,00.
29. DOM C. MOHLBERG, O. S. B. Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie. T. I. Prix : Marks 5,00.
30. E. DE BACKER, Sacramentum. Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. Prix : fr. 8,00.
31. TH. SIMAR, Christophe de Longueil, humaniste (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
32. H. DELULLE, S. J., Les répétitions d'images chez Euripide. Prix : fr. 3,50.
33. J. FLAMION, Les actes apocryphes de l'apôtre André. Prix : fr. 6,00.
34. J. LAFERRIÈRE, Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643). Prix : fr. 5,00.
35. J.-B. POUKENS, S. J. Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique. Prix : fr. 2,00.

Prière d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur, **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

INDEXED

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 4. 15 OCTOBRE 1913.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

SOMMAIRE :

L. Dieu. Le commentaire sur Jérémie du Pseudo-Chrysostome serait-il l'œuvre de Polychronius d'Apamée? 685
L. Laurand. Le cursus dans le sacramentaire léonien 702
J. de Ghellinck, S. J. Les notes marginales du Liber sententiarum *(suite et fin)* 705
Ch. Mœller. Les bûchers et les auto-da-fé de l'inquisition depuis le moyen âge *(à suivre)* 720
Comptes rendus *(Voir la table complète au verso)* 752
Chronique 802
Bibliographie. 401*

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Conditions d'abonnement *(Voir au verso).*

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

K. Gschwind. Die Niederfahrt Christi in die Unterwelt. Ein Beitrag zur Exegese des Neuen Testamentes und zur Geschichte des Taufsymbols. (Neutestamentliche Abhandlungen, éd. Dr M. Meinertz. T. II, fasc. 3-5.) (H. Coppieters). 752
Kirsopp Lake. The earlier epistles of S. Paul, their motive and origin. (J. Lebon.) . . 753
H. Achelis Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten. T. I. (J. Flamion). . . 758
H. Achelis. Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten. T. II. (J. Flamion.) . . 760
G. Schoo. Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch und R. Seeberg. T. XI.) (J. Lebon.) . 763
M. Laurent. L'art chrétien primitif (Joseph Brassinne.) 764
W. Neuss. Das Buch Ezechiel in Theologie und Kunst bis zum Ende des xii. Jahrhunderts. (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, éd. I. Herwegen. Fasc. 1-2.). (R. Maere.) 766
Studien zur benediktinischen Profess. 1. **M Rothenhäusler**, O. S. B. Zur Aufnahmeordnung der Regula S Benedicti. 2. I. **Herwegen**, O. S. B. Geschichte der benediktinischen Professformel. (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens. Fasc. 3.) (E. Vykoukal, O. S. B.) 769
M. von Dmitrewski. Die christliche freiwillige Armut vom Ursprung der Kirche bis zum 12 Jahrhundert. (J. Souben, O S. B.) 774
The Cambridge medieval history, planned by J. B. Bury. Edited by **H. M. Gwatkin** and **J. P. Whitney**. T. I. The christian roman empire and the foundation of the teutonic kingdoms. (Dom J. Simon, O S. B). 775
P. Allard. Les origines du servage en France. (G. Simenon.) 778
C. Richter et A. Schönfelder. Sacramentarium Fuldense saeculi x. (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diöcese Fulda. Fasc. 9.) (E. Vykoukal, O. S. B.). 780
A. Franz. Das Rituale des Bischofs Heinrich I. von Breslau. (E. Vykoukal, O. S. B). . . 780
M. Grabmann. Die Geschichte der scholastischen Methode. Nach den gedruckten u. ungedruckten Quellen dargestellt. T. I. et II. (J. Ghellinck, S. J.) . . . . . 7[illegible]
F. Baeumker. Die Lehre Anselmus von Canterbury über den Willen und seine Wahlfreiheit nach den Quellen dargestellt (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. T. X, fasc. 6.) (L. Cordonnier.) . . . 78[illegible]
Ch. J. Hefele. Histoire des conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. Leclercq, O.S.B. T. V, 2e partie. (P. Demeuldre.) . . . 7[illegible]
G. Simenon. L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du xiiie siècle jusqu'au commencement du xviie siècle. (Mémoires édités par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. X.). (J. Warichez.) . . . . . 79[illegible]
J Dauphin. Histoire des séminaires de Rennes et de Dol 1670-1791 et l'œuvre du R. P. Blanchard 1797-1830. (Les eudistes dans le diocèse de Rennes.) (Ch. van Merris.) . . . . 79[illegible]
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. XVII. Rome, par **Gabriel Hanotaux** T. II (1688-1723), avec une introduction et des notes par **Jean Hanoteau.** (Marc Dubruel, S. J.). . . . . 79[illegible]
Chr. Maréchal. La famille de La Mennais sous l'ancien régime et la Révolution d'après des documents nouveaux et inédits. (L. Goujaud.) . . . . . 79[illegible]
Le même. La jeunesse de La Mennais. Contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au xixe siècle d'après des documents nouveaux et inédits. (L. Goujaud.) . . . . . 79[illegible]
E. Sévestre. L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1802. (A. De Ridder.) . 79[illegible]
F. Claeys-Bouúaert. Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française (1811-1814). (P. Demeuldre.) . . . . . 79[illegible]

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. —

L'abonnement court indéfiniment. — Prix de la collection complète depuis 1900 jusqu'en 1913 inclusivement, pour l'extérieur : 245 francs.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le *mode de paiement* le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **M. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris.**

Digitized by Google

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE

PRÈS CHARLEROI-BELGIQUE

(INSTITUT DU Dr L. DOGNIAUX, SPÉCIALISTE)

desservi par les Sœurs de Charité

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle :

Cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 15 ans. Chaque année 850 à 900 cures.

Demander références :

Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'État-Belge, etc.) ont été admis après avoir été traités à cette clinique.

Difformités des membres :

Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultées à l'Institut.

Maladies des femmes :

Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue.

Clinique de 1er ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares.

Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 heures.

TÉLÉPHONE 473.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1. A. CAUCHIE. **Mission aux archives vaticanes.** *(Epuisé.)*
2. A CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50
3. A DE RIDDER. **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2 50
4. A. CAUCHIE. **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.
5. C LECOUTERE. **L Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr 2,50.
6. H. VAN HOUTTE. **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de Flandre Prix : fr. 1,50.
7. H. VAN HOUTTE. **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.
8. J. LAENEN. **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1753). Prix : fr. 5,00.
9. C. LECLERE. **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.
10. J. WARICHEZ. **Les origines de l'Église de Tournai.** *(Epuisé.)*
11. C. LIÉGEOIS. **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.
12. A. BAYOT. **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.
13. C. TERLINDEN. **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00
14. ED. DE JONGE. **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.
15. R. LEMAIRE. **Les origines du style gothique en Brabant. T. I. L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.
16. H. VAN DE WEERD. **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube** (**Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica**), suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
17. L. VANDER ESSEN. **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.
18. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.
19. C.-F.-X. SMITS. **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.
20. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., **Les métiers de Namur** Prix : fr. 4,50.
21. E. DE MOREAU, S. J., **L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
22. E. PALANDRI, O. F. M., **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France** (1544-1580). Prix : fr. 6,50.
23. TH SIMAR. **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
24. J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.
25. F. J. ZWIERLEIN. **Religion in New Netherland.** A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
26. G. GOOSSENS. **Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
27. P. DELANNOY, **La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.** T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00
28. FR. CALLAEY, O. M Cap., **L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle.** Étude sur Ubertin de Casale Prix : fr. 5,00.
29. DOM C. MOHLBERG, O. S B., **Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie.** T. I. Prix : Marks 5,00
30. E. DE BACKER, **Sacramentum.** Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. Prix : fr. 8,00.
31. TH SIMAR. **Christophe de Longueil, humaniste** (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
32. H. DELULLE, S. J., **Les répétitions d'images chez Euripide.** Prix : fr. 3,50.
33. J. FLAMION. **Les actes apocryphes de l'apôtre André.** Prix : fr. 6,00.
34. J. LAFERRIERE. **Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran** (**1581-1643**). Prix : fr. 5,00.
35. J. B. POUKENS, S J. **Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique.** Prix : fr. 2,00

Prière d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur, **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : **400** MILLIONS

Siège social : 54 *et* 56, *rue de Provence.*
Succursales : *Opéra, 1, rue Halévy.*
— 134, *rue Réaumur (place de la Bourse).*
} **à PARIS**

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 à 5 ans, 3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — **Ordres de Bourse** (France et Étranger) ; — **Souscriptions sans frais** ; — **Vente aux guichets des valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — **Escompte et encaissement de Coupons français et étrangers** ; — **Mise en règle de titres** ; — **Avances sur titres** ; — **Escompte et Encaissement d'Effets de commerce** ; — **Garde de titres** ; — **Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages** ; **Virements et Chèques** sur la France et l'Étranger ; — **Lettres de crédit et Billets de crédit, circulaires** ; — **Change de monnaies étrangères** ; — **Assurances** (Vie, Incendie, Accidents), **etc.**

SERVICE DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis **5** *fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.*

90 Succursales-agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 742 agences en Province. 3 agences à l'étranger. Londres, 53, Old Broad Street et 65-67, Regent Street, et St-Sébastien (Espagne), 37. Avenue de la Libertad, Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

CORRESPONDANTS EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE DÉPOTS

BRUXELLES, 70, Rue Royale — Anvers, 74, Place de Meir.
OSTENDE, 21, Avenue Leopold — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

Digitized by Google

Gabriel BEAUCHESNE, Libraire-Editeur

Rue de Rennes, 117. — PARIS (6e)

Dernières publications :

BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE HISTORIQUE

Publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris

L'ÉDIT DE CALLISTE, Étude sur les origines de la pénitence chrétienne, par A. D'ALÈS, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-8 (VII-484 p.), **7 fr. 50** ; *franco*. . . . . **8 fr. —**

AUCTARIUM BELLARMINIANUM, supplément aux œuvres du cardinal Bellarmin, par le Rév. P. Xavier-Marie LE BACHELET, S. J., professeur de théologie au scolasticat d'Ore (Hastings). 1 vol. in-4 (XXIV-726 p.), **25** francs ; *franco* . **27 fr. —**

LA VOCATION SACERDOTALE. Traité théorique et pratique, par le chanoine Joseph LAHITTON, docteur en théologie, professeur de dogme et d'histoire ecclésiastique. *Nouvelle édition.* 1 vol. in-8 écu (525 p.), **5 fr.** ; *franco* . . . . . **5 fr. 50**

Pour les jeunes religieux : ESTO FIDELIS, par le Père J. DELBREL, S. J. Un vol. in-12 de 185 p. **2 fr.** ; *franco* . . . . **2 fr. 25**

IMMANENCE. Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel, par Joseph DE TONQUÉDEC, 1 vol. in-16 (XV-307 p.), **3 fr. 50** ; *franco* . . . . . **3 fr. 75**

Du même auteur : **A propos d'une brochure récente de M. Maurice Blondel**, in-8 coquille (15 p.), **0 fr. 20.**

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT DE PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE, par le P. Paul GENY, professeur à l'Université grégorienne. In-16 couronne (235 p.), **3 fr.** ; *franco* **3 fr. 25**

SUMMA PHILOSOPHICA IN USUM SCHOLARUM, auctore ZIGLIARA, ordinis praedicatorum, S. R. E. cardinali. *Editio quintadecima revisa et adnotationibus aucta.* — I. Logica et ontologia. — II. Cosmologia, psychologia, theologia naturalis. — III. Philosophia moralis seu ethica et jus naturae. 3 vol. in-12, **12 fr.** ; *franco* **12 fr. 75**

COURS DE PHILOSOPHIE, par le P. Ch. LAHR, S. J., professeur de philosophie. *Quatorzième édition entièrement refondue.* — I. **Psychologie. Logique** — II. **Morale. Métaphysique. Histoire de la Philosophie.** Deux volumes in-8 reliés toile (XII-609 et IV-584 p.) **12 fr. —**

Du même auteur : **Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale**, à l'usage des classes de mathématiques A et B. 1 vol. in-8 carré, relié toile. . . . . **6 fr. —**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ARABE

N° d'ordre

(45) **Série III. Tome I.** Petrus ibn Rahib. *Chronicon orientale*. Edidit et interpretatus est L. Cheikho. Texte..... 9 fr. »

(46) Traduction..... 5 fr. 50

(65) — **Tome V.** Agapius Mabbugensis. *Historia universalis*. Edidit L. Cheikho. Texte..... 27 fr. »

(50) — **Tome VI.** Eutychius patriarcha Alexandrinus. *Annales*, Pars prior. Edidit L. Cheikho. Texte..... 14 fr. 50

(51) — **Tome VII.** Eutychius patriarcha Alexandrinus. *Annales*, Pars posterior. Ediderunt Cheikho, Carra de Vaux, Zayyat. Texte..... 21 fr. »

(52) — **Tome IX.** Severus Ben el Moqaffa. *Historia patriarcharum Alexandrinorum*, fascicule 1. Edidit C. F. Seybold. Texte..... 7 fr. 50

(59) — **Tome IX.** *Historia patriarcharum Alexandrinorum*, fascicule 2. Edidit C. F. Seybold. Texte..... 11 fr. 50

(47) — **Tome XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, pars prior, fascicule 1. Edidit J. Forget. Texte..... 8 fr. 50

(48) — **Tome XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, fascicule 2. Edidit J. Forget. Texte..... 10 fr. »

(49) — **Tome XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, fascicule 3. Edidit J. Forget. Texte..... 10 fr. 50

(67) — **Tome XIX.** *Synaxarium Alexandrinum*, pars posterior. Edidit J. Forget. Texte..... 22 fr. 50

Volumes parus (*ordre de publication*) :

N. B. — Désormais tous les volumes du **Corpus** porteront sur la couverture un numéro d'ordre de publication. Pour éviter toute confusion, prière d'indiquer, dans les commandes, le numéro d'ordre en même temps que le titre.

Années 1903-1912 :

N° d'ordre

(1) **SYRIAQUE. Sér. III, t. IV.** *Chronica minora*, fasc. 1. Texte (*épuisé*).

(2) — — — — — Version.

(3) — — — — fasc. 2. Texte.

(4) — — — — — Version.

(5) — — — — fasc. 3. Texte.

(6) — — — — — Version.

(7) — Sér. III. t. XXV. *Vitae virorum*. fasc. 1. Texte.

(8) — — — — — Version.

Digitized by Google

N° d'ordre

(9) **SYRIAQUE.** **Sér. II. t. XXVII.** *Philoxenus Mabbugensis.* Texte.
(10) — — — — Version.
(11) — — **t. LXIV.** *Isô'yahb III. Epistulae.* Texte.
(12) — — — — Version.
(13) — — **t. XCIII.** *Bar Salibi. Liturgia.* Texte.
(14) — — — — Version.
(15) — — **t. XCVIII,** fasc. 1. *Bar Salibi In Evangelia.* Texte.
(16) — — — — Version.
(17) — — **t. XXXVII.** *Documenta Monophysitarum.* Texte.

(18) **ÉTHIOPIEN.** **Sér. I, t. XXXI.** *Philosophi Abessini.* Texte.
(19) — — — — Version.
(20) — **Sér. II, t. III.** *Historia Sarsa Dengel.* Texte.
(21) — — — — Version.
(22) — — **t. V.** *Annales Regum,* fasc. 1. Texte.
(23) — — — — — Version.
(24) — — — — fasc. 2. Texte.
(25) — — — — — Version.
(26) — — **t. XVII,** fasc. 1. *Acta S. Yared.* Texte.
(27) — — — — — Version.
(28) — — **t. XX,** fasc. 1. *S. Basalota-Mika'el.* Texte.
(29) — — — — — Version.
(30) — — — fasc. 2. *Acta S. Aaronis.* Texte.
(31) — — — — — Version.
(32) — — **t. XXI,** fasc. 1. *Acta S. Eustathii.* Version.
(33) — — **t. XXII,** fasc. 1. *Acta S. Mercurii.* Texte.
(34) — — — — — Version.
(35) — — **t. XXIII,** fasc. 1. *Acta S. Feré Mika'el.* Texte.
(36) — — — — — Version.
(37) — — **t. XXVIII.** *Acta Martyrum* (I). Texte.
(38) — — — — Version
(39) — **Sér. I, t. VIII,** fasc. I. *Apocrypha de B. M. V.* Texte.
(40) — — — — — Version.

(41) **COPTE.** **Sér. II, t. II,** fasc. 1. *Sinuthii vita et opera* (I). Texte.
(42) — — **t. IV,** *Sinuthii vita et opera* (III). Texte.
(43) — **Sér. III, t. I.** *Acta Martyrum* (I). Texte.
(44) — — — — Version.

(45) **ARABE.** **Sér. III. t. I.** *Petrus ibn Rahib.* Texte.
(46) — — — — Version.

Digitized by Google

N° d'ordre

(47) **ARABE. Sér. III, t. XVIII.** *Synaxarium Alexandrinum*, fasc. 1. Texte.
(48) — — — — fasc. 2. Texte.
(49) — — — — fasc. 3. Texte.
(50) — — **t. VI.** *Eutychius I.* Texte.
(51) — — **t. VII.** *Eutychius II.* Texte.
(52) — — **t. IX**, fasc. I. *Hist. patriar. Alex. I.* Texte.
(53) **SYRIAQUE. Sér. II, t. CI.** *Bar Salibi. In Apocalypsium.* Texte.
(54) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. VIII**, fasc. I. *Documenta.* Texte.
(55) **SYRIAQUE. Sér. II, t. LXV.** *Theodorus bar Kôni* (I). Texte.
(56) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. XXIV**, fasc. 1. *Acta S. Abakerazun.* Texte.
(57) — — — — — Version.
(58) — — **t. VIII**, fasc. I. *Documenta.* Version.
(59) **ARABE. Sér. III, t. IX.** *Hist. patriarcharum Alex.*, fasc. 2. Texte.
(60) **SYRIAQUE. Sér. II, t. CI.** *Bar Salibi. In Apocalypsium.* Version.
(61) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. VI.** *Annales Iyasu II et Iyo'as.* Texte.
(62*) **SYRIAQUE. Sér. III, t. VII.** *Elias Nisibenus.* Pars. I. Texte.
(62**) — — **t. VIII.** — Pars II. Texte.
(63*) — — **t. VII.** — Pars I. Version.
(63**) — — **t. VIII.** — Pars II. Version.
(64) — **Sér. II, t. XCI.** *Expositio officiorum* (I). Texte.
(65) **ARABE. Sér. III, t. V.** *Agapius Mabbugensis.* Texte.
(66) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. VI.** *Annales Iyasu II et Iyo'as.* Version.
(67) **ARABE. Sér. III, t. XIX.** *Synaxarium Alexandr.* (II). Texte.
(68) **ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. XXV.** *Acta S. Walatta Petros.* Texte.
(69) **SYRIAQUE. Sér. II, t. LXVI.** *Theodorus bar Kôni* (II). Texte.
(70) — **Sér. IV. t. I.** *S. Cyrillus Alexandrinus* (I). Texte.

Année 1913 :

N° d'ordre

(71) **SYRIAQUE. Sér. II, t. XCI.** *Expositio officiorum* (I). Version.
(72) — — **t. XCII.** *Expositio officiorum* (II). Texte.
(73) **COPTE. Sér. II. t. V.** *Sinuthii opera, IV.*

Digitized by Google

Sous presse :

SYRIAQUE. Sér. II, t. LX. *Babai senior* (A. Vaschalde).
— — **t. LXVII.** *Timothei I, patriar. Epistulae.* (O. Braun).
— — **t. XCVIII.** *Bar Salibi*, fasc. 2 (Sedlacek, Chabot).

ÉTHIOPIEN. Sér. II, t. IX. *Mashafa Berhán* (Conti Rossini).
— — **t. XXV.** *Acta Walatta Petros.* Version (Conti Rossini).
— — **t. XXIX.** *Acta Martyrum*, II (E. Pereira).

ARABE. Sér. III, t. XIX. *Synaxarium Alexandrinum*, Pars I. Version (I. Forget).

COPTE. Sér. III, t. II. *Acta Martyrum*, II (Balestri et Hyvernat).

De nombreux ouvrages sont en préparation. Entre autres, **en syriaque :** *Explication des Offices*, t. II, traduction (D. Connolly); *Chronique du pseudo-Denys* (J.-B. Chabot); *Commentaires d'Isodad sur l'A. T.* (Vaschalde); *Comm. de Daniel de Salah sur les Psaumes* (D. Straübinger); *Œuvres polémiques de Sevère d'Antioche* (J. Lebon); *Lettres de Jacques de Saroug* (A. Moberg); *Rhétorique d'Antoine de Tagrit* (préparée par Rubens Duval); *Histoire ecclésiastique* dite *de Zacharie de Mitylène* (E. W. Brooks); Traduction de *Bar Kôni* (D. Brin); — **en éthiopien :** *Vie des saints* (Conti Rossini, Pereira, Touraïev); *Chroniques diverses* (Guidi, Conti Rossini); — **en arabe :** *Le Droit canon de Michel de Damiette*, et l'ensemble des autres ouvrages canoniques (Fr. Cöln); *Œuvres d'Abou'l Barakât* (D. Villecourt); *Histoire des patriarches d'Alexandrie* [suite] (C.-F. Seybold); — **en copte :** *Œuvres de Chénouti* [suite] (J. Leipoldt); *Vie et Œuvres de Pakhome* (Th. Lefort); — **de la série Morgan :** quatre volumes, qui paraîtront aussitôt après la publication du Catalogue de la collection.

Comme par le passé, cinq ou six volumes paraîtront chaque année. On évitera autant que possible, de diviser les volumes en plusieurs fascicules.

Paris. — Devalois, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1. A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes** *(Épuisé)*.
2. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie :* Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.
3. A. DE RIDDER, **Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.
4. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie :* Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.
5. C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.
6. H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Prix : fr. 1,50.
7. H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.
8. J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1755).** Prix : fr. 5,00.
9. C. LECLERE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.
10. J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** Prix : fr. 4,00.
11. C. LIÉGEOIS, **Gilles de Ghin : l'histoire et la légende.** Prix : fr. 4,00.
12. A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.
13. C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.
14. ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.
15. R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant. T. I. L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.
16. H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur les trois légions romaines du Bas-Danube (Ve Macedonica, XIe Claudia, I^e Italica),** suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
17. L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.
18. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.
19. C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

(Suite)

20. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J. Les métiers de Namur. Prix : fr. 4,50.
21. E. DE MOREAU, S. J., L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle. Prix : fr. 5,00.
22. E. PALANDRI, O. F. M. Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France (1544-1580). Prix : fr. 6,50.
23. TH. SIMAR, Étude sur Erycius Puteanus (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
24. J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200. Prix : fr. 5,00.
25. F. J. ZWIERLEIN, Religion in New-Netherland. A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
26. G. GOOSSENS, Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle. Prix : fr. 5,00.
27. P. DELANNOY, La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France. T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00.
28. FR. CALLAEY, O. M. Cap., L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale. Prix : fr. 5,00.
29. DOM C. MOHLBERG, O. S. B. Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie. T. I. Prix : Marks 5,00.
30. E. DE BACKER, Sacramentum. Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. Prix : fr. 8,00.
31. TH. SIMAR, Christophe de Longueil, humaniste (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
32. H. DELULLE, S. J., Les répétitions d'images chez Euripide. Prix : fr. 3,50.
33. J. FLAMION, Les actes apocryphes de l'apôtre André. Prix : fr. 6,00.
34. J. LAFERRIÈRE, Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643). Prix : fr. 5,00.
35. J.-B. POUKENS, S. J. Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique. Prix : fr. 2,00.

Prière d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur, **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

INDEXED

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 4. 15 OCTOBRE 1913.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

SOMMAIRE :

L. Dieu. Le commentaire sur Jérémie du Pseudo-Chrysostome serait-il l'œuvre de Polychronius d'Apamée? 685
L. Laurand. Le cursus dans le sacramentaire léonien 702
J. de Ghellinck, S. J. Les notes marginales du Liber sententiarum *(suite et fin)* 705
Ch. Mœller. Les bûchers et les auto-da-fé de l'inquisition depuis le moyen âge *(à suivre)* 720
Comptes rendus *(Voir la table complète au verso)* 752
Chronique 802
Bibliographie. 401*

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Conditions d'abonnement *(Voir au verso).*

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1913

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

K. Gschwind. Die Niederfahrt Christi in die Unterwelt. Ein Beitrag zur Exegese des Neuen Testamentes und zur Geschichte des Taufsymbols. (Neutestamentliche Abhandlungen, éd. Dr M. Meinertz. T. II, fasc. 3-5.) (H. Coppieters). 752

Kirsopp Lake. The earlier epistles of S. Paul, their motive and origin. (J. Lebon.) . . 755

H. Achelis Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten. T. I. (J. Flamion). . . 758

H. Achelis. Das Christentum in den ersten drei Jahrhunderten. T. II. (J. Flamion.) . . 760

G. Schoo. Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch und R. Seeberg. T. XI.) (J. Lebon.) . 763

M. Laurent. L'art chrétien primitif (Joseph Brassinne.) 764

W. Neuss. Das Buch Ezechiel in Theologie und Kunst bis zum Ende des xii. Jahrhunderts. (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, éd. I. Herwegen. Fasc. 1-2.). (R. Maere.) 766

Studien zur benediktinischen Profess. 1. **M Rothenhäusler**, O. S. B. Zur Aufnahmeordnung der Regula S Benedicti. 2. **I. Herwegen**, O. S. B. Geschichte der benediktinischen Professformel. (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens. Fasc. 3.) (E. Vykoukal, O. S. B.) 769

M. von Dmitrewski. Die christliche freiwillige Armut vom Ursprung der Kirche bis zum 12 Jahrhundert. (J. Souben, O S. B.) 774

The Cambridge medieval history, planned by J. B. Bury. Edited by **H. M. Gwatkin** and **J. P. Whitney**. T. I. The christian roman empire and the foundation of the teutonic kingdoms. (Dom J. Simon, O S. B). 775

P. Allard. Les origines du servage en France. (G. Simenon.) 778

C. Richter et A. Schönfelder. Sacramentarium Fuldense saeculi x. (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diöcese Fulda. Fasc. 9.) (E. Vykoukal, O. S. B.). 780

A. Franz. Das Rituale des Bischofs Heinrich I. von Breslau. (E. Vykoukal, O. S. B). . . 780

M. Grabmann. Die Geschichte der scholastischen Methode. Nach den gedruckten u. ungedruckten Quellen dargestellt. T. I. et II. (J. Ghellinck, S. J.) . . . . . 7[illegible]

F. Baeumker. Die Lehre Anselmus von Canterbury über den Willen und seine Wahlfreiheit nach den Quellen dargestellt (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. T. X, fasc. 6.) (L. Cordonnier.) . . . 7[illegible]

Ch. J. Hefele. Histoire des conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande corrigée et augmentée de notes critiques bibliographiques par Dom H. Leclercq, O.S.B. T. V, 2e partie. (P. Demeuldre.) . . . . 7[illegible]

G. Simenon. L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du xiiie siècle jusqu'au commencement du xviie siècle. (Mémoires édités par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. X.). (J. Warichez.) 790

J Dauphin. Histoire des séminaires de Rennes et de Dol 1670-1791 et l'œuvre du R. P. Blanchard 1797-1830. (Les eudistes dans le diocèse de Rennes) (Ch. van Merris.) 792

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. XVII. Rome, par **Gabriel Hanotaux** T. II (1688-1723), avec une introduction et des notes par **Jean Hanoteau**. (Marc Dubruel, S. J.). 794

Chr. Maréchal. La famille de La Mennais sous l'ancien régime et la Révolution d'après des documents nouveaux et inédits. (L. Gougaud. . . . . 79[illegible]

Le même. La jeunesse de La Mennais. Contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au xixe siècle d'après des documents nouveaux et inédits. (L. Gougaud. . . . . 79[illegible]

E. Sévestre. L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1802. (A. De Ridder.) . 79[illegible]

F. Claeys-Bouúaert. Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française (1811-1814). (P. Demeuldre.) . . . . . 79[illegible]

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pour les nouveaux abonnés, est de 15 francs pour la Belgique et de 20 francs pour les autres pays. — Chaque numéro pris séparément, 6 francs, le port en sus. —

L'abonnement court indéfiniment. — Prix de la collection complète depuis 1900 jusqu'en 1913 inclusivement, pour l'extérieur : 245 francs.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au COMITÉ DE RÉDACTION, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Pour les abonnés de l'extérieur, le *mode de paiement* le plus commode et le moins onéreux est l'envoi d'un mandat postal ou d'un chèque au COMITÉ DE RÉDACTION.

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez **M. Roger et F. Chernoviz**, éditeurs, 99, Boulevard Raspail (au coin de la rue de Fleurus), **Paris**.

Digitized by Google

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE

PRÈS CHARLEROI-BELGIQUE

(INSTITUT DU Dr L. DOGNIAUX, SPÉCIALISTE)

desservi par les Sœurs de Charité

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle :

Cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 15 ans. Chaque année 850 à 900 cures.

Demander références :

Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'État-Belge, etc.) ont été admis après avoir été traités à cette clinique.

Difformités des membres :

Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies peuvent être consultées à l'Institut.

Maladies des femmes :

Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue.

Clinique de 1er ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares.

Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 heures.

TÉLÉPHONE 473.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, R. Maere, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1. A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Epuisé.)*
2. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1073-1092). Prix : fr. 3,50
3. A. DE RIDDER, **Les droits de Charles Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50
4. A. CAUCHIE, **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.
5. C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.
6. H. VAN HOUTTE, **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de Flandre. Prix : fr. 1,50.
7. H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.
8. J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1755). Prix : fr. 5,00.
9. C. LECLERE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.
10. J. WARICHEZ, **Les origines de l'Église de Tournai.** *(Epuisé.)*
11. C. LIÉGEOIS, **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.
12. A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.
13. C. TERLINDEN, **Le pape Clément IX et la guerre de Candie**, d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00
14. ED. DE JONGE, **Les clausules métriques dans saint Cyprien.** Prix : fr. 3,50.
15. R. LEMAIRE, **Les origines du style gothique en Brabant.** T. I. **L'architecture romane.** Prix : fr. 10,00.
16. H. VAN DE WEERD, **Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube** (**Ve Macedonica, XIe Claudia, Ie Italica**), suivie d'un aperçu général sur l'armée romaine de la province de Mésie Inférieure sous le Haut Empire. Prix : fr. 7,50.
17. L. VANDER ESSEN, **Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.** Prix : fr. 7,50.
18. DOM CHR. BAUR, O. S. B., **Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire.** Prix : fr. 5,00.
19. C.-F.-X. SMITS, **De kathedraal van 's Hertogenbosch.** Prix : fr. 10,00.
20. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., **Les métiers de Namur** Prix : fr. 4,50.
21. E. DE MOREAU, S. J., **L'abbaye de Villers-en-Brabant, au XIIe et au XIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
22. E. PALANDRI, O. F. M., **Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France** (1544-1580). Prix : fr. 6,50.
23. TH. SIMAR, **Étude sur Erycius Puteanus** (1564-1646). Prix : fr. 7,50.
24. J. WARICHEZ et D. VAN BLEYENBERGHE, **L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.** Prix : fr. 5,00.
25. F. J. ZWIERLEIN, **Religion in New Netherland.** A history of the development of the religious conditions in the province of New Netherland (1623-1664). Prix : fr. 7,50.
26. G. GOOSSENS, **Étude sur les États du Limbourg et des pays d'Outre Meuse, pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.** Prix : fr. 5,00.
27. P. DELANNOY, **La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.** T. I. La juridiction contentieuse. Prix : fr. 5,00
28. FR. CALLAEY, O. M. Cap., **L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle.** Étude sur Ubertin de Casale. Prix : fr. 5,00.
29. DOM G. MOHLBERG, O. S. B., **Radulph de Rivo, der letzte Vertreter der altrömischen Liturgie.** T. I. Prix : Marks 5,00
30. E. DE BACKER, **Sacramentum.** Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. Prix : fr. 8,00.
31. TH. SIMAR, **Christophe de Longueil, humaniste** (1488-1522). Prix : fr. 4,00.
32. H. DELULLE, S. J., **Les répétitions d'images chez Euripide.** Prix : fr. 3,50.
33. J. FLAMION, **Les actes apocryphes de l'apôtre André.** Prix : fr. 6,00.
34. J. LAFERRIERE, **Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran** (1581-1643). Prix : fr. 5,00.
35. J. B. POUKENS, S. J. **Syntaxe des inscriptions latines d'Afrique.** Prix : fr. 2,00.

Prière d'adresser les *demandes* à M. ISIDORE VERSLUYS, bibliothécaire du Séminaire historique, 40, rue de Namur, **Louvain** (Belgique).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : **400** MILLIONS

Siège social : 54 *et* 56, *rue de Provence.*
Succursales : *Opéra, 1, rue Halévy.*
— 134, *rue Réaumur (place de la Bourse).*
} **à PARIS**

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 à 5 ans, 3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — **Ordres de Bourse** (France et Étranger) ; — **Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets des valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.); — **Escompte et encaissement de Coupons français et étrangers ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce ; — Garde de titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages ; Virements et Chèques** sur la France et l'Étranger ; — **Lettres de crédit et Billets de crédit, circulaires ; — Change de monnaies étrangères ; — Assurances** (Vie, Incendie, Accidents), **etc.**

SERVICE DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 5 *fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.*

90 Succursales-agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 742 agences en Province. 3 agences à l'étranger. Londres, 53, Old Broad Street et 65-67, Regent Street, et St-Sébastien (Espagne), 37. Avenue de la Libertad, Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

CORRESPONDANTS EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE DÉPOTS

BRUXELLES, 70, Rue Royale — Anvers, 74, Place de Meir.
OSTENDE, 21, Avenue Leopold — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

Digitized by Google

Gabriel BEAUCHESNE, Libraire-Editeur

Rue de Rennes, 117. — PARIS (6e)

Dernières publications :

BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE HISTORIQUE

Publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris

L'ÉDIT DE CALLISTE, Étude sur les origines de la pénitence chrétienne, par A. D'ALÈS, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-8 (VII-484 p.), **7 fr. 50** ; *franco*. . . . . **8 fr. —**

AUCTARIUM BELLARMINIANUM, supplément aux œuvres du cardinal Bellarmin, par le Rév. P. Xavier-Marie LE BACHELET, S. J., professeur de théologie au scolasticat d'Ore (Hastings). 1 vol. in-4 (XXIV-726 p.), **25** francs ; *franco* . **27 fr. —**

LA VOCATION SACERDOTALE. Traité théorique et pratique, par le chanoine Joseph LAHITTON, docteur en théologie, professeur de dogme et d'histoire ecclésiastique. *Nouvelle édition.* 1 vol. in-8 écu (525 p.), **5 fr.** ; *franco* . . . . . **5 fr. 50**

Pour les jeunes religieux : ESTO FIDELIS, par le Père J. DELBREL, S. J. Un vol. in-12 de 185 p. **2 fr.** ; *franco* . . . . **2 fr. 25**

IMMANENCE. Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel, par Joseph DE TONQUÉDEC, 1 vol. in-16 (XV-307 p.), **3 fr. 50** ; *franco* . . . . . **3 fr. 75**

Du même auteur : **A propos d'une brochure récente de M. Maurice Blondel**, in-8 coquille (15 p.), **0 fr. 20.**

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT DE PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE, par le P. Paul GENY, professeur à l'Université grégorienne. In-16 couronne (235 p.), **3 fr.** ; *franco* **3 fr. 25**

SUMMA PHILOSOPHICA IN USUM SCHOLARUM, auctore ZIGLIARA, ordinis praedicatorum, S. R. E. cardinali. *Editio quintadecima revisa et adnotationibus aucta.* — I. Logica et ontologia. — II. Cosmologia, psychologia, theologia naturalis. — III. Philosophia moralis seu ethica et jus naturae. 3 vol. in-12, **12 fr.** ; *franco* **12 fr. 75**

COURS DE PHILOSOPHIE, par le P. Ch. LAHR, S. J., professeur de philosophie. *Quatorzième édition entièrement refondue.* — I. **Psychologie. Logique** — II. **Morale. Métaphysique. Histoire de la Philosophie.** Deux volumes in-8 reliés toile (XII-609 et IV-584 p.) **12 fr. —**

Du même auteur : **Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale**, à l'usage des classes de mathématiques A et B. 1 vol. in-8 carré, relié toile. . . . . **6 fr. —**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google